



Les révoltes militaires dans l'empire romain de 193 à 324

Christian Panaget

► **To cite this version:**

Christian Panaget. Les révoltes militaires dans l'empire romain de 193 à 324. Histoire. Université Rennes 2, 2014. Français. <NNT : 2014REN20050>. <tel-01127558>

HAL Id: tel-01127558

<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01127558>

Submitted on 7 Mar 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



uef

THESE / Université de Rennes II
sous le sceau de l'Université
européenne de Bretagne
pour obtenir le titre de
DOCTEUR de l'Université de Rennes II
Mention : Histoire
Ecole doctorale- Sciences humaines et
sociales

Les révoltes militaires dans l'empire romain de 193 à 324.

présentée par
Christian PANAGET

Préparée à l'Unité Mixte de Recherche
n° 6566
CREAAH (Centre de Recherche en
Archéologie, Archéosciences, Histoire)

Thèse soutenue
devant le jury composé de :

M. Jean-Michel Carrié
Professeur émérite des universités, Directeur d'études
émérite à l'EHESS, président

M. Pierre Cosme
Professeur d'histoire romaine à l'université de
Rouen, rapporteur

M. François Bérard
Professeur à l'ENS, directeur d'études à l'EPHE, rapporteur

M. Christophe Badel
Professeur d'histoire romaine à l'université de Rennes II
Directeur de thèse

SOUS LE SCEAU DE L'UNIVERSITÉ EUROPÉENNE DE BRETAGNE

UNIVERSITÉ RENNES 2

Ecole Doctorale - Sciences Humaines et Sociales

UMR 6566. CReAAH (Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire).

**Les révoltes militaires dans l'empire romain
de 193 à 324**

Thèse de Doctorat

Discipline : Histoire

Présentée par christian PANAGET

Directeur de thèse : Christophe BADEL

Jury :

M. Jean-Michel Carrié, professeur émérite des universités, directeur d'études émérite à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (Président)

M. Pierre Cosme, professeur d'histoire romaine à l'université de Rouen (Rapporteur)

M. François Bérard, professeur à l'Ecole Normale Supérieure, directeur d'études à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (Rapporteur)

M. Christophe Badel, professeur d'histoire romaine à l'université de Rennes II (Directeur de thèse).

A mon fils Maximilien.

*In Memoriam
Joseph PANAGET
(1930 – 2014)
Cineres Eius Bene Quiescant*

Remerciements

Je tiens avant tout à remercier M. Christophe Badel qui a bien voulu assurer la direction de mes recherches depuis 2008 et dont l'actif soutien m'a permis d'obtenir les deux bourses de recherche que la direction de l'Ecole Française de Rome a bien voulu m'octroyer. Que celle-ci soit ici très chaleureusement remerciée. Sans mes deux séjours romains, d'une exceptionnelle qualité, cette thèse n'aurait probablement pas abouti sous cette forme. J'ai pu mesurer, et je mesure encore, à quel point la continuité dans le travail deux mois durant ainsi que les nombreux contacts que j'ai pu nouer dans la Ville ont rempli un rôle fondamental pour la construction et l'achèvement de ma recherche.

Cette thèse n'aurait pas non plus été la même sans les séminaires de M. François Bérard que j'ai eu le privilège de suivre ces quatre dernières années à l'Ecole Normale Supérieure et à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes.

M. Dominique Hollard et M. Pierfrancesco Porena m'ont eux aussi beaucoup apporté par les entretiens qu'ils ont bien voulu m'accorder.

Je remercie par ailleurs M. Louis Pape, qui a été un de mes professeurs à Rennes II au début des années quatre-vingts et qui, sans le savoir, a éveillé en moi une passion pour Rome et sa civilisation qui n'a jamais faibli au cours de ces trente dernières années.

Merci à Roselyne Robin qui, au début des années 2000, m'a encouragé à reprendre des études d'histoire romaine. Avec le master II qui a précédé cette thèse, celles-ci ont imprimé de leur marque neuf années de mon existence. Ce fut une traversée peu commune.

Je tiens tout particulièrement à exprimer une immense gratitude à Nathalie Nosbaum et à Jean-Pierre Geoffray dont les centres d'intérêt étaient très éloignés d'un texte qu'ils ont cependant bien voulu relire avec leur œil averti de professeurs de lettres.

Merci à Mourad Ninouh, Dominique Tissot, Jean-Luc Debrie, Nathalie Nosbaum et Maximilien Panaget pour leur précieuse aide technique dans la mise en forme finale de ce travail.

Pour finir, je veux dire ma reconnaissance à mes parents, grâce à qui j'ai pu entreprendre des études d'histoire dont cette thèse est l'un des aboutissements majeurs.

« Quelle que soit la méfiance que les auteurs anciens peuvent nous inspirer, nous sommes obligés de nous y référer constamment, sinon de leur faire confiance ».

Christophe Badel, *La République romaine*.

Table des matières

Introduction	17
PREMIERE PARTIE : LE NOMBRE	21
Chapitre I : Qu'est-ce qu'une révolte militaire ?	23
I La notion de révolte et l'historiographie contemporaine	23
1° Débats autour du concept de la révolte	23
2° La notion d' « enchainement de faits »	24
II Problèmes de définition	26
1° La révolte dans la langue française	26
2° La révolte et les termes synonymes	27
3° La langue française et les réalités de l'armée romaine	28
III L'action collective d'un groupe	29
1° Complot ou révolte ?	30
2° Une ou plusieurs révoltes ?	32
3° Révolte civile et/ou militaire ?	34
IV Le refus de l'autorité publique	35
1° Révolte et pouvoir	36
2° Révolte passive, révolte et indiscipline	40
V La révolte et le droit romain	41
1° <i>Seditio</i> et peine capitale	41
2° Les aménagements du droit romain	42
3° <i>Seditio</i> et <i>contumacia</i>	43
VI : Proposition de définition	44
Chapitre II : Incertitudes	47
I Le problème des sources	47
1° L'imprécision	47
2° Les préjugés sociaux-économiques	51
3° Les arrières pensées politiques	53
4° Préoccupations et controverses religieuses	55
II Complot ou révolte ?	59
1° La conjuration de C. Petronius Magnus	59
2° L'assassinat de Gallien	61
3° La mort d'Aurélien	66
4° L'assassinat de Carausius	74
III Une ou plusieurs révoltes ?	76
1° Helvius Pertinax et les prétoriens (janvier – mars 193)	76

2° Les troubles en Orient sous les derniers Sévères (217 – 232).....	79
3° Les révoltes prétoriennes au début des années 220	83
4° Les <i>pronunciamentos</i> du début des années 250.....	86
5° La ou les révoltes gauloises ?	90
6° La crise de 276.....	96
7° L'affrontement entre Constantin et Licinius.....	99
IV Révolte civile et/ou militaire ?	101
1° Les événements de 238	101
2° Les <i>pronunciamentos</i> du début des années 260.....	105
3° Usurpations sous Probus.....	108
4° Les usurpateurs proclamés à Rome	111
V Révolte, révolte passive ou indiscipline ?	112
1° Septime Sévère et l'armée	112
2° La mort de Caracalla.....	119
Chapitre III : Quantification du phénomène	125
I Soixante et une révoltes.	125
1° Les choix méthodologiques.	125
2° Tableau synoptique.....	129
II Nuances chronologiques et représentation graphique.	147
1° Inconfort d'une vision et des repères chronologiques traditionnels.	147
2° Un phénomène cyclique.	149
III Statistiques de la révolte.....	152
1° Premières indications.....	152
2° La légende noire du IIIe siècle.....	152
3° Quelques axes de réflexion.....	155
DEUXIEME PARTIE : CATALYSEURS ET MECANISMES DE LA REVOLTE	159
Chapitre I : L'armée, le prince et les problèmes de défense.	161
I La protection des cantonnements.....	161
1° De rares témoignages.....	161
2° De très nombreuses corrélations entre invasions et révoltes	162
3° Mariage et recrutement	164
II L'image et le rôle du prince.....	167
1° Un homme issu des élites dans la force de l'âge.	168
2° Un <i>comilito</i>	172
3° L'expérience de la guerre	174
III Une exigence de victoire.....	177
1° L'importance croissante de la victoire.....	177

2° La diplomatie impériale sous haute surveillance.....	179
3° La conduite des opérations militaires	182
Chapitre II : Facteurs sociaux.....	187
I L'ambition des chefs.....	187
1° Entre cliché littéraire et danger inhérent à la nature du principat.....	187
2° La conquête du pouvoir suprême.....	189
3° Fuite en avant et opportunisme.....	196
II Indiscipline et insubordination	202
1° <i>Disciplina</i> et <i>disciplina militaris</i>	202
2° Les désordres de la première moitié du IIIe siècle.....	205
3° Le problématique et relatif silence des sources pour la seconde moitié du IIIe siècle.....	210
4° Un troisième siècle spécifique ?	212
III Tensions de classes, jalousies d'armées et convictions religieuses.....	217
1° Des tensions de classes très épisodiques.....	217
2° Jalousies d'armées	220
3° Convictions religieuses.....	225
Chapitre III : La proximité avec le pouvoir et les bénéfices attendus.....	229
I Une volonté de proximité avec le pouvoir.....	229
1° La question dynastique.....	229
2° Proximité géographique et régionale.....	233
II Soldes et privilèges.....	239
1° La question de la solde.....	239
2° A propos des privilèges.....	240
III Pillage, butin, <i>donativa</i> et cadeaux.....	241
1° Le pillage et le butin.....	241
2° <i>Donativa</i> et cadeaux.....	245
Chapitre IV : Mécanismes de la révolte.....	251
I Des préparatifs très diversement élaborés.....	251
1° Des projets de révolte anticipés.....	251
2° Les réactions soudaines.....	256
II Communications et problèmes de ralliement.....	260
1° Communications et logistique.....	260
2° Le rôle de la rumeur.....	264
3° Les logiques de ralliement.....	266
III Les formes de la révolte.....	271
1° L'usage de la violence.....	272

2° L'absence de violence a-t-elle été envisageable ?	276
IV Les lendemains immédiats.	279
1° La révolte, un phénomène voué à l'échec.	279
2° Exécutions et proscriptions.	280
3° Punitons.	284
4° Nouveaux serments et ralliements.	286
TROISIEME PARTIE : GEOPOLITIQUE DE LA REVOLTE	293
Chapitre I : Acteurs de la révolte et foyers insurrectionnels.	295
I La difficile identification des unités rebelles.	295
1° Des limites prégnantes à l'état des connaissances actuelles.	295
2° Inventaire et état des lieux.	300
3° Les troupes frontalières.	302
4° La garnison de Rome	309
II Les chefs : étude prosopographique.	315
1° Les limites d'une prosopographie de la révolte.	315
2° La prééminence du haut commandement.	317
3° Officiers subalternes et hommes de troupes.	327
III Foyers insurrectionnels.	331
1° Les « politiques ».	332
2° « Les militaires ».	336
3° L' « anarchiste » ?	340
Chapitre II Programme politique et typologie de la révolte.	347
I La révolte dans l' <i>adlocutio</i>	347
1° Défense de l'Empire et défense des intérêts de l'armée.	347
2° Meneurs et projets politiques.	348
II Les thèmes des premières frappes.	352
1° Problèmes et choix méthodologiques.	352
2° Des thématiques du IIIe siècle.	356
3° Evolutions spatio-temporelles.	367
4° Le monnayage de la révolte, expression des conservatismes.	377
III Typologie de la révolte.	383
1° Des révoltes fomentées par les élites ayant fait l'objet de préparatifs minutieux.	383
2° Des révoltes soudaines provoquées par les élites après des préparatifs sommaires.	385
3° Des révoltes provoquées par les troupes sans chef connu.	386
4° Des révoltes provoquées par les troupes et confiées à des chefs issus des élites.	387

Chapitre III : Le pouvoir face à la révolte, entre continuité et adaptations.....	391
I Communiquer avec les troupes.....	392
1° Les <i>Contiones</i>	392
2° Inscriptions, images, calendrier militaire et triomphes.....	398
3° L'empereur et les requêtes des soldats.....	406
II Ordre et discipline.....	410
1° Le serment.....	410
2° Le garant de la discipline.....	412
3° Mutations de l'hérédité.....	419
III Récompenser le service militaire.....	423
1° L'essentielle question de la rémunération.....	423
2° La confirmation des privilèges.....	427
3° Titres légionnaires, décorations et accélération des carrières.....	431
IV L'empereur du IIIe siècle, un chef de guerre omniprésent.....	438
1° Le commandant en chef.....	438
2° Le réformateur de l'armée.....	446
3° Le combattant.....	455
4° Assurer la présence du prince auprès des troupes.....	460
5° Se rapprocher des dieux pour s'éloigner des troupes.....	465
Conclusion.....	473
Bibliographie.....	481
Index.....	513
Annexe I : unités rebelles et foyers insurrectionnels, les nouvelles légions au IIIe siècle et au début du IVe siècle.....	525
Annexe II : Les chefs, tableau synoptique.....	553
Annexe III : Les chefs, notices biographiques.....	585
Annexe IV : Monnayages des révoltes.....	689
Annexe V : Typologie de la révolte, tableau synoptique.....	783

Introduction

A la suite d'un mémoire de master effectué sous la direction de M. Badel en 2007 et consacré aux relations entre l'empereur et l'armée romaine de 235 à 284, j'avais constaté que des questions étaient restées en suspens, concernant notamment l'importance du phénomène de la révolte dans les relations entre le prince et ses troupes dans la seconde moitié du IIIe siècle. Par ailleurs, à la suite de certains spécialistes, le terme d'« anarchie militaire » (une expression qui, on le sait, renvoie à la période qui s'est écoulée entre la proclamation de Maximin le Thrace et celle de Dioclétien) m'avait alors semblé assez mal adapté aux réalités que recouvraient l'ensemble des révoltes de cette époque, ne serait-ce que parce que celles-ci débordaient largement les limites chronologiques fixées par l'historiographie traditionnelle. D'autres questions, a priori naïves ou simplistes, se sont alors posées à moi : pourquoi, quand et comment le phénomène de la révolte s'était-il véritablement et durablement installé ? Pourquoi avait-il cessé ? J'ai vite réalisé que ces problèmes, étonnement, avait été peu étudiés.

En effet, l'étude des révoltes militaires dans l'armée romaine est quasiment un sujet tabou comme le faisait remarquer F. Hinard en 1990. Vingt ans plus tard, le thème est toujours aussi peu traité comme si, à l'image de C. Nicolet qui écrivait que « jusqu'au Ier siècle inclus, les mutineries étaient rarissimes dans l'armée romaine », les modernes adoptaient la discrétion ou le silence gêné des Anciens sur le phénomène de la révolte. Les quelques études consacrées au sujet concernent essentiellement l'époque républicaine et seul l'ouvrage un peu isolé de C. Wolff aborde la période impériale, du moins le Haut-Empire jusqu'à la mort de Commode¹. Pourtant, en parcourant les seuls récits d'Hérodien ou de Dion Cassius, le lecteur est à même de constater à quel point la révolte militaire ponctue la monarchie sévérienne pourtant qualifiée de « monarchie militaire » jusqu'à une date récente. Cette période aurait été suivie d'une « anarchie militaire » puis d'une « remise en ordre tétrarchique », période pendant laquelle la valse des empereurs et des usurpateurs ressemble beaucoup au rythme accéléré de succession au pouvoir qui a caractérisé la période précédente. Le climat s'apaise véritablement après 324, date à laquelle Constantin vient de remporter l'ultime victoire face au dernier de ses compétiteurs.

Force est donc de constater que pendant un large IIIe siècle, de 193 à 324, le monde romain n'a vraisemblablement jamais été autant touché par le phénomène de la révolte. Autrement dit, jamais, sans doute, la construction politique élaborée par les Romains n'a-t-elle été aussi contestée puisque, par nature, l'Empire repose sur un pacte implicite empereur-armée, sujet étudié en détail par l'historien britannique B. Campbell. En effet, le régime fondé par Auguste reposait sur la victoire militaire, l'*imperium* militaire, et faisait du *princeps* le chef de l'armée. Par conséquent, les liens tissés entre le prince et les militaires faisaient partie intégrante de la nature du régime politique construit à la fin du premier siècle avant J-C et influaient directement sur la vie de l'empire romain. La méthode permettant de cimenter la

¹ F. Hinard, « Les révoltes militaires dans l'armée romaine républicaine », *BAGB*, 1990, 2, pp. 149-154 ; C. Nicolet, *Le métier de citoyen dans la Rome républicaine*, Paris, 1976, p. 197 ; C. Wolff, *L'armée romaine, une armée modèle ?*, Paris, 2012.

loyauté des soldats envers l'empereur est basée, dit B. Campbell, sur un intérêt mutuel. L'armée, en échange de conditions socio-économiques favorables, assurait l'intégrité du territoire de l'Empire, asseyait le pouvoir du prince et le protégeait de la classe sénatoriale qui n'avait pas, *a priori*, d'opinion favorable sur le régime et l'empereur lui-même. Ce dernier veillait toutefois à maintenir la discipline et une certaine distance vis-à-vis de la soldatesque. Mais ce lien entre le prince et son armée était fragile. Les empereurs en ont rapidement eu conscience puisque Tibère, premier successeur d'Auguste, avait décrit la nature des relations empereur-armée par l'expression très imagée « *lupum audibus tenere* » rapportée par Suétone². La réplique reflétait, du même coup, le caractère crucial des problèmes militaires pour le prince, quel qu'il fut.

Pourtant, les deux premiers siècles sont restés assez peu marqués par le phénomène de la révolte, même s'il y eut des événements graves comme les mutineries de 14 ap. J.- C. ou la crise de 68-69. Le IIIe siècle, lui, a connu des phénomènes d'une tout autre ampleur avec des conséquences inédites jusque-là. Entre 193 et 324, l'Empire, l'empereur et l'armée ont traversé une période difficile incluant ce que l'on a coutume d'appeler la « crise du IIIe siècle ». Dans *l'Empire romain en mutation*, Jean-Michel Carrié définit cette crise comme une remise en cause radicale du dispositif militaire, de l'institution impériale et de la cohésion morale de l'Empire. L'assaut barbare, s'ajoutant à une crise de succession, fait vaciller l'organisation militaire héritée d'Auguste et des réformes de Septime Sévère et ruine le crédit de l'Empire auprès des populations provinciales qui vont chercher des solutions de défense régionale, ce qui est source d'éclatement politique. Pour cet auteur, la priorité du problème défensif met brutalement en lumière la nature réelle du régime, à savoir une monarchie militaire. Mais celle-ci ne maîtrise plus l'équilibre élaboré entre l'empereur et l'armée décrit et analysé par Brian Campbell. D'ailleurs, pour la période qui nous intéresse ici, doit-on parler de liens entre l'empereur et l'armée ou entre l'armée et l'empereur ?

La révolte, marque insigne d'une rupture des relations entre le prince et son armée, occupe donc une place d'importance pour la période qui nous concerne. Encore faut-il pouvoir commencer par la définir afin d'en déterminer le nombre et la fréquence pour pouvoir affirmer au conditionnel, comme nous l'avons fait plus haut, que jamais le monde romain n'avait été confronté à autant de rébellions militaires au cours de son histoire. Compte tenu de l'important débat historiographique que la notion de révolte a soulevé, il nous a paru nécessaire de clarifier ces questions, du moins pour le monde romain. Pour répondre au problème posé, il nous faudra, entre autres, explorer les pistes lexicologiques (française et latine) et déterminer des limites entre la révolte et certains termes apparemment synonymes. Il nous faudra également définir la révolte militaire dans le cadre d'une société qui confiait les fonctions d'officiers supérieurs à des hommes qui occupaient alternativement les postes civils et militaires. Enfin, pour éviter toute projection anachronique, nous aurons soin de confronter nos conclusions avec les différents aspects que pouvait revêtir la notion de révolte militaire dans le droit romain. Du fait de nos sources parcellaires ou très souvent partisans, nous

² B. Campbell, *The Emperor and the Roman Army, 31 BC – AD 235*, Oxford, 1984; Suétone, *Vie des douze Césars*, III, 25, 1.

serons contraints à examiner un certain nombre de faits qui, fatalement, restent à la limite de la notion de révolte que nous aurons défini. C'est enfin l'étude de la quantification des révoltes (combien ?, où ?, quand ?) qui permettra de constater dans quelle mesure notre vision traditionnelle de la période trouve ses limites. En effet, le simple dénombrement des révoltes, à lui seul, bouscule, on le verra, les repères chronologiques légués par l'historiographie.

Une fois les questions épistémologiques élucidées, le nombre des rébellions et leur fréquence identifiés, il nous faudra déterminer les catalyseurs des phénomènes de révoltes au travers de sources principalement littéraires qui ne transmettent jamais ou presque, il faut en accepter le principe, l'opinion des militaires eux-mêmes. Autrement dit, nous chercherons à savoir pourquoi à partir de 193, les princes n'arrivaient plus à s'attacher durablement la loyauté de leurs armées alors que jusqu'en 268 les empereurs, Macrin, Maximin le Thrace et Philippe l'Arabe exceptés, sont toujours issus des mêmes milieux sénatoriaux et que leur armée (les auteurs modernes s'accordent sur ce point) conserve, jusque vers 260, les caractéristiques qu'elle avait depuis le principat augustéen.

Il apparaît de prime abord que les périls extérieurs sans précédent qui menacent l'Empire ont vraisemblablement joué un rôle essentiel dans la multiplication des révoltes, mais il s'agira de savoir dans quelle mesure et quels en ont été les effets sur le pacte empereur-armée. Ces périls sont devenus une priorité pour les princes qui doivent y faire face avec l'outil militaire et l'image qu'ils ont auprès des troupes et que leur ont légués leurs prédécesseurs, et ce avec le peu de succès que l'on sait. Mais, au-delà du caractère fondamental des problèmes de défense, l'armée, dont le recrutement a évolué au fil des deux premiers siècles et dont les conditions socio-économiques ont fait l'objet d'attentions particulières et/ou de réformes de plus ou moins grande ampleur de la part de certains empereurs n'a vraisemblablement plus tout à fait les mêmes attentes vis-à-vis du prince. Ce dernier n'en a peut-être pas pris toute la mesure et a, par là-même, sans doute fragilisé sa position au regard de ses soldats. Il conviendra alors de s'interroger sur les paramètres qui ont le plus joué, simultanément ou non, dans le déclenchement des révoltes, et de se demander à quel moment ils ont revêtu une importance particulière. Est-ce la longueur et la dureté des conflits, l'ambition des chefs, l'apparente indiscipline récurrente des soldats, la dégradation des conditions matérielles d'existence, la question des émoluments ? Ce ne sont là que quelques unes des pistes que nous envisagerons d'explorer. Inévitablement, nous serons alors conduits à étudier les mécanismes de la révolte elle-même, de son élaboration à ses conséquences ultimes.

On cherchera enfin à définir ce que nous pourrions appeler une « géopolitique de la révolte ». Nous tenterons d'abord d'identifier les mutins et quels furent leurs chefs, lesquels selon les auteurs anciens, jouèrent un rôle non négligeable dans la déstabilisation de l'Empire à cette époque. On s'interrogera aussi sur les mots d'ordre et/ou les messages politiques auxquels ont répondu les soldats. Sans doute, au cours des cent trente années qui constituent la période ici étudiée, peut-on d'ores et déjà raisonnablement supposer que ceux-ci évoluèrent au gré des années et des circonstances, tout comme on peut penser qu'ils différèrent selon le substrat social et/ou culturel des provinces où les différentes troupes rebelles étaient

stationnées au moment de leur révolte. Forts de tous les éléments que nous aurons pu rassembler, nous envisagerons de bâtir une typologie de la révolte. Nous verrons pour finir comment, dans la tourmente, le pouvoir a ressenti le besoin de se réformer et de réformer l'armée. L'armée de Probus ou de Carus n'est plus celle d'Auguste. Sans doute ces mesures ont-elles affecté les relations empereur-armée mais il nous appartiendra de déterminer, si c'est possible, dans quel sens : fragilisation ou contribution à une certaine restauration ? De plus, à partir de 268, d'authentiques « empereurs-soldats » se succèdent sur le trône. Réponse adaptée aux problèmes du moment ou résultat d'une volonté délibérée des militaires de s'imposer sur la scène politique, ils sont, par leur formation et leur origine sociale, beaucoup plus proches de leurs troupes. Mais ce changement de « vivier impérial » a-t-il engendré des différences significatives de style, de politique, d'idéologie, d'attitude dans l'exercice du commandement et dans le maintien de la discipline des troupes ? En tout cas c'est sous leur règne que décroît et finit par s'éteindre l'« anarchie militaire ».

Compte de la nature des sources à partir desquelles nous avons envisagé cette enquête, compte tenu des choix épistémologiques et méthodologiques auxquels nous avons dû nous résoudre, nous sommes conscients du caractère quelque peu périlleux de notre projet. Néanmoins, certaines de nos propositions ou de nos questions permettront sans doute d'apporter une autre grille de lecture ou un autre prisme d'observation sur un III^e siècle qui reste trouble et sur le phénomène encore mal connu des révoltes militaires avec toutes les incidences que ces dernières ont pu avoir sur les relations entre l'empereur et son armée.

PREMIERE PARTIE : LE NOMBRE



La victoire couronne Constantin dont les soldats terrassent des ennemis, détail, arc de Constantin, Rome.

Chapitre I : Qu'est-ce qu'une révolte militaire ?

I La notion de révolte et l'historiographie contemporaine.

1° Débats autour du concept de la révolte.

Définir avec précision la notion ou le concept de révolte a constitué un problème récurrent pour les nombreux historiens qui ont voulu étudier ce phénomène. Les procédés initiaux d'identification des révoltes variaient selon les chercheurs : pour certains ils relevaient de l'évidence, pour d'autres de la conformité à un jeu de critères dont les choix variaient selon les personnes. Ces procédés ont vite trouvé leurs limites même si certains les utilisent toujours. Dans un ouvrage très récent C. Wolff écrit encore à ce sujet : « le décompte des mutineries survenues pendant la République varie selon les historiens modernes, qui ne s'accordent pas toujours sur le statut de mutinerie de tel ou tel événement »³. Au fil des travaux et des débats consacrés à cette question, il est bientôt apparu qu'il était nécessaire de définir deux types de critères car il y avait deux frontières à tracer. D'une part, il convenait de distinguer les révoltes des autres formes de contestation. D'autre part, il fallait distinguer les types de révolte que l'on voulait étudier : populaire, paysanne ou autres de celles qui ne l'étaient pas (populaire ou paysanne).

Les efforts de clarification⁴ ont à leur tour débouché sur d'autres problèmes dans la mesure où, fatalement, des incertitudes finissaient par surgir aux marges ou aux périphéries de la définition du phénomène que l'on voulait étudier. Ainsi, les historiens modernistes, qui se sont particulièrement interrogés sur ces questions, ont été confrontés à la notion de micro révolte ou de révolte passive pour ne citer que ceux-là⁵. A ces problèmes, il a fallu ajouter toutes les difficultés inhérentes à la volonté de définir précisément des termes ou des concepts aussi potentiellement larges que « populaire » ou « paysan », sans compter les risques de projection anachronique que l'on pouvait faire sur des termes qui pouvaient également recouvrir des réalités très différentes, et parfois mouvantes, de celles que l'on connaît aujourd'hui.

³ C. Wolff, *L'armée romaine, une armée modèle ?*, Paris, 2012, p. 110.

⁴ Voir le travail fondateur sur cette question ainsi que la définition d'Y.M. Bercé incluant deux jeux de critères particulièrement clairs dans *Histoire des croquants. Etude des soulèvements populaires au XVIIe siècle dans le Sud Ouest de la France*, Paris-Genève, 1974, p.2 ; voir également la synthèse du même auteur *Révolte et révolution dans l'Europe moderne. XVIe – XVIIIe siècle*, Paris, 1980.

⁵ Voir les travaux de Madeleine Foisil, *La révolte des Nu – Pieds et les révoltes normandes de 1639*, Paris, 1970, de Charles Tilly, *La France contestée de 1600 à nos jours*, Paris, 1986 ; *Popular contention in Great Britain, 1758 – 1834*, Cambridge, Harvard University Press, 1995 ; de Jean Nicolas (dir.), *Mouvement populaire et conscience sociale XVIe – XIXe siècle*, Maloine éditeur, 1985 ; de Jean Nicolas, *La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale, XVIe – XIXe siècles*, Paris, 2002 ; ou de Winfried Schulze, *Aufstände, revolten, Prozesse. Beiträge zu bäuerlichen Widerstandsbewegungen im frühneuzeitlichen Europa*, Stuttgart, 1983 pour ne citer qu'eux.

2° La notion d' « enchaînement de faits ».

Pour Hugues Neveux, une des grandes difficultés (voire la difficulté inextricable) auxquelles se heurtent les historiens provient « de l'emploi d'un concept générique en rejetant à une phase ultérieure l'étude du champ relationnel dans lequel s'inscrivent les faits qui servent à sa définition »⁶. Pour lui, le grand problème vient du fait que le chercheur isole ce qu'il appelle « la révolte » d'une chaîne de continuité : leurs causes et leurs conséquences pour dire les choses très simplement. Or, dans certains cas, deux chaînes de continuité sont identiques mais l'une d'entre elles n'aura pas été retenue comme mouvement de révolte parce que l'historien n'y aura pas trouvé l'élément (ou les éléments) qu'il a choisi pour faire de cette chaîne une révolte⁷. Et cette attitude est, en partie, la conséquence de l'emploi, par le chercheur, d'un concept (ici celui de la révolte) sur lequel il a déjà formé ses propres projections.

Hugues Neveux propose donc de s'appuyer sur le postulat philosophique selon lequel observation et conceptualisation, tout en étant des opérations différentes, sont aussi des opérations non seulement simultanées mais encore conjointes et interdépendantes. Si l'on accepte ce postulat, cet auteur pense qu'il existe alors une porte de sortie : « il suffit de scruter des enchaînements de faits pour parvenir à élaborer des concepts portant sur des réseaux et non plus sur des genres, des concepts qui ne soient plus génériques, mais chacun, faute de mieux, « relationnels » »⁸. Ainsi, une étude sur les révoltes s'attacherait d'abord à des faits ou à des éléments d'un champ relationnel dont on ne pourrait pas dire si, de prime abord, les faits ou les éléments de ce champ relationnel constitueraient une révolte populaire, paysanne ou autre, ni même s'il en existe une qui mérite réellement ce sens. A partir de là, l'éventuelle définition des révoltes (populaire, paysanne...) n'interviendrait qu'au cours de la réalisation de l'étude en question. Une fois cette difficulté théorique levée, il ne reste plus selon lui qu'à résoudre deux principaux problèmes pratiques : d'abord choisir un point d'observation initial qui ne peut être établi qu'en fonction de travaux antérieurs plutôt nombreux. Ensuite, chercher à savoir quels faits ou quels enchaînements de faits il faut retenir pour conduire l'investigation⁹.

Aussi pertinente que soit la démonstration de cet auteur, elle contourne plus qu'elle ne résout la question initiale. De fait, le débat a ressurgi et n'est toujours pas clos près de quarante ans après la première grande tentative faite par Yves Marie Bercé pour répondre au problème posé¹⁰. Toutefois, l'échec de la quête d'une définition acceptable par tous a eu au

⁶ Hugues Neveux, *Les révoltes paysannes en Europe : XIVe – XVIIe siècle*, Paris, 1997, p. 63.

⁷ Hugues Neveux, *Les révoltes paysannes en Europe : XIVe – XVIIe siècle*, Paris, 1997, pp 64-67.

⁸ Hugues Neveux, *Les révoltes paysannes en Europe : XIVe – XVIIe siècle*, Paris, 1997, p. 69.

⁹ Pour Hugues Neveux, la prise d'armes et la participation d'exploitants agricoles semble incontournable dans le cadre de l'étude qu'il a entreprise.

¹⁰ En 2004-2005, une question au programme de CAPES et d'agrégation proposait d'étudier les révoltes et les révolutions de 1773 à 1802 en Europe, en Russie et en Amérique ». L'ouvrage collectif dirigé par Jean-Pierre Poussou, *Révoltes et révolutions en Europe et aux Amériques (1773 – 1802)*, Paris, 2004, contient un premier chapitre consacré aux enjeux historiographiques liés aux phénomènes de révolte et de révolution. Voir également le chapitre « la diversité des contestations, révoltes et révolutions dans l'historiographie » d'Anne Jollet et Marie-Karine Schaub dans *Révoltes et révolutions. Outils*, Paris, 2005.

moins deux mérites. D'abord d'exiger de la part des historiens une plus grande rigueur de pensée, ensuite de cerner avec plus de précision les principaux obstacles sur lesquels butait l'entreprise. Mais le problème reste entier. Alors n'avons-nous le choix, dans le cadre qui est le nôtre, qu'entre subordonner l'étude des révoltes militaires à la construction ou à la définition préalable du concept, si c'est possible, ou suivre la démarche proposée par Hugues Neveux ? Dans les deux cas, compte tenu de tout ce qui vient d'être dit, il se peut que nous n'ayons aucune réponse. En effet, élaborer ou affiner un « concept générique » pour définir ce qu'est une révolte militaire va d'abord créer des difficultés d'identification, avant de nous entraîner dans un questionnement et un débat qui risquent de faire de cette thèse une étude de la révolte comme phénomène en soi. Mais, en même temps, la démarche novatrice proposée par Hugues Neveux, outre le fait qu'elle ne s'adapte pas à la problématique qu'on s'est chargé d'étudier, ne peut être appliquée telle quelle à notre champ d'étude puisque, par exemple, le choix d'un point d'observation initial établi en fonction de travaux antérieurs plutôt nombreux est impossible. En effet, l'étude des révoltes militaires au sein de l'armée romaine est quasiment un sujet tabou écrit F. Hinard¹¹. De fait, les études sont peu nombreuses et s'attachent essentiellement à la période républicaine. Enfin, certaines d'entre-elles évitent soigneusement d'aborder le problème qui nous occupe¹². Faut-il alors renoncer ?

Cette thèse n'a pas pour objet de reprendre le débat à bras le corps et encore moins la prétention d'y apporter une solution définitive ou indiscutable. En même temps, il paraît difficile d'ignorer le problème ainsi que toutes les questions qu'il soulève. Par ailleurs, toutes les démarches entreprises nous permettent, à notre sens, de proposer quelques pistes, du moins pour mener à bien la problématique à laquelle ce travail s'est proposé de répondre.

Aussi, peut-on se demander si le concept de révolte peut être délimité et utilisé d'une façon générale et/ou transposable pour des périodes différentes, recouvrant des réalités très dissemblables, ou pour des périodes très longues au cours desquelles les réalités auront considérablement évolué et pour lesquelles on ne pourra étudier tous les inévitables cas particuliers sans se lancer, avec toutes les difficultés que l'on peut deviner, dans une œuvre de très longue haleine¹³.

¹¹ F. Hinard, « Les révoltes militaires dans l'armée républicaine », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, 2, 1990, p. 149.

¹² W. St Messer, « Mutiny in the roman army », *CP*, 1920, pp. 158-175 ; G.W. Currie, *The Military discipline of the Romans from the founding of the City to the close of the Republic*, Indiana University, 1928 ; E. Gabba, *Le rivolte militari*, Florence, 1975 ; F. Hinard, « Les révoltes militaires dans l'armée républicaine », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, 2, 1990, p. 149-154 ; S.G. Chrissanthos, *Seditio. Mutiny in the Roman Army, 90-40 B.C.* ; Ann Arbour, 1999 ; G. Mundubeltz, *Les séditions dans les armées romaines de 218 av. J.C. à l'an 14 de notre ère*, Thèse de doctorat, Bordeaux III, 2000 ; C. Wolff, *L'armée romaine, une armée modèle ?*, Paris, 2012.

¹³ Pour clore un congrès du CARDH en octobre 2002, Anne Saunier déclarait prudemment que « ces travaux nous ont montré, si nous en doutions, que les résistances et les révoltes se déclinent sous plusieurs formes et touchent toutes les catégories sociales dans tous les domaines, de la simple survie aux activités politiques, économiques et même intellectuelles et culturelles ». *Résistances et révoltes contre les pouvoirs établis de l'Antiquité à nos jours : congrès du CARDH, octobre 2002*, sous la direction de Lucien Abénon, Nénad Fejic et Annie Saunier, Guyanne, 2004.

A notre sens, compte tenu de tous ces éléments, la définition que l'on peut se faire de la révolte ne peut être utilisée sans être confrontée avec l'idée que les contemporains de l'époque que l'on a choisi d'étudier pouvaient s'en faire. De cette façon, on commencera déjà par limiter les projections anachroniques que l'on peut construire sur des événements très éloignés, une précaution sur laquelle insistait déjà Hugues Neveux. On sera donc amené un peu plus loin à voir comment les Romains, entre autres au travers des codes de droit qui nous restent, définissaient ce qu'était une révolte dans le cadre très restreint de l'armée, cadre qui n'est pas celui de l'ensemble de la société romaine et encore moins celui d'une autre société à une autre époque donnée. De plus, il nous semble également judicieux de nous intéresser au moins autant à des chaînes de continuité (ou des enchaînements de faits) qu'à des événements catalogués comme révoltes par la tradition historiographique ou rapidement qualifiés comme tels par nos sources. Cette démarche nous semble particulièrement appropriée pour éviter certains écueils comme celui de la micro-révolte, de la révolte avortée ou la nécessaire prise d'armes qui a semblé nécessaire à beaucoup d'historiens. Bien entendu, à un moment ou à un autre, il faudra trancher et décider si oui ou non, telle ou telle chaîne de continuité relève de la révolte ou pas. Ce qui revient à délimiter quelques repères ou critères préalables mais adaptés à la question qu'on s'est proposé d'étudier.

Comme ont pu le faire récemment certains historiens qui ont écrit sur la question des révoltes et des révolutions à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle¹⁴, il nous semble nécessaire de revenir, pour commencer, sur la définition qu'on se fait aujourd'hui de la révolte mais, en gardant toujours à l'esprit la ou les raisons pour laquelle (ou lesquelles) on a choisi d'étudier le phénomène de la révolte militaire précisément au III^e siècle de notre ère. Cette chose faite, il conviendra, comme on l'a dit plus haut, de mettre en relation les problèmes soulevés et les critères qu'on aura choisis avec ceux que les Romains avaient retenus pour affiner notre définition de ce que pouvait être une révolte militaire à cette époque là. Bien évidemment, il restera inévitablement des cas litigieux, des zones d'incertitude. En l'occurrence, le cadre chronologique relativement restreint qu'on s'est donné ainsi que le caractère souvent lacunaire ou parcellaire de nos sources nous permettra, sans entrer dans une analyse sans fin, de les étudier de façon exhaustive et de justifier les choix qu'on sera nécessairement amené à faire.

II Problèmes de définition.

1° La révolte dans la langue française.

La langue française définit la révolte comme une « action collective, généralement accompagnée de violences, par laquelle un groupe refuse l'autorité publique existante, la règle sociale établie, et s'apprête ou commence à les attaquer pour les détruire ». La révolte est également définie comme « une résistance, une opposition violente et indignée, une attitude

¹⁴ Voir note 5.

de refus et d'hostilité devant une autorité, une contrainte »¹⁵. Ainsi, à partir de cette définition, le décompte des révoltes militaires qui ont jalonné la période qui s'étend de 193 à 324 devra prendre en compte des actions ou des mouvements incluant deux phénomènes incontournables à savoir, l'action collective d'un groupe d'une part et le refus de l'autorité publique ou de la règle sociale existante d'autre part.

Toutefois, avant d'aborder les interrogations ou les problèmes que soulèvent ces deux phénomènes, il convient de faire quelques remarques préalables. Soulignons dans un premier temps que la définition ne donne aucune indication de nombre (on y reviendra bientôt) ou de durée dans le temps¹⁶. Elle n'implique pas forcément le recours aux armes. Celui-ci n'est qu'un maillon parmi d'autres enchaînements de faits qu'il conclut ou au sein desquels il peut s'insérer mais sans caractère obligatoire. Ainsi, notre approche de la révolte englobera également des événements qu'on peut pour l'instant qualifier de révolte « avortée » soit parce que les insurgés n'ont pas pu mener leur projet jusqu'à la conclusion qu'ils s'étaient fixés, soit parce qu'ils n'ont pas jugé utile de prendre les armes ou de recourir à la force compte tenu des circonstances du moment. On aura bien entendu l'occasion d'y revenir et d'aborder alors la question de la réaction du pouvoir qui considère un enchaînement d'événements comme une révolte à moins qu'il ne décide d'ignorer ou de négliger (par choix ou par nécessité) des événements qui « mériteraient » (?) *a priori* l'appellation de révolte.

2° La révolte et les termes synonymes

Telle que la révolte est définie, on ne peut manquer de s'interroger sur ce qui rapproche ou éloigne ce terme de mots qu'on peut utiliser comme synonymes. L'article « révolte » du petit Robert ne manque pas d'attirer l'attention du lecteur sur tous les termes voisins que sont la désobéissance, l'insoumission, l'insubordination, l'émeute, l'insurrection, la rébellion, la sédition, le soulèvement ou la guerre civile. Les trois premiers renvoient principalement à la délicate différenciation qu'on peut établir entre révolte et indiscipline, problème qu'on aura le souci d'élucider lorsque l'on abordera le thème plus général du refus de l'autorité publique.

Pour Marc Belissa, l'émeute, le trouble ou la sédition (par opposition à l'insurrection et *a fortiori* au soulèvement ou à la guerre civile) renvoient au registre de la contestation spontanée, inorganisée, sans programme social clair, sans l'objectif de la prise du pouvoir.¹⁷ Il ne s'agirait donc pas de révolte. Or, on l'a vu plus haut, la prise du pouvoir, au même titre que la prise d'armes, n'est pas inhérente à la définition *stricto sensu* de la révolte. La révolte n'a

¹⁵ *Le nouveau petit Robert de la langue française*, nouvelle édition du Petit Robert de Paul ROBERT, sous la direction de Josette REY-DEBOVE et Alain REY, Paris, 2008, article révolte, p. 2245.

¹⁶ Dans sa définition de la révolte Yves-Marie Bercé avait initialement voulu inclure une condition de durée. Cette initiative suscita de nombreuses controverses. Voir Y.M. Bercé, *Histoire des croquants. Etude des soulèvements populaires au XVIIe siècle dans le Sud Ouest de la France*, Paris-Genève, 1974. Voir également la synthèse de J. Nicolas, *La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale 1661 – 1789*, Paris, 2002.

¹⁷ Marc Belissa, *Révoltes et révolutions en Europe (Russie comprise) et aux Amériques de 1773 à 1802*, Paris, 2004, p. 8.

pas nécessairement pour but de pourvoir à une place laissée vacante à la suite d'actes de violence s'il y en a eu. Car dans ce cas, comment qualifier le mouvement spontané qui, en 238, pousse les soldats de la *Ila Parthica* bénéficiant de la complicité des prétoriens à assassiner l'empereur Maximin le Thrace ? S'agit-il d'une émeute ou d'une sédition ? Remarquons au passage que cette émeute ou cette sédition a eu pour principale conséquence, sans que ce soit le but initial des insurgés, de permettre aux empereurs du Sénat de se débarrasser de l'empereur jusque là « légitime »¹⁸ et de prendre sa place. En outre, les événements en question s'insèrent dans un enchaînement de faits au cadre chronologique beaucoup plus large et beaucoup plus complexe. Enfin, le recours soudain et imprévisible à la violence dans ce cadre très précis n'est-il pas un choix tactique qui serait déjà en lui-même un programme, certes peu élaboré ? On aura bien garde alors de se risquer à une différenciation aussi fine.

Quitte à prendre position dans le débat épistémologique, on préférera épouser pour partie la notion plus large d'« action contestataire » définie par Hugues Neveux pour définir ce que serait pour nous une révolte. L'action contestataire, ou la révolte, est une réaction à une situation (réelle, imaginaire ou redoutée) considérée comme insupportable parce que la situation en question ne satisferait pas ou risquerait de ne pas satisfaire le groupe en tant que corps constitué et de mettre en danger des aspirations souhaitées et parfois considérées comme vitales. Elle est donc une réponse à une estimation de la situation, à une initiative réelle, fictive ou crainte. A cela, on ajoutera qu'elle peut dans certains cas être envisagée par un groupe d'individus comme une opportunité permettant d'améliorer sa situation en profitant de la faiblesse momentanée du pouvoir ou de l'autorité publique. Elle commence par un choix tactique qui est déjà un programme plus ou moins sophistiqué et plus ou moins réfléchi. Elle est ensuite constituée d'un enchaînement de faits qui relèvent d'une tactique à la géométrie variable qui est plus ou moins fonction des réactions qu'elle a suscitées. Enfin, redisons-le, la prise d'armes ou le recours à la violence, très fréquents, n'en sont pas pour autant inévitables. Parfois toute la chaîne d'événements s'organise autour d'eux, parfois ils n'interviennent qu'en tant qu'*ultima ratio*¹⁹.

3° La langue française et les réalités de l'armée romaine.

Reste un dernier point ou une dernière difficulté inhérente à la définition. La révolte implique le soulèvement d'un groupe voire d'un pan entier du corps social, ici l'armée romaine. Or, rappelons pour mémoire que l'organisation de l'armée impériale accuse de très nettes différences avec ce que l'on peut considérer à notre époque comme un corps constitué. Les soldats, les sous-officiers et les officiers subalternes ont été sélectionnés, ont prêté un serment renouvelable tous les ans, perçoivent une solde et effectuent un service qui va de vingt-cinq ans environ pour les unités auxiliaires à seize ans pour les prétoriens. En revanche, le haut commandement est assuré par des chevaliers et des sénateurs dont les fonctions

¹⁸ Hérodien et l'*Histoire Auguste* qui sont nos principales sources sur ces événements montrent que les principaux catalyseurs relèvent de la colère contre l'attitude de l'empereur lors du difficile siège d'Aquilée ainsi que la crainte nourrie pour les familles restées à Rome ou à Albano.

¹⁹ Hugues Neveux, *Les révoltes paysannes en Europe : XIV^e – XVII^e siècle*, Paris, 1997, p. 284-285.

militaires ne constituent qu'une étape dans un cursus qui alterne des fonctions civiles et des fonctions militaires. Ainsi, on ne peut pas vraiment parler de « commandants », de « colonels », de « généraux » ou de « maréchaux » romains au sens où nous l'entendons et ce au moins jusqu'aux réformes de Gallien. Tout en privant les sénateurs du commandement des légions, ce dernier favorisait bien entendu l'ordre équestre au sein duquel entrait un plus grand nombre de militaires sortis du rang²⁰. Mais cette évolution, aussi importante fût-elle, n'instaurait pas pour autant une séparation nette entre carrières militaires et carrières civiles. Ainsi, ce qu'on appellera ici le soulèvement d'un groupe social, l'armée en l'occurrence, rassemblera parfois -mais pas nécessairement- des gens issus de milieux très différents aux aspirations parfois bien éloignées si ce n'est contradictoires. Leur unité relative vient du fait qu'ils sont tous temporairement réunis au sein d'un groupe identifiable relevant du vocabulaire militaire (*legio, vexillatio, cohors...*). De plus, on notera au passage que le groupe en question n'est pas pour autant exempt de tensions internes²¹.

III L'action collective d'un groupe.

Appliquée à l'adjectif militaire tel qu'on vient de le définir, à la période et au contexte de cette thèse, la précédente définition peut s'illustrer par les événements de 260, décrits par Zonaras, qui surviennent sur le Rhin²². Pour une question de butin qui leur est contesté, des soldats de l'armée du Rhin proclament M. Cassianus Latinius Postumus empereur, mettent le siège devant Cologne et assassinent le fils de l'empereur régnant, Gallien. Ces événements devaient donner naissance à ce que l'historiographie a pris coutume d'appeler l'empire gaulois. Au travers des actions décrites, même si l'auteur ne donne pas d'estimation numérique précise, ces troubles ont été orchestrés par un large groupe de personnes, siège d'une cité oblige. Ils ont abouti à la proclamation d'un usurpateur et à l'assassinat d'un César, preuves répétées d'une volonté affichée de nuire à l'autorité publique.

On l'aura compris, si l'on s'attache à la seule description des événements, un tel cas de figure ne pose guère de soucis. Malheureusement, les sources dont nous disposons aujourd'hui ne nous permettent pas toujours, loin s'en faut, de différencier aussi aisément ce qui relève de la révolte et ce qui n'en relève pas. La question est d'autant plus délicate qu'aux difficultés inhérentes aux sources, il faut ajouter les incertitudes ou les approximations qui peuvent apparaître dès lors qu'on s'interroge sur les limites précises du phénomène qu'on veut quantifier, ici, les révoltes militaires.

²⁰ La bibliographie sur l'armée romaine et son organisation est très importante. Ici, on renverra le lecteur à quelques ouvrages généraux comme ceux de G. Webster, *The roman imperial army*, 1974 ; G.R. Watson, *The roman soldier*, New York, 1983 ; Yann Le Bohec, *L'armée romaine*, Paris, 1989 ; F. Jacques et J. Scheid, *Rome et l'intégration de l'empire 44 av. J.C. – 260 ap. J.C., I : Les structures de l'empire romain*, Paris, 2^e éd°, 1992 ; C. Zuckerman, « l'armée », dans C. Morisson, *Le monde byzantin, I : l'empire romain d'Orient (330-641)*, Paris, 2004, pp. 143-180 ; Y. Le Bohec, *L'armée romaine sous le Bas-Empire*, Paris, 2006 ; Pierre Cosme, *L'armée romaine. VIIIe s. av. J.C.- Ve s. ap. J.C.*, Paris, 2007.

²¹ Voir deuxième partie, II, 2°

²² Zonaras, *Annales*, XII, 24.

Plusieurs problèmes surgissent : lorsqu'on veut étudier l'action collective d'un groupe, on s'aperçoit bientôt que la définition de la révolte peut rejoindre celle du complot. Comment différencier la première du second ? Ensuite, dans le cadre d'événements qui comportent plusieurs foyers d'agitation, doit-on parler d'une ou de plusieurs révoltes ? Enfin, à partir de quand appliquera-t-on l'adjectif militaire à une révolte qui réunit des soldats mais également des civils ?

1° Complot ou révolte ?

Le complot est également une révolte puisqu'on le définit comme un projet concerté secrètement par un groupe de personnes visant à attenter à la vie, à la sûreté de quelqu'un ou d'une institution. Mais, par son aspect secret et par le nombre limité d'acteurs, il se distinguerait de la révolte dont la définition sous-tendrait alors une action plus spontanée, sur une plus grande échelle et au grand jour. Pourtant, les limites entre les deux termes peuvent s'avérer extrêmement ténues²³.

De prime abord, se pose la question du nombre, à condition qu'il soit connu et en supposant qu'il soit exact. Quelles sont les limites numériques qui vont pouvoir différencier le complot de la révolte ? Dans le cas de l'assassinat de Gallien ou d'Aurélien, on a coutume de qualifier de complot les événements qui mirent fin à leur pouvoir et à leur vie. Dans les deux cas, on a affaire à des groupes principalement ou exclusivement composés de militaires. Certes, ces groupes sont restreints mais ceux qui se portèrent contre Gallien furent-ils moins nombreux que ceux qui décidèrent d'assassiner Maximin le Thrace ? En lisant les différentes versions fournies par les sources, rien n'est moins sûr²⁴. Pourtant, la mort de Maximin entre habituellement dans le cadre d'une révolte militaire, mais pas la mort de Gallien ou d'Aurélien pour lesquels on a davantage coutume de parler de complot. Ainsi le nombre seul, et encore faudrait-il pouvoir le définir, ne suffit pas à différencier complot et révolte.

Il faut alors se pencher sur des facteurs complémentaires pour pouvoir affiner les distinctions. Les circonstances décrites par les sources peuvent parfois nous éclairer davantage. Pour Maximin, l'assassinat de l'empereur serait l'aboutissement d'un mécontentement largement répandu et croissant au sein de l'armée dont les récriminations se

²³ De façon plus générale, la question du nombre est régulièrement reprise par les historiens qui veulent étudier les révoltes. Les choix sont divers, varient avec les sources ainsi qu'en fonction des régions et des périodes étudiées. Lorsque les sources le permettent, les auteurs fixent leur seuil en fonction des définitions de l'époque. Ainsi Charles Tilly étudia les attroupements à partir de dix personnes puisque le *Riot Act* de 1715 fixait le seuil de la révolte à douze participants. Voir la synthèse sur cette question d'Anne Jollet et Marie – Karine Schaub dans *Révoltes et révolutions. Outils*, Paris, 2005, pp. 68 – 69.

²⁴ Pour l'assassinat de Maximin le Thrace voir les récits d'Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 5, 9 ; de Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 15 ; de Zonaras, *Annales*, XII, 16, de l'*Histoire Auguste*, Les deux Maximins, XXII-XXIII ou de Pseudo Aurélius Victor, *Epitome de Caesaribus*, 25. Les récits d'Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 27,4 et d'Eutrope, *Breviarium*, présentent des versions erronées.

Sur la mort de Gallien voir Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 40, 2 ; Zonaras, *Annales*, XII, 26 ; *Histoire Auguste*, Gallien, XIV, 1-2 ; *Claude*, I, 3 ; Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 33, 28 et Pseudo Aurélius Victor, *Epitome de Caesaribus*, 34, 2. Là aussi, les versions présentent des différences. Voir S. Ratti, « Sur les sources du récit de la mort de Gallien dans l'*Histoire Auguste* », *HAC Genevense*, Bari, 1999, pp. 267-285 ; « Vies de Valérien et de Gallien de l'*Histoire Auguste* », Paris, CUF, 2000.

seraient finalement traduites par le geste perpétré par quelques soldats de la *Ila Parthica*²⁵. Par ces détails supplémentaires fournis par Hérodien, on est dans le cadre d'une révolte. Mais en ce qui concerne Gallien, pour reprendre cet exemple, l'imprécision des sources rend les choses plus difficiles. Les régicides ont-ils tout décidé en petit comité en prenant le risque de se voir désavoués après coup avec tous les risques que cela comporte ? Ou alors, se sont-ils préalablement assurés de l'absence de réaction des autres officiers et des soldats et/ou de relais sûr au sein des forces armées pour pouvoir passer à l'acte et conserver durablement les profits de l'assassinat de l'empereur ? Dans le premier cas, l'isolement des conjurés, en sus de leur petit nombre, nous inciterait effectivement à qualifier leur action de complot mais dans le second, la mise en place de plus ou moins vastes ramifications au sein de l'armée relèverait alors de la part de cette dernière d'un phénomène de révolte passive. Toute la difficulté réside alors dans la capacité du chercheur à pouvoir établir si oui ou non d'éventuelles ramifications existent et à quelle échelle. L'analyse des motifs qui sous-tendent le complot pourra éventuellement servir de point d'appui ou d'argument supplémentaire. Les comploteurs agissent-ils au nom de griefs uniquement personnels, comme les auteurs antiques nous le suggèrent lorsqu'ils narrent les événements qui ont mis fin au règne de Caracalla ?²⁶ Masquent-ils leurs motivations strictement personnelles derrière des sentiments plus nobles ou plus acceptables ? Ou agissent-ils de façon plus ou moins opportuniste en fonction de motifs exprimés plus généralement par le corps constitué qu'est l'armée ? A moins qu'ils n'agissent au nom de ce qu'ils croient être des motifs ou des griefs représentatifs d'un grand nombre de soldats.

Outre les facteurs ou les paramètres qui viennent d'être évoqués, le complot serait par définition synonyme de confidentialité de la part de ses organisateurs. Mais en lisant les sources, et notamment le témoignage d'Hérodien²⁷ sur ce qu'on appelle la révolte des armées du Danube et du Rhin de 193, on peut penser que le mouvement organisé par Septime Sévère et ses complices est loin d'être spontané²⁸. Il fait suite à de secrètes tractations entre les chefs militaires et les gouverneurs des provinces concernées. Dans ce cas précis, la révolte a été longuement mûrie ou, si l'on veut entrer davantage dans le détail, on pourrait dire que la révolte des armées susdites est le résultat du complot organisé par Septime Sévère pour mettre fin au pouvoir de Didius Julianus. Ici, complot et révolte sont inextricablement mêlés, le premier étant à l'origine de la seconde.

Compte tenu des renseignements parfois très succincts livrés par les sources, les réponses à toutes les questions qui viennent d'être soulevées risquent de ne pas être toujours faciles à construire. On considérera comme complot une action collective orchestrée par un nombre restreint d'individus majoritairement composé de membres de l'armée -sans qu'il nous soit possible d'apporter de limites numériques précises- contre le pouvoir à condition qu'on n'ait pas réussi à mettre en évidence l'existence d'un réseau étendu de complicités au

²⁵ Voir Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 2-5.

²⁶ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, IV, 12, 8 ; IV, 13, 1 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 4-5

²⁷ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, II, 9, 3-13.

²⁸ Voir A. Birley, « The coups of the year 193 », *Bonner Jahrbücher*, CLXIX, 1969, pp. 272-280 ; *Septimius Severus, the african emperor*, Londres, 1988, pp. 96-97 ; A. Daguet-Gagey, *Septime Sévère. Rome, l'Afrique et l'Orient*, Paris, 2000, pp. 198-199.

sein de l'armée et/ou qu'aucune unité identifiable dans son ensemble ne soit partie prenante dudit complot.

2° Une ou plusieurs révoltes ?

Face à des sources pouvant exposer plusieurs mouvements de révolte, surtout dans le cas d'événements rapprochés dans le temps ou dans l'espace, le chercheur ne peut s'empêcher de chercher à savoir si on peut trouver une certaine unité entre les différents foyers d'insurrection. En effet, une action collective globale peut, ou non, se décliner ou s'articuler autour de plusieurs actions. Bien entendu, de l'absence ou de l'existence de liens entre plusieurs foyers de révolte dépendra en partie le décompte du nombre de révoltes.

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter : soit on a affaire à une insurrection initiale qui se propage plus ou moins rapidement et qui provoque d'autres mouvements de révolte, soit plusieurs foyers de révolte apparaissent simultanément en plusieurs endroits distincts, lesdits foyers de révolte pouvant eux-mêmes faire œuvre de contagion. Encore, répétons-le, faudra-t-il pouvoir avoir la possibilité de déterminer l'existence d'un ou de plusieurs centres initiaux ainsi que les articulations qui permettront de les relier, ou non, à des centres secondaires gagnés par la contagion.

Pour illustrer ce qui vient d'être dit, la crise d'avril 193 peut à nouveau servir d'exemple. L'historiographie a pris coutume de distinguer deux révoltes, celle de Septime Sévère et celle de Pescennius Niger, et non pas toute une série de révoltes. La première éclate en Pannonie supérieure et la seconde en Syrie. Par la clarté de leurs descriptions, les auteurs antiques nous présentent deux centres d'action très différents, antagonistes, animés d'une dynamique et d'une extension géographique qui leur est propre. Le premier est rhéno-danubien et le second est oriental.

Les choses sont moins claires si l'on s'attache, par exemple, aux événements de 253 ou de 269. En 253, les légions de Mésie proclament Emilien comme nouvel empereur. L'archéologie et la numismatique ont aidé les historiens à mesurer l'ampleur de la révolte, ou son degré de contagion, par le nombre de provinces ayant effectivement reconnu le nouveau prince. De son côté, l'empereur Trébonien Galle décide de marcher contre celui que l'on considère alors comme un usurpateur mais il est bientôt massacré par ses troupes nous dit Zosime qui reste notre informateur le plus prolixe et le plus fiable sur ces événements²⁹. Avons-nous affaire à une seconde révolte ou cette nouvelle flambée de violence peut-elle s'inclure dans ce qu'on appellera la révolte d'Emilien ? En 269, Laelianus est proclamé par des troupes rhénanes alors que Postumus règne sur cette partie de l'Empire depuis 260. Le second se porte contre le premier qu'il assiège dans Mayence avant de le vaincre. Mais il est bientôt tué par ses propres troupes. Avons-nous affaire à une révolte rhénane ou à deux mouvements distincts ?

²⁹ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 28,3. Voir également Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 31, 1-2 ; Pseudo Aurélius Victor, *Epitome de Caesaribus*, 31 ; Eutrope, *Breviarium*, IX, 5 ; Zonaras, *Annales*, XII, 21.

Dans le premier cas, Zosime affirme (sans préciser leur nombre) que les soldats de l'armée de Trébonien Galle se sont révoltés parce qu'ils étaient trop inférieurs en nombre par rapports aux partisans d'Emilien qui marchaient sur l'Italie. Notons au passage que compte tenu du fait que l'empereur avait l'intention de lutter en rase campagne contre son compétiteur, nous serons plutôt enclins à penser qu'on est en présence d'une révolte (importance des effectifs oblige) et non d'un complot. Zosime ajoute que les mutins étaient en désaccord avec la façon de gouverner de l'empereur sans qu'on sache pour autant si ces récriminations sont identiques à celles que pouvaient nourrir les armées du Danube qui ont mis en branle le mouvement de révolte. A ce stade, il est encore impossible d'affirmer si oui ou non on peut parler d'un mouvement d'ensemble ou de deux mouvements séparés, rien ne nous permettant d'articuler le second sur le premier. En revanche, les dernières précisions de Zosime décrivant des soldats sans leaders apparents reconnaissant immédiatement après leur forfait le pouvoir d'Emilien et pouvant se rallier sans peine à ceux contre qui ils étaient censés lutter nous incite à considérer cet ultime épisode régicide comme le dernier sursaut d'un mouvement inauguré sur le Bas Danube et s'étant étendu sur le tard jusque dans le nord de l'Italie, le tout formant une seule et même révolte.

Le second cas, bien moins détaillé par les sources dont nous disposons³⁰, décrit également des phénomènes de révolte, une situation de guerre étant nécessairement synonyme d'effectifs conséquents. Les auteurs antiques ne nous disent rien des motifs qui ont animé ceux qui ont proclamé Laelianus à la pourpre. On aura l'occasion de revenir ultérieurement sur les hypothèses qu'on peut échafauder en examinant des sources non littéraires. En revanche, il ne fait aucun doute que leurs revendications sont loin de séduire les autres unités puisque Postumus sort initialement vainqueur, après un siège, de la confrontation militaire avec son adversaire. Il est certes très vite massacré à son tour par ses propres soldats mais sur ce point nous avons quelques précisions : c'est parce qu'il aurait refusé aux vainqueurs le pillage de Mayence qu'il aurait péri. Il s'agit donc d'une seconde révolte dont le détonateur se mit en marche dans des conditions très particulières, extrêmement limitées dans le temps et dans l'espace.

Ainsi, au travers des exemples de 193 et de 253, on voit se dessiner deux types d'ensembles. Dans le premier cas, la cohérence des révoltes apparaît immédiatement par le nombre important de protagonistes qu'elles rassemblent, par les motivations communes des troupes, les buts identiques qu'elles se sont fixés et les chefs communs qu'elles se sont choisis. Dans le second cas, l'unicité du mouvement est moins évidente de prime abord car elle se construit progressivement au fil du temps. Au travers des sources dont nous disposons, on voit se dessiner initialement un foyer balkanique qui s'étend peu à peu, puis un foyer italien qui se rattache au premier *in extremis*, d'abord en refusant l'affrontement, ensuite par l'assassinat de l'empereur et enfin en se ralliant aux mêmes chefs. Deux cas de figure qu'on différenciera de l'exemple gaulois dans lequel, répétons-le, deux cas de révoltes simultanés ou

³⁰ Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 33, 8 ; Pseudo Aurelius Victor, *Epitome de Caesaribus*, 32, 4 ; Eutrope, *Breviarium*, IX, 9, 1 ; Orose, *Histoires (Contre les païens)*, VII, 22, 11 ; *Histoire Auguste, Les trente tyrans*, V

presque n'ont, à aucun moment de leur histoire, trouvé de plus petit dénominateur commun. Autrement dit, la définition ou la cohérence de mouvements de révolte passe par les motifs qui les sous-tendent, les meneurs ou les chefs communs qu'ils se sont donnés plus ou moins tôt, les buts qu'ils se sont assignés et/ou le fait que lesdits mouvements sont entrés ou pas en conflit entre eux.

Cela dit, il reste une difficulté : comment savoir si l'on a affaire à un ou plusieurs mouvements de révolte lorsqu'un même empereur, par exemple, doit faire successivement face à plusieurs insurrections ? Si l'on se fie aux analyses qui précèdent, dans la mesure où les mouvements en question sont dirigés contre une seule et même personne, on tiendrait là le fil conducteur qui permettrait de tous les lier au sein d'une même révolte. Mais, par là-même, on s'interdirait de considérer qu'un prince pourrait affronter plusieurs mouvements de révolte au cours de son règne si l'on s'attache à cet exemple précis. Pour résoudre le problème, on peut très rapidement s'intéresser à trois exemples : celui qui, au début de 193, a vu les prétoriens se rebeller à plusieurs reprises contre Pertinax, celui de 238 où éclatent plusieurs révoltes contre Maximin le Thrace ou encore celui de 221-222, lorsque les prétoriens s'en prennent à plusieurs reprises à Elagabal. En fait, la question est de savoir si oui ou non on peut lier les différents foyers de révolte au sein d'une plus grande chaîne de continuité ou enchaînement de faits. Dit d'une autre manière, on pourrait également se poser la question de savoir s'il est possible de délimiter dans le temps la naissance et la mort de chaque foyer de révolte tout en s'assurant qu'il n'existe pas de liens de cause à effet entre chacun d'eux.

Dans le cas de la révolte de 238 qu'on sera amené ultérieurement à analyser de plus près, les sources montrent que malgré l'écrasement rapide du foyer africain initial, la révolte contre Maximin se poursuit et celle qui éclate en Italie, tout en n'ayant pas les mêmes motivations, se rallie, du moins officiellement, aux mêmes mots d'ordre et aux mêmes chefs. On serait donc là en présence non pas de deux révoltes différentes, quand bien même la première est définitivement écrasée, mais à un effet « trainée de poudre » qui donnerait sa cohérence d'ensemble à un mouvement de rébellion d'une vaste ampleur. Dans le cas des révoltes prétoriennes contre Pertinax ou contre Elagabal, on verra que les sources nous permettent parfois de délimiter très précisément dans le temps la naissance et l'extinction d'un mouvement de révolte dont on connaît les motivations. A ce moment-là, il est possible que nous puissions identifier plusieurs cas de révolte contre un même prince. Dans le cas contraire, c'est-à-dire faute de précisions suffisantes pour effectuer une différenciation, on considérera alors qu'on a affaire à un seul mouvement de révolte.

3° Révolte civile et/ou militaire ?

Les soldats n'ont pas le monopole de la révolte dans l'histoire de l'empire romain et même la période qualifiée d' « anarchie militaire », qui se situe au cœur de mon sujet de recherche, a vu fleurir des mouvements de rébellion orchestrés et menés avant tout par des civils. Ainsi en va-t-il de la grande révolte de 238 qui éclate en Afrique ou de la révolte de Iotapianus en Orient en 249. La seconde est connue par les récits d'Aurélius Victor, de

Zosime et de Polémus Silvius³¹. A la suite des auteurs anciens, les historiens modernes ont montré qu'il s'agissait d'une révolte des provinciaux de Syrie et de Cappadoce dirigée contre la pression fiscale exercée par l'administration du *corrector totius orientis*, Priscus, frère de l'empereur Philippe l'Arabe. Elle fut rapidement écrasée par les troupes qui semblent être restées fidèles au pouvoir en cette occasion³². En revanche, la révolte de 238 connut une tout autre envergure parce que, entre autres raisons, des unités de l'armée, parfois désignées avec précision par les sources³³, se joignirent au mouvement.

Mais contrairement à ce qu'affirme Aurélius Victor³⁴, l'historiographie a pris coutume de qualifier de « révolte des civils » l'ensemble des soulèvements principalement dirigés contre Maximin le Thrace qui marquent l'année 238. Toutefois, l'enchaînement des événements est parfois complexe et les soldats qui y participent le font parfois, non pas en tant que citoyens mais en tant que corps constitué dont les buts ne visent pas toujours le même objectif. (On aura l'occasion d'y revenir ultérieurement). Il nous paraît dès lors difficile d'éviter la question et nécessaire de nous pencher plus en détail sur les actions et les motivations de certaines unités dont les actes relèvent bel et bien de la révolte militaire.

Ainsi, au travers de ces deux exemples de révolte civile, il apparaît qu'il faille faire des distinctions. Dans le second cas, celui de la révolte de Iotapianus, aucune source, aussi précise ou imprécise soit-elle, ne permet d'affirmer que des groupes de militaires aient été mêlés d'une façon ou d'une autre à la révolte d'Orient de 249. Bien au contraire, puisque ce sont les troupes d'Orient qui écrasent rapidement l'insurrection. Cette dernière n'entrera alors pas dans le cadre de cette étude. En revanche, la complexité de la crise de 238 laisse apparaître un, voire plusieurs, cas de révoltes militaires aux motivations et aux objectifs bien distincts. D'où la nécessité, dans le cadre de notre sujet, de sectionner un ensemble cohérent aux yeux de l'historiographie pour pouvoir faire apparaître des cas bien réels de révolte militaire³⁵.

IV Le refus de l'autorité publique

Le premier problème lié au refus de l'autorité publique tient à la conception romaine du pouvoir et aux circonstances particulières du cadre chronologique qui est le nôtre. De quelle autorité publique parle-t-on quand on sait qu'aucune règle de succession n'a été clairement définie, qu'au III^e siècle la collégialité du pouvoir plus ou moins consentie est devenue la règle et que la frontière entre pouvoir usurpé et pouvoir légitime n'a plus beaucoup

³¹ Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 29, 2 ; Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 20,2 ; I, 21, 2 ; Polémus Silvius, *Laterculus*, Th. Mommsen, *Chronica minora*, vol. I, p. 521, 1. 38.

³² Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 21, 2.

³³ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 6, 6.

³⁴ Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 27, 1.

³⁵ A l'inverse et dans un autre domaine, certains historiens se sont demandé s'il ne fallait pas, compte tenu de leurs points communs, envisager les révolutions américaine et française de 1776 et 1789 dans le cadre du sujet qui était le leur comme deux parties d'une « révolution occidentale » ? Une opinion déjà formulée au congrès international des sciences historiques de Rome en 1955 par Jacques Godechot et Robert Palmer. Voir l'introduction de l'ouvrage collectif réalisé sous la direction de Ph. Bourdin et S. Bianchi, *Révoltes et révolution de 1773 à 1802 : Europe, Russie, Amériques*, Paris, 2004 ainsi que Anne Jollet et Marie – Karine Schaub, *Révoltes et révolutions. Outils*, Paris, 2005, pp. 71-72.

de sens dans la mesure où le second s'avère souvent être un pouvoir usurpé qui a remporté la victoire sur son ou ses concurrents, fussent-ils eux mêmes considérés comme légitimes jusque-là ? A ces multiples questions, il faudrait ajouter que le pouvoir dit légitime peut très bien, dans les faits, être considéré comme usurpé par une partie du corps social. Il suffit, pour s'en rendre compte, de lire les descriptions de Maximin le Thrace faites par nos sources littéraires³⁶.

De plus, le refus de l'autorité publique, en tant que mouvement de révolte, est aisément discernable dans le cas de soulèvements et/ou de violences attestés, mais la chose est beaucoup moins facile à mettre en évidence dans certaines circonstances : lorsqu'on a affaire à ce qu'on suppose être un mouvement de révolte passive ou à un mouvement d'indiscipline dont la frontière avec la révolte peut être extrêmement ténue.

1° Révolte et pouvoir

Dans son ouvrage *L'empire gréco-romain*, Paul Veyne explique que le pouvoir impérial, en théorie, est « une délégation, une mission confiée à un individu prétendument choisi ou accepté par le peuple romain. A condition de pouvoir s'imposer, tout citoyen dévoué peut prétendre au trône pour assurer le salut commun, s'il est sénateur et s'il n'est pas d'origine grecque ni, plus tard, germanique »³⁷. Le choix du prince est alors le fruit d'un consensus ratifié par le peuple de Rome en ses comices, le Sénat et l'armée³⁸. Mais, parallèlement à cette théorie, existe dans les esprits un second principe, celui de l'hérédité (par lien familial ou par adoption) qui a le mérite d'éviter les dissensions et de préserver l'empire de la guerre civile. Cette conception du pouvoir laisse apparaître pour notre sujet des zones d'incertitudes. Comment, en cas de vacance du pouvoir (totale ou partielle dans le cas où règnent plusieurs princes), interpréter la proclamation d'un ou plusieurs candidats au trône par les armées qui, chacun en est conscient, peuvent à tout moment utiliser la force pour soutenir leur décision ? Combien de révoltes faut-il comptabiliser lorsque deux Augustes (ou plus), régnants et considérés comme légitimes de plus ou moins fraîche date, décident de s'affronter par les armes ?

On peut penser que le choix d'un candidat par les soldats, non suivi de l'utilisation des armes, entre, même de façon fictive, dans le cadre du consensus plus ou moins accepté mais non remis en cause soit par accord explicite ou tacite, soit par peur. De cette façon, à la lumière des découvertes qui ont changé notre vision de la fin du règne de Gordien III³⁹, on

³⁶ Sur le problème de l'usurpation voir E. Flaig, *Den Kaiser Herausfordern : die usurpation im Römischen Reich*, Francfort/Main, 1992.

³⁷ Paul Veyne, *L'empire gréco-romain*, Paris, 2005, p. 17.

³⁸ Sur cette question, outre l'ouvrage de Paul Veyne, on pourra consulter le livre de Lucien Jerphagnon, *Les divins Césars. Idéologie et pouvoir dans la Rome impériale*, Paris, 2004 ainsi que l'article de Frédéric Hurlet, « Le consensus et la concordia en Occident (Ier – IIIe siècle ap. J.-C.). Réflexions sur la diffusion de l'idéologie impériale. » dans *Idéologies et valeurs civiques dans le monde romain. Hommage à Claude Lepelley*. Textes réunis par Hervé Inglebert, Paris, 2002, pp. 163-178.

³⁹ Dans *L'Empire Romain au IIIème siècle. Histoire politique (de 192, mort de Commode, à 325, concile de Nicée)*, Paris, 1997, p. 97, Michel Christol rappelle qu'« à la suite de S. Mazzarino, il convient de concilier les renseignements fournis par une tradition historiographique grecque (dont Zonaras, XII, 17), qui remonterait à

conviendra par exemple que la proclamation de Philippe l'Arabe par les troupes d'Orient en 249 entre dans la logique ou le schéma du consensus. En effet, nulle autre armée, pas plus que le Sénat, n'a proposé d'autre candidat ou n'a tenté de s'opposer au nouvel empereur. Ce dernier, sûr de son fait, prend d'ailleurs le temps de réorganiser l'Orient avant d'entamer le long voyage vers la Ville⁴⁰. Mais plusieurs exemples, moins simples, peuvent rendre les choses beaucoup plus complexes. Comment interpréter la proclamation de Trébonien Galle par les armées à la mort de Trajan Dèce alors qu'il reste un César en vie ? Comment interpréter la proclamation de Constantin par les troupes de Bretagne qui ne recoururent pas aux armes mais qui violèrent le principe de transmission du pouvoir établi par Dioclétien depuis une vingtaine d'années ? Est-ce une révolte contre le système tétrarchique ou l'amorce, certes acceptée de mauvaise grâce, d'un retour au principe dynastique ? Comment analyser les suites de la mort de Pertinax ? Le recours aux armes pour combattre un pouvoir considéré comme illégitime parce qu'il a été acheté, grande première dans l'histoire de l'Empire, constitue-t-il une révolte ?

Instinctivement pourrions-nous dire, outre la révolte des prétoriens contre l'empereur, les historiens ont pris l'habitude de comptabiliser deux autres révoltes : celle de Septime Sévère et celle de Pescennius Niger. Quelle que soit la légitimité du pouvoir de Didius Julianus, seule compte ici l'acclamation de nouveaux princes par les troupes qui engagent un processus de guerre civile à la demande de ceux qu'elles ont proclamés. La question de la légitimité du pouvoir de Julianus ne se pose pas pour qualifier de révolte cet enchaînement de faits. Finalement, il a été acclamé par les seuls prétoriens et reconnu rapidement par le Sénat comme d'autres avant lui. Certes, il y a eu corruption, assassinat aussi, mais ce dernier moyen n'est-il pas finalement le mode de transmission du pouvoir le plus répandu dans l'histoire de l'Empire ? On ajoutera qu'outre la prise et l'utilisation d'armes au profit de l'ambition de deux champions, le tout récent pouvoir en place a réagi face à ceux qui le contestaient conformément à ce qu'il considérait comme une révolte. Ainsi, dans un enchaînement de faits, les actions des révoltés sont en partie dépendantes, pour leur interprétation, de la réaction du pouvoir qui peut faire ou ne pas faire qu'il y ait révolte. Soit parce qu'il considère finalement que les revendications des insurgés sont légitimes, soit parce qu'il décide que sa survie ne passe pas par la répression qu'il utilise habituellement face à ce genre de problème. Autrement dit, dans certaines circonstances, la réaction ou la prise de position du pouvoir participent tout autant à la construction de la notion de révolte que les actions des insurgés.

Ainsi, pour reprendre l'exemple de la proclamation de Trébonien Galle, malgré la remise en cause du principe de transmission héréditaire (même fictive), les armées du Rhin ou d'Orient mais également le Sénat, ont considéré dans les actes qu'il n'y avait pas là matière à

une bonne source du III^e siècle (le continuateur anonyme de Dion Cassius) avec le témoignage des *Res Gestae Divi Saporis* » pour avoir une vision plus proche de la réalité que ce que nous proposaient d'autres auteurs anciens comme Zosime ou Aurélius Victor.

⁴⁰ Voir D.E. Trout, « *Victoria Redux* and the first year of the reign of Philip the Arab », *Chiron*, 19, 1989, pp. 221-233 ; L. de Blois, « The reign of the emperor Philip the Arabian », *Talanta*, 10-11, 1978-1979, pp. 11-43 ; C. Prickartz, « Philippe l'Arabe (244-249), *Civilis princeps* », *Antiquité Classique*, 64, 1995, p. 137 ; C. Körner, *Philippus Arabs : ein soldatenkaiser in der tradition antoninisch-severischen prinzipats*, Berlin-New-York, 2002, pp. 67-97.

qualifier de révolte les événements survenus sur le Bas Danube. De plus, au vu des sources dont nous disposons, rien ne nous permet de remettre en cause cette version officielle. A notre connaissance, ni le jeune César survivant, ni le Sénat, ni les autres armées n'ont entrepris la moindre action signifiant le fait qu'il n'y avait pas « consensus » autour du nouveau prince, et rien ne nous permet de dire que certains auraient voulu réagir mais qu'ils n'ont pas eu les moyens de transformer leurs désirs en actes ou qu'ils étaient tétanisés par la crainte. Certes Zosime écrit que Trébonien Galle aurait été à l'origine de la mort de Dèce ; cependant la mise en place de la machination décrite ne relève pas de la révolte militaire mais davantage du complot⁴¹. Et si le complot en question a eu lieu, le nouvel empereur ne se l'est pas vu reprocher si l'on en croit nos sources. Dans ce cas, on considérera qu'il n'y a pas de révolte.

En revanche, dans le cadre de la proclamation de Constantin par les troupes de Bretagne, les choses sont sensiblement différentes. Galère entérine la proclamation de Constantin moyennant la rétrogradation du nouvel élu au rang de César, décision que n'a pas contestée Constantin. Mais le récit de Lactance ne laisse aucun doute sur la réaction de Galère. Ce dernier considère l'initiative des troupes de Bretagne comme une révolte contre laquelle il a initialement l'intention d'intervenir en utilisant la force. C'est sur les conseils de son entourage que le principal Auguste accepte de régler pacifiquement le problème et de donner des apparences de consensus à cette crise parce qu'il n'était pas du tout certain, nous dit Lactance, que les militaires n'allaient pas rejoindre les rangs de l'armée constantinienne en cas de confrontation⁴². Officiellement, la révolte n'a pas eu lieu mais pour nous, compte tenu des précisions apportées, on considérera que l'enchaînement de faits décrits entre dans le cadre de la révolte. Personne n'a pris les armes car les deux partis en présence ont préféré considérer qu'une telle initiative n'entraîne pas dans leur intérêt à court terme. Toutefois, face à des événements presque contemporains et de même nature en Italie, Galère n'hésite pas cette fois-ci à employer la force, sûr de sortir vainqueur du combat. Ici, la proclamation de Maxence par la garnison de Rome est assimilée à une révolte et traitée comme telle⁴³. Toute la différence avec l'exemple précédent a résidé dans l'estimation par Galère du résultat le plus probable que le pouvoir en place tirerait d'une confrontation armée ou d'un processus de guerre civile. Mais jusqu'à la dernière étape, la lutte armée, les enchaînements de faits sont identiques et répondent à la même logique.

Au travers de ces questionnements et de ces exemples, on aura mis en évidence, du moins je l'espère, les principes qui vont suivre. On n'entrera pas dans le cadre de cette étude sur la question de la légitimité des autorités publiques en place, légitimité dont la remise en cause pourrait éventuellement nous pousser à reconsidérer le statut d'un enchaînement de faits

⁴¹ La thèse du complot avancée par Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 23, 2 se retrouve chez Zonaras, *Annales*, XII, 20. Pour sa part, Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 29, 4 parle d'une trahison mais décrit quelques lignes plus loin une transmission du pouvoir sans encombre. Quant à Jordanes, *Histoire des Goths* XVIII, relativement disert sur ces événements, il n'en souffle pas un mot. Dans son commentaire sur la version de Zosime, François Paschoud émet de sérieuses réserves sur l'existence d'un complot. (Note 50 p. 149.)

⁴² Lactance, *De mortibus persecutorum*, XXV, 1-3. Relevons un cas sensiblement identique en 310 avec la proclamation de Maximin Daia en dépit des ordres réitérés de Galère. Voir Lactance, *De mortibus persecutorum*, XXXII.

⁴³ Lactance, *De mortibus persecutorum*, XXVI, 5.

initialement qualifié de révolte. La réaction violente d'une partie du corps social contre des autorités fraîchement établies et considérées comme illégitimes est-elle une révolte ou s'assimile-t-elle plutôt à une réaction de défense pour protéger et/ou réinstaller les anciennes autorités qui peuvent être encore en place ? On l'a dit plus haut, aborder cette question dans le cadre chronologique qui est le nôtre risque fort de nous entraîner dans d'inextricables difficultés, si tant est que cette interrogation ait encore un sens pour le III^e siècle romain. Comme on l'a vu dans le cas de la crise de 193, la question de la légitimité du pouvoir de Julianus ne se pose pas pour qualifier les événements qui surgissent peu après sa proclamation par les prétoriens. De la même façon, seront qualifiés de révolte les soulèvements militaires auxquels les empereurs gaulois ont dû faire face, même si ces derniers, Postumus en tête, s'avèrent être des usurpateurs plus ou moins durables⁴⁴, alors que survit l'existence du pouvoir « légitime » à travers la personne de Gallien, reconnu en bonne et due forme en son temps par les armées et le Sénat.

Les actions des insurgés et les réactions qu'elles suscitent de la part du pouvoir « font » la révolte. Mais en ce qui concerne les secondes, les exemples de la proclamation de Trébonien Galle, de Constantin ou de Maxence montrent qu'en fonction du degré de précision de nos sources, l'absence du recours aux armes de la part des insurgés, tout comme l'absence de réaction du pouvoir ne sont pas nécessairement synonymes de « consensus » au sens romain du terme, tel qu'on a pu le définir plus haut. Pire, il se peut même qu'en dépit des apparences, on soit en présence d'un cas avéré de révolte. A charge pour le chercheur de montrer ou de prouver que l'absence de réaction du pouvoir est un choix forcé, contraint, le résultat de circonstances très particulières, où celui-ci joue (ou croit jouer) sa survie en temporisant ou en affectant de considérer qu'il n'est pas confronté à un très dangereux processus de révolte.

Ces principes étant posés, il nous reste à répondre à la question de savoir combien de révoltes il nous faut comptabiliser lorsque deux Augustes (ou plus), régnant conjointement en plus ou moins bonne intelligence depuis un certain temps, décident de s'affronter par les armes. De toute évidence, nous sommes en présence d'un cas d'utilisation de la violence par une partie du corps social au service de l'ambition d'un homme contre une autre partie de la société à la tête de laquelle siège une autorité publique établie. Et cette dernière réagit d'une manière identique à celle qu'elle utiliserait face à une révolte plus localisée, pourrait-on dire. Si nos sources, souvent très partiales, nous permettent d'établir des responsabilités probantes, nous serons alors en mesure de conférer à tel ou tel parti le statut de révolté. Dans le cas contraire, c'est-à-dire de responsabilités partagées ou d'inconnue totale, alors on prendra le parti de comptabiliser deux ou plusieurs révoltes suivant les circonstances. Dans ce cas très précis, c'est le recours aux armes, faute de renseignements supplémentaires, qui nous servira d'indicateur.

⁴⁴ Rappelons ici que les empereurs gaulois n'ont pas été reconnus par le Sénat de Rome, ce qui les différencierait de leurs contemporains plus « légitimes » comme Gallien, Claude ou Aurélien.

Bien entendu, les réalités nous offriront des cas autrement plus complexes sur lesquels nous serons nécessairement amenés à faire de plus amples développements lorsque nous aborderons bientôt l'examen de ce que nous avons appelé les incertitudes. Disons pour le moment qu'effectivement les choses deviennent plus difficiles si l'on se penche, par exemple, sur le cas très précis de la *restitutio orbis* de 274 où Aurélien affronte un pouvoir gaulois en place depuis quatorze années mais jamais reconnu par le Sénat de Rome. Aurélien met-il alors tardivement fin à une vieille révolte qui a débuté à la mort de Valérien, ou sommes-nous dans le cas d'un pouvoir collégial installé par la force des choses et qui finit par s'entre-déchirer ? De la même façon, qui est révolté, qui représente l'autorité publique dans la crise de 276 ?

2° Révolte passive, révolte et indiscipline

La grande difficulté inhérente à la révolte passive tient dans son caractère nettement moins spectaculaire, en règle générale. De ce fait, elle a été moins susceptible d'attirer l'attention des auteurs antiques. Elle est parfois liée à des mouvements de violence beaucoup plus visibles ou à des complots qui font figure de « partie émergée de l'iceberg » au grand dam de l'historien qui doit alors en supposer l'existence et tenter d'en démontrer la réalité au travers des textes littéraires qui restent notre source la plus explicite en la matière. Lorsque les soldats qui entourent l'empereur Sévère Alexandre décident de ne pas s'opposer aux mutins dirigés par Maximin le Thrace, leur initiative (ou leur passivité) ne fait qu'alimenter la révolte en cours et conduit au meurtre du prince. Dans un cas comme celui-là, nos sources sont suffisamment explicites. Il en va tout autrement des circonstances qui entourent le meurtre de Caracalla, par exemple, pour lequel certains indices distillés par Dion Cassius -pour ne citer que lui- nous incitent à nous poser quelques questions. On l'aura compris, seule une étude minutieuse de nos sources nous permettra, au cas par cas, d'affirmer si oui ou non, on a affaire à un cas de révolte passive. En outre, comme on l'a dit plus haut, la réaction du pouvoir, avec les réserves qu'on a déjà émises, tiendra dans des cas comme ceux-là une place aussi importante, sinon plus, pour classer tel ou tel enchaînement de faits dans la liste des révoltes militaires.

La désobéissance qu'on a jusque là assimilée à de la révolte passive peut également être une forme d'indiscipline. Cette dernière est définie comme l'attitude d'une personne ou d'un groupe qui ne se soumet pas à la discipline, qui fait preuve de désobéissance. Ainsi, outre le refus d'obtempérer, il faut ajouter l'abandon de poste, la désertion, le pillage, le viol... et autres délits répertoriés par Brian Campbell. Mais indiscipline n'est pas nécessairement synonyme de révolte même si, on le verra bientôt, le droit romain peut aisément confondre ou assimiler les deux. Disons pour le moment, et pour tenter de différencier les deux notions, (surtout lorsque qu'il s'agit d'un groupe car la sécurité du pouvoir est en jeu), qu'on parlera plutôt d'indiscipline lorsque l'enchaînement de faits relèvera du refus de la règle non pas dirigé contre l'autorité publique mais au profit du groupe. En revanche, il est bien évident que l'indiscipline ainsi définie est un terrain très favorable à la révolte, surtout si celle-ci est collective.

Toutefois, à ce principe, il faut ajouter des cas de figure particuliers qui viennent remettre en cause ce que l'on pourrait considérer comme une évidence. De plus, les sources et les codes de droit romain montrent des réalités beaucoup plus complexes et parfois très éloignées de l'idée que l'on peut se faire de la révolte ou de l'indiscipline. Il nous reste donc à confronter tout ce qui vient d'être avancé avec l'idée que les Romains eux-mêmes pouvaient se faire des concepts qu'on vient d'étudier.

V La révolte et le droit romain

1° *Seditio* et peine capitale

L'essentiel du pouvoir du prince repose sur l'*imperium* et la puissance tribunicienne. Le premier dont la nature exacte a suscité de nombreux débats⁴⁵ fait de l'empereur le chef des armées en vertu de l'ancienne *lex de curiata de imperio*. Outre le pouvoir de commandement, l'*imperium* confère à celui qui en est revêtu la charge de veiller à la discipline. Pour ce faire, il dispose de toute une gamme de châtiments pouvant aller jusqu'à la peine de mort. Quant à la puissance tribunicienne, elle dote le prince « de l'attribut redoutable de la sacro-sainteté » qui rend sa personne inviolable et voue « aux dieux infernaux ceux qui oseraient porter la main » sur lui⁴⁶. A ces prérogatives du prince, il faut ajouter les obligations du soldat qui découlent du serment qu'il a prêté. Ce dernier, héritage d'un rituel très ancien, est normalement prononcé quatre mois après la *probatio*. Il lie le soldat au commandant en chef, à ses compagnons d'armes et à la cité tout entière⁴⁷. Sous l'Empire, le *sacramentum* mentionne l'empereur par son nom et attache les soldats au prince par des liens personnels et par l'obéissance à ses instructions. Il est renouvelé à chaque date anniversaire du règne. La nature de leurs obligations est religieuse : la rupture de ce serment est un acte d'impiété et en cas de parjure, celui qui a prêté serment risque de voir s'abattre la vengeance de Jupiter.

En vertu de tous ces éléments d'analyse, tout acte de simple désobéissance est un délit et est passible des plus terribles châtiments, au même titre que la lâcheté ou la paresse précise le *Digeste*.

Omne delictum est militis, quod aliter quam disciplina communis exigit, committitur : veluti segnitiae crimen, vel contumaciae, vel desidia. Digeste XLIX, 16, 6. (Menander)

Les articles qui suivent cette entrée en matière égrènent quelques-uns des délits qu'on peut reprocher aux soldats. A l'exception de l'ivrognerie, de la débauche ou de la tentative de suicide dûment justifiée (!!!), tous sont passibles de la peine capitale⁴⁸. Ainsi, de prime abord, indiscipline et révolte sont intimement mêlées ou confondues. Autrement dit, au regard du droit romain, l'indiscipline ne se distingue pas de la révolte, elle est une marque de révolte.

⁴⁵ Sur ces questions, le lecteur trouvera un récapitulatif des thèses qui se sont opposées dans Paul Petit, *La paix romaine*, Paris, 3^{ème} éd°, 1982, pp. 210-216 et une synthèse plus récente dans F. Jacques, J. Scheid, *Rome et l'intégration de l'empire (44av. J-C – 260 ap. J-C)*, Tome I, les structures de l'empire romain, 6^{ème} éd.°, Paris, 2002, pp. 32-37.

⁴⁶ Jean Rougé, *Les institutions romaines*, Paris, 1969, p. 47.

⁴⁷ Polybe, *Histoire*, VI, 21, 1-3.

⁴⁸ *Digeste XLIX, 16, 6, 1- 9. (Arrius Ménander)*

Au livre V des sentences, Paul écrit « *Miles turbator pacis capite punitur* » *Digeste XLIX, 16, 16, 1.*

Toutefois, cette dernière est parfois explicitement mentionnée par le législateur. De façon générale, « tous les auteurs de sédition ou de tumulte, ou tous les harangueurs populaires quelconques, seront, selon leur rang et condition, ou mis en croix, ou jetés aux bêtes, ou déportés dans une île »⁴⁹. Ainsi, la *seditio* relève avant tout de la peine capitale. En effet, la déportation réservée aux personnages de haut rang ou de haute naissance n'est guère pratiquée. Les Julio-Claudiens, pour ne citer qu'eux, l'ont montré en leur temps. Mais les lois qui régissent la vie des militaires ne sont pas forcément celles qui régissent le commun des sujets de l'Empire⁵⁰. Toutefois, la sentence commune se retrouve dans les dispositions prévues pour les militaires. Toute forme de rébellion contre un chef ou un gouverneur de province, est passible de la peine capitale, surtout si le mutin a porté la main sur son supérieur⁵¹. Est exposé au même châtement « *qui seditionem atrocem militatum concitavit* »⁵². Ainsi, si les législateurs se sont gardés de définir précisément ce qu'était une révolte, ils ont ponctuellement clairement exprimé de quel châtement elle relevait. Le refus d'obtempérer ou l'abandon du chef qu'on peut assimiler à des phénomènes de révolte passive, sont punis avec la même sévérité⁵³.

2° Les aménagements du droit romain

Cela dit, à l'image de ce qui est prévu pour la désertion⁵⁴, le droit romain prévoit de nombreux aménagements aux règles générales et distingue le temps de guerre et le temps de paix : « *In bello qui rem a duce prohibitam fecit, aut mandata non servavit, capite puniuntur, etiam si res bene gesserit* »⁵⁵. Sous entendu, on n'agira pas avec la même sévérité en temps de paix. La révolte passive à laquelle nous faisons allusion plus haut peut elle aussi supporter quelque aménagement : avant d'infliger la peine capitale aux mutins, on pourra prendre en considération si le chef a été tué ou si effectivement le ou les soldats ne pouvaient pas résister⁵⁶. Le droit romain distingue également les révoltes où il n'y a eu que des clameurs et des plaintes légères. Dans ce cas, le ou les responsables sont relativement épargnés et font

⁴⁹ *Auctores seditionis et tumultus, vel concitatores populi, pro qualitate dignitatis, aut in crucem tolluntur, aut bestiis obijciuntur, aut in insulam deportantur.* Sentences de Paul, livre V, titre XXII citée dans *Corps de droit civil romain, suppl. 1, le trésor de l'ancienne jurisprudence romaine ou collection des fragments qui nous restent du droit romain antérieur à Justinien*, trad.° H. Hulot, J.F. Berthelot, P.A. Tissot, A. Béranger fils, éd.° Metz 1811, réimpr. Scientia Verlag, Aachen, 1979.

⁵⁰ Le titre 16 du livre XLIX du *Digeste* s'intitule *De Re Militari*

⁵¹ *Digeste XLIX, 16, 6, 1 (Arrius Menander) Qui manus intulit praeposito, capite puniendus est : augetur autem petulantiae crimen dignitate praepositi. 2 Contumacia omnis adversus ducem vel praesidem, militis capite punienda est.*

⁵² *Digeste XLIX, 16, 3, 19. (Modestinus)*

⁵³ *Digeste XLIX, 16, 3, 22. (Modestinus) ; Digeste XLIX, 16, 6, 8. (Arrius Menander)*

⁵⁴ Voir *Digeste XLIX, 16, 3, 1-12 ; 16, 5, 1-8* voir également sur cette question G. R. Watson, *The roman soldier*, Londres, 1983, p. 120-121 et P. 142 ; Brian Campbell, *The emperor and the roman army, 31 BC – AD 235*, Oxford, 1984, p. 303 ; Y. Le Bohec, *L'armée romaine*, Paris, 1989, p. 62 ; P. Cosme, "Le châtement des déserteurs dans l'armée romaine", *Revue historique de droit français et étranger*, 81/3, 2003, pp. 287 – 307.

⁵⁵ *Digeste XLIX, 16, 3, 15. (Modestinus)*

⁵⁶ *Digeste XLIX, 16, 3, 22. (Modestinus) Qui praepositum suum protegere noluerunt, vel deseruerunt, occiso eo, capite puniuntur.*

Digeste XLIX, 16, 6, 8. (Arrius Menander) Qui praepositum suum non protexit, cum posset, in pari causa factori habendus est : si resistere non potuit, parcendum ei.

l'objet d'une dégradation, précise Modestinus⁵⁷. Si la peine capitale aussi souvent prônée est applicable à quelques individus, la chose devient beaucoup moins aisée lorsque des unités entières se rebellent ou font défection. Avant d'entrer dans un processus de guerre civile, le pouvoir punit en licenciant les rebelles⁵⁸, c'est l'*ignominiosi missio*⁵⁹. Enfin, il nous faut rappeler que toutes ces dispositions dépendent également de la personnalité de ceux qui sont censés les faire exécuter. Les empereurs et les chefs militaires n'appliquent pas les lois ou les règlements de la même façon. Brian Campbell a montré que les exemples de sévérité que l'on peut trouver dans les textes relèvent davantage de l'exception que de la règle⁶⁰.

3° *Seditio et contumacia*

Ainsi, les Romains, bien avant nous, ont en leur temps éprouvé quelque difficulté à dessiner précisément les contours de ce qu'était une révolte. Outre le terme de *seditio*, le *Digeste* utilise également le terme *contumacia* qui apporte déjà une nuance. Cette particularité des codes de droit romains peut être rapprochée de la définition donnée par la langue française qui, rappelons-le, définit la révolte comme l'action violente collective d'un groupe (qu'on rapprochera de la *seditio*) mais aussi comme le refus de l'autorité publique ou de la règle sociale existante, cette seconde forme se rapprochant de la *contumacia*. En revanche, au vu de tout ce qui vient d'être dit, il apparaît que le pouvoir réagit face à la révolte, ou du moins contre ce qu'il considère comme une menace sérieuse - et c'est bien là le propre de la révolte - en appliquant la peine capitale pour les individus, l'*ignominiosi missio* lorsqu'il doit faire face à des effectifs importants qui veulent encore bien en rester à ce stade, la guerre civile (autrement dit la peine capitale à grande échelle) lorsque la révolte est allée jusqu'à la prise d'armes. Tels sont les indicateurs qui seront les nôtres pour analyser les réactions du pouvoir face à un enchaînement de faits qu'on aura (ou pas), l'occasion de définir comme une révolte militaire.

Suivant les circonstances, des faits d'une même nature ou presque ne sont pas sanctionnés aussi sévèrement et passent alors plutôt comme des marques d'indiscipline plutôt que comme des marques de révolte. Ainsi, face à un groupe rebelle, le pouvoir peut choisir entre le licenciement collectif (marque de la révolte) ou la punition de quelques meneurs, auquel cas il réduit le problème à quelques cas individuels mais épargne le reste du groupe qui, de fait ou officiellement, n'est pas considéré comme rebelle. Ainsi, la révolte n'existe pas ou plus. Tout au plus, le chef a dû faire face à quelques individus rebelles ou indisciplinés. Encore faut-il que le pouvoir ait eu la possibilité ou le sentiment d'avoir eu le choix dans la nature de la sanction. Aussi, ces critères seront-ils examinés avec toutes les réserves ou les précautions qu'on a déjà exprimées plus haut lorsqu'on a abordé la relation entre révolte et pouvoir.

⁵⁷ *Digeste* XLIX, 16, 3, 20. (Modestinus) *Si intra vociferationem, aut levem querelam seditio mota est, tunc gradu militiae dejicitur.*

⁵⁸ Exceptionnellement, le licenciement d'une troupe peut s'accompagner d'une décimation. Voir Suétone, *Vie des douze Césars*, Auguste, XXIV, 1-2.

⁵⁹ *Digeste* XLIX, 16, 3, 21. (Modestinus) *Et cum multi milites in aliquod flagitium conspirent, vel si legio deficiat, avocari militia solet.*

⁶⁰ Brian Campbell, *The emperor and the roman army, 31 BC – AD 235*, Oxford, 1984, p. 306.

VI : Proposition de définition

S'il était nécessaire de le montrer ou de le redire, on a vu qu'une question simple en apparence appelait une ou des réponses autrement plus complexes ou beaucoup plus nuancées qu'il n'y pouvait paraître au premier abord. De fait, les derniers travaux consacrés à la question de la révolte et aux autres formes de contestation se sont souvent montrés beaucoup plus prudents que leurs prédécesseurs et se gardent bien d'apporter des solutions ou des définitions qui seraient acceptables par tous, si tant est que la chose soit possible. Je leur emboîterai le pas et, en tenant compte de toutes les recherches effectuées mais tout en ayant le souci de rester aussi fidèle que possible à la linguistique, je proposerai ici une définition qui n'aura probablement d'utilité et/ou de pertinence que dans le cadre que je me suis fixé.

Plus qu'une « action collective » ou un fait, nous définirons la révolte comme un ensemble de faits, une chaîne de continuité ou un enchaînement de faits. Conformément à la définition que nous avons retenue, l'enchaînement de faits en question n'entre pas dans une durée définie. Il a pour but de s'attaquer à l'autorité publique ou à la règle sociale existante, mais cette volonté n'est pas obligatoirement le fruit d'un programme concerté ou mûrement réfléchi au préalable. Il ne passe pas nécessairement par la prise d'armes et n'a pas pour seul but de s'emparer du pouvoir, quand bien même il a l'intention de le mettre à mal. Outre le projet de s'attaquer à l'autorité publique, je crois qu'il faut aussi garder à l'esprit que la révolte, en sus de ses caractères les plus visibles, est tout autant le résultat de l'estimation d'une situation réelle ou redoutée envisagée comme insupportable, ou pouvant le devenir parce que la situation en question ne satisferait pas (ou risquerait de ne pas satisfaire) le groupe en tant que corps constitué et de mettre en danger des aspirations souhaitées et parfois considérées comme vitales.

De plus, comme on l'a vu plus haut, la révolte peut revêtir plusieurs formes qui peuvent être parfois difficilement repérables comme la révolte passive, ou aisément assimilable à ce qu'on pourrait qualifier d'indiscipline au sens large. Dans cette étude, la réaction du pouvoir comptera tout autant, voire davantage dans certains cas, pour étayer et affiner notre vision d'un enchaînement de faits donné. Aux deux facettes de la définition française de la révolte qu'on a rappelée plus haut, correspondent en latin et dans le droit romain les termes de *seditio* et de *contumacia*. Les deux sont passibles de la peine capitale ou de l'*ignominiosi missio*, deux précieux indicateurs pour analyser la position officielle du pouvoir qu'on aura toujours soin de mettre en relation avec d'autres éléments ou d'autres précisions apportés par nos sources pour valider, nuancer ou contester cette position officielle. De plus, même si, en théorie, le droit romain assimile révolte et indiscipline, dans la pratique, il fournit en même temps des aménagements qui, de fait, apportent des nuances dans la nature et la signification des débordements de l'armée.

Troisième point, la révolte est un ensemble plus ou moins complexe pouvant se composer d'un ou plusieurs foyers. Ces derniers sont limités dans le temps avec un début et une fin repérables. L'unité d'un ensemble passe par la mise en évidence d'un ou plusieurs facteurs communs : les motifs qui les sous-tendent, les meneurs ou les chefs qu'ils se sont

donné plus ou moins tôt, les buts qu'ils se sont assigné, les liens de cause à effet et/ou le fait que lesdits foyers de révolte ne sont pas entrés en conflit entre eux.

Quatrièmement, la révolte sera considérée comme militaire à partir du moment où elle se composera majoritairement de membres de l'armée qui agissent non pas uniquement en tant qu'individus ou citoyens romains mais aussi et surtout en tant que membres d'un corps constitué. Compte tenu de la spécificité de l'armée impériale, rappelons que le groupe rassemblera parfois (mais pas nécessairement) des gens issus de milieux socio-économiques très différents, aux aspirations ou aux intérêts souvent très éloignés, si ce n'est antagonistes. Leur unité viendra du fait qu'ils sont temporairement réunis au sein d'un groupe identifiable relevant du vocabulaire militaire romain *legio*, *vexillatio*, *cohors* ou *centuria*. Parfois assimilable à la révolte, le complot s'en différenciera lorsqu'on aura affaire à un groupe restreint d'individus - sans qu'il soit possible de fixer des limites numériques précises - qu'on n'aura pas réussi à relier à un réseau étendu de complicités au sein de l'armée et/ou qu'aucune unité identifiable dans son ensemble ne sera partie prenante du complot en question.

Quant à l'autorité publique, principale cible de la révolte, il s'agira de l'autorité en place contre laquelle se dirige la révolte. Installée de plus ou moins fraîche date, considérée comme usurpatrice ou légitime (ou successivement les deux), elle doit faire face à des mouvements de même nature et réagit en usant de moyens identiques.

Après ces précisions, je n'ai pas la prétention d'avoir résolu définitivement la question que j'ai rappelée plus haut. Je viens d'énoncer les axes directeurs en fonction desquels je qualifierai ou non de révolte un enchaînement de faits ou une chaîne de continuité donnés. Aussi souple (ou stricte) que soit la définition pour éviter certains écueils, il est bien évident qu'il va rester, à la marge, des zones d'incertitudes qu'il va falloir maintenant passer en revue pour, en fin de compte (ou à un moment donné), faire des choix. Il faut bien sortir du bois.

Chapitre II : Incertitudes

I Le problème des sources

Pour aborder la question des révoltes militaires, les textes littéraires constituent notre principale source de renseignements. Mais les auteurs contemporains de la période étudiée sont minoritaires et d'une qualité très inégale. Tous les autres sont bien postérieurs aux événements (certains comme Zonaras ayant vécu au XII^e siècle), et un nombre non négligeable d'entre eux sont des abrégiateurs. Ajoutons à cela que les écrivains du IV^e siècle et du début du V^e siècle furent au cœur des controverses qui opposaient les païens aux chrétiens, quand ils n'en furent pas partie prenante. Enfin, tous ou presque sont issus des couches privilégiées de la population de l'Empire, notamment de la classe sénatoriale.

On retiendra de ce rapide survol que l'étude du problème qui nous occupe ici se heurte à de nombreux écueils dont on se doit de donner un aperçu pour montrer par avance quelles seront nos limites. Il ne s'agit pas pour autant d'entrer dans une étude philologique. De grands savants ont déjà étudié tous les textes succinctement mentionnés plus haut et le lecteur trouvera les principales références en note de bas de page. Dans le cadre de cette thèse, seule la place des soldats, de l'armée et des mouvements de révolte qui ont pu la secouer sera évoquée. Quatre principaux problèmes doivent retenir notre attention : la grande imprécision des textes, les préjugés sociaux-économiques des différents auteurs, mais également leurs arrières pensées politiques et leurs convictions religieuses. Avec cela, bien entendu, il faut également tenir compte de l'époque et du contexte auxquels ces textes ont été écrits, de leur(s) source(s), du ou des buts poursuivis par nos auteurs quand ils ont composé leur récit et des procédés littéraires qu'ils ont utilisés.

1° L'imprécision

De l'ensemble des textes dont nous disposons, ceux de Dion Cassius, Hérodien, Dexippe, Lactance, Eusèbe de Césarée, Mamertin, Nazarius, et quatre auteurs anonymes de panégyriques sont contemporains de la période étudiée. Mais seuls les quatre premiers sont des ouvrages d'« histoire » au sens où l'on envisageait ce terme à Rome. Autrement dit, il s'agit d'une histoire de l'Empire centrée avant tout sur les vicissitudes du pouvoir impérial et des couches supérieures de la population ainsi que sur les grands événements de l'histoire diplomatique et militaire. Pour sa part, Lactance y ajoute l'histoire de la cause chrétienne. Or, Dion Cassius, dont seul un résumé byzantin nous est parvenu, arrête son récit en 229 et fait probablement allusion à quelques événements de l'année 230. Hérodien ne va pas au-delà de l'année 238 et il ne nous reste que quelques fragments de l'œuvre de Dexippe¹. Le *De mortibus* de Lactance, farouche défenseur de la cause chrétienne, constitue une source de

¹ Sur Dexippe voir F. Millar, « P. Herennius Dexippus. The Greek World and the Third Century Invasions », *JRS*, 59, 1969, pp. 12-29; F. Paschoud, « L'Histoire Auguste et Dexippe » dans G. Bonamente et al. (éd.), *Historiae Augustae Colloquium Parisinum*, 1991, pp. 217-269 ; Gunther Martin, *Dexipp von Athen. Edition, Übersetzung und begleitende Studien*, Tübingen, 2006.

première importance pour la période tétrarchique et les débuts du règne de Constantin. A ce texte viennent s'ajouter les panégyriques composés à la gloire de Maximien, Constance et son fils Constantin. Ces derniers, rédigés dans une langue qui répondait aux exigences de ce type d'exercice, n'en fournissent pas moins quelques compléments événementiels fort utiles et nous donnent un aperçu de la pensée politique impériale. Enfin, la *Vita Constantini* et les livres VIII, IX et X de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe de Césarée, bien que très partisans, apportent eux aussi quelques précisions. Pour compléter ces récits contemporains des extrémités chronologiques de notre période, nous disposons d'écrits postérieurs au premier rang desquels on classera le récit de Zosime et celui d'Aurélius Victor.

Historiens, chroniqueurs, biographes, abrégiateurs, défenseurs du christianisme ou païens convaincus, tous considèrent les événements, même hors du commun, qui ponctuent la vie militaire comme quantité négligeable ou presque. La plupart du temps, la révolte des soldats n'est mentionnée que si elle débouche sur la proclamation d'un usurpateur. Mais, même dans ce cas de figure, le chercheur est parfois confronté à d'épineux problèmes pour mettre en évidence l'existence avérée d'une révolte militaire. Ainsi, deux usurpateurs au début du règne d'Aurélien ne sont connus que par deux allusions lapidaires de la part de Zosime et de Pseudo Aurélius Victor². Septiminus est connu par le premier qui précise qu'il aurait mené des projets de révolte et qu'il fût très vite châtié. Pour Pseudo Aurélius Victor, les choses sont sensiblement différentes puisque le personnage aurait été proclamé empereur en Dalmatie avant d'être massacré par ses partisans³. Ce sont malheureusement les seuls renseignements dont nous disposons sur Septiminus. D. Kienast ainsi que U. Hartmann, se servent des propos de l'*Epitome* pour avancer l'hypothèse selon laquelle, l'usurpateur aurait été tué par ses soldats⁴. Il est vrai que compte tenu du contexte difficile du début du règne d'Aurélien, de nombreux facteurs ou de nombreux catalyseurs étaient réunis pour favoriser l'éclosion d'une révolte militaire. Sans doute. Mais cette interprétation n'est pas suivie, par exemple, par les auteurs de la *PIR* ou de la *PLRE* qui préfèrent s'en tenir aux informations dont nous disposons *stricto sensu*. De fait, il faut bien avouer que le terme de soldat, ou un synonyme, n'apparaît à aucun moment. Enfin, contrairement à Domitianus, usurpateur gaulois contemporain de Septiminus, nous ne disposons d'aucune monnaie pouvant nous permettre d'étoffer ce que nous savons d'une façon ou d'une autre. Nos renseignements sont encore plus maigres à propos d'Urbanus dont nous ne connaissons que le nom grâce au témoignage de Zosime. Pour finir, malgré un contexte plus que favorable à la révolte militaire et en dépit du fait que les hypothèses des deux historiens allemands cités un peu plus haut sont tout à fait

² Sur Zosime voir A. Cameron, « The date of Zosimus' New History », *Philologus*, 113, 1969, pp. 106-110; F. Paschoud, *Zosime. Histoire Nouvelle*, Tome I, Paris, 1971; *Cinq études sur Zosime*, Paris, 1975 ; sur Pseudo Aurélius Victor voir Michel Festy, introduction à la traduction de l'*Epitome de Caesaribus*, Paris, 1999, pp. VI-CV; F. Paschoud, « Deux ouvrages récents sur l'*Epitome de Caesaribus* et Aurelius Victor », *Revue des Etudes Latines*, 53, 1976, pp. 86-98.

³ *Hujus temporibus, apud Dalmatas Septiminus imperator effectus mox a suis obtruncatur*. Pseudo Aurélius Victor, *Epitome de Caesaribus*, 35, 3 ; *Κατά τοῦτον τὸν χρόνον εἰς ἔννοιαν ἦλθεν νεωτερισμοῦ Σεπτιμίνος τε καὶ Οὐρβανὸς καὶ Δομιτιανός, καὶ παραχρῆμα τιμωρίαν ὑπέσχον ἄλόντες*. Zosime *Histoire nouvelle*, I, 49, 2.

⁴ D. Kienast, *Römische kaisertabelle*, Darmstadt, 1990, p. 234; K.-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 313.

crédibles, les seules allusions littéraires lacunaires qu'on ne peut confirmer par aucune autre source, numismatique ou épigraphique, nous semblent inutilisables pour attester ou infirmer l'existence d'une ou de deux révoltes militaires dans le cas qui nous occupe ici.

Quand la révolte des militaires ne donne pas lieu à une usurpation du pouvoir, nos connaissances deviennent rapidement très limitées, voire quasi inexistantes. Bien qu'étant un auteur essentiel pour la connaissance du début du III^e siècle, Dion Cassius ne s'étend guère sur les problèmes qui nous préoccupent dans cette étude⁵. Pour les troubles qui survinrent en Orient en 217/218 mais également à la fin du règne de Sévère Alexandre, son récit nous laisse parfois dans l'incapacité de savoir si les événements en question relèvent de l'indiscipline ou de la révolte et de dénombrer précisément le nombre de soulèvements tant on manque d'éléments. A titre d'exemple, notons que cet auteur peut dire en une seule phrase que l'armée d'Orient sous Sévère Alexandre était en proie à de nombreux désordres et qu'elle fut le théâtre de plusieurs révoltes à propos desquelles il n'ajoute rien⁶. Sur ces questions, le texte d'Hérodien ne nous aide guère et seule l'*Histoire Auguste* est en mesure de fournir des développements substantiels mais, malheureusement pour nous, à ce stade de son récit, l'auteur anonyme de cet ouvrage délaisse volontiers ses sources de bonne qualité, tel le récit perdu de Marius Maximus, pour s'adonner à une histoire fantaisiste qu'il affectionne particulièrement⁷. Malgré toutes ces difficultés, le cas de figure rapidement survolé ici reflète encore un contexte philologique assez favorable. En effet, chez certains abrégiateurs ou chroniqueurs, bon nombre de règnes se résument à la simple mention du nom de l'empereur⁸.

Outre l'imprécision du nombre, nos sources négligent également très souvent les données géographiques. Lorsqu'il décrit la révolte de 235 qui mène à la proclamation de Maximin le Thrace et à l'assassinat de Sévère Alexandre, Hérodien, notre source la plus fiable et la plus proluxe sur cet événement, se dispense de préciser un lieu quelconque. Tout au plus sait-on que l'empereur s'est rendu sur les rives du Rhin. Seuls Orose et George le Syncelle

⁵ Sur Dion Cassius voir F. Millar, *A Study of Cassius Dio*, Oxford, 1964; G. Alföldy, « Cassius Dion und Herodien über die Anfänge des neupersischen Reiches », *Rhein. Mus.*, 114, 1971, pp. 360-366; « The crisis of the third Century as seen by contemporaries », *GBRS*, 15, 1974, pp. 89-111; C. Letta, « La composizione dell'opera di Cassio Dione : cronologia e sfondo storico-politico », *Ricerche di storiografia greca di età romana*, L. Troiani, E. Noè et C. Letta (éd.), Pise, 1979, pp. 117-189; U. Espinosa Ruiz, *Debate Agrippa – Mecenas en Dion Cassio*, Madrid, 1982; T. D. Barnes, « The composition of Cassius Dio's Roman History », *Phoenix XXXVIII*, 1984, pp. 240-255.

⁶ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXX, 3, 1.

⁷ Le lecteur trouvera de plus amples détails sur ces problèmes un peu plus loin en III, 2°

⁸ Voir Polemius Silvius, *Laterculus, Nomina omnium principum romanorum*, éd. Th. Mommsen, *Monumenta Germaniae Historica, Auctores Antiquissimi*, IX, *Chronica Minora I*, Berlin, 1892, pp. 520 – 523; Sur le Chronographe de 354 voir *Chronica Urbis Romae*, éd. Th. Mommsen, *Monumenta Germaniae Historica, Auctores Antiquissimi*, IX, *Chronica Minora I*, Berlin, 1892, pp. 141 – 148; H. Stern, *Le Calendrier de 354. Étude de son texte et de ses illustrations*, Paris, 1953; K. Weitzmann, *Late Antique and Early Christian Book Illumination*, New York, 1977; M.R. Salzman, *On Roman Time : The Codex-Calendar of 354 and the Rhythms of Urban Life in Late Antiquity (The Transformation of the Classical Heritage 17)*, Berkeley, University of California Press, 1991. En revanche, la *Chronicon Paschale* se distingue des deux textes précédents par le plus grand nombre de détails qu'elle fournit sur les différents règnes des tétrarques et de Constantin. Sur la *Chronicon Paschale* voir *Chronicon Paschale*, éd. Th. Mommsen, *Monumenta Germaniae Historica, Auctores Antiquissimi*, IX, *Chronica Minora I*, Berlin, 1892; *Chronicon Paschale 284 – 628 AD*, trad. M. Withby et Mary Withby, Liverpool, 1989.

mentionnent fortuitement que cet épisode aurait eu lieu à Mayence (*Mogontiacum*)⁹. Dans d'autres cas, on doit se contenter d'indications très larges : « la ou les Gaules, l'*Illyricum*, l'Orient, l'Afrique ... ». Enfin, il arrive que l'on doive faire face à des renseignements contradictoires, voire totalement inexistants. Ainsi, l'usurpateur Valens est mentionné en Achaïe dans l'*Histoire Auguste* mais en Macédoine dans l'*Epitome* ou dans le récit d'Ammien Marcellin¹⁰. Quant aux usurpateurs contemporains du début du règne d'Aurélien auxquels nous faisons allusion plus haut, Zosime, notre unique source littéraire sur ces personnages, s'abstient de tout renseignement géographique. L'un d'entre eux, Domitianus, dont l'histoire nous reste inconnue, a, jusqu'à une date très récente, été localisé en *Illyricum* par les spécialistes. La découverte récente d'une de ses monnaies et la science d'éminents numismates comme S. Estiot et G. Salaün ont permis de replacer le personnage en Gaule car son monnayage porte la marque de fabrication des ateliers de Trèves et de Cologne¹¹.

Enfin, il faudrait également mentionner les très nombreuses approximations ou incohérences de certains auteurs. Par exemple, comme on aura l'occasion de le voir plus loin, le contexte et le déroulement de la révolte des prétoriens de 238 décrits par Hérodien manquent parfois de clarté si ce n'est de cohérence. De fait, comme le souligne Christophe Badel, cet auteur, très influencé par la rhétorique, écrit avant tout « pour les élites urbaines de l'Orient grec qui désirent être diverties »¹². Toutefois, en dépit de ces réserves, ce texte demeure pour nous le meilleur témoignage de cette année de crise pour le pouvoir romain¹³. Quant à l'*Histoire Auguste*, l'incohérence cède facilement la place à la fantaisie voire à la fiction pure et simple. Certaines des biographies impériales présentes dans cet ouvrage sont intégralement fabriquées de toutes pièces par leur auteur anonyme facétieux¹⁴. Pour le sujet

⁹ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 7 – 9 ; Orose, *Histoires*, VII, 18, 8 ; George le Syncelle, *Ecloga Chronographica*, 437. Sur George le Syncelle voir W. Adler, *Time immemorial : archaic history and its sources in Christian chronography from Julius Africanus to George Syncellus*, Washington, 1989 ; A. Mosshammer (éd.), *Georgii Syncelli Ecloga chronographica*, Leipzig, Teubner, 1984 (intr.) ; W. Adler et P. Tuffin, *The Chronography of George Syncellos : a Byzantine chronicle of universal history from the creation*, Oxford, 2002 (intr.).

¹⁰ *Histoire Auguste, Tyranni Triginta*, XIX ; Pseudo Aurélius Victor, *Epitome de Caesaribus*, 32, 4 ; Ammien Marcellin, *Histoires*, XXI, 16, 10.

¹¹ Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 49, 2 ; S. Estiot, G. Salaün, « L'usurpateur Domitianus », *Revue Numismatique*, 6e série – Tome 160, 2004, pp. 201-218.

¹² C. Badel et A. Bérenger, *L'Empire romain au IIIe siècle après J.-C.*, Paris, 1998, p. 273.

¹³ Les problèmes liés aux événements de l'année 238 seront examinés en IV, 1°. Sur Hérodien, voir F. Cassola, « Sulla vita e sulla personalità delle storico Erodiano », *NRS*, 41, 1957, pp. 213-223 ; F., « Erodiano e le sue fonti », *RAAN*, 32, 1957, pp. 165 – 172 ; B.P. Reardon, *Courants littéraires grecs des IIe et IIIe siècles après J.-C.*, Paris, 1971, pp. 216-219 ; G. Alföldy, « Herodians Person », *Ancient Society*, 1971, pp.209-233 ; « Cassius Dion und Herodian über die Anfrage des neupersischen Reiches », *Rhein. Mus.*, 114, 1971, pp. 360-366 ; « Zeitgeschichte und Krisenempfindung bei Herodian », *Hermes*, XCIX, 1971, pp. 429-449 ; « The crisis of the third Century as seen by contemporaries », *GBRS*, 15, 1974, pp. 89-111 ; Z. Rubin, *Civil-War Propaganda and Historiography*, Latomus, 173, Bruxelles, 1980, pp. 85-131 ; D. Roques, « Le vocabulaire politique d'Hérodien », *Ktéma*, 15, 1990, pp. 35-71 ; *Hérodien. Histoire des Empereurs romains*, Paris, 1990, pp. 1- 15 (intr. de la trad.) ; F. L. Müller, *Herodian, Geschichte des Kaisertum nach Marc Aurel*, Stuttgart, 1996, pp. 21-23 (intr. de la trad.).

¹⁴ La bibliographie sur l'*Histoire Auguste* est très abondante. Signalons *Bonner Historia Augusta Colloquium*, 1963-1989, Bonn ; T. D. Barnes, *The sources of the Historia Augusta*, coll. Latomus, 155, Bruxelles, 1978 ; R. Syme, *Emperors and Biography. Studies in the Historia Augusta*, Oxford, 1971 ; Ronald Syme, *Historia Augusta Papers*, Clarendon Press, Oxford 1983 ; *Historiae Augustae Colloquium Parisinum*, I, 1990, Macerata, 1991 ; G. Bonamente et F. Paschoud (éd.), *Historiae Augustae Colloquium Genevense*, II, 1991, Bari, 1994 ; J.-P. Callu, *Histoire Auguste*, Paris, 1992, pp. I – CIII (intr. De la trad.) ; A. Chastagnol, *Histoire Auguste*, Paris,

qui nous concerne, signalons que ce dernier invente purement et simplement des usurpateurs fictifs proclamés lors de non moins fictives révoltes militaires. Bien postérieur, le récit de Jean Malalas comporte, lui aussi, des passages totalement erronés¹⁵.

Ainsi, nos connaissances sur le premier tiers du III^e siècle et sur les années 285 – 324 sont bien meilleures et bien plus précises que nos connaissances sur les années qui s'écoulent entre le début du règne de Gordien III et la tétrarchie. C'est là notre premier prisme déformant. Tout décompte des révoltes que l'on entreprendra souffrira en quelque sorte d'un effet de loupe sur le début et la fin de la période étudiée car on disposera d'un nombre supérieurs de faits mais également d'un nombre plus important de détails pour analyser les cas litigieux qu'on classera ou pas parmi les révoltes militaires. Les ouvrages de Zosime, d'Aurélius Victor, de l'auteur de l'*Histoire Auguste* et de Zonaras fournissent l'essentiel de ce que nous connaissons pour les années 238 – 285 et apportent, surtout pour le premier d'entre eux des éléments essentiels. Toutefois, ils sont tous postérieurs, voire très postérieurs, à la période étudiée. Le second reste un abrégiateur, certes de qualité, le troisième ne peut être lu qu'avec d'innombrables précautions et le quatrième a largement puisé dans les écrits du premier. Quant aux chroniques, latines ou byzantines, elles n'apportent de renseignements complémentaires que très ponctuellement et, pourrions-nous dire, que très fortuitement.

2° Les préjugés sociaux-économiques

Notre second prisme déformant provient des préjugés qu'entretiennent nos auteurs sur la chose militaire en général et sur les soldats en particulier. Ces derniers sont ainsi nommés de façon indistincte¹⁶. Rares sont les occasions où les auteurs anciens différencient ces hommes selon leur grade ou leur appartenance à une unité précisément identifiée. Le soldat est volontiers dépeint comme une antithèse de la civilisation : lorsqu'il décrit l'entrée de Septime Sévère à Rome, Dion Cassius dresse le portrait de troupes illyriennes d'apparence sauvage, rustre et se faisant difficilement comprendre de la population de l'*Urbs*¹⁷.

Individu semi barbare, le soldat est aussi prompt à la brutalité envers les civils, toujours prêt à la rapine, foncièrement rétif à la discipline, faisant et défaisant les empereurs du III^e siècle au gré de ses sautes d'humeur et très souvent en fonction de ses intérêts à très court terme, et surtout financiers. Pour Hérodien, par exemple, l'appât du gain est le seul et unique moteur des troupes. Cet auteur est convaincu que les soldats sont des gens

1994, pp. I-CLXXXII (Int. de la trad.) ; G. Banamente et G. Paci (éd.), *Historiae Augustae Colloquium Maceratense*, III, 1992, Bari, 1995 ; S. Ratti, « L'énigme de l'Histoire Auguste : autopsie d'un faussaire », *Les Dossiers de l'Archéologie, Numéro Spécial "Les faux dans l'Antiquité"*, dir. H. Duchêne, avril 2006, p. 64-69 ; *Historiae Augustae Colloquium Bambergense*, Bari, 2007.

¹⁵ Sur Jean Malalas voir *The chronicle of John Malalas*, trad. E. Jeffreys, M. Jeffreys, R. Scott, avec B. Croke ... [et al.], Australian Association for Byzantine Studies, Canberra, Melbourne, 1986 (intr.) ; E. Jeffreys, B. Croke, R. Scott, *Studies in John Malalas*, Sydney, 1990 ; J. Beaucamp, S. Augusta-Boularot, A.-M. Bernardi, B. Cabouret et E. Caire (dir.), *La chronique de Jean Malalas (VI^e s. è. Chr.). Actes du colloque d'Arles en Provence (21-23 mars 2003)*, (Monographies, travaux et mémoires), Paris, 2004.

¹⁶ ὁ στρατιώτης ou ὁ στρατιῶται chez les auteurs grecs, *miles* ou *milites* chez les auteurs latins sont indistinctement utilisés.

¹⁷ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXV, 2, 6.

corruptibles, seulement intéressés par l'argent et prêts à tout pour s'en procurer. Son *Histoire des Empereurs Romains* recèle bon nombre de tableaux où l'auteur revient régulièrement sur la cupidité de ces soldats qu'il abhorre. Pour lui, le pire est atteint après l'assassinat de Commode. Après avoir assassiné leur empereur, mis l'Empire à l'encan, les soldats s'adonnèrent à la corruption et au meurtre. Très critique envers les réformes de Septime Sévère - accusé d'avoir émoussé la vigueur et la rigueur des soldats et de leur avoir appris la cupidité en les amollissant-, il revient régulièrement sur leur goût de la rapine, du coup de force et de l'indiscipline¹⁸. Pour lui, c'est surtout par appât du gain que l'armée a trahi son serment envers Macrin, Elagabal et Sévère Alexandre. Notons que l'on retrouve des accusations du même genre chez Tacite qui, dans sa critique des légions de Germanie en 68, dit que outre la soif de pillages et de butin, l'avarice et l'arrogance étaient « vices principaux des plus forts »¹⁹.

Lorsque d'aventure l'attitude des troupes sort du cadre que l'on vient de décrire, comme ce fut le cas semble-t-il après l'assassinat de Gallien, il se trouve toujours quelqu'un pour vouloir souligner le caractère inhabituel de ce type de comportement afin de maintenir la sombre image que les élites voulaient transmettre de la soldatesque. Le récit d'Aurélius Victor comporte ainsi bon nombre de paragraphes moralisateurs et très défavorables aux soldats²⁰. Quant à l'*Histoire Auguste*, beaucoup plus volumineuse, elle accumule toutes sortes de clichés sur les soi-disant désordres et révoltes des soldats pour mieux développer de nombreuses anecdotes fictives illustrant la sévérité de tel ou tel « bon empereur », qualité toujours opposée à la « mollesse » ou à la « lâcheté » des mauvais empereurs. En fin de compte, l'image du soldat est toujours dévalorisée. Sous les « mauvais empereurs », il est volontiers décrit comme quelqu'un qui laisse rapidement libre court à son penchant naturel pour des désordres de toute nature. Avec l'arrivée des bons empereurs (dont on veut enjoliver les actions et vanter les mérites), le soldat est facilement montré comme un individu durablement et solidement installé dans l'indiscipline, toujours prêt à se révolter lorsqu'on veut le remettre dans le droit chemin.

L'accumulation de tous ces clichés ou préjugés nous gêne considérablement pour tenter de saisir les aspirations ou les tensions qui peuvent agiter les unités de l'armée. Les problèmes d'indiscipline font facilement l'objet d'amalgames et sont volontiers qualifiés de *seditio* sans plus de détails, donnant ainsi au lecteur l'image d'une armée toujours encline à la révolte alors que la réalité, quand on peut l'approcher d'un peu plus près, offre souvent les contours d'un tableau plus nuancé. Il en va ainsi de la description de la fin de l'empire gaulois

¹⁸ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, II, 6 ; III, 8, 5 ; II, 4, 4 ; II, 5, 1 ...

¹⁹ *Avaritiam et adrogantiam, praecipua validiorum vitia*. Tacite, *Histoires*, I, 51.

²⁰ *Sed claudii imperium milites, quos fere contra ingenium perditae res subigunt recta consulere, ubi afflicta omnia perspexere, avide approbant extolluntque, viri laborum patientis aequique ac prorsus dediti rei publicae, quippe ut longo intervallo Deciorum morem renovaverit*. Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 34, 1-2.

Sur Aurélius Victor voir W. Den Boer, *Some minor Roman Historians*, Leyde, 1972, pp. 19-113 ; Aurélius Victor, *Les Césars*, intr. de la trad. par P. Dufraigne, CUF, Paris, 1975 ; F. Paschoud, « Deux ouvrages récents sur l'*Épitome de Caesaribus* et Aurélius Victor », *REL*, 53, 1976, pp. 86-98 ; H. W. Bird, *Sextus Aurelius Victor. A Historical Study*, Liverpool, 1984 ; R. Herzog (éd.), *Nouvelle histoire de la littérature latine, V, restauration et renouveau*, Turnhout, 1993, pp. 228-232 ; E. Cizek, *Histoire et Historiens à Rome dans l'Antiquité*, Lyon, 1995, pp. 290-295.

entre 270 et 274 que les auteurs antiques nous décrivent comme une période où l'armée est devenue totalement incontrôlable, en proie à tous les excès. Une étude minutieuse des faits nous laisse entrevoir une situation sensiblement différente. De la même façon, on ne trouvera que de rares occurrences, elles aussi empreintes de clichés, sur les jalousies qui pouvaient opposer certaines des unités de l'armée entre elles²¹. Dion Cassius, par exemple, peut consacrer plusieurs paragraphes entiers de son récit à décrire par le menu les prodiges qui annoncent la fin du règne de Caracalla puis aborder très rapidement les problèmes de jalousies qui existent entre les prétoriens et les *equites singulares augusti*, avant d'attester formellement l'existence d'une révolte passive des premiers sans pour autant livrer le moindre détail supplémentaire²². Les témoignages sur les conflits qui pouvaient surgir entre les hommes de troupes et leurs cadres sont également très rares. A vrai dire, pour la période qui nous concerne, nous ne disposons que de trois récits explicites et un peu détaillés sur ce thème : un passage d'Hérodien décrivant l'animosité des prétoriens envers les empereurs issus de la classe sénatoriale, un passage de Zosime montrant la nature du mécontentement des soldats danubiens envers leurs cadres et quelques lignes du continuateur anonyme de Dion Cassius à propos de soldats contestant le mode de désignation de l'empereur devant Aurélien.

En définitive, avec les sources dont nous disposons, la détermination des aspirations de l'armée, essentielle pour analyser les catalyseurs de révoltes, est extrêmement difficile. Cela tient d'abord au fait que nos sources les plus explicites ne se font pas les porte-paroles de l'armée, bien au contraire. Dans la plupart des cas, on pourra donc, tout au plus, tenter de discerner ce que sont ses aspirations au travers de ses actes, en supposant que ceux-ci soient la traduction fidèle ou suffisamment proche de ses aspirations réelles. A ces difficultés, ajoutons que l'on ne saisira celles-ci qu'au travers d'actes exceptionnels (les révoltes) puisque les autres actes, trop communs ou jugés peu dignes d'intérêt, sont presque systématiquement négligés par nos sources. Enfin, notons que les révoltes sont plus ou moins encouragées par le haut commandement dont les aspirations sont avant tout celles de l'aristocratie, du moins jusqu'aux réformes de Gallien, et non celles de l'homme de troupe.

3° Les arrières pensées politiques

De Tacite à Zosime inclus, les historiens de Rome ont toujours vu dans l'armée une source potentielle de dangers et un vecteur d'anarchie. Autrement dit, à partir du moment où les auteurs anciens parlent de l'armée comme d'un acteur politique, celle-ci est systématiquement considérée comme un facteur de désordre. Sans doute est-ce le sens des célèbres propos qu'aurait tenu Septime Sévère à ses fils : « Occupez-vous des soldats et moquez vous du reste »²³. Dans les passages qu'il consacre au règne de Tibère, Dion Cassius pense qu'il y a un problème dans les relations empereur-armée dès les débuts du principat.

²¹Parmi les clichés les plus répandus, signalons la soi-disant « mollesse » des troupes orientales. Sur ce problème voir E. Wheeler, « The laxity of Syrian legions », *The Roman Army in the East*, éd. D. Kennedy, Ann Arbor, 1996, pp. 229 – 276.

²²Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVIII, 7, 1 à LXXVIII, 8, 6 ; LXXVIII, 6, 4.

²³ « ὁμονοεῖτε, τοὺς στρατιώτας πλουτίξετε, τῶν ἄλλων πάντων καταφρονεῖτε. » Dion Cassius, *Histoire Romaine*, LXXVII, 15, 2

Des relations dont Tibère, le successeur immédiat d'Auguste, a mesuré tout de suite l'extrême fragilité en les résumant par la formule « tenir le loup par les oreilles ». En témoignent les mutineries qui éclatent au début du règne. Plus tard, l'auteur, témoin de la crise de 193-197, s'émeut et s'inquiète de voir à quel point le régime est devenu le jouet des légions²⁴. Membre du Sénat, le sénateur bithynien en reflète les idées et s'attache à montrer de façon récurrente que le soldat en tant qu'individu et que l'armée en tant que corps constitué représentent une menace pour le régime. Cette opinion n'est pas nouvelle. Pour sa part, Tacite considère déjà en son temps que le danger d'anarchie militaire guette Rome depuis la fin de la République. Marius, Sylla « triomphent par les armes de la liberté qu'ils mènent en despotisme » et après eux, « il n'y eut de lutte que pour le principat ».²⁵ Au travers de sa narration de la crise de 68/69, le même auteur, consterné et effrayé par la violence et la brutalité des troupes, montre de nombreux aspects du danger militaire et les menaces qu'il fait peser sur l'Empire et la possibilité de voir à nouveau surgir l'anarchie militaire comme aux heures les plus noires de l'histoire de la République finissante. A sa façon, Zosime s'en fait le lointain écho lorsqu'après la capture de Valérien et les soulèvements militaires qui ont suivi, l'auteur parle d'un empire à l'abandon et sans maître. Aurélius Victor est beaucoup plus catégorique et P. Dufraigne souligne à juste raison que cet auteur ne perd jamais une occasion de dénoncer les excès de l'armée qu'il considère « comme le fléau de l'Empire »²⁶. Une opinion que l'auteur de l'*Histoire Auguste* partage volontiers en s'appliquant à montrer de façon récurrente que les soldats sont la source d'innombrables maux et les ennemis de la liberté, du moins celle de l'ordre sénatorial.

A cette dérive, il faut ajouter les considérations politiques inhérentes à l'époque où nos différents témoignages ont été rédigés. Au IV^e siècle, entre autres pour épargner la dynastie des constantinides qui veut se rattacher à Claude II, il est de bon ton de glorifier l'action du « gothique » mais également de passer sous silence le rôle que cet illustre ancêtre aurait joué dans l'assassinat de Gallien²⁷. On peut souligner à ce propos tous les efforts que font Aurélius Victor surtout, ou l'auteur de l'*Histoire Auguste* dans une moindre mesure, pour faire porter la responsabilité du régicide sur certains membres de l'état-major. Le premier va même jusqu'à écrire que Gallien, agonisant, aurait désigné Claude comme successeur. Le second signale une opportune manifestation d'indiscipline des troupes qui regrettent un prince que l'auteur aura pris soin d'accabler de tous les défauts et de tous les vices avant de raconter comment Claude aurait calmé cette soldatesque par une simple distribution d'argent²⁸. Dans cet épisode, tous les artifices du maquillage et de la propagande sont utilisés : atténuation ou gommage des traits indésirables, mise en place d'événements ou d'actes pour glorifier celui dont on veut louer l'action ou pour noircir un peu plus le portrait de ceux qui jouissent par avance d'une piètre réputation, les militaires en l'occurrence, qu'ils soient officiers ou simples soldats. Aux

²⁴ Dion Cassius, *Histoire Romaine*, LXXIV.

²⁵ *Mox e plebe infima C. Marius et nobilium saevissimus L. Sulla victam armis libertatem in dominationem veterunt. Post quos Cn. Pompeius occultior non melior, et nunquam postea nisi de principatu quaesitum*. Tacite, *Histoires*, II, 38. trad. H. Goelzer.

²⁶ P. Dufraigne, introduction à la traduction du *De Caesaribus* d'Aurélius Victor, Paris, 1975, p. XX

²⁷ Voir à ce propos l'article de R. Saunders, « Who murdered Gallienus ? », *Antichthon*, 26, 1992, p. 85 ; S. Ratti, « Sur la source du récit de la mort de Gallien dans l'*Histoire Auguste* », *HAC*, Bari, 1999, pp. 259 – 276.

²⁸ Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 33, 28 ; *Histoire Auguste, Vie des deux Galliens*, XV, 1-2.

premiers, on reprochera leurs basses origines sociales et leur ascension trop rapide. Aux seconds, outre leur condition d'*humiliores*, on ajoutera tous les défauts inhérents à leur fonction ou à leur statut.

De la même façon, par opposition aux empereurs-soldats dont Maximin le Thrace est l'archétype honni, un personnage comme Valérien peut être rangé dans la catégorie des bons empereurs eu égard à ses origines familiales, à son bon mariage et à son appartenance à l'ordre sénatorial qu'il a déjà si bien servi pendant la crise de 238. Pour les auteurs païens, sa politique de persécution des chrétiens n'entame en rien ses mérites, bien au contraire. D'où les récits très imprécis dont on dispose sur les circonstances qui entourent son avènement. Derrière des propos précisant qu'il était devenu empereur avec « l'assentiment de tous » se cache tant bien que mal une véritable usurpation du pouvoir qui s'est appuyée sur une révolte militaire que le personnage a très vraisemblablement provoquée pour parvenir à ses fins²⁹. Quant à Emilien, le malheureux vaincu de ce coup de force, il aurait péri de maladie, ou lors d'un affrontement contre les troupes de son rival, ou aurait été victime d'une nouvelle sédition de ses soldats, encore eux, qui l'auraient massacré.

En définitive, on peut dire que l'armée et les soldats qui la composent sont envisagés de façon constante comme des vecteurs ou des facteurs de désordre. Autrement dit, dans de nombreux textes empreints de considérations morales, religieuses, politiques et sociales, l'armée en tant que personnage de la tragédie qui se joue au III^e siècle si l'on suit l'opinion couramment exprimées par bon nombre de nos sources, est par définition ou par nature un acteur malfaisant dont la simple mention est presque un effet de style pour personnifier la révolte ou l'anarchie. De plus, dans le cadre d'une démonstration ou d'une description donnée et en fonction d'un certain contexte politique, bon nombre d'auteurs amplifieront ou modéreront son rôle. Ainsi, comme on l'a évoqué plus haut, derrière ou à côté de l'homme du Sénat, tel qu'est dépeint Valérien, se tient un ambitieux qui n'hésite pas à exciter le *furor militia* pour satisfaire son ambition personnelle, quitte à plonger l'Empire dans la guerre civile. Mais c'est là un portrait que nos « historiens » gréco-romains se refusent de broser tant il va à l'encontre de ce qu'ils veulent transmettre à leur public et/ou à la postérité ; quitte, pour l'occasion, à gommer l'existence d'une révolte militaire. A l'inverse, comme on l'a vu précédemment pour la mort de Gallien, la simple mention vague et rapide d'une *sedition* des soldats peut facilement servir d'alibi à celui que l'on veut épargner. Mais dans ce cas, comme on le verra plus loin, la révolte que voudraient nous présenter les auteurs anciens n'a vraisemblablement jamais existé.

4° Préoccupations et controverses religieuses

Les idéologies religieuses constituent le quatrième et dernier grand prisme déformant pour aborder le sujet qui nous préoccupe ici. Elles sont moins prégnantes dans les sources contemporaines de la première moitié du III^e siècle. Chez Dion Cassius ou chez Hérodien, les considérations religieuses sont intégrées au récit en tant que partie intégrante de l'univers

²⁹ Παρελθὼν δὲ κοινῇ γνώμῃ πρὸς τὴν τῶν ὄλων ἀρχὴν. Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 29, 1.

traditionnel des élites attachées à l'éternité de Rome. Elles ne sont pas encore engagées dans les âpres controverses des époques suivantes. Néanmoins, dans de nombreux récits, elles prennent le pas sur les mouvements qui peuvent animer l'armée. On a parlé plus haut de ce souci, très présent chez Dion Cassius, de nous décrire tous les prodiges qui annoncent la fin du règne de Caracalla, avant de traiter très superficiellement des tensions qui existaient entre les deux grandes unités chargées de la sécurité de l'empereur. Et ce n'est pas là une chose exceptionnelle dans son récit.

Hormis certains textes comme les *Panegyriques Latins*³⁰ ou le *De Caesaribus* où il occupe relativement peu de place, le phénomène religieux, dans les sources tardives, prend une toute autre importance. Il est à la fois une préoccupation croissante des sujets de l'Empire au fil du IIIe et du IVe siècle, et il est en même temps au cœur d'un âpre débat idéologique et théologique auquel certains des auteurs fort utiles pour notre sujet prennent une part active. Ainsi, Zosime, qualifié de « Polybe de la décadence » par F. Paschoud, a pour principal souci d'expliquer la décadence de Rome par l'abandon progressif de la religion traditionnelle. L'idéologie sous-jacente à son œuvre est en quelque sorte l'exact contrepied de l'*Histoire contre les païens* d'Orose³¹. Pour introduire son livre VIII de son *Histoire Ecclésiastique*, Eusèbe de Césarée exprime clairement que « les événements méritaient d'être rapportés d'une manière spéciale et que c'était une chose des plus nécessaires de les transmettre à la connaissance même de ceux qui viendront après nous »³². Mais, quelques lignes plus loin, il précise qu'il rapportera « seulement, pour cette histoire universelle, ce qui pourrait être utile à nous-mêmes les premiers, puis à ceux qui viendront après nous »³³.

³⁰ Sur les *Panegyriques Latins* voir l'introduction à la traduction d'E. Galletier, Paris, 1949, pp. VII-LXX

³¹ F. Paschoud, introduction à la traduction de l'*Histoire Nouvelle* de Zosime, Paris, 2000, p. LXXI. Sur Orose voir Marie – Pierre Arnaud – Lindet, introduction à la traduction des *Histoires* d'Orose, Paris, 1990, pp. VII-CIII.

³² Τὴν τῶν ἀποστόλων διαδοχὴν ἐν ὅλοις ἑπτὰ περιγράψαντες βιβλίοις, ἐν ὀγδόῳ τούτῳ συγγράμματι τὰ καθ' ἡμᾶς αὐτούς, οὐ τῆς τυχεύσεως ἄξια ὄντα γραφῆς, ἐν τι τῶν ἀναγκαιοτάτων ἡγοῦμεθα δεῖν εἰς γνῶσιν καὶ τῶν μεθ' ἡμᾶς παραδοῦναι, καὶ ἄρξεται γε ὁ λόγος ἡμῖν ἐντεῦθεν. Eusèbe de Césarée, *Histoire Ecclésiastique*, VIII.

Sur Eusèbe de Césarée voir F.J. Foakes-Jackson, *Eusebius Pamphili. A study of the man and his writings*, Cambridge, 1933 ; Wallace-Hadrill D.S., *Eusebius of Caesarea*, Londres, 1960 ; T.D. Barnes, *Constantine and Eusebius*, Londres, 1981 ; H.W. Attridge et G. Hata (éd.), *Eusebius, christianity and judaism, Studia post biblica*, Brill, Leyde, 1992 ; L. Perrone, « Eusebius of Caesarea as a christian writer » in *Caesarea Maritima. A retrospective after two millenia*, éd. A. Raban et K.G. Hollum, Brill, Leyde, 1996, pp. 515-530 ; « Eusèbe de Césarée : philologie, histoire et apologétique pour un christianisme triomphant », dans *Histoire de la littérature chrétienne ancienne grecque et latine*, Vol. I *De Paul à l'ère de Constantin*, éd. C. Moreschini et E. Norelli, Genève, 2000, pp. 472-490 ; R. Fusco, « Studi recenti su Eusebio di Cesarea », *Adamantius*, 4, 1998, pp. 25-33 ; A. Cameron, « Eusebius of Caesarea and the rethinking of history », dans *Tria Corda : Scritti in onore di Arnoldo Momigliano*, éd. E. Gabba, Côme, 1983, pp. 71-89 ; G.F. Chestnut, *The first christian histories. Eusebius, Socrates, Sozomene, Theodoret and Evagrius*, Mercer, Atlanta, 1986, chap. III-VII ; R.M. Grant, *Eusebius as church historian*, Oxford, 1980 ; A. Momigliano, « Pagan and Christian historiography in the fourth century A.D. », dans *The conflict between paganism and Christianity in the fourth century*, éd. A. Momigliano, Oxford, 1963, pp. 79-99 ; J. Sirinelli, Les vues historiques d'Eusèbe de Césarée dans la période pré-nicéenne, Dakar, 1961 ; F. Winkelmann, *Euseb von Kaisareia. Der vater der kirschengeschichte*, Berlin, 1991 ; « Grundproblem christlicher. Historiographie in ihrer frühphase (Eusebios von Kaisareia und Orosius) », *Jarhbuch des Osterreichischen Byzantinistik*, 42, 1992, pp. 13-27.

³³ Οὐκοῦν οὐδὲ τῶν πρὸς τοῦ διωγμοῦ πεπειραμένων ἢ τῶν εἰς ἅπαν τῆς σωτηρίας νεναυαγηκότων αὐτῇ τε γνώμῃ τοῖς τοῦ κλύδωνος ἐναπορριφέντων βυθοῖς μνήμην ποιήσασθαι προήχθημεν, μόνα

Dans un débat sans concession, les soldats font encore l'objet de nombreuses critiques ou préjugés. Outre celles et ceux dont on a parlé plus haut et qui sont partagés par la grande majorité des auteurs anciens, rappelons que les militaires exercent une profession en totale contradiction avec l'idéal évangélique même si, à partir du règne de Constantin, la lutte armée au service du vrai dieu et de la vraie foi devient envisageable. Pour cela, il suffit de diaboliser l'ennemi et ceux qui le soutiennent à l'image de Galère décrit par Lactance comme un vrai démon³⁴ ou des soldats de Dioclétien accusés par le même auteur de faire « couler le sang à flot lors de la réquisition d'articles infimes et de misérables denrées »³⁵.

Outre les problèmes que nous avons mentionnés jusque là, ajoutons le fait que, sans doute plus qu'auparavant, sont projetés des traits de caractère ou des valeurs morales qu'on prête à tel ou tel grand personnage sur les troupes qui l'accompagnent ou qui lui sont fidèles. Ainsi, selon Lactance, l'empereur Galère, après son échec devant Rome restée entre les mains de Maxence, regagne son domaine illyrien et autorise ses troupes à se livrer aux pires déprédations à travers l'Italie. Certes, les sacs de Byzance ou d'Autun commis sous Gallien ou Victorinus sont là pour nous rappeler que les troupes pouvaient s'en prendre aux civils avec un grand déchainement de violence. Mais par sa complaisance à décrire les excès des soldats qui venaient d'être « saisis d'horreur devant le crime qui faisait assiéger [...] Rome par des Romains » et dont une partie abandonna son chef, Lactance force visiblement le trait pour vilipender l'empereur honni accompagné de véritables démons³⁶. Dans le même ouvrage, rien d'équivalent n'apparaît au sein des armées de Constantin. Lactance nous présente invariablement des soldats obéissants et fidèles à leur empereur, exempts de comportements violents ou délictueux.

Dans la *Vita Constantini* (II,6), Eusèbe de Césarée nous décrit des troupes constantiniennes se défendant contre une agression inique des troupes de Licinius, bien rangées derrière l'étendard de la croix et apparemment convaincues de l'aide de Dieu. Mieux, au moment le plus critique, c'est le même étendard de la croix qui galvanise les soldats de

δ' ἐκεῖνα τῆι καθόλου προσθήσομεν ἱστορίαι, ἃ πρώτοις μὲν ἡμῖν ἀυτοῖς, ἔπειτα δὲ καὶ τοῖς μεθ' ἡμᾶς γένοιτ' ἂν πρὸς ὠφελείας. Eusèbe de Césarée, *Histoire Ecclésiastique*, VIII, 2,3.

³⁴ *Quid lusorium vel delicias eius referam ? Habebat ursos ferociae ac magnitudinis suae simillimos, quos toto imperii sui tempore elegerat. Quotiens delectari libuerat, horum aliquem adferri nimirum iubebat. His homines non plane comedendi, sed obsorbendi obiectabantur : quorum artus cum dissiparentur, ridebat suavissime Nec unquam sine humanocruore cenabat.* Lactance, *De mortibus persecutorum*, XXI, 5-6.

Sur Lactance voir J. Moreau, introduction à la traduction du *De mortibus persecutorum*, Paris, 1954, pp. 13-77 ; G. Crescenti, *Rilievi al de mortibus persecutorum di cecilio firmiano Lattanzio. Studio crittico*, Messine, 1964 ; F. Corsaro, *Lactantiana. Sul de mortibus persecutorum*, Catane, 1970 ; J. Fontaine, *La littérature latine chrétienne*, Paris, 1970, pp. 43-48 ; J. Fontaine et M. Perrin (éd.), *Lactance et son temps. Recherches actuelles*, Paris, 1978 ; A.S. Christensen, *Lactantius the historian. An analysis of De Mortibus Persecutorum*, Copenhagen, 1980 ; R. Herzog (éd.), *Nouvelle histoire de la littérature latine*, V, Restauration et renouveau, Turnhout, 1993, pp. 426-459 ; C. Moreschini et E. Norelli (éd.), *Histoire de la littérature chrétienne ancienne grecque et latine*, Vol. I *De Paul à l'ère de Constantin*, Genève, 2000, pp. 457-464 ;

³⁵ *Haec quoque tolerari < non > possunt quae ad exhibentos milites spectant [...] Tunc ob exigua et vilia multus sanguis effusus, nec venale quicquam metu apparebat et caritas multo deterius exarsit, donec lex necessitate ipsa post multorum exitium solveretur.* Lactance, *De mortibus persecutorum*, V, 5 et 7.

³⁶ Lactance, *De mortibus persecutorum*, XXVII, 5-6.

Constantin alors « animés d'un ardeur toute divine »³⁷. Quand on connaît le degré approximatif de conversion au christianisme de l'Occident romain en général et celui de l'armée en particulier, on peut raisonnablement émettre quelques réserves sur cette belle unanimité religieuse. Que Constantin ait été animé d'un vrai sentiment religieux pour mener cette guerre, la chose ne fait plus guère de doute. Que son armée, dont une partie des effectifs a été renouvelée avec des contingents barbares depuis la guerre contre Maxence, ait partagé les mêmes convictions est une autre affaire³⁸.

Du reste, le comportement très chrétien des soldats allait, semble-t-il, bientôt trouver ses limites. Eusèbe de Césarée lui-même nous décrit un Constantin exhortant ses soldats à la clémence envers les vaincus qu'ils n'étaient apparemment pas disposés à épargner. D'après Zonaras ou l'Anonyme de Valois, Constantin aurait été dépassé par le souhait des militaires désirant faire exécuter Licinius après sa défaite finale, alors que l'empereur aurait été plutôt enclin à la clémence.³⁹ Ce soi-disant désir de l'armée, que ne mentionne pas Eusèbe de Césarée, est-il révélateur d'opinions conservatrices selon lesquelles l'Empire ne peut appartenir qu'à un seul maître dont les malheureux rivaux, abandonnés des dieux, ne peuvent trouver d'autre issue qu'un voyage dans l'Hadès ? Ou bien n'est-il qu'un artifice inventé par deux auteurs qui voudraient parer le premier empereur chrétien de toutes les qualités dont la clémence qui trouverait opportunément sa place aux confins de la morale chrétienne et des vertus impériales traditionnelles ?

Ainsi, le débat religieux du début du IV^e siècle ajoute un effet de distorsion aux prismes déformants auxquels nous avons fait allusion jusque là. Au fait qu'ils soient souvent jugés peu dignes d'intérêt, aux préjugés sociaux-économiques dont ils font l'objet, s'ajoute le fait que les soldats, comme on l'a déjà dit, exercent maintenant une profession peu compatible avec l'idéal évangélique. Quant à l'armée, elle sert encore plus de faire-valoir aux personnages que l'on veut louer ou d'exutoire pour des comportements, des actes ou des traits de caractère qui pourraient entacher le portrait idéalisé de ceux dont on veut vanter les mérites.

Pour en terminer avec les problèmes liés aux sources littéraires, signalons que, malheureusement pour nous, l'épigraphie, la numismatique, les sources papyrologiques ou les sources juridiques viennent difficilement corriger la vision des choses qu'on vient de décrire à grands traits. Les inscriptions restent assez nombreuses jusque vers les années 250, mais elles se raréfient considérablement par la suite. Le hasard des découvertes renforce aussi le constat que l'on a pu faire précédemment sur la surreprésentation du premier tiers du III^e siècle et des

³⁷ Ἐνθα δ' οὖν ἀνεφάνη τοῦτο, φυγὴ μὲν τῶν ἐναντίων ἐγένετο, διώξεις δὲ τῶν κρατούντων. ὁ δὲ ἡ συνιδῶν βασιλεύς, τοῦ οἰκείου στρατοῦ εἶ ποῦ τι τάγμα κεκμηκὸς ἑώρα, οἷόν τι νικητικὸν ἀλεξιφάρμακον ἐνταυθοῖ τὸ σωτήριον τρόπαιον παρεῖναι διεκελεύετο, ὃ παραντίκα συνέφαιεν ἢ νίκη, ἀλκῆς καὶ ῥώμης σὺν θεΐᾳ τινὶ μοίρᾳ δυναμούσης τοὺς ἀγωνιζομένους. Eusèbe de Césarée, *Vita Constantini*, II, 7.

³⁸ Sur ces problèmes voir III, 7°

³⁹ Eusèbe de Césarée, *Vita Constantini*, II, 13 ; Zonaras, *Annales*, XIII, 1 ; Anonyme de Valois, *Origo Constantini imperatoris*, V, 29.

premières années du IV^e siècle. Or, la période la plus critique pour l'Empire et pour l'armée se situe entre la fin du règne de Philippe l'Arabe en 249 et la *restitutio orbis* d'Aurélien en 274. Ainsi, à propos des exactions commises par des soldats envers les civils, nos principaux témoignages épigraphiques sont contemporains des règnes de Gordien III (238 - 244), de Philippe l'Arabe (244 - 249) et de Constantin (306-337). Le même constat peut être dressé pour les sources juridiques. Les rescrits impériaux les plus nombreux sont antérieurs à 250, puis se font beaucoup moins nombreux avant d'être à nouveau plus fréquents à partir de la période tétrarchique. De plus, au travers de ces sources, notamment numismatiques, prédomine un discours officiel et empreint de codes qui peut nous apporter une aide précieuse sur nos investigations mais qui ne satisfait pas davantage notre curiosité sur la vie des armées et surtout les *desiderata* des militaires.

II Complot ou révolte ?

1° La conjuration de C. Petronius Magnus

Au printemps 235, peu après son accession au pouvoir, Maximin le Thrace dut faire face à une conjuration qui nous est connue par deux sources : le récit d'Hérodien et deux passages de l'*Histoire Auguste*⁴⁰ dont l'auteur a puisé ses renseignements chez Hérodien et chez Dexippe⁴¹. Les deux récits sont similaires et font état du projet de Magnus, un sénateur de rang consulaire, d'assassiner l'empereur et de s'emparer du trône après avoir attiré le prince dans un traquenard décrit également de la même façon par nos deux informateurs.

Pour mener à bien son projet, l'homme identifié comme étant C. Petronius Magnus⁴², se devait de rassembler des complices. Il aurait eu avec lui de nombreux soldats et centurions, nous dit l'auteur de l'*Histoire Auguste*, et le renseignement est confirmé par Hérodien qui affirme la présence ou le soutien d'une foule de centurions et de tous les sénateurs⁴³. Combien sont-ils ? Aucune source ne donne d'estimation chiffrée sur le nombre de partisans rassemblés par Magnus. En revanche, d'après la *Vie des deux Maximins*, la répression de cette conjuration aurait fait plus de quatre mille victimes, chiffre qui attesterait plutôt de l'existence d'une révolte que d'un complot⁴⁴. Mais cette donnée nous est livrée par l'*Histoire Auguste* qui n'est pas un gage de fiabilité, loin s'en faut. Du reste, André Chastagnol pensait que le chiffre donné était très vraisemblablement exagéré et contredisait le propos d'Hérodien, seule source contemporaine dont nous disposons et selon laquelle Magnus n'avait avec lui qu'un petit

⁴⁰ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 1, 4-7 ; *Histoire Auguste, Vie des deux Maximins*, X, 1-6 et *Vie des trente tyrans*, XXXII.

⁴¹ « *Docet Dexippus nec Herodianus tacet omnesque, qui talia legenda posteris tradiderunt...* », *Histoire Auguste, Vie des Trente tyrans*, XXXII, 1.

⁴² Voir G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino* (193-285), 1952, n° 1125, pp. 223-225 ; X. Loriot, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle. De l'avènement de Maximin le Thrace (235) à la mort de Gordien III (244) », *ANRW*, II, 2, 1975, p. 672 ; K. H. Dietz, *Senatus contra principem. Untersuchungen zur senatorischen Opposition gegen Kaiser Maximinus Thrax*, Munich, 1980, n° 56, p. 188.

⁴³ « ...qui cum multis militibus et centurionibus... », *Histoire Auguste, Vie des deux Maximins*, X, 1.

« ... πολλοῶν τε ἑκατοντάρχων συμπεπόντων καὶ τῶν ἀπὸ τῆς βουλῆς ἀπάντων. », Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 1, 4.

⁴⁴ « ...et plus quattuor milibus hominum occisis... » *Histoire Auguste, Vie des deux Maximins*, X, 6.

nombre de soldats⁴⁵. Cette dernière affirmation semble, à première vue, contredire aussi la première citation d'Hérodien qu'on a faite plus haut puisque dans un premier temps l'historien grec a parlé d'une foule de centurions et de sénateurs puis, dans un second temps, d'un petit nombre de soldats. Mais, le même auteur, une fois n'est pas coutume, a pris soin d'utiliser des termes précis et différents pour désigner les militaires. Il parle d'abord des *ἐκατοντάρχων* puis ensuite des *στρατιωτῶν*. Détail qui tendrait à nous faire penser qu'il ne s'agit pas des mêmes personnes. Les seconds, les meilleurs nous dit Hérodien, sont ceux qui sont chargés de mettre en pratique le piège préparé pour se débarrasser de Maximin⁴⁶. Sans doute alors nous est-il permis de penser que ces soldats auxquels fait allusion Hérodien s'ajoutent aux centurions qu'il a désignés précédemment. Ainsi, les détails fournis par notre source se complètent plus qu'ils ne se contredisent. Cette version corrobore le « *qui cum militibus et centurionibus* » de l'*Histoire Auguste* cité plus haut.

En ajoutant tous les indices dont nous disposons, nous voyons alors se dessiner les contours d'une révolte dont le chef est nommément désigné et qui rassemble derrière lui des partisans issus de toutes les couches de la société : des sénateurs au sein desquels se recrute une partie des cadres supérieurs de l'armée, des centurions ainsi que des soldats. Tous ont des raisons de s'en prendre à Maximin. Les premiers, par fidélité aux Sévères et/ou par mépris du soldat sorti du rang qu'est l'empereur, entendent installer l'un des leurs sur le trône impérial⁴⁷. Les seconds n'aiment pas ce nouveau prince (et ils ne sont pas les seuls) qui leur mène la vie dure en multipliant les exercices et les manœuvres et en étant intransigeant avec la discipline⁴⁸. Ces derniers motifs, compte tenu des circonstances de la fin du règne de Sévère Alexandre, sont parfaitement crédibles. Du reste, la conjuration de Magnus est suivie, peu de temps après, par une révolte militaire attestée comme telle par les sources. Il s'agit de la révolte de Quartinus. Reste alors à nous interroger sur ce qui a poussé les auteurs anciens à différencier les deux mouvements, seul le second, répétons le, étant identifié comme une révolte militaire alors que, nous venons de le voir, le premier rassemble un grand nombre de soldats.

Toute la différence semble résider dans les évolutions qu'ont pu connaître ces deux mouvements. L'entreprise de Magnus, contrairement à celle de Quartinus n'a pas eu le temps de se réaliser. Hérodien précise que la conjuration ourdie contre Maximin fut dénoncée avant qu'elle n'ait eu le temps de produire ses effets. L'auteur de l'*Histoire Auguste* va dans le

⁴⁵ *Histoire Auguste, Vie des deux Maximins*, éd. établie par André Chastagnol, Robert Laffont, coll. Bouquins, note 4 p. 660. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 1, 7.

⁴⁶ « ὁ δὲ Μάγνος ἐλέγετο στρατιωτῶν μὲν ὀλίγους, ἀλλὰ τοὺς ἐξοχωτάτους καὶ μάλιστα τοὺς τὴν φρουρὰν τῆς γεφύρας καὶ τὴν ἐπιμέλειαν πεπιστευμένους, ἀναπειῖσαι μετὰ τὸ διαβῆναι τὸν Μαξιμίνον λύσαντας τὴν γέφυραν προδοῦναι τοῖς βαρβάροις, οὐχ ὑπαρχούσης αὐτῷ ἐπανόδου πλάτει γὰρ καὶ βάθει μέγιστος ὁ ποταμὸς ῥέων ἄβατος <ἀν> αὐτῷ ἐγίνετο, οὔτε νεῶν οὐσῶν ἐν ταῖς πολεμίαις ὄχθαις τῆς τε γεφύρας λυθείσης. » Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 1, 7.

⁴⁷ *Histoire Auguste, Vie des deux Maximins*, X, 1 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 1, 4-6.

⁴⁸ *Histoire Auguste, Vie des deux Maximins*, X, 4 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 1, 6.

même sens⁴⁹. Le mouvement a été rapidement étouffé dans l'œuf au moyen d'une répression aussi soudaine que brutale, à un point tel que nos deux auteurs se demandent si toute cette histoire n'a pas été inventée par Maximin pour justifier sa brutalité⁵⁰. Compte tenu du mépris que peut nourrir Hérodién en particulier, et toute la classe sénatoriale en général, pour Maximin, on peut douter de la véracité de cette affirmation. Cela étant dit, les deux événements présentent de nombreuses similitudes et il y a bel et bien eu répression contre Magnus et les siens. Et si la révolte n'a pas eu le temps d'éclater, l'ensemble des actions menées par Magnus et ses partisans a été considéré et puni comme telle par le pouvoir. Comme on l'a vu plus haut, le nombre de personnes impliquées dans cette conjuration n'est pas connu avec précision. Les quatre mille dont il a été question sont vraisemblablement le fruit d'une exagération, mais de quel ordre ? En revanche, en suivant les indications d'Hérodién, on a vu que ce nombre fut loin d'être négligeable et qu'il dépassait celui du cercle étroit de comploteurs. On a également vu que les catalyseurs d'une révolte militaire étaient bien présents⁵¹. Enfin, on notera que l'événement fut considéré comme suffisamment important pour être explicité par Hérodién ainsi que par Dexippe puis par l'auteur de l'*Histoire Auguste*. Autant d'éléments qui, à notre avis, nous autorisent à compter la conjuration de C. Petronius Magnus dans les révoltes militaires.

2° L'assassinat de Gallien

Les sources dont nous disposons aujourd'hui nous rapportent six versions de la mort de Gallien⁵². Elles diffèrent par le lieu de l'assassinat de l'empereur, le déroulement des faits mais également les motivations des meurtriers. Discerner le nombre de participants est aussi difficile que de cerner les ramifications de cette entreprise criminelle ainsi que ses éventuels complices. Enfin, outre le manque chronique de détails, les historiens doivent également composer avec la propagande omniprésente dans certains témoignages qui, par souci de plaire à la dynastie constantinienne, s'évertuent à donner une vision déformée des choses afin de minimiser voire de nier la participation de Claude le gothique à ces événements.

Toutefois, on retiendra que la majorité des sources placent les faits à Milan, cité assiégée par Gallien où s'est retranché l'usurpateur Auréolus. Quatre témoignages sur six suivent la même trame événementielle. Bien qu'étant en position de force, l'empereur Gallien vit dans la crainte d'une attaque d'Auréolus. Celle – ci est bientôt simulée afin d'attirer précipitamment le prince hors de sa tente. Dans la confusion qui s'ensuit, Gallien, sans gardes

⁴⁹ « ἔτι δὲ καὶ μᾶλλον αὐτὸν ἐς ὀμότητα καὶ τὴν πρὸς ἅπαντας ὀργὴν προυκαλέστατο συνωμοσία τις διαβληθεῖσα κατ' αὐτοῦ συγκροτουμένη... » Hérodién, *Histoire des empereurs romains*, VII, 1,4 ; *Histoire Auguste, Vie des deux Maximins*, X, 1 ; *Vie des trente tyrans*, XXXII, 1.

⁵⁰ Hérodién *Histoire des empereurs romains* VII, 1, 8 ; *Histoire Auguste, Vie des deux Maximins*, X, 5.

⁵¹ Maximin vient d'être proclamé empereur par les soldats mais sa position sociale et le fait qu'il soit un *comilito* le fragilise au regard de ses anciens compagnons de lutte et de tente pour paraphraser Hérodién. Ajoutons à cela le comportement du nouvel empereur, le climat d'indiscipline qui règne au sein de nombreuses unités à la fin du règne d'Alexandre Sévère ainsi que l'existence d'une réelle fidélité dynastique aux Sévères dont la révolte de Quartinus a été le témoin.

⁵² Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 33, 20 – 22 ; Pseudo Aurélius Victor, *Epitome de Caesaribus*, 33, 2 ; 34, 2 ; *Histoire Auguste, Vie de Gallien*, XIV, 1 – 9 ; Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 40, 2-3 ; Zonaras, *Annales*, XII, 25 ; Jean d'Antioche, frg. 152.

autour de lui, est assassiné. Jean d'Antioche peint un autre tableau en décrivant l'assassinat de l'empereur alors qu'il est isolé et attablé sous sa tente. Quant à Zonaras, à qui nous devons deux versions différentes, il mentionne l'organisation d'un guet-apens dans lequel aurait été attiré Gallien.

L'historiographie a pris coutume de parler de complot pour qualifier tous ces événements⁵³. De fait, les principaux acteurs sont connus : Héraclianus, Claude, Aurélien et Cécropius⁵⁴. Quant à l'éventuelle participation de Marcianus, R. Saunders a montré qu'il s'agissait là d'un montage de l'auteur de l'*Histoire Auguste* qui cherche à innocenter Claude. D'ailleurs, le même auteur se contredit lorsque, dans d'autres passages, il dit qu'à cette date, Marcianus était occupé à lutter contre des envahisseurs sur le Bas Danube, information qu'a confirmé l'épigraphie⁵⁵. Tout en se démarquant des motifs invoqués par les sources, la majorité des historiens explique ce complot par le désir commun des officiers qui entourent Gallien de voir monter un officier illyrien sur le trône. C'est vraisemblable, même s'il reste à en donner les raisons. Toutefois, il nous semble que certaines questions méritent d'être posées. Les hommes qui ont assassiné Gallien ont-ils pris le risque d'assassiner un empereur qui n'a pas démerité et qui semblait apprécié par la troupe, sans s'être assurés d'un minimum de complicités auprès de leurs pairs et auprès d'un certain nombre de soldats ? Peut-on concevoir la prise d'un tel risque alors que les troupes ont déjà la fâcheuse habitude de faire et de défaire les princes dans la région danubienne ? Compte tenu des questions précédentes, ne sommes-nous pas alors davantage en présence d'une révolte que d'un complot ?

Marcianus n'est pas directement impliqué dans le meurtre de Gallien, mais il est très probablement au courant de ce qui se trame. Si tel n'était pas le cas, cela veut dire que les conjurés n'auraient pas tenu compte du fait que les forces armées en opération sur le Bas Danube pouvaient éventuellement se retourner contre eux, au risque d'être pris entre Auréolus et Postumus à l'Ouest et Marcianus à l'Est, trois officiers extrêmement talentueux. Une telle hypothèse paraît illogique et il faut bien reconnaître que nous manquons d'éléments probants pour l'étayer. Ainsi, malgré cette fragilité, la complicité de Marcianus nous semble inévitable. Tout le problème reste de savoir si d'autres officiers et sous-officiers opérant sous ses ordres sont également au courant, ne serait-ce que pour anticiper une éventuelle intervention auprès des soldats qui pourraient mal réagir, si l'on admet que ces derniers entendaient demeurer

⁵³ A. Alföldy, « The crisis of the empire (A.D. 249 – 270) », *CAH*, Vol. XII, pp. 189 – 190; G.M. Bersanetti, « Eracliano, prefetto del pretorio di Gallieno », *Epigraphica*, 4, 1942, p. 175; E. Manni, *L'impero de Gallieno*, Rome, 1949, pp. 72-73; H.M.D. Parker, B.H. Warmington, *A history of the roman world from A.D. 138 to 337*, New-York, 1958, p. 178; R. Syme, *Emperors and biography*, Oxford, 1971, pp. 210-211; M. Christol, *L'Empire Romain du IIIème siècle. Histoire politique (de 192, mort de Commode, à 325, concile de Nicée)*, Paris, 1997, p. 156.

⁵⁴ R. Saunders, "Who murdered Gallienus ?", *Antichthon*, 26, 1992, p. 86 ne croit pas à l'authenticité du personnage de Cécropius, invention issue de la fertile imagination de l'auteur de l'*Histoire Auguste*. Pour lui, le chef de la cavalerie dalmate impliqué dans le complot n'est autre qu'Aurélien. Une opinion que ne partage pas Stéphane Ratti dans « Sur la source du récit de la mort de Gallien dans l'*Histoire Auguste* », *HAC*, Bari, 1999, p. 263. Voir également *PLRE* I, p. 189 ; *PIR*² C, 595 ; R. Syme, *Emperors and biography*, Oxford, 1971, p. 210; T.D. Barnes, "Some persons in the *Historia Augusta*", *Phoenix*, 26, 1972, pp. 140 – 182.

⁵⁵ Sur cette question voir R. Saunders, "Who murdered Gallienus ?", *Antichthon*, 26, 1992, p. 83-84 ; *Histoire Auguste, Vie de Claude*, VI, 1 ; XVIII, 1 ; *Vie de Gallien*, VI, 1 ; XIII, 10 ; *AE*, 1965, n° 114.

fidèles à Gallien. L'addition de tous ces éléments permet déjà d'accroître le nombre de personnes impliquées.

Les circonstances de la mort de l'empereur soulèvent également quelques interrogations. L'isolement de Gallien, au moment où il est tué, est-il synonyme d'une révolte passive de sa garde qui brille par son absence au moment crucial ? Le détail, fourni par plusieurs sources, est curieux. Comment imaginer un empereur romain au repos sous sa tente, donc dans une position vulnérable, sans que des soldats prétoriens ou des *equites singulares* veillent, tout proches, à sa sécurité ? La chose pourrait paraître envisageable si les soldats n'avaient aucune raison de croire à l'existence d'un quelconque danger ou étaient persuadés que l'empereur ne risquait particulièrement rien. La présence du préfet du prétoire et/ou d'autres personnages importants aux côtés de l'empereur serait éventuellement un facteur d'explication, mais il n'y a pas unanimité sur cette question. A l'éventuelle implication de la garde, il faudrait peut-être également ajouter celle d'autres soldats comme ces éclaireurs annonçant la fausse attaque d'Auréolus mentionnés par Zosime⁵⁶. Pour dire les choses autrement, notons que le mode opératoire des régicides est bien curieux. A qui veut-on faire peur en simulant une attaque ? Veut-on effrayer uniquement l'empereur pour qu'il se porte à la hâte vers ses meurtriers qui entendent profiter de l'obscurité pour le supprimer ? Si c'est le cas, cela signifie que les soldats de garde, restés volontairement en arrière à ce moment-là, font au moins preuve de révolte passive. Veut-on effrayer le prince et sa garde dont les conjurés se méfient ? Pour que ce groupe d'hommes réagisse simultanément de façon désordonnée, il faut donc que la simulation de l'attaque soit vraiment crédible. Elle a nécessité par conséquent la participation d'un nombre non négligeable de soldats. Dans une autre version de la mort de Gallien fournie par Zonaras, le prince, voulant se porter à la rencontre de l'attaque annoncée, sort avec des soldats mais il ne rencontre que ses assassins (un groupe de cavaliers), et non les hommes d'Auréolus. Tentant de fuir, il est alors assassiné sous le regard de ses gardes qui ne réagissent pas puisqu'ils l'ont amené dans un guet-apens⁵⁷. Ainsi, dans les deux cas de figure, il nous est permis de penser qu'au moins une partie de la garde et/ou des soldats d'autres unités étaient impliqués. Resterait alors à trouver des motifs à cette révolte. En négligeant l'incurie, les mauvais comportements, les vices, la cruauté ou la mollesse de Gallien invoqués par l'auteur de l'*Histoire Auguste*, on pourrait

⁵⁶ Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 40, 3.

⁵⁷ Ἐτι δὲ πολιορκούντος τοῦ βασιλέως τὰ Μεδιόλανα Αὐρηλιανὸς σὺν ἰππεῦσι προσηῆλθεν αὐτῷ μεθ' οὐ ἀνελεῖν αὐτὸν οἱ μεγιστάνες προεβουλεύσαντο, ὑπερετίθεντο δὲ τὸ σκέμμα ἕως ἁλῶεν τὰ Μεδιόλανα. Μαθόντες δ' ἐγνώσθαι τὸ σφῶν διαβούλιον, ἐπετάχυναν τὴν ἐπιβουλήν. Καὶ στέλλουσί τινας, πολεμίους ἐπιέναι τῷ Γαλιήνῳ ἀγγέλλοντας· ὁ δὲ αὐτίκα ἐξώρμησε κατ' αὐτῶν, ὥρας ἤδη ἐφεστῶσης ἀρίστου, καὶ ὀλίγων συνεφεπομένων αὐτῷ. Ἀπίοντι δὲ συναντῶσιν ἰππεῖς· ὧν οὐ πόρρω που ἀφεστῶτων αὐτοῦ, καὶ μήτε τῶν ἵππων ἀποβάντων μήτε τι εἰς τερὸν ποιούντων ἅ πρὸς βασιλεῖς νενόμιστο γίνεσθαι, ἤρετο τοὺς παρόντας ἐκεῖνος "τί σου τοι βούλονται;" Οἱ δὲ "παῦσαι σε τῆς ἀρχῆς" ἀπεκρίθησαν. Καὶ ὃς αὐτίκα τῷ ἵππῳ τὸν χαλινὸν ἐνδοῦς εἰς φυγὴν ἐτρέπη. Καὶ κἂν διέφυγε τοὺς ἐπιβουλεύοντας τῇ ταχυτήτι τοῦ ἵππου, εἰ μὴ ὕδατος ἐνέτυχεν ὀχετῷ παρελθεῖν γὰρ τοῦτον ὁ ἵππος ἀποδεδειλιακῶς ἔστη, καὶ οὕτω κατέλαβον οἱ διώκοντες. Καὶ τις κατ' αὐτοῦ τὸ δόρυ ἠκόνησεν. Ὁ δὲ πληγείς τοῦ ἵππου κατήνεκτο, καὶ ἐπὶ μικρὸν διαρκέσας ἐκ τῆς τοῦ αἵματος ἐτελεύτησε ῥύσεως, βασιλεύσας ἐνιαυτοὺς πεντεκαίδεκα σὺν τοῖς τοῦ πατρὸς. Zonaras, *Annales*, XII, 25.

expliquer la défection finale des soldats envers l'empereur par les défaites qui ont marqué son règne. Certes, le prince s'est battu sur tous les fronts avec l'énergie du désespoir mais, en fin de compte, après huit années de lutte acharnée depuis la capture de Valérien, les Hérules et les Goths ravagent à nouveau les provinces du Bas Danube, l'usurpation de Postumus perdue et ce dernier vient de rallier Auréolus.

Cette démonstration souffre toutefois de la présence d'éléments contradictoires dans nos sources. Zosime écrit qu'à la suite de l'assassinat de Gallien, les hommes restèrent calmes sur l'ordre de leurs chefs. Aurélius Victor va dans le même sens et témoigne d'une certaine forme d'abattement. Quant à l'auteur de l'*Histoire Auguste*, il raconte que la mort de l'empereur aurait provoqué un début de sédition⁵⁸. Ainsi, pour décrire les réactions des soldats du rang, une fois n'est pas coutume, trois auteurs nous laissent penser que les hommes de troupes furent surpris par la nouvelle et qu'ils oscillèrent entre fatalisme et peut-être mécontentement. A ces détails, ajoutons que l'absence de la garde à laquelle il a été fait allusion plus haut n'est sans doute que relative. Dans la version que donne Aurélius Victor, et que l'on retrouve à l'identique ou presque dans l'*Epitome de Caesaribus*, les conjurés agissent la nuit. Autrement dit, ils comptent sur la confusion et l'obscurité pour permettre à l'un des leurs d'agir et de garder l'anonymat. De fait, ici, le meurtrier n'est pas nommément désigné. Dans ce contexte, tout porte à croire que les conjurés avaient besoin de ces circonstances pour passer à l'acte. Ils sont donc relativement peu nombreux et ne comptent assurément pas sur la complicité de la garde qui ne semble pas leur être acquise dans son ensemble ou dont ils se méfient. Dans l'une des deux versions données par Zonaras, il est précisé que les conjurés ont agi dans la précipitation car leur projet criminel commençait à s'éventer. Menacés d'être découverts, ils choisirent alors la fuite en avant, ce qui expliquerait pourquoi ils se sont lancés dans l'aventure en prenant les risques inouïs auxquels on a fait allusion plus haut. Quant à Zosime, il explique le soudain isolement de l'empereur par la précipitation de ce dernier. Décidé à se porter au plus vite contre les partisans d'Auréolus, il commet l'imprudence de ne pas attendre ses gardes. Par là-même, il servait fortuitement les desseins de ceux qui lui en voulaient. Enfin, rappelons qu'en dépit de leurs divergences, et ce n'est pas le moindre des problèmes, aucune de nos sources ne donne de motif crédible qui serait à l'origine d'une révolte militaire.

En fin de compte, avec les témoignages divergents voire contradictoires dont nous disposons, il est possible de plaider la thèse du complot comme celle de la révolte. Néanmoins, on l'a vu, l'éventuelle existence de cette dernière repose sur des éléments trop fragiles pour pouvoir être affirmée avec assurance. De plus, si les auteurs latins ne trouvent pas de mots assez durs pour qualifier l'empereur et son règne, justifiant ainsi des raisons de se révolter, les auteurs grecs, de Dexippe à Léon le Grammairien, sont beaucoup plus indulgents

⁵⁸ *Τῶν στατιωτῶν κελεύσει τῶν ἡγουμένων ἡσυχασάντων*, Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 41, 1 ; *Sed Claudii imperium milites, quos fere contra ingenium perditae res subigunt recta consulere, ubi afflicta omnia perspexere, avide approbant extolluntque, viri laborum patientis aequique ac prorsus dediti rei publicae*, Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 34, 1 ; *Occiso igitur Gallieno seditio ingens militum fuit, cum spe praedae ac publicae vastationis imperatorem sibi utilem necessarium, fortem, efficacem, ad invidiam faciendam dicerent raptum. Quare consilium principum fuit, ut milites eius quo solent placari genere sedarentur*, *Histoire Auguste, Vie de Gallien*, XV, 1-2.

voire favorables à l'égard de Gallien. Ainsi, Zonaras termine sa narration du règne de l'empereur en précisant qu' « il avait un caractère généreux et cherchait à accorder des faveurs à tous. Personne n'échoua dans ses requêtes auprès de lui. Il ne tira vengeance d'aucun de ceux qui s'étaient opposés à lui ou avaient pris le parti de ses usurpateurs »⁵⁹.

De fait, les historiens, à la suite de Michel Christol, ont réhabilité l'image et le règne de cet empereur tant vilipendé⁶⁰. Cette nouvelle vision des choses laisse toutefois quelques problèmes en suspens. En effet, si, compte tenu des circonstances très difficiles dans lesquelles était plongé l'empire, Gallien a su réaliser une œuvre remarquable, on ne voit pas très bien pourquoi les militaires ont voulu attenter à sa vie. C'est un peu dans ce sens que plaident certains éléments présents dans nos sources et qui mettent à mal l'hypothèse d'une révolte au sein des troupes. Mais les raisons qui auraient poussé certains membres de l'état-major à assassiner l'empereur ne sont pas claires non plus. Les documents dont nous disposons avancent trois types d'explication possibles. Aurélius Victor, dont le récit est repris dans l'*Epitome de Caesaribus*, évoque une fausse lettre fabriquée par Auréolus pour pousser les officiers de Gallien à assassiner le prince. L'histoire est trop proche de celle qui explique la mort d'Aurélien pour être crédible⁶¹. De la même façon, on négligera la soi-disant lassitude vis-à-vis de l'attitude de Gallien évoquée dans l'*Histoire Auguste*. Reste alors la première version des événements donnée par Zonaras qui parle d'un complot des officiers déjà en marche et rapidement exécuté car en passe d'être découvert. L'information est plus crédible mais ne nous éclaire guère sur les raisons qu'ont eues lesdits officiers pour organiser ce complot. Qu'est-ce que Gallien a dû payer de sa vie ? Les officiers en question lui doivent leur carrière. De plus, ce dernier a favorisé et accéléré les carrières des militaires, soutenu des innovations tactiques, n'a pas manqué de courage personnel et, hormis l'usurpation gauloise, il a réussi dans toutes ses grandes entreprises.

E. Manni souleva très tôt un problème qui méritait sans doute plus d'attention. Pour lui, les motifs du meurtre relevaient d'une manifestation de ce qu'il appelle un « nationalisme » illyrien⁶². L'argument, très isolé à l'époque, peut être réexaminé à la lumière des travaux de Jennö Fitz ou de M. Speidel. Ces deux auteurs notent que Gallien a résidé en Illyricum après la révolte d'Ingenuus, et qu'il aurait accordé bon nombre de territoires pannoniens aux barbares. Des installations similaires ont été décidées en Dacie. C'est une politique qu'avait déjà pratiquée Marc Aurèle en son temps, mais ici le contexte est différent. Le pouvoir impérial agit en étant sur la défensive et la menace barbare pèse toujours très lourd sur les frontières. De fait, deux ans plus tard, une formidable offensive conjuguée des Sarmates et des Quades vient tout remettre en cause. Des inscriptions témoignent de la réorganisation du dispositif militaire dans la région mais, quels que soient les efforts

⁵⁹ Ἦν δὲ τὴν γνώμην φιλότιμος καὶ πᾶσι θέλων χαρίζεσθαι, καὶ οὐδείς αἰτούμενος αὐτὸν διημάρτανεν. Οὐτε μὴν τοὺς ἐναντιωθέντας αὐτῶ ἢ προστεθέντας τοῖς τυραννήσασιν ἐτιμωρήσατο, Zonaras, *Annales*, XII, 25.

⁶⁰ M. Christol, *L'Etat romain et la crise de l'Empire sous le règne des empereurs Valérien et Gallien* (Thèse de Doctorat, sous la direction de Ch. Piétri), Paris, 1981.

⁶¹ L'histoire d'une liste de futures victimes fabriquée par l'empereur qu'on veut assassiner est déjà présente dans le récit que fait Hérodien (I, 17, 1-2) sur les circonstances de l'assassinat de Commode.

⁶² E. Manni, *L'impero de Gallieno: contributo alla storia del IIIe secolo*, Rome, 1949, p. 72-73

déployés, Hérules et Goths pénètrent profondément dans les provinces danubiennes en 267/268. Ainsi, les officiers danubiens que sont les conjurés auraient fini par sanctionner l'échec d'une politique jugée trop laxiste envers les barbares et inefficace pour protéger les régions dont ils sont issus. On verra dans la deuxième partie de cette thèse que ce sont là, en effet, de puissants catalyseurs de révolte⁶³. A ces éléments, il faudrait ajouter l'intéressante hypothèse soulevée par Claire Granvallet. Selon cette dernière, Gallien aurait désigné pour successeur au trône un enfant de la famille impériale, vraisemblablement un cousin de l'empereur⁶⁴. Si tel est le cas, on tiendrait là un second motif d'action valable pour les officiers d'état major qui, en cette année 268, peuvent douter de la *felicitas* de leur empereur. Ce dernier n'a sans doute pas démérité depuis son accession au trône, mais il présente deux fragilités sur sa personne : l'abandon probable des dieux et la désignation d'un enfant comme successeur alors que la situation de l'Empire est à nouveau très grave. Ce sont là également autant de raisons de douter pour des militaires qui luttent depuis si longtemps aux côtés de l'empereur. Ainsi, et pour finir, la thèse du complot nous semble avoir davantage de consistance que celle de la révolte. Nous ne comptabiliserons donc pas la mort de Gallien parmi les révoltes militaires.

3° La mort d'Aurélien

Dans leurs grandes lignes, les circonstances de la mort d'Aurélien, à quelques détails près, sont racontées de la même façon par les sources relativement nombreuses dont nous disposons⁶⁵. Effrayé par la colère et la sévérité légendaire d'Aurélien à cause d'un manquement, un proche de l'empereur, Eros ou Mnestheus⁶⁶ (secrétaire pour les uns, esclave ou affranchi pour les autres), fabrique un faux ordre de condamnation à mort qu'il présente à des gardes du corps et des officiers vraisemblablement visés par le document contrefait. Les soldats, dirigés par un certain Mucapor, décident de tuer l'empereur alors que celui-ci quitte la ville de Caenophrurium en Thrace avec une petite escorte. Passée la surprise de l'assassinat, le principal instigateur du meurtre est arrêté et exécuté. L'armée organise ensuite de grandes funérailles avant de s'en remettre au Sénat pour choisir le nouveau prince, Tacite en l'occurrence. Tels sont, à grands traits, les faits que nous rapportent les sources littéraires qui nous présentent l'affaire comme une intrigue d'ordre privé à la suite d'un différend personnel. Il s'agirait donc d'un complot, thèse à laquelle souscrivent bon nombre d'historiens.

⁶³ Jennö Fitz, *Ingenuus et Régalien*, coll. Latomus, vol 81, Bruxelles, 1966 ; M. P. Speidel, « Gallienus and the Marcomanni » dans K.P. John, U. Hartmann, T. Gerhardt éd., *Deleto paene imperio romano : Transformationsprozesse des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert und ihre Rezeption in der Neuzeit*, Stuttgart, 2006, pp. 73-80.

⁶⁴ Claire Granvallet, « Marinianus, successeur désigné de Gallien ? », *Antiquité Classique*, T. 75, 2006, pp. 133-141.

⁶⁵ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 62, 1 ; *Histoire Auguste, Vie d'Aurélien*, XXXVI ; Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 35, 8 ; Pseudo Aurélius Victor, *Epitome de caesaribus*, 35, 8 ; Eutrope, *Breviarium*, IX, 15, 2 ; Zonaras, *Annales*, XII, 27.

⁶⁶ Eugen Cizek, *L'empereur Aurélien et son temps*, Paris, 1994, p. 198 et Alaric Watson, *Aurelian and the third century*, Londres, 1999, p. 105 pensent qu'il s'agit là de la déformation du terme grec *μενυπης*, équivalent du latin *notarius*.

Pour étayer cette thèse, les arguments ne manquent pas. D'abord, il faut noter la concordance de la totalité des sources à l'exception d'une seule sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement. Ensuite, la surprise semble avoir été totale : les motifs d'Eros et de ses complices sont nés d'un effet soudain de circonstances particulières et l'assassinat de l'empereur fomenté dans la précipitation laissait le pouvoir vacant pendant une période qui fait débat parmi les historiens. Enfin, le nombre d'acteurs, circonscrit à l'entourage impérial, semble avoir été très limité.

Pourtant, certaines sources donnent d'autres motifs que ceux évoqués jusque là pour expliquer l'assassinat d'Aurélien. Pour les auteurs chrétiens, la mort de l'empereur est liée à son intention de reprendre les persécutions contre les chrétiens⁶⁷. Quant à Aurélius Victor et à l'auteur de l'*Histoire Auguste*, le complot visant l'empereur est la conséquence de la cruauté ou de la sévérité d'Aurélien⁶⁸. Si l'on suit les sources, le complot ne serait donc pas seulement une affaire spontanée, mais aurait eu le temps de mûrir sur d'autres fondements que la peur d'Eros. Le nombre de participants est donc plus important qu'il n'y paraît au premier abord, ce qui souleve alors la question de savoir si le complot n'est pas une révolte. Pour sa part, Eugène Cizek accorde quelque crédit à l'influence des chrétiens qui se serait ajoutée au mécontentement des sénateurs et de l'armée vis-à-vis de l'empereur⁶⁹. Dans ce cas, le nombre de personnes impliquées dépasse largement l'entourage impérial. Mais Alaric Watson considère que les motifs invoqués par les sources chrétiennes ou païennes ne sont guère satisfaisants⁷⁰. En revanche, ces deux auteurs s'accordent à penser que la conspiration a été beaucoup plus complexe que ce que veulent bien nous en dire les sources.

Eugen Cizek pose, avec raison, la question de savoir si les officiers conspirateurs étaient assez naïfs pour se fier à la liste d'Eros, « même si Aurélien avait l'habitude de préconiser une discipline inexorable et de durcir son attitude envers ses militaires⁷¹ ». En effet, pourquoi ces hommes auraient-ils accepté de servir loyalement pendant des années⁷² un homme aussi enclin au meurtre ou à l'exécution commandée de façon inopinée pour les prétextes les plus divers ? François Paschoud, lui aussi très dubitatif devant les mêmes faits, pense que les officiers en question ont probablement inventé cette histoire de faux document pour se disculper après coup⁷³. Sans doute. Mais les sources dont nous disposons ne nous permettent pas de dépasser le stade de l'hypothèse. Si l'on s'en tient au texte, la question de savoir pourquoi des officiers dans l'entourage d'Aurélien depuis un moment, connaissant bien l'empereur, se seraient sentis soudainement menacés, reste donc entière. Tout en suivant l'enchaînement décrit par les textes, en partageant les doutes émis par Eugen Cizek et François Paschoud et faute d'explication claire, on peut alors se demander si ces officiers n'ont pas de bonnes raisons de se sentir menacés. La volonté aveugle et soudaine de

⁶⁷ Lactance, *De mortibus persecutorum*, 6,2 ; Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, 7, 32, 6 ; Jérôme, *chronique*, 223 ; Orose, *Histoires (Contre les païens)*, VII, 23, 6.

⁶⁸ *Histoire Auguste, Vie d'Aurélien*, XXXVI, 3-4 ; Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 35, 7-8.

⁶⁹ Eugen Cizek, *L'empereur Aurélien et son temps*, Paris, 1994, p. 199.

⁷⁰ Alaric Watson, *Aurelian and the third century*, Londres, 1999, p. 104.

⁷¹ Eugen Cizek, *L'empereur Aurélien et son temps*, Paris, 1994, p. 198.

⁷² C'est ce que sous entend l'auteur de l'*Histoire Auguste* dans sa *Vie d'Aurélien* XXXVI, 6.

⁷³ Zosime, *Histoire nouvelle*, traduction et notes de F. Paschoud p. 179.

l'empereur d'exécuter certains de ses proches paraît effectivement peu crédible. On peut alors tenter d'émettre deux hypothèses. On peut tout d'abord penser que les officiers concernés étaient responsables de concussion ou de déprédations envers des provinciaux⁷⁴ et qu'ils croyaient avoir été découverts alors qu'Aurélien, nous dit Aurélius Victor, avait la réputation d'être intraitable face à ce genre de méfait⁷⁵. Le problème, c'est qu'il n'existe aucun élément dans nos sources qui permettrait d'étayer cette hypothèse. On l'abandonnera donc. Deuxième possibilité, on peut se demander si le geste d'Eros n'a pas croisé involontairement une autre conspiration déjà en cours. Autrement dit, le faux document rédigé par le secrétaire fautif sème la panique au sein d'un groupe de militaires qui avaient l'intention de s'en prendre à Aurélien d'où leur soudaine frayeur d'avoir été découverts et leur volonté précipitée d'assassiner le prince. Reste alors pour le chercheur à trouver des traces de cette conspiration, voire d'une révolte militaire en gestation ainsi que les motifs qui la sous-tendraient.

En parcourant le récit des auteurs antiques, on apprend, qu'en plus d'Eros, le groupe des conjurés rassemble des soldats de la garde impériale⁷⁶ ainsi que des officiers amis de l'empereur⁷⁷. Combien sont – ils ? De quels soutiens disposent – ils au sein de l'armée et/ou ailleurs au sein de la société romaine ? Aucune donnée chiffrée ni aucune unité de l'armée ne sont explicitement exprimées par les sources. En revanche, on sait qu'une partie des soldats de la garde est impliquée et qu'il fallut deux vagues de répression pour venir à bout de l'ensemble des conspirateurs identifiés. La première eut lieu après l'avènement de Tacite⁷⁸. Le nouvel empereur, nous dit Alaric Watson, choisit volontairement d'éviter une répression à grande échelle, la mise à mort spectaculaire de Mucapor et de ses complices immédiats devant jouer un rôle dissuasif⁷⁹. La seconde se produisit au début du règne de Probus⁸⁰ et anéantit les ultimes survivants de ceux qui avaient participé à l'assassinat d'Aurélien. Quelques détails méritent toutefois d'être relevés. Alaric Watson a fait le choix d'expliquer la répression à petite échelle avec la raison qu'on a donnée plus haut. Mais, à la lumière du texte de Zosime, il se pourrait que la réalité soit ailleurs. Cet auteur explique que Probus dut prendre quelques précautions pour mener son plan à bien car il craignait que la répression ne provoque des troubles⁸¹. Ceux que l'empereur visait étaient donc potentiellement très dangereux par leur nombre et/ou parce qu'ils occupaient des postes importants (n'oublions pas qu'ils étaient des proches d'Aurélien), et/ou parce qu'ils disposaient de soutiens dans l'armée ou ailleurs, eux aussi potentiellement très dangereux. Ainsi, si Tacite a limité la répression, c'est sans doute qu'il craignait de funestes conséquences. Autrement dit, la répression limitée de Tacite peut

⁷⁴ Rappelons que les événements se déroulent en Thrace et que certaines personnes figurant sur la liste d'Eros/Mnestéus exaspéraient particulièrement Aurélien si l'on en croit la version fournie par l'auteur de *L'Histoire Auguste* dans sa *Vie d'Aurélien*, XXXVI, 5.

⁷⁵ Aurélius Victor, *De caesaribus*, 35, 7.

⁷⁶ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 62, 2.

⁷⁷ Aurélius Victor, *De caesaribus*, 35, 8 ; Pseudo Aurélius Victor, *Epitome de caesaribus*, 35, 8 ; Eutrope, *Breviarium*, IX, 15, 2

⁷⁸ Aurélius Victor, *De caesaribus*, 36, 2 ; *Histoire Auguste, Vie de Tacite*, XIII, 1 ; *Histoire Auguste, Vie de Probus*, XIII, 2.

⁷⁹ Alaric Watson, *Aurelian and the third century*, Londres, 1999, p. 107.

⁸⁰ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 65 ; Zonaras, *Annales*, XII, 29 ; *Histoire Auguste, Vie de Probus*, XIII, 2.

⁸¹ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 65,1 [...] προψανών οὐ πράττει τὸ βουλευθὲν δέει τοῦ μὴ τινα παραχρῆν ἐκ τούτου συμβῆναι [...]

donc fort bien avoir répondu à une volonté de dissuasion mais également à une crainte de voir les choses s'envenimer si d'aventure le nouvel empereur menait son entreprise à une plus grande échelle. Sous cet angle, le complot s'apparente davantage à la vaste conspiration, voire à la révolte.

Pour sa part, Jean Malalas écrit qu'Aurélien fut assassiné par l'armée parce qu'il la commandait mal⁸². Cet auteur, écrivant bien après les événements, est aussi le seul à formuler pareille affirmation. De plus, le mobile exprimé semble surprenant au regard de l'œuvre militaire accomplie par Aurélien. Alaric Watson pense qu'il faut voir là un grief exprimé non pas contre les compétences de tacticien et de commandant en chef de l'empereur, mais plutôt contre l'inflexible volonté du prince de rétablir et de maintenir une stricte discipline. Quant à la culpabilité de l'armée, elle prend tout son sens, explique l'historien britannique, avec la participation au complot d'un nombre non négligeable d'officiers⁸³. Toutefois, on peut se demander si l'armée n'avait pas quelques raisons de nourrir une certaine animosité envers le *sol invictus, deus et dominus et restitutor orbis* qu'était devenu Aurélien.

L'amour des troupes envers l'empereur n'est jamais allé de soi. D'abord, son sens de la discipline, assurément exagéré ou caricaturé par les auteurs antiques, a dû froisser plus d'un soldat et plus d'un officier. Le maintien d'une stricte discipline au sein de l'armée a toujours été une question délicate pour les empereurs, et le règlement militaire s'est toujours accommodé de nombreux aménagements comme l'ont montré des historiens comme L. Harmand, Y. Le Bohec ou B. Campbell. A trop vouloir exiger des soldats, le prince risquait de voir croître le mécontentement, et même surgir une révolte. Probus en a fait la triste expérience quelques années plus tard. Ensuite, le règne d'Aurélien ne fut pas exempt de révoltes. Les sources⁸⁴ en mentionnent au moins deux au début du règne⁸⁵, auxquelles il faudrait ajouter les récriminations exprimées ouvertement par les soldats dont le continuateur anonyme de Dion Cassius s'est fait l'écho⁸⁶. Enfin, on peut se demander si certaines réformes, par leur caractère novateur, ne furent pas mal vécues par les militaires de l'entourage de l'empereur ainsi que par une partie des troupes. En effet, les festivités qui consacrèrent le retour à l'unité de l'Empire furent l'occasion d'une nouvelle frappe monétaire qui faisait d'Aurélien un *deus et dominus natus*⁸⁷. De plus, il fut le premier à porter en public les signes extérieurs de la divinité et du pouvoir divin, à savoir le diadème intégrant or et pierres précieuses, ainsi que le manteau de pourpre⁸⁸. Certes, l'empereur avait toujours côtoyé les dieux dans la propagande impériale. Le III^e siècle n'a fait que confirmer cette tendance et M. Christol pense que le règne de Gallien a marqué une étape fondamentale vers la divinisation

⁸² Jean Malalas, *Chronographie*, 12, 30.

⁸³ Alaric Watson, *Aurelian and the third century*, Londres, 1999, p. 104.

⁸⁴ Révolte de Domitianus, Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 49, 2 et révolte de Septimius, Zosime, *ibid.* ; Pseudo Aurélius Victor, *Epitome de caesaribus*, 35, 3.

⁸⁵ Dietmar Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1990, p. 234 date ces révoltes des années 271/272.

⁸⁶ Anonymus post Dionem, 10 (Aurelian.), 6 dans *FGH*, IV, Paris, 1885, p. 197

⁸⁷ *RIC*, V, 1, Aurélien, 305, 306.

⁸⁸ Pseudo Aurélius Victor, *Epitome de Caesaribus*, 35, 5 : *Iste primus apud Romanos diadema capiti innexuit, gemmisque et aurata omni veste, quod adhuc fere incognitum Romanis moribus videbantur, usus est.*

de l'empereur de son vivant⁸⁹. Néanmoins, Aurélien franchit un nouveau pas qui n'est peut être pas allé de soi auprès de ses *comilitones*.

A ces faits (révoltes du début du règne, volonté de maintenir une stricte discipline et réformes novatrices), il faudrait peut-être ajouter un éventuel mécontentement de l'armée envers la campagne orientale en préparation. C'est du moins un argument avancé par Eugen Cizek⁹⁰ qui se réfère aux dires de l'auteur de l'*Histoire Auguste*, lequel affirme qu'Aurélien préparait une campagne contre les Perses au moment où il a été assassiné⁹¹. Pour l'historien roumain « l'armée était relativement fatiguée par les guerres de réunification et redoutait peut être les difficiles épreuves d'une grande campagne militaire, à effets imprévisibles »⁹². On pourrait aussi ajouter la réticence des soldats de se voir à nouveau éloignés de leurs cantonnements⁹³. Reste qu'aucune source ne vient corroborer ces deux hypothèses. De plus, l'existence d'une campagne orientale en préparation est discutée par certains historiens⁹⁴.

On peut également se demander si l'armée était prête à accepter la présence durable sur le trône d'un empereur soldat. Le choix d'un prince issu des officiers supérieurs de l'armée heurtait les mentalités romaines, du moins celles de l'élite sénatoriale, et ne s'est pas fait facilement malgré les lourdes menaces extérieures qui pesaient sur l'empire. De fait, il a fallu attendre l'année 268 pour voir se succéder sur le trône de réels empereurs-soldats, exception faite de Maximin le Thrace et de Philippe l'Arabe. L'empereur-soldat correspondait à une nécessité du moment, où tout semblait si difficile voire perdu. Claude II et Aurélien ont rétabli la situation en l'espace de six années, le second réussissant même à réunifier l'Empire. A partir de 274, l'équilibre semblait déjà restauré même si les menaces n'étaient pas définitivement éloignées. Le recours à l'exceptionnel pouvait ne plus apparaître comme nécessaire, d'autant plus que la présence sur le trône d'un militaire sorti du rang posait quelques problèmes, et pas des moindres. A moins que l'empereur n'installe une nouvelle dynastie à la tête de l'état, ce qui n'a été le cas ni pour Claude ni pour Aurélien, le problème de la succession pouvait tourner à la guerre civile à chaque changement de règne, tous les militaires de haut rang pouvant prétendre à la pourpre. L'empereur-soldat s'avérait par nature également beaucoup plus sourcilieux en matière de discipline (c'est du moins le portrait qu'ont laissé les sources en ce qui concerne Claude, Aurélien ou Probus pour ne citer qu'eux) et la chose pouvait facilement froisser les soldats. Enfin, ce statut posait le problème de la personne de l'empereur. En effet, l'empereur-soldat est un militaire parmi d'autres qui ne sont pas moins capables que lui d'assumer la direction de l'état. Pour se faire obéir, les empereurs des siècles précédents l'ont déjà éprouvé, le prince a besoin d'instaurer une certaine distance entre lui et ses sujets en général, entre lui et ses soldats en particulier puisqu'il est censé s'en

⁸⁹ M. Christol, « L'éloge de l'empereur Gallien, défenseur et protecteur de l'Empire », dans *La « crise » de l'Empire romain*, dir. M-H Quet, Paris, 2006, p. 125.

⁹⁰ Eugen Cizek, *L'empereur Aurélien et son temps*, Paris, 1994, p. 196 et 199.

⁹¹ *Histoire Auguste, Vie d'Aurélien*, XXXV, 4 : [...] *deinde ad Illyricum redit paratoque magno potius quam ingesti exercitu Persis, quos eo quoque tempore, quo Zenobiam superavit, gloriosissime iam vicerat, bellum indixit.*

⁹² Eugen Cizek, *L'empereur Aurélien et son temps*, Paris, 1994, p. 199.

⁹³ Sur ce problème voir deuxième partie de cette thèse consacrée aux catalyseurs de révoltes.

⁹⁴ Voir Alaric Watson, *Aurelian and the third century*, Londres, 1999, p. 104.

faire obéir. Le problème devient plus aigu avec l'empereur-soldat qui ne bénéficie pas, à l'origine, de la distance considérable qui existait entre l'élite sénatoriale et le commun des sujets de l'Empire. L'empereur soldat est avant tout un *comilito* que l'on connaît bien. Il est proche de ses troupes physiquement et socialement. Instaurer un éloignement vis-à-vis de ses anciens collègues est donc une nécessité. Aurélien n'a trouvé d'autre solution que de se proclamer *Deus et Dominus natus*. Cette soudaine promotion a dû laisser songeur plus d'un de ses anciens compagnons d'armes et, répétons le, allait à l'encontre de mentalités profondément ancrées dans les esprits même si les choses avaient changé depuis les débuts du principat augustéen.

Deux éléments peuvent être avancés pour tenter d'étayer tout ce qui vient d'être dit. Le premier réside dans le choix du successeur d'Aurélien, Tacite, à propos duquel on aimerait bien en savoir davantage tant les hypothèses divergent à son sujet⁹⁵. Une chose est sûre, c'est qu'il s'agit d'un vieil homme⁹⁶ dont l'énergie est émoussée. Ces seules données peuvent faire de lui un empereur acceptable parce que moins tenace sur les questions de discipline, observe Michel Christol et, pouvons nous ajouter, moins enclin aux grandes aventures militaires⁹⁷ comme celle qui semblait en préparation. Dans un empire où la situation militaire avait été rétablie et où l'armée reste un milieu très conservateur, le retour à la tradition par le choix d'un vieux sénateur pouvait modérer bon nombre de motifs d'inquiétude ou d'insatisfaction. Quant à la réticence des mentalités vis-à-vis de l'empereur soldat, elle peut s'illustrer de deux façons. Au début du IV^e siècle encore, les Romains, conformément à leurs conceptions ancestrales⁹⁸, n'apprécient guère la conduite de Constantin à la bataille de Vérone où il s'est jeté dans la mêlée⁹⁹. Le prince n'a pas à se comporter comme un véritable soldat, même s'il sort des rangs de l'armée et même si une entorse à cette règle a sans doute été acceptée pendant un court moment au III^e siècle, on aura l'occasion d'y revenir dans la seconde partie de cette thèse. Dans *Le monde byzantin*, Cécile Morrisson souligne le contraste qui existe au milieu du Ve siècle entre la suprématie de l'entourage civil, de la cour et du palais de l'empereur d'Orient avec le pouvoir déliquescent d'Occident dominé par des

⁹⁵ Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 36, 1 et l'auteur de l'*Histoire Auguste*, *Vie d'Aurélien*, XLI, 4 ; *Vie de Tacite*, IV, 1 font de lui un sénateur de très haut rang et dressent un portrait idéal de l'empereur issu des rangs de la haute assemblée. Eutrope, *Breviarium*, IX, 16 et Pseudo Aurélius Victor, *Epitome de Caesaribus*, 36,1 vont dans le même sens.

Ronald Syme, *Emperors and biography*, Oxford, 1971, p. 247 voit en lui un militaire, sans doute d'origine danubienne et de même formation que les autres généraux de Gallien. Une opinion que réfute catégoriquement Eugen Cizek dans « La succession d'Aurélien et l'échec de Tacite », *Revue des Etudes Anciennes*, 93, 1991, p. 117. André Chastagnol dans son introduction à la *Vie de l'empereur Tacite (Histoire Auguste, coll. Bouquins, 1994)* serait plutôt enclin à rejoindre l'opinion de Ronald Syme alors que Michel Christol dans *Essai sur l'évolution des carrières sénatoriales dans la deuxième moitié du III^e siècle, 1986, p. 111-113 ou L'Empire Romain au III^e siècle. Histoire politique (de 192, mort de Commode, à 325, concile de Nicée)*, Paris, 1997, p. 182 se demande si Tacite n'est pas un vieux sénateur plébéien avec quelques fonctions militaires antérieures ou un chevalier qui par ses mérites serait parvenu au Sénat à l'image d'Helvius Pertinax.

⁹⁶ Zonaras, *Annales*, XII, 27 ; *Histoire Auguste, Vie de Tacite* IV, 5 ; Jean Malalas, *Chronographia*, 12, 31.

⁹⁷ Michel Christol dans *L'Empire Romain au III^e siècle. Histoire politique (de 192, mort de Commode, à 325, concile de Nicée)*, Paris, 1997, p. 182

⁹⁸ Voir J-M Carrié, « Le soldat » dans *L'homme romain*, sous la direction d'A. Giordina, Paris, 1992, pp. 146-148 ; B. Campbell, *The emperor and the roman army*, Oxford, 1984, p. 65.

⁹⁹ *Panegyrique de Constantin, Panégyriques latins*, IX, 12, 10, 1.

militaires¹⁰⁰. Un peu plus loin, elle note la volonté de l'empire d'Orient de s'affranchir des chefs militaires barbares¹⁰¹ qui, en Occident, ont fini par faire et défaire les empereurs au gré de leurs volontés du moment à l'image d'un Ricimer. A la mort de Zénon en 491, c'est sa veuve Ariane qui choisit Anastase (un fonctionnaire civil), avec l'assentiment de la cour. Ainsi, malgré le passage sur le trône des « empereurs soldats » du IIIe siècle ou de princes comme Valentinien Ier ou Théodose Ier, l'empire d'Orient revenait à ce qui était plus conforme à des mentalités qui avaient décidément la vie dure, malgré les vicissitudes de la vie politique et militaire de l'Empire des deux siècles précédents.

Au total, le nombre d'éléments incitant à penser que le mécontentement des militaires pouvait, de loin, dépasser le cercle restreint de l'entourage impérial est loin d'être négligeable, ce qui fragilise la thèse du complot au profit de celle de la révolte. De plus, l'ire des militaires a pu rencontrer celle de certains sénateurs. Outre leur conservatisme qui pouvait également, au même titre que les militaires, être froissé par les innovations d'Aurélien, pouvaient réapparaître les mauvais souvenirs de la répression qui s'était abattue sur les pères conscrits à la suite de la révolte des monétaires et de la proclamation probable de Felicissimus¹⁰². A tout cela, Eugen Cizek ajoute un éventuel mécontentement né de la réforme monétaire elle-même ainsi qu'un non moins éventuel sentiment de réticence de la part du Sénat vis-à-vis d'une reprise de l'expansion romaine aux dépens des Perses, sans compter l'influence croissante des chrétiens, « encore peu nombreux dans l'armée, mais influents dans la vie sociale de l'Empire, qui redoutaient une nouvelle persécution »¹⁰³.

En fin de compte, la thèse du complot limité à l'entourage immédiat de l'empereur telle qu'elle est envisagée par les sources souffre de nombreuses fragilités et certains historiens émettent de sérieuses réserves à son propos. Pour autant, il paraît également bien hasardeux de souscrire sans réserve à la thèse de la révolte même si les arguments en sa faveur, on vient de le voir, ne manquent ni par leur nombre ni par leur vraisemblance. D'abord parce que celle-ci n'a pas eu lieu, si ce n'est sous la forme qu'on lui connaît. Sans doute quelque chose se préparait-il, mais le projet fut perturbé par les démêlés personnels d'Eros. Si c'est le cas, il faut constater que les conjurés n'étaient pas prêts. Certes, des soldats de la garde sont impliqués dans l'assassinat de l'empereur mais les assassins attendent que l'empereur soit relativement isolé pour le tuer. Autrement dit, bon nombre de soldats de la garde sont considérés comme fidèles à Aurélien. Les conspirateurs ont des alliés et il a fallu les éliminer en deux temps. Toutefois, la répression menée par Tacite est limitée et l'action plus énergique commandée par Probus se déroule dans le cadre relativement restreint d'un banquet¹⁰⁴ avec, ajoutons le, des résultats décisifs. On l'a vu plus haut, les relations entre Aurélien et son armée furent parfois conflictuelles et le personnage de l'empereur ainsi que ses réformes ont dû heurter plus d'un militaire. Mais, en même temps, c'est ce même personnage fougueux et peu accommodant qui avait permis de rétablir de façon inégale

¹⁰⁰ Cécile Morrisson, *Le monde byzantin (L'Empire romain d'Orient 330-641)*, Paris, 2004, p. 19.

¹⁰¹ Cécile Morrisson, *ibid.*, p. 21

¹⁰² Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 35, 6 ; Eutrope, *Breviarium*, IX, 14 ; Polémus Silvius, *Laterculus*, éd. Th. Mommsen, *Chronica minora*, vol. I, p. 521

¹⁰³ Eugen Cizek, *L'empereur Aurélien et son temps*, Paris, 1994, p. 199.

¹⁰⁴ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 65, 1-2.

jusqu'à la situation militaire et de reconstituer l'unité de l'Empire, ce qui ne pouvait également laisser les soldats, au moins une partie d'entre eux, indifférents. Et si la troupe a pu prendre sérieusement à partie le prince comme en témoigne le continuateur anonyme de Dion Cassius, elle ne pensait peut-être pas à aller jusqu'à la révolte et à l'assassinat du prince¹⁰⁵. A ce sujet, on peut penser que les chefs se sont mépris sur l'état d'esprit réel d'une partie des troupes pouvant certes être mécontentes sur certains points, mais pas prêtes à rompre leur serment de fidélité. Ajoutons aussi qu'aucune source ne désigne expressément une quelconque unité dans son ensemble qui aurait pu rallier la cause des conspirateurs. Les récriminations des militaires ont très bien pu rejoindre celles du Sénat pour les raisons qu'on a énumérées précédemment. Toutefois, il n'existe aucun élément dans les documents dont nous disposons pour formuler tout cela avec certitude. De la même façon, rien ne permet de discerner une éventuelle collusion entre les conjurés et les milieux sénatoriaux. Nous ne pouvons en rester qu'au stade des hypothèses, aussi pertinentes soient-elles. Le choix de Tacite peut également paraître troublant et refléter le souhait de l'armée de ne pas avoir à faire avec un personnage dont la personnalité se rapprocherait de celle d'Aurélien, choix que l'on peut mettre en parallèle avec ceux de Florianus (reconnu initialement par une grande partie des armées de l'Empire) et de Carus, tous deux issus de l'ordre sénatorial. En même temps, on est obligé de constater que les règnes les plus longs du dernier quart du III^e siècle sont ceux de Probus et de Dioclétien, empereurs soldats par excellence. Michel Christol pense que le choix de Tacite traduit, aussi et sans doute, l'incapacité des responsables militaires à trouver un successeur soit du fait de leurs divisions, soit du fait de leur dispersion¹⁰⁶. Mais les divisions sont-elles un réel obstacle ? Autrement dit, les candidats reculeraient-ils devant la perspective d'une guerre civile pour limiter leurs ambitions ? L'histoire de l'Empire jusqu'à cette date démontre le contraire, l'avenir aussi. La dispersion et le manque d'informations sur les éventuels soutiens semble plus probable, mais certains ambitieux n'ont pas reculé devant de tels obstacles ou de telles interrogations. Néanmoins, malgré ces questions, il est possible, faute de renseignements plus précis, que ces facteurs aient joué un rôle à ce moment-là mais il est impossible de formuler une réponse sûre.

En définitive, le complot décrit par les sources paraît davantage s'apparenter à une vaste conspiration dont les limites avec la révolte peuvent sembler bien ténues. En réexaminant les sources ainsi que les analyses ou les hypothèses proposées par les historiens contemporains auxquelles nous avons joint nos propres interrogations ou remarques, il apparaît que la situation d'Aurélien (de par sa personnalité, ses actions et les réformes qu'il a entreprises) était fragile. De notre point de vue, on peut penser que quelque chose se tramait mais que les projets fomentés par certains se sont heurtés prématurément au conflit qui surgit entre l'empereur et Eros. Une fois l'empereur assassiné, les conjurés qui se sont sentis obligés de précipiter leur action, ont dû prendre conscience de leur relatif isolement. Les grands chefs se sont abstenus de montrer leur complicité, ou n'ont pas participé, ou n'étaient pas présents. Quant aux soldats, même si ceux-ci pouvaient maugréer contre la discipline ou un autre sujet de mécontentement, seule une partie de la garde a osé emboîter le pas aux conspirateurs. Tous

¹⁰⁵ Anonymus post Dionem, Aurélien, 10, 6 dans *FGH*, IV, Paris, 1885, p. 197

¹⁰⁶ Michel Christol dans *L'Empire Romain au III^e siècle. Histoire politique (de 192, mort de Commode, à 325, concile de Nicée)*, Paris, 1997, p. 183.

ces éléments n'empêchaient pas une éventuelle proclamation, mais celle-ci pouvait s'avérer suspecte et provoquer une violente réaction de la part des troupes ou d'autres officiers qui semblaient rester fidèles au souvenir d'Aurélien. Si la révolte était en marche, elle a donc avorté pour laisser la place à une conspiration de plus ou moins grande ampleur, et non à une simple intrigue de palais, dont il est malheureusement impossible de déterminer les proportions exactes. Les renseignements trop éparés de nos sources ne nous permettent donc pas de verser cet épisode au dossier des révoltes militaires.

4° L'assassinat de Carausius

Toutes les sources littéraires dont nous disposons accordent la responsabilité du meurtre de Carausius au seul Allectus qui aurait agi par ruse¹⁰⁷. Or, le premier jouit d'une indiscutable popularité auprès de ses troupes et des régions qu'il a victorieusement défendues contre la piraterie franque et saxonne. De même, les soldats l'ont suivi avec fidélité dans tous les combats qu'il a menés depuis son usurpation de 286. Comment alors expliquer que sa mort par homicide n'ait suscité aucune réaction contre l'auteur du meurtre et ceux qui, vraisemblablement, le soutenaient ?

Devant cette apparente incohérence, on peut se demander si Allectus n'a pas disposé d'un nombre suffisamment important de complices pour que la frontière ténue qui sépare le complot de la révolte n'ait pas été franchie. On ne reviendra pas ici sur la carrière du personnage qui a fait l'objet de nombreuses études dont les principales sont répertoriées en note ci-dessous. On retiendra qu'il exerçait des fonctions importantes au sein du pouvoir breton né en 286 puisqu'il était à la tête de l'administration du fisc de Carausius et qu'il fut probablement préfet du prétoire, si l'on suit l'hypothèse de D. Kienast ou de P.J. Casey. Si à ces postes très importants, on ajoute ses hautes compétences en matière monétaire et de gestion des affaires, on peut, à la suite de X. Lorient, se demander si, comme Macrien en 260, ce serait lui et non un militaire qui aurait bénéficié de l'élimination de Carausius voulue par une partie de l'armée dont il aurait pris la tête. On s'expliquerait mieux alors l'impunité et le succès qu'il a rencontrés après l'assassinat de l'usurpateur breton¹⁰⁸.

Une fois cette hypothèse énoncée, il nous reste à l'étayer en tentant de montrer qu'à cette époque, l'armée, du moins en partie, avait de bonnes raisons de se débarrasser de celui qu'elle avait acclamé sept ans auparavant. Sous le règne de Probus, la Bretagne avait déjà

¹⁰⁷ Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 39, 40 ; Eutrope, *Breviarium*, IX, 2 ; Orose, *Histoires*, VII, 25, 6 ; *Panegyriques Latins* IV, 12, 2.

¹⁰⁸ PLRE, I, 1971, p. 45 ; N. Schiel, « The Episode of Carausius and Allectus », *Brit. Arch. Reports, Brit. Ser.*, 40, Oxford, 1977 ; P.J. Casey, « Carausius and Allectus – Rulers in Gaul ? », *Britannia*, 8, 1977, pp. 283-301 ; A. Birley, *The Fasti of Roman Britain*, Oxford, 1981, p. 314-315 ; T.D. Barnes, *Constantine and Eusebius*, Cambridge, 1981, p. 15-16 ; *The new empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge, 1982, p. 11 ; A.J. Burnett, « The coinage of Allectus : chronology and interpretation », *Brit. Num. Journal*, 54, 1984, pp. 21-40 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1990, p. 275 ; X. Lorient, « La carrière d'Allectus jusqu'à son élévation à la pourpre », dans *Institutions, société et vie politique dans l'empire romain au IV^e siècle ap. J.-C.*, Rome, 1992, pp. 161-169 ; P.J. Casey, *Carausius and Allectus : the british usurpers*, Londres, 1994 ; H. Huvelin, « Carausius et Allectus, usurpateurs britanniques. Apport de la numismatique », *JRA*, 9, 1996, pp. 505-514.

connu des troubles et avait vraisemblablement proclamé un usurpateur qui fut très rapidement éliminé. On peut penser que la région était déjà la proie de la piraterie barbare. La nomination de Carausius à la tête d'un commandement où il accumula rapidement de nombreux succès lui valut un très large soutien dont celui des troupes de l'île et de la flotte qu'il dirigeait. Cette période de victoires à répétitions perdura jusqu'en 293 environ. A cette date l'usurpateur perdit Gésoriacum, qui était un point d'appui important sur le continent, face à Constance. Le vent de la victoire semblait donc tourner à l'avantage des tétrarques. Or, on verra dans la deuxième partie de cette thèse quel puissant catalyseur de révolte constitue la défaite militaire. De plus, cette défaite succédait à une tentative infructueuse de négociation avec les tétrarques en 292. Devenu malchanceux, abandonné par les dieux, Carausius accumulait les motifs d'un abandon par les troupes au profit d'Allectus qui détenait la haute main sur les finances et dont le parcours n'était entaché ni par la défaite, ni par le vain compromis.

L'ensemble de cette démonstration demeure plausible si l'assassinat de Carausius a eu lieu après la prise de Gésoriacum. Or, il se trouve que des doutes subsistent sur la chronologie de tous ces événements et certains auteurs comme J. Gricourt et X. Lorient ont émis l'hypothèse selon laquelle Allectus aurait pu prendre l'initiative de tuer Carausius *avant* la chute de Gésoriacum. Pour X. Lorient, Allectus a très bien pu prendre l'initiative d'assassiner son empereur dès le début de 293, eu égard aux menaces de malversation qui pesaient sur lui et à la politique infructueuse de compromission de Carausius à laquelle on a fait allusion. P.J. Casey suppose même que le meurtre de Carausius par Allectus aurait reçu l'approbation tacite des tétrarques¹⁰⁹. Ces arguments étaient-ils suffisants pour convaincre les militaires ? Rien n'est moins sûr et ces hypothèses nous paraissent extrêmement fragiles, au moins en l'absence de tout élément matériel pouvant les confirmer. Quoiqu'il en soit, dans un cas comme dans l'autre, l'éventuel rôle de l'armée ne peut se lire qu'au travers de l'absence de réaction de celle-ci après le geste perpétré ou commandité par Allectus. C'est un élément fragile mais *a contrario*, on voit mal comment le régicide aurait pu s'emparer du pouvoir et s'y maintenir pendant trois ans, sans l'assentiment des militaires qui, par leur soutien actif ou par leur passivité, se seraient rendus coupables de révolte ou, à tout le moins, de révolte passive.

Néanmoins, cette dernière affirmation souffre de deux fragilités. D'abord, il faut bien avouer qu'aucun élément présent dans nos sources ne permet d'attester avec certitude l'existence d'une révolte militaire. Ainsi, le nombre des participants qui ont agi ou pas en connaissance de cause est impossible à déterminer. Le second point faible est lié aux quelques informations données par nos sources comme les propos d'Aurélius Victor qui dit qu'« après avoir reçu le commandement en chef avec le consentement de Carausius, Allectus [...] lui avait extorqué le pouvoir par un crime »¹¹⁰. Ainsi, le meurtrier avait été revêtu des plus hautes fonctions avec l'assentiment et la confiance de Carausius. A un tel poste, Allectus pouvait organiser le régicide avec un tout petit nombre de participants comme d'autres ont pu

¹⁰⁹ X. Lorient, "La carrière d'Allectus jusqu'à son élévation à la pourpre", dans *Institutions, société et vie politique dans l'empire romain au IV^e siècle ap. J.-C.*, Rome, 1992, p. 168 ; P.J. Casey, *Carausius and Allectus : the British usurpers*, Londres, 1994, p. 129.

¹¹⁰ *Qui (Allectus), cum eius(Carausius) permissu summae rei praesset, [...], per scelus imperium extorserat.* Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 39, 41. Eutrope et Orose donnent la même version des faits.

le faire avant lui. Des exemples de cette nature existent, entre autres, dans l'histoire de l'« empire gaulois » qu'on pourrait rapprocher de l'histoire l'« empire breton ». Nous sommes donc dans l'impossibilité de dire si l'action d'Allectus relève du complot ou de la révolte. La numismatique nous montre que le personnage a voulu inscrire son règne dans la continuité de celui de son prédécesseur et, en dépit des doutes et des incertitudes qu'on a pu formuler, les maigres indications fournies par les textes nous portent à croire qu'il faut se ranger derrière la thèse du complot.

III Une ou plusieurs révoltes ?

1° Helvius Pertinax et les prétoriens (janvier – mars 193)

La conjuration qui aboutit à l'assassinat de Commode a été ourdie en petit comité et dans le plus grand secret¹¹¹. Le fils de Marc Aurèle était à peine mort que les conjurés, Pertinax en tête, durent affronter le mécontentement des prétoriens. Ces derniers, attachés au prince défunt¹¹², multiplièrent alors les gestes de défiance envers le nouvel empereur. Au travers des récits d'Hérodien, de Dion Cassius et de l'auteur de l'*Histoire Auguste* qui sont les plus précis sur ces événements, trois mouvements de révolte, à notre sens, peuvent être distingués.

Les premiers incidents ne sont signalés que par l'auteur de l'*Histoire Auguste*. Mais André Chastagnol affirme que les renseignements donnés dans la vie de Pertinax, très probablement tirés du récit de Marius Maximus, sont « de bon aloi »¹¹³. Craignant un retour à une discipline plus stricte, les prétoriens tentent d'amener un sénateur dans leur camp, Triarius Maternus Lascivius, pour lui confier l'Empire. L'homme échappe à ses ravisseurs pour se réfugier au palais et Pertinax clôt cette histoire en confirmant toutes les concessions que Commode avait accordées aux soldats et aux vétérans¹¹⁴. Anthony Birley pense que la réaction de l'empereur daterait du 7 janvier, date à laquelle, de coutume, les hommes servant dans la Ville, recevaient leur congé de fin de service¹¹⁵. Reste alors à savoir ce que les protagonistes de cette affaire ont pu faire pendant quatre jours. De plus, l'auteur de l'*Histoire Auguste* décrit un Helvius Pertinax tenaillé par la peur¹¹⁶. On peut donc penser qu'il n'a pas attendu tout ce temps pour trouver une réponse à une menace sérieuse alors qu'il vient d'accéder au trône. Compte tenu du contexte, il se peut même que tout se soit déroulé au sein de cette journée du 3 janvier.

Quoi qu'il en soit, la tentative des prétoriens constitue assurément un geste de révolte puisqu'ils ont voulu proclamer un nouveau prince. Mais Pertinax n'entame aucune action de

¹¹¹ Voir les récits d'Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, I, 17, 1 – 12 ; de Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIII, 22, 4 -6 ; *Histoire Auguste*, *Commode* XV et XVII.

¹¹² Voir M. P. Speidel, « Commodus, the God – Emperor and the army », *JRS*, 83, 1993, pp. 109 – 114.

¹¹³ Voir introduction de la vie de Pertinax dans *Histoire Auguste*, éd. André Chastagnol, coll. Bouquins, Paris, 1994, p. 252.

¹¹⁴ *Histoire Auguste*, *Vie de Pertinax*, VI.

¹¹⁵ Anthony Birley, *Septimius Severus, the african emperor*, New Haven et Londres, 1988, p. 92.

¹¹⁶ *Timore sane Pertinax coactus omnia*, *Histoire Auguste*, *Vie de Pertinax*, VI, 6.

répression contre les mutins. Officiellement, elle n'existe donc pas. De fait, à la date où Pertinax est inquiet, il n'a pas eu le temps d'assurer sa nouvelle position. Les messagers annonçant sa proclamation n'ont pu parvenir à temps jusque dans les garnisons des frontières. Du reste, quand bien même ceux-ci y seraient arrivés, l'éloignement est tel que l'empereur ne peut guère attendre de soutien rapide de ce côté-là. L'auteur de l'*Histoire Auguste* nous dépeint un prince entouré d'un nombre restreint de partisans, à la merci de n'importe quel mouvement d'humeur de la part de sa garde qui, rappelons le, n'a pas été mêlée à la conjuration du 31 décembre 192 et l'a reconnu avec beaucoup de réticence. De plus, sa personne ne fait pas non plus l'unanimité au Sénat¹¹⁷. Ainsi, en dépit des apparences que l'empereur a voulu donner, il y a bien eu révolte. Celle-ci ne fait l'objet d'aucune réaction de répression car le prince n'a finalement guère le choix s'il veut conserver son très nouveau et très fragile pouvoir.

Avec la complicité du préfet du prétoire Q. Aemilius Laetus, les prétoriens se soulèvent à nouveau au début du mois de mars 193 pour, une fois de plus, susciter en la personne de Sosius Falco, un nouveau compétiteur à leur empereur alors que ce dernier se trouve à Ostie¹¹⁸. L'affaire n'est pas très claire. Le texte de l'*Histoire Auguste* comporte des lacunes et le témoignage de Dion Cassius ne nous éclaire guère sur ce qui aurait pu réunir Laetus et Falco alors que ces deux hommes ne semblent pas s'être beaucoup appréciés. Sans doute le second a-t-il été « utilisé » à son insu par le premier. Quoi qu'il en soit, nous sommes ici devant un enchaînement de faits analogue au précédent. Toutefois, face à cette nouvelle révolte, Pertinax réagit par un discours devant le Sénat, au sein duquel il n'a décidément pas que des amis, avant de gracier Falco et de sévir contre quelques prétoriens, signe qui montre qu'il se sent moins isolé et plus fort qu'auparavant. Toutefois, on notera qu'une fois de plus, la révolte de la garde impériale n'existe pas officiellement puisque ce sont des individus, et non le corps dans son ensemble, qui sont punis.

Les témoignages dont nous disposons rapprochent ces événements de ceux du 28 mars et auraient tendance à les lier pour n'en faire qu'un seul. Cela étant, à la suite d'Anthony Birley et d'Anne Daguey - Gagey, il me semble qu'il faille différencier cette révolte du début mars des événements de la fin du même mois¹¹⁹. D'abord, comme on vient de le voir, l'enchaînement des faits est bien délimité dans le temps dans le sens où l'action des prétoriens a suscité une réaction du pouvoir qui a été menée à son terme. Même si les textes ne sont pas toujours très explicites ni très soucieux d'une chronologie minutieuse, ils nous montrent que les punitions n'ont initialement visé que quelques soldats. Sans doute l'empereur ne pouvait-il pas faire davantage même si sa situation s'était un peu consolidée depuis le mois de janvier. En revanche, il apparaît clairement chez Dion Cassius comme dans l'*Histoire Auguste* que Laetus, curieusement épargné par l'empereur alors qu'il était mêlé aux événements du début

¹¹⁷ *Et cum Commodus affectionibus innumeris praetorias miscuisset, senatus consultum Pertinax fecit iussitque eos, qui praeturas non gessissent sed affectione accepissent, post eos esse, qui vere praetores fuissent. Sed hinc quoque grande odium sibi multorum commovit. Histoire Auguste, Vie de Pertinax, VI, 10 – 11.*

¹¹⁸ *Histoire Auguste, Vie de Pertinax, X, 1 ; Dion Cassius, Histoire romaine, LXXIV, 8, 2.*

¹¹⁹ Voir Anthony Birley, *Septimius Severus, the african emperor*, New Haven et Londres, 1988, p. 94 ; Anne Daguey – Gagey, *Septime Sévère. Rome, l'Afrique et l'Orient*, Paris, 2000, p. 192.

mars, a pris l'initiative d'aggraver la situation pour pousser à nouveau les prétoriens à la révolte¹²⁰.

La répression voulue par Pertinax avait certainement fait des mécontents et n'avait sûrement pas amélioré les sentiments des prétoriens envers leur empereur. Mais par son aspect limité, elle a évité l'irréparable. Lorsque quelques jours plus tard, l'empereur est à nouveau attaqué, il a, d'après l'*Histoire Auguste*, repris des activités normales et ses relations avec une bonne partie de sa garde se sont apaisées en apparence : « Certains d'entre eux l'avaient toutefois quitté (leur camp) pour servir d'escorte à l'empereur ; mais, à cause de ce sacrifice de mauvais présage, Pertinax décommanda la sortie qu'il avait prévue pour ce jour-là, afin d'aller écouter un poète à l'Athénæum. Aussi ceux qui s'apprêtaient à l'escorter commencèrent-ils à revenir au camp »¹²¹. Un peu plus loin, le même auteur montre qu'au moment où les prétoriens se livrent à une nouvelle attaque, l'empereur est en train de passer une partie de son personnel en revue. A cela, on pourrait objecter que les soldats ont particulièrement su donner le change et endormir la méfiance du prince. La chose pouvait sembler d'autant plus nécessaire qu'à cette date, nous dit Dion Cassius, il semble que Pertinax pouvait compter sur la garde de nuit ainsi que sur les *equites singulares*¹²². Mais, à tous ces éléments, on ajoutera que l'attaque du 28 mars semble avoir été soudaine. D'après le témoignage de Dion Cassius, certains soldats, ont réagi aux nouvelles exécutions ordonnées à l'insu de Pertinax par Laetus qui prétendait agir au nom de l'empereur. Craignant alors pour eux – mêmes, ils ont attaqué le prince¹²³.

Tous ces éléments, à mon sens, permettent de distinguer la révolte du 28 mars de celle qui l'a précédée. Malgré les lacunes de nos sources, la révolte du début mars semble avoir été un peu pensée et s'est construite sur une collaboration consciente entre le préfet du prétoire et la garde prétorienne. Elle se clôt par les événements qu'on a cités plus haut. La seconde est une explosion soudaine, mise en marche par Laetus qui exploite très opportunément, pour des motivations qui n'apparaissent pas très clairement, tout le contentieux existant entre les soldats et l'empereur, ainsi que les événements récents du début mars.

¹²⁰ *Sed Pertinacis factio praeparata est per Laetum praefectum praetorii et eos, quos Pertinacis sanctimonia offenderat. Histoire Auguste, Vie de Pertinax, X, 8.*

Ο δὲ Λαῖτος παραλαβὼν τὴν κατὰ τὸν Φάλκωνα ἀφορμὴν, πολλοὺς τῶν στρατιωτῶν ὡς καὶ ἐκείνου κελεύοντος διέφθειρεν. Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIV, 9, 1.

Contrairement à Anne Daguey – Gagey, Anthony Birley pense que Laetus n'était pas le principal instigateur de la révolte du 28 mars. Pour lui, les « preuves » viennent du fait qu'il n'a pas proposé de nouveau candidat au trône et qu'il n'a pas participé à la suite des événements. Mais sans doute espérait – il que les prétoriens le désigneraient ?

¹²¹ *Qui cum castris ad obsequium principis convenissent et Pertinax eo die processionem, <quam> ad Athenæum paraverat, ut audiret poetam, ob sacrificii praesagium distulisset, hi, qui ad obsequium venerant, redire in castra coeperunt. Histoire Auguste, Vie de Pertinax, XI, 3, traduction d'André Chastagnol.*

¹²² Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIV, 9, 3.

¹²³ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIV, 9, 2.

2° Les troubles en Orient sous les derniers Sévères (217 – 232)

La mort de Caracalla ouvrit une série de troubles récurrents en Orient qui se concentrèrent en 217/218 dans un premier temps avant de ressurgir à la fin du règne de Sévère Alexandre. Pour la première période, notre témoin quasi exclusif reste Dion Cassius, ponctuellement complété par l'*Histoire Auguste*. On n'abordera pas ici la révolte de mai/juin 218 qui mit fin au pouvoir de Macrin car les événements sont relativement bien connus. En revanche, on tâchera de mettre en évidence une ou des révoltes militaires survenues au cours des mois qui ont suivi l'avènement de Macrin puis celui d'Elagabal.

Au lendemain de sa prise du pouvoir qui bénéficia de l'appui tacite des prétoriens et sans doute d'autres unités comme la *Ila Parthica*, Macrin n'en devait pas moins faire face aux autres troupes qui, pour bon nombre d'entre elles, gardaient un excellent souvenir du fils aîné de Septime Sévère. Ainsi, une révolte a semble-t-il éclaté en Arménie, vraisemblablement au cours du second semestre de 217. C'est du moins ce que suggère l'auteur de l'*Histoire Auguste* dans sa *Vie de Diaduménien*. Malheureusement, cette *Vie* relève de la fantaisie pour l'essentiel et le court récit de la rébellion est entaché par des anachronismes ou des erreurs¹²⁴. On peut rapprocher ce récit de celui de Dion Cassius qui nous parle d'opérations militaires en Arménie. Celles-ci suivent une défaite contre les Parthes qui a débouché sur une paix avec les Arsacides moyennant finance. Un accord est également trouvé avec Tiridate le roi arménien mais Macrin a dû faire de nombreuses concessions¹²⁵. Rome et son armée ne sont pas sorties grandies de ce conflit. Si, au mécontentement nourri par ces campagnes militaires peu profitables, on ajoute les réticences qu'a émises l'armée de Mésopotamie quelques temps plus tôt pour l'accession au pouvoir de Macrin¹²⁶, ainsi que la déception de nombreux soldats d'avoir perdu un bon empereur et un *comilito* en la personne de Caracalla, on peut vraisemblablement envisager le fait qu'il y ait eu des mouvements d'humeur, voire de révolte, au sein des légions. Mais Dion Cassius, notre témoin le plus fiable sur ces événements, n'en souffle pas un mot, pas plus qu'il n'évoque d'éventuelles mesures de répression envers telle ou telle unité qui ne se serait pas bien comportée.

Peu de temps auparavant, Macrin eut quelques soucis avec des prétoriens cantonnés à Antioche pour assurer la garde de Julia Domna. Cette dernière, déjà bien malade, aurait tenté de soulever les soldats pour s'emparer seule du trône, à l'image de Sémiramis ou de Nicotris. Dion Cassius nous apprend que les soldats en question regrettaient Caracalla, appréciaient l'impératrice et étaient mécontents envers Macrin pour des raisons que l'on ne connaît pas. Toutefois, ils semblent avoir été fort peu nombreux et rien n'indique qu'ils aient été tentés d'une façon ou d'une autre de suivre les rêves et les harangues de celle qui les appelait à la révolte. La suite des événements est mal connue tant le texte est mutilé. L'affaire semble avoir été découverte et Julia Domna, qui devait bientôt mourir, fut condamnée à quitter Antioche dépourvue de toute garde. Quant aux prétoriens, on ne sait si leur attitude, semble-t-il bienveillante envers l'impératrice, fut considérée comme un geste de défiance envers le

¹²⁴ Voir *Histoire Auguste, Vie de Diaduménien*, VIII, 4 ainsi que la note d'André Chastagnol p. 486.

¹²⁵ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVIII, 27, 4.

¹²⁶ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVIII, 11, 5.

pouvoir ni même quel fut leur sort après coup¹²⁷. Compte tenu de la fragilité des indices dont nous disposons dans cette affaire, comme dans la précédente, l'existence d'une révolte militaire reste donc à démontrer.

Les semaines et les premiers mois qui suivirent la prise du pouvoir par Elagabal semblent avoir été marqués par des événements autrement plus sérieux ou plus graves. Là encore, notre seule source ou presque reste Dion Cassius¹²⁸. Malheureusement, sa narration des événements reste trop imprécise pour nous. L'auteur parle de nombreuses révoltes ou tentatives de révoltes qui se seraient échelonnées entre l'été et l'automne 218¹²⁹. Trois cas retiennent particulièrement son attention : celui de la *IIIa Gallica* (la légion qui a proclamé Elagabal à Raphanaea), celui de la *IVa Scythica* cantonnée à Zeugma et celui de la flotte basée à Cyzique. La première fut poussée au soulèvement à deux reprises, une première fois par un certain Verus, le légat qui la commandait, puis par un fils de centurion. Les responsables furent exécutés et la légion dissoute, preuve que le nouveau pouvoir en place s'est réellement senti menacé et qu'il a réagi en conséquence. De fait, Dion Cassius dit que Verus cherchait à se faire proclamer empereur par les soldats. La seconde unité à laquelle Dion Cassius fait allusion n'est autre que la légion qui avait si bien accueilli Macrin à son retour de Mésopotamie en 217, précise J. Eadie¹³⁰. Elle aussi est poussée à la révolte par un de ses officiers, Gellius Maximus, qui tente également d'usurper le pouvoir et qui est exécuté. Un autre personnage semble aussi avoir tenté de pousser les soldats à la révolte, mais sans succès apparemment. En revanche, contrairement au cas précédent, il nous est impossible de dire si cette unité a fait l'objet d'éventuelles représailles impériales. Sans doute l'entourage d'Elagabal s'est-il contenté dans cette affaire d'exécuter les meneurs, c'est du moins ce que suggère Dion Cassius. On peut raisonnablement exclure l'hypothèse selon laquelle l'empereur et les siens auraient eu peur d'aller plus avant dans leurs mesures de rétorsion compte tenu de l'atmosphère de « purge » qui règne au lendemain de la prise du pouvoir¹³¹ et de ce qui est arrivé à la *IIIa Gallica*. Ici, les éléments dont nous disposons ne peuvent nous permettre de dire s'il y a eu révolte, ou simplement tentative avortée d'un candidat au trône qui ne fut guère suivi par ceux qu'il encourageait à la révolte. De la même façon, les indications fournies par Dion Cassius tout comme l'absence d'une éventuelle trace de dissolution d'unité attestée par l'épigraphie nous empêchent de considérer les événements de Cyzique comme une révolte militaire.

Les troubles qui surviennent à la fin du règne de Sévère Alexandre restent très incertains. Dion Cassius, dans un premier temps, mentionne de nombreuses révoltes, semble

¹²⁷ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVIII, 23, 2-6.

¹²⁸ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 7, 1-3. L'auteur de l'*Histoire Auguste, Vie d'Elagabal*, V, 1 mentionne très brièvement un rapide mécontentement des soldats envers le nouvel empereur. Pour lui, les choses se sont détériorées lors du séjour d'Elagabal à Cyzique mais il ne donne aucun détail supplémentaire qui puisse attester l'existence d'un quelconque mouvement de rébellion.

¹²⁹ Καὶ ἄλλοι δὲ πολλοὶ ἄλλοθι καὶ ἀλλαχόθι, ὥστε καὶ ἐτοιμότατον ὄν τοῖς βουλομένοις ἄρξαι, τῶ καὶ παρ'ἐλπίδα καὶ παρὰ τὴν ἀξίαν πολλοὺς τῆς ἡγεμονίας ἐπιβεβατευκέναι, νεωτερίσαι τολμηῆσαι. Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 7, 3.

¹³⁰ John Eadie, « One hundred years of rebellion. The eastern army in politics. A.D. 175 – 272 », *The Roman Army in the East*, éd. D. Kennedy, Ann Arbor, 1996, p. 141.

¹³¹ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXX, 3-7.

t-il toutes réprimées, mais ne donne pas plus de précisions.¹³² Mais cette première mention de révoltes ne concerne sans doute pas exclusivement l'Orient et rien ne dit qu'il s'agisse expressément de révoltes militaires même si, eu égard à la proclamation d'usurpateurs, on peut le supposer. Toutefois, on le verra bientôt, on peut rapprocher ces propos de ceux, plus précis, d'Hérodien, de Zosime ou de Polémios Silvius qui parlent de problèmes en Syrie et en Mésopotamie. Dans un second temps, Dion Cassius mentionne d'autres troubles après avoir donné quelques précisions sur l'offensive perse qui se déchaîne en Arménie et en Mésopotamie¹³³. Mais cette fois-ci il est plus précis, localise les événements en Mésopotamie et mentionne l'assassinat d'un commandant, Flavius Heracleo, par ses propres troupes¹³⁴. Sans doute faut-il rapprocher ces événements de ceux mentionnés par Hérodien dont les précisions laissent penser qu'il s'agit de troubles ayant eu lieu dans la même région¹³⁵. C'était déjà la conviction d'Auguste Jardé qui, tout en pensant qu'il y avait un lien entre les deux événements, plaçait le récit de Dion Cassius à une date postérieure à celle du récit d'Hérodien¹³⁶. A ce stade, on serait alors en présence d'au moins deux mouvements de révolte militaire : le premier signalé par Dion Cassius qui aboutit à l'assassinat d'un officier, et le second signalé par Hérodien qui aboutit vraisemblablement à la proclamation d'un usurpateur.

Zosime consacre également quelques lignes aux troubles d'Orient, mais annonce la proclamation de deux usurpateurs, Uranius et Antoninus¹³⁷. Ces deux noms se retrouvent dans le récit de Polémios Silvius qui en ajoute quatre autres : Marcellus Caesar, Sallustius, Seleucus et Taurinus¹³⁸. L'identification de ces personnages a nourri de nombreux débats et controverses synthétisés par François Paschoud ainsi que par John Eadie¹³⁹. Aujourd'hui, un seul usurpateur, Uranius Antoninus, a été formellement reconnu et il se pourrait que ce personnage corresponde également à Taurinus. Quant aux autres, ils demeurent inconnus et aucune source ne mentionne explicitement l'intervention de troupes qui aient favorisé leur ascension. Certes, le contexte décrit par Dion Cassius ou Hérodien pourrait laisser penser que cette intervention a eu lieu tant les troupes orientales semblent sujettes à l'indiscipline, mais des événements postérieurs comme ceux de 238 ou de 249 nous font voir que la proclamation d'un candidat au trône n'est pas le seul apanage des troupes. Des civils peuvent très bien

¹³² Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXX, 3,1 : Πολλοὶ δὲ καὶ παρὰ πολλῶν ἐπανάστουσις γινόμεναι, καὶ τινες καὶ ἰσχυρῶς ἐκφοβήσασαι, κατεπαύθησαν.

¹³³ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXX, 3, 1-3 ; 4, 1. Michel Christol dans *L'Empire Romain au IIIème siècle. Histoire politique (de 192, mort de Commode, à 325, concile de Nicée)*, Paris, 1997, p 75 date ces événements de 229-230.

¹³⁴ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXX, 4, 2 : τοσαύτη γὰρ ἄμα τρυφῇ καὶ ἐξουσία ἀνεπιπλνξία τε χρῶνται ὥστε τολμῆσαι τοὺς ἐν τῇ Μεσοποταμίᾳ τὸν ἄρχοντα σφῶν Φλάουιον Ἡρακλέωνα ἀποκτείνειν,

¹³⁵ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 4, 7.

¹³⁶ Voir Auguste Jardé, *Etudes critiques sur la vie et le règne de Sévère Alexandre*, Paris, 1925, p. 55.

¹³⁷ Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 12, 1-2.

¹³⁸ Polémios Silvius, *Laterculus*, Th. Mommsen, *Chronica minora*, vol. I, p. 521. Taurinus est également mentionné comme unique usurpateur du règne par Pseudo Aurélius Victor, *Epitome de caesaribus*, 24, 1.

¹³⁹ Voir Zosime, *Histoire nouvelle*, Livre I avec note n° 35 p. 140 de François Paschoud sur cette question ainsi que John Eadie, « One hundred years of rebellion. The eastern army in politics. A.D. 175 – 272 », *The Roman Army in the East*, éd. D. Kennedy, Ann Arbor, 1996, p. 142.

susciter de tels troubles. En l'occurrence, dans un cas comme dans l'autre, les sources dont nous disposons ne nous permettent pas d'étayer l'une des deux hypothèses.

Reste le récit de l'auteur de l'*Histoire Auguste*. Dans la vie de Sévère Alexandre, une mutinerie, qui aurait éclaté à Antioche à la veille de la campagne contre les Perses, est décrite dans le détail avec, pour conclure, un tableau édifiant de l'intervention de l'empereur. Ce dernier aurait alors prononcé un discours mémorable devant les soldats indisciplinés avant de dissoudre leur unité. Enfin, trente jours après l'événement, Sévère Alexandre réintègre les mutins (exception faite des meneurs) dont la conduite au combat devait devenir exemplaire¹⁴⁰. Toutes les qualités supposées du prince idéal tel que le concevait l'auteur de l'*Histoire Auguste*, et avec lui toute l'aristocratie sénatoriale, sont ici rassemblées. De plus, le portrait du prince ne correspond guère, loin s'en faut, à celui qu'Hérodien a pu écrire pour des circonstances analogues¹⁴¹. Enfin, les événements auxquels ce récit lénifiant fait allusion ne sont confirmés par aucune autre source.

Ainsi, nos sources les plus précises ne nous permettent pas d'attester avec certitude l'existence de plus de deux révoltes militaires, dont d'ailleurs le déroulement nous échappe totalement¹⁴². Sans doute y en eut-il davantage. Les textes nous le laissent supposer mais tout décompte précis nous semble extrêmement hasardeux.

De l'ensemble de ces événements orientaux, trois au total nous semblent relever d'un cas de révolte militaire. Certes, les différences pour qualifier (ou pas) tel ou tel enchaînement de faits comme des révoltes militaires sont parfois ténues. Toutefois, pour résumer tout ce qui vient d'être dit, retenons qu'en 217/218 les troubles qui agitent les troupes ne débouchent sur aucune violence ni sur aucune proclamation à l'empire, à l'exception d'un seul cas semble-t-il, même si certains individus comme Gellius Maximus ont cherché à le faire. En tous cas, Dion Cassius ne le dit pas. En 229 et en 232, les choses sont différentes : dans le premier cas les mutins assassinent leur commandant et dans le second, on l'a vu plus haut, Hérodien, Zosime et Pseudo Aurélius Victor attestent de la proclamation d'au moins un usurpateur par les troupes. Enfin, il nous faut rappeler qu'en 218, seule la *IIIa Gallica* semble avoir fait l'objet d'une réaction du pouvoir qui dépassa le cadre de quelques individus puisque l'unité fut dissoute, alors qu'à la fin du règne de Sévère Alexandre nos sources telles qu'elles sont rédigées nous incitent à penser que dans les deux cas que nous avons retenus la répression fut assez large sans qu'on sache réellement en quoi elle consista.

¹⁴⁰ *Histoire Auguste, Vie d'Alexandre Sévère*, LIII ; LIV.

¹⁴¹ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 6, 6 ; VI, 7, 10.

¹⁴² La chronologie est également très incertaine. Dans son introduction à la *Vie D'Alexandre Sévère p. 554*, André Chastagnol pense que Dion Cassius a ajouté quelques événements postérieurs d'un an à son second consulat ce qui permettrait de dater la révolte de Mésopotamie à 229 voire 230. En revanche, les événements racontés par Hérodien VI, 4, 7 (qu'on peut rapprocher de ceux qui sont évoqués par Zosime, I, 12, 1) ont éclaté alors que l'empereur est en Orient et qu'il s'appête à entrer en campagne en 232.

3° Les révoltes prétoriennes au début des années 220

Entre la fin du règne d'Elagabal et le début du règne de Sévère Alexandre, les cohortes prétoriennes ont montré leur extrême dangerosité pour le pouvoir impérial tant elles prennent l'habitude de se révolter. Au cours de ces événements rapportés de façon un peu confuse dans certaines sources, deux révoltes sont bien attestées : celle de mars 222, à l'issue de laquelle périt Elagabal, et celle de 223 au cours de laquelle Ulpien, le préfet du prétoire, fut assassiné par la garde impériale. Nous n'y reviendrons pas¹⁴³. En revanche, à l'image de la démarche qu'on a déjà adoptée pour l'exemple de Pertinax en conflit avec les mêmes troupes, il convient de s'attarder un peu sur les autres événements pour tenter de discerner l'éventuelle existence d'autres mouvements de révolte.

On l'a dit plus haut, les sources attestent de tensions entre Elagabal et les militaires dès le début de son règne. Les choses ne s'améliorèrent pas, bien au contraire. Toutefois, il faut attendre la fin de 221 pour que les prétoriens se rebellent contre le prince. Entre cette date et la mort de l'empereur, les rebondissements sont nombreux et le récit d'Hérodien, trop succinct et rapide, ne nous aide guère à y voir clair pour comptabiliser le nombre précis de révoltes¹⁴⁴. Nous restent alors le texte de Dion Cassius, beaucoup plus précis, ainsi que la *Vie d'Elagabal* de l'*Histoire Auguste*. Cette dernière comporte de nombreux passages fictifs, voire hautement fantaisistes, mais essentiellement à partir du chapitre XIX. Or, les événements qui nous concernent sont narrés entre les chapitres X et XVII pour lesquels l'auteur a puisé à une bonne source, précise André Chastagnol. De la même façon, R. Turcan note la bonne qualité des informations de l'*Histoire Auguste* sur les événements de la fin 221, début 222¹⁴⁵.

Les premiers incidents graves éclatèrent à la fin de 221. L'empereur imprudent annonce au Sénat son intention de retirer le titre de César à Alexandre et laisse courir des bruits d'assassinat¹⁴⁶. Les prétoriens se mutinent et sont difficilement calmés par les préfets du prétoire ainsi que par l'empereur en personne qui doit, sous peine de se faire massacrer, faire de multiples concessions sur le détail desquelles nous n'entrerons pas¹⁴⁷. Ainsi, devant des menaces de mort proférées envers le prince (preuve manifeste d'une volonté de nuire à l'autorité publique) et l'hostilité unanime des cohortes prétoriennes, le pouvoir n'a trouvé d'autre solution que de céder provisoirement à toutes les exigences des mutins. L'« incident »

¹⁴³ Sur Elagabal et son règne, le lecteur se reportera au livre de R. Turcan, *Héliogabale et le sacre du soleil*, Paris, 1985. Sur Ulpien voir J. Modrzejewski, T. Zawabski, « La date de la mort d'Ulpien et la préfecture du prétoire au début du règne d'Alexandre Sévère », *RHD*, 45, 1967, pp. 565-611 ; F. Grosso, « Il papiro Oxy. 2565 e gli avvenimenti del 222-224 », *Atti della Acc. Nazionale dei Lincei, Cl. di scienze morali, storiche e filologiche*, 23, 1-2, 1968, pp. 205-220 ; G. Crifo, « Ulpiano. Esperienze e responsabilità del giurista », *ANRW*, II, 15, Berlin & New-York, 1976, pp. 708-781 ; T. Honoré, *Ulpian*, Oxford, 1982 ; M. Bretone, *Storia del diritto romano*, Bari, 1987.

¹⁴⁴ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, V, 8, 1-7.

¹⁴⁵ André Chastagnol, introduction à la *Vie d'Elagabal* dans *Histoire Auguste*, éd. Bouquins, 1994, pp. 497-498 ; R. Turcan, *Héliogabale et le sacre du soleil*, Paris, 1985, p. 228.

¹⁴⁶ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 19, 1² ; *Histoire Auguste, Vie d'Elagabal*, XII, 2-8 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, V, 8, 4.

¹⁴⁷ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 19, 2-4 ; *Histoire Auguste, Vie d'Elagabal*, XV, 1-4.

est clos et si le fils de Julia Soaemias avait suivi les exigences de sa garde, rien ne dit que les soldats se seraient à nouveau mutinés.

Mais la rancune et les décisions du prince provoquèrent rapidement, semble-t-il, une seconde rébellion, le 1^{er} janvier 222. Sur cette journée, nos sources sont beaucoup moins précises. Nous ne disposons que d'une allusion d'Hérodien et d'un développement un peu plus long de l'*Histoire Auguste* qui a fait débat¹⁴⁸. En effet, André Chastagnol souligne que le refus d'Elagabal de monter au capitole le jour de l'inauguration de son consulat rappelle trop le refus identique de Constantin (dont Zosime s'est fait le rapporteur) pour être crédible. Le même auteur fonde son interprétation sur le fait que ni Hérodien, ni Dion Cassius n'ont mentionné le geste pourtant spectaculaire¹⁴⁹. Toutefois, à la suite de T.D. Barnes, des historiens comme R. Turcan ou M. Christol pensent que les faits rapportés par l'*Histoire Auguste* sont tout à fait crédibles¹⁵⁰. Quoi qu'il en soit, cet épisode succède au refus de l'empereur de paraître en public aux côtés de son cousin. Cette nouvelle tocade aurait suscité l'ire des prétoriens qui auraient à nouveau menacé de tuer le prince. Mais, nous dit l'auteur de l'*Histoire Auguste*, ces menaces auraient été rapportées par Julia Maesa et Julia Soaemias. Or, d'après Dion Cassius ou Hérodien, on sait que les deux femmes savent fort bien manier la rumeur pour arriver à leurs fins. Dès lors, se pose la question de savoir si ces rumeurs de meurtre avaient bel et bien été proférées par les soldats ou s'il s'agissait d'un stratagème inventé par les princesses syriennes pour pousser leur petit-fils et fils à faire bonne figure pour la circonstance. Mais pour qu'il y ait stratagème commun, encore faudrait-il un projet ou tout au moins, un terrain d'entente commun. Or, il se trouve que le climat de cour dont Hérodien s'est fait l'écho est devenu détestable entre Maesa et Mamaea d'un côté et Soaemias de l'autre¹⁵¹. La première déjoue toutes les manigances et machinations d'Elagabal contre Alexandre qu'elle soutient ouvertement, la seconde distribue de l'argent aux prétoriens quand la troisième tente de maintenir son fils sur le trône, en dépit de toutes ses turpitudes. Dion Cassius confirme ces propos en écrivant que la grand-mère (Maesa) avait fini par haïr son

¹⁴⁸ Οὐδὲν οὖν αὐτὴν ἐλάνθανε τῶν ὑπὸ Ἀντωνίνου βουλευμένων, φύσει τε χαύνου τὸν τρόπον ὄντος, καὶ ἀφειδῶς πάντα καὶ φανερώς ἅ ἐβουλευέτο λέγοντος καὶ πράττοντος. ὡς δὲ τὰ τῆς ἐπιβουλῆς αὐτῷ οὐ προεχώρει, παραλῦσαι τῆς τοῦ Καίσαρος τιμῆς ἠθέλησε τὸν παῖδα, καὶ οὔτε ἐν ταῖς προσαγορεύσεσιν οὔτε ἐν ταῖς προόδοις Ἀλέξανδρος ἐπι ἐωρᾶτο. Οἱ δὲ στρατιῶται ἐπεζήτουν τε αὐτόν, καὶ ἠγανάκτουν ὅτι δὴ τῆς ἀρχῆς παραλυθείη. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, V, 8, 4-5

Denique Kal. Ianuarii, cum simul tum designati essent consules, noluit cum consobrinis procedere. Ad extremum cum ei avia et mater dicerent inminere milites ad eius exitium, nisi concordiam viderent inter se consobrinum, sumpta praetexta hora diei sexta processit ad senatum avia sua ad senatum vocata et ad sellam perducta. Deinde in Capitolium ad vota concipienda et perficienda solemniter ire noluit, omniaque per pr(aetorem) urbanum facta sunt, quasi consules illic non essent. *Histoire Auguste, Vie d'Elagabal*, XV, 5-6.

¹⁴⁹ Voir André Chastagnol dans l'introduction à l'*Histoire Auguste*, Paris, coll. Bouquins, 1994, p. CXXXIX et dans l'introduction à la *Vie d'Elagabal*, p. 499.

¹⁵⁰ T.D. Barnes, « Ultimus Antoninus », *BHAC*, 1970, pp. 157-166 ; R. Turcan, *Héliogabale et le sacre du soleil*, Paris, 1985, p. 228 ; Michel Christol dans *L'Empire Romain au III^{ème} siècle. Histoire politique (de 192, mort de Commode, à 325, concile de Nicée)*, Paris, 1997, p. 52.

¹⁵¹ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, V, 8, 3.

petit-fils à cause de ses actes¹⁵². On n'explique alors pas très bien, ou assez difficilement, pourquoi les deux femmes auraient soudainement trouvé un intérêt commun pour se faire le relais d'une soi-disant rumeur alors qu'à cette date tout ou presque les oppose. A ces éléments, rapprochons le fait que les prétoriens avaient déjà menacé de tuer l'empereur peu de temps auparavant, sans qu'il leur en coûte quoi que ce soit, bien au contraire. On ne voit donc pas bien ce qui les aurait empêchés de récidiver. Quand on sait que, deux mois plus tard, ils mirent ces menaces à exécution pour des raisons un peu similaires, le propos tenu par l'auteur de l'*Histoire Auguste* paraît donc tout à fait crédible et témoigne de l'existence d'une seconde révolte des prétoriens en l'espace d'un mois. Comme la précédente, celle-ci resta impunie puisqu'elle avait l'appui tacite d'une partie de la famille impériale.

La sévérité d'Alexandre, régulièrement mentionnée par l'auteur de l'*Histoire Auguste* dans la *Vie* qu'il consacre au dernier des Sévères, ne reflète guère la réalité et ce dès les débuts du règne. L'assassinat d'Ulpien par les prétoriens fut précédé d'autres troubles (fomentés par les mêmes soldats) sur lesquels, malheureusement, nous sommes bien mal renseignés. D'après Zosime, il y avait déjà eu une tentative de meurtre contre le préfet déjouée par la mère de l'empereur¹⁵³, événement que semble confirmer l'auteur de l'*Histoire Auguste* lorsqu'il écrit « *quem saepe a militum ira obiectu purpurae suae defendit* »¹⁵⁴. On notera que le pluriel sous-entendu par le terme *saepe* n'est justifié par aucun détail supplémentaire et Zosime utilise le singulier. On ne peut guère dater les événements avec précision¹⁵⁵, tout comme on n'est pas certain des motifs qui poussent les prétoriens à s'en prendre à Ulpien. Ce dernier a succédé seul à Flavianus et Chrestus qu'il a fait assassiner. Or, les deux hommes avaient, semble-t-il, donné toutes satisfactions aux prétoriens. Leur mort est peut-être à l'origine du conflit. Pour sa part, Georges le Syncelle impute l'origine du conflit à la sévérité d'Ulpien, très attaché dit-il à la discipline militaire¹⁵⁶. Quant à Ronald Syme, il dépeint le préfet du prétoire comme un remarquable juriste, mais également comme un subtil intrigant sachant habilement exploiter sa nouvelle faveur à la cour pour nourrir une féroce ambition qui aurait été gênée par la présence des deux préfets du prétoire¹⁵⁷. Toutefois, exception faite du détail fourni par Georges le Syncelle, il faut bien reconnaître qu'aucun

¹⁵² « Τότε μὲν οὐ μόλις ἐσώθη καὶ γὰρ καὶ ἡ τήθη αὐτῷ ἐμίσει τε αὐτὸν ἐφ' οἷς ἐπραττεν, ὡς οὐδὲ τοῦ Ἀντωνίνου νιὸν ὄντα, καὶ πρὸς τὸν Ἀλέξανδρον ὡς καὶ ὄντως ἐξ αὐτοῦ γεγονότα ἀπέκλινε » Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 19, 4.

¹⁵³ ἐπι τούτῳ δυσχεράναντες ἀναίρεσιν αὐτῷ μηχανῶνται λαθραῖαν. Αἰσθομένης δὲ τούτου Μαμαίς, καὶ ἄμα τῷ φθάσαι τὴν ἐπίθεσιν τοὺς ταῦτα βοθλεύσαντας ἀνελοῦσης, κύριος τῆς τῶν ὑπάρχων ἀρχῆς Οὐλπιανὸς καθίσταται μόνος, ἐν ὑποφία δὲ τοῖς στρατοπέδοις γενόμενος (...) ἀναιρεῖται στάσεως κινήσεισιν, οὐδὲ τοῦ βασιλέως ἀρκέσαντος αὐτῷ πρὸς βοήθειαν. Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 11, 2-3.

¹⁵⁴ *Histoire Auguste, Vie d'Alexandre*, LI, 4.

¹⁵⁵ Le Code Justinien permet d'attester Ulpien comme préfet de l'annone à la fin mars 222 (*CJ*, 8, 37, 4) et comme préfet du prétoire au début du mois de décembre de la même année (*CJ*, 4, 65, 4). La première tentative des prétoriens contre leur préfet peut alors être datée de la fin de 222 ou du début de 223, Ulpien ayant été assassiné au printemps de la même année.

¹⁵⁶ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXX, 2, 2. Cette question a soulevé de nombreux débats dont on trouvera une synthèse de François Paschoud dans sa traduction de l'*Histoire nouvelle* de Zosime, note 34 p. 139 ; Georges le Syncelle, *Chronographie*, 437 ; voir aussi R. Syme, *Emperors and Biography, Studies in the Historia Augusta*, Oxford, 1971, p. 147-155.

¹⁵⁷ Ronald Syme, *Emperors and Biography, Studies in the Historia Augusta*, Oxford, 1971, p. 154.

élément tangible ne nous permet d'aller au-delà de l'hypothèse. Quoi qu'il en soit, la première tentative des soldats de se débarrasser de leur nouveau préfet échoua et, précise Zosime, les responsables furent punis. Sans doute, le pouvoir ne pouvait-il pas (ou ne souhaitait-il pas) aller plus loin même si, en effet, la volonté de se débarrasser d'Ulprien n'était pas limitée à quelques hommes. A deux reprises, Zosime parle des soldats puis des légions (*οἱ στρατιῶται, τοῖς στατοπέδοις*), ce dernier terme étant sans doute utilisé à tort puisque l'affaire est géographiquement circonscrite à Rome mais révélateur au moins d'un grand nombre de soldats. Depuis la fin de 221, les prétoriens ont littéralement pris le contrôle de la dynastie Sévérienne en arbitrant les conflits du pouvoir par les menaces de mort ou par l'assassinat. De plus, grâce au témoignage de Dion Cassius, on sait que les mêmes soldats, du vivant d'Ulprien, ont eu un nouveau conflit avec la population de Rome. La chose a dégénéré en trois jours d'émeutes sanglantes qui ne prirent fin qu'après des tractations entre les habitants et les soldats, les premiers craignant une destruction totale de la Ville. Le pouvoir apparaît à cette occasion totalement dépassé et impuissant¹⁵⁸. Dans ce contexte, le châtement de quelques meneurs pour l'affaire qui nous intéresse ici apparaît même comme audacieux, et ce d'autant plus que l'on sait que les soldats du prétoire n'allaient pas hésiter à assassiner Ulprien quelques temps après.

Ainsi, en sus des révoltes de mars 222 et de l'assassinat d'Ulprien au printemps 223, les éléments dont nous disposons nous permettent d'attester l'existence de trois autres révoltes militaires, toutes perpétrées par les prétoriens. L'auteur de l'*Histoire Auguste* en suggère davantage mais comme on l'a dit plus haut, rien ne nous permet de le suivre sur cette voie.

4° Les *pronunciamentos* du début des années 250

Entre la fin du règne de Philippe l'Arabe et la proclamation de Valérien, ce ne sont pas moins de neuf personnages qui sont proclamés à la pourpre : Pacatianus, Iotapianus, Trajan Dèce, T. Julius Priscus, Mar. Silbannacus, Sponsianus, Julius Valens Licinianus, Uranius Antoninus et Emilien. Trois d'entre eux (Pacatianus, Dèce et Emilien) ont été indiscutablement proclamés par les troupes. Quant à l'usurpation de Iotapianus, on a vu plus haut qu'il était impossible de considérer son élévation à la pourpre comme le résultat d'une révolte militaire. On ne reviendra donc pas ici sur tous ces événements. En revanche, les circonstances qui entourent la proclamation des cinq autres soulèvent quelques questions.

Lucius Priscus, ou le *dux* Priscus comme le nomment nos trois principales sources sur ce personnage, prit le pouvoir sous le règne de Dèce¹⁵⁹. Aurélius Victor et Polemius Silvius font de lui un gouverneur de Macédoine dont l'usurpation aurait duré suffisamment longtemps pour que le personnage puisse être déclaré ennemi public par le Sénat. Il a donc bénéficié d'appuis ou de forces pour rester en place, au moins tout ce laps de temps. Certes, la Macédoine est une province sénatoriale et elle est donc traditionnellement dégarnie de

¹⁵⁸ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXX, 2, 3.

¹⁵⁹ Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 29, 2 ; Jordanes, *Histoire des Goths*, 18, 103 ; Polemius Silvius, *Laterculus*, 40.

troupes. Toutefois, au moment où ce personnage est proclamé, l'Empire doit faire face à de redoutables invasions gothiques qui se sont aventurées jusqu'en Thrace. On peut alors supposer que, dans des circonstances aussi graves, le gouverneur de Macédoine ait reçu l'ordre ou ait pris l'initiative de rassembler des forces pour lutter contre l'envahisseur, à moins qu'on ne lui en ait envoyé. Toutefois, Jordanes situe son action en Thrace. Le renseignement n'est pas totalement contradictoire avec ce qui vient d'être dit si on imagine Priscus se dirigeant vers le nord pour aller à la rencontre des Goths. Quant aux historiens contemporains, ils identifient notre homme avec T. Iulius Priscus qui est connu comme gouverneur de Thrace en 249/250¹⁶⁰. Son action en Thrace s'explique mieux, le fait qu'il soit soutenu par des forces militaires aussi. Cette province impériale est un vivier traditionnel de recrutement et, à défaut de légion, on peut aisément imaginer la présence de troupes auxiliaires, surtout dans les circonstances qu'on a décrites plus haut. A ces derniers éléments, ajoutons les détails que nous fournit Jordanes. Pour ce dernier, Cniva, le roi des Goths, vainqueur de Philipopolis, se serait allié avec Priscus après le siège de la ville pour aller affronter l'empereur Trajan Dèce¹⁶¹. Pourquoi un tel geste ? Dans sa narration des événements, Jordanes nous montre un Cniva qui n'a pas toujours le dessus face aux forces romaines, notamment contre Trébonien Galle, le gouverneur de Mésie¹⁶². Il chercherait donc des forces complémentaires (à savoir celles qui soutiennent l'usurpation de Priscus) et/ou quelqu'un susceptible de lui fournir de précieux renseignements sur ses futurs adversaires.

Or, face à tous ces arguments tendant à montrer, ou du moins supposer, l'existence d'une révolte militaire, il faut d'abord se rappeler qu'ils sont essentiellement composés d'hypothèses vraisemblables et ensuite redire la grande imprécision de nos sources. Rien n'indique formellement que Priscus, sur l'identité de qui d'ailleurs on peut encore émettre des doutes, ait été désigné par des soldats. Des civils provinciaux peuvent très bien proclamer un candidat au trône, le cas des Gordiens en inaugurant d'autres. De plus, on peut également imaginer un gouverneur de Macédoine ou de Thrace organisant la défense d'une ville sans pour autant bénéficier de l'aide des troupes impériales, le cas de l'athénien Dexippe nous fournissant un exemple quasi contemporain. Enfin, on ne sait strictement rien des circonstances de la disparition de Priscus, donc d'une éventuelle réaction de l'état. Ni Dèce, ni Trébonien Galle ne semblent s'être particulièrement occupés de lui. L'homme a été tué nous dit Aurélius Victor mais comment, par qui, pourquoi, dans quelles circonstances ? Tout nous échappe et les preuves « matérielles » d'une éventuelle révolte militaire aussi.

Le cas de Iulius Valens Licinianus semble plus simple¹⁶³. Proclamé à Rome, « selon le désir du peuple » très vraisemblablement au début de 251, il est rapidement éliminé¹⁶⁴. Pour

¹⁶⁰ Sur le personnage voir *PIR*¹ P 723 ; *PIR*² I 489 ; F. Hartmann, *Herrscherwechsel und Reichskrise. Untersuchungen zu den Ursachen und Konsequenzen der Herscherwechsel im Imperium Romanum der Soldatenkaiserzeit*, Francfort a. Main/Bern, 1982, p. 111 et 162 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstad, 1990, p. 206

¹⁶¹ Jordanes, *Histoire des Goths*, 18, 103 ; voir aussi Dexippe, Fragment 18, dans *Fragmenta Historicorum Graecorum*, III, Paris, Didot, 1883, p. 675

¹⁶² Jordanes, *Histoire des Goths*, 18, 101

¹⁶³ Sur le personnage *PIR*² I 610 ; M. Peachin, *Roman titulature and chronologie, A.D. 235-284*, Amsterdam, 1990, p. 35 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstad, 1990, p. 206

Michel Festy qui s'appuie sur une phrase assez vague d'Eutrope mentionnant une guerre civile, il est probable que son usurpation a eu le temps de s'étendre jusqu'en Gaule¹⁶⁵. L'hypothèse semble un peu hasardeuse. En effet, Aurélius Victor et l'auteur de l'Épitome font part d'une usurpation de très courte durée, affirmation renforcée par le fait que l'homme, contrairement à beaucoup d'autres usurpateurs, n'a pas eu le temps de faire frapper des monnaies. Quoi qu'il en soit, Iulius Valens Licinianus est proclamé après le départ de l'empereur de la capitale de l'Empire. Or, traditionnellement, le prince est accompagné des prétoriens, du moins une grande partie, des *equites singulares augusti* ainsi que de la *Ila Parthica* cantonnée à Albano. De fait, on ne voit pas très bien de quel soutien militaire il aurait pu bénéficier dans la Ville hormis celui, dans le meilleur des cas, des cohortes urbaines, des cohortes des vigiles, ainsi que des hommes des unités citées plus haut restés à Rome. Or, aucune source ne vient corroborer cette hypothèse de quelque façon que ce soit. Ce détail ou cette absence de trace d'un quelconque soutien militaire explique d'une certaine façon la rapide élimination du personnage. Enfin, à l'image du cas précédent, on ne sait également rien des circonstances dans lesquelles il a disparu. Ainsi, nous serions plutôt enclins à rejoindre l'opinion de P. Dufraigne qui voit dans cette usurpation une réaction du Sénat et du peuple de Rome dirigée contre le pouvoir de l'armée¹⁶⁶. Peut-être...

Le très énigmatique Mar. Silbannacus n'est connu que par son monnayage¹⁶⁷. D. Kienast et F. Hartmann datent son usurpation de la fin du règne de Philippe et du début du règne de Dèce. Pour Hartmann, le nom de l'usurpateur traduit une origine celtique. Probablement commandant de troupes auxiliaires, il se serait rebellé contre Philippe près de la frontière rhénane, en Germanie supérieure, alors que la région aurait été sous la menace de Germains¹⁶⁸. La rébellion aurait été écrasée par Dèce si l'on accepte de suivre les dires d'Eutrope auquel on a fait allusion¹⁶⁹. Aussi plausible que soit l'argumentation d'Hartmann, on aimerait bien qu'elle repose sur des éléments plus probants que des hypothèses. De plus, on ne connaît pas de menace germanique sur cette frontière sous le règne de Philippe. Enfin, ajoutons qu'Eutrope est le seul auteur à mentionner une guerre civile en Gaule à cette époque là. Jean-Pierre Callu, suivi par D. S. Potter, pense qu'il faut imputer cette curiosité à une erreur du texte et qu'il faudrait lire *Galatia* à la place de *Gallia*. Ce serait donc une allusion à

¹⁶⁴ *Qua causa, Decio quam potuit maturime Roma digresso, Iulius Valens cupientissimo vulgo imperium capit.* Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 29, 3. Voir également Pseudo Aurélius Victor, *Épitome de Caesaribus*, 29, 5 et Polemius Silvius, *Laterculus*, 40. L'*Histoire Auguste*, *Trig. Tyr.*, XX mentionne également le bref règne d'un Iulius Valens mais en Illyricum. A moins, souligne H.W. Bird dans sa traduction du *De Caesaribus* d'Aurélius Victor, Liverpool, 1994 (note 7 p. 129-130) que l'auteur ait confondu Iulius Priscus et Iulius Valens. La datation de son usurpation a posé des problèmes. D. Kienast propose 250 alors que M. Christol ou P. Dufraigne s'appuient sur la lettre 55, 9 de Cyprien pour placer sa prise du pouvoir au début de 251.

¹⁶⁵ *Épitome de Caesaribus*, trad. M. Festy, note 7 p. 148 ; Eutrope, *Breviarium*, IX, 4.

¹⁶⁶ Aurelius Victor, *De Caesaribus*, trad. P. Dufraigne, note 9 p. 152

¹⁶⁷ *RIC IV*, 3, p. 66 et 105, voir également J. M. Doyen, *L'atelier de Milan (258 – 268), Recherches sur la chronologie et la politique monétaire des empereurs Valérien et Gallien*, Thèse de Doctorat, Louvain-La-Neuve, 1989, Tome 1A, pp. 212-217 ; Sylviane Estiot, "L'empereur Silbannacus, un second antoninien", *Revue Numismatique*, 6e série – Tome 151, 1996, pp. 105-117.

¹⁶⁸ D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstad, 1990, p. 201; F. Hartmann, *Herrscherwechsel und Reichskrise. Untersuchungen zu den Ursachen und Konsequenzen der Herrscherwechsel im Imperium Romanum der Soldatenkaiserzeit*, Francfort a. Main/Bern, 1982, p. 63, 82, 94. Voir également M. Peachin, *Roman Imperial Titulature and Chronology*, A.D. 235 – 284, Amsterdam, 1990, p. 35.

¹⁶⁹ *Bellum civile quod in Gallia motum fuerat oppressit.* (Sc. Decius) Eutrope, *Breviarium*, IX, 4.

l'écrasement de la révolte de Iotapianus, intervenue au début du règne de Dèce d'après Aurelius Victor¹⁷⁰. A la suite de la découverte d'un second *antoninianus* à l'effigie de Silbannacus, Sylviane Estiot préfère dater l'usurpation du personnage de l'année 253. Pour elle, la monnaie n'a pu être frappée qu'à Rome et le personnage aurait été proclamé empereur par des officiers fidèles à la mémoire d'Emilien et restés dans la Ville. Le règne de Silbannacus n'aurait duré qu'une ou deux semaines, en septembre 253. Toutefois, malgré une importante révision de la chronologie et la confirmation de l'existence réelle du personnage dont on peut mieux localiser l'action, il nous est toujours impossible de dire s'il y a eu révolte militaire ou pas. On suivra le même raisonnement en ce qui concerne Sponsianus, personnage encore moins bien connu, dont l'existence n'est attestée que par un seul et unique témoignage numismatique¹⁷¹.

En Orient, à la suite du désastre de Barbalissos, l'année 253 est marquée par l'usurpation d'Uranus Antoninus¹⁷². Après avoir signalé un personnage du même nom sous Sévère Alexandre, Zosime cite un autre Antoninus sous le règne de Gallien. En fait, L. Iulius Aurelius Sulpicius Severus Uranus Antoninus appartient à la famille royale et sacerdotale d'Emèse et prend vraisemblablement la pourpre à la suite des désastres enregistrés par les troupes romaines face à une nouvelle offensive perse. Son monnayage est bien connu et il a permis de faire le lien avec deux textes décrivant une offensive perse, bloquée et vaincue par l'action d'un prêtre illustre devant Emèse : celui de Jean Malalas et un passage des *Oracles Sibyllins*¹⁷³. En tout état de cause, il faut bien avouer que les renseignements dont nous disposons sur son avènement sont extrêmement fragiles et qu'il est impossible de déterminer le rôle exact de l'armée dans cette affaire.

Toutefois, on sait qu'Uranus Antoninus a remporté des succès militaires face aux Perses. On peut donc penser qu'il a le soutien d'au moins une partie des forces présentes en Orient, du moins ce qu'il en reste après le désastre de Barbalissos. Or, ces forces se sont mises au service d'un personnage qui s'est proclamé *imperator* et *Augustus* sur son monnayage, preuve manifeste d'une révolte contre le pouvoir de Trébonien Galle ou l'un de ses successeurs. Certes, les frappes monétaires et la prétention aux titres impériaux sont sans doute intervenues après ses succès militaires. Mais, dans la mesure où il est resté en place près d'un an, peut-on envisager le fait que les soldats soient restés inactifs pendant tout ce temps s'ils avaient été opposés à cette usurpation ? La chose est possible si l'on considère que

¹⁷⁰ J.P. Callu, « L'empire gaulois selon J. F. Drinkwater », *JRA*, 2, 1989, p. 963 ; D.S. Potter, *Prophecy and History in the Crisis of the Roman Empire. A Historical Comment on the Thirteenth Sibylline Oracle*, Oxford, 1990, p. 248 ; Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 29, 2.

¹⁷¹ Voir D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1990, p. 201 ; F. Hartmann, *Herrscherwechsel und Reichskrise. Untersuchungen zu den Ursachen und Konsequenzen der Herrscherwechsel im Imperium Romanum der Soldatenkaiserzeit*, Francfort a. Main/Bern, 1982, p.93, 121 ; M. Peachin, *Roman Imperial Titulature and Chronology, A.D. 235 – 284*, Amsterdam, 1990, p. 35 ; *RIC* IV, 3, p. 106

¹⁷² Le détail de la chronologie de tous ces événements a fait l'objet de nombreux travaux dont Michel Christol, fait la synthèse dans *L'Empire Romain du III^{ème} siècle. Histoire politique (de 192, mort de Commode, à 325, concile de Nicée)*, Paris, 1997, p128-129 et 168.

¹⁷³ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 12, 2 ; I, 38, 1. Sur le personnage et son monnayage, on se reportera à la prosopographie des chefs de révoltes dans la troisième partie de cette thèse. Pour les deux textes voir Jean Malalas, *Chronographie*, XII, 26 ; *Oracles Sibyllins*, XIII.

l'armée d'Orient a été littéralement anéantie par les Perses et que les sources sont restées muettes à ce sujet. Mais comment, alors, Uranius Antoninus a-t-il remporté ses succès militaires ou comment se fait-il que les troupes de Sapor n'aient pas davantage progressé ? Autrement dit, comment remporter des succès militaires sans disposer du soutien de forces armées ? L'addition de tous ces éléments nous incitent donc à penser que l'usurpateur a disposé d'un soutien militaire substantiel impossible à quantifier, mais suffisamment important pour arrêter l'offensive perse. Compte tenu des prétentions de ce grand personnage oriental affichées sur son monnayage, il y a donc eu acte de révolte de la part de ceux qui l'ont soutenu.

Cela étant, des zones d'ombre subsistent. En effet, il reste à comprendre comment Valérien reprend le contrôle de l'Orient à partir de 254 sans opération militaire ou d'action de répression contre les unités qui ont soutenu l'usurpateur. Était-il mort avant l'arrivée de Valérien, ce qui aurait facilité le ralliement et évité sans doute des opérations de répression ? A-t-il été balayé par des soldats après la proclamation de Valérien, dont la nomination a déjà contenté les armées du Rhin et du Danube ? Autant de questions et de problèmes pour lesquels les sources ne nous donnent pas de réponse.

5° La ou les révoltes gauloises ?

Par sa longévité, son histoire parfois tumultueuse mais également du fait des lacunes de nos sources, l'empire gaulois complexifie significativement le décompte des révoltes. En premier lieu, selon l'optique que l'on adopte pour aborder cet épisode dans son ensemble, on peut comptabiliser une ou deux révoltes. En effet, les événements de 260 ont pour principale conséquence d'installer un nouveau pouvoir durable en Occident. Certes, le pouvoir de Postumus n'a jamais été reconnu par le Sénat, mais peut-on raisonnablement penser qu'il aurait pu l'être alors que les pères conscrits se savaient sous la menace d'une violente réaction de la part de Gallien ? L'idée paraît presque saugrenue et peu probable, même s'il nous faut garder à l'esprit le précédent de 238 où les sénateurs n'ont pas craint de se révolter contre Maximin le Thrace qui était initialement en position de force. En revanche, dans les faits, Postumus et Gallien, hormis quelques passes d'armes, finissent par s'accommoder de la présence de l'un et de l'autre. Le premier assure efficacement la défense des frontières et ne cherche pas à étendre son domaine. Le second a récupéré nominalement la partie orientale de l'Empire, il a fort à faire sur la frontière danubienne et il s'accoutume tant bien que mal aux ambitions territoriales limitées de son rival. Ainsi, par la force des choses, c'est un pouvoir collégial un peu inédit qui vit et qui perdure au fil des années. L'empereur gaulois entretient des institutions romaines et son discours politique ne diffère en rien de celui de Gallien ou d'un autre empereur romain. Mieux, son œuvre a été plutôt appréciée, tant par les contemporains que par la postérité. Compte tenu du contexte particulier du III^e siècle où les empereurs se succèdent très vite et où la notion de pouvoir légitime (si celle-ci a encore un sens) doit souvent épouser une géométrie très variable, l'empire gaulois, au vu de tout ce qui vient d'être dit, a acquis une certaine légitimité. Postumus a régné près de neuf ans. C'est bien plus que des empereurs de grand renom comme Claude le Gothique, Aurélien ou Probus. A partir de là, l'offensive d'Aurélien contre la Gaule en 274 apparaît comme une révolte contre

le pouvoir collégial qui fonctionne plutôt efficacement depuis quatorze ans. L'épisode gaulois dans son ensemble serait alors encadré chronologiquement par deux révoltes.

Mais un examen plus attentif de la façon dont a été considéré cet épisode par les Romains de l'époque modifie sensiblement les choses. Certes, l'empire gaulois a survécu relativement longtemps mais ce n'est pas grâce à Gallien. Ce dernier n'a jamais renoncé à récupérer la partie occidentale de l'Empire. Les circonstances l'en ont empêché. De fait, il tenta (par au moins deux offensives militaires) de mettre fin à ce qu'il a toujours considéré comme une usurpation¹⁷⁴. De plus, son assassinat n'a pas modifié, pour ses successeurs, la façon dont était considéré l'empire gaulois. Claude II et Aurélien se présentent comme des héritiers de Gallien sur cette question et reprennent à leur compte la volonté de mettre fin par la force à une révolte qui n'a que trop duré¹⁷⁵. Mais là encore, l'urgence et la gravité des situations auxquelles étaient confrontés ces deux empereurs, tous deux directement impliqués dans la mort de Gallien, a retardé l'échéance. C'est aussi en ce sens que le monnayage d'Aurélien ainsi que de nombreuses inscriptions célèbrent la *restitutio orbis* après la défaite et la capture de Tétricus. Ainsi, officiellement, prenait fin l'une des révoltes les plus longues de l'histoire de l'Empire. Les opérations militaires menées en Gaule par Aurélien relèvent alors de la répression, certes tardive, d'un mouvement amorcé quatorze ans auparavant. C'est l'optique qu'on adoptera pour se conformer aux principes de la définition de la révolte qu'on a construite au début de cette étude.

Une fois ces choses précisées, il nous reste à examiner plus attentivement nos sources pour tenter de déterminer ce qui relève précisément de la révolte militaire au milieu des événements troubles qui secouent la Gaule à partir de 269. En effet, l'empire gaulois, issu de la révolte de Postumus, ne fut pas épargné non plus par les turbulences des soldats. Trois Augustes gaulois sont proclamés en l'espace de deux ans, sans compter les « nombreuses séditions » qui fleurissent à la même époque selon Eutrope ou Orose¹⁷⁶.

Les troupes qui ont assassiné Postumus ont rapidement épousé la cause de Marius dont le règne a été plus long qu'on l'a longtemps cru. Il ne fait désormais aucun doute que le personnage avait déjà usurpé le pouvoir et a régné en même temps que Postumus sans que l'on puisse apporter beaucoup de précisions sur la durée de ce règne¹⁷⁷. Fut-il proclamé à la suite d'une révolte militaire ? Aucun détail tiré de nos sources littéraires ne permet de l'affirmer ou de l'infirmier avec certitude. Seul son monnayage issu des ateliers de Trèves et

¹⁷⁴ *Histoire Auguste, Vie de Gallien*, VII, 1-2 ; Zonaras, *Annales*, XII, 24.

¹⁷⁵ *Histoire Auguste, Vie de Claude*, VII, 4 ; Zonaras, *Annales*, XII, 26 décrit ainsi les débuts du règne de Claude et lui prête les paroles suivantes : *Τοῦ μέντοι Ποστούμου τυραννοῦντος ἔτι, καὶ βαρβάρων διὰ τῆς Μαιώτιδος διαβάντων λίμνης εἰς Ἀσίαν τε καὶ Εὐρώπην καὶ λιζομένων αὐτάς, βουλής τε προτεθείσης τίνι πρότερον ἐπιχειρητέον πολέμῳ, ὁ Κλαύδιος ἔφη ὡς "ὁ πρὸς τὸν τύραννον πόλεμος ἔμοι διαφέρει, ὁ δὲ πρὸς τοὺς βαρβάρους τῇ πολιτείᾳ, καὶ χρὴ τὸν τῆς πολιτείας προτιμηθῆναι."*

¹⁷⁶ Eutrope, *Breviarium*, IX, 13, 1 ; Orose, *Histoires*, VII, 23, 5.

¹⁷⁷ Sur cette question voir G. Elmer, "Die Münzprägung der gallischen Kaiser von Postumus bis Tetricus in Köln", Trier und Mailand, *Bonner Jahrbücher*, 146, 1941, p.36; J. Lafaurie, "La chronologie des empereurs gaulois", *RN*, 1964, p. 111 ; A. Chastagnol, "L'Empereur gaulois Marius dans l'Histoire Auguste", *HAC* 1971, Bonn, 1974, p. 53-54 ; J. Lafaurie, "L'Empire gaulois. Apport de la numismatique", *ANRW*, II, 2, Berlin et New-York, 1975, p. 999-1000.

de Cologne permet de le supposer dans la mesure où ce sont des villes proches de la frontière qu'on imagine mal totalement dépourvues de garnisons. Quoi qu'il en soit, le ralliement des révoltés de Mayence à sa cause apportait une indiscutable dimension militaire à son usurpation. Ainsi, si la révolte de Marius n'était pas militaire à l'origine, ce qui paraît peu probable, elle l'est devenue par ralliement postérieur.

L'arrivée au pouvoir de Victorinus est mieux datée mais les circonstances de son avènement restent confuses. Le texte d'Aurélius Victor, tel qu'il a longtemps été interprété pouvait être source de confusion ou d'erreur. La traduction proposée par André Chastagnol à laquelle se sont ralliés les historiens permet à la fois une meilleure cohérence vis-à-vis du règne de Marius tout en écartant l'hypothèse d'une révolte militaire. Telles que les choses sont présentées, il apparaît que la mort de Marius a été fortuite et ne fut pas la conséquence d'un mouvement de révolte qui a brusquement éclaté, comme ce fut le cas à Mayence, ni qui a été plus ou moins réfléchi ou anticipé. Les deux jours mentionnés par nos sources seraient alors ceux pendant lesquels le pouvoir est resté vacant jusqu'à ce que le choix des soldats se porte sur Victorinus, apprécié pour ses compétences militaires¹⁷⁸. Cette vision des choses rejoint, d'une certaine manière, la version donnée par l'*Histoire Auguste*. Les informations beaucoup plus précises fournies par cette source sont invérifiables, voire fantaisistes, mais on retiendra de ce récit que l'éphémère empereur gaulois semble avoir succombé des suites d'une querelle d'ordre privé¹⁷⁹.

Ce sont des circonstances de même nature qui ont vraisemblablement causé la mort de Victorinus. L'homme est décrit comme un incorrigible séducteur très assidu auprès des épouses de ses subordonnés. Tout en condamnant la « débauche » ou la « lubricité » du personnage, les abrégiateurs du IV^e siècle affectionnent particulièrement ce genre d'histoire et des faits identiques sont reprochés à Carinus. Ainsi, si l'on en croit nos sources, c'est un officier d'intendance, Attinianus, qui serait à l'origine du meurtre de Victorinus. Le texte d'Aurélius Victor laisse entendre qu'Attinianus aurait suscité une révolte pour faire disparaître l'empereur gaulois. Il emploie le terme de *seditio* pour qualifier les événements et demeure très vague sur le nombre de participants¹⁸⁰. Eutrope et l'auteur de l'*Histoire Auguste* donnent des versions identiques sur l'enchaînement des événements, mais les propos du second laissent penser que le groupe de soldats était restreint et le premier insiste sur le rôle déterminant de l'officier d'intendance qui aurait tendu un piège à celui qu'il voulait tuer. Ainsi, selon ces deux derniers auteurs, il s'agirait davantage d'un complot que d'une révolte¹⁸¹. Tous les détails supplémentaires fournis par nos sources concernant cette affaire ne

¹⁷⁸ *Hoc jugulato, post biduum Victorinus deligitur*, Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 32, 12. Pour les questions de traduction voir A. Chastagnol, « L'Empereur gaulois Marius dans l'Histoire Auguste », *HAC* 1971, Bonn, 1974, p. 53-54 ; P. Dufraigne dans *De Caesaribus* p. 40 et note 17 p. 161.

¹⁷⁹ *Histoire Auguste, Les Trente Tyrans*, VIII, 6-7.

¹⁸⁰ *Verum libidine praecipiti, qua cohabita in exordio, post bienii imperium construpatis vi plerisque, ubi Attiniani conjugem concupivit facinusque ab ea viro patefactum est, accensis furtim militibus, per seditionem Agrippinae occiditur*. Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 33, 12.

¹⁸¹ *Victorinus postea Galliarum accepit imperium, vir strenuissimus, sed, cum nimiae libidinis esset et matrimonia aliena corrumperet, Agrippinae occisus est, actuario quodam dolum machinante, imperii sui anno secundo*. Eutrope, *Breviarium*, IX, 9, 3 ; *Tum interfecto etiam Lolliano solus Victorinus in imperio remansit, qui*

sont pas dignes de foi. En effet, les faits et gestes de Victoria qui aurait, par la suite, fait acclamer le candidat de son choix grâce à de nombreuses largesses envers les troupes sont fictifs. Les affirmations d'Aurélius Victor, complétées par les précisions fantaisistes de l'auteur de l'*Histoire Auguste* n'ont jamais été confirmées, de quelque façon que ce soit, par l'épigraphie ou la numismatique¹⁸². En fin de compte, tout porte à croire effectivement que Victorinus fut la victime d'un groupe limité d'officiers qui avaient de sérieuses raisons de lui en vouloir et qui limitèrent leur action à la *vendetta* personnelle sans que l'on sache ce qu'il advint d'eux par la suite. En l'absence d'autres éléments pouvant remettre en cause cette vision des faits, on admettra qu'on a bel et bien affaire à un complot et non pas à une révolte.

Quant aux nombreuses autres séditions auxquelles nous faisons allusion un peu plus haut en reprenant les termes d'Eutrope ou d'Orose, on est bien obligé d'admettre que les éléments en notre possession sont extrêmement ténus. Les auteurs en question se gardent bien d'apporter la moindre précision sur la nature des séditions en question. Aussi, à la lumière du cas de Victorinus qu'on vient d'étudier, il convient d'avancer avec la plus grande prudence avant d'attester l'existence d'une révolte militaire. Toutefois, deux noms apparaissent chez Zosime et chez Aurélius Victor : Domitianus et Faustinus.

Le premier est cité parmi les trois usurpateurs qui « formèrent des projets de révolte » contre Aurélien et qui furent aussitôt pris et châtiés¹⁸³. D. Kienast pensait qu'on pouvait sans doute identifier le personnage comme étant un général de Gallien, opinion que partageait M. Peachin qui précisait qu'il aurait été sous les ordres d'Aurélius contre Macrien. Ces deux historiens, comme d'autres, ont fait le rapprochement avec un homonyme cité dans l'*Histoire Auguste*¹⁸⁴. Mais plus récemment, la première des deux monnaies connues du personnage a fait l'objet d'une nouvelle étude de S. Estiot qui remet partiellement en cause les hypothèses échafaudées jusque là. Cette numismate de grand renom a pu montrer que la monnaie en question se rattachait aux émissions de Victorinus et des Tétricus et comportait un avers et un revers issus respectivement de l'atelier I et de l'atelier II de l'empire gaulois. Cette monnaie atypique montre ainsi que l'usurpateur en question a réussi à se rendre maître des deux ateliers en question qu'il a sans doute regroupés. Ainsi, Domitianus, à propos duquel Zosime ne donne aucun détail, semble avoir été un des éphémères empereurs gaulois. Cette vision des choses a été également adoptée encore plus récemment par U. Hartmann¹⁸⁵. Quant à la carrière du personnage et la façon dont il est parvenu sur la frontière du Rhin pour s'en rendre

et ipse, quod matrimoniis militum et militarium corrumpendis operam daret, a quodam actuario, cujus uxorem stupraverat, composita factione Agrippinae percussus. Histoire Auguste, Les Trente Tyrans, VI, 3.

¹⁸² Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 33, 14 ; *Histoire Auguste, Les Trente Tyrans*, V, 3 ; VI, 3 ; VII, 1 ; XXIV, 1 ; XXX, 23 ; XXXI.

¹⁸³ Κατὰ τοῦτον τὸν χρόνον εἰς ἔννοιαν ἤλθεν νεωτερισμοῦ Σεπτιμῖνός τε καὶ Οὐρβανὸς καὶ Δομιτιανός, καὶ παραχρῆμα τιμωρίαν ὑπέσχον ἄλόντες. Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 49, 2.

¹⁸⁴ D. Kienast, *Römische kaisertabelle. Grundzüge einer römischen kaiserchronologie*, Darmstadt, 1996, 2e éd., p. 237 ; M. Peachin, *Roman titulature and chronologie, A.D. 235-284*, Amsterdam, 1990, p. 45 et 406 ; *Histoire Auguste, Vie des deux Galliens*, II, 6 ; *Les Trente Tyrans*, XII, 14, XIII, 3.

¹⁸⁵ S. Estiot, G. Salaün, « L'usurpateur Domitianus », *Revue Numismatique*, 6e série – Tome 160, 2004, pp. 201-218 ; L. Morgan, « Domitian the second ? », *Genesis Raba*, 53, 2006, pp. 175-184 ; K.-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 313.

maître, toutes les opinions émises ne peuvent en rester qu'au stade de l'hypothèse. Pour sa part, Sylviane Estiot pense qu'on peut accepter la date de 271 pour situer son entreprise dans le temps et reprendre l'idée d'un personnage très vraisemblablement issu des rangs de l'armée ayant fait carrière sous Gallien. Il a longtemps exercé ses fonctions sous les ordres d'Aurélius, notamment contre les Macriens, et a fort probablement suivi son chef en Italie du Nord avant de gagner l'empire gaulois auquel son supérieur hiérarchique s'était rallié sur le tard. Cette reconstitution de carrière permet sans doute de mieux comprendre pourquoi, au moment où Victorinus est assassiné, il exerce des fonctions sur la frontière rhénane. Sylviane Estiot pense qu'il a fait partie de ces généraux qui se sont opposés à l'acclamation de Tétricus, gouverneur d'Aquitaine qui ne correspondait guère au portrait du *soldatenkaiser* choisi par les troupes depuis 260 et qui, pour le coup, fait frapper des pièces au *Divo Victorino Pio* contesté pour se donner une légitimité. Le même auteur émet l'hypothèse selon laquelle Domitianus aurait pu aussi être mêlé au meurtre de Victorinus. Sans doute, le raisonnement est-il ici poussé trop loin. En tous cas, rien dans nos sources ne nous permet d'aller plus avant dans cette voie.

Quoi qu'il en soit, contrairement à ce qu'affirme Zosime, Domitianus n'en est pas resté au stade où il formait un projet de révolte. Son monnayage qu'on a retrouvé jusqu'en Angleterre¹⁸⁶, montre que son projet a trouvé un début de réalisation puisqu'il s'est rendu au moins maître de la région située entre Trèves et Cologne où sont situés les deux ateliers monétaires de l'empire gaulois, à moins qu'il ne les ait temporairement regroupés. Or, Trèves est devenue une ville de résidence impériale qu'on imagine mal démunie de troupes. A cela ajoutons le fait que cette région est proche de la frontière et qu'il y a nécessairement des soldats assignés à sa défense. Enfin, signalons que, contrairement à d'autres, Domitianus a eu le loisir de battre monnaie. Au total, en vertu des trois derniers éléments que l'on vient de rassembler, éléments qui s'ajoutent aux hypothèses formulées sur sa carrière, il apparaît que Domitianus a très vraisemblablement disposé d'un soutien militaire qu'il est malheureusement impossible d'évaluer. Il a dû être suffisamment important pour prendre le contrôle de la région frontalière dont il s'était rendu maître et la conserver très momentanément. Ce contrôle n'a certainement pas été aussi large que Domitianus le souhaitait même si le contexte général (mort de Victorinus et vacance du pouvoir, proclamation d'un nouvel empereur peu connu pour ses qualités de soldat et éloigné des frontières) constituait un formidable catalyseur de révolte militaire. Ce nouvel usurpateur gaulois fut rapidement vaincu et son monnayage porte au revers la légende *concordia militum* qu'il souhaitait probablement voir se réaliser autour de sa personne. En revanche, il a du apparaître comme un redoutable concurrent, sans doute par sa carrière et sa fonction mais également compte tenu des moyens qu'il avait déjà réussit à rassembler aussi rapidement. Zosime précise que l'usurpation de Domitianus a suscité une réaction des autorités publiques puisque la « révolte » fut rapidement châtiée. Autant d'éléments qui, nous semble t-il, ajoutés

¹⁸⁶ Une deuxième pièce à l'effigie de Domitianus a été retrouvée en Angleterre en 2006. Voir R.A. Abdy, « The second-known specimen of a coin of Domitian II recorded in a hoard from Oxfordshire », *Revue numismatique*, 160, 2004 pp. 219-221 ; L. Morgan, "Domitian the second ?", *Genesis Raba*, 53, 2006, pp; 175-184 ; R.A. Abdy, "The Domitian II coin from Chalgrove : a Gallic emperor returns to history », *Antiquity*, 83, 2009, pp. 751-757.

à tout ce qui précède, doivent nous inciter à considérer cette usurpation comme une révolte militaire.

Après Domitianus, le second cas litigieux est celui de Faustinus¹⁸⁷. Deux auteurs antiques mentionnent son nom mais le personnage est encore plus énigmatique que le précédent, tant nos informations sont maigres à son sujet. En additionnant tous les détails directs et indirects présents dans nos sources, nous parvenons à reconstituer deux versions très générales des événements qui secouent la Gaule avant l'intervention d'Aurélien. Polémus Silvius affirme que Faustinus a usurpé le pouvoir à Trèves, sans donner plus de précision. Cette version rejoint celles d'Eutrope et d'Orose qui évoquent de nombreuses séditions à la fin du règne de Tétricus sans pour autant mentionner d'usurpation. Toutefois, l'utilisation du terme *sedition* nous incite à penser qu'il y eut effectivement au moins une révolte militaire¹⁸⁸. Pour sa part, Aurélius Victor ne parle pas d'un usurpateur mais davantage d'un dangereux intrigant, multi-récidiviste, qui aurait réussi à corrompre des soldats sans que l'on sache pourquoi. Cet auteur est suivi par l'*Histoire Auguste* qui décrit l'empereur Tétricus lassé de « l'arrogance et de l'effronterie de ses propres troupes ». Ici, le dernier empereur gaulois, contesté dès son accession au pouvoir, doit plutôt faire face à une indiscipline devenue monnaie courante et incontrôlable¹⁸⁹. Sans doute est-ce à ces événements que Zonaras fait allusion lorsqu'il écrit qu'Aurélien, après avoir vaincu Tétricus, dut réprimer quelques mouvements des Gaulois. Le propos peut laisser supposer bien des choses mais nous retiendrons qu'il ne mentionne pas explicitement d'usurpation ni de révolte des soldats¹⁹⁰. Aussi, nous serions plutôt enclins à le rapprocher de la version fournie par Aurélius Victor.

En fait, pour conclure, face à des renseignements aussi épars, face à deux versions divergentes sur la nature exacte des événements et, vraisemblablement, face au désir de noircir un peu la fin du règne de Tétricus pour mieux mettre en valeur celui d'Aurélien, il nous paraît difficile, voire impossible, d'avancer l'existence d'une révolte militaire derrière le seul nom de Faustinus. Que la période ait été trouble et que les problèmes de succession aient fini par empoisonner l'esprit de discipline des officiers et des armées semble très

¹⁸⁷ Sur le personnage voir D. Kienast, *Römische kaisertabelle. Grundzüge einer römischen kaiserchronologie*, Darmstadt, 1990, p. 246; *PIR*² F 131; *PLRE*, p. 326, n° 1.

¹⁸⁸ *Sub quo Victorinus, Vabalathus et mater eius Zenobia, vel Antiochus, Romae Felicissimus, duo Tetrici pater et filius, qui se eidem dederunt et post purpuram indices provinciarum facti sunt, sive Faustinus Treveris tyranni fuerunt.* Polemius Silvius, *Laterculus, Nomina omnium principum romanorum*, éd. Th. Mommsen, *Monumenta Germaniae Historica, Auctores Antiquissimi*, IX, *Chronica Minora I*, Berlin, 1892, pp. 521 – 522.

Superavit (Aurelianus) in Gallia Tetricum apud Catalaunos, ipso Tetrico prodente exercitum suum, cujus adsiduas seditiones ferre non poterat. Eutrope, *Breviarium*, IX, 13, 1.

Tetricum, in Gallia minime sufficientem sustinere seditiones militum suorum scribentemque etiam « Eripe me his, invicte, malis » ac per hoc proditorem exercitus sui, sine labore superavit. Orose, *Histoires*, VII, 23, 5.

¹⁸⁹ *Namque Tetricus, cum Faustini praesidis dolo, corruptis militibus, plerumque peteretur, Aureliani per litteras praesidium imploraverat, eique adventanti, producta ad speciem acie, inter pugnam se dedit.* Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 35, 4.

Et cum multa Tetricus feliciterque gessisset et diuque imperasset, ab Aureliano victus, cum militum suorum inpuentiam et procacitatem ferre non posset, volens se gravissimo principi et severissimo dedit. *Histoire Auguste, Les trente tyrans*, XXIV, 2.

¹⁹⁰ ἀλλὰ καὶ Γάλλος τότε κινηθέντας κατηγονίσσαςτο. Zonaras, *Annales*, XII, 27.

vraisemblable. En revanche, aller plus loin dans l'interprétation des sources dont nous disposons nous semble imprudent.

6° La crise de 276

Dans le cas qui nous occupe à présent, la principale difficulté provient des nombreuses divergences présentes entre les sources dont nous disposons pour tenter d'éclairer des circonstances confuses. La crise de 276 résulte de la disparition brutale de Tacite. La mort de l'empereur est elle-même sujette à caution. Selon l'*Epitome*, il serait mort de mort naturelle, version confirmée -ou non remise en question- par Eutrope, Orose et Aurélius Victor. L'*Histoire Auguste* relate également la même chose, mais affirme aussi que l'empereur a peut-être été assassiné. On retrouve la version du meurtre chez le chronographe de 354, mais aussi et surtout chez Zosime et Zonaras qui nous fournissent les récits les plus détaillés sur ces événements¹⁹¹. Si Tacite a été effectivement assassiné, se pose alors la question de la révolte dans la mesure où, d'après Zosime, les notables à l'origine du complot dont ont été victimes Maxime (le gouverneur de Syrie) et Tacite se sont alliés avec les meurtriers d'Aurélien, et dans la mesure où, juste après la mort de l'empereur, l'armée d'Orient acclame Probus.

Or, on a vu les raisons précises qui nous ont amené, en ce qui concerne la mort d'Aurélien, à plaider davantage en faveur du complot que de la révolte militaire. On ne reviendra donc pas ici sur ces éléments. On retiendra que les meurtriers qui ont survécu jusque là ne sont guère nombreux. Aussi, ces militaires peu nombreux associés à des notables orientaux, ont-ils à nouveau préféré ourdir un attentat en petit comité plutôt que de fomenter une révolte pour arriver à leurs fins. C'est du moins ce qu'affirment Zosime et Zonaras. Quant à la proclamation de Probus par les armées d'Orient juste après la mort de Tacite, il semble bien qu'elle ne soit pas liée au complot qui a sans doute mis fin au règne de Tacite. En effet, aucun auteur antique parlant de complot n'atteste de complicité entre les meurtriers de Tacite et ceux qui poussèrent les soldats à proclamer Probus. En lisant le récit de Zosime, il semble que l'assassinat de l'empereur prit les troupes d'Orient au dépourvu. En effet, si ces dernières ou leurs chefs avaient été mêlés au probable complot, comment se fait-il qu'une affaire aussi mûrie, en tous cas sûrement pas improvisée, ait débouché sur le ralliement d'un petit nombre de provinces, alors que Probus jouissait d'une excellente réputation qui dépassait de très loin le cadre oriental ? La *Vie de Probus*, certes empreinte de clichés et de détails invérifiables, abonde dans le même sens. Autrement dit, sans lien avec le soi-disant complot dirigé contre Tacite, l'armée d'Orient aurait profité du vide politique provoqué par la disparition prématurée, ou du moins non prévue, de l'empereur pour proclamer son candidat. Ainsi, pour savoir s'il y a eu révolte, il faut d'une part séparer la proclamation de Probus par les troupes de l'éventuel complot qui a fait disparaître Tacite et d'autre part se pencher sur les problèmes complexes qui entourent les événements qui ont marqué les jours et les semaines de l'été 276.

¹⁹¹ Pseudo Aurélius Victor, *Epitome de Caesaribus*, 36, 1 ; Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 36,2 ; Eutrope, *Breviarium*, IX, 9, 16 ; *Histoire Auguste, Vie de Tacite*, XIII, 5 ; Chronographe de 354, *Chronica Urbis Romae*, éd. Th. Mommsen, p. 148 ; Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 63, 1-2 ; Zonaras, *Annales*, 12, 28.

Les événements qui suivent la mort de Tacite nous posent plusieurs problèmes. Le premier est d'ordre chronologique. Nos sources littéraires manquent de précision mais plusieurs d'entre elles laissent clairement entendre que Florianus fut proclamé avant Probus¹⁹². Le détail a son importance car si l'on se réfère aux principes que l'on a énoncés plus haut dans le cas d'une vacance du pouvoir, la proclamation de Probus pourrait être une révolte contre le « consensus », certes très récent, réuni autour de Florian en Asie Mineure, en Afrique du Nord et dans toute la partie occidentale de l'Empire, Rome comprise. Cette présentation des événements a été suivie par plusieurs historiens qui se sont penchés sur cette question¹⁹³. J. Crees, G. Brauer et G. Kreucher précisent cependant que Probus fut proclamé peu de temps après. Néanmoins, notre source la plus précise reste le récit de Zosime et les propos de ce dernier laissent apparaître une petite différence. Pour lui, les proclamations des deux chefs sont simultanées ou du moins, il se garde bien de préciser si l'une a devancé l'autre¹⁹⁴. Quoi qu'il en soit, après la mort de Tacite survenue à Tarse en Cilicie ou à Tyane en Cappadoce, les courriers lancés sur les routes d'Asie mineure atteignirent vraisemblablement Florianus et Probus à peu près en même temps. En effet, le premier luttait contre les Goths qui s'étaient retrouvés acculés sur les rives du Bosphore et le second se trouvait quelque part entre la Syrie et la Palestine, vraisemblablement investi d'un grand commandement. En s'appuyant sur une documentation numismatique et papyrologique, Michel Christol souligne que Florian ne fut l'objet d'aucun monnayage en Orient et que le pouvoir de Probus succéda immédiatement à celui de Tacite. Le récit de l'*Histoire Auguste* confirme cette version en détaillant les probables discussions qui s'ensuivirent entre les chefs militaires juste après l'annonce de la mort de Tacite¹⁹⁵. Ainsi, il semble bien qu'il faille, comme Zosime, parler de simultanéité des proclamations. D. Kienast et M. Peachin ont choisi d'adopter cette démarche en datant l'arrivée au pouvoir des deux rivaux en juillet 276. John Drinkwater a fait de même¹⁹⁶.

En se conformant à cette chronologie adoptée par les plus récents spécialistes, nous nous trouvons alors confrontés à un second problème : peut-on parler de révolte dans la mesure où, faute d'antériorité (aussi minime et assurée soit-elle), le pouvoir de l'un ne serait pas moins légitime que le pouvoir de l'autre ? Florian, sans doute proclamé quelques jours avant Probus, aurait invoqué l'hérédité pour légitimer son accès à la pourpre¹⁹⁷. De fait, il fut

¹⁹² Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 36, 2 ; 37, 1 ; Pseudo Aurélius Victor, *Epitome de caesaribus*, 36, 2 ; *Histoire Auguste, Vie de Tacite*, XIV, 1

¹⁹³ J.H.E. Crees, *The reign of the emperor Probus*, Londres, 1911, rééd. Rome, 1965, pp. 92-93; G. Vittucci, *L'imperatore Probo*, Rome, 1952, p. 28; G.C. Brauer Jr., *The age of the soldier emperor's : imperial Rome, A.D. 244-284*, Park Ridge, 1982, p. 241; G. Kreucher, dans K-P. John, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 395.

¹⁹⁴ Ἐντεῦθεν εἰς ἐμφύλιον κατέστη τὰ πράγματα παραχρήν, τῶν μὲν κατὰ τὴν ἐφάν βασιλέα Πρόβον ἐλομένων, τῶν δὲ κατὰ τὴν Ρώμην φλωριανόν. Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 64, 1.

¹⁹⁵ Michel Christol, *L'empire romain du IIIe siècle. Histoire politique 192 – 325 ap. J.-C.*, Paris, Paris, 1997, p. 83; *Histoire Auguste, Vie de Probus*, X, 4.

¹⁹⁶ M. Peachin, *Roman titulature and chronologie, A.D. 235-284*, Amsterdam, 1990, p. 47 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 252; J. Drinkwater, « Maximinus to Diocletian and the 'crisis' », dans A. Bowman, P. Garnsey et A. Cameron, *The Cambridge Ancient History, XII, The Crises of Empire, A.D. 193 – 337*, Cambridge, 2005, p. 54.

¹⁹⁷ *Histoire Auguste, Vie de Tacite*, XIV, 1 ; *Vie de Probus*, X, 8 ; Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 64, 1.

reconnu par la très grande majorité des provinces de l'Empire et c'est le mode de succession couramment pratiqué depuis les Julio-claudiens. Mais cette légitimité héréditaire est contestée par certains auteurs antiques. Aurélius Victor prétend que l'accès au pouvoir du demi-frère de Tacite serait le fruit de sa seule ambition personnelle, sans décision du Sénat ni de l'armée. L'*Epitome* contient des propos allant dans le même sens puisque son auteur écrit que Florien aurait « usé comme par jeu d'un pouvoir de soixante jours ». Quant à l'auteur de l'*Histoire Auguste*, il écrit que Florien aurait été assassiné par des soldats parce qu'il avait considéré l'Empire comme héréditaire. Ce qui signifie qu'il ne l'était pas, du moins pas sans l'assentiment du Sénat et de l'armée dont l'unanimité constituait le « consensus » nécessaire, en théorie, pour assurer la transmission et la légitimité du pouvoir. Ainsi, les sources latines auraient tendance à considérer l'accession de Florien au pouvoir comme une usurpation. D'ailleurs Aurélius Victor (37, 1) utilise le terme de *dominatio* et non d'*imperium*. Par conséquent, les troupes qui se sont ralliées à sa cause peuvent être considérées comme des troupes révoltées¹⁹⁸.

Cette présentation des faits ne correspond pas tout à fait à celle que l'on rencontre dans les sources grecques. Comme on a pu le souligner plus haut, Zosime se garde bien d'accorder sa préférence à l'un ou à l'autre des deux candidats en présence. Mieux, en donnant la liste du nombre important de provinces ralliées à Florien et en précisant que le Sénat avait initialement reconnu ce nouveau prince, il montre qu'un « consensus » militaire et sénatorial beaucoup plus large s'était construit autour du personnage. Probus, ne ralliant qu'une partie de l'Orient, fait alors figure de contestataire et les soldats qui l'ont choisi sont en situation de révolte par rapport à la décision suivie par Rome, l'Italie et toutes les provinces qui ont fait le même choix¹⁹⁹.

Donner la préférence à l'une de ces deux argumentations contradictoires nous semble bien imprudent. Compte tenu de l'histoire pluriséculaire de l'Empire et des règles de succession, on considérera la pourpre de Probus comme étant d'une nature équivalente à celle de Florien. En revanche, il apparaît clairement que les deux candidats, soutenus par leurs armées respectives, se soient lancés dans les mêmes enchaînement de faits pour reprendre la terminologie utilisée précédemment afin de définir ce qu'était une révolte. L'un et l'autre ont voulu le recours aux armes pour s'imposer. Ils ont donc choisi de faire violence à une grande partie du corps civique et, par là-même, ont refusé la construction pacifique d'un éventuel « consensus » autour de leur candidature au trône. A ces éléments, nécessaires pour définir la révolte, ajoutons la réaction violente des deux nouveaux pouvoirs en place (aussi légitimes l'un que l'autre) contre des adversaires considérés et traités comme des révoltés. Ainsi,

¹⁹⁸ *Florianus, eiusdem frater, nullo senatus seu militum consulto, imperium invaserat.* Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 36, 2; *Florianus, dierum sexaginta quasi per ludum imperio usus.* Pseudo Aurelius Victor, *Epitome de Caesaribus*, 36, 2; *His frater Taciti germanus fuit, qui post fratrem arripuit imperium, non senatus auctoritate sed suo motu, quasi hereditarium esset imperium.* *Histoire Auguste, Vie de Tacite*, XIV, 1.

¹⁹⁹ Καὶ Πρόβος μὲν εἶχεν Συρίαν καὶ φοινίκην καὶ Παλαιστίνην καὶ τὴν Αἴγυπτον ἅπασαν, τὰ δὲ ἀπὸ Κιλικίας μέχρις Ἰταλίας Φλωριανὸς ὑπήκουον δὲ αὐτῶ καὶ τὰ ὑπὲρ τὰς Ἄλλπεις ἔθνη, Γαλάται καὶ Ἰβηρες ἅμα τῇ Βρεττανικῇ νήσῳ, καὶ προσέτι γε ἅπασα Λιβύη καὶ τὰ Μαυρούσια φύλα. Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 64, 1. Voir également la *Vie de Probus* où l'auteur de l'*Histoire Auguste*, peu soucieux de contredire ce qu'il a pu déclarer précédemment reconnaît que Florien fut initialement reconnu par le Sénat.

conformément à notre définition de la révolte militaire, on admettra que l'été 276 fut le théâtre de deux révoltes militaires.

7° L'affrontement entre Constantin et Licinius

Après l'entrevue de Milan et l'élimination rapide de Maximin Daia durant l'été de 313, l'Empire était dirigé par deux Augustes dont l'entente cordiale venait d'être scellée par un mariage. Pourtant, Constantin et Licinius ne tardèrent pas à soulever leurs armées respectives pour tenter de s'éliminer l'un l'autre. Dans cette affaire, la grande partialité de nos sources, défendant les chrétiens ou soutenant la cause païenne, rend difficile la détermination des responsabilités de chacun. Ainsi, si l'on suit le témoignage de Zosime par exemple, il ne fait aucun doute que Constantin est le seul responsable du conflit. Dès lors, on peut lui attribuer la paternité de deux révoltes militaires, la première en 316 et la seconde en 324. Orose, quant à lui, mêle les deux crises dont il impute le déclenchement à Licinius eu égard à sa haine des chrétiens.

A l'exception d'Orose, et de l'auteur de l'*Epitome* qui ne donne pas d'avis sur la question, toutes nos sources imputent à Constantin une part plus ou moins grande de responsabilité dans le conflit qui l'oppose à Licinius. Paradoxalement, c'est sans doute Eusèbe de Césarée qui fournit l'argument le plus probant. Tout en accablant Licinius et en justifiant la décision de Constantin, il indique clairement que ce fut l'empereur chrétien qui prit l'initiative du conflit pour des motifs religieux : « Il jugea bon de secourir ceux qui avaient été rendus malheureux par le tyran et il se hâta de sauver la plus grande partie du genre humain en se débarrassant du petit nombre des fléaux » ; « il jugea qu'il y aurait de la piété à assurer le repos des peuples par la mort d'un seul homme, qui étant indigne de compassion, abuserait de sa clémence, et se porterait à de plus horribles excès que jamais, sans que les innocents, qu'il opprimerait, y pussent trouver aucun remède. Dès qu'il eut pris cette résolution, il leva des troupes et amassa des armes »²⁰⁰. La conversion de Constantin a suscité de nombreuses controverses, mais aujourd'hui de nombreux historiens s'accordent à penser que l'homme fut sincère. En s'appuyant entre autres sur des textes longtemps négligés, Paul Veyne montre que l'adoption de la religion chrétienne par Constantin n'était pas une « pirouette » de circonstance et que dès 314, comme il l'écrit dans une lettre aux évêques

²⁰⁰ Ὡς γὰρ εἰς ἔσχατα μανίας τὰ κατ' αὐτὸν ἤλαυνεν, οὐκέτ' ἀνεκτὸν εἶναι λογισάμενος βασιλεὺς ὁ τῷ θεῷ φίλος τὸν σώφρονα συναγαγὼν λογισμὸν καὶ τὸν στερρὸν τοῦ δικαίου τρόπον φιλανθρωπίαι κερασάμενος, ἐπαμῦναι κρίνει τοῖς ὑπὸ τῷ τυράννῳ ταλαιπωρουμένοις, καὶ τό γε πλεῖστον ἀνθρώπων γένος, βραχεῖς λυμεῶνας ἐκποδῶν ποιησάμενος, ἀνασώσασθαι ὀρμᾶται. Eusèbe de Césarée, *Histoire Ecclésiastique*, X, 9, 2 ; . Ὡς οὐκέτ' ἀνεκτὴν εἶναι συνιδὼν τὴν τῶν εἰρημένων ἀκοήν, τὸν σώφρονα συνάγει λογισμὸν, καὶ τὸ στερρὸν τοῦ τρόπου τῇ συμφύτῳ φιλανθρωπίαι κερασάμενος ἐπὶ τὴν ἄμυναν τῶν καταπονουμένων ἔσπευδε, κρίνας δεῖν εἶναι εὐσεβὲς καὶ ὄσιον ἐκποδῶν ἓνα ποιησάμενον τὸ πλεῖστον τῶν ἀνθρώπων διασώσασθαι γένος· πολλῇ γὰρ αὐτῷ χρωμένῳ φιλανθρωπία καὶ τὸν οὐ συμπαθείας ἄξιον ἐλεοῦντι, τῷ μὲν μῆθ' ἐν γίνεσθαι πλέον, τῆς τῶν κακῶν ἐπιτηδεύσεως μηδαμῶς ἀπαλλαττομένῳ, ἐπαύξοντι δὲ μᾶλλον τὴν κατὰ τῶν ὑποχειρίων λύτταν, τοῖς <δὲ> ὑπ' αὐτοῦ κεκακωμένοις μηδεμίαν ἔτι σωτηρίας ἐλπίδα λείπεσθαι. Ταῦτ' ἐννοήσας βασιλεὺς ἀνυπερθέτως δεξιὰν ὀρέγειν σωτήριον τοῖς εἰς ἔσχατα κακῶν ἐληλακόσιν ὥρμᾶτο. Eusèbe de Césarée, *Vie de Constantin*, II, 3.

d’Afrique, il est persuadé que Dieu lui a confié le destin de gouverner le monde. Outre l’ambition, Paul Veyne énumère les autres mobiles qui ont pu pousser Constantin à s’engager dans une politique de confrontation et à soulever ses armées contre son rival à deux reprises²⁰¹.

Aussi convaincants que puissent être tous ces arguments, il reste que Licinius ne semble pas avoir été seulement le jouet des ambitions de son puissant rival. La première rupture entre les deux hommes survient en 316 après une sombre affaire que nous détaille l’Anonyme de Valois qui, tout en ne dédouanant pas totalement Constantin dans cette histoire, met en avant les menées de Licinius. Le César Bassianus, nommé d’un commun accord par les deux Augustes, aurait comploté avec son frère contre Constantin sur ordre de Licinius. Le même auteur ajoute qu’après avoir refusé de punir Senecio, le principal artisan du complot contre Constantin, Licinius aurait fait briser les bustes et les statues de Constantin dans la cité d’Emona, signe manifeste d’hostilité. Ainsi, tout porte à croire que Licinius multiplie les gestes d’hostilité envers Constantin mais qu’il laisse à ce dernier l’initiative de la rupture pour faire apparaître son adversaire comme étant l’agresseur. De fait, à cette date, même si Constantin avait envie d’en découdre, c’est Licinius qui semble être le mieux préparé à la guerre en ayant rassemblé l’armée la plus nombreuse. Les opérations militaires ne tournant pas à son avantage, il préféra conclure une paix avec Constantin qui voyait de son côté qu’il ne pouvait pas l’emporter²⁰². Avec cette réconciliation marquée par la nomination de plusieurs Césars issus des familles respectives des deux Augustes, un premier épisode ou un premier enchaînement de faits trouvait là son issue finale.

Lors de la crise de 324, il semble que les rôles aient été inversés. Autrement dit, c’est Constantin, cette fois-ci, qui semble le plus désireux de rompre et sitôt réglé un problème frontalier à propos duquel Zosime n’est pas toujours très clair, il se serait rendu à Thessalonique pour préparer la guerre. L’auteur grec passe sous silence les années 317-322 au cours desquelles le climat entre les deux rivaux s’est singulièrement dégradé sans qu’il nous soit possible de connaître tous les détails de ce désaccord. Néanmoins, en lisant l’*Origo Constantini*, il apparaît clairement que Licinius, tout en connaissant les convictions religieuses et la sensibilité de son impérial beau-frère sur ce sujet, ait multiplié les mesures antichrétiennes, politique qui n’allait pas dans le sens de la conciliation, bien au contraire²⁰³. Toutefois, c’est la campagne de Constantin contre les Goths en 323 dans la province de Mésie seconde qui fut le *casus belli*. A ce propos, l’anonyme de Valois tient à préciser que cette frontière, qui était sous la responsabilité de Licinius, était négligée. Dans la mesure où cette

²⁰¹ Paul Veyne, *Quand notre monde est devenu chrétien*, Paris, 2007, p. 11-12, p. 93 et p. 138-139. Pour cet auteur, la lutte contre Licinius permettait d’en finir avec le problème chrétien, insoluble depuis trois quart de siècle. Sans doute Constantin espérait-il pouvoir faire coexister pacifiquement le christianisme et le paganisme mais également se servir de l’appareil d’état pour mettre fin aux divisions de l’Eglise. Voir également Pierre Maraval, *La véritable histoire de Constantin*, Paris, 2010, pp. 125-130 ; 144-147.

²⁰² *Cum Senecio auctor insidiarum posceretur ad poenam, negante Licinio fracta concordia est, additis etiam causis, quod apud Emonam Constantini imagines statuasque deiecerat, bellum deinde apertum convenit ambobus. Utriusque ad Cibalensem campum ductus exercitus. Licinio XXXV milia peditum et equitum fuere ; Constantinus XX milia peditum <et> equitum duxit.* Anonyme de Valois, *Origo Constantini imperatoris*, V, 15-16. Zosime, *Histoire Nouvelle*, II, 19-20 reste notre source la plus précise sur le détail des opérations militaires.

²⁰³ Zosime, *Histoire Nouvelle*, II, 21, 2-3 ; Anonyme de Valois, *Origo Constantini imperatoris*, V, 20-21.

remarque suit l'affirmation selon laquelle la guerre se rallumait entre les deux rivaux, François Paschoud pense que si la frontière en question était négligée, c'est parce que Licinius, installé à cette date en Asie Mineure, préparait bel et bien le conflit à venir. Ces propos, ajoutés aux mesures antichrétiennes auxquelles on faisait allusion plus haut, semblent nuancer substantiellement le propos de Zosime qui affirme que Licinius ne faisait que répondre aux préparatifs de guerre de Constantin²⁰⁴. Pour sa part, l'anonyme de Valois exprime très clairement la double responsabilité des deux hommes, même si c'est Licinius qui semble avoir pris l'initiative d'officialiser la rupture²⁰⁵.

Ainsi dans ce cas très singulier pour notre période où deux Augustes ont décidé de s'affronter après avoir vécu de leur plein gré en bonne intelligence pendant plusieurs années, il paraît difficile voire impossible de faire porter la responsabilité des crises successives sur un personnage précis même si Constantin semble avoir particulièrement tenu à reconstituer l'unité de l'Empire à son seul profit. Les témoignages dont nous disposons montrent que Licinius a vraisemblablement été animé du même désir. L'ambition des deux Augustes qui soulevèrent leurs armées contre l'autre moitié de l'Empire semblent, de surcroît, avoir rencontré un écho particulièrement favorable à leurs désirs au sein des milieux militaires. C'est en tout cas ce que suggèrent Zonaras et l'Anonyme de Valois quand ils écrivent que les soldats incitèrent Constantin à éliminer définitivement Licinius après sa défaite finale²⁰⁶. La collégialité du pouvoir avait momentanément vécu et l'hérédité reprenait ses droits à la tête du pouvoir. Quoi qu'il en soit, conformément aux principes qu'on a énoncés dans notre définition des révoltes militaires et compte tenu de tout ce qui vient d'être dit sur cette double crise, on comptabilisera deux révoltes pour 316 mais également deux autres révoltes pour l'année 324.

IV Révolte civile et/ou militaire ?

1° Les événements de 238

Contrairement à ce qu'affirme Aurélius Victor²⁰⁷, la crise de 238 fut à l'initiative de civils qui dirigèrent le mouvement jusqu'à ce que Gordien III occupe seul le trône impérial, dernier épisode d'un semestre riche en rebondissements. Nous ne reviendrons pas ici sur le détail et l'analyse de l'ensemble des événements qui ont déjà fait l'objet de nombreux travaux²⁰⁸. Mais cette crise a nécessairement entraîné les militaires à prendre position dans la

²⁰⁴ *Mox bellum inter ipsum Licinium et Constantinum efferbuit. Item cum Constantinus Thessalonica<e> esset, Gothi per neglectos limites eruperunt et vastata Thracia et Moesia praedas agere coeperunt.* Anonyme de Valois, *Origo Constantini imperatoris*, V, 20-21 ; note 31 p. 227 de François Paschoud dans sa traduction de l'*Histoire Nouvelle* de Zosime, Paris, 2000 ; sur les préparatifs de Constantin : *Διανείμας δὲ τούτους ταῖς πόλεσιν ἐπὶ τὴν Θεσσαλονίκην ἐχώρει, καὶ τὸν ἐν ταύτῃ λιμένα πρότερον οὐκ ὄντα κατασκευάσας ἐπὶ τὸν πρὸς Λικίνιον αὐθις παρεσκευάζετο πόλεμον* Zosime, *Histoire Nouvelle*, II, 22, 1.

²⁰⁵ *Rupta iam pace utriusque consensu* Anonyme de Valois, *Origo Constantini imperatoris*, V, 23.

²⁰⁶ Zonaras, *Annales*, XIII, 1; Anonyme de Valois, *Origo Constantini imperatoris*, V, 29.

²⁰⁷ Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 26, 1.

²⁰⁸ H. G. Mullens, « the revolt of the civilians AD 237-238 », *Greece and Rome*, 17, 1948, pp. 65-77; G. Vitucci, « Sulla cronologia degli avvenimenti del 238 d. C. », *RFIC*, 32, 1954, pp. 372-382; P. Townsend, « the revolution of AD 238 : The leaders and their aims », *YCS*, 14, 1955, pp. 49-105; R.A.G. Carson, « The coinage

lutte qu'à engagée le « parti sénatorial » contre le pouvoir de Maximin. Aussi nous appartient-il, dans des récits parfois confus²⁰⁹, de tenter de discerner avec le plus de précision possible comment se sont articulés ou organisés les mouvements de révolte des soldats afin de dégager des ensembles cohérents.

Les offensives de grande envergure de Maximin en Germanie ainsi que sa générosité envers les troupes contraignirent l'empereur à pressurer davantage les contribuables. Cette politique fiscale plus dure aurait provoqué des mécontentements dans les provinces mais aussi parmi certaines unités, solidaires pour la circonstance de leurs compatriotes malmenés par le fisc. L'animosité anti-fiscale tourna au soulèvement près de Thysdrus. Là, les civils s'en prennent au procureur impérial et aux responsables du fisc avant de proclamer empereur le gouverneur de la province, Marcus Antonius Gordianus. Ce dernier associe aussitôt son fils au pouvoir et s'installe à Carthage. Telle est, à grands traits, la version des événements relatée chez Hérodien et qu'on retrouve à l'identique, ou presque, chez des auteurs postérieurs comme Zosime ou l'auteur de l'*Histoire Auguste*. A ce stade de l'histoire, on peut déceler une première révolte militaire puisqu'il semble qu'une ou deux unités de l'armée aient déjà fait défection à Maximin pour rejoindre les révoltés. L'Afrique proconsulaire n'est pourvue d'aucune légion, mais le proconsul de la province dispose tout de même de quelques soldats pour mener sa tâche à bien puisqu'il a environ mille hommes sous ses ordres, répartis entre une cohorte de la *IIIa Augusta* et une cohorte urbaine stationnée à Carthage. Nos sources ne mentionnent pas explicitement le nom des unités révoltées mais les descriptions fournies par les auteurs anciens ne laissent planer aucun doute. Hérodien mentionne le mécontentement de certains soldats envers l'attitude de l'empereur même si, quelques lignes plus loin, il dépeint des soldats défendant en vain le procureur contre les civils qui veulent l'assassiner²¹⁰. En revanche, l'entrée de Gordien à Carthage se fait en grande pompe, le nouvel empereur étant accompagné des soldats qui se trouvaient dans la ville²¹¹. Il y a donc bel et bien eu ralliement, au moins de la cohorte urbaine de Carthage. L'auteur de l'*Histoire Auguste* suit la même trame et donne deux versions. Dans une première description de l'assassinat du procureur impérial, il montre une escorte militaire divisée entre les soldats qui ont épousé la cause des

and the chronology of A.D. 238", *Centennial Publication of the American Numismatic Society*, New York, 1958, pp. 181-199; P. Romanelli, *Storia delle province romane dell'Africa*, Roma, 1959, pp. 448-460; T. Kotula, "L'insurrection des Gordiens et l'Afrique romaine", *Eos*, 50, 1959-1960, pp. 197-211; A. Lippold, "Der Kaiser Maximinus Thrax und der römische Senat", *HAC*, 1966-1967, Bonn, 1968, pp. 73-89; R. Syme, *Emperors and biography. Studies in the Historia Augusta*, Oxford, 1971, p. 175-176; X. Loriot, « Les premières années de la crise du III^e siècle : de l'avènement de Maximin le Thrace (235) à la mort de Gordien III (244) », *ANRW*, II, 2, Berlin et New-York, 1975, pp.657-787; K. Dietz, *Senatus contra principem. Untersuchungen zur senatorischen Opposition gegen Kaiser Maximinus Thrax*, Munich, 1980.

²⁰⁹ Les récits les plus explicites sont ceux d'Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 3-6 ; de Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 13-14 ; et de l'auteur de l'*Histoire Auguste*, *Vie des deux Maximins*, XIII-XIV, *Vie des trois Gordiens*, VII-VIII qui lui-même s'est inspiré d'Hérodien et de Dexippe.

²¹⁰ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 3, 6 ; VII, 4, 6.

²¹¹ Εἴπετετο δὲ αὐτῷ τὰσα ἢ βασιλικὴ πομπή, τῶν μὲν στρατιωτῶν, οἵτινες ἦσαν ἐκεῖ, καὶ τῶν κατὰ τὴν πόλιν ἐπιμηκεστέρων νεανίσκων ἐν σχήματι τῶν κατὰ τὴν Ρώμην δορυφόρων προϊόντων
Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 6, 2.

civils et les soldats qui entendent défendre celui qu'ils sont censés protéger²¹². Dans la seconde, il parle d'un grand nombre de soldats complices des meurtriers²¹³. En revanche, tout comme dans le récit d'Hérodien, l'entrée et l'installation de Gordien dans Carthage ne font l'objet, dans l'*Histoire Auguste*, d'aucune réaction d'hostilité de la part des soldats, bien au contraire²¹⁴. Ainsi, s'il a pu y avoir quelques dissensions entre les soldats au moment où s'amorce la révolte, il semble que les troupes sous les ordres du proconsul d'Afrique se soient finalement ralliées à sa cause (de plus ou moins bon gré) pour des raisons essentiellement liées à des circonstances locales.

Dans l'enchaînement des événements décrits par les sources, les militaires entrent à nouveau en scène lorsque la nouvelle de la rébellion africaine arrive à Rome. Pour Hérodien, c'est la promesse, de la part de Gordien I, d'un large *donativum* aux troupes qui entraîne la défection des soldats²¹⁵. Cette version se retrouve dans le récit d'Aurélius Victor et de l'auteur de l'*Histoire Auguste*²¹⁶. Les soldats concernés regroupent des prétoriens (expressément nommés par les sources) ainsi que des soldats de la *Ila Parthica* cantonnée à Albano, du moins tous ceux qui ne sont pas partis combattre avec Maximin. A ces hommes, il faudrait ajouter ceux des cohortes urbaines et des cohortes des vigiles ainsi, peut-être, que quelques *equites singulares* restés dans leur fort du Caelius²¹⁷. Les motivations du ralliement à la révolte « gordienne » sont différents de ceux qu'on a cités plus haut puisque dans le cas présent, si l'on en croit nos sources qui ne sont pas au-dessus de tout soupçon en la matière, c'est l'appât du gain qui aurait dicté leur conduite aux soldats de la garnison de Rome. Mais, en tout état de cause, même si les motivations sont apparemment différentes, ce second foyer de révolte peut se rattacher aisément au premier dans la mesure où les troupes se posent en adversaire d'un ennemi commun et reconnaissent les mêmes chefs. La disparition de Gordien I et de Gordien II en Afrique n'entame pas les résolutions initiales de la garnison de la Ville, puisque lors des émeutes qui marquent la proclamation de Pupien et de Balbin, ce sont « des soldats » qui protègent les nouveaux princes de la vindicte populaire, si l'on en croit Hérodien pourtant peu porté aux bons sentiments vis à vis de la soldatesque²¹⁸. Aux soldats de la garnison de Rome se sont également jointes d'autres unités puisque le Sénat n'a pas manqué d'envoyer de nombreux émissaires pour rallier le plus grand nombre de provinces et de troupes²¹⁹. Le détail des nouveaux ralliements est une question complexe sur laquelle on aura

²¹² *Erat fisci procurator in Libya, qui omnes Maximini studio spoliaverat ; hic per rusticinam plebem, deinde et quosdam milites interemptus est pel <lentes> eos, qui rationalem in honorem Maximini defendebant. Histoire Auguste, Vie des deux Maximins XIV, 1*

²¹³ [...] *Afri tam insolentes iniurias ferre nequiverunt et primum ipsum rationalem adiunctis sibi plerisque militibus occiderunt. Histoire Auguste, Vie des trois Gordiens, VII, 2.*

²¹⁴ *Histoire Auguste, Vie des deux Maximins XIV, 4 ; Vie des trois Gordiens, IX, 6.*

²¹⁵ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 6, 4.

²¹⁶ Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 26, 6 ; *Histoire Auguste, Vie des trois Gordiens*, X, 4.

²¹⁷ Ces questions seront traitées plus en détail dans la troisième partie de cette thèse lorsqu'on abordera l'étude des protagonistes des différentes révoltes militaires.

²¹⁸ ὁ δὲ Βαλβῖνος καὶ Μάξιμος ἐκ τοῦ ἰππικοῦ τάγματος νεανίας τοὺς τε πάλαι στρατιώτας οἱ ἐν Ρώμῃ διέτριβον, περιοστήσαντες ἑαυτοῖς ξιφηφόρους προελθεῖν τοῦ Καπετωλίου ἐβιάζοντο, ὑπὸ δὲ πλήθους λίθων καὶ ξύλων ἐκωλύθησαν, ἔστε δὴ ὑποβαλόντος τινὸς αὐτοὶ τὸν δῆμον ἐσοφίσαντο. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 10, 7.

²¹⁹ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 7,4 ; *Histoire Auguste, Vie des deux Maximins*, XV, 3 ; Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 14, 1.

l'occasion de revenir ultérieurement. Disons pour le moment que la révolte gordienne et sénatoriale gagne de nouveaux partisans en Orient (sans qu'il soit possible de dire quelles troupes ont effectivement fait défection à Maximin) ainsi qu'au sein de certaines troupes d'Occident, comme la flotte de Ravenne et des auxiliaires germains expressément désignés par nos sources²²⁰. Fin du second acte.

La suite des événements est un peu plus complexe. Les soldats se rebellent à nouveau lors du siège d'Aquilée. Les mutins sont des hommes de la *Ila parthica* ainsi que des prétoriens qui combattent sous les ordres de Maximin²²¹. Ici, les motifs qui poussent les soldats à la révolte n'ont rien de commun avec ceux de leurs prédécesseurs. La révolte s'est d'abord alimentée des conditions pénibles dans lesquelles se déroule ce qu'on a appelé la guerre d'Aquilée. Hérodien a abondamment décrit la mauvaise saison, les problèmes de ravitaillement et les difficultés du siège de la ville avec des pertes importantes et la mauvaise humeur de Maximin²²². Les choses s'aggravent et provoquent une certaine panique chez les assiégeants à cause de rumeurs selon lesquelles les ralliements à la cause sénatoriale étaient d'une grande ampleur et donnaient lieu au rassemblement de forces armées considérables²²³. Enfin, c'est une inquiétude supplémentaire des soldats de la *Ila parthica* envers leurs femmes et leurs enfants restés à Rome qui les poussent à une soudaine flambée de violence avec la complicité des prétoriens dont on peut aisément penser qu'ils partageaient les mêmes préoccupations²²⁴. Ainsi, à aucun moment les mutins ne semblent avoir été séduits par la cause sénatoriale. Les mauvaises conditions du conflit ajoutées aux rumeurs et aux craintes nourries pour leur famille sont à l'origine de leurs actes. Nous aurions alors affaire à un second mouvement de révolte bien distinct des précédents. Il est vrai qu'à aucun moment, les candidats du Sénat n'ont l'air de séduire les mutins. Pourtant nous dit Hérodien, il semble bien que ceux qui se sont révoltés aient vu certains avantages dans le régicide. A défaut d'épouser une cause séduisante, le meurtre de l'empereur permettait de mettre fin aux rigueurs de la guerre et d'envisager un retour à plus ou moins brève échéance vers les cantonnements²²⁵. On peut alors parler d'un ralliement par défaut, pour le distinguer des précédents, mais c'est un ralliement quand même. La suite des événements a montré que les empereurs du Sénat ont choisi de considérer ces troupes comme des alliées à leur cause puisqu'aucune sanction n'a été prise contre ceux qui venaient d'assiéger Aquilée et qui, de toute évidence, se résignaient plus qu'ils n'adhéraient au nouveau pouvoir. Rappelons ici, à titre de comparaison, que la *IIIa Augusta* qui a écrasé la révolte gordienne en Afrique proconsulaire a été dissoute par la suite.

En fin de compte, il est possible de rassembler au sein d'un même mouvement les quatre principaux foyers de révolte militaire qui se sont déclarés depuis le début des événements. Chacun d'entre eux répond à des dynamiques différentes décrites par des sources

²²⁰ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 6,5 ; *Histoire Auguste, Vie des deux Maximins*, XXIV, 4.

²²¹ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 5, 8-9 ; *Histoire Auguste, Vie des deux Maximins*, XXIII ; *Balbin et Maxime*, XI, 2 ; Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 27, 4.

²²² Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 2-5.

²²³ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 5, 6.

²²⁴ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 5, 8.

²²⁵ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 5, 8.

qu'on peut remettre en cause, mais là n'est pas la question. Le premier est né, pour l'essentiel, dans des circonstances particulières à la province d'Afrique proconsulaire. Le second, à Rome, semble avoir répondu à l'appât du gain. Le troisième, dans les provinces orientales, se serait formé à la suite de l'appel du Sénat et le quatrième a éclaté dans les conditions qu'on vient de voir. Mais en même temps, soulignons-le, ces quatre foyers de révolte militaire ont tous eu pour but de s'opposer, d'une façon ou d'une autre, au pouvoir de Maximin. A cela, on ajoutera que ces quatre foyers se sont ralliés plus ou moins vite aux mêmes chefs, avec des motivations certes différentes, et des convictions ou des attentes non moins différentes.

En revanche, l'ultime sédition militaire de cette année 238 nous semble devoir être séparée de celles qui l'ont précédée. Il s'agit de la révolte des prétoriens à Rome qui aboutit à l'assassinat de Pupien et de Balbin, ainsi qu'à la proclamation de Gordien III comme unique Auguste. Rappelons que cette révolte survient après des émeutes qui ont opposé les prétoriens à la population de la Ville excitée et poussée à l'insurrection par deux sénateurs aux buts peu clairs. Tout en manquant parfois de cohérence, le récit le plus complet de ces événements reste celui d'Hérodien²²⁶. Sans entrer dans les détails, on retiendra que ces violences, dont on ne sait pas très bien comment elles se sont achevées, ont provoqué des rancœurs voire des sentiments d'hostilité chez les prétoriens restés à Rome envers les princes du Sénat qu'elles avaient pourtant soutenus lorsqu'ils avaient été faits empereurs. Ces récriminations se sont ajoutées aux réserves que pouvaient nourrir les prétoriens revenus d'Aquilée envers Pupien et Balbin. A cela nous dit Hérodien, se sont ajoutés des sentiments de jalousie mêlés de crainte envers les auxiliaires germains qui entourent Pupien ainsi que la peur de voir les princes procéder à un licenciement des cohortes prétoriennes comme Septime Sévère avait pu le faire en son temps. Ainsi, on le voit, ce sont encore des circonstances particulières et des motivations très différentes qui poussent les prétoriens à assassiner les empereurs auxquels tout le monde avait fini par se rallier de plus ou moins bon gré. D'où la nécessité de séparer, du fait de ses conséquences, cette révolte de l'ensemble qu'on a pu dessiner jusque-là. L'année 238, marquée par une crise déclenchée par des civils et sujette à de multiples rebondissements, aura donc vu éclater en son sein deux révoltes militaires, l'une dirigée contre Maximin et l'autre contre les empereurs du Sénat.

2° Les pronunciamientos du début des années 260

L'annonce de la défaite et de la capture de Valérien suscita un émoi considérable dans tout l'Empire et provoqua une série d'usurpations dont les plus connues restent celles de Postumus en Gaule, de Régalianus en Pannonie ou de Macrien en Orient. Il y en eu d'autres. Trois d'entre elles citées par les sources posent le problème de leur véracité et/ou de leur appartenance au phénomène de la révolte militaire.

La proclamation de Valens est celle sur laquelle nous avons le plus de renseignements. Le personnage, dont nous ne savons rien ou presque, est attesté par l'*Epitome*, l'*Histoire*

²²⁶ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 11-12.

Auguste mais également par Ammien Marcellin²²⁷. L'auteur de l'*Histoire Auguste* en fait un proconsul d'Achaïe alors que les deux autres sources placent sa révolte en Macédoine. En tout état de cause, ces provinces sont traditionnellement dépourvues de troupes alors que quelques renseignements épars nous montrent un personnage autour duquel gravitent des soldats dont l'importance numérique nous échappe totalement. S'agit-il de la garde rapprochée du gouverneur ou l'homme est-il exceptionnellement entouré de troupes plus nombreuses qu'à l'accoutumée compte tenu des circonstances exceptionnelles que traverse l'Empire ? On notera au passage que l'*Histoire Auguste* le décrit comme un homme de guerre que Macrien redoutait beaucoup. Pour sa part, Ammien Marcellin en fait un adversaire de Gallien au même titre qu'Aurélius, Postumus ou Ingenuus. Ainsi Valens, pour des raisons inconnues, semble avoir été à la tête d'un nombre suffisamment important de soldats pour apparaître comme un usurpateur redoutable²²⁸. Le rôle exact des militaires dans la proclamation de Valens reste une énigme, hormis le fait qu'ils l'ont soutenu un bref moment dans une situation particulièrement dramatique où, pour paraphraser Zosime, l'Empire semblait sans maître et à l'abandon. Toutefois, ce sont ces mêmes soldats qui ont supprimé celui qu'ils avaient soutenu jusque-là. Sans doute l'arrivée d'Aurélius dans la région a-t-elle provoqué ce retournement de situation. En éliminant celui qu'elles avaient élevé à la pourpre, les troupes ont peut-être eu le souci d'échapper à des représailles et de manifester, comme d'autres unités danubiennes, leur fidélité à un pouvoir plein de ressort et de vitalité dans l'adversité²²⁹.

Malgré ces renseignements, il faut bien avouer que les éléments dont nous disposons pouvant attester d'une révolte militaire dans le cas présent sont bien maigres. Il semble toutefois qu'il faille malgré tout comptabiliser l'usurpation de Valens comme une révolte militaire pour les raisons suivantes : d'abord parce que Valens est attesté par trois sources différentes qui en font, par leur simple mention, un personnage de poids ; ensuite parce que les mêmes sources le font apparaître comme un concurrent redoutable que l'auteur de l'*Histoire Auguste* décrit, à plusieurs reprises, entouré de soldats. Certes, cette dernière source n'est pas la plus fiable, loin s'en faut. Mais ces renseignements viennent confirmer ou conforter le fait qu'il ait pu apparaître comme un usurpateur que Macrien ou Gallien pouvaient craindre. A l'inverse, on voit mal comment un homme proclamé empereur et n'ayant aucun soutien militaire aurait pu inquiéter ses concurrents. Enfin, l'absence d'une mention explicite d'une réaction de l'état contre les mutins peut s'expliquer de la façon suivante : Lorsqu'Aurélius (envoyé par Gallien dans la région pour lutter prioritairement contre Macrien) arrive sur place, l'usurpateur a déjà été éliminé par ses propres troupes. Dans les circonstances difficiles que traverse l'Empire à ce moment là, ce meurtre a pu suffire

²²⁷ Pseudo Aurélius Victor, *Epitome de Caesaribus*, 32, 4 ; *Histoire Auguste*, *Tyranni triginta*, XIX ; Ammien Marcellin, *Histoires*, XXI, 16, 10.

²²⁸ « *Hic vir militaris... Quem Macrianus vehementer reformidans..* » *Histoire Auguste*, *Tyranni Triginta*, XIX, 1-2 ; « *ille enim perduellionum crebris uerisque adpetitus insidiis, Aureoli et Postumi et Ingenui et Valentis, cognomento Thessalonici, aliorumque plurium mortem factura crimina aliquotiens lenius uindicabat: hic etiam ficta uel dubia adigebat uideri certissima ui nimia tormentorum.* » Ammien Marcellin, *Histoires*, XXI, 16, 10.

²²⁹ L'incorporation rapide d'anciens soldats révoltés s'est faite à la même époque par Aurélius vis-à-vis des soldats qui avaient combattu pour Macrien et ses fils écrit André Chastagnol dans son introduction à la vie d'Aurélius dans *Histoire Auguste*, *Les trente tyrans*, Paris, 1994, p. 845.

comme gage de ralliement aux autorités vraisemblablement trop heureuses de pouvoir compter sur ces renforts.

L'histoire de Pison ou (Calpurnius ?) Piso Frugi n'est mentionnée que par l'auteur de l'*Histoire Auguste*. En dépit des efforts de ce dernier pour décrire son aventure (qui serait liée aux destins de Macrien et de Valens), il semble bien que le personnage n'ait, en fait, jamais existé. C'est du moins l'opinion couramment admise par l'historiographie contemporaine à l'exception notable de Ronald Syme qui a voulu réhabiliter le personnage comme un « général » de Gallien²³⁰.

Pour A. Alföldy²³¹, la révolte de Mémor²³² a succédé au rétablissement de l'ordre en Egypte par Théodotus, l'envoyé de Gallien. Nos sources les plus disertes sur ces événements sont Zosime et le continuateur anonyme de Dion Cassius²³³. Tous deux affirment que l'homme est un Maure et le second précise qu'il aurait été envoyé en Egypte pour aller chercher du blé, vraisemblablement pour la capitale de l'Empire dont le ravitaillement peut facilement devenir une cause de souci. En revanche, rien n'indique qu'il s'agisse d'un militaire, ni même qu'il ait réussi à rallier à lui des soldats. Pourtant, dans nos deux sources, l'homme est présenté comme un adversaire sérieux de Gallien. Il est placé au même rang qu'Aurélius, Uranius Antoninus et Postumus chez Zosime et l'*anonymus post Dionem* en parle au même titre qu'Ingenuus et Postumus. La comparaison n'est pas anodine puisque tous les autres usurpateurs cités ont bénéficié d'un solide soutien militaire. Ainsi, en vertu de ces derniers détails et en cohérence avec le raisonnement qu'on a adopté plus haut à propos de l'usurpation de Valens, il semble, de prime abord, que la révolte de Mémor puisse être considérée comme une révolte militaire.

Toutefois, les deux affaires se différencient par deux détails qui doivent retenir notre attention. Le premier, c'est l'absence des soldats dans la geste de Mémor. On vient de voir que leur rôle semble être implicite, mais le seul moment où ils sont expressément désignés par l'une de nos deux sources, c'est pour dire qu'ils ont assassiné l'usurpateur. A cela, on objectera que des soldats peuvent parfaitement éliminer celui qu'ils ont proclamé peu de temps auparavant. L'histoire du III^e siècle ne manque pas d'exemples de cette nature. Mais dans le cas présent, rien n'interdit de penser non plus que la révolte de Mémor a avant tout

²³⁰ Voir *Histoire Auguste*, *Tyr. Trig.*, XIX, 2, XXI; *Gallien*, II, 3; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1990, p. 223; *PLRE*, n°1, p. 703; *PIR*² C 298. Quant à la démonstration de Ronald Syme dans *Emperors and Biography*, p. 270, elle a été fortement remise en cause par André Chastagnol dans les notes que ce dernier consacre à la vie de Pison dans *Histoire Auguste*, Paris, coll. Bouquins, 1994, p. 850.

²³¹ A. Alföldy, "The crisis of the empire" dans *CAH*, chap. 6, Vol. 12, réimpr. 1981, p. 174

²³² Sur le personnage, voir D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1990, p. 225 ; *PIR*² M 490 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimo Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 21, p. 407

²³³ ἐν τούτῳ δὲ ἐπαναστάντων αὐτῷ Μέμορος τε τοῦ Μαυρουσίου καὶ Αὐριόλου καὶ Ἀντωνίνου καὶ ἐτέρων πλείονων, οἱ μὲν ἄλλοι σχεδὸν ἅπαντες ὑπήχθησαν δίκῃ, Αὐρίολος δὲ ἀλλοτρίως πρὸς ταὸν βασιλέα διετέλεσεν ἔχων. Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 38, 1.

ὅτι Μέμωρ Μαυρούσιος πεμφθεὶς ἐπὶ συλλογῇ καρπῶν, καινῶν πραγμάτων ἐπεθύμησεν, καὶ σπουδῇ ὑπὸ ταῶν στρατιωτῶν ἀωαιρεῖται. *Anonymus Post Dionem, Fragmenta, FGH*, éd. Müller, Vol. 4, 1885, p. 193.

une assise civile et non militaire, à l'image de ce que furent être la révolte des Gordiens en Afrique ou celle de Iotapianus en Orient. Ainsi, si la révolte de Mémor a pu paraître redoutable, c'est sans doute moins par le nombre de soldats qu'elle aurait éventuellement réussi à rassembler que par sa capacité potentielle à bloquer le ravitaillement de la capitale romaine. Au moment où Gallien rencontrait tant de difficultés, il n'avait nul besoin de voir sa situation se dégrader davantage dans la partie de l'Empire qu'il contrôlait encore.

Le second détail provient d'une légère différence de présentation des événements entre les deux sources. Pour Zosime, la révolte a eu le temps de s'épanouir avant d'être châtiée. En revanche, par les termes qu'il utilise, le continuateur anonyme de Dion Cassius décrit un Mémor commençant à mettre en mouvement son projet avant d'être aussitôt massacré par les troupes. Ainsi, dans cette version, il est permis de penser que les projets du rebelle se sont heurtés à la réaction violente des militaires à partir du moment où ils ont commencé à prendre une ampleur qu'on a bien du mal à évaluer, reconnaissons-le. Une telle interprétation des événements est plausible. Rappelons d'abord que toute rébellion égyptienne ne peut que rassembler initialement un nombre restreint de troupes eu égard à la composition de la garnison de cette province, facteur qui limite considérablement les chances d'un éventuel succès futur mais qui n'est pas nécessairement dissuasif, la récente révolte d'Aemilianus le prouve. Or, cette dernière vient d'être écrasée et Gallien vient de récupérer l'Orient avec l'aide d'Odenath, ce qui est une bien fâcheuse circonstance pour tout amateur de révolte. La révolte de Mémor ne serait alors pas du tout une révolte militaire mais plutôt une révolte dont on ne connaît pas les assises, et qui a été bel et bien écrasée par les militaires peu disposés à s'engager dans une autre aventure à l'avenir plus qu'incertain.

A partir de ce qui vient d'être dit, le lecteur aura bien saisi, nous l'espérons, les éléments, certes ténus, qui peuvent séparer deux événements aux contours presque identiques comme la révolte de Valens et celle de Mémor. Ainsi, nous comptabiliserons la première comme une révolte militaire alors qu'il nous semble impossible de faire de même pour la seconde, faute d'éléments suffisants pour pouvoir étayer cette thèse. Finalement, des trois cas étudiés dans ce paragraphe, nous n'en retiendrons qu'un.

3° Usurpations sous Probus

Au début du règne de Probus, Iulius Saturninus est proclamé en Syrie²³⁴. Cette province est agitée depuis la fin du règne de Tacite. En effet, d'après Zosime, notre meilleure source sur ces événements, ce sont des notables locaux associés aux meurtriers survivants d'Aurélien qui seraient à l'origine de l'assassinat de l'empereur en 276. Peu de temps après, on peut penser que la proclamation de Probus par les troupes s'est faite dans la même

²³⁴ La chronologie n'est pas établie avec certitude et les avis divergent sur cette question. Halfmann datait cet événement en 279, Vittucci en 280/281. D. Kienast, s'appuyant sur la *Hieronymous Chronica* (ed. Helm p. 224) place l'usurpation de Saturninus en 281 et M. Peachin, suivant l'avis d'A. Chastagnol, conserve prudemment la fourchette de 277-281. Dans une parution récente (2002), S. Estiot date le monnayage de l'usurpateur de 280/281.

province²³⁵. Ainsi, cette région a été le théâtre de deux révoltes, une civile et une militaire, en quelques années. Toutefois, la révolte de 280/281 ne semble pas avoir eu de lien avec les précédentes, de même qu'il est impossible de lier entre elles d'une façon ou d'une autre les deux révoltes de 276. Zosime ou Zonaras n'expliquent pas pourquoi Saturninus usurpa la pourpre. Ils ne donnent aucun détail sur le déroulement de la révolte et font savoir qu'elle fut rapidement réprimée par les troupes orientales. De prime abord, on pourrait parler de projet avorté sans pouvoir affirmer si, oui ou non, des militaires furent impliqués dans cette affaire²³⁶.

Toutefois, quelques détails viennent nuancer le récit des deux auteurs qu'on vient de citer. L'un comme l'autre décrivent un Saturninus songeant à se rebeller, ou formant le dessein de se saisir du pouvoir avant d'être rapidement abattu. Or, Zosime nous apprend que Probus eut quand même le temps d'être informé de la menace qui pesait sur lui alors qu'il n'était pas présent dans la région. L'empereur, précise le même auteur, avait songé à affronter « cette attaque ». Ainsi, l'usurpation de Saturninus est-elle momentanément apparue comme réellement menaçante et susceptible de s'étendre. Ces deux derniers éléments pourraient nous laisser penser qu'il avait réussi à rallier des soldats à sa cause. Mais, reconnaissons-le, Zosime ne le dit pas explicitement. De plus, rappelons que son récit n'est pas toujours très précis et qu'il pourrait s'agir là d'une approximation supplémentaire dont il ne faudrait pas trop forcer le sens.

Néanmoins, d'autres sources fournissent quelques indications éparses pouvant corroborer ce qui semble se profiler dans l'implicite de Zosime. D'abord, Saturninus, même s'il a été un usurpateur très éphémère, a eu le loisir de faire frapper un monnayage²³⁷. Certes, s'il a été proclamé à Antioche, il disposait d'un atelier monétaire à proximité. Mais rappelons toutefois que dans la longue liste des usurpateurs du III^e siècle, tous n'ont pas eu cette possibilité. Le personnage a donc eu le temps d'installer provisoirement son pouvoir et de s'assurer un certain nombre de complicités. Il nous est impossible d'estimer, de mesurer ou de quantifier l'ampleur de ces ralliements, mais il nous faut reconnaître que l'aventure de Saturninus avait dépassé le stade des « projets » ou des « desseins » auxquels on faisait allusion plus haut.

Quant à la nature des ralliements dont il a bénéficié, on peut raisonnablement penser qu'il avait réussi à s'adjoindre un nombre non négligeable de soldats, eu égard à la courte

²³⁵ Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 63, 2 ; 64, 1.

²³⁶ Ταῦτα διαπραξαμένῳ τῷ Πρόβῳ Σατουρνίνος γένει Μαυρούσιος, ἐπιτήδειος ἂν ἐς τὰ μάλιστα τῷ βασιλεῖ διὰ τοῦτό τε καὶ τὴν Συρίας ἀρχὴν ἐπιτετραμμένος, τῆς βασιλέως ἀποστάς πίστεως εἰς ἐπαναστάσεως ἐννοίαν ἦλθεν ὅπερ ἀκούσαντι τῷ Πρόβῳ καὶ διανοουμένῳ τὸ ἐγχείρημα μετελθεῖν, ἐφθησαν οἱ κατὰ τὴν ἐφ'ἂν στατιῶται συγκατασβέσαντες τῇ τυραννίδι τὸν ἄνθρωπον. Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 66, 1.

Σατουρνίνου δὲ Μαυρουσίου τυραννίδι ἐπιχειρήσαντος, ὃς ἦν αὐτῷ φίλτατος, τὸν τοῦτο μεμνηνκότα ἐτιμωρήσατο, τῇ ἀγγελίᾳ διαπιστῶν. ὁ δὲ Σατουρνίνος ὑπὸ στρατιωτῶν ἀνῆρέθη. Zonaras, *Annales*, XII, 29.

²³⁷ Voir *RIC*, V, 2, 591 ; S. Estiot, « Le tyran Saturninus : le dossier numismatique », *HAC Perusinum*, VIII, éd. G. Bonamente et F. Paschoud, Bari, 2002, pp. 209-241.

guerre civile qu'on peut reconstituer à partir des traces que l'on trouve dans d'autres sources littéraires. F. Paschoud rappelle qu'A. Alföldi avait déjà émis l'hypothèse selon laquelle l'usurpateur syrien aurait été un commandant de troupes maures²³⁸. Sans doute. Quoi qu'il en soit, d'après Georges le Syncelle, son aventure aurait pris fin à Apamée où il aurait été assassiné par ses hommes. A cet important détail, ajoutons la mention dans les récits d'Eutrope et d'Orose de durs combats entre les partisans de Saturninus et les troupes restées fidèles à Probus. Avec la fantaisie qu'on lui connaît, l'auteur de l'*Histoire Auguste* confirme à deux reprises l'existence d'un court mais violent conflit armé. Ainsi, à partir de ces éléments ajoutés à ceux fournis par Zosime et Zonaras, voit-on se dessiner les traits ou les caractéristiques d'un mouvement similaire à beaucoup d'autres en cette seconde moitié du III^e siècle. Après avoir été proclamé à Antioche, Saturninus s'est assuré le ralliement d'un nombre suffisamment important de partisans pour installer provisoirement son pouvoir et inquiéter l'empereur. Toutefois, ce dernier n'eut pas à intervenir car les troupes restées fidèles ont été plus nombreuses que les rebelles. Il fallut quand même écraser la révolte par la force avant que les mutins réfugiés à Apamée avec leur chef ne se retournent contre celui qu'ils avaient proclamé²³⁹.

L'usurpation de Bretagne est mentionnée par Zosime et Zonaras mais elle est également connue par Cédrenos et Léon le Grammairien²⁴⁰. Toutefois, à la différence de l'usurpation précédente, celle de Bretagne est encore moins bien connue. Le gouverneur, dont on ne connaît pas l'identité, aurait pris le pouvoir mais il est impossible de savoir quels furent ses soutiens. Sans doute les troupes de l'île lui accordèrent-elles leur confiance dans la mesure où il resta quelques temps en place, suffisamment en tout cas pour que l'empereur Probus, une fois informé, envoie un certain Victorinus pour l'éliminer. Ce dernier aurait agi seul en se faisant passer pour un fugitif poursuivi par la colère impériale. Une fois le gouverneur assassiné avec, semble-t-il, la plus grande facilité, tout semble être rentré dans l'ordre.

Hormis cette trame événementielle, aucun autre élément comme ceux que l'on a vus plus haut ne vient conforter ou compléter ce récit. Ainsi, si les soldats cantonnés en Bretagne ont soutenu cet usurpateur anonyme, il nous est impossible de dépasser le stade d'une fragile

²³⁸Voir F. Paschoud, note 95 p. 182 dans *Histoire nouvelle* de Zosime. L'hypothèse d'A. Alföldy a été également reprise et confirmée par S. Estiot dans son étude sur le monnayage de Saturninus.

²³⁹ Georges le Syncelle, *Ecloga chronographica*, 471 ; *Quosdam imperium usurpare conatos, scilicet Saturninum in Oriente, Proculum et Bonosum Agrippinae, certaminibus oppressit*. Eutrope, *Breviarium*, IX, 17, 1 ; *Bella deinde civilia equidem plurimo sanguine duo gessit : unum in Oriente, quo saturninum tyrannide subnixum oppressit et cepit ...* Orose, *Histoires*, VII, 24, 3 ; *Sed habuit etiam non leves tyrannicos motus. Nam et Saturninum, qui orientis imperium arripuerat, variis proeliorum generibus et nota virtute superavit. Quo victo tanta in oriente quies fuit, ut, quem ad modum vulgo loquebatur, mures rebelles nullus audiret. Histoire Auguste, Vie de Probus, XVIII, 4; Obsessum denique in castris quosdam ab his, quos Probus miserat, invito Probo esse jugulatum. Histoire Auguste, Le quadrige des tyrans, XI, 3.*

²⁴⁰ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 66, 2 avec note 95 p. 181 de F. Paschoud ; Zonaras, *Annales*, XII, 29 ; Jean d'Antioche, *Fragment*, 158, 2 FGH IV 600 ; voir également M. Kennedy, *The Reign of the Emperor Probus. 276-282 A.D.*, Ann Arbor, 1952, p. 227 ; G. Vittucci, *L'imperatore Probo*, Rome, 1952, p. 69 ; A. Birley, *The Fasti of Roman Britain*, Oxford, 1981, p. 180 ; G. Kreucher, *Der Kaiser Marcus Aurelius Probus und seine Zeit*, Stuttgart, 2003, p. 164 ; A. Birley, *The roman government of Britain*, Oxford, rééd. 2005, p. 366 ; K-P. John, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 410.

supposition qui reposerait sur deux éléments : la survie de l'usurpation (dont la durée est impossible à mesurer) jusqu'à l'intervention de Victorinus commanditée par Probus et l'apparente passivité ou le soutien tacite des troupes de Bretagne. Quant à l'absence de répression de la part du pouvoir après les événements, rien n'interdit de penser qu'une fois l'usurpateur assassiné, Victorinus s'est contenté d'un renouvellement de serment envers Probus. A l'instar de retournements de situation un peu analogues dans l'histoire mouvementée de la seconde moitié du III^e siècle, cette hypothèse est crédible. En même temps, il faut bien avouer que tous ces arguments sont pour le moins fragiles. Aussi, en l'absence du moindre élément matériel et devant l'impossibilité totale de reconstituer le moindre enchaînement de faits reposant sur autre chose que des suppositions, ne retiendra-t-on pas cette usurpation bretonne comme une révolte militaire.

4° Les usurpateurs proclamés à Rome

Aux événements précis qu'on a étudiés jusque-là, s'ajoute le problème, plus général, des usurpateurs proclamés à Rome en l'absence de l'empereur, à l'image de Silbannacus sous le règne d'Emilien ou de Felicissimus sous le règne d'Aurélien. Avec des exemples de cette nature se pose la question de savoir si, faute de précisions suffisantes dans les sources, il faut considérer que ceux qui sont proclamés à Rome ont nécessairement le soutien tacite de la garnison de la Ville. Autrement dit, est-il raisonnable de penser que les civils de la capitale peuvent choisir un candidat de leur choix, au mieux en se dispensant de l'accord des soldats, au pire en faisant le choix de s'opposer aux militaires qui constituent la garnison de la Ville à court terme et à l'empereur accompagné de son armée à long terme ?

Lorsque le prince quitte la capitale pour aller combattre, une grande partie de la garnison de la Ville l'accompagne. Pour se limiter à un exemple, signalons qu'Hérodien ou Dion Cassius nous offrent suffisamment de précisions pour pouvoir repérer régulièrement les prétoriens, les *equites singulares augusti* et la *legio IIa Parthica* dans l'entourage de l'empereur parti en campagne²⁴¹. D'après une description assez détaillée d'Hérodien pour l'année 238, on apprend que sont restés dans l'*Urbs* des soldats (malades ou en attente de leur prochaine libération) des unités qu'on vient de citer, ainsi que les cohortes urbaines et les cohortes des vigiles. Sans doute faudrait-il ajouter les détachements des flottes régulièrement stationnés à Rome pour s'occuper entre autres du *vellum* qui couvre les gradins du Colisée. Le préfet de la Ville et le préfet des Vigiles n'ont plus alors à leur disposition que des troupes majoritairement peu accoutumées aux combats.

De plus, on sait par Dion Cassius et Hérodien que, dans la capitale de l'Empire, les relations entre les civils et les troupes, notamment les prétoriens, pouvaient être extrêmement tendues. Pire, à deux reprises au moins, en 223 et en 238, la population n'a pas craint de s'attaquer aux prétoriens alors que ceux-ci sont choisis parmi l'élite des légions depuis Septime Sévère. On retrouve un cas analogue décrit par Lactance sous le règne de Maxence.

²⁴¹ En revanche, ces auteurs ne nous disent pas un mot des *Statores*, du *numerus primipilarius* ou des soldats cantonnés dans les *castra peregrina*.

Certes, en 238 et sous Maxence, on pourra objecter que les *castra praetoria* ont des effectifs réduits, mais en 223 la garnison est au grand complet ce qui n'a nullement empêché les civils de s'en prendre aux soldats. Des détails de cette nature, que l'on retrouve aussi bien pour le premier tiers du III^e siècle que pour les premières années du IV^e, permettent, à mon sens, de répondre à la question posée plus haut. Dans certains cas, la population de l'*Urbs* ne craint pas de s'opposer aux troupes qui peuvent très bien être finalement obligées de négocier et de trouver un *modus vivendi* pour se tirer d'affaire. De plus, la crise de 238 a montré que la population de la ville a rapidement accepté la proclamation des Gordiens I et II puis de Pupien et de Balbin sans vraiment s'occuper des *desiderata* des soldats. Si l'on ne sait rien de ce qu'en pensaient les cohortes urbaines ou les cohortes des vigiles, on sait que l'accord initial des prétoriens restés à Rome fut de très courte durée et que sous l'impulsion de quelques sénateurs, la population a choisi d'agresser les prétoriens. Rappelons une fois encore qu'en Afrique en 238 et en Syrie en 249, des civils n'ont pas craint de proclamer des candidats au trône, sans se soucier de prime abord des terribles risques de représailles qu'ils encouraient.

Pour revenir aux cas de Silbannacus et de Felicissimus, notons qu'ils furent proclamés à des moments où Emilien pour le premier et Aurélien pour le second, avaient eu besoin à ce moment-là de mobiliser toutes les forces disponibles en Italie et à Rome, et que les circonstances pouvaient se prêter à une tentative d'usurpation suscitée par des civils sans que ces derniers tiennent nécessairement compte de l'avis des soldats qui se trouvaient encore autour d'eux. Aussi, compte tenu de tout ce qui vient d'être dit, on considérera alors que, faute d'éléments probants (comme ceux que l'on possède pour montrer le rôle des prétoriens dans la proclamation de Gordien III alors que Maximin le Thrace est en campagne avec une grande partie des effectifs de la capitale), la proclamation d'un usurpateur dans la capitale de l'Empire en l'absence du prince n'est pas synonyme d'une approbation des troupes qui sont restées sur place. De cette façon, ni les événements qui entourent la proclamation de Silbannacus, ni ceux qui entourent l'usurpation de Felicissimus ne seront considérés comme des révoltes militaires dans la mesure où nos sources ne fournissent pas le moindre renseignement sur l'état d'esprit des soldats chargés de maintenir l'ordre et la sécurité à Rome.

V Révolte, révolte passive ou indiscipline ?

1° Septime Sévère et l'armée

Le règne de Septime Sévère est émaillé d'incidents récurrents entre l'empereur et ses troupes, nuancé très sérieusement, s'il en était encore besoin, le tableau d'une monarchie militaire qu'a longtemps voulu nous dépeindre toute une tradition historiographique. Nos sources ont gardé la trace des trois moments délicats que furent les débuts du règne, le double siège d'Hatra et l'ultime campagne de l'empereur africain en Bretagne.

Entre les mois de juin et de juillet 193, l'auteur de l'*Histoire Auguste* mentionne deux révoltes.²⁴² La première aurait éclaté le lendemain de l'entrée de Septime Sévère à Rome lorsqu'il se rendit au Sénat. Là, les soldats auraient réclamé de l'argent aux pères conscrits et ne se calmèrent très difficilement qu'après avoir obtenu une gratification de la part du nouvel empereur. La seconde survint un mois plus tard. Alors que l'empereur quitte Rome pour aller lutter contre Pescennius Niger, ses troupes se rebellent à 14km au nord de Rome au lieu dit de Saxa Rubra à cause du choix de l'implantation du camp²⁴³. Dans les deux cas, l'auteur utilise le terme de *seditio* et même de *seditio ingens* pour le second. Pourtant, on ne trouve aucune mention d'une quelconque réaction de répression de la part du pouvoir. A Rome, l'empereur s'est visiblement limité à un nouveau *donativum*, le premier ayant eu lieu en avril²⁴⁴. Quant aux événements de Saxa Rubra, on ne sait rien des suites qui ont été données au mécontentement des soldats, si tant est qu'il y eut des suites.

Les questions que soulèvent ces événements sont nombreuses. Sont-ce les réactions inquiètes d'une armée qui, contrairement à ce qu'on lui avait dit, devra passer par la guerre civile pour assurer la victoire de son champion²⁴⁵ ? Sont-ce de nouvelles manifestations d'indiscipline d'une armée danubienne qui, selon les dires de Dion Cassius ou de l'auteur de l'*Histoire Auguste*, s'est déjà particulièrement fait remarquer lors de son entrée dans la Ville²⁴⁶ ? Le tumulte du Sénat est-il vraiment spontané ? L'affaire de Saxa Rubra relève-t-elle de ce que le *Digeste* appelle une émeute avec clameur et plainte légère²⁴⁷ ? Septime Sévère avait-il la possibilité de sévir contre des soldats qui venaient de l'acclamer et dont il allait avoir tant besoin dans les mois à venir ? Autant d'interrogations face auxquelles on ne peut qu'émettre des hypothèses tant nos sources manquent de précisions. Aussi, en l'absence de volonté affichée de la part des mutins de nuire au pouvoir, en l'absence de tout signe manifeste nous montrant que Septime Sévère ne pouvait réagir sans prendre de très grands risques et en l'absence de toute réaction punitive de la part de l'empereur, on sera tenté, de prime abord, de ne pas assimiler ces événements à des révoltes militaires mais davantage à des mouvements d'indiscipline.

Les faits qui surviennent devant Hatra²⁴⁸ quelques années plus tard semblent avoir été plus graves puisque, de prime abord, ils relèvent du refus d'obtempérer au cours d'opérations de guerre²⁴⁹. Ces événements nous sont connus grâce au récit un peu confus d'Hérodien et à

²⁴² Dans son introduction à la *vie de Septime Sévère* de l'*Histoire Auguste*, André Chastagnol souligne p. 306 que la principale source à laquelle a puisé l'auteur reste le recueil biographique de Marius Maximus.

²⁴³ *Histoire Auguste, Vie de Sévère*, VII, 6 et VIII, 9.

²⁴⁴ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, II, 11, 1 ; *Histoire Auguste, Vie de Sévère*, V, 2.

²⁴⁵ D'après Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, II, 10, 8 Septime Sévère avait tenu à rassurer ses soldats dans sa première *adlocutio* aux troupes qui venaient de l'acclamer. Pour lui, compte tenu de la réputation de l'armée du Danube, le prochain ralliement des soldats d'Orient à la cause sévérienne ne faisait aucun doute.

²⁴⁶ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXV, 2,3 ; 2,6 ; *Histoire Auguste, Vie de Sévère*, VII, 2, 3.

²⁴⁷ *Digeste*, XLIX, 16, 3, 20.

²⁴⁸ Sur Hatra voir H.J.W. Drijvers, « Hatra, Palmyra and Edesse », *ANRW*, II, 8, Berlin et New York, 1977, pp. 799 – 906 ; A. Maricq, « Les dernières années de Hatra : l'alliance romaine », *Syria*, 34, 1957, 288 – 296.

²⁴⁹ *Digeste* XLIX, 16, 3, 15 (Modestinus)

celui, plus complet et plus cohérent, de Dion Cassius²⁵⁰. Septime Sévère a tenté une première fois de s'emparer de la ville dans les premiers mois de 198. Mais après avoir perdu leurs machines de siège, les Romains subirent de nombreuses pertes humaines avant que l'empereur n'ordonne le repli de son armée quelque peu découragée vers la Syrie. C'est au cours de ces opérations que deux hommes, Julius Crispus et Laetus²⁵¹, auraient été punis de mort pour des actions séditeuses. Toutefois, le premier, un tribun des prétoriens, s'est semble-t-il davantage rendu coupable d'entreprise de démoralisation que de véritable incitation à la révolte si l'on en croit les propos de Dion Cassius²⁵². Dans des circonstances difficiles, l'empereur aura préféré sévir brutalement contre un individu pour éviter toute contagion avant de récompenser le soldat Valérius qui avait dénoncé le tribun cultivé. Quant au second, toujours selon Dion Cassius, il semble avoir été bien davantage victime de sa propre popularité auprès des soldats que d'une véritable responsabilité dans des actes d'indiscipline²⁵³. C'est ce que semble confirmer l'auteur de l'*Histoire Auguste* ainsi qu'Hérodien.²⁵⁴ Pour sa part, Anthony Birley adhère à la version fournie par les sources. Après s'être distingué en Mésopotamie en 195, Laetus a joué un rôle essentiel dans la bataille de Lyon deux ans plus tard. A ce propos, André Chastagnol écrit qu'il fut même le véritable vainqueur de Clodius Albinus²⁵⁵. L'historien britannique propose deux hypothèses pour expliquer l'assassinat de Laetus. Selon la première, Septime Sévère, devenu impopulaire auprès de ses soldats, s'est vengé sur son compagnon devenu potentiellement dangereux par un prestige militaire dont témoigne Dion Cassius. Selon la deuxième, il aurait été la victime des menées souterraines de Plautianus qui se débarrassait d'un éventuel rival²⁵⁶. Par conséquent, aussi délicate que fût la situation de Septime Sévère au cours du premier siège d'Hadra, l'empereur ne semble pas avoir du faire face à des mouvements de désobéissance, mais tout au plus, à des rumeurs.

²⁵⁰ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, III, 9, 3-7 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXV, 10-12. En fait Hérodien fait des confusions chronologiques et mêle les deux épisodes qui ont eu lieu devant Hatra. Voir également Z. Rubin, « Dio, Herodian and Severus' second parthian war », *Chiron*, 1975, 5, pp ; 419 – 441.

²⁵¹ Sur Julius Laetus, voir PIR² L 69.

²⁵² ἐν ᾧ δὲ ἐπολέμει, δύο ἄνδρας τῶν ἐπιφανῶν ἀπέκτεινεν, Ἰούλιον Κρίσπον χιλιρχοῦντα τῶν δορυφόρων, ὅτι ἀχθῆσθεις τῇ τοῦ πολέμου κακώσει ἔπος τι τοῦ Μάρωνος τοῦ ποιντοῦ παρεφθέγγετο, ἐν ᾧ ἐνήν στατιώτης τις τῶν μετὰ Τούρνου τῷ Αἰνείᾳ ἀντιπολεμούντων ὀδυρόμενος καὶ λέγων ὅτι « ἵνα δη τὴν Δαουινίαν ὁ Τούρνος ἀγάγηται, ἡμεῖς ἐν οὐδενὶ λόγῳ παραπολλύμεθα. » καὶ τὸν κατηγορήσαντα αὐτοῦ στατιώτην Οὐαλέριον χιλίαρχον ἀντ'αὐτοῦ ὁ Σεουήρος ἀπέδειξεν. Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXV, 10, 2.

²⁵³ ἀπέκτεινε δὲ καὶ τὸν Λαῖτον, ὅτι τε φρόνημα εἶχε καὶ ὅτι ὑπο τῶν στατιωτῶν ἠγαπᾶτο καὶ οὐκ ἄλλως στατεύσειν ἔλεγον, εἰ μὴ Λαῖτος αὐτῶν ἠγροῖτο. Καὶ τούτου τὸν φόνον, διότι οὐκ εἶχε φανεράν αἰτίαν εἰ μὴ τὸν φθόνον, τοῖς στρατιώταις προσῆπτεν ὡς παρὰ γνώμην αὐτοῦ τοῦτο τετολμηκόσιν. Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXV, 10, 3.

²⁵⁴ Praecipue suspectans unumquemque idoneum imperio, cum ipse parvulos adhuc filios haberet idque dici ab his vel crederet vel audiret, qui sibi augurabantur imperium. [...] Quod de Laeto praecipue Marius Maximus dicit. *Histoire Auguste*, *Vie de Sévère* XV, 5-6.

Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, III, 7, 4.

²⁵⁵ *Histoire Auguste*, *Vie de Sévère*, Paris, 1994, trad. André Chastagnol note 1 p. 328.

²⁵⁶ Anthony Birley, *Septimius Severus. The african emperor*, Londres, 1988, p. 131.

En revanche, les choses se détériorèrent au cours du second siège d'Hadra qui eut lieu à la fin de 198, pour Anthony Birley, et au début de 199, pour Anne Daguey-Gagey²⁵⁷. D'après Dion Cassius, la bataille fut difficile pour les Romains mais les troupes réussirent à enfoncer une partie de l'enceinte et s'apprêtaient à obtenir un avantage décisif lorsque Septime Sévère ordonna la retraite. L'empereur ne voulait pas que ses troupes pillent Hadra et il souhaitait obtenir une reddition. Mais comme la cité ne se rendait pas, il voulut renouveler l'assaut sur une muraille partiellement reconstruite par ses défenseurs, mais τῶν Εὐρωπαϊῶν refusèrent d'obéir et de passer à l'attaque. Le texte de Dion Cassius est très explicite et les actes décrits relèvent de l'article XLIX, 16, 3, 15 du *Digeste*²⁵⁸. Les soldats coupables de tels agissements risquent la peine de mort. Pourtant, dans la suite de son récit, Dion Cassius ne mentionne aucune réaction du pouvoir à l'encontre des soldats « européens »²⁵⁹. Plus troublant encore, lorsqu'un proche de l'empereur réclame des renforts de cinq cent cinquante soldats « européens », l'empereur se serait contenté de répondre qu'il ne pouvait pas en trouver un aussi grand nombre, en faisant référence à la récente défection de ces troupes. Dans le paragraphe suivant, l'auteur écrit que le siège fut ensuite levé et que Septime Sévère regagna la Palestine, sans plus.

Septime Sévère a-t-il choisi la clémence face à des troupes qui avaient subi de lourdes pertes et qui avaient sans doute eu raison de vouloir mener l'assaut jusqu'à son terme lorsque l'occasion se présentait ? Peut-être, mais c'était prendre là le risque de voir la chose se répéter et d'« inviter » en quelque sorte les soldats à donner leur avis sur la nature des opérations militaires. L'empereur était-il vraiment en mesure de sévir contre les mutins alors que l'armée était en pleine opération de guerre ? On n'en sait rien mais, une fois les choses finies, à défaut d'exécutions, on aurait pu s'attendre à voir une ou des unités dissoutes. Or, à la suite de ces événements, le dispositif militaire des armées sévériennes ne semble pas avoir subi de modifications notables à notre connaissance²⁶⁰. Peut-être la solution à ces questions se trouve-t-elle alors dans la nature du texte que l'on a conservé, c'est-à-dire dans le résumé qu'a fait Xiphilin de l'œuvre de Dion Cassius. Anthony Birley note qu'en dépit d'un récit très négatif construit par Xiphilin, ce second siège d'Hadra n'a peut-être pas été aussi décevant que

²⁵⁷ Anthony Birley, *Septimius Severus. The african emperor*, Londres, 1988, p. 132 ; Anne Daguey-Gagey, *Septime Sévère. Rome, l'Afrique et l'Orient*, Paris, 2000, p. 298.

²⁵⁸ Καὶ αὐτῶ τῶν μὲν Εὐρωπαϊῶν τῶν δυναμένων τι κατεργάσασθαι οὐδεὶς ἔτ'ὄργῃ ὑπήκουσεν, ἔτεροι δὲ δὴ Σύροι ἀναγκασθέντες ἀντ'αὐτῶν προσβαλεῖν κακῶς ἐφθάρησαν. Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXV, 12, 3. *In bello qui rem a duce prohibitam fecit, aut mandata non servavit, capite puniuntur. Digeste*, XLIX, 16, 3, 15.

²⁵⁹ Voir D. L. Kennedy, « European soldiers and the Severan siege of Hadra », *The defense of the Roman and Byzantine East*, éd. P. Freeman et D. L. Kennedy, BAR, Oxford, 1986, pp. 397 – 409 ; B. Campbell, « What happened at Hadra ? » *The defense of the Roman and Byzantine East*, éd. P. Freeman et D. L. Kennedy, BAR, Oxford, 1986, pp. 51 – 58 ; M. P. Speidel, « « Europeans »- Syrian elite troops at Dura – Europos and Hadra », *Roman Army Studies I*, Amsterdam, 1986, pp. 301 – 310. Vraisemblablement, les « Européens » cités par Dion Cassius sont des soldats venant de Doura – Europos. De fait, M. P. Speidel remarque que les troupes sont souvent appelées par le même nom que les habitants de la ville où ils sont cantonnés. Les unités connues à Doura Europos sont la *cohors Ulpia Equitata Sagittariorum Civium Romanorum*, la *cohors XX Palmyrenorum Equitata Milliaria* ainsi que des détachements des légions de Syrie et d'Arabie. La *Cohors XX Palmyrenorum* est attestée à Doura avant la partition de la Syrie en 194. Sur ces questions, voir J. F. Gilliam, « The garrison of Doura and vicinity », dans A. Perkins, *The excavations at Doura Europos*, Final Report, V, I, New Haven, 1959.

²⁶⁰ Voir J. Farnum, *The positioning of the roman imperial legions*, Oxford, 2005.

l'auteur a voulu le laisser croire²⁶¹. En effet, quelques années après, la IXe cohorte des Maures est cantonnée à Hatra²⁶². On peut alors se demander si Septime Sévère, dans des circonstances qui nous restent inconnues, n'est pas parvenu à ses fins, à savoir obtenir la reconnaissance ou la soumission de Barsémius qui dirigeait la cité mésopotamienne²⁶³. Sévir contre les soldats « européens » aurait alors paru moins nécessaire.

En définitive, d'après les documents dont nous disposons, il semble bien que le pouvoir impérial ait choisi, pour des raisons qui nous échappent, de ne pas considérer le refus d'obéir des troupes devant Hatra comme une révolte. On ajoutera que, dans le cas de l'affaire d'Hatra comme dans les mouvements du début du règne, la désobéissance n'est pas dirigée contre le pouvoir qui n'est pas directement menacé. A Rome, à Saxa Rubra ou devant Hatra, Septime Sévère n'est pas inquiété personnellement par ses soldats et le pouvoir impérial encore moins. En 193, il peut poursuivre son offensive contre Nigér et en 198/99 il peut même commander un nouvel assaut contre la ville. Ainsi, les objectifs suivis par les soldats visent-ils avant tout à protéger ou à consolider ce qu'ils croient être les intérêts du groupe, et non à s'en prendre au pouvoir. Dans tous les cas, en l'absence d'une quelconque punition, il semble bien que l'empereur l'ait compris dans ce sens. Sans doute pourrions-nous même émettre l'hypothèse selon laquelle Septime Sévère a su à deux reprises prendre l'exacte mesure et la limite de ses compétences militaires pour finalement donner raison à ses hommes. Peut-être est-ce aussi une des raisons qui l'ont rendu aussi populaire auprès de l'armée. Quoi qu'il en soit, à la lumière des éléments qu'on vient d'énumérer, ces épisodes s'apparentent finalement davantage à l'indiscipline qu'à la révolte telle qu'on l'a définie antérieurement.

Au regard de nos sources, les événements qui survinrent lors de la campagne de Bretagne de 208 à 211 sont très confus lorsqu'on veut les aborder sous l'angle des révoltes militaires. Dion Cassius écrit²⁶⁴ que cette campagne militaire était motivée, entre autres, par la « nervosité » des légions dont le désœuvrement pouvait constituer un problème²⁶⁵. A cette source potentielle d'indiscipline, il fallait ajouter l'animosité grandissante entre les deux fils de Septime Sévère. D'après Hérodien, Caracalla cherchait à se concilier les soldats afin de nuire à son frère mais également à son père²⁶⁶. Dion Cassius dit que le prince héritier, avec la complicité de quelques soldats, s'en prit d'abord à l'affranchi impérial Castor avant de tenter d'assassiner son père.²⁶⁷ Il semble même qu'il récidiva avec la même intention un peu plus tard pour abrégé la vie de l'empereur qui tardait trop à mourir, si l'on en croit le récit

²⁶¹ Anthony Birley, *Septimius Severus. The african emperor*, Londres, 1988, p. 133. Sur cette question, l'historien britannique contredit André Maricq qui pensait qu'Hatra avait vraisemblablement basculé dans l'alliance romaine sous le règne de Sévère Alexandre. Voir A. Maricq, « Les dernières années de Hatra : l'alliance romaine », *Syria*, 34, 1957, 288 – 296.

²⁶² *AE*, 1958, n° 239.

²⁶³ Le nom de Barsémius est indiqué par Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, III, 1, 3 ; 9, 1.

²⁶⁴ ὁ δὲ δὴ Σεουήρος ἐπὶ Βρεττανίαν ἐστράτευσε τοὺς τε παῖδας ἐκδιαιωμένους ὁπῶν καὶ τὰ στρατεύματα ὑπὸ ἀργίας ἐκλυόμενα, καίπερ εἰδῶς ὅτι οὐκ ἀνακομισθῆσεται. Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVII, 11, 1.

²⁶⁵ Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 20, 20 – 21 ; Zonaras, *Annales*, XII, 10.

²⁶⁶ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, III, 15, 1.

²⁶⁷ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVII, 14, 1-2 ; 14, 4-6 ; Zonaras, *Annales*, XII, 10.

d'Hérodien²⁶⁸. Le prince semble avoir agi seul dans ses tentatives de meurtre ; du moins les textes ne mentionnent-ils aucun complice connu. Quant aux soldats qu'il avait réussi à s'allier pour nuire à Castor, ils semblent avoir été peu nombreux et rapidement punis sans qu'on sache précisément quelles mesures l'empereur prit à l'encontre de cette poignée de mutins qui, à coup sûr, ne provoquèrent pas de révolte militaire. Ces événements semblent avoir eu lieu en 209, année de la première campagne contre les Calédoniens et les Méates.

Aurélius Victor, ainsi que l'auteur de l'*Histoire Auguste*, parle également de troubles avec des soldats en Bretagne mais sa version des faits diffère sensiblement de celle fournie par Dion Cassius²⁶⁹. Remarquons au préalable que son récit est nettement moins précis que celui du sénateur bithynien et les événements ne peuvent être datés facilement. Ici, officiers, sous-officiers et soldats sont nombreux, détail dont on ne trouve pas l'équivalent chez Dion Cassius. L'ensemble des mécontents aurait proclamé Caracalla Auguste, geste manifeste de défiance envers Septime Sévère. Ce dernier aurait alors réagi en punissant les mutins avant de réprimander verbalement l'ensemble des troupes du haut de son tribunal. Là encore, nulle trace de pareils événements chez Dion Cassius. Il semble donc difficile, de prime abord, de rapprocher les deux versions. On serait face à une autre tentative de Caracalla d'évincer son père mais, à la différence des deux premières fois, il bénéficie cette fois-ci d'un large soutien des troupes. Quelles seraient alors les motivations d'un tel ralliement ? L'auteur de l'*Histoire Auguste* dit que l'armée aurait estimé que Septime Sévère n'était plus capable de gouverner l'Empire²⁷⁰ tandis qu'Aurélius Victor écrit que la rébellion fut motivée par le retard que prenait l'empereur pour commencer les opérations militaires. Celles de 209 ou celles de 210, auxquelles finalement il ne participa pas ? Sans doute pouvons-nous proposer celles de 210 pour deux raisons : lors de la campagne de 209, les troupes durent consentir à de lourdes pertes²⁷¹ après avoir été beaucoup sollicitées l'année précédente dans d'importants travaux²⁷² pour préparer l'offensive. Avec la révolte des Calédoniens et des Méates récemment vaincus, tout était à recommencer ou presque, et sans doute les soldats commençaient-ils à douter de la capacité de leur vieil empereur à mener les opérations militaires. A ces éléments, ajoutons que lors de la campagne de 209, Caracalla a eu le loisir de tisser des liens avec bon nombre de militaires. Enfin, tous ces événements ont mis la santé déjà chancelante de l'empereur à rude épreuve, d'où le retard mentionné par Aurélius Victor. Quoi qu'il en soit, il y eut visiblement des mesures de répression prises envers des soldats et des officiers. L'auteur de l'*Histoire Auguste* est le seul à mentionner explicitement ces mesures²⁷³, mais André Chastagnol précise que les sources de la *Vie de Sévère* ou de la *Vie de Caracalla* sont bonnes et les événements

²⁶⁸ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, III, 15, 2.

²⁶⁹ *Nam, cum pedibus aeger bellum moraretur idque milites anxie ferrent, eiusque filium Bassianum, qui Caesar una aderat, Augustum fecissent, in tribunal se ferri, adesse omnes, imperatoremque ac tribunos, centuriones et cohortes, quibus auctoribus acciderat, sisti reorum modo iussit.* Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 20, 25 ; version similaire dans *Histoire Auguste, Vie de Sévère*, XVIII, 9 ; *Vie de Caracalla*, XI, 3 – 4.

²⁷⁰ *Eo sane tempore, quo ab exercitu appellatus est Augustus vivo patre, quod ille peditur aeger gubernare non posse videretur imperium.* *Histoire Auguste, Vie de Caracalla*, XI, 3.

²⁷¹ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVI, 13, 3.

²⁷² Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, III, 14, 4 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVI, 13, 1.

²⁷³ *Histoire Auguste, Vie de Sévère*, XVIII, 10 ; *Vie de Caracalla*, XI, 3.

décrits ne relèvent pas de la fiction²⁷⁴. Ainsi, les versions d'Aurélius Victor et de l'auteur de l'*Histoire Auguste* peuvent-elles s'appuyer sur des explications plausibles, s'articuler autour des deux versions de Dion Cassius et d'Hérodien et être la trace d'une révolte que le pouvoir a réprimée.

Toutefois, cette argumentation souffre de certaines faiblesses. Il n'a pas échappé au lecteur que la datation que l'on vient de proposer ainsi que les éventuelles motivations de l'armée pour justifier une révolte ne sont que des hypothèses que nos sources ne permettent pas d'étayer plus solidement. A cette fragilité, il faut ajouter plusieurs contradictions entre les différents textes de Dion Cassius, d'Hérodien d'une part et ceux d'Aurélius Victor et de l'auteur de l'*Histoire Auguste* d'autre part. Pourquoi des soldats auraient-ils proclamé Caracalla Auguste alors qu'il l'est depuis 198 ? La chose peut paraître curieuse mais rappelons, à titre d'exemple, qu'au moment de la mort de Géta, les prétoriens ont à nouveau pris la même initiative²⁷⁵. Si le récit d'Aurélius Victor est exact, on pourrait envisager cet acte comme un signe de mécontentement envers Septime Sévère qu'on prend soin de ménager en proclamant à l'Empire quelqu'un qui est déjà empereur. Autrement dit, l'armée manifeste son impatience et/ou son mécontentement mais prend bien garde à ne pas verser dans un acte de révolte manifeste envers un empereur qu'elle a su apprécier et qui a particulièrement veillé à améliorer la condition militaire. On peut aussi envisager qu'Aurélius Victor, qui écrit bien longtemps après les événements, ait fait des confusions. Resterait alors à savoir (si c'est possible) dans quelle mesure et par quelle source il a été induit en erreur. Le même problème se poserait pour l'auteur de l'*Histoire Auguste* mais, comme on l'a dit plus haut, ses sources sont fiables sur ces événements. L'autre élément troublant réside dans la complicité soudaine qui existe entre Caracalla et un grand nombre de soldats qu'on trouve à tous les échelons de l'armée. Le détail mérite d'être soulevé puisque dans le récit de Dion Cassius, les premières tentatives de Caracalla de s'en prendre à son père nous montre un prince relativement isolé, au mieux allié à un nombre très limité de soldats complices. Le même auteur affirme également que l'armée avait une préférence pour Géta²⁷⁶ et non pour son frère, élément qui entre en contradiction avec le récit d'Aurélius Victor, à moins que les soldats aient décidé de se servir de Caracalla²⁷⁷. De plus, si les événements de 209 décrits par Dion Cassius sont exacts, Caracalla a tenté d'assassiner son père au su et au vu de tout le monde. Voilà un bien curieux moyen d'accroître son capital de sympathie au sein de l'armée. Un autre élément contradictoire vient du fait qu'Hérodien a aussi écrit que Caracalla avait tissé des liens avec les militaires surtout pendant la seconde campagne militaire, c'est-à-dire celle de 210²⁷⁸, ce qui (abstraction faite du problème d'un prince aux pulsions parricides) placerait les événements décrits par Aurélius Victor au début de 211 mais Septime Sévère est mort le 4 février, date à laquelle l'armée ne pouvait pas s'apprêter à entrer dans une nouvelle campagne compte tenu des rigueurs de la région. De plus, il n'y eut pas de campagne militaire en 211.

²⁷⁴ Voir André Chastagnol dans son introduction à la *Vie de Sévère* p. 305 – 306 et son introduction à la *Vie de Caracalla* p. 402 – 403 dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994, coll. Bouquins.

²⁷⁵ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, IV, 4, 8.

²⁷⁶ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVII, 1, 3. Toutefois, n'oublions pas que cet auteur déteste le fils aîné de Septime Sévère.

²⁷⁷ C'est une explication qu'envisage l'auteur de l'*Histoire Auguste* dans la *Vie de Caracalla*, XI, 4.

²⁷⁸ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, III, 15, 1.

Mais sans doute est-ce là une confusion (parmi tant d'autres) du récit d'Hérodien. Enfin, rappelons que Dion Cassius et Hérodien, contemporains des événements, ne parlent pas de cette révolte. Le premier mentionne des punitions envers des soldats mais c'est à l'occasion de menées de Caracalla contre Castor.

Pour conclure, malgré les incertitudes, les confusions ou les contradictions, il semble qu'il faille prendre en compte les événements décrits comme une révolte militaire. Dion Cassius et Hérodien n'en parlent pas, mais rappelons que le texte de Dion Cassius dont nous disposons n'est autre que le résumé qu'en a fait Xiphilin. De plus, on a déjà eu l'occasion de noter précédemment que le même texte contenait bon nombre de passages très imprécis, voire lacunaires, sur le thème des révoltes militaires. Quant à Hérodien, les spécialistes qui ont étudié son œuvre ont montré que les confusions, les imprécisions, voire les inexactitudes n'étaient pas rares. Parallèlement, ni François Dufraigne, ni André Chastagnol, pour ne citer qu'eux, ne remettent en cause la véracité des faits racontés par Aurélius Victor et par l'auteur de l'*Histoire Auguste*. Certes, leurs écrits sont plus tardifs mais sur la question qui nous préoccupe leurs sources sont fiables, tirées pour partie du récit de Marius Maximus. Or, l'enchaînement de faits décrits nous montre que l'initiative des troupes (quelle que soit l'explication qu'on lui donne) constitue un geste de défiance de la part d'un grand nombre de soldats et d'officiers envers l'empereur qui l'a compris et puni comme tel. Un parallèle pourrait être fait avec les événements racontés par Dion Cassius en LXXVI, 14, 2. Toutefois, il semble que deux différences majeures doivent nous inciter à séparer les épisodes racontés. Dans le récit de Dion Cassius, il apparaît clairement que l'instigateur du complot dirigé contre Castor est Caracalla aidé, pour la circonstance, de quelques soldats. Seuls les plus belliqueux sont punis. Dans la version d'Aurélius Victor et de l'auteur de l'*Histoire Auguste*, Caracalla apparaît davantage utilisé par l'armée, ou du moins par un large nombre de militaires (pour les raisons qu'on a énumérées plus haut) et le personnage de Castor n'est jamais mentionné. En revanche, la date reste incertaine, mais on peut très vraisemblablement la situer entre 209 et 210.

2° La mort de Caracalla

Craignant d'être exécuté sur l'ordre de Caracalla, Macrin organise l'élimination de l'empereur. Le nombre de complices impliqués dans le meurtre varie selon les sources mais l'historiographie a pris coutume de considérer que les textes ne laissent guère de doute sur la question : l'homicide a été minutieusement planifié et efficacement exécuté par l'entourage impérial. Dans cette affaire, la grande majorité des historiens défend la thèse du complot limité aux proches de Caracalla²⁷⁹. Notons que Michel Christol est moins catégorique lorsqu'il écrit : « Mais cette guerre qui s'éternisait sans apporter de résultats provoqua des inquiétudes au sein de l'entourage de l'empereur, et des divisions au sein des troupes les plus

²⁷⁹ Sur la mort de Caracalla, les récits les plus complets sont ceux de Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVIII, 4-6 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, IV, 12-13 ; *Histoire Auguste, Vie de Caracalla*, VI – VII. La thèse du complot a été encore récemment soutenue par André Chastagnol dans son introduction à la Vie de Caracalla (voir *Histoire Auguste, Vie de Caracalla*, Paris, 1994, p. 402) ou par John Eadie dans « One hundred years of rebellion : the eastern army in politics. A.D. 175-272 », *The Roman Army in the East*, Ann Arbor, 1996, pp. 138-139.

proches, dont certaines étaient exaspérées par les faveurs données aux soldats barbares de la garde²⁸⁰ ». Ainsi, sans remettre en cause l'existence et l'organisation d'un complot, on peut penser, à la suite de Michel Christol, que ledit complot n'est que la partie visible d'un ensemble plus étendu dont l'autre face ne serait autre qu'une révolte passive, beaucoup moins spectaculaire et donc beaucoup moins susceptible d'avoir attiré l'attention des auteurs antiques comme des historiens plus récents.

Dans le récit d'Hérodien, le meurtre de l'empereur a été décidé au sein d'un cercle très restreint constitué de quatre personnes (Macrin, Martialis et deux tribuns). Il est perpétré par Iulius Martialis qui est aussitôt exécuté par des cavaliers germains dévolus à la garde du prince, autrement dit les *equites singulares augusti*. L'auteur de l'*Histoire Auguste* (dont la source principale sur l'affaire qui nous occupe est vraisemblablement Marius Maximus, contemporain des événements) accroît le nombre des membres du complot. Parmi ceux-ci, deux personnages doivent retenir l'attention : Triccius, préfet de la *legio IIa parthica* et Marcius Agrippa, commandant de la flotte (celle qui fut rassemblée sur les côtes de Syrie ou celle qui circule sur l'Euphrate²⁸¹). Ces hommes sont susceptibles d'avoir assuré le soutien ou la fidélité des troupes qu'ils commandent. En effet, si l'on se réfère aux événements qui ont suivi la mort de Géta, rappelons qu'à cette occasion Caracalla s'était difficilement assuré la fidélité des soldats de la légion d'Albano²⁸². En revanche, la version de l'*Histoire Auguste* contredit la version d'Hérodien sur l'identité de ceux qui sont aux côtés de l'empereur au moment de son meurtre. Ici, Caracalla apparaît entouré de ses gardes du corps tous complices de la conjuration²⁸³. Toutefois, compte tenu de la bonne qualité de cette vie de l'*Histoire Auguste*, sans doute faut-il imputer cette apparente contradiction à une description trop rapide ou succincte des événements. En effet, sont gardes du corps les *equites singulares augusti* mais également les prétoriens. Or, il se trouve que le texte ne précise pas de quels soldats il s'agit : des cavaliers germains ou des prétoriens ? La description du meurtre diffère également un peu de la description d'Hérodien, mais rien n'interdit de penser que l'écuyer auquel fait allusion l'auteur de l'*Histoire Auguste* ne soit un soldat prétorien présent parmi des *equites singulares augusti*. Ainsi, en dépit de ces incertitudes, cette version des faits compléterait, plus qu'elle ne le contredirait réellement, le récit d'Hérodien.

Le récit de Dion Cassius est le plus complet et permet de réunir tous les renseignements qu'on a rassemblés jusque-là. Cet auteur ne mentionne pas Aelius Decius Triccius et Marcius Claudius Agrippa dans sa narration des événements qui nous intéressent ici. En revanche, ils sont cités un peu plus loin lorsque l'auteur indique les noms de ceux qui ont bénéficié d'avancement sous Macrin pour services rendus²⁸⁴. Pour désigner les deux tribuns auxquels il a été fait allusion plus haut, Dion Cassius utilise le terme *δορυφορικῶν*²⁸⁵. En s'appuyant sur un passage antérieur, M.P. Speidel pense que le mot peut

²⁸⁰ Michel Christol, *L'empire romain au IIIe siècle. Histoire politique (192-325 après J.-C.)*, Paris, 1997, p. 43.

²⁸¹ Dans la notice qu'il consacre à Marcius Agrippa, H.G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres*, 1960, n° 287, pense qu'il s'agit plutôt de la flotte rassemblée sur les côtes de Syrie.

²⁸² *Histoire Auguste, Vie de Caracalla*, II, 6.

²⁸³ « *atque inter protectores suos, conjuratos caedis, ageret* ». *Histoire Auguste, Vie de Caracalla*, VII, 1.

²⁸⁴ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVIII, 13, 2-4.

²⁸⁵ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVIII, 5, 2.

s'interpréter de deux façons et peut désigner des prétoriens aussi bien que des *equites singulares augusti*²⁸⁶. Dans le cas présent, l'historien américain, soutenu par bon nombre d'autres chercheurs, pense qu'il s'agit de tribuns prétoriens, l'autre hypothèse ne pouvant s'appuyer sur aucun autre élément solide. Quant aux circonstances de la mort de l'empereur, la version de Dion Cassius rejoint celle d'Hérodien. Martialis, nommément désigné, a pu agir à un moment où l'empereur n'était pas entouré de ses cavaliers germaniques, mais il a été rapidement tué par l'un d'entre eux²⁸⁷.

En fin de compte, ce que l'historiographie a pris coutume de qualifier de « complot » ne reflète qu'une partie des événements qui débouchent sur la mort de Caracalla. Que l'affaire ait été décidée en petit comité pour des motifs qui sont connus ne fait aucun doute. En revanche, la réalisation d'un tel projet soulevait bon nombre de difficultés. En effet, l'empereur avait su se faire apprécier par un grand nombre de soldats. Il était généreux avec eux, familier aussi, et partageait fréquemment leur quotidien. Nos sources sont unanimes à ce propos, même si à l'image de Dion Cassius, c'est pour le réprouver. En sus de cette incontestable popularité qui risquait de se retourner rapidement contre les conjurés et de ruiner leur projet à très court terme, les comploteurs devaient également trouver un moyen de déjouer la vigilance des gardes du corps du prince. Mais, sur ce dernier point, les renseignements fournis par les auteurs antiques concordent : la division règne entre les deux corps de troupes qui sont censés assurer la sécurité de l'empereur. Ainsi, L. Aurélius Nemesianus et M. Aurélius Appolonaris, tribuns des prétoriens, ont visiblement joué un rôle essentiel pour s'assurer la complicité ou du moins la non-intervention des soldats du prétoire qui nourrissaient déjà quelques griefs envers le fils aîné de Septime Sévère. Dion Cassius est très explicite à ce sujet. Les prétoriens jalouaient les privilèges accordés à la garde germanique. Le même auteur parle d'autres motifs de mécontentement mais sans préciser lesquels²⁸⁸. Tout ces éléments, réels ou supposés, permettent d'expliquer que la garde prétorienne a sciemment choisi de ne pas intervenir alors qu'elle savait le prince en danger, pour reprendre les propos de Dion Cassius²⁸⁹. Certes, ce dernier est le seul à fournir des renseignements aussi précis et rappelons qu'il déteste Caracalla. Toutefois, ces précisions sont crédibles. Notons qu'un an plus tard, alors que Macrin est en grand péril devant l'usurpation d'Elagabal, la garde prétorienne lui est restée fidèle en majorité et ce jusqu'au dernier moment²⁹⁰.

²⁸⁶ M. P. Speidel, *Riding for Caesar*, Cambridge (Massachusetts), 1994, note 79 p. 177 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LVI, 23, 4

²⁸⁷ Dion Cassius, LXXVIII, 5, 5 dit que Martialis fut exécuté par un Scythe (Σκυθῶν), un des autres cavaliers germaniques, portant le nom de lions, recrutés sous Caracalla et intégrés au sein des *equites singulares augusti*. Sur cette question voir M. P. Speidel, *Riding for Caesar*, Cambridge (Massachusetts), 1994, pp. 64-66.

²⁸⁸ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVIII, 6, 4.

²⁸⁹ Τότε δὲ οἱ στρατιῶται καὶ διὰ τοῦτο, καὶ πρὸς τοῖς ἄλλοις τῷ τοῦ βαρβάρου σφῶν προτιμᾶσθαι δυοχεραίνοντες, οὐτ'ἄλλως ἔτι ὁμοίως ἔχαιρον αὐτῷ, καὶ ἐπιβουλευθέντι οὐκ ἐβοήθησαν. Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVIII, 6, 4.

²⁹⁰ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVIII, 38 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, V, 4, 5 affirme que les troupes de Macrin ne se défendent pas bien avant de dire exactement le contraire à deux reprises en V, 4, 8 et V, 4, 10. L'auteur de l'*Histoire Auguste* suit la même démarche dans sa *Vie de Macrin* en X, 3 où tout en parlant de la défection des soldats de Macrin, il précise qu'Elagabal n'a réussi à rallier qu'une partie de l'armée. Il est vrai cependant que la garde prétorienne n'était pas également unanime envers Macrin. Certains soldats prétoriens ont semble t-il, dès 217, cherché à comploter avec Julia Domna tandis que d'autres ont rapidement

La participation de la *Ila parthica*, voire d'autres unités comme la flotte dirigée par Marcius Agrippa, est beaucoup moins sûre. Seuls deux chefs sont mentionnés et rien n'indique explicitement que ces hommes se sont assuré le soutien de leurs troupes respectives pour les événements qui allaient survenir. Nos sources peuvent nous permettre de le supposer. En effet, si Caracalla était apprécié par un grand nombre de soldats, comme on l'a dit, il ne faisait pas pour autant l'unanimité. Hérodien parle de réticences nourries par certaines troupes dès 211 à l'encontre de Caracalla. A cette époque Géta, pourtant tenu à l'écart des opérations militaires, semble avoir eu la préférence de nombreux soldats, précision que confirme Dion Cassius²⁹¹. L'assassinat du fils cadet de Septime Sévère avait suscité des réactions de fort mécontentement, voire de révolte, au sein d'au moins deux unités : la *Ila parthica* ainsi que les cohortes urbaines²⁹². La première a été considérée comme une unité sûre par Macrin et lorsque celui-ci s'est senti menacé par la proclamation d'Elagabal, c'est auprès d'elle qu'il s'est rendu tout d'abord même si la chose ne lui a guère réussi. On peut donc raisonnablement émettre l'hypothèse selon laquelle, dans le contexte d'insécurité où il était placé en 217, et compte tenu de la défiance qu'avait déjà manifestée cette unité envers l'empereur, du fait également de la popularité de Caracalla auprès de nombreuses troupes, Macrin se soit soucié d'obtenir par l'intermédiaire de Triccius le soutien ou du moins la complicité passive de la légion d'Albano. Toutefois, à ces griefs qui remontent à l'année 211, on peut, à la suite de Michel Christol, ajouter d'autres motifs liés à la campagne orientale dans laquelle le prince s'est engagé. A l'« alexandromanie » croissante du prince, il faut ajouter le massacre d'Alexandrie, la défaite de Théocritus en Arménie et la « victoire » contre Artaban V qui ne fut rien d'autre qu'une razzia. Hérodien précise que les soldats eux-mêmes étaient las de saccages et de massacres, et que le lointain Sénat n'était pas dupe des ronflants titres de victoire dont l'empereur se parait²⁹³. Dans quelle mesure ces éléments ont-ils pu influencer les unités dont on vient de parler, voire d'autres ? Il nous est impossible de répondre à cette question.

Ainsi, le meurtre de l'empereur est bien, avant tout, le résultat d'un complot dont les deux principaux instigateurs et acteurs (Macrin et Martialis) agissent pour des raisons strictement personnelles. Mais, à la lumière des renseignements dont nous disposons, il apparaît que ce projet n'a pas pu rester cantonné à un nombre très limité de personnes, comme ce fut le cas pour Commode. La juxtaposition de trois principaux témoignages montrent que les conjurés ont cherché le soutien des soldats à l'échelle d'unités entières. Dion Cassius désigne sans aucune ambiguïté possible la participation de l'ensemble des prétoriens, jaloux des faveurs et des privilèges dont jouissaient les *equites singulares augusti*. De plus, on peut penser que les organisateurs du régicide s'assurèrent également de la complicité des soldats de la *Ila parthica*, unité qui avait déjà su montrer des réticences envers le prince et dont le chef faisait partie du complot initial. En revanche, on ne peut désigner des ramifications

embrassé le camp d'Elagabal un an plus tard. Mais à cette date, bon nombre d'événements importants étaient survenus entretemps.

²⁹¹ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, III, 15, 5 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXVII, 1, 3.

²⁹² Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVII, 4, 2-4; *Histoire Auguste*, Vie de Caracalla, II, 7 ; IV, 6; *Vie de Géta*, VI, 4.

²⁹³ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, IV, 11, 8.

supplémentaires car nos sources sont trop vagues²⁹⁴. Toutefois, à la lumière de tous ces éléments, le complot, par ses ramifications ou ses relais auprès d'au moins deux corps d'armée bien identifiés, à savoir les cohortes prétoriennes et la *Ila Parthica*, s'apparente à une révolte qui a rassemblé aussi bien des officiers, des cadres subalternes que des soldats. On ne sait rien du rôle concret qu'a pu jouer la *Ila Parthica*. En revanche, il apparaît clairement que les prétoriens ont fait œuvre de révolte passive.

²⁹⁴ *Conscii caedis fuerunt Nemesianus et frater eius Apollinaris Triccianusque, qui praef. Legionis secundae Parthicae militabat et qui equitibus extraordinariis praeerat, non ignorantibus Marcio Agrippa, qui classi praeerat, et praeterea plerisque officialium impulsu Martialis. Histoire Auguste, Vie de Caracalla, VI, 7.*

Chapitre III : Quantification du phénomène

I Soixante et une révoltes.

1° Les choix méthodologiques.

Le tableau que le lecteur trouvera ci-dessous est avant tout le reflet des événements que les sources nous ont transmis. Compte tenu de tout ce que l'on a pu dire à leur propos, il est évident qu'une partie des révoltes militaires nous échappe totalement. Quelle importance ou quelle part ces révoltes inconnues revêtent-elles ? Il est bien difficile, voire impossible de le préciser. On remarquera toutefois que les auteurs antiques ont toutefois eu tendance à exagérer le phénomène de la révolte plus qu'à l'occulter. Des expressions très vagues ou très générales faisant part de « nombreuses révoltes » ou « d'autres révoltes », comme celles que l'on a pu relever chez Dion Cassius à propos des événements d'Orient survenus vers 229-230 ou chez Aurélius Victor à propos de l'empire gaulois, ne sont pas nécessairement synonymes de lacunes pour nous. Quand on sait l'animosité que ces auteurs entretiennent envers les militaires, il y a des chances pour qu'il s'agisse là d'un effet de style destiné à assombrir un tableau pour les besoins de la cause que défend tel ou tel auteur. On peut donc penser que nous connaissons probablement l'essentiel des grandes révoltes militaires et, en premier lieu, celles qui aboutirent à la proclamation d'un usurpateur. En revanche, il est probable que des soulèvements limités, n'ayant pas abouti à une usurpation et rapidement réprimés, échappent à notre connaissance. En effet, en dépit de ses défauts, le récit de Dion Cassius ne trouve pas son équivalent pour son degré de précision, sauf peut-être celui de Lactance.

Ce tableau est ensuite le résultat de choix multiples au premier rang desquels il faut mentionner la définition élaborée au début du premier chapitre. Comme on a pu le voir au cours des pages précédentes, cette définition, comme toutes celles qui ont été construites jusque-là, se heurte à des cas litigieux. Mais, dans le cadre spatial et temporel qui est le nôtre, on a pu les étudier de façon exhaustive en examinant minutieusement les éléments que nous ont laissés les sources, en nous appuyant sur les arguments qui nous ont semblé les plus cohérents et sur les travaux légués par l'historiographie sur tel ou tel fait précis.

Enfin, il convient de préciser que des faits susceptibles d'entrer dans le cadre des révoltes militaires n'ont pas été pris en compte, soit parce que, exceptionnellement, le degré de précision des textes nous permet d'affirmer, en vertu de la notion d'« enchaînement de faits », que des événements donnés peuvent très bien ne pas être assimilés à des révoltes militaires, soit parce que les informations dont nous disposons sont trop fragiles ou trop lacunaires, soit parce que les travaux des historiens ont permis d'éclairer certains enchaînements de faits sous un autre jour. Sur ce dernier point signalons qu'à la lumière des *Res Gestae Divi Saporis* et des travaux qui lui ont été consacrés, la mort de Gordien III, présentée par les auteurs grecs et latins comme l'aboutissement d'une révolte militaire

orchestrée et conduite par Philippe l'Arabe, n'a pas été prise en compte¹. De la même façon, on sait que les événements d'Italie du Nord de 284 ont fait l'objet de nombreuses controverses sur lesquelles nous ne reviendrons pas ici. Rappelons seulement que les différences existant entre le texte d'Aurélius Victor d'une part et celui de Zosime et de l'*Épitome* d'autre part ont longtemps laissé penser qu'il aurait pu y avoir deux révoltes ayant conduit à la proclamation de deux usurpateurs : M. Aurélius Iulianus et Iulianus Sabinus. En ce qui nous concerne, on s'est rangé derrière l'avis de Michel Christol qui pense que les deux homonymes se rattachent à un seul et même personnage qui fut proclamé en Italie du Nord et dont le pouvoir s'étendit à la Pannonie². Ont ainsi été écartés de notre décompte les événements ou les enchaînements de faits suivants :

Évènement	Lieu	Date	Source
Troubles devant le Sénat	Rome	Juin 193	<i>HA, Sév.</i> , VII, 6
Tumulte de Saxa Rubra	Italie	Juillet 193	<i>HA, Sév.</i> , VIII, 9
1 ^{er} siège d'Hatra	Mésopotamie	Fév. mars 198	Dion, LXXV, 10, 1-3 Her., III, 9, 7
2 ^{ème} siège d'Hatra	Mésopotamie	Fin 198	Dion, LXXV, 11, 1-13
Intrigues de J. Domna contre Macrin	Syrie	217	Dion, LXXIX, 23, 2-3
Troubles en Arménie	Orient	217/218 ?	<i>HA, Diadum.</i> , VIII, 4
Agitation au sein de la <i>IVa Scythica</i>	Syrie	Été/automne 218	Dion, LXXX, 7, 2-3

¹ Sur ces problèmes voir E. Honingmann et A. Maricq, *Recherches sur les Res Gestae Divi Saporis*, Bruxelles, 1953 ; J. Gagé, *La montée des Sassanides et l'heure de Palmyre*, Paris, 1964 ; B. H. Stolte, "The death of the emperor Gordian III and the reliability of the Res Gestae Divi Saporis", dans *Acts of the fifth international congress of greek and latin epigraphy (Cambridge 1967)*, Cambridge, 1971, pp. 385-386 ; L. De Blois, « The reign of Philip the Arabian », *Talanta*, 10-11, 1978-1979, pp. 11-43 ; D. J. Mac Donald, « The Genesis of the Res Gestae Divi Saporis », *Berytus* 27, 1979, pp. 77-83 ; D.J. Mac Donald, « The death of Gordian III. Another tradition », *Historia*, 30, 1981, pp. 502-508 ; « E. Kettenhoffen, *Die römisch-persischen Kriege des 3. Jahrhunderts n. Chr. Nach der Inschrift Shapuhrs I an der Ka'be-te Zartost*, Wiesbaden, 1982 ; N. Lewis, *La mémoire des sables*, éd. française par P. Chuvin, Paris, 1988 ; D. E. Trout, « Victoria redux and the first year of the reign of Philip the Arab », *Chiron*, 19, 1989, pp. 221-233 ; C. Körner, *Philippus Arabs: ein soldatenkaiser in der tradition des antoninisch-severischen prinzipats*, Berlin New-York, 2002, pp. 75-90.

² Les références bibliographiques sont détaillées plus loin dans l'étude prosopographique des chefs des révoltes militaires. Voir troisième partie, chapitre 2.

Événement	Lieu	Date	Source
Agitation au sein de la flotte de Cyzique	Orient	Automne 218	Dion, LXXX, 7, 3
Emeutes de Rome	Rome	222/223 ?	Dion, LXXX, 2, 3
Proclamation de Philippe l'Arabe	Orient	244	Zos., I, 18-19; Aur. Vic., 28, 10
Usurpation de T. Julius Priscus	Macédoine ou Thrace	249/250	Aur. Vic., 29, 2 ; Pol. Silv., 40 ; Jord, <i>Get.</i> , XVIII, 103 ; Dexippe, <i>Frg.</i> 18
Usurpation de Sponsianus	Danube (?)	249 (?)	<i>RIC</i> , IV, 3
Usurpation de Julius Valens Licinianus	Rome	251	Aur. Vic. 29,3 ; <i>Epit.</i> , 29, 5 ; Cyprien, <i>Ep.</i> , 55, 9 ; <i>HA, Tyr. Trig.</i> , XX
Usurpation de Mar. Silbannacus	Rome	253	Eutr., IX, 4 (?) ; <i>RIC</i> , IV, 3
Usurpation de Pison	Thessalie (?)	261	<i>HA, Tyr. Trig.</i> , XIX, 2
Usurpation de Mémor	Egypte	262 (?)	Zos, I, 38, 1 ; An. Post Dionem, <i>Frg.</i> 4
Assassinat de Gallien	Italie	268	Zos., I, 40, 2-3 ; Zon., XII, 26 ; <i>HA, Gal.</i> , XIV, 1-9 ; Aur. Vic., 33, 20-22 ; <i>Epit.</i> , 33, 2 ; 34, 2 ; J. Antioche, <i>Frg.</i> , 152
Assassinat de Marius	Gaule	269	Aur. Vic., 33, 12 ; <i>Epit.</i> , 34, 2 ; Orose, VII, 22, 11 ; Eutr., IX, 9, 2 ; <i>HA, Tyr. Trig.</i> VIII, 6

Événement	Lieu	Date	Source
Assassinat de Victorinus	Gaule	271	Aur. Vic., 33, 12-13 ; Epit., 35, 7 ; Eutr., IX, 9, 3 ; Orose, VII, 22, 11 ; <i>HA, Tyr. Trig</i> , VI, 3-7 ; XXXI, 2
Usurpation de Septiminus	Dalmatie (?)	271 (?)	Zos., I, 49, 2 ; Epit., 35, 3
Usurpation d'Urbanus	Dalmatie (?)	271/272 (?)	Zos., I, 49, 2
Usurpation de Faustinus	Gaule	273 (?)	Aur. Vic. 35, 4 ; Pol. Silv. 49
Assassinat d'Aurélien	Thrace	275	Zos., I, 52, 3 ; Aur. Vic., 35, 8 ; <i>Epit.</i> , 35, 8 ; Eutr., IX, 15, 2 ; Zon., XII, 27 ; <i>HA, Aurel.</i> , XXXVI ; <i>Tac.</i> , II, 4 ; Lact., VI, 2 ; J. Antioche, Frg. 156 ; G. Sync., 470
Usurpation du gouverneur de Bretagne sous Probus	Bretagne	?	Zos., I, 66, 2 ; Zon., XII, 29
Assassinat de Carausius	Bretagne	293 (?)	Aur. Vic., 39, 40 ; Eutr., IX, 2 ; Orose, VII, 25, 6 ; <i>Pan. Lat.</i> , IV, 12
Emeutes sous Maxence	Rome	309	Aur. Vic. 40, 24 ; Zos., II, 13, 1 ; Eus., <i>Hist.</i> <i>Eccl.</i> , VIII, 14, 3 ; <i>Pan.</i> <i>Lat.</i> , IX, 9, 4 ; X, 8, 3 ; Chron. 354

Ainsi, après les précisions et les réserves exprimées plus haut, et une fois écartés les faits ou les enchaînements de faits dont on vient de dresser la liste, le tableau récapitulatif des révoltes militaires pour la période qui s'étend de 193 à 324 se présente de la façon suivante :

2° Tableau synoptique

Date	Lieu	Sources	Protagonistes attestés par les sources	Motifs invoqués par les sources	Contexte	Conséquences
3 janvier 193	Rome	<i>HA Pertinax</i> , VI	Prétoriens	Sévérité de Pertinax et volonté de restaurer la discipline	Récente conjuration contre Commode	Pertinax confirme toutes les concessions accordées par Commode envers soldats et vétérans
Début mars 193	Rome	<i>HA Pertinax</i> , X; D. C., LXXIV, 8.	Prétoriens dirigés par Laetus	Rancœur récurrente des prétoriens	Récente arrivée au pouvoir de Pertinax toujours peu ou pas acceptée par les prétoriens	Punitions individuelles contre quelques soldats de la garde
28 mars 193	Rome	<i>HA Pertinax</i> , X-XI; D. C. LXXIV, 9-10; Her. II, 4-6; Aur. Vic.; 18 – 19; Epit. 18, 2; Eutr. VIII, 16; Zos. I, 7, 2 ; Malalas, XII, 14 ; G. Sync. 434	Prétoriens	Crainte des prétoriens envers des mesures de répression, cupidité des soldats	Climat détestable entre l'empereur et sa garde, récent complot du début mars	Assassinat de Pertinax et acclamation de Didius Julianus

Date	Lieu	Sources	Protagonistes attestés par les sources	Motifs invoqués par les sources	Contexte	Conséquences
9 avril 193	Carnuntum, Pannonie	Her. II, 9-12; D. C. LXXIV, 15-16; <i>HA Julianus</i> V-VI; <i>Sévère</i> V, 1-3; Aur. Vic 19-20; Epit. 19, 2; Zos. I, 8, 1; Eutr. VIII, 18, 1 ; <i>Or. Sibyl.</i> , XII	Troupes du Rhin et du Danube, Septime Sévère et ses partisans	Ambition de Septime Sévère, Volonté de venger Pertinax et d'intervenir dans les événements de Rome	Récente proclamation de Didius Julianus par les prétoriens	Proclamation de Septime Sévère, marche sur Rome, dissolution des prétoriens et guerre civile
Avril 193	Antioche, Syrie	D.C. LXXIV, 14; LXXV, 6; Her. II, 7-8; <i>HA Niger</i> ; Aur. Vic. 20, 9; Epit. 19, 2; Eutr. VIII, 18, 4; Zos. I, 8, 1; Pol. Silv., <i>Laterc.</i> , 26 ; <i>Or. Sibyl.</i> , XII ; Malalas, XII, 21, G Sync., 434-435	Troupes d'Orient, Pescennius Niger et ses partisans.	Ambition de Niger, appels de la population de Rome et désaveux des événements de Rome	Récente proclamation de Didius Julianus	Proclamation de Pescennius Niger et guerre civile
Fin 195	Bretagne	Her. III, 6-7; D.C. LXXIV, 14, 3; LXXV, 1; 6, 1-8; <i>HA, Sév.</i> , X-XII; <i>Alb.</i> VII, 4-XII; Aur. Vic. 20, 9; Eutr. VIII, 18, 4; Epit. 20, 2; Zos. I, 8, 1; Orose, VII, 17, 6; Zon. XII, 9; Malalas XII, 19 ; P. Silv., <i>Laterc.</i> , 26	Troupes de Bretagne et des Gaules	Ambition d'Albinus Volonté de S. Sévère d'éliminer un rival.	Récente défaite de P. Niger, politique dynastique de S. Sévère	Proclamation d'Albinus et guerre civile

Date	Lieu	Sources	Protagonistes attestés par les sources	Motifs invoqués par les sources	Contexte	Conséquences
209 ou 210	Bretagne	Aur. Vic. 20, 25-26; <i>HA, Sév.</i> XVIII, 8-11; <i>Carac.</i> XI, 3-4.	Officiers et soldats stationnés en Bretagne	Incapacité de Septime Sévère de gouverner, retard dans les opérations militaires	Campagnes contre Calédoniens et Méates entre 208 et 211	Proclamation de Caracalla suivie de sanctions contre de nombreux militaires
Décembre (?) 211	Rome	D.C. LXXVII, 4, 2-4; <i>HA, Carac.</i> IV, 6; Géta, VI, 4	Cohortes urbaines	Meurtre de Géta, lynchage de Fabius Cilo	Répression contre les partisans de Géta	Vives protestations des soldats, sanctions contre les mutins
8 avril 217	Mésopotamie (entre Carrhes et Edesse)	D.C. LXVIII, 5-6 ; Her. IV, 12-13 ; <i>H.A. Carac.</i> VI-VII	Cohortes prétoriennes <i>Ila Parthica</i> ?	Craintes de Macrin, animosité de Martialis, jalousie des prétoriens	Campagne orientale contre les Parthes	Assassinat de Caracalla et proclamation de Macrin.
16 mai 218	Raphanaea (Syrie)	D.C. LXVIII, 28-38 ; Her., V, 3-4 ; <i>HA, Macrin</i> , IX-X ; Aur. Vic. 22 ; Eutr. VIII, 21 ; <i>Epit.</i> 22, 2, Zos., I, 10, 1 ; Zon. XII, 13 ; Orose, VII, 18, 3 ; G. Sync., 436	Princesses syriennes et leur entourage, <i>IIla Gallica</i> , <i>Ila Parthica</i> , prétoriens	Mécontentement vis à vis de la personne de Macrin et de sa politique, intrigues des princesses syriennes, appât du gain, fidélité dynastique	Politique de réformes de Macrin et maintien des troupes sous la tente	Proclamation d'Elagabal, guerre civile et assassinat de Macrin

Date	Lieu	Sources	Protagonistes attestés par les sources	Motifs invoqués par les sources	Contexte	Conséquences
Été ou automne 218	Raphanaea (Syrie)	D.C. LXXX, 7, 1-3	<i>Illa Gallica</i>	Mécontentement vis à vis d'Elagabal, ambitions de Vérus	Récente installation au pouvoir d'Elagabal	Vérus exécuté, Légion dissoute
Fin 221	Rome	D.C., LXXIX, 19, Her. V, 8, 4 ; <i>HA Elag.</i> , XIII-XV.	Prétoriens	Mécontentement des prétoriens envers l'empereur, corruption par Mammaea, annonce de la déchéance prochaine d'Alexandre	Tensions au sein de la famille impériale ainsi qu'entre Elagabal et la garde prétorienne	Exécutions de certains proches de l'empereur, garanties obtenues par les prétoriens pour la protection d'Alexandre
1 janvier 222	Rome	<i>HA, Elag.</i> , XV, 5-6 ; Her., V, 8, 4.	Prétoriens	Refus d'Elagabal de paraître en public aux côtés d'Alexandre	Tensions au sein de la famille impériale, ainsi qu'entre Elagabal et la garde prétorienne	L'empereur cède aux exigences des prétoriens
13 mars 222	Rome	D.C., LXXX, 20 ; Her., V, 8, 5-10 ; <i>HA, Elag.</i> , XVI-XVII ; Aur. Vic., 23, 3 ; Epit., 23, 5 ; Eutr., VIII, 22 ; Zos., I, 11, 1 ; Zon., XII, 14 ; Orose, VII, 18, 4 ; <i>Hier. Chron.</i> 2238 ; Jord., <i>Rom.</i> , 279 ; G. Sync., 437	Prétoriens	Nouvelles intrigues d'Elagabal contre Alexandre	Tensions croissantes au sein de la famille impériale ainsi qu'entre Elagabal et la garde prétorienne	Assassinat d'Elagabal, de J. Soaemias et d'une partie de l'entourage de l'empereur

Date	Lieu	Sources	Protagonistes attestés par les sources	Motifs invoqués par les sources	Contexte	Conséquences
Fin 222, début 223 ?	Rome	Zos., I, 11, 2-3 ; <i>HA, Alex.</i> , LI, 4	Prétoriens	?	Récente installation d'Alexandre au pouvoir, Ulpie seul préfet du prétoire après assassinat de Flavianus et Chrestus	Tentative d'assassinat d'Ulpie, châtement des meneurs
Printemps 223	Rome	D.C., LXXX, 2, 4 ; Zos., I, 11, 2-3 ; <i>HA, Alex.</i> , LI, 4 ; Zon., XII, 15; G Sync., 437	Prétoriens, Epagathus	Rigueur disciplinaire d'Ulpie	Récentes émeutes entre population et prétoriens, Ulpie seul préfet du prétoire après assassinat de Flavianus et Chrestus	Assassinat d'Ulpie, exécution différée d'Epagathus
229 ou 230	Mésopotamie	D.C. LXXX, 4, 2 ; Pol. Silv., <i>Laterc.</i> , 35 ; G Sync., 437	Troupes d'Orient	?	Offensive perse en Arménie et en Mésopotamie	Assassinat d'un officier, répression contre les mutins
232 (?)	Syrie	Her. VI, 4,7 ; Zos., I, 12, 1 ; <i>Epit.</i> 24, 2	Unités venues de Syrie et d'Egypte	Crainte des soldats de subir des mesures de rétorsion pour leur indiscipline, perte de confiance envers l'empereur	Contre-offensive romaine contre les Perses dirigée par l'empereur Sévère Alexandre	Proclamation d'un usurpateur suivie d'une répression avec châtement des responsables et soldats mutés dans d'autres unités

Dates	Lieu	Sources	Protagonistes attestés par les sources	Motifs invoqués par les sources	Contexte	Conséquences
234 (?)	Gaule	Aur. Vic. 24, 2, Eutr., VIII, 23 ; <i>HA</i> , <i>Alex</i> , LIX, 4	?	Indiscipline	Récents attaques des Alamans en Rhétie et Norique	Unités dissoutes
Fév./mars 235	Mogontiacum, Germanie supérieure	Her. VI, 7-9; <i>HA Alex</i> . LIX; Zos. I, 12-13; Orose, VII 18, 8; Aur. Vic. 25; Epit. 34, 3; Eutr. IX, 1; Jord., <i>Get.</i> , XV, 83 et 87; <i>Rom.</i> , 280-281; Zon. XII, 15 ; Malalas XII, 25, 4 ; <i>Or. Sibyl.</i> , XII; Chron. 354; <i>Hier. Chron.</i> 2251 ; G Sync., 437 et 439	Jeunes recrues et garde impériale	Incurie, avarice, couardise et incompetence du prince opposées aux qualités supposées de Maximin	Climat d'indiscipline, guerre contre les Germains.	Proclamation de Maximin, assassinat d'Alexandre Sévère, des deux préfets du prétoire et d'une partie de l'entourage impérial
Printemps 235	Germanie supérieure, Rhétie ?	<i>HA Maximin</i> , X, 1-6; <i>Tyr. Trig.</i> , XXXII; Her. VII, 1, 4-7	Magnus, Sénateurs, centurions, soldats	Ambition de Magnus, mécontentement de la troupe vis-à-vis de la discipline et des manœuvres imposées par Maximin	Climat d'indiscipline, guerre contre les Germains, récente proclamation de Maximin.	Révolte avortée et écrasée par Maximin, nombreuses exécutions

Date	Lieu	Sources	Protagonistes attestés par les sources	Motifs invoqués par les sources	Contexte	Conséquences
Printemps 235	Germanie supérieure, Rhétie ?	Her. VII, 1, 9; <i>HA Maximin</i> , XI; <i>Tyr. Trig.</i> XXXII	Quartinus/Titus, Macedo/Macedonius, archers osrhoéniens	Fidélité posthume des Osrhoéniens aux Sévères	Indiscipline, guerre contre les Germains, récente proclamation de Maximin, révolte avortée de Magnus	Proclamation de Quartinus/Titus assassiné par Macedo, lui même éliminé par Maximin
Janvier (?) 238	Afrique proconsulaire et Italie	Her. VII, 3, 7 ; VIII, 1-6 ; Zos. I, 13- 14 ; <i>HA Maximin</i> , XIII-XXIII ; <i>Maxime et Balbin</i> I-X ; <i>Trois Gordiens</i> VII-XXII ; Aur Vic 26-27 ; Epit. 25, 1 ; Eutr. IX, 1 ; Orose VII, 19, 2 ; Jord., <i>Get.</i> , XV, 88 ; Zon. XII, 17 ; Malalas XII, 25 5 ; Pol. Silv., <i>Laterc.</i> , 34 ; Dexippe, frg. 10	Cohorte urbaine de Carthage ; garnison de Rome ; flotte de Ravenne ; auxiliaires germains ; <i>Legio Ila Parthica</i> ; prétoriens. Gordien I et II, Sénat de Rome dont Pupien et Balbin, Menophilus, Crispinus	Rapacité du fisc, violence d'un procureur, pouvoir tyrannique de Maximin, difficultés du siège d'Aquilée, protection des cantonnements, rumeurs	Guerre contre les Germains	Assassinat de Maximin et de ses partisans, mise en place d'un gouvernement sénatorial.

Date	Lieu	Sources	Protagonistes attestés par les sources	Motifs invoqués par les sources	Contexte	Conséquences
Mai (?) 238	Rome	Her. VIII, 8, 1-7 ; <i>HA Trois Gordiens</i> , XXII, 5 ; <i>Maxime et Balbin</i> XII-XIV ; Zos. I, 16, 1 ; Aur. Vic. 27, 6 ; Epit. 26, 2 ; Eutr. IX, 2, 2 ; Orose VII, 19, 3 ; Zon. XII, 17 ; Malalas XII, 25, 6 ; Dexippe, frg. 13-14	Prétoriens	Soldats mécontents de la mort de Maximin et des empereurs choisis par le Sénat. Jalousie des prétoriens envers la garde de Germain. Crainte des prétoriens d'un éventuel licenciement.	Récents et violentes émeutes entre prétoriens et population de Rome. Chute récente de Maximin.	Assassinat de Pupien et de Balbin. Proclamation de Gordien III.
Printemps (avril ?) 248	Mésie/ Pannonie	Zos., I, 20-21 ; Zon., XII, 19	Troupes de Mésie et de Pannonie, Pacatianus.	Tensions entre soldats et officiers	Menaces des Carpes et des Goths sur le Bas-Danube	Proclamation puis assassinat de Pacatianus, répression contre les mutins
Sept/oct. 249	Pannonie	Zos., I, 21, 3 ; Zon., XII, 19 ; Aur. Vic., 28, 10 ; Epit., 18, 1 ; Eutr., IX, 3 ; Orose, VII, 20, 4 ; Malalas, XII, 25, 13 ; G Sync., 444	Troupes de Pannonie, Dèce	Répression de Dèce contre ceux qui avaient proclamé Pacatianus, compétences de Dèce en matière militaire	Récente usurpation de Pacatianus, menaces des Carpes et des Goths sur le Bas-Danube	Proclamation de Dèce, guerre civile et mort de Philippe l'Arabe
Eté 253	Emèse (Syrie)	Zos., I, 38, 1 ; Malalas, XII, 26 ; <i>Or. Sibyl.</i> , XIII	Troupes d'Orient, Uranius Antoninus	?	Offensive perse en Syrie, désastre de Barbalissos	Proclamation d'Uranus Antoninus

Date	Lieu	Sources	Protagonistes attestés par les sources	Motifs invoqués par les sources	Contexte	Conséquences
Eté (juillet/août ?) 253	Mésie	Zos., I, 28, 1-3 ; Zon., XII, 21 ; Aur. Vic, 31, 1-2 ; Epit., 31 ; Eutr., IX, 5 ; Orose, VII, 21, 6 ; Jord. <i>Get.</i> , XIX, 104; G. Sync., 459, 465	Troupes de Mésie, Emilien	Incompétence de T. Galle, succès militaires d'Emilien contre les Goths, générosité envers les soldats	Offensive gothique sur le Danube, offensive perse en Orient	Proclamation d'Emilien, guerre civile et assassinat de T. Galle et de Volusien
Automne 253	Rhétie ou Norique	Zos., I, 29, 1 ; Zon., XII, 21 ; Aur. Vic., 32, 1 ; Epit., 32, 1 ; Orose VII, 22, 3 ; Eutr., IX, 7 ; Jord., <i>Rom.</i> , 287 ; Hier. Chron. 2271	Corps expéditionnaire en formation	Volonté de l'armée, du Sénat et du peuple	Offensive gothique sur le Danube, offensive perse en Orient, récente campagne contre les Alamans, proclamation d'Emilien, mort de T. Galle	Proclamation de Valérien, guerre civile (?), assassinat d'Emilien
Fév.-juillet (?) 258	Mésie supérieure ou Pannonie (Sirmium ?)	Aur. Vic., 33, 2 ; Eutr., IX, 8, 1 ; <i>HA, Tyr. Trig.</i> , IX, 1 ; Zon., XII, 24 ; Orose, VII, 22, 10 ; An. Post Dionem, frg. 5 ; Pol. Sil., <i>Later.</i> 45	Troupes de Mésie, Ingenuus	Menace barbare, compétences militaires et ambition d'Ingenuus	Menaces des Sarmates sur la frontière, mort de Valérien le Jeune	Proclamation d'Ingenuus et écrasement de la révolte par Gallien

Date	Lieu	Sources	Protagonistes attestés par les sources	Motifs invoqués par les sources	Contexte	Conséquences
Eté 260	Mésie supérieure ou Pannonie (Sirmium ?)	Aur. Vic., 33, 2 ; Epit., 32, 3 ; Eutr. IX, 9 ; <i>HA, Tyr. Trig.</i> X, 1-2 ; Pol. Silv., <i>Later.</i> 45	Troupes de Mésie et de Pannonie, <i>vexillationes</i> de Germanie, Regalianus	Capture de Valérien	Pression barbare sur la frontière danubienne, invasion des Alamans en Italie, départ de Gallien vers l'Italie, capture de Valérien	Proclamation de Régalianus bientôt tué par les barbares ou par ses troupes
Eté 260	Germanie inférieure (Colonia Agrippina)	Zon. XII, 24 ; Zos., I, 38, 2 ; Aur. Vic., 33, 2 ; Epit., 32, 3 ; Eutr., IX, 7 ; <i>HA Tyr. Trig.</i> , III ; Orose VII, 22, 10 ; Pol. Silv., <i>Laterc.</i> , 45 ; An. Post Dionem, frg 6	Troupes de Germanie inférieure, Postumus	Contentieux entre les soldats et Salonin à propos d'une histoire de butin, compétence militaire de Postumus	Pression barbare sur la frontière rhénane, raid des Alamans sur l'Italie, capture de Valérien	Proclamation de Postumus, siège d'Agrippina et assassinat de Salonin
Eté 260	Orient (Samosate ?)	Zon. XII, 24 ; <i>HA Tyr. Trig.</i> , XII ; Pol. Silv. <i>Later.</i> , 45 ; Pierre Le Patr., frg. 11 ; An. Post Dionem, frg 3 ; G. Sync. 466	Troupes d'Orient, Callistus-Ballista, Macrien et ses fils	Capture de Valérien, disqualification de Gallien et rôle incitateur de Ballista-Callistus	Invasion gothique en Asie mineure, épidémie de peste, désastre militaire et capture de Valérien	Proclamation de Macrien et de ses fils progressivement éliminés par Auréolus, Théodotus et Odénath

Date	Lieu	Sources	Protagonistes attestés par les sources	Motifs invoqués par les sources	Contexte	Conséquences
261	Macédoine	<i>Epit.</i> 32, 4 ; <i>HA Tyr. Trig.</i> XIX ; <i>Gal.</i> , II, 2-4 ; Ammien , XXI, 16, 10	?	Capture de Valérien, usurpation de Macrien	Capture de Valérien, usurpations en Illyricum, en Gaule et en Orient	Proclamation de Valens bientôt massacré par ses troupes
261/262	Egypte (Alexandrie)	<i>Epit.</i> 32, 4 ; <i>HA Tyr. Trig.</i> XXII	Troupes d’Egypte, Aemilianus	Emeute à Alexandrie	Récente défaite de Macrien face à Auréolus	Proclamation d’Aemilianus bientôt capturé par Thédotus, envoyé de Gallien
Print./été 267	Italie du Nord	Zos. I, 40, 1 ; Zon. XII, 25-26 ; Aur. Vic., 33, 17; <i>Epit.</i> , 32-34; <i>HA, Tyr. Trig.</i> XI; <i>Gal.</i> XIV, 6; <i>Claude</i> , V, 1-3; <i>Aurel.</i> , XVI, 1-2 ; Pol. Silv. 45 ; G. Le Sync. 467	Corps de cavalerie, Auréolus	Ambition d’Auréolus	Gallien en lutte dans les Balkans, Auréolus stationné à Milan pour faire face à une invasion de Postumus	Proclamation d’Auréolus assassiné peu de temps après
Fév./mars (?) 269	Germanie supérieure (Mogontiacum)	Aur. Vic. 33,8 ; <i>Epit.</i> 32,4 ; Eutr., IX, 9, 1 ; Orose, VII, 22, 11 ; <i>HA, Tyr. Trig.</i> V, 8 ; J. Antioch. Frg. 152 ; Pol. Silv., <i>Laterc.</i> , 45	Troupes rhénanes	?	Usurpation de Marius ? Claude II combat dans les Balkans	Proclamation de Laelianus. Révolte rapidement écrasée par les troupes de Postumus

Date	Lieu	Sources	Protagonistes attestés par les sources	Motifs invoqués par les sources	Contexte	Conséquences
Mai/juin (?) 269	Germanie supérieure (Mogontiacum)	Aur. Vic. 33,8 ; Eutr., IX, 9, 1 ; Orose, VII, 22, 11 ; <i>HA, Tyr. Trig.</i> III, 7 ; Pol. Silv., <i>Laterc.</i> , 45	Troupes de Postumus	Volonté de piller Mogontiacum	Usurpation de Marius, usurpation de Laelianus Claude II combat dans les Balkans	Assassinat de Postumus et ralliement à Marius
Septembre 270	Pannonie	Zos. I, 47, 1 ; Eutr. IX, 13 ; Orose VII, 23, 3 ; <i>HA, Aurel.</i> , XXXVII, 6.	Troupes danubiennes	Compétences militaires d'Aurélien	Mort de Claude II, acclamation de Quintilien, combats d'Aurélien sur le Bas-Danube	Proclamation et élimination ou suicide de Quintillien
271 (?)	Gaule Belgique, Germanie inférieure	Zos. I, 49, 2	?	?	Assassinat de Victorinus, proclamation de Tétricus	Proclamation et élimination rapide de Domitianus
Printemps 272	Orient (Palmyre)	Zos., I, 50, 1 ; Eutr., IX, 13, 2 ; Orose, VII, 23, 4 ; <i>HA, Aurel.</i> , XXII-XXXI ; Pol. Silv., <i>Laterc.</i> , 49 ; Jord., <i>Rom.</i> , 291 ; Malalas, XII, 28 ; G. Sync. 470	Troupes d'Orient dont contingents de Palmyréniens et de Syriens.	Ambition de Zénobie	Rupture des communications avec l'Occident, mort de Claude II, difficultés d'Aurélien	Zénobie et Vaballath reconnus par les troupes dont beaucoup font défection avec l'arrivée d'Aurélien

Date	Lieu	Sources	Protagonistes attestés par les sources	Motifs invoqués par les sources	Contexte	Conséquences
Juillet 276	Orient (Asie Mineure)	Zos. I, 64, 1 ; Aur. Vic. 36, 2 ; <i>Epit.</i> , 36, 2 ; <i>HA, Tacite</i> , XIV, 1	Troupes en Asie Mineure, troupes d'Europe et d'Afrique sauf Egypte	Ambition de Florianus	Campagne contre les Goths en Asie Mineure, disparition de Tacite	Proclamation de Florianus rapidement éliminé après quelques défections et combats
Juillet 276	Orient (Syrie ?)	Zos. I, 64, 1 ; <i>HA, Tacite</i> , XIV, 2 ; <i>Probus</i> , X, 3-4 ; XI, 2-3	Troupes d'Orient (Syrie, Palestine Egypte, Phénicie, Mésopotamie ?)	Pressions de l'armée	Campagne contre les Goths en Asie Mineure, révolte des notables contre le gouverneur de Syrie, disparition de Tacite	Proclamation de Probus et élimination de Florianus après quelques combats
280/281 (?)	Orient (Syrie)	Zos., I, 66, 1 ; Zon., XII, 29 ; Eutr., IX, 17, 1 ; Orose, VII, 24, 2-3 ; <i>Epit.</i> , 37, 2 ; <i>HA, Prob.</i> , XVIII, 4 ; <i>Quadr. Tyr.</i> , VII-XI ; G. Sync., 471 ; Pol. Silv., <i>Laterc.</i> , 53 ; <i>Jord. Rom.</i> , 293 ; Hier. Chron., 2296	Troupes d'Orient	?	?	Proclamation de Saturninus rapidement éliminé par des troupes d'Orient

Date	Lieu	Sources	Protagonistes mentionnés par les sources	Motifs invoqués par les sources	Contexte	Conséquences
280/281	Gaule Belgique, Germanie inférieure (Agrippina)	Aur. Vic., 37, 3; Epit., 37, 3; Eutr., IX, 17; Orose, VII, 24, 3; <i>HA, Prob.</i> , XVIII, 5; <i>Quadr. Tyr.</i> , XIII, XV; Pol. Silv., <i>Laterc.</i> , 53	Troupes de Gaule	?	Récentes campagnes de Probus en Gaule	Proclamation de Bonosus et de Proculus rapidement écrasés par Probus.
282 Sept/oct.-déc.	Danube (Rhétie-Norique et/ou Pannonie)	Zos., I, 71, 4-5; Zon., XII, 29; Anonym. Post Dionem, frg. 11; Aur. Vic., 37, 4; <i>HA Prob.</i> , XX, 1-3; XXI, 2-3; Carus, VI, 1; Eutr. IX, 17, 3; Jord., <i>Rom.</i> , 293; Hier. Chron., 2299; Malalas, XII, 33	Troupes danubiennes	Ambitions et complot de Carus, révolte de la troupe contre la politique de grands travaux, qualités militaires de Carus	Récentes campagnes victorieuses de Probus, contestation en Gaule et en Syrie	Proclamation de Carus et assassinat de Probus
284	Italie du Nord	Zos., I, 73, 3; Aur. Vic., 39, 10; <i>Epit.</i> 38, 6; J. Antioch., frg 163; Pol. Silv. 57	Troupes en Italie du Nord	Ambition de Iulianus, excès de Carinus, mort de Carus et de Numérien	Récente campagne d'Orient, mort de Carus et de Numérien, proclamation de Dioclétien (?)	Proclamation de Sabinus Iulianus rapidement éliminé par Carinus

Date	Lieu	Sources	Protagonistes mentionnés par les sources	Motifs invoqués par les sources	Contexte	Conséquences
284 Novembre	Bithynie	Zos., I, 73, 2-3 ; Zon., XII, 31 ; Aur. Vic., 38, 6à 39, 13 ; <i>Epit.</i> , 38, 8 ; Orose, VII, 25, 1 ; Eutr., IX, 18-20 ; <i>HA</i> , <i>Car.</i> XIII, 1-2 ; Jord., <i>Rom.</i> , 296 ; Hier. Chron., 2302 ; G. Sync. 472	Troupes d'Orient et troupes danubiennes	Perte successive de deux Augustes, intrigues d'Aper, qualités militaires de Dioclétien	Récente campagne d'Orient, mort de Carus et de Numérien, proclamation de Iulianus en Italie (?)	Proclamation de Dioclétien et élimination de Carinus
286	Gaule (Gesoriacum ?)	Aur. Vic. 39, 20 ; <i>Epit.</i> , 39, 3 ; Eutr., IX, 21 ; Orose, VII, 25, 3 ; J. d'Ant., frg 164 ; Hier. Chron., 2305 ; Pol. Silv., <i>Laterc.</i> , 59	Flotte sous les ordres de Carausius et les troupes de Bretagne	Détournement de butin par Carausius, arrestation de Carausius ordonnée par Maximien	Lutte contre la piraterie franque et saxone	Proclamation de Carausius
Juin/juil. 297 /298	Egypte	Aur. Vic., 39, 23 ; 39, 38 ; Eutr., IX, 22-23 ; <i>Epit.</i> , 39, 3 ; Orose, VII, 25, 8 ; <i>Pan. Lat.</i> , V, 21, 2 ; J. d'Ant., frg. 164 ; Malalas, XII, 41 ; <i>Hier. Chron.</i> 2306 ; Jord. <i>Get.</i> , XXI ; <i>Rom.</i> , 298 et 300 ; Pol. Silv., <i>Laterc.</i> , 59	Troupes d'Egypte	?	Défaite de Galère contre les Perses, refonte administrative de l'Egypte, nouvelle étape de la réforme fiscale	Proclamation de L. Domitius Domitianus et d'Achilleus avant répression de 298.

Date	Lieu	Source	Protagonistes mentionnés par les sources	Motifs invoqués par les sources	Contexte	Conséquences
303/304 (?)	Syrie (Séleucie de Piérie)	Libanius, disc. XX, 18-20	Troupes de Syrie	Corvées infligées aux soldats		Proclamation d'Eugène et répression rapide
25 juillet 306	Bretagne	Zos., II, 9, 1 ; Aur. Vic., 40, 2-4 ; Eutr., X, 2, 2 ; Epit., 40, 1 ; 41, 3 ; Lact., 25, 5 ; <i>Origo Const.</i> , II, 4 ; <i>Pan. Lat.</i> , VII, 8, 3 ; Eus., <i>Hist. Eccl.</i> , VIII, 13, 14 ; <i>Vita Const.</i> , XXII	Troupes de Bretagne	Décès de Constance et grande popularité de Constantin, espoir de récompenses	Fuite de Constantin de la cour de Galère, décès de Constance	Proclamation de Constantin
28 octobre 306	Rome	Zos., II, 9, 3 ; Aur. Vic., 40, 5 ; Eutr., X, 2-3 ; Epit., 40, 1 ; Orose, VII, 28, 6 ; Zon., XII, 32 ; Lact., 26 ; <i>Origo Const.</i> , III, 6 ; J. d'Ant., frg 169 ; <i>Chron. Pasch.</i> , <i>Olymp.</i> 271	Prétoriens	Acclamation de Constantin, ambition de Maxence, craintes des prétoriens menacés de dissolution	Acclamation récente de Constantin	Proclamation de Maxence
20 avril 308	Afrique (Carthage)	Zos., II, 12, 3 ; Aur. Vic., 40, 17 ; <i>Epit.</i> , 40, 2 ; Pol. Silv., <i>Laterc.</i> , 62	Troupes d'Afrique	Volonté de Maxence de se faire reconnaître en Afrique, tentative de meurtre envers L. Domitius Alexander	Mésentente entre Maximien et son fils Maxence, tous deux nouveaux détenteurs de la pourpre	Proclamation de L. Domitius Alexander

Date	Lieu	Sources	Protagonistes mentionnés par les sources	Motifs invoqués par les sources	Contexte	Conséquences
Printemps (?) 310	Gaule (Arles)	Zos., II, 11 ; <i>Pan. Lat.</i> VII, 16-20 ; Lact., 29 ; Aur. Vic., 40, 21	Troupes de Gaule	Ambition de Maximien	Mésentente entre Maximien et son fils Maxence, Constantin occupé sur le Rhin	Proclamation de Maximien et écrasement rapide de l'usurpation
1 mai (?) 310	Orient	Lact. 32	Troupes d'Orient	Ambition de Maximin Daia	Mort de Maximien, élévation de Licinius	Maximin Daia proclamé Auguste
Hiver 313	Syrie	Zos., II, 17, 3 ; Lact., 45 ; Eus., <i>Hist. Eccl.</i> , IX, 10, 2 ; <i>Chron. Pasch.</i> 272	Troupes d'Orient	Ambition de Maximin Daia	Récente victoire de Constantin, entrevue de Milan	Guerre contre les armées de Licinius et défaite
316	Italie ?	Zos., II, 18-20 ; <i>Origo Const.</i> , V, 15-18 ; Eus., <i>Hist. Eccl.</i> , X, 9, 2 ; <i>Vita Const.</i> , II, 3 ; <i>Epit.</i> , 51, 6 ; Eutr., X, 5 ; Aur. Vic., 41, 3	Troupes d'Italie du Nord ?	Ambition et convictions religieuses de Constantin	Rivalité croissante des deux Augustes en place, complot de Bassianus	Guerre contre les armées de Licinius et négociation d'une paix
316	Pannonie	<i>Origo Const.</i> , V, 15 ; Orose, VII, 28, 18-20 ; Eus., <i>Hist. Eccl.</i> , X, 8, 5 ; Eus., <i>Vita Const.</i> , II, 6 ; <i>Epit.</i> , 51, 6	Troupes danubiennes	Ambition de Licinius et haine des chrétiens	Rivalité croissante des deux Augustes en place, complot de Bassianus	Guerre contre les armées de Constantin et négociation d'une paix

Date	Lieu	Sources	Protagonistes mentionnés par les sources	Motifs invoqués par les sources	Contexte	Conséquences
Eté 324	Thessalonique	<i>Zos.</i> , II, 22-28 ; <i>Origo Const.</i> , V, 20-25; <i>Eus., Hist. Eccl.</i> , X, 9, 2 ; <i>Vita Const.</i> , II, 3; <i>Epit.</i> , 51, 6; <i>Eutr.</i> , X, 6; <i>Aur. Vic.</i> , 41, 8-9; <i>Chron. Pasch.</i> 276	Troupes d'Occident et danubiennes	Ambition et convictions religieuses de Constantin	Rivalité croissante des deux Augustes, mesures antichrétiennes de Licinius, campagnes contre les Sarmates et les Goths sur le Danube	Guerre contre les armées de Licinius et victoire totale de Constantin
Eté 324	Asie Mineure	<i>Origo Const.</i> , V, 20-25 ; <i>Orose</i> , VII, 28, 18-20 ; <i>Eus., Hist. Eccl.</i> , X, 8, 5; <i>Eus., Vita Const.</i> , II, 15; <i>Epit.</i> , 51, 6	Troupes d'Orient et danubiennes	Ambition de Licinius et haine des chrétiens	Rivalité croissante des deux Augustes, mesures antichrétiennes de Licinius, campagnes contre les Sarmates et les Goths sur le Danube	Guerre contre les armées de Constantin et défaite finale de Licinius

II Nuances chronologiques et représentation graphique.

1° Inconfort d'une vision et des repères chronologiques traditionnels.

Pour la période étudiée, nous avons donc pu répertorier soixante et une révoltes militaires sur cent trente et une années, soit un ratio moyen de 0,46/an, autrement dit une moyenne légèrement inférieure à une révolte tous les deux ans.

En restant dans un cadre historiographique traditionnel, on constate que vingt-neuf d'entre elles ont éclaté entre 235 et 285. Pendant ce demi siècle, qualifié d'époque « d'anarchie militaire », le ratio est supérieur à la moyenne calculée plus haut (0,58 révolte/an) et montre que cette période a été secouée par un peu plus d'une révolte tous les deux ans. La période qui s'étend entre 285 et 324 a connu treize révoltes en trente-neuf ans, soit un ratio de 0,26/an indiquant un rythme d'une révolte tous les quatre ans environ. Quant à la période sévérienne, elle a connu dix neuf révoltes en quarante-deux ans, soit un ratio 0,45/an, soit un peu moins d'une révolte tous les deux ans. Ces premières données nous laissent entrevoir une réalité plus nuancée que celle qui a longtemps été décrite par l'historiographie. D'abord, la période tétrarchique et le début de la période constantinienne ne sont pas des années de rapide retour au calme. Le phénomène de la révolte militaire décline mais il laisse encore une empreinte bien marquée, et ce jusqu'en 324. Remarquons ensuite que la période sévérienne, que certains auteurs ont voulu qualifier de période de « monarchie militaire », a connu un rythme de révoltes pas très éloigné de celui de la période dite d'« anarchie militaire ». Enfin, si l'on veut corriger les différentes moyennes obtenues en les rapportant à un nombre d'années équivalentes (les cinquante années qui séparent l'avènement de Maximin le Thrace de la victoire de Dioclétien sur Carinus par exemple), on obtient respectivement un taux corrigé de révoltes de 0,53/an pour la période sévérienne et un taux corrigé de 0,33/an pour les années 285-324. Autrement dit, sous l'angle de la révolte militaire, la période sévérienne, parfois dite de « monarchie militaire », se distingue à peine de la période d'« anarchie militaire » et le soi-disant rétablissement de l'ordre tétrarchique et constantinien est encore moins évident.

Certes, comme on l'a dit plus haut, en fonction de la nature de nos sources, il faut se garder d'un éventuel effet de loupe sur la période sévérienne et sur les années qui ont suivi l'avènement de Dioclétien. De fait, dans la liste des enchaînements de faits qu'on a écartés de notre décompte, neuf d'entre eux peuvent être datés de la période 193-235 alors que quinze sont contemporains des années 235-285. Toutefois, précisons de nouveau que compte tenu des diverses opinions des auteurs susceptibles de nous fournir des informations, le phénomène de la révolte militaire a probablement été plus exagéré qu'occulté, et cette remarque s'applique encore plus à la période qui a vu arriver sur le trône des officiers sortis du rang, au grand dam de l'élite sénatoriale. Enfin, constatons que pour la période 285-324, seuls deux enchaînements de faits ont été écartés du décompte des révoltes militaires. Au su de tout ce qui vient d'être dit, il n'est donc pas du tout certain que l'état des lieux des révoltes que nous avons proposé soit particulièrement pénalisé par un effet de loupe. Assurément, compte tenu du peu d'intérêt que les auteurs antiques portent aux vicissitudes de l'existence des forces

armées, il est fort possible que l'existence de certains événements nous échappent totalement mais, là encore, il nous est impossible d'en apprécier l'exacte mesure.

Les appellations « monarchie militaire » et « anarchie militaire », telles qu'elles ont été utilisées jusque-là par tout un courant historiographique, deviennent alors un peu inconfortables. Grâce aux biographies qu'A. Birley ou A. Daguet-Gagey ont consacrées à Septime Sévère, on savait déjà que la réputation de « traîneur de sabre », pour reprendre l'expression employée par Y. Le Bohec, faite au fondateur de la nouvelle dynastie fondée en 193, ne reposait sur aucun élément probant. Et hormis Caracalla, ses successeurs n'ont pas particulièrement cherché à endosser le rôle du *comilito*. A ces éléments, l'addition du décompte du nombre des révoltes militaires vient renforcer une impression presque contraire à celle qui a été souvent donnée pour dépeindre et qualifier la période sévérienne. La « monarchie militaire » a finalement rencontré beaucoup de problèmes avec les soldats, puisque ceux-ci se sont révoltés presque une année sur deux. Ce nouvel éclairage, si on l'accepte, vient également nuancer celui qui caractérisait la période suivante. En chiffres bruts, il nous faut constater que les militaires se sont à peine plus révoltés au cours du demi-siècle qui a suivi. La période d' « anarchie militaire », si elle existe, ne peut alors tirer son appellation du seul nombre des révoltes.

De fait, des historiens comme Michel Christol ou Hervé Inglebert, pour ne citer qu'eux, ont, par leurs travaux, activement participé à un changement de la vision qu'on a longtemps pu avoir du IIIe siècle. Disons qu'à l'heure actuelle, pour résumer très brièvement les choses, l'historiographie récente considère que la crise du IIIe siècle ne peut se résumer à la notion d' « anarchie militaire » et se décline en plusieurs crises de durée et d'emprise géographique variables dans le temps et dans l'espace. Quant à la crise militaire proprement dite, elle ne débiterait qu'à partir de 249. Son redressement s'amorcerait dès le règne d'Aurélien avec la *restitutio orbis* avant de se généraliser à partir de l'époque tétrarchique.

Or, ce nouveau découpage chronologique s'adapte également fort mal à notre décompte des révoltes militaires. On ne reviendra pas sur la persistance des révoltes après 285 qui relativise toute « remise en ordre » ou tout « rétablissement » et qui laisse en suspens la question de savoir ce qui met fin au phénomène de la révolte. On aura l'occasion d'y revenir ultérieurement. En revanche, ce nouveau découpage chronologique créditerait la période 193-249 de vingt-cinq révoltes et la période de crise proprement dite de vingt-trois révoltes. Le résultat est pour le moins surprenant et paradoxal : la crise militaire (ou la période d' « anarchie militaire ») serait donc moins sujette à la révolte que la période qui l'a précédée.

Que l'on parle de crises ou d'une crise du IIIe siècle, que l'on choisisse une fourchette temporelle large, entre Marc Aurèle et Constantin, ou une fourchette plus restreinte limitée aux années 235-285, voire aux années 249-285, on constatera que les repères chronologiques légués par les auteurs antiques conservent une prégnance récurrente. Le règne de Marc-Aurèle, l'avènement de Maximin le Thrace et la mise en place de la Tétrarchie demeurent incontournables pour de multiples raisons qu'il ne nous appartient pas de développer ici. Or ces repères, et les expressions de « monarchie militaire » ou d' « anarchie militaire » qui ont

été proposées postérieurement conviennent mal, voire pas du tout, dès lors que l'on aborde la période sous l'angle des révoltes militaires qui font partie intégrante de la crise militaire (et/ou de la crise politique) si l'on ne veut pas limiter celle-ci aux seuls problèmes rencontrés par les Romains sur leurs frontières. Autrement dit, si l'on s'en tient à un décompte purement mathématique des révoltes militaires, on est obligé de constater que cette approche chiffrée ne s'accorde pas avec (voire rend caduque) les appellations et les découpages chronologiques construits ou fabriqués jusque là. Aussi, pour tenter d'aborder la période et les problèmes que l'on vient de soulever sous un éclairage ou un angle différent, nous a-t-il paru utile de faire apparaître le phénomène de la révolte sur une représentation graphique que le lecteur trouvera ci-après.

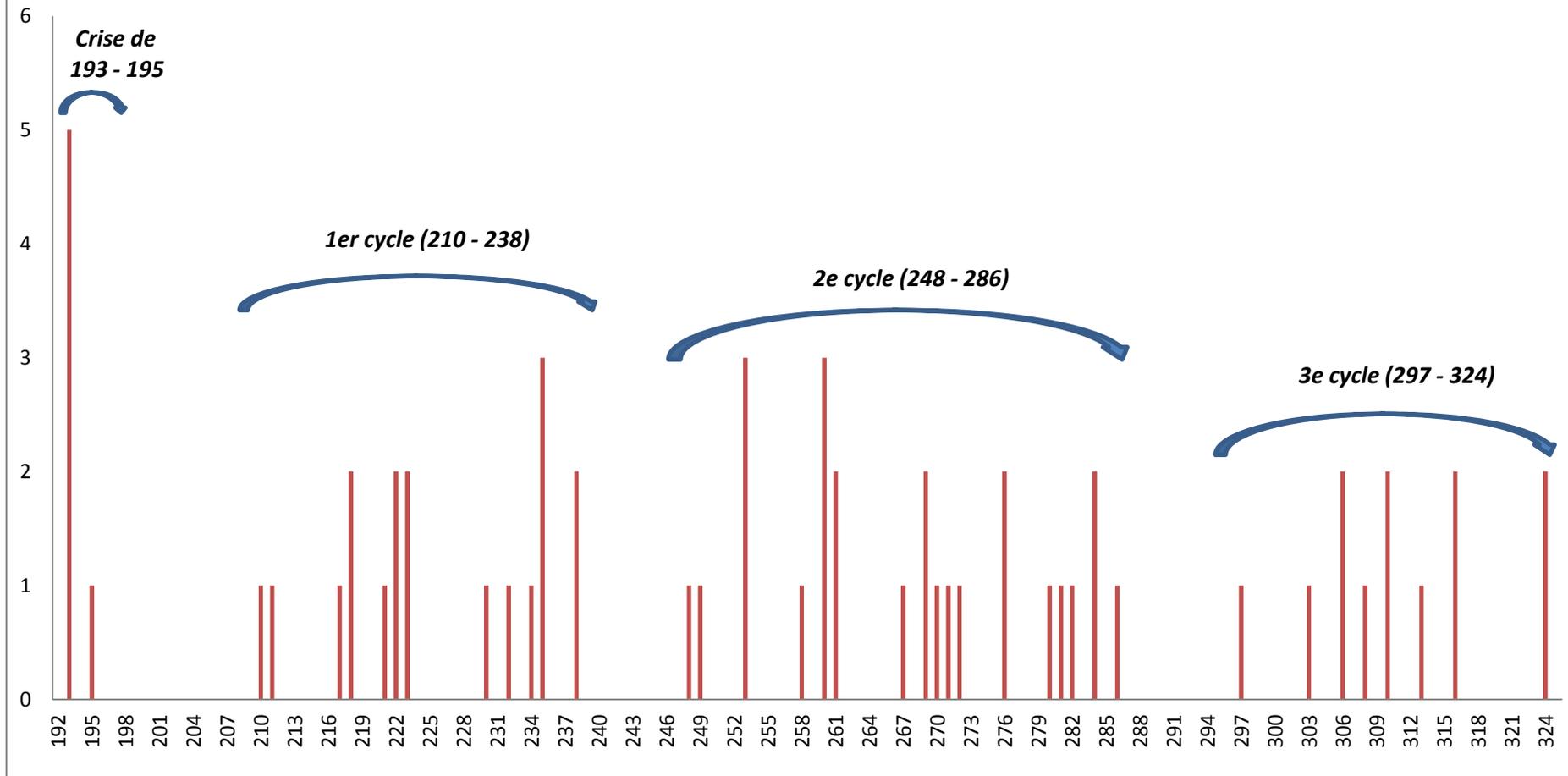
2° Un phénomène cyclique.

La représentation graphique pour la période 193 – 324 laisse alors apparaître quatre moments de crise, marqués irrégulièrement par un nombre plus ou moins important de révoltes militaires.

Le premier est limité à deux ans. Il rassemble les six révoltes qui ont marqué la crise de 193 et de ses derniers soubresauts jusqu'en 195. Il est suivi par une accalmie de quinze années. Le phénomène de la révolte prend donc une soudaine ampleur à la mort de Commode, d'une façon un peu identique à celle que l'Empire avait connue en 68. Mais à la différence de ce qui s'est passé au Ier siècle, cette soudaine flambée de violence fut le prélude à une succession de révoltes qui allait se mettre en place quinze ans après alors qu'une nouvelle dynastie, plutôt soucieuse des questions militaires, semblait s'installer dans la durée. Cette succession de révoltes prend la forme de trois cycles entrecoupés de deux périodes de calme d'une durée à peu près équivalente. Le phénomène ne cesse réellement qu'à partir de 324.

Le premier cycle de révoltes apparaît donc à l'extrême fin du règne de Septime Sévère. Il marque la vie de l'Empire plus d'une année sur deux jusqu'en 238. Cette période a connu dix-huit révoltes en vingt-huit ans, soit une moyenne de 0,68 révoltes/an, autrement dit un peu plus d'une révolte tous les deux ans. Il est suivi par une période de calme de dix ans. Notons au passage que, dans son livre *The emperor and the roman army*, Brian Campbell, qui arrêta pourtant son étude à l'année 235, voyait s'amorcer un changement dans les relations entre l'empereur et son armée à partir du règne de Caracalla. Le graphique confirme son intuition. On remarquera que ces années 210-238 sont des années particulièrement marquées par des problèmes de succession au pouvoir et par des problèmes liés à la personnalité de l'empereur. Des problèmes aux frontières sont réapparus depuis l'époque de Marc Aurèle mais ils ont été rapidement résolus. Quant au visage de l'armée romaine, les historiens s'accordent pour dire qu'il est resté à peu près le même depuis Auguste. Enfin, il est important de noter que la condition militaire s'était considérablement améliorée dès les débuts du règne de Septime Sévère.

Le nombre de révoltes militaires de 193 à 324



Le deuxième cycle s'étale sur trente-huit ans, entre 248 et 286. Il a connu vingt-cinq révoltes, soit une moyenne de 0,65 révoltes/an. Cette seconde flambée de révoltes est elle aussi suivie d'une accalmie équivalente à la précédente, ou presque, c'est-à-dire onze ans. Ce cycle de révoltes reprend avec l'accroissement soudain de la pression barbare aux frontières. Le nombre de révoltes est en augmentation par rapport au cycle précédent mais la fréquence est identique, voire légèrement inférieure ! Autrement dit, on peut affirmer que, d'une certaine façon, si l'on tient compte du nombre d'années que comporte cette période, les militaires ne se révoltent ni plus ni moins qu'au cours de la période précédente. Or, c'est ce moment précis de l'histoire de l'Empire qui est devenu synonyme d' « anarchie militaire ». Mais, après avoir connu des moments très difficiles à partir de 249, la situation aux frontières se rétablit au cours du règne d'Aurélien. En revanche, l'élite sénatoriale a dû laisser plus de place aux militaires sortis du rang à tous les échelons de l'administration et de l'armée et ce jusqu'à la tête de l'état. Toutefois, on remarquera que la proclamation des empereurs-soldats à partir de 268 et la *restitutio orbis* opérée sous Aurélien n'ont en rien ralenti le phénomène de la révolte. Le retour à un calme provisoire correspond avec la mise en place de la tétrarchie.

L'année 297 marque le départ d'un dernier cycle de révoltes qui s'étend sur vingt-sept ans. Sur cette période, douze révoltes ont éclaté. C'est un nombre et une fréquence en régression par rapport aux deux époques précédentes même si la moyenne s'établit à 0,44 révolte/an. Ainsi, la stabilisation durable aux frontières et la présence sur le trône impérial d'hommes de guerre expérimentés n'ont-ils pas réussi à arrêter l' « anarchie militaire ». Celle-ci a apparemment perduré jusqu'en 324.

Ainsi, la représentation graphique du décompte des révoltes militaires nous permet de faire deux constats. Le premier concerne le découpage chronologique. Comme on avait pu le constater plus haut après un premier décompte brut des révoltes déduit du tableau synoptique, les repères chronologiques traditionnels s'avèrent inconfortables pour la question qui nous occupe ici et le graphique fait apparaître une période 210-324, elle-même découpée en trois cycles de révoltes militaires. Le second remet à nouveau en question la vision traditionnelle ou plus récente que l'on pouvait ou que l'on peut avoir sur le III^e siècle. En effet, sur les trois grands cycles de révoltes militaires qui s'échelonnent entre 210 et 324, seul le second est particulièrement marqué par des problèmes d'ordre militaire. Certes, par le nombre seul des révoltes, c'est la période la plus agitée. Mais dès lors que l'on prête attention à la fréquence, l' « anarchie militaire » ne se distingue guère de la période qui l'a précédée ainsi que de celle qui lui a succédé. Or, une tradition historiographique a longtemps qualifié la première de « monarchie militaire » avec toutes les connotations d'ordre et de discipline que l'expression sous-tend. De la même façon, l'avènement de Dioclétien est assimilé à la notion de remise en ordre et de remise au pas puisque 284 marque traditionnellement la limite de l' « anarchie militaire ». Or, à l'aune du seul nombre de révoltes, constatons qu'il n'en est rien. Reste alors à nous pencher sur les autres données fournies par nos sources pour tenter de discerner les éléments qui ont pu participer à la construction de la « légende noire » du III^e siècle et à celle de l'armée romaine au cours de cette période.

III Statistiques de la révolte.

1° Premières indications.

A l'aide des données synthétisées à partir du tableau synoptique et rassemblées ci-dessous, on peut dresser quelques constats et dessiner quelques axes de réflexion sur la vision que les sources littéraires ont voulu nous donner, volontairement ou pas, du III^e siècle en général, et du phénomène de la révolte en particulier.

C'est un véritable lieu commun de dire que les anciens accusent avant tout et très fréquemment l'armée d'être, avec ou sans chefs identifiés, la cause directe des révoltes. D'après les textes dont nous disposons, trente-huit révoltes puiseraient tout ou partie de leurs origines dans les agissements des troupes et dans trente et un cas, il s'agirait de débordements ou d'excès dont les plus fréquents relèveraient de l'indiscipline ou de l'appât du gain. Toutefois, remarquons que ces deux motifs cumulés, s'ils reflètent une réalité et s'ils ne sont pas mentionnés par pur effet de style, ne se retrouveraient que dans un tiers des révoltes.

La proclamation à la pourpre de personnages choisis pour leurs compétences militaires tient une place aussi importante que l'indiscipline ou les questions financières dans les motifs de révolte. De fait, trente-cinq révoltes sur les soixante et une répertoriées ont éclaté sur fond de menaces sur les frontières ou de campagnes militaires en cours. Ces chiffres doivent être rapprochés des chiffres concernant les endroits où ont éclaté les révoltes. Il apparaît clairement que les provinces menacées par les ennemis extérieurs de Rome constituent des espaces privilégiés de rébellion: quarante-trois révoltes sur soixante et une ont éclaté dans des provinces frontalières. De la même façon, ce sont des troupes cantonnées sur ces mêmes espaces qui se rebellent le plus souvent puisqu'elles sont impliquées dans quarante-deux révoltes. Enfin, pour être complet, il faudrait également tenir compte des dix-sept cas de révolte qui résultent des griefs « des soldats » envers le prince. En effet, pour une moitié d'entre elles, il apparaît que les troupes contestent directement l'action gouvernementale et notamment la politique extérieure. A l'évidence, il semble que les armées soient particulièrement sensibles sur deux sujets intimement liés : la conduite des opérations militaires (c'est-à-dire une part importante de la politique extérieure, surtout au III^e siècle) et la défense des régions où elles sont cantonnées.

2° La légende noire du III^e siècle.

L'addition de ces renseignements explique sans doute, pour partie, la légende noire du III^e siècle. Les militaires, honnis par les élites depuis la fin de la République, prennent des initiatives au lieu de se contenter d'obéir, contestent le prince et sa politique, allant facilement jusqu'à la révolte pour obtenir gain de cause. La chose n'était pas nouvelle mais on n'avait pas connu d'équivalent depuis le I^{er} siècle avant notre ère, hormis la crise de 68/69.

Dates	Hiver : 7 révoltes	Printemps : 15	Été : 10	Automne : 7	Saison inconnue ou incertaine : 21	
Lieu	Italie : 13 révoltes dont 11 à Rome	Bretagne : 3 révoltes dont 1 à Eburacum	Gaule : 9 révoltes <i>dont 6 sur le Rhin</i> dont 3 en Germ. Sup. dont 3 en Germ. Inf. dont 1 en Narbonnaise	Illyricum : 12 révoltes <i>dont 10 sur le Danube</i> dont 4 en Pannonie dont 1 en Mésie dont 3 en Mésie et/ou en Pannonie dont 1 en Rhétie et/ou en Norique <i>dont 2 en Macédoine</i>	Afrique : 2 révoltes en Afrique proconsulaire	Orient : 19 révoltes dont 3 en Asie Mineure dont 9 en Syrie dont 2 en Mésopotamie
3 révoltes ne sont pas localisées avec suffisamment de précision pour être répertoriées au sein de ce tableau						
Protagonistes attestés par les sources	<p>« Les soldats » sans chefs identifiés : 7 révoltes <i>dont 5 incluent des troupes d'Italie</i> avec 4 mentions des prétoriens et une mention des cohortes urbaines <i>dont 1 impliquent des troupes d'Orient</i> <i>dont 1 implique des troupes de Gaule</i></p>			<p>« Les soldats » avec chefs identifiés : 54 révoltes <i>dont 17 incluent des troupes d'Italie</i> avec 10 mentions des prétoriens, 2 mentions de la <i>Ila Parthica</i> et 1 mention de la flotte de Ravenne <i>dont 3 incluent des troupes de Bretagne</i> <i>dont 9 incluent des troupes de Gaule</i> avec une mention d'auxiliaires germaniques et une mention de <i>vexillationes</i> de Germanie <i>dont 12 incluent des troupes danubiennes</i> avec 4 mentions des troupes de Mésie et 3 mentions des troupes de Pannonie <i>dont 19 incluent des troupes d'Orient</i> avec 1 mention de troupes d'Asie Mineure, 4 mentions de troupes syriennes, 2 mentions de la <i>IIIa Gallica</i>, 1 mention d'archers osrhoëniens, 1 mention de contingents palmyréniens, 3 mentions de troupes égyptiennes <i>dont 1 inclus des troupes d'Afrique</i></p>		
<p>Certaines révoltes rassemblent « des officiers », des « soldats » ou des <i>vexillationes</i> dont l'origine géographique est impossible à déterminer de quelque façon que ce soit tant les sources sont pauvres en éléments d'information. Ajoutons que certaines révoltes peuvent rassembler des troupes venues de différentes régions de l'empire. Cet aspect sera donc revu et corrigé lorsque l'on abordera l'identification plus précises des unités rebelles (3^e partie, chap. I, I)</p>						

Causes directes des révoltes invoquées par les sources	Problèmes liés au pouvoir et aux élites : 53 mentions <i>L'ambition des chefs : 20 mentions</i> <i>Les griefs des soldats contre l'empereur 17 mentions</i> dont 3 sont liées à l'excessive sévérité du prince, 6 à son attitude personnelle et 8 à son action gouvernementale. <i>Les convictions religieuses des Augustes : 4 mentions</i> <i>Les intrigues de cours : 6 mentions</i> <i>La vacance réelle ou supposée du pouvoir : 6 mentions</i>	Désordres des troupes : 31 mentions <i>Problèmes de discipline : 10 mentions</i> <i>Cupidité, avarice, ou appât du gain des soldats : 9 mentions</i> <i>Choix d'usurpateurs militairement compétents : 8 mentions</i> <i>Jalousies entre unités rivales : 2 mentions</i> <i>Antagonismes sociaux : 2 mentions</i> Volontés des troupes : 7 mentions <i>Fidélité dynastique : 3 mentions</i> <i>Menace barbare et protection des cantonnements : 2 mentions</i> <i>Volonté générale (le peuple et l'armée) : 2 mentions</i>
<p>Les sources littéraires ne donnent aucun motif pour 8 révoltes</p>		
Contexte des révoltes	<p>41 révoltes ont éclaté dans un cadre d'intrigues de cour ou de lutte pour le pouvoir. 35 révoltes ont éclaté sur fond de menaces sur les frontières ou de campagne en cours. 4 révoltes ont éclaté dans des contextes disciplinaires difficiles et 3 sont directement liées à des émeutes civiles. Bien entendu, dans certains cas, certains facteurs s'ajoutent. La lutte pour le pouvoir va souvent de pair avec les problèmes sur les frontières.</p>	
Conséquences évoquées par les sources	26 révoltes victorieuses avec concessions accordées aux soldats (privilèges, primes, exécutions) : 4 avec assassinat de l'empereur : 15 avec proclamation d'un usurpateur : 17 avec guerre civile : 13 avec négociations : 4	35 révoltes avortées avec mesures de répression prises à l'encontre des mutins (punitons, dissolution d'unités, mutations forcées) : 13 avec assassinat d'empereur : 3 avec proclamation d'usurpateur : 24 avec guerre civile : 21

Aux désordres que l'on vient de mentionner et aux préjugés tenaces de nos auteurs, il faut ajouter l'évolution du recrutement qui, au fil des décennies, s'est effectué toujours davantage dans les provinces frontalières de l'Empire, y compris et surtout dans ses provinces les moins urbanisées comme la Gaule du Nord, la Bretagne ou l'Illyricum.

Les hommes issus de ces contrées sont volontiers qualifiés de barbares (ou presque) ou, à défaut, dépeints comme tels. Rien d'étonnant alors si, comme le prétend Aurélius Victor, les armées de Gaule étaient devenues incontrôlables sous le règne de Tétricus. Zosime abonde dans le même sens lorsque, après avoir raconté la capture de Valérien, empereur proclamé « à la volonté générale » et apprécié du Sénat, il décrit un empire « à l'abandon et sans maître » sous l'effet des proclamations multiples d'usurpateurs par les troupes rhénanes, danubiennes et orientales. Cet événement sans précédent ouvrait une nouvelle ère puisque, désormais, sous la direction de Gallien et de ses concurrents, mais également de leurs successeurs immédiats, ce sont des militaires sortis du rang qui allaient présider aux destinées de l'Empire.

Au travers des descriptions ou des jugements apportés par nos sources, se discernent les éléments constitutifs de la légende noire de la seconde moitié du III^e siècle. D'une certaine façon, les anciens ont tenté de démontrer que ce sont principalement les bouleversements de l'ordre social romain pluriséculaire, l'évolution du recrutement des soldats au profit des provinces frontalières les moins romanisées (voire de barbares), les initiatives, les désordres ou les révoltes des troupes commandées de plus en plus par des officiers sortis du rang qui ont conduit aux désastres militaires et à la misère croissante de certaines provinces où se déroulaient les combats. Cette démonstration repose néanmoins sur deux particularités inhérentes à cette époque : l'incontestable accroissement du nombre de révoltes militaires par rapport aux deux siècles précédents et l'irruption manifeste des interventions croissantes des militaires sur la scène politique, soit par leur volonté de choisir le prince, soit par leur volonté d'influer sur les problèmes de défense, alors que ce domaine relevait jusque-là de la seule compétence de l'empereur. Ce sont ces particularités, jointes aux phénomènes évoqués plus haut, qui ont particulièrement retenu l'attention des anciens et qui, exprimés avec les procédés littéraires que l'on connaît, ont concouru à brosser le sombre tableau que l'on connaît et dont l'historiographie a eu tant de mal à se détacher ou à s'éloigner. Mais le rassemblement des données liées au phénomène de la révolte au sein d'un même tableau récapitulatif laisse apparaître d'autres renseignements dont la nature est loin d'être inintéressante puisqu'ils ont tendance à nuancer fortement tout ce qui vient d'être dit, voire à l'infirmier.

3° Quelques axes de réflexion.

Remarquons pour commencer que les saisons les plus propices à la révolte, quand elles sont connues, restent le printemps et l'été. Vingt-cinq révoltes ont éclaté à ce moment de l'année alors que quatorze seulement ont eu lieu en automne ou en hiver. En gardant bien à l'esprit notre importante marge d'incertitude (vingt et une dates restent inconnues ou incertaines), constatons que cette forte prééminence du printemps et de l'été correspondent à

des moments favorables pour pouvoir communiquer rapidement par voie de terre ou par mer mais également pour déclencher des opérations militaires.

A cette première remarque, ajoutons que la très grosse majorité des révoltes ont à leur tête des chefs identifiés (cinquante-quatre sur soixante et une) et qu'un très grand nombre d'entre elles seraient directement liées à l'ambition desdits chefs (vingt révoltes) ou auraient éclaté dans des contextes d'intrigue de cours ou de lutte pour le pouvoir (quarante et une révoltes). Ces renseignements doivent être rapprochés des fréquentes mentions, parmi les insurgés, de troupes italiennes proches du pouvoir : les prétoriens sont cités à quatorze reprises, les soldats de la *Ila Parthica* deux fois, les cohortes urbaines et la flotte de Ravenne une fois.

Ces données supplémentaires, jointes aux remarques faites plus haut à propos des saisons propices à la révolte, laissent penser que le phénomène de la révolte relève davantage d'une affaire bien pensée que d'une aventure improvisée. En effet, dans la majorité des cas, il semble que les mutins soient alors bien encadrés et se rebellent à un moment de l'année où leur insurrection va pouvoir s'étendre en ralliant d'autres partisans ou en engageant des opérations militaires pour donner au mouvement toutes les chances possibles de réussir.

Ainsi, malgré l'application récurrente des auteurs antiques à médire sur les désordres et les turpitudes de la soldatesque, l'addition et la juxtaposition de certains renseignements fournis par ces mêmes auteurs laisse transparaître un autre visage de la période. La révolte militaire serait, pour une grande part, un instrument entre les mains des chefs qui s'affrontent pour satisfaire leurs ambitions, réaliser leur projet et/ou pour conquérir ou contrôler le pouvoir. L'« anarchie militaire » serait alors davantage une « anarchie » orchestrée par les chefs, ou autrement dit, une anarchie des élites. De fait, seules huit révoltes sont répertoriées sans chefs identifiés.

Si l'on s'attarde sur les lieux où ont éclaté les révoltes militaires, on constate, dans le détail, que nos données infirment ce que les auteurs antiques affirment parfois avec force. Certes, les régions peu urbanisées de l'Empire à savoir la Bretagne, la Gaule (Germanies comprises) et l'*Illyricum*, totalisent vingt-quatre révoltes à elles seules, soit plus du tiers, dont douze pour l'*Illyricum*. Ceci étant posé, remarquons que l'Italie représente une menace un peu supérieure à l'*Illyricum* et que la région la plus dangereuse pour le pouvoir, en terme de révoltes, s'avère être l'Orient, la région la plus urbanisée, la plus « civilisée » de l'Empire. Voilà un nouveau résultat pour le moins inattendu et pour le moins contradictoire avec le tableau d'ensemble dépeint par nos sources.

Quant aux troupes ou aux soldats, quand ils sont identifiés, ce sont encore les troupes d'Italie ou les troupes orientales qui représentent le plus grand danger pour le pouvoir et non les soldats de régions moins urbanisées ou moins romanisées. Avec ou sans chefs avérés, les soldats d'Italie et les soldats d'Orient sont mentionnés par nos sources dans quarante-deux révoltes ! Cela ne signifie pas pour autant qu'ils sont systématiquement les principaux protagonistes de ces révoltes mais qu'ils sont au moins d'actifs participants aux troubles de

l'époque. Les troupes les plus enclines à la révolte restent les troupes cantonnées en Italie avec vingt-deux révoltes à leur actif. Comme on ne comptabilise que treize révoltes en Italie, cela signifie que ces soldats interviennent aussi bien en Italie que dans les provinces, ce qui paraît logique dans la mesure où une partie d'entre elles accompagne l'empereur dans ses déplacements. Les prétoriens sont expressément mentionnés quatorze fois, ce qui fait de la garde de l'empereur le principal foyer de menace.

Pour terminer notre tour d'horizon statistique, on retiendra deux chiffres qui nous montrent que la révolte militaire échoue plus qu'elle ne réussit. Cela signifie qu'au cours de la période étudiée le pouvoir a su, dans un grand nombre de circonstances, maîtriser la situation de crise et garder un nombre suffisant de forces pour pouvoir l'emporter *in fine*. A l'aune de ces trente-cinq révoltes avortées pour vingt-six révoltes victorieuses, il apparaît que l'armée fut finalement plus fidèle que rebelle, plus soucieuse de conserver l'ordre établi que de le remettre en cause, davantage un vecteur de conservatisme que d'anarchie.

Ainsi, le rassemblement de toutes ces données et de tous ces renseignements nous permet, une fois encore, de nuancer ou d'éclairer sous un jour différent la notion d' « anarchie militaire », transmise sans être explicitement nommée ainsi par nos sources littéraires et reprise jusqu'à aujourd'hui par tout un courant historiographique. Incontestablement, les troupes romaines occupent au III^e siècle une place qu'elles n'avaient pas jusque-là et leurs révoltes marquent fortement de leur empreinte la période qui s'étend de la fin du règne de Septime Sévère jusqu'à la victoire de Constantin sur Licinius. Reste à savoir quel projet, s'il existe, se dessine derrière cette nouvelle volonté d'intervenir sur la scène politique et quelle place les militaires entendent occuper, si c'est là leur nouveau souhait.

A la lecture des textes dont nous disposons, il apparaît que les principaux catalyseurs de révolte peuvent être regroupés autour de trois thèmes. Le premier concerne la personne du prince au travers de la perception de son rôle et de son image par les soldats, et les problèmes de défense au sens large. Le second est lié à des facteurs sociaux aux premiers rangs desquels semblent se profiler l'ambition des chefs et les vellétés récurrentes d'indiscipline et d'insubordination des soldats. Le troisième touche les questions financières parmi lesquelles, si l'on en croit nos sources littéraires, l'appât du gain des troupes aurait été un vecteur essentiel de rébellion. Dans les pages qui vont suivre, on aura l'occasion d'aborder ces questions plus en détail et de voir quelle part de réalité, si tant est que celle-ci puisse se laisser entrevoir, nos textes traduisent. On a déjà vu, au travers de l'étude de quelques cas litigieux, combien il fallait s'entourer de précautions avant de qualifier de révolte tel ou tel enchaînement de faits. Il conviendra d'aborder avec la même prudence ce que nous avons appelé les catalyseurs de révolte.

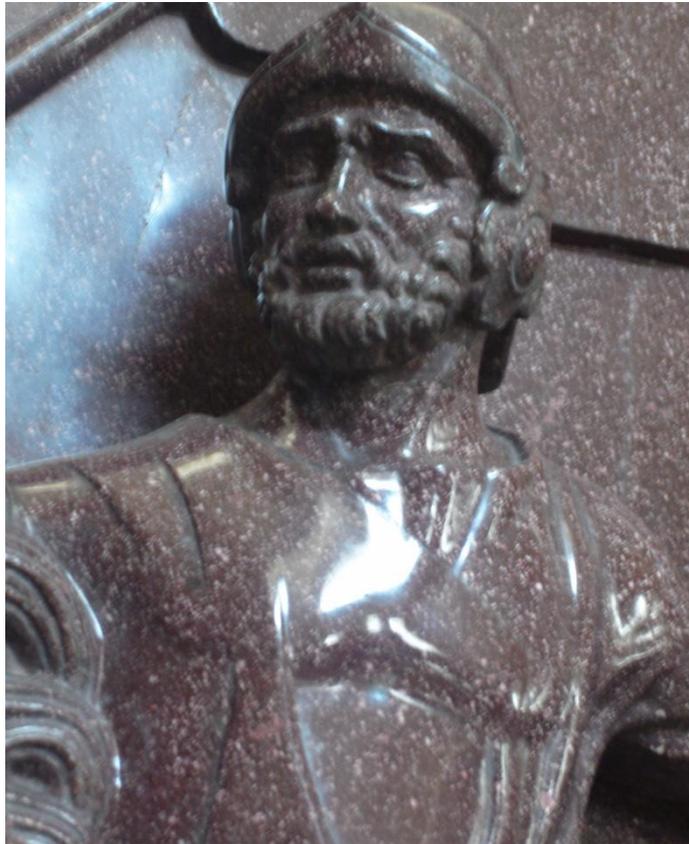
En effet, un examen attentif des textes nous a permis de mettre en évidence certaines contradictions ou paradoxes. On ne reviendra pas sur ce qui a déjà été dit à propos du découpage chronologique proposé par les auteurs anciens. Rappelons simplement et brièvement que les révoltes occupent un espace temporel bien plus large que celui que nous ont légué nos sources. Il y a donc des révoltes *a priori* condamnables et des révoltes qui le

sont moins ou qu'il convient de présenter autrement eu égard à la personnalité de leurs chefs ou aux motifs qui les sous-tendent.

Loin d'être un mouvement désordonné, l'« anarchie militaire » semble avoir été bien encadrée et bien pensée. C'est ce que nous ont montré les chiffres bruts exposés plus haut. Ceci étant posé, en s'appuyant notamment sur l'épigraphie, il reste à déterminer et préciser l'identité des chefs et si le choix de ceux-ci s'est fait après réflexion ou élaboration d'un plan quelconque, où s'il s'est opéré au hasard des circonstances avec des élus plus ou moins volontaires. Cette chose faite, on pourra alors déterminer avec plus de précisions qui sont ces élites qui s'affrontent : des membres issus de l'ordre sénatorial, des chevaliers, ou des soldats parvenus aux plus hauts rangs du cursus militaire. Pour ceux qui ont été proclamés empereurs, on pourra analyser une partie du programme politique de leur révolte par l'examen des émissions monétaires dont les légendes pourront être comparées aux programmes politiques, parfois décrits de façon beaucoup plus développée par les textes.

Pour finir, il convient de bien mesurer que toutes les données chiffrées rassemblées plus haut constituent un résumé brut des événements décrits par les textes et qu'elles ne tiennent pas compte de l'évolution dans le temps. Dans la mesure où, comme on l'a remarqué, des périodes marquées de façon à peu près égale par le phénomène de la révolte militaire ne faisaient pas du tout l'objet du même traitement de la part des auteurs antiques, on est en droit de penser que les éléments constitutifs des révoltes (catalyseurs, chefs, localisation, unités impliquées) n'ont pas toujours été les mêmes, ou du moins qu'ils ont connu une évolution dans le temps. L'établissement d'une typologie de la révolte sera sans doute en mesure de nous fournir une amorce de réponse.

DEUXIEME PARTIE : CATALYSEURS ET MECANISMES DE LA REVOLTE



Cavalier, détail ; sarcophage dit de Sainte Hélène, début du IVe siècle, Rome, musée du Vatican

Chapitre I : L'armée, le prince et les problèmes de défense.

I La protection des cantonnements.

1° De rares témoignages.

A partir du tableau récapitulatif présenté précédemment, on voit que le lien entre révolte militaire et contexte d'invasion ou menace extérieure n'est pas systématique¹. En revanche, les moments où l'Empire est menacé ou envahi sont synonymes de rébellion, et ce d'autant plus que l'empereur est éloigné du théâtre des opérations. Sans doute pouvons-vous alors émettre l'hypothèse selon laquelle les soldats sont particulièrement sensibles aux dangers que courent les cantonnements dans les provinces menacées. Malheureusement, les informations léguées par les sources ne nous aident guère à étayer ce postulat.

Parmi toutes les sources littéraires dont nous disposons, seul Hérodien évoque cette inquiétude et seulement pour le début de la période qui nous intéresse. Il l'exprime de façon très explicite une première fois, lorsqu'il aborde les campagnes militaires de la fin du règne de Sévère Alexandre. Après la campagne d'Orient, l'empereur reçoit des nouvelles alarmantes de Rhétie et du Norique où les Alamans ont franchi la frontière et « dévastaient l'Empire romain, s'attaquaient avec des forces considérables aux camps (...), ainsi qu'aux cités et aux villages, et que les provinces d'Illyrie, limitrophes et voisines de l'Italie, ne couraient pas peu de dangers »². « Ces nouvelles ébranlèrent Alexandre et désolèrent les soldats originaires d'Illyrie, qui se crurent frappés d'un double malheur, en songeant à ce qu'ils avaient subi en luttant contre les Perses et à ce qu'ils éprouvaient, chacun, en apprenant la mort des leurs, tués par les Germains »³. La seconde occasion où Hérodien exprime la même inquiétude survient lors du siège d'Aquilée par les troupes de Maximin en 238. Les opérations ne se déroulent pas du tout comme prévu, le siège s'éternise et, aux difficultés d'ordre militaire, s'ajoutent des difficultés d'ordre matériel ainsi que la dureté récurrente de Maximin envers ses soldats. Enfin, des rumeurs inquiètent les troupes : le peuple de Rome tout entier serait sous les armes, l'Italie ralliée à sa cause tandis que l'Illyrie, l'Orient et le Sud rassembleraient une armée⁴. Alors, « les soldats normalement cantonnés à Rome, au pied des monts Albains et qui avaient là leurs femmes et leurs enfants, décidèrent de tuer Maximin... »⁵. Dans les deux cas, on voit les troupes réagir très vivement à la pensée de savoir leurs proches atteints par un danger. Si

¹ Voir Ière partie, chap. III (Quantification du phénomène), I (Tableau synoptique).

² Τὴν Ῥωμαίων πορθοῦσιν ἀρχὴν καὶ τὰ ἐπὶ ταῖς ὄχθαις στρατόπεδα ἐπικείμενα πόλεις τε καὶ κώμας πολλῇ δυνάμει κατατρέχουσιν, εἷη τε οὐκ ἐν ὀλίγῳ κινδύνῳ τὰ Ἰλλυρικὰ ἔθνη ὁμοροῦντα καὶ γειτνιῶντα Ἰταλία. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 7, 2. trad. D. Roques.

³ Δηλωθαέντα δὴ ταῦτα τὸν τε Ἀλέξανδρον ἐτάραξε καὶ τοὺς ἐκ τοῦ Ἰλλυρικοῦ στρατιώτας ἐλύπησε, διπλῆ δοκοῦντας κεχρησθαι συμφορᾷ, ἕκ τε ὧν πεπόνθεσαν Πέρσαις μαχόμενοι, ἕκ τε ὧν ἐπνυθάνοντο τοὺς οἰκειούς ἕκαστοι ὑπὸ Γερμανῶν ἀπολωλότας. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 7, 3. trad. D. Roques.

⁴ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 5, 1-2 ; 5, 6.

⁵ ἔδοξε τοῖς στρατιώταις οἱ πρὸς τῇ Ῥωμαίων πόλει στρατόπεδον εἶχον ὑπὸ τὸ καλούμενον ὄρος Ἀλβανόν, ἐνθα παῖδας καὶ γυναῖκας καταλελοίπεσαν, φονεῦσαι τὸν Μαξιμίμινον. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 5, 8. trad. D. Roques.

la première fois, la nouvelle n'a fait qu'attiser la colère des troupes, la seconde fut fatale à l'empereur. Malheureusement, ce sont là les deux seuls témoignages explicites permettant d'étayer notre hypothèse de départ. Pour le reste, nous en sommes réduits aux constats de coïncidence entre invasion et révolte.

2° De très nombreuses corrélations entre invasions et révoltes

A partir de 248 et jusqu'en 253, les Goths et les Carpes attaquent en Mésie et dans les Balkans. Alors que Philippe l'Arabe est en Italie ou en Thrace, les armées de Mésie et de Pannonie proclament Pacatianus puis Trajan Dèce⁶. C'est également pour son esprit d'offensive dans une situation très périlleuse qu'aurait été proclamé Emilien par les armées du Danube⁷, Trébonien Galle séjournant alors dans la capitale de l'Empire. De même, Valérien, rompu aux grands commandements, à la tête de contingents venus de Gaule et de Germanie⁸, est proclamé par ses troupes alors qu'ont sévi les Alamans en Rhétie et les Francs en Germanie inférieure à une époque où s'affrontent Trébonien Galle et Emilien. La période 259-261, qualifiée « d'années noires » par J-M Carrié et A. Rousselle⁹, voit se répéter le même mécanisme de cause à effet. En l'absence de Gallien, combattant pour l'heure en Gaule, Ingenuus est acclamé en 258 « par les légions de Mésie avec l'assentiment de toutes les autres troupes basées dans les Pannonies » alors que les Sarmates sont passés à l'offensive sur le Haut Danube¹⁰. C'est dans le même contexte et pour les mêmes raisons que Régalianus est acclamé par les mêmes armées en 260. Après la capture de Valérien, mais aussi au moment où les Alamans sévissent en Gaule et que les champs Décumates sont évacués par les forces romaines, les armées du Rhin proclament Postumus¹¹. Certes, il restait Gallien, mais celui-ci a fort à faire en Italie du Nord¹², de même que Salonin en Germanie. De plus, ce dernier est un tout jeune homme bien incapable de remédier aux problèmes de l'heure. Dans les passages que Zosime consacre à ces années, l'auteur insiste sur la situation quasi désespérée de l'Empire : « l'Empire entier se trouvait sans maître et à l'abandon », « tout l'empire romain était ruiné au point que plus rien ne subsistait »¹³. La capture de Valérien,

⁶ Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 20, 2 ; I, 21, 3. Sur la fin du règne de Philippe l'Arabe voir S. Dusanic, « The end of the Philippi », *Chiron*, 6, 1976, pp. 427-439 ; H.A. Pohlsander, « Did Decius kill the Philippi », *Historia*, 31, 1982, pp. 214-222 ; C. Prickartz, « La chute de Philippe l'Arabe (244-249) », *Les Etudes Classiques*, 61-1, 1993, pp. 51-64 ; C. Körner, *Philippus Arabs: ein Soldatenkaiser in der Tradition des Antoninisch-Severischen prinzipats*, Berlin New-York, 2002, pp. 305-322 ; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 197-203. Sur la carrière de Trajan Dèce et les circonstances troubles du début du règne, voir notice n°105 et bibliographie en annexe III.

⁷ Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 28, 1 et 2 ; Zonaras, *Annales*, XII, 21. Sur Emilien voir notice n° 3 et bibliographie en annexe III.

⁸ Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 28, 3. Sur Valérien voir notice n° 94 et bibliographie en annexe III.

⁹ J-M. Carrié et A. Rousselle, *L'empire romain en mutation*, Paris, 1999, p. 741.

¹⁰ Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 33, 1 ; Ingenuus, *qui Pannonias tunc regebat, a Moesiaticis legionibus imperator est dictus. Histoire Auguste, Les trente tyrans*, IX, 1. trad. A. Chastagnol. Sur Ingenuus voir notice n° 76 et bibliographie en annexe III.

¹¹ Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 33, 8 ; Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 38, 2. Sur Postumus voir notice n° 14 et bibliographie en annexe III.

¹² Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 37, 2

¹³ Πάντα ἦν ἀναρχά τε καὶ ἀβοήθητα...πάσης τῆς ὑπὸ Ρωμαίους ἀρχῆς ἐς τὸ μηκέτι λοιπὸν εἶναι σαλευομένης. Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 37, 1 et I, 37, 3. trad. F. Paschoud.

l'éloignement de Gallien et l'offensive perse poussent les troupes d'Orient à proclamer Macrien secondé par Callistus-Ballista, les deux seuls hommes capables de redresser une situation extrêmement périlleuse et de protéger la région si l'on en croit l'*Histoire Auguste*¹⁴. A partir de 266 et jusqu'en 272, l'empire connaît à nouveau des temps extrêmement difficiles. Les Goths et les Hérules franchissent à nouveau le Danube et se ruent sur les Balkans ainsi qu'en mer Egée, semant la désolation partout où ils passent : « les Scythes ayant mis la Grèce complètement à mal et enlevé Athènes dans un assaut... »¹⁵. Conjuguée à l'usurpation persistante de Postumus, à l'autonomie de fait de l'Orient sous la direction des Palmyréniens, cette invasion est suivie peu de temps après par l'assassinat de Gallien par l'état major des troupes danubiennes¹⁶. Ce sont encore les légions danubiennes qui proclament Aurélien alors que les Juthunges sont passés à l'offensive en Rhétie, les Vandales et les Sarmates en Pannonie et les Goths sur le Bas Danube. En Orient, malgré les succès remportés par Gallien, Claude II ou Aurélien, l'empereur reste loin et les troupes soutiennent la dynastie palmyrénienne qui a su assurer la défense de la région et ce d'autant plus qu'Aurélien éprouve des difficultés en Italie du Nord. Au cours des années suivantes, même si la pression barbare s'atténue, elle n'en reste pas moins synonyme de révolte dès qu'elle se manifeste. Ainsi, à l'heure où les Goths ravagent l'Anatolie, les armées d'Orient proclament Probus¹⁷. Enfin, aux terribles raids menés par les Alamans en Gaule, semblent avoir répondu l'usurpation de Proculus et de Bonosus¹⁸. Au total, nous l'avons vu plus haut, ce ne sont pas moins de trente-cinq révoltes qui éclatent sur fond de menaces aux frontières de l'Empire ou sur fond d'une campagne militaire en cours.

Outre ces nombreuses coïncidences, on notera que, sans qu'il y ait révolte, à chaque fois qu'une menace extérieure pèse sur l'Empire et que l'empereur vient à disparaître brutalement comme Gordien III ou Dèce, l'armée tente de favoriser ou de porter au pouvoir celui qui semble le mieux à même de résoudre le problème dans l'urgence. Ainsi, elle porte au pouvoir Philippe l'Arabe en 244, alors préfet du prétoire et de fait chef de l'armée d'Orient¹⁹, ou Trébonien Galle qui menait campagne aux côtés de l'empereur en 251²⁰.

¹⁴ *Histoire Auguste, Les trente tyrans*, XIII, 3. Sur Macrien et Ballista voir notice n° 70 et 31 en annexe III.

¹⁵ Ταῶν δὲ Σκυθῶν τὴν Ἑλλάδα κάκιστα διαθέντων καὶ τὰς Αθήνας αὐτὰς ἐκπολιορκησάντων. Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 39, 1. trad. F. Paschoud.

¹⁶ Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 40, 3 ; Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 33, 21.

¹⁷ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 64, 2. Sur Probus voir notice n° 23 et bibliographie en annexe III.

¹⁸ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 67, 1 ; Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 37, 3 ; Eutrope, *Breviarium*, IX, 17, 1. Sur Proculus et Bonosus, voir notice n° 32 et 121 avec bibliographies.

¹⁹ Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 19, 1 ; Zonaras, *Annales*, XII, 17 ; *Res Gestae Divi Saporis*, trad. A. Maricq, *Syria*, 35, 1958, pp. 295-360. Sur Philippe l'Arabe voir *PIR*² I 461 ; *RE*, X, 1, p. 755 ; *KL P*, IV, p. 753 ; H.G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1960, p. 836 ; L ; de Blois, « The reign of the emperor Philip the Arabian », *Talanta*, 10-11, 1978-1979, pp. 11-43 ; D. E. Trout, « Victoria Redux and the first year of the reign of Philip the Arab », *Chiron*, 19, 1989, pp. 221-233 ; M. Peachin, *Roman titulature and chronologie, A.D. 235-284*, Amsterdam, 1990, p. 31 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 198-200 ; C. Prickartz, « Philippe l'Arabe (244-249), civilis princeps », *Antiquité Classique*, 64, 1995, pp. 129-153 ; C. Körner, *Philippus Arabs: ein Soldatenkaiser in der Tradition des antoninisch-severischen prinzipats*, Berlin New-York, 2002 ; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 188-203.

²⁰ Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 24, 1 ; Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 30, 1 ; Zonaras, *Annales*, XII, 21. Sur Trébonien Galle voir *PIR* V 403 ; *RE*, VIII, A, 2, p. 1984, n° 58 ; *KL P*, V, p. 934 ; M. Peachin, *Roman titulature*

Par leur nombre et le rapport de cause à effet qu'elles semblent imposer, toutes ces corrélations semblent corroborer notre hypothèse de départ, à savoir le souci des soldats de défendre leurs cantonnements et les provinces menacées dans lesquelles ils se situent. De notre point de vue, ces corrélations sont, pour partie, à mettre en relation avec la question du mariage des soldats ainsi qu'avec celle du recrutement, éléments qui, *a priori*, incitent à penser que l'attachement des hommes à leurs cantonnements ainsi qu'aux provinces dont ils étaient originaires s'en est trouvé renforcé.

3° Mariage et recrutement

Le mariage des soldats autorisé par Septime Sévère n'est mentionné que par Hérodien²¹. Les termes, très généraux, ont suscité des débats entre les historiens mais aussi des interprétations diverses. Dans un article qu'il a consacré à cette question, B. Campbell précise que l'on ne trouve pas de mention spécifique de cette mesure dans les grands textes officiels. En revanche, il est possible de relever de nombreuses preuves indirectes dans le *Digeste* ou le *Code Justinien*, qui montrent que la mesure fut très probablement étendue à toutes les unités et non aux seuls légionnaires²². Dans la pratique, la mesure n'a fait qu'entériner un état de fait mais elle avait le mérite de lever toute ambiguïté sur cette question, sur le statut des enfants ainsi que sur les problèmes de legs, même si les soldats disposaient déjà de nombreux privilèges en la matière. La décision de Septime Sévère installait davantage le soldat dans sa vie familiale et conjugale, non plus *de facto* mais *de jure*. La chose a-t-elle pu modifier l'état d'esprit des hommes ?

Selon certains historiens, les unions contractées par les soldats avec des « natives » dans les zones frontalières de l'Empire auraient débouché sur une fusion ethnique et une certaine acculturation des troupes. En vertu de cette hypothèse, la légalisation du mariage n'aurait donc fait qu'accentuer cet état de fait. Marié, entouré d'enfants légitimes et disposant de biens, le soldat ne pouvait que se sentir toujours davantage lié à son lieu de cantonnement d'autant plus que le recrutement se régionalisait toujours davantage. Mais le postulat que l'on vient d'énoncer est discuté. Certains chercheurs pensent que le *limes* avait probablement sa propre culture générée par la présence des troupes et les pratiques de la bureaucratie militaire qui semblent avoir agi partout à peu près de la même façon. La détention de la citoyenneté romaine imposait aux soldats un certain rôle social et une participation au phénomène de romanisation. Autrement dit, quelles que soient ses origines, le soldat se fondait dans une

and chronology, A.D. 235-284, Amsterdam, 1990, p. 35; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 209-210 ; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 211-214.

²¹ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, III, 8, 5.

²² Sur la question du mariage voir P. Garnsey, « Septimius Severus and the Marriage of Soldiers », *California Studies in Classical Antiquity*, 3, 1970, pp. 45-53 ; B. Campbell, "The marriage of soldiers under the empire", *JRS*, 68, 1978, p. 161 et 162; J.H. Jung, "Das Eherecht der römischen Soldaten", *ANRW*, II, 14, Berlin et New-York, 1982, pp. 302-346; D. Cherry, "The marriage of equestrian officers in the post-severan army", *Historia*, 46, 1997, pp. 113-116; S.E. Phang, *The Marriage of Roman Soldiers (13 BC-AD 235) : Law and family in the imperial army*, Leyden, 2001.

identité romaine en tant qu'acteur et représentant du pouvoir impérial. Dans l'étude qu'elle a consacrée au mariage des soldats romains entre 13 avant notre ère et 235 après notre ère, S.E. Phang observe que l'évolution au fil du temps du statut des unions ou des mariages a visiblement eu plus d'importance que les différences géographiques²³. Faut-il alors, compte tenu de ces constats, relativiser l'attachement des troupes à leur lieu de cantonnement et/ou leur province d'origine et prétendre que la légalisation du mariage n'a pas changé l'état d'esprit de façon significative ?

Au regard des rares éléments dont nous disposons, il est difficile de se prononcer de façon catégorique. Rappelons toutefois qu'au travers des propos un peu isolés d'Hérodien, on voit des soldats souffrir de l'éloignement de leurs cantonnements menacés et se soucier du devenir de leur femme et de leurs enfants au point de se révolter. Le même auteur avait également relevé des inquiétudes similaires sous le règne de Macrin sans que ce soit, cette fois, des catalyseurs de révolte²⁴. Malheureusement, les autres sources littéraires ne nous livrent pas de renseignements équivalents pour les années suivantes alors que les dangers qui menacent les frontières et les lieux de cantonnement des soldats sont autrement plus importants.

Toutefois, à la question du mariage s'ajoute la question du recrutement. Si l'on suit les données chiffrées fournies par Y. Le Bohec, il apparaît, pour la période qui nous intéresse, que les provinciaux sont désormais largement majoritaires dans les légions. Avec tous les aléas liés au hasard des découvertes et à la conservation des sites, il semble que les plus gros contingents sont fournis par les Germanies, les provinces danubiennes, auxquelles on ajoutera la Thrace, la Syrie et les provinces d'Afrique et de Numidie. Si l'on tient aussi compte des prétoriens (surtout des Illyriens depuis la refonte de ces unités par Septime Sévère) et des auxiliaires dont le recrutement est beaucoup plus mal connu, on peut dire que l'essentiel des contingents de l'armée romaine provient des provinces frontalières. De plus, au travers des renseignements fournis par le même auteur, il apparaît que les soldats servent de plus en plus dans leur région d'origine²⁵. Or celles-ci, (les provinces d'Afrique dans une moindre mesure),

²³ Sur toutes ces questions voir B.D. Shaw, « Soldiers and society : the army in Numidia », *Opus*, 2, 1983, pp. 133-157 ; J.F. Gilliam, « Romanization of the Greek East : the role of the army », *Roman Army Papers*, 1986, pp. 281-287 ; R. Mac Mullen, *Changes in the Roman Empire : Essays in the Ordinary*, Princeton, 1990, pp. 56-66 ; A.K. Bowman, *Life and Letters on the Roman Frontier : Vindolanda and its people*, New-York, 1994, pp. 48-49 ; D. Cherry, « Marriage and acculturation in Roman Algeria », *CPh*, 92, 1997, pp. 71-83 ; *Frontier and Society in Roman North Africa*, Oxford, 1998 ; G. Alföldy, « Das Heer in der Sozialstruktur des römischen Kaiserreiches », *KHG*, 2000, pp. 33-58 ; S.E. Phang, *The marriage of roman soldiers (13 B.C. – A.D. 235)*, Leiden-Boston-Köln, 2001, p. 140-141 ; 142-196. Sur le concept de romanisation et les débats récents autour de cette question voir M. Dondin-Payre et M.-Th. Raepset-Charlier (éd.), *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, Bruxelles, 2001 ; P. Le Roux, « La romanisation en question », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n° 2, mars-avril 2004, pp. 287-311 ; C. Badel, *Atlas de l'Empire romain*, Paris, 2012, pp. 71-87. Sur la notion de *territorium legionis* voir les articles récents de F. Bérard, « Territorium legionis : camps militaires et agglomérations civiles aux premiers siècles de l'empire », dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 3, Paris, 1992, p. 75-105 ; « Vikani, kanabenses, consistentes : remarques sur l'organisation des agglomérations militaires romaines », dans *L'epigrafia del villaggio*, Faenza, 1993 (*Epigrafia e antichità*, 12), p. 61-90 (*Actes du colloque int. de Forli ; 28-30 sept. 1990*).

²⁴ Voir Hérodien, *Histoire des Empereurs Romains*, V, 2, 6 et V, 3, 12.

²⁵ Voir Y. Le Bohec, *L'armée romaine sous le Haut-Empire*, Paris, 1990, pp. 87-91 ; P. Cosme, *L'armée romaine, VIIIème S. av. J.-C. – Vème S. ap. J.-C.*, Paris, 2007, pp. 103-121.

subissent des attaques régulières et très destructrices. A ces dommages, joints aux menaces qui pèsent sur les familles des hommes, les troupes semblent avoir été sensibles comme les sources semblent nous le montrer au travers de l'exemple de l'empire gaulois.

Le succès initial de Postumus auprès des troupes semble avoir été intimement lié, mais pas seulement, au fait qu'il rétablit la sécurité des frontières dont il avait la garde. Eutrope dit qu'« il exerça le pouvoir de telle sorte qu'avec une valeur et une modération considérables, il releva des provinces presque totalement perdues »²⁶. L'auteur de l'*Histoire Auguste* développe le même argument à deux reprises : « l'armée entière et tous les Gaulois accueillirent avec complaisance Postumus, qui réussit en sept ans à rétablir la situation dans les Gaules »²⁷ ; « il est indéniable que tous les peuples gaulois nourrissaient pour Postumus une extrême affection parce qu'il avait refoulé toutes les tribus germaniques et redonné ainsi à l'empire romain sa sécurité d'autrefois »²⁸. Certes, l'auteur de l'*Histoire Auguste* n'est pas toujours très fiable, mais ici le monnayage de l'empereur gaulois fait écho aux propos qui viennent d'être cités. Sur ses monnaies, dont les légendes ont été répertoriées par J. Lafaurie, figurent les termes : *Salus Provinciarum*, *Restitutor Galliarum*, *Pax Augusti*, *Spes Publica*, *Felicitas Publica* et même *Pacator Orbis* ou *Restitutor Orbis*.²⁹ Des légendes de même inspiration apparaissent également dans le monnayage de Trajan Dèce pour les provinces danubiennes avec les frappes *Pannoniae*, *Dacia* ou *Dacia Felix*. Une inscription d'Apulum, en Dacie qualifie Trajan Dèce de *Restitutori Daciarum*.³⁰ Autant de frappes et autant de signaux à destination des soldats (majoritairement originaires des régions dans lesquelles ils servent) qui viennent de se révolter dans un contexte de menace barbare et qui ont proclamé des compétiteurs à l'empereur régnant. Par ces émissions monétaires l'empereur, désireux de s'attacher la fidélité de ses troupes, mais aussi vraisemblablement soucieux d'éviter d'autres séditions, prenait en compte les inquiétudes des soldats et tentait de les rassurer.

Néanmoins, ce « patriotisme » apparemment sourcilleux des soldats, intimement lié au souci de défendre leurs proches, a aussi ses limites. Dans son ouvrage, B. Campbell³¹ a montré que les relations entre les militaires et les civils sont souvent difficiles. Les réquisitions de logis, d'animaux ou de ravitaillement constituaient une source importante de conflits et pouvaient s'accompagner de brutalités ou de violences, sans compter les larcins

²⁶ *Ita imperavit ut consumptas paene prouincias ingenti uirtute et moderatione reparauerit.* Eutrope, *Breviarium*, IX, 9, 1. trad. J. Hoellegouarc'h.

²⁷ *Ad omni exercitu et ab omnibus Gallis Postumus gratanter acceptus talem se praeiuit per annos septem, ut Gallias instaurauerit.* *Histoire Auguste, Les trente tyrans*, III, 4. Trad. A. Chastagnol.

²⁸ *Si quidem nimius amor erga Postumum omnium erat in gallicanorum mente populorum, quod summotis omnibus Germanicis gentibus Romanum in pristinam securitatem revocasset imperium.* *Histoire Auguste, Les Trente Tyrans*, III, 6. trad. A. Chastagnol.

²⁹ Voir J. Lafaurie, « L'empire Gaulois. Apport de la numismatique », *ANRW*, Principat, II, 1975, pp.920-925 ; N. Parisot, M. Prieur, L. Schmitt (éd.), *L'empire gaulois. Les antoniniens (260-274 ap. J.C.)*, Paris, 2011, pp. XXIII-XXXIV ; 9-68.

³⁰ *RIC*, IV, 3, Trajan Dèce, *Pannoniae*, n° 5, 20-26, 41; *Dacia*, n° 2, 12, 13, 35, 36; *Dacia Felix*, n° 14, 37; *CIL*, III, 1176 = *ILS*, 514 : *Imp(eratori) Caes(ari) C(aio) / Mess(io) Quinto / Traiano / Decio [Pio F(elici) Aug(usto)] / p(ontifici) m(aximo) trib(unicia) [pot(estate)] / II co(n)s(uli) II p(atri) p(atriciae) / restituto/ri Daciarum / col(onia) nova Apul[en]s(is)*. Voir également F. S. Salisbury, H. Mattingly, « The reign of Trajan Decius », *JRS*, 14, 1924, p.17; A. Buonopane - V. La Monaca dans G.P. Marchi - J. Pál (Hrsg.), *Epigrafi romane di Transilvania*. Biblioteca Capitolare di Verona, Manoscritto CCLXVII (Verona - Szeged 2010) 310, Nr. 9.

³¹ Voir B. Campbell, *The emperor and the roman army*, Oxford, 1984, pp.246-254.

commis par des soldats opérant pour leur propre compte. Les témoignages d'auteurs comme Tacite, Dion Cassius et les mesures répétées prises par certains empereurs ou des gouverneurs de province montrent que le problème était récurrent. Au III^{ème} siècle, on aura l'occasion d'y revenir, ces soucis sont toujours d'actualité. Ainsi, avec les collecteurs d'impôts, les soldats restent les gens les plus honnis des civils qui craignent d'être dépouillés. A ces maux peut également s'ajouter le pillage en règle. Pour reprendre l'exemple de l'empire gaulois, rappelons que Postumus, apprécié pour avoir su protéger les Gaules des raids germaniques, est renversé et massacré par ses propres troupes parce qu'il leur refuse le pillage de Mayence qui s'était ralliée à Lélien. De même, lorsque la cité d'Autun se rallie à Claude II, elle est impitoyablement mise à sac par les troupes de Victorinus.

Ainsi, même si les sources littéraires montrent peu le souci des soldats de défendre leurs cantonnements ou leur province d'origine, il semble que ce fut là un moteur ou un catalyseur essentiel de révolte. La reconnaissance pleine et entière par le pouvoir de la vie conjugale du soldat a sans doute participé au renforcement de l'attachement de celui-ci à son lieu de vie. La question du mariage des soldats était un problème et à la fin du second siècle, le concubinage des militaires était devenu si général que Septime Sévère n'a fait que se rendre à l'évidence. Mais, on l'a vu plus haut, si la reconnaissance *de jure* de ces unions a joué un rôle, le phénomène est bien difficile à mesurer. Certes, Hérodien nous livre quelques renseignements sur l'état d'esprit des soldats pour le début de notre période, mais en allait-il vraiment autrement quarante ou cinquante ans plus tôt ? Quoi qu'il en soit, le fait que les soldats aient, dans leur très grosse majorité, des familles autour de leur camp, et qu'ils soient originaires de provinces qui subissent des assauts répétés, a indiscutablement débouché sur des révoltes qui puisent leurs motifs dans un réel souci de défense des régions menacées ou dans un sentiment d'abandon du pouvoir impérial. La corrélation entre révoltes militaires et invasions nourrit fortement cette impression même si, bien entendu, d'autres facteurs sont à prendre en considération.

II L'image et le rôle du prince

Dans la première partie de cette étude, nous avons vu que les sources littéraires, pourtant souvent les plus explicites, laissent peu ou pas de place aux *desiderata* de l'armée qui se résument souvent à des propos convenus, fruits des préjugés ou de l'absence d'intérêt des auteurs anciens. En revanche, au travers des motifs supposés de certaines révoltes se dessine, par petites touches successives, le portrait du prince ou du chef qui a la faveur des troupes. La personnalité du prince, son attitude personnelle ou son action gouvernementale sont explicitement mentionnées et remises en cause dans dix-sept cas de révoltes, un chiffre qui s'ajoute parfois aux cas de révoltes relevant de la défense des cantonnements puisque ce problème que nous venons d'évoquer relève de l'action gouvernementale de l'empereur.

1° Un homme issu des élites dans la force de l'âge.

La période sévérienne et son prolongement immédiat jusqu'en 238 reste souvent la mieux documentée pour aborder cette question. Les choix progressifs opérés par les troupes au travers des vingt-quatre révoltes qu'a connues cette période se sont avérés être en quelque sorte des choix fondateurs pour façonner la personnalité du futur chef, et ce jusqu'au début du IV^e siècle.

En dehors de quelques cas limités en nombre, les troupes choisissent des chefs issus des élites dominantes de leur temps. Jusque vers 250, ce sont majoritairement des sénateurs. Par la suite, ce sont des chevaliers. Nous aurons l'occasion de revenir en détail sur ces questions lorsque nous aborderons la prosopographie de la révolte dans la troisième partie de cette étude. Sensibles à la *nobilitas* et/ou à la *virtus*, les troupes attendent du chef une réelle traduction en actes des qualités vantées par la propagande impériale, physiquement d'abord. A l'origine de la mutinerie de 209/210 dans laquelle est impliqué Caracalla, il semble que les maux dont souffrait Septime Sévère pesèrent d'un poids non négligeable dans le mécontentement des troupes (L'empereur souffrait de la goutte³²). Dans sa *Vie de Caracalla*, jugée de bon aloi par A. Chastagnol, l'auteur de l'*Histoire Auguste* écrit : « Au moment où l'armée décerna à Bassianus le titre d'Auguste, son père, bien qu'encore en vie mais devenu podagre, ne semblait plus capable de gouverner l'Empire... ». Pour sa part, Aurélius Victor affirme que souffrant des pieds, il retardait la reprise des opérations militaires et les soldats avaient manifesté leur mécontentement en proclamant Caracalla³³. En 238, Gordien invoque son âge trop avancé pour tenter de refuser la pourpre³⁴. Vingt-deux ans plus tard, Macrien, eu égard à son infirmité, aurait, entre autres, insisté sur le fait qu'il n'était plus capable de monter à cheval pour donner l'exemple dans le but de refuser la pourpre impériale qui lui était offerte au profit de ses fils plus jeunes³⁵. A l'opposé, celui qui montre de grandes qualités physiques peut obtenir les plus grandes faveurs de l'armée à l'image de Maximin le Thrace³⁶. Les auteurs anciens, tout en n'appréciant pas toujours certains d'entre eux, reconnaissent ces mêmes qualités à Probus, Dioclétien, Maximien, Constance ou Galère³⁷.

Les soldats manifestent ponctuellement des réactions plus ou moins vives vis-à-vis des qualités morales de leurs chefs. Si Caracalla a su se faire apprécier des troupes en se comportant volontiers comme un *comilito*, le meurtre de son frère a suscité la plus vive réprobation de la part des soldats de la *Ila Parthica* qui refusèrent d'ouvrir les portes de leur

³² Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVII, 14, 3 ; 16, 1 ; 16, 6 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, III, 15, 1.

³³ Sur les sources de la *Vie de Caracalla* voir A. Chastagnol, *Histoire Auguste*, Paris, 1994, p. 402-403.

Eo sane tempore, quo ab exercitu appellatus est augustus vivo patre, quod ille pedibus aeger gubernare non posse videtur imperium... *Histoire Auguste, Vie de Caracalla*, XI, 3 ; Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 20, 25 ; *Histoire Auguste, Vie de Sévère*, XVIII, 9.

³⁴ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 5, 7.

³⁵ *Histoire Auguste, Les trente tyrans*, XII, 7.

³⁶ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 8, 2.

³⁷ *Histoire Auguste, Vie de Probus*, III, 5 ; Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 39, 28. Dans le discours qu'il prête à Mécène, Dion Cassius (LII, 10) pose la question de savoir comment un empereur pourrait bien gérer les affaires de l'Empire s'il souffre d'une faible santé.

camp à l'empereur. Pire, lorsque ce dernier veut faire assassiner Fabius Cilo³⁸, ancien préfet de la Ville, les cohortes urbaines se joignent à la population pour s'opposer frontalement aux volontés du prince³⁹. Ces griefs, ajoutés aux jalousies que le fils aîné de Septime Sévère suscita en privilégiant trop ouvertement sa garde germanique, entraînèrent pour partie les prétoriens à faire œuvre de révolte passive au moment où Macrin décida de faire assassiner Caracalla⁴⁰.

En s'insurgeant contre ce qu'ils estimaient relever de l'*ὄβρις* du chef, les soldats, d'une certaine façon, rejoignaient l'idéal aristocratique du prince défini par Dion Cassius⁴¹. Ils n'agirent pas différemment avec Elagabal. Le nouveau prince était un adolescent, grand prêtre d'un culte oriental auquel les Romains étaient peu familiers⁴². Dès le début du règne, la tenue du nouvel empereur, ses « transports bachiques », son assiduité à la célébration de son culte et ses apparitions publiques au son des tambourins et des hautbois suscitent la désapprobation des milieux sénatoriaux et même celle de la mère du prince, si l'on en croit Hérodien⁴³. L'aristocratie romaine n'était pourtant pas au bout de ses surprises. On peut dire que tout, chez le nouveau prince, choque les milieux dirigeants romains dont Dion Cassius ou Hérodien traduisent les sentiments. Les pratiques culturelles de l'empereur⁴⁴, ses multiples mariages⁴⁵, son maquillage outrancier⁴⁶, ses pratiques sexuelles⁴⁷, et toutes sortes de turpitudes⁴⁸ défrayent la chronique romaine et renvoient des échos très défavorables de sa personne au sein de la population de l'*Urbs* mais aussi des troupes.

A Rome, la garnison a été témoin de certaines festivités impériales pour le moins inhabituelles⁴⁹ et a vu l'empereur donner une image très éloignée d'un chef des armées (en voulant faire César un de ses amants, par exemple)⁵⁰. Dion Cassius note qu'Elagabal était devenu haï des troupes de la capitale⁵¹. Hérodien précise que les soldats « n'avaient que dégoût pour l'empereur quand ils voyaient son visage plus soigneusement fardé qu'il ne convient à une femme honnête et sa personne parée de colliers d'or et de vêtements délicats indignes d'un homme, et quand ils assistaient à ses danses, qu'il exécutait au vu et au su de

³⁸ Sur Lucius Fabius Cilo Septiminus Catinius Lepidus Fulcinianus voir annexe III, n° 63.

³⁹ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVIII, 4, 2-4 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, IV, 4-5 ; *Histoire Auguste, Vie de Caracalla*, IV, 1-6 ; *Vie de Geta*, VI, 3-4.

⁴⁰ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 6, 4. Sur Caracalla, voir bibliographie en annexe III, n° 129.

⁴¹ Voir Dion Cassius, *Histoire romaine*, LII.

⁴² Sur Elagabal, voir R. Turcan, *Héliogabale et le sacre du soleil*, Paris, 1985 ; L. de Arizabalaga y Prado, *The Emperor Elagabalus : Fact or Fiction*, Cambridge, 2010 ; M. Icks, *The Crimes of Elagabalus. The Life and Legacy of Rome's Decadent Boy Emperor*, Cambridge, 2012 ; D. Okon, *Imperatores Seviri et Senatores*, Szczecin, 2013, pp. 77-106.

⁴³ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, V, 5, 4.

⁴⁴ Dont Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, V, 5, 9 et Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXX, 11, 1-2 se font l'écho.

⁴⁵ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXX, 9, 1-4 et Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, V, 6, 1-3

⁴⁶ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, V, 6, 10.

⁴⁷ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXX, 13, 2 à LXXX, 16, 7

⁴⁸ Voir les analyses et les interprétations de R. Turcan dans *Héliogabale et le sacre du soleil*, Paris, 1985, pp. 199-219.

⁴⁹ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, V, 6, 6-8.

⁵⁰ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXX, 16, 1.

⁵¹ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXX, 17, 1.

tous »⁵². Avec l'appui de Julia Mamaea et de Maesa⁵³, les prétoriens se mutinent⁵⁴, proclament Alexandre et assassinent Elagabal.⁵⁵ L'armée venait de faire et de défaire deux empereurs en l'espace de cinq ans.

Sans se livrer à de tels excès, le précédent, Macrin, sut rapidement se faire détester par son mode de vie jugé trop délicat au regard de la rudesse appréciée et maintenant regrettée de Caracalla. Si l'on en croit Dion Cassius, l'empereur fut également l'objet du mépris des soldats depuis que ceux-ci avaient été témoins à Antioche, lors de festivités, des moqueries ouvertes de la foule envers le prince qui ne réagit pas⁵⁶. Après avoir porté Sévère Alexandre au pouvoir, les prétoriens prennent conscience du caractère semble-t-il un peu falot de leur nouvel empereur qui vit sous l'emprise de sa mère⁵⁷ : Sévère Alexandre n'en sort pas grandi aux yeux de la garnison. A la veille de la campagne d'Orient, la situation semble être très tendue au sein de l'armée et le mécontentement ne fait que s'amplifier avec le début des opérations militaires. Les troupes critiquent la stratégie adoptée par l'empereur⁵⁸ et, une fois de plus, elles blâment la conduite personnelle de Sévère Alexandre et sa dépendance vis-à-vis de sa mère⁵⁹. Les distributions d'argent n'atténuent pas la colère ou le mécontentement des soldats qui réitérent les mêmes reproches en 235 lorsque Maximin est proclamé par les recrues pannoniennes : « l'empereur se laissait gouverner par sa mère, disaient-ils, il abandonnait à l'autorité et à la volonté d'une femme et, à la guerre, ne montrait que nonchalance et lâcheté »⁶⁰. Bien des années plus tard, si l'on en croit les anecdotes rapportées par certains auteurs anciens, des princes comme Victorinus ou Carinus se sont attirés les foudres des militaires de leur entourage, à cause de leur volonté répétée de séduire les épouses de leurs subordonnés⁶¹. Quant à Maximien, en dépit de tous ses succès et de ses grandes compétences de général, il finit par lasser les soldats qui lui étaient longtemps restés fidèles, à cause de ses errements politiques et de ses trahisons⁶².

Avec les critiques adressées à Sévère Alexandre se dessinait le rejet, pour longtemps, de l'enfant ou de l'adolescent empereur. Certes, en 238, les prétoriens proclamèrent Gordien

⁵² ἐμυζάττοντο δὲ αὐτὸν ὀρώντες τὸ μὲν πρόσωπον καλλωπιζόμενον περιεργότερον ἢ κατὰ γυναιῖκα σώφρονα, περιδεραιοῖς δὲ χρυσίνοις εσθησί τε ἀπαλαῖς ἀνάδρωως κοσμούμενον, ὀρχούμενόν τε οὕτως ὡς ὑπὸ πάντων ὀραῖσθαι. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, V, 8, 1. trad. D. Roques.

⁵³ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, V, 8, 2-3.

⁵⁴ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, V, 8, 5 et Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXX, 19, 2.

⁵⁵ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, V, 8, 8-9 et Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXX, 20, 1-2.

⁵⁶ *Histoire Auguste, vie de Macrin*, VIII, 4 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, V, 2, 5-6 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 20, 3-4.

⁵⁷ Hérodien, *Histoire des Empereurs Romains*, VI, 1, 9.

⁵⁸ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, V, 7, 3.

⁵⁹ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, V, 5, 8-9.

⁶⁰ ὅθεν οἱ νεανία ἐν οἷς ἦν τὸ πολὺπλήθος Παιόνων μάλιστα τῇ μὲν ἀνδρείᾳ τοῦ Μαξιμίνου ἔχαιρον τὸν δὲ Ἀλέξανδρον ἐπέσκοπτον ὡς ὑπὸ τῆς μητρὸς ἀρχόμενον καὶ διοικουμένων τῶν πραγμάτων ὑπ' ἐξουσίας τε καὶ γνώμης γυναικὸς ῥαθύμως τε καὶ ἀνάδρωως τοῖς πολεμικοῖς προσφερομένον ἐκείνου. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 8, 3, trad. D. Roques.

⁶¹ Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 33, 12-13 ; Eutrope, *Breviarium*, IX, 9, 3 ; *Histoire Auguste, Les trente tyrans*, VI, 3 ; Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 73, 3.

⁶² Lactance, *De mortibus persecutorum*, XXIX ; *Panegyrique de Constantin, Panegyriques latins*, VII (6), 16 ; Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 11 ; Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 40, 21.

III, un jeune homme de 13 ans. Mais au regard des versions fournies par Hérodien, Zonaras ou l'auteur de l'*Histoire Auguste*, le jeune César ne dut sa soudaine promotion au seul fait que les soldats n'avaient trouvé personne d'autre⁶³. De fait, en dépit des efforts déployés par plusieurs empereurs pour installer une nouvelle dynastie, les héritiers trop jeunes connurent une fin rapide. Après la mort de Trajan Dèce et de son fils aîné, les unités opérant sur le Bas-Danube préférèrent Trébonien Galle à Hostilianus resté à Rome. La mort de Valérien le Jeune suscita l'usurpation d'Ingenuus et Salonin fut rapidement éliminé après la mort de Valérien. Sans doute, la volonté de Gallien de faire de Marinianus son trop jeune héritier fournit un motif supplémentaire à ceux qui étaient décidés à l'éliminer⁶⁴.

Certes, il est parfois difficile de distinguer la réalité derrière des portraits qui répondent souvent à de véritables exercices de style que ce soit pour les « bons » ou les « mauvais » empereurs, les « bons » ou les « mauvais » chefs. Mais, au fil des ans, l'armée allait montrer progressivement sa préférence pour des hommes à la personnalité bien affirmée, même si certains d'entre eux comme Aurélien ou Probus, surent s'attirer bon nombre d'inimitiés compte tenu de leur extrême rigueur que certains auteurs anciens assimilèrent à de la cruauté⁶⁵. Parmi tous ceux qui occupèrent le trône au cours de la seconde moitié du III^e siècle, Claude II semble avoir fait l'unanimité et fut érigé en nouveau modèle avant d'être revendiqué comme ancêtre des seconds Flaviens⁶⁶.

⁶³ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 8, 7 ; Zonaras, *Annales*, XII, 17 ; *Histoire Auguste, Vie de Maxime et de Balbin*, XIV, 7. Malgré les difficultés rencontrées par les Sévères dans leurs relations avec l'armée, et notamment avec les prétoriens qui firent défection à Caracalla et à Sévère Alexandre, rien n'interdit de penser que la proclamation de Gordien III comme Auguste relève d'un attachement des soldats au principe dynastique. Sur ce sujet, ils partagent les sentiments de la population de Rome qui avait su imposer le jeune homme aux empereurs du Sénat, Pupien et Balbin. Certes, les Gordiens sont depuis peu installés sur le trône mais ils ont su se faire de nombreux partisans, y compris au sein de la garnison de la Ville qui a rapidement reconnu Gordien I et Gordien II. De plus, les innovations politiques suscitées par l'élite sénatoriale n'ont rencontré qu'une audience limitée, y compris au sein du Sénat. Sur l'évolution du sentiment dynastique au sein de l'armée voir chap. III, I, 1^o.

⁶⁴ Sur Marinianus voir *PIR*² L 198 ; *PLRE*, I, p. 559, n^o 1 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n^o 1650 ; M. Christol, *Essai sur l'évolution des carrières sénatoriales dans la 2^e moitié du III^e siècle ap. J.-C.*, Paris, 1986, p. 109 ; F. Chausson, « Les Egnatii et l'aristocratie italienne des II^e et IV^e siècles », *Journal des Savants*, 1997, p. 286 et 322 ; C. Granvalet, « Marinianus, successeur désigné de Gallien ? » *L'Antiquité Classique*, 2006, vol. 75, pp. 133 – 141.

⁶⁵ Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 35, 12 ; *Histoire Auguste, Vie de Probus*, VIII, 1 ; Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 71, 4.

⁶⁶ Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 34, 1 ; Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 46, 2 ; *Histoire Auguste, Vie de Claude*, II, 2-3 ; Sur Claude II voir *PIR*² A 1626 ; *PLRE*, n^o 11, p. 209 ; *RE*, II, 2, n^o 82, p. 2458 ; *Kl P*, I, n^o 31, p. 770 ; L. Homo, *De Claudio Gothico, Romanorum Imperatore (268-270)*, Paris, 1903 ; P. Damerau, *Kaiser Claudius II Gothicus (268-270n. Chr.)*, Leipzig, 1934 ; A. Alföldy, « The Crisis of the Empire », *CAH*, Chap. 6, Vol. XII, 1971, (2nd éd.), pp. 342-374 ; M. Peachin, *Roman titulature and chronology*, Amsterdam, 1990, p. 42 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 231-232 ; J. Drinkwater, « Maximus to Diocletian and the Crisis », *CAH*, Chap. 2, Vol. XII, 2005, pp. 28-67 ; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, pp. 297-308 ; Sur la parenté de Claude II avec les seconds Flaviens voir R. Syme, « The Ancestry of Constantine » dans J. von Straub (éd.), *BHAC* (1971), Bonn, 1974, pp. 237-253 ; A. Lippold, « Kaiser Claudius II (Gothicus), Vorfahr Konstantins d. G. und der römische Senat », *Klio*, 74, 1992, pp. 380-394 ; H. Bird, « The *Historia Augusta* on Constantine's Lineage », *Arctos*, 31, 1997, pp. 9-17 ; F. Chausson, « *Stemmata Aurea* » : *Constantin, Justine, Théodose. Revendications généalogiques et idéologie impériale au IV^e siècle apr. J. C.*, Rome, 2007.

2° Un *comilito*.

Depuis l'époque républicaine, les soldats apprécient également le chef qui sait se faire *comilito*⁶⁷. Mais, alors que les prédécesseurs de Caracalla ont usé du terme et de l'attitude de *comilito* avec parcimonie, cet empereur s'est lancé dès les débuts de son règne dans une sorte de surenchère de familiarité avec les troupes⁶⁸. Par le verbe d'abord. Aussitôt après avoir assassiné son frère Géta, il se rend au camp des prétoriens pour leur donner sa version des événements tragiques qui viennent de se dérouler au palais. Mais il veut aussi se concilier les soldats par des largesses et par des propos mettant l'accent sur les liens de compagnon d'armes qui l'unissent à ses troupes. D'après Dion Cassius, l'empereur s'adresse à eux par l'expression « camarades » et déclare « je suis l'un d'entre vous » avant de leur dire qu'il prie pour « vivre avec eux, si c'est possible, ou sinon, pour mourir avec eux »⁶⁹. Lorsque les Prétoriens voulurent tuer Papinien, Caracalla leur aurait déclaré « c'est pour vous et non pour moi-même que je règne »⁷⁰. Hérodien tient des propos similaires. A la mort de l'empereur, l'armée aurait été « durement et douloureusement affectée par cette disparition : les troupes pensaient avoir perdu un compagnon d'armes, un compagnon d'existence, non un chef »⁷¹. Dans un discours qu'il prête à Macrin, Hérodien insiste à nouveau sur le compagnon d'armes qu'aurait été l'empereur défunt pour les soldats⁷².

De fait, non content d'utiliser le terme de *comilito*, Caracalla a joint le geste à la parole. Dion Cassius et Hérodien décrivent, non sans la réprouver, sa faculté à partager le quotidien des soldats : les marches, une nourriture frugale, les travaux de toutes sortes⁷³. « Tout ce qui exigeait activité manuelle ou force physique, il était le premier à l'exécuter » dit Hérodien. Aussi, les soldats romains l'appréciaient-ils « parce qu'il se comportait toujours avec eux comme un simple soldat »⁷⁴. Mais Dion Cassius condamne fermement cette attitude car, pour lui, l'empereur ne remplit pas ses devoirs de commandant en chef et agit comme si la victoire reposait en partie sur la réalisation d'humbles obligations, c'est-à-dire celles des

⁶⁷ Voir les portraits de Marius dans Plutarque, *Vies parallèles, Marius*, VII, 3-4 ; Salluste, *Jugurtha*, LXXXV, 32-35 ; C, 4 ; de César dans Plutarque, *Vies parallèles, César*, XVII, 2-3 ; de Pompée dans Plutarque, *Vies parallèles, Pompée*, LXIV, 2-3 ; Appien, *Les guerres civiles à Rome*, II, 8, 49 ; d'Antoine dans Plutarque, *Vies parallèles, Antoine*, IV, 4 ; VI, 5 ; XVII, 5 ; XLIII, 6.

⁶⁸ Au II^e siècle Hadrien et Trajan surent se faire apprécier des troupes par leurs facultés à partager le quotidien des plus simples soldats. Voir à ce propos Pline le Jeune, *Panegyrique de Trajan*, XIII, 1-3 ; *Histoire Auguste, Vie d'Hadrien*, X, 2-8.

⁶⁹ « ὁ ἄνδρες συστρατιῶται [...] εἰς γὰρ ἔφησεν ἐξ ὑμῶν εἰμί ». « μάλιστα μὲν μεθ' ὑμῶν ξῆν, εἰ δὲ μή, ἀλλὰ μεθ' ὑμῶν γε ἀποθανεῖν εὐχομαι ». Dion Cassius, *Histoire Romaine*, LXXVIII, 3, 1 et 2

⁷⁰ « ἐγὼ ὑμῖν καὶ οὐκ ἐμὰντῶ ἄρχω ». Dion Cassius, *Histoire Romaine*, LXXVIII, 4, 1.

⁷¹ ὁ τε στρατὸς πᾶς χαλεπῶς καὶ δυσφόρως ἦνεγκε τὸ παχθέν συστρατιώτην γὰρ καὶ κοινωνὸν τοῦ βίου, ἀλλ' οὐκ ἄρχοντα ῥοντο ἀποβεβληκῆναι. Hérodien, *Histoire des Empereurs Romains*, IV, 13, 7. trad. D. Roques ; IV, 14, 2.

⁷² Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, IV, 14, 2.

⁷³ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVIII, 13, 1-2 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, IV, 7, 4-7.

⁷⁴ ὅτι τε πᾶν ὡς στρατιώτης ἐπραττεν, εἴτε ὀρυγνὰ τι ὀρύττειν ἔδει, σκάπτων πρῶτος, εἴτε ῥεῖθρον γεφυρῶσαι ἢ βάθος χῶσαι. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, IV, 7, 4. trad. D. Roques.

hommes de troupes⁷⁵. Hérodien de son côté, note que, de fait, les hommes s'adressent à lui comme à un autre de leur congénères, ce qu'il critique⁷⁶.

Certes, il ne s'agissait là que d'une attitude personnelle et non de l'instauration d'une politique même si Septime Sévère s'était, lui aussi appliqué ponctuellement à jouer ce rôle⁷⁷. Toutefois, lorsque Caracalla fut assassiné, le choix initial des troupes se porta sur un *comilito* en la personne de M. Oclatinius Adventus⁷⁸. En 235, l'attitude de Maximin, très proche des soldats qui servaient sous son commandement, joua un rôle non négligeable dans le choix du chef que firent les mutins qui se rebellèrent contre Sévère Alexandre.⁷⁹ Il semble que le choix de Marius par les troupes releva avant tout du profil de simple soldat dont pouvait se vanter le personnage. De la même façon, Aurélien ou Probus semblent avoir dû leur succès auprès des troupes rebelles qui les désignèrent comme chefs, entre autres au fait qu'ils avaient partagé la condition difficile des hommes de troupe pendant une grande partie de leur carrière si l'on veut bien croire l'auteur de l'*Histoire Auguste* à ce sujet⁸⁰.

En même temps, il faut bien reconnaître que si la condition de *comilito* a pu se révéler importante pour quelques cas ponctuels précisés par les sources, elle n'était pas nécessaire. Remarquons que tous les hommes que nous venons de citer furent assassinés par ceux-là même dont ils étaient si proches ou dont ils avaient voulu parfois se rapprocher. Notons aussi que les cas cités par les auteurs anciens restent relativement limités et que certains d'entre eux, notamment les exemples détaillés dans l'*Histoire Auguste*, restent très douteux. Toutefois, le relatif silence des sources sur ce sujet provient sans doute aussi du fait qu'après l'édit de Gallien, les chefs proclamés par l'armée sont issus de ses rangs et qu'il va de soi qu'ils ont tous, à des degrés divers, partagé la condition du *miles*. Néanmoins, la trop grande proximité rapprochait dangereusement les chefs de ceux dont ils devaient s'assurer l'obéissance et à qui ils devaient faire respecter la discipline. Etre un *comilito* trop proche pouvait s'avérer un véritable handicap dont certains tenteront de se dégager. Nous y reviendrons lorsque nous aborderons les problématiques du pouvoir face à la révolte dans la troisième partie de cette étude. Cela dit, il est un domaine auquel les troupes semblent avoir

⁷⁵ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVIII, 13, 2.

⁷⁶ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, IV, 7, 6.

⁷⁷ Συντόνω δὲ σπουδῆ καὶ γενναίοις πόνοις τὴν ὁδὸν ἐπετάχυνε, μήτε που ἐνδιατρίβων, μήτε διδοῦς καιρὸν ἀναπαύλης, εἰ μὴ τοσοῦτον ὅσον ὀλίγον τοὺς στρατιώτας ἀναπνεύσαντας ἔχεσθαι τῆς ὁδοῦ. Ἐκοινῶνει δὲ τῶν καμάτων αὐτοῖς, σκηνῆ τε χρώμενος εὐτελεῖ, καὶ σιτία καὶ ποτὰ προσφερόμενος οἷα καὶ πᾶσιν ὑπάρχειν ἠπίστατο· οὐδαμοῦ δὲ τρυφὴν ἐνεδείκνυτο βασιλικήν. Ὅθεν καὶ μείζονα παρὰ τῶν στρατιωτῶν εὐνοίαν ἐπιστώσατο· οὐ γὰρ μόνον αὐτὸν συμπονοῦντα ἀλλὰ καὶ τῶν καμάτων ἄρχοντα οἱ στρατιῶται αἰδοῦμενοι μετὰ προθυμίας πάντα ἔπραττον. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, II, 11, 2.

⁷⁸ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 14, 2 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, IV, 14, 1. Sur la carrière de M. Oclatinius Adventus voir *PIR*² O 9 ; H.G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1960, n° 247, pp. 662-667 ; A.R. Birley, *Fasti of Roman Britain*, Oxford, 1981, pp. 298-299 ; N.B. Rankov, « M. Oclatinius Adventus in Britain », *Britannia*, 18, 1987, pp. 243-249 ; A. Chastagnol, *Le Sénat romain à l'époque impériale. Recherches sur la composition de l'Assemblée et le statut de ses membres*, Paris, 1992, p. 222.

⁷⁹ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 8, 2 ; *Histoire Auguste, Vie de Maximin*, VI.

⁸⁰ *Histoire Auguste, Les trente tyrans*, VIII, 12 ; *Vie d'Aurélien*, VI-IX ; *Vie de Probus*, III-IX.

attaché beaucoup plus d'importance : la réelle compétence de leur chef dans la direction des affaires militaires et son expérience de la guerre.

3° L'expérience de la guerre

Anne Daguët-Gagey a souligné le désir de Septime Sévère de s'inscrire rapidement dans la continuité de Marc Aurèle en se présentant comme *propugnator* même si son cursus et ses expériences du commandement des armées n'en faisaient pas, loin s'en faut, un militaire⁸¹. La révolte d'avril 193 dirigée par le sénateur africain était, comme beaucoup d'autres jusque vers 250, une révolte fomentée par les élites qui entraînaient les soldats dans des questions de lutte pour le pouvoir encore très marquées par des considérations dynastiques. Lorsque l'on examine la liste des chefs connus pour les révoltes de cette période, il ressort que peu d'entre eux pouvaient se targuer d'une grande expérience militaire. Nous reviendrons plus en détail sur ces questions dans notre prosopographie de la révolte dans la troisième partie de cette étude.

Toutefois, nous avons déjà souligné plus haut les préférences précoces exprimées par les troupes pour des hommes comme M. Oclatinius Adventus ou Philippe l'Arabe. Certes, on ne sait pas grand-chose de la carrière de ce dernier, mais il est secondé par son frère Julius Priscus dont le parcours est mieux connu et chez qui on trouve une réelle expérience des commandements⁸². C'est avec l'aggravation du danger extérieur à partir de 248 que les légions danubiennes sont les premières à afficher clairement et durablement leur inclination pour des hommes rompus aux grands commandements. Sans doute était-ce le cas du sénateur T. Claudius Marinus Pacatianus qui a probablement commencé sa carrière par des milices équestres avant d'être investi plus tard d'un grand commandement sur les provinces danubiennes⁸³. C'est assurément le cas de Dèce dont la carrière a elle aussi sans doute commencé par des milices équestres. La suite de son parcours montre qu'entre 233 et 238, il gouverne des provinces dotées de légions comme la Mésie Inférieure et l'Espagne Citérieure et il aurait commandé des détachements composés d'éléments de la *Ia Minervia* et de la *XXXa Ulpia Victrix* lors de la campagne rhénane de Sévère Alexandre⁸⁴. A son propos, Zosime dit qu'il fut préféré par les soldats grâce à ses compétences militaires bien supérieures à celles de Philippe⁸⁵. Deux ans plus tard, les légions de Mésie proclamaient M. Aemilius Aemilianus tenu en haute estime par les unités de la région eu égard aux offensives énergiques et victorieuses qu'il avait su commander contre les Goths qui accablaient le Bas-Danube depuis trop longtemps, d'après les témoignages de Zosime, d'Aurélius Victor ou de Zonaras⁸⁶. L'armée du Rhin suit la même inclination en proclamant Valérien deux ans plus tard. « Bien

⁸¹ *RIC*, III, Marc Aurèle, n° 1224 ; A. Daguët-Gagey, "Septime Sévère et ses fils, *Restitutes Urbis* : la personnalisation des mérites impériaux", *Revue Numismatique*, 160, 2004, pp. 197-198. Sur le cursus de Septime Sévère voir annexe III, n° 131.

⁸² Si l'inscription fragmentaire *ILS* = 1331 peut être rattachée à ce personnage comme le suggère D. Potter dans *Prophecy and History in the crisis of the Roman Empire*, Oxford University Press, 1990, pp. 213-215.

⁸³ Voir annexe III, n° 43.

⁸⁴ Sur l'ensemble de la carrière de Dèce voir annexe III, n° 105.

⁸⁵ Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 21, 3.

⁸⁶ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 28, 1-2 ; Zonaras, *Annales.*, XII, 21 ; Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 31, 1.

que de famille très illustre » souligne Aurélius Victor, « il servait dans l'armée » et avait eu récemment l'immense mérite de conduire avec succès une campagne contre les Germains⁸⁷. Mais, en fait, tous ces hommes présentent des parcours somme toute conformes à ceux de bon nombre de sénateurs des deux siècles précédents.

A partir de 260, l'aggravation et la multiplicité des menaces extérieures, l'apparente impuissance de Gallien à gérer l'ensemble de l'*imperium romanum*, poussent les armées à proclamer davantage des hommes aux compétences militaires plus solidement éprouvées, voire des spécialistes⁸⁸. Ce sont les armées du Rhin qui commencent par appliquer systématiquement ou presque ce principe. Si tous les auteurs anciens ne définissent pas la fonction exercée par Postumus dans les mêmes termes, tous sont unanimes pour lui accorder de hautes responsabilités et l'auteur de l'*Histoire Auguste* mentionne un homme d'un « courage remarquable à la guerre »⁸⁹. Laelianus, dont on ne sait rien ou presque, passa pour avoir été très courageux⁹⁰. Marius, « qui n'avait pas encore une grande notoriété dans l'armée »⁹¹, décrit comme une force de la nature, aurait suivi une carrière militaire dont il a gravi tous les échelons⁹². Quant à Victorinus, atteignant le consulat sous Postumus et finalement accepté par la quasi-totalité des troupes relevant de l'ancien empire de Postumus, « c'était un homme de très grande valeur » précise Eutrope, « un homme de guerre énergique », « égal à Postumus par sa connaissance de la guerre »⁹³. Seul Tétricus n'appartient pas à cette « caste » de militaires puisque c'est l'argent distribué aux soldats qui, semble-t-il, lui valut son trône mais Aurélius Victor souligne le fait que son pouvoir était fortement contesté au sein des troupes cantonnées en Gaule⁹⁴.

A partir de 268, l'armée du Danube, jusque là globalement restée fidèle à Gallien, s'attache à des militaires compétents comme Claude, Aurélien et peut-être Tacite⁹⁵. Plusieurs

⁸⁷ *Qui, quanquam genere satis claro, tamen, uti mos etiam tum erat, militiam sequebatur.* Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 32, 2. trad. P. Dufraigne. Sur la carrière peu connue de Valérien voir annexe III, n° 94.

⁸⁸ Sur les compétences des officiers supérieurs romains et leur évolution au IIIe siècle, voir le résumé du débat historiographique et les références bibliographiques pp. 208-210. Après 260, compte tenu de l'évolution des carrières, on considérera comme « spécialiste » l'homme qui a gravi les différents échelons de la hiérarchie au sein de l'armée avant d'atteindre les postes de commandement de différentes unités militaires et/ou de gouvernement des provinces frontalières.

⁸⁹ Zonaras, *Annales*, XII, 24; Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 33,8; Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 38, 2; *Hic vir in bello fortissimus.* *Histoire Auguste, Les trente tyrans*, III, 1. trad. A. Chastagnol. Sur la carrière de M. Cassianus Latinius Postumus voir annexe III, n° 36.

⁹⁰ *Histoire Auguste, Les trente tyrans*, V, 2. Sur la carrière de C. Ulpius Cornelius Laelianus voir annexe III, n° 141.

⁹¹ *Ferri quondam opifex neque etiam tum militiae satis clarus.* Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 33, 9. Version confirmée par Eutrope, *Breviarium*, IX, 9, 2. *Marius uillissimus opifex.*

⁹² *Histoire Auguste, Les trente tyrans*, VIII, 3 -5. Sur la carrière de M. Aurelius Marius, voir annexe III, n° 20.

⁹³ *Vir strenuissimus.* Eutrope, *Breviarium*, IX, 9, 3. trad. J. Houellegouarc'h ; *militaris industriae virum.* *Histoire Auguste, Les trente tyrans*, VI, 1. trad. A. Chastagnol ; *Belli scientia Postumo par* Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 33, 12. trad. P. Dufraigne. Sur M. Piavonius Victorinus voir *PIR*² P 401; *PLRE*, I, p. 965, n° 12 ; *RE*, VIII, A, 2, p. 2074, n° 2 ; *Kl P*, V, p. 1265, n° 2 ; I. König, *Die gallischen Usurpatoren von Postumus bis Tetricus*, München, 1981, p. 141; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 245-246; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, pp. 334-336.

⁹⁴ Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 33, 14 ; 35, 4.

⁹⁵ La carrière de Tacite reste très lacunaire pour nous. Mais R. Syme pense qu'il s'agit très vraisemblablement d'un ancien militaire danubien, opinion rejetée par E. Cizek. Voir R. Syme, *Emperors and biography*, Oxford,

facteurs expliquent en partie les nouvelles inclinations des légions illyriennes. L'ennemi goth est extrêmement redoutable. Ses incursions en territoire romain sont très profondes et très dévastatrices. Il sait mener le siège de cités et s'aventure également sur la mer pour surgir dans les Balkans ou en Asie mineure⁹⁶. C'est un conflit qui ne laisse plus de place à l'improvisation et/ou à l'inexpérience. Gallien l'avait bien compris puisqu'il finit par donner le commandement des légions aux seuls chevaliers. Mais bien que cet empereur ait su montrer des qualités étonnantes dans la conduite de la guerre, il n'a pas pu reprendre les Gaules et son autorité sur l'Orient n'est que nominale. Tout ceci ne pouvait échapper à des gens comme Auréolus, Claude ou Aurélien qui étaient membres du haut état-major, ainsi qu'aux troupes qui finirent par préférer ces officiers à leur empereur. Toutes les énergies sont tournées vers la guerre. L'*otium* et le philhellénisme du prince n'ont plus leur place dans un empire assiégé qui lutte pour sa survie.

En dépit de choix que nous serons amenés à étudier plus en détail dans notre géopolitique de la révolte, signalons que l'armée d'Orient a suivi une évolution plus complexe. Notons pour l'heure la forte personnalité d'Odénath que les troupes ont suivi dans son parcours complexe alternant opposition et ralliement à Gallien⁹⁷. Signalons également le choix de Probus qu'Aurélius Victor a qualifié de nouvel Hannibal⁹⁸.

Même si, sur le long terme, le choix de chefs très expérimentés dans le métier des armes s'avère devenir un critère beaucoup plus important après 250, il n'en demeure pas moins empirique. Après le désastre de Barbalissos, les troupes d'Orient choisissent et acceptent Uranius Antoninus, personnage surtout connu pour ses fonctions sacerdotales à Emèse et non pour ses compétences militaires⁹⁹. Les troupes rassemblées en Italie du Nord qui proclamèrent Quintilien semblent avoir été davantage sensibles aux liens de parenté que le personnage avait avec Claude II qu'à ses talents militaires¹⁰⁰. Après la mort de Claude II et les nouvelles offensives barbares sur le Danube et le Nord de l'Italie, une partie des troupes orientales a suivi Zénobie, certes fort bien secondée par Zabdas et Zabbaeus, dans sa

1971, p. 237- 247 et E. Cizek, "La succession d'Aurélien et l'échec de Tacite", *REA*, 93, 1991, p. 117. Voir également *PIR*² C 1036 ; *PLRE*, I, p. 873, n° 3 ; *RE*, III, p. 2872, n° 361 ; *Kl P*, V, p. 493, n° 2 ; T.D. Barnes, "Some persons in the *Historia Augusta*", *Phoenix*, 26, 1972, p. 172; M. Peachin, *Roman titulature and chronology*, Amsterdam, 1990, p. 46; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 250-251; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, pp. 379-395.

⁹⁶ Voir par exemple la description du siège de Philippopolis par Dexippe, *fragment 27*, et l'arrivée des Goths jusqu'à Athènes par le même auteur (*fragment 28*) cité par X. Lorient et D. Nony dans *La crise de l'Empire romain*, Paris, 1997, pp. 89-91 & 147-148. Voir également Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 34 et 35 ; I, 42 ; I, 43, 1 ; I, 46, 1...

⁹⁷ Sur Odénath voir annexe III, n° 110.

⁹⁸ *Postquam Probum in Illyrico factum accepere ingenti belli scientia exercitandisque varie militibus ac duranda iuventute prope Hannibalem alterum*. Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 37, 2.

⁹⁹ Sur L. Iulius Aurelius Sulpicius Severus Uranius Antoninus, voir annexe III, n° 81.

¹⁰⁰ Zosime, *ibid*, I, 47, 1 ; Pseudo Aurelius Victor, *Epitome de Caesaribus*, 34, 5. Sur Quintilien voir *PIR*² A 1480; *PLRE*, I, p. 759, n° 1; *RE*, II, p. 2462, n° 84; *Kl P*, I, p. 767, n° 9; T.D. Barnes, "Some persons in the *Historia Augusta*", *Phoenix*, 26, 1972, p. 168; M. Peachin, *Roman titulature and chronology*, Amsterdam, 1990, p. 43; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 233 ; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, pp. 307-308.

mainmise progressive sur l'Orient¹⁰¹. A l'époque tétrarchique, Maxence et L. Domitius Alexander, pour ne citer que ces deux exemples, ne semblent pas avoir manifesté de compétences militaires particulières, du moins pour ce que l'on connaît de leur carrière avant qu'ils ne se trouvent à la tête d'une révolte militaire. Les principales raisons de leur acclamation par les soldats étaient ailleurs.

Ainsi, la compétence militaire du chef, clairement souhaitée dès le début du III^{ème} siècle, devient-elle plus importante à partir du moment où l'Empire est menacé sur ses frontières, facteur qu'il nous faut, pour partie, relier à la volonté des troupes de défendre leurs provinces et leurs cantonnements. L'expérience du chef apparaît moins dans les motifs qui conduisent les soldats à se choisir un nouveau « leader » à partir des années 280. A notre sens, il faut y voir la conjonction de deux types d'explication. En premier lieu, la politique de Gallien visant à favoriser les chevaliers et les militaires sortis du rang avait fini par mettre les armées entre les mains d'hommes de guerre expérimentés. Nous le verrons ultérieurement, dans la très grosse majorité des cas de révolte, les soldats choisissent des chefs au sein des élites en place. Par conséquent, dans le cadre d'une révolte, ils étaient amenés naturellement à opérer des choix parmi des chefs expérimentés dans le métier des armes¹⁰². Cette condition étant remplie par définition, il n'était nul besoin d'y prêter une attention particulière ou trop importante. La seconde explication tient au changement de la conjoncture extérieure après les règnes d'Aurélien et de Probus. Même si des tensions persistent sur certains secteurs frontaliers, l'Empire n'est plus menacé comme il a pu l'être entre 250 et 282. Les circonstances dans lesquelles éclatent les révoltes militaires redeviennent un peu similaires à celles que les Romains ont connues au début du III^{ème} siècle : il s'agit avant tout de luttes pour le pouvoir dans lesquelles les grands chefs entraînent les troupes pour assouvir leurs ambitions ou résister à ce qu'ils croient être une mauvaise politique assimilée alors à de la tyrannie.

III Une exigence de victoire.

1^o L'importance croissante de la victoire

La victoire militaire était source de grand prestige sous l'antiquité¹⁰³. A Rome, elle est la marque du « bon » souverain à l'image d'Auguste ou de Trajan. De fait, les empereurs romains l'ont littéralement confisquée. Les rares honneurs triomphaux, une statue en cuirasse sur le forum ou les décorations militaires étaient tout ce qu'un sénateur ou un chevalier pouvaient espérer et étaient sous la surveillance étroite du prince. Pour un grand commandant, l'accumulation de succès pouvait même s'avérer dangereuse et susciter la suspicion voire la

¹⁰¹ Sur ces personnages voir annexe III, n° 132 et 133.

¹⁰² Voir les cursus de Dioclétien, Carausius, Constantin, Maximien, Maximin Daïa ou Licinius.

¹⁰³ Sur la victoire, sa théologie et sa mystique à Rome voir T. Hölscher, *Victoria Romana. Archäologische Untersuchungen zur Geschichte und Wesenart der römische Siegesgöttin von den Anfängen bis zum Ende des 3. Jhs. N. Chr.*, Mainz, 1967 ; J.R. Fears, « The Theology of victory at Rome : approaches and problems », *ANRW*, II, 17.2, Berlin et New-York, 1981, pp. 736-826 ; M. McCormick, *Eternal Victory. Triumphal Rulership in Late Antiquity, Byzantium, and the Early Medieval West*, Cambridge, 1986 ; J.-P. Martin, « La mystique de la victoire au Bas Empire » dans M. Rouche (éd.), *Clovis. Histoire & Mémoire*, vol. 1, Paris, 1997, pp. 383-393.

colère du prince. Ainsi Germanicus s'aliéna Tibère, et Agricola s'attira les foudres de Domitien. Mais ce monopole de la victoire, illustré par les acclamations d'*imperator* et les *cognomen* du souverain, pouvait aussi se révéler périlleux pour le prince. Qu'advienne la défaite et la responsabilité pouvait lui en incomber. Certes, le désastre de Varus ne fit pas vaciller le pouvoir d'Auguste, tout comme les revers subis par les armes romaines face aux Daces ou en Bretagne n'ébranlèrent pas le principat de Domitien. Drusus pour le premier ou Agricola pour le second eurent tôt fait de reprendre l'offensive et de ramener la victoire sous les étendards des légions. De plus, le pouvoir de ces princes était déjà suffisamment assuré auprès de l'armée, et malgré le désir d'Auguste de limiter l'extension de l'Empire, celui-ci est toujours en phase d'expansion. Enfin de compte, l'armée romaine avait toujours fini par avoir le dessus d'une façon ou d'une autre. Décrivant l'état d'esprit des soldats de Septime Sévère devant Hatra, Hérodien écrit qu'« accoutumés à vaincre dans tous les combats, les soldats considéraient que n'avoir point le dessus, c'était être vaincu »¹⁰⁴.

Mais, depuis la conquête de la Mésopotamie par Septime Sévère ou les opérations en Ecosse menées par le même empereur, l'Empire a basculé de fait dans une stratégie défensive. La brève campagne orientale de Caracalla fut très vite écourtée par son successeur qui se hâta de conclure la paix. Les deux derniers Sévères se sont bien gardés de toute aventure militaire de grande envergure et, à partir du règne d'Alexandre Sévère, l'Empire est attaqué et doit s'adapter à une nouveauté tactique, à savoir gérer plusieurs conflits régionaux majeurs, simultanés et défensifs, sur ses frontières. Au cours des années qui suivent, celles dites de la crise du troisième siècle, on voit les militaires s'adapter difficilement à cette nouvelle situation. Du reste, la propagande impériale ne cessait de vanter l'éternité de Rome ou les mérites sans cesse croissants des empereurs bientôt régulièrement qualifiés d'*invictus*. Les mots cadraient mal avec les difficultés grandissantes qui surgissaient sur les frontières, l'inadaptation de l'outil militaire romain, les incursions profondes de l'ennemi dans les provinces de l'Empire et la gestion au jour le jour des empereurs qui tentaient vaille que vaille de remédier à tant de problèmes. Malgré des crises passagères, Rome avait toujours vaincu. A partir de 235 et surtout 248, les choses sont moins nettes.

Certes, le succès militaire n'est pas le seul devoir de l'empereur écrit M. Whitby¹⁰⁵. Mais à une époque où la transmission héréditaire connaît une véritable faillite provisoire, la victoire sous toutes ses formes est essentielle pour légitimer la position du prince sur le trône. Aussi, l'échec, le semi-échec voire le statu quo, sont-ils de plus en plus mal supportés par les militaires qui considèrent toute alternative à la victoire totale comme une atteinte à l'honneur militaire en particulier et à celui de Rome en général. C'est aussi un signe de désintérêt des dieux si ce n'est de désaveu de leur part. Devant de tels cas de figure, la responsabilité retombe sur l'empereur qui, bien souvent, voit surgir des révoltes qui n'ont d'autre but que de mettre fin à son règne et à sa vie. De fait, sur les monnayages, aucun prince ou presque ne prend le risque d'oublier de placer son règne sous le signe de la victoire, même si, à l'image

¹⁰⁴ νικᾶν γὰρ πάντοτε ἐν ταῖς μάχαις εἰθισμένος τὸ μὴ περιγεμῆσθαι ἦτταν ἠγγεῖτο. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, III, 9, 7.

¹⁰⁵ M. Whitby, « Emperors and armies » dans S. Swan et M. Edwards, *Approaching Late Antiquity. The Transformation from Early to Late Empire*, Oxford, 2004, p. 183.

de Gordien I, celle-ci est purement fictive. Pour la période qui nous intéresse, E. Manders n'a relevé que trois exceptions : il s'agit de Didius Julianus, de Diaduménien et de Salonin¹⁰⁶. Toutefois, en dépit d'une rhétorique abondante et répétitive associant la victoire à l'Auguste ou à l'éternité de Rome, la politique de défense de l'empereur (diplomatie et conduite des opérations militaires) est un sujet extrêmement sensible.

2° La diplomatie impériale sous haute surveillance

En 235, parmi les motifs qui nourrissent la révolte des soldats, la volonté de Sévère Alexandre de limiter la guerre tient une place non négligeable. L'empereur, nous l'avons dit plus haut, souffre d'un manque de crédit : sa personnalité est considérée comme fautive¹⁰⁷ et le jeune homme n'a aucun titre de victoire à son actif, tout comme son prédécesseur d'ailleurs. Pour Hérodien, les troupes ont déjà mal supporté de voir la campagne orientale tourner court. L'auteur écrit : « Ils s'indignaient donc et accusaient Alexandre d'avoir abandonné à l'ennemi, par incurie ou couardise, les provinces orientales »¹⁰⁸. Les négociations engagées au cours de la campagne contre les Germains ont attisé le feu. Alors que les troupes romaines ont pris l'avantage sur leurs adversaires, l'empereur « décida d'envoyer des émissaires entamer des pourparlers de paix avec l'ennemi. Il s'engageait à exaucer toutes les demandes de celui-ci [...] aussi Alexandre s'efforçait-il d'acheter un traité de paix [...]. Mais les soldats supportaient mal ces délais inutiles et s'irritaient à l'idée que l'empereur ne s'intéressât qu'aux courses de chars et aux plaisirs alors qu'il eut du attaquer les Germains et punir leurs actes d'audace »¹⁰⁹. Ainsi, plutôt qu'un simple avantage dont se serait apparemment satisfait l'entourage impérial, « les soldats », sans plus de précision, choisissent le va-t-en guerre qu'était Maximin, visiblement animé d'un tout autre esprit d'offensive. Plus que de contrer l'ennemi, les troupes entendent répondre très vigoureusement aux menaces germaniques et porter le fer bien plus loin en territoire ennemi que ne l'a fait Sévère Alexandre¹¹⁰.

Des exigences d'ordre similaire se sont manifestées vis à vis de Trébonien Galle, pourtant proclamé par l'armée du Danube sans difficulté aucune¹¹¹. Cependant, il provoque colère ou mécontentement dès le début de son règne en composant avec les Goths qui sont entrés profondément en Mésie et en Thrace. La chose est d'autant plus mal perçue que les

¹⁰⁶ E. Manders, *Coining Images of Power. A.D. 193-284*, Leiden et Boston, 2012, p. 78-79. Remarquons au passage que compte tenu de la brièveté de ces trois règnes, ces exceptions ne sont sans doute guère significatives.

¹⁰⁷ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 1, 9.

¹⁰⁸ ἡγανάκτουν οὖν, καὶ τὸν Ἀλέξανδρον εἶχον ἐν αἰτία ὡς τὰ ὑπὸ ταῖς ἀνατολαῖς δι' ἀμέλειαν ἢ δειλίαν προδεδωκότα. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 7, 3. trad. D. Roques.

¹⁰⁹ ἔδοξεν αὐτῷ πρεσβείαν πέμψαι πρὸς αὐτοὺς καὶ περὶ εἰρήνης διαλέγεσθαι. Πάντα τε ὑπισχνεῖτο παρέξειν ὅσων δέονται [...] ὅθεν ὁ Ἀλέξανδρος ἐπιειρᾶτο ὠνήσασθαι... τὰς πρὸς αὐτοὺς σπονδὰς [...] οἱ μέντοι στρατιῶται χαλεπῶς ἔφερον διατριβῆς τε ματαιίας ἐγγινομένης, καὶ μηδέν τι γενναῖον ἢ πρόθυμον ἐς τὸ πολεμεῖν παρέχοντος τοῦ Ἀλεξάνδρου, ἀλλ' ἠνιοχείαις καὶ τρυφαῖς προσέχοντος, δέον ἐπεξελεθεῖν καὶ τιμωρήσασθαι Γερμανοὺς ἐπὶ τοῖς προτετολμημένοις. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 7, 9-10. trad. D. Roques.

¹¹⁰ Hérodien, *Histoire des Empereurs Romains*, VI, 7, 6.

¹¹¹ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 24, 1.

envahisseurs ont retraversé le Danube avec le butin qu'ils avaient fait dans les villes qu'ils avaient pillées, mais aussi avec les prisonniers qu'ils avaient capturés lors de la prise de Philippopolis. Enfin, le nouvel empereur s'était engagé à leur verser un tribut annuel¹¹². M. Christol a tenté de réhabiliter la politique de Trébonien Galle, volontiers décrié par les sources, en précisant que le souverain devait faire face à une situation très délicate. Depuis les règnes de Philippe l'Arabe et de Dèce, l'Orient est sous étroite surveillance et les régions du Bas-Danube sont en pleine réorganisation. L'effort de rétablissement romain doit se doubler d'une coûteuse politique de reconstruction, et Trébonien Galle a voulu rétablir la paix très rapidement dans la région tout en essayant de faire entrer les Goths dans la zone d'influence de Rome¹¹³. Trébonien Galle devait faire face à plusieurs menaces et il se préparait à intervenir en Orient, fort des contingents qu'il avait fait venir en Rhétie sous le commandement de Valérien¹¹⁴. Mais la nouvelle offensive gothique sur le Danube, jointe au désastre de Barbalissos en Orient, acheva de ruiner le crédit de sa politique, assimilée à de la faiblesse¹¹⁵, auprès des légions danubiennes. Ces dernières préférèrent Emilien qui rompait avec la politique de subsides versés aux Goths et passait à l'offensive avec succès¹¹⁶.

Dans les deux cas, l'engagement de pourparlers avec l'adversaire ainsi que le versement d'un tribut pour obtenir la paix sont considérés par les troupes comme une démarche quasi honteuse, synonyme de faiblesse voire de soumission. Certains aristocrates semblent avoir eu une opinion plus nuancée sur cette question. En témoignent les propos tenus par l'auteur anonyme du *Eiς βασιλέα* qui admet la pratique de la *gold diplomacy*, qu'il reconnaît comme une marque de sagesse lorsque les circonstances l'exigent¹¹⁷. En revanche, pour les militaires au moins, c'est Rome qui est censée obtenir des contributions des ennemis abattus et non l'inverse. Certes, Philippe l'Arabe avait lui aussi acheté la paix avec les Perses en 244. Mais il ne portait pas la responsabilité de la défaite de Mésichè et, sitôt proclamé par l'armée, il sortait celle-ci d'une situation extrêmement périlleuse avant de consacrer toute son attention à la réorganisation de l'Orient bientôt confié à son propre frère, Priscus. Les distributions d'argent à la troupe¹¹⁸ et la propagande officielle faisaient le reste. Des inscriptions lui accordent les titres de *Parthicus maximus* et de *Persicus maximus* mais aussi déjà d'*Invictus Augustus*¹¹⁹ tandis que son monnayage célèbre la *Securitas Orbis*, la *Pax Aeterna* ou la *Pax fundata cum Persis*¹²⁰. Cela étant, la confiance accordée par l'armée à ses limites puisqu'en dépit de ses succès sur le Danube entre 245 et 247 et les fastes du millénaire de Rome, les troupes danubiennes, à la première alerte, lui suscitent des compétiteurs avec Pacatianus et Dèce.

¹¹² Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 24, 2.

¹¹³ M. Christol, « A propos de la politique extérieure de Trébonien Galle », *RN*, 22, 1980, p.68.

¹¹⁴ Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 27, 2.

¹¹⁵ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 28, 3.

¹¹⁶ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 28, 1.

¹¹⁷ *Eiς βασιλέα*, 32-35.

¹¹⁸ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 19, 1

¹¹⁹ *CIL*, III, 4634 ; *CIL*, III, 10619 ; *CIL*, VI, 1097 ; *AE*, 1989, 428.

¹²⁰ *Securitas Orbis* : *RIC*, IV, 3, Philippe, n° 48a & b ; *Pax Aeterna* : *RIC*, IV, 3, Philippe, n° 40-42 ; *Pax Fundata Cum Persis* : *RIC*, IV, 3, Philippe, n° 69 et 72.

Négocier avec l'ennemi n'est pas pour autant rédhibitoire aux yeux des militaires. A deux occasions au moins, Aurélien entame des négociations avec ses adversaires Juthunges et Vandales¹²¹. Mais, à chaque fois, ces pourparlers ont été précédés d'incontestables victoires militaires sur le terrain. Ainsi, l'empereur discute en position de force, situation acceptable voire approuvée par les troupes : « (Les soldats) manifestèrent par leurs clameurs la volonté unanime de mettre fin à la guerre »¹²². De la même façon, les troupes ne trouvent rien à redire lorsque Probus conclut un arrangement avec les Longions qu'il vient d'écraser. Mais, précise Zosime, il reçut les Germains en « suppliants », « après avoir repris les prisonniers de guerre et tout le butin qu'ils possédaient »¹²³.

Des mécanismes de même nature peuvent être observés vis-à-vis de la politique d'installation de barbares sur le territoire romain. Cette politique remontait au début du principat et avait connu un nouvel essor sous Marc-Aurèle, avant de se ralentir sous les Sévères pour susciter à nouveau l'intérêt des princes successifs à partir de 235¹²⁴. Une nouvelle étape est franchie sous le règne de Gallien avec une volonté d'installation de populations destinées à combler les vides dans les provinces dévastées par les conflits ou les épidémies¹²⁵. Or, si l'armée n'a pas pris position sur ces affaires (du moins les sources n'en disent rien), il ne fait guère de doute pour J. Fitz que, dans les circonstances défavorables où ces installations se sont faites, notamment après les raids lancés sur la frontière et l'usurpation d'Ingenuus, l'état major de Gallien en a tenu rigueur à l'empereur jugé trop laxiste envers les barbares et ce d'autant plus que, deux ans plus tard, de nouvelles invasions marquaient l'échec de cette politique¹²⁶. En revanche, après d'incontestables victoires, Probus peut installer d'anciens ennemis dans l'Empire sans que cette initiative lui en coûte¹²⁷. Il en va de même sous la Tétrarchie mais, là encore, l'auteur anonyme du panégyrique de Constance aime à souligner à plusieurs reprises que ce geste n'est pas une marque de faiblesse, ou une concession forcée vis-à-vis d'un ancien ennemi, mais la conséquence d'incontestables et brillantes victoires : il évoque « tant de peuples barbares anéantis de tous côtés, tant de colons transportés en territoire romain, les limites de l'empire reculées, tant de provinces reconquises.. » ; mais aussi « ...cette région que tes campagnes divines, César, ont libérée et

¹²¹ Voir Dexippe, *fragments*, FGH III, éd. Müller, 1883, pp. 682-686 et fragments de Dexippe traduits par D. Nony et X. Lorient dans *La crise de l'Empire romain*, Paris, 1997, p. 98 et 99.

¹²² ὅτι ἐπὶ Αὐρηλιανοῦ οἱ Βανδῆλοι κατὰ κράτος ἠττηθέντες παρὰ Ρωμαίων πρεσβεῖαν ἐποίησαντο πρὸς Ρωμαίους περὶ διαλύσεως πολέμου καὶ συμζάσεως. Καὶ πολλὰ ἀναμεταξὺ εἰπόντων ἀλλήλων, τοῦ τε βασιλέως καὶ τῶν βαρβάρων, διελύθη μὲν ὁ σύλλογος, τῇ δὲ ὑστεραίᾳ τὸ τε πλῆτος τῶν Ρωμαίων στρατιωτῶν αὐθις ἠθροίσθη, καὶ ἐρομένου βασιλέως, ὃ τι σφίσι περὶ τῶν παρόντων λῶον εἶναι δοκεῖ, κρίνοντες τὴν εὐτυχίαν τὴν ὑπάρχουσαν προμηθεῖα τῆς ὑπὲρ τῶν ὄντων ἀσφαλείας διασώσασθαι, καὶ βοῆ τὸ βουλόμενον σημαίνοντες, σύμπαντες ἐς τὴν κατάλυσιν τοῦ πολέμου ἐχώρησαν. Καὶ οἶδε μὲν ᾧδε συνενέχθησαν γνώμη. Dexippe, *fragments*, FGH, III, éd. Müller, p. 685 et traduction par D. Nony et X. Lorient, *La crise de l'Empire romain*, Paris, 1997, p.98.

¹²³ ἰκέτας ἐδέξατο, καὶ τοὺς αἰχμαλώτους καὶ τὴν δαίαν πᾶσαν, ἣν εἶχον. Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 67, 3. trad. F. Paschoud.

¹²⁴ Sur ces questions, voir A. Barbero, *Barbares, immigrés, réfugiés et déportés dans l'Empire romain*, Paris, 2009, pp. 49-75.

¹²⁵ Sur la politique de Gallien en la matière ainsi que celle de ses successeurs immédiats, voir A. Barbero, *Barbares, immigrés, réfugiés et déportés dans l'Empire romain*, Paris, 2009, p. 81.

¹²⁶ J. Fitz, *Ingenuus et Régalien*, Bruxelles, 1966.

¹²⁷ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 68 ; I, 71, 2 ; *Histoire Auguste, Vie de Probus*, XV.

purgée des barbares » dans laquelle sont installés des colons « avec leur femme, leurs enfants, la suite de leurs parents » pour « remettre en culture, dans la servitude¹²⁸, des terres qu'eux-mêmes avaient, un jour peut-être, dévastées au cours de leurs déprédations »¹²⁹.

3° La conduite des opérations militaires

Si les manœuvres diplomatiques peuvent s'avérer dangereuses pour l'empereur, la conduite des opérations militaires l'est tout autant, sinon plus. Pour le prince ou le nouvel usurpateur, quels qu'ils soient, la victoire militaire est à plus ou moins long terme obligatoire. La défaite ou l'absence de succès décisif deviennent rapidement synonymes de difficultés et/ou de mort.

Malgré toutes les qualités que les soldats reconnaissent à Maximin¹³⁰, celui-ci paya de sa vie son échec devant Aquilée. Les soldats supportent mal un siège qui aurait dû être bref et relativement facile, tandis que les officiers sont rendus responsables de l'échec par l'empereur qui multiplie les brimades à leur encontre¹³¹. Aussi, écrit Hérodien, « ses propres troupes finirent-elles par lui manifester de la haine et de la colère ». Bientôt, surviennent la mutinerie puis l'assassinat de l'empereur « afin de mettre un terme à un siège long et interminable »¹³². La période 249-284 fournit plusieurs exemples d'usurpateurs très vite massacrés par leurs propres troupes, pour des motifs que l'on connaît rarement, il est vrai. Les sources nous donnent trop peu d'informations pour suivre de près les motifs qui ont conduit à l'assassinat de ces candidats éphémères au trône. Mais sans doute Pacatianus, proclamé en 248, payait-il très cher son absence de succès alors que des menaces sont apparues sur le Danube qu'il appartiendra à Dèce de juguler. Sans doute Regalianus ou Valens connurent-ils le même sort en 260/261. C'est, on l'a vu précédemment, une défaite militaire qui a semblé t-il coûté la vie à Valérien le Jeune et qui a provoqué l'usurpation d'Ingenuus. Le très brillant Aurélien lui-même vit se lever contre lui des usurpateurs à partir du moment où il enregistra des échecs face aux Juthunges¹³³.

Des personnages ayant fait leurs preuves sur le terrain pendant longtemps ne sont pas non plus à l'abri d'une révolte ou d'un complot si la victoire escomptée se fait trop attendre. Sans doute est-ce de cette manière que l'on peut interpréter la chute finale de Gallien. Bien qu'il ait été honni par les auteurs latins, des historiens ont montré que Gallien n'avait pas

¹²⁸ C'est moi qui souligne.

¹²⁹ « *Tot excisae undique barbarae nationes, tot translati sint in Romana cultores, prolati limites, tot provinciae restituae...* » ; « *illa regio divinis expeditionibus tuis, Caesar, vindicata atque purgata* » ; « *Sed neque illae fraudes locorum nec quae plura inerantperugia siluarum barbaros tegere potuerunt quominus dicioni tuae divinitatis omnes sese dedere cogentur et cum coniugibus ac liberis ceteroque examine necessitudinum ac rerum suarum ad loca olim deserta transirent, ut, quae fortasse ipsi quondam depraedando vastaverant, culta redderent serviendo* ». Panégyrique de Constance, Panégyriques Latins, IV, 1 & 8 ; trad. E. Galletier.

¹³⁰ Voir Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 8, 2 ; VI, 8, 4 ; VI, 9, 5

¹³¹ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 5, 1 ; VIII, 5, 2.

¹³² ὄθεν αὐτῶ περιεγένετο πρὸς μὲν τῶν οἰκείων μῖσός τε καὶ ὀργή, [...] ὡς παύσαιτο μὲν χρόνιου καὶ ἀπεράντου πολιορκίας. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 5, 3, VIII, 5, 8. trad. D. Roques.

¹³³ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 49, 2 ; Pseudo Aurélius Victor, *Epitome de Caesaribus*, 35, 3.

démérité au cours de son règne¹³⁴. Mais, au bout du compte, quels que soient ses victoires et ses succès, l'homme, au cours de son règne personnel, n'a pas pu mettre fin à l'empire de Postumus qui perdure, il n'a pas remporté de victoire suffisamment décisive contre ses adversaires transdanubiens pour les dissuader de revenir, au moins pour un certain temps, et il ne contrôle l'Orient que nominalement. Tout cela, à notre sens, a dû peser très lourd dans le déclenchement de la révolte d'Aurélius d'abord, puis dans la mise en place du complot qui le renverse ensuite. C'est du reste ce que suggère M. Christol lorsqu'il parle des événements de Gaule et des Balkans à la fin du règne de Gallien¹³⁵.

De l'empereur, les militaires attendent autre chose que des succès partiels. Un parallèle peut être fait avec Postumus, l'empereur des Gaules, dont la longévité au pouvoir est notable. Il est proclamé en 260 pour ses qualités d'homme de guerre et ses récentes victoires¹³⁶. Nous avons vu plus haut que les populations et les troupes qui vivaient dans le domaine qu'il contrôlait lui surent gré des bienfaits que sa politique de sécurité aux frontières procurait à la Gaule en particulier. Pourtant, il voit se lever un compétiteur en la personne de Laelianus en 269. Dans un récent article, D. Hollard et D. Gricourt suggèrent qu'un problème de jalousie entre la *XXXa Ulpia Victrix* et la *XXIIa Primigenia* pourrait être à l'origine de la révolte¹³⁷. Sans doute. Mais J. Lafaurie et M. Christol ont successivement souligné l'universalité du message politique de l'empereur gaulois¹³⁸. Or, ce message universel entraine en contradiction avec les ambitions territoriales limitées de Postumus. De plus, en dépit de l'offensive avortée de Gallien contre la Gaule en 266 ou des succès remportés peu après contre les pirates francs et saxons, les difficultés ne manquent pas : l'Espagne a fini par se rallier à Claude II, Postumus semble avoir mal exploité la révolte d'Aurélius qui s'était initialement rallié à lui, et son offensive contre l'Italie du Nord en 268 a fini par tourner court. En définitive, les réalités militaires démentaient de façon cinglante les prétentions de

¹³⁴ Sur le règne de Gallien voir L. Homo, « L'empereur Gallien et la crise de l'empire romain au III^e siècle », *Revue Historique*, 113, 1913, pp. 1-22 ; L. de Regibus, *La monarchia militare di Gallieno*, Recco, 1933 ; Rome, 1978 ; E. Manni, *L'impero di Gallieno : contributo alla storia del III^e secolo*, Rome, 1949 ; A. Alföldy, *Studien zur Geschichte der Weltkrise des 3. Jahrhunderts nach Christus*, Darmstadt, 1967, pp. 1-119 ; 210-284 ; 342-374 ; L. de Blois, *The policy of the Emperor Gallienus*, Leyde, 1976 ; M. Christol, *L'état romain et la crise de l'Empire sous les règnes des empereurs Valérien et Gallien*, Thèse de doctorat, Paris, 1981 ; « L'état romain et la crise de l'Empire (253-268) », *L'information Historique*, 44, 1982, pp. 156-163 ; *L'Empire Romain du III^e siècle. Histoire politique (de 192, mort de Commode, à 325, concile de Nicée)*, Paris, 1997, pp. 131-152 ; E. Lo Cascio, « Gallienus' reforms : military command and the government of the provinces », *CAH*, 2005, pp. 158-162 ; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Deleto paene imperio romano : Transformationsprozesse des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert und ihre Rezeption in der Neuzeit*, Stuttgart, 2006, pp. 288-293 ; M. Christol, « Les dernières années du règne de Gallien (267-268) », *Cahiers du Centre Glotz*, 20, 2009, pp. 111-137.

¹³⁵ M. Christol, « Les dernières années du règne de Gallien (267-268) », *Cahiers du Centre Glotz*, 20, 2009, p. 124 et 127.

¹³⁶ *Histoire Auguste, Les trente tyrans*, III, 3 ; Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 33, 8 ; Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 38, 2.

¹³⁷ D. Gricourt et D. Hollard, « Les productions monétaires de Postume en 268-269 et celles de Lélien (269). Nouvelles propositions. », *Numismatic Chronicle*, 2010, p. 173.

¹³⁸ J. Lafaurie, « L'empire gaulois. Apport de la numismatique », *ANRW*, II, 2, Berlin et New-York, 1975. Dans son article « Les dernières années du règne de Gallien (267-268) », *Cahiers du Centre Glotz*, 20, 2009, p. 127, M. Christol revient sur les modifications qui apparaissent sur le monnayage de Postume en 268 : « le message politique fut celui de l'universalité des interventions du héros victorieux. Les références n'étaient donc plus localisées à un Hercule des confins septentrionaux, l'Hercule *Deusoniensis* ou son voisin l'Hercule *Magusanus* ».

Postumus. La victoire n'était plus de son côté. Rien d'étonnant alors qu'à ce qu'une partie de ses effectifs ait fini par lui préférer un autre candidat qui, de son côté, avait le vent en poupe en tant que gouverneur de Germanie Inférieure ou officier de la *XXXa Ulpia Victrix*¹³⁹.

L'opprobre liée à la défaite s'étend aux proches du chef vaincu ou abandonné par ses troupes. Diaduménien, Maximus, Philippe le Jeune, Hostilianus ou Quietus ne survécurent pas à la défaite de leur père. Même s'il restait au moins deux Licinii-Egnatii sur le trône, sans compter l'existence d'autres parents comme le demi-frère de Gallien¹⁴⁰ ou Marinianus, la capture de Valérien suscita toute une vague de révoltes contre Gallien et Salonin. Détestant Gallien, les auteurs latins ont prétendu que celui-ci aurait feint d'ignorer la capture de son père pour éviter, entre autres, de reconnaître l'humiliation de la défaite et de la malédiction contagieuse qu'un tel désastre infligeait à l'ensemble de la famille et à l'Empire tout entier¹⁴¹. Selon J. Gagé, la disparition progressive des noms de Valérien des documents officiels vient accréditer la thèse selon laquelle Gallien tenta de masquer le plus longtemps possible la capture de son père¹⁴². A moins que l'empereur n'ait attendu l'issue de tractations favorables comme semble l'indiquer l'auteur de l'*Histoire Auguste* qui, n'étant pas à une contradiction près, affirme que Valérien était réclamé par son fils¹⁴³. Quel que soit le cas de figure, il reste que la défaite et la capture de Valérien avaient plongé l'Empire dans une situation dramatique : « Alors en effet, soit par l'imprévoyance du gouvernement, soit par un fléchissement de nos destins, l'empire était mutilé dans presque tous ses membres : alors le Parthe redressait une tête orgueilleuse et le roi de Palmyre se croyait notre égal ; L'Egypte toute entière, les provinces de Syrie avaient fait défection ; La Rhétie était perdue, le Norique et les deux Pannonies dévastés ; L'Italie elle-même, cette reine des nations, pleurait les ruines sans nombre de ses propres cités ... »¹⁴⁴. Cet événement sans précédent est à l'origine de cinq révoltes militaires en moins d'un an dont celle des armées des Gaules qui devait donner naissance à la partition la plus durable de l'Empire.

Toutefois, si le schéma que nous venons de décrire s'applique très souvent à l'ensemble de la période 235 – 284, la période sévérienne et, plus encore la période tétrarchique connaissent quelques contre-exemples notables. Rappelons ici que le double échec de Septime Sévère devant Hatra n'eut pas de conséquences graves dans les relations entre l'empereur et l'armée même si, précisent Dion Cassius et Hérodien, les soldats ont exprimé ouvertement de la lassitude et du découragement et « supportaient mal que le siège

¹³⁹ L'auteur de l'*Histoire Auguste*, *Les trente tyrans*, V, 8 mentionne des victoires contre les Germains remportées par Laelianus peu de temps avant sa proclamation à Mayence.

¹⁴⁰ Sur le demi-frère de Gallien voir *Histoire-Auguste*, *Vie des deux Galliens*, XII, 1 ; *PIR* V 257 ; F. Chausson, « Les Egnatii et l'aristocratie italienne des IIe et IVe siècles », *Journal des Savants*, 1997, p. 303.

¹⁴¹ Lactance, *De mortibus persecutorum*, V ; *Histoire Auguste*, *Vie des deux Galliens*, IX, 2.

¹⁴² J. Gagé, « Comment Sapor a-t-il triomphé de Valérien ? », *Syria*, 42, 1965, p. 343-344 ; 360.

¹⁴³ *Histoire Auguste*, *Vie des deux Valériens*, III, 2.

¹⁴⁴ « *Tunc enim sive incuria rerum sive quadam inclinatione factorum omnibus fere membriserat truncata res publica : tunc se minimum et Parthus extulerat et Palmyrenus aequaverat, tota Aegyptus, Syriae defecerant, amissa Raetia, Noricum Pannoniaeque vastatae, Italia ipsa gentium domina plurimarum urbium suarum excidia maerebat* », *Panegyrique de Constance*, *Panegyrique Latins*, IV, (8), 10.

ne leur eût pas réussi comme ils le voulaient »¹⁴⁵. L'empereur fit toutefois exécuter deux officiers dont l'influence était jugée dangereuse. En outre, il eut l'opportunité de trouver une grande compensation à la mauvaise humeur de ses troupes par une campagne contre les Parthes à l'issue de laquelle les militaires revinrent chargés de butin¹⁴⁶.

Maximien, tout Herculien qu'il fût, et dont les victoires sont comparées à celles de Scipion sur Hannibal par Mamertin, connut l'échec face à Carausius, Neptune ayant décidé de contrecarrer durablement ses projets en anéantissant la flotte que l'empereur avait fait préparer¹⁴⁷. Mais ni cet échec, ni le désaveu manifeste du propre frère de Jupiter ne lui causèrent de difficultés particulières auprès des troupes qui, bien des années plus tard, surent encore lui manifester de l'attachement à lui ou à son fils. De la même façon, les premiers succès enregistrés par le César Constance dans le Nord de la Gaule n'entamèrent pas tout de suite la confiance que les troupes avaient manifesté envers Carausius depuis 286¹⁴⁸. Galère survécut aux revers subis face aux Perses en 297¹⁴⁹ ainsi qu'aux révoltes de Constantin, de Maximin Daïa et de Maxence, ce dernier ayant même remporté des succès militaires contre Sévère II spécialement dépêché pour écraser le fils de Maximien¹⁵⁰. Quelques années plus tard, ni Constantin, ni Licinius n'eurent à subir d'éventuelles réactions de leurs armées respectives à la suite du demi-succès, ou du demi-échec, résultant des affrontements de 316.

Faute de disposer de sources explicitant les attentes des troupes, il ne nous reste que les témoignages très partiels des auteurs anciens qui nous indiquent indirectement, par touches successives, en énumérant ponctuellement les désirs ou les rejets les plus forts de certaines unités, les attentes des soldats vis-à-vis de leurs chefs et de celui qui est choisi pour devenir l'empereur. Puisque le prince est issu des élites exerçant le commandement des armées à une époque donnée, les soldats attendent de lui qu'il exerce les fonctions inhérentes à sa charge avec au moins l'apparence du sérieux et de la compétence. C'est à ce prix que de jeunes empereurs comme Sévère Alexandre ou Gordien III ont pu se maintenir un temps sur le trône puisque l'exercice réel du pouvoir incombait aux membres de leur entourage. Mais à partir du moment où les problèmes s'accumulent sur les frontières, la troupe attend effectivement du prince qu'il garantisse la sécurité de l'Etat et de l'Empire par sa *virtus*. Sans doute plus que par le passé, celle-ci se doit d'être teintée d'une attitude de *comilito* et de

¹⁴⁵ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXV, 10, 10-11 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, III, 9, 7 ἀπαγορευόντος δὲ τοῦ στρατοῦ πρὸς τὰ εἰρημένα, τῆς τε πολιορκίας μὴ προχωροῦσης ἀλλὰ μᾶλλον βλαπτομένων τῶν Ρωμαίων ἢ κατορθούντων, τὸν στρατὸν ὁ Σεβῆρος, ὡς μὴ διαφθαρεῖν πᾶς, ἀπρακτὸν ἐπανήγαγε, δυσφοροῦντα ἐπὶ τῷ μὴ ὡς ἐβούλετο τὰ τῆς πολιορκίας αὐτῶ προκεχωρηκέναι.

¹⁴⁶ Sur les problèmes rencontrés par Septime Sévère devant Hatra voir première partie, chap. II, V, 1°.

¹⁴⁷ *Ideoque hoc nunc ambo, sacratissime imperator, ipso estis Scipione potiores quod et tu Africanum et te Diocletinus imitatus est.* Mamertin, *Panegyrique de Maximien, Panegyrique Latins*, II (10), 8. Signalons que le même auteur (II (10), 13) a habilement maquillé les circonstances qui ont conduit au désastre, sans doute d'ailleurs par mauvais calcul de Maximien, et a transformé cette expédition avortée en succès.

¹⁴⁸ *Panegyrique de Constance, Panegyrique Latin*, IV (8), 6.

¹⁴⁹ Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 39, 34.

¹⁵⁰ Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 40, 7 ; Eutrope, *Breviarium*, X, 2, 4 ; Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 10, 1 ; Lactance, *De mortibus persecutorum*, XXVII, Orose, *Histoires*, VII, 28, 8 ; Anonyme de Valois, 6

réelles compétences dans la conduite des opérations militaires. Après le modèle antonin marqué par la personnalité de Marc Aurèle semble s'installer un « modèle flavien » incarné par la personnalité de Claude le Gothique. Les manquements au rôle attendu, l'excès dans quelque domaine que ce soit ou la démesure, portent violemment atteinte à la *gravitas* et la *virtus* désormais exigées, et s'avèrent être de puissant catalyseurs de révoltes, surtout à une époque où les problèmes s'accumulent aux frontières.

Mais le chef légitime aussi en grande partie sa fonction par la victoire qu'il sait procurer aux armées. La défaite est ressentie comme inacceptable et composer avec l'ennemi d'une façon ou d'une autre l'est tout autant. En la matière, les attentes de l'armée rejoignent les idées des élites qui, de leur côté, éprouvent beaucoup de difficultés à reconnaître la défaite. Le procédé n'est pas nouveau. Dans son récent ouvrage consacré à la République, C. Badel revient sur les camouflages que la tradition a très tôt organisé à propos de la défaite des Romains face au roi étrusque Porsenna ou face au chef gaulois Brennus¹⁵¹. Songeons pour l'époque qui nous intéresse ici au silence qu'ont entretenu les auteurs latins aussi bien que grecs sur la défaite de Mésichè. La même gêne, ou presque, peut-être constatée à propos des revers essuyés par les armées romaines à Barbalissos en 253, dans le nord de la Gaule vers 289 ou en Orient face à Narsès en 297. Nous pouvons également imaginer les raisons qui ont poussé Macrien à repousser les offres de négociation et de rançon proposées par le roi des Perses après la capture de Valérien en 260. Mais, derrière ce refus, ne peut-on aussi voir la volonté de ne point reconnaître, par cette simple tentative de conciliation, la réalité de la défaite la plus humiliante qui soit ? De fait, en dépit des terribles coups subis, l'armée d'Orient s'empressa de se donner un nouveau prince qui ne fût point de la même famille et, sous la conduite énergique de Ballista ou d'Odénath, poursuivit les combats jusqu'à obtenir la victoire.

Toutefois, l'accumulation des épreuves subies et des défaites au cours des années 244 – 284 ont, semble-t-il, fait évoluer l'honneur militaire. A la fin du III^e siècle et au début du IV^e siècle, certains tétrarques ont surmonté sans grande difficulté des revers qui, quelques années auparavant, auraient été sanctionnés par une révolte des armées à l'issue de laquelle le prince aurait perdu la vie.

¹⁵¹ C. Badel, *La République romaine*, Paris, 2013, p. 22 et 28. Sur ce thème, le lecteur pourra également consulter F. Bérard, « Ruses, secrets et mensonges chez les historiens grecs et latins », *Actes du colloque tenu les 18-19 septembre 2003* sous la direction d'H. Olivier, P. Giovannelli-Jouanna et F. Bérard, Lyon, 2006 (Collection du CERGR, n.s., 28).

Chapitre II : Facteurs sociaux

I L'ambition des chefs

1° Entre cliché littéraire et danger inhérent à la nature du principat.

Invoqué explicitement dans vingt cas de révoltes, soit une proportion d'un tiers, l'ambition des chefs nous semble toutefois devoir être regardée avec circonspection. En effet, sur ce sujet, les préjugés et le vocabulaire uniforme des anciens semblent avoir souvent déformé les réalités. Lorsque Hérodiën, par exemple, aborde l'accession au pouvoir de Maximin le Thrace, il ne manque pas de souligner les actes de corruption dont le personnage se serait rendu coupable auprès des soldats dont il avait la charge avant d'insinuer très nettement que le préfet des recrues avait probablement secrètement organisé la révolte dont il était le grand bénéficiaire¹. Une telle ambition contre nature pour quelqu'un comme Hérodiën n'était guère surprenante de la part d'un personnage aux multiples défauts, au « caractère aussi barbare que son origine », tenant « de ses ancêtres et de son pays l'instinct de meurtre »². Mais, tout en s'efforçant à faire de Maximin, auprès de ses lecteurs, un comploteur né, mu, entre autres, par une ambition démesurée, eu égard à ses origines sociales et à son rang, le même auteur se contredit et multiplie les détails qui laissent penser que Maximin fut sans doute davantage porté par un mouvement dont il n'était pas l'instigateur. Il a sans doute fait preuve de beaucoup de qualités pour l'exploiter à son profit mais là encore, Hérodiën dit explicitement que Maximin n'eut pas vraiment le choix, contraint de choisir entre la fuite en avant et la mort, offerte par ceux-là même qui lui proposaient la pourpre³.

A l'opposé, si l'on en croit les auteurs anciens, Valérien serait arrivé au pouvoir « avec l'assentiment de tous »⁴. Le personnage devrait donc sa nouvelle fonction au consensus du Sénat et du peuple romain et non à son ambition et/ou à une révolte militaire comme celle qui a porté Emilien au pouvoir peu de temps auparavant. Une telle présentation des événements est jugée suspecte par les historiens depuis de nombreuses années. Faut-il pour autant penser que le personnage a probablement sciemment calculé son entreprise comme le suggérait G.M. Bersanetti et a volontairement retardé son intervention depuis la Rhétie afin de se débarrasser de Trébonien Galle qu'il jalousait depuis deux ans, parce que ce dernier l'avait pris de vitesse en se faisant proclamer empereur en 251 ? Rien n'est moins sûr⁵. Si vraiment la proclamation de Valérien avait été mûrement pensée, notamment par des contacts avec certains sénateurs restés à Rome, (ce qui suggère un minimum d'échanges avec la vitesse de transmission des nouvelles de l'époque), pourquoi alors les *patres* auraient-ils reconnu Emilien avec autant de rapidité environ trois mois plus tôt ? Dans les récentes synthèses qu'ils consacrent aux

¹ Hérodiën, *Histoire des empereurs romains*, VI, 8, 3.

² Hérodiën, *Histoire des empereurs romains*, VII, 1, 2.

³ Hérodiën, *Histoire des empereurs romains*, VI, 8, 5-6.

⁴ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 29, 1.

⁵ G.M. Bersanetti, « Valeriano ed Emiliano », *Rivista di Filologia e d'Istruzione Classica*, 75, 1947, pp. 257-279.

événements de cette période, M. Christol ou J. Drinkwater se gardent bien de prendre position⁶.

L'expression de l'ambition est un moyen, un procédé littéraire, communément employé pour discréditer un personnage, *a fortiori* si celui-ci n'est pas issu de l'aristocratie sénatoriale. A l'opposé, elle peut être volontairement masquée ou légitimée si le personnage est reconnu comme un « bon » chef, futur « bon empereur ». Les mérites ou les qualités de ce dernier sont encore davantage mis en valeur si le personnage, en vertu d'une mise en scène éprouvée depuis les débuts du principat, a le bon goût de refuser de prime abord l'honneur qui lui est fait. Mais, là encore, ce genre d'attitude peut très bien provenir uniquement de l'imagination de celui qui raconte les événements. Il n'est donc pas toujours aisé de mesurer ou de quantifier à quel point l'ambition personnelle fut, effectivement un catalyseur de révolte et ce d'autant plus que les mécanismes du jeu politique mis en place depuis Auguste ont connu de substantielles modifications au cours de la période qui nous concerne.

Dans un récent ouvrage, Paul Veyne écrit : « l'empereur romain [...] n'occupait pas le trône comme propriétaire mais comme mandataire de la collectivité chargé par elle de diriger la République ». Ainsi, en théorie, selon cet historien, tout citoyen ayant les moyens de s'imposer ou faisant l'objet d'un large consensus pouvait prétendre au trône à condition qu'il fût sénateur, qu'il ne fût pas d'origine hellénique dans un premier temps (la chose n'a, toutefois, jamais été explicite) ou d'origine germanique sous le Bas Empire⁷.

Mais dans la pratique, le principat mis en place par Auguste fut tout de suite marqué par l'hérédité qui, toutefois, y tint une place particulière. Tout empereur avait le droit de transmettre le trône à son fils naturel ou adoptif et donc, la famille régnante tout comme sa clientèle, en vinrent à considérer le trône comme un patrimoine héréditaire (à l'image des Julio – Claudiens). La fidélité à cette famille est synonyme de stabilité et de paix. L'héritier, fils d'un empereur divinisé, et lui-même *divus* potentiel à partir du moment où il entre en fonction, est d'abord le chef d'un clan, d'une *gens* qui s'appuie sur sa clientèle et le contrôle de la force incarnée par l'armée dont il est le chef. Mais, en même temps, d'Auguste à la fin des Sévères, jamais une règle automatique de succession ne s'est véritablement établie. Au premier siècle est privilégiée la filiation plus ou moins directe. Au second siècle, les Antonins s'orientent vers le choix du « meilleur » puisque de Nerva à Antonin aucun prince n'a de fils susceptible de lui succéder. C'est l'avant dernier d'entre eux, Marc Aurèle, le prince philosophe, qui revient à la filiation directe.

Bien qu'héréditaire, le régime impérial n'a jamais supprimé le mot République. Au contraire. Le *princeps* ne règne pas pour sa gloire, ses conquêtes, ses victoires mais pour le bénéfice de Rome. On notera aussi que les mesures prises par un prince ne restent valables que si elles sont confirmées par son successeur, qu'un prince défunt peut voir sa mémoire

⁶ M. Christol, *L'Empire Romain du IIIème siècle. Histoire politique (de 192, mort de Commode, à 325, concile de Nicée)*, Paris, 1997, p. 130-131 ; J. Drinkwater, « Maximinus to Diocletian and the crisis », *CAH*, 2005, Vol 12, p. 41.

⁷ Paul Veyne, *L'empire gréco-romain*, Paris, 2005, p. 15 et 17.

condamnée ou que sa dépouille, comme celle d'Elagabal, peut être outragée sans que jamais le principe monarchique ne soit remis en cause. Cette construction politique est un compromis : le prince a besoin des sénateurs, des magistrats... En un mot des institutions de la République pour gouverner l'Empire, mais il peut orienter ou modifier ces institutions à son profit et c'est lui qui impose la règle du jeu dans les ambitions aristocratiques pour que la République reste en paix et ne renoue pas avec la guerre civile. En fin de compte, ce pouvoir reste l'objet d'un jeu politique qui n'est pas complètement fermé, d'autant que le *princeps* maintient de beaux restes de façade républicaine (même si personne n'est dupe), mais dont il fixe les limites étroites.

Longtemps, le jeu politique est resté le privilège des seuls citoyens romains. Comme l'empereur passe l'essentiel de son temps dans la capitale de l'Empire ou à proximité (un personnage comme Hadrien reste une exception), ceux qui le côtoient sont *a fortiori* favorisés. Parmi les grands acteurs, on peut retenir la plèbe de l'*Urbs*, les citoyens disséminés dans les provinces de *l'imperium romanum*, la classe sénatoriale et les soldats dotés de la citoyenneté romaine. La première, aux sautes d'humeur potentiellement dangereuses pour l'empereur, se satisfait vite des générosités du prince sans aller plus avant sur l'échiquier politique. Une grande vigilance, ajoutée au « *panem et circenses* » de Juvénal suffit la plupart du temps. Les seconds sont disséminés dans tout l'empire et ne peuvent guère constituer de corps ou d'entité dotés d'intérêts communs, du moins jusqu'en 212. La troisième, berceau social de l'empereur, a depuis longtemps confisqué l'essentiel du jeu politique, elle côtoie de près l'empereur qui y puise les cadres dont il a besoin, mais doit désormais composer avec les limites du principat et tenir compte du principal soutien de l'empereur qu'est l'armée.

Or, cette construction politique, et les mécanismes de fonctionnement qui la soutiennent, sont durablement déstabilisés dans la première moitié du III^e siècle. La mort de Commode en 192, celle de Sévère Alexandre en 235 et, pourrions-nous ajouter, celle de Gordien III en 244, permettaient aux grands aristocrates de nourrir de grandes ambitions dans une longue crise de succession qui n'a trouvé d'aboutissement qu'avec le retour de la monarchie héréditaire des seconds Flaviens. De plus, la *constitutio antoniniana* et les réformes conduites par Gallien vont complexifier les choses. Les provinciaux sont désormais des citoyens romains dans leur écrasante majorité et peuvent vouloir faire irruption sur la scène politique comme ce fut le cas des habitants de la province d'Afrique lorsqu'ils suscitérent l'usurpation des deux premiers Gordiens en 238. Quant aux soldats, ils s'invitent brutalement sur la scène politique dès le début de 193 avant d'être fréquemment utilisés par les grands aristocrates jusqu'à ce que leurs officiers équestres, désormais aux commandes de l'armée après 262, soient en mesure de concurrencer la noblesse dans des prérogatives qu'elle s'était arrogées jusque là.

2° La conquête du pouvoir suprême

Au su des remarques et des réserves que nous venons de formuler ainsi qu'au travers de ce que les auteurs anciens veulent bien nous dire, il reste que certains chefs ont sciemment

cherché à s'emparer du pouvoir suprême, et ce fut d'abord le fait de l'ordre sénatorial. La crise de 193 – 195 en offre un exemple caractéristique. En dépit de certaines incertitudes, il semble bien que la révolte du 9 avril 193 ait été minutieusement préparée. Nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement sur cette question lorsque nous aborderons les mécanismes de la révolte en général. Pour sa part, A. Birley pense que les prémices de la conjuration qui devait aboutir au soulèvement des troupes de Pannonie ont dû débiter très tôt dans l'année 193, voire dès décembre 192. Le même auteur affirme que les plans des opérations militaires étaient arrêtés dès le mois de mars, ce qui a permis aux chefs sévériens de déployer leurs forces avec l'efficacité et la célérité que l'on sait, à une saison favorable qui plus est⁸. Ces hypothèses, le détail des événements et les succès remportés confortent les propos d'Hérodien qui détaille abondamment dans son récit les ambitions calculées du sénateur africain qui aurait tenté de masquer son projet à ses troupes derrière une volonté de venger Pertinax⁹. Mais Septime Sévère n'était pas le seul à vouloir se hisser aux plus hauts sommets de l'état. Pescennius Niger, alors gouverneur de Syrie, disposait de soutiens et de relais actifs au sein du Sénat. Dès les débuts du règne de Didius Julianus, ses partisans poussèrent le peuple de Rome à l'acclamer et à le considérer comme un empereur. Ces manœuvres permettaient ensuite à Niger de défendre sa cause auprès des militaires et des civils orientaux qui se rangèrent derrière lui pour, soi-disant, répondre à l'appel au secours du peuple de Rome¹⁰. Quant à Clodius Albinus, un patricien d'après Hérodien, les troubles survenus à Rome depuis la mort de Commode avaient attisé ses ambitions qui étaient connues jusqu'en Pannonie puisque Septime Sévère s'empressa de lui accorder le titre de César pour avoir les mains libres selon Dion Cassius¹¹. Albinus caressait-il pour autant l'espoir de supplanter à terme son rival ? Le personnage disposait de soutiens au sein du Sénat. Dion Cassius mentionne l'arrestation de soixante-quatre sénateurs après la défaite de Lyon dont vingt-neuf d'entre eux furent exécutés¹². Pourquoi n'a-t-il pas alors profité de la campagne contre Pescennius Niger pour mener à bien ses projets ? Dans cette affaire, il semble que ce sont les manœuvres de Septime Sévère lui-même qui ont poussé le gouverneur de Bretagne à usurper la pourpre : Julia Domna est nommée *Mater Castrorum* comme la femme de Marc Aurèle, Caracalla est promu César et s'appelle désormais Marcus Aurelius Antoninus et l'empereur proclamé en Pannonie se présente comme le frère de Commode. Enfin, d'après Hérodien et l'auteur de l'*Histoire Auguste*, Septime Sévère aurait tenté de faire assassiner Clodius Albinus¹³.

⁸ A. Birley, *Septimius Severus: the African emperor*, New Haven et Londres, 1988, p. 97. Sur la crise de 193 voir également, T.D. Barnes, « The Family and Career of Septimius Severus », *Historia*, 16, 1967, pp. 87-107; A. Birley, « The Coups d'Etat of the year 193 », *BJ CLXIX*, 1969, pp. 247-280; J. Fitz, « Die personalpolitik des Septimius Severus im Bürgerkrieg 193-197 », *Alba Regia*, 10, 1969, pp. 69-85; Z. Rubin, *Civil-war Propaganda and Historiography*, Bruxelles coll.Latomus, 1980 ; A. Martin, « Les événements des années 193-194 dans les papyrus, les ostraca et les inscriptions d'Égypte », *Anagennesis. Papyrologike Ephemeris*, 2, 1982, pp. 83-97; A. Daguet-Gagey, *Septime Sévère*, Paris, 2000, pp. 181-208; J. Spielvogel, *Septimius Severus*, Darmstadt, 2006, p. 63 et sq. ; D. Okon, *Septimius Severus et senatores*, Szczecin, 2013, pp. 16-44.

⁹ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, II, 9, 2-6 ; 10.

¹⁰ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIV, 13, 5 ; 15, 2 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, II, 7, 5-9 ; *Histoire Auguste, Vie de Niger*, II, 2 ; Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 20, 9 ; Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 8, 1.

¹¹ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIV, 15, 2.

¹² Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVI, 8, 4.

¹³ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, III, 5, 1-8 ; *Histoire Auguste, Vie d'Albinus*, VII-VIII.

La noblesse des origines sociales, les soutiens au sein du Sénat et/ou le prestige acquis sur les champs de bataille, voire les liens avec la famille impériale dans le cas de la révolte qui renversa Macrin en 218, constituaient autant d'atouts pour ceux qui concevaient les plus hautes ambitions lorsque la famille régnante venait à disparaître. Nous retrouvons des conditions analogues après la disparition de Sévère Alexandre. Si l'on suit le récit fourni par Hérodien, la révolte avortée menée par C. Petronius Magnus, un patricien, avait elle aussi été minutieusement préparée. Les ramifications de cette conjuration sont complexes et étendues et n'avaient d'autre but que de confier le pouvoir suprême au prestigieux sénateur qui « tentait de persuader les soldats de lui transmettre l'empire »¹⁴. L'auteur de l'*Histoire Auguste*, pourtant lui aussi très favorable à l'aristocratie sénatoriale, ne dit rien d'autre en écrivant qu'« un certain Magnus, de rang consulaire, avec l'agrément de nombreux soldats et centurions, avait projeté de l'assassiner (Maximin) et désirait prendre le pouvoir à sa place »¹⁵. La mort de Gordien III, dernier survivant d'une éphémère dynastie, rouvrit la compétition entre les grands aristocrates même si, pour cette période, nos renseignements deviennent extrêmement ténus.

Philippe l'Arabe ne semble pas avoir fait l'unanimité au sein du Sénat comme semblent en témoigner les propos vipérins tenus par Zosime à son égard : « Philippe était en effet d'ascendance arabe, peuple détestable ; ce n'est même pas d'une condition élevée qu'un coup de chance le fit avancer, et il n'eut pas plutôt occupé sa charge (de préfet du prétoire) que l'ambition du pouvoir suprême le saisit [...] »¹⁶. Aussi, C. Prickartz, qui fonde son argumentation sur un fragment de Jean D'Antioche, pense-t-il que la révolte qui éclate en Pannonie en 249 au profit de Trajan Dèce avait des ramifications à Rome. Dans la nouvelle chronologie des événements qu'il propose, nous voyons se dessiner un processus qui ressemble à celui que Pescennius Niger avait mis en place un demi-siècle plus tôt¹⁷. Toutefois, il faut bien reconnaître que les circonstances qui entourent la proclamation de Dèce demeurent très confuses. Enfin, même si la thèse de C. Prickartz semble crédible, elle va à l'encontre des affirmations de Zosime ou de Zonaras sur cette affaire¹⁸. Sans doute le brillant sénateur qu'il était devenu était-il en désaccord avec la politique de subsides versés aux barbares, tout comme l'était sans doute Pacatianus, un autre sénateur qui avait usurpé la pourpre un an plus tôt. Mais dans quelle mesure les ambitions de ces hommes ont-elles influé sur les révoltes militaires qui ont éclaté à cette époque à moins que ce ne fût l'inverse ? Il est bien difficile de se prononcer.

¹⁴ Μάγνος τις ὄνομα ἦν τῶν εὐπατριδῶν τε καὶ ὑπατευκότων οὗτος διεβλήθη συνάγειν κατ'αὐτοῦ χεῖρα, καὶ στρατιώτας τινὰς πείθειν ἐς αὐτὸν τὴν ἀρχὴν μετάργειν. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 1, 5. Trad. D. Roques.

¹⁵ « Magni cuiusdam consularis viri contra se parata, qui cum multis militibus et centurionibus ad eum confodiendum consilium inierant, cum in se imperium transferre cuperet », *Histoire Auguste, Vie de Maximin*, X, 1. Trad. A. Chastagnol.

¹⁶ Ὀρμώμενος γὰρ ἐξ Ἀραβίας, ἔθνους χειρίστων, καὶ οὐδὲ ἐκ τοῦ βελτίονος εἰς τύχης ἐπιδοσιν προελθῶν, ἅμα τῷ παραλαβεῖν τὴν ἀρχὴν εἰς ἐπιθυμίαν βασιλείας ἐτράπη ... Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 18, 3. Trad. F. Paschoud.

¹⁷ C. Prickartz, « La chute de Philippe l'Arabe (244-249) », *Les Etudes Classiques*, 61-1, 1993, pp. 51-64.

¹⁸ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 22, 1 ; Zonaras, *Annales*, XII, 19.

Quoi qu'il en soit, la mort de Trajan Dèce et de son fils aîné lors de la bataille d'Abritus rouvrait la compétition pour le pouvoir. Trébonien Galle fut rapidement contesté par d'autres grands aristocrates investis de grands commandements : Emilien et Valérien. Aurélius Victor attribue la révolte du premier à la corruption qu'il aurait exercée à l'encontre des soldats, ce qui tendrait à faire croire que le personnage avait de hautes ambitions qu'il comptait assouvir en déclenchant une révolte militaire¹⁹. L'argument est douteux, d'abord parce qu'il semble relever du lieu commun, ensuite parce qu'il est isolé, enfin parce que les autres auteurs anciens ne lui prêtent pas un tel projet. Certes, Emilien avait mené des offensives victorieuses contre les Goths, en violation de la politique de subsides décidée par Trébonien Galle avec ce peuple, ce qui pourrait laisser penser qu'il rompaît ouvertement avec l'empereur. Nous pourrions également mentionner le programme politique de répartition des tâches entre le prince et la haute assemblée qu'il aurait proposé au Sénat pour renforcer l'hypothèse d'un projet calculé²⁰. En même temps, rien n'interdit de penser que ce sénateur n'a eu d'autres priorités que de répliquer aux raids menés, entre autres, par les Goths de Propontide qui n'étaient pas concernés par l'accord conclu entre Trébonien Galle et Cniva, et qu'il fut débordé et proclamé par des troupes enthousiastes vis-à-vis de leur chef énergique et victorieux²¹. Des incertitudes de même ampleur planent autour de la proclamation de Valérien à propos de laquelle les auteurs antiques entretiennent un silence pudique ou complice. Nous avons déjà abordé cette question un peu plus haut.

Au cours du demi-siècle qui suit ces événements, le jeu politique devient plus complexe et la *nobilitas* fait de moins en moins recette. Les ambitions supposées de tel ou tel chef, de plus en plus des militaires sortis du rang, sont plus ou moins forcées ou étroitement encadrées par leurs *comilitones* qui peuvent, tout autant qu'eux, prétendre aux mêmes destinées. Nous reviendrons un peu plus loin sur de nombreux cas de cette nature exposés par les auteurs anciens. Toutefois, la capture de Valérien et la mort de Gallien ont assurément suscité les ambitions de certains. D'après Zonaras, Postumus sut habilement exploiter l'éloignement de Gallien, la jeunesse de Salonin et les requêtes de Silvanus à qui l'on avait confié la tâche de seconder le jeune César resté à Cologne pour susciter une révolte militaire au cours de laquelle il fut reconnu comme empereur²². Peut-être sénateur, plus assurément investi d'un grand commandement sur le Rhin et auréolé de victoires militaires, le personnage avait de nombreux atouts en main. De fait, il fut rapidement reconnu par l'ensemble des Gaules auxquelles s'ajouta la Bretagne et l'Espagne. Mais, en même temps, il limitait son pouvoir au seul occident romain. Quelques années plus tard, à l'autre extrémité du monde romain, les nombreux détails fournis par le récit partiel de Zosime, ou de l'auteur de

¹⁹ Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 31, 1.

²⁰ Zonaras, *Annales*, XII, 22.

²¹ Sur ces questions voir M. Christol, « A propos de la politique extérieure de Trébonien Galle », *RN*, 22, 1980, pp. 63-74.

²² Zonaras, *Annales*, XII, 24. Sur les manœuvres de Postumus en 260 voir J. Lafaurie, "L'Empire gaulois. Apport de la numismatique", *ANRW*, II, 2, Berlin et New-York, 1975, pp. 856-857 ; H. Lavagne, « Une nouvelle inscription d'Augst et les causes de l'usurpation de Postume », *CRAI*, 1994, pp. 440-442 ; P. Cosme, *L'état romain entre éclatement et continuité*, Paris, 1998, p. 120-121 ; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 327-328.

l'*Histoire Auguste* dans une moindre mesure, montrent comment, deux années durant, la reine de Palmyre sut progressivement se hisser aux plus hauts sommets, en évitant soigneusement de trop froisser une partie de l'armée d'Orient qui acceptait de la suivre, en exploitant toutes les circonstances favorables de l'époque et en s'assurant progressivement une partie des provinces de la région avant de propulser son fils à l'augustalité et de se présenter comme *Augusta* et *Νεα Κλεοπατρα*²³. La reine de Palmyre n'avait, semble-t-il, aucunement l'intention d'aller plus avant dans ses prétentions, bien consciente à juste titre qu'elle ne serait pas suivie par l'ensemble de ceux qui l'avaient soutenue jusque là et notamment par une partie des troupes.

Il faut attendre l'époque tétrarchique pour voir, à nouveau, se dessiner clairement des ambitions aussi larges, calculées et réfléchies que celles dont nous avons déjà parlé pour la première moitié du III^e siècle. Faute de *nobilitas*, les nouveaux prétendants au pouvoir suprême mettent en avant leur *virtus*, leurs victoires, et/ou leur hérédité plus ou moins ancienne avec certains princes. A la fin de l'époque qui nous concerne interviennent également les convictions religieuses. Aux premiers rangs de ces prétendants, il faut citer Constantin, Maxence, Maximien, Maximin Daïa et Licinius.

Le premier, se sachant populaire auprès de l'armée si l'on accepte les dires de Lactance sur ce sujet²⁴, exploita habilement ses hauts faits d'armes et ses liens dynastiques qui remontaient à Claude II pour conduire méthodiquement son destin vers un pouvoir universel²⁵. Écarté du pouvoir par Dioclétien et Galère d'après Lactance, Constantin, écrit Zosime, était « déjà possédé par l'idée du pouvoir impérial »²⁶. Il est vrai que cet auteur n'est pas favorable à Constantin qu'il accuse régulièrement de provoquer la guerre civile²⁷. L'anonyme de Valois va dans le même sens même s'il partage les responsabilités entre l'empereur chrétien et Licinius pour le déclenchement du conflit en 324²⁸. En revanche, tout en cherchant à justifier les projets de son favori, Eusèbe de Césarée ne masque guère la

²³ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 44 ; 50, 1 ; *Histoire Auguste, Les trente tyrans*, XXX, 1 ; *Vie d'Aurélien*, XXII, 1. Sur les étapes de l'ascension de Zénobie voir J. Schwartz, « Les Palmyréniens et l'Égypte », *BSAA*, 40, 1953, pp. 63-81 ; J.-P. Coquais, « La Syrie romaine de Pompée à Dioclétien », *JRS*, 68, 1978, pp. 44-73 ; T. Bauzou, « Deux milliaires inédits de Vaballath en Jordanie du Nord » dans *The defense of the Roman and Byzantine East*, éd. P. Freeman et D. L. Kennedy, BAR, Oxford, 1986, p. 1-8 ; E. Will, *Les Palmyréniens*, Paris, 1992, pp. 186-188 ; A. Chastagnol, introduction à la *Vie d'Aurélien* dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994, p. 960 ; E. Cizek, *L'empereur Aurélien et son temps*, Paris, 1994, p. 103-104 ; M. Christol, *L'Empire Romain du III^e siècle. Histoire politique*, Paris, 1997, pp. 158-159 ; P. Cosme, *L'état romain entre éclatement et continuité*, Paris, 1998, p. 130 et 132 ; J. Drinkwater, « Maximinus to Diocletian and the crises », *CAH*, vol 12, Cambridge, 2005, pp. 51-52 ; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 358-366.

²⁴ Lactance, *De mortibus persecutorum*, XVIII, 9.

²⁵ Les exploits militaires précoces de Constantin sont mentionnés par Zonaras, *Annales*, XII, 33 ; *Panegyrique latin, Panegyrique de Constantin*, VII(6), III, 3 ; *Excerpta Valesiana, Origo Constantini imperatoris*, II, 3. Sur la légitimation dynastique voir *Panegyrique latin, Panegyrique de Maximien et de Constantin*, VI(7), III ; *Panegyrique latin, Panegyrique de Constantin*, VII(6), III, 3 ; Lactance, *De mortibus persecutorum*, XVIII, 9.

²⁶ *Κωνσταντῖνος ἐξ ὀμίλιας γυναικὸς οὐ σεμνῆς οὐδὲ κατὰ νόμον συνελθοῦσης Κωνσταντίῳ τῷ βασιλεῖ γεγεννημένος, ἤδη μὲν ἔχων ἔννοιαν ἐν ἑαυτῷ βασιλείας...* Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 8, 2. Trad. F. Paschoud.

²⁷ Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 18, 1 ; 22, 1.

²⁸ *Excerpta Valesiana, Origo Constantini imperatoris*, V, 21-29.

volonté de Constantin de se rendre maître de tout l'Empire lorsqu'il écrit que « l'empereur ami de dieu [...] concerta le prudent dessein de mélanger la fermeté de la justice à l'amour des hommes. Il jugea bon de secourir ceux qui avaient été rendus malheureux par le tyran et il se hâta de sauver la plus grande partie du genre humain en se débarrassant du petit nombre des fléaux »²⁹. Du reste, les ambitions de Constantin étaient bien difficiles à camoufler. Le fils de Constance s'arroge le titre d'Auguste dès 307 et le conserve en dépit des avis contraires prononcés à l'issue de la conférence de Carnuntum³⁰. Après la mort de Maximien, il rompt à nouveau avec l'idéologie tétrarchique en revendiquant le pouvoir héréditaire³¹ jusqu'à ce que l'entrevue de Milan de février 313, qui scelle son entente avec Licinius, consolide officiellement sa position d'Auguste héréditaire qu'il avait entrepris de conquérir en s'appuyant sur la révolte des armées de Bretagne en 306.

Maxence s'appuya également sur ses liens de parenté pour justifier son coup de force de 306³². Mais ses ambitions ne semblent pas avoir été nourries sur le long terme. Il « vivait en Lucanie en simple particulier » écrit Orose qui confond peut-être le père et le fils sur ce sujet et qui semble supposer qu'il se tenait à l'écart des affaires politiques dont son prestigieux père avait bien du mal à se séparer³³. Lactance conforte ces propos en précisant que Maxence « était parfaitement conscient de la hardiesse de son coup d'état » ce qui supposerait des ambitions relativement récentes et un *putsch* monté à la hâte³⁴. L'auteur le plus précis reste Zosime qui souligne le dépit soudain de Maxence de voir Constantin parvenu au pouvoir suprême alors que « fils d'un empereur si remarquable, il demeurait livré au hasard pendant que d'autres exerçaient le pouvoir de son père »³⁵.

Ce dernier avait d'autres appétits et les auteurs anciens, souvent très défavorables à son encontre, répètent à l'envi ses nombreuses turpitudes qui n'avaient d'autre but que de le réinstaller sur un trône qu'il n'avait quitté qu'à contrecœur un an avant la proclamation de son fils. Mais, même si Lactance déteste le personnage, il reconnaît que c'est l'appel au secours pressant du fils, qui envoie la pourpre à son père en le nommant Auguste, qui réinstalle Maximien au pouvoir³⁶. Abstraction faite des jugements qui sont portés sur Maximien, la suite des faits montre que l'ancien compagnon de Dioclétien n'a eu de cesse de maintenir sa

²⁹ Ὡς γὰρ εἰς ἔσχατα μανίας τὰ κατ' αὐτὸν ἤλαυνεν, οὐκέτ' ἀνεκτὸν εἶναι λογισάμενος βασιλεὺς ὁ τῷ θεῷ φίλος τὸν σὺφρονα συναγαγὼν λογισμὸν καὶ τὸν στερρὸν τοῦ δικαίου τρόπον φιλανθρωπίαι κερασάμενος, ἐπαμῦναι κρίνει τοῖς ὑπὸ τῷ τυράννῳ ταλαιπωρουμένοις, καὶ τό γε πλεῖστον ἀνθρώπων γένος, βραχεῖς λυμεῶνας ἐκποδῶν ποιησάμενος, ἀνασώσασθαι ὀρμᾶται. Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, X, 9, 2. Trad. G. Bardy.

³⁰ *Panegyrique latin*, VI (7), 5, 3 ; *CIL* XII, 5470 = *ILS* 684 ; *CIL* XII, 5465, 6466...

³¹ *Panegyrique latin*, VII (6), 2, 1 ; 3, 1

³² *Licet (Maxentius) iure hereditatis paternos milites ad se traducere posset* écrit Lactance, *De mortibus persecutorum*, XXVI, 6.

³³ *Praetoriani milites Romae Maxentium, filium Herculii, qui privatus in Lucania morabatur, Augustum nuncupaverunt*. Orose, *Histoires*, VII, 28, 5.

³⁴ *Maxentius tanti facinoris sibi conscius*...Lactance, *De mortibus persecutorum*, XXVI, 6.

³⁵ Ἐν δὲ τῇ Πρώμῃ τῆς εἰκόνοσ αὐτοῦ δειχθείσης κατὰ τὸ σύνθηρες, οὐκ ἀνασχετὸν εἶναι νομίσας Μαξέντιος ὁ Μαξιμιανοῦ τοῦ Ἐρκουλίου παῖς, εἰ Κωνσταντίνῳ μὲν ἐκβαίῃ τὸ σπουδασθὲν ἐξ ἀσέμνου μητρὸς γεγονότι, βασιλέως δὲ τοιοῦτου παῖς αὐτὸς γεγονῶς εἰκῆ κείμενος μείνοι τὴν πατρῶαν ἀρχὴν ἐτέρων ἐχόντων. Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 9, 2. Trad. F. Paschoud.

³⁶ Lactance, *De mortibus persecutorum*, XXVI, 7.

position, maniant alternativement la négociation et la trahison jusqu'à l'extrémité de leurs limites. En 307, cherchant à consolider le pouvoir de son fils, il se rend en Gaule pour s'allier avec Constantin avec qui il exerce un neuvième consulat³⁷. Peu de temps après, il se brouille avec Maxence contre qui il tente de soulever les soldats³⁸ puis il est contraint d'abdiquer une seconde fois à l'issue de la conférence de Carnuntum en 308³⁹. Loin d'obtempérer, Maximien revêt la pourpre pour la troisième fois et se rend à nouveau auprès de Constantin en Gaule. Là, il tente de soulever les troupes contre le fils de Constance qui finit par l'assiéger dans Marseille avant de le faire exécuter⁴⁰. Le parcours est éloquent.

Maximin Daïa et Licinius ont également pour leur part affiché de claires ambitions. Là encore, les sources littéraires sont très favorables envers ces personnages. Toutefois, nous avons déjà souligné plus haut que pour certains auteurs anciens, les responsabilités des conflits de 316 et de 324 sont à partager à équivalence ou presque entre Licinius et Constantin. L'auteur de l'*Epitome* ne prend pas parti sur la responsabilité de la première rupture et Aurélius Victor, qui ne cache pourtant pas son aversion pour le maître de l'Orient, fait de même. Quant à l'anonyme de Valois, ce dernier impute explicitement la responsabilité de la rupture de 316 à Licinius alors que, nous l'avons signalé plus haut, il n'hésite pas à désigner les deux hommes pour le déclenchement du second grand conflit qui les opposa⁴¹. Au-delà des opinions plus ou moins partisans des uns et des autres, il apparaît clairement que l'Empire avait un maître de trop aux yeux des deux Augustes. Maximin Daïa n'était pas en reste dans la compétition que se livrèrent les tétrarques à l'orée des années 310. Instruit des désordres survenus au sein du système tétrarchique en Occident, il n'hésita pas à s'engager dans la même voie en 310 en s'arrogeant le titre d'Auguste⁴². L'année suivante, il élargit son domaine en s'emparant de l'Asie mineure. Enfin, à la suite de l'accord de Milan conclu entre Constantin et Licinius, il entre ouvertement en guerre et franchit les détroits⁴³.

³⁷ Lactance, *De mortibus persecutorum*, XXVII, 1; *Excerpta Valesiana, Origo Constantini imperatoris*, III, 8; Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 10, 6; *Panegyrique Latin, Panegyrique de Maximien et de Constantin*, VI (7).

³⁸ Lactance, *De mortibus persecutorum*, XXVIII, XXIX, 1; *Excerpta Valesiana, Origo constantini imperatoris*, III, 8; Eutrope, *Breviarium*, X, 3; Zosime, *Histoire nouvelle* II, 11; Zonaras, *Annales*, XII, 33.

³⁹ Lactance, *De mortibus persecutorum*, XXIX, 2; Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 10, 4-5.

⁴⁰ Lactance, *De mortibus persecutorum*, XXIX, 3 – XXX; Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 10, 6 – 11; *Epitome de Caesaribus*, 40, 5; Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 40, 22; Eutrope, *Breviarium*, X, 3, 2...

⁴¹ *Epitome de Caesaribus*, 51, 6; Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 41, 2; *Excerpta Valesiana, Origo Constantini imperatoris*, V, 14-15.

⁴² Lactance, *De mortibus persecutorum*, XXXII; Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 41, 1; Eusèbe de Césarée *Histoire Ecclésiastique*, VIII, 13, 15

⁴³ Lactance, *De mortibus persecutorum*, XLV; Eusèbe de Césarée, *Histoire Ecclésiastique*, IX, 10, 2.

Sur les événements complexes qui ont marqué la période tétrarchique voir, entre autres, W. Seston, *Dioclétien et la Tétrarchie*, Paris, 1946, pp. 35-189; P. Petit, *Histoire générale de l'Empire romain*, Paris, 1974, Tome 3, pp. 11-22, 40-58; T.D. Barnes, *Constantine and Eusebius*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1981, pp. 3-80; *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, pp. 3-87; S. Williams, *Diocletian and the Roman Recovery*, Londres, 1985, pp. 49-118; F. Kolb, *Diocletian und die Erste Tetrarchie*, Berlin – New-York, 1987, pp. 10-87, 128-158; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1990, pp. 260-299; A. Chastagnol, *L'évolution politique, sociale et économique du monde romain de Dioclétien à Julien : la mise en place du Bas-Empire*, Paris, 1994, (3ème éd.); "L'évolution politique du règne de Dioclétien", *Antiquité Tardive*, 2, 1994, pp. 23-31; T.D. Barnes, "Emperors, panegyrics, prefects, provinces and palaces (284-317)", *JRA*, 9, 1996, pp. 532-552; M. Clauss, *Konstantin der Große und seine Zeit*, Munich, 1996, pp. 13-48; M. Christol, *L'Empire Romain du IIIème siècle*, Paris, 1997, pp. 191-227; S. Corcoran, *The Empire of the Tetrarchs : Imperial Pronouncements and Government. A.D. 284-324*, Oxford, 2000; R. Rees, *Diocletian and the Tetrarchy*, Edimbourg, 2004; R. Turcan, *Constantin en son temps. Le baptême ou la pourpre ?*, Paris, 2006,

Toutefois, en dépit de cette accumulation d'exemples, le lecteur aura bien compris qu'au regard des soixante et une révoltes militaires que nous avons comptabilisées entre 193 et 324, les cas de mutineries provoquées par l'ambition avérée des chefs n'est pas aussi important que les auteurs anciens le laissent supposer. Et ce constat est renforcé par les nombreuses incertitudes ou les contradictions qui planent autour de certains enchaînements de faits comme ceux qui ont conduit Trajan Dèce, Valérien ou Emilien vers les plus hauts sommets du pouvoir. De fait, à partir des années 250, les chefs doivent compter avec l'humeur ombrageuse de certaines troupes qui les débordent ou qui ne sont pas prêtes à leur donner blanc seing, loin s'en faut. A cette nouvelle entrée brutale des militaires sur la scène politique, il faut également ajouter l'imprécision des sources.

3° Fuite en avant et opportunisme.

L'année 238 offre un exemple caractéristique de chefs débordés par des mouvements de révoltes qu'ils n'ont pas provoquées. D'après Hérodien, Gordien « terrorisé par cette situation inattendue, [...] s'élança hors de son lit et se jeta à terre en leur demandant d'épargner un vieillard qui ne leur avait pas nui et de conserver pour l'empereur régnant les mêmes sentiments de loyauté et de bienveillance »⁴⁴. Certes, ce refus initial du pouvoir peut sembler relever d'un cliché éculé depuis l'époque augustéenne. Sans doute éloigné de la réalité historique, Hérodien a peut-être voulu prêter à son personnage un caractère digne de sa *nobilitas*. Le sénateur oriental, visiblement empreint d'une moralité modèle, invitait les révoltés à demeurer dans la fidélité, y compris envers un personnage comme Maximin. Mais en même temps, il faut bien avouer qu'accepter la pourpre et envisager de s'opposer à Maximin sans préparatifs avérés semble être une entreprise pour le moins hasardeuse. Les faits devaient bientôt donner raison pour partie au gouverneur d'Afrique qui vit se retourner contre lui la *IIIa Augusta*. Mais, dans ces circonstances, Hérodien fait également remarquer que Gordien ne disposait que d'un choix très limité devant ceux qui venaient de le faire empereur : « deux dangers s'offrent à toi : l'un présent, l'autre à venir, l'un déjà visible, l'autre incertain et éventuel. Il te faut choisir aujourd'hui : ou bien tu sauves ta vie avec la nôtre et tu t'abandonnes à de plus hautes espérances, auxquelles nous croyons tous, ou bien tu meurs maintenant sous nos coups »⁴⁵.

pp. 93-211 ; A. K. Bowman, « Diocletian and the first tetrarchy, A.D. 284-305 », dans *CAH*, vol 12, Cambridge, 2008, pp. 67-90 ; A. Cameron, « the reign of Constantine, A.D. 306-337 », dans *CAH*, vol 12, Cambridge, 2008, pp. 90-110 ; P. Maraval, *Constantin le Grand*, Paris, 2011, pp. 41-157.

⁴⁴ Ὁ δὲ τῷ παραδόξῳ τοῦ πράγματος ἐκπλαγείς, ἐνέδραν καὶ συσκευὴν ἐξ ἐπιβουλῆς καθ' ἑαυτοῦ νομιζῶν, ῥίψας ἀπὸ τοῦ σκίμποδος ἐς γῆν αὐτὸν ἐδεῖτο φεῖδεσθαι γέροντος μηδὲν αὐτοῦς ἀδικήσαντος, σώζειν δὲ τὴν πίστιν καὶ τὴν εὐνοίαν τῷ βασιλεύοντι. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 5, 4. Trad. D. Roques.

⁴⁵ δύο κινδύνων προκειμένων, τοῦ μὲν παρόντος τοῦ δὲ μέλλοντος, καὶ τοῦ μὲν ἤδη προδήλου τοῦ δὲ ἐν ἀμφιβόλῳ τύχη, ἐλέσθαι σε δεῖ σήμερον σώζεσθαι μεθ' ἡμῶν καὶ πιστεῦσαι σεαυτὸν ἐλπίδι κρείττονι, ἢ πάντες πεπιστεύκαμεν, ἢ τεθνάναι ἤδη πρὸς ἡμῶν. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 5, 5. Trad. D. Roques.

Nous avons dit plus haut que Maximin le Thrace s'est probablement trouvé être confronté au même cas de figure, de l'aveu même d'Hérodien qui déteste cet empereur. A propos du sénateur Quartinus, le même auteur écrit : « Ils (les archers osrhoéniens révoltés contre Maximin) le saisirent malgré lui et, sans qu'il eût rien su d'avance, en firent leur chef, le parèrent de la pourpre [...] et l'élevèrent à l'Empire contre sa volonté »⁴⁶. Sans doute fut-ce le cas pour Pacatianus qui finit massacré par ceux-là mêmes qui l'avaient proclamé un an plus tôt⁴⁷. On a signalé plus haut que Zosime et Zonaras décrivent un climat de contrainte pour Trajan Dèce. L'auteur byzantin donne des détails et précise que Dèce aurait essayé d'éviter la rupture avec Philippe d'abord en continuant de battre monnaie à l'effigie de Philippe, ensuite en envoyant une lettre de conciliation au prince⁴⁸.

Malheureusement pour nous, la précision de nos sources ne nous permet pas de dire si ce cas de figure a eu tendance à se répéter après la crise de 253. Trop d'enchaînements de faits nous échappent. Parmi ceux-ci, citons dans un ordre chronologique les noms d'Uranus Antoninus, d'Ingenuus, de Regalianus, de Valens, de Laelianus, de Marius, de Domitianus, de Iulius Saturninus, de Proculus et de Bonosus. Notons toutefois que lorsque nous disposons de quelques précisions, il semble que la seconde moitié du IIIe siècle fut la période au cours de laquelle les ambitions des chefs dépendirent souvent des *desiderata* des troupes.

Après la capture de Valérien, Macrien, pourtant activement soutenu par Ballista, préfet du prétoire, refuse l'offre qui lui est faite si l'on veut bien croire l'auteur de l'*Histoire Auguste* sur ce sujet. Tout en reconnaissant des ambitions à Macrien qui, en définitive, fit proclamer ses fils, cet auteur souligne que les soldats « réclamaient un empereur » et « qu'ils se donnèrent rendez-vous pour débattre de la conduite à tenir ». Certes, le régime impérial ne s'était pas doté de règle de succession mais on se trouvait là devant une procédure pour le moins inhabituelle⁴⁹. Un quart de siècle plus tard, une révolte éclate sur le Haut-Danube. Pour le continuateur anonyme de Dion Cassius, la responsabilité en incombe à Carus, un préfet du prétoire très populaire auprès de ses troupes. En revanche, Zonaras, Aurélius Victor et l'auteur de l'*Histoire Auguste* disculpent Carus. Le premier donne des précisions sur la manière dont Carus s'efforça, par loyauté, d'échapper à la contrainte des soldats. Le second attribue explicitement la révolte aux soldats excédés par les travaux imposés par Probus. Le troisième confirme ces versions à plusieurs reprises⁵⁰. A propos de Sabinus Iulianus, proclamé en 284, Zosime précise que la révolte avait été initiée « par ceux qui commandaient les

⁴⁶ Ἐγένετο δὲ τις καὶ Ὀσροηνῶν τοξοτῶν ἀπόστασις, οἱ πάνυ ἀλγοῦντες ἐπὶ τῇ Ἀλεξάνδρου τελευτῇ, περιτυχόντες τῶν ἀπὸ ὑπατείας καὶ φίλων Ἀλεξάνδρου τινί (Κουαρτίνος δὲ ἦν ὄνομα, ὃν Μαξιμίνοσ ἐκπέμψας ἦν τοῦ στρατοῦ) ἀρπάσαντες ἄκοντα καὶ οὐδὲν προειδῶτα στρατηγὸν ἑαυτῶν κατέστησαν, πορφύρα τε καὶ πυρὶ προπομπεύοντι, ὀλεθρίοις τιμαῖς, ἐκόσμησαν, ἐπὶ τε τὴν ἀρχὴν ἦγον οὗ τι βουλόμενον. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 1, 9. Trad. D. Roques.

⁴⁷ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 21, 2 ; Zonaras, *Annales*, XII, 19.

⁴⁸ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 22, 1 ; Zonaras, *Annales*, XII, 19. Notons pour compléter ce que nous avons pu dire jusque là à propos de la prise du pouvoir de Trajan Dèce qu'Aurélius Victor (29, 1) dit exactement le contraire. Pour lui, Dèce aspirait à l'Empire.

⁴⁹ ...*quarentibus etiam militibus principem unum in locum concesserunt quaerentes, quid faciendum esset. Histoire Auguste, Les trente tyrans*, XII, 1. Trad. A. Chastagnol.

⁵⁰ Anonymus Post Dionem, *Fragment 11, FRG*, IV, éd. Müller, p. 198 ; Zonaras, *Annales*, XII, 29 ; Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 37, 4 ; *Histoire Auguste, Vie de Probus*, XX, 1-3 ; XXI, 2-3 ; *Vie de Carus*, VI, 1.

légions en Italie du Nord »⁵¹. Autrement dit, Sabinus Iulianus, dont la fonction exacte est sujette à discussions, semble avoir eu peu d'initiative dans cette affaire⁵². Enfin, signalons encore les propos de Libanius qui, concernant la révolte qui éclate en Syrie en 303, écrit : « ces cinq cents hommes ne purent supporter (les travaux qui leur étaient imposés), forcèrent leur commandant à usurper le titre impérial et le menacèrent de mort s'il refusait »⁵³.

A ces quelques exemples, nous pouvons sans doute ajouter certains détails donnés par les auteurs antiques qui, parfois, ont décrit des climats peu propices à l'expression des ambitions personnelles. Ainsi, même si les généraux de Gallien ont bien maîtrisé la passation de pouvoir en 268, rappelons que l'auteur de l'*Histoire Auguste* mentionne à cette occasion un violent mécontentement contenu à grand peine par une opportune distribution d'argent⁵⁴. On ne sait pas quelles pouvaient être les ambitions réelles d'Aurélien au moment où il fut proclamé. En revanche, son assassinat fut suivi par une relative paralysie ou réserve des chefs militaires dont les ambitions, si elles existaient, se gardaient bien de s'exprimer trop ouvertement tant le fait d'être revêtu de la pourpre semblait désormais constituer le plus court chemin vers le royaume d'Hadès. Un an plus tard, Probus aurait émis de sérieuses réserves sur sa nomination à la tête de l'Empire. Au su de tout ce que l'on vient de dire, cette posture décrite uniquement par l'auteur de l'*Histoire Auguste* peut tout autant relever du cliché littéraire qu'être le révélateur d'un comportement empreint d'une crainte réelle vis-à-vis de troupes potentiellement très versatiles⁵⁵.

Il nous faut également signaler le cas des chefs dont les ambitions ou les projets personnels ont été emportés dans des engrenages qu'ils n'avaient pas envisagés. Tout en n'appréciant guère Macrin, le chevalier qui s'était hissé au sommet du pouvoir par le régicide, Dion Cassius et Hérodien décrivent avec beaucoup de détails les circonstances qui ont poussé le préfet du prétoire à organiser une révolte contre le prince. A partir des informations qu'il avait réussi à obtenir, le personnage, persuadé d'être prochainement exécuté, n'a pas trouvé d'autre issue que de provoquer le sort dans une fuite en avant où il estimait ne plus rien avoir à perdre, pas même la vie⁵⁶. L'usurpation d'Aemilianus en Egypte en 261 semble relever du même cas de figure même si nos sources restent très évasives à son propos⁵⁷. Outre un climat d'émeutes mentionné par le récit douteux de l'*Histoire Auguste*, il faut se rappeler que le préfet d'Egypte avait soutenu Macrien l'année précédente. En vertu de ses choix plus ou moins enthousiastes, il a sans doute bloqué les convois de blé à destination de Rome. Après le décès de Macrien père et fils, L. Mussius Aemilianus n'avait visiblement pas trouvé d'autres

⁵¹ ἐπι τῇ Καρίνου περὶ πάντα ἐκμελεία καὶ ὀμότητι δυσχεράναντες οἱ τῶν ἐκεῖσε στρατοπέδων ἡγούμενοι Σαβίνου Ἰουλιανῶ τὴν ὑπαρχον ἀρχὴν ἔχοντι βασιλικὴν στολὴν περιθέντες μάχεσθαι σὺν αὐτῷ διεννοῦντο Καρίνω. Zosime, *Histoire nouvelle*, LXXIII, 1.

⁵² Sur Sabinus Iulianus, voir annexe III, n° 24.

⁵³ Ταῦθ'οἱ πεντακόσιοι μὴ δυνάμενοι φέρειν ὠθοῦσιν εἰς βασιλέως τὸν ἐφεστηκότα κτείνειν ἀπειλοῦντες οὐκ ἀνασχόμενον. Libanius, *Discours*, XX, 18. Trad. P. Veyne dans *L'empire gréco-romain*, Paris, 2005, p. 46.

⁵⁴ *Histoire Auguste, Vie des deux Galliens*, XV, 1-2.

⁵⁵ *Histoire Auguste, Vie de Probus*, X, 5.

⁵⁶ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 4-5 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, IV, 12, 3-8.

⁵⁷ *Epitome de Caesaribus*, 32, 4 ; *Histoire Auguste, Les trente tyrans*, XXII, 1-3.

solutions que de se faire Auguste. C'est, à peu de choses près, la thèse qu'A. Chastagnol privilégie pour expliquer son usurpation⁵⁸.

Le cas de Carausius est beaucoup moins sujet à caution. D'après les récits d'Aurélius Victor et d'Eutrope, le personnage n'aurait eu d'autre ambition que celle de s'enrichir. Eutrope l'accuse de laisser les barbares entrer dans l'Empire afin de pouvoir ultérieurement « faire du butin ». A aucun moment, ces deux auteurs ne parlent d'une quelconque volonté d'usurper le pouvoir impérial, ni de provoquer une révolte militaire pour assouvir un autre projet même si Aurélius Victor décrit ce personnage comme « enorgueilli à l'excès »⁵⁹. En revanche, une fois qu'il eut appris que Maximien avait ordonné son arrestation pour avoir détourné du butin qui devait revenir aux autorités publiques, Carausius prit la pourpre pour sortir d'une situation qu'il avait imprudemment provoquée et qui ne lui laissait guère d'autre espoir de se sortir vivant de toute cette affaire. Après avoir mis en échec les premières opérations militaires diligentées contre lui, l'usurpateur pensa à tort pouvoir parvenir à un accord avec les autres tétrarques. Autrement dit, ses ambitions à géométrie variable s'adaptaient aux situations auxquelles il faisait face.

Reste les cas de personnages dont les soi-disant « ambitions » sont bien difficiles à déterminer. Au cours des deux révoltes prétoriennes de mars 193, Laetus, préfet du prétoire, joue un rôle central d'incitateur à la rébellion selon les dires de Dion Cassius et de l'auteur de l'*Histoire Auguste*. Le premier affirme que Laetus n'avait pas obtenu ce qu'il voulait mais il ne donne pas plus de détails⁶⁰. Quant aux raisons invoquées par le second, elles semblent peu crédibles⁶¹. Anne Daguët-Gagey suggère que les troubles étaient dus, pour partie, à l'ambition de certains sénateurs⁶². Laetus travaillait-il pour certains d'entre eux ? C'est ce que semble suggérer l'auteur de l'*Histoire Auguste* lorsqu'il écrit : « une conjuration fut ourdie contre Pertinax par le préfet du prétoire Laetus et par ceux qu'indisposait la probité de l'empereur »⁶³. Il est vrai que le personnage est directement impliqué dans l'assassinat de Commode mais rien ne dit qu'il n'ait pas, par la suite, agi aussi pour son propre compte⁶⁴. En effet, lorsque les prétoriens proclament Sosius Falco au début du mois de mars 193, le sénateur n'était, semble-t-il, au courant de rien, affirme l'auteur de l'*Histoire Auguste* qui, selon A. Chastagnol, a puisé dans des sources fiables pour rédiger sa *Vie de Pertinax*⁶⁵. De fait, Falco fut épargné par Pertinax. En définitive, au su des éléments dont nous disposons, il

⁵⁸ A. Chastagnol, introduction à la *Vie des trente tyrans* dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994, p. 851.

⁵⁹ Eutrope, *Breviarium*, IX, 21 ; « *Hoc elatior* » Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 39, 21. Trad. P. Dufraigne.

⁶⁰ Οὐ μέντοι γε καὶ δι' ὅλου ὁ Λαῖτος πιστὸς ἔμεινε τῷ Περτίνακι, μᾶλλον δὲ οὐδ' ἐν ἀκαρεῖ ὧν γὰρ ἤθελε μὴ τυγχάνων προσπαρώξυνε τοὺς στρατιώτας, ὡς λελέξεται, κατ' αὐτοῦ. Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIV, 6, 3.

⁶¹ *Laetum enim paenituerat, quod imperatorem fecerat Pertinacem, idcirco quia eum velut stultum intimatorem nonnullarum rerum reprehendebat.* *Histoire Auguste, Vie de Pertinax*, X, 9.

⁶² A. Daguët-Gagey, *Septime Sévère*, Paris, 2000, p. 192.

⁶³ *Sed Pertinaci factio praeparata est per Laetum praefectum praetorii et eos, quos Pertinacis sanctimonia offenderat.* *Histoire Auguste, Vie de Pertinax*. Trad. A. Chastagnol.

⁶⁴ Sur l'implication de Laetus dans l'assassinat de Commode, voir Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIII, 22, 4-6 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, I, 17, 7.

⁶⁵ *Histoire Auguste, Vie de Pertinax*, X, 7. Sur les sources de la *Vie de Pertinax*, voir A. Chastagnol, introduction à la *Vie de Pertinax* dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994, pp. 252-253.

est bien difficile de favoriser une hypothèse plutôt qu'une autre. Laetus était dangereux. Il fut d'ailleurs exécuté par Didius Julianus⁶⁶. Mais ses motivations demeurent une énigme.

A propos d'Auréolus, Aurélius Victor et plus encore Zosime attribuent l'origine de la révolte qui éclate en Rhétie et en Italie du Nord à la seule ambition du chef militaire qui avait la charge de commander ces régions⁶⁷. Pour une fois, ces deux auteurs, pourtant peu suspects de nourrir quelque sympathie pour les soldats, n'incriminent aucunement ceux-ci dans le déclenchement de la révolte. On pourrait donc, de prime abord, être tenté de leur faire confiance. Mais, en même temps, écrivant très longtemps après les événements, les deux auteurs résument rapidement des faits plus complexes que ceux qu'ils veulent bien raconter et ils n'ont que des connaissances approximatives sur la nature réelle du commandement du personnage ainsi que sur la composition des troupes qui étaient sous ses ordres⁶⁸. De fait, les soi-disant ambitions impériales du général de Gallien ne s'expriment pas dans les premières émissions monétaires de l'atelier de Milan puisque celles-ci sont à l'effigie de Postumus auquel Auréolus s'est rallié de prime abord⁶⁹. Ce n'est que dans un second temps que le personnage fait frapper des monnaies à son effigie⁷⁰. Quels étaient donc les desseins initiaux d'Auréolus ? Le personnage avait parcouru une brillante carrière sous Gallien⁷¹. Comme d'autres officiers, le fils de Valérien finit vraisemblablement par le décevoir pour des raisons que nous avons tenté d'explicitier dans la première partie de cette thèse⁷². L'échec de l'expédition tentée contre l'empire gaulois en 266 a vraisemblablement joué un rôle de catalyseur ultime. Entre Postumus et Gallien, le premier semblait devoir rencontrer davantage de succès à cette date. Mais, à la différence de ses collègues, Auréolus prit l'initiative d'opérer plus tôt pour, officiellement, se rallier à Postumus et lui ouvrir ainsi la porte de l'Italie. Ses raisons profondes demeurent inconnues mais ce n'est visiblement pas pour usurper le pouvoir impérial qu'il entra en rébellion. Pour D. Hollard et D. Gricourt, Postumus ne put « exploiter l'opportunité extraordinaire qui lui était faite » car « il se trouvait engagé dans une lutte contre des pirates germains en Gaule du Nord ». L'offensive des Alamans de

⁶⁶ *Histoire Auguste, Vie de Didius Julianus*, VI, 2 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIII, 16, 5.

⁶⁷ *Namque Aureolus, cum per Raetias legionibus praeesset, excitus, uti mos est, socordia tam ignavi ducis, sumpto imperio, romam contendebat.* Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 33, 16.

ἐν Μεδιολάνῳ τῇ πόλει τὴν ἐπὶ τὴν Ἰταλίαν ἀρόδον Ποστούμου τεταγμένον παραφυλάττειν, εἰς τὸ νεωτερίζειν τετράφθαι καὶ μνᾶσθαι τὴν τῶν ὄλων ἀρχὴν ἑαυτῶ. Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 40, 1.

⁶⁸ Aurélius Victor (33, 17) parle des légions de Rhétie alors que Zosime (I, 40, 1) mentionne des forces de cavalerie cantonnées à Milan. Sur l'extension géographique du commandement d'Auréolus et sur la remise en cause des forces de cavalerie à Milan, voir H.G. Simon, « Die Reform der Reiteren unter Kaiser Gallienus », *Studien zur Antiken Sozialgeschichte*, Cologne-Vienne, 1980, pp. 440-441 ; B. Bleckmann, *Die Reichskrise des III. Jahrhunderts in der Spätantiken und byzantinischen Geschichtsschreibung. Untersuchungen zu den nachdionischen Quellen der Chronik des Johannes Zonaras*, Munich, 1992, pp. 256-257 ; M. Christol, « L'Histoire Auguste et Auréolus », dans *HAC Argentoratense*, 1996, pp. 115-135 ; « Les dernières années du règne de Gallien », *Cahiers du centre Glotz*, 20, 2009, pp. 124-125.

⁶⁹ Sur les premières émissions d'Auréolus dans l'atelier de Milan, voir RIC, V, 2, atelier de Milan, pp. 367-368 ; p. 589 ; A. Alföldy, « Der Usurpator Aureolus und die Kavaliereform des Gallienus », *ZfN*, 37, 1927, pp. 202-203 ; G. Elmer, « Die Münzprägung der gallischen Kaiser von Postumus bis Tetricus in Köln », Trier und Mailand, *Bonner Jahrbücher* 146, 1941, pp. 55-56 ; P. Bastien, « L'atelier de Milan en 268 », dans C. Gorini (éd.), *La zecca di Milano. Atti del convegno internazionale di studio (Milano, 9-14 maggio 1983)*, Milan, 1984, pp. 133-145.

⁷⁰ RIC, V, 2, Auréolus, n° 1 & 2.

⁷¹ Sur la carrière d'Auréolus, voir Annexe III, n° 29.

⁷² Voir première partie, chap. II, II, 2°.

l'été 268 aux confins du Haut-Danube et du Haut-Rhin acheva de couper la route qui permettait aux partisans d'Auréolus de recevoir d'éventuels soutiens⁷³. Sans secours gaulois, sachant Gallien en route pour l'écraser, le rebelle ne trouva d'autres solutions que la fuite en avant.

Au travers des exemples que nous avons choisis d'analyser, nous espérons avoir montré que l'ambition des chefs, *τόπος* récurrent volontiers invoqué par les auteurs anciens, n'a visiblement pas joué le rôle de catalyseur que certains ont bien voulu lui prêter, du moins pas forcément par la personne désignée, au moment et au lieu indiqués. Au su des éléments tangibles dont nous disposons, nous pouvons affirmer que cette ambition apparaît nettement pendant la crise de 193-195, ponctuée régulièrement par la suite la vie politique de l'Empire avant de s'étioler à partir de 253, voire un peu avant si l'on garde en mémoire les nombreuses incertitudes qui pèsent sur l'année 253. Elle ressurgit à nouveau à l'époque tétrarchique à partir de 306.

Dans le détail, il semble que l'on peut attribuer un total de dix-neuf révoltes militaires à des chefs dont les motivations sont clairement relatées ou implicitement reconnues par les auteurs anciens. C'est, à une unité près mais pas nécessairement pour les mêmes cas, le chiffre que nous avons donné lorsque nous avons commencé à traiter la question de l'ambition des chefs. Toutefois, certains d'entre eux, notamment les tétrarques, sont à l'origine de plusieurs révoltes. Aussi, en tenant compte de cette dernière remarque, il apparaît que dix-sept hommes et femmes ont assurément ou très probablement construit des projets plus ou moins élaborés de conquête du pouvoir et utilisé la révolte militaire pour parvenir à leurs fins⁷⁴. D'autres hommes, nous l'avons vu, furent animés de sentiments plus complexes qui ne relevaient pas nécessairement de l'ambition personnelle et/ou qui restent impossibles à déterminer.

Entre les grandes révoltes dirigées par les aristocrates de la première moitié du IIIe siècle et les révoltes dirigées par les chefs militaires que sont les tétrarques au début du IVe siècle, il y a toutes celles qui surviennent dans un contexte plus complexe dans lequel les probables ambitions personnelles de chefs majoritairement issus de l'ordre équestre sont, là encore, difficilement identifiables et souvent intimement liées aux *desiderata* des citoyens (civils ou soldats). Les volontés de ces derniers croisent les destins de certains hommes, plus ou moins ambitieux et plus ou moins prêts à assumer les responsabilités dont on veut leur faire assumer la lourde charge. Notre marge d'incertitude est donc loin d'être négligeable et malheureusement impossible à quantifier sans se risquer à transformer l'histoire en roman.

⁷³ Sur ces événements, voir la synthèse récente de D. Hollard et D. Gricourt, « Les productions monétaires de Postume en 268-269 et celles de Lélien (269). Nouvelles propositions », *Numismatic Chronicle*, 2010, p. 145-146 et 158-159.

⁷⁴ Septime Sévère, Pescennius Niger et Clodius Albinus entre 193 et 195, Caracalla en 210, Maesa, Soemias et Mamaea en 218, 221 et 222 ...s Verus en 218, Magnus en 235, Valérien en 253, Postumus en 260, Zénobie en 271/272, Constantin en 306, 316 et 324, Maxence en 306, Maximien en 310, Maximin Daïa en 310 et 313, Licinius en 316 et 324.

II Indiscipline et insubordination

1° *Disciplina et disciplina militaris*

L'armée romaine a, pour partie, forgé sa réputation sur son sens de la discipline⁷⁵. Mais à partir de la fin du II^e siècle avant notre ère, s'amorce un changement au sein des troupes que commandent les grands *imperatores* qui doivent apprendre à composer davantage avec les souhaits des soldats. Ces derniers contestent l'autorité bien plus qu'ils ne l'ont fait par le passé et acquièrent rapidement, du moins au sein des élites, une solide réputation de brutalité, de cupidité et d'indiscipline reléguant la légendaire *disciplina* au rang des « fantômes » de l'armée. Les réformes augustéennes définirent la *disciplina augusti*, assignèrent les soldats dans les camps sur les frontières et, hormis pendant la guerre civile de 68/69, assurèrent encore deux siècles de fragile équilibre jusqu'aux changements du troisième siècle⁷⁶.

Cette discipline légendaire s'est construite, pour partie, au travers des exemples édifiants hérités de l'époque républicaine⁷⁷. Dans le livre VI de son *Histoire*, Polybe énumère les terribles châtiments qui peuvent s'abattre sur le soldat romain si celui-ci venait à ne pas respecter l'austère discipline des légions mais également les méthodes qui incitent le soldat à avoir un comportement exemplaire. Sa description est accompagnée de commentaires admiratifs qui donnent de l'armée romaine l'image d'un modèle de discipline⁷⁸. Des propos analogues ou presque se retrouvent chez César ou Tite – Live. Ainsi, le soldat romain, par essence ou plus que ses homologues de l'antiquité, obéit aux ordres de ses chefs et il est courageux. Toutefois, la sévérité des règlements militaires et les exemples édifiants comme ceux des célèbres centurions Titus Pullo et Lucius Vorenus n'empêchent pas les séditions ou les comportements déviants⁷⁹. Mais lorsque ces problèmes sont abordés, c'est aussi l'occasion de vanter les mérites des chefs. Par exemple, Appius Claudius fait procéder à une décimation après la fuite de ses soldats devant les Volsques. En Espagne, Scipion met fin à un large refus d'obéissance de la part de certaines unités en allant au devant des révoltés avant d'user

⁷⁵ Sur la construction de l'image d'une armée romaine disciplinée, voir J.E. Lendon, *Soldats et fantômes*, Paris, 2009, pp. 185-186. Parmi les parutions récentes sur les problèmes de discipline, voir M. Ziolkowsky, « Il culto della disciplina nella religione degli eserciti romani », *RSA*, 20, 1990, pp. 97-107 ; « Epigraphical and numismatic evidence of Disciplina », *AAntHung*, 33, 1990-1992, pp. 347-350 ; E. Wheeler, « The laxity of Syrian legions », *The Roman Army in the East*, éd. D. Kennedy, Ann Arbor, 1996, pp. 229 – 276 ; M. Whitby, « Emperors and armies, A.D. 235-395 » dans S. Swan et M. Edwards, *Approaching late antiquity. The transformation from early to late Empire*, Oxford, 2004, pp. 173-175 ; Sara Elise Phang, *Roman military service : ideologies of discipline in the late republic and principate*, Cambridge (Mass.), 2008 ; C. Wolff, *L'armée romaine, une armée modèle ?*, Paris, pp. 175-188.

⁷⁶ Sur les réformes augustéennes, voir Suétone, *Vie des douze Césars, Auguste*, XXIV ; *Digeste*, XLIX, 16, 12, 1 ; M. A. Speidel, « Augustus' militärische Neuordnung » dans M.A. Speidel, *Heer und Herrschaft im Römischen Reich der hohen Kaiserzeit*, Stuttgart, *Mavors*, 16, 2009, p. 27 & suivantes.

⁷⁷ Pour J.E. Lendon, *Soldats et fantômes*, Paris, 2009, p. 186, la cohésion de l'armée dans son ensemble, la « tendance culturelle fondamentale » basée sur la compétition en bravoure et en agressivité ainsi que le passé réel ou imaginé ont tout autant compté que la discipline au sens strict du terme pour forger l'image de l'armée romaine dès l'Antiquité.

⁷⁸ Polybe, *Histoire*, VII, 37, 12-13. Voir également Polybe, *Histoire*, VI, 36-38 ; VI, 39, 8-9, 11.

⁷⁹ César, *La guerre des Gaules*, V, 44.

alternativement de clémence et de sévérité⁸⁰. Ce sont là les ingrédients qui constituent les qualités d'un bon chef : *virtus, clementia et severitas*. A ces inflexibles règles morales, valables tout autant pour les soldats que pour les chefs⁸¹, s'ajoutent l'obéissance inconditionnelle au général, la pratique de l'exercice et l'entretien des armes, et le soin apporté au ravitaillement⁸². Ainsi se dessinent les traits de la *disciplina* en l'honneur de laquelle sont parfois élevés des autels et dont les principaux garants sont les grands *imperatores* dans un premier temps, l'empereur par la suite.

Les codes de droit romain et les règlements militaires montrent comment, pour concilier les principes hérités d'un passé lointain avec les réalités de l'armée impériale et les besoins du prince, il a fallu innover et aménager la *severitas* au fil des années. En effet, en vertu de la nature des liens qui lient les soldats à l'empereur, tout acte de simple désobéissance est un délit passible des plus terribles châtiments. Mais, nous avons déjà dit dans la première partie de cette étude comment le droit romain avait prévu de nombreux aménagements aux règles générales et distinguait le temps de guerre et le temps de paix⁸³. Enfin, il nous faut également rappeler que toutes ces dispositions dépendent aussi de la personnalité de ceux qui sont censés les faire exécuter. Suivant les circonstances, des faits d'une même nature ou presque ne sont pas sanctionnés avec la même sévérité et passent alors plutôt comme des marques d'indiscipline que comme des marques de révolte. Les empereurs et les chefs militaires n'appliquent pas les lois ou les règlements de la même façon. Brian Campbell a montré que les exemples de sévérité que l'on peut trouver dans les textes relèvent davantage de l'exception que de la règle⁸⁴.

Dans un récent ouvrage, S. E. Phang prend soin de distinguer la *disciplina militaris* au quotidien qui ne reposait pas sur les mêmes principes que la *disciplina* héritée de l'idéal républicain. Pour cet auteur, la *disciplina militaris* relève de pratiques socio – économiques. Il s'agit, pour les élites, de contrôler la distribution des salaires et des avantages, l'entraînement, ainsi que les tâches quotidiennes (productives ou improductives) des soldats. Cette forme de discipline apporte aux élites des éléments tangibles pour savoir comment commander, entraîner et diriger les soldats. Elle fournit également le *modus operandi* pour vivre ou survivre au sein de l'armée, car les réalités militaires imposent de trouver des accommodements et des adaptations à la *disciplina*. En effet, la conception idéale de la *disciplina* des élites est répressive. Elle est le résultat d'une éducation qui donne un ton moral et archaïque à la discipline mais également de préjugés qui considèrent volontiers l'armée comme une source potentielle de troubles sociaux. La façon dont ces conceptions pouvaient atteindre les simples soldats est bien difficile à cerner ou à mesurer. La *disciplina* inculque

⁸⁰ Tite-Live, *Histoire romaine*, II, 59, 4 ; XXVIII, 25-29.

⁸¹ *Digeste*, XLIX, 16, 12 (Macer).

⁸² Voir discours de Paul-Émile à ses troupes en 170 av. J.-C. relaté par Tite-Live, *Histoire romaine*, XLIV, 43, 2-4. Sur l'exercice et l'importance qu'il recouvre au sein de la discipline, voir G. Horsmann, *Untersuchungen zur militärischen Ausbildung im republikanischen und Kaiserlichen Rom*, Boppard, 1991 ; Y. Le Bohec, « L'exercice militaire et l'armée romaine » dans Y. Le Bohec (éd.), *Les discours d'Hadrien à l'armée d'Afrique*, Exercitatio, Paris, 2003, pp. 123-132.

⁸³ Voir première partie, chap. I, V.

⁸⁴ Brian Campbell, *The emperor and the roman army, 31 BC – AD 235*, Oxford, 1984, p. 306.

une manière d'être qui est le produit de l'histoire, ou plutôt d'une mythologie politique venue de la République. Toute la difficulté consiste à la faire accepter et à la rendre légitime auprès des soldats qui hésitent alors à désobéir, ou, plus encore, à se mutiner⁸⁵.

Ainsi, avec l'adaptation progressive du droit et la mise en place de la *disciplina militaris*, les « fantômes » de la *disciplina* républicaine entament une seconde vie. Ils sont d'autant plus tolérés par la troupe qu'ils restent limités à quelques rites⁸⁶ (dont on trouve la trace dans le *feriale duranum* ou sur quelques autels dédiés à la *disciplina*), qu'ils ne contrarient pas les mutations internes que connaît l'armée, notamment en matière de concubinage, et qu'ils reviennent rarement hanter le quotidien des vivants de l'époque impériale⁸⁷. Dans ces conditions, ils gardent une certaine légitimité auprès de la troupe qui ne s'en trouve guère contrariée dans sa vie quotidienne, et qui peut même se sentir flattée ou rassurée dans certaines habitudes conservatrices. De cette façon ont pu coexister pacifiquement les exemples édifiants décrits par Polybe, Tite – Live ou César (si tant est qu'ils aient été encore connus par le simple *miles*) et les travers de la vie militaire qui ne correspondaient guère au modèle prôné par les élites. Ainsi, la discipline s'accommode de tout un ensemble de comportements bien éloignés du modèle moral rappelés par les « fantômes » : insolence, insubordination, vol, blessure d'un camarade, ivrognerie, débauche, adultère⁸⁸. Leur simple répétition à travers les rescrits impériaux ou la législation des juristes montre qu'aucun empereur, aussi apprécié ou craint soit-il, n'a réussi à juguler ces soucis sans cesse renaissants. A travers les témoignages laissés par les sources, Brian Campbell a montré que l'image du berger gardant son troupeau ne reflétait pas la réalité, loin s'en faut⁸⁹. Mais bon nombre de manifestations d'indiscipline ne constituent pas de péril majeur pour le pouvoir dans la mesure où celui-ci, relayé par les gouverneurs de province et les cadres de l'armée, y fait face ou se préoccupe du problème. Certains empereurs, plus que d'autres, ont eu ce souci, à l'image d'Auguste, de Titus, de Trajan ou d'Hadrien. Le fait que les auteurs anciens relevaient ces exemples signifiait par là-même que ces périodes de sévérité renforcée alternaient avec des périodes plus souples. Mais jusqu'à la fin du second siècle, jusqu'à Caracalla inclus pense Brian Campbell, les empereurs de Rome, en dehors de périodes très ponctuelles de tensions ou de crise comme les guerres civiles, ont accepté l'indiscipline dans des proportions tolérables pour eux et pour les provinces où étaient cantonnées les troupes⁹⁰. Cela n'empêchait pas des moments difficiles pour les princes comme pour les civils, mais

⁸⁵ Sara Elise Phang, *Roman military service : ideologies of discipline in the late republic and principate*, Cambridge (Mass.), 2008, p. 36.

⁸⁶ Dans le *Feriale Duranum*, Le VI des ides de mai et la veille des calendes de juin ont lieu deux célébrations militaires à savoir les *rosalia signorum* (inconnues par ailleurs). C. Badel et A. Béranger, *L'empire romain au IIIe siècle après J.C., textes et documents*, Paris, 1998, p. 217 ; John Helgeland, « Roman army religion », *ANRW*, II, 16, 2, 1978, pp. 1481-1486.

⁸⁷ Voir les rares références à ce genre d'événements chez Tacite, *Histoires*, I, 5 à propos de Galba ; *Annales*, XIII, 35 à propos de Corbulon ou chez Suétone, *Vie des douze Césars*, *Caligula*, XLVIII.

⁸⁸ *Digeste*, XLIX, 16, 13, 4 (Macer) ; 16, 3, 21 (Modestinus) ; XLVII, 17, 3 (Paul) ; 16, 6, 6 (Menander) ; 16, 6, 7 (Menander) ; Plinie, *Epit.* 6, 31, 5 et *Digeste* XLVIII, 5, 12 (Papinien).

⁸⁹ Image tirée des écrits de Dion de Pruse et reprise par B. Campbell, *The emperor and the roman army*, Oxford, 1984, p. 253.

⁹⁰ B. Campbell, *The emperor and the roman army*, Oxford, 1984, pp. 190-198 ; voir, par exemple, les allusions (certes empreintes de clichés traditionnels) sur l'indiscipline de l'armée d'Orient sous Marc-Aurèle dans Fronton, *Prémises de l'Histoire*, 13 et 14, trad. P. Fleury, Les belles lettres, « fragments ».

cette situation est considérée comme acceptable (à défaut d'être entièrement satisfaisante) par nos principales sources, pourtant habituellement réticentes envers les militaires. Il s'agit dès lors de voir comment cet équilibre, ce système ou cette situation ont pu évoluer par la suite.

2° Les désordres de la première moitié du IIIe siècle.

Entre l'avènement de Septime Sévère et la fin du règne de Philippe l'Arabe, les dysfonctionnements de la discipline militaire relèvent de trois problèmes majeurs : les violences perpétrées envers les civils, les oppositions à la hiérarchie et au commandement, et les atteintes aux règles de vie commune ou aux règles de la vie dans l'enceinte des camps.

Les premières sont les plus nombreuses. On en trouve trace aussi bien dans les sources littéraires que dans l'épigraphie et elles concernent les habitants de la capitale comme les provinciaux. Les premiers sont essentiellement en conflit avec les soldats de la garde prétorienne semble-t-il même si, dans les textes, nos auteurs anciens ne différencient guère les prétoriens des *equites singulares augusti*. Quoiqu'il en soit, dans la majorité des cas, dès lors que l'unité à laquelle appartiennent les trublions est mentionnée explicitement, il s'agit de prétoriens. Les cohortes de la garde se voient régulièrement reprocher des comportements brutaux envers les civils de la capitale mais également des opérations de « racket », et ce dès la fin du règne de Commode si l'on en croit Hérodien et Dion Cassius⁹¹. Certes, ces derniers n'apprécient guère le dernier des Antonins et l'on pourrait voir derrière les critiques exprimées envers ce prince, volontiers qualifié de laxiste envers ses soldats, un excès stylistique ou une volonté affichée de médire. Toutefois, ces deux contemporains du premier tiers du IIIe siècle se font aussi les témoins des vives tensions qui opposent les soldats de la capitale aux civils sous des empereurs comme Sévère Alexandre ou Gordien III qui bénéficient pourtant de très bons sentiments de la part de ces auteurs. Les tensions entre civils et soldats tournent à l'affrontement armé au moins à deux reprises, en 222/223 (?) et en 238. Hérodien et Dion Cassius décrivent de véritables scènes de guerre urbaine au cours desquelles on voit des civils lapider les soldats du haut des toits ou couper un aqueduc pour assoiffer la garnison. Les soldats ne sont pas en reste et vont jusqu'à mettre le feu à la ville pour prendre l'avantage sur leurs adversaires. On connaît mal tous les tenants et les aboutissants de ces événements parfois extrêmement violents mais, compte tenu des informations dont nous disposons, il ne semble pas que le pouvoir ait beaucoup sévi contre les militaires⁹². Enfin, notons que dans tous les exemples que nous venons d'évoquer, l'indiscipline des prétoriens constitue un terreau très favorable aux révoltes. En mars 193, les mauvais comportements des soldats de la garde sont vraisemblablement attisés par certains aristocrates ou par Laetus, le préfet du prétoire. En revanche, en janvier de la même année, la garde apparaît incontrôlable. Nous retrouvons des situations analogues au début du règne de Sévère Alexandre et en 238. Dans le premier cas, les débordements des prétoriens aboutissent à l'assassinat d'Ulpien. Dans le second, ce sont les empereurs du Sénat, Pupien et Balbin, qui périssent.

⁹¹ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, II, 5, 1 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIV, 8, 1.

⁹² Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXX, 2, 3 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 12, 3-7.

En ce qui concerne les provinces, notre tableau est moins complet. D'abord parce que les témoignages sont beaucoup plus éparés et qu'on peut rarement identifier les unités ou les groupes de soldats responsables des exactions qui leur sont reprochées⁹³. Ensuite, certains débordements sont parfois les conséquences directes d'opérations de répression commandées par la hiérarchie : ce fut le cas en 215 à Alexandrie et en 238 en Afrique⁹⁴. Enfin, l'étude de l'indiscipline des soldats peut devenir plus complexe dans la mesure où les soldats sont investis de certaines missions dont l'accomplissement les amènent au contact des civils⁹⁵. Au cours de ces missions peuvent se produire de nombreuses tensions inhérentes à l'exercice de ces tâches et/ou résultant du comportement abusif de certains militaires qui profitent de leur position pour commettre des exactions envers les civils. La frontière entre les deux est parfois extrêmement ténue⁹⁶. Ainsi, dans son *Histoire économique et sociale*, M. Rostovtseff se fonde sur plusieurs *papiri* pour montrer comment les soldats d'Égypte servaient, dit-il, « d'instrument d'oppression et d'exaction » à l'occasion de tâches commanditées par leurs supérieurs hiérarchiques directs ou par des fonctionnaires de l'administration impériale. La peur du soldat était telle que « même dans leurs querelles personnelles, les paysans et les propriétaires fonciers ne s'adressaient pas à l'administration officielle mais au tout puissant centurion », souligne l'historien russe⁹⁷. Se pose également le problème des exactions commises en vertu de soi-disant besoins de l'armée qui, en fait, servent de prétextes pour satisfaire des besoins privés. La législation d'Ulpien témoigne de ce genre de méfait : « Le gouverneur doit avoir soin à ce que des personnes qui n'ont en vue que leurs intérêts particuliers, n'exigent rien au nom des soldats qui ne doit être employé à l'utilité commune des troupes »⁹⁸.

⁹³ Voir, par exemple, les inscriptions rassemblées par G. Mikhaïlov dans *Inscriptiones Graecae in Bulgaria Repertae*, Vol IV, Serdica, 1966, pp. 222-229. En sus de la célèbre inscription de Scaptopara datant du règne de Gordien III, une d'entre elles est datée du règne de Commode et ne concerne que le début de notre période (p. 226-227). L'autre est contemporaine du règne de Philippe l'Arabe (p. 224-225). Voir également T. Hauken, *Petition and Response. An Epigraphic Study of Petitions to roman Emperors 181-249*, Bergen, 1998 ; M.A. Speidel, « Les longues marches des armées romaines. Reflets épigraphiques de la circulation des militaires dans la province d'Asie au IIIe siècle apr. J.-C. », *Cahiers du centre Glotz*, 20, 2009, pp. 199-210.

⁹⁴ Sur les massacres d'Alexandrie ordonnés par Caracalla, voir Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVIII, 22 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, IV, 8-9.

⁹⁵ « La spécialisation des carrières [...] qui aboutit à la création d'un corps de fonctionnaires civils, les *officiales*, qui remplacèrent progressivement les *principales* dans les administrations provinciales et centrales » remonte au plus tôt à la fin du IIIe siècle ou au début du IVe siècle, écrit P. Cosme qui souligne le caractère très progressif de cette réforme. Voir P. Cosme, « L'évolution de la bureaucratie militaire tardive : *optiones*, *actuarii* et *opinatores* » dans Y. Le Bohec et C. Wolff (éd.), *L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier. Actes du Congrès de Lyon (12-14 sept. 2002)*, Lyon, 2004 p. 398. Sur la bureaucratie militaire, voir D.J. Breeze, « the organization of the career structure of the *immunes* and *principales* of the roman army », *Roman Officers and Frontiers*, D. J. Breeze et B. Dobson (éd.), *Mavors Roman Army Researches*, 10, Stuttgart, 1993, pp. 54-56 ; R. Haensch, *Capita provinciarum*, Cologne, 1997.

⁹⁶ Voir sur ces problèmes B.D. Shaw, « Soldiers and society : the army in Numidia », *Opus*, n°2, 1983, pp. 144-149 ; B. Isaac, *The limits of Empire. The Roman Army in the East*, Oxford, 1990, pp. 297-298 ; N. Pollard, « The Roman army as 'total institution' in the Near East ? Dura – Europos as a case study » dans *The roman army in the East*, D. Kennedy (éd.), Ann Arbor, 1996, p.215 ; *Digeste* I, 18, 6, 5 ; *IGRR*, III, 1119.

⁹⁷ *Papiri Oxyr.* 62 et 64 ; *Flor.* 137, 7 ; 151, 10, 12 ; 250, 4 dans M. Rostovtseff, *Histoire économique et sociale de l'empire romain*, Oxford, 1957, trad. française dans la coll. « Bouquins », Paris, 1988, p. 358 et 621.

⁹⁸ *Ne quid sub nomine militum quod ad utilitates eorum in commune non pertinet a quibusdam propria sibi commoda inique vindicantibus committatur praeses provinciae provideat. Digeste*, I, 18, 6, 6.

En dépit des problèmes que nous venons d'évoquer, il nous est permis de dresser un certain état des lieux à partir des témoignages dont nous disposons. Les problèmes décrits et étudiés par B. Campbell sont toujours d'actualité pour cette première moitié du III^e siècle⁹⁹. La présence ou le passage des soldats se traduisent effectivement par toutes sortes d'abus dont on trouve les échos dans l'épigraphie, les codes de lois romains ou certains *papiri*. La célèbre inscription de Scaptopara en Thrace de décembre 238 fait état de soldats qui, même lorsqu'ils ont été « envoyés ailleurs, s'écartent de leur route, viennent chez [les habitants] et [les] pressent de même de leur fournir le logement et les vivres, sans acquitter aucun paiement ». Bien que ces villageois aient interpellé les gouverneurs de Thrace à plusieurs reprises, ils font savoir à Gordien III qu'ils sont prêts à abandonner le sol de leurs ancêtres « à cause de la violence de ceux qui y viennent ». Des colons de Phrygie adressent une pétition similaire à Philippe l'Arabe quelques années plus tard. « Nous sommes opprimés au-delà de toute expression et nous sommes victimes d'exactions de la part même de ceux dont le devoir est de protéger le public...[Ceux qui pénètrent] dans le territoire d'Appia quittent les voies publiques [...] soldats, notables...ils font irruption chez nous, ..., ils nous détournent de nos travaux et réquisitionnent nos bœufs de labour et s'emparent de ce qui ne leur est pas dû, en sorte que nous souffrons des injustices et des exactions anormales »¹⁰⁰. Ces témoignages épigraphiques confirment les dires de l'auteur anonyme du *Eiō Βασιλέα* décrivant des soldats brutaux et menaçants, multipliant les exactions envers les civils auxquels ils réclament de manière injustifiée des dons de toute nature¹⁰¹. Dans son style volontiers outrancier, Lactance décrit, à peu de choses près, les mêmes situations sous la tétrarchie : « Qui pourrait faire un récit fidèle des vexations qui accompagnèrent la spoliation du genre humain, et avant tout la récolte des contributions en nature ? Chaque contribuable voyait s'acharner sur lui les militaires – je devrais dire les tortionnaires – de tous les bureaux¹⁰² ». Néanmoins, ces témoignages ne doivent pas nous inciter, à l'image de M. Rostovtseff, à trop noircir le tableau ou à trop extrapoler à partir d'une situation donnée. Dans son étude sur Doura – Europos, N. Pollard note à propos des obligations de cantonnement qui pouvaient reposer sur certains civils qu'il n'a trouvé aucune trace d'abus ou d'exactions de la part des militaires de Doura

⁹⁹ B. Campbell, *The emperor and the roman army*, Oxford, 1984, pp. 246-254. Voir également R. Garraffoni, «Robbers and soldiers : criminality and Roman Army in Apuleius' Metamorphoses», *Gerion*, 22, 2004, pp. 367-377.

¹⁰⁰ Sur l'inscription de Scaptopara, voir *CIL*, III, 12336 = *IGR*, I, 674 = *AE*, 1994, 1552 ; G. Mikhaïlov, *Inscriptiones Graecae in Bulgaria repertae*, IV, 2236 ; F. F. Abbott et A. C. Johnson, *Municipal Administration in the Roman Empire*, Princeton, 1968 (2^{ème} éd.), pp. 467-473 ; W. Williams, « The Publication of Imperial Subscripts », *ZPE*, 40, 1980, pp. 283-294 ; M. Rostovtzeff, *Histoire économique et sociale de l'empire romain*, trad. Française, Paris, 1988, p. 191 et 351 ; R. F. Hoddinot, *Les Thraces*, Paris, 1990, pp. 231-237 ; P. Hermann, *Hilferufe aus Römischen Provinzen. Ein Aspekt der Krise des Römischen Reiches im 3. Jhd. N. Chr.*, Hambourg, 1990, pp. 18-27 ; M. Sartre, *L'Orient romain*, Paris, 1991, pp. 241-245 ; F. Millar, *The Emperor in the roman World*, Londres, 1992, pp. 240-252, 475, 543-544 ; X. Lorient et D. Nony, *La crise de l'empire romain, 235-238*, Paris, 1997, pp. 49-51 ; C. Badel, A. Bérenger, *L'empire romain au III^e siècle après J.-C.*, Paris, 1998, pp. 161-164 ; Pour l'inscription d'Aragoua de Phrygie voir *CIL*, III, 14191 = *OGIS*, II, 519 = *IGR*, IV, 598 ; M. Rostovtzeff, *Histoire économique et sociale de l'empire romain*, trad. Française, Paris, 1988, note 26 p. 617 ; M. Sartre, *L'Asie mineure et l'Anatolie d'Alexandre à Dioclétien*, Paris, 1995, pp. 205-206 ; P. Hermann, *Hilferufe aus Römischen Provinzen. Ein Aspekt der Krise des Römischen Reiches im 3. Jhd. N. Chr.*, Hambourg, 1990, pp. 28-33 ; X. Lorient et D. Nony, *La crise de l'empire romain, 235-238*, Paris, 1997, pp. 51-53.

¹⁰¹ Pseudo Aristide, *Eiō Βασιλέα*, XXXV, 30.

¹⁰² *Qua vexatione generis humani exactio celebrata sit maxime rei annonariae, quis enarrare digne potest ? Officiorum omnium milites vel potius carnifices singulis adhaerebant.* Lactance, *De mortibus persecutorum*, XXXI, 3. Trad. J. Moreau. Voir également Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 39, 44-45.

sur ces questions précises, alors qu'il pouvait y en avoir par ailleurs¹⁰³. A la suite de W.H.D. Friend, R.M. Sheldon note que « les relations entre officiers et la population civile pouvaient encore être amicales au début du III^e siècle »¹⁰⁴. Ajoutons pour finir que soldats et civils trouvèrent parfois l'occasion de faire cause commune pour se révolter contre le pouvoir. Ce fut le cas en 238 en Afrique. Soixante années plus tard, l'Égypte se rebellait dans un contexte de réforme fiscale. Les tensions entre civils et soldats restaient une donnée permanente de la vie de l'Empire. En sus des inscriptions citées ci-dessus, la législation d'Ulprien en témoigne également¹⁰⁵. Mais il est bien difficile de dire si celles-ci ont connu un accroissement notable au cours de la première moitié du III^e siècle.

En revanche, nos sources littéraires se font l'écho de tensions croissantes entre les hommes de troupe et le commandement. Au travers des récits d'Hérodien, de Dion Cassius surtout mais également de Zosime, on peut lire de surprenants témoignages d'indiscipline récurrente. Ils concernent d'abord des réclamations financières que Septime Sévère et son fils aîné s'empresseront de régler ou de devancer à l'avenir. Le problème n'est toutefois pas résolu pour autant. Malgré deux augmentations successives des soldes sous Septime Sévère, et Caracalla, la question financière réapparaît au premier plan lors de la révolte de 235. Dans d'autres cas, s'exprime une véritable contestation sociale. Nous aurons bientôt l'occasion de revenir sur ces questions¹⁰⁶.

A ces problèmes s'ajoutent de nombreux refus d'obéissance. Généralement, les auteurs antiques ont relevé les cas les plus graves. Ainsi Septime Sévère a dû affronter à deux reprises des problèmes de cette nature devant Hatra en 198¹⁰⁷. L'été et l'automne 218 furent le cadre de problèmes au moins aussi graves en Orient juste après l'avènement d'Elagabal et Dion Cassius signale des soucis identiques en Mésopotamie vers 229-230¹⁰⁸. Dans la majorité des cas, les troupes contestent la façon dont sont menées les opérations militaires ou, pire, vont jusqu'à remettre en cause la politique extérieure de l'empire. Nous nous sommes déjà exprimés sur ces questions plus haut¹⁰⁹.

Quant à la vie des camps, outre les atteintes classiques aux règles de la vie militaire, elle semble avoir connu des dérèglements dont on trouve la trace dans les sources littéraires. Certains problèmes comme le choix de l'emplacement d'un camp peuvent prendre des proportions extraordinaires et faire l'objet d'un véritable tumulte. Septime Sévère a pu en faire l'amère expérience alors qu'il venait de quitter Rome pour aller combattre Pescennius

¹⁰³ N. Pollard, « The Roman army as 'total institution' in the Near East ? Dura – Europos as a case study » dans *The roman army in the East*, D. Kennedy (éd.), Ann Arbor, 1996, pp. 211-227.

¹⁰⁴ W.H.D. Friend, « A Third Century Inscription Relating to *Angareia* in Phrygia », *JRS*, 46, 1956, p. 52 ; R.M. Sheldon, *Renseignement et espionnage dans la Rome antique*, Paris, 2009, note 43 p. 547.

¹⁰⁵ *Digeste*, I, 18, 6, 5-6.

¹⁰⁶ Voir plus loin III, 1^o et chap. III.

¹⁰⁷ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, III, 9, 7-8 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXV, 10, 1-3 ; 11, 1-13.

¹⁰⁸ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 7, 2-4 ; *Histoire Auguste, Vie de Diaduménien*, VIII, 4 ; *Vie d'Elagabal*, V, 1 ; Dion Cassius, LXXX, 4, 1-2.

¹⁰⁹ Voir chap. I, III, 2^o & 3^o.

Niger en Orient¹¹⁰. Le même empereur, nous dit Dion Cassius, justifia en partie sa campagne écossaise à cause du climat de tension qui s'était installé dans de nombreux camps¹¹¹. Des problèmes comparables sont soulignés par le même auteur pour le règne de Sévère Alexandre. Aurélius Victor et l'auteur de l'*Histoire Auguste* décrivent des situations devenues incontrôlables ou problématiques. Eutrope mentionne des événements de même nature sans apporter de précisions géographiques¹¹².

Les tentatives de remise au pas sont parfois extrêmement mal perçues par les soldats. Helvius Pertinax a rapidement éprouvé de nombreuses difficultés en la matière¹¹³. Quelques années plus tard, les soldats de la *Legio IIa Parthica* réclamèrent la tête de leur ancien légat, Triccius, à Elagabal sous le prétexte qu'il avait commandé cette unité avec trop de sévérité sous le règne éphémère de Macrin¹¹⁴. Les troupes pannoniennes en voulurent à Dion Cassius pour des motifs identiques¹¹⁵. Quelques années plus tard, une inscription de Mésie célèbre Trajan Dèce comme restaurateur de la discipline, preuve qu'il y avait encore des situations problématiques¹¹⁶.

Finalement, c'est un tableau quelque peu paradoxal ou inattendu qui ressort de la juxtaposition de tous ces témoignages contemporains d'une soi-disant « monarchie militaire », pour reprendre une expression parfois utilisée par certains historiens pour qualifier la période sévérienne. Les auteurs antiques multiplient les allusions à des problèmes d'indiscipline et il faut rappeler que seuls des événements particulièrement notables ont été dignes d'être mentionnés pour la postérité. Nous avons donc, probablement, sous les yeux la « partie émergée de l'iceberg » pour cette première moitié du III^e siècle. Certes, les auteurs antiques n'aiment pas les soldats, loin s'en faut, et on peut les soupçonner à juste titre de médisance ou d'une volonté de dramatiser. En même temps, il nous faut constater que l'épigraphie vient ponctuellement corroborer l'impression générale qui se dégage des textes littéraires dont nous disposons. Cela étant, l'indiscipline n'est pas pour autant synonyme de révolte. De fait, les tensions et les débordements entre la troupe et certaines populations civiles ne débouchent pas sur des enchaînements de faits considérés comme des révoltes par le pouvoir et punis comme telles. En tous cas, les sources ne nous ont laissé aucun élément tangible sur ce sujet¹¹⁷. En revanche, dès lors que l'indiscipline traduit une opposition à la

¹¹⁰ *Histoire Auguste, Vie de Sévère*, VIII, 9.

¹¹¹ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVII, 11, 1.

¹¹² Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 24, 3 ; *Histoire Auguste, Vie d'Alexandre Sévère*, LIX, 4-5 ; Eutrope, *Breviarium*, VIII, 23.

¹¹³ *Histoire Auguste, Vie de Pertinax*, V, 7 ; VI, 3 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIV, 8, 1.

¹¹⁴ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 4, 3

¹¹⁵ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXX, 4, 2.

¹¹⁶ [Im]p(eratori) Caes[ari] / C(aio) Messio Q(uinto) Traia[no] / Decio P(io) F(elici) Invicto Au[g(usto)] / pont(ifici) m(aximo) trib(unicia) pot(estate) co(n)s(uli) I[II] / designato p(atri) p(atriciae) proco(n)s(uli) / reparatoris disciplinae / militaris fundatori / sacr(ae) urbis firmatori / spe[ri] Rom(anae). *CIL* III, 12351 = *AE*, 1891, 46.

¹¹⁷ Les Réponses impériales rédigées pour les pétitions de Scaptopara et d'Aragoua ne disent rien à propos d'éventuelles sanctions prises contre les militaires fautifs.

Imp(erator) Caesar M(arcus) Antonius Gordianus Pius Felix Aug(ustus) vikanis per Pyrrum mil(item) conposses/sore[m] id genus querellae pr{a}ecibus intentum an[te ...] iustitia praesidis / potius super his quae

hiérarchie, ou se transforme en opposition à la hiérarchie, elle constitue un terrain favorable aux révoltes.

3° Le problématique et relatif silence des sources pour la seconde moitié du IIIe siècle.

Pour les années qui s'étendent de 250 environ à la mise en place de la Tétrarchie, époque à partir de laquelle les textes ne mentionnent plus guère le problème qui nous occupe ici¹¹⁸, les rescrits impériaux et les inscriptions se font beaucoup plus rares et nos sources littéraires les plus explicites sont le *De Caesaribus* d'Aurélius Victor, l'*Histoire nouvelle* de Zosime et l'*Histoire Auguste*. Dans ces œuvres, les allusions à l'indiscipline de la soldatesque sont relativement nombreuses mais elles restent très souvent évasives et il est bien difficile de distinguer la mention rapide de faits réels de la simple figure de style, le *τοπος* classique. Malheureusement pour nous, c'est le récit le plus sujet à caution, l'*Histoire Auguste*, qui donne le plus de précisions. Ainsi, par le biais d'une lettre fictive d'Aurélien, on apprend que l'empereur donne pour consigne de bien surveiller les mains des soldats et ordonne que « personne ne s'empare d'un poulet ou ne touche à un mouton appartenant à autrui. Que personne ne grappille de raisin, ne saccage les moissons, ne se fasse donner huile, sel ou bois, que chacun se contente de sa propre ration. Ce que chacun possède doit provenir du butin pris à l'ennemi et non des larmes des provinciaux ». A l'aune de ce que l'on sait pour les décennies précédentes et postérieures en matière d'indiscipline, c'est un récit tout à fait crédible. De plus, on peut rapprocher ce pseudo témoignage du texte d'Aurélius Victor lorsqu'il écrit que l'empereur « poursuivait avec une extrême rigueur la cupidité, la concussion, les déprédations commises dans les provinces »¹¹⁹. Pour cet auteur, les *frumentarii* constituaient un véritable fléau pour les populations dans la seconde moitié du IIIe siècle¹²⁰. De la même façon, les récits détaillés de l'*Histoire Auguste* concernant la grande

adlegabuntur instructa discinge(re) quam rescripto principali / certam formam reportare debeas rescripti recognovi signa[vi]. CIL III, 12336, Scaptopara, Thrace.

L'empereur César Marcus Antonius Gordien, pieux, heureux, Auguste aux villageois, par l'intermédiaire du soldat Pyrrhus, propriétaire avec eux : les doléances du genre qui sont formulées dans cette supplique [...] C'est à la justice du gouverneur d'en décider, après examen des faits qui seront allégués (comme preuve), car tu ne saurais en obtenir le règlement définitif par un rescrit du prince. J'ai répondu. J'ai vérifié. Sceaux. Trad. X. Lorient, D. Nony, *La crise de l'empire romain*, Paris, 1997, p. 51.

Imp(erator) Caes(ar) M(arcus) [Iul(ius) P]hi[lippus P(ius) F(elix) Aug(ustus)] et [M(arcus)] / [Iul(ius) Philippu]s n[o]bi[l]issimus Caes(ar) M(arco) Au[r(elio) E]glecto] / pe[r] Didymum mili(tem) cen(tenarium) frum(entarium) proconsul{e} v(ir) c(larissimus) / perspecta fide eorum quae [adlegastis si] / quid iniuriose geratur ad sollicitudinem suam / revocabit [v]a[l]e(?) // quae libe[l]lo complexi estis ad proco(n)s(ulem) misimus] / qui dabit operam ne d[iu]tius querell[is] locus sit] ... CIL III, 14191, Aragoua de Phrygie, Asie.

L'empereur César Marcus Julius Philippe, pieux, heureux Auguste et Marcus Julius Philippe, très noble César, à Marcus Aurelius Eglectos, par l'intermédiaire de Didymus, soldat *centenarius* frumentaire (?) : Le clarissime proconsul, après avoir examiné le bien-fondé de vos déclarations, mettra ses soins à ce que rien ne soit fait contre le droit. Porte-toi bien. Trad. X. Lorient, D. Nony, *La crise de l'empire romain*, Paris, 1997, p. 52.

¹¹⁸ Voir tableau synoptique dans la première partie de cette étude, chap. III, I.

¹¹⁹ *Manus militum contine. Nemo pullum alienum rapiat, ovem nemo contigat. Uvam nullus auferat, segetem nemo deterat, oleum, salem, lignum nemo exigat, annona sua contentus sit. De praeda hostis, non de lacrimis provincialium habeant. Histoire Auguste, Vie d'Aurélien, VII, 5; inter quae avaritiam, peculatum provincialiarumque praedatores, contra morem militarium, quorum e numero erat, immane quantum sectabatur. Aurélius Victor, De Caesaribus, 35, 7*

¹²⁰ Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 39, 44-45.

susceptibilité des soldats en réponse à des tentatives de remise au pas de certains empereurs peuvent être souvent recoupés avec d'autres sources beaucoup moins prolixes. Parallèlement, la description des débordements des soldats est souvent mise en relief pour mieux louer les qualités de ceux qui ramènent l'ordre dans les rangs de l'armée. Claude II, Aurélien et Probus, pourtant empereurs soldats par excellence, sont ceux qui rassemblent le plus de louanges autour de leur personne. Néanmoins, les actions ou les traits de caractères portés à leur crédit sont presque trop proches de l'idéale *disciplina* encore chère aux sénateurs écrivains du quatrième siècle pour être toujours crédibles.

En fait, il ressort des renseignements dont nous disposons que les manifestations d'indiscipline n'ont apparemment pas disparu, loin de là. Nous sommes alors confrontés à deux hypothèses pour tenter d'analyser l'ensemble de la situation.

Première hypothèse : nos sources littéraires, celles qui nous donnent le plus de renseignements, s'ingénient à vouloir nous donner un tableau extrêmement sombre de la situation et cherchent tellement à invoquer et à ressusciter les fantômes de la *disciplina* que l'on serait tenté de croire que dans les circonstances très difficiles qu'a traversées l'Empire au cours de ces années, le fléau de l'indiscipline n'a fait que prendre de l'ampleur. Cette analyse peut être confortée par les quelques inscriptions ou *papiri* que le hasard des découvertes nous a légué. C'est la thèse défendue par Rostovseff. Elle n'a été que peu ou pas remise en cause.

Seconde hypothèse : rappelons que nos témoignages épigraphiques et papyrologiques sur les manifestations d'indiscipline datent surtout d'avant 250¹²¹. On pourrait alors penser que dans l'adversité et dans les circonstances très difficiles qu'a traversées Rome entre 250 et la mise en place de la Tétrarchie, l'armée a resserré les rangs et a lutté avant tout pour la survie de l'Empire. Il n'y avait momentanément plus de place pour l'indiscipline, si ce n'est dans sa forme la plus violente, à savoir la révolte. Mais avec un nombre sensiblement équivalent de révoltes entre la période 193-238 (crise de 193-195 et 1^{er} cycle de révoltes) et la période 248-286 (2^{ème} cycle de révoltes), il nous paraît difficile d'établir un quelconque rapport inversement proportionnel entre indiscipline et révolte comme le suggère le raisonnement initial que nous avons adopté dans le cadre de notre seconde hypothèse. En revanche, dans les études qu'il a consacrées à la désertion (et qu'on n'a pas voulu aborder ici), Pierre Côme pense que l'on peut établir une corrélation entre la relative raréfaction des mutineries et le développement de la désertion dans l'Empire. Selon les circonstances, le mécontentement des soldats prend une forme ou une autre¹²².

¹²¹ Les pétitions de civils se plaignant des soldats et les rescrits impériaux y répondant ne sont guère postérieurs au règne de Philippe l'Arabe. L'essentiel de la législation impériale du troisième siècle est elle aussi antérieure à 250. Quant aux inscriptions dédiées à la *disciplina* ou à la *disciplina militaris* ou louant des empereurs rétablissant ou défendant la discipline, elles ne dépassent pas non plus la première moitié du siècle. Enfin, le seul calendrier militaire que nous possédions est contemporain du règne de Sévère Alexandre. Voir également M. Ziolkowsky, « Epigraphical and numismatic evidence of *Disciplina* », *AAntHung*, 33, 1990-1992, pp. 347-350.

¹²² P. Cosme, *L'armée romaine, VIIIème S. av. J.-C. – Vème S. ap. J.-C.*, Paris, 2007, p. 157. Voir également P. Cosme, « Le châtime des déserteurs dans l'armée romaine », *Revue historique de droit français et étranger*, 81/3, 2003, pp.287-307 ; P. Cosme, « Le livret militaire du soldat romain », *Cahiers du centre Gustave Glotz*, 4, 1993, pp.67-80.

4° Un troisième siècle spécifique ?

En comparant les renseignements qu'on peut accumuler sur le III^e siècle avec ceux concernant les périodes antérieures et postérieures, il ressort de prime abord une impression de grande continuité. Les problèmes sont invariablement les mêmes d'Auguste à Constantin et même après. Ammien Marcellin, Themistius ou Symmaque décrivent pour des périodes plus tardives des situations inchangées. Pour le premier, les soldats sont invariablement portés à en vouloir à l'autorité civile. Le second trouve inévitable, quoique scandaleux, que dans les zones frontalières où il est difficile de maintenir la discipline, les soldats maltraitent les paysans¹²³. De la même façon, la législation impériale renouvelle des mesures de répression contre les mêmes maux¹²⁴. Quant aux préceptes de l'antique *disciplina*, ils sont omniprésents dans nos sources littéraires. Ainsi, l'austérité d'un Aurélien ou d'un Probus, leur façon scrupuleuse de veiller au maintien de la discipline en général ou au bon état des équipements du soldat, peuvent aisément trouver leur parallèle dans les portraits que Polybe ou Tite-Live ont pu dresser de certains généraux républicains¹²⁵. L'image du berger gardant son troupeau présente chez Dion de Pruse se retrouve à l'identique ou presque dans les écrits de Julien, comme le rappelle Paul Veyne¹²⁶. Pour le dernier empereur païen, l'Empire romain pouvait toujours se résumer au trio berger, troupeau et chiens de garde et sans doute, écrit A. Barbero, n'était-il « pas totalement inopportun que le troupeau craignît les chiens »¹²⁷.

En même temps, un examen plus attentif des pièces du dossier laisse entrevoir une certaine spécificité du III^e siècle. Les détails fournis par Dion Cassius, Hérodien et l'auteur de l'*Histoire Auguste* qui a beaucoup puisé chez Marius Maximus pour les débuts du III^e siècle nous laissent penser que la discipline s'est singulièrement dégradée sous les Sévères et leurs successeurs immédiats, dans la mesure où dans les récits qu'ils nous ont laissés, on peut saisir des événements ou une fréquence de dysfonctionnements inédits jusque là, exception faite de la crise de 68/69. C'est le cas à Rome d'abord, où les prétoriens jouissent, semble-t-il, d'une certaine impunité depuis le règne de Commode et où, en l'espace de quelques années, outre de nombreuses tensions, il y eut à deux reprises deux véritables phénomènes de guerre urbaine avec batailles rangées entre les soldats de la garnison et les civils. On notera au passage que le changement de recrutement imposé par Septime Sévère n'a en rien modifié la situation dégradée qui s'était établie dès la fin du règne de Commode et que la garde est restée une menace potentielle, soit pour la paix civile, soit pour le pouvoir. De surcroît, il faut dire que les Sévères ont aussi participé activement aux dérèglements des prétoriens en les mêlant régulièrement à leurs intrigues de pouvoir. D'une certaine manière, ils s'en firent les propres otages et il devenait bien difficile par la suite de vouloir remettre ces turbulentes unités au pas. Le phénomène a gagné des unités de province sans qu'il soit possible d'établir de lien de

¹²³ Ammien Marcellin, *Histoires*, XIV, 10, 4 ; Themistius, *Discours*, X ; Symmaque, *Epistolae*, 7, 38.

¹²⁴ *CJ*, XII, 42, 1 ; le *Code Théodosien* VII, 12, 1 mentionne une décision de Constantin pour punir ceux qui accordent des permissions contre rétribution aux soldats.

¹²⁵ *Histoire Auguste, Vie d'Aurélien*, VII, 6-8 ; *Vie de Probus*, VIII, 1-2 ; X, 6.

¹²⁶ Paul Veyne, *L'empire gréco-romain*, Paris, 2005, p. 49.

¹²⁷ A. Barbero, *Barbares*, Paris, 2009, p. 229.

cause à effet entre les événements de la capitale et ceux qui se multiplièrent dans les provinces après la mort de Macrin. Là encore, contrairement à la période antonine, flavienne ou julio-claudienne, plusieurs unités ont été dissoutes pour des raisons disciplinaires en l'espace de quelques années¹²⁸. A cela, il faudrait ajouter les nombreux problèmes auxquels on a fait allusion plus haut et qui trouvent des échos dans l'épigraphie ou la législation impériale. Enfin, effet du hasard ou révélateur d'une certaine réalité, les inscriptions honorant explicitement des princes comme restaurateurs ou défenseurs de la discipline sont datées du règne de Septime Sévère et, comme on l'a vu plus haut, du règne de Trajan Dèce¹²⁹.

Il reste à nous pencher sur la très délicate période dite d'« anarchie militaire ». Compte tenu des quelques éléments dont nous disposons et de ce que nous savons pour les périodes précédentes et postérieures, on peut être tenté de combler nos lacunes en projetant ce que l'on sait sur la seconde moitié du IIIe siècle. On peut alors se risquer à dire, mais c'est déjà un choix, que les problèmes d'indiscipline furent vraisemblablement de même nature et au moins dans des proportions équivalentes à ce que l'on connaît pour les autres périodes. Rostovtseff et bien d'autres après lui ont pris le parti de suivre pour une large part le tableau peint par les auteurs antiques et de défendre l'idée d'une nette dégradation de la discipline pendant les années de crise. Même si l'on manque d'éléments probants suffisants pour étayer cette hypothèse, on peut s'accorder sur la pertinence de certains constats.

A partir de 249, l'Empire est dans un état quasi permanent de guerre, les troupes se déplacent beaucoup et interviennent également dans des provinces ou des régions auparavant très éloignées des garnisons et des dangers d'invasion. Les contacts entre civils et militaires se sont multipliés. Les possibilités d'exactions, de brutalités et autres méfaits inhérents au passage des troupes se sont aussi potentiellement accrus. Ajoutons à cela que les problèmes militaires mobilisent toutes les énergies de l'Empire et que dès l'époque de Maximin le Thrace, de Gordien III ou de Philippe l'Arabe, nous disposons d'éléments nous montrant l'accroissement de la pression fiscale et des réquisitions. Or, les problèmes furent bien plus importants par la suite et les soldats sont souvent au cœur du système de prélèvement. De plus, avec l'accroissement de la crise, les empereurs sollicitent très souvent les armées qui mènent de durs combats et qui subissent de lourdes pertes. Dans ces conditions les princes pouvaient-ils se permettre d'être très pointilleux sur les questions de discipline ? Sans doute pas si l'on en croit les quelques témoignages qui nous sont parvenus et en vertu desquels il apparaît que toute volonté impériale de remise en ordre pouvait s'avérer très risquée. Rappelons que l'empereur Probus a payé de sa vie une initiative de cette nature. Pour finir, rappelons que certains usurpateurs comme Maximin le Thrace n'auraient pas hésité temporairement à tolérer l'indiscipline, voire à la pardonner facilement, pour encourager les ralliements à leur cause¹³⁰. La multiplication des frappes monétaires ornée des nombreuses légendes *concordia militum* ou *virtus militum*, apparaît alors comme la vaine répétition d'un

¹²⁸ Hormis le cas particulier de la *IIIa Augusta*, il faut signaler la refonte des cohortes prétoriennes, la dissolution de la *IIIa Gallica* en 218 et d'unités non identifiées en Gaule sous Alexandre Sévère.

¹²⁹ *CIL*, VIII, 17870 = *ILS*, 446, Numidie; *CIL* III 12351 = *ILS*, 8922, Mésie Inférieure. Pour l'inventaire des autres références toutes contemporaines du IIe siècle, voir M. Ziolkowski, « Epigraphic and numismatic evidence of *disciplina* », *AAntHung.*, 33, 1990-1992, pp. 347-350.

¹³⁰ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 8, 3.

vœu pieux face à un problème récurrent. Ainsi, tout plaide en apparence pour l'hypothèse d'un accroissement des problèmes d'indiscipline contre lesquels la *severitas* de nombreux princes et la restauration ou l'application de mesures très dures ne pouvaient pas grand-chose.

Face à tout ce qui vient d'être dit, il convient de faire quelques remarques. Certes, les contacts entre soldats et civils se sont accrus avec la crise mais essentiellement dans le cadre des prélèvements et des réquisitions. Il faudrait pouvoir distinguer ce qui relève d'une part des consignes de la hiérarchie, d'autre part de l'indiscipline des troupes. Les premières, sûrement très rigoureuses en temps de crise, peuvent être interprétées par les civils comme des abus ou des exactions de la part des soldats puisque, comme on l'a dit plus haut, les soldats sont souvent au cœur du système de perception. Rappelons que c'est la nouvelle pression fiscale, « légale » mais jugée insupportable à l'époque, qui provoque des soulèvements en Afrique en 238 et en Syrie en 249. Il est vrai que les soldats n'ont pas toujours de bonnes relations avec les civils, mais il faut également rappeler que ces relations ne sont pas forcément conflictuelles et que dans les zones frontalières, il existe une certaine symbiose entre civils et militaires. L'étude de N. Pollard sur Doura – Europos, à laquelle on a fait allusion précédemment, l'a bien montré. Même si le comportement semble avoir été peu fréquent, il y a également eu des soldats qui se font fait remarquer et qui ont été honorés pour leur bonne tenue¹³¹. Notons aussi que ces mêmes soldats étaient particulièrement sensibles à la protection des régions où ils sont cantonnés. Tout empereur de la seconde moitié du IIIe siècle doit veiller à prendre cette donnée soigneusement en compte faute de quoi il réactive un puissant catalyseur de révolte.

Quant aux allusions à la *disciplina* dans nos sources littéraires, il convient de rappeler qu'elles sont invoquées par des auteurs qui ont vécu à la fin du IVe siècle ou au début du Ve siècle¹³². Or, à cette date, précisément, A. Barbero a récemment montré que l'armée commence à donner des signes de dysfonctionnement plus aigus, notamment en matière de discipline, chez les nombreuses troupes fédérées¹³³. L'appel à l'antique *disciplina* résonne alors comme une volonté de renouer avec un passé révolu, une réaction de survie dans un monde où l'on commence à voir réellement les choses changer en la matière. Cet appel est donc révélateur d'une réalité plus tardive projetée sur les réalités du IIIe siècle que nos auteurs ne connaissent pas ou uniquement au travers de sources elles-mêmes écrites par des membres de l'ordre sénatorial qui adoptaient la même démarche en leur temps, mais pas pour des faits analogues. Sur les mesures prises par certains empereurs, remarquons également que ce n'est pas le simple rétablissement de la discipline dans certaines unités qui provoque de violentes réactions de la part des soldats. L'auteur de l'*Histoire Auguste*, pour prendre cet exemple, égrène une longue liste d'empereurs dits « sévères » allant de Sévère Alexandre à Probus en passant par Gordien III. Tous ont visiblement ordonné ou dirigé en personne des opérations

¹³¹ *ILS*, 9474 ; M. Rostovtseff, *Histoire économique et sociale de l'Empire romain*, Paris, 1988, note 7 p. 583 ; W.G. Simmingen, « The Roman Secret Service », *Classical Journal*, 57, 1961, p. 69 ; R.M. Sheldon, *Renseignement et espionnage dans la Rome antique*, Paris, 2009, p. 333.

¹³² Dans son ouvrage, *Soldats et fantômes*, Paris, 2009, p. 278, J.E. Lendon souligne que ce genre de « récriminations courent tout au long des siècles : Tacite reprend le refrain de Caton, Végèce celui de Tacite ».

¹³³ A. Barbero, *Barbares*, Paris, 2009, pp ; 237-240.

de remise en ordre. En revanche seul Probus eut vraiment à souffrir de sa politique en la matière¹³⁴.

De fait, pour affronter des ennemis devenus beaucoup plus redoutables que par le passé, tant par leur équipement que par les nouvelles stratégies qu'ils peuvent adopter¹³⁵, les troupes romaines devaient nécessairement se plier à une rigoureuse discipline si elles ne voulaient pas se laisser surprendre et si elles voulaient espérer l'emporter. Peut-on imaginer un laxisme généralisé dans les camps de la frontière alors que les Carpes, les Alamans ou les Goths sont prêts à profiter du moindre signe de défaillance ? En revanche, dans des circonstances très difficiles, on peut penser que des troupes régulièrement confrontées à de très grands dangers ont eu du mal à supporter les manies tatillonnes d'un Aurélien ou la multiplication des corvées ou des grands travaux dignes des légions républicaines d'un Probus. Les troupes ne seraient donc pas particulièrement allergiques à la discipline. Elles doivent nécessairement la pratiquer pour surveiller le plus efficacement possible les frontières et assurer du mieux qu'elles le peuvent la défense de l'Empire. Mais dans les circonstances pénibles de la seconde moitié du IIIe siècle, elles ne supportent pas l'excès que certains voudraient ponctuellement réactiver au nom d'un idéal aristocratique qui n'a momentanément ou définitivement plus sa place au sein de l'armée. Sans doute la réforme de Gallien qui enleva le commandement des légions aux sénateurs est-elle une traduction partielle de ce nouvel état d'esprit. Sans doute la disparition des monnaies aux revers consacrés à la *Disciplina Augusti* et des inscriptions dédiées à la *disciplina* ou à la *disciplina militaris* relève-t-elle du même ordre.

De l'ensemble de notre documentation, il ressort que les problèmes d'indiscipline se sont accrus dès l'époque des Sévères et de leurs successeurs immédiats. Cette évolution est d'abord liée à l'interminable crise dynastique qu'on peut sans doute faire remonter à la mort de Commode. Par leurs actes et/ou par leur très jeune âge, les successeurs de Septime Sévère se sont rapidement constitués en otage de la garnison de la Ville dont ils ont eu de plus en plus de mal à contrôler les débordements croissants en nombre et en intensité. Dans le même temps, les problèmes extérieurs s'aggravaient sérieusement et l'on vit à plusieurs reprises, sous Sévère Alexandre et sous Philippe l'Arabe, des troupes sortir de leur rôle habituel pour, par leurs contestations, contester la justesse de la politique extérieure ou la compétence de leurs cadres. Dans ce contexte, les partisans de l'ancienne *disciplina* dont nous trouvons encore la trace sont de moins en moins tolérés.

La seconde moitié du siècle est beaucoup moins facile à saisir tant les prismes par lesquels nous pouvons l'apercevoir nous offrent une vision très incomplète des choses. Conformément à certains éléments que nous avons pu énumérer plus haut, il nous apparaît difficile de suivre l'hypothèse selon laquelle, en général, la discipline militaire se serait

¹³⁴ L'auteur de l'*Histoire Auguste, Les trente tyrans*, V, 4, attribue la mort de Laelianus à des causes identiques mais ce n'est là qu'une invention de sa part qu'il a d'ailleurs contredit quelques lignes plus haut (V, 3).

¹³⁵ Voir Y. Le Bohec, *L'armée romaine dans la tourmente. Une nouvelle approche de la crise du troisième siècle*, Paris, 2009.

fortement détériorée après 250 pour nourrir l' « anarchie militaire ». En ce sens, nous serions plutôt enclins à suivre la même logique que P. Cosme à propos du phénomène de la désertion. Autrement dit, compte tenu des circonstances très difficiles qu'a traversées l'Empire à ce moment-là, les phénomènes d'indiscipline ont pu même décroître. Il y avait alors d'autres priorités et les mécontentements exacerbés ont pu s'exprimer encore plus fortement par les phénomènes de révoltes même si celles-ci ne sont guère plus nombreuses que pendant la période 193-238. Mais sans doute est-il imprudent de tirer des conclusions trop hâtives. Les éléments ou les arguments avancés par les historiens pour étayer la thèse de l' « anarchie militaire » sous tous ses aspects, y compris l'indiscipline, gardent toute leur valeur. En revanche, ils ne peuvent sans doute pas être utilisés et extrapolés pour décrire une situation générale.

Sans doute faut-il alors différencier la situation à l'intérieur des camps et la situation dans les provinces. Dans les premiers, confrontés régulièrement aux dangers, on imagine mal une dégradation substantielle de la discipline comme le remarquent Ammien Marcellin ou Zosime pour une période plus tardive¹³⁶. Rappelons, bien au contraire, que les troupes romaines ont, en fin de compte, trouvé les ressources nécessaires pour l'emporter à long terme sur des ennemis devenus beaucoup plus dangereux que par le passé. En revanche, dans ces circonstances où l'Empire a lutté pour sa survie, les reliquats de l'ancienne *disciplina* sont passés par pertes et profits : le commandement des unités était désormais confié à des soldats compétents, pragmatiques avant tout (et non plus à des aristocrates dont les fonctions militaires ne constituaient qu'une étape dans leur cursus), et la difficile vie militaire du troisième siècle n'avait plus à s'embarrasser des excès de zèle de certains officiers ou de certains empereurs aux velléités trop passéistes. Une partie des civils a également dû aussi faire les frais des incessants déplacements de troupes et des nombreuses réquisitions qu'imposaient ces temps difficiles et qui étaient si propices aux abus en tous genres. Les différentes régions de l'Empire furent vraisemblablement différemment touchées. Il y avait les provinces frontalières, fréquemment ravagées, au contact direct de la soldatesque redoutée mais qui hébergeaient aussi les proches, les familles et les biens des militaires. Il y avait celles qui étaient beaucoup plus éloignées et/ou plus riches, moins touchées par les raids barbares, et qui pouvaient faire l'objet d'une certaine animosité de la part de ceux qui luttèrent durement pour garantir la sécurité du monde romain. Cela étant, faute de données suffisantes, il est bien difficile de tirer des conclusions précises sur ces questions.

Pour finir, il apparaît que le III^e siècle constitue une parenthèse entre l'équilibre qui s'était instauré aux deux premiers siècles et celui qui se rétablit sous la Tétrarchie. Mais, pour reprendre la terminologie utilisée par S. Phang, il semble que le III^e siècle fut également le moment où la *disciplina militaris* et la *disciplina* ont entamé des existences de plus en plus séparées. Par la force des choses mais aussi par pragmatisme, seule la première a survécu au sein de l'armée. La seconde est peu à peu sortie des camps pour trouver ponctuellement

¹³⁶ Ammien Marcellin, *Histoires*, XV, 10, 11 ; XVI, 12, 2 ; XVIII, 1, 1 ; XIX, 5, 5 ; XXV, 6, 6 et 7, 1 ; Zosime, *Histoire nouvelle*, IV, 23, 2.

refuge dans la propagande officielle ou parmi des élites qui regrettent inlassablement son éviction, surtout après 360.

III Tensions de classes, jalousies d'armées et convictions religieuses.

1° Des tensions de classes très épisodiques.

Dans l'ouvrage qu'il consacre à l'armée romaine, P. Cosme, reprenant des remarques déjà formulées par Y. Le Bohec, J.-M. Carrié ou P. Le Roux, attire l'attention du lecteur sur les « stéréotypes véhiculés » par les auteurs anciens sur l'origine sociale des soldats. Loin d'appartenir à un *Lumpenproletariat*, les soldats provenaient de milieux modestes « mais pas forcément misérables » dont « les ruraux constituaient l'écrasante majorité [...] mais le passage dans les camps tout au long d'un service de vingt ou vingt-cinq ans représentait un indéniable facteur d'acculturation à un mode de vie urbain à la romaine, comme en témoigne la présence de thermes et d'amphithéâtres »¹³⁷. Y. Le Bohec affirme que « sous le principat, l'état romain avait choisi une politique, la qualité », ce qui, selon lui, supposait entre autres « la connaissance de la lecture et de l'écriture »¹³⁸. L'évolution du recrutement au cours de la seconde moitié du IIIe siècle est très mal connue mais, toujours d'après Y. Le Bohec, l'origine sociale des recrues et leur qualité s'amoindrit : déjà à la fin du IIIe siècle et au début du IVe siècle « on ne mobilisait plus les meilleurs mais ceux qui étaient disponibles »¹³⁹. Au su de cette évolution, du reste sujette à de nombreux débats, on pourrait s'attendre de prime abord, à voir s'accroître les problèmes de tensions sociales au sein de l'armée entre les hommes de troupes et leurs cadres issus des élites sénatoriale ou équestre. Or les auteurs anciens, pourtant issus des élites en question et, répétons-le, souvent très défavorables aux soldats, ne mentionnent de conflits ou d'antagonismes sociaux qu'à de très rares occasions.

De fait, les sources littéraires ne nous ont transmis que deux témoignages explicites pour la période que nous avons choisi d'étudier. D'après Hérodien, la révolte de la garnison de Rome contre Pupien et Balbin en 238, se serait partiellement nourrie d'une violente animosité des soldats contre les origines nobles des empereurs : « ils supportaient mal leur

¹³⁷ P. Cosme, *L'armée romaine (VIIIe s. av. J.C. – Ve s. ap. J.C.)*, Paris, 2007, p. 121. Sur le recrutement voir S. Mazzarino, *Aspetti sociali del IV secolo*, Rome, 1951, pp. 271-313 ; E. Gabba, *Per la storia dell'esercito romano in età imperiale*, Bologne, 1974 ; G. Forni, *Il reclutamento delle legioni da Augusto a Diocleziano*, Milan-Rome, 1967 ; « Estrazione etnica e sociale dei soldati delle legioni nei primi tre secoli dell'impero », *ANRW*, 2, 1, Berlin et New-York, 1974, pp. 339-391 ; P. Le Roux, *L'armée romaine et l'organisation des provinces ibériques d'Auguste à l'invasion de 409*, Bordeaux, CNRS, 1982 ; J.C. Mann, *Legionary Recruitment and Veteran Settlement during the Principate*, Institute of Archeology. Occasional Publications, 7, Londres, 1983 ; Y. Le Bohec, *L'armée romaine sous le Haut-Empire*, Paris, 1989, pp. 77-107 ; G. Forni, *Esercito e marina di Roma antica*, *Mavors*, 5, Stuttgart, 1992 ; Y. Le Bohec, « Conscrits et professionnels dans les armées de Rome », *Conscription et armée de métier des Grecs à nos jours*, M. Vaïsse (édit.), Paris, 1998, pp. 25-41 ; J. M. Nicasie, *Twilight of Empire. The Roman Army from the reign of Diocletian until the Battle of Adrianople*, Amsterdam, 1998, pp. 83-96 ; J.M. Carrié, « Le système de recrutement des armées romaines de Dioclétien aux Valentinien » dans Y. Le Bohec et C. Wolff, *L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier. Actes du Congrès de Lyon (12-14 sept. 2002)*, *Collection du Centre d'Etudes Romaines et Gallo-Romaines*, nouvelle série, n°26, Lyon, 2004, pp. 371-387.

¹³⁸ Y. Le Bohec, *L'armée romaine dans la tourmente*, Paris, 2009, p. 34.

¹³⁹ Y. Le Bohec, *L'armée romaine sous le Bas-Empire*, Paris, 2006, p. 57.

noble origine et s'irritaient à l'idée qu'ils étaient issus du Sénat »¹⁴⁰. A l'époque où Pacatianus est proclamé par les troupes de Mésie et de Pannonie, il semble qu'il y ait eu de très vives tensions entre les soldats et leurs cadres. L'affaire devait être sérieuse car elle était remontée jusqu'à l'empereur lui-même. Zosime écrit qu'« il était au courant de la haine des soldats envers les officiers supérieurs et les généraux de ces régions »¹⁴¹. Il est probable que d'autres événements se rattachent aux mêmes problèmes mais rien n'est moins sûr tant les détails nous manquent : Flavius Heracleo, vraisemblablement préfet d'une des deux légions parthiques cantonnées en Mésopotamie, est massacré par les troupes vers 229/230. Dion Cassius lui-même fut l'objet de menaces de la part des prétoriens qui se faisaient les porte-paroles de soldats pannoniens qui n'avaient pas du tout apprécié le commandement du sénateur bithynien¹⁴². Des mutineries éclatent en Syrie en 232 et en Gaule en 234. Dans le premier cas, Zosime précise que les soldats refusaient d'obéir aux ordres parce qu'ils n'avaient plus confiance dans leur commandement¹⁴³. Comme les autres auteurs anciens, Dion Cassius préfère invoquer l'indiscipline des soldats. Or, il se trouve que dans les derniers cas hypothétiques que l'on vient de citer, à l'exception du gouvernement de Dion Cassius en Pannonie Supérieure, nous sommes dans des contextes de guerre et d'apparente défiance des hommes de troupe envers leurs cadres.

Pour L. De Blois qui s'est intéressé aux tensions sociales mentionnées par Zosime en Pannonie à la fin du règne de Philippe l'Arabe, le fossé entre soldats et cadres supérieurs de l'armée résidait déjà dans la coexistence de deux mondes très différents. D'un côté des « mandarins », issus d'une élite prospère venant des provinces les plus romanisées ou de l'Italie, plus ou moins pétris de culture raffinée et dont les fonctions militaires ne constituent qu'un épisode plus ou moins long de leur *cursus honorum*. De l'autre, des soldats recrutés dans les provinces frontalières, fils d'anciens soldats ou venus de la paysannerie, superficiellement romanisés et peu sensibles aux charmes intellectuels de la culture des élites¹⁴⁴. Or, à partir des années 230, et *a fortiori* encore plus à la fin des années 240, la situation aux frontières devient beaucoup plus dangereuse. L'Empire romain est sur la défensive et les raids barbares menacent les biens et les familles des soldats qui, de plus, sont en première ligne dans les combats. Le manque de compétence ou l'amateurisme des cadres en matière militaire devient alors de plus en plus insupportable. Avec l'accroissement des dangers, les soldats sont encore moins prêts à se laisser mener docilement par des cadres qui leur sont très étrangers, socialement, culturellement, et qui ne connaissent peut-être pas grand-chose à la façon de conduire des opérations de guerre face à un ennemi redoutable et déterminé comme les Carpes ou les Goths.

¹⁴⁰ ἐβαροῦντό τε αὐτῶν αὐτὴν τὴν εὐγένειαν, καὶ ἠγανάκτουν ὅτι ἄρα ἔχοιεν ἐκ συγκλήτου βασιλέας. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 8, 1. Trad. D. Roques.

¹⁴¹ Τὸ τῶν στρατιωτῶν μῖσος περὶ τοὺς ἐκεῖσε ταξίαρχους καὶ ἡγεμόνας εἰδώς. Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 21, 2. Trad. F. Paschoud

¹⁴² Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXX, 4, 2.

¹⁴³ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 12, 1.

¹⁴⁴ Voir L. De Blois, « The reign of the emperor Philip the Arabian », *Talanta*, 10-11, 1978 – 1979, p. 24.

L'argumentation de L. de Blois peut paraître séduisante de prime abord. Elle nous semble mériter toutefois quelques nuances. La haine des soldats décrite par Hérodien ou Zosime n'est-elle pas, pour partie, le révélateur de certains préjugés sociaux de ces auteurs ? En ce qui concerne la révolte des prétoriens contre Pupien et Balbin en 238, on notera que les soldats incriminés n'ont pas trouvé d'autre issue à leur révolte que la proclamation de Gordien III, un jeune homme issu de l'aristocratie sénatoriale soi-disant haïe. Quant aux soldats danubiens mentionnés par Zosime, on notera également que les troubles survenus en 248 ont débouché sur la proclamation du sénateur Pacatianus. Certes, il est vite assassiné par ceux qui l'ont élevé à la pourpre, mais c'est un autre sénateur, Dèce, qui est choisi par les mêmes unités selon les dires du même auteur. Soulignons enfin que les révoltes survenues à la fin du règne de Sévère Alexandre peuvent tout aussi bien relever de tensions entre la troupe et le haut commandement que de l'excès de zèle de certains officiers en matière de discipline que d'autres problèmes dont nous ne connaissons pas la nature exacte, hormis l'indiscipline des soldats que les auteurs anciens sont toujours prompt à dénoncer.

La question de l'amateurisme ou de l'incompétence des officiers supérieurs a fait l'objet de nombreux débats et de remises en cause dont P. Cosme a fait la synthèse. Nuançant les thèses récentes de B. Campbell et de B. Dobson¹⁴⁵, et adoptant une autre approche, P. Cosme pense qu'« il serait souhaitable de mieux cerner les capacités militaires des légats et des tribuns » et « de prendre conscience que la compétence militaire ne se définissait sans doute pas de la même manière aux différents échelons de la hiérarchie ». Les différences entre centurions, tribuns, ou légats « ne faisaient pas forcément des uns des militaires plus compétents que les autres, tout simplement parce qu'on n'attendait pas les mêmes qualités des uns et des autres, chaque grade ayant ses exigences propres ». En revanche, écrit le même auteur, « l'évolution à des rythmes différents du recrutement géographique aux différents échelons de l'armée a vraisemblablement dû conduire à un décalage croissant entre les soldats et le haut-commandement »¹⁴⁶. Les premiers sont originaires des provinces frontalières et souvent nés dans les camps alors que le second recrutait avant tout dans les provinces les plus

¹⁴⁵ B. Campbell, « Who were the *Viri Militares* ? », *JRS*, 65, 1975, pp. 11-31 ; *The emperor and the roman army*, Oxford, 1984, pp. 319-347 ; B. Dobson, « The Rangordnung of the Roman Army » dans *Actes du VIIème congrès international d'épigraphie grecque et latine (Constantza, 1977)*, Bucarest-Paris, 1979, pp. 192-197 = *Roman Officers and Frontiers*, Stuttgart, 1993 (Mavors, 10), pp. 130-135. Les thèses défendues par ces deux auteurs qui pensent que le choix des officiers supérieurs relevait davantage des liens familiaux et du patronage que des compétences militaires ont été nuancées par T. Cornell dans « The end of roman imperial expansion », *War and Society in the Roman World*, sous la direction de G. Rich et G. Shipley, Londres-New-York, 1993, pp. 164-168, par A. Birley dans « Senators as Generals », *Kaiser, Heer und Gesellschaft in der römischen Kaiserzeit. Gedenkschrift für Eric Birley*, G. Alföldy, B. Dobson, W. Eck (dir.), Stuttgart, 2000 (Heidelberg Althistorische Beiträge und Epigraphische Studien, n° 31), pp. 97-119 et par P. Cosme, « Qui commandait l'armée romaine ? », dans S. Demougin, X. Lorient, S. Lefebvre et P. Cosme éd, *Actes du Colloque international : H.-G. Pflaum : un historien du XXème siècle*, Genève, Droz, 2006, pp. 136-156.

Bien auparavant, R. Syme et E. Birley avaient défendu l'idée selon laquelle les officiers équestres et sénatoriaux étaient sélectionnés dès le début de leur carrière en fonction de leurs compétences militaires. Voir R. Syme, *Tacitus*, Oxford, 1958, p. 598 et 655 ; *La révolution romaine*, Paris, 1967, pp. 373-378 ; E. Birley, « Senator's in the emperor's service », « The equestrian officers in the roman army », « Promotions and transfers in the roman army : senatorial and equestrian officers », *Roman Army Papers, 1929-1986*, vol. IV, Amsterdam, 1988, pp. 75-93 ; pp. 147-164 ; pp. 93-114.

¹⁴⁶ P. Cosme, « Qui commandait l'armée romaine ? », dans S. Demougin, X. Lorient, S. Lefebvre et P. Cosme éd, *Actes du Colloque international : H.-G. Pflaum : un historien du XXème siècle*, Genève, Droz, 2006, p. 141 et 155.

romanisées et les plus hellénisées du cœur de l'Empire. Le phénomène a dû avoir des incidences sur les « mécanismes de l'adhésion »¹⁴⁷ entre troupiers et officiers. Mais, dans le même temps, la politique de promotion de *virii militares* menée depuis Septime Sévère a sans doute partiellement désamorcé le conflit¹⁴⁸. Les pertes occasionnées au sein des cadres sénatoriaux relativement peu nombreux, l'évolution de l'origine géographique des officiers équestres¹⁴⁹ (relativement proche de celle des légionnaires), la promotion des centurions au sein de l'ordre équestre et les réformes de Gallien ont vraisemblablement fait le reste.

De fait, il est à noter que l'on ne retrouve pas d'épisode similaire à ceux que l'on a mentionnés plus haut pour les années suivantes. Du moins les sources littéraires n'en parlent-elles pas. Il est vrai qu'elles reflètent l'opinion des milieux sénatoriaux qui n'ont sans doute pas très envie de s'épancher sur des situations qui ne leur sont guère favorables. Ils préfèrent souligner les compétences d'un Déce ou d'un Valérien. Encore que pour ce dernier, Aurélius Victor ne manque pas de signaler que bien qu'il fût de noble origine, il exerçait la carrière des armes¹⁵⁰. Autrement dit, la chose, visiblement, n'était pas très courante, ce qui confirme par là-même le problème qu'avait soulevé Zosime. Toutefois, on l'a vu plus haut, les soldats, du moins jusqu'en 260, portent à l'Empire des personnages issus de l'aristocratie sénatoriale. Ainsi, même si, ponctuellement, le problème est réel et peut, conjointement à un contexte d'invasion, jouer le rôle de catalyseur de révolte, il ne semble pas prendre une place prépondérante. Outre les facteurs énoncés plus haut, le soin particulier des chefs à veiller au paiement des troupes et à leur ravitaillement ainsi que la prosopographie de la révolte que nous aurons l'occasion d'exposer dans la troisième partie de cette étude viendront conforter la conclusion que nous venons de formuler.

2° Jalousies d'armées

Les jalousies entre corps d'armées ne semblent pas non plus avoir constitué un catalyseur important de révoltes. Là encore, les sources littéraires restent notre principale source de renseignements et il nous faut constater que les occurrences liées à ce thème sont peu nombreuses. D'après Hérodien qui retranscrit et/ou réécrit l'*adlocutio* prononcée par Septime Sévère, le nouvel empereur proclamé par les troupes pannoniennes aurait utilisé ce genre d'argument pour stimuler ses soldats. Sont d'abord critiqués les prétoriens, « soldats infidèles qui avaient souillé leurs serments du sang de leur empereur et de leurs concitoyens » et « soldats de parade plutôt que de valeur » qui vivent dans la « mollesse » et « la débauche où ils ont pris leurs aises : ils ne pourraient même pas supporter vos cris, et encore moins vos

¹⁴⁷ J.M. David, « Les *contiones* militaires des colonnes trajane et aurélienne : les nécessités de l'adhésion » dans *Autour de la colonne aurélienne. Geste et image sur la colonne de Marc Aurèle à Rome*, J. Scheid, V. Huet (dir.), Turnhout, 2000, pp. 213-226.

¹⁴⁸ Voir M. Christol, « Armée et société politique dans l'Empire romain au III^e siècle ap. J-C. (de l'époque sévérienne au début de l'époque constantinienne) », *Civiltà classica e Cristiana*, 9, 1988, pp.173-186.

¹⁴⁹ Voir H. Devijver, *The Equestrian Officers of the Roman Imperial Army. Volume Two*, Stuttgart, 1992 (Mavors 9), pp. 109-128.

¹⁵⁰ Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 32, 2.

assauts »¹⁵¹. Sont ensuite prises pour cible les troupes orientales qui « loin d'avoir osé quitter leur région, loin d'éprouver assez de confiance en elles-mêmes pour amorcer [...] un mouvement vers Rome, elles restent avec plaisir là-bas et y vivent dans une éphémère mollesse »¹⁵².

Sans verser dans le même procédé littéraire, Dion Cassius mentionne avec beaucoup plus de sobriété l'animosité des prétoriens envers la garde germanique de Caracalla. Pour le sénateur bithynien, cette jalousie profita à Macrin qui bénéficia pour son projet d'une véritable révolte passive de la part de ces troupes¹⁵³. Parmi les motifs qui suscitérent la révolte des prétoriens contre les empereurs du Sénat en 238, Hérodien dit que les soldats de la garde supportaient mal la présence des Germains venus s'installer à Rome à l'initiative de Pupien. Cet auteur écrit : « les soldats s'attendaient, s'ils en venaient eux-mêmes à former quelque tentative, à trouver en ceux-ci des adversaires et les soupçonnaient de vouloir tendre des pièges pour les désarmer par ruse et se substituer à eux »¹⁵⁴. Tels sont les seuls témoignages dont nous disposons.

Certains historiens ont voulu voir dans différents cas de révoltes des manifestations de jalousies entre armées. Nuançant les propos tenus par E. Manni, G.M. Bersanetti adopte la version fournie par les auteurs anciens et discolpe Valérien pour le déclenchement de la révolte de Rhétie de 253¹⁵⁵. Celle-ci serait donc davantage la conséquence de rivalités entre l'armée du Rhin et l'armée du Danube qui défendaient leurs candidats respectifs. Or, nous avons déjà exposé toutes les difficultés auxquelles les chercheurs sont confrontés dès lors que l'on veut se pencher sur le détail des événements de 253 et encore plus sur leurs causes. L'unanimité des sources faisant de Valérien une sorte de candidat malgré lui proclamé bien après Emilien, voire après la mort de Trébonien Galle selon Aurélius Victor, n'est pas pour

¹⁵¹ Διέβαλλε δὲ τοὺς ἐν Ρώμῃ στρατιώτας ὡς ἀπίστους καὶ βασιλείῳ καὶ ἐμφυλίῳ αἵματι μίαναντας τὸν ὄρκον, ἔλεγέ τε δεῖν ἐπαμῦναι καὶ ἐπεξελεθεῖν τῷ Περτινακὸς φόνῳ. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, II, 9, 8. Trad. D. Roques.

Τὸ πιστὸν ὑμῶν καὶ πρὸς τε θεοὺς σεβάσμιον, οὗς ὄμνυτε, πρὸς τε βασιλέας τίμιον, οὗς αἰδεῖσθε, δεδηλώκατε δι' ὧν ἀγανακτεῖτε ἐφ' οἷς οἱ κατὰ τὴν Ρώμην στρατιῶται, πομπῆς μᾶλλον ἢ ἀνδρείας ὑπηρεταί, ἐτόλμησαν. Hérodien, II, 10, 2.

Δοκίμιον δὲ στρατιωτῶν κάματος, ἀλλ' οὐ τρυφή, ἥπερ ἐκεῖνοι ἐγκραιπαλῶντές τε καὶ ἐνανξηθέντες οὐδ' ἂν τῆς βοῆς ὑμῶν ἀνάσχοιντο, οὐτι γὰρ τῆς μάχης. Hérodien, II, 10, 6.

¹⁵² Εἰ δὲ τινες τὰ κατὰ Συρίαν ὑποπτεύουσι πράγματα, ἐντεῦθεν ἂν τεκμήραιντο ἀσθενῆ τε ὄντα καὶ φαύλας ἔχοντα τὰς ἐλπίδας, ὅπου μὴδὲ προελθεῖν τῆς αὐτῶν χώρας ἐτόλμησαν, μὴδὲ τι περὶ τῆς ἐς Ρώμην ἀφόδου βουλευσασθαι ἐθάρρησαν, ἀγαπητῶς ἐκεῖ μένοντες, καὶ τὴν ἐφήμερον τρυφήν κέρδος τῆς οὐπω βεβαίας ἀρχῆς νομίζουσιν. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, II, 10, 6. Trad. D. Roques.

¹⁵³ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 6, 4.

¹⁵⁴ Ἐλύπουν δὲ αὐτοὺς καὶ οἱ Γερμανοὶ παρόντες τῷ Μαξίμῳ ἔν τε τῇ Ρώμῃ διατρίβοντες· ἀντιπάλους γὰρ ἕξειν ἠλπίζον, εἴ τι τολμῶεν, καὶ ἐφεδρεύειν αὐτοῖς ὑπώπτενον, εἴ τιτι δόλω ἀποζωσθεῖεν, ἐκεῖνοι δὲ ἄτε παρόντες ῥαδίως ὑποκατασταῖεν. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 8, 2. Trad. D. Roques.

¹⁵⁵ E. Manni, « L'acclamazione di Valeriano », *RFIC*, 75, 1947, pp. 106-117 ; G.M. Bersanetti, « Valeriano ed Emiliano », *RFIC*, 76, 1948, pp. 257-279.

autant synonyme ou révélateur d'une jalousie d'armées¹⁵⁶. Un tel raisonnement nous paraît imprudent. D'abord parce que la chronologie des proclamations de 253 demeure sujette à de nombreuses questions¹⁵⁷. Ensuite, si l'on s'attache aux renseignements fournis par Aurélius Victor, on apprend que, au moment de sa proclamation, Valérien était en Rhétie à la tête d'un corps expéditionnaire *ob instans bellum*. M. Christol a montré qu'il s'agissait d'un corps d'armée destiné à aller lutter en Orient où la situation s'était dégradée¹⁵⁸. Or, par nature, ce genre de corps expéditionnaire est composé de vexillations dont faisaient très probablement partie des troupes prélevées sur le Haut-Danube, en Rhétie, voire en Norique. Ainsi, si jalousie d'armée il y eut, on conçoit alors difficilement une opposition entre rhénans et danubiens compte tenu de ce que l'on vient de dire à propos des troupes dont Valérien était le chef.

Pour D. Hollard et D. Gricourt, les marques P présentes sur les revers de « l'émission courante de la *moneta comitatensis* » de juillet-novembre 268, frappée pour l'offensive de Postumus prévue vers l'Italie du Nord, font référence au *cognomen* de l'empereur gaulois ainsi qu'à l'initiale *Primigenia* de la XXIIe légion, « par ailleurs placée par son nom sous la tutelle de *Fortuna Primigenia* »¹⁵⁹. Cette unité constituait le fer de lance de l'armée qui devait ouvrir les portes de l'Italie du Nord si les Alamans n'avaient pas contrecarré le projet. L'année suivante, Laelianus se rebellait contre Postumus. La fonction précise du premier est toujours sujette à caution¹⁶⁰. Mais, en se fondant sur le monnayage émis par cet usurpateur, notamment son monnayage d'or étroitement lié à la *XXXa Ulpia Victrix*, D. Hollard et D. Gricourt pensent que la révolte de Laelianus était vraisemblablement une réaction aux faveurs accordées par Postumus à la *XXIIa Primigenia* qui, en sus de ce que nous avons déjà dit à propos de son rôle dans l'offensive avortée et du monnayage de 268, aurait également « abrité le personnel de l'hôtel monétaire de Trèves ». « L'octroi d'une telle distinction honorifique à la formation de Mayence est susceptible¹⁶¹ d'avoir été mal accepté par l'état-major de la *XXXa Ulpia Victrix* établi en Germanie Inférieure » écrivent les deux spécialistes. Pour eux, certains des responsables de la légion de *Vetera Castra* « ont pu ressentir l'initiative de Postume comme une injustice, si ce n'est même comme une disgrâce à leur rencontre, d'une part, d'un point de vue concret, parce que leur unité avait sans doute supporté l'essentiel des opérations terrestres contre les pirates francs et saxons quelques mois plus tôt, d'autre part,

¹⁵⁶ Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 32, 1 ; Pseudo Aurélius Victor, *Epitome de Caesaribus*, 32, 1 ; Orose, *Histoires*, VIII, 22, 3 ; Eutrope, *Breviarium*, IX, 7 ; Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 29, 1 ; Zonaras, *Annales*, XII, 21.

¹⁵⁷ Pour sa part, M. Christol pense que la proclamation d'Emilien et celle de Valérien furent presque simultanées. M. Christol, « Les règnes de Valérien et de Gallien (253 – 268) : travaux d'ensemble, questions chronologiques », *ANRW*, II, 2, Berlin et New – York, 1975, pp. 808-809 ; *L'Empire Romain du III^{ème} siècle*, Paris, 1997, p. 131.

¹⁵⁸ M. Christol, « A propos de la politique extérieure de Trébonien Galle », *RN*, 22, 1980, pp. 72-73. Voir également M. Peachin, *Roman titulature and chronology, A.D. 235-284*, Amsterdam, 1990, p. 37-38 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle. Grundzüge einer römischen Kaiserchronologie*, Darmstadt, 1990, p. 212 ; J. Drinkwater, « Maximinus to Diocletian and the crises », *CAH*, 2005, p. 41 ; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 216.

¹⁵⁹ D. Gricourt et D. Hollard, « Les productions monétaires de Postume en 268-269 et celles de Lélien (269). Nouvelles propositions. », *Numismatic Chronicle*, 2010, p. 153-154.

¹⁶⁰ Sur C. Ulpius Cornelius Laelianus voir annexe III, n° 141.

¹⁶¹ C'est moi qui souligne.

sur le plan psychologique, en raison de ce que les *legiones Ia Minervia* et *XXXa Ulpia Victrix* étaient jusqu'alors connues pour leurs rapports privilégiés avec le souverain »¹⁶². Toute les hypothèses que nous avons soulignées, aussi pertinentes soient-elles, n'en restent pas moins des suppositions que les autres sources ne nous aident guère à étayer. Par conséquent, il nous semble peu prudent, compte tenu du nombre important d'incertitudes entourant ces événements, de considérer la révolte de Laelianus comme un enchaînement de faits dont le catalyseur principal relèverait d'une jalousie entre les unités citées.

En définitive, nous serions enclins à suivre l'impression donnée par les auteurs anciens sur le thème que nous venons d'aborder. Les jalousies entre unités de l'Empire n'ont joué qu'un rôle presque insignifiant dans le déclenchement des révoltes militaires entre 193 et 324. Si, comme l'affirme Hérodien, certains personnages à l'image de Septime Sévère ont pu utiliser des arguments opposant les légions danubiennes aux prétoriens ou aux soldats orientaux, il nous faut également garder à l'esprit que ces formules relèvent aussi de *τοποὶ* littéraires maintes fois invoqués¹⁶³. Le même auteur récidive lorsqu'il relate la soi-disant *adlocutio* que Maximin le Thrace aurait prononcée devant ses troupes lorsqu'il apprit la révolte des Gordiens. A la vaillance des troupes danubiennes, l'empereur aurait opposé la « mollesse » des gens de Rome ou d'Afrique, ces derniers ayant pour exercice guerrier « des danses, des mots plaisants et des évolutions rythmées ! »¹⁶⁴.

Sans pour autant nier l'existence de tels sentiments, quel crédit peut-on apporter à ces propos ? Plus sobres, et par conséquent vraisemblablement plus crédibles, sont les quelques phrases rédigées à propos de l'animosité nourrie par les prétoriens envers les Germains membres des « lions » de Caracalla ou venus des provinces à Rome. Mais elles sont bien isolées. De fait, la réforme des cohortes prétoriennes opérée par Septime Sévère qui ouvrit les prestigieuses unités de la garde aux soldats venus des légions modifia vraisemblablement les éventuels sentiments de jalousie que ces derniers avaient pu nourrir envers la garnison de Rome. De plus, à partir de la fin du règne de Sévère Alexandre, les empereurs, de plus en plus souvent sur les champs de bataille, sont accompagnés des prétoriens qui ont été ainsi amenés à partager le sort de leurs *comilitones* cantonnés sur les frontières jusqu'à ce que Constantin dissolve définitivement les fameuses cohortes après sa victoire sur Maxence en 312. Et le nouvel empereur chrétien ne s'engagea pas dans cette réforme pour mettre un terme à une jalousie récurrente devenue un problème incontournable. Ainsi, si les propos prêtés par Hérodien à Septime Sévère en 193 reflétaient une certaine réalité, il nous semble que les réformes mises en œuvre par cet empereur dans la conjoncture particulière du III^e siècle, au moins à partir du milieu des années 230, ont gommé le problème qui, du reste, n'apparaît plus après 238.

¹⁶² D. Gricourt et D. Hollard, « Les productions monétaires de Postume en 268-269 et celles de Lélien (269). Nouvelles propositions. », *Numismatic Chronicle*, 2010, p. 175.

¹⁶³ Voir E. Wheeler, « The laxity of Syrian legions », *The Roman Army in the East*, éd. D. Kennedy, Ann Arbor, 1996, pp. 229 – 276.

¹⁶⁴ *Τὰ πολεμικὰ ἀντοῖς γυμνάσια χοροὶ καὶ σκωμματα καὶ ῥυθμοί*. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 8, 4-5. Voir également *Histoire Auguste, Vie des deux Maximins*, XVII, 7.

C'est, à notre sens, le climat de guerre omniprésent pendant une grande partie de la période que nous nous sommes chargés d'étudier qui explique aussi vraisemblablement l'absence dans les sources de l'expression de sentiments de jalousie entre les armées des différentes régions de l'Empire. Le déplacement des troupes, le recours croissant aux vexillations ont entraîné un brassage des hommes qui rendait caduque une éventuelle opposition « régionale » entre armées, même au moment où l'Empire connut une partition durable à partir de 260. Le monnayage légionnaire de Victorinus, par exemple, montre que les troupes « gauloises » de cet empereur comprenaient des vexillations issues de la *XIIIa Gemina* de Pannonie Supérieure, de la *Va Macedonica* de Dacie, de *IIIa Flavia* de Mésie Supérieure et peut-être de la *IIIa Parthica* de Mésopotamie¹⁶⁵. Macrien, empereur proclamé en Orient, vient affronter les troupes danubiennes au début de 261 mais, selon Zonaras, il est défendu jusqu'à la dernière extrémité par des soldats pannoniens¹⁶⁶. Lorsque Aurélien s'avance en Asie Mineure, une grande partie des troupes orientales, qui jusque là avaient suivi Zénobie, font défection. Parmi celles-ci, Zosime a dénombré des forces « fournies par Tyane et certaines unités particulièrement courageuses de Mésopotamie, de Syrie, de Phénicie et de Palestine »¹⁶⁷.

Malgré le rétablissement de la situation militaire aux frontières, l'époque tétrarchique a elle aussi connu d'importants déplacements de troupes. L'usurpation « gallo-bretonne » de Carausius est soutenue, entre autres, par des vexillations de la *IVa Flavia* et de la *VIIa Claudia* de Mésie supérieure ainsi que par des soldats de la *Ia Parthica* traditionnellement cantonnée à Albano en Italie¹⁶⁸. La *Ia Illyricorum*, vraisemblablement formée sous Aurélien, a été transférée en Orient et a fourni des vexillations dont la présence est attestée à Coptos en Egypte vers 295. Celles-ci étaient accompagnée de formations issues de *IIIa Gallica* et de la *VIIa Ferrata* habituellement cantonnées en Syrie. Un papyrus daté de 295 atteste l'arrivée dans la même province de légionnaires danubiens appartenant aux *IVa Flavia*, *VIIa* et *XIa Claudia*, *Va Macedonica* et *XIIIa Gemina*¹⁶⁹. La *Ia Traiana* habituellement cantonnée en Egypte est signalée en Mésie Inférieure sous Dioclétien¹⁷⁰. Lorsque Maximien s'en va combattre en Afrique en 297, il est accompagné de détachements de la *XIa Claudia*, de la *Ia Herculia* venus du Danube et de la *VIIIa Augusta* cantonnée sur le Haut-Rhin¹⁷¹. Enfin, il faut

¹⁶⁵ Voir F. Lopez Sanchez, « La série légionnaire de Victorin et ses emblèmes ad hoc » dans D. Hollard (éd.), *L'armée et la monnaie*, vol I, Paris, 2006, pp. 37-51.

¹⁶⁶ Zonaras, *Annales*, XII, 24.

¹⁶⁷ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 50, 1 ; αἱ τε ἀπὸ Τυάνων δυνάμεις καὶ ἐκ τῆς μέσης τῶν ποταμῶν καὶ Συρίας καὶ Φοινίκης καὶ Παλαιστίνης τέλη τινὰ τῶν ἀνδρειοτάτων. Zosime, I, 52, 4. Trad. F ; Paschoud.

¹⁶⁸ *RIC*, V, 2, Carausius, atelier de Londres, n° 62-65 pour la *Ia Parthica*; 69, 70, 79 pour la *IIIa Flavia* ; n° 76 pour la *VIIa Claudia*

¹⁶⁹ S. Daris, « L'esercito romano d'Egitto da Diocleziano a Valentiniano I » dans Y. Le Bohec et C. Wolff (éd.), *L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier. Actes du Congrès de Lyon (12-14 sept. 2002)*, Collection du Centre d'Études Romaines et Gallo-Romaines, nouvelle série, n°26, Lyon, 2004, p. 238 ; *P. Oxyr.*, I, 43.

¹⁷⁰ M. Absil, « L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien I dans l'épigraphie » dans Y. Le Bohec et C. Wolff (éd.), *L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier. Actes du Congrès de Lyon (12-14 sept. 2002)*, Collection du Centre d'Études Romaines et Gallo-Romaines, nouvelle série, n°26, Lyon, 2004, p. 120.

¹⁷¹ Y. Le Bohec, « L'armée romaine d'Afrique de Dioclétien à Valentinien Ier » Y. Le Bohec et C. Wolff (éd.), *L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier. Actes du Congrès de Lyon (12-14 sept. 2002)*, Collection du

également signaler que les sources littéraires dont nous disposons pour cette époque, pourtant plus prolixes, ne disent pas un mot sur d'éventuelles jalousies d'armées. Ainsi, dans la très grande majorité des cas de révoltes, les troupes ont suivi des chefs pour de multiples raisons mais visiblement pas pour répondre à de quelconques sentiments de jalousie.

3° Convictions religieuses

En tant qu'élément susceptible d'alimenter des révoltes militaires, les convictions religieuses n'apparaissent que très tardivement puisque nous en trouvons les premières mentions à l'occasion de l'affrontement entre Constantin et Licinius en 316. Pour Eusèbe de Césarée, il ne fait aucun doute que Constantin était animé d'un réel souci de lutter contre son rival pour des motifs entre autres religieux, afin « de sauver la plus grande partie du genre humain »¹⁷². Toujours selon le même auteur, Licinius « en même temps qu'il se décidait de lutter contre Constantin, se disposait déjà à combattre aussi contre le dieu de l'univers qu'il savait honoré par lui »¹⁷³. Les motivations religieuses de l'empereur chrétien sont également évoquées par l'anonyme de Valois qui fait des persécutions antichrétiennes de Licinius un véritable *casus belli* pour Constantin en 324¹⁷⁴. Selon Eusèbe de Césarée, ces persécutions s'étaient étendues aux rangs de l'armée : « il ordonne de mettre à part, dans chaque ville, les soldats et de les priver de la dignité de leur grade s'ils n'acceptent pas de sacrifier aux démons »¹⁷⁵. Orose est moins catégorique mais semble lier les persécutions orchestrées par Licinius à la reprise de la guerre entre les deux Augustes¹⁷⁶. En revanche, pour Eutrope, Aurélius Victor ou Zosime, les causes du conflit sont avant tout le résultat des ambitions personnelles. Aucun de ces trois derniers auteurs ne fait intervenir de motif d'ordre religieux.

Aujourd'hui, l'ensemble des historiens s'accorde à penser que la conversion de Constantin était sincère dès 312¹⁷⁷. Quant à Licinius, officiellement païen, il aurait invité ses troupes à prier un dieu suprême juste avant d'affronter celles de Maximin Daïa¹⁷⁸. En

Centre d'Etudes Romaines et Gallo-Romaines, nouvelle série, n°26, Lyon, 2004, p. 256. Voir également J. Rodriguez Gonzales, *Historia de las legiones romanas*, Madrid, 2001, pp. 238-239 ; 318-319 ; 473-476.

¹⁷² Ὡς γὰρ εἰς ἔσχατα μανίας τὰ κατ' αὐτὸν ἤλαυνεν, οὐκέτ' ἀνεκτὸν εἶναι λογισάμενος βασιλεὺς ὁ τῷ θεῷ φίλος τὸν σώφρονα συναγαγὼν λογισμὸν καὶ τὸν στερρὸν τοῦ δικαίου τρόπον φιλανθρωπίαι κερασάμενος, ἐπαμῦναι κρίνει τοῖς ὑπὸ τῷ τυράννῳ ταλαιπωρουμένοις, καὶ τό γε πλεῖστον ἀνθρώπων γένος, βραχεῖς λυμεῶνας ἐκποδῶν ποιησάμενος, ἀνασώσασθαι ὀρμᾶται. Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, X, 9, 2. Trad. G. Bardy. Voir également *Vita Constantini*, II, 3.

¹⁷³ Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, X, 8, 8. Lactance, *De mortibus persecutorum*, XLVI, 1-2 atteste aussi des volontés persécutrices dès 313.

¹⁷⁴ *Excerpta Valesiana, Origo Constantini imperatoris*, V, 20.

¹⁷⁵ εἶτα δὲ τοὺς κατὰ πόλιν στρατιώτας ἐκκρίνεσθαι καὶ ἀποβάλλεσθαι τοῦ τῆς τιμῆς ἀξιώματος, εἰ μὴ τοῖς δαίμοσιν θύειν αἰροῖντο, παρακελεύεται. Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, X, 8, 10. Trad. G. Bardy. Voir également Eusèbe de Césarée, *Vita Constantini*, I, 52-54 ; 56 ; II, 1-2.

¹⁷⁶ Orose, *Histoires*, VII, 28, 18.

¹⁷⁷ Voir l'argumentation de P. Veyne dans *Quand notre monde est devenu chrétien*, Paris, 2007, pp. 94-106 ; V. Puech, *Constantin. Le premier empereur chrétien*, Paris, 2011, p. 185 ; P. Maraval, *Constantin le grand*, Paris, 2011, pp. 80-89 ; voir également les textes de Gelase de Cyzique, *Histoire ecclésiastique*, II, 7, 38 ; de Constantin, *Lettres aux évêques d'Afrique* citées par Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, X, 5, 18-20 ; 21-24.

¹⁷⁸ Lactance, *De mortibus persecutorum*, XLVI, 6-7 ; 10-11.

revanche, l'affrontement ultime contre Constantin aurait été précédé par un discours résolument antichrétien et très pro païen s'il faut croire la version fournie par Eusèbe de Césarée à ce sujet¹⁷⁹. Mais quelles qu'aient été les convictions des deux Augustes rivaux, les armées qui suivaient les deux princes ne partageaient pas nécessairement leurs sentiments religieux même si, à l'image de ce qui s'était passé à la veille de la bataille du pont Milvius, les troupes de Constantin arboraient le chrisme sur leur bouclier. De fait, l'armée du début du IV^e siècle était restée majoritairement païenne¹⁸⁰. Dans ces conditions, il apparaît difficile de considérer les convictions religieuses des deux empereurs, Constantin et Licinius, comme des catalyseurs qui auraient pu pousser les armées d'Occident et d'Orient l'une contre l'autre.

En 316, après la première rencontre entre les armées rivales, les hommes de Licinius qui choisirent de se rendre furent épargnés par Constantin qui, d'après Eusèbe de Césarée, demandait à ses troupes de pardonner aux vaincus¹⁸¹. Dans ce domaine, on pourrait soupçonner Eusèbe de partialité susceptible de redorer le blason de Constantin montrant une fois de plus son esprit de charité chrétienne. Mais le procédé n'était pas nouveau et Lactance montre que Licinius, prince que cet auteur déteste particulièrement, avait agi de la même façon avec les soldats vaincus de Maximin Daïa qu'il avait rapidement intégrés au sein de ses troupes sans se soucier apparemment de leurs croyances¹⁸². Après sa victoire de 324, Constantin agit de même et Eusèbe de Césarée vante la clémence de son prince favori qui, de façon générale, étendait sa bonté et sa libéralité jusque sur les païens et les infidèles. En adhérant aux conclusions émises auparavant par R. Tomlin, M. Whitby affirme que, pour les troupes et les cadres de l'armée, les questions religieuses ne constituaient pas de point d'achoppement majeur. De fait, des soldats chrétiens ont servi dans les armées tétrarchiques sans pour autant chercher le martyre. De fait, entre 361 et 363, les soldats de l'armée de Julien avaient peu de temps auparavant servi Constance II. A la mort du dernier empereur païen, ils repassèrent sous les ordres du chrétien Jovien. Grégoire de Naziance avait d'ailleurs dénoncé cette capacité des troupes à servir le prince, qu'il fut chrétien ou païen¹⁸³. Apparemment, les convictions religieuses n'entraient pas dans le cadre des révoltes militaires.

¹⁷⁹ Eusèbe de Césarée, *Vita Constantini*, II, 5. D'après A. Cameron, *The Last Pagans of Rome*, Oxford, 2011, p. 95, la réalité est sûrement beaucoup plus nuancée. En effet, pour l'historien britannique, ces propos relèvent avant tout d'une propagande visant à dépeindre tous les opposants à Constantin comme des persécuteurs du christianisme.

¹⁸⁰ Voir E. Gabba, « I cristiani nell'esercito romano del quarto secolo d.C », dans *Per la storia dell'esercito romano en età imperiale*, Bologne, 1974, pp. 75-109; R. MacMullen, *Christianizing the Roman empire*, A.D. 100-400, New Haven & Londres, 1984, pp. 44-47 ; A.H.M. Jones, *The Later Roman Empire, 284-602, a Social, Economic and Administrative Survey*, Baltimore, 1986 ; R. Haench, « La christianisation de l'armée romaine », dans Y. Le Bohec et C. Wolff (éd.), *L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier. Actes du Congrès de Lyon (12-14 sept. 2002)*, Collection du Centre d'Etudes Romaines et Gallo-Romaines, nouvelle série, n°26, Lyon, 2004, p. 525-531 ; C. Zuckerman, « L'armée » dans C. Morisson (éd.), *Le monde byzantin. L'empire romain d'Orient (330-641)*, Paris, 2004, p. 178 ; P. Veyne, *Quand notre monde est devenu chrétien*, Paris, 2007, p. 16 ; A.D. Lee, « The army » dans *CAH*, vol XIII, Cambridge éd. 2008, p. 226.

¹⁸¹ Eusèbe de Césarée, *Vita Constantini*, II, 10 ; 13. Sur les redditions des soldats de Licinius auprès de Constantin voir également Anonyme de Valois, *Origo Constantini imperatoris*, V, 21-29 ; Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 33, 1.

¹⁸² Lactance, *De mortibus persecutorum*, XLVIII, 1.

¹⁸³ M. Whitby, « Emperors and armies, A.D. 235-395 » dans S. Swain et M. Edwards (éd.), *Approaching Late Antiquity*, Oxford, 2004, p. 175 ; Grégoire de Naziance, *Discours*, IV, 64, 5.

Les facteurs sociaux que nous venons d'étudier, peu mentionnés par les sources, sont les catalyseurs de révolte les moins significatifs parmi ceux que nous nous sommes proposés d'étudier. Les jalousies entre différents corps de troupes ont existé mais le climat de guerre omniprésent qui s'installe à partir des années 230, le système des vexillations et les incessants mouvements de troupes ont, à notre sens, contribué à faire taire ce genre de rivalités dont nous ne trouvons d'ailleurs quasiment aucune trace. La personnalité du chef, *a fortiori* de l'empereur, et surtout ses compétences en matière militaire ainsi que sa capacité à remporter la victoire tout en s'assurant du paiement et du ravitaillement de ses troupes prime sur le reste. Enfin, si des convictions religieuses ont pu animer certains chefs du début du IV^e siècle, nous avons vu que ces considérations ne pouvaient guère s'étendre à l'ensemble des troupes qu'ils commandaient pour affronter leurs adversaires.

Chapitre III : La proximité avec le pouvoir et les bénéfiques attendus.

I Une volonté de proximité avec le pouvoir.

1° La question dynastique.

Dans leurs relations avec l'armée, les empereurs furent les héritiers des *imperatores* républicains. A leur propos, Christophe Badel écrit qu' « un lien particulier les unit à leurs soldats en raison de leurs victoires mais aussi des rapports affectifs qu'ils tissent avec eux ». Adoptant « la *levitas*, [...] ils cultivent le compagnonnage avec leurs troupes, partageant leur entraînement et leur nourriture, s'exposant en première ligne, dialoguant sans cesse avec elles. [...] Leurs succès leur procurent un immense butin qui leur permet de construire leur popularité par des distributions d'argent aux soldats comme au peuple [...] »¹. Un tel portrait peut tout aussi bien s'appliquer à Titus, Trajan, Septime Sévère ou Caracalla. Les liens tissés avec un homme, l'empereur en l'occurrence, s'étendent souvent à ses descendants et à sa famille, quand bien même ceux-ci ne font pas preuve des mêmes aptitudes ou des mêmes mérites. Les Sévères surent rapidement nouer des liens solides avec les forces armées.

La fidélité envers la nouvelle dynastie afro-orientale constitua un catalyseur de révolte omniprésent entre 218 et 235, sans doute encore en 253. Macrin en éprouva rapidement la dangerosité au su des rumeurs de mutinerie qui bruissaient autour de Julia Domna, pour l'heure résidant à Antioche, entourée de prétoriens qui ne lui cachaient pas leur sympathie et leur animosité envers le nouvel empereur². Les princesses syriennes et leur entourage ont su habilement utiliser l'attachement des troupes envers la dynastie pour renverser Macrin en 218 et pour installer Sévère Alexandre sur le trône quatre ans plus tard. Après la disparition du jeune empereur dans les circonstances que l'on sait en 235, les Sévères conservaient de solides partisans au sein de l'armée, à l'image des archers osrhoéniens qui se soulevèrent contre Maximin le Thrace, « affligés par la mort d'Alexandre » nous dit Hérodien³. Malgré le silence des sources, rien n'interdit de penser que des motifs de même nature n'aient pas aussi animé les nombreux militaires et sénateurs qui soutinrent la conjuration de C. Petronius Magnus peu de temps auparavant. Sans doute également, mais rien n'est moins sûr, faut-il voir un chant du cygne sévérien derrière l'usurpation d'Uranus Antoninus en 253, grand prêtre d'Emèse (patrie des princesses syriennes) dont le nom complet est L. Iulius Aurelius Sulpicius Severus Uranus Antoninus et qui a probablement été un membre de la famille de Julia Domna⁴.

¹ C. Badel, *La République romaine*, Paris, 2013, p. 186.

² Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 23, 2-3.

³ ἐγένετο δέ τις καὶ Ὀσροηνῶν τοξοτῶν ἀπόστασις, οἱ πάννυ ἀλγοῦντες ἐπι τῆ Ἀλεξάνδρου τελευτῆ... Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 1, 9. Trad. D. Roques. Voir également *Histoire Auguste, Vie des deux Maximins*, XI, 1.

⁴ Sur le personnage voir annexe III, n° 81.

Les réformes de Septime Sévère, les augmentations de solde accordées par le même empereur ainsi que par son fils, les liens de *comilito* soigneusement entretenus par les mêmes personnages avec leurs troupes et les promotions dont certains militaires bénéficièrent procura aux Sévères un indéniable capital de sympathie parmi les soldats. Certaines carrières comme celles du centurion Cn. Marcius Rustius Rufinus ou du probable sous-officier d'une unité auxiliaire P. Valerius Comazôn Eutygianus montrent quelles formidables ascensions des hommes comme eux ont connu et quelle indéfectible loyauté, notamment pour le second, les Sévères ont obtenu en retour⁵. Mais dans le même temps, à l'exception de Septime Sévère, tous les héritiers de la dynastie disparurent brutalement à la suite de révoltes militaires. Certes, l'hérédité, réelle ou fictive, n'a jamais constitué une condition nécessaire et suffisante en tant que principe de succession. En revanche, aucune dynastie des Ier et IIe siècles n'a vu se succéder ses héritiers à une cadence aussi rapide à cause de révoltes militaires dont deux, celle de 217 contre Caracalla et celle de 235 contre Sévère Alexandre, sont orchestrées par des chevaliers et des officiers voire de simples soldats pour la seconde. La dynastie gordienne fut encore plus éphémère. Ainsi, dès l'époque sévérienne, le principe dynastique s'est fragilisé, notamment auprès des troupes qui étaient amenées à côtoyer le prince au quotidien. Ce phénomène s'est d'abord manifesté auprès des prétoriens, ensuite auprès des soldats cantonnés aux frontières à savoir les orientaux et les rhéno-danubiens.

Nous l'avons vu plus haut, l'empereur-enfant n'a plus sa place à la tête de l'Etat romain après le règne de Gordien III. Par ailleurs, l'extravagance, l'excès, le manque de compétences militaires surtout si celles-ci se doublent d'une absence de succès contre les ennemis de Rome ont tôt fait de constituer des dangers mortels pour l'empereur, quand bien même celui-ci est issu d'un illustre lignage. De fait, après 244, l'hérédité dynastique ne fait plus guère recette auprès des troupes en dépit des tentatives répétées de nombreux empereurs de vouloir maintenir ce mode de succession. A moins d'être proclamé simultanément ou presque, comme dans le cas de Valérien et de Gallien, aucun empereur n'a réussi à transmettre la pourpre à l'un de ses descendants directs, exception faite de Carus pour un laps de temps très court. Pour autant, même à l'époque au cours de laquelle on pouvait croire à une faillite complète du principe dynastique, entre 244 et 305, certains événements montrent que l'idée n'était pas définitivement discréditée aux yeux de l'armée. D'abord parce que les troupes ont initialement toléré tous les jeunes hommes promus par leur père : songeons à Philippe II, aux fils de Trajan Dèce, ou à Tetricus II pour ne relever que ces exemples-là. Ensuite parce que les troupes ont peut-être reconnu et soutenu des candidats qui ne devaient leur élévation à la pourpre qu'à leur position d'héritier. Ce fut le cas de Quintilien, le frère de Claude II qui, selon des sources divergentes, fut proclamé soit par le Sénat, soit par l'armée⁶.

⁵ Sur Cn. Marcius Rustius Rufinus parvenu à la préfecture des vigiles vers 205 voir *PIR*² M 246 ; H.G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1960, n° 234 ; B. Dobson, *Die primipilares*, Bonn, 1978, p. 269 ; sur P. Valerius Comazôn Eutygianus qui couronna sa carrière avec un consulat ordinaire en 220 et la préfecture de la Ville voir annexe III, n° 147.

⁶ Zosime (I, 47, 1) et l'*Építome* (34, 5) ne donnent aucune précision à ce sujet. Pour Zonaras (XII, 26), Quintilien fut désigné par le Sénat. Pour Eutrope, (IX, 12), le personnage fut proclamé par l'armée. L'auteur de l'*Histoire Auguste* (Claude, XII, 3) semble aller dans le même sens lorsqu'il évoque un très large consensus. Sur Quintilien voir *PIR*² A 1480 ; *PLRE*, I, p. 759, n° 1 ; *RE*, II, 2, p. 2462, n° 84 ; *Kl P*, I, p. 767, n° 9 ; M. Peachin, *Roman titulature and chronology, A.D. 235-284*, Amsterdam, 1990, p. 43 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 233.

A cet exemple, il faut ajouter celui de Florianus dont les liens de parenté avec l'empereur Tacite sont discutés⁷. A son propos, l'auteur de l'*Histoire Auguste*, écrit au moins à trois reprises que ce prince avait légitimé son pouvoir sur ses liens familiaux et que les troupes « avaient suivi non pas n'importe quel usurpateur, mais le frère de leur prince »⁸.

Certes, on nous objectera avec raison que les deux princes en question connurent des carrières très éphémères et que les incertitudes autour de leur proclamation, voire de leur lien de parenté avec le précédent empereur, du moins pour Florianus, restent hypothétiques. Ces éléments invalideraient alors la manifestation d'une fidélité dynastique au sein de l'armée. Notons toutefois que Quintilien était chargé de défendre l'Italie du Nord au moment où Claude II disparut. Peut-on alors imaginer dans le contexte de l'époque, une décision unilatérale du Sénat qui s'imposerait aux troupes stationnées dans la région sans que celles-ci expriment au moins un accord tacite pendant les deux mois probables du règne de Quintilien ? On peut en douter et ce d'autant plus que les troupes danubiennes n'ont tenu aucun compte de cette nomination à partir du moment où Aurélien fut pressenti comme étant le meilleur candidat. Quant à Florianus, quelle qu'ait été la réalité de ses liens de parenté avec Tacite, il s'est présenté comme tel si l'on en croit l'unanimité des sources à ce sujet. A ce titre, et outre le commandement qu'il exerçait en Asie Mineure à cette date, la majeure partie des provinces de l'empire romain l'ont reconnu comme prince avant qu'il ne soit vaincu par son adversaire proclamé en Syrie. Enfin, il faut redire que la mort de Carus ne fut pas immédiatement suivie d'une crise de succession, Numérien et Carinus étant très provisoirement reconnus comme empereurs légitimes eu égard au lien filial qu'ils pouvaient invoquer.

Ces exemples sont contemporains d'une période qui a vu la sécurité revenir peu à peu sur les frontières de l'Empire. Nous pourrions alors émettre l'hypothèse selon laquelle l'hérédité, partiellement discréditée depuis les Sévères, fut écartée par les troupes au moment où la situation exigeait avant toute chose la présence sur le trône d'hommes de guerre expérimentés, potentiellement capables de redresser une situation militaire extrêmement délicate. Avec le retour d'une certaine accalmie, l'armée consentait alors à renouer avec la tradition qui avait au moins le mérite d'éviter des problèmes de guerre civile dès lors que se posait le problème de la succession. Mais admettre ce raisonnement se heurte au caractère encore très éphémère des princes reconnus et acceptés en vertu de leurs liens de parenté. Sans doute a-t-il également fallu compter avec la ténacité des chefs qui se sont évertués contre vents et marées à promouvoir l'hérédité en dépit de son insuccès pendant près de soixante ans. Nous aurons l'occasion de revenir sur la politique menée par les princes sur ce sujet dans la troisième partie de notre étude⁹.

Mais en ce qui concerne le sentiment des armées, les éléments dont nous disposons pour la période tétrarchique, époque à laquelle le principe de l'hérédité dynastique se remet durablement en place, nous invitent à ne pas formuler de conclusions trop hâtives. S'il faut

⁷ Sur le personnage voir annexe III, n° 8.

⁸ *Histoire Auguste, Vie de Probus*, X, 8 ; XI, 3 ; XIII, 3. *Floriani sociis perpecit, quod non tyrannum aliquem videbantur secuti, sed sui principis fratrem*. HA, Prob., XIII, 3. Trad. F. Paschoud, Les Belles Lettres, 2001.

⁹ Voir IIIe partie, chap. III, II, 3°

croire Lactance, il semblerait que Constantin ait bénéficié d'une sympathie largement partagée au sein des troupes bien avant qu'il ait été proclamé par les troupes de Bretagne¹⁰. Ces propos, renforcés par ceux d'Aurélius Victor qui parle d'un assentiment général lors de la succession de 306, accréditeraient alors l'idée selon laquelle les soldats étaient prêts à lui confier le pouvoir suprême parce qu'il était avant tout le fils de Constance, un César puis un Auguste particulièrement apprécié par les troupes d'Occident et un descendant de Claude II¹¹. Mais selon les dires plus détaillés de Zosime, les enfants légitimes de Constance avaient été écartés de la succession parce qu'aucun d'entre eux « n'était capable d'assumer l'Empire ». Constantin fut préféré parce qu'il était un soldat déjà expérimenté et parce qu'il y avait eu au sein des troupes un grand « espoir de magnifiques cadeaux ». Si cet auteur n'a pas inventé cette promesse de récompense pour dénoncer un penchant corrompue chez Constantin qu'il n'aime pas ou pour stigmatiser une fois de plus la soi-disant cupidité des soldats, ce renseignement, ajouté à l'éviction des autres enfants de Constance, nuance substantiellement l'enthousiasme dynastique¹². A propos de Maxence, Zosime explique que ce personnage légitimait son coup d'état, entre autres, parce qu'il était « le fils d'un empereur remarquable », désormais « livré au hasard, cependant que d'autres exerçaient le pouvoir de son père ». Lactance ajoute que le fils de Maximien comptait sur cette hérédité pour rallier bon nombre de soldats autrefois attachés à la personne de Maximien¹³. D'une certaine façon, les événements lui donnèrent raison. En revanche, dans cette affaire, là encore, il apparaît difficile de dire à quel degré la fidélité dynastique entraînait dans les motivations des soldats compte tenu des promesses de fortes récompenses que Maxence n'avait pas oublié de formuler à destination de ceux qui soutiendraient son action¹⁴. Deux ans plus tard, les troupes d'Afrique, prioritairement fidèles à Maximien qui vient de se brouiller avec son fils, préférèrent soutenir l'usurpation de Domitius Alexander plutôt que de renouveler leur serment de fidélité à l'empereur de Rome. Quant à Galère, sa tentative de restaurer l'hérédité dynastique fit long feu¹⁵.

En définitive, si Constantin réussit à installer une nouvelle dynastie et à la faire accepter auprès des troupes, il semble que la chose n'allait pas nécessairement de soi pour les soldats qui avaient fait et défait les princes depuis plus d'un demi-siècle. Certes, ses soldats l'ont suivi avec constance dans cette politique précocement exprimée s'il faut croire l'auteur anonyme du panégyrique latin vraisemblablement prononcé à Trèves le 31 mars 307¹⁶.

¹⁰ Lactance, *De mortibus persecutorum*, XXIV et XXV.

¹¹ *Quo motuo, cunctis, qui aderant, annitentibus, imperium capit.* Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 40, 4.

¹² Συμβάν δὲ τὸν αὐτοκράτορα Κωνσταντῖον ἐν τούτῳ τελευτῆσαι τῷ χρόνῳ τῶν μὲν ὄντων αὐτῷ γνησίων παίδων οὐδένα πρὸς βασιλείαν ἔκριναν ἀξιόχρεων, ὀρῶντες δὲ Κωνσταντῖνον εὖ ἔχοντα σώματος οἱ περὶ τὴν ἀλλήν στρατιῶται, καὶ ἅμα δωρεῶν μεγαλοπρεπῶν ἐπαρθέντες ἐλπίσιν, τὴν τοῦ Καίσαρος ἀξίαν αὐτῷ περιέθεσαν. Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 9, 1. Trad. F. Paschoud.

¹³ Ἐν δὲ τὴν Πώμῃ τῆς εἰκόνας αὐτοῦ δειχθείσης κατὰ τὸ σύνθηρες, οὐκ ἀνασχετὸν εἶναι νομίσας Μαξέντιος ὁ Μαξιμιανοῦ τοῦ Ἐρκουλίου παῖς, εἰ Κωνσταντῖνῳ μὲν ἐκβαίη τὸ σπουδασθὲν ἐξ ἀσέμνου μητρὸς γεγονότι, βασιλέως δὲ τοιοῦτου παῖς αὐτος γεγονῶς εἰκῆ κείμενος μείνοι τὴν πατρῶν ἀρχὴν ἑτέρων ἔχόντων. Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 9, 2, trad. F. Paschoud ; Lactance, *De mortibus persecutorum*, XXVI.

¹⁴ Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 9, 3.

¹⁵ Lactance, *De mortibus persecutorum*, XX.

¹⁶ *Panégyrique latin, panégyrique de Maximien et de Constantin*, VI (7), 5, 3.

Jusqu'à l'entrevue de Milan qui officialise tous les acquis obtenus par la rébellion contre le système tétrarchique, les troupes de Constantin ont fait preuve d'une indéfectible loyauté, à l'exception de la minorité de soldats qui a suivi Maximien en 309/310. Mais le fils de Constance Chlore, le descendant de Claude le gothique était aussi un homme de guerre expérimenté, un général qui savait payer de sa personne sur les champs de bataille et qui a cumulé tous les succès contre les barbares et contre ses compétiteurs. A ces conditions essentielles de maintien au pouvoir pendant les décennies précédentes, Constantin ajoutait une hérédité appréciée et acceptée par les troupes et non pas l'inverse¹⁷. C'est du reste ce que dit en substance l'auteur anonyme du panégyrique latin auquel nous avons fait allusion lorsqu'il dit : « tu estimais en effet que l'Empire serait plus honorable si, au lieu de l'accepter comme un héritage et par droit de succession, tu l'obtenais du souverain empereur comme la récompense due à tes mérites »¹⁸.

Autrement dit, cet auteur nous incite à penser que Constantin avait conscience que sa prestigieuse ascendance ne pouvait guère rivaliser avec les qualités que les militaires attendaient d'un empereur¹⁹. Du reste, les troupes attachées aux autres tétrarques ne se sont guère laissées impressionner par ce genre d'argument, contrairement à ce qu'on a pu connaître au début du IIIe siècle. A cette époque, les rumeurs soigneusement distillées par Julia Maesa sur les soi-disant liens de paternité entre Caracalla et Elagabal, ajoutées à l'exhibition du fils de Soaemias dans le camp de la *IIIa Gallica*, avaient pu inciter des unités à faire défection²⁰. Les soldats de Licinius, de Maximin Daïa ou même de Maxence qui ne pouvait pas se targuer d'une carrière militaire, ont suivi leurs chefs jusque dans la défaite. Et ceux qui firent défection à Sévère II devant Rome en 306 se laissèrent apparemment davantage achetés qu'ils ne furent séduits par la parenté de Maxence avec l'illustre chef de guerre qu'avait été son père²¹. L'année suivante, le même cas de figure ou presque faillit se répéter au détriment de Galère qui craignit d'être trahi mais qui ne le fut pas en définitive²².

2° Proximité géographique et régionale.

Nous avons vu que l'armée romaine, recrutée de plus en plus localement, était davantage sensible aux malheurs qui pouvaient s'abattre sur les provinces et qu'elle entendait être commandée par des princes aux compétences militaires éprouvées. Conformément à ces tendances qui se renforcent au fil du IIIe siècle, les unités attendent aussi une réelle attention du prince sur tous les points menacés de l'Empire. Dans la pratique, émerge alors de la part de l'armée une volonté de proximité avec le pouvoir inégalée jusque là. Elle n'est pas exprimée explicitement ; du moins, les auteurs anciens ne s'en sont pas fait les rapporteurs directs.

¹⁷ Avec des arguments un peu différents, c'est également la conclusion que formule R. Donciu dans *L'empereur Maxence*, Bari, 2012, p. 60.

¹⁸ *Siquidem ipsum imperium hoc fore pulchrius iudicabas, si virtutibus tuis debitum a summo imperatore meruisses. Panégyrique latin*, VI (7), 5, 3. Trad. E. Galletier.

¹⁹ Voir chap. I, II & III.

²⁰ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 3-4 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, V, 3, 10-12.

²¹ Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 40, 7 ; Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 10, 1.

²² Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 40, 7 ; Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 10, 3 ; Lactance, *De mortibus persecutorum*, XXVII, 2-7 ; *Excepta Valesiana, Origo Constantini Imperatoris*, III, 6-7.

C'est au fil des événements qu'elle se construit peu à peu, privilégiant alternativement un de ses aspects ou un autre et finissant par façonner durablement le pouvoir impérial, ne serait-ce que par les compétences que tout prince ou tout chef se doit de posséder s'il veut espérer se maintenir dans ses fonctions. Cette volonté, à notre sens, se décline sous trois formes : un désir de proximité socioprofessionnelle dont nous avons déjà parlé et sur lequel nous ne reviendrons pas mais aussi peut-être d'un désir de proximité géographique et d'un désir de proximité régionale ou « ethnique ».

A : Un désir de proximité géographique.

Ce désir semble résulter d'un fort sentiment d'insécurité proportionnel, ou presque, à l'éloignement de l'empereur. Cette situation peut générer un sentiment d'abandon ou de désintéressement qui peut aussi être doublé d'un sentiment de défiance envers un pouvoir jugé inapte à résoudre les problèmes du moment et/ou de la volonté d'assurer efficacement à court terme la défense des cantonnements des provinces menacées. Compte tenu de l'imprécision de nos sources, il est souvent difficile de différencier ces différents catalyseurs de révolte. Comme pour la défense des cantonnements, nous en sommes fréquemment réduits à extrapoler à partir de corrélations entre des événements donnés et des mouvements de révolte qui semblent, au moins pour partie, répondre à la volonté des troupes de voir se manifester et s'exercer le pouvoir impérial à leur proximité. Il faut attendre le milieu du III^e siècle, autrement dit le début de la crise militaire, pour, vraisemblablement, entrevoir l'entrée en scène d'un catalyseur de révolte absent jusqu'à cette date.

Peut-être faut-il voir, en partie, dans l'acclamation de Pacatianus en 248, les premières manifestations de cette volonté de proximité géographique au sein de troupes devant faire face à de redoutables incursions barbares et qui plus est en conflit avec leurs officiers d'après les dires de Zosime²³. Il se trouve qu'à cette date Philippe l'Arabe, qui n'avait pourtant pas démérité contre les Carpes entre 245 et 247, se trouvait à Rome. Une grande partie des corrélations que nous avons faites entre invasions et révoltes peuvent être à nouveau prises en considération pour le sujet qui nous occupe ici puisque dans de nombreux cas, il se trouve que l'empereur se trouvait éloigné du théâtre des opérations et que les troupes ont apparemment ressenti le besoin de voir un prince siéger sur place²⁴. Il n'en reste pas moins que ces corrélations ne justifient qu'en partie un éventuel désir de proximité géographique tant d'autres facteurs comme ceux que nous avons mentionnés plus haut peuvent également être invoqués.

Toutefois, l'examen plus attentif de quelques exemples choisis semble accréditer l'hypothèse que nous nous sommes proposés de prendre en considération. L'Égypte qui, comme les autres provinces d'Afrique est restée fidèle au pouvoir depuis 238, se choisit un empereur en la personne de L. Mussius Aemilianus après la défaite subie par Macrien père et

²³ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 21, 2.

²⁴ Voir chap. I, I, 2°. Rappelons ici qu'outre le cas de Pacatianus, les usurpations d'Emilien et d'Uranus Antoninus en 253, d'Ingenuus en 258, de Macrien, de Regalianus et de Postumus en 260, de Valens et d'Aemilianus en 261, de Zénobie et de Vahballath en 272 ainsi que de Proculus et de Bonosus vers 280/281 entrent dans le cas de figure qui nous occupe ici.

fils en 261. Outre la fuite en avant du personnage que nous nous sommes efforcés de démontrer plus haut²⁵, il aura fallu pour les troupes qui ont accepté de le suivre dans sa démarche que Gallien semble bien loin, impuissant ou perdu. De fait, à partir du moment où Théodotus, officier équestre envoyé par Gallien, débarque en Egypte, l'usurpateur est abandonné par les soldats qui l'avaient reconnu comme Auguste. Sans doute est-ce également dans ce sens qu'on peut interpréter la proclamation de Valens en 261. Rappelons ici qu'avec le soutien « des soldats », le personnage aurait pris la pourpre devant l'avance de Macrien qui projetait de l'assassiner. Si ce qu'affirment les sources est exact, le procédé choisi semble être davantage le plus court chemin vers la mort qu'une solution. Valens est directement menacé par le candidat des légions d'Orient. De plus, gouverneur d'une région habituellement dégarnie de troupes, il n'a théoriquement que peu de forces pour le soutenir, sauf si, du fait du retour régulier des Goths dans la région, le nombre de soldats présents est beaucoup plus important. Enfin, son initiative lui aliène également Gallien. L'usurpateur s'enfermait donc entre les contingents de Macrien venus de l'Est et ceux de Gallien pouvant surgir de l'Ouest. Un choix étonnant. A moins qu'à cette date Valens et ses troupes aient considéré Gallien comme totalement discrédité, perdu ou incapable de pouvoir régler les problèmes de ces provinces balkaniques en proie à la fureur récurrente des Goths et maintenant les menaces ouvertes de l'armée d'Orient et de son chef. Là encore, l'arrivée d'un général de Gallien dans la région, Auréolus en l'occurrence, suffit pour venir à bout de cette révolte, les troupes initialement révoltées ayant tôt fait d'assassiner celui qu'elles venaient de proclamer Auguste et de prêter allégeance au représentant de l'empereur. Enfin et pour finir, remarquons qu'à un des moments les difficiles, à savoir après la capture de Valérien, les troupes danubiennes, potentiellement très dangereuses pour le pouvoir, sont restées fidèles à Gallien, omniprésentes en *Illyricum* mais confronté à de multiples dangers et à deux sécessions de fait en Occident et en Orient, huit années durant. Un véritable record pour l'époque.

Le cas des révoltes ayant éclaté sous Probus mérite également d'être évoqué. Probus, en place de 276 à 282, a vu s'élever contre lui au moins quatre usurpateurs dont trois, Proculus, Bonosus et Saturninus furent proclamés par les troupes. Pourtant, sous son règne, la situation sur les frontières se rétablit. Il a d'autre part été proclamé pour ses compétences militaires largement justifiées et reconnues. De plus, l'homme a accumulé les victoires, notamment contre les Alamans qui ont semé l'épouvante et la désolation en Gaule entre 275 et 277. Alors pourquoi autant d'usurpations ? L'empereur passe pour avoir été très pointilleux en matière de discipline mais moins ombrageux que son prédécesseur²⁶. Ce qui n'a pas empêché son assassinat à la suite d'une révolte pour des motifs se rattachant à la discipline qu'il entendait faire régner dans les camps. On peut alors se demander si les usurpations qui ont eu lieu plus tôt, et dont les sources ne nous expliquent aucunement les origines, sont des secousses préfigurant les grandes mutineries de 282 ou des corollaires de l'éloignement de l'empereur et ce d'autant plus qu'à la date où elles éclatent, nul danger ne menace les frontières rhénane ou orientale.

²⁵ Voir chap. II, I, 3°.

²⁶ Eutrope, *Breviarium*, IX, 17, 3.

La seconde hypothèse nous semble recevable compte tenu de l'évolution du pouvoir impérial au cours des années précédentes. En effet, (on aura l'occasion de développer cet aspect plus amplement dans la troisième partie de cette étude), le pouvoir romain, bon gré, mal gré, est devenu de plus en plus collégial²⁷. Au fil de la seconde moitié du III^e siècle, les années de règne solitaire tendent à devenir de plus en plus rares. Aurélien règne effectivement seul à partir du moment où il a abattu le dernier empereur des Gaules, Tétricus, en 274. Le cas ne s'était pas présenté depuis le règne de Trébonien Galle entre 251 et 253. Cet exercice solitaire du pouvoir se poursuit jusqu'en 282, date à laquelle Carus rétablit, de par sa propre volonté cette fois-ci, un pouvoir collégial avec ses fils. On le sait, c'est également de cette façon que Dioclétien entendit très rapidement présider aux destinées de l'Empire, allant jusqu'à institutionnaliser la collégialité par le système de la tétrarchie. C'était, les empereurs du troisième siècle l'ont bien senti par la pratique et sous l'effet de la durée, un moyen de démultiplier leur présence et de pallier ainsi les angoisses qui pouvaient surgir avec l'éloignement du prince. Le second panégyrique de Maximien en porte les traces : « Il n'est en effet pas un coin de terre qui soit privé de la présence de votre majesté »²⁸ et « les peuples barbares n'osent pas le moins du monde relever la tête à la pensée que vous vous êtes retiré au cœur de votre empire »²⁹. Au-delà de l'exercice de style, le propos révèle chez cet orateur gaulois le sentiment de sécurité qu'inspire la proximité du pouvoir impérial en la personne de Maximien chargé de l'Occident romain. De fait, à partir du moment où le système tétrarchique se met en place, les renseignements fournis par les sources, mais également leurs lacunes, ne nous permettent pas d'avancer l'idée que les révoltes militaires qui ont éclaté par la suite résulteraient d'une volonté de proximité géographique.

B : Un désir de proximité régionale

Le désir de proximité géographique avec un être paré de titres toujours plus prestigieux et dont on peut théoriquement attendre beaucoup en temps de crise, se double également, dans certains cas, du désir de voir le détenteur du pouvoir être issu directement des régions menacées par les raids ou les incursions barbares. Certes, quelques années avant le début de la crise militaire, l'armée d'Orient s'est révoltée contre Macrin en favorisant un jeune homme dont les attaches familiales se trouvaient dans la région. Mais dans ce cas précis, il semble bien que le soulèvement de la *IIIa Gallica*, rapidement suivie par la *Ila Parthica*, soit essentiellement le résultat des manœuvres des princesses syriennes plutôt que du désir des troupes de voir un oriental monter sur le trône³⁰. De même, lorsqu'en 235, des recrues pannoniennes proclament Maximin, il ne semble pas que l'origine danubienne des uns et de l'autre ait fait l'objet de quelque considération. En tous cas, Hérodien qui reste notre source la plus précise sur ces événements n'en souffle pas un mot³¹.

²⁷ Voir troisième partie, chap. III, IV, 4°.

²⁸ *Neque enim pars ulla terrarum maiestatis uestrae praesentia caret*. Discours anniversaire de Mamertin en l'honneur de Maximien, XIII. Trad. E. Galletier.

²⁹ *Ne tantulum quidem barbarae nationes audent animos attolere, quod uos in interiorum imperii uestri sinum secesseritis*. Discours anniversaire de Mamertin en l'honneur de Maximien, XIV. Trad. E. Galletier.

³⁰ La *Ila Parthica* créée par Septime Sévère a été formée avec des soldats venant majoritairement de l'*Illyricum* auxquels se sont ajoutés des Italiens et des éléments venus d'Asie Mineure. Sur ce sujet voir la synthèse de J. Rodriguez Gonzales dans *Historia de las legiones romanas*, vol. I, Madrid, 2003, pp. 101-102.

³¹ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 8, 3-4.

Sans que l'on soit dans le cadre d'une révolte militaire, le choix, par l'armée en campagne, de Philippe l'Arabe fournit peut-être quelques premières indications. Bien sûr, cette armée est composée de contingents orientaux mais aussi de vexillations venant du Rhin et du Danube³². Certes, Philippe est également préfet du prétoire et, si sa carrière précédant son élévation au trône nous reste totalement inconnue, on peut raisonnablement supposer qu'en tant que chevalier et commandant de fait de l'armée d'Orient, il a une solide expérience militaire qu'il déploie d'ailleurs sur le Bas Danube entre 245 et 247. Aussi, ces qualités ont-elles autant, sinon davantage, joué en sa faveur que le fait qu'il soit originaire de Trachonitide³³. En tous cas, ce choix allait à l'encontre des goûts des milieux sénatoriaux. Nos sources, se faisant l'écho de ces milieux, vilipendent volontiers ses origines orientales et surtout modestes³⁴. Elles dépeignent également un personnage prompt à regagner Rome après avoir bâclé la paix en versant un tribut aux Perses. Dans la réalité, on sait qu'il a pris le temps de réorganiser l'Orient avant d'entamer sa marche vers l'ouest et qu'il y a laissé son propre frère Priscus revêtu d'un grand commandement sur toute la région³⁵. Certes, les civils orientaux ont vite déchanté, suscitant l'usurpation de Iotapianus en 248. Mais, tant d'attentions devaient d'une certaine façon répondre à une inquiétude réelle de la part des civils mais également des soldats d'Orient qui, comme les autres troupes, venaient d'être éprouvés par les Perses et qui voyaient s'installer une paix précaire compte tenu de la présence aux frontières de l'Empire d'un adversaire agressif.

On ne connaît pas les origines de Macrien. En revanche, la fidélité des Orientaux à Uranius Antoninus, originaire d'Emèse, puis à la famille princière de Palmyre montre le souci des civils et des soldats d'Orient de confier leur protection à des personnalités de la région issues des élites. Mais dans le cas d'Uranius Antoninus et dans le cas du tandem Zénobie-Vaballath, nous devons souligner l'absence de compétences militaires chez les personnages choisis pour revêtir le pouvoir suprême.

Le même penchant est décelable au sein des armées du Rhin à partir de 260. Certes, les origines des empereurs gaulois nous restent très souvent énigmatiques. Pourtant, parmi les princes qui se succèdent de 260 à 274, D. Kienast pense qu'on peut vraisemblablement attribuer des origines gauloises à deux d'entre eux, à savoir Postumus et Victorinus³⁶. Sans doute également à Tétricus, mais rien n'est sûr. Quant aux armées du Danube, elles manifestent leur préférence pour des candidats illyriens très tôt dans notre période. Les personnages choisis par les soldats sont souvent originaires de l'*Illyricum* ou connaissent bien la région par les responsabilités qu'ils ont été amenés à y exercer au cours de leur carrière. Pacatianus, usurpateur proclamé en 248, exerçait à cette date un vaste commandement sur la

³² Sur la composition de l'armée en campagne en 244 voir J. Rodriguez Gonzales, *Historia de las legiones romanas*, Madrid, 2003, vol. II, p. 730.

³³ Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 28, 1.

³⁴ Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 18, 3.

³⁵ Sur la première année du règne de Philippe l'Arabe voir D. E. Trout, « Victoria Redux and the first year of the reign of Philip the Arab », *Chiron*, 19, 1989, pp. 221-233; L. De Blois, « The reign of the emperor Philip the Arabian », *Talanta*, 10-11, 1978-1979, pp. 11-43.

³⁶ Voir D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 243 et 246.

Mésie et la Pannonie³⁷. Ingenuus aurait rempli des fonctions analogues lorsqu'il est acclamé par les troupes dix ans plus tard³⁸. Dèce, devenu empereur en 249, est originaire de Pannonie inférieure³⁹. L'usurpateur Régalianus aurait eu des origines daces⁴⁰, l'empereur Claude II aurait été dalmate⁴¹ et Aurélien était vraisemblablement originaire de Mésie⁴². On le voit, les exemples sont multiples mais la désignation d'un candidat « local » n'est pas un réflexe systématique. Valérien et Trébonien Galle, deux italiens⁴³, sont proclamés respectivement par des contingents issus de l'armée du Rhin et par l'armée du Danube. Cette dernière choisit Emilien, un africain⁴⁴, pour succéder à Trébonien Galle en 253 et l'armée d'Orient élevait à la pourpre Probus, un Pannonien⁴⁵, en 276. Quant à la période tétrarchique, rien ne permet, à notre sens de lier un mouvement de révolte avec une volonté affichée ou implicite de la part des troupes de suivre un chef choisi en partie pour ses origines régionales.

En définitive, reconnaissons que l'hypothèse que nous nous sommes proposé de suivre au cours des lignes précédentes se construit avant tout sur des conjectures, des vraisemblances ou des suppositions. Si d'aventure l'origine régionale ou « ethnique » des chefs a pu jouer un rôle, c'est essentiellement entre 249 et 269 sur des secteurs frontaliers très menacés en Orient, sur le Danube et en Gaule. Toutefois, il n'a pas échappé au lecteur que les cas où nous pourrions éventuellement invoquer la proximité ethnique en tant que catalyseur de révolte peuvent, dans leur grande majorité, être tout aussi bien utilisés pour expliquer une volonté de choisir un chef parmi les élites, une volonté de proximité géographique ou une volonté de proximité socioprofessionnelle. Ce serait donc un catalyseur très marginal. En même temps, cette marginalité relativise le régionalisme ou les éventuelles volontés sécessionnistes que certains auteurs ont cru déceler notamment en Orient ou en Gaule⁴⁶. Une caractéristique qu'il nous reste éventuellement à montrer et à conforter avec l'étude des premières frappes monétaires émises à l'occasion des mouvements de révolte.

³⁷ Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 20, 3 ; Zonaras, *Annales*, XII, 19. Sur le personnage voir annexe III, n° 43.

³⁸ Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 33, 2. Sur le personnage voir annexe III, n° 76.

³⁹ Pseudo Aurélius Victor, *Epitome de Caesaribus*, 29, 1. Sur le personnage voir annexe III, n° 105.

⁴⁰ *Histoire Auguste, Les trente tyrans*, X, 8. Sur le personnage voir annexe III, n° 123.

⁴¹ *Histoire Auguste, Le divin Claude*, XI, 9. Sur le personnage voir *PIR*² A 1626 ; *PLRE*, I, p. 209, n° 11 ; *RE* II, 2, p. 2458, n° 82 ; *Kl P*, I, p. 770, n° 31 ; M. Peachin, *Roman titulature and chronology*, Amsterdam, 1990, p. 42 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 231-232.

⁴² Eutrope, *Breviarium*, IX, 13, 1 ; Pseudo Aurélius Victor, *Epitome de Caesaribus*, 35, 1. Sur le personnage voir annexe III, n° 54.

⁴³ Sur les origines de Valérien voir Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 32, 5 ; annexe III, n° 94. Sur les origines de Trébonien Galle voir Pseudo Aurélius Victor, *Epitome de Caesaribus*, 31, 1 ; *PIR* V 403 ; *RE* VIII, A, 2, p. 1984, n° 58 ; *Kl P*, V, p. 934.

⁴⁴ Pseudo Aurélius Victor, *Epitome de Caesaribus*, 31, 4. Sur le personnage voir annexe III, n° 3.

⁴⁵ Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 37, 4 ; *Histoire Auguste, Vie de Probus*, III, 1. Sur le personnage voir annexe III, n° 23.

⁴⁶ Sur ces questions voir J. Schwartz, « Palmyre et l'opposition à Rome en Egypte », dans *Palmyre, bilan et perspectives*, Strasbourg, 1976, pp. 139-151 ; J. Drinkwater, *The Gallic Empire. Separatism and continuity in the North-Western Provinces of the Roman Empire A.D. 260-274*, Stuttgart, 1987 ; R. Stonemann, *Palmyra and its empire. Zenobia's revolt against Rome*, Ann Arbor, 1992 ; D. Potter, « Palmyra and Rome. Odaenathus' Titulature and the Use of the imperium maius », *ZPE*, 113, 1996, pp. 271-285 ; G.K. Young, « Emesa in roman Syria. Resistance, Rebellion and regionalism in the IIIrd C. A.D. », *Prudentia*, 36, 2004, pp. 31-48 ; A. Luther, « Das gallische Sonderreich » ; U. Hartmann, « Das palmyrenische Teilreich » dans K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, pp. 325-378 ; C. Badel, *Atlas de l'Empire romain*, Paris, 2012, pp. 74-87.

II Soldes et privilèges.

1° La question de la solde.

Dans la première partie de cette étude, nous avons brièvement décrit la promptitude des auteurs anciens à faire du soldat un être cupide. Pourtant, même si celui-ci bénéficie d'un salaire régulier, la solde versée par les empereurs a ponctuellement été jugée insuffisante et à parfois été source de révolte. Lors des mutineries de 14 en Pannonie, outre l'espoir de profiter de la succession au pouvoir, les soldats se plaignent du service jugé trop long et mal payé ainsi que de la cruauté des centurions qu'il faut payer pour échapper aux corvées⁴⁷. Quelques années plus tard, en 68 dans des circonstances très graves pour Néron, c'est l'armée de Germanie qui se plaint d'un « service sans profit et sans répit, aggravé par la nature du pays et du climat comme par la sévérité de la discipline »⁴⁸. Ces motifs, ajoutés à d'autres, devaient déboucher sur l'acclamation de Vitellius. Et pourtant souligne P. Cosme, la solde du soldat reste inchangée de César à Domitien⁴⁹. Les successeurs du dernier Flavien ne virent pas l'utilité d'augmenter les salaires des troupes et ils n'eurent pas à en souffrir. La soi-disant cupidité du soldat est donc à relativiser.

Pour autant, il ne faudrait pas pêcher par excès inverse et considérer que la question de la solde, à laquelle pouvaient s'ajouter des largesses, ne préoccupait guère les troupes qui, comparé à une grande partie des habitants de l'Empire, faisaient partie des privilégiés. L'augmentation décidée par Septime Sévère a répondu à une réelle nécessité, les largesses accordées ponctuellement par ses prédécesseurs n'y suffisant visiblement plus. A l'occasion de la première révolte déclenchée par les prétoriens dès le 3 janvier 193, des problèmes d'ordre financier se sont posés. Ils ne constituaient pas le principal grief que les soldats de la garde nourrissaient contre Pertinax mais ce dernier, en plus d'une promesse de *donativum* d'avènement, « s'acquitta des *donativa* et des distributions d'argent que Commode avait promis » écrit l'auteur de l'*Histoire Auguste*⁵⁰. Les questions d'argent ont atteint leur paroxysme lorsque les prétoriens mirent l'Empire aux enchères deux mois plus tard. Au mois de juin de la même année, alors qu'il se trouve au Sénat, Septime Sévère qui avait pourtant versé un *donativum* en avril, dut faire face à de nouvelles demandes financières de la part de soldats qui ne se calmèrent qu'après avoir obtenu partiellement satisfaction⁵¹.

Les mesures prises par l'empereur africain et son fils aîné apportèrent une solution durable. La solde de 600 deniers versée à partir du règne de Caracalla est encore attestée sous Dioclétien souligne P. Cosme. Cet auteur écrit également que le traitement des auxiliaires a

⁴⁷ Tacite, *Annales*, I, 16, 4.

⁴⁸ *Diu infructuosam et asperam militiam toleraverant ingenio loci caelique et severitate disciplinae*. Tacite, *Histoires*, I, 51. Trad. H. Goelzer.

⁴⁹ P. Cosme, *L'armée romaine*, Paris, 2007, p 129.

⁵⁰ *Donativa et congiaria quae Commodus promiserat solvit*. *Histoire Auguste, Vie de Pertinax*, VII, 5.

⁵¹ *Histoire Auguste, Vie de Sévère*, VII, 6-7.

dû s'aligner sur celui des légionnaires en vertu de la *constitutio antoninia*⁵². Ces augmentations grevaient le trésor impérial et Macrin tenta des réformes limitées en la matière dans la mesure où, selon Dion Cassius, son projet visait avant tout les nouvelles recrues qui « seraient désormais enrôlées selon les conditions fixées par Septime Sévère »⁵³. Mais, ce faisant, il s'aliéna durablement une partie des troupes, y compris les soldats de la *Ila Parthica* qui avaient au moins fait preuve de complicité passive lors de la révolte de 217⁵⁴. Même s'il revint rapidement sur ses projets à l'occasion de la révolte de 218 qui avait éclaté au sein de la *IIIa Gallica*, ce revirement accompagné de généreuses promesses d'argent n'empêcha pas sa rapide élimination⁵⁵. Par la suite, aucun de ses successeurs ne s'est aventuré dans une entreprise identique et aucune révolte militaire postérieure n'a pris racine sur des récriminations liées aux soldes. Du moins les sources n'en disent rien. De fait, nous aurons ultérieurement l'occasion de revenir sur ces questions, les empereurs ont particulièrement été attentifs en la matière. Bien sûr, le sujet restait sensible et la multiplication des ateliers monétaires dans les secteurs frontaliers menacés et dotés d'importants corps de troupes est là pour en témoigner. Notons par ailleurs qu'après la capture de Valérien, les troupes d'Orient en pleine déconfiture et devant faire face aux raids menés par les Perses se révoltent contre l'autorité de Gallien mais ne trouvent pas d'autre prince que Macrien qui était le plus « gradé des chefs » écrit l'auteur de l'*Histoire Auguste*⁵⁶. Pierre le Patrice (*Exc. de senten.*, 159) précise qu'il exerçait alors la fonction de *procurator arcae et praepositus annonae in expeditione persica*. Si l'on veut bien se fier aux propos tenus par l'auteur de l'*Histoire Auguste*, Macrien reconnaissait lui-même qu'il n'était pas apte à exercer la fonction impériale⁵⁷. Apparemment, du côté des soldats, l'urgence et le désarroi n'empêchaient pas le calcul. Dans un contexte moins dramatique et n'entrant pas dans le cadre d'une révolte militaire, rappelons que le successeur choisi par ceux qui décidèrent d'éliminer Carausius, Allectus, exerçait la fonction de *rationalis summae rei*⁵⁸. A l'heure où la Bretagne était menacée par les troupes de Constance, les troupes ne s'opposèrent pas à ce choix.

2° A propos des privilèges.

Les occurrences liées aux privilèges dont jouissaient les soldats manquent singulièrement de précisions et sont également peu fréquentes dans le cadre des révoltes. Là encore, elles relèvent essentiellement du premier tiers du IIIe siècle. Pourtant, le sujet était sensible. Selon Dion Cassius, les premiers propos tenus par Pertinax aux prétoriens suscitèrent chez ces derniers la suspicion de voir abolis les privilèges qu'ils avaient acquis

⁵² P. Cosme, *L'armée romaine*, Paris, 2004, p. 129.

⁵³ ἔδοξεν μὲν γὰρ στρατηγικῶς τῶς καὶ νοννεχόντως ὁ Μακρίνος πεποικέναι, τῶν μὲν ἐν τοῖς ὄπλοις ὄντων μηδὲν παρελόμενος, ἀλλ' ἀκέραια αὐτοῖς πάντα τὰ πρὸς ἐκείνου νομισθέντα τηρήσας, τοῖς δ' αὐθις στατευσόμενοις προειπὼν ὅτι ἐπὶ τοῖς ἀρχαίοις τοῖς ὑπο τοῦ Σεουήρου καταδειχθεῖσιν καταλεχθήσονται. Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 28, 3-4.

⁵⁴ Voir Ière partie, chap. II, V, 2°.

⁵⁵ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 2-3.

⁵⁶ *Macrianus primus ducum. Histoire Auguste, Les trente tyrans*, XII, 1.

⁵⁷ *Histoire Auguste, Les trente tyrans*, XII, 4.

⁵⁸ Pseudo Aurélius Victor, *Epitome de Caesaribus*, 39, 41.

sous le règne de Commode sans que l'on sache exactement de quoi il s'agissait⁵⁹. Pour tenter de calmer un sentiment qui vira rapidement à la colère et à une première révolte de la garde impériale, le nouvel empereur, « tenaillé par la peur, confirma toutes les concessions qu'avait accordées Commode aux soldats et aux vétérans »⁶⁰. Quelques années plus tard, en sus de griefs dont nous ne connaissons pas la nature exacte, les prétoriens prennent ombrage des faveurs accordées par Caracalla à sa garde germanique. D'après Dion Cassius ce que ces soldats prirent comme une atteinte à leur statut privilégié de garde personnelle de l'empereur fut directement à l'origine de la révolte passive dont ils se rendirent coupables en 217⁶¹. Dès qu'il fut empereur, Macrin se garda bien de remettre en cause les privilèges des militaires qui, selon Dion Cassius, manifestèrent très tôt des inquiétudes à ce sujet. Le prince s'empressa alors de rassurer la soldatesque⁶². Pourtant, nous en avons déjà parlé, les mesures qu'il projetait uniquement pour les nouvelles recrues provoquèrent un très fort mécontentement chez ceux qui étaient déjà sous les enseignes et qui pourtant n'étaient pas concernés.

Pour les années qui suivent, et jusqu'à la fin de la période que nous nous sommes proposé d'étudier, les sources ne mentionnent plus de problèmes dont les origines seraient liés aux privilèges des militaires. La dernière tentative pour le moins radicale de porter atteinte à certains privilèges fut le projet de dissolution des cohortes prétoriennes envisagé par Galère qui avait déjà singulièrement réduit leurs effectifs. Les rumeurs circulant à ce sujet provoquèrent en partie la révolte de 306 qui déboucha sur la proclamation de Maxence⁶³. Mais, sur ce sujet, il faut bien reconnaître que ce n'était pas la question des privilèges qui motivait le projet de Galère. Pour le reste, il est vrai que les sources sont beaucoup moins précises pour la seconde moitié du IIIe siècle mais, tout comme pour la question des soldes, les empereurs ont soigneusement veillé à maintenir les privilèges dont bénéficiaient les militaires quand ils ne les ont pas renforcés. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces questions dans la troisième partie de cette étude⁶⁴.

III Pillage, butin, *donativa* et cadeaux.

1° Le pillage et le butin.

La défaite d'un adversaire est suivie du pillage. C'est l'usage sous l'Antiquité. Et même si le vaincu est une cité de l'Empire, cela ne change pas grand-chose. Pillage et butin sont les fruits naturels de la victoire militaire et sont considérés comme des revenus supplémentaires faisant partie des émoluments du soldat. Les guerres civiles ou étrangères qui émaillent l'histoire de Rome en donnent de nombreux exemples. Dans l'ouvrage qu'elle

⁵⁹ ἀκούσαντες γὰρ τοῦτο ὑπετόπησαν πάντα τὰ ἑαυτοῖς ὑπὸ τοῦ Κομμόδου παρὰ τὰ καθεστῆκός δεδομένα καταλυθήσεσθαι, καὶ ἐδυσκόλαναν μὲν, ἡσύχασαν δὲ ὁμῶς ἐπικρύπτοντες τὴν ὀρυθίν. Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIV, 1, 3.

⁶⁰ *Timore sane Pertinax coactus omnia quae Commodus militibus et veteranis dederat confirmavit. Histoire Auguste, Vie de Pertinax*, VI, 6.

⁶¹ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 6, 4.

⁶² Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 28, 2 et 3.

⁶³ Lactance, *De mortibus persecutorum*, XXVI.

⁶⁴ Voir IIIe partie, chap. III, III, 2°.

consacre aux révoltes militaires sous la République et au cours des deux premiers siècles de l'Empire, C. Wolff a montré que pour les soldats, l'absence de profit en général et de butin en particulier était source de mutinerie⁶⁵. En la matière, le III^e siècle confirme la règle même si, à cette époque, l'armée romaine livre essentiellement des combats défensifs.

Toutefois, ce problème n'apparaît que tardivement au cours des années 193-324. Jusqu'au milieu des années 230, les Romains font des incursions en territoire ennemi et les troupes trouvent l'occasion de piller. Ce fut le cas sous Septime Sévère dont les troupes purent mettre Ctésiphon à sac⁶⁶. Après le sac d'Alexandrie, Caracalla emmena ses troupes en Orient où elles purent à nouveau faire un important butin à tel point « que les soldats furent lassés de tant de saccages et de pillage » écrit Hérodien⁶⁷. Les troupes de Maximin le Thrace engagées contre les Germains retournèrent en Pannonie après avoir pillé et capturé de nombreux prisonniers⁶⁸. Les incursions qu'Emilien fit en territoire ennemi furent encore l'occasion de faire du butin, au moins par la capture de prisonniers suggère Zosime⁶⁹. Après cette offensive, déjà jugée comme exceptionnelle par le même auteur, les temps furent beaucoup plus difficiles et les occasions de piller au détriment de l'ennemi beaucoup plus rares.

Certes, les guerres civiles ont offert quelques compensations. Après la victoire de Capelianus sur les troupes de Gordien I et Gordien II, les soldats s'adonnent à l'incendie et au pillage. Le légat de Numidie agit de cette façon pour punir la province mais aussi pour se concilier les soldats, ne manque pas de préciser Hérodien⁷⁰. De même, la cité de Byzance est mise à sac par les troupes de Gallien en 263 ou 264. Après que la cité d'Autun se fut déclarée en faveur de Claude II, Victorinus assiégea la ville. Tout empereur des Gaules qu'il fût, la défaite de la cité des Eduens s'accompagna d'un pillage en règle dont l'écho se mesure encore dans certains écrits du IV^e siècle qui parlent d'une ville « ruinée par la plus terrible dévastation ». Lorsque Palmyre s'est révoltée une seconde fois en 273, elle fut livrée à la fureur du vainqueur⁷¹. « Après la défaite de Domitius Alexander, Maxence avait ordonné de ravager, de piller et de brûler Carthage [...] et les plus belles contrées d'Afrique » écrit Aurélius Victor⁷².

Mais certains chefs ou certains empereurs s'opposèrent à ce genre de pratiques. D'après Dion Cassius, l'interdiction formelle faite aux prétoriens de se livrer à leurs

⁶⁵ C. Wolff, *L'armée romaine, une armée modèle ?*, Paris, 2012, pp. 85-86.

⁶⁶ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVI, 9, 4 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, III, 9, 11.

⁶⁷ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVIII, 23, 2 ; LXXIX, 1, 2 ; ὁ δὲ Ἀντωνῖνος ἐπὶ πολὺ τῆς Παρθυαίων γῆς ἐλάσας, ἤδη καὶ τῶν στρατιωτῶν κεκμηκότων ἐν αὐτῷ ἀρπάζειν καὶ φονεύειν, ἐπανήλθεν ἐς τὴν Μεσοποταμίαν. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, IV, 11, 8. Trad. D. Roques.

⁶⁸ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 2, 9.

⁶⁹ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 28, 1-2.

⁷⁰ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 9, 11.

⁷¹ *Histoire Auguste, Les deux Galliens*, VI, 8 ; *Tunc demum gravissima clade percussam*. Eumène, *Panegyriques latins*, V, 4, 1. Trad. E. Galletier ; Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 61, 1-2.

⁷² *Quo victo, Maxentius Carthaginem [...] simul Africae pulchiora vastari diripi incendiisque iusserat*. Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 40, 19. Voir également *Panegyriques latins*, IX, 16, 1 ; X, 32, 6 ; Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 14, 4.

habituelles exactions alimenta considérablement la colère de la garde impériale déjà peu satisfaite du gouvernement de Pertinax⁷³. Elagabal inaugura son règne en épargnant Antioche tout en prélevant une partie de la somme qu'il avait promise aux troupes sur la population de la ville⁷⁴. Si l'on en croit l'auteur de l'*Histoire Auguste*, Aurélien aurait empêché ses soldats de mettre la cité de Tyane à sac⁷⁵ et il récidive après la prise d'Antioche⁷⁶. L'auteur anonyme du panégyrique de 313, tout comme Nazarius, qu'on peut soupçonner de vouloir enjoliver la *clementia* de Constantin, affirment qu'au cours de l'offensive menée à travers l'Italie du Nord, l'empereur intervint pour empêcher le saccage et la ruine des villes, notamment celle de Suse⁷⁷. Néanmoins, cette attitude ne semble pas avoir été très fréquente. D'abord, les témoignages dont nous disposons présentent presque toujours les choses comme un événement un peu hors du commun. Ensuite, les auteurs antiques peu intéressés par les mœurs de l'armée, sauf quand il s'agit de les critiquer, ont pris la peine de le retranscrire. Enfin, une initiative de cette nature pouvait s'avérer extrêmement dangereuse, même pour un chef très populaire et extrêmement prestigieux. Songeons aux mésaventures dont Postumus fut la victime lorsqu'il s'opposa à l'usurpation de Laelianus : « il le met en déroute non moins heureusement » écrit Aurélius Victor, « mais périt dans une sédition de ses propres soldats, parce qu'il leur avait refusé, alors qu'ils le réclamaient avec insistance, le pillage de Mayence, alliée de Laelianus »⁷⁸

En effet, au travers des quelques occurrences que les sources nous ont transmises, il apparaît que la question du pillage pouvait rapidement échauffer les esprits compte tenu de la dangerosité croissante du métier de soldat et même si le butin pris aux bandes barbares qui s'en retournaient d'un raid effectué sur les terres de l'Empire était constitué de richesses et d'humains capturés dans les provinces⁷⁹. C'est un problème de cette nature qui est au cœur de la crise qui éclate à Cologne en 260 et qui mène à l'assassinat du César Salonin (le fils de Gallien) ainsi qu'à la proclamation de Postumus. D'après Zonaras, les troupes romaines avaient vaincu et dépouillé un groupe de barbares « qui avait pillé nos terres » et « s'était fait un grand butin ». Mais lorsque le jeune César, par la voix d'un certain Silvanus, leur ordonna de restituer ce qu'ils s'étaient partagé, les soldats se révoltèrent⁸⁰. C'est un cas analogue ou

⁷³ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIV, 8, 1. Voir également Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, II, 4, 4 ; II, 5, 1.

⁷⁴ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXX, 1, 1.

⁷⁵ *Histoire Auguste, Le divin Aurélien*, XIII, 2.

⁷⁶ *Histoire Auguste, Le divin Aurélien*, XXV, 1 ; Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 51, 3 ; *Anonymus post Dionem, Fragment 10*.

⁷⁷ *Panégyrique latin, Panégyrique de Constantin*, IX, (12), 2, 5-6 ; Nazarius, *Panégyrique latin, Panégyrique de Constantin*, X, (4), 2, 21.

⁷⁸ *Laeliani bello excipitur ; quo non minus feliciter fuso, suorum tumultu periit, quod flagitantibus Mogontiacorum direptiones, quia Laelianum iuuerant, abnuisset*. Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 33, 8. Trad. P. Dufraigne.

⁷⁹ Voir par exemple la description, écrite par Zosime (I, 27, 2), du butin pris par les Goths dans les Balkans. Sur un autre théâtre d'opérations, l'inscription d'Augsbourg montre que de nombreux civils italiens, constituant une partie du butin des envahisseurs barbares, ont été arrachés des mains des barbares par les troupes commandées par M. Simplicinius Genialis. Sur le texte et sa traduction voir « Une nouvelle inscription d'Augsbourg et les causes de l'usurpation de Postume », *CRAI*, 1994, pp. 431-446 ; P. Le Roux dans « Armées, rhétorique et politique dans l'Empire gallo-romain. A propos de l'inscription d'Augsbourg », *ZPE*, 115, 1997, p. 281-290.

⁸⁰ Ποστοῦμος δὲ εἰς φυλακὴν τοῦ Πρήνου ποταμοῦ ἐαθείς, ὥστε κωλύειν τοῖς πέραν οἰκοῦσιν βαρβάρους τὴν εἰς τὴν Ρωμαῖδα χώραν διάβασιν, λαθοῦσί τισι καὶ διαβᾶσι τὸν ποταμὸν καὶ λείαν

presque qui provoque la révolte des troupes qui combattait sous le commandement de Carausius. Chargé d'assurer la défense des côtes de la Manche contre les pirates Francs et Saxons, « il (Carausius) captura souvent beaucoup de barbares, mais, comme il ne rendait pas intégralement le butin aux provinciaux ou ne l'envoyait pas aux empereurs, le soupçon naquit que c'est à dessein qu'il laissait venir les barbares afin de les surprendre à leur passage et de s'enrichir lui-même à cette occasion » écrit Eutrope⁸¹. Les mesures de rétorsion prises par Maximien envers l'officier ménape provoquèrent la rupture.

En racontant les circonstances dans lesquelles Gallien a été assassiné, l'auteur de l'*Histoire Auguste* écrit que « les soldats étaient prêts à se révolter uniquement pour faire du butin ». Le propos nous semble excessif. En effet, au travers des rares témoignages dont nous disposons, à chaque fois qu'il y eut révolte pour des problèmes de butin, les motifs de rébellion ne se limitaient pas à cette simple question. La révolte de 260 en Gaule éclate pour une question de butin mais nous avons vu lorsque nous avons abordé l'ambition des chefs que, dans cette affaire, Postumus a visiblement utilisé le contentieux avec le César de Cologne pour satisfaire des ambitions personnelles. La révolte dont le même personnage est victime s'inscrit aussi dans un contexte très troublé avec, en arrière-plan, une perte de prestige de l'empereur gaulois qui a perdu le contrôle de l'Espagne, qui n'a pas su profiter de l'usurpation d'Aurélius et, nous l'avons vu précédemment, a peut-être suscité des jalousies entre les grandes unités qui avaient la garde du Rhin. Dans le cas de Carausius, chef généreux c'est vrai (mais aussi reconnu pour ses grandes compétences tant par la troupe que par les tétrarques qui jusque là ont grandement favorisé sa carrière et son ascension), c'est l'arrestation ordonnée par Maximien qui provoque le soulèvement des troupes.

Ceci dit, dans certaines circonstances particulièrement difficiles, il apparut nécessaire ou inévitable de laisser les troupes se déchaîner faute de quoi le prince risquait au moins une révolte si ce n'est pire. Le pillage en règle de Ctésiphon dont nous avons parlé plus haut intervient dans ce contexte. Après son premier échec devant Hatra, Dion Cassius explique que Septime Sévère n'eut d'autre choix que d'emmener ses troupes pour faire du butin chez les Parthes tant la situation devenait tendue au sein de l'armée. Quant au sac d'Autun, compte tenu de ce qui était arrivé à Postumus peu de temps auparavant, on peut penser, quelles qu'aient été les intentions de Victorinus en la matière, que ce pillage en règle apparaissait sans doute difficilement évitable pour ce prince fraîchement parvenu au pouvoir et qui récupérait un empire gaulois déjà bien fragilisé. Citons encore les déprédations dont les troupes de Galère se rendirent coupables en 306. Dans un récit très partisan, Lactance montre que pour le tétrarque venu jusque sous les murs de Rome pour écraser la rébellion de Maxence, la situation était devenue quasi incontrôlable. Devant l'imminence d'une désaffection générale

ἐπαγομένοις πολλὴν ἐν τῷ ἐπαιέναι ἐπέθετο, καὶ πολλοὺς μὲν ἀνείλε, τὴν δὲ λείαν ἀφείλετο ξύμπασαν, καὶ αὐτίκα ταύτην τοῖς στρατιώταις διένειμεν. Ὁ μαθὼν ὁ Ἀλβανός, πέμψας ἀποκομισθῆναι αὐτῷ καὶ τῷ νέῳ Γαλιήνῳ τὴν λείαν ἀπήγει. Καὶ ὁ Ποστοῦμος συγκαλέσας τοὺς στρατιώτας εἰσέπραττεν ἐξ αὐτῶν τὰ τῆς λείας, εἰς ἀποστασίαν αὐτοῦ παρακινήσαι μηχανώμενος. Zonaras, *Annales*, XII, 24.

⁸¹ *Multis barbaris saepe captis nec praeda integra aut provincialibus reddita aut imperatoribus missa, cum suspicio esse coepisset consulto ab eo admitti barbaros ut transeuntes cum praeda exciperet atque hac se occasione ditaret.* Eutrope, *Breviarium*, IX, 21. Trad. J. Houellegouarc'h.

de ses troupes, il ne trouva d'autre solution que de s'en retourner vers l'*Illyricum* en laissant s'opérer un pillage en règle pour sauver ce qui pouvait l'être encore⁸². De fait, les événements lui donnèrent raison, la troupe ayant visiblement trouvé dans cette compensation un argument pour lui rester fidèle. Dans cette affaire, Galère était passé au bord du gouffre.

Pour conclure sur ces questions, constatons qu'au travers des sources dont nous disposons, les cas de révolte dues à des problèmes autour des questions de pillage sont rares. De toute évidence, tout comme nous avons pu le constater pour la question des soldes et des privilèges, la marge de manœuvre des chefs et des princes était étroite. Peu d'entre eux ont osé agir à l'encontre de ce qui était considéré par la troupe comme un « droit ». Une telle initiative ouvrait la porte aux pires dangers pour le pouvoir. En même temps, les occasions de faire du butin en territoire ennemi s'étaient considérablement raréfiées, du moins jusqu'à ce que les tétrarques renouent avec les incursions profondes en territoire ennemi. Le panégyrique de Maximien nous en donne un exemple⁸³. Dans l'intervalle, le pouvoir dut trouver des expédients : *donativa* et largesses ont partiellement joué ce rôle mais cette arme était à double tranchant.

2° *Donativa* et cadeaux.

Outre le *donativum* d'avènement, les empereurs, depuis Auguste, ont pris coutume de distribuer de l'argent à leurs troupes à l'occasion de grands événements et à tel point qu'il devenait difficile de s'en passer sans prendre de risques. Là encore, le IIIe siècle s'inscrit dans la continuité des siècles précédents en la matière. Pourtant, nous avons déjà dit que les augmentations de soldes accordées par les deux premiers Sévères, ajoutées à l'augmentation des effectifs, pesaient lourd sur le trésor impérial. Mais tel n'était pas le souci des troupes qui supportaient mal la parcimonie, réelle ou supposée. Nous avons vu que Pertinax fut le premier à souffrir d'une réputation d'austérité en la matière, même si, dans la pratique, il a été extrêmement généreux avec les troupes, notamment envers les prétoriens. A tel point nous disent certains auteurs anciens qu'il fut contraint d'« exiger les contributions que Commode avait établies » et de vendre les biens de celui-ci⁸⁴. Macrin souffrit également d'une même réputation et nous avons déjà parlé des conséquences que sa timide politique d'économies avait suscitées au sein des unités stationnées en Orient entre 217 et 218. Les mêmes causes produisirent les mêmes effets dix-sept ans plus tard. Parmi les nombreuses récriminations que l'armée nourrissait envers Sévère Alexandre, l'« avarice » du prince et de sa mère apparaît dans de nombreuses sources⁸⁵. Alexandre « ne leur rapportait plus rien » écrit Hérodien⁸⁶.

⁸² Lactance, *De mortibus persecutorum*, XXVII.

⁸³ *Panégyriques latins*, *Panégyrique de Maximien*, II, 8, 2. Voir également *Panégyrique latin*, *Panégyrique de Constantin*, VII (6), 12, 3.

⁸⁴ *Et cum tantam penuriam aerarii haberet, ut praeter decies sestertium non se invenisse fateretur, coactus est ea exigere, quae Commodus indixerat, contra quam professus fuerat. Histoire Auguste, Vie de Pertinax*, VII, 6. Trad. A. Chastagnol. Sur les ventes des biens de Commode, voir Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIV, 5, 4 ; *Histoire Auguste, Vie de Pertinax*, VII, 6 – VIII, 7.

⁸⁵ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 1, 8 ; 9, 8, 4 ; *Histoire Auguste, Vie d'Alexandre Sévère*, LIX, 6 ; Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 12-13 ; Zonaras, *Annales*, XII, 15.

Même si les sources n'en disent rien, il est probable que des motifs de même nature ont participé au renversement de Philippe l'Arabe. Au-delà des nombreuses déformations ou des contradictions véhiculées par les abrégiateurs du IV^e siècle ou byzantins sur le règne du personnage et encore plus sur les circonstances de sa chute, notons à la suite de remarques déjà formulées depuis quelques années par L. de Blois que Philippe fut probablement le premier empereur du III^e siècle à être confronté à autant de problèmes financiers⁸⁷. En plus des dépenses désormais courantes pour assurer l'entretien de l'armée, Philippe a dû s'engager à verser un tribut aux Perses au tout début de son règne, à financer de coûteuses campagnes sur le Danube ainsi que la reconstruction de certaines régions frontalières dévastées et les somptueuses cérémonies et festivités organisées à l'occasion du millénaire de Rome, sans compter les frais occasionnés pour son programme urbain dans la nouvelle Philippopolis. Or, Philippe a géré ces problèmes avec les instruments fiscaux traditionnels de l'état romain alors qu'il y avait urgence à mettre en œuvre des réformes dans ce domaine. A cela s'ajoute la grande réticence des classes aisées à payer davantage comme cela a pu se démontrer sous Maximin et comme Philippe le verra bientôt avec la révolte des orientaux qui proclamèrent Iotapianus. Certes, cette révolte fut rapidement écrasée par l'armée. Il est également vrai que les soldats ne furent pas oubliés par l'empereur mais la générosité du prince fut-elle à la mesure des espérances nourries ? Ce prince qui n'avait pas démerité, aux talents militaires reconnus et éprouvés, ne semble pas avoir été si soutenu que cela par son armée à l'heure où les difficultés commencèrent à apparaître. Mais bon nombre de princes ou d'usurpateur ne furent-ils pas confrontés à des problèmes aussi importants sans qu'ils aient été forcément inquiétés sur ces questions de largesses ? Autrement dit, où se trouve le point de rupture ? N'est-il pas fonction de chaque situation donnée auquel cas il dépend avant tout d'un ressenti particulier dans des contextes bien précis. L'extrapolation devient alors bien hasardeuse.

L'usage veut que le *donativum* d'avènement succède à la proclamation d'un prince, ce dernier étant parvenu au sommet du pouvoir en conséquence d'une succession soigneusement préparée par l'accumulation des honneurs sur un personnage donné, de dispositions testamentaires ou à la suite d'une révolte. En dépit des préjugés des auteurs anciens toujours prêts à jeter l'opprobre sur les troupes, surtout si celles-ci versent dans des comportements contraires à la coutume, nous rencontrons assez peu de cas, crédibles ou pas, où le *donativum* ou la promesse d'argent sert de catalyseur principal à une révolte. Mais, dans l'esprit des troupes, il était évident que toute nouvelle proclamation était nécessairement suivie d'une distribution d'argent. Celle-ci n'avait donc pas besoin d'être explicitement exprimée puisqu'elle allait de soi. Même les véritables enchères organisées par les prétoriens en mars 193 ne relèvent pas tout à fait du problème qu'on évoque ici. En amont, il y avait déjà eu deux révoltes, des récriminations liées au rétablissement d'une discipline jugée trop sévère ainsi qu'aux condamnations prononcées sur certains soldats à la suite du procès Falco, sans compter les motivations opaques du préfet du prétoire et celles de « ceux qu'indisposait la

⁸⁶ ἤδη πάσης προανηλωμένης φιλοτιμίας. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 8, 4. Trad. D. Roques.

⁸⁷ L. de Blois, "The reign of the emperor Philip the Arabian", *Talanta*, 10-11, 1978-1979, pp. 11- 43.

probité de l'empereur »⁸⁸. La mise à l'encan de l'Empire, quand bien même elle seule « légitime » la prise du pouvoir de Didius Julianus, s'insère dans un enchaînement de faits beaucoup plus complexe au sein duquel elle est davantage conséquence que cause.

En revanche, les distributions effectuées par les princesses syriennes en 218 et en 222 ont, de façon plus certaine, joué un véritable rôle de catalyseur d'après les renseignements fournis par les sources auxquelles nous sommes bien obligés de faire un minimum confiance, même si sur ce sujet, répétons-le, l'extrême prudence doit demeurer la règle. Malgré les soutiens que les Sévères conservaient au sein de l'armée, les rumeurs répandues par Julia Maesa furent amplement et opportunément confortées par de très généreuses promesses d'argent auprès de soldats qui, nous en avons déjà parlé, étaient fâchés après les mesures d'économies prises par Macrin et n'attendaient qu'un prétexte pour se révolter précise Dion Cassius⁸⁹. Quatre ans plus tard, même si Elagabal était détesté par la garde impériale qui lui préférerait Sévère Alexandre, Mamaea jugea utile d'utiliser encore la rumeur et l'argent pour convaincre les prétoriens de défendre les intérêts de son fils contre son cousin dont l'attitude faisait désormais courir trop de risques à la famille impériale dans son ensemble⁹⁰. La mère du jeune homme avait probablement vu juste quand on sait comment ce dernier fut grandement inquiété par les mêmes soldats qui se rebellèrent à deux reprises entre la fin de 222 et le printemps 223 sans aucune considération envers une éventuelle fidélité dynastique. Lors de la crise de 238, c'est la promesse d'un *donativum* qui aurait assuré dans un premier temps la fidélité de la garnison de Rome à Gordien I. Comme nous l'avons déjà évoqué plus haut, nous retrouvons des situations où les promesses d'argent servent d'arguments de premier plan pour les proclamations de Constantin et de Maxence. Le cas d'Emilien en 253 nous semble plus douteux. Aurélius Victor affirme qu'« il s'était emparé du pouvoir après avoir corrompu les troupes » mais ce témoignage est bien isolé. Zosime et Zonaras donnent davantage de détails sur les circonstances de sa proclamation mais leurs propos ne laissent apparaître aucune confirmation possible sur ce sujet, même implicite⁹¹.

Restent les situations où les largesses distribuées à point nommé peuvent jouer un rôle important pour prévenir, tenter de renverser le cours des événements ou pour insuffler une évolution décisive à une révolte en cours. On a déjà évoqué la distribution que Septime Sévère se vit contraint d'effectuer au début du mois de juin 193 pour éviter ce que l'empereur choisit de considérer comme un tumulte ne tourne à la révolte. Après le meurtre de son frère, Caracalla évita le pire en s'empressant de distribuer de l'argent qui lui garantit la tranquillité des prétoriens et surtout de la *Ila Parthica* qui avait initialement refusé d'ouvrir les portes de son camp à l'empereur qui, pour l'occasion, était bien peu rassuré⁹². Les derniers empereurs gaulois, Victorinus et Tetricus, durent être généreux pour tenter de conserver la fidélité de leurs troupes. Pour F. Lopez Sanchez, le monnayage très diversifié du premier témoignerait,

⁸⁸ *Et eos quos Pertinacis sanctimonia offenderat. Histoire Auguste, Vie de Pertinax, X, 8.*

⁸⁹ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, V, 3, 11 ; V, 4, 1 ; 4, 3 ; *Histoire Auguste, Vie de Macrin*, IX, 4 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 33, 4.

⁹⁰ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, V, 8, 3.

⁹¹ *Aemilius Aemilianus summam potestatum corruptis militibus arripuit.* Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 31, 1 ; Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 28, 1-3 ; Zonaras, *Annales*, XII, 21.

⁹² Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVIII, 3, 2 ; *Histoire Auguste, Vie de Caracalla*, II, 4-8.

en partie, d'une volonté particulière d'honorer des vexillations venues entre autres des régions danubiennes avec Gallien et dont la fidélité aux empereurs gaulois aurait été tout simplement achetée⁹³. Au travers des propos très confus d'Aurélius Victor, il semble que Tetricus a dû payer le prix fort pour conserver temporairement un pouvoir de plus en plus fragile⁹⁴. En 306, les promesses d'argent faites par Maxence aux soldats de Sévère II lui permirent à la fois d'éviter un grand danger sur la révolte naissante dont il était le chef et de renforcer sa position avec le ralliement de nouvelles forces armées⁹⁵. Maximien rencontra moins de succès lorsqu'il se rebella contre Constantin. Bien qu'ayant « tenté d'ébranler la fidélité des soldats par la promesse de récompenses, comme s'il eût pu compter sur une armée à qui il aurait appris à vendre ses bras », il ne put rassembler autour de lui qu'un nombre réduit d'hommes. Bien entendu, l'auteur anonyme du panégyrique de Constantin de 310 fait de gros efforts pour masquer le fait que certains militaires se sont laissés séduire en dépit de toutes les soi-disant qualités de Constantin. « L'aberration de cet homme a fait voir clairement, empereur, de quel amour t'entouraient tes soldats : ils t'ont préféré à tous les cadeaux qu'il leur avait promis, à toutes les distinctions qu'il leur avait offertes »⁹⁶. Il n'empêche que Maximien se retrouva bientôt enfermé dans Marseille sans espoir de faire pencher la balance en sa faveur. Maximin Daïa rencontra le même échec auprès de la garnison de Byzance qui préféra rester fidèle à Licinius et livrer combat. Il n'eut pas davantage de succès lorsqu'il réitéra des offres analogues aux soldats de Licinius peu de temps avant le combat décisif⁹⁷.

En définitive, les révoltes où les largesses financières semblent avoir joué un rôle prépondérant restent assez limitées. Les cas les plus probants sont contemporains des Sévères et de l'époque tétrarchique. Mais ce sont aussi des périodes sur lesquelles nos renseignements sont plus précis. En même temps, tout empereur ou tout chef savait que la parcimonie était fatale. Macrin et Sévère Alexandre constituèrent de véritables cas d'école. Certes, les questions d'argent ne sont jamais très loin et nous avons vu que dans certains cas, les largesses pouvaient modifier bien des situations. Mais nous avons vu aussi qu'elles s'avéraient parfois totalement inopérantes, les ultimes promesses de Macrin auprès des soldats de la *Ila Parthica* constituant un précédent amené à se répéter⁹⁸.

⁹³ F. Lopez Sanchez, « La série légionnaire de Victorin et ses emblèmes ad hoc » dans D. Hollard (éd.), *L'armée et la monnaie*, vol I, Paris, 2006, p. 42.

⁹⁴ Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 33, 14 ; *Histoire Auguste, Les trente tyrans*, XXV, 1.

⁹⁴ *Histoire Auguste, Les trente tyrans*, XXV, 1.

⁹⁵ Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 40, 7 ; Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 10, 1. Eutrope, *Breviarium*, X, 2 ; Lactance, *De mortibus persecutorum*, XXVI, 8-9 ; *Panégyrique latin, panégyrique de Constantin*, IX (12), 3, 4.

⁹⁶ *Fidem militum praemiorum ostentatione turbare temptaret ; secure scilicet usurus exercitu quem venales manus habere docuisset. Quo quidem illius errore declaratum est, imperator, quantus te militum tuorum amor complecteretur, qui te omnibus donis quae ille promiserat, omnibus honorum oblationibus praetulerunt. Panégyrique latin, panégyrique de Constantin*, VII (6), 16, 2-3. Trad. E. Galletier.

⁹⁷ Lactance, *De mortibus persecutorum*, XLV, XLVI.

⁹⁸ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 34, 2, 3.

Dans la volonté de proximité avec le pouvoir, il semble que l'attachement à une dynastie se soit quelque peu délitée au fil du siècle. Après la crise de succession qui a perturbé toute la seconde moitié du III^e siècle, Constantin réussit à réhabiliter un mode de transmission du pouvoir lié à une appartenance familiale mais nous espérons avoir démontré que cette situation résultait moins d'un vœu exprimé par les troupes que d'une volonté affirmée des élites qui, au cours des décennies précédentes, n'avaient rien trouvé de mieux pour éviter la guerre civile dès lors que l'empereur disparaissait. L'adoption du christianisme par les empereurs alors que l'armée allait rester encore majoritairement païenne pendant encore un long moment renforce, à notre sens, ce que nous venons d'exprimer.

Plus certainement, la volonté de voir s'exercer le pouvoir à leur proximité a davantage été une préoccupation pour les soldats qui ont, d'une certaine façon, contraint le pouvoir à rester collégial alors que, depuis les règnes d'Aurélien et surtout de Probus, on peut dire que la sécurité aux frontières est stabilisée. Seule la répétition de victorieuses campagnes militaires dirigées par les tétrarques accoutument peu à peu les militaires à accepter l'idée d'un pouvoir bicéphale dans un premier temps avant d'être unique à partir de 324. Il aura donc fallu près de quarante ans, une génération, pour que le pouvoir romain reprenne provisoirement une apparence traditionnelle sans risquer de révolte militaire par le simple éloignement du prince. En revanche, la proximité régionale ou ethnique n'a semble-t-il guère eu d'influence. Autrement dit, les compétences militaires d'un empereur victorieux constituaient la clef de voûte pour garantir la sécurité et la paix civile de l'Empire.

Les questions de solde et de privilèges ont joué peu d'importance. Elles concernent uniquement la période sévérienne⁹⁹. Les empereurs successifs sachant pertinemment que la moindre rumeur sur une éventuelle remise en cause de ces avantages ou de ces acquis pouvait s'avérer extrêmement dangereuse ont, la plupart du temps, fait le nécessaire pour éviter les problèmes sur ce sujet. De même, les contentieux autour du butin et du pillage sont rares même à une époque où Rome mène principalement des combats défensifs, d'abord parce que les empereurs savent à quel point la question est sensible, ensuite parce qu'un pillage en règle en territoire ennemi ou à l'intérieur de l'Empire peut constituer une excellente soupape de sécurité pour qui sent son pouvoir fragilisé. Enfin, les largesses distribuées par le pouvoir se sont faites avec suffisamment de régularité pour que cette question en particulier et les problèmes d'argent en général ne deviennent pas un catalyseur substantiel de révolte.

⁹⁹ Rappelons ici que dans la majorité des cas, ces questions surgissent dans un climat d'indiscipline et ne constituent pas le motif principal de la révolte.

Chapitre IV : Mécanismes de la révolte.

I Des préparatifs très diversement élaborés.

A partir des données synthétisées dans une statistique de la révolte exposée à la fin de la première partie de cette étude, nous avons remarqué qu'un peu plus d'un tiers des révoltes éclataient à une saison propice à la rapidité des communications et aux opérations militaires et qu'elles étaient très majoritairement conduites par des chefs identifiés. Ces remarques ajoutées aux motifs de révolte avancés par les auteurs antiques pouvaient laisser penser que la révolte relevait davantage d'une affaire pensée que d'une aventure improvisée¹.

1° Des projets de révolte anticipés.

Les renseignements fournis essentiellement par les sources littéraires nous présentent environ vingt-cinq révoltes dont nous pouvons suivre les préparatifs plus ou moins élaborés. Toutes ont des chefs identifiés. Celle de Septime Sévère est la mieux connue car l'épigraphie vient très opportunément compléter les récits les plus détaillés que sont ceux d'Hérodien et de Dion Cassius sur ces événements. Tout en partageant les réserves émises par A.J. Graham sur les limites d'un complot africain, il nous semble qu'A. Birley a su au moins montrer que la révolte du légat de Pannonie avait été minutieusement préparée. D. Okon écrit que « la mort de Pertinax a fait passer Septime Sévère du statut de rebelle à celui de vengeur de l'empereur défunt »². Il y a d'abord eu complot sur l'étendue duquel nous ne saurions nous avancer au-delà de ce que les sources laissent paraître. Avant de se lancer dans l'aventure, Septime Sévère a noué des contacts préliminaires dans la région où il exerçait ses fonctions tout en s'assurant des alliés dans Rome parmi lesquels figurent C. Julius Avitus Alexianus (procurateur d'Ostie), T. Claudius Xénophon (sous-préfet de l'annone), C. Domitius Dexter (préfet de la Ville) et C. Fulvius Plautianus (préfet des Vigiles semble-t-il)³. A eux quatre, ces hommes étaient en mesure de déstabiliser la capitale en ayant entre leurs mains une partie de la garnison de la Ville ainsi que son ravitaillement. Septime Sévère a ensuite pris le temps d'envoyer des émissaires dans « les provinces voisines » écrit Hérodien, du moins celles qui pouvaient lui apporter des renforts militaires. Le même auteur souligne « qu'à force de courtiser ainsi par lettre tous les Illyriens et leurs gouverneurs, il se les concilia »⁴. Ce faisant, ses troupes étaient bien préparées : M. Rossius Vitulus fut chargé de l'intendance et s'acquitta

¹ Voir Première partie, chap. III, III, 3°.

² A. J. Graham, « The limitations of prosopography in Roman imperial history (with special reference to the Severan period) », *ANRW*, II, 1, 1974, pp. 136-157 ; Z. Rubin, *Civil-war Propaganda and Historiography*, Bruxelles, coll. Latomus, 1980 ; A. Birley, « The Coups d'Etat of the year 193 », *BJ* CLXIX, 1969, pp. 247-280 ; *Septimius Severus: the African emperor*, 2ème ed, New Haven et Londres, 1988, p. 97 ; D. Okon, *Septimius Severus et senatores*, Szczecin, 2013, p. 18.

³ C. Julius Avitus Alexianus (Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVIII, 30, 2 & 4 ; *AE*, 1921, 64 ; *AE*, 1962, 229) ; T. Claudius Xenophon (*CIL* III, 7127 = *ILS* 1421 ; *CIL* III, 8042 ; *P. Oxyr.*, IV, 718) ; C. Domitius Dexter (*Histoire Auguste, Vie de Sévère*, VIII, 8 ; *AE*, 1933, 214 ; *CIL* X, 1786) ; C. Fulvius Plautianus (*IRT* 572 (?) ; *CIL* XIV, 4380 ; *AE*, 1935, 156).

⁴ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, II, 9, 12 ; *θεραπεύσας οὖν διὰ γραμμάτων πάντας τοὺς κατὰ τὰ Ἰλλυρικὸν ἄμια καὶ ἄρχοντας, προσηγάγετο αὐτούς*. Hérodien, II, 10, 1. Trad. D. Roques.

de sa mission avec succès, Julius Laetus commandait l'avant-garde tandis que des opérations combinées furent planifiées dans les Balkans sous la conduite de L. Marius Maximus, de Fabius Cilo et de T. Claudius Candidus⁵. On nous objectera avec raison que c'est le propre des armées de se tenir prêtes à intervenir au plus vite en cas de danger. Mais à la date où Septime Sévère prépare sa révolte, les unités stationnées sur le Danube ne sont pas particulièrement inquiétées par les barbares et celles qui se trouvent sur le Rhin pas davantage. Il n'y avait donc pas de raison particulière de mettre ces unités sur le pied de guerre. De plus, l'ampleur, la coordination et la vitesse de toutes les opérations envisagées nous oblige, à notre sens, de voir dans ces préparatifs, une œuvre savamment orchestrée⁶. A titre de comparaison et dans un contexte analogue, notons que Pescennius Niger ne fit pas montre d'un degré de préparation équivalent, loin s'en faut. Pour le soulèvement du 9 avril 193, Septime Sévère n'a rien, ou presque, laissé au hasard. La révolte du sénateur africain constitue un véritable cas d'école par la minutie des préparatifs, l'étendue géographique des alliances et des opérations militaires projetées.

Seuls Constantin, Licinius et Maximin Daïa, Pescennius Niger et Clodius Albinus dans une moindre mesure, ont pu rivaliser avec Septime Sévère ou tenter de le faire. Le parcours du premier est particulièrement éloquent à partir du moment où il est parvenu à s'imposer au plus haut sommet de l'état en 306. D'abord soucieux de défendre son domaine occidental, il programma minutieusement par la suite ses différents coups de force. Après le demi-succès ou le demi-échec de 316, Zosime a témoigné de l'ampleur des moyens mis en œuvre par le premier empereur chrétien pour venir à bout de son rival en 324, sachant prendre son adversaire de vitesse, faisant construire un nouveau port à Thessalonique et préparant des opérations combinées sur mer et sur terre⁷. En 313, Maximin Daïa a pris soin de faire lever des fonds par l'intermédiaire de Peucetius avant de déclencher une offensive d'hiver pour mieux surprendre Licinius⁸. Zénobie a admirablement su exploiter les circonstances qui s'offraient à elle pour construire progressivement sa rébellion. A partir du moment où les communications avec l'Occident sont rompues par l'invasion gothique en mer Noire et en mer Egée, la reine de Palmyre, bénéficiant de partisans solidement implantés en Egypte, déclenche une offensive militaire pour vaincre la *IIIa Cyrenaïca* qui résistait et s'emparer de la province⁹. Tout en affichant dans son monnayage une fidélité aux autorités impériales,

⁵ L. Marius Maximus (*Histoire Auguste, Vie de Sévère*, VIII, 12 ; *CIL*, VI, 1450 = *ILS*, 2935); L. Fabius Cilo (*CIL*, VI, 1408 = *ILS* 1141 ; *AE*, 1926, n° 79 ; 2003, n° 298) ; T. Claudius Candidus (Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIV, 6 ; *CIL*, II, 4114 = *ILS* 1140 = *RIT*, 130).

⁶ Alors que Maximin le Thrace vient de guerroyer contre les Germains, ses armées ne sont pas du tout dans un degré équivalent de préparation lorsqu'elles apprennent la révolte des Gordiens. Dans son *Histoire des empereurs romains*, Hérodien (VII, 8, 10-11) montre toutes les difficultés auxquelles les troupes de Maximin sont confrontées dès leur départ. Parce que « la marche sur l'Italie avait été décidée de manière soudaine et non, comme d'habitude, préméditée ». « Et l'on improvisait pour collecter, en fonction des impératifs du service, les fournitures nécessaires à l'armée ».

αἰφνιδίου γὰρ γενομένης τῆς ἐπ' Ἰταλίαν ὁδοῦ, οὐκ ἐκ προνοίας, ὥσπερ εἰώθει, ἀλλ' ἐξ αὐτοσχεδίου καὶ ἐπειγούσης ὑπηρεσίας τὰ χρειώδη τῶ στρατῶ ἠθροίζετο. Trad. D. Roques.

⁷ Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 22, 1.

⁸ Sur Peucetius voir annexe III, n° 118. Sur l'offensive d'hiver de Maximin Daïa voir Lactance, *De mortibus persecutorum*, XLV.

⁹ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 44, 1-2 ; *Histoire Auguste, Vie de Claude*, XI, 1 et 2. Voir également J. Schwartz, « Les Palmyréniens et l'Egypte », *Bulletin de la société archéologique d'Alexandrie*, 40, 1953, pp. 63-81. Sur la

Zénobie sut séduire une partie de l'Orient ou intimider ceux qui avaient pu mesurer toute l'efficacité de ses généraux Zabdas et Zabbaeus¹⁰. A l'exception d'une partie de l'Asie mineure, restée entre les mains d'officiers fidèles comme Marcianus, la *Néα Κλεοπάτρα* s'était rendue maîtresse de tout l'Orient avant d'entrer ouvertement en rébellion contre Aurélien deux ans après sa mainmise sur l'Égypte. Désormais, son monnayage témoignait de ses ambitions en présentant la reine et son jeune fils comme *Augusta* et *Augustus*¹¹.

Lorsque des révoltes sont organisées à proximité de l'empereur, elles sont généralement issues de complots qui débouchent sur des enchaînements de faits envisagés à plus petite échelle que ceux dont nous avons parlé jusque là. Ainsi, lorsque Macrin n'envisage pas d'autre solution que l'assassinat de l'empereur et la prise du pouvoir, il commence par nouer des contacts avec un nombre très restreint de personnes dont parfois nous ne connaissons pas les motivations. L'état major de la révolte mise en place par le préfet du prétoire se limite à six personnes, lui compris. Outre le futur sicaire, le centurion Julius Martialis, Macrin peut compter sur l'aide de deux tribuns des prétoriens, le préfet de la *Ila Parthica* et le commandant de la flotte¹². De par leur position dans la hiérarchie militaire, les quatre derniers s'assurèrent de la fidélité au complot des troupes qui gravitaient à proximité du prince lors de sa campagne orientale, à l'exception des *equites singulares augusti*. On devine dans les allusions présentes dans les sources les conciliabules tenus au moins avec certains bureaucrates, les autres tribuns, les centurions et peut-être d'autres soldats pour s'assurer d'abord de la révolte passive des prétoriens, ensuite de l'aide éventuelle des autres unités citées au cas où les choses viendraient à mal tourner, notamment avec les soldats d'élite que sont les Germains qui assurent aussi la garde rapprochée du prince¹³.

Nous retrouvons une organisation du même ordre avec les révoltes orchestrées par les princesses syriennes en 218 et en 221/222. En 218, outre Gannys Euthychianus (le tuteur d'Elagabal), nous retrouvons au moins un affranchi en la personne de Festus (tout spécialement chargé de corrompre les soldats venus mater la révolte sous le commandement du préfet Julianus), Verus (commandant de la *Illa Gallica*) et P. Valerius Comazôn (vraisemblablement préfet de la *Ila Parthica*)¹⁴. Macrin résidant dans la région, le noyau de la révolte fut organisé autour des soldats de la *Illa Gallica* que les rumeurs propagées par Maesa, des distributions d'argent et la complicité active des officiers de cette légion avaient fini par convaincre. Dans les deux cas que l'on vient de citer, le pari était très risqué même si la révolte avait nécessité des préparatifs relativement poussés. Ici, la faiblesse des effectifs rassemblés constituait un sérieux handicap. La réaction des autres unités de l'armée pouvait

résistance de la *Illa Cyrenaica* voir J.-P Rey-Coquais, « La Syrie romaine de Pompée à Dioclétien », *JRS*, 68, 1978, pp. 44-73 ; B. Isaac, *The limits of Empire. The Roman Army in the East*, Oxford, 1993, p. 222 ; J. Rodriguez Gonzales, *Historia de las legiones romanas*, vol. I, Madrid, 2003, p. 138.

¹⁰ F. Graf, « Zenobia and the Arabs », dans D.H. French et C.S. Lightfoot, *The Eastern Frontier of the Roman Empire*, Oxford, 1989, pp. 144-145. Sur Septimius Zabbaeus et Septimius Zabdas voir annexe III, n° 132 et 133.

¹¹ Voir *RIC*, V, 2, Zénobie et Vaballath, p. 584 et 585.

¹² Ces personnages sont L. Aurélius Némésianus (annexe III, n° 22), M. Aurelius Apollinaris (annexe III, n° 15), Aelius Decius Triccius (annexe III, n° 51), et Marcus Claudius Agrippa (annexe, n° 39).

¹³ L'auteur de l'*Histoire Auguste, Vie de Caracalla*, VI, 7 écrit que Martialis avait pris l'initiative de s'assurer la fidélité de membres des bureaux : *et praeterea plerisque officialum impulsu Martiali*.

¹⁴ Sur Gannys Eutyhianus, 's Verus et P. Valerius Comazôn voir annexe III, n° 73, 155 et 147.

être fatale. Macrin crut bien, dans un premier temps que le pouvoir allait lui échapper avec la proclamation de M. Oclatinius Adventus¹⁵. Quant aux princesses syriennes et à leurs complices, ils eurent fort à faire avec les prétoriens et la garde germanique qui opposèrent une résistance farouche¹⁶.

En 235, Magnus semble avoir réussi à rassembler un nombre plus important de personnes et à mettre en place un mouvement de révolte incluant des sénateurs, des centurions mais également des hommes de troupe, notamment ceux qui étaient chargés de la garde et de la surveillance du pont que les conjurés avaient prévu de couper une fois Maximin parvenu de l'autre côté¹⁷. On connaît la rançon de cette organisation complexe élaborée non loin de l'endroit où se trouvait l'empereur. Le projet fut découvert et brutalement réprimé. Maximien déploya aussi une énergie considérable sur plusieurs années pour tenter de revenir au pouvoir en tentant notamment d'organiser deux révoltes militaires. Bon soldat, Maximien n'avait visiblement guère de talents pour la conspiration. Il échoue totalement en tentant une première fois de soulever les troupes contre son fils¹⁸. Il récidive peu de temps après contre Constantin. Etant revenu en Gaule, il prépara son troisième retour au pouvoir en attendant le moment où Constantin serait occupé à guerroyer contre les Francs, en prévoyant l'« épuisement des magasins de vivre pour empêcher une armée de le poursuivre », la corruption des troupes par la mainmise sur « les trésors » de son gendre et « l'envoi de lettres aux armées »¹⁹. Rien n'y fit. Cependant, une telle organisation nécessitait des complicités qui nuancent substantiellement « l'amour » apparemment unanime « des soldats qui entouraient » le fils de Constance²⁰.

D'autres révoltes furent peut-être également issues de préparatifs relativement élaborés mais nous manquons singulièrement d'éléments pour étayer cette hypothèse. Nous avons déjà parlé de toutes les incertitudes et des débats qui concernent les révoltes de Trajan Dèce et de Valérien. On ne sait rien des contacts noués par Auréolus auprès des officiers et des soldats qu'il commandait, ni sur quel laps de temps ce personnage a mûri son projet pour en arriver à trahir l'empereur envers qui il avait été fidèle pendant de nombreuses années. Le cas de M. Aurelius Iulianus Sabinianus pose également problème. Si, à la suite de M. Christol, on s'accorde à penser que le personnage, apparemment ambitieux selon Aurélius Victor, était un sénateur qui exerçait la fonction de *corrector Italiae* en 284, les quelques détails autour de sa proclamation fournis par Zosime peuvent nous laisser penser que son usurpation a fait l'objet de tractations entre lui et « ceux qui commandaient les légions en

¹⁵ Après la mort de Caracalla, le pouvoir resta vacant pendant trois jours écrit Dion Cassius (LXXIX, 11, 4-5). Au cours de ces journées, les troupes choisirent initialement M. Oclatinius Adventus qui refusa le pouvoir suprême qu'on lui proposait à cause de son grand âge (Hérodien, IV, 14, 2 ; Dion Cassius, LXXIX, 14, 2). C'est finalement grâce aux longues tractations menées auprès des soldats par ses partisans que Macrin a pu devenir empereur (Hérodien, IV, 14, 2 ; Dion Cassius, LXXIX, 11, 5).

¹⁶ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, V, 4, 8 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 38, 4.

¹⁷ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 1, 4 ; 1, 5 ; 1, 7.

¹⁸ Lactance, *De mortibus persecutorum*, XXIX.

¹⁹ Lactance, *De mortibus persecutorum*, XXIX ; *Panegyrique latin, Panegyrique de Constantin*, VII (6), 16, 1-2.

²⁰ *Quo quidem illius errore declaratum est, imperator, quantus te militum tuorum amor complecteretur. Panegyrique latin, Panegyrique de Constantin*, VII (6), 16, 2.

Italie du nord »²¹. Mais ces contacts noués entre un sénateur et des officiers qui n'avaient pas lieu d'entretenir de relations hiérarchiques avec lui résultaient-elles de l'annonce récente de la mort de Carus et de son fils en Orient ou prenaient-elles racines dans un mécontentement nourri depuis un certain temps contre un Carinus qui avait su se faire beaucoup d'ennemis potentiellement susceptibles d'organiser une révolte contre lui²²? Les sources sont divergentes à ce sujet et les rapports de cause à effet qu'elles induisent sont parfois contradictoires. Enfin, rien n'interdit de penser non plus qu'à la date où cette usurpation a vu le jour les deux motifs s'étaient conjugués.

Sans doute pouvons-nous inclure dans ces projets calculés ou anticipés les révoltes prétoriennes de mars 193 dirigées en sous-main par Laetus, celle de Bretagne en 210, celle d'Ingenuus en 258, celle de Postumus en 260, celle d'Aurélien en 270 et celle de Constantin en 306. Mais dans tous ces cas, les hommes ont sans doute davantage adapté rapidement leur comportement à des événements plus qu'ils ne les ont anticipés comme cela apparaît dans les cas précédents. Du reste, pour répondre à ces incertitudes, il faudrait que nous puissions définir la limite entre les événements dont nous venons de parler et ceux qui paraissent d'avantage être des explosions ou des réactions rapides, plus spontanées. Autrement dit, il s'agirait de dire où s'arrête l'anticipation et où commence la réaction si tant est que cette distinction puisse se faire. Les projets élaborés par Macrin et Magnus, par exemple, sont des réactions, certes mûries et calculées, mais en lien avec des événements bien précis. Enfin, la qualité des précisions apportées par nos sources constituent des limites au-delà desquelles on ne peut que conjecturer.

Au bout du compte, nous pouvons, tout au plus, dénombrer au mieux vingt-quatre ou vingt-cinq révoltes relevant du projet anticipé et organisé sur un laps de temps qui peut s'écouler de un à plusieurs mois, voire plusieurs années, selon les cas. Parmi celles-ci, une quinzaine seulement sont assez bien documentées. Contrairement à ce que nous avons pu supposer au regard de l'accumulation de données que nous avons rassemblées dans un tableau récapitulatif, le moment choisi n'est pas nécessairement favorable aux opérations militaires et à la facilité des communications même si l'exemple de la révolte de 313 fait un peu figure d'exception. En revanche, ces révoltes ont plutôt éclaté dans des climats de sécurité aux frontières que dans des climats de conflit. Elles sont toutes dirigées par des représentants des élites au pouvoir, les sénateurs étant très majoritaires. Elles s'insèrent très majoritairement dans un contexte d'affrontements pour le pouvoir. Nous les rencontrons essentiellement aux extrémités chronologiques de la période que nous nous sommes chargés d'étudier, à savoir entre 193 et 235 d'une part puis entre 310 et 324 d'autre part. Ce sont aussi des fourchettes chronologiques où nos renseignements sont plus nombreux et de meilleure qualité. Onze d'entre elles sont des entreprises qui réussissent même si, nous l'avons vu pour certains cas, il s'en est fallu de peu.

²¹ Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 39, 10 ; Οί τῶν ἐκεῖσε στατοπέδων ἡγούμενοι. Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 73, 1.

²² Sur les excès supposés de Carinus voir également Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 72, 1 ; Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 39, 10 ; Eutrope, *Breviarium*, IX, 12 ; Pseudo Aurélius Victor, *Epitome de Caesaribus*, 38 ; *Histoire Auguste, Vie de Carus, Carinus et Numerianus*, XVI, XVII.

2° Les réactions soudaines.

A l'opposé des cas que nous avons exposés plus haut se présentent des situations relevant de la flambée soudaine, imprévisible et totalement incontrôlable. Les motifs peuvent être extrêmement variables, notamment lorsqu'il s'agit des conditions de vie quotidienne des soldats ou, beaucoup plus fréquemment, des conditions d'exercice de leurs fonctions, en particulier dans le cadre des problèmes de discipline ou des relations affectives qu'ils entretiennent avec certains chefs.

Sans déboucher sur une révolte à proprement parler, les soldats de Septime Sévère s'emportent fortement en juillet 193 tout simplement parce que le choix de l'emplacement du camp ne leur plaît pas²³. En revanche, au début du IV^e siècle, des soldats contraints de cuire leur pain la nuit à cause des travaux qu'on leur impose toute la journée ne trouvent pas d'autre solution à leur profond mécontentement que de proclamer empereur leur tribun qui n'eut guère d'autre choix que de se plier à la vague qui le submergeait et de conduire ensuite ces mutins sur Antioche²⁴.

Trois jours après la proclamation de Pertinax, les prétoriens contrariés par l'assassinat et la destruction des statues de Commode, s'enflamment lorsque l'empereur leur transmet par la voix d'un tribun et pour la deuxième fois en deux jours consécutifs, un mot d'ordre qui fut interprété comme une marque de stigmatisation de leur comportement²⁵. Sans chef, sans autre but que de changer d'empereur au plus vite, les soldats tentent de capturer un sénateur, Triarius Maternus Lascivius, pour le revêtir de la pourpre à l'intérieur de leur camp. C'est un véritable enlèvement sauvage qui s'organise à la va-vite, mais leur cible terrorisée « leur échappa, se réfugia quasi nu, dans le palais auprès de Pertinax et, plus tard, quitta la Ville » écrit l'auteur de l'*Histoire Auguste* qui est notre seule source sur ces événements²⁶. Les mesures d'urgence que prit Pertinax à la suite de cette rébellion calmèrent provisoirement la violente colère des prétoriens aussi vite qu'elle avait commencé. D'après les quelques indications fournies par les auteurs anciens, il semble que les révoltes qui éclatèrent en Orient à la fin du règne de Sévère Alexandre relèvent également d'émotions soudaines qui, c'est notamment le cas en Mésopotamie, n'avaient d'autre but que de s'en prendre à des chefs qui s'étaient rendus insupportables²⁷. La guerre que Maximin le Thrace livrait aux partisans de la cause sénatoriale fut brusquement interrompue et perdue à cause du coup de sang de soldats excédés de la *Ila Parthica*²⁸. En 282, le mécontentement des soldats contre les travaux auxquels les astreint Probus tourne à la révolte incontrôlable. D'après Zonaras, Carus avait senti monter les tensions au sein de l'armée de Rhétie et avait demandé à Probus de le rappeler avant qu'il ne soit trop tard. Négligeant l'avis de son préfet du prétoire, Probus dut

²³ *Histoire Auguste, Vie de Sévère*, VIII, 9.

²⁴ Libanius, *Discours*, XX, 18.

²⁵ *Histoire Auguste, Vie de Pertinax*, V, 7 ; VI, 1-3.

²⁶ *Sed ille nudus fugit atque ad Pertinacem in Palatium venit et post ex urbe decessit. Histoire Auguste, Vie de Pertinax*, VI, 5. Trad. A. Chastagnol.

²⁷ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXX, 3, 1 ; 4, 1-2.

²⁸ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 5, 8.

bientôt faire face à une véritable explosion dans au moins deux foyers simultanés, la Rhétie et la Pannonie si l'on ajoute les renseignements fournis par Zosime et par Aurélius Victor²⁹.

La crainte de perdre un chef ou un ancien chef apprécié a pu également alimenter de soudaines insurrections. En 211, ce sont des *urbaniciani* qui font soudainement cause commune avec des civils pour s'opposer au lynchage et à l'assassinat programmé de l'ancien préfet de la Ville, Fabius Cilo³⁰. De même, c'est l'annonce de l'arrestation de Carausius ordonnée par Maximien qui semble avoir provoqué en grande partie le soulèvement des troupes sous le commandement du chef ménape. Mais rien n'est moins sûr.

Plus nombreux semblent avoir été les mouvements de révoltes ayant fait l'objet d'une concertation préalable. Celle-ci a pu se faire entre des hommes de troupes et parfois certains de leurs officiers ou avant tout entre des cadres qui se sont ensuite chargés de convaincre ceux qu'ils avaient sous leurs ordres. Dans la plupart des cas, les motivations que nous pouvons discerner concernent principalement des problèmes autour du pouvoir (personnalité de l'empereur, vacance du pouvoir, conduite générale des affaires) ou des problèmes militaires, ces derniers pouvant être liés à la défense des provinces où les troupes avaient leur cantonnement, leurs familles et leurs biens.

Nous avons déjà évoqué les contacts noués entre Mamaea et son entourage avec les prétoriens pour se débarrasser d'Elagabal qui a largement contribué par la répétitions d'actes maladroits à sa propre élimination. Les mutineries de la garde impériale de la fin de 222 (?) et du début de 223, furent précédées de conciliabules sans chef connu pour la première, dirigée par l'énigmatique Epagathus pour la seconde³¹. Pour la proclamation de Maximin et sa tentative d'élimination par Quartinus, le texte d'Hérodien, si l'on accepte de lui faire confiance, laisse apparaître la mise en place progressive de la révolte après des discussions dont nous avons probablement une partie de la teneur. Suite aux récents atteroiements de Sévère Alexandre et de son entourage face aux Germains, les recrues pannoniennes, ajoutant les reproches ou les griefs les uns après les autres puis caressant l'espoir d'obtenir chemin faisant quelques gains financiers, «décidèrent alors d'éliminer Alexandre et de proclamer empereur Maximin». Après un laps de temps qui n'est pas précisé, «ils se rassemblèrent [...] dans leur champ de manœuvre [...] et quand Maximin survint et se mit à leur tête [...], ils [...] le proclamèrent empereur»³². A propos de la révolte de Quartinus, le même auteur montre comment Macedo, ancien officier des archers osrhoéniens, utilise habilement la

²⁹ Zonaras, *Annales*, XII, 29 ; Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 71, 4 ; Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 37, 3.

³⁰ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVIII, 4, 3-4 ; *Histoire Auguste*, *Vie de Caracalla*, IV, 5-6 ; *Vie de Geta*, VI, 4.

³¹ Zosime, *Histoire nouvelle* I, 11, 2-3 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXX, 2, 4 ; *Histoire Auguste*, *Vie d'Alexandre Sévère*, LI, 4, Zonaras, *Annales*, XII, 15. Sur Epagathus voir annexe III, n° 59.

³² ἐβουλεύσαντο ἀποσκευάσασθαι μὲν τὸν Ἀλέξανδρον, ἀνειπεῖν δὲ αὐτοκράτορα καὶ Σεβαστὸν τὸν Μαξιμῖνον, συστρατιώτην τε αὐτῶν ὄντα καὶ σύσκηνον, ἔς τε τὸν παρόντα πόλεμον δι' ἐμπειρίαν καὶ ἀνδρείαν ἐπιτήδειον δοκοῦντα. Ἀθροισθέντες οὖν ἐς τὸ πεδῖον ὀπλισμένοι ὡς δὴ ἐπὶ τὰ συνήθη γυμνάσια, προελθόντα καὶ ἐπιστάντα αὐτοῖς τὸν Μαξιμῖνον, εἴτε ἀγνοοῦντα τὸ πραττόμενον εἴτε καὶ λάθρα τοῦτο προκατασκευάσαντα, πορφύραν ἐπιβαλόντες βασιλικὴν αὐτοκράτορα ἀναγορεύουσιν. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 8, 4-5. Trad. D. Roques.

fidélité dynastique de ces hommes et réussit à les convaincre de se révolter et de proclamer le sénateur en question³³.

On ne sait malheureusement rien ou presque des tractations qui ont fait suite aux opérations militaires qui se sont déroulées sur le Danube ou en Orient au milieu du III^e siècle. Toutefois, les auteurs anciens laissent apparaître, de façon très impressionniste, des choix opérés sur le court terme au sein des troupes jusqu'à un échelon qui nous reste inconnu pour favoriser l'ascension de sénateurs comme Pacatianus, Aemilianus ou Uranius Antoninus qui semblaient être les plus aptes à défendre un secteur de frontière à ce moment-là. Dans des contextes où les chefs semblent avoir perdu l'initiative sous la pression exercée par les troupes, sont proclamés Ingenuus, Valens, Regalianus ou Laelianus. Mais l'expression « fut proclamé par les soldats » mainte fois utilisée peut recouvrir des réalités très différentes et vraisemblablement plus complexes que cette expression laisse paraître.

Lorsqu'il y eut vacance du pouvoir ou des situations considérées comme telles, les quelques détails dont nous disposons montrent que les décisions furent arrêtées au niveau des états-majors militaires. Après la capture de Valérien, il semble qu'au travers des grandes lignes du récit peu fiable fourni par l'auteur de l'*Histoire Auguste* et des éléments succincts livrés par Zonaras, le choix d'un nouveau prince fut principalement décidé entre Macrien, *Procurator arcae et praepositus annonae in expeditione persica*, et Ballista, le préfet du prétoire, auxquels s'ajoutèrent très probablement un nombre restreint de personnes qui obtinrent l'assentiment rapide des troupes soucieuses d'avoir un empereur à leurs côtés et qui plus est susceptible des les payer et de les ravitailler³⁴. En 276, tandis que Florianus, vraisemblablement avec l'assentiment d'un comité restreint s'imposait aux troupes d'Asie Mineure et à une grande partie des provinces de l'Empire³⁵, le choix de Probus relevait apparemment d'une décision plus collective que les tribuns des différentes unités qui se trouvaient là transmirent avec conviction auprès des soldats³⁶. L'avènement de Dioclétien se discuta rapidement entre les généraux et les tribuns écrit Aurélius Victor³⁷.

Dans deux cas particuliers, celui de l'Égypte en 297/298 et celui de Rome en 306, ce sont des réformes fiscales, et un projet de dissolution des cohortes prétoriennes pour le cas romain, qui unissent civils et militaires contre le pouvoir tétrarchique. L'usurpation de Maxence est mieux connue même si nos principales sources, Zosime et Lactance, présentent parfois des renseignements contradictoires³⁸. Le second fait de Maxence le chef proclamé par des prétoriens qui, se sachant menacés de disparaître, n'auraient alors finalement pas trouvé d'autre solution que de proclamer un prince. R. Donciu émet l'hypothèse selon laquelle ce

³³ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 1, 10. Sur ces événements voir A. Balil, « C. Julius Verus Maximinus Thrax », *Boletín de la Real Academia de Historia*, 157, 1965, pp. 83 – 101 ; X. Lorient, « Les premières années de la crise du III^e siècle : De l'avènement de Maximin le Thrace (235) à la mort de Gordien III (244) », *ANRW*, II, 2, Berlin et New York, 1975, pp. 667- 673 ; K. H. Dietz, *Senatus contra principem. Untersuchungen zur senatorischen Opposition gegen Kaiser Maximinus Thrax*, München, 1980.

³⁴ *Histoire Auguste, Les trente tyrans*, XII, 1-12 ; Zonaras, *Annales*, XII, 21.

³⁵ Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 36, 2 ; *Histoire Auguste, Vie de Tacite*, XIII, 5

³⁶ *Histoire Auguste, Vie de Probus*, X, 4.

³⁷ *Ducum consilio tribunumque [...] Valerius Diocletianus [...] deligitur*. Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 39, 1

³⁸ Lactance, *De mortibus persecutorum*, XXVI ; Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 9, 2-3.

choix résulterait à la fois d'une fidélité dynastique et de l'espoir d'obtenir pour leur cause le soutien d'un sénateur, fils d'empereur. Sans doute³⁹. Zosime donne le premier rôle à Maxence qui, souhaitant égaler le coup de force de Constantin, aurait alors très opportunément utilisé ce qui restait des cohortes prétoriennes, activement soutenues par les cohortes urbaines pour s'emparer d'un pouvoir à qui se rallient rapidement d'importants personnages⁴⁰. Certains d'entre eux combattront d'ailleurs jusqu'à la dernière extrémité pour Maxence. Ces personnes se seraient-elles ralliées aussi facilement et aussi longtemps à un mouvement orchestré par des reliquats de cohortes prétoriennes ? Rapidement conçu, s'appuyant initialement sur des forces militaires réduites, le projet était hardi reconnaît Lactance. Mais celui de Constance et de son fils l'était-il moins ? Galère avait accepté le coup de force et, écrit Lactance, Maxence « avait tout lieu de croire qu'il pouvait faire passer dans son parti des soldats de son père (ceux qui étaient alors sous les ordres de Sévère II) »⁴¹. On sait que ce pari était presque fondé et, à court terme, son coup de force réussit tout aussi bien que celui de Constantin.

Hormis quelques cas de figure relativement succincts, il faut bien reconnaître que les détails dont nous disposons pour connaître les conditions de mise en place des révoltes, notamment lorsque ces projets résultèrent de décisions relativement rapides, sont rares, parfois contradictoires et laissent la possibilité de les interpréter très différemment. Nous pouvons tout au plus retenir de façon très impressionniste que ce type de révolte fut numériquement plus important que les projets dit « anticipés » dont nous avons parlé plus haut. Environ une trentaine de révoltes relève du cas de figure qui nous occupe ici. Les explosions soudaines semblent avoir été peu fréquentes. La majorité des cas sont des révoltes qui ont fait l'objet de conciliabules ou de tractations préalables. Malheureusement, les niveaux de hiérarchie, le contenu de ces tractations, la plus ou moins grande rapidité des prises de décision dans tel ou tel cas nous échappent en grande partie. Elles s'échelonnent tout au long de la période que nous nous sommes chargés d'étudier et ont à leur tête des chefs issus des élites. Ces derniers sont plutôt décisionnaires entre 193 et le début du règne de Sévère Alexandre puis à l'époque tétrarchique. Les motifs sont extrêmement variés. Entre le début des années 220 et le milieu des années 280, nous avons davantage affaire à des révoltes qui sont initialement confiées aux élites par les soldats ou qui sont captées par ces élites au cours du processus de révolte. Durant cette période les problèmes militaires (direction des opérations, choix diplomatiques, tactiques et stratégiques, compétences des chefs) sont au cœur de la majorité des mouvements de contestation. Enfin, nous retiendrons que seule une minorité de ces mouvements de révolte a trouvé une issue favorable, 30% environ alors que nous avons une proportion de l'ordre de 50 % environ pour les insurrections plus soigneusement organisées.

³⁹ R. Donciu, *L'empereur Maxence*, Bari, 2012, p. 65. La façon dont les soldats auraient pu obtenir un soutien efficace de la part d'un sénateur sans grande fonction auprès de Galère et de Sévère II n'est pas explicitée. Ajoutons également que lorsque Maximien se brouilla avec son fils, les soldats stationnés à Rome préférèrent rester fidèle à Maxence plutôt que d'obéir à leur ancien chef. Sur Maxence et son usurpation voir les références bibliographiques en annexe III, n° 26.

⁴⁰ Voir annexe II.

⁴¹ *Maxentius tanti facinoris sibi conscius licet jure haereditatis paternos milites traducere ad se posset*. Lactance, *De mortibus persecutorum*, XXVI.

II Communications et problèmes de ralliement.

1° Communications et logistique.

Pour les rebelles, communiquer s'avère d'autant plus important que le foyer de révolte est éloigné du pouvoir contre lequel ils s'insurgent. De cette capacité à communiquer dépendent d'abord l'importance et la qualité des contacts précédant la révolte. Cette condition est d'autant plus nécessaire que la rébellion a été anticipée et organisée. Dans un second temps, l'ampleur et la vitesse des communications assureront la force de propagation d'un mouvement de révolte qui a besoin de rallier un nombre suffisant de partisans pour pouvoir l'emporter de façon décisive contre ses adversaires réels ou potentiels.

Le *cursus publicus* constitue la structure essentielle dont l'Empire s'est doté pour assurer ses communications. Il a été réorganisé sous Hadrien qui en a confié la direction à un bureau central dirigé par le *praefectus vehiculorum*⁴². Dans les provinces, les gouverneurs disposent également au sein de leurs *officia* des hommes spécialement chargés d'assurer des missions de renseignement et de communications. Enfin, dans le cadre qui est le nôtre, il faut ajouter les structures liées dans chaque légion au service de renseignement militaire : les *exploratores* et les *speculatores*. A partir du règne de Septime Sévère le *cursus publicus* se voit également confier l'acheminement des vivres pour l'armée. Le cœur du nouveau système est à Rome, ou autour de l'empereur qui devient de plus en plus nomade au fil du III^e siècle et englobe les *frumentarii* initialement cantonnés dans les *castra peregrina* sous les ordres d'un *princeps peregrinorum*. Sous Dioclétien, ils sont remplacés par les *agentes in rebus* auxquels il faut ajouter les *notarii*. Les premiers se sont rapidement forgé une réputation aussi détestable que ceux qu'ils remplaçaient⁴³. Pour les rebelles, quels qu'ils soient, compte tenu de l'évolution du *cursus publicus* que nous venons de résumer à grands traits, communiquer

⁴² Les fonctions et la place du *praefectus vehiculorum* font aujourd'hui l'objet de nombreux débats. Certains auteurs font du préfet un personnage important de l'entourage impérial alors que d'autres comme S. Crogiez-Pétrequin ou P. Cosme pensent que la préfecture était d'un rang modeste et que son titulaire n'exerçait pas la direction générale de la *vehiculatio*. Sur ces questions voir H.-G. Pflaum, *Essai sur le cursus publicus sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1940, pp. 60-61 ; F. Bérard, « La carrière de Plotius Grypus et le ravitaillement de l'armée impériale en campagne », dans *M.E.F.R.A.*, 96, 1984, p. 259-324 ; S. Demougin, *L'Ordre équestre sous les Julio-Claudiens*, Rome, 1988, pp. 727-728 ; S. Crogiez-Pétrequin, « Les préfets des véhicules » dans J. Dalaison (éd.), *Espaces et pouvoirs dans l'Antiquité. De l'Anatolie à la Gaule. Hommages à Bernard Rémy*, Grenoble, 2007, pp. 187-202 ; I. Mennen, *Power and Status in the roman Empire*, Leiden-Boston, 2011, p. 145 ; R.M. Sheldon, *Renseignement et espionnage dans la Rome antique*, Paris, 2009, pp. 206-212 ; P. Cosme, *L'année des quatre empereurs*, Paris, 2012, p. 56.

⁴³ Sur les communications, le transport et le renseignement voir N.J.E Austin et N.B. Rankov, *Exploratio. Military and political intelligence in the roman world from the second punic war to the battle of Andrianople*, Londres, 1995 ; A. Kolb, *Transport und Nachrichtentransfer im Römischen Reich*, Berlin, 2000, pp. 159-166 ; « Transport and Communication in the Roman State. The Cursus publicus » dans C. Adams, R. Laurence (éd.), *Travel and Geography in the Roman Empire*, Londres et New-york, 2001, pp. 98- 100 ; S. Crogiez-Pétrequin, « Le cursus publicus et la circulation des informations officielles par voie de mer » dans J. Andreau et C. Virlouvet (éd.), *L'information et la mer dans le monde antique*, Rome, 2002, pp. 55-67 ; R. M. Sheldon, *Renseignement et espionnage dans la Rome antique*, Paris, 2009, pp. 205-371 ; J.P. Roth, *The logistics of the Roman Army at War (264 B.C. – A.D. 235)*, Columbia Studies in the Classical Tradition, 23, Leiden-Boston-Cologne, 1999 ; P. Kehne, « War and Peacetime logistics » dans P. Erdkamp, *A Companion to the Roman Army*, Malden, 2007, pp. 323-338 ; J. Salido Dominguez, *Horrea militaria. El aprovisionamiento de grano al ejercito en el occidente del imperio romano*, Madrid, 2011, pp. 230-253.

et assurer le ravitaillement de leurs troupes est intimement lié. Il s'agit donc là d'un élément fondamental dans le processus d'une révolte.

En fonction du degré de préparation d'une révolte et de sa proximité avec le pouvoir, le processus de communication comportera une ou deux grandes étapes. Pour les mouvements de révolte ayant fait l'objet de préparatifs élaborés et dont le foyer principal est éloigné du lieu de pouvoir auquel il veut s'attaquer, se pose d'abord le problème de pouvoir communiquer sans se faire repérer. Sont alors utilisés les moyens du renseignement militaire auxquels nous pouvons ajouter ceux des *officia* des gouverneurs éventuellement impliqués dans le projet. Sont également requis des hommes issus de l'entourage proche, des amis, pour faire office de messagers. Dans le cadre d'un mouvement de révolte orchestré par de puissants personnages, c'est probablement le moyen privilégié. Très concrètement, il s'agit de pouvoir dépêcher des courriers à cheval aussi vite que cela puisse se faire⁴⁴. Ceci dit, nous sommes ici dans le cadre de révoltes et il s'agit avant tout pour les rebelles de ne pas se faire remarquer. La vitesse n'a sans doute pas toujours été privilégiée même si elle était un gage de réussite pour surprendre les adversaires.

Parmi les soixante et une révoltes que nous avons répertoriées, seules, ou presque, les révoltes de la crise de 193-195, font l'objet d'indications fournies par les auteurs anciens sur cette étape préliminaire. Au travers de la première *adlocutio* prononcée par P. Niger devant les soldats de Syrie, nous apprenons que le légat siégeant à Antioche disposait de contacts à Rome qui l'ont tenu informé des événements de la capitale par des moyens que nous ignorons et qu'ils l'ont informé sur l'opportunité d'engager un processus de rébellion contre le pouvoir de Didius Julianus⁴⁵. Fort de ces renseignements, « il convoqua d'abord chez lui, par petits groupes, des généraux, des tribuns et des soldats qui sortaient du lot et s'efforça de les gagner à sa cause » écrit Hérodien⁴⁶. Septime Sévère était pareillement informé et nous avons vu plus haut comment, par le biais de messagers dont on ne sait pas si c'étaient des gens de son entourage et/ou des militaires issus des unités qu'il commandait en Pannonie, il rallia peu à peu tous les gouverneurs et légats de légion allant des bouches du Danube jusqu'aux bouches du Rhin. Par la teneur de ses propos, Hérodien suggère qu'il fallut même dans certains cas faire preuve de persévérance et multiplier les courriers⁴⁷. En revanche, pour se concilier Clodius Albinus, Sévère dépêcha un de ses amis proches auprès du légat de Bretagne précise Dion Cassius⁴⁸. Quelque temps plus tard, visiblement doté d'un service de renseignement très

⁴⁴ A. M. Ramsay, « The speed of the imperial post », *JRS*, 15, 1925, p. 62 ; H. G. Pflaum, « Essai sur le cursus publicus sous le Haut-Empire romain », *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 14, 1940, pp. 192-200; C.W.J. Elliot, « New Evidence for the Speed of the Roman Imperial Post », *Phoenix*, 9, 1955, pp. 76-80 ; R. M. Sheldon, *Renseignement et espionage dans la Rome antique*, Paris, 2009, p. 205, P. Cosme, *L'année des quatre empereurs*, Paris, 2012, p. 17-18.

⁴⁵ Hérodien, *Histoire romaine*, II, 8, 2.

⁴⁶ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, II, 8, 2 ; *Καὶ τὰ μὲν πρῶτα κατ' ὀλίγους ἡγεμόνας τε καὶ χιλιάρχους τοὺς τε τῶν στρατιωτῶν ἐξέχοντας οἵκαδε μεταπεμπόμενος διελέγετο καὶ ἀνέπειθε, τὰ ἐκ τῆς Πρώμης δηλούμενα φανερά ποιῶν, ὡς ἂν διαθέουσα ἢ φήμη ἔκπυστα καὶ γνώριμα ποιῆ τοῖς τε στρατιώταις καὶ τοῖς λοιποῖς κατὰ τὴν ἀνατολὴν ἀνθρώποις*. Hérodien, II, 7, 7. Trad. D. Roques.

⁴⁷ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, II, 10, 1. Sur la propagande de Septime Sévère voir Z. Rubin, *Civil-War Propaganda and Historiography*, Latomus, vol. 173, Bruxelles, 1980.

⁴⁸ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIV, 15, 1.

efficace, Septime Sévère, alors en Orient, apprend que le César Albinus entretient une correspondance secrète et privée avec des sénateurs dans le but apparent de se saisir du pouvoir. Pour contrecarrer ces dangereuses manœuvres, il envoie alors auprès d'Albinus des messagers qui, d'après les détails fournis par Hérodien, sont des *frumentarii*⁴⁹. Pour contrecarrer l'alliance scellée entre Constantin et Licinius qu'il considérait comme une menace, Maximin Daïa contacta Maxence en vue d'un affrontement qu'il considérait comme inévitable. Il envoya alors secrètement des légats à Rome qui étaient porteurs de lettres. Le fils de Maximien accepta l'alliance proposée conclut Lactance⁵⁰. Dans ce cas précis, les messagers ont très vraisemblablement voyagé par mer, à moins que Maximin Daïa n'ait ordonné à ses gens de traverser le domaine de Licinius, ce qui semble être une entreprise très risquée.

Pour les mouvements de révolte plus spontanés ou concoctés à proximité du pouvoir, la première étape est réduite à sa plus simple expression voire tout simplement inexistante soit parce que les rebelles n'ont pas eu le temps ou l'opportunité de le faire, soit parce qu'elle a été considérée comme trop dangereuse. En revanche, pour tous les mouvements de révolte, à partir du moment où le processus a été engagé, il s'agit d'utiliser tous les moyens disponibles, les moyens privés, ceux du renseignement militaire et ceux du *cursus publicus* dans la mesure où les conjurés arrivent à en maîtriser tout ou partie, pour convaincre et rallier le plus grand nombre. Il s'agit là d'une étape cruciale qui va décider en grande partie du succès ou de l'échec d'un mouvement de révolte.

C'est une véritable course de vitesse et une guerre de communiqués qui s'engage avec tous les risques que les messagers encourent tout au long de leur parcours comme à leur arrivée. Il faut rassembler des alliés susceptibles ou non de fournir des renforts et se renseigner sur les activités de l'adversaire pour mieux contrecarrer ou déjouer ses plans. Doté d'un service de renseignement visiblement moins efficace que celui de son adversaire, Pescennius Niger se laisse surprendre par la proclamation de Septime Sévère et par la rapidité des opérations militaires que ce dernier a engagées. Dès qu'il apprend la nouvelle, raconte Hérodien, il multiplie les courriers à cheval pour assurer ses communications et réclamer des renforts tant auprès des gouverneurs des autres provinces que des souverains orientaux. En revanche, son rival « réussit à intercepter, grâce à la complicité des messagers chargés de les transmettre, les édits et les lettres que ce dernier (Niger) destinait au peuple et au Sénat »⁵¹.

Quelques années plus tard, les princesses syriennes rencontrent des difficultés autrement plus importantes. La guerre des communiqués et la confusion qui s'ensuit sont bien perceptibles dans le récit que fait Dion Cassius de la révolte de mai 218. Chaque camp (celui de Macrin et celui d'Elagabal) réussit à envoyer des messagers aux gouverneurs de province et aux légions de l'Empire qui reçoivent ainsi des nouvelles des deux camps ! Bon

⁴⁹ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, III, 5, 2-3.

⁵⁰ *Existimavit affinitatem illam duorum imperatorum contra se copulari. Et ipse legatos ad urbem misit occulte, societatem Maxentii atque amicitiam postulatum. Scribit familiariter. Recipiuntur legati benigne, fit amicitia ...* Lactance, *De mortibus persecutorum*, XLIII.

⁵¹ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, III, 1, 1- 4 ; *cuius edicta et litteras ad populum vel senatum interceptit per eos, qui missi fuerant ...* *Histoire Auguste, Vie de Sévère*, VI, 8.

nombre de courriers perdirent leur vie écrit Dion Cassius parce qu'ils arrivaient visiblement auprès d'interlocuteurs qui avaient épousé une cause contraire à celle dont ils étaient les messagers⁵². Dans le reste de la Syrie, hormis auprès de la *Ila Parthica*, et en Egypte, tous les courriers dépêchés par les syriennes furent exécutés. Eu égard à sa fonction, Macrin a, en toute logique, pris rapidement l'avantage sur ses rivaux, tant dans les provinces de l'Empire qu'à Rome⁵³. Mais, dans cet affrontement, cet avantage ne lui fut d'aucun secours.

Toutefois, la crise de 238 nous offre un cas de figure contraire dans la mesure où les conjurés semblent avoir été aussi efficaces que l'empereur dans la guerre des communications. Une fois proclamé en Afrique, Gordien I envoie des émissaires à Rome parmi lesquels se trouvent le futur empereur Valérien. Outre des sénateurs, se trouvent également des militaires. A ce sujet, Hérodien décrit dans le détail le petit groupe composé du questeur de la province d'Afrique accompagné de « quelques centurions et de quelques soldats » dont la mission est d'approcher le préfet du prétoire en se faisant passer pour des émissaires de Maximin chargés d'apporter d'importantes nouvelles puis de l'assassiner⁵⁴. Une fois cette mission accomplie et la ville de Rome entre les mains des conjurés, ceux-ci envoyèrent aux gouverneurs de provinces des « députations de citoyens renommés choisis dans le Sénat même et dans l'ordre équestre »⁵⁵. Les choses tournèrent mal pour un certain nombre d'entre eux : « quelques cités qui étaient restées fidèles à l'ennemi public, trahirent les émissaires qui leur avaient été envoyés et les dénoncèrent aussitôt à Maximin en utilisant des informateurs »⁵⁶. Mais, malgré ces inconvénients, les conjurés rallièrent tout l'Orient et une partie de l'Illyricum. Dans le même temps, pour s'opposer à Maximin qui faisait précéder ses troupes par tout un ensemble d'espions et d'éclaireurs de l'armée, le clan sénatorial faisait garder les côtes et les ports et faisait surveiller les grandes routes mais aussi les chemins afin d'empêcher leur adversaire de disposer de renseignements⁵⁷.

Nous sommes moins bien renseignés sur les efforts déployés par les rebelles en matière de logistique. Maîtriser les grandes routes terrestres, nous venons de le voir au travers d'un exemple, était vital. En effet, les magasins de ravitaillement des armées s'y trouvaient. Nous avons vu plus haut que Maximien en 310/311 a particulièrement veillé à vider les dépôts qui auraient pu servir son ennemi. Nous avons vu également combien la maîtrise des questions de ravitaillement avait occupé l'esprit de Septime Sévère qui avait prévu de déstabiliser le camp adverse en ayant des alliés à la tête des services de l'annone à Rome.

⁵² *Κακ τούτου συχνοὶ μὲν καὶ τῶν γραμματοφόρων ἀμφοτέρθεν ἐφθάρησαν, συχνοὶ δὲ καὶ τῶν θανατωσάντων τοὺς Ἀντωνινεῖους ἢ καὶ μὴ αὐτίκα αὐτοῖς προσθεμένων αἰτίαν ἔσχον, καὶ οἱ μὲν καὶ ἀπώλοντο διὰ τοῦτο, οἱ δ' ἄλλο τι ὤφλον.* Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 34, 7.

⁵³ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 35, 1 ; 36, 1.

⁵⁴ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 14, 1 ; *Histoire Auguste, Vie des trois Gordiens*, IX, 7 ; ἑκατοντάρχας καὶ στρατιώτας. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, V, 6, 5. Trad. D. Roques.

⁵⁵ *Πρεσβεῖαι τοίνυν πανταχοῦ πρὸς πάντας ἡγουμένους ἐξεπέμφθησαν, ἐπιλεχθέντων ἀνδρῶν ἕκ τε τῆς συγκλήτου αὐτῆς καὶ τοῦ ἵππικοῦ τάγματος οὐκ ἀδοκίμων.* Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 7, 5. Trad. D. Roques.

⁵⁶ *Paucae civitates fidem hosti publico servaverunt, quae proditis his, qui missi ad eos fuerant, ad Maximinum cito per indices detulerunt.* *Histoire Auguste, Vie des deux Maximins*, XV, 5. Trad. A. Chastagnol. Voir également Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 7, 6.

⁵⁷ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 1, 4 ; 5, 5 ; Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 14, 2.

L'une des clefs du succès du clan sénatorial en 238 a tenu au fait que les insurgés ont réussi à assurer leur ravitaillement tout en plongeant les soldats de Maximin dans les pires difficultés, en pratiquant, entre autres, une véritable politique de la « terre brûlée »⁵⁸. La détresse des soldats est la principale cause de la révolte des hommes de la *Ila Parthica* et des prétoriens contre l'empereur. Dans un propos très critique, Aurélius Victor dénonce et décrit par là-même l'extrême importance des services de l'intendance et des officiers qui les dirigent⁵⁹. Les soldats qui ont proclamé Macrien en 260 ne s'y sont pas trompés. Toutefois, la maîtrise de la logistique ne concernait guère, dans un premier temps, les révoltes qui éclataient à proximité du pouvoir. Tuer l'empereur ou le contraindre à des concessions était nécessaire et suffisant à condition qu'une fois ce résultat obtenu, il soit accepté par l'ensemble des provinces et des armées. Dans le cas contraire, la rébellion initialement victorieuse pouvait rapidement être confrontée à une situation très difficile. Ceux qui renversèrent Pertinax en firent l'amère expérience.

Remarquons pour terminer sur ces questions de logistique que les flottes, maritimes ou fluviales, sont très rarement mentionnées alors qu'elles ont vraisemblablement joué un rôle important. Ce fut probablement le cas pour les révoltes rhénanes et danubiennes. Avec la faveur du courant, les navires peuvent transmettre rapidement les nouvelles, transporter du ravitaillement et des renforts. Il en allait de même sur mer. Sans qu'aucune source n'en fasse mention, il apparaît que Septime Sévère avait probablement anticipé un blocage dans les détroits. Malgré la résistance de Byzance, ses troupes franchirent rapidement et sans encombre l'étendue maritime qui le séparait de l'Asie Mineure. A l'occasion de la révolte de 238, nous apprenons que le parti sénatorial avait également pris toutes les dispositions sur mer. Maximin, bloqué devant Aquilée, ne pouvait contourner cet obstacle car les Aquiléens avait également saisi tous les véhicules et tous les navires qui auraient pu servir leur ennemi⁶⁰. La maîtrise de la mer fut un atout essentiel pour Carausius qui put ainsi tenir tête aux tétrarques pendant plusieurs années. En prévision de son affrontement contre un Constantin qui a déployé de grands moyens, notamment maritimes, Licinius dépêche de nombreux messagers pour obtenir, entre autres, des navires⁶¹.

2° Le rôle de la rumeur.

En sus des messages transmis par courrier, la rumeur fabriquée ou reflétant certaines réalités peut s'avérer être une arme extrêmement redoutable lorsqu'elle est distillée au moment opportun. Nous avons déjà mentionné l'expérience des princesses syriennes en la matière lors des révoltes de 218 et de 221/222. Quelques années auparavant, Pescennius Niger avait habilement laissé filtrer quelques rumeurs sur la situation à Rome pour légitimer sa prise du pouvoir. Toutefois, ses efforts furent nettement surpassés par ceux de Septime Sévère qui s'appuya sur des rumeurs soigneusement distillées au sein de l'opinion mais aussi sur toute

⁵⁸ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 5, 3. Sur la politique de la terre brûlée pratiquée par les Aquiléates voir Hérodien, VIII, 1, 4.

⁵⁹ Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 33, 12.

⁶⁰ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 5, 5.

⁶¹ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 22, 2.

une activité littéraire étudiée par Z. Rubin⁶². Se sachant dans une situation fort délicate face aux hommes de Maximin, les partisans des Gordiens ont fabriqué et « ont répandu la rumeur de la mort de Maximin ». Le résultat a dépassé les espérances. Sûrs de ne pas être inquiétés, les nombreux opposants à l'empereur redouté passèrent rapidement et ouvertement à l'action pour se rendre rapidement maîtres de la capitale. Mais il y eut aussi des excès : « sous couleur de liberté, de sécurité et de paix, on se livra à des actes de guerre civile » écrit Hérodien⁶³. Pour des événements plus tardifs, les occurrences sont beaucoup moins fréquentes. D'après l'unique témoignage de Zonaras, Aurélien aurait fait circuler des rumeurs selon lesquelles Claude II l'aurait désigné comme héritier légitime. Si ce témoignage correspond à une certaine réalité, la proclamation par les troupes mentionnée dans les sources prend une toute autre teinte. Dans ce cas, l'arrivée au pouvoir de l'ancien général de Gallien a été soigneusement préparée pour pouvoir manipuler des troupes qui avaient peut-être besoin d'un argument supplémentaire pour se laisser convaincre par celui qui aurait porté le surnom de *manu ad ferrum*⁶⁴.

Nos sources font également état de rumeurs incontrôlables, diffuses et potentiellement très dangereuses pour le pouvoir parce que susceptibles d'entraîner des révoltes. Rappelons ici brièvement que c'est la réputation qu'avait acquise Pertinax dans les camps des frontières qui fit craindre un profond changement dans la discipline de tous les jours pour les prétoriens. Quelques années plus tard, ce sont les bruits colportés autour des mauvaises nouvelles rapportées du Danube et du Rhin qui provoquent un fort mécontentement parmi les soldats occidentaux qui composent en partie le corps expéditionnaire de Sévère Alexandre en Orient et qui craignent le pire pour leurs familles restées dans les lieux de garnison⁶⁵. Outre les rumeurs qu'ils répandirent à dessein, les partisans des Gordiens bénéficièrent aussi de rumeurs incontrôlables contre lesquelles Maximin le Thrace dut intervenir avant même de partir en expédition vers l'Italie. Des rumeurs qui, visiblement, s'étaient répandues jusqu'au cœur de la Pannonie où séjournait l'empereur en dépit de toutes les mesures de sécurité prises par le clan sénatorial pour couper toute communication vers les provinces tenues par les fidèles de Maximin. D'après Hérodien, l'empereur choisit d'ignorer ces rumeurs dans un premier temps puis, prenant conscience que le caractère incontrôlable du phénomène et les déformations pouvaient lui nuire considérablement, il choisit de s'adresser à ses troupes pour les rassurer sur les bruits qui couraient à propos des événements d'Afrique et de l'insurrection

⁶²Sur les rumeurs véhiculées par l'entourage de Pescennius Niger voir Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, II, 7, 7. Pour Z. Rubin, *Civil-War Propaganda and Historiography*, Latomus, vol. 173, Bruxelles, 1980, p. 38-39, le principal objectif de la propagande de Septime Sévère visait à justifier sa prise du pouvoir par une volonté divine qui s'était manifestée dans certains rêves du sénateur africain ou dans son horoscope. Les partisans de Septime Sévère veillèrent à répandre des rumeurs en ce sens tout comme ils encouragèrent certains personnages comme Dion Cassius à transposer par écrit les signes précoces des faveurs divines. Après la guerre civile, Septime Sévère veilla à ce que cette propagande ne tombe pas dans l'oubli. Il fit élever une statue équestre sur la via sacra pour célébrer un de ses rêves, il fit représenter son horoscope sur les plafonds de son palais, il rédigea une autobiographie et encouragea, indirectement mais très efficacement, toute une activité littéraire pro sévérienne.

⁶³ Διασκεδάννυται τε ὑπ'αὐτῶν φήμη ὡς ἄρα καὶ Μαξιμίνοιο εἶη ἀνηρημένος. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 6, 7 ; ἐν προσχήματι ἐλευθερίας ἀδείας τε εἰρηνικῆς ἔργα πολέμου ἐμφυλίου ἐγένετο. Hérodien, VII, 7, 4. Trad. D. Roques.

⁶⁴Zonaras, *Annales*, XII, 26.

⁶⁵Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 7, 2-4.

qui avait éclaté à Rome. Le phénomène persiste et devant Aquilée assiégée, les soldats de Maximin s'inquiètent des rumeurs de ralliements à la cause sénatoriale⁶⁶. Mais, dans le même temps, des rumeurs à nouveau fabriquées par les partisans des Gordiens ou venues d'on ne sait où déstabilisèrent le nouveau pouvoir de Pupien et de Balbin. Elles provoquèrent de véritables émeutes dont les protagonistes n'avaient pas d'autre but que d'assassiner les deux sénateurs fraîchement désignés empereurs⁶⁷. La rumeur la plus dévastatrice fut probablement celle qui répandit la nouvelle de la capture de Valérien en dépit des efforts faits par Gallien pour cacher la terrible nouvelle. Ce ne sont pas moins de cinq révoltes militaires qui éclatèrent durant l'année qui suivit. Pour les années suivantes, les sources font apparaître surtout implicitement les phénomènes de rumeurs, chaque grand événement ponctuant la vie agitée de l'Empire à cette époque faisant vraisemblablement l'objet de bruits plus ou moins vrais.

Nous rencontrons également quelques rares cas attestant de l'utilisation de la rumeur par le pouvoir pour tenter de démasquer ou d'anticiper certains mouvements de révolte. Le procédé n'a rien de surprenant mais il faut bien avouer que les sources laissent peu apparaître ce genre de manœuvre. Au début de 222, il semblerait qu'Elagabal ait laissé volontairement se répandre la nouvelle selon laquelle son cousin Sévère Alexandre aurait été mourant. D'après Hérodien, le prince aurait utilisé ce stratagème pour sonder les sentiments et les réactions éventuelles de la garde impériale⁶⁸. Le même auteur, repris par l'auteur de l'*Histoire Auguste*, émet l'hypothèse selon laquelle le mouvement de révolte préparé par le sénateur C. Petronius Magnus serait en fait une rumeur fabriquée de toutes pièces par Maximin pour justifier la répression contre tous ceux qu'il soupçonnait d'avoir conservé quelque sympathie pour les Sévères⁶⁹. Mais n'est-ce pas là un moyen supplémentaire d'accabler un personnage qui a fait l'unanimité des auteurs anciens contre lui, tout comme Elagabal d'ailleurs. A ce propos, on peut soupçonner l'auteur de l'*Histoire Auguste* de colporter des rumeurs de son invention. Toujours à propos de Maximin le Thrace, il se serait répandu à Rome des bruits selon lesquels « certains avaient été mis en croix, d'autres enfermés dans le cadavre d'animaux qu'on venait de tuer, d'autres jetés en pâture aux fauves, d'autres fracassés à coups de bâton, tout cela sans tenir compte du grade, mais dans le souci évident d'appliquer à la lettre la discipline militaire »⁷⁰. Et le même auteur, souvent prompt à intégrer des *τοποί*, poursuit son propos en faisant savoir à ses lecteurs que le prince entendait user de la même méthode pour contraindre les civils à l'obéissance.

3° Les logiques de ralliement.

Lors de son procès en présence de Septime Sévère, le sénateur Cassius Clemens expliqua qu'il se joignit au parti de Pescennius Niger, moins par conviction idéologique ou

⁶⁶ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 8, 1-8 ; VIII, 5, 6.

⁶⁷ *Histoire Auguste, Vie de Pupien et Balbin*, IX, 3-4 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 10, 5-6.

⁶⁸ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, V, 8, 5.

⁶⁹ *Histoire Auguste, Vie des deux Maximins*, X, 5 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 1, 8.

⁷⁰ *Audiebant enim alios in cruce[m] sublatos, a[li]os animalibus nuper occisis inclusos, a[li]os feris obiectos, alios fustibus elisos, atque omnia haec sine dilectu dignitatis, cum videtur disciplinam velle regere militarem. Histoire Auguste, Vie des deux Maximins*, VIII, 7. Trad. A. Chastagnol.

fidélité personnelle que par le hasard des circonstances. Se trouvant au milieu des partisans du gouverneur de Syrie, il n'eut guère d'autre choix que de suivre le nouveau maître que les dieux lui avaient donné et de lui rester fidèle dans l'unique but de chasser Didius Julianus du pouvoir⁷¹. La description du processus de propagation de la révolte de Niger faite par Hérodien confirme les paroles de Cassius Clemens rapportées par Dion Cassius: « Dès que la nouvelle de ces événements eut pris son essor et se fut répandue dans toutes les provinces sises sur le continent opposé à l'Europe, il n'y en eut aucune qui ne s'empressât spontanément de se ranger aux côtés de Niger, et elles lui envoyèrent des ambassades à Antioche, en le considérant déjà comme un empereur déjà reconnu »⁷².

Pour autant, l'exemple de Cassius Clemens, aussi simple puisse-t-il paraître doit, à notre sens, nous inciter à la plus grande prudence sur l'interprétation des logiques de ralliement que nous croyons discerner dans telle ou telle révolte, entre autres parce que les détails nous manquent. Cassius Clemens s'est rallié à Pescennius Niger d'abord en vertu de circonstances qui lui ont semblé incontournables mais aussi parce qu'il partageait des idées politiques communes avec le gouverneur de Syrie, à savoir la volonté de mettre un terme au pouvoir de Didius Julianus. Autrement dit, sa logique de ralliement est en fait la synthèse d'une double logique, géographique et politique, la seconde se confondant en partie avec le catalyseur de la révolte de Pescennius Niger.

Le lecteur trouvera en annexe I, un récapitulatif et un rapide descriptif des phénomènes de propagation des révoltes militaires. Faute de données suffisantes, nous serions tenté, dans de nombreux cas, de voir des mécanismes qui relèvent souvent et essentiellement de la proximité géographique avec un foyer de révolte, de la capacité des rebelles à maîtriser les communications et de la vitesse de réaction du pouvoir. C'est sûrement vrai en partie et l'exemple de Cassius Clemens illustre bien ce type de mécanisme. L'Orient offre d'autres exemples identiques à celui de la révolte de Pescennius Niger en 193. Après la capture de Valérien, les ralliements à Macrien se sont opérés de façon quasi automatique dans toute la région même si, par le biais de quelques détails, nous savons que cette unanimité initiale permettait avant tout de faire face à un vide du pouvoir (Gallien connaissant à la même date de sérieuses difficultés en Italie du Nord) et de redresser au plus vite une situation militaire difficile. Après la défaite des Macriens en Thrace, les vaincus passaient sans coup férir dans le camp qu'ils venaient de combattre en rejoignant les troupes d'Auréolus⁷³ ou en suivant Odénath qui sut s'imposer comme *corrector totius orientis*. L'itinéraire de ce personnage est révélateur des hésitations ou des choix que chaque gouverneur ou chef militaire était amené à faire dans ce genre de situations⁷⁴. Odénath était au cœur de la tourmente et il a d'abord choisi de lutter contre l'envahisseur perse aux côtés des Macriens. Il a donné suffisamment de gages

⁷¹ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXV, 1-4.

⁷² Ως γὰρ διπταμένη ἡ φήμη πάντα ἐπῆλθεν ἔθνη ὅσα τὴν ἀντικειμένην ἡπειρον τῇ Εὐρώπῃ κατοικεῖ, οὐδεὶς τε ἦν ὅστις οὐχ ἐκὼν ἐς τὸ ὑπακούειν αὐτῷ ἠπείγετο, πρεσβεῖαι τε ἀπ' ἐκείνων τῶν ἐθνῶν ἐς τὴν Ἀντιόχειαν ὡς πρὸς βασιλέα ὁμολογούμενον ἐπέλλοντο. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, II, 8, 7. Trad. D. Roques.

⁷³ Zonaras, *Annales*, XII, 24.

⁷⁴ Sur Septimius Odaenathus, voir Annexe III, n° 110.

de confiance pour que le nouvel empereur le laisse sur ses arrières pendant que lui-même entame sa marche vers Rome. Dès que le prince de Palmyre apprend la défaite subie en Thrace, il se retourne très opportunément contre ceux qu'il servait depuis quelques mois. Zénobie, femme et princesse orientale, réussit tout de même à rassembler autour d'elle la Syrie et selon toute vraisemblance la partie orientale de l'Asie Mineure sans devoir recourir à la force. Il est vrai que certains de ces ralliements s'effondrent rapidement à partir du moment où Aurélien surgit dans la région mais ce simple détail montre aussi comment des gouverneurs, des légats de légion ont choisi de suivre la reine parce que le pouvoir qu'elle représentait était momentanément le plus fort et le seul actif dans la région. L'épigraphie vient ponctuellement confirmer ce type de mécanisme pour d'autres révoltes. M. Calpurnius Caelianus, gouverneur de Sardaigne en 253, épouse la cause d'Emilien pour des motifs que nous ignorons totalement. Mais quelques mois plus tard, le même personnage se rallie à la proclamation de Valérien qui le laisse à son poste⁷⁵. Le hasard des découvertes nous fait connaître un cas analogue en 276. Aurelius Iulius, gouverneur par intérim de la province de Bétique, reconnaît le pouvoir de Florianus comme tous les gouverneurs et chefs militaires d'Occident. De façon tout aussi « naturelle », le même personnage épouse la cause de Probus dès que la nouvelle de sa victoire parvient en Espagne⁷⁶.

D'après les renseignements que les auteurs anciens ont bien voulu nous transmettre, il semblerait que certaines révoltes répondent à des logiques de ralliement politiques au sens propre du terme, notamment lorsqu'elles sont dirigées ou confisquées par d'illustres membres, ou présentés comme tels, de l'assemblée sénatoriale. Ce serait le cas, par exemple, de la révolte gordienne de 238. Bien qu'il fût rapidement reconnu par la haute assemblée, Maximin le Thrace aurait cristallisé l'opposition du Sénat contre ses origines sociales, sa personnalité et sa politique fiscale⁷⁷. Quant à Valérien, présenté comme le représentant d'« une famille très illustre », même si son rival était un sénateur et même si les circonstances qui entourent son accession au pouvoir restent très confuses, son rôle dans la révolte de 238 et ses liens avec les Egnatii lui ont visiblement valu une proclamation « avec le consentement de tous »⁷⁸.

En Orient, les liens entretenus avec une famille aristocratique semblent, à plusieurs reprises, avoir fait office de catalyseur de révolte et de logique de ralliement. Pour la révolte de mai 218, nous trouvons autour des princesses syriennes Gannys Euthychianus, le tuteur d'Elagabal et le favori de Julia Soaemias, ainsi que Festus, un affranchi. A ces hommes, il faut ajouter P. Valerius Comazôn, un chevalier qui a lié de longue date son destin à celui de la dynastie sévérienne. Si L. Iulius Aurelius Sulpicius Severus Uranius Antoninus est membre de la famille de Julia Domna, sans doute alors pouvons-nous supposer, entre autres, une nouvelle irruption et une nouvelle influence des riches familles d'Emèse dans les mécanismes

⁷⁵ *CIL* X, 8011 = *ILS* 530 ; *CIL* X, 8012. Sur le personnage voir annexe III, n° 35.

⁷⁶ *CIL* II, 1115 ; 1116. Sur le personnage voir annexe III, n° 18.

⁷⁷ Sur la bibliographie consacrée à ce sujet voir en première de cette étude, chap. II, IV, 1°.

⁷⁸ *Qui (Valerianus) quanquam genere satis claro ...* Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 32, 2 ; Παρελθὼν δὲ Βαλεριανὸς κοινῇ γνώμῃ πρὸς τὴν τῶν ὄλων ἀρχὴν σπουδῆν ἐποιεῖτο τὰ πράγματα εὖ διαθεῖναι. Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 29, 2.

de ralliement d'une partie des troupes orientales à cet usurpateur dont nous ne savons quasiment rien. Si nous acceptons la version fournie par J. Malalas, nous pourrions ajouter l'alliance des Haïranides de Palmyre dont Odénath est l'un des représentants à l'influence et au rôle grandissants en Orient à cette époque⁷⁹. D'après E. Will, les soutiens dont bénéficia Zénobie en Egypte sont sans doute liés à des relations familiales⁸⁰. Mais dans les deux derniers cas que nous venons de citer, il faut bien admettre que les éléments dont nous disposons pour éventuellement montrer une logique familiale et clientéliste dans les logiques de ralliement des révoltes de 253 ou de 270/271 ne relèvent que de l'hypothèse la plus fragile⁸¹.

De fait, à partir du moment où nous disposons de renseignements beaucoup plus étoffés, les logiques de ralliement aux différentes révoltes apparaissent diverses et complexes. Sur les soixante-et-une révoltes que nous avons répertoriées, certaines laissent apparaître des réalités qui, à notre sens, nous interdisent toute tentative de classification, même sommaire, tant les mécanismes nous semblent inextricablement mêlés et, pour partie, confondus avec les catalyseurs de révoltes. Nous voudrions, pour ce faire, illustrer cette difficulté par quelques exemples.

Nos connaissances sur les hommes qui ont formé le parti sévérien en 193 sont relativement précises mais font figure de cathédrale dans le désert. Nous ne répéterons pas ici les différentes études qui ont déjà traité ce sujet⁸². Tout au plus, rappelons brièvement que pour échafauder la révolte qu'il a dirigée, Septime Sévère a d'abord pu compter sur des liens familiaux : son frère P. Septimius Geta, gouverneur de Mésie Inférieure, et son beau-frère par alliance, C. Julius Avitus Alexianus, le mari de Julia Maesa, procureur d'Ostie. C. Fulvius Plautianus, spécialement chargé de capturer les enfants de Pescennius Niger, aurait été un proche de la branche maternelle de la famille. Parmi les amis ou les anciennes connaissances, nous trouvons C. Domitius Dexter, préfet de la Ville, Fabius Cilo et T. Claudius Candidus, deux des trois grands chefs chargés de diriger les opérations militaires dans les Balkans pendant que Septime Sévère se dirigeait vers Rome. A ces personnages, il faut ajouter ceux qu'il a fallu convaincre après de nombreux courriers et avec des arguments dont nous ne connaissons pas la nature, nous avons déjà abordé cette question, et des alliés politiques qui sont à Rome au sein du Sénat.

⁷⁹ J. Malalas, *Chronographie*, XII, 26.

⁸⁰ E. Will, *Les Palmyréniens*, Paris, 1992, pp. 198-204.

⁸¹ En ce qui concerne la révolte dirigée par Zénobie, les éléments dont nous disposons pour attester de ralliements obtenus par la force ou par l'intimidation sont beaucoup plus probants.

⁸² Voir T.D. Barnes, « The Family and Career of Septimius Severus », *Historia*, 16, 1967, pp. 87-107; A.R. Birley, « The Coups d'Etat of the year 193 », *BJ CLXIX*, 1969, pp. 247-280; J. Fitz, « Die personalpolitik des Septimius Severus im Bürgerkrieg 193-197 », *Alba Regia*, 10, 1969, pp. 69-85; A.J. Graham, « Septimius Severus and his generals, AD 193-7 », dans *War and Society. Essays in Memory of J. Western (ed. M.R.D. Foot)*, Londres, 1973, pp. 381-404; A. J. Graham, « The limitations of prosopography in Roman imperial history (with special reference to the Severan period) », *ANRW*, II, 1, 1974, pp. 136-157; A. Birley, *Septimius Severus : the African emperor*, 2ème ed° (New Haven, Conn. : Yale), 1988; G. Di Vita Evrard, « L. Septimius Severus et P. Septimius Geta », *BACTHS*, n. s., 20-21, 1984-1985, Afrique du Nord, 1989, p.130; A. Daguey - Gagey, *Septime Sévère. Rome, l'Afrique et l'Orient*, Paris, 2000; B. Campbell, « The background and accession of Septimius Severus », *CAH*, vol. XII, Cambridge, 2005, pp. 1-4; J. Spielvogel, *Septimius Severus*, Darmstadt, 2006; D. Okon, *Septimius Severus et senatores*, Szczecin, 2013.

Se joignit au parti sévérien, P. Aelius Severianus Maximus, un personnage pour le moins atypique⁸³. Contrairement à Cassius Clemens dont nous avons parlé précédemment, ce gouverneur de la province d'Arabie et légat de la *IIIa Cyrenaïca*, ne se laissa pas impressionner par l'unanimité qui se dessina autour de Pescennius Niger en Orient puisqu'il fut le seul à épouser la cause du parti adverse pour des motifs que nous ignorons totalement. Les raisons pour lesquelles lui et ses troupes ne furent pas écrasés par les nigériens constituent un mystère. Pourquoi le personnage disparaît-il de la circulation après la victoire de celui qu'il a soutenu alors que certains de ses officiers, tel le centurion Cn. Marcius Rustius Rufinus connurent de rapides promotions constitue un autre mystère. Pour rallier à sa cause les légats envoyés par le Sénat, Septime Sévère n'hésita pas, si l'on en croit l'auteur de l'*Histoire Auguste*, à utiliser la corruption pour les convaincre de changer de camp. Quant aux sénateurs eux-mêmes, le discours de juin 193 qu'Hérodien résume persuada apparemment une partie d'entre eux d'épouser la cause de Septime Sévère. Mais celui-ci était venu dans la curie « entouré de gens en armes, non seulement des soldats mais aussi ses amis ». Enfin, toujours selon Hérodien, pour conforter la fragile alliance qu'il a conclue avec Clodius Albinus, Septime Sévère envoie des courriers au gouverneur de Bretagne pour le flatter et officialiser sa position de vice-empereur qu'il rend publique devant le Sénat⁸⁴. L'accumulation des logiques de ralliement que nous venons d'exposer rendent compte, nous l'espérons, de l'extrême complexité de ces mécanismes.

La révolte sénatoriale de 238 à l'apparente logique de ralliement politique laisse apparaître au moins deux cas de ralliements par défaut et non des moindres. Les soldats restés à Rome en l'absence de Maximin, occupé à guerroyer sur les frontières, se rallièrent moins aux Gordiens par conviction politique que par la promesse d'un *donativum*. Ceux de la *Ila Parthica* qui assassinèrent leur empereur avec la complicité passive des prétoriens se retrouvèrent de fait des alliés de Pupien et de Balbin, quand bien même ils n'avaient manifesté aucune sympathie pour le parti sénatorial jusque-là. Nous avons pu également souligner toutes les questions que soulevait l'attitude des provinces orientales qui épousèrent la cause sénatoriale mais qui n'engagèrent aucune opération militaire soit pour aider ceux qui se battaient sur le Bas-Danube, soit pour venir en aide aux Italiens qui étaient en fâcheuse posture face à l'armée de Maximin⁸⁵.

La révolte de 306 dirigée par Maxence ou confiée à lui par les prétoriens rebelles présente aussi des logiques de ralliement très diverses. Nous avons déjà mentionné le retournement par de généreuses distributions d'argent des soldats (autrefois sous les ordres de Maximien) envoyés par Sévère II. Notons pour cette révolte que le ralliement automatique en vertu d'un principe de proximité avec le foyer de la révolte connaît aussi un contre-exemple notable au travers du personnage d'Abelius. Ce dernier, que seul Zosime mentionne, était

⁸³ Sur le personnage voir annexe III, n° 2.

⁸⁴ *Histoire Auguste, Vie de Sévère*, V, 6 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, II, 14, 3 ; *alia die armatis stipatus non solum militibus, sed etiam amicis in senatum venit. Histoire Auguste, Vie de Sévère*, VII, 4. Trad. A. Chastagnol ; Hérodien, II, 15, 3-5.

⁸⁵ Ces événements ont été analysés en détail dans la première partie de cette étude, chap. II, IV, 1°.

vicair de la préfecture urbaine mais, contrairement à son supérieur hiérarchique, il reste fidèle à Galère et à Sévère II⁸⁶. Le parcours de certains des hommes qui soutinrent Maxence soulève de nombreuses interrogations et ne permet guère de dégager une logique cohérente de ralliement, hormis un intérêt commun à soutenir le même usurpateur à une date donnée pour des raisons inconnues ou apparemment très disparates. Manilius Rusticianus, préfet de l'annone *agens vice pra[ef]ectorum) praet(orio)* est un fidèle de la première heure pour des raisons qui nous échappent. C. Caeionius Rufius Volusianus, au vu du rôle qu'il a joué dès le début de la révolte et de la brillante carrière qu'il a effectuée sous Maxence, apparaît comme l'homme de confiance par excellence, chargé des missions les plus difficiles comme la reconquête de l'Afrique avec Rufius Volusianus contre Domitius Alexander. Pourtant, le même personnage a poursuivi sa carrière sous Constantin qui en a fait un *comes nostri domini*. Sachant que l'on peut suivre son cursus depuis le début de la tétrarchie, on remarquera que l'homme a su développer d'étonnantes facultés à servir efficacement plusieurs Augustes sans que sa carrière en pâtisse d'aucune façon. L. Papius Pacatianus présente un parcours semblable en ayant servi très probablement Maxence contre qui il se rebelle au profit de Domitius Alexander avant de poursuivre une belle carrière sous Constantin. Nous terminerons notre court inventaire avec C. Annius Annulinus. Ce dernier a servi Dioclétien et Maximien avant d'être nommé préfet de la Ville par Sévère II et Galère. Mais il trahit ces derniers pour soutenir Maxence. Si Zosime n'a pas fait de confusion, il aurait eu un parent qui aurait été préfet du prétoire de Sévère II et qui se serait rallié à Maxence en même temps que les troupes auxquelles nous avons fait allusion un peu plus haut. En additionnant tous ces éléments, nous pourrions être tenté de voir une logique de fidélité à Maximien et à son fils. Si tel était le cas, remarquons alors que le premier empereur chrétien ne fut pas rancunier puisque C. Annius Annulinus a su, lui aussi, remarquablement se maintenir au premier plan en dépit de tous les événements qu'il a traversés⁸⁷.

En définitive, si les révoltes militaires ont répondu à des catalyseurs que nous nous sommes efforcés d'identifier et de hiérarchiser, les logiques de ralliement semblent relever d'aspirations très diverses, sans doute aussi nombreuses pourrait-on dire que le nombre d'individus qu'elles parvenaient à fédérer.

III Les formes de la révolte⁸⁸.

Conformément à la définition que nous avons retenue, rappelons ici brièvement que la révolte, conçue comme un enchaînement de faits, ne passe pas nécessairement par la prise d'armes et n'a pas pour seul but de s'emparer du pouvoir, quand bien même elle a l'intention de le mettre à mal. Pour autant, un survol rapide des mouvements de révolte que nous avons répertoriés montre que la très grosse majorité des mouvements de rébellion ont envisagé le recours à la violence pour s'attaquer à l'autorité publique. En chiffres, le décompte est éloquent puisque cinquante mouvements de rébellion sur soixante-et-un ont sciemment

⁸⁶ Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 9, 3.

⁸⁷ Sur Manilius Rusticianus voir annexe III, n° 100 ; C. Caeionius Rufius Volusianus, n° 38 ; L. Papius Pacatianus, n° 113 ; C. Annius Annulinus, n° 7.

⁸⁸ La destruction des images de l'empereur sera abordée dans la troisième partie de cette étude, chap. III, I, 2°.

envisagé le recours aux armes. Sans prendre trop de risques à notre sens, nous pouvons également ajouter trois cas particuliers : celui d'Aurélien en 270, celui de Constantin en 306 et celui de Maximin Daïa en 310. La révolte du premier l'emporte sans combat connu puisque Quintilien se serait suicidé ou aurait été assassiné par ses soldats lorsque ces derniers auraient appris l'acclamation d'Aurélien⁸⁹. Celles de Constantin et de Maximin Daïa se terminent de la même façon puisque au travers du témoignage de Lactance, Galère s'est résigné à accepter ces deux coups de force qu'il savait soutenus par de trop importantes forces armées pour envisager avec optimisme une éventuelle confrontation à laquelle les deux usurpateurs semblaient préparés⁹⁰. Comparées à cette énorme proportion, quatre révoltes font figure d'exception ou de cas singulièrement atypiques : celle de Bretagne en 210, celle des *urbaniciani* en 211, celle d'Uranus Antoninus en 253 et celle de L. Mussius Aemilianus en 261. Enfin, nos renseignements étant parfois si ténus ou contradictoires qu'il nous a semblé impossible de prononcer le moindre avis sur quatre révoltes : celle de la *IIIa Gallica* en 218, celle de Syrie en 232, celle de Gaule en 234 et celle de Domitianus en 271.

1° L'usage de la violence.

Au sein des révoltes dont les protagonistes envisagèrent de recourir aux armes se dessinent deux principaux cas de figure que nous reconnâtrons comme des phénomènes de violence de masse ou des phénomènes de violence restreinte. Les premiers réunissent tous les mouvements de rébellion pour lesquels les chefs et les unités qui les soutenaient se sont engagés dans des opérations militaires à plus ou moins grande échelle contre des unités restées fidèles au pouvoir afin d'imposer par la force les chefs en question ainsi que les aspirations ou les revendications dont ils étaient les porte-paroles. Nous pouvons en comptabiliser trente-et-un parmi lesquels vingt-huit ont éclaté après 248, autrement dit à partir du moment où la grande majorité des foyers de révoltes s'épanouissent loin de l'empereur et où s'accumulent les problèmes, notamment militaires. Lors de ces grandes confrontations, les pertes sont parfois très importantes car les combats entre les armées impériales sont aussi acharnés que ceux qu'elles livrent contre les ennemis extérieurs de l'Empire. A propos de la bataille de Lyon, Hérodiens écrit « Une violente bataille s'engagea. Pendant très longtemps, l'issue en resta douteuse et l'on ne sut à quel camp reviendrait la victoire. C'est que les Bretons ne le cèdent en rien aux Illyriens pour la vaillance et l'ardeur meurtrière, et comme les armées luttaient bravement, ni l'une ni l'autre ne prenaient aisément la fuite ». Puis les troupes d'Albinus finirent par céder et « ce fut alors une débandade générale. Les troupes de Sévère les poursuivirent et en firent un carnage jusqu'à Lyon »⁹¹. Nombreux furent ceux qui,

⁸⁹ Sur le suicide de Quintilien voir Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 47, 1 ; Zonaras, *Annales*, XII, 26 ; *Histoire Auguste, Vie d'Aurélien*, XXXVII, 6. Sur l'élimination de Quintilien par ses soldats voir Eutrope, *Breviarium*, IX, 12 ; Orose, *Histoires*, VII, 23, 2 ; *Histoire Auguste, Vie de Claude*, XII, 5, Polemius Silvius, *Laterculus*, 47.

⁹⁰ Lactance, *De motibus persecutorum*, XXV ; XXXII.

⁹¹ Γενομένης δὲ συμβολῆς καρτερᾶς ἐπὶ πλεῖστον μὲν ἰσόρροπος ἔμενεν ἑκατέρους τῆς νίκης ἢ τύχη. Καὶ γὰρ οἱ Βρεττανοὶ ἀνδρεία τε καὶ θυμῷ φονικῷ οὐδὲν τῶν Ἰλλυριῶν ἀπολείπονται γενναίων οὖν στρατῶν μαχομένων, οὐδετέρων ῥαδία ἦν ἡ τροπή. Hérodiens, *Histoire des empereurs romains*, III, 7, 2 ; οἱ δὲ τοῦ Ἀλβίνου οἰόμενοι ἤδη νενικηκέναι καὶ ἀτακτότεροι εὐρεθέντες, αἰφνιδίως αὐτοῖς ἐπιπεσούσης γενναίας καὶ οὐ προηγωνισμένης δυνάμεως, ἐπ' ὀλίγον ἀντισχόντες εἶξαν, τροπῆς τε

parmi les vainqueurs, déplorèrent un pareil désastre tant le nombre de victimes était élevé écrit Dion Cassius⁹². En sus des nombreux soldats, dix empereurs perdirent la vie au cours de révoltes analogues mais également de nombreux civils qui se trouvèrent mêlés aux combats ou qui furent la cible d'exactions ou d'opérations de répression.

En effet, au cours des affrontements qui embrasent parfois plusieurs provinces, les sièges de certaines villes peuvent revêtir une importance aussi capitale que les combats en rase campagne. Citons indifféremment les sièges de Périnthe et de Byzance lors de la guerre entre P. Niger et S. Sévère, d'Aquilée en 238, de Milan en 267/268, de Mayence en 269, de Palmyre en 272, de Gesoriacum par le César Constance, d'Alexandrie défendue jusqu'aux dernières limites par Aurelius Achilleus après un siège de plusieurs mois, de Turin, Vérone ou Aquilée devant l'avance de Constantin. On devine la mort brutale, l'épouvante et la désolation pour d'innombrables anonymes derrière chacun de ces noms⁹³. Les ruraux ne sont pas épargnés non plus quand ils font l'objet d'opérations de répression ou de pillage. Après la défaite de l'armée d'Albinus, « les soldats de Sévère pillèrent ensuite la ville et l'incendièrent »⁹⁴. Une fois victorieuses, les troupes de Maxence s'en prirent aux civils de la région de Carthage : « On ne prit absolument aucun ménagement : les uns furent massacrés et perdirent leurs biens qu'ils se trouvaient posséder ... »⁹⁵. Soixante-dix ans auparavant, Capelianus, légat de la *IIIa Augusta* restée fidèle à Maximin, « rentra dans Carthage, fit périr tous les citoyens éminents qui, à l'issue de la bataille, demeuraient encore vivants [...] Il gagna ensuite les autres cités qui avaient aboli les honneurs réservés à Maximin, en mit à mort les notables, en bannit les citoyens et livra campagnes et villages à l'incendie et aux pillages des soldats ». « Dans toute la cité, on n'entendait que des lamentations de femmes et d'enfants qui avaient vu périr sous leurs yeux ce qu'ils avaient de plus cher »⁹⁶.

Les cas de violence restreinte, limitée ou circonscrite pourrait-on dire, sont majoritairement liés aux révoltes qui éclatent à proximité du pouvoir. Les rebelles cherchent

καρτερᾶς γενομένης ἐδίωξαν αὐτοὺς φονεύοντες οἱ Σεβήρου, μέχρις οὗ ἐς τὴν πόλιν ἐσέβαλον. Hérodien, III, 7, 6. Trad. D. Roques. Sur la bataille de Lyon voir *La bataille de Lyon, 19 février 197 apr. J.-C.*, Paris, 2013.

⁹² Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVI, 7, 1.

⁹³ Le siège de Byzance a été décrit en détail par Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXV, 10 – 14. Le sénateur bithynien décrit les horreurs dont ont été victimes de très nombreux civils (LXXV, 12, 4 - 6) qui, pour certains d'entre eux, se seraient même livrés au cannibalisme (LXXV, 12, 6). Après la prise de la ville, Septime Sévère ordonna le massacre de ce qui restait de la garnison ainsi que de tous les magistrats (LXXV, 14, 1).

⁹⁴ οἱ δὲ τοῦ Σεβήρου τὴν τε Λουγδοῦνον διαρπάσαντες καὶ ἐμπήσαντες... Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, III, 7, 7. Trad. D. Roques.

⁹⁵ Καὶ φειδῶ παντάπασις ἦν οὐδεμία, τῶν μὲν ἀναιρουμένων τε καὶ τὰς οὐσίας <ᾶς> ἔτυχον ἔχοντες ἀπολλύντων, <...> Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 14, 4.

⁹⁶ ὁ δὲ Καπελιανὸς ἐς Καρχηδόνα εἰσελθὼν πάντα τε τοὺς πρωτεύοντας ἀπέκτεινεν, εἴ τινες καὶ ἐσώθησαν ἐκ τῆς μάχης, ἐφειδετό τε οὔτε ἱερῶν συλήσεως οὔτε χρημάτων ιδιωτικῶν τε καὶ δημοσίων ἀρπαγῆς. Ἐπιὼν τε τὰς λοιπὰς πόλεις ὅσαι τὰς Μαξιμίνου τιμὰς καθηρήκεσαν, τοὺς μὲν ἐξέχοντας ἐφόνευε, τοὺς δὲ δημότας ἐφυγάδευεν, ἀγρούς τε καὶ κώμας ἐμπιπράναι λεηλατεῖν τε τοῖς στρατιώταις ἐπέτρεπε, προσποιούμενος μὲν τιμωρίαν εἰσπράττειν ἐφ' οἷς ἐς Μαξιμῖνον ἡμαρτήκεσαν... Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 9, 10.

Πολλὴ δὲ οἰμωγὴ κατὰ τὴν πόλιν γυναικῶν τε καὶ παιδίων, ὧν ἐν ὄψει οἱ φίλτατοι ἀπώλοντο. Hérodien, VII, 9, 9. Trad. D. Roques.

essentiellement à atteindre l'empereur et/ou son entourage proche par divers moyens : le chantage, l'enlèvement, les menaces, la tentative d'homicide ou l'assassinat. Chantage, enlèvement et menaces sont presque toujours intimement liés et représentent la minorité des cas que nous avons recensés. Sont concernées les révoltes de janvier et du début mars 193 ainsi que celle de la fin de 221 et celle du 1er janvier 222. Toutes sont le fait des prétoriens. Trois autres révoltes sont des tentatives d'homicides. Ulpien échappe de peu aux prétoriens à la fin de 222 ou au début de 223. Les soldats emmenés par C. Petronius Magnus et par Quartinus au printemps de 235 n'eurent pas plus de succès lorsqu'ils voulurent faire disparaître Maximin le Thrace. A l'exception de la révolte de Pescennius Niger, les autres insurrections aboutirent toutes à des assassinats qui eurent pour conséquence la disparition de huit empereurs et deux Augusta accompagnés dans l'au-delà par une partie de leur entourage. A ces victimes, il faut ajouter Ulpien, le préfet du prétoire finalement assassiné, Flavius Heracleo, un officier exerçant ses fonctions en Mésopotamie vers 229/230 et deux usurpateurs éphémères, Pacatianus et Valens.

Les rebelles ne parvinrent pas toujours à circonscrire la violence dans le temps et l'espace qu'ils avaient initialement prévus. La révolte orchestrée par les princesses syriennes en 218 constitue un cas de révolte où la violence restreinte a dégénéré en violence de masse. Si l'on en croit Hérodien, la cause de la famille d'Emèse était loin de faire l'unanimité. « lorsque ces événements (la mort de Macrin) eurent été annoncés au Sénat et au peuple de Rome, les gens eurent tous du mal à en accepter la nouvelle, mais ils se soumirent à la nécessité qu'imposaient les choix de l'armée » même si, pourrions-nous ajouter, l'empereur en place depuis l'année précédente ne suscitait pas d'enthousiasme particulier⁹⁷. Rappelons, chemin faisant, que les troubles qui secouèrent l'Orient dans les semaines et les mois qui suivirent l'arrivée au pouvoir d'Elagabal, dont la révolte de la *IIIa Gallica*, viennent conforter l'appréciation d'Hérodien.

En additionnant les éléments dont nous disposons dans les textes de Dion Cassius et d'Hérodien, il nous semble que les princesses syriennes ont tenté de faire tomber Macrin en l'isolant. En restant à Antioche, l'empereur a commis une double erreur. Celle de ne pas avoir renvoyé les troupes dans leurs camps alors qu'il engageait des mesures d'économie dans le budget militaire, dit Dion Cassius⁹⁸. Nous pourrions également ajouter celle d'être resté trop près des princesses syriennes qui, à moins de 250 km d'Antioche, pouvaient alors espérer s'attaquer à Macrin sans avoir à mobiliser des forces considérables qu'à juste titre elles n'étaient pas sûres ni capables de rallier. De fait, rien dans les sources dont nous disposons ne montre qu'elles aient tenté de le faire. Dans les circonstances du printemps 218, un petit nombre suffisait. Les rumeurs, l'exhibition d'un jeune homme, Elagabal en l'occurrence, et de généreuses distributions d'argent suffirent pour séduire la *IIIa Gallica* et les soldats envoyés par Macrin pour combattre l'insurrection. Les Syriennes surent également exploiter le mécontentement suscité par les mesures avortées de Macrin pour attirer dans leur camp la *Ila*

⁹⁷ Ὡς δὲ τῆ τε συγκλήτῳ καὶ τῷ Ρωμαίων δήμῳ τὰ πραχθέντα ἐδηλώθη, δυσφόρως μὲν πάντες ἤκουσαν, ὑπήκουον δὲ ἀνάγκη τοῦ στρατοῦ ταῦτα ἡρημένον. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, V, 5, 2. Trad. D. Roques.

⁹⁸ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 29, 1.

Parthica cantonnée pour l'heure à Apamée. Quant aux prétoriens, compte tenu du climat de mécontentement dont nous venons de parler et des sympathies que certains d'entre eux avaient récemment manifestées à Julia Domna, rien n'interdisait aux Syriennes de penser que cet élan ne pouvait pas être partagé par d'autres soldats de la même unité envers la sœur et les nièces de l'impératrice défunte⁹⁹. Or, les soldats de la *Ila Parthica* et les prétoriens étaient ceux qui avaient rendu possible l'assassinat de Caracalla et la proclamation de Macrin. Si ce dernier perdait leur soutien, alors Maesa et ses complices pouvaient faire tomber l'empereur comme un fruit mûr. Des sicaires dépêchés depuis Emèse pouvaient aller l'exécuter dans la journée. Le plan fut presque réussi, à ceci près que les rebelles ne purent séduire les prétoriens qui, dans leur majorité, restèrent fidèle à l'empereur. A partir de ce moment, tout dérape. La bataille pour la maîtrise des communications plonge la région dans une situation très confuse et explosive. Si les gouverneurs de Syrie et d'Égypte sont restés fidèles à Macrin, Dion Cassius nous apprend que bon nombre de soldats et de civils, très divisés sur le choix à faire devant la révolte qui venait d'éclater, ont d'abord adopté une attitude de prudente expectative, chacune, chacun formulant des vœux secrets pour la victoire du camp qu'il préférerait. Mais lorsque la nouvelle de la défaite de Macrin se répandit, une violente insurrection embrasa la région et fit un nombre considérable de victimes tant parmi les civils que parmi les militaires¹⁰⁰.

Si la majorité des cas de violence restreinte sont liés à des révoltes qui éclatent à proximité du pouvoir, trois d'entre elles semblent échapper à cette règle. Compte tenu des maigres éléments dont nous disposons, nous pouvons penser, mais rien n'est sûr, que les troupes qui ont proclamé Pacatianus en 248 alors que Philippe l'Arabe était à Rome ont refusé de s'engager dans des combats « fratricides » contre d'autres unités de l'armée. Du moins, les sources n'en ont gardé aucune trace. Les choses se sont sans doute déroulées de la même façon en 261. Ceux qui proclamé Valens ont préféré tuer celui qu'ils venaient de faire empereur plutôt que d'affronter les troupes d'Aurélius. Reste enfin le cas de la révolte dirigée par Pescennius Niger. A l'image du plan échafaudé par les princesses syriennes, il semble bien que le légat de Syrie ait cru pendant un temps à une victoire facile qui, compte tenu des mœurs de l'époque, pouvait se solder par la chute de Didius Julianus et de ses plus fidèles partisans réduits à un isolement fatal. D'après les auteurs anciens, Niger pouvait se targuer d'une carrière tout à fait honorable et comptait sur sa popularité à Rome, tant au sein du Sénat qu'au sein de la population¹⁰¹. Les prétoriens étant de notoriété publique extrêmement corruptibles, ils ne constituaient pas un obstacle important, d'autant plus que Didius Julianus les avait rapidement déçus parce que les soldats s'étaient vite aperçus que leur nouvel empereur avait du mal à acquitter les sommes promises pour son accession au pouvoir¹⁰². Les nombreux ralliements qu'il obtint, dès lors qu'il annonça ses prétentions, ne firent que

⁹⁹ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 23, 3.

¹⁰⁰ Μέχρι μὲν δὴ οὖν ἐν ἀμφιβολῶ τὰ πράγματα ἦν, μετέωροι καὶ οἱ στρατιῶται οἳ τε ἰδιῶται ἦσαν, οἱ μὲν τινες αὐτῶν ταῦτα οἱ δὲ ἐκεῖνα κατὰ τὸ στασιωτικὸν καὶ βουλόμενοι καὶ εὐχόμενοι καὶ διαθρολοῦντες. ἐπεὶ δὲ τῆς ἥττης τοῦ Μακρίνου ἀγγελία ἀφίκετο, στάσις ἰσχυρὰ ἐγένετο καὶ τοῦ τε δήμου πολλοὶ καὶ τῶν στρατιωτῶν οὐκ ὀλίγοι διώλοντο... Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 35, 2.

¹⁰¹ Sur la carrière de Niger voir annexe III, n° 114 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, II, 7, 5 ; *Histoire Auguste, Vie de Niger*, III, 1 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIV, 15, 2.

¹⁰² Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, II, 7, 2.

renforcer la confiance de Niger dans son projet et en lui-même¹⁰³. Enfin, son rival a su admirablement le priver d'informations essentielles pendant une période cruciale alors que, dans le même temps, il réussissait à intercepter tous les courriers dépêchés par Niger au-delà des détroits¹⁰⁴. De fait, au travers des détails fournis par Dion Cassius et Hérodien, Pescennius Niger n'a pas mis immédiatement l'armée d'Orient sur le pied de guerre. Ce n'est qu'après l'entrée de Sévère à Rome qu'il apprend enfin l'étendue des problèmes auxquels il doit faire face et qu'il déploie de nombreux efforts pour bâtir une stratégie nouvelle de violence de masse afin de contrecarrer son adversaire¹⁰⁵. Mais sur l'échiquier de la révolte, il a eu et il aura toujours un coup de retard sur son adversaire qui a toujours su le surprendre.

Ainsi, sur les dix-neuf cas de violence restreinte que nous avons recensés, seize sont concentrés entre 193 et 238, la majorité d'entre eux se soldant par une victoire totale des rebelles. Ce sont numériquement les révoltes les moins nombreuses mais potentiellement les plus dangereuses pour le pouvoir. Le milieu du III^e siècle constitue une période de transition puisque c'est à partir de 238 puis 249 que nous voyons se multiplier les mouvements de violence de masse que nous avons mis en rapport avec l'exacerbation des problèmes (politiques et militaires) et l'éloignement du pouvoir. La violence restreinte ne disparaît pas pour autant de la vie politique mais elle est davantage le mode d'action de complots et non plus de révoltes. Se dessine donc au fil du siècle une escalade de la violence. Pour autant, le rétablissement de la situation militaire à partir de la fin du III^e et la mise en place de la tétrarchie ne mettent pas un terme à cette évolution. Même la collégialité du pouvoir n'empêche pas l'éclatement de puissantes forces rebelles centrifuges, d'autant plus puissantes que ce sont les hommes au pouvoir qui les mettent en mouvement. Se pose alors la question de savoir si l'usage de la violence a été considéré à tème par les militaires révoltés comme la seule forme concevable de contestation.

2° L'absence de violence a-t-elle été envisageable ?

Pour tenter de répondre à la question que nous venons de poser, il convient d'abord de s'attarder sur les quatre mouvements de révolte qui soulèvent quelques interrogations à ce sujet. Dans la première partie de cette étude, nous nous sommes penchés sur les détails des événements qui constituent la révolte de Bretagne de 209/210. Dans cet enchaînement de fait la violence n'apparaît à aucun moment puisque c'est la proclamation de Caracalla comme Auguste par les troupes qui, visiblement, a été interprétée comme un geste de défiance par Septime Sévère qui a puni cet acte comme un mouvement de rébellion¹⁰⁶. Si les militaires voulaient par ce fait écarter Septime Sévère de l'exercice du pouvoir pour des raisons que nous avons explicitées, pouvons-nous alors envisager la rébellion se terminer par une mise à l'écart de l'Auguste régnant sachant que c'est son fils Caracalla qui le remplacerait dans ses

¹⁰³ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXV, 6, 2 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, II, 8, 7-9.

¹⁰⁴ *Histoire Auguste, Vie de Sévère*, VI, 8.

¹⁰⁵ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, II, 8, 10 ; III, 1 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXV, 6, 3.

¹⁰⁶ Sur ces événements en général et sur cette étonnante proclamation en particulier (Caracalla est officiellement Auguste depuis 198), voir première partie, chap. II, V, 1.

fonctions ? Si l'interprétation que nous avons faite des textes anciens sur ces événements n'est pas erronée, il faut alors rappeler que la révolte de 209/210 a été précédée d'une tentative de parricide et sans doute d'une tentative de meurtre sur la personne de Castor, un affranchi qui dirigeait le bureau *a memoria* de Septime Sévère¹⁰⁷. Si ces faits dont on ne peut nier l'extrême gravité et la nature violente n'ont pas été déformés ou inventés pour noircir à dessein la mémoire d'un personnage qui a su se faire détester à l'unanimité par la classe sénatoriale, peut-on alors envisager une mise à l'écart de Septime Sévère, sans même parler d'une abdication, sans que celle-ci soit suivie par des faits de même nature ? Compte tenu de ce que nous savons de la personnalité de Caracalla et des nombreuses exécutions qui ont suivi la mort de son frère, alors sans doute sommes-nous en droit d'émettre les plus sombres pronostics si d'aventure cette affaire s'était soldée par la victoire des mutins.

La révolte des *urbaniciani* en 211 laisse apparaître un autre cas de mutinerie où les soldats n'usent pas de violence apparente directe envers l'empereur puisque selon la version fournie par les sources les soldats se rendirent coupables d'un refus d'obtempérer et au moins de clameurs de protestation¹⁰⁸. Pourtant ces manifestations de mécontentement furent réprimées avec brutalité, un tribun et des soldats dont le nombre n'est pas précisé ayant été exécutés. Après le refus des soldats de la *Ila Parthica* d'ouvrir les portes de leur camp à l'empereur fratricide, et compte tenu du climat d'hostilité et de paix armée qui régnait autour de la famille impériale depuis le retour de Bretagne, Caracalla n'est sans doute pas passé très loin d'un déchainement de violence¹⁰⁹. Il n'empêche que dans ce cas précis, des soldats se sont rebellés contre l'empereur et ont subi la répression sans pour autant abandonner leur code de conduite initial.

Quarante-deux années plus tard, Uranius Antoninus est reconnu Auguste en Orient. D'après les très maigres renseignements dont nous disposons sur cette affaire, les troupes non identifiées qui l'ont soutenu ont réduit leur révolte à une rupture de leur serment de fidélité envers l'empereur qu'on a d'ailleurs bien du mal à identifier compte tenu des incertitudes chronologiques. Il n'y eut apparemment pas d'affrontement « fratricide » avec d'autres unités de la région et ceux qui reconnurent le grand prêtre d'Emèse n'usèrent de la violence armée que contre les Perses¹¹⁰. Selon nos sources, l'arrivée de Valérien en Orient l'année suivante ne s'est accompagnée d'aucun affrontement avec les rebelles et L. Iulius Aurelius Sulpicius Severus Uranius Antoninus disparaît sans que l'on sache quel sort Valérien lui a réservé. A partir de là, des hypothèses contradictoires sont possibles. Dans un premier cas de figure, il y eut bel et bien affrontement et répression contre les mutins mais nos sources n'en ont pas conservé de traces. Dans un second cas de figure, nous pouvons imaginer des troupes changeant d'avis avec l'arrivée du nouvel empereur et lui prêtant serment. A cet hypothétique

¹⁰⁷ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVII, 14, 1-2 ; 14, 4-6 ; Zonaras, *Annales*, XII, 10 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, III, 15, 2.

¹⁰⁸ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVIII, 4, 3- 4. L'auteur de l'*Histoire Auguste* qui aborde aussi ces événements ne donne pas de détails sur les formes que prit la révolte des *urbaniciani*, *Vie de Caracalla*, IV, 6 ; *Vie de Geta*, VI, 4.

¹⁰⁹ *Histoire Auguste*, *Vie de Caracalla*, III, 8 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, IV, 1, 5 ; 3, 1-8 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVIII, 2.

¹¹⁰ Voir première partie, chap. II, III, 4°.

revirement, s'ajouterait une abdication de l'éphémère Auguste oriental à l'image de celle de Tétricus quelques années plus tard. Sans doute.

Reste le cas de L. Mussius Aemilianus et des troupes égyptiennes qui l'ont soutenu, elles aussi non identifiées avec précision. Dans un très curieux rapport de cause à effet, l'auteur de l'*Histoire Auguste* relie l'usurpation du préfet d'Égypte avec une émeute dont le descriptif relève du *τοπος*¹¹¹. D'après les renseignements dont nous disposons, il n'y eut par la suite aucun affrontement entre troupes égyptiennes, bien au contraire, pas plus qu'il n'y eut d'affrontement entre les troupes égyptiennes et d'autres troupes orientales. Enfin, lorsque Théodotus, envoyé par Gallien, débarque en Égypte pour arrêter Aemilianus, les rebelles n'opposent apparemment aucune résistance. S'agit-il d'un phénomène de désertion de masse ou y eut-il des échauffourées dont nous n'avons gardé aucune trace ? Une fois de plus, nous pouvons échafauder de nombreuses hypothèses et multiplier les questions sur les buts et les moyens que s'étaient assignés les rebelles. En définitive, hormis une brève mention de l'*Épitome*, nous n'aurons pour répondre à nos questions que le récit peu fiable et très superficiel de l'*Histoire Auguste* qui, à notre sens, nous interdit d'émettre la moindre supposition sur l'usage, ou non, de la violence dans cette affaire.

Au-delà des interrogations que nous venons de soulever, il convient de garder à l'esprit que nos sources ont gardé la trace de quatre mouvements de rébellion dont le principal mode d'action apparent ne relèverait pas d'un usage de la violence. Toutefois, deux de ces mouvements ont été réprimés avant qu'ils puissent se développer davantage dans un contexte de violence manifeste. Les deux autres sont si mal connus que la moindre hypothèse sur l'usage ou non de la violence comme principal mode d'action nous semble extrêmement hasardeux. Nous disposons toutefois de faits mieux établis d'opposition au pouvoir relevant de la révolte passive, de la désertion de masse ou de la négociation.

A trois reprises au moins au cours de notre période, les prétoriens ont fait acte de révolte passive. Ce fut le cas en 218 contre Macrin. En 235, la même unité abandonna Sévère Alexandre à son destin. Trois ans plus tard, les prétoriens s'abstinrent d'intervenir pour protéger Maximin le Thrace contre les soldats de la *Ila Parthica*¹¹². Les soldats dépêchés par Macrin pour mater la révolte de la *IIIa Gallica* passèrent sans coup férir dans le camp adverse et ils furent suivis de près par leurs collègues de la *Ila Parthica*. Sévère II et Galère connurent les mêmes déboires lorsqu'ils voulurent affronter Maxence¹¹³. Lorsque Auréolus entendit se révolter contre Gallien en s'associant d'abord à Postumus, rien n'indique qu'il ait rencontré de fortes oppositions à cette initiative. Après sa proclamation, Carausius tenta de trouver une voie d'accommodement avec les tétrarques. Les troupes qui, les premières, bénéficiaient des monnayages qui ont gardé la trace de cette tentative de conciliation ont suivi leur nouvel

¹¹¹ *Histoire Auguste, Les trente tyrans*, XXII, 1-3. Sur l'émeute d'Alexandrie voir le commentaire d'A. Chastagnol, *op. cit.*, Paris, 1994, pp. 850-851.

¹¹² Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 6, 4 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 9, 4 et 6 ; VIII, 5, 9.

¹¹³ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, V, 4, 8 et 10 ; Lactance, *De mortibus persecutorum*, XXVI et XXVII.

empereur¹¹⁴. S'il faut croire Nazarius que l'on peut soupçonner de vouloir glorifier la *clementia* du prince, Constantin aurait essayé de négocier avec Maxence avant l'affrontement final. Maximin Daïa tenta de rallier l'armée de Licinius en évitant le combat¹¹⁵. Après leur volonté commune d'en venir aux armes, Constantin et Licinius finissent par trouver une solution diplomatique. Certains chefs étaient donc soutenus par leurs soldats dans des tentatives de légalisation de la révolte par le ralliement des adversaires à leur cause, l'installation dans la durée et/ou l'absence de réaction de l'Etat.

Dans tous les cas de figure, ces modes de contestation s'inscrivent dans des enchaînements de faits relevant à un moment ou à un autre de la violence de masse ou de la violence restreinte. Si d'aventure, comme dans le cas des tentatives de conciliation, la manœuvre échouait, les troupes n'hésitaient pas à défendre leur chef par les armes. Ainsi, dans le cadre d'un mouvement de révolte, l'absence de la violence n'est pas pour autant synonyme de volonté de conciliation avec le pouvoir. Seul le rapport de force est envisageable.

IV Les lendemains immédiats.

1° La révolte, un phénomène voué à l'échec.

Dans notre statistique commentée de la révolte à la fin de la première partie de cette étude, rappelons que nous avons comptabilisé vingt-six révoltes victorieuses pour trente-cinq échecs¹¹⁶. Mais sur les vingt-six victoires que nous avons comptées, certaines ne l'ont été qu'à moyen terme : la révolte de Postumus en 260, celle de Carausius en 286, celle de Maxence en 306, celle de Maximin Daïa en 310, celles de Constantin et de Licinius en 316 étant des semi-victoires ou des semi-échecs. Le rapport victoire/échec se renforce donc en faveur de l'échec.

La plupart des révoltes victorieuses se sont soldées par la mort du prince. Au total, ce ne sont pas moins de vingt-et-un Augustes, deux *Augusta* et cinq Césars qui ont brutalement disparu de la scène politique. Seules trois révoltes constituent des cas très particuliers pour lesquels le prince est resté en place alors qu'il a fait l'objet de menaces directes de la part des mutins. En janvier 193, Helvius Pertinax échappe à la violence des prétoriens en s'empressant de confirmer toutes les mesures prises par Commode. A la fin de 221 et au tout début de 222, Elagabal trouve une issue en se séparant d'une partie de son entourage puis en se soumettant à

¹¹⁴ RIC, V, 2, Postumus - Auréolus, n° 366-389 ; En 292-293, Carausius émet un monnayage frappés des revers *Conservatori Auggg.*, *Providentia Auggg.*, *Salus Auggg.*, *Virtus Auggg.*, *Comes Auggg.*, *Concordia Auggg.*... ; RIC, V, 2, Carausius, n° 2, 152, 164, 182, 202, 204 ; voir également le monnayage à l'effigie de Carausius, Dioclétien et Maximien avec la légende *Carausius et Fratres sui* émis dans l'atelier de Camulodunum, RIC, V, 2, Carausius, Dioclétien et Maximien, n° 1 ; voir également le cas de Saturninus dans RIC, V, 2, Probus-Saturninus, n° 919 avec la légende *Victoriae Augg.* Sur la comparaison entre les schémas numismatiques de Vaballath-Zénobie, de Saturninus et de Carausius voir S. Estiot, « Le tyran Saturninus : le dossier numismatique », *Historiae Augustae Colloquium Perusinum*, G. Bonamente et F. Paschoud (éd.), Bari, 2002, p. 232.

¹¹⁵ Nazarius, *Panegyrique de Constantin*, *Panegyrique latin*, X (4), 9, 3 ; Lactance, *De mortibus persecutorum*, XLVI.

¹¹⁶ Voir première partie, chap. III, III, 3°.

la volonté de sa garde qui veut le voir paraître publiquement en compagnie de son cousin. Pour le reste, et selon un schéma éprouvé, la rébellion s'achève d'abord par le maintien du chef proclamé qui passe ainsi du statut d'usurpateur à celui d'empereur légitime moyennant le *donativum* d'usage faute de quoi le nouveau prince risque le pire.

Mais, finalement, ce sont là les cas les moins fréquents. L'« ordinaire » veut que les chefs rebelles disparaissent rapidement, soit qu'ils aient été exécutés par le vainqueur ou par leurs propres troupes qui tentent par cette action de se racheter aux yeux du vainqueur, soit qu'ils aient été tués au combat à la tête de leurs soldats. Ces derniers sont alors à la merci de la *severitas* ou de la *clementia* du prince qui, en théorie, dispose des rebelles comme bon lui semble. En vertu des règles juridiques que nous avons abordées également dans la première partie de cette étude, la tradition chère aux Romains guide l'action du prince par les notions de *seditio* ou de *contumacia*, par l'état de guerre ou le temps de paix.

Dans la pratique, les choses semblent avoir été sensiblement différentes. Les exécutions alternent avec les punitions quand la clémence ne s'impose pas. Dans les lignes suivantes, nous nous intéresserons uniquement au sort des chefs et à celui de leurs troupes. Le cas des civils plongés dans la tourmente (et non concernés par notre étude) ayant été abordé plus haut quand nous avons traité des questions de pillage ou de violence de masse.

2° Exécutions et proscriptions.

La crise de 193-195 a vu se déchaîner une violence très similaire à celle qui s'était abattue sur l'Empire durant « l'année des quatre empereurs » comme l'a appelée P. Cosme. La répression qui succéda à cette longue guerre civile fut très sanglante si l'on en croit les auteurs anciens qui se sont exprimés sur cette question. Les détails fournis par les textes sur les suites de la prise du pouvoir par Elagabal ou de Maximin le Thrace incitent à voir dans ces événements des situations analogues. Il semblerait que l'usurpation de L. Domitius Domitianus en Egypte en 297/298 ait été également suivie d'une terrible répression.

L'examen attentif des sources nuance l'impression générale léguée par les auteurs anciens¹¹⁷. La répression orchestrée par Septime Sévère a fait l'objet de nombreuses études et selon la récente synthèse publiée par D. Okon, celle-ci s'est opérée en trois temps, en 193, en 194 et en 197 mais, au total elle n'aurait coûté la vie qu'à une dizaine de sénateurs¹¹⁸. Le nombre total de victimes est impossible à évaluer puisque les auteurs anciens ne s'intéressent qu'aux membres du Sénat. A ces victimes, il faut ajouter les confiscations, les ralentissements de carrières ou les mesures d'exil. Il semble toutefois que les partisans de Julianus comme

¹¹⁷ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, II, 13-14 ; III, 4-7 ; 8,2 ; 8, 6-8 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXV, 8, 4 ; 9, 1-4 ; LXXVI, 8, 4-5 ; 9, 5-6 ; *Histoire Auguste, Vie de Sévère*, VIII, 3 ; IX, 3, 8 ; XII, 1 ; XIII-XIV.

¹¹⁸ G. Alföldy, "Septimius Severus und der Senat", *BJ*, 168, 1968, pp. 112-160 ; « Eine Proskriptionliste in der Historia Augusta », *BHAC*, 1968/1969, Bonn, 1970, pp. 1- 11 ; A. Birley, *Septimius Severus: the African emperor*, 2ème ed, New Haven et Londres, 1988, p. 199 ; A. Daguét-Gagey, *Septime Sévère. Rome, l'Afrique et l'Orient*, Paris, 2000, p. 227 ; J. Spielvogel, *Septimius Severus*, Darmstadt, 2006, p.193 ; D. Okon, *Septimius Severus et senatores*, Szczecin, 2013, pp. 44-62.

ceux de Niger ont été relativement épargnés en 193-194, exception faite des gens qui se sont impliqués dans les opérations militaires¹¹⁹. En revanche, après la chute de Clodius Albinus, la répression a frappé indistinctement les partisans de Niger et d'Albinus¹²⁰.

L'arrivée au pouvoir d'Elagabal semble bien avoir été suivie de véritables « purges » politiques tout comme les troubles survenus au cours de l'été 218 dans certaines unités furent réprimés très brutalement¹²¹. Le même comportement est attribué à Maximin le Thrace. Mais, si l'on s'attache au seul récit d'Hérodien par exemple, certains détails peuvent faire douter le lecteur des affirmations accumulées par cet auteur. La chute de Sévère Alexandre s'est accompagnée du meurtre de « tous les personnages qui paraissaient avoir l'amitié et l'estime de l'empereur »¹²². La révolte avortée de C. Petronius Magnus s'est terminée par un nombre important d'exécutions. Confirmant les propos d'Hérodien, l'auteur de l'*Histoire Auguste* avance le chiffre de 4000 victimes¹²³. L'une des soi-disant conséquences de la révolte des archers osrhoéniens qui proclamèrent le sénateur Quartinus à la pourpre fut d'inciter Maximin à faire preuve d'encore plus de cruauté alors qu'il y était déjà naturellement porté¹²⁴.

Mais dans sa volonté de noircir à l'excès le portrait d'un empereur qu'il déteste, Hérodien fournit en même temps des éléments contradictoires. A propos des exécutions qui ont accompagné le renversement de Sévère Alexandre, il semble que Maximin a, une fois de plus, été débordé par ses troupes. Les consignes du chef nouvellement proclamé étaient d'exécuter « Alexandre, sa mère et tous ceux de son entourage qui leur résisteraient »¹²⁵. Autrement dit, ceux qui ne résisteraient pas devaient être épargnés. Un peu plus loin dans son récit, Hérodien écrit à propos des premières mesures prises par Maximin : « il écarta tous les amis d'Alexandre ainsi que les conseillers qui lui avaient été choisis par le Sénat : il en renvoya certains à Rome et se débarrassa de certains autres en prétextant qu'il avait des tâches administratives à leur confier ». Le moins que l'on puisse dire, c'est que c'est une attitude sensiblement éloignée d'un instinct de meurtre inné et d'un pouvoir affermi par la cruauté décrits dans un passage précédent¹²⁶. La féroce répression consécutive à la révolte de Magnus

¹¹⁹ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, II, 13-14 ; III, 4-7 ; *Histoire Auguste, Vie de Sévère*, IX, 3 et 8.

¹²⁰ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXV, 8, 4 ; *Histoire Auguste, Vie de Sévère*, XIII-XIV ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, III, 8, 2 ; 8, 6-8.

¹²¹ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, V, 6, 1 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 35, 3 ; LXXX, 3, 4-5 ; 4, 3-7 ; 5, 1 ; 7, 1-3.

¹²² Οἱ δὲ ἀφικόμενοι καὶ ἐπιπηδήσαντες τῇ σκηνῇ αὐτόν τε ἀναιροῦσι καὶ τὴν μητέρα καὶ εἴ τινας ἐδόκουν ἐκείνῳ φίλοι καὶ τίμιοι... Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 9, 7. Trad. D. Roques.

¹²³ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 1, 8 ; *Histoire Auguste, Vie des deux Maximins*, X, 6.

¹²⁴ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 1, 12.

¹²⁵ Rappelons brièvement que Maximin n'a vraisemblablement pas été l'artisan de sa proclamation. Si Hérodien émet des doutes à ce sujet, la principale version des événements qu'il expose montre que les recrues pannoniennes ont agi de leur propre chef et qu'elles ont contraint leur *praefectus tironibus* à accepter le fait accompli, faute de quoi il risquait le pire. Ο δὲ Μαξιμίνοσ ὑπὸ παντὸς τοῦ στρατοῦ Σεβαστοῦ προσαγορευθεὶς πέμπει χιλιάρχην ἑκατοντάρχας τέ τινας τοὺς φονεύσοντας τὸν Ἀλέξανδρον καὶ τὴν μητέρα καὶ εἴ τινας ἀνθίσταντο τῶν σὺν αὐτῷ. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 9, 6. Trad. D. Roques.

¹²⁶ Εὐθέως οὖν τοὺς τε φίλους πάντας, οἱ συνῆσαν τῷ Ἀλεξάνδρῳ σύνεδροί {τε} ὑπὸ τῆς συγκλήτου βουλῆς ἐπιλεχθέντες, ἀπεσκευάσατο, καὶ οὐκ ἐν τὴν Ρώμην ἀπέπεμψε, τινας δὲ ἐπὶ προφάσει

semble tout autant sujette à caution. Le chiffre des 4000 victimes avancé par l'auteur de l'*Histoire Auguste* est invérifiable. Hérodien se garde bien de fournir une estimation et préfère rester allusif tout en laissant entrevoir une colère impériale s'exercer contre les seuls chefs. Le détail a son importance car le même auteur, qui se fait un peu plus précis sur les conséquences de la révolte des archers osrhoéniens, ne mentionne que l'exécution du principal organisateur de cette rébellion, Macedo¹²⁷. Le soi-disant terrible empereur ne semble pas avoir sévi contre les soldats, du moins nous n'en trouvons aucune trace. Mieux, Hérodien s'est donné la peine de mentionner leur présence parmi les troupes qui passent à l'offensive peu de temps après. Il est possible qu'à la veille d'engager les opérations qu'il a programmées contre les Germains, Maximin a décidé de privilégier l'efficacité au combat et l'opportunité d'un éventuel rachat de conduite pour les rebelles qui se sont laissés manipuler. Peut-être a-t-il sévi contre quelques meneurs mais nous n'en savons rien. Rappelons ici qu'à l'occasion de sa proclamation, le personnage avait annulé bon nombre de sanctions disciplinaires prises auparavant contre les soldats. Certes, il ne s'agissait pas de cas de révoltes. La guerre et la victoire apparaissent comme des priorités absolues pour l'empereur. Tout, dans ses actes et sa politique, semble aller dans ce sens.

Par l'addition des éléments que nous venons d'énumérer, nous n'avons pas cherché à prendre systématiquement le contre-pied de ce qu'affirment les auteurs anciens et encore moins à nier l'existence de répressions faites d'exécutions et de divers châtiments. S'accordant avec des propos tenus par T. Kotula et M. Meckler, D. Okon écrit que la répression qui fait suite à une guerre civile est quasiment une nécessité politique et que c'est un phénomène cyclique inhérent à l'exercice du pouvoir à cette époque-là¹²⁸. On peut difficilement le nier. Nous remarquerons toutefois qu'au cours de la période que nous nous sommes chargés d'étudier, le nombre d'opérations de répression à grande échelle est relativement restreint puisqu'il ne concerne au total que cinq révoltes, toutes concentrées entre 193 et 235. Enfin, nous espérons l'avoir montré, les opérations de répression en question n'ont visiblement pas connu l'ampleur que certains auteurs anciens voudraient nous le faire croire.

L'accumulation des maigres renseignements dont nous disposons pour les années suivantes nous livre un tableau étonnant des années contemporaines dites de l'« anarchie militaire ». Certes, il peut, là encore, s'agir d'un effet produit par l'imprécision de nos sources. Les arrivées au pouvoir de Gordien III, d'Emilien, de Valérien, de Postumus et de nombreux autres chefs ou empereurs ont apparemment été épargnées par les opérations de répression identiques à celles que nous avons abordées plus haut, tant contre les élites que contre les soldats. Les moments où les révoltes se soldèrent par de nombreuses exécutions

διοικήσεως ἀπεσείσατο... Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 1, 3. Trad. D. Roques. Hérodien, VII, 1, 2.

¹²⁷ Exécution de Macedo : Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 1, 11 ; Présence des archers osrhoéniens parmi les troupes qui passent à l'offensive : VII, 2, 1 ; sur les levées des sanctions disciplinaires : VI, 8, 8.

¹²⁸ T. Kotula, *Septimius Severus. Cesarz z Lepcis Magna*, Wroclaw, 1987, p. 94 ; M. Meckler, *Caracalla and his late-antique biographer : a historical commentary on the « Vita Caracalli » in the « Historia Augusta »*, Michigan, 1994, p. 18 ; D. Okon, *Septimius Severus et senatores*, Szczecin, 2013, p. 62.

sont mêmes rares. Les maigres détails fournis par une inscription ainsi que par Zosime, Zonaras ou Aurélius Victor, les plus précis sur la proclamation de Dèce, peuvent nous inciter à penser qu'une répression s'est abattue sur l'entourage immédiat de Philippe et sur des unités cantonnées sur le Danube. Mais, reconnaissons-le, nous ne disposons sur cette affaire que d'une vision très floue¹²⁹. Bien qu'étant un empereur apprécié, Probus limita peut-être le nombre d'exécutions dont nous ne connaissons pas l'ampleur à « ceux qui avaient assassiné Aurélien et ceux qui s'en étaient pris à Tacite »¹³⁰. Après la disparition de L. Domitius Domitianus et l'exécution d'Achilleus, Dioclétien « usa de sa victoire avec cruauté et souilla l'Égypte de proscriptions et de massacres impitoyables » écrit Eutrope. Orose et J. Malalas confirment ce témoignage mais un passage d'un panégyrique affirme tout le contraire¹³¹. Parmi les tétrarques, Licinius semble s'être distingué. D'après Eusèbe de Césarée, la répression qui s'est abattue sur l'Orient après la défaite de Maximin Daïa coula la vie à tous les partisans de l'empereur défunt, apparemment tous ceux qui avaient été investis de responsabilités et de très nombreuses autres personnes parmi lesquelles il faudrait compter ses fils, les membres de sa famille au sens large mais également des magiciens, des prophètes et des prêtres païens¹³². Lactance donne les mêmes informations en ce qui concerne la famille de Maximin Daïa et ajoute le nom de Sévérianus, un personnage qui avait suivi l'empereur vaincu dans sa fuite. Zosime, quant à lui, ne dit rien sur les opérations de répression commanditées par Licinius.

Les témoignages en faveur d'exécutions limitées sont plus nombreux. A l'issue d'une révolte, le ou les principaux chefs sont automatiquement assassinés quand ils ne sont pas morts au combat. La liste est longue. Mais dans la plupart des cas, les auteurs anciens limitent les noms à une voire deux personnes : l'usurpateur et son éventuel César. Les entourages proches de ces personnages ont vraisemblablement été inclus mais nous n'en savons rien. L'arrivée au pouvoir de Postumus et la chute des Macriens pour s'attacher à ces exemples, ont été suivies d'exécutions. Toutefois, elles semblent s'être limitées à Salonin et à son entourage proche dans le premier cas. Seuls Quiétus et Ballista sont mentionnés pour le second¹³³. Les rares cas pour lesquels nous disposons de précisions incitent à beaucoup de prudence sur ce sujet. Rappelons qu'un prince comme Aurélien, volontiers décrit comme un personnage cruel et sanguinaire, a fait partie des empereurs peu nombreux qui se sont opposés au pillage des villes par ses troupes, notamment Tyane¹³⁴. Ce personnage fit apparemment « tuer un grand

¹²⁹ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 22, 2 ; Zonaras, *Annales*, XII, 19 ; Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 28, 10-11 ; 29, 1 ; *CIL* 03, 12351 = *ILBulg* 07 = *ILS* 8922 = *IDR*, II, 639 = *AE* 1891, 46.

¹³⁰ Περιστάσης δὲ τῆς Βασιλείας εἰς Πρόβον ἐλαύνων ἐπὶ τὰ πρόσω προοίμιον ἐποιήσατο τῶν ὑπὲρ τοῦ κοινοῦ πράξεων ἔργου ἐπαινετόν, παρὰ γὰρ τῶν ἀνελότων Ἀὐρηλιανὸν καὶ ἐπιθεμένον Τακίτῳ δίκην ἔγνω λαβεῖν. Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 65, 1. Trad. F. Paschoud.

¹³¹ *Victoria acerbe usus est; totam Aegyptum gravibus proscriptionibus caedibusque foedavit.* Eutrope, *Breviarium*, IX, 23, trad. J. Houellegouarc'h ; Orose, *Histoires*, VII, 25, 8 ; J. Malalas, *Chronographie*, XII, 41 ; *sub tua, Diocletiane Auguste, clementia Aegyptum, furoreposito, quiescentem ... Panégyrique latin*, V, 21, 2.

¹³² Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, IX, 11, 3 – 7. On notera qu'à partir du moment où cet auteur s'applique à désigner nommément des personnages, il ne fournit que trois noms tout en commentant des erreurs sur leurs fonctions. Lactance, *De mortibus persecutorum*, 50 – 51 ; Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 17, 3.

¹³³ Zonaras, *Annales*, XII, 24 ; *Histoire Auguste, Les trente tyrans*, XV, 4.

¹³⁴ *Histoire Auguste, Vie d'Aurélien*, XXIII, 1-2. En revanche, la seconde révolte de Palmyre fut impitoyablement réprimée.

nombre de ceux qui l'avaient (Zénobie) poussée à la guerre » dont le philosophe Longin écrit l'auteur de l'*Histoire Auguste*. Zosime dément ces affirmations en mentionnant, parmi ceux que l'empereur emmena avec lui vers l'Europe, « Zénobie, son fils et tous ceux qui avaient participé à leur révolte ». En revanche, la grâce de Tetricus, empereur vaincu des Gaules n'est pas discutée, une clémence qui s'est également appliquée à Antiochus, proclamé lors de la seconde révolte de Palmyre, si l'on se fie au témoignage de Zosime¹³⁵. Le même auteur précise en revanche que « Constantin châtia quelques-uns des amis les plus intimes de Maxence ». Venant de quelqu'un qui n'apprécie guère le premier empereur chrétien, la formule apparaît presque modérée, d'autant plus que Zosime ne fournit aucun nom ni aucun chiffre. Or, nous avons vu plus haut que parmi les personnages connus qui ont soutenu Maxence, bon nombre d'entre eux, même les plus hauts placés, ont pu poursuivre de belles carrières sous Constantin. R. Donciu explique cette continuité par l'existence d'un « parti constantinien » autour de Maxence. Sans doute. Si tel était le cas, le *concilium principis* du fils de Maximien aurait alors été pour partie composé de personnages travaillant à la défense des intérêts de Constantin¹³⁶.

Dès lors qu'il s'agit d'exécutions de soldats, là encore, les occurrences sont peu fréquentes. Une fois de plus, elles concernent le premier tiers du III^e siècle. Outre les condamnations à mort prononcées par Septime Sévère contre les assassins de Pertinax, des exécutions sont attestées pour la révolte prétorienne du début de mars 193, celle des *urbanici* en 211, celle des prétoriens encore à la fin de 221, au début de 223 puis à la suite de la mort d'Ulpien. Elles sont très probables après la révolte de Mésopotamie en 229 et celle de Syrie en 232. Il apparaît quasi certain qu'un nombre important de châtiments de cette nature nous échappe mais nous sommes incapable de le quantifier. Si les sources ne nous induisent pas trop en erreur, voire complètement, nous pourrions alors émettre l'hypothèse selon laquelle les exécutions de soldats, pour des mouvements de rébellion, sont allées en décroissant au profit de mesures de rétorsions moins meurtrières ou d'une clémence plus fréquente qu'on ne pourrait le croire de prime abord.

3° Punitions.

Sans doute bon nombre de punitions dont nous ne connaissons pas la nature exacte font-elles partie des « punitions » ou des « châtiments » infligés d'abord aux meneurs. Malheureusement, lorsqu'ils y font allusion, les auteurs anciens n'en précisent pas la nature exacte. Toutefois, si l'on ajoute les occurrences concernant les punitions à celles concernant des exécutions, il semble que, devant des cas de révolte, le pouvoir a préféré limiter la répression à quelques individus.

¹³⁵ *Sed Aurelianus [...] occisis plerisque quibus auctoribus illa bellum moverat [...] inter eos qui caesi sunt, de longino filosofo ... Histoire Auguste, Vie d'Aurélien, XXX, 2 et 3. Trad. A. Chastagnol ; καὶ συνεπάγοντός οἱ Ζηνοβίαν τε καὶ τὸν παῖδα ταὸν ταύτης καὶ πάντας ὅσοι τῆς ἐπιανάστασεως αὐτοῖς ἐκοινώνησαν...* Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 59, 1 ; 61, 1.

¹³⁶ *ὁ Κωνσταντῖνος ὀλίγοις μὲν τισι τῶν ἐπιτηδειοτάτων Μαξεντίῳ δίκην ἐπέθηκεν...* Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 17, 2, trad. F. Paschoud; R. Donciu, *L'empereur Maxence*, Bari, 2012, pp. 159-162.

Des mesures trop radicales concernant un grand nombre de personnes pouvaient susciter de nouvelles révoltes. L'auteur de l'*Histoire Auguste* décrit comment l'arrestation de plusieurs soldats indisciplinés a provoqué une révolte en Orient à la fin du règne de Sévère Alexandre. Cette histoire est visiblement inventée de toutes pièces mais sans doute est-elle révélatrice des conséquences qu'une rigueur jugée excessive peut provoquer. Nous connaissons d'ailleurs pour les années postérieures des faits identiques et plus certains ayant eu des conséquences analogues¹³⁷. C'est probablement un phénomène de cette nature qui fut à l'origine de la proclamation de Trajan Dèce si « les coupables » dont parle Zosime sont les unités coupables de rébellion. En tout cas, c'est ce que suggère Jordanes dans son *Histoire des Goths*¹³⁸. Sans doute la proclamation de Régalianus en 260 a-t-elle répondu, pour partie, à la répression exercée par Gallien en Illyricum après l'usurpation de Pannonie. Mais, sur cette question, Ammien Marcellin et le continuateur anonyme de Dion Cassius ont plutôt souligné la clémence du prince¹³⁹.

La dissolution d'unités entières ou le renvoi de nombreux soldats pouvaient générer d'autres problèmes comme le banditisme ou le passage à l'ennemi. Septime Sévère semble en avoir fait l'amère expérience après le renvoi des prétoriens. La bande de Bulla Felix écuma l'Italie deux années durant avec une adresse étonnante. Lorsque Probus fut confronté à la bande de Lydios, les troupes impériales comptèrent parmi leurs ennemis au moins un homme capable de construire des machines de guerre et de s'en servir avec une grande dextérité. Compte tenu des informations fournies par Zosime, rien n'interdit de penser que ce savoir-faire exceptionnel avait été acquis au sein de l'armée. Jordanes témoigne de conséquences autrement plus graves avec des cas de passage à l'ennemi, et non des moindres puisqu'il s'agit des redoutables Goths. Après les renvois décidés par Trajan Dèce, certains soldats voyant « qu'on les chassait de l'armée après qu'ils y eurent enduré tant d'épreuves, pleins d'indignation, ils cherchèrent refuge et assistance auprès du roi des Goths, Ostrogotha »¹⁴⁰.

Toutefois, jusqu'à la fin des années 230, le pouvoir semble avoir davantage sévi collectivement contre les unités coupables de sédition. Comme nous venons de le mentionner, Septime Sévère congédia les prétoriens qui avaient assassiné Pertinax et qui avaient offert l'Empire au plus offrant¹⁴¹. Les soldats de la *IIIa Gallica* connurent le même sort en 218. Une partie d'entre eux furent chassés de l'armée. D'autres furent mutés de force au sein de la *IIIa*

¹³⁷ *Histoire Auguste, Vie de Sévère Alexandre*, LIII, 1-3.

¹³⁸ Οἱ δὲ ταύτη στρατιῶται τὸν Δέκιον ὀρώντες τοῖς ἡμαρτηκόσιν ἐπεξιώτα... Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 21, 3; *milites proprios exemptos a militia fecit vita privata degere*. Jordanes, *Histoire des Goths*, XVI, 90.

¹³⁹ Anonymus post Dionem, *Fragment 5, FGH*, p. 194 ; Ammien Marcellin, *Histoires*, XXI, 16, 10.

¹⁴⁰ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVII, 10, 1 – 7 ; Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 70, 1 ; *Histoire Auguste, Vie de Probus*, XVI, 4-5 ; XVII, 1 ; *Milites vero videntes, se esse post tot labores militia pulsos, indignati ad Ostrogothae regis Gothorum auxilium confugerunt*. Jordanes, *Histoire des Goths*, XVI, 90, trad. O. Devillers.

Sur le banditisme voir B. Shaw, « bandits in the Roman Empire », *Past & Present*, 105, 1984, pp. 3-52 ; X. Lorient et D. Nony, *La crise de l'empire romain, 235-285*, Paris, 1997, pp. 43-48 ; C. Wolff, *Les brigands en Orient sous le Haut-Empire romain*, CEFR, 308, Rome, 2003 ; T. Grünwald, *Bandits in the Roman Empire. Myth and reality*, Londres et New-York, 2004. Voir également la thèse de B. Pottier, *Banditisme et ordre public dans les campagnes de l'empire romain*, Université Paris X, 2004.

¹⁴¹ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXV, 1-2 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, II, 12, 6 ; *Histoire Auguste, Vie de Sévère*, XVII, 5 ; Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 20, 1 ; Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 8, 2.

*Augusta*¹⁴². A propos des révoltes qui ont éclaté en Orient à la fin du règne de Sévère Alexandre, Dion Cassius écrit qu'« elles ont toutes été réprimées ». Sur ce sujet, l'auteur de l'*Histoire Auguste* évoque une légion dissoute. Le renseignement est visiblement erroné. Hérodien parle de rebelles châtiés sans que l'on sache si il s'agit d'unités ou d'individus. En revanche, les troubles très mal connus survenus en Gaule deux ans plus tard furent sanctionnés par des dissolutions d'unités que nous ne pouvons pas identifier¹⁴³. Reste enfin le cas de la *IIIa Augusta* dissoute après la victoire du parti sénatorial en 238. J. Rodriguez Gonzalez écrit que ceux qui ne furent pas licenciés ont été transférés entre les légions de Germanie et les légions du Haut-Danube. Certains purent rester en Numidie, intégrés dans des vexillations comme la vexillation *Goliensis* attestée sous le règne de Philippe l'Arabe¹⁴⁴. Pour les années suivantes nous ne trouvons aucune trace de dissolution de légions hormis le cas très particulier d'une *legio XIIIa Victrix* qui n'aurait existé que sous l'empire gaulois¹⁴⁵. Seul Constantin fait figure d'exception avec la disparition des cohortes prétoriennes en 312¹⁴⁶.

4° Nouveaux serments et ralliements.

En additionnant tous les éléments que nous avons rassemblés jusque-là, une évolution semble se dessiner à partir de la seconde moitié du IIIe siècle. Les exécutions pour fait de révolte et les proscriptions s'atténuent tandis que se met en place, avant de généraliser, un mécanisme de la révolte marqué par le meurtre des chefs vaincus, l'application probable de punitions individuelles pour les militaires même si le fait est rarement mentionné, l'absence de dissolutions d'unités rebelles et l'existence possible mais inconnue de mutations forcées. Ainsi, parallèlement à l'accroissement de la violence de masse dont relèvent majoritairement les rébellions postérieures à 250, il semblerait que les lendemains de la révolte se caractérisent par une plus grande clémence envers les vaincus, notamment envers les troupes.

Sur les vingt-quatre révoltes que l'on peut comptabiliser entre 193 et 238 (crise de 193-195 & premier cycle de révoltes), seules cinq révoltes sont marquées par la clémence du

¹⁴² Sur ce sujet voir la synthèse et les références rassemblées par J. Rodriguez Gonzalez, *Historia de las legiones romanas*, Madrid, 2003, p. 147.

¹⁴³ Πολλὰ δὲ καὶ παρὰ πολλῶν ἐπαναστάσεις γινόμεναι, καὶ τινες καὶ ἰσχυρῶς ἐκφοβήσασαι, κατεπαύθησαν. Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXX, 3, 1 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 4, 7 ; Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 24, 2. Les dissolutions mentionnées par Eutrope (*Breviarium*, VIII, 23) peuvent tout aussi bien s'appliquer à l'Orient qu'à la Gaule. Sans doute s'agit-il d'unités auxiliaires.

¹⁴⁴ Sur ce sujet voir la synthèse et les références rassemblées par J. Rodriguez Gonzalez, *Historia de las legiones romanas*, Madrid, 2003, p. 127-128.

¹⁴⁵ Si cette légion n'est pas un détachement de la *XIIIa Fulminata* rebaptisé *XIIIa Vitrix* après 260, elle aurait alors été formée après la proclamation de Postumus avec des recrues gauloises. Elle fut cantonnée dans la région d'Argentorate et ne semble pas avoir survécu à la *restitutio orbis* d'Aurélien. Dans tous les cas, rien ne permet de lier sa disparition avec une volonté du pouvoir de sévir contre un quelconque mouvement de révolte. Sur cette question voir la synthèse de J. Rodriguez Gonzales, «*Historia de las legiones romanas*, vol II, Madrid, 2003, p. 488.

¹⁴⁶ Voir la chronologie des créations et dissolutions des légions établie par R. Rodriguez Gonzalez dans *Historia de las legiones romanas*, Madrid, 2003, vol II, pp. 789-791 ; la dissolution des cohortes prétoriennes est mentionnée dans Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 17, 2 ; Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 40, 25 ; voir également M. Durry, *Les cohortes prétoriennes*, Paris, 1938, pp. 393-396 ; A. Chastagnol, *La Préfecture urbaine*, Paris, 1960, pp. 64-66.

vainqueur. Nous avons déjà dit que la colère des prétoriens fut rapidement atténuée, certes provisoirement, par les décisions prises par Pertinax le 3 janvier 193. Ceux qui assassinèrent Caracalla ainsi que tous ceux qui rendirent ce meurtre possible ne s'en prirent pas aux *equites singulares augusti* dont on sait qu'ils étaient restés fidèles à l'empereur jusqu'à la dernière extrémité. Ce sont des soldats de la garde germanique qui tuèrent le centurion régicide Julius Martialis¹⁴⁷. Quant aux sénateurs trop proches de feu Caracalla, ceux-ci furent exilés¹⁴⁸. Si Elagabal fut clairement menacé par les prétoriens à deux reprises, à la fin de 221 et au début de 222, lui et une partie de son entourage proche s'en tirèrent momentanément avec une bonne frayeur. Nous n'avons aucun détail sur une éventuelle opposition entre les prétoriens et la garde germanique de l'empereur. Reste la révolte des prétoriens du printemps 238. Une fois les empereurs du Sénat assassinés et le jeune Gordien III proclamé, nous n'avons aucun détail sur d'éventuelles représailles des prétoriens envers les auxiliaires germains ou les *equites singulares augusti* pourtant bien décidés à défendre Pupien et Balbin¹⁴⁹. Hérodien raconte qu'après leur révolte, les prétoriens s'enfermèrent dans les *castra praetoria* avec le jeune Gordien III. Quant aux Germains, une fois qu'ils eurent appris « le meurtre de ceux au secours duquel ils volaient et surent qu'ils avaient été jetés sur la voie publique, ils préférèrent s'abstenir de mener une guerre inutile et de lutter pour des cadavres, et ils s'en retournèrent dans leurs quartiers »¹⁵⁰.

Pour les trente-sept révoltes qui ont secoué la vie de l'Empire entre 248 et 324, nous disposons de deux types de témoignages montrant plus ou moins qu'une fois l'empereur ou les chefs rebelles éliminés, le vainqueur se contente volontiers d'un nouveau serment des troupes vaincues. Nous disposons en premier lieu de témoignages souvent très superficiels décrivant des mouvements de révolte se terminant par une absence ou presque de mesures de répression envers les soldats vaincus. La liste est longue. Nous avons déjà abordé certains cas précédemment pour d'autres problèmes. Citons brièvement pour rappel le cas de la révolte égyptienne dirigée par L. Mussius Aemilianus en 261. Cette rébellion se solda apparemment et simplement par l'arrestation et le transfert du préfet d'Égypte à Rome où il fut assassiné¹⁵¹. Quant aux troupes égyptiennes, elles se sont probablement sorties de cette rébellion d'abord en s'abstenant de défendre celui qu'elles avaient proclamé peu de temps auparavant, ensuite en prêtant un nouveau serment de fidélité à Gallien. Après les furieux combats qui opposèrent les partisans de Dèce à ceux de Philippe, les vaincus s'en tirèrent apparemment avec un

¹⁴⁷ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 5, 5 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, IV, 13, 6.

¹⁴⁸ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 21, 2-5.

¹⁴⁹ Ces auxiliaires venus de Germanie sont cités par Hérodien (VIII, 6, 6 ; 7, 8 ; 8, 2) ainsi que par l'auteur de l'*Histoire Auguste* (*Les deux Maximins*, XXIV, 4 ; *Maxime et Balbin*, XIII, 5). D'après Hérodien (VIII, 6, 6 ; 7, 8), ces unités avaient rejoint Pupien en souvenir du bon gouvernement d'une des deux Germanies que celui-ci avait exercé quelques années auparavant. Toujours selon le même auteur, les auxiliaires venus de Germanie accompagnèrent Pupien à Rome après la mort de Maximin (Hérodien, VIII, 7, 8 ; 8,2). D'après X. Lorient, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle : de l'avènement de Maximin le Thrace à la mort de Gordien III », *ANRW*, Principat, II, 2, p. 712, ces auxiliaires germains faisaient partie des vexillations détachées de l'armée du Rhin qui s'était en partie ralliée à la révolte gordienne.

¹⁵⁰ Οἱ δὲ Γερμανοὶ μαθόντες ἀνηρημένους τε καὶ ἐρριμμένους ὧν χάριν ἠπειγόντο, οὐχ ἐλόμενοι πόλεμον μάταιον ὑπὲρ ἀνδρῶν τεθνηκότων, ἐπανήλθον, ἐς τὸ ἑαυτῶν καταγώγιον. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 8, 7. Trad. D. Roques.

¹⁵¹ *Histoire Auguste*, *Les trente tyrans*, XXII, 8.

nouveau serment prêté au vainqueur. Compte tenu du manque d'informations dont font preuve nos sources les plus détaillées, nous sommes devant des cas de figure analogues pour les révoltes d'Emilien et de Valérien en 253, des Macriens en 260 ou de Valens en 261 pour ne citer que ces exemples-là¹⁵².

Dès lors que nous avons un peu plus de détails, le puzzle fragmentaire dont nous disposons semble se compléter par des pièces qui confortent l'hypothèse de départ que nous avons formulée. Lorsqu'Aurélien arrive devant Emèse pour lutter contre l'armée de Zénobie, il y a parmi ses troupes, entre autres, « certaines unités particulièrement courageuses de Mésopotamie ... » écrit Zosime. Il s'agirait donc là d'éléments des légions *Ia* et *IIIa Parthica* ainsi que des unités auxiliaires rattachées à cette province. Or, ces troupes ne sont jamais intervenues contre la reine de Palmyre, du moins les sources n'en parlent pas. Certes, les deux légions parthiques ont apparemment quitté provisoirement leurs campements traditionnels de Singara et de Rhesaina après le désastre subi par Valérien. Certaines vexillations sont allées servir sur d'autres fronts mais le gros des effectifs est resté en Orient au contact avec les Perses. Tout porte à croire qu'elles se sont momentanément ralliées à la dynastie palmyrénienne¹⁵³. Elles sont pourtant passées sans encombre d'un camp à l'autre. Le récit développé de Zosime sur les événements d'Orient à cette époque ne donne aucun élément qui puisse nous faire croire à d'éventuelles mesures de rétorsion mises en place par Aurélien à la réputation si terrible. Un nouveau serment a probablement fait l'affaire de l'empereur illyrien trop heureux de récupérer des territoires et des renforts à moindre coût et sans combat. Quatre ans plus tard, Probus épargnait les partisans de Florianus et « plaça alors sous son commandement toutes les armées d'Europe qui avaient proclamé Florian... ». Nous avons vu précédemment par l'exemple fourni par le hasard des découvertes épigraphiques que le gouverneur par intérim de Bétique, Aurelius Iulius, est passé d'un empereur à l'autre sans autre formalité apparente qu'un nouveau serment¹⁵⁴.

Le second type de témoignage dont nous disposons présente des cas principalement contemporains de l'époque tétrarchique. Cette période est mieux documentée mais aux préjugés sociaux des auteurs anciens s'ajoutent les oppositions religieuses qui rendent les récits de ces auteurs encore plus partiels peut-être que les récits des époques antérieures. En même temps, les non-dits de certains d'entre-eux, notamment envers des personnages qu'ils détestent, nous livrent des informations. Dans cette seconde série de témoignages, la clémence du vainqueur est plusieurs fois très explicitement exprimée ou elle est sous-entendue par les non-dits auxquels nous venons de faire allusion.

¹⁵² Révolte de Trajan Dèce : Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 22, 2 ; Révolte d'Emilien : Zosime, I, 28, 3 ; révolte de Valérien : Zosime, I, 29, 1 ; révolte des Macriens : Zonaras, *Annales*, XII, 24 ; révolte de Valens : *Histoire Auguste, Les trente tyrans*, II, 7.

¹⁵³ *Καὶ ἐκ τῆς μέσης τῶν ποταμῶν ...* Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 52, 4 ; trad. F. Paschoud. Zénobie et Vaballath ne se présentent comme *Augusta* et *Augustus* qu'à partir de 272. Sur l'histoire des légions *Ia* et *IIIa Parthica* dans les années 260-280 voir J. Rodriguez Gonzalez, *Historia de las legiones romanas*, Madrid, 2003, vol 1, p. 69 et p. 155.

¹⁵⁴ Sur le personnage voir annexe III, n° 18.

L'auteur d'un panégyrique de Constantin souligne la clémence du prince illustrée par le pardon qu'il accorda aux soldats qui ont suivi Maximien dans son ultime tentative de revenir au sommet du pouvoir¹⁵⁵. Eusèbe de Césarée abonde dans le même sens. Lors de la première guerre à laquelle se livrèrent Constantin et Licinius, cet auteur dépeint un empereur chrétien soucieux d'éviter un grand massacre, de prendre soin de la vie de ses soldats comme de celle de ses ennemis et pressant les vainqueurs d'épargner les vaincus¹⁵⁶. Concernant les mêmes événements, Zosime brosse un tout autre tableau. Constantin, en chef de guerre éprouvé qu'il était, n'a d'autre but que de venir à bout d'un ennemi qui se défend farouchement. Derrière l'expression « les légions en décousaient toujours avec vigueur », on devine l'âpreté d'un combat meurtrier au cours duquel la protection de la vie humaine n'est pas la priorité ni même une préoccupation, loin s'en faut¹⁵⁷. Le même auteur, racontant la seconde guerre entre les deux Augustes rivaux, évoque à nouveau une bataille féroce dans le Nord-ouest de l'Asie Mineure où « le parti de Constantin eut largement le dessus : s'étant précipité de toutes ses forces sur l'ennemi, il en fit un tel massacre que, sur cent trente mille hommes, à peine trente mille en réchappèrent ». D'après ce témoignage, l'empereur, tout chrétien qu'il fût, n'avait rien à envier aux grands chefs qui s'étaient affrontés entre 193 et 195. Zosime déteste Constantin, un homme qui ne respecte pas ses serments, « cela lui était en effet habituel », et qui est animé « d'une méchanceté qui lui était naturelle » également¹⁵⁸. Ces choses dites, relevons avec intérêt qu'un tel personnage, pour le coup si féroce, s'abstient de toute répression envers les troupes vaincues. En tout cas, Zosime lui-même, si prompt à vilipender Constantin, n'a rien à dire à ce sujet. Notons pour clore l'étude de cet exemple que l'anonyme de Valois pour sa part compte vingt-cinq mille tués (et non cent mille) pour la dernière bataille livrée par les armées de Licinius, le reste de ses soldats s'étant enfuis avant de se rendre¹⁵⁹. En définitive, si Constantin fut le redoutable homme de guerre qu'Eusèbe de Césarée ne voulait surtout pas dépeindre, il semble bien qu'après l'affrontement, le prince sut faire preuve d'une clémence que Zosime ne voulait pas transmettre à la postérité.

A propos de la victoire de Licinius sur Maximin Daïa en 313, Lactance prend le soin de préciser que les soldats vaincus furent intégrés à l'armée du vainqueur sans en passer par une série d'exécutions ou de punitions préalables. Pourtant, bien qu'ayant promulgué un édit de tolérance envers les chrétiens tout en n'étant pas chrétien lui-même, Licinius n'est pas particulièrement apprécié par l'auteur du *De mortibus persecutorum*. En tout cas, Lactance qui dit avoir écrit « pour que le souvenir de faits si importants ne périsse pas, ou que tous ceux

¹⁵⁵ *Panégyrique latin, Panégyrique de Constantin*, VII, 20. L'histoire racontée par un auteur anonyme permettait également de masquer l'échec militaire de Constantin devant Massilia souligne E. Galletier. Voir également la clémence et le pardon de Constantin après le siège d'Aquilée dans *Panégyrique latin*, IX (12), 11, 4.

¹⁵⁶ Eusèbe de Césarée, *Vie de Constantin*, II, 13, 2.

¹⁵⁷ Ἐπι δὲ τῶν στρατοπέδων καρτερῶς ἔγκειμένων... Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 19, 3. Trad. F. Paschoud.

¹⁵⁸ ἦν γὰρ τοῦτο αὐτῷ σύνηθες [...] οὐκέτι λοιπὸν ταῆν κατὰ φύσιν ἐνοῦσαν αὐτῷ κακοήθειαν ἔκρυπτεν [...]. Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 28, 2 ; 29, 1.

¹⁵⁹ Παρὰ πολὺ τὰ Κωνσταντίνου μέρος ἐκράτει, σὺν πολλῶν τε τόνῳ τοῖς πολεμίοις τοσοῦτον εἰργάσατο φόνον ὥστε ἀπὸ τριῶν καὶ δέκα μυριάδων τρεῖς μόλις διαφυγεῖν. Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 26, 2. Trad. F. Paschoud ; *Excerpta Valesiana, Origo Constantini imperatoris*, V, 27.

qui voudront écrire l'histoire n'altèrent pas la vérité » prête à Licinius une clémence notable¹⁶⁰.

C'est donc à partir des années 270, époque à laquelle nous commençons à disposer de détails plus tangibles, que la plus grande clémence des vainqueurs apparaît davantage. Certes, les chefs sont très majoritairement exécutés, en moins grand nombre semble-t-il et il ne fait guère de doute que des exécutions de soldats ont toujours eu lieu. Toutefois, celles-ci ont probablement davantage frappé les manquements individuels que les manquements collectifs trop susceptibles de créer en retour des réactions dangereuses comme de nouvelles révoltes, le banditisme ou le passage à l'ennemi¹⁶¹.

Une telle attitude a sans doute répondu à plusieurs facteurs. La seconde moitié du III^e siècle fut une période où les besoins en hommes se sont davantage fait sentir et ont imposé une certaine économie des vies humaines. Le climat de guerre, civiles ou étrangères, est omniprésent. Les cadres de l'armée et les hommes paient un lourd tribut et bon nombre de conflits se sont déroulés à l'intérieur des provinces de l'Empire. Dans le même temps, les épidémies prélevaient, elles aussi, leur part meurtrière¹⁶². Sans doute aussi, un homme comme Constantin a eu le souci, lorsque cela lui semblait possible et/ou souhaitable, de faire coïncider son rôle d'Auguste et d'homme de guerre avec ses convictions religieuses.

Comme nous l'avons initialement supposé, la révolte militaire fut bien un phénomène majoritairement pensé, et par les élites qui plus est. En revanche, la majorité des révoltes s'est organisée sur le court terme, répondant à des situations concrètes pour lesquelles le pouvoir était jugé inefficace, incompetent ou trop éloigné. Ce qui, avec les quelques explosions imprévisibles et les importantes pressions exercées par les troupiers et les sous-officiers sur une soixantaine d'années (entre le début du règne de Sévère Alexandre et le milieu des années 280 rappelons-le) participe à témoigner d'un climat « anarchique » parce que souvent imprévisible et surtout contraire au modèle politique et social dominé par l'aristocratie jusque-là.

Pour l'emporter, les rebelles devaient impérativement pouvoir s'assurer d'un bon système de communication et maîtriser la logistique pour les unités qui participaient à la

¹⁶⁰ *Ne aut memoria tantarum rerum interiret aut si quis historiam scribere voluisset corrumpere veritatem...* Lactance, *De mortibus persecutorum*, LII, 1. Trad. J. Moreau.

¹⁶¹ Lorsque l'auteur de l'*Histoire Auguste* mentionne ce genre de châtement, tout en usant largement de *τόποι*, il sélectionne ses exemples pour illustrer la *severitas* ou la cruauté de certains empereurs. Voir par exemple *Histoire Auguste, Vie d'Aurélien*, VII, 3 - 4 et 8 (punitions et exécutions contre des manquements individuels), XXXIX, 5 et 8 ; XLIX, 3 et 4 (violence du pouvoir exercée contre des fonctionnaires, des sénateurs, des esclaves et l'entourage proche du prince). Certes, le même auteur désirant illustrer la soi-disant cruauté de Gallien, dit que cet empereur a fait exécuter trois à quatre mille soldats en une journée (*Histoire Auguste, Vie de Gallien*, XVIII, 1). Le renseignement est peu crédible et nous avons vu plus haut que d'autres auteurs anciens autrement moins fantaisistes avaient pris la peine de souligner la clémence de ce prince.

¹⁶² L. de Blois, « The crisis of the third century A.D. in the Roman Empire : a modern myth ? » dans L. De Blois et J. Rich (éd.), *The Transformation of Economic Life under the Roman Empire*, Amsterdam, 2002, p. 214 ; C. Bruun, « The Antonine plague and the 'third century crisis' » dans O. Hekster, G. De Kleijn, D. Slotjes, *Crises and the Roman Empire*, Leiden, 2007, pp. 201-217.

révolte. Ces deux éléments s'avéraient d'autant plus importants que le foyer de révolte était éloigné du pouvoir contre lequel les mutins s'insurgeaient. A partir du moment où le processus de révolte était engagé, les rebelles se devaient d'engager tous les moyens disponibles pour convaincre et rallier le plus grand nombre de partisans. Dans cette étape cruciale du mouvement de rébellion, la rumeur, fabriquée ou subie, a parfois revêtu une importance capitale sur le devenir des événements en cours. Quand nous disposons de renseignements substantiels sur certains mouvements de révolte, nous avons vu que les logiques de ralliement à telle ou telle cause apparaissaient extrêmement complexes, à tel point que toute classification nous a paru imprudente. L'examen de quelques exemples mieux connus a montré, nous l'espérons, que ces logiques de ralliement se confondaient parfois avec les catalyseurs de révolte et/ou relevaient d'aspirations très diverses en fonction des individus.

Quoi qu'il en soit, les différentes poussées de contestation qui ont émaillé la période 193-324 se sont faites avec une violence croissante au fil du siècle avant d'entamer un lent reflux, en nombre mais également en intensité si l'on tient compte du climat de relative clémence envers les vaincus qui semble poindre à la fin du III^e siècle. Reste enfin à rappeler que le phénomène de la révolte fut globalement voué à l'échec, une donnée qui ajoutée à d'autres, laisse apparaître paradoxalement que l'armée dans son ensemble fut plus soucieuse de conserver l'ordre établi que de le remettre en cause et constituait davantage un vecteur de conservatisme que d'« anarchie ».

TROISIEME PARTIE : GEOPOLITIQUE DE LA REVOLTE



CARAVSIVS ET FRATRES SVI

RIC, V, 2, Carausius, Dioclétien et Maximien, n° 1.

Chapitre I : Acteurs de la révolte et foyers insurrectionnels.

I La difficile identification des unités rebelles.

1° Des limites prégnantes à l'état des connaissances actuelles.

L'identification des unités qui se révoltèrent au cours de la période que l'on a choisi d'étudier se heurte à de très nombreux problèmes. La première difficulté tient au caractère très fragmentaire des sources pour rendre compte du dispositif militaire romain tel qu'il a pu exister et évoluer au cours du III^e siècle. Les problèmes prennent une ampleur bien plus considérable lorsqu'il faut s'efforcer de trouver les traces probantes de l'intervention de telle ou telle unité dans le cadre particulier d'une révolte. Les récits des auteurs antiques nous aident peu. Dion Cassius, Hérodien et Zosime, pour ne citer que les plus prolixes, donnent parfois des renseignements dont nous nous sommes servis pour dresser le tableau synoptique que le lecteur trouvera en annexe I. Mais ces renseignements sont d'une précision très inégale, par le nombre et par la qualité. Quantitativement, les années 193-238 sont privilégiées parce que nous disposons de témoignages contemporains de la période. Qualitativement, on peut dresser le même constat, à peu de choses près. Mais, nous avons abordé suffisamment ces problèmes au cours de la première partie de cette étude pour s'y attarder davantage.

Pour compenser les vides, les renseignements trop vagues, voire les contre-vérités des récits littéraires, l'épigraphie et la numismatique nous sont d'un précieux secours. Par exemple, au travers du monnayage légionnaire de Gallien, on peut faire un état des lieux des unités que le prince a bien voulu honorer de cette façon¹. Le monnayage de Victorinus, éphémère empereur gaulois, témoigne de la présence de plusieurs *vexillationes* danubiennes et orientales en Gaule vers 269 dont une était constituée par des soldats de la *IIIa Gallica*². Ces indications viennent consolider les renseignements, souvent les plus nombreux et de loin les plus fiables, fournis par les traces archéologiques et épigraphiques. Toutefois, ces dernières se font beaucoup plus rares pour la seconde moitié du III^e siècle. Or, celles-ci constituent des ressources de première importance pour reconstituer le dispositif militaire romain et déceler des traces indirectes de révolte. Songeons pour illustrer ce qui vient d'être dit à l'exemple de la *IIIa Gallica*, dissoute sous Elagabal, reconstituée sous Sévère Alexandre mais dont le lieu de cantonnement changea et se déplaça de Raphanaea à Danaba³. La rareté croissante de ce

¹ C.E. King, "The legionary antoniniani of Gallienus from Milan", dans *La Zecca di Milano. Atti del convegno internazionale di studio*, 9-14.05.1983, Milan, 1984, pp.103-131; R. Göbl, *Die Münzprägung der Kaiser Valerianus I./ Gallienus / Saloninus (253 / 268), Regalianus (260) und Macrinus/Quietus (260 / 262)*, Vienne, 2000.

² Sur ce monnayage voir *RIC*, V, 2, p. 388, n°14; I. König, *Die gallischen Usurpatoren von Postumus bis Tetricus*, München, 1981, p. 153; voir également F. Lopez Sanchez, « La série légionnaire de Victorin et ses emblèmes ad hoc » dans D. Hollard(éd.), *L'armée et la monnaie*, vol I, Paris, 2006, pp. 37-51.

³ Sur la *IIIa Gallica* voir E. Ritterling, « Legio », *RE*, XII, 2, p. 1518; D. French, « Legio IIIa Gallica » dans E. Dabrowa éd., *The Roman and Byzantine army in the East. Proceedings of a colloquium held at the Jagellonian University*, (Cracovie Sept. 1992), Cracovie, 1994, p.41; E. Dabrowa, « Legio IIIa Gallica » dans Y. Le Bohec, éd., *Les légions de Rome sous le Haut-Empire. Actes du congrès international de Lyon, Collection du Centre d'Etudes Romaines et Gallo-Romaines de l'Université Jean Moulin-Lyon III*, Nouvelle série, n° 20, Lyon, 2000, pp. 309-315; J. Rodriguez Gonzalez, *Historia de las legiones romanas*, Madrid, 2003, pp. 140-149.

type de renseignements pour la période qui nous intéresse est à l'origine de la seconde grande difficulté pour l'étude que nous voulons aborder ici.

En effet, faute de sources suffisantes et fiables, nous allons plus difficilement pouvoir nous appuyer sur des études d'ensemble, ponctuellement consolidées par des études régionales, identiques à celles qui peuvent exister pour les deux premiers siècles de l'Empire afin de connaître le dispositif de l'armée romaine⁴. En ce qui concerne l'armée du Bas-Empire, Y. Le Bohec écrivait en 2004 qu'« il restait beaucoup de travail à faire » et regrettait qu'à cette date, il demeurait « plus difficile et, avouons-le, impossible d'établir un tableau des différentes armées provinciales »⁵. Ces propos furent renforcés par ceux de M. Absil qui, pour l'étude qu'il a consacrée à l'armée du Bas-Empire dans l'épigraphie, demande beaucoup de mansuétude au lecteur et partage volontiers avec l'auteur précédent ces impressions de « poids physique à déplacer » et de « résultats parfois décourageants »⁶. Seul J. Rodriguez Gonzales s'est récemment lancé dans une vaste histoire des légions romaines de la République à la fin de l'Empire et s'est efforcé de reconstituer le dispositif de l'armée à différents moments de son existence. Son ouvrage, unique en son genre, est assurément un outil de première importance. Néanmoins, pour la période qui nous concerne et surtout pour la seconde moitié du IIIe siècle et le début du IVe siècle, il reconnaît également que les sources de confusion, d'incertitudes et de débats sont très nombreuses⁷. Quant à la marine, M. Reddé écrit : « Déterminer avec exactitude l'évolution du système portuaire romain au Bas-Empire est encore plus malaisé qu'à la période précédente tant il est vrai que nos sources sont mal datées et lacunaires. La disparition presque totale de nos renseignements épigraphiques ne permet pas d'avoir une idée exacte de la situation pour le début du quatrième siècle... »⁸. A l'heure où nous écrivons ces lignes, cette situation n'a pas beaucoup évolué⁹. Enfin, ajoutons

⁴ Sur ce sujet, la bibliographie est abondante. Les principales synthèses sur ce sujet restent celles de E. Ritterling, « Legio », *RE*, 1925, XXII, 1-2, pp. 1211-1836 ; de Y. Le Bohec, *L'armée romaine*, Paris, 1989 ; G. Forni, *Esercito e marina di Roma antica, Mavors*, 5, Stuttgart, 1992 ; Y. Le Bohec, éd., *Les légions de Rome sous le Haut-Empire. Actes du congrès international de Lyon, Collection du Centre d'Etudes Romaines et Gallo-Romaines de l'Université Jean Moulin-Lyon III*, Nouvelle série, n° 20, Lyon, 2000 ; ou de J. Rodriguez Gonzales, *Historia de las legiones romanas*, Madrid, 2 vol., 2003 ; P. Cosme, *L'armée romaine, VIIIe s. av. J.-C. – Ve s. ap. J.-C.*, Paris, 2007 ; Pour les monographies régionales voir références supplémentaires dans F. Bérard, D. Fessel, N. Laubry, P. Petitmengin, D. Rousset, M. Sève, *Guide de l'Épigraphiste*, Paris, éd. 2010, p. 274 et 278. Pour la marine voir M. Redde, « Mare Nostrum. Les infrastructures, le dispositif et l'histoire de la marine militaire sous l'Empire romain », *BEFAR* 260, Paris, 1986.

⁵ Y. Le Bohec, introduction à Y. Le Bohec et C. Wolff éd., *L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier. Actes du Congrès de Lyon (12-14 sept. 2002), Collection du Centre d'Etudes Romaines et Gallo-Romaines*, nouvelle série, n°26, Lyon, 2004, p. 7.

⁶ M. Absil, « L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien I dans l'épigraphie », dans Y. Le Bohec et C. Wolff éd., *L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier. Actes du Congrès de Lyon (12-14 sept. 2002), Collection du Centre d'Etudes Romaines et Gallo-Romaines*, nouvelle série, n°26, Lyon, 2004, p. 117.

⁷ J. Rodriguez Gonzales, *Historia de las legiones romanas*, Madrid, Vol 2., 2003, p. 453.

⁸ M. Redde, « Mare Nostrum. Les infrastructures, le dispositif et l'histoire de la marine militaire sous l'Empire romain », *BEFAR* 260, Paris, 1986, p. 317.

⁹ Sur l'armée du Bas-Empire, les principales synthèses générales dont nous disposons sont celles de R. Grosse, *Römische Militärgeschichte von Gallienus bis zum Beginn der byzantinischen themenverfassung*, Berlin, 1920 ; D. Van Berchem, *L'armée de Dioclétien et la réforme constantinienne*, Paris, 1952 ; A.H.M. Jones, *The late Roman Empire (284-602)*, Oxford, 1964, pp. 607-686 ; W. Treagold, *Byzantium and its army, 284-1081*, Stanford, 1995 ; P. Southern, K. Dixon, *The Late Roman Army*, Londres, 1996 ; Ph. Richardot, *La fin de l'armée romaine (284-476)*, Paris, 1998 ; M.J. Nicasie, *Twilight of Empire. The Roman Army from the reign of Diocletian until the Battle of Adrianople*, Amsterdam, 1998 ; Y. Le Bohec et C. Wolff éd., *L'armée romaine de*

que les auteurs récents qui ont voulu limiter leur étude à l'armée romaine au III^e siècle ne se sont pas lancés dans une telle entreprise¹⁰.

Il faut dire, et c'est là la troisième grande difficulté à laquelle on se heurte, que l'état des sources et la conjoncture particulière du III^e siècle rendent la tâche particulièrement ardue. A partir de 248 environ, l'Empire est en état de guerre quasi permanent. Cette situation est synonyme d'importants déplacements de troupes, de pertes humaines parfois considérables, de disparitions, de reformations et de créations d'unités. A ces caractères généraux inhérents à la guerre, il faut ajouter les modifications de l'appareil militaire romain, un problème que nous aurons l'occasion d'aborder à nouveau dans le troisième chapitre de cette partie consacrée à la géopolitique de la révolte. Pour illustrer ce qui vient d'être dit, il convient de donner quelques exemples significatifs proches de notre période ou en faisant partie pour se rendre compte de la complexité du problème que l'on s'est chargé d'étudier ici.

Dans l'étude qu'il consacre aux guerres marcomaniques de Marc Aurèle, M. Popescu dispose des sources suffisantes pour décrire et montrer à quel point la répartition des troupes sur l'ensemble de la frontière peut subir des modifications dans des conflits qui préfigurent ceux que l'on connaît au III^e siècle. Cet auteur peut même décrire assez précisément la situation qui règne dans le sud des Balkans, démontrer et souligner que, dans des provinces traditionnellement dégarnies de troupes, de forts contingents peuvent s'y trouver lorsque la situation l'exige¹¹. On pouvait s'en douter mais cette description éclaire indirectement un cas très confus comme la révolte de Valens, usurpateur éphémère d'Achaïe ou de Macédoine qui, selon des sources très évasives, aurait eu de réelles compétences militaires et aurait été proclamé par « les soldats » avant d'être assassiné par ceux-là mêmes qui l'avaient fait prince¹². A défaut de nous aider à identifier les mutins, les éléments livrés par M. Popescu nous permettent de rendre plus crédibles les auteurs anciens dont on vient de parler et le fait que, dans le contexte où Valens a exercé ses fonctions, il pouvait très bien y avoir eu des troupes dans des provinces où, a priori, l'on ne s'attend pas à en trouver.

Les éléments dont nous disposons ici et là sur les déplacements de troupes incitent à la plus grande prudence avant toute tentative d'extrapolation. L'exemple des détachements de la *IIIa Gallica* présents en Gaule en 269 est, en effet, pertinent à plus d'un titre. Outre ce que l'on a pu en dire jusque-là, songeons au fait que depuis 260, la situation en Orient avait connu bon nombre d'événements qui avaient mobilisé les armées de la région à de nombreuses reprises. Après la capture de Valérien et l'usurpation des Macriens, ô combien synonymes de mouvements, de pertes et de restructuration des effectifs, Odénath avait par la suite réussi à sécuriser la frontière et lancer vraisemblablement deux offensives en direction de Ctésiphon

Dioclétien à Valentinien Ier. Actes du Congrès de Lyon (12-14 sept. 2002), Collection du Centre d'Etudes Romaines et Gallo-Romaines, nouvelle série, n°26, Lyon, 2004 ; Y. Le Bohec, *L'armée romaine sous le Bas-Empire*, Paris, 2006 ; P. Cosme, *L'armée romaine, VIII^e s. av. J.-C. – Ve s. ap. J.-C.*, Paris, 2007.

¹⁰ A.R. Menendez Argüin, *Las legiones del s. III d. C. En el campo de batalla*, Écija (Sev.), 2000 ; Y. Le Bohec, *L'armée romaine dans la tourmente. Une nouvelle approche de la crise du III^e siècle*, Paris, 2009.

¹¹ M. Popescu, *Quades et Marcomans contre Marc-Aurèle*, Paris, 2011.

¹² *Epitome de Caesaribus*, 32, 4 ; *Histoire Auguste, Les trente tyrans*, XIX, 1 ; Ammien Marcellin, *Histoires*, XXI, 16, 10.

du temps où il était devenu *corrector totius orientis*. La trame événementielle que nous venons de résumer à grands traits nous questionne sur la date d'arrivée en Gaule des vexillations orientales auxquelles nous faisons allusion plus haut. E. Dabrowa date ce transfert de troupes du règne de Gallien¹³. Mais compte tenu de l'existence d'un empire gaulois à partir de 260 et de tout ce qui vient d'être dit, n'est-il pas envisageable d'avancer cette date au règne conjoint de Valérien et de Gallien ? Si on admet temporairement cette hypothèse, rien alors n'interdit de penser que ces troupes n'aient pas joué un rôle dans les soubresauts militaires qui ont secoué la Gaule depuis 260. Alors, certains détachements orientaux ne se sont-ils pas trouvés mêlés aux révoltes qui ont marqué la proclamation de Postumus ou de Laelianus ? A propos de l'Égypte, W. Seston précise qu'à la veille de l'usurpation de L. Domitius Domitianus en 295, des « détachements de plusieurs légions et une aile de cavalerie » sont cantonnées à Oxyrinchos. Or, poursuit le même auteur, ces détachements ont été prélevés sur l'armée de Mésie qui **semble** avoir fourni une bonne partie des effectifs pour la campagne de Dioclétien en Orient. Pour sa part, J. Rodriguez Gonzales écrit que la répression de la révolte égyptienne fut assurée par des éléments de la *Iia Traiana*, de la *IIIa Diocletiana*, de la *IIIa Gallica* mais également par des vexillations provenant des *Ia Italica*, *Iia Herculia*, *IIIa Flavia*, *Va Macedonica*, *VIIa Claudia*, *XIa Claudia* et *XIIIa Gemina*¹⁴. M. Absil, lui, fait état de traces archéologiques prouvant la présence de la *Iia Traiana*, habituellement cantonnée en Égypte, sur les rives du Bas-Danube sous Dioclétien¹⁵. On mesure alors devant quel désarroi le chercheur moderne peut se trouver pour tenter d'identifier les soldats qui ont soutenu l'usurpation égyptienne de L. Domitius Domitianus et d'Achilleus alors que, parallèlement, les sources littéraires sont extrêmement évasives sur ces événements.

Les renseignements fournis sur la formation de nouvelles unités sont tout aussi difficiles à manier. Outre ce que l'on peut supposer, souvent de façon très impressionniste, sur la formation de nouvelles unités montées¹⁶, les détails concernant les levées de jeunes recrues pour les besoins du moment restent très fragmentaires. Citons par exemple Zonaras, pourtant l'un des auteurs les plus prolixes sur l'usurpation de Postumus, qui montre que l'empereur gaulois fit procéder à de nouvelles levées pour affronter Gallien qui, de son côté avait fait de même¹⁷. Mais, il n'ajoute aucun détail supplémentaire, ne serait-ce qu'un lieu ou une région de recrutement. Compte tenu des immenses territoires que ces deux empereurs contrôlent, le renseignement pourrait avoir son importance. L'épigraphie témoigne ponctuellement de la

¹³ E. Dabrowa, « *Legio IIIa Gallica* » dans Y. Le Bohec, éd, *Les légions de Rome sous le Haut-Empire. Actes du congrès international de Lyon, Collection du Centre d'Etudes Romaines et Gallo-Romaines de l'Université Jean Moulin-Lyon III*, Nouvelle série, n° 20, Lyon, 2000, pp. 309-315.

¹⁴ *P. Oxyr.* n° 43 cité par W. Seston dans *MEFR*, 1938, p. 191, J. Rodriguez Gonzalez, *Historia de las legiones romanas*, Madrid, 2003, vol. II, p. 732.

¹⁵ M. Absil, « L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien I dans l'épigraphie », Y. Le Bohec et C. Wolff éd., *L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier. Actes du Congrès de Lyon (12-14 sept. 2002), Collection du Centre d'Etudes Romaines et Gallo-Romaines*, nouvelle série, n°26, Lyon, 2004, p. 120.

¹⁶ Voir sur ce sujet les références indiquées dans le troisième chapitre de cette géopolitique de la révolte.

¹⁷ Ποστοῦμος δ' οὕτω διαφυγῶν αὐθις συνίστα στρατόν. Καὶ πάλιν ὁ Γαλιῆνος ἠ λαυνην ἐπ' αὐτόν, καὶ ἐν πόλει τῆς Γαλλίας τινὶ κατακλείσας ἐπολιόρκει τὸν τύραννον. Ἐν δὲ τῇ πολιορκίᾳ πλήττεται βέλει ὁ βασιλεὺς τὰ μετὰφρενα, καὶ νοσήσας ἐκ τούτου τὴν πολιορκίαν διέλυσε. Zonaras, *Annales*, XII, 24.

création de nouvelles légions. Mais le détail de nos connaissances sur la formation et surtout l'histoire récente de ces unités n'a rien de commun avec les renseignements dont on peut disposer pour un nombre autrement plus important de légions du Haut-Empire¹⁸.

Enfin, il faut évoquer brièvement les profonds remaniements qui affectèrent l'organisation du dispositif connu de l'armée romaine. Conformément à une pratique déjà bien rodée au cours de l'histoire de l'Empire, les conflits ont souvent donné lieu à la constitution de corps d'armées dont les effectifs provenaient d'unités diverses, les *vexillationes*¹⁹. Cette pratique s'est généralisée au III^e siècle et certaines vexillations sont devenues durables, ce qui pour nous ne fait qu'accroître la complexité des choses. Ainsi, Zonaras nous apprend subrepticement que l'armée que commande Gallien pour écraser la révolte d'Ingenuus comprend d'importants contingents de Maures²⁰. Les soldats qui proclament Regalianus en Mésie ou en Pannonie provenaient très vraisemblablement d'unités cantonnées dans cette région mais peut-être également de vexillations venues de Germanie. Le hasard des découvertes, exploité par J. Fitz, permet à cet auteur d'attester la présence de soldats de la *VIIIa Augusta* et de *Ia Minervia* sans doute arrivés dans la région deux ans plus tôt avec l'armée de Gallien. Compte tenu de ce que nous avons dit de la composition de celle-ci un peu plus haut, rien n'interdit de penser que des troupes maures ont également pu rester dans la région de Sirmium avec leurs petits camarades d'Argentorate et de Bonna. Quels sont ceux alors qui sont réellement impliqués dans la révolte qui porte P. C. Regalianus au pouvoir ?²¹. De la même façon, on sait que l'armée qui accompagne Valérien en Orient est faite d'un agrégat extrêmement disparate de troupes venues des quatre coins de l'Empire. La *Res Gestae Divi Saporis* nous en donne une description relativement détaillée²². En considérant même que ce témoignage ne soit pas trop empreint d'exagérations, que reste-t-il de cette armée et des autres corps de troupes après les désastres subis par l'armée romaine en Orient en 260 et les inévitables solutions d'urgence prises par ceux qui continuèrent les

¹⁸ M. Absil, dans « L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien I dans l'épigraphie », Y. Le Bohec et C. Wolff éd., *L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier. Actes du Congrès de Lyon (12-14 sept. 2002)*, Collection du Centre d'Etudes Romaines et Gallo-Romaines, nouvelle série, n°26, Lyon, 2004, p. 117-118 indique la création et le lieu de cantonnement des légions *Ia Pontica* sous Maximien, *Ila Herculia* sous Dioclétien et Maximien et *Vla Herculia* sous Galère mais ne fournit aucun détail sur l'histoire de ces unités au cours de la période tétrarchique. Dans sa *Historia de las legiones romanas*, J. Rodriguez Gonzales reconnaît également que les hypothèses et les incertitudes sont parfois prépondérantes pour la formation et l'histoire de ces légions sous la tétrarchie. Voir le cas de la *Ia Pontica* p. 468 ou celui de la *Vla Herculia* p. 486

¹⁹ Sur les vexillations voir R. Saxer, *Untersuchungen zu den Vexillationen des römischen Kaiserheeres von Augustus bis Diokletian*, Cologne, Graz, 1967.

²⁰ Τῶν δὲ ἐν τῇ Μυσίᾳ στρατιωτῶν στασιασάντων καὶ Ἰγγενοῦον αὐτοκράτορα ἀνειπόντων, καὶ τοῦ Γαλιήνου αὐτῷ ἀντιπαξαμένου περὶ τὸ Σίρμιον μετὰ τῶν ἄλλων καὶ Μαυρουσίους ἐπαγομένου, οἱ ἀπὸ Μήδων κατάγεσθαι λέγονται, ὁ Αὐρίολος ἱππαρχῶν γενναίως μετὰ τῶν ἱππέων ἀγωνισάμενος πολλοὺς τῶν τὰ Ἰγγενοῦου φρονούντων διώλεσε καὶ τοὺς λοιποὺς ἐτρέψατο εἰς φυγὴν, ὡς καὶ αὐτὸν τὸν Ἰγγενοῦον φεύγειν ἀπεγνώκωτα καὶ ἐν τῷ φεύγειν ἀναιρεθῆναι παρὰ τῶν δορυφόρων αὐτοῦ. Zonaras, *Annales*, XII, 24.

²¹ Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 33, 2 ; *Epitome de Caesaribus*, 32, 3 ; Eutrope, *Breviarium*, IX, 9 ; *Histoire Auguste, Les trente tyrans*, X, 1-2 ; J. Fitz, "Ingenuus et Régalien", *Latomus*, Bruxelles, 1966, p. 59.

²² Voir A. Maricq, « Classica et orientalia : 5. Res gestae Divi Saporis », *Syria*, 35, 1958, pp. 295-360 ainsi que les traductions et les commentaires dans X. Loriot et D. Nony, *La crise de l'empire romain, 235-285*, Paris, A. Colin, coll. « U », 1997 et C. Badel et A. Béranger, *L'Empire Romain au III^e siècle ap. J-C*, Textes et documents, SEDES, Paris, 1998.

combats contre les Perses. Qui sont ceux alors qui prirent l'initiative de se révolter contre l'autorité de Gallien pour préférer celle des Macriens ? Zonaras, encore lui, précise qu'à l'heure où Macrien livra son ultime combat, les soldats pannoniens restèrent fidèles à l'usurpateur jusqu'à ce que celui-ci leur demandât de le tuer²³. Au su de leur comportement que seul Zonaras relate, nous pouvons sans doute compter ces contingents comme faisant partie des rebelles de la première heure. Mais qu'en est-il des autres mutins ?

2° Inventaire et état des lieux.

Au risque de se répéter et de trop insister sur les difficultés inhérentes aux sources, au risque également de donner l'impression au lecteur que nous cherchons à nous dédouaner trop rapidement et trop facilement du caractère très fragmentaire des éléments que nous sommes en mesure d'exposer et des analyses que nous pouvons formuler, nous avons voulu montrer, au travers de ces quelques lignes et de ces quelques exemples, que notre étude des unités rebelles risque, bien plus ici que par ailleurs, de ressembler à un puzzle dont nous n'aurons qu'un nombre fort limité de pièces. Toutefois, malgré la synthèse sans doute un peu décourageante que nous venons de rédiger, le chercheur dispose encore de quelques ressources.

Nous pouvons, sans trop s'aventurer dans les conjectures ou les hypothèses trop fragiles, retrouver la trace des principales unités rebelles du premier tiers du troisième siècle. D'abord parce que les sources nous le permettent en partie, ensuite parce que les conflits avec les « barbares » sont moins fréquents à cette époque, enfin parce que, dans certains cas, nous pouvons extrapoler plus facilement à partir de ce que l'on connaît pour les décennies précédentes. De plus, il peut arriver ponctuellement que l'on connaisse un peu plus précisément certaines unités mutines contemporaines des 2^e et 3^e cycle de révoltes. Il faut aussi, très modestement, accepter que l'entreprise dans laquelle nous nous sommes lancés à ses limites, même à petite échelle. Pour illustrer ce que nous venons de dire, nous prendrons le cas de la Rhétie et de son gouverneur M. Simplicinius Genialis connu au travers de l'inscription d'Augsbourg sur laquelle se sont penchés d'éminents spécialistes²⁴. De l'avis même de P. Le Roux, par exemple, il est tout simplement impossible de « fournir un état de l'effectif provincial postérieurement à l'année 167/168 », soit un siècle avant les événements qui nous intéressent ! « En principe », précise le même auteur, « la légion qui en formait le

²³ Καὶ ἀντίκα κάκεινοι πάσας κεκλίκασι καὶ προσούδισαν καὶ τὸν Γαλιῆνον εὐφήμησαν, μόνον τῶν Παιόνων περιλειφθέντων τοῖς περὶ τὸν Μακρίνον. Εἶτα κάκεινων μεταθέσθαι βουλομένων, ὁ Μακρίνος σὺν τῷ νῆϊ αὐτοῦ μὴ ἐκδοῦναι αὐτοὺς αὐτῶν ἐδεήθησαν, ἀλλ' ἀνελεῖν πρότερον σφᾶς καὶ οὕτω προσχωρῆσαι τῷ βασιλεῖ· ο πεποιηκότες οἱ Παιόνες παρέδωκαν ἑαυτούς. Zonaras, *Annales*, XII, 24.

²⁴ Citons sur ce sujet les écrits de L. Bakker, « Raetien unter Postumus. Das Siegesdenkmal einer Juthungenschlacht im Jahre 260 n. Chr. Aus Ausburg », *Germania*, 71, 1993, pp. 369-386 ; H. Lavagne, « Une nouvelle inscription d'Augsbourg et les causes de l'usurpation de Postume », *CRAI*, 1994, pp. 431-446 ; M. Christol, X. Lorient, « A propos de l'inscription d'Augsbourg. Remarques liminaires », *Cahiers du centre Glotz*, 8, 1997, pp. 223-227 ; S. Demougine, « M. Simplicinius Genialis : le personnage », *Cahiers du centre Glotz*, 8, 1997, p. 229-230 ; M. Christol, « M. Simplicinius Genialis : ses fonctions (*vir perfectissimus, agens vice praesidis*) », *Cahiers du centre Glotz*, 8, 1997, pp. 231-241 ; P. Le Roux, « Armées, rhétorique et politique dans l'Empire gallo-romain. A propos de l'inscription d'Augsbourg », *ZPE*, 115, 1997, pp. 281-290.

noyau était la *IIIa Italica* cantonnée à *Castra Regina*. S'y ajoutaient des unités auxiliaires dont le nom et le nombre nous échappent ». « Dans quelle mesure les événements des dernières décennies avaient-ils modifiés la composition des garnisons auxiliaires par transfert, prélèvement ou substitution ? Ces questions restent ouvertes »²⁵. Aux effectifs que P. Le Roux désigne avec précaution et réserve, il faut ajouter des *Germanici* et des *populares* qui participèrent aux événements résumés dans le texte de l'inscription²⁶. Aussi dans un cas ou dans des cas analogues à celui que l'on vient de prendre en exemple, et le lecteur sait maintenant qu'ils sont en nombre important pour la seconde moitié du IIIe siècle et le premier quart du IVe siècle²⁷, nous pourrions toujours analyser la situation en fonction de ce que l'on ne connaît pas à défaut de vouloir et/ou de pouvoir construire des raisonnements et des conclusions sur des traces trop fragmentaires ou des hypothèses et des postulats trop imprudents.

En vertu de tout ce qui vient d'être dit et des constats dressés par d'éminents savants nous proposons en annexe I un inventaire qui vient compléter le tableau très général inséré à la fin du troisième chapitre de cette étude²⁸. Il n'a, bien entendu, pas la prétention de rassembler toutes les données existantes, notamment celles fournies par un nombre important de monographies régionales. Quitte à ne pas pouvoir être exhaustif, du moins à court ou moyen terme, nous nous sommes efforcés de recenser et de synthétiser les données les plus accessibles pour, au moins, avoir une vue globale du sujet qui nous intéresse ici. Il nous a paru, en effet, qu'un inventaire trop irrégulièrement détaillé risquait de surcharger ponctuellement et inutilement notre étude, somme toute généraliste, et d'apporter un surcroît de confusion et de lassitude au lecteur. Nous osons espérer, à la lumière de ces ultimes remarques, que l'on comprendra nos choix.

Aussi, le tableau constituant l'annexe I rassemble des informations concernant les unités les plus importantes du dispositif militaire impérial, à savoir les légions, les troupes constituant la garnison de Rome, ainsi que les principales flottes de guerre. Chemin faisant, il nous a paru pratique de faire « d'une pierre deux coups » et d'intégrer à notre inventaire des troupes rebelles, des données géographiques qui nous aideront ultérieurement à définir des foyers insurrectionnels.

²⁵ P. Le Roux, « Armées, rhétorique et politique dans l'Empire gallo-romain. A propos de l'inscription d'Augsbourg », *ZPE*, 115, 1997, p. 287.

²⁶ *AE*, 1993, 1231. Sur l'identité possible de ces deux groupes voir L. Bakker, « Raetien unter Postumus. Das Siegesdenkmal einer Juthungenschlacht im Jahre 260 n. Chr. Aus Ausburg », *Germania*, 71, 1993, pp. 369-386 ; H. Lavagne, « Une nouvelle inscription d'Augsbourg et les causes de l'usurpation de Postume », *CRAI*, 1994, pp. 431-446 et P. Le Roux, « Armées, rhétorique et politique dans l'Empire gallo-romain. A propos de l'inscription d'Augsbourg », *ZPE*, 115, 1997, pp. 281-290.

²⁷ Voir pour une première approche le tableau récapitulatif des révoltes à la fin de la première partie de cette étude, Chap. III (Quantification du phénomène), I (Tableau synoptique)

²⁸ Voir note précédente.

3° Les troupes frontalières.

De prime abord, on constatera que toutes les grandes unités de l'empire participèrent à des révoltes ou furent à l'initiative de mouvements de rébellion au cours de la période que nous nous sommes chargés d'étudier. Remarquons toutefois que les sources dont nous disposons privilégient le rôle des unités terrestres alors qu'il est bien évident que les unités de la marine, par la nature des missions qu'elles remplissaient, étaient importantes pour la réussite d'un mouvement de révolte²⁹. C'est dire si l'histoire de l'armée du IIIe siècle est particulièrement marquée par le nombre de révoltes, on en a déjà parlé, mais également par l'ampleur du phénomène au sein des unités militaires de l'empire. Les troupes massées aux frontières, et c'est le cas pour la grande majorité d'entre elles, sont celles qui se sont le plus rebellées. C'est statistiquement une quasi évidence mais les choses sont un peu moins simples qu'il n'y paraît au premier abord. D'abord parce qu'on aura bientôt l'occasion d'analyser la place que tinrent les troupes italiennes dans le phénomène de la révolte, ensuite parce que les situations peuvent être très différentes d'une armée à l'autre.

A : Les troupes d'Afrique et d'Espagne

Les troupes cantonnées en Afrique et en Espagne se distinguent par leur faible implication dans les rébellions. Les premières sont à l'origine de deux mouvements de révolte seulement : celle de l'hiver 238 contre Maximin le Thrace et celle de L. Domitius Alexander en 308. Pour le reste, elle se rallièrent au moins à quatre reprises à des révoltes qui avaient éclaté ailleurs mais leur ralliement n'était pas nécessairement synonyme de participation active. Songeons par exemple aux troupes qui reconnurent Emilien en 253 ou Aurélien en 270 sans participer, pour autant que l'on sache, à la victoire du rebelle derrière qui elles s'étaient ralliées. Quant à la *VIIa Gemina* stationnée en Espagne, elle se borna apparemment à suivre des mouvements dont le centre était loin de son lieu de cantonnement³⁰.

²⁹ M. Reddé, *Mare Nostrum*, Rome, 1986, pp. 423-453.

³⁰ Sur l'armée d'Afrique voir E. Ritterling, *RE*, XII, 2, 1494-1505 (*IIIa Augusta*); « Legio (Diocletian) », pp. 1348-1362 ; Y. Le Bohec, *La Troisième Légion Auguste*, Paris, 1989 ; *Les unités auxiliaires de l'armée romaine en Afrique Proconsulaire et en Numidie*, 1989 ; « Legio IIIa Augusta » dans Y. Le Bohec, éd., *Les légions de Rome sous le Haut-Empire. Actes du congrès international de Lyon, Collection du Centre d'Etudes Romaines et Gallo-Romaines de l'Université Jean Moulin-Lyon III*, Nouvelle série, n° 20, Lyon, 2000, pp. 373-382 ; « L'armée romaine d'Afrique de Dioclétien à Valentinien I » dans Y. Le Bohec et C. Wolff éd., *L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier. Actes du Congrès de Lyon (12-14 sept. 2002), Collection du Centre d'Etudes Romaines et Gallo-Romaines*, nouvelle série, n°26, Lyon, 2004, pp. 251-267 ; M.P. Speidel, « The Roman Army in North Africa », *JRA*, V, 1992, pp. 401-407 ; J. Rodriguez Gonzales, *Historia de las legiones romanas*, Madrid, 2 vol., 2003, p. 114.

Sur l'armée d'Espagne et la *VIIa Gemina* voir E. Ritterling, *RE*, XII, 2, 1629-1642 ; A. Garcia y Bellido, « La legio VIIa Pia Felix y los origenes de la ciudad de Léon », *BRAH*, 127, 1950, pp. 449-479 ; A. Alföldy, « Die senatorischen Kommandeure der Legio VII Gemina », *Legio VII*, pp. 385-399 = *Römische Heeresgeschichte, Beiträge 1962-1985*, Amsterdam, 1987, (Mavors 3), pp. 413-429 ; *Fasti Hispanienses*, Wiesbaden, 1969 ; J. M. Roldan, *Hispania y el ejército romano. Contribucion a la historia social de la Espana antigua*, Salamanca, 1974 ; P. Le Roux, L'armée romaine et l'organisation des provinces ibériques d'Auguste à l'invasion de 409, Paris, 1982 ; « Legio VIIa Gemina (pia) felix » dans Y. Le Bohec, éd., *Les légions de Rome sous le Haut-Empire. Actes du congrès international de Lyon, Collection du Centre d'Etudes Romaines et Gallo-Romaines de l'Université Jean Moulin-Lyon III*, Nouvelle série, n° 20, Lyon, 2000, pp. 383-396 ; « L'armée romaine dans la péninsule ibérique de Dioclétien à Valentinien I » dans Y. Le Bohec et C. Wolff éd., *L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier. Actes du Congrès de Lyon (12-14 sept. 2002), Collection du Centre d'Etudes*

On expliquera cette discrétion par plusieurs facteurs. En premier lieu, il faut rappeler que l’Afrique et l’Espagne ne sont dotées que d’une seule légion jusqu’au règne de Dioclétien. De plus, la *IIIa Augusta* cantonnée à Lambèse fut dissoute entre 238 et 253 pour n’avoir pas suivi la révolte « gordienne » partie d’Afrique Proconsulaire. Les effectifs furent ponctuellement renforcés à l’époque où M. Cornelius Octavianus fut nommé *dux per Africam Numidiam Mauretiamque*³¹ ou au début de l’époque tétrarchique quand Maximien dut venir dans la région pour y réprimer des troubles³². Cela étant, l’Afrique, et encore moins l’Espagne n’ont eu de grandes forces militaires sur leur sol à l’époque qui nous intéresse. Autrement dit, tout candidat à la révolte disposait d’un faible potentiel militaire pour mener à bien son entreprise. A ces éléments, il faut ajouter la tranquillité relative des provinces dans lesquelles elles sont stationnées face aux ennemis extérieurs (comparé aux secteurs du Danube, du Rhin ou de l’Orient) et leur éloignement par rapport aux épices de la majorité des mouvements de révolte.

B : Les légions bretonnes

Les légions bretonnes sont à l’origine de trois révoltes (en 195, en 209/210, et en 306)³³ situées aux extrémités chronologiques de notre période. Cantonnées sur un secteur relativement calme comparé au Rhin, au Danube ou à l’Orient, elles se sont également ralliées à d’autres mouvements de révolte de grande ampleur où, en général, elles eurent un rôle périphérique : citons la révolte d’avril 193 (S. Sévère), celle de 260 (Postumus), de 269 (Marius), de 276 (Florianus) et de 286 (Carausius). Ce sont des choix de circonstances qu’elles furent parfois promptes à remettre en cause puisque, très souvent, elles épousèrent rapidement la cause d’autres chefs si les événements s’y prêtaient. En 195, elles proclamèrent C. Albinus. Elles demeurèrent longtemps fidèles aux empereurs gaulois mais ne semblent pas avoir particulièrement défendu la cause de Tétricus face à un Aurélien dont elles s’accommodèrent très vite (et vice versa)³⁴. Si en 276, elles passèrent paisiblement de l’empire de Florianus à celui de Probus, elles furent peut-être tentées par la rébellion sous le règne de

Romaines et Gallo-Romaines, nouvelle série, n°26, Lyon, 2004, pp. 171-179 ; J. Rodriguez Gonzales, *Historia de las legiones romanas*, Madrid, 2 vol., 2003, chap. II et chap. III.

³¹ Sur M. Cornelius Octavianus, voir H.G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1960, pp. 906-923, n° 347 bis.

³² Voir H.M.D. Parker, « The legions of Diocletian and Constantine », *JRS*, 23, 1933, pp. 175-189 ; J. Rodriguez Gonzalez, *Historia de las legiones romanas*, vol II, Madrid, 2003, p. 710 et 732. Voir également tableau récapitulatif des créations de légions en annexe I

³³ Sur l’armée de Bretagne en général, voir E. Ritterling, *RE*, XII, 2, 1457-66 (*IIa Augusta*), 1598-1614 (*Via Victrix*), 1769-1781 (*XXa Valeria Victrix*) ; « Legio (Diocletian) », pp. 1348-1362 ; A. Birley, *The Fasti of Roman Britain*, Oxford, 1981 ; *Roman Army papers*, 1929-1986, Amsterdam, 1988 ; *The roman government of Britain*, Oxford, réed. 2005 ; L. Keppie, « Legiones II Augusta, VI Victrix, IX Hispana, XX Valeria Victrix » dans Y. Le Bohec, éd., *Les légions de Rome sous le Haut-Empire. Actes du congrès international de Lyon, Collection du Centre d’Etudes Romaines et Gallo-Romaines de l’Université Jean Moulin-Lyon III*, Nouvelle série, n° 20, Lyon, 2000, pp. 25-35 ; M. Redde, *Mare Nostrum*, Rome, 1986, pp. 271-287 ; M. Hassal, « the Defense of Britain » dans Y. Le Bohec et C. Wolff éd., *L’armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier. Actes du Congrès de Lyon (12-14 sept. 2002)*, Collection du Centre d’Etudes Romaines et Gallo-Romaines, nouvelle série, n°26, Lyon, 2004, pp. 179-191 ; J. Rodriguez Gonzales, *Historia de las legiones romanas*, Madrid, 2 vol., 2003, chap. II et chap III.

³⁴ Les liens entre les troupes de Bretagne et la Gaule sont anciens, notamment en matière de ravitaillement. Sur ce sujet voir M. Réddé, « Militaires romains en Gaule civile », *Cahiers du centre Glotz*, 20, 2009, pp. 173-183.

ce dernier avant de renouer avec la révolte en soutenant durablement Carausius d'abord et en proclamant Constantin ensuite. Ainsi, constituée de trois légions et d'une flotte importante, l'armée de Bretagne, pourtant elle aussi souvent éloignée des grands combats contre les barbares et des épices de révolte, joua un rôle d'une autre nature que les armées d'Afrique et d'Espagne. Ce secteur militaire fut ponctuellement turbulent. Sans doute joua-t-il ce rôle au regard des forces non négligeables qu'il rassemblait. C'était à la fois un socle qui pouvait séduire tout chef ambitieux ou, à défaut, une force qu'il fallait se concilier pour réussir une révolte dans le grand Nord-Ouest de l'Empire. Ainsi, qu'elles le désirent ou pas, les légions bretonnes furent régulièrement sollicitées, notamment entre 260 et 276, période pendant laquelle leurs interventions sont souvent liées aux événements qui secouent la frontière rhénane.

Notons pour finir que les trois légions de Bretagne sont impliquées dans un nombre équivalent de révoltes. Autrement dit, elles semblent avoir fait cause commune à chaque fois qu'elles choisirent de se rebeller. Ainsi, si la *Via Victrix* n'a pas figuré parmi les unités qui proclamèrent Carausius, son ralliement ultérieur ne fit aucune difficulté. De la même façon, ceux qui décidèrent d'assassiner Carausius pour le remplacer par Allectus ne firent apparemment l'objet d'aucune inquiétude ou d'aucune menace de la part des légions bretonnes. Enfin, elles se défendirent vigoureusement contre les attaques de Maximien et de Constance Chlore.

C : Les légions rhénanes

Avec les unités stationnées en Gaule et en Germanie, on aborde l'un des trois secteurs géographiques frontaliers les plus sensibles³⁵. Les problèmes avec les populations transrhénanes débutent dès le règne de Caracalla. Ils reviennent de façon récurrente au milieu des années 230, vers 260, vers 276 puis à la fin du III^e siècle, époque à laquelle les tétrarques (Constance, Maximien et Carausius) doivent fréquemment intervenir avant de nouvelles campagnes effectuées sous Constantin. Pourtant, les troupes de Gaule et de Germanie furent moins enclines à la révolte que celles du Danube ou d'Orient. Les quatre légions stationnées sur le Rhin et la flotte dont le principal port d'attache se situait près de Colonia Agrippina furent à l'origine de neuf révoltes et se rallièrent à six autres. Ces effectifs furent renforcés au

³⁵ Sur l'armée des Gaules et des Germanies en général voir E. Ritterling, *RE*, XII, 2, 1420-1433 (*Ia Minervia*), 1642-1668 (*Villa Augusta*), 1797-1819 (*XXII Primigenia*), 1822-1829 (*XXX Ulpia Victrix*); « Legio (Diocletian) », pp. 1348-1362; H Schönberger, « The Roman frontier in Germany : an Archaeological Survey », *JRS*, 59, 1969, pp.144-197; D. Planck, « Neue Forschungen zum obergermanischen und raetischen Limes », *ANRW*, II, 5, 1, Berlin et New-York, 1976, pp. 404-456; W. Eck, *Die Statthalter des germanischen Provinzen vom 1-3 Jahrhundert*, Köln-Bonn, 1985; Y. Le Bohec « *Legio XXX Ulpia* », pp. 71-75; W. Eck, « *Die Legio I Minervia* », pp. 83-87; M. Réddé, « *Legio VIII Augusta* », pp. 119-127; T. Franke, « *Legio XXII Primigenia* », pp. 95-105 dans Y. Le Bohec, éd, *Les légions de Rome sous le Haut-Empire. Actes du congrès international de Lyon, Collection du Centre d'Etudes Romaines et Gallo-Romaines de l'Université Jean Moulin-Lyon III*, Nouvelle série, n° 20, Lyon, 2000; A. Raul Menendez Argüin, *Las legiones romanas de Germania (s. II – III) : aspectos logísticos*, Ecija (Sév.), 2000; M. Reddé, *Mare Nostrum*, Rome, 1986, pp. 290-298; *L'armée romaine en Gaule*, Paris, 1986; R. Burret, « Casernements et casernes en Gaule », pp. 191-201; « La légion *Ia Martia*, une légion du Bas-Empire », pp. 201-211 dans Y. Le Bohec et C. Wolff éd., *L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier. Actes du Congrès de Lyon (12-14 sept. 2002)*, Collection du Centre d'Etudes Romaines et Gallo-Romaines, nouvelle série, n°26, Lyon, 2004; J. Rodriguez Gonzales, *Historia de las legiones romanas*, Madrid, 2 vol., 2003, chap. II, & chap. III.

moins par des levées effectuées sous Postumus (notamment pour lutter contre Gallien) et par la création des nouvelles légions de Dioclétien et de Constantin comme la *Ia Martia* au début de l'époque tétrarchique³⁶.

Les troupes rhénanes interviennent tout au long du III^e siècle mais leur rôle devient plus important à partir de 260. En effet, à l'exception de la révolte de 234, et peut-être en 235 sous les ordres de Magnus, ces troupes ont suivi des mouvements de révolte nés ailleurs (révolte d'avril 193) ou sont restées relativement fidèles au pouvoir en place : elles ne suivent pas C. Albinus en 195/196 et, dans leur majorité, elles restent fidèles à Maximin en 238. Elles se révoltent peu en dehors de leur théâtre d'opération même si on peut raisonnablement penser que des vexillations rhénanes sont directement impliquées dans la proclamation de Valérien. En revanche, leur révolte de 260, appuyée par les légions de Bretagne et ponctuellement par les troupes d'Espagne, provoque la naissance de l'empire gaulois. La première vague de révoltes rhénanes prend fin avec la reconquête d'Aurélien mais une seconde s'épanouit sous Probus et sous Maximien. Les vexillations rhénanes qui ont vraisemblablement porté Carausius au pouvoir sont, d'une certaine manière, à l'origine d'une autre partition durable de l'empire. Toutefois, le rôle des légions de Germanie change de nature par la suite. Elles lient leur destin à celui de Constance Chlore avant d'épouser sans faille, ou presque, la cause de Constantin.

Parmi les unités qui surveillent le Rhin, la *Ia Minervia* et la *XXIIa Primigenia*, sans doute suivies par la *Classis Germanica* semblent avoir été les plus rebelles. Ce sont elles également qui sont apparemment à l'origine des mouvements de révoltes alors que leurs consœurs, la *VIIIa Augusta* et la *XXXa Ulpia Victrix*, furent davantage des forces de ralliement. Néanmoins, un tel constat doit être nuancé par de nombreuses incertitudes puisque les révoltes amorcées par des unités non identifiables sont les plus nombreuses. Enfin, on notera que contrairement aux légions bretonnes, les légions de Germanie ne partagent pas toujours les mêmes intérêts, en témoignent les déchirements internes à l'empire gaulois qui, si l'on en croit les auteurs anciens, seraient en grande partie responsables de la défaite face à Aurélien en 274³⁷. De la même façon, les vexillations rhénanes qui participèrent à la proclamation de Carausius ne furent pas suivies par les troupes restées sur le Rhin. Mais deux décennies plus tôt, elles surent défendre durablement leur territoire avec succès contre Gallien. Ainsi, si ces troupes, souvent très difficilement identifiables pour nous, ne furent pas les plus enclines à la révolte, leurs rébellions se distinguent par leur redoutable dangerosité pour le pouvoir central puisqu'elles provoquèrent deux sécessions durables.

³⁶ Voir H.M.D. Parker, « The legions of Diocletian and Constantine », *JRS*, 23, 1933, pp. 175-189 ; J. Rodriguez Gonzalez, *Historia de las legiones romanas*, vol II, Madrid, 2003, pp. 456-544 ; tableau récapitulatif des créations de légions en annexe I.

³⁷ Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 33, 8-13 ; Eutrope, *Breviarium*, IX, 13, 1.

D : Les légions danubiennes

Les légions danubiennes ont forgé leur réputation plus tardivement que les légions rhénanes. Ces dernières ont connu leurs heures de gloire au I^{er} siècle³⁸ tandis les premières, après leur mémorable mutinerie au début du règne de Tibère, se sont illustrées sous Marc Aurèle même si elles ont été fortement mises à contribution sous Domitien et sous Trajan. Les auteurs antiques, Dion Cassius au premier chef, leur a ciselé un portrait peu engageant en accentuant volontiers leur caractère barbare³⁹. Elles furent néanmoins le lieu de formation de chefs prestigieux comme C. Albinus, H. Pertinax ou P. Niger. Au milieu du III^e siècle, les forces cantonnées sur le Danube constituaient la plus forte concentration de troupes frontalières, totalisant douze légions et deux flottes⁴⁰. De plus, elles furent renforcées par de nouvelles levées, entre autres pour former des corps montés, ainsi que par la formation de nouvelles légions : la *Ia Illyricorum* formée sous Aurélien, stationnée vraisemblablement sur le Bas – Danube avant de s’installer dans son camp de Palmyre sous les tétrarques ; la *Ila Herculia* formée sous Maximien et Dioclétien et stationnée en Mésie Inférieure, la *Vla Herculia* formée sous Galère et cantonnée en Pannonie Inférieure ou la *Ia Noricorum*. Enfin, il faut également signaler la présence de la *Ila Traiana Fortis* en Mésie Inférieure sous le règne de Dioclétien⁴¹.

Ces troupes danubiennes sont au cœur de la première grande révolte qu’a connue la fin du second siècle en proclamant S. Sévère à l’Empire. Toutefois, cet épisode devait rester sans lendemain pendant le demi-siècle qui suivit. Elles ont refait irruption sur la scène de la révolte à partir de 248, date après laquelle elles sont directement impliquées dans seize ou dix-sept révoltes. Parmi celles-ci, elles jouent un rôle moteur dans quatorze ou quinze cas et elles se

³⁸ Rappelons ici brièvement leurs campagnes sous le commandement de Drusus ou de Germanicus ou la campagne de Claude en Bretagne. Leurs protestations sous Germanicus, la crise de 68/69 et leur rôle dans l’élévation de Trajan furent les moments témoins de leur caractère parfois ombrageux ou agressif ainsi que de leur dangerosité pour le pouvoir impérial.

³⁹ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXV, 2, 6.

⁴⁰ Sur les armées danubiennes en général voir E. Ritterling, *RE*, XII, 2, 1380 – 1403 (*Ia Adjutrix*), 1406 (*Ia Illyricorum*), 1408 – 1416 (*Ia Italica*), 1438-1455 (*Ila Adjutrix*), 1467 (*Ila Herculia*), 1468 – 1475 (*Ila Italica*), 1540 – 1547 (*Iva Flavia*), 1572 – 1585 (*Va Macedonica*), 1596-1597 (*Vla Herculia*), 1614-1628 (*VIIa Claudia*), 1678 – 1689 (*Xa Gemina*), 1690-1704 (*XIa Claudia*), 1710-1726 (*XIIIa Gemina*), 1727-1746 (*XIIIb Gemina*) ; « Legio (Diocletian) », pp. 1348-1362 ; J. Fitz, « Legati augusti propraetore Pannoniae Inferioris », *Acta Antiqua Academiae Scientiarum Hungaricae*, 1963, XI, pp. 245-324 ; A. Dobo, *Die Verwaltung des Römischen Provinz Pannonien von Augustus bis Diocletianus*, Budapest-Amsterdam, 1968 ; R. Fellmann, « Die XI Legion Claudia Pia Fidelis », pp. 127-133 ; K. Dietz, « Legio III Italica », pp. 133-145 ; B. Lörincz, « Legio II Italica », pp. 145-151, « Legio I Adiutrix », pp. 151-159, « Legio II Adiutrix », pp. 159-169 ; J. Gomez-Pantoja, « Legio X Gemina », pp. 169-191 ; T. Franke, « Legio XIV Gemina », pp. 191-203 ; I. Piso, « Les légions dans la province de Dacie », pp. 205-227 ; M. Absil, « Legio I Italica », pp. 227-239 ; Y. Le Bohec et C. Wolff, « Legiones Moesiae Superioris », pp. 239-247 dans Y. Le Bohec, éd., *Les légions de Rome sous le Haut-Empire. Actes du congrès international de Lyon, Collection du Centre d’Etudes Romaines et Gallo-Romaines de l’Université Jean Moulin-Lyon III*, Nouvelle série, n° 20, Lyon, 2000 ; M. Absil, « L’armée romaine dans l’épigraphie de Dioclétien à Valentinien I » dans Y. Le Bohec et C. Wolff éd., *L’armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier. Actes du Congrès de Lyon (12-14 sept. 2002), Collection du Centre d’Etudes Romaines et Gallo-Romaines*, nouvelle série, n°26, Lyon, 2004, pp. 117-127 ; M. Réddé, *Mare Nostrum*, Rome, 1986, pp. 298-306 ; J. Rodriguez Gonzales, *Historia de las legiones romanas*, Madrid, 2 vol., 2003, chap. II & III.

⁴¹ Voir levée de recrues dans *Histoire Auguste, Les deux Maximins*, V, 5 ; sur les légions de l’époque de Dioclétien voir H.M.D. Parker, « The legions of Diocletian and Constantine », *JRS*, 23, 1933, pp. 175-189 ; J. Rodriguez Gonzalez, *Historia de las legiones romanas*, vol II, Madrid, 2003, pp. 455-544 ; voir également le tableau récapitulatif des créations de légions en annexe I.

sont jointes de façon certaine, partiellement ou entièrement à au moins deux autres mouvements extérieurs à la région : la révolte de 238 et la révolte de Florianus en 276. Quand on sait que douze révoltes ont assurément éclaté en Illyricum, les données chiffrées que nous avons rassemblées montrent que ces troupes se sont également révoltées à l'extérieur de leur théâtre d'opération traditionnel. Elles ont soutenu la cause des Macriens et elles sont sans doute impliquées dans la proclamation de Dioclétien. Le cas de la révolte de Carausius montre que des vexillations danubiennes ont joué un rôle actif dans la proclamation de cet usurpateur si le monnayage de ce dernier reflète la réalité⁴². De fait, ces troupes, situées au cœur de l'Empire, ont été régulièrement utilisées sur d'autres théâtres d'opération, en Orient surtout, en Italie du Nord également où elles constituaient des vexillations chargées de couvrir cette région puis en Gaule, notamment lorsque Aurélien entreprit de défaire l'empire gaulois.

Ainsi, à une exception près, les révoltes des armées du Danube se concentrent sur les 2^{ème} (248-286) et 3^{ème} cycle de révolte (297-324). Mais leur rôle le plus actif se situe entre 248 et 286 (douze révoltes sur les quatorze que l'on peut leur imputer). Après cette date, elles participent essentiellement aux affrontements entre les tétrarques, liant d'abord leur destin à celui de Licinius avant, pour une bonne partie d'entre elles, de se battre pour la cause de Constantin. Au travers des sources dont nous disposons, il est souvent très difficile de les identifier formellement. A première vue, les légions de Pannonie Supérieure et Inférieure ainsi que les légions de Mésie Supérieure sont les plus enclines à la rébellion. A l'opposé, les troupes de Dacie, de Mésie Inférieure et surtout de Rhétie et de Norique semblent avoir eu un moindre rôle. On notera toutefois que ce ne sont là que des impressions d'ordre général. La réalité est d'autant plus difficile à saisir, qu'outre les incertitudes, bon nombre d'entre elles ont fourni des soldats aux vexillations concentrées à Sirmium et en Italie du Nord⁴³. En revanche, au regard des problèmes d'invasion qu'a connus la région danubienne entre 248 et le règne de Probus, époque à laquelle la situation se stabilise même si elle reste fragile, on peut faire le lien entre les rébellions et les problèmes militaires du moment dans la quasi-totalité des cas. Font exception à ce schéma la proclamation de Valérien en 253, celle de Carus en 282 ou, éventuellement, celle de Dioclétien en 284. Nous aurons bientôt l'occasion d'y revenir.

⁴² A différentes échelles, on peut consulter : M. Christol, T. Drew-Bear, « Inscription militaires d'Aulutrene et d'Apamée de Phrygie » dans Y. Le Bohec éd., *La hiérarchie « Rangordnung » de l'armée romaine sous le Haut-Empire, actes du Colloque international de Lyon*, Paris, 1995, pp. 57-92 ; M.P. Speidel, « Les longues marches des armées romaines. Reflets épigraphiques de la circulation des militaires dans la province d'Asie au III^e siècle apr. J.C. », *Cahiers du centre Glotz*, 20, 2009, p. 205 ; monnayage de Carausius *RIC*, V, 2, *Carausius*, n° 55-84 ; 268-277 ; le résumé de la carrière significative de Marcianus (annexe I, n° 19), commandant de vexillations en Illyricum et en Asie Mineure.

⁴³ Sur les *duces illyricorum* et les vexillations concentrées à Sirmium voir J. Fitz, *Ingenius et Régalien*, Bruxelles, 1966, p. 148. On consultera également la récente synthèse de M. Christol, « Les dernières années du règne de Gallien », *Cahiers du centre Glotz*, 20, 2009, pp. 128 – 137 sur les responsabilités de Marcianus qui dirigea également des vexillations dans les Balkans avant d'être envoyé en Asie Mineure.

E : Les troupes orientales

En dépit de leur réputation de « mollesse » fabriquée ou véhiculée par les auteurs anciens, les troupes orientales sont celles qui se sont le plus révoltées⁴⁴. Avec les forces danubiennes, elles représentent également une force considérable. Aux onze légions et aux deux flottes du second siècle, il faut ajouter des levées ponctuelles ainsi que le renfort considérable des contingents palmyréniens et des irréguliers arabes qui s'illustrèrent entre le début des années 250 et 272 dans les combats qui secouèrent la région. Il faut aussi signaler la présence remarquable d'auxiliaires arméniens⁴⁵. Enfin, ces forces s'accrurent encore par l'installation de *Ia Illyricorum* à Palmyre ainsi que la formation des légions au début de la tétrarchie comme la *Ia Pontica* signalée en Cilicie, la *Ia Maximiana* ou la *IIIa Dioclétiana* en Egypte⁴⁶. La présence de ces troupes est attestée dans dix-neuf révoltes dont dix-huit résultent de leur initiative. Après avoir soutenu la cause de Pescennius Niger en 193, elles interviennent très régulièrement dans les cycles de révolte qui se succèdent : sept révoltes et un ralliement durant le premier cycle (210 - 238), huit révoltes lors du second cycle (248-286) et cinq lors du troisième et dernier cycle (297-324). On peut encore alourdir le compte si l'on ajoute la force d'appoint qu'a constituée la flotte de Syrie lors de la révolte de 217.

Dans ce palmarès de la rébellion, les légions de Syrie (Coële-Syrie, Phoenice-Syrie et Syrie-Palestine) sont les plus vindicatives. Les cinq légions ainsi que la *Classis Syriaca* totalisent toutes une participation à au moins cinq révoltes et la seule *IIIa Gallica* se trouve mêlée à au moins huit rébellions. Parallèlement à cette activité subversive des légions, il faut noter, selon les dires de nos sources, la participation sans égale dans les autres provinces de

⁴⁴ Sur ce problème voir E. Wheeler, « The laxity of Syrian legions », *The Roman Army in the East*, éd. D. KENNEDY, Ann Arbor, 1996, pp. 229 – 276.

⁴⁵ Sur la levée effectuée à l'occasion des guerres persiques d'Alexandre Sévère voir Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 3, 1 ; sur les irréguliers et les contingents palmyréniens voir L. de Blois, « Odaenathus and the Roman-Persian Wars of 252-264 », *Talanta*, 6, 1975, pp.7-23; E. Will, *Les Palmyréniens*, Paris, 1992, pp. 49-56.

⁴⁶ Sur l'armée d'Orient en général voir E. Ritterling, *RE*, XII, 2, 1435-1436 (*Ia Parthica*), 1484-1492 (*Ila Traiana*), 1506-1516 (*IIIa Cyrenaica*), pp. 1518-1531 (*IIIa Gallica*), 1539 (*IIIa Parthica*), 1556-1563 (*IIIa Scythica*), 1588- 1595 (*VI Ferrata*), 1672-1677 (*Xa Fretensis*), 1705-1709 (*XII Fulminata*), 1747-1757 (*XVa Apollinaris*), 1765—1766 (*XVIa Flavia*) ; « Legio (Diocletian) », pp. 1348-1362 ; H.M.D. Parker, « The legions of Diocletian and Constantine », *JRS*, 23, 1933, pp. 175-189 ; St. Mitchell, *Armies and frontiers in Roman and Byzantine Anatolia. Proceedings of a colloquium held at University College, Swansea*, in April 1981, (BAR, 156), Oxford, 1983; D.H. French et C.S. Lightfoot, *The Eastern Frontier of the Roman Empire. Proceedings of a colloquium held at Ankara in Sept. 1988*, BAR, Oxford, 1989; L. Kennedy éd., *The Roman Army in the East*, Ann Arbor, 1996; F. Bertrand et B. Rémy, « Legio XII Fulminata », pp. 253-259 ; E. Wheeler, « Legio XV Apollinaris », pp. 259-309 ; E. Dabrowa, « Legio IIIa Gallica », pp. 309-317 ; « Legio X Fretensis », pp. 317-327 ; M. A. Speidel, « Legio IV Scythica », pp. 327-339 ; P.-L. Gatier, « La legio IIIa Cyrenaica et l'Arabie », pp. 341-351 ; S. Daris, « Legio Ila Traiana Fortis », pp. 359-365 dans *Les légions de Rome sous le Haut-Empire. Actes du congrès international de Lyon, Collection du Centre d'Etudes Romaines et Gallo-Romaines de l'Université Jean Moulin-Lyon III*, Nouvelle série, n° 20, Lyon, 2000. Toutes les légions orientales sont étudiées également dans la synthèse rédigée par J. Rodriguez Gonzalez, *Historia de las legiones romanas*, Madrid, 2003, chap. I.

Pour le Bas-Empire voir M. Absil, « L'armée romaine dans l'épigraphie de Dioclétien à Valentinien I », pp. 117-127 ; A. Lewin, « Limitanei and comitatenses in the Near-East from Diocletian to Valentinien I », pp. 227-337 ; S. Daris, « L'esercito romano d'Egitto da Diocleziano a Valentiniano I », pp. 237-251 dans Y. Le Bohec et C. Wolff éd., *L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier. Actes du Congrès de Lyon (12-14 sept. 2002)*, Collection du Centre d'Etudes Romaines et Gallo-Romaines, nouvelle série, n°26, Lyon, 2004, pp. 117-127 ; J. Rodriguez Gonzalez, *Historia de las legiones romanas*, vol II, Madrid, 2003, pp. 455-544 ; M. Réddé, *Mare nostrum*, Rome, 1986, pp. 253-271 ; 286-290 ; 306-307.

l'Empire de contingents auxiliaires ou irréguliers dont l'intervention est attestée dans quatre cas pour les premiers et deux cas pour les seconds. Autre particularité propre à l'Orient, des contingents arméniens (s'ils désignent vraiment des soldats recrutés en dehors des frontières de l'Empire) sont impliqués dans une révolte, celle de Zénobie en 270/271 alors que, nous aurons l'occasion d'en reparler, les contingents « barbares » sont plutôt des unités fidèles⁴⁷. Notons que les troupes de Mésopotamie ou de Cappadoce furent apparemment peu ou pas responsables de révoltes. Dans la grande majorité des cas, elles suivirent des mouvements amorcés en Syrie. Il en va de même pour l'Égypte, une province dont les troupes ont suscité au moins une révolte, celle de L. Mussius Aemilianus en 261, encore que l'on ne puisse pas identifier les mutins avec précision. Les choses sont encore plus complexes pour la révolte de L. Domitius Domitianus en 297. Nous nous sommes déjà exprimés sur cette question.

4° La garnison de Rome

Les unités qui forment la garnison de Rome sont impliquées dans quatorze révoltes environ dont onze (ou douze) résultent de leur initiative. Autrement dit, elles représentent un potentiel de rébellion équivalent à celui des armées du Rhin ! Toutefois, on notera que les *equites singulares augusti*, les cohortes des vigiles, le *numerus primipilariorum*, les soldats cantonnés dans les *castra peregrina* ou les marins misénates ou ravennates ne sont mentionnés dans aucune révolte. Reste le cas des *urbanici* et des *statores* qui sont cantonnés dans les *castra praetoria* avec la garde personnelle de l'empereur. Faute du moindre renseignement sur le comportement des seconds, nous nous garderons bien de nous prononcer sur leur participation éventuelle aux mutineries prétoriennes. En revanche, certains éléments nous amènent à penser qu'il serait imprudent d'associer systématiquement les *urbanici* aux prétoriens, notamment au III^e siècle. Rappelons brièvement que Septime Sévère a modifié le recrutement des prétoriens, désormais choisis au sein des légions, alors que les soldats des cohortes urbaines sont toujours des Italiens⁴⁸. De fait, à l'occasion de la mort de Geta, les *urbanici* ont su se démarquer et s'opposer aux prétoriens ainsi qu'à l'empereur par la même occasion. De plus, avec le départ récurrent des prétoriens pour les frontières et la construction des *castra urbana* sous Aurélien, ces deux unités autrefois si proches connaissent des destins de plus en plus différents. L'addition de tous ces éléments nous amène à penser qu'au sein de la garnison de la Ville, les menaces viennent donc essentiellement de la *Ila Pathica* cantonnée à Albano et surtout des cohortes prétoriennes.

⁴⁷ Les contingents alamans qui, derrière leur roi Crocus, ont proclamé Constantin en 306 entrent dans un cas de figure différent du cas oriental décrit ci-dessus. En effet, s'ils participèrent à la proclamation de Constantin, ils portaient à l'Empire le fils d'un Auguste pour qui ils avaient combattu jusque là. Les Arméniens, eux, ont soutenu la proclamation d'un personnage qui n'avait aucun lien de parenté avec un Auguste régnant et qui, en dehors des victoires remportées par feu Odénath contre les Perses, n'avait aucun argument pour légitimer sa place sur le trône impérial. Certes, son père avait été reconnu consul et *corrector totius orientis* mais sa mère qui exerçait la réalité du pouvoir s'était rapidement opposée aux intérêts de Rome avec la conquête de l'Égypte.

⁴⁸R.E. Smith, « The army reforms of Septimius Severus, *Historia*, 21, 1972, p. 494-495 ; P. Cosme, *L'état romain entre éclatement et continuité*, Paris, 1998, pp. 75-86 ; A. Daguey-Gagey, *Septime Sévère. Rome, l'Afrique et l'Orient*, Paris, 2000, p. 281.

A : La legio IIa Parthica

La *IIa Parthica* est intervenue dans trois cas bien identifiés. En 217, son préfet, Aelius Decius Triccianus rallie cette légion à la cause de Macrin. L'année suivante, vraisemblablement mécontente des mesures d'austérité prises par Macrin envers l'armée, et sensible aux arguments de P. Valerius Comazôn d'après H.G. Pflaum, elle renverse celui dont elle a favorisé l'ascension l'année précédente et participe à de furieux combats pour défendre la cause d'Elagabal⁴⁹. Elle réapparaît en 238, date à laquelle, sur un mouvement d'humeur, elle assure la victoire à la révolte « sénatoriale ». On perd toute trace de mouvement de rébellion par la suite à une exception près peut-être. Rappelons que certains de ses membres constitués en vexillation sont attestés en Gaule à la fin du IIIe siècle et rien n'interdit de penser qu'ils ne participèrent pas à l'élévation de Carausius auprès de qui ils étaient détachés⁵⁰. Cet exemple peut nous éclairer aussi sur le devenir de cette unité au IIIe siècle. En effet, nous avons là un élément nous montrant que cette légion n'a pas toujours accompagné l'empereur dans ses déplacements et qu'une partie de ses effectifs pouvait partager le sort des légions frontalières et être confiée à un *dux* comme dans le cas présent. Enfin, on remarquera que cette unité a la particularité de s'être rebellée loin de son lieu de cantonnement.

B : Les prétoriens

Les prétoriens sont omniprésents entre 193 et 238 puisque sur les onze révoltes dont ils sont directement responsables, dix éclatent au cours de cette période : trois entre janvier et mars 193, une en avril 217 ; cinq entre 221 et 223 et une en juin 238. Leur dernière révolte bien identifiée se situe en octobre 306, date à laquelle ils proclament Maxence. Ils se sont également alliés à la révolte « sénatoriale » de 238 et ont fait preuve de révolte passive en 235 lorsque les recrues de Pannonie ont porté Maximin le Thrace au sommet du pouvoir. A l'exception des révoltes de 217 et de 235, les prétoriens agissent généralement à Rome au cours de ces années 193-238. La suite de leur histoire est beaucoup moins nette et leur propension récurrente à la mutinerie semble s'estomper entre 238 et le début du IVe siècle, période au cours de laquelle ils n'apparaissent plus, ou presque. A la suite de M. Durry, bon nombre d'historiens ont conclu à un effacement inévitable des soldats de parade qu'ils auraient été compte tenu du contexte de guerre omniprésent qui s'installe à partir de 248⁵¹. Accompagnant les empereurs dans leurs déplacements sur les frontières, ils ont du côtoyer les *protectores* mis en place sous Gallien ainsi que d'autres corps voués à la garde du prince comme celui qui aurait été créé sous Claude II et dont Dioclétien aurait été le commandant le plus connu⁵². Ainsi, ils auraient été intégrés dans le *comitatus* impérial. De fait, on a du mal à cerner leur présence dans les sources comme s'ils avaient perdu leur position privilégiée et extrêmement redoutable auprès du prince⁵³. Ce fait est d'autant plus notable qu'en général les

⁴⁹ Sur P. Valerius Comazôn et son rôle auprès de la *IIa Parthica* voir H.G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1960, n° 290, pp. 752-756 ; annexe I, n° 118.

⁵⁰ Voir J. Rodriguez Gonzales, *Historia de las legiones romanas*, Madrid, 2003, Vol. I, p. 105 ; A. Birley, *The Roman government of Britain*, Oxford, 2005, note 9 p. 372.

⁵¹ Voir à ce sujet l'opinion émise récemment par Y. Le Bohec dans *L'armée romaine dans la tourmente*, Paris, 2009, p. 254-255.

⁵² Voir B. Rémy, *Dioclétien et la Tétrarchie*, Paris, 1998, pp. 13-17 ; Sur les *protectores* voir M. Christol, « La carrière de Traianus Mucianus et l'origine des *protectores* », *Chiron*, 7, 1977, pp. 393-408.

⁵³ Sur la composition du *comitatus* à l'époque tétrarchique voir W. Seston, « Du "comitatus" de Dioclétien aux "comitatenses" de Constantin », *ZPE*, 4, 1955, pp. 295-296.

auteurs anciens ne manquent jamais une occasion pour accumuler les qualificatifs désobligeants à leur encontre et les accabler de tous les défauts possibles au premier rang desquels figurent l'indiscipline et la cupidité.

Toutefois, contrairement à la tradition historiographique construite jusqu'à aujourd'hui, il nous semble que la « disparition » des prétoriens du paysage de la révolte et leur assagissement apparent doivent être nuancés. En premier lieu, il convient de rappeler que le corps des *protectores* rassemble des cadres de haut rang ainsi que des centurions. Ce groupe d'hommes a pour vocation première de constituer un état-major élargi. Ensuite, le corps de manœuvre qui accompagne l'empereur, et sur la composition duquel les avis divergent, est constitué, entre autres, d'unités combattantes de cavalerie et d'infanterie qui participent régulièrement à de furieux combats. Il restait donc une place pour les prétoriens dont la première fonction est de protéger le prince même si leur valeur combattante a pu être davantage sollicitée dans la mesure où ces soldats étaient recrutés au sein des légions depuis les réformes mises en oeuvre par Septime Sévère.

De fait, certains événements racontés par les auteurs antiques peuvent nous laisser penser que les prétoriens n'avaient pas disparu de la scène qui leur était familière jusqu'en 238. Parmi les personnages qui ont participé à l'assassinat de Gallien ainsi qu'à celui d'Aurélien, on voit apparaître dans les deux cas des gardes dont l'identité n'est pas précisée par les narrateurs mais qui peuvent fort bien avoir été des prétoriens⁵⁴. Les soldats qui proclamèrent Dioclétien sont, pour une partie d'entre eux, des hommes qui font partie de l'entourage proche de l'empereur. Compte tenu des incertitudes ou des anachronismes utilisés pour les identifier, rien n'interdit de penser qu'ils aient été des prétoriens⁵⁵. Mais si effectivement ce n'étaient pas des prétoriens, remarquons que ces derniers ne firent rien pour empêcher l'assassinat de leur chef en public, ce qui ferait d'eux des complices par passivité. Terminons avec l'exemple de la proclamation de Constantin désigné empereur par des militaires dont certains étaient des « soldats de cour » précise Zosime⁵⁶.

A ces événements, on pourrait également ajouter les cas où des préfets du prétoire investis de commandements sont proclamés empereurs. Ce fut le cas de Florianus en 276 et de Carus six ans plus tard⁵⁷. En d'autres termes, il s'agit de savoir si un préfet du prétoire peut être investi d'une charge proprement militaire qu'il exercerait sans être accompagné en premier lieu d'une partie des troupes dont, par nature, il est le chef. En l'absence de tout élément solide indiquant que ce pouvait être le cas dans le cadre de notre période, on admettra qu'une élévation à la pourpre sans l'aval de ceux qui côtoient quotidiennement leur chef paraît difficile. Dans une autre situation moins critique, Domitius Ulpianus en a fait l'amère expérience. Ainsi, si nous suivons notre raisonnement jusqu'à son terme, nous aurions alors deux cas supplémentaires où les prétoriens seraient des membres à part entière de deux autres rébellions. En incluant ces deux cas de figure, nous aurions alors pour cette seule unité un

⁵⁴ Voir première partie, chap II, II, 2° & 3°

⁵⁵ Histoire Auguste, *Vie de Carus*, XIII, 1 ; Zonaras, *Annales*, XII, 31 ; Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 39, 1.

⁵⁶ Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 9, 1.

⁵⁷ On pourrait s'interroger également sur le cas de Ballista qui pousse les Macriens sur le trône.

record de quinze révoltes : treize relèveraient de leur initiative plus ou moins partagée avec d'autres unités et deux seraient des enchaînements de faits auxquels ils joignirent leur complicité plus ou moins active. Du reste, sans inclure les deux derniers exemples dont nous nous sommes saisis, remarquons qu'aucune unité de l'Empire n'égale le total de quatorze révoltes dans lesquelles ils sont impliqués.

Notons pour finir que les révoltes prétoriennes présentent une particularité contraire à ce nous avons pu dire sur le devenir des mouvements de révolte en général. En effet, comme elles s'épanouissent souvent à proximité du prince, les explosions de violence débouchent majoritairement sur une fin victorieuse par la mort de l'empereur ou du moins une absence de défaite et de rétorsion à leur encontre tant l'humeur sourcilleuse de ces soldats semblait être redoutable pour les princes. Et la fidélité des soldats d'élite qu'étaient les *equites singulares augusti* n'y changeait pas grand-chose. Seuls Septime Sévère et Constantin prirent des mesures radicales à leur encontre. Toutefois, la refonte des cohortes prétoriennes par le premier n'apporte qu'un bref répit puisque le summum d'indiscipline est atteint entre 221 et 223, période pendant laquelle la famille impériale et même les préfets du prétoire pouvaient risquer leur vie sur un simple mouvement d'humeur, plus ou moins provoqué parfois, il est vrai, par certains des membres de ladite famille. En supprimant les cohortes prétoriennes, Constantin apportait une solution définitive à l'indiscipline récurrente de ces unités.

Par le nombre d'unités concernées par le phénomène de la révolte, il faut bien admettre que l'expression « anarchie militaire » a un vrai sens comparé à ce qu'a pu connaître l'empire romain en la matière jusque là. Sur l'ensemble de la période, l'implication des unités provinciales et de la garnison de Rome se répartit de la façon suivante : sur les six révoltes que compte la crise de 193-195, trois sont le fait des seuls prétoriens et les trois autres naissent au sein des armées frontalières. Sur les dix-huit révoltes que compte le premier cycle (210-238), neuf sont encore le fait de troupes cantonnées en Italie et les neuf autres secouent successivement tous les grands secteurs géographiques de l'*imperium romanum*. En revanche, la quasi-totalité ou presque des révoltes du second cycle (248-286) sont provoquées par des troupes frontalières et/ou par des armées de manœuvre ou de « couverture » concentrées en Italie du Nord par exemple. Enfin, les révoltes du troisième cycle (297-324), regroupent aussi bien des révoltes dues à des forces frontalières par excellence (trois révoltes), que des révoltes provoquées par des armées « intérieures » (Egypte, Afrique Proconsulaire, Gaule Viennoise) ou que des embrasements généraux à l'échelle de l'empire que sont les ultimes affrontements des tétrarques entre 310 et 324. Ainsi, à partir de 306 environ, les révoltes relèvent de cas de figure comparables aux grands embrasements de la crise de 193-195.

Néanmoins, dans le détail, nous avons vu que, selon le lieu où ces armées étaient cantonnées, leur comportement pouvait être très différent. D'après les sources, certaines unités furent quasi étrangères au phénomène de la révolte. Celles-ci sont les cohortes urbaines de Rome, de Lyon⁵⁸ ou de Carthage, les cohortes des Vigiles⁵⁹, la *VIIa Gemina*, la *IIIa*

⁵⁸ Notons que nous perdons tout trace de cette unité après 197.

Augusta et la *Ila Parthica* dans une moindre mesure. A l'opposé, les *Ia Minervia* et *XXIIa Primigenia* de Germanie Inférieure et Supérieure, les légions de Pannonie Supérieure et Inférieure ainsi que celles de Mésie Supérieure et celles des trois Syries auxquelles on ajoutera les prétoriens eurent un rôle prépondérant au cours du III^e siècle. L'ensemble de ces unités regroupe treize légions auxquelles on ajoutera les prétoriens. Ainsi l'apparente généralité du phénomène de la révolte n'est véritablement porté que par un gros tiers de l'effectif auquel, il est vrai, il faut ponctuellement ajouter l'irruption d'unités comme les légions de Bretagne, de Mésie Inférieure ou de Cappadoce pour ne prendre que ces exemples. Mais, même en tenant compte de ces dernières, la proportion indiquée plus haut reste valable.

En effet, nous avons vu que les rebelles n'ont pas envisagé d'actions nécessairement conjuguées, loin s'en faut. Ainsi, les prétoriens concentrent leurs mouvements de rébellion connus dans le premier tiers du III^e siècle, les Rhénans se font particulièrement remarqués entre 260 et 286, les Danubiens interviennent beaucoup entre 248 et 286 et un peu moins entre 297 et 324 alors que les troupes orientales se manifestent régulièrement tout au long de notre période.

Une fois ces choses dites, il faut signaler l'absence des flottes dont on peut davantage supposer l'intervention que l'attester. Néanmoins, compte tenu des importantes missions dont elles étaient chargées et dont nous avons déjà parlé, nous pouvons sans prendre trop de risques prétendre que nos sources sous-estiment considérablement leur rôle, malheureusement dans des proportions que nous sommes bien incapable de mesurer. En revanche, nous pouvons dire que dans le cadre des révoltes militaires, elles servirent davantage de force d'appoint ou de ralliement que de forces motrices. Enfin, malgré tous les préjugés des auteurs anciens, notons une autre absence, celle des troupes « barbares ». La présence d'un Tongre aux côtés des prétoriens le 28 mars 193 n'engage qu'une personne et non pas les Germains qui exercent au sein des *equites singulares augusti*⁶⁰. Les Arméniens qui suivent Zénobie et les Alamans qui proclament Constantin sont les deux seules exceptions notables si ces contingents ont effectivement été recrutés en dehors des frontières de l'Empire⁶¹. Pour le reste, il faut bien dire que les éléments dont nous disposons nous incitent à penser que les « barbares » furent les plus fidèles. Les *equites singulares augusti* protègent Caracalla jusqu'aux limites du possible⁶². Des « barbares » installés en Bretagne se firent remarquer par leur fidélité exemplaire écrit Zosime et les auxiliaires germains font de même lorsque Probus doit combattre l'usurpation de Bonosus et de Proculus⁶³. Quant aux Francs installés dans les Balkans sous le règne de Probus, ils désertent pour entamer un long et extraordinaire périple à travers la Méditerranée, l'Atlantique et la Manche pour regagner les bouches du Rhin et non pas pour s'en prendre au pouvoir romain⁶⁴.

⁵⁹ Il faut dire aussi que les éléments matériels permettant d'attester l'implication de ces dernières dans des mouvements de révolte sont rares.

⁶⁰ *Histoire Auguste, Vie de Pertinax*, XI, 9.

⁶¹ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 44, 1 ; Pseudo Aurelius Victor, *Epitome de Caesaribus*, 41, 3.

⁶² Herodien, *Histoire des empereurs romains*, IV, 13, 5 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 5, 5.

⁶³ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 68, 3 ; *Histoire Auguste, Vie de Probus*, XVIII, 5.

⁶⁴ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 71, 2.

Nous terminerons cette synthèse sur les troupes rebelles par deux remarques qui viennent confirmer de façon plus précise ce nous avons déjà avancé à la fin de la première partie, à savoir que contrairement à l'impression générale laissée par les auteurs anciens, les soldats les plus rebelles proviennent des régions les plus urbanisées et/ou des plus romanisées de l'Empire. Ainsi, les unités d'Italie, d'Afrique et d'Orient réunies sont plus fréquemment à l'origine des révoltes que leurs homologues du Danube, du Rhin et de Bretagne alors que les forces combattantes cumulées sur ces trois secteurs frontaliers sont de très loin les plus puissantes⁶⁵. Ce constat est même renforcé si l'on ne prend en compte que les quatre groupes d'unités les plus turbulents auxquels nous faisons allusion plus haut. Ainsi les unités du Rhin et du Danube seraient à l'origine de vingt-trois ou vingt-quatre révoltes quand les orientaux et les prétoriens cumuleraient entre vingt-neuf et trente et une révoltes. En second lieu, soulignons également le fait que les unités issues des provinces les plus « civilisées » se sont également rebellées plus régulièrement que les autres au cours de la période 193-324.

Ainsi donc le recensement des unités rebelles nous permet, en fin de compte, de mettre l'accent sur trois points précis. Premier point : le phénomène de la révolte, apparemment très ample tant par le nombre de révoltes que par le nombre d'unités concernées est principalement actionné par une minorité agissante rassemblant un gros tiers des effectifs. Second point : le poids des unités provenant des régions les plus urbanisées ou les plus romanisées est prépondérant alors que les auteurs anciens tendraient volontiers à nous faire croire une toute autre version des choses. Troisième point : l'identification des mutins nous permet de dessiner une première géographie de la révolte en faisant apparaître au premier plan quatre groupes d'armées situés sur les cours moyens du Rhin et du Danube, en Syrie et à Rome. Les trois premiers ont eu le triste privilège d'être aux premières loges quand les ennemis de l'Empire passèrent à l'attaque. Le quatrième donne apparemment une impression contraire mais, dans la pratique, ils furent également confrontés aux mêmes problèmes puisqu'ils suivirent les empereurs sur les champs de bataille et dans les villes de résidence impériale sur les frontières. Autrement dit, si l'influence de ce groupe semble s'éclipser après 238, elle n'a pas disparu pour autant. C'est ce que nous avons essayé de suggérer plus haut. Le deuxième point commun des quatre groupes que nous avons définis est leur proximité avec les lieux où séjournent les empereurs.

Nous reste maintenant à analyser le profil social et « professionnel » des chefs que se sont choisis les mutins en général et ceux issus des quatre groupes d'armées que l'on vient de définir en particulier. A la lumière de la prosopographie des chefs qui furent choisis par les armées ou qui s'imposèrent dans des circonstances bien précises, on tentera alors de préciser l'identité des différents foyers de révolte.

⁶⁵ Les premières seraient impliquées dans trente-trois cas de révolte contre trente et une pour les secondes (les incertitudes de lieu se posant essentiellement pour situer des révoltes ayant éclaté soit sur le Rhin, soit sur le Danube). Le total cumulé est supérieur au nombre de révoltes répertoriées car certaines d'entre elles résultent d'initiatives conjuguées à l'image de ce qui s'est passé pour la proclamation de Macrin ou pour les Macriens.

II Les chefs : étude prosopographique.

1° Les limites d'une prosopographie de la révolte.⁶⁶

Le tableau que le lecteur trouvera en annexe II rassemble les noms des personnages que nous avons pu répertorier à partir des sources littéraires et épigraphiques, aucun d'entre eux n'étant exclusivement connu par les sources numismatiques que nous utiliserons un peu plus loin pour construire le programme politique de la révolte. Pour compléter ce tableau, chaque personnage fait l'objet d'une notice biographique que l'on trouvera en annexe III. Chacune de ces notices est numérotée en fonction d'un ordre alphabétique déterminé par le gentilice du personnage en question. Il nous a paru inutile de répéter ici l'intégralité du cursus ainsi que toutes les mentions connues des personnes inventoriées. Ce travail a déjà été accompli par plusieurs auteurs dont ceux de la *PIR* ou de la *PLRE* pour ne citer qu'eux. Aussi, chaque notice présente avant tout les documents nous éclairant significativement sur la carrière des personnes répertoriées jusqu'au moment où elles organisèrent ou se joignirent à une révolte militaire. La présentation de ces sources est suivie d'un résumé succinct de la carrière du personnage en question puis des principales références bibliographiques auxquelles le lecteur pourra se reporter pour de plus amples renseignements.

Ainsi, en vertu de la définition de la révolte que nous avons adopté dans la première partie de cette étude, compte tenu de la réalité des sources ainsi que des incertitudes qui peuvent se poser et des choix que nous avons dû opérer en fonction d'arguments que nous nous sommes efforcés d'explicitier dans le tableau synoptique ci-joint, nous avons rassemblé en tout et pour tout cent cinquante-neuf noms de personnages ayant joué un rôle décisionnaire et actif important dans le déclenchement, la mise en œuvre et la propagation des révoltes militaires. Bien entendu, ce chiffre doit être rapporté aux soixante et une révoltes que nous avons inventoriées, ce qui laisse apparaître une moyenne d'un peu plus de deux personnes pour chaque enchaînement de faits. Au regard d'événements qui ont parfois embrasé une grande partie des provinces de l'Empire, mis en mouvement des milliers d'hommes sur des durées s'étendant de quelques jours à plusieurs mois, ces cent cinquante-neuf noms représentent bien peu de choses. Il est certain qu'il y en eut bien d'autres auxquels les sources font parfois de vagues allusions⁶⁷.

A ces données moyennes s'ajoutent des déséquilibres considérables sur la période que l'on s'est chargé d'étudier. En tenant compte du fait que certains personnages peuvent avoir

⁶⁶ Sur les mérites, les problèmes et les limites liées aux études prosopographiques en général signalons C. Nicolet, « Prosopographie et histoire sociale : Rome et l'Italie à l'époque républicaine », *Annales ESC*, 25, 1970, pp. 1209-1228 ; A. Chastagnol, « La prosopographie, méthode de recherche l'histoire du Bas-Empire », *Annales ESC*, 25, 1970, pp. 1229-1235 ; A. J. Graham, « The limitations of prosopography in Roman imperial history (with special reference to the Severan period) », *ANRW*, II, 1, 1974, pp. 136-157 ; W. Eck, « Imperial administration and Epigraphy : In Defense of Prosopography » dans A. K. Bowman, F. Millar éd., *Representations of Empire : Rome and the Mediterranean World*, Oxford, 2002, pp. 131-152 ; A. Cameron, *Fifty Years of Prosopography*, PBA, 118, Londres-New-York, 2003 ; I. Mennen, *Power and Status in the Roman Empire*, Leiden – Boston, 2011, pp. 17-18.

⁶⁷ Voir références en annexe II.

participé à plusieurs révoltes, on rassemble trente-huit noms pour la crise de 193-195, quarante-huit noms pour ce que l'on a appelé le premier cycle de révoltes (210-238), trente-neuf noms pour le second cycle (248-286) et quarante-neuf pour le troisième et dernier cycle (297-324). Autrement dit, pour le premier tiers du III^e siècle (193-238), nous disposons de quatre-vingt six noms et pour les quatre-vingt six années suivantes, les sources ne laissent émerger que quatre-vingt neuf noms. De plus, les renseignements dont nous disposons à propos de telle ou telle révolte varient d'un extrême à l'autre. Pour la crise de 193-195, nous disposons de trente-huit noms mais vingt-huit d'entre eux sont liés à la révolte d'avril 193 dirigée par Septime Sévère alors que celle de Pescennius Niger, d'une importance et d'une nature comparables, n'est connue qu'au travers de quatre personnages. Sur les quarante-huit noms qui concernent le premier cycle, vingt et un noms relèvent de la révolte née en Afrique au début de 238 et les vingt-sept autres se répartissent entre les dix-sept autres révoltes que compte ce cycle. Pour clore cette rapide analyse chiffrée, soulignons aussi l'absence cruelle de renseignements équivalents entre des événements d'une ampleur comparable mais dans des contextes politico-militaires différents. Ainsi, après le décès de l'empereur Tacite en 276, les armées portent au pouvoir deux concurrents : Florianus et Probus. L'Empire se scinde littéralement en deux comme lorsque Septime Sévère affronta Pescennius Niger. Hélas, les révoltes de ces deux derniers personnages sont connues au travers de trente-deux personnages alors que celles de Florianus et de Probus ne laissent apparaître que quatre noms.

Pour conclure sur ces données chiffrées très générales, soulignons avec force que notre connaissance prosopographique de la révolte, outre toutes les réserves que l'on a mentionnées plus haut, repose numériquement sur un nombre très restreint de personnes. De plus, celles-ci sont très majoritairement contemporaines du premier tiers du III^e siècle et plus particulièrement des années 193 et 238 pour être exact. Si ces renseignements étaient contemporains des I^{er} et II^e siècles, nous pourrions risquer certaines extrapolations dans la mesure où les structures politico-militaires de l'Empire évoluent modérément. Or, pour la période qui nous intéresse, il n'en va pas de même, surtout à partir du règne de Gallien. A la conjoncture économique et militaire qui se détériore singulièrement, notamment sur les frontières rhénane, danubienne et orientale, s'ajoutent les adaptations progressives et les mutations de l'appareil d'état ainsi que des structures de l'armée jusqu'à la véritable refondation opérée par Dioclétien et Constantin. A l'aune de ce tout que l'on vient de dire, l'analyse de nos maigres données doit s'opérer en toute modestie. Il est bien clair que n'aurons qu'une vue très fragmentaire du sujet qui nous intéresse ici. Les résultats ou les conclusions que nous obtiendrons ne pourront être pris en considération qu'avec les recoupements que nous pourrions faire avec d'autres thèmes déjà étudiés dans cette étude ou avec des analyses prosopographiques englobant le III^e siècle ou y étant particulièrement consacrées comme celle de M. Christol, de K. Dietz ou d'Inge Mennen pour ne citer que ces exemples-là.⁶⁸

⁶⁸ K. H. Dietz, , *Senatus contra principem. Untersuchungen zur senatorischen Opposition gegen Kaiser Maximinus Thrax*, München, 1980; M. Christol, *Essai sur l'évolution des carrières sénatoriales dans la seconde moitié du III^e siècle ap. J.-C.*, Paris, 1986 ; H. Devijver, *The Equestrian Officers of the Roman Imperial Army, Mavors Roman Army Researches*, 6, Amsterdam, Gieben, 1989; P.M.M. Leunissen, *Konsuln und Konsulare in der Zeit von Commodus bis Severus Alexander (180-235 n. Chr.)*. *Prosopographische Untersuchungen zur*

2° La prééminence du haut commandement.

Comme l'indiquent les tableaux chiffrés que l'on a ajoutés au tableau synoptique, les cent-cinquante neuf noms répertoriés rassemblent soixante-trois sénateurs auxquels on ajoutera quatre *clarissima femina*, soixante-quatorze gouverneurs et officiers supérieurs équestres, cinq officiers subalternes ou soldats et treize individus dont le rang ou la position sociale n'entre dans aucun des cas précédents.

De prime abord, il apparaît que la part réservée aux élites est écrasante. De fait, les auteurs anciens privilégient dans leurs récits les grands personnages issus des deux *ordines* de la société romaine, souvent seuls dignes d'intérêt à leurs yeux ainsi qu'au public auxquels ces récits sont destinés. De plus, l'épigraphie corrige peu ou pas cette déformation imprimée par les sources littéraires, du moins dans le domaine de notre étude. Si les inscriptions se rapportant aux officiers subalternes ou aux soldats sont nombreuses, les renseignements qu'elles contiennent ne rendent jamais compte du rôle de rebelle, de séditieux ou de meneur que certains individus ont joué. On peut, par exemple, saisir ici ou là certaines accélérations de carrières qui peuvent témoigner d'une faveur soudaine de la part des supérieurs hiérarchiques mais rien ou presque n'aide le chercheur à relier ces promotions à tel ou tel événement en particulier, notamment une révolte⁶⁹. Le problème ne se pose pas dans les mêmes termes en ce qui concerne les grands officiers équestres ou les sénateurs. Là encore, les inscriptions ne témoignent pas d'un rôle actif de rebelle. En revanche, certaines fonctions comme celles qu'on peut lire dans le cursus d'un M. Rossius Vitulus (*praepositus annonae expeditionis felicissimae urbicae*, n° 124 ; *PIR*² R 102), d'un L. Marius Maximus Perpetuus Aurelianus (*dux exerciti Mysiaci apud byzantium*, n° 103, *PIR*² M 308) ou d'un Lucius Annianus (*missus adversus hostes publicos in regionem transpadanam*, n°6 ; *PIR*² A 622) témoignent indirectement mais clairement du rôle actif que ces personnages ont joué dans des mouvements de rébellion.

Certes, les quelques allusions éparées fournies le plus souvent par Dion Cassius ou par Hérodien montrent que la réalité fut parfois autre et que la révolte ne releva pas systématiquement du monopole apparent des élites, en témoignent les sept révoltes avérées sans chef connu pour la période 193-238. A ces révoltes, nous pouvons ajouter celle de 303 pour laquelle nous savons que le chef est un militaire qui n'appartiendrait pas à l'ordre équestre, ce qui porte à huit notre total de révoltes susceptibles d'avoir été dirigées par des officiers subalternes ou des soldats sortis du rang. Au regard des soixante et une révoltes

senatorischen Elite im römischen Kaiserreich, Amsterdam, 1989 ; A. Chastagnol, *Le Sénat romain à l'époque impériale. Recherches sur la composition de l'Assemblée et le statut de ses membres*, Paris, 1992 ; S. Demougin, H. Devijver H., M.-Th. Raepsaet-Charlier éd., *L'ordre équestre. Histoire d'une aristocratie (IIe siècle av. J.-C. - IIIe siècle ap. J.-C.)*. Actes du colloque international (Bruxelles-Leuven, 5-7 octobre 1995), Rome, 1999 ; H. Devijver, *Prosopographia Militarium Equestrium quae fuerunt ab Augusto ad Gallienum*, Leuven, 6 vol., 1976-2001 ; I. Mennen, *Power and Status in the Roman Empire A. D. 193-284*, Brill, Leyde-Boston, 2011. Ces quelques références seront complétées un peu plus loin par d'autres titres lorsque nous aborderons des exemples plus précis issus soit de l'ordre sénatorial, soit de l'ordre équestre.

⁶⁹ Le même raisonnement peut être suivi dans le cas d'hommes ayant subi des ralentissements de carrière, des rétrogradations, voire l'*ignominiossi missio*.

inventoriées, des remarques et des réserves que nous avons pu formuler jusqu'ici, cela représente environ 14% des révoltes. Certes, cette part n'est pas négligeable mais elle vient confirmer l'impression fournie par notre prosopographie, à savoir le rôle majeur joué par les élites dans le phénomène de la révolte, que celles-ci aient pris l'initiative de la révolte ou qu'elles se soient retrouvées à la tête des révoltes par la volonté des troupes. De plus, il nous est impossible de quantifier d'une façon ou d'une autre la part qu'a pu représenter le nombre de *leaders* éventuellement *humiliores* de ces rébellions sans chef. Enfin, certaines révoltes, à l'image de celles qui ont éclaté sous le règne de Sévère Alexandre en Orient ou en Gaule, sont si mal connues que rien n'interdit de penser que certains chevaliers, voire certains sénateurs, y furent mêlés.

A : L'ordre sénatorial

Les soixante-trois sénateurs et les quatre *clarissima femina* répertoriés représentent les effectifs les plus nombreux. Toutefois, la répartition dans le temps est extrêmement inégale. En effet, quarante-deux sénateurs et trois *clarissima femina* sont contemporains de la période 193-238. Ils sont présents dans la moitié des révoltes pour la crise de 193-195 et la proportion est la même pour le premier cycle (210-238). Toutefois, la très grosse majorité des sénateurs connus relèvent de la révolte de Septime Sévère d'avril 193 et de la révolte « sénatoriale » de 238. On notera une particularité spécifique aux années 218-222 qui connurent quatre révoltes militaires dont les principaux meneurs furent des meneuses puisqu'il s'agit des princesses syriennes Maesa, Mamaea et Soemias. Le nombre de sénateurs connus impliqués dans des révoltes militaires tombe à huit (plus une *clarissima femina*) pour la période 248-286 et remonte à treize pour le dernier cycle.

Bien qu'étant à la tête de révoltes militaires, les carrières de la majorité de ces personnages, pour autant qu'on les connaisse, ne présentent pas nécessairement de profil militaire particulier. Sur les dix-huit sénateurs répertoriés comme ayant épousé la cause de Septime Sévère, les hommes expérimentés au contact des troupes font même figure d'exception. On relèvera le cas de D. Clodius Albinus, patricien de rang consulaire (n°45, *PIR*² C 1186) qui, selon Dion Cassius, aurait exercé au moins un commandement en Dacie avant d'être nommé à la tête de la Bretagne et de ses trois légions. Pour sa part, G. Alföldy pense qu'il fut très probablement gouverneur de Germanie Inférieure⁷⁰. On soulignera plus sûrement les exemples de Tiberius Claudius Candidus, sénateur de rang prétorien en 193 (n° 41, *PIR*² C 823) qui a exercé des milices équestres au début de sa carrière et qui s'est fait remarqué ultérieurement pour ses talents en matière de logistique, de P. Cornelius Anullinus (n° 48, *PIR*² C 1322) qui a commandé des troupes en Rhétie et en Germanie Supérieure, de T. Pollenius Auspex (n° 119, *PIR*² P 537, 538) qui a commandé les légions d'Espagne Citérieure et de Dacie avant 193, de Q. Aurelius Polus Terentianus (n° 120 ; *PIR*² P 422, 553) et de L. Marius Maximus Perpetuus (n° 103 ; *PIR*² M 308) qui présentent tous les deux la particularité d'avoir exercé deux tribuns de légion au début de leur carrière. Bien qu'étant investis de commandements importants, des personnages comme L. Fabius Cilo n'ont pas nécessairement l'expérience et le talent suffisants. Septime Sévère en fit rapidement l'amère

⁷⁰ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXII, 8, 1 ; G. Alföldy, *Fasti Hispanienses*, Wiesbaden, 1969, p. 42 et 91.

expérience. Après les revers subis en Thrace, il préféra faire de Cilo un *comes* plus qu'un général. Bien que nous ayons des données beaucoup plus succinctes pour les révoltes de P. Niger (n° 114 ; *PIR*² P 254) et de D. Clodius Albinus, sans doute pouvons-nous, sans trop prendre de risques, dresser le même constat. Si Niger et Albinus peuvent se targuer d'une véritable expérience militaire, il n'en va pas forcément de même pour ceux qui épousèrent leur cause, c'est peut-être ce que laissent supposer les carrières très incomplètes des quatre autres sénateurs connus pour avoir rallier leurs causes⁷¹.

Outre le cas très particulier des quatre révoltes de 218-222 principalement orchestrées par les princesses syriennes, l'examen des cursus sénatoriaux connus pour la révolte de 238 mène au même constat, à savoir qu'une minorité des chefs sénatoriaux peut concrètement organiser la lutte contre les troupes de Maximin le Thrace et encore moins diriger les opérations. Sur les seize sénateurs figurant parmi les chefs, sept profils de carrière laissent apparaître l'expérience du commandement militaire. Mais quatre d'entre eux seulement sont à l'œuvre en Italie et les trois autres sont en Orient, une région de l'Empire où les gouverneurs se sont rapidement ralliés à la cause gordienne mais dont les troupes sont paradoxalement restées inactives pour des raisons qu'il est bien difficile d'élucider⁷².

Mais, à la différence de ce que l'on sait pour la crise de 193-195, la crise de 238 a enregistré la présence de quatre sénateurs patriciens sur les six que nous connaissons pour la période 193-324. Il s'agit de M. Clodius Pupienus Maximus (n° 46 ; *PIR*² C 1179) ; de D. Caelius Calvinus Balbinus (n° 33 ; *PIR*² C 126), de L. Caesonius Lucillus Macer Rufinianus (n° 34 ; *PIR*² C 209) et de L. Valerius Claudius Acilius Priscillianus Maximus (n° 146 ; *PIR* V 81). Les deux autres patriciens connus sont D. Clodius Albinus dont on a déjà parlé et C. Petronius Magnus (n° 116 ; *PIR*² M 100), principal instigateur d'une révolte avortée contre Maximin le Thrace en 235. Hormis Clodius Albinus et Pupien qui font figure d'exception au sein de leur caste, les autres ont des carrières essentiellement civiles et, selon une pratique de plus en plus courante à cette époque, n'ont même pas fait de tribunat de légion. La présence remarquable de cinq de ces patriciens entre 235 et 238, outre le fait qu'elle confirme apparemment l'influence que le Sénat n'entendait pas perdre sur la scène politique y compris en prenant l'initiative de briser la concorde civile, est sans doute le révélateur d'une évolution des rapports de force ou des courants d'influence qui pouvaient exister au sein de l'*ordo senatus*. Pour reprendre une terminologie empruntée à I. Mennen, on peut dire d'une certaine façon que la crise de 193-195 est marquée par la victoire de ceux qui appartiennent au « Sénat » (membres actifs du Sénat à Rome) et à l'« élite sénatoriale » (tous les membres du Sénat de rang consulaire). La révolte de C. Petronius Magnus et surtout la crise de 238 ramènent très provisoirement l'« élite sénatoriale » et le « noyau » (cercle très restreint de

⁷¹ Il s'agit de C. Asellius Aemilianus (n° 12 ; *PIR*² A 1211), de T. Claudius Attalus Paterclianus (n° 40 ; *PIR*² 795), de L. Novius Rufus (n° 108 ; *PIR*² N 189) et de C. Erucius Clarus Vibianus (n° 62 ; *PIR*² E 97).

⁷² Sont en Italie Lucius Annianus (n° 6 ; *PIR*² A 622) qui a fait, chose notable, deux tribunats de légion ; Rutilius Pudens Crispinus (n° 125 ; *PIR*² R 257) qui a auparavant commandé la XVa Apollinaris, vraisemblablement des troupes auxiliaires en Thrace ainsi que les troupes légionnaires de Syrie-Phénicie ; C. Tullius Menophilus (n° 139 ; *PIR*² T 387) dont on ne connaît pas le détail de la carrière mais qui semble avoir été choisi pour ses compétences militaires qu'il eut l'occasion d'illustrer à Aquilée et M. Clodius Pupienus Maximus (n° 46 ; *PIR*² C 1179) à qui Hérodiens (VII, 10, 4) prête une solide expérience militaire en dépit du fait qu'il soit un patricien.

l'élite sénatoriale) au cœur des mouvements de révolte et du pouvoir⁷³. Mais leur rôle très actif dans les deux révoltes auxquelles on vient de faire allusion constitue également leur chant du cygne. De fait, l'homme fort du pouvoir des années 238-243 n'est ni l'empereur, ni même un sénateur. C'est un chevalier en la personne de C. Furius Sabinus Aquila Timésitheus (n° 72 ; *PIR*² F 581). A la mort de ce dernier, c'est encore un chevalier qui contrôle le sommet de l'état : Philippe l'Arabe, préfet du prétoire proclamé empereur par les troupes d'Orient en 244.

Comme on l'a déjà signalé plus haut, le nombre de sénateurs impliqués dans des révoltes militaires au cours du second cycle (248-286) diminue singulièrement puisqu'il est limité à huit. Un nombre auquel il faut ajouter une *clarissima femina* qui n'est autre que Septimia Zénobia (n° 127 ; *PIR*² S 504). Avant toute chose, rappelons brièvement que pour cette époque la qualité, la fiabilité et la précision de nos sources n'est plus du tout la même. Les sources littéraires dont nous disposons ne sont pas contemporaines de la période et donnent beaucoup moins de détails que les récits d'Hérodien et de Dion Cassius dont nous disposons pour la période précédente. A ce problème, ajoutons que les ressources épigraphiques s'étiolent singulièrement après 250. Nous n'insisterons pas davantage sur ces rappels.

Ainsi, les neuf noms dont nous disposons se répartissent entre vingt-cinq révoltes. A ces neuf noms, il faut ajouter les interrogations qui pèsent sur le véritable statut de personnages comme Ingenuus (n° 76 ; *PIR*² I 23) , M. Cassianus Latinius Postumus (n° 36 ; *PIR*² C 466), C. Ulpius Cornelius Laelianus (n° 141 ; *PIR* V 546) et Iulius Saturninus (n° 88 ; *PIR*² I 546). S'ils sont tous sénateurs, ce dont doutent bon nombre de spécialistes, nous aurions alors une proportion de révoltes dirigées par l'élite sénatoriale équivalente à la période précédente, autrement dit la moitié. C'est très peu probable et l'on peut se risquer à dire que le rôle des sénateurs à la tête des révoltes militaires s'est amenuisé au cours de cette période. Outre tout ce que bon nombre de spécialistes ont dit sur les mutations de la carrière sénatoriale à cette époque et plus particulièrement sur les conséquences de l'édit de Gallien⁷⁴, cette estimation d'ensemble peut être renforcée par le fait que sur les neuf cas dont nous pouvons être sûrs, cinq se concentrent sur la période 248-253 dont un, M. Calpurnius Caelianus (n° 35 ; *PIR*² C 256) qui n'est autre que le gouverneur de Sardaigne qui a lié son sort à la révolte dirigée par M. Aemilius Aemilianus (n° 3 ; *PIR*² A 330). Les quatre autres

⁷³ Sur les strates de l'ordre sénatorial et sur la notion d'élite sénatoriale voir I. Mennen, *Power and Status in the Roman Empire*, Leiden-Boston, 2011, p. 50-81 ; "The Caesonii in the Third Century A.D. : The impact of Crises on Senatorial Status and Power" dans O. Hekster, *Crises and the Roman Empire*, Leiden, 2007, pp. 111-124 ; C. Badel, « Epigraphie et mobilité sociale : l'adlectio inter patricios », *Acta XII Congressus Internationalis Epigraphiae Graecae et Latinae*, Barcelone, 2007, p. 93-98 ; C. Settiani, *Continuité gentilice et continuité familiale dans les familles sénatoriales romaines à l'époque impériale*, Oxford, 2000 ; P. Brown, *Power and persuasion in Late Antiquity. Towards a Christian Empire*, Madison, 1992, pp. 35-70 ; M. Christol, *Essai sur l'évolution des carrières sénatoriales dans la 2^e moitié du III^e siècle ap. J.-C.*, Paris, 1986, pp. 61-90 ; A. Chastagnol, *Le Sénat romain à l'époque impériale. Recherches sur la composition de l'Assemblée et le statut de ses membres*, Paris, 1992, pp. 169-293 ; M.T.W. Arhneim, *The senatorial Aristocracy in the Later Roman Empire*, Oxford, 1972.

⁷⁴ Pour le résumé et la synthèse des débats historiographiques sur l'édit de Gallien, voir l'article de P. Cosme, « A propos de l'Edit de Gallien » dans O. Hekster, G. de Kleijn, D. Slootjes éd., *Crises and the Roman Empire*, Leiden-Boston, 2007, pp. 97-109.

chefs sénatoriaux surgissent ponctuellement au cours des trente-trois années suivantes. Mais sur ces quatre hommes, il faut mentionner le cas particulier de Septimius Odaenathus (n° 110 ; *PIR*² O 72) qui opéra momentanément pour le compte des Macriens mais qui n'est pas un sénateur au sens où on l'entendait traditionnellement dans la société romaine. Ses titres de clarissime et de consulaire sont très probablement honorifiques. Ainsi, de façon très générale et plutôt impressionniste, notre prosopographie de la révolte vient confirmer dans une modeste mesure l'évolution connue du temps mais dans une proportion qu'il est somme toute difficile d'évaluer avec précision compte tenu des imprécisions auxquelles nous avons fait allusion plus haut.

En revanche, le profil des carrières des personnages que nous connaissons semble s'inscrire davantage à contre-courant de l'évolution du temps, du moins pour les sénateurs. C'est le cas de Ti. Claudius Marinus Pacatianus (n° 43 ; *PIR*² C 929) qui, selon les convictions de H. Devijver, aurait commencé sa carrière par un cursus équestre avant d'être admis au sein du Sénat. Ce sont ses compétences militaires qui lui auraient valu d'être investi d'un grand commandement danubien et d'être proclamé empereur par les troupes en 248⁷⁵. Il en va de même pour C. Messius Quintus Decius (n° 105 ; *PIR*² M 520) et pour P. Licinius Valerianus (n° 94 ; *PIR*² L 258). La carrière du premier est assez bien connue. Outre ses liens familiaux et géographiques avec l'Illyricum, cet homme a probablement commencé son cursus par des milices équestres puis, une fois admis au Sénat, il a cumulé plusieurs commandements en Mésie et en Germanie Inférieure et a très vraisemblablement participé aux opérations guerrières menées sur le Rhin à la fin du règne de Sévère Alexandre. La carrière de Valérien est moins bien connue mais Aurélius Victor lui attribue le mérite de servir aux armées et souligne le caractère un peu hors-norme de la chose pour un sénateur aussi illustre, autrement dit issu de l'élite de l'*ordo senatus*⁷⁶. Après 253, les choses sont moins nettes. Outre le cas particulier d'Odénath, seul Valens (n° 142 ; *PIR* V 7) semble avoir joui d'une solide réputation qui reposait sur de réelles compétences militaires⁷⁷. On ne sait rien ou presque de la carrière de P. C. Regalianus avant 260 (n° 123 ; *PIR*² R 36). Toutefois, compte tenu du commandement dont il a été investi, de l'endroit particulier (frontière du Danube) et de la date où il exerce ses fonctions, on peut peut-être penser que Valérien ne l'a pas nommé sans avoir pris en compte quelque compétence militaire. Mais il faut bien reconnaître que ce ne sont là que des conjectures. En revanche, le cas de M. Aurelius Sabinus Iulianus (n°24 ; *PIR*² A 1538) semble plus clair. Il est certes proclamé empereur par les troupes d'Italie mais sa seule fonction connue de *corrector Italiae* n'en fait pas un homme militairement expérimenté. De fait, Zosime et Aurelius Victor soulignent le rôle essentiel des préfets de légions (des chevaliers donc) dans la mise en place de ce personnage à la tête de la révolte qui éclate en Italie du Nord en 284⁷⁸.

⁷⁵ H. Devijver, *Prosopographia militiarum equestrum quae fuerunt ab Augusto ad Gallienum*, Louvain, 1976, p. 258.

⁷⁶ Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 32, 1-2.

⁷⁷ *Histoire Auguste, Les Trente Tyrans*, XIX, 1 ; Ammien Marcellin, *Histoires*, XXI, 16, 10.

⁷⁸ Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 73, 1 ; Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 39, 10.

Sur les treize *clarissimi viri* connus pour la période 297-324, six ont des profils de carrière très particuliers. M. Aurelius Valerius Maximianus (n° 27 ; *PIR*² A 1628), C. Valerius Maximinus Daia (n° 150 ; *PLRE*, I, 579, n°12) et C. Valerius Licinianus Licinius (n° 149 ; *PLRE*, I, 509, n° 3) ont tardivement intégré l'*ordo senatus* et leur accession n'est qu'une conséquence de leur nomination à la tête du pouvoir. Ils présentent donc des exemples très différents par rapport à tout ce qui a été dit jusque là. Leurs carrières, pour autant qu'on les connaisse, sont des carrières militaires effectuées pour tout ou partie au sein de l'ordre équestre semble-t-il. C. Flavius Valerius Constantinus (n° 67 ; *PLRE*, I, 223, n° 4), C. Flavius Valerius Crispus (n°66 ; *PLRE* I, p. 233, n° 4) et M. Aurelius Valerius Maxentius (n° 26 ; *PLRE*, I, 571, n° 5) ont bénéficié des promotions de leurs pères, et comme ceux-ci, ils ont des parcours singulièrement atypiques pour des sénateurs⁷⁹. Les révoltes que ces personnages ont dirigées sont également des cas de figures très particuliers puisque, à l'exception de Constantin et de Maxence en 306, ils ont convaincu ou soulevé des armées en tant que César ou en tant qu'Auguste contre un ou plusieurs de leurs collègues dont ils contestaient soudainement la légitimité. Les sept autres sénateurs connus pour le 3^{ème} cycle de révoltes ont des cursus conformes à ceux de leur temps et exercent des fonctions essentiellement civiles. En dehors de Lucerius Verinus (n° 95, *PLRE* I, p. 951, n° 2), seul C. Ceionius Rufus Volusianus (n° 38 ; *PLRE* I, p. 976-978, n° 4) se distingue de ses collègues en ayant été investi d'un commandement militaire par Maxence. Toutefois, même si ce dernier le charge de reprendre possession des territoires contrôlés par Domitius Alexander en Afrique, Aurélius Victor (40, 18) précise que Rufus Volusianus était accompagné par des *militari duces* dont le très expérimenté Zénas (Zosime, II, 14, 2).

Pour clore les remarques et les analyses que l'on peut faire à propos des chefs sénatoriaux, notons, malgré une incertitude de l'ordre de 43% ! sur l'origine géographique de ces gens, que le plus grand nombre provient de la partie occidentale de l'Empire (trente et un occidentaux contre neuf orientaux) avec une prépondérance de l'Illyricum, de l'Afrique et de l'Italie. Mais il est bien évident que ces chiffres sont avant tout des révélateurs des crises de 193-195 et de 238. Toutefois, le hasard fait relativement bien les choses : si l'on s'attarde sur le découpage géographique que l'on a choisi (en excluant l'Afrique uniquement liée, ou presque, aux deux crises dont on a parlé plus haut), ces données chiffrées recourent d'une certaine manière, ce que nous avons déjà pu dire à propos de la localisation géographique des révoltes militaires, à savoir une prépondérance de l'Orient d'abord (cinq sénateurs et quatre princesses orientales), puis de l'Italie (11 sénateurs) et de l'Illyricum (8 sénateurs). Nous nous garderons bien d'aller plus avant dans le commentaire ou l'analyse de ces chiffres, le lecteur ayant déjà sûrement noté à juste titre que les données sur la Gaule/Germanie et la Bretagne (aucun sénateur répertorié) condredisent partiellement l'existence de douze révoltes dans cette partie de l'Empire. En effet, il faut aussi tenir compte de ce que l'on va développer à propos des chevaliers.

⁷⁹ Dans le même ordre d'idée, il faudrait également ajouter la carrière singulière de Lucerius Verinus (n° 95, *PLRE* I, p. 951, n° 2) qui, après avoir suivi un cursus équestre, est intégré parmi les sénateurs avant d'être envoyé en Orient avec le titre de *dux*.

B : Gouverneurs et officiers supérieurs équestres.

Les effectifs des soixante-quatorze chevaliers inventoriés dans cette catégorie se répartissent de la façon suivante : vingt-cinq individus entre 193 et 238 dont dix pour la crise de 193-195 (huit pour la seule révolte de Septime Sévère) et quinze pour les années du premier cycle (210-238), vingt et un pour le deuxième cycle (248-286) et vingt-huit pour le troisième cycle (297-324). De prime abord, cette répartition confirme en partie les données que nous avons analysées pour les sénateurs dans la mesure où nous voyons émerger une évolution significative sur la plus grande partie de la période. De plus, certains personnages dont on ne connaît pas le statut précis (en dépit des hypothèses formulées par différents spécialistes) mais qui sont des chefs de première importance dans certaines révoltes peuvent tout à fait avoir été membre de l'ordre équestre au moment où ils sont entraînés d'une façon ou d'une autre dans un processus de rébellion: citons par exemple Ingenuus (n° 76 ; *PIR*² I 23) ; C. Ulpius Cornelius Laelianus (n° 141 ; *PIR* V 546) ; M. Aurelius Marius (n° 20 ; *PIR*² A 1555) ; Iulius Saturninus (n° 88 ; *PIR*² I 546) Bonosus (n° 32, *PIR*² B 41) ; Proculus (n° 121 ; *PIR*² P 995) voire M. Cassianus Latinius Postumus (n° 36 ; *PIR*² C 466). Si l'on faisait le choix d'intégrer ne serait-ce que la moitié de ces personnages à l'ordre équestre, ce qui ne serait pas exagéré compte tenu de la nature des divergences qui peuvent exister d'un historien à un autre, nous aurions une évolution encore plus conforme aux analyses qui ont été écrites sur la place des chevaliers romains au sein de la société⁸⁰.

De plus, l'examen des carrières que les sources nous ont laissées nous donne de précieuses informations complémentaires sur l'évolution de la place que ces hommes tinrent dans les révoltes tout au long de la période qui nous intéresse. Pour la crise de 193 – 195, nous voyons apparaître les chevaliers à des postes clés par leur maîtrise technique, pour le succès des révoltes. Ils commandent des unités de choc en avant-garde ou en première ligne : ainsi dans l'avant-garde des troupes de Septime Sévère qui progressent vers Rome en mai 193, on trouve des hommes comme Iulius Laetus (n° 84 ; *PIR*² I 373), ou Lucius Valerius Valerianus (n°152 ; *AE*, 1966, n° 495), ancien *praepositus equitum gentium perigrinarum* sur le Danube, chargé pour l'heure du commandement d'une *vexillatio* avant d'être envoyé plus tard contre Pescennius Niger. Les chevaliers remplissent également des rôles ô combien essentiels pour assurer le bon fonctionnement de l'intendance. Parmi ceux qui s'engagèrent aux côtés de Septime Sévère, citons M. Rossius Vitulus, *praepositus annonae*, C. Iulius Avitus Alexianus (n° 82 ; *PIR*² J 192), procureur d'Ostie ou T. Claudius Xénophon (n° 44 ;

⁸⁰ Les ouvrages consacrés à l'ordre équestre en général et incluant l'étude de l'évolution de l'ordre au troisième siècle ne sont pas très nombreux. Citons les études de H.G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1960 ; A. Stein, *Der Römische Ritterstand : ein Beitrag zur Social und Personengeschichte des römischen Reiches*, 2^e édition, Munich, 1963 ; H. Devijver, *Prosopographia militiarum equestrium quae fuerunt ab Augusto ad Gallienum*, Louvain, 1976 ; *The Equestrian Officers of the Roman Imperial Army, Mavors Roman Army Researches*, 6, Amsterdam, Gieben, 1989 et 1992 ; S. Demougin, H. Devijver et M.-Th. Raepsaet – Charlier, éd., *L'ordre équestre, histoire d'une aristocratie (II^eème siècle av. J.-C. - III^eème siècle ap. J.-C.)*, Rome, CEFR-257, 1999 ; ainsi que les articles notables de R.P. Saller, "Promotion and Patronage in Equestrian Careers", *JRS*, 70, 1980, pp. 44-63 ; G. Alföldy, "Die Stellung der Ritter in der Führungsschicht des Imperium Romanum", *Chiron*, 11, 1981, pp. 169-215 ; P.A. Brunt, "Principes and Equites", *JRS*, 73, 1983, pp. 42-45 ; M. Heil, "Der Ritterstand" dans K.-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, vol. 2, pp. 715-736 ; I. Mennen, *Power and Status in the Roman Empire*, Leiden-Boston, 2011, pp. 135-246.

*PIR*² C 1054), *subpraefecto annonae urbis*. Certains apparaissent également dans le rôle clef que revêt la maîtrise des communications. Ainsi D. Veturius Macrinus (n° 156 ; *PIR* V 561), préfet du prétoire, semble avoir été chargé de mener des négociations entre Septime Sévère et Didius Julianus. Avec des données encore beaucoup plus éparses, il semble que l'on retrouve un peu les mêmes cas de figure pour les révoltes des années 210 – 223. En 217, Macrin peut compter sur la fidélité d'Aelius Decius Triccius préfet de la *Ila Parthica* et *praetera plerisque officialium impulsu Martialis* affirme l'auteur de l'*Histoire Auguste*⁸¹. Selon la démonstration assez convaincante de H.-G. Pflaum, P. Valerius Cômazon (n° 147 ; *PIR* V 42) était très probablement le préfet de la *Ila Parthica* en 218⁸². L'autre acteur important de la révolte qui porte Elagabal au pouvoir, l'énigmatique ...S Verus (n° 155 ; *PIR* V 292), pourrait bien avoir été *praefectus legionis agens vice legati*. D'abord, cette hypothèse complète et consolide la démonstration de H.-G. Pflaum dont on vient de parler. Ensuite, une telle fonction, même si elle n'est pas courante à l'époque, ne relève pas de l'impossible si l'on songe, par exemple, au cas très particulier et contemporain de Marcius Claudius Agrippa qui est le seul sénateur connu exerçant les fonctions de préfet de la flotte de Syrie. Quant à Domitius Ulpianus (n° 57 ; *PIR*² D 169), sa fonction de préfet de l'annone n'est pas formellement assurée le 13 mars 222 mais Michel Christol en fait un personnage important de la révolte qui met fin au règne d'Elagabal⁸³. Ainsi, à l'exception notable de Macrin et de ses principaux complices en 217, aucun d'entre eux n'est le principal chef d'une révolte. Dans la très grande majorité des cas, le chef est un sénateur ou une *clarissima femina* pour ne pas oublier le rôle très actif des princesses syriennes entre 218 et 222. On peut dire que, en dehors de l'épisode qui porte Maximin le Thrace au pouvoir, les choses n'évoluent guère jusque vers 258-260.

A partir de ce moment, le nombre de révoltes dirigées par des chevaliers évolue sensiblement. Sur les vingt révoltes que comptent les années 260-286, dix ont assurément des *leaders* issus de l'ordre équestre et six des sept personnages au statut incertain cités plus haut, font également partie des chefs. A l'inverse, pour la même période, on ne compte que trois personnages issus de l'ordre sénatorial. Ainsi, tout en apparaissant beaucoup plus fréquemment à la tête des révoltes, ils occupent également, pour certains d'entre eux, des postes plus importants traditionnellement confiés à des sénateurs par le passé. M. Simplicinius Genialis (n° 135 ; *PIR*² S 749) qui se rallie au premier empereur gaulois est *vir perfectissimus, agens vice praesidis* en Rhétie, chargé des opérations contre les barbares qui ont fait de larges incursions dans l'Empire. Aureolus (n° 29 ; *PIR*² A 1672) est en charge d'un grand commandement en Italie du Nord lorsqu'il se révolte contre Gallien. L. Domitius Aurelianus (n° 54 ; *PIR*² D 135) est lui aussi en charge d'un grand commandement militaire lorsqu'il est proclamé par les armées du Danube en 270 et M. Aurelius Probus (n° 23 ; *PIR*² A 1583) est *dux totius orientis* en 276 selon toute vraisemblance. A ces hommes, il faut ajouter des préfets du prétoire, eux aussi placés à la tête de forts contingents militaires à l'image de M. Aurelius Carus (n° 16 ; *PIR*² A 1475), de Ballista (n° 31 ; *PIR*² B 41) et de M. Annius Florianus (n° 8 ;

⁸¹ *Histoire Auguste, Vie de Caracalla*, VI, 7.

⁸² H.-G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire*, Paris, 1960, n° 290, pp. 752-760.

⁸³ M. Christol, *L'empire romain du IIIe siècle*, Paris, 1997, p. 54.

*PIR*² A 649). Il faut également citer le cas de Iulius Placidianus (n° 86 ; *PIR*² I 468) qui, tout en étant préfet des Vigiles, semble avoir été *dux vexillationum* en Gaule Narbonnaise lorsqu'il s'est rallié à la révolte d'Aurélien.

La période 297-324 confirme d'une certaine manière ce qui vient d'être dit. Sur les douze révoltes que compte ce cycle, deux seulement ont des chevaliers *stricto sensu* à leur tête. Mais neuf sont dirigées par des tétrarques dont l'appartenance très récente à la classe sénatoriale ne doit pas faire oublier leur cursus purement militaire pour la grosse majorité d'entre eux. Nous en avons déjà parlé plus haut lorsque nous avons abordé ces cas un peu particuliers de l'ordre sénatorial.

Ainsi, la place des chevaliers a changé au sein des mouvements de révolte. Quantitativement, ils apparaissent plus souvent. Qualitativement, ils ne sont plus seulement dans des rôles dont on a détaillé quelques exemples pour la période 193-253, mais également au sommet de la hiérarchie administrative et militaire. Pour emprunter une terminologie économique, on peut dire que l'ordre équestre a achevé une sorte de concentration verticale dans le phénomène de la révolte. Notons au passage que cette place nouvelle des chevaliers au sein des mouvements de révolte s'accompagne d'une évolution sur les résultats obtenus par les mouvements de révolte. Sur les vingt rébellions que compte la période 260-286, on a dit que dix révoltes sont indiscutablement dirigées par des chefs équestres. Or, cinq d'entre elles sont des entreprises victorieuses alors que, on l'a vu dans la seconde partie de cette étude, la révolte militaire est un phénomène globalement voué à l'échec sur l'ensemble de la période que l'on s'est chargé d'étudier. A titre de comparaison, soulignons que sur les six révoltes que comptent la crise de 193-195, trois sont dirigées par des sénateurs mais une seule d'entre elles se solde par une victoire. Sur les dix-huit révoltes contemporaines au premier cycle (210-238), huit sont dirigées par des sénateurs ou des *clarissima femina*. Toutefois, si l'on veut se pencher sur des cas de figure comparables, il vaut mieux ne prendre en compte que les trois révoltes « sénatoriales » de 235-238. Or, il se trouve qu'une seule d'entre elles a abouti en faveur des rebelles.

Le constat que l'on vient de dresser sur la place des chevaliers au sein des mouvements de révolte est un écho aux changements plus généraux engagés dans la seconde moitié du III^e siècle : outre la pratique de plus en plus courante d'utiliser les chevaliers *agens vice praesidis*⁸⁴, il faut ajouter leur présence croissante à la tête des grandes formations militaires⁸⁵ ainsi que l'omniprésence d'un climat de guerre dans lequel la logistique leur offre

⁸⁴ Pour illustrer cette évolution, on pourra, à différentes échelles, s'appuyer sur la carrière de C. Furius Sabinus Aquila Timesitheus (n° 72 ; *PIR*² F 581), le cas de la Dacie gouvernée régulièrement par des chevaliers (voir carrière symptomatique de Q. Axius Aelianus, n°30 ; *PIR*² A 1688) ou la présence sur les inscriptions statistiquement beaucoup plus importante que par le passé de l'abréviation *avp* (*agens vice praesidis*) qui tend à indiquer que la fonction est devenue courante. Dans le cadre de notre sujet, on peut se reporter, par exemple à la carrière d'Aurelius Iulius (n° 18 ; *PIR*² A 1539) qui, en 276, a successivement épousé les causes de Florianus et de Probus.

⁸⁵ Pour illustrer ce propos, on rappellera ici rapidement la création des légions parthiques par Septime Sévère, le commandement de vexillations confiées à des *duces* ou des *praepositi*, et l'installation progressive à partir du règne de Gallien des *praefecti legionis agentes vice legati* qui deviennent des *praefecti (castrorum) legionis* ou

une place très importante⁸⁶. Le cas des préfets du prétoire cités n'est pas, lui aussi, une anomalie propre à la révolte. Autrement dit, ce n'est pas parce que ces préfets sont précisément à un moment donné à la tête d'importants détachements de troupes qu'il y a une révolte⁸⁷. La condition peut s'avérer nécessaire mais elle n'est pas suffisante. Ainsi, la place des chevaliers dans les mouvements de révolte ne se distingue guère de celle qui leur est dévolue au sein de la société en général. Tout au plus peut-on remarquer avec les chiffres dont nous disposons que les fonctions à caractère militaire sont sur-représentées dans le cadre des révoltes militaires avec la présence de sept préfets du prétoire et de six *duces*, autrement dit des gens dont la fonction les amenait tout naturellement à commander de forts contingents de troupes. Mais il ne faudrait sans doute pas trop rapidement interpréter cette sur-représentation des militaires, par rapport aux proportions que l'on pourrait calculer sur l'ensemble de l'ordre équestre, comme le marqueur d'une volonté de bouleverser l'ordre établi même s'il faut garder à l'esprit que les gens dont on vient de parler (au même titre que les sénateurs abordés précédemment) sont quand même responsables d'embrasements parfois extrêmement meurtriers et particulièrement déstabilisants pour l'Empire. La fonction que les chevaliers occupent au moment où ils sont engagés dans des mouvements de révolte est, redisons-le autrement, le fruit d'un processus « normal » de nomination et de promotion qui s'intègre parfaitement dans le cadre des mutations de l'appareil d'état et de l'appareil militaire tout au long du troisième siècle. Ils sont parvenus au sommet des hiérarchies administrative et militaire sous l'effet de réformes progressives voulues et appliquées avant tout par des sénateurs jusqu'au règne de Gallien. Leur place ou leur fonction au sein des mouvements de révolte n'est donc pas un marqueur d'un quelconque antagonisme social ou d'une contestation du système politique établi. Néanmoins, cette affirmation, même si elle vient renforcer ce que l'on a pu dire à propos des catalyseurs de révolte, ou de l'évolution de la place des sénateurs

des *praefecti legionis* tout simplement. On reviendra ultérieurement sur ces questions dans le cadre des mutations du pouvoir face à la révolte.

⁸⁶ Bien qu'Aurélius Victor (33, 13) éprouve une immense aversion pour les officiers d'intendance qu'il accable de tous les défauts et les vices qu'il peut leur trouver, il reconnaît la place importante qu'ont pris ces hommes au sein de l'appareil militaire.

Parmi les postes importants situés au sommet de la hiérarchie, citons l'*a rationibus* qui dirige l'administration centrale des finances, le *a vehiculis* ou *praefectus vehiculorum* grand ordonnateur du système de communications (poste impériale et routes dans les provinces), les offices liés à l'annone (préfets, sous-préfets et *praepositi*) sans oublier l'*ab epistulis* (supérieur hiérarchique de la correspondance impériale). Dans le cadre de notre sujet, outre les carrières de M. Roscius Vitulus, de C. Iulius Avitus alexianus, de T. Claudius Xénophon et de Domitius Ulpianus qu'on a déjà mentionnés, il faudrait ajouter celle de (T?) Fulvius Macrianus senior (n° 70 ; *PIR*² F 549) qui occupait le poste de *procurator arcae et praepositus annonae in expeditione persica* au moment où il se rebella contre l'autorité de Gallien. Sur toutes ces questions en général, le lecteur se reportera à la bibliographie qu'on a indiquée dans la seconde partie de cette étude, plus précisément aux paragraphes consacrés à la communication et à la logistique dans le phénomène de la révolte.

⁸⁷ Sur l'évolution de la préfecture du prétoire, notamment sur les prérogatives des préfets en matière militaire voir L. L. Howe, *The praetorian prefect from Commodus to Diocletian (AD 180-305)*, Chicago, 1942, p. 25-26 ; W. Ensslin, « *Praefectus praetorio* », *RE*, XXII, 2, 1954, p. 2409 ; P. Eich, *Zur Metamorphose des politischen Systems in der Römischen Kaiserzeit. Die Entstehung einer « personalen Bürokratie » im langen dritten Jahrhundert*, Berlin, 2005, p. 214-215 ; P. Porena, « A l'ombre de la pourpre : l'évolution de la préfecture du prétoire entre le IIIe siècle et le IVe siècle », *Cahiers du Centre Glotz*, 18, 2007, pp. 237-262 ; *Le origini della prefettura del pretorio tardoantica*, Rome, 2003 ; J.P. Coriat, « Les préfets du prétoire de l'époque sévérienne : un essai de synthèse », *Cahiers du centre Glotz*, 18, 2007, pp. 179-198 ; I. Mennen, *Power and Status in the Roman Empire*, Leiden-Boston, 2011, pp. 160-169.

au sein des mouvements de révolte, doit être complétée avec les analyses à venir sur le programme politique de la révolte.

A l'image de l'exposé que l'on a pu faire pour les sénateurs, il convient de dire quelques mots, encore une fois avec toutes les réserves d'usage, sur l'origine des chevaliers mutins. Les chiffres sont éloquentes et nous interdisent tout long développement sur ce thème: sur les soixante-quatorze personnages répertoriés, cinquante (soit un peu plus de 67% !) ont des origines géographiques et/ou sociale qui nous restent totalement inconnues ou presque. Notons rapidement qu'à propos de ceux pour lesquels nous disposons de quelques renseignements, il apparaît là encore une prédominance des orientaux d'abord et des *Illyriciani* ensuite. Cette répartition chiffrée recoupe ce qu'on a déjà dit à propos de la répartition géographique des révoltes mais également la répartition géographique des sénateurs impliqués dans des révoltes. La majorité des chevaliers répertoriés ont suivi des cursus militaires qu'ils soient orientaux à l'image de personnages comme P. Valerius Cômazon Eutygianus, Septimius Zabdas (n° 133 ; *PIR*² S 497) ou Septimius Zabbaeus (n° 132 ; *PIR*² S 498) ou qu'ils viennent d'Occident comme Maximin le Thrace, Aurélien ou Dioclétien. Ces derniers sont fréquemment issus de milieux très modestes comme l'aiment à le rappeler certains auteurs antiques qui, ce faisant, ne font pas nécessairement preuve de complaisance à leur égard, loin s'en faut. Notons pour finir que les tribuns⁸⁸, les préfets d'ailes ou de cohorte sont très peu mentionnés alors que leur soutien était essentiel pour tout gouverneur ou pour tout commandant de légion désireux s'aventurer dans une révolte. M. Rossius Vitulus est le seul préfet d'aile dont nous pouvons saisir le rôle dans le cadre d'une révolte militaire. Parmi les punis de 209/210 figurent des *tribuni*⁸⁹. L'année suivante, la colère de Caracalla s'abat sur un officier du même grade (*tribunus, χιλίαρχος*) et en 284, Aurelius Victor souligne accidentellement le rôle essentiel que jouèrent les *duces tribunique* pour soulever les troupes au profit de Dioclétien⁹⁰. Parfois, certains personnages comme Aristomachus (n°11 ; *PIR*² A 1054), Marcellianus (n° 102 bis, *PLRE* I, p. 543, n° 1) ou Marcellus (n° 102 ter, *PLRE* I, p. 550, n° 1) sortent simplement de l'anonymat quand d'autres, à l'image de L. Aurelius Nemesianus (n° 22 ; *PIR*² A 1583) et M. Aurelius Apollinaris (n° 15 ; *PIR*² A 1452), laissent des traces plus importantes qu'on retrouve dans les inscriptions. Ce sont malheureusement les deux seuls exemples dont nous disposons et ce que nous savons de leur biographie se limite à peu de choses. En définitive, il faut bien avouer que nos renseignements sur ces officiers sont extrêmement ténus.

3° Officiers subalternes et hommes de troupes.

Les officiers subalternes et les hommes de troupe constituent les effectifs les moins nombreux et ce chiffre rend sûrement très mal compte des réalités. D'abord parce que nous sommes dans un cadre thématique lié aux révoltes militaires et c'est peu de le rappeler.

⁸⁸ Tous les tribuns répertoriés sont des tribuns angusticlaves. Aucun laticlave n'est explicitement désigné dans les sources. De plus, les tribuns laticlaves disparaissent après le milieu du IIIe siècle.

⁸⁹ Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 20, 25.

⁹⁰ *Histoire Auguste, Vie de Geta*, VI, 4 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVII, 4, 5 ; Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 39, 1.

Ensuite parce que certaines allusions des auteurs antiques ont montré qu'ils furent bien plus nombreux. Enfin parce que retrouver leur trace dans les sources épigraphiques est un problème extrêmement difficile que nous avons déjà abordé en commençant notre prosopographie de la révolte. Notre inventaire ne nous permet d'identifier qu'un seul centurion à coup sûr, Iulius Martialis (n° 85 ; *PIR*² I 412), *evocatus*, centurion prétorien chargé d'assassiner Caracalla. Les autres dont on peut soupçonner l'existence font partie d'ensembles plus généraux ou sont allègrement inclus parmi les *milites* ou les *στρατιωται*, termes récurrents employés par les auteurs antiques qui n'entendent pas leur accorder davantage d'intérêt. Avec les tribuns punis en 209/210 figurent des centurions (Aurelius Victor, 20, 25). D'après Hérodien (VII, 1, 4) des centurions étaient chargés d'un rôle fondamental dans le projet de révolte qu'avait concocté le sénateur C. Petronius Magnus. Quand on sait le rôle que tenaient ces officiers, on voit bien quelle importance pouvait revêtir ces hommes pour tout prétendant au *leadership* d'un mouvement de révolte et avec quelle prudence il faut aborder notre recensement qui doit être éloigné des réalités du IIIe siècle⁹¹.

Néanmoins, aussi peu nombreux que soient les quelques exemples que nous venons d'évoquer, il convient, entre autres, de recouper ces quelques informations avec le nombre de révoltes où, semble-t-il, les officiers subalternes et les autres soldats ont joué un rôle de première importance. Avec les réserves qu'on a déjà eu l'occasion d'explicitier, nous avons compté huit révoltes sans chef véritablement identifié (et dont le grade semble avoir été inférieur à celui de tribun), ce qui, rappelons-le, ne représente qu'environ 13% des révoltes. Sur l'ensemble de la durée que nous nous sommes chargés d'étudier, notons que ces révoltes sont contemporaines du premier tiers du IIIe siècle : une révolte lors de la crise de 193-195 et sept révoltes du même type lors du premier cycle (210-238). Par la suite, seule la révolte de 303, à la tête de laquelle fut propulsé par la menace un certain Eugenius (n° 53 ; *PLRE*, I, 291, n°1), relève d'un mouvement où les simples soldats, et peut-être des centurions, ont joué un rôle de première importance, bousculant par la-même le système hiérarchique traditionnel de l'armée. Ainsi, si les officiers et soldats auxquels nous venons de nous intéresser sont aussi peu nombreux parmi les chefs, c'est en partie parce que les révoltes susceptibles d'avoir connu des *leaders* issus de leurs rangs sont relativement rares.

Il convient de nuancer ce que l'on vient de dire par les cas de révolte où les meneurs sont des personnages atypiques : citons par exemple les quatre révoltes de 218-222 à la tête desquelles se trouvent les princesses syriennes, celle de 232 en Syrie au cours de laquelle aurait été proclamé un certain Taurinus/Uranius Antoninus, celle de 253 d'où émerge un personnage sans doute apparenté à la même famille que le précédent (L. Iulius Aurelius Sulpicius Severus Uranius Antoninus, n° 81 ; *PIR*² I 195), ou celle qui fut dirigée par Zénobie. Toutefois, il convient de remarquer que des personnages comme ...S Verus, P. Valerius Comazon ou Domitius Ulpianus apparaissent également au premier plan aux côtés des princesses syriennes. On ne sait rien des éventuels soutiens que les deux Uranius

⁹¹ Sur cette question voir B. Dobson, « the significance of the centurion and 'Primipilaris' in the roman Army and administration », *ANRW*, II, 1, Berlin et New-york, 1974, p. 432 ; « The Primipilares in army and society » dans G. Alföldy, B. Dobson, W. Eck (éd.), *Kaiser, Heer und Gesellschaft in der Römischen Kaiserzeit. Gedenkschrift für E. Birley*, Stuttgart, 2000, p. 142 ; 151-152.

Antoninus ont trouvés au sein des unités cantonnées en Orient mais, à l'inverse, on voit mal comment le second aurait pu remporter des succès militaires contre les Perses et se maintenir au pouvoir pendant près d'un an si les militaires de la région n'avaient pas, au moins ponctuellement, trouvé un intérêt à court terme dans cette usurpation. On peut faire à peu près le même constat pour le cas de Zénobie. En fin de compte, ces cas atypiques ne contredisent pas fondamentalement ce que l'on a dit précédemment. Et sur les sept exemples que l'on vient de prendre en compte, cinq appartiennent au premier cycle de révoltes. Pour finir sur cette question, on notera un certain paradoxe : c'est la période des Sévères, autrefois qualifiée de « monarchie militaire », qui vit s'épanouir le plus grand nombre de révoltes où les soldats et les officiers subalternes osèrent s'affranchir de leur hiérarchie. A l'inverse, la période dite d'« anarchie militaire » n'a pas connu ou presque d'événements de même nature.

La prosopographie très impressionniste que les sources nous permettent d'établir laisse apparaître une part prépondérante des élites à la tête des révoltes militaires. Leur recrutement s'effectue majoritairement au sein de l'ordre sénatorial jusqu'au milieu du III^e siècle. Par la suite, les principaux *leaders* sont issus de l'ordre équestre et l'époque des tétrarques ne vient pas véritablement contredire ce schéma d'évolution générale, compte tenu de ce que l'on sait des carrières et de l'accession à l'ordre sénatorial de ces derniers personnages.

Jusqu'à la fin du 1^{er} cycle, les carrières des sénateurs sont des carrières, somme toute conformes à celles qui pouvaient exister auparavant. Pour des gens dont le propre du *cursus* consistait à exercer successivement des fonctions civiles et des fonctions militaires, le commandement des armées ne nécessitait pas forcément des compétences de terrain et, du reste, la chose n'était ni extraordinaire ni même pénalisante. En revanche, il n'en va plus de même à partir du moment où les problèmes militaires se font plus pressants. Ceux qui sont choisis ou ceux qui s'imposent comme *leader* d'une révolte ont des profils de carrière où l'expérience militaire constitue un atout certain. Mais leur nombre, sans pour autant être devenu négligeable (un tiers des révoltes entre 248 et 286), diminue singulièrement après 253. A partir de cette date, les chevaliers ont pris le relais à la tête d'un nombre croissant de provinces et d'armées et, presque en toute logique pourrions-nous dire, à la tête des mouvements de révoltes. Les grands chefs, seuls personnages ou presque dont nous connaissons l'existence pour cette seconde moitié du III^e siècle et du premier quart du IV^e siècle, sont majoritairement des hommes expérimentés dans le métier des armes. Quant aux officiers subalternes et aux soldats, auxquels on peut ajouter certains personnages atypiques dont on a déjà parlé plus haut, on peut dire qu'ils étaient sûrement beaucoup plus nombreux. Mais si toute tentative de quantification nous semble extrêmement hasardeuse, il nous reste quand même un indicateur que constitue le nombre de révoltes où ces personnages ont pu jouer des rôles de toute première importance. Pour tenter de comparer des choses équivalentes, nous nous sommes attachés au nombre de révoltes au sein desquelles ces gens ont pu être des chefs puisque, sur la durée totale de notre période, ce sont souvent les chefs dont les sources ont gardé la trace. Or, on l'a vu plus haut, en dépit d'incertitudes non négligeables, ce type de révolte apparaît en nombre très restreint.

Ainsi par le nombre, par le statut social ou par la fonction, les troupes au sens large du terme ont choisi des chefs issus des élites de leur temps lorsqu'elles se sont aventurées dans des mouvements de révolte. Bien sûr, leurs actes constituaient une atteinte à la paix ou à la concorde civile, mais le choix des chefs montre, d'une certaine façon, la place toujours importante que revêtaient les élites dans le schéma mental des soldats ainsi que la solidité du système politique. N'oublions pas que bon nombre de révoltes militaires ont connu une proclamation d'un autre empereur au cours des enchaînements de faits qui les constituaient. Quant aux autres révoltes, on a vu au travers des catalyseurs de révolte qu'elles ne remettaient pas en cause l'existence de la construction impériale. Autrement dit, les troupes en révolte confient avant tout l'avenir et l'organisation plus ou moins élaborée de leur rébellion à ceux qui assurent le commandement supérieur. La période qui connaît le plus d'exceptions notables à ce schéma général est la période sévérienne. Nous avons vu également que, sur la durée, les soldats ont choisi leurs chefs en fonction des mutations de l'appareil d'état et de l'appareil militaire dont les changements, redisons-le, sont progressivement mis en place par les élites, sénateurs en tête, avec les réformes de personnages aussi illustres que Gallien, héritier des Licinii mais aussi des Egnatii par sa mère⁹². Toutes ces remarques viennent s'ajouter à ce que l'on a pu dire à propos de l'identité des troupes mutines les plus actives qui rappelons-le ici représentent une minorité des effectifs de l'Empire (un tiers environ) dont une majorité de révoltes se concentrent autour des quatre foyers bien localisés que l'on a déjà défini (les cours moyens du Rhin et du Danube, la Syrie et Rome).

Toutefois, ce constat ne saurait être pris pour argent comptant au stade où nous en sommes dans notre réflexion. Il doit être complété par ce que l'on saura analyser du programme politique de la révolte qui apparemment reste entre les mains des chefs issus des élites et rien n'interdit de penser pour le moment que ces derniers, à l'image des grands *imperatores* de la fin de la République, n'aient pas quelques arrières pensées novatrices qui peuvent parfaitement rester partiellement voire totalement masquées par un discours très traditionnel, légaliste ou même archaïsant.

Une fois ces nuances exprimées, il reste à dire qu'en dépit de ce que l'on sait à propos de l'existence de certaines tensions sociales⁹³, et qu'en dépit du fait que les sources restent quasiment muettes sur l'état d'esprit ou les attentes de la troupe, il apparaît en négatif que les soldats, pourtant souvent très aguerris compte tenu de la conjoncture particulière du IIIe

⁹² Les origines familiales de Valérien sont peu connues en dehors de toutes les qualités très honorifiques mais somme toute très générales et très stéréotypées vantées par les auteurs antiques. On pourra, à ce sujet, se reporter aux synthèses rédigées par L. Wickert dans *RE* XIII, 1, n° 173, p. 488 ; L. Petersen dans *PIR*² L 258 et G. Winkler dans *Kl P*, V, n° 1, p. 1098. Sur les Egnatii, voir K. Dietz, *Senatus contra principem. Untersuchungen zur senatorischen Opposition gegen Kaiser Maximinus Thrax*, München, 1980, chap. 7 ; F. Jacques, « L'ordine senatorio attraverso la crisi del III secolo » dans A. Giardina (éd.), *Società romana e impero tardo-antico*, Bari, 1986, pp. 81-225 ; M. Christol, *Essai sur l'évolution des carrières sénatoriales dans la 2^e moitié du III^e siècle ap. J.-C.*, Paris, 1986, pp. 190-192 ; P.M.M. Leunissen, *Konsul und Konsulare in der Zeit von Commodus bis Severus Alexander (180-235 n. Ch.)*, Amsterdam, 1989 ; F. Chausson, « Les Egnatii et l'aristocratie italienne des IIe – IVe siècles », *Journal des Savants*, 1997, p. 211-331 ; C. Settiani, *Continuité gentilice et continuité familiale dans les familles sénatoriales romaines à l'époque impériale : mythe et réalité*, Oxford, 2000, pp. 398-400 ; I. Mennen, *Power and Status in the Roman Empire*, Leiden-Boston, 2011, pp. 100-103.

⁹³ Voir seconde partie sur les catalyseurs de révolte, chap. IV, II.

siècle, ont confié le devenir de leurs mouvements de contestation à ceux qui contrôlaient et qui disposaient de tout ou partie des outils essentiels pour la réussite de leur entreprise : la possession d'un bon, influent et puissant réseau de relations, la maîtrise des communications au sens large (logistique, transmission des nouvelles) ainsi que la compétence militaire. Rapidement, précocement et sans doute très intuitivement, ils ont pressenti le rôle important que les hauts membres de l'ordre équestre pouvaient jouer en faveur de leurs intérêts. Avant la proclamation de Maximin le Thrace lors de la révolte de 235, les troupes avaient su manifester leurs préférences à M. Oclatinius Adventus en 217 ainsi qu'à Marcus Iulius Philippus en 244, tous deux préfets du prétoire⁹⁴.

Par le choix de ses chefs, la révolte militaire, en gardant bien à l'esprit qu'il s'agit quand même d'un événement violent et en insistant sur le fait qu'il nous reste à analyser le programme politique de ce genre de mouvement social, n'a donc rien de révolutionnaire ni d'anarchique. Les chefs connus, animés d'ambitions personnelles ou portés au pouvoir contre leur volonté, sont issus des élites de leur temps, soutenus par des troupes qui ne sont pas là pour détruire la construction politique impériale ni bouleverser le contrat ou le schéma social. Rappelons que par leur fonction, les soldats sont, financièrement et matériellement, des privilégiés au regard de la situation d'une majorité des sujets de l'Empire. De plus, les épisodes sans chefs avérés, majoritairement contemporains de la période sévérienne, sont des épisodes sans lendemain. Ajoutons à cela que dans la majorité des cas, on voit des soldats inscrire leur mouvement au bénéfice de ce qu'ils jugent être utile pour la continuité dynastique. Même les prétoriens de 238, pourtant animés de sentiments très confus parmi lesquels il semble y avoir eu une forte contestation sociale, se sont finalement retrouvés sans solution et ont fini par proclamer Gordien III pour se sortir *in extremis* de l'impasse où ils s'étaient abîmés. Ainsi, si les révoltes militaires furent incontestablement des sources de désordres, il apparaît clairement, au vu des éléments que nous pu rassembler depuis le début de la deuxième partie de cette étude, que ce n'était apparemment pas le but.

III Foyers insurrectionnels.

L'identité et la localisation des foyers rebelles peut paraître intrinsèquement liée à l'identification des unités rebelles et constituer une sorte de répétition. Néanmoins, le recensement des unités mutines a montré que celles-ci n'agissaient pas toujours à proximité de leurs lieux de cantonnement. Ainsi un foyer géographique de révolte peut revêtir des caractères exogènes et connaître une évolution qui ne dépend pas des problèmes inhérents à la région. On a vu également que les troupes cantonnées dans une région donnée pouvaient aussi verser dans la révolte sans que leurs motifs relèvent de problèmes locaux. Enfin, ce qui est vrai à un moment donné de la période que l'on s'est chargé d'étudier peut avoir varié du tout au tout en l'espace de quelques années parce que les révoltés ou les problèmes de la région en question ont changé. En essayant, dans la mesure du possible, de tenir compte de tous ces facteurs, de prendre en compte les phénomènes de propagation et ce qu'on a dit à propos de

⁹⁴ M. Oclatinius Adventus, *PIR*² O 9 ; M. Iulius Philippus, *PIR*² I 461.

l'identité des unités rebelles et de leurs chefs, nous voudrions proposer ici une identité/typologie des foyers rebelles.

1° Les « politiques ».

A : L'Afrique et l'Espagne

Rappelons que l'Afrique et l'Espagne constituent des foyers très secondaires. Dans la mesure où les troupes espagnoles n'ont fait que se rallier à des mouvements insurrectionnels nés ailleurs (la révolte de Postumus en 260 et la proclamation de Constantin en 306 par exemple), nous privilégierons ici l'Afrique. Ce foyer se caractérise par le faible nombre de révoltes, le peu de forces combattantes qu'il rassemble sur son sol ainsi que par le nombre réduit de problèmes rencontrés face « barbares ». Nous avons déjà parlé de tout cela plus haut (voir I, 3°, A). A ces éléments, ajoutons chemin faisant que l'Espagne et l'Afrique restent les régions où les plus grandes familles sénatoriales, notamment les patriciens, exercent une grande partie de leurs carrières et maintiennent une forte influence sur les élites locales⁹⁵. Dans les deux cas de révolte militaire avérée, ce sont les plus hauts dignitaires de la région qui sont proclamés empereur (d'ailleurs tous deux fort âgés), et c'est la personne de l'empereur qui est au cœur des problèmes de 238 et de 308. A Maximin le Thrace, on reproche avant tout sa politique fiscale⁹⁶. Quant à Maxence, les soldats cantonnés en Afrique lui préfèrent le souvenir de son père avec qui il s'est brouillé et n'apprécient guère sa volonté de s'imposer en Afrique, au besoin en tentant de faire assassiner le vicaire de la province⁹⁷. Ainsi, par les motifs qui sous-tendent les deux révoltes qui y ont éclaté, par le choix des chefs (M. Antonius Gordianus, légat d'Afrique proconsulaire ; L. Domitius Alexander, vicaire d'Afrique), l'Afrique et l'Espagne constituent un foyer « politique » par excellence.

L'influence qu'ont pu jouer les deux révoltes africaines, toutes deux provoquées par des troupes cantonnées dans la région, a généré deux cas de figure très différents. La révolte « gordienne » de 238, s'étendit à toute une partie de l'Empire, montrant ainsi la redoutable efficacité des réseaux de relation et des capacités de communication des sénateurs qui prirent le relais des Gordiens à Rome. Auprès des troupes, les sentiments ont été plus mitigés : rappelons ici l'opposition brutale de la *IIIa Augusta* aux Gordiens, l'attitude surprenante des troupes orientales⁹⁸, les affrontements qui éclatèrent en Mésie et en Thrace, le ralliement de fait et non de conviction de certains soldats de la *Ila Parthica*, et le revirement soudain des prétoriens restés à Rome⁹⁹. La révolte de 308 connut, quant à elle, une influence plus limitée même si, sur place, le nombre de soldats impliqués dans cette seconde révolte est beaucoup

⁹⁵ Voir I. Mennen, *Power and Status in the Roman Empire*, Leiden-Boston, p. 68 & 77.

⁹⁶ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 3, 5-6 ; Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 13, 3 ; 14, 1.

⁹⁷ Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 12, 1 ; 3.

⁹⁸ Les troupes d'Orient restent l'arme au pied quand Maximin, même au mois de mars, mobilise ses forces dans l'urgence et fonce depuis Sirmium vers l'Italie. Mais dans le même temps, les gouverneurs « gordiannistes » ne sont pas inquiétés par les militaires alors que dans des cas similaires en Thrace ou en Mésie, les tensions tournent à l'affrontement entre partisans et adversaires de la cause sénatoriale.

⁹⁹ Voir Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 8, 4-8.

plus important¹⁰⁰. La cause des soldats d'Afrique ne rencontra guère de soutien tant en Orient auprès de Maximin Daïa qu'en Occident auprès de Constantin.

Ainsi, hormis le cas particulier de la révolte de 238, l'influence de ce foyer fut très limitée tout au long de notre période. Les cas de ralliement à des mouvements de révolte extérieurs sont peut-être plus significatifs à ce sujet. Ainsi, en 253, la Numidie reconnaît Emilien avant de s'accommoder rapidement de Valérien sans que la vie de la province soit particulièrement bouleversée¹⁰¹. Vingt-trois ans plus tard, on sait grâce à des traces épigraphiques que le gouverneur de Bétique Aurelius Iulius, *vir perfectissimus, agens vice praesidis* pu reconnaître Florianus avant de faire la même chose en faveur de Probus sans que cela lui porte apparemment préjudice¹⁰². Entre temps, le ralliement de l'Espagne à la cause de l'empire gaulois ne semble pas avoir suscité de répression ou de reprise en main significative lorsque cette province préféra Claude II aux empereurs gaulois. Tous ces éléments propres à la révolte coïncident avec ce que I. Mennen dit de la place des grandes familles sénatoriales au IIIe siècle. Malgré les crises (dont les révoltes militaires), les exécutions ou les épidémies, les grandes familles sénatoriales ont su maintenir leur influence voire l'ont accrue dans les régions où elles exerçaient leurs fonctions. Cette évolution fut possible parce que, après 238, ces grandes familles furent plutôt fidèles aux empereurs successifs¹⁰³.

Loin des empereurs et loin des grands événements du siècle, les soldats africains intervinrent rarement pour manifester leur désaccord avec des politiques impériales en choisissant des chefs prestigieux, sans grande expérience militaire. Ce furent des révoltes qui s'engageaient dans des processus dans lesquels les possibilités ou les facteurs de réussites résidaient ailleurs, en tout cas pas entre les mains des unités cantonnées dans la région.

B : La Bretagne

La Bretagne fut un foyer plus turbulent que le précédent. Disposant de davantage de forces sur un espace plus réduit, il connut une évolution que l'on peut scinder en trois temps. Les deux premières révoltes de 195/196 et 209/210 montrent des troupes qui suivent des chefs extrêmement prestigieux (C. Albinus et Caracalla). C'est le temps politique du foyer breton qui entre en éruption pour se mettre au service d'aristocrates dont les attaches familiales sont extérieures à la province et dont les ambitions se conçoivent à l'échelle de l'empire.

La seconde étape est celle des ralliements aux empereurs gaulois ou à Florianus, peut-être à Bonosus ou Proculus, ainsi qu'à Carausius. Les chefs choisis par les troupes bretonnes ont pour point commun d'être des gens expérimentés dans le métier des armes mais ils n'ont toujours pas d'attaches particulières avec l'île. Toutefois, cette époque des ralliements correspond sans doute à une sensibilisation plus grande aux problèmes régionaux. Ce fut peut-être une préoccupation au moment où la Bretagne, après l'expérience de Postumus, continua

¹⁰⁰ Voir J. Rodriguez Gonzalez, *Historia de las legiones romanas*, Madrid, 2003, p. 710.

¹⁰¹ La même année, le gouverneur de Sardaigne M. Calpurnius Caelianus (annexe III, n° 35) fait passer sa province d'un *imperator* à un autre sans que sa carrière en pâtisse apparemment.

¹⁰² Annexe III, n° 18 ; *CIL* II, 1115 ; *CIL* II, 1116.

¹⁰³ I. Mennen, *Power and Status in the Roman Empire*, Leiden-Boston, 2011, p. 77.

de suivre des hommes comme Laelianus, Marius ou Victorinus. Sans doute est-ce le sens des troubles suscités par un autre Victorinus sous le règne de Probus. Quoi qu'il en soit, si sensibilisation régionale il y a, il apparaît que celle-ci se fait à l'échelle de la Bretagne et de la Gaule réunies. De plus, l'adhésion des légions bretonnes à la cause de Florianus apporte un contre-exemple à ce que l'on vient de supposer. De façon plus certaine, ce foyer est visiblement plus préoccupé par les problèmes de défense militaire du moment. Le choix des chefs qui ne se démarque pas sensiblement des évolutions de l'époque confirme cette inclination.

Le facteur régional peut apparaître plus nettement avec les circonstances de la proclamation de Carausius, empereur dit « breton » mais originaire de Gaule Belgique et proclamé à Boulogne. Mais ces événements peuvent également se lire d'une autre manière si on les regroupe avec la proclamation de Constantin. Dans ce cas, le foyer breton renoue avec le combat de chefs, un peu à l'image de ce qu'il a connu au début de notre période. Mais les temps ont changé, il faut envisager la proclamation de Carausius non pas à l'échelle de l'Empire mais plutôt à celle de l'Occident gouverné par Maximien et Constance. Les chefs sont tous des militaires de formation, ce qui n'a rien d'extraordinaire. C'est donc un nouveau temps politique du foyer breton avec la teinte militaire de son époque. Du reste, n'était-ce pas aussi le cas au cours de la phase des ralliements qui s'est épanouie au moment où l'empire était également fractionné ?

Nous serions donc en présence d'un second foyer dont les préoccupations communes aux troupes présentes sur son sol sont avant tout politiques, exception faite peut-être de la proclamation de Carausius, événement survenant au moment où la Bretagne souffre particulièrement de la piraterie germanique en Manche et en Mer du Nord. En effet, bon nombre de chefs choisis par les légions bretonnes sont extérieurs à la province et ont un statut important voire prestigieux dans le cas de Constantin. Le choix de ces chefs est celui des élites du temps chargées de commander une région où stationnent des troupes. Quant à l'influence qu'on pourrait croire relativement limitée du foyer breton, il faut la replacer dans le cadre d'un empire fractionné après 260. Et l'usurpation de Carausius ainsi que la proclamation de Constantin n'échappent pas à cette règle puisqu'à cette époque, le fractionnement est toujours de mise à la différence près qu'il est voulu (par les tétrarques) et non plus subi (suite à l'usurpation des empereurs gaulois).

La proclamation du fils de Constance Chlore à Eburacum illustre peut-être le mieux le caractère politique du foyer breton au cœur des problèmes militaires du temps. Après une campagne difficile contre les Pictes, les légions de Bretagne participèrent à la proclamation d'un homme originaire de l'Illyricum, certes homme de guerre expérimenté, mais dont le choix soutenait une volonté de rompre avec le fonctionnement du système tétrarchique pour revenir à l'hérédité dynastique.

C : L' Orient

L'Orient est le foyer le plus rebelle par le nombre de révoltes qui y ont éclaté alors que, nous l'avons vu plus haut, ce n'est pas cette région qui concentre le plus de forces

militaires. A la différence de tous les autres foyers de révolte, il se distingue d'abord par la régularité de son activité tout au long de la période étudiée (voir I, 3°, E). C'est aussi un foyer qui se distingue par le nombre important de révoltes suscitées par des troupes extérieures à la région. C'est le cas en 217 (prétoriens et *Ila Parthica*), en 218 (*Ila Parthica*), en 260 et 284 (soldats pannoniens), très probablement en 276 dans le cadre de l'usurpation de Florianus et en 297/298 en Egypte.

Dans la majorité des révoltes, la Syrie est au cœur des rébellions alors que l'Asie Mineure ou l'Egypte constituent des foyers secondaires qui servent souvent de forces de ralliements, plus rarement de forces d'opposition comme l'Egypte en 261. Dans un article qu'il a consacré aux révoltes syriennes en général, G.K. Young souligne la multiplicité des dangers qui accablent la région à partir des années 240 pour expliquer la particularité de ce secteur géographique si prompt à la rébellion¹⁰⁴. Aux nombreuses agressions perses puis gothiques à travers la mer Noire, il faut ajouter les désastres militaires répétés de l'armée romaine (mort de Gordien III, défaite de Barbalisos, défaite et capture de Valérien), la perte des cités des rives nord de la mer Noire ou de la forteresse de Doura Europos, la poussée de certaines épidémies, la pression fiscale accrue et/ou la rupture ponctuelle des communications avec l'Occident. A ces multiples catalyseurs de révolte s'ajoute la présence, plus qu'ailleurs dans l'Empire, d'élites prêtes à prendre un relais politique notamment à Emèse ou à Palmyre : les princesses syriennes, peut-être Iotapianus que G. K. Young rattache à l'ancienne famille princière d'Emèse, plus sûrement Uranius Antoninus auquel il faut ajouter les princes de Palmyre. Si les causes ou les facteurs énumérés par cet auteur ne sont pas contestables, ils ne peuvent, à notre sens, sous-tendre l'existence d'un régionalisme affirmé même si, de fait, entre la capture de Valérien et la reconquête d'Aurélien, la région a vécu en relative autonomie. En effet, on a dit plus haut que les révoltes nées dans cette région ne sont pas le fait exclusif de troupes cantonnées dans la région. De plus, rappelons que la révolte de Zénobie a dû s'imposer par la force en Arabie et en Egypte et n'a suscité qu'un timide ralliement des forces cantonnées dans le Nord de la Syrie, en Mésopotamie ou en Cappadoce. Ces dernières ont d'ailleurs rapidement fait défection à la reine de Palmyre à partir du moment où Aurélien s'est avancé en Asie Mineure. Autrement dit, le régionalisme oriental n'a pu durer que parce qu'il a revêtu les habits de l'unité traditionnelle jusqu'à la rupture provoquée par Zénobie.

De plus, les menaces militaires qui ont frappé l'Orient ne sont pas d'une nature équivalente ou aussi dangereuse que celles qui ont pesé sur le Danube ou sur le Rhin. Les rois Perses infligèrent de sérieux revers à l'armée romaine (défaite de Mésikhè, désastre de Barbalissos, capture de Valérien) mais ils furent toujours surmontés assez rapidement. La rapide reprise en main de Philippe l'Arabe ou de Valérien ainsi que l'offensive menée par Odénath jusqu'à Ctésiphon en témoignent. Cette réalité s'explique en partie par le fait que le Roi des rois ne dispose pas d'armée permanente et qu'en dépit de ses ambitions, il n'a pas les moyens d'occuper durablement l'Orient romain. Certes, on pourrait dire que l'Empire a

¹⁰⁴ G. K. Young, « Emesa in roman Syria. Resistance, Rebellion and Regionalism in the IIIrd C. A.D. », *Prudentia*, 36, 2004, pp. 31-48.

également toujours su se relever des désastres infligés par les Germains sur les frontières septentrionales. En revanche, c'est sur les frontières en contact avec les Germains que les empereurs ont dû renoncer à certains territoires comme les champs décumates, la Dacie et les cités des rives nord de la mer Noire. Nous n'avons pas d'équivalent sur les frontières partagées avec les Perses. De fait, le foyer oriental a relativement peu participé à la promotion de l'empereur soldat.

Sur le long terme, le foyer oriental a connu trois temps différents. Le premier temps (193-218) est particulièrement marqué par l'implication des troupes orientales dans les affrontements pour le pouvoir auxquels participent des chefs (masculins ou féminins) présents dans la région : Pescennius Niger, les princesses syriennes ou Macrin. Après une parenthèse incertaine lors des troubles du début des années 230, le second temps correspond à une volonté de résoudre les problèmes militaires du moment tout en comblant les vides laissés par le pouvoir central en 253, en 260 ou après la mort de Tacite en 276. Malgré les dangers qui pèsent sur la région après 260, on notera que les chefs désignés lors des révoltes (Macrien senior, L. Mussius Aemilianus en Egypte ou Zénobie) ne sont pas des militaires expérimentés. L'Orient ne fait de choix identiques à ceux faits par les foyers rhénan ou danubien que très tardivement avec le solide soutien constitué en faveur de Probus en 276 ou le soutien fragile accordé ponctuellement à Iulius Saturninus. De plus, on a tenté de le démontrer, les rébellions orientales n'ont pas de vocation régionale forte en dépit de certaines apparences : après les revirements spectaculaires de la *Illia Gallica* en 218, Uranius Antoninus disparaît rapidement sans laisser de traces, Zénobie fut loin de faire l'unanimité au sein des troupes de la région à partir du moment où elle affiche trop clairement sa différence (un problème qu'avait soigneusement évité Odénath) et Probus était un Illyrien. Quant au troisième temps (297-324), il est d'une nature identique au premier. L'opposition à la réforme administrative et fiscale de Dioclétien a sans doute mis le feu aux poudres en 297. Les révoltes postérieures, hormis le cas isolé de la révolte d'Eugène, éclosent au cœur des affrontements entre les tétrarques.

Le message global issu de ce foyer n'est pas toujours linéaire. On y lit aux deux extrémités chronologiques une forte implication dans les luttes pour le pouvoir au plus haut sommet avec des répercussions très larges à l'échelle de l'Empire. Entre les deux s'affirment des préoccupations plus d'ordre militaire avec un ralliement fréquent mais pas exclusif aux élites civiles locales qui, de fait, concourent à la mise en place d'un pouvoir collégial principalement soutenu par les unités syriennes mais envers lequel les autres unités de la région restent méfiantes. L'adhésion aux chefs issus des rangs de l'armée est tardive et ne correspond pas au moment où l'Orient connaît les pires dangers.

2° « Les militaires ».

A : Le Rhin

Ce foyer insurrectionnel a lui aussi connu trois temps différents au cours de notre période. A l'exception des événements de 234 que nous connaissons très mal, le premier temps fut celui des ralliements ponctuels mais importants (193, 235, 253) à des chefs

prestigieux toujours issus de l'ordre sénatorial (S. Sévère, Magnus ou Valérien) sans attaches particulières avec la région rhénane mais, pour les deux derniers, récemment impliqués dans de grandes opérations militaires sur le Rhin au moment où ils sont choisis par les soldats. C'est un trait de caractère qui devait devenir dominant à partir du moment où les légions du Rhin s'engagent dans une seconde phase beaucoup plus active de révolte.

La phase 260-286 (période où les troupes de Germanie Supérieure et Inférieure subirent des assauts barbares de plein fouet) est, on l'a vu, la plus active. Le foyer rhénan se caractérise ici par la domination de préoccupations militaires. D'abord parce que certaines révoltes se situent en marge d'opérations militaires locales (révolte de Postumus, révolte de Bonosus et Proculus), ensuite parce que, au cours de cette période, l'expérience militaire du chef semble avoir primé sur tout le reste, c'est du moins ce qu'en disent tous les auteurs anciens qui ont écrit sur eux et sur cette période¹⁰⁵. Cette caractéristique ne s'est pas démentie par la suite avec le ralliement de certaines unités rhénanes à Carausius ou le ralliement plus unanime à la cause de Constantin, lui-même fils d'un officier très prestigieux et populaire aux yeux des soldats du Rhin. Mais c'est là un autre temps de l'action des légions du Rhin qui sont redevenues des forces de ralliement pour la cause d'un homme de guerre expérimenté.

Ces dernières remarques nous amènent à mettre l'accent sur d'autres caractéristiques de ce foyer militaire par excellence. Les événements qui ont marqué l'avènement de Laelianus ou de Marius, ceux qui ont marqué la révolte de Bonosus, l'usurpation de Carausius ou la chute finale de Tétricus montrent que les unités qui composent ce foyer insurrectionnel n'ont pas nécessairement les mêmes préoccupations. Ces dernières peuvent même devenir antagonistes au point de faire naître des affrontements « fratricides ». C'est une caractéristique que nous ne trouvons pas au sein des armées bretonnes qui, dans la révolte, agissent avec plus d'unanimité. Ainsi, ponctuellement, les troupes rhénanes ont vraisemblablement eu au cours de leur période de révolte la plus active des visions beaucoup plus locales des problèmes auxquels elles étaient confrontées. C'est peut-être une des raisons qui explique l'audience limitée de certaines révoltes, même si certaines d'entre elles ont, comme pour les unités bretonnes, éclaté dans un empire fractionné. Toutefois, il est à noter que les révoltes de 269 et celle de 280/281 ont rencontré un écho beaucoup plus faible que celle de 260. Sans doute est-ce aussi pour cette raison que le phénomène de la révolte a connu de notables irrégularités géographiques. On a noté plus haut (voir I, 3°, C) que cela se traduisait par un rôle beaucoup plus actif de la région comprise entre Colonia Agrippina et Mogontiacum à équidistance desquelles se situe Trèves, lieu privilégié de résidence pour les princes présents dans la région. On peut penser que c'est un des facteurs qui expliquerait le rôle plus moteur des *Ia Minervia*, *XXIIa Primigenia* et éventuellement de la *Classis Germanica*. Autrement dit, en sus de préoccupations avant tout militaires, la proximité de l'empereur ou de l'un des empereurs ainsi que de deux ateliers monétaires auraient joué un rôle de catalyseur supplémentaire dans une mesure qu'il est bien difficile d'évaluer. Ce que l'on sait des circonstances qui ont porté Postumus au pouvoir ou à sa chute peuvent nous le

¹⁰⁵ Voir notices biographiques en annexe III de M. Cassianus Latinius Postumus (annexe III, n° 36), M. Aurelius Marius (annexe III, n° 20) ; C. Ulpius Cornelius Laelianus (annexe III, n° 141) ; Bonosus (annexe III, n° 32) et Proculus (annexe III, n° 121)

laisser penser. Toutefois, on se gardera bien de toute tentative d'extrapolation au regard de la fragilité des renseignements fournis par nos sources.

Pour terminer, on nuancera ce que l'on vient de dire en rappelant que les troupes rhénanes surent faire preuve d'une relative unité au point de conserver pendant 14 ans le domaine qu'elles avaient arraché des mains du pouvoir central. Par ce fait, et par le choix des chefs, elles donnaient indirectement une couleur politique à leur foyer d'insurrection. En effet, les initiatives limitées dans le temps des troupes de Gaule et de Germanie étaient à l'origine de deux secessions durables et exprimaient du même coup le désir plus ou moins conscient de la mise en place d'un pouvoir collégial de fait. Le choix presque invariablement répété sur une majorité de révoltes d'usurpateurs expérimentés en matière militaire donnait aussi un signal clair sur ce que devaient être les qualités et les compétences d'un empereur tel qu'il était conçu au sein des troupes qui gardaient le Rhin. Progressivement, s'est imposé le prototype de l'empereur soldat.

B : Le Danube

Après l'épisode sévérien, le foyer danubien s'active réellement et durablement entre 248 et 286. Mais, au cours de cette période où le foyer danubien connut son apogée, les flambées de violence s'épanouirent en quatre vagues : trois vagues courtes (entre 248 et 253, entre 258 et 260 entre 267 et 270) suivies d'une vague plus longue entre 276 et 286. On notera que ces vagues correspondent pour les trois premières à des moments d'invasion ou de combats frontaliers identiques à ceux qu'avait pu connaître le foyer rhénan. En revanche, la quatrième vague a vu fleurir des révoltes qui, en général, éclatait dans une conjoncture internationale plus apaisée, du moins sur la frontière que ces troupes devaient garder.

Le foyer danubien se caractérise rapidement, comme son homologue rhénan, par une préoccupation militaire tant par les circonstances où il entre en activité que par le choix de ses chefs qui sont des hommes militairement expérimentés à qui on demande avant tout de résoudre les problèmes frontaliers du moment, exception faite de Valérien proclamé sur le Haut-Danube. Le choix de Trébonien Galle imposé par les Danubiens conforte le constat que l'on vient de dresser. On retrouve les mêmes circonstances et des choix de chefs identiques entre 258 et 260 (Ingenuus, Regalianus ou Valens). Jusqu'à cette date, les chefs soutenus par les unités danubiennes sont des sénateurs en majorité mais c'est une situation conforme à l'évolution du temps. La troisième vague (267-270), montre toujours une orientation militaire par le choix des chefs (Auréolus et Aurélien) mais la proclamation et le maintien au pouvoir du second pendant cinq ans laisse également apparaître une vision politique : le choix du prince résulte de la volonté des soldats comme l'ont si bien exprimé ceux qui se sont adressés à Aurélien¹⁰⁶ au profit d'une politique délibérément unitariste ou unioniste à l'échelle de l'Empire. Rappelons ici, pour mémoire, que Gallien a sans doute payé de sa vie (du moins en partie) son échec à réaffirmer réellement son autorité sur l'Orient et surtout sur l'Occident. Nous verrons aussi plus loin que le monnayage d'Aurélien présente de singulières particularités par rapport à celui de ses prédécesseurs ou de ses successeurs immédiats.

¹⁰⁶ Voir continuateur anonyme de Dion Cassius, *FGH*, IV, *Fragment*, 10, 6, p. 197.

Cette évolution amorcée au cours de la troisième vague se confirme lors de la quatrième vague (révoltes de Florianus, Carus, Diocletianus et Carausius) : le prince est un soldat expérimenté, exerçant son métier avec rigueur sans pour autant verser dans l'excès (Aurélien et Probus l'ont appris à leurs dépens), choisi plutôt parmi des militaires de la région (c'est presque toujours le cas depuis Auréolus) pour défendre ce que les Danubiens estiment être avant tout l'intérêt commun des provinces de l'Empire. Les années de la Tétrarchie ont confirmé cette orientation nouvelle. Que ce soit Licinius ou Constantin, les deux personnages répondaient au profil du prince attendu. Les Danubiens ont finalement soutenu celui qui s'avérait être le plus à même de défendre la frontière et de reconstituer l'unité de l'Empire en apportant un schéma de succession qui, à défaut d'être toujours satisfaisant, réintroduisait des choses connues, plus traditionnelles et, d'une certaine façon, plus rassurantes¹⁰⁷.

Ainsi, le foyer danubien a suivi une évolution un peu parallèle au foyer rhénan. Né des problèmes militaires auxquels il voue toujours une grande sensibilité¹⁰⁸, il a lentement mué pour se doter de caractéristiques politiques plus affirmées. Mais ces dernières résultaient des problèmes militaires et se sont ponctuellement exprimées de façon plus explicite. Par le choix de ses chefs, le foyer danubien apparaît de prime abord comme étant volontiers conservateur, « patriotique », soucieux des problèmes de défense dans la fidélité au pouvoir central et la volonté de servir de socle à un empire unifié dont le gouvernement appartient à un seul prince.

Cette apparente unité doit cependant être fortement nuancée. La synthèse que nous venons de rédiger ne doit pas faire oublier que les orientations générales que nous croyons avoir discernées ne furent pas toujours partagées par l'ensemble des corps d'armées qui séjournèrent dans l'Illyricum. Comme on l'a dit plus haut, le foyer danubien, comme son homologue rhénan (voir I, 3, D), comporte un noyau plus actif fort de six légions, d'une flotte et des vexillations installées à Sirmium, et localisé entre Vindobonna et Viminacium. C'est aussi une région où s'installent régulièrement les princes qui séjournent dans la région. Le noyau Vindobonna-Viminacium a parfois partagé l'initiative de la révolte avec les légions de Mésie Inférieure, les vexillations basées en Italie du Nord ou avec celles de Rhétie et de Norique. Ces dernières ont eu la particularité de faire des choix qui entraînaient parfois des désaccords profonds avec leur « consœurs » d'Illyricum. Rappelons que la proclamation de Valérien entraîna des affrontements avec les troupes venues du Moyen et surtout du Bas-Danube. On retrouve un cas de figure un peu identique avec la proclamation d'Auréolus en 267. Ajoutons enfin que la crise de 238 causa des fractures importantes au sein de l'armée d'Illyricum. Si la majorité des unités de la région suivit Maximin le Thrace, d'autres firent défection et passèrent à la lutte armée à partir du moment où l'empereur s'était éloigné vers l'Italie. Enfin signalons les échos limités de certaines révoltes comme celles de Pacatianus, d'Ingenuus, de Regalianus ou de Valens qui furent tous rapidement écrasés, parfois par d'autres unités danubiennes. Ainsi, la plus grosse concentration de troupes de l'Empire,

¹⁰⁷ Rappelons ici les succès répétés de Constantin, soldat expérimenté, face à tous ses adversaires successifs et face aux barbares, que ce soit sur le Rhin ou sur le Danube à la veille de sa rupture avec Licinius en 324.

¹⁰⁸ L'usurpation de Carausius voulue, entre autres, par des vexillations danubiennes est là pour nous le rappeler.

initialement préoccupée par les problèmes militaires se fractionna aussi pour porter un intérêt à des situations très locales.

En même temps, sur le long terme, remarquons que ce foyer a privilégié bon an mal an des chefs issus de la région ou ayant une bonne connaissance de l'Illyricum qu'ils savent défendre : Dèce, Emilien, Ingenuus, Aurélien et Dioclétien répondent bien à ce profil. Il y eut des contre-exemples notables avec la proclamation de Valérien ou celle des Macriens en Orient. Il faudrait aussi signaler la fidélité à Gallien sept années durant ! Mais, chez tous ces hommes, nous retrouvons l'expérience militaire, l'engagement personnel (les tués au combat sont nombreux) et/ou la volonté de promouvoir les militaires à des postes de plus en plus importants.

3° L' « anarchiste » ?

Par le nombre de révoltes qui y ont éclaté, le foyer italien est d'une importance comparable au foyer rhénan mais la comparaison s'arrête là, tant les caractéristiques qui lui sont rattachées en font un foyer à part. On a vu plus haut que la quasi-totalité des révoltes imputables à ce foyer sont le fait de la *Ila Parthica* et surtout des prétoriens qui s'imposent sur la scène politique surtout dans le premier tiers du troisième siècle¹⁰⁹. Les déplacements des prétoriens et de la *Ila Parthica* après 250 font disparaître ou presque le foyer italien désormais réactivé ponctuellement dans le nord de la péninsule par des vexillations composées en grande partie de troupes danubiennes (révolte d'Aurélius) ou beaucoup plus composites (révolte de M. Aurelius Sabinus Iulianus en 284, révolte de Constantin en 316). Le danger potentiel représenté par ce foyer s'est vraisemblablement déplacé comme nous avons tenté de le montrer précédemment (voir I, 4°, B) mais, ce faisant, on a beaucoup plus de mal à cerner ses caractéristiques et leur évolution.

Dans la mesure où ce foyer italien s'éveille presque toujours à proximité du prince, les échos de ses soubresauts très locaux ont des répercussions souvent extrêmement larges. Autrement dit, la capacité de nuisance de ce foyer insurrectionnel ne dépend pas de l'importance des forces qu'il rassemble. Les soldats de la *Ila Parthica* assassinent Maximin le Thrace sur un accès de colère qu'ils ne tardent pas à regretter pour certains d'entre eux. Trois ans plus tard, la même unité participe activement à l'élimination de Macrin alors qu'elle l'avait soutenu un an auparavant. Les prétoriens ont souvent adopté un comportement similaire entre janvier et mars 193, entre 221 et 223 ainsi qu'en 238. Dans ces cas-là, la mauvaise humeur de la garde impériale, peu ou pas contrôlée par les élites se mue rapidement en flambée de violence avec assassinat à la clef. Et les réformes de Septime Sévère n'y ont rien changé.

Le foyer italien se distingue également par le choix des chefs. Encore que, sur ce dernier point, il faut garder à l'esprit que les sources sont plus précises sur les troupes qui

¹⁰⁹ Sur les déplacements de la *Ila Parthica* dans la seconde moitié du IIIe siècle voir J Rodriguez Gonzalez, *Historia de las legiones romanas*, Madrid, Vol. I, 2003, p. 104-105

entourent l'empereur (du moins pour les années 193-238) qu'elles ne le sont pour les unités frontalières. Il y a donc là un autre effet déformant possible. On notera toutefois avec intérêt que lors des révoltes de janvier-mars 193 mais également en 217, la préférence des prétoriens s'exprime en faveur de chefs issus de l'ordre équestre : Laetus ou Macrin à qui ils restent fidèles jusqu'à ce que leur empereur décide de fuir le combat¹¹⁰. Ils font un choix similaire en 235, lorsqu'ils décident d'abandonner Alexandre Sévère au profit du *praefectus tironibus*. En cela, ils sont en décalage ou en opposition avec l'évolution de leur temps qui est toujours marqué par la domination des sénateurs. La fidélité à la dynastie sévérienne est fragile, eu égard à ce que l'on vient de dire mais également en fonction de ce que l'on sait du comportement de la garde entre 218 et 223 qui, certes souvent manipulée, par Iulia Maesa ou Iulia Mamaea, instaure un véritable climat de peur à la cour dont Elagabal, Iulia Soaemias, Domitius Ulpianus ou Sévère Alexandre eurent à souffrir.

En effet, pendant le premier tiers du III^e siècle, la famille impériale savait très bien, ou eut à l'apprendre à ses dépens, que les prétoriens pouvaient facilement s'accommoder d'une certaine autonomie vis-à-vis des élites. Ce sont eux, pourtant parmi les soldats les mieux connus, qui cumulent le plus de révoltes sans chef avéré ou dirigées par des *leaders* d'origine et/ou de condition très obscures. Les révoltes du 3 janvier 193, de la fin de 221 ou début 222, et de mai/juin 238 n'ont pas de chef connu, celle du printemps 223 a laissé apparaître un certain Epagathus dont nous ne connaissons rien. La *Ila Parthica* a suivi le même chemin lorsque certains de ses soldats ont choisi d'assassiner Maximin le Thrace. La flambée de mai/juin 238 est totalement incontrôlable jusqu'à ce que certains prétoriens proclament Gordien III pour sortir de la crise et Rome s'accoutume du fait. Enfin, ils firent montre d'une singulière initiative jugée choquante par une partie des élites en mettant l'Empire à l'encan d'une façon aussi explicite en mars 193. Par le passé, l'Empire a aussi pu être véritablement acheté mais le *donativum* permettait de masquer une réalité peu avouable¹¹¹.

Comme on arrive à mieux les cerner, les motifs de révolte des soldats d'Italie nous apparaissent très divers et les questions du quotidien y prennent une place importante. Mais n'était-ce pas aussi le cas des autres soldats que nous connaissons moins ? Les prétoriens ont des relations parfois difficiles avec les civils de la capitale contre qui, de temps à autre, ils entrent en conflit ouvert. Toute intervention du prince en la matière doit s'envisager avec prudence au risque de voir l'affaire dégénérer à son encontre¹¹². Les princes qui veulent renforcer la discipline ou faire preuve d'une austérité jugée trop contraignante, comme Pertinax, prennent des risques importants. Ceux qui veulent recourir à des mesures plus radicales comme celles qu'on a bien voulu prêter à Pupien et Balbin ou à Sévère II s'exposent au pire¹¹³. Les jalousies avec la garde germanique peuvent également jouer un rôle non

¹¹⁰ La *Ila Parthica* fait de même en 217. Rappelons également que le choix premier des troupes s'était exprimé en faveur de M. Oclatinus Adventus, l'autre préfet du prétoire.

¹¹¹ La proclamation d'Othon constitua une sorte de précédent en la matière puisque ce sénateur ambitieux utilisa l'argument financier auprès des prétoriens afin de détrôner Galba qui avait adopté une attitude très stricte sur ce sujet.

¹¹² Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXX, 2, 3.

¹¹³ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 5, 3 ; Lactance, *De Mortibus Persecutorum*, XXVI.

négligeable. Ce facteur apparaît clairement en 217 ainsi qu'en 238¹¹⁴. Et la courte liste des catalyseurs de révolte que nous venons de donner n'est pas exhaustive.

Ainsi, plus que les autres foyers de révolte, le foyer italien, apparaît comme le plus désordonné et le plus en rupture avec les évolutions du temps. Le nombre de révoltes imputables aux seuls prétoriens, le choix particulier des chefs entre 193 et 238, l'énorme impact de ses soubresauts sur la vie de l'Empire, les motivations très diverses que l'on peut discerner contribuent à donner l'apparence d'un foyer anarchique au milieu duquel évolue le prince. La réactivation plus tardive de ce foyer pourrait également s'interpréter dans le même sens, la proclamation d'Aurélius ou celle de Maxence accélérant ou aggravant l'éclatement du pouvoir. Mais, il n'a pas échappé au lecteur que l'on pourrait appliquer ce raisonnement à bien d'autres foyers de révolte. Aussi, par les événements auxquels les prétoriens ont vraisemblablement participé et par les trois révoltes qui éclatent en Italie du Nord entre 267 et 316, on voit plutôt un foyer italien se mettre au diapason de son temps, par le choix des chefs et par les motifs sous-jacents à ces révoltes.

Mais, sur le long terme, les désordres prétoriens s'inscrivent finalement au cœur des luttes politiques même s'ils ont pu donner l'impression par moments qu'ils n'agissaient que pour eux-mêmes. Au bout du compte, leurs turpitudes n'étaient que la conséquence des manœuvres des élites qui souvent perdirent le contrôle de la machine qu'ils venaient de mettre en marche. Au moment où ils parurent être les plus dangereux entre 221 et 223 ainsi qu'en 238, ils finirent par se réfugier derrière la confiance fragile qu'ils accordaient à un prince enfant. Les sources ne nous permettent pas de dire si leur départ pour les champs de bataille après 250 les a davantage sensibilisés aux questions d'ordre militaire. Ce que nous avons dit de leurs interventions possibles dans l'assassinat de Gallien ou celui d'Aurélien, la proclamation de Carus, de Dioclétien ou de Constantin n'incite pas à le penser mais on ne saurait en dire davantage. Quoi qu'il en soit, la proclamation de Maxence montre qu'une fois de plus ils se trouvaient dans un rôle qu'on leur connaissait avant 238.

Au terme du nouvel inventaire que nous venons d'achever, il apparaît, en corrélation avec ce que nous avons dit à propos de l'identification des unités rebelles et de la prosopographie de la révolte, que les différents foyers insurrectionnels qui ont marqué la vie de l'Empire au III^e siècle ont eu des périodes d'activité prédominantes non simultanées ainsi que des identités propres au sein desquelles on s'est efforcé de faire apparaître certaines dynamiques.

Chronologiquement, le foyer oriental s'est manifesté tout au long de notre période alors que les foyers rhénan et danubien s'agitent surtout au moment où s'accroissent les problèmes de frontière, entre 260 et 286 pour le premier, entre 248 et 286 pour le second. Reste les foyers africain, espagnol et breton aux soubresauts sporadiques se manifestant plutôt avant 238 et plutôt après 286. Reste enfin le cas particulier du foyer italien qui se démarque des trois précédents par une activité beaucoup plus intense avant 238 et par des

¹¹⁴ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 6, 4 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 5, 2.

comportements apparemment très différents. Trois de ces foyers sont périodiquement mis en branle par des centres actifs ou des centres moteurs situés sur le Moyen-Rhin, le Moyen-Danube et en Syrie.

Le nombre de révoltes ayant éclaté dans ces foyers est généralement lié avec l'importance numérique des troupes séjournant sur place. Ce paramètre a permis d'instaurer une hiérarchie plaçant ainsi l'Orient et le Danube en tête, suivis dans un ordre toujours décroissant du Rhin et de la Bretagne. L'Afrique et l'Espagne sont les moins actifs. Ce schéma d'ensemble est nuancé par le cas particulier du foyer italien et par la plus grande activité de l'Orient par rapport au Danube. En revanche, l'impact ou l'écho que ces foyers insurrectionnels ont pu avoir sur le reste de l'Empire se mesure de façon beaucoup plus aléatoire. Les révoltes perpétrées par les formidables forces danubiennes eurent souvent un écho limité à l'Illyricum ce qui n'a pas empêché la diffusion plus tardive du modèle de l'« empereur-soldat » forgé pour partie dans cette région. Quant au foyer rhénan, il s'est distingué, entre autres, par la mise en place d'une des partitions de l'Empire les plus durables et les plus solides¹¹⁵. Enfin, rappelons brièvement que le foyer italien du premier tiers du IIIe siècle eut un impact considérable au regard de l'importance numérique de ses troupes.

Tous ces paramètres confrontés à la prosopographie des chefs et aux circonstances auxquelles furent confrontés ces foyers a permis de les scinder en deux groupes. Ceux que nous avons regroupés sous l'appellation « les politiques » rassemblent les foyers d'un grand arc sud de l'Empire avec aux extrémités la Bretagne et l'Orient, en passant par l'Afrique et l'Italie. Même si aucune de leurs frontières n'échappa à une menace extérieure à un moment ou à un autre au cours du IIIe siècle, ils furent néanmoins confrontés à des problèmes militaires de moindre gravité, toutes proportions gardées. Ce sont des régions où l'influence des grandes familles sénatoriales était toujours vivace voire plus importante, et où les élites municipales anciennes conservaient une place prépondérante. A notre sens, ces caractéristiques ont interagi avec le phénomène de la révolte, même si il est souvent de coutume de séparer les militaires et les civils, a fortiori lorsqu'une unité se révolte dans une région où elle n'est pas habituellement cantonnée. Autrement dit, les révoltes militaires qui ont éclaté dans ces régions sont indissociables du rapport de forces qu'ont réussi à installer et/ou conserver les élites « classiques » de l'Empire.

De fait, dans la majorité des cas, les « politiques » ont privilégié des chefs plus « civils », au moins dans les apparences. C'est très net dans le cadre des révoltes africaines (les Gordiens et L. Domitius Alexander), c'est aussi le cas jusqu'à une date tardive en Orient (Uranus Antoninus, Macrien ou Zénobie) et en Bretagne (du moins jusqu'en 260) et ce schéma finalement l'emporte chez les prétoriens (Macrin, Sévère Alexandre, Gordien III, Maxence) avec, pour ces derniers, un parcours plus chaotique et peut-être une parenthèse différente entre 238 et 306. L'apparente exception bretonne est nuancée par le fait qu'au sein de ce foyer régional les troupes ont quand même choisi deux Césars et un Auguste sur les trois révoltes qu'elles ont provoquées.

¹¹⁵ Rappelons ici que Gallien tenta sans succès de réduire l'Empire des Gaules par la force à deux reprises.

Outre la défense relative d'un modèle civil du pouvoir, on voit également apparaître tout au long de la période une résistance du principe dynastique chez les « politiques ». Les Sévères, ponctuellement contestés, s'appuyèrent quand même durablement sur les prétoriens et trouvèrent vraisemblablement des défenseurs jusque vers 253 si L. Aurelius Sulpicius Severus Uranius Antoninus (annexe III, n° 70) est bien apparenté à cette famille¹¹⁶. Les Gordiens ne durent leur longévité qu'à la révolte prétorienne de mai/juin 238. Enfin, le principe dynastique fut conjointement remis au goût du jour par les troupes de Bretagne et par les prétoriens qui, en 306, proclamaient respectivement deux descendants directs des tétrarques en violation du système de succession mis en place par Dioclétien. Autrement dit, c'est au sein de ces « politiques » que se manifestent les résistances les plus fortes au modèle de l'empereur-soldat tel qu'il était apparu et tel qu'il avait évolué par ailleurs.

Cette affirmation est renforcée par les résistances que l'on voit se manifester à l'encontre de la politique fiscale de certains empereurs. Cette résistance apparaît clairement comme un catalyseur de révolte en 238 en Afrique, elle est en toile de fond en Orient à la veille du renversement de Philippe l'Arabe, de la révolte de L. Domitius Alexander en Egypte en 297 et de la proclamation de Maxence en 306. Ainsi, de fait, à l'exception de la Bretagne, se dessine également une sorte de vues communes des « politiques » sur ce que doit ou devrait être la politique du pouvoir en la matière qui, au III^e siècle, frappe proportionnellement plus fort les provinces riches de l'empire dont font partie les provinces orientales ainsi que celles d'Afrique du Nord et d'Espagne.

Les « militaires » se concentrent entre les foyers rhénan et danubien. Moins urbanisés, ils furent confrontés de plein fouet aux redoutables attaques des Alamans, des Goths ou des Juthunges. Ce sont les problèmes militaires graves créés dans des régions dont on a pu croire ponctuellement qu'elles pouvaient être submergées par les envahisseurs qui sont à l'origine de ces deux foyers de révolte. En réaction à ces problèmes, les Danubiens d'abord, les Rhénans ensuite ont initialement privilégié des sénateurs au profil de carrière fortement empreintes d'expérience militaire (Dèce, Emilien sans doute, Valérien) avant de favoriser plus régulièrement des empereurs-soldats par excellence (les empereurs gaulois, Auréolus, Aurélien, Domitianus ...) jusqu'à ce que cette habitude récurrente prise sur les deux grands fleuves devienne une règle.

Porter régulièrement au pouvoir les plus compétents en matière militaire pour avant tout défendre la frontière a certes obtenu le soutien ponctuel des aristocraties gauloise sous Postumus et bretonne sous Carausius mais a également eu pour corrolaire à moyen terme le renoncement implicite à l'hérédité en dépit des efforts de Dèce ou de Valérien et de Gallien. Cette habitude renforça peu à peu l'affirmation plus ou moins explicite d'une volonté de la part des troupes de faire et défaire les princes. On peut dire qu'en ce domaine les foyers rhénan et danubien ont suivi une certaine régularité. En revanche, les trajectoires suivies

¹¹⁶ Malgré l'assassinat de Caracalla et d'Elagabal, les prétoriens gardèrent leur sympathie pour Iulia Domna (Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 23, 2-3) et furent des artisans à part entière de l'accession au trône de Sévère Alexandre.

furent parfois sensiblement différentes. Avec les révoltes de 260 et de 286 les Rhénans, ou du moins une partie d'entre eux pour la seconde révolte, contribuèrent fortement à l'instauration d'un pouvoir collégial contraint en étant à l'origine des deux plus solides partitions de l'Empire. En revanche, les Danubiens qui pourtant choisirent ostensiblement des chefs issus de l'Illyricum, combattirent aux côtés de Gallien la sécession gauloise et défendirent apparemment plus fortement l'idée de l'unicité de l'Empire que leurs homologues rhénans.

C'est également au sein de ces deux foyers qu'apparaissent sans doute le plus des dissensions sociales entre la troupe et l'aristocratie classique. Sur ce point, rappelons que Dion Cassius ou Zosime ont clairement indiqué des tensions entre la troupe et le commandement dès la fin du règne d'Alexandre Sévère et à la fin des années 240¹¹⁷. En revanche, il apparaît moins évident que l'on puisse parler de plus fortes tensions entre les soldats et les civils dans les foyers rhéno-danubiens. Certes, les troupes venues des frontières septentrionales de l'Empire se rendirent tristement célèbres par leurs exactions (à Mogontiacum et à Autun en 269, à Byzance sous Gallien et en Italie sous Galère) ou par leur fort désir de piller en Asie Mineure sous Aurélien ou en Italie du Nord quand Constantin s'avance dans la région pour aller écraser Maxence. Mais des exemples analogues ont existé dans les foyers dits « politiques ». Citons à ce sujet les tensions entre les prétoriens et la population de Rome ou la terrible répression dont les civils d'Alexandrie et d'Afrique proconsulaire furent les victimes de la part de soldats membres de la *Ila Traiana* selon J. Rodriguez Gonzales pour les premiers¹¹⁸ et des soldats de la *IIa Augusta* pour les seconds.

Au total et de prime abord, les « militaires » furent ceux qui s'inscrivirent le plus en rupture avec la tradition et le principe du « consensus » cher à Paul Veyne quand les « politiques » résistaient apparemment aux mutations en cours. Reste à savoir si les dynamiques que l'on vient de dégager furent aussi claires dans l'esprit de ceux qui prirent la tête des mouvements de révoltes dans les foyers « politiques » ou « militaires » que l'on vient de dessiner. Autrement dit, y-a-t-il eu à un moment ou à un autre un programme politique de la révolte qui a pu servir de force motrice ou de fil directeur à la construction des espaces géopolitiques en question ? Si oui, dans quelle mesure ceux-ci résultaient-ils de la volonté des chefs conscients du chemin qu'ils traçaient ou d'une adaptation à des dynamiques politiques, économiques ou sociales que les chefs et/ou les soldats partageaient plus ou moins consciemment ? En d'autres termes est-ce que ce sont les programmes politiques qui servent de force motrice ou les actes dispersés des soldats qui modulent les choix politiques ? A moins que les deux interagissent auquel cas le ou les programmes politiques sont liés à des types de révolte qu'il nous reste encore à déterminer.

¹¹⁷ Voir 2^e partie, chapitre II, II.

¹¹⁸ J. Rodriguez Gonzales, *Historia de la legiones romanas*, vol. II, Madrid, 2003, p. 729.

Chapitre II Programme politique et typologie de la révolte.

I La révolte dans l'*adlocutio*.

Les témoignages d'*adlocutiones* sont rares et d'une fiabilité toute relative. Hérodien en retranscrit plusieurs pour le début de notre période mais, pour le reste, les abrégiateurs du quatrième siècle ou les abrégiateurs byzantins ne se préoccupent guère du sujet. Reste l'auteur de l'*Histoire Auguste* qui peut parfois donner beaucoup de détails et relater des discours qui sortent tout droit de son imagination. A ces problèmes, il faut ajouter les risques d'anachronismes, récurrents dans l'*Histoire Auguste* pour ne citer que cet exemple-là. En fin de compte, l'analyse des discours que nous trouvons dans les sources littéraires doit se faire avec beaucoup de circonspection tant on se trouve confronté avec des problèmes très épineux.

1° Défense de l'Empire et défense des intérêts de l'armée.

En additionnant les renseignements fournis par les auteurs antiques, il apparaît au premier abord que les chefs rebelles ont voulu présenter leur action comme légitime. Dans la très grande majorité des cas, ces chefs prétendent réparer une rupture de la tradition ou du consensus et/ou de rendre justice. Septime Sévère s'affiche comme vengeur de Pertinax, victime de l'odieuse révolte des prétoriens qui ont vendu l'Empire aux enchères¹. Macrien n'a d'autre souci que d'éviter l'anarchie et, comme Marius, il justifie sa nouvelle place sur le trône par le discrédit considérable dont s'est couvert l'empereur régnant, Gallien en l'occurrence². Macrien et Probus auraient justifié leurs actes par le vide créé à la tête du pouvoir avec la disparition de Valérien ou de Tacite de la scène politique³. Pour sa part, Licinius entend rétablir la tradition pluriséculaire du polythéisme romain trahie par Constantin⁴.

Le soulèvement militaire aurait donc eu pour premier but d'assurer la défense des intérêts supérieurs de l'Empire. Il s'agit de défendre l'Etat romain contre ses ennemis intérieurs que sont les mauvais princes et tous ceux qui, par leurs actes ou leur mauvaise vie, porteraient directement atteinte à la sûreté de l'Etat. Il s'agit également de défendre Rome contre les ennemis extérieurs. Macrin, se présente comme le défenseur de l'Empire contre l'invasion perse que l'empereur parjure Caracalla a provoquée. Pupien assure que les empereurs « se soucieront de maintenir dans le calme les nations barbares » et Marius fait de la sécurisation des frontières son unique objectif⁵.

Les *adlocutiones* montrent également que les révoltes militaires auraient aussi pour but de défendre les intérêts des soldats qui, par nature, se trouvent être des acteurs essentiels

¹ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, II, 10, 4 ; II, 10, 2.

² *Histoire Auguste, Les Trente Tyrans*, XII, 2 ; XII, 1 ; VIII, 8.

³ *Histoire Auguste, Les Trente Tyrans*, XII, 2 ; *Vie de Probus*, XI, 3-4.

⁴ Eusèbe de Césarée, *Vie de Constantin*, II, 5.

⁵ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, II, 14, 6-7 ; ὑπὲρ δὲ τοῦ καὶ τὰ βάρβαρα ἡσυχάζειν ἔθνη, διαφροντίδος ἡμεῖς ἐξέπιμεν. Hérodien, VIII, 7, 6 ; *Histoire auguste, Les Trente Tyrans*, VIII, 11.

dans tout processus de défense contre les menaces qui pèsent sur la vie de l'Empire. Mais, d'après les textes dont nous disposons, ces intérêts se limiteraient la plupart du temps à des avantages financiers. Maximin aurait eu pour premier souci de compenser la pingrerie de Sévère Alexandre en doublant les soldes et en promettant de fortes gratifications et récompenses. Il aurait également supprimé bon nombre de punitions jugées trop sévères. Maximien n'aurait rien proposé d'autre que l'espoir de gros bénéfices pour attirer à lui une partie des troupes de Constantin. Gordien I aurait aussi fait des promesses de même nature même si son programme avait des ambitions autrement plus larges selon les dires d'Hérodien⁶.

En dehors de ces deux motivations principales, défense de l'Empire et défense des intérêts de l'armée, certains mouvements de révolte, très minoritaires, auraient eu pour ambition de mettre en place une nouvelle forme de gouvernement. Sous Commode déjà, Clodius Albinus aurait expliqué aux soldats que l'ancien régime républicain était paré de toutes les vertus. Quant à Probus, c'est dans une lettre adressée aux sénateurs qu'il aurait exprimé son souhait de voir rétablir la prééminence du Sénat pour le choix des princes⁷. Enfin, d'après Hérodien, Pupien aurait déclaré aux troupes rassemblées devant lui à Aquilée après la mort de Maximin le Thrace que l'une des ambitions des empereurs était d'établir une double monarchie avec une répartition des rôles entre les deux empereurs qui rappelait les fonctions exercées par les consuls sous la République⁸.

Certaines affirmations hautement fantaisistes, comme les projets que prête l'auteur de l'*Histoire Auguste* à Probus, ainsi que certains préjugés sociaux classiques comme la légendaire cupidité des soldats incitent donc à l'extrême prudence sur la valeur des projets politiques que les auteurs anciens attribuent à certains chefs rebelles. De plus, il apparaît clairement que ces derniers sont invariablement classés en différentes catégories auxquelles correspondent des projets spécifiques selon des procédés rhétoriques sous-tendus par des *a priori* politiques et sociaux étudiés par C. Badel⁹.

2° Meneurs et projets politiques.

Ainsi, les descriptions des auteurs anciens permettent d'identifier des « bons » chefs, animés de bonnes intentions au service de justes causes et des « mauvais » chefs dont les motivations et les buts sont condamnables. Ces derniers sont nécessairement de basse naissance, voire semi-barbare comme Maximin le Thrace (Hérodien, VI, 8, 1) et tous sont des soldats de métier, ce qui n'est pas un compliment pour des auteurs souvent issus des hautes couches sociales de la société romaine. Outre tous les défauts dont ils sont parfois accablés, Maximin le Thrace, Maximien et Licinius sont d'abord décrits comme des parjures par leurs détracteurs. Les deux premiers trahissent honteusement la confiance qu'un empereur « légitime » leur a accordée et le dernier ajoute à ce méfait la trahison envers le vrai dieu

⁶ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 8, 6-8 ; *Panegyrique Latin*, VII, 16 ; Hérodien, *ibid*, VII, 6, 4.

⁷ *Histoire Auguste, Vie d'Albinus*, XIII, 5-8 ; *Vie de Probus*, XI, 2-4.

⁸ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 7, 6.

⁹ Voir C. Badel, *La noblesse de l'empire romain. Les masques et la vertu*, Paris, 2005, pp. 340-373.

défendu par Constantin selon la version développée par Eusèbe de Césarée¹⁰. De tels meneurs ne pouvaient qu'ourdir les projets les plus vils. Maximin et Maximien se sont limités à flatter les plus bas instincts de la troupe en favorisant l'indiscipline et en nourrissant leur cupidité. Quant à Licinius, il égarait ses troupes vers de fausses croyances¹¹.

A l'opposé du modèle que nous venons de décrire, les chefs d'illustre naissance voient leur personne et leur cause activement défendues par les auteurs anciens. Hérodien décrit Gordien I comme un homme de noble naissance ayant de nombreux amis et parents parmi les membres les plus distingués du Sénat¹². Le même auteur insiste à plusieurs reprises sur la noblesse des empereurs du Sénat que sont Pupien et Balbin¹³. Ainsi, dans la crise de 238, la source de scandale et d'indignation n'est pas la révolte gordienne contre un empereur reconnu par le Sénat en son temps et finalement légitime depuis 235. Pour Hérodien comme pour l'auteur de l'*Histoire Auguste*, la politique fiscale de Maximin et surtout ses origines sociales faisaient de son règne une usurpation permanente¹⁴.

Le programme politique de ces nobles hommes rassemble toutes les vertus qu'on est en droit d'attendre d'une telle *nobilitas*. Gordien I promet une ère de douceur, le rappel des exilés, de nouveaux jugements aux victimes d'un procès injuste ainsi que des largesses (*clementia, iustitia et liberalitas*)¹⁵. Quant à Pupien, après avoir réaffirmé la *pietas* des empereurs envers les dieux, il assure que l'Empire sera bien administré, que les princes sauront assurer l'avenir en permettant aux sujets de l'Empire en général et aux militaires en particulier de conserver des foyers pacifiques et dociles et en veillant à la sécurité des frontières : *Aequitas, Providentia Augustorum, Felicitas, Securitas, Pax*¹⁶. Avec la *virtus* dont Pupien et certains *vigintiviri* venaient de faire preuve lors de la guerre d'Aquilée, toutes les vertus que le Sénat avait en son temps prêtées à Auguste étaient à nouveau réunies. De plus, celles-ci s'intégraient dans un projet de double monarchie teinté de réminiscences républicaines dont nous avons déjà parlé.

Entre les « mauvais » chefs et les « bons » chefs, les auteurs anciens nous montrent plusieurs modèles ou cas de figure dont l'ambition ou l'étendue du programme politique est souvent fonction du rang du personnage en question. Un sénateur comme Septime Sévère, à qui Hérodien ou l'auteur de l'*Histoire Auguste* prêtent volontiers quelques graves défauts comme la cruauté ou la fourberie, a pour lui d'être issu de l'ordre sénatorial et d'être

¹⁰ A propos de Licinius, l'Anonyme de Valois, V, 27, 1 écrit *Deinde cum variasset inter supplicandia et superba mandata, iram Constantini excitavit. Per tempora, quibus nondum gerebatur bellum civile, sed item parabatur, Licinius scelere avaritia crudelitate libidine saeviebat, occisis ob divitias pluribus, uxorum eorum corruptis*. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 9, 2 ; *Panegyrique Latin*, VII, 15 et 16 ; Eusèbe de Césarée, *Vie de Constantin*, II, 6

¹¹ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 8, 3-4 et 8 ; *Panegyrique Latin*, VII, 16 ; Eusèbe de Césarée, *Vie de Constantin*, II, 5.

¹² Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 5, 2 ; 6, 3.

¹³ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 4-5 ; 10, 4 ; VIII, 7,4 ; 8, 1-2 ; 8,4 ; 8, 8.

¹⁴ C. Badel note à juste titre que les guerres civiles laissèrent peu de place à la *nobilitas*, exception faite de Constantin entre 306 et 324. Voir C. Badel, *La noblesse de l'empire romain. Les masques et la vertu*, Paris, 2005, p. 373.

¹⁵ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 6, 4.

¹⁶ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 7, 4-6.

compétent et travailleur¹⁷. Ici, le déficit de *nobilitas* est compensé par une certaine *virtus* dans l'administration des affaires de l'Empire. Dans sa première *adlocutio* aux soldats danubiens, Septime Sévère aurait affirmé sa fidélité aux Antonins, sa volonté de venger Pertinax et de restaurer un modèle de gouvernement inspiré par la bravoure, la bonté, la discipline, l'honnêteté et la probité de l'empereur assassiné par les prétoriens (*virtus, clementia, disciplina, aequitas*)¹⁸.

Probus « était originaire de Pannonie et naquit dans la cité de Sirmium ; plus noble du côté maternel que du côté paternel ». La *virtus* dont a fait preuve le personnage dans le métier des armes en a fait un chef tout à fait honorable pour l'auteur de l'*Histoire Auguste* qui dit « qu'il fut élu empereur par la décision unanime des gens de bien »¹⁹. Contrairement à son rival Florian, il ne se serait pas indûment emparé du pouvoir. Mieux, à l'image d'Auguste, Probus aurait manifesté des résistances devant l'honneur qu'on lui proposait et il aurait montré beaucoup de réticences avant de prononcer sa première *adlocutio* sur l'estrade que les soldats lui avaient préparée. « Ce n'est pas votre intérêt, soldats, avec moi vous ne faites pas un bon choix car je suis incapable de vous flatter » aurait déclaré le nouveau prince qui, implicitement pour le lecteur, inaugurerait ainsi son règne par une volonté de maintenir la discipline et de ne pas céder à la tentation de distribuer de nombreuses largesses aux troupes naturellement cupides²⁰. A défaut d'être d'une illustre naissance, Probus ajoutait donc la *severitas* à la *virtus* qui lui avait valu de nombreuses victoires jusque-là. La suite du programme du nouveau prince est exprimée dans deux lettres fictives adressées au préfet du prétoire et au sénat. Dans la première, Probus assure vouloir veiller au bien-être de l'Etat et à celui de l'armée. Dans la seconde, il reconnaît la prééminence du Sénat, notamment pour le choix du prince²¹.

Macrin, Marius ou Dioclétien sont tous trois de naissance obscure. Les auteurs anciens leur accordent de réelles compétences dans les affaires politiques pour le premier et dans les affaires militaires pour les seconds. En revanche, outre leurs modestes origines, certains d'entre eux comme Dioclétien ne manquent pas de défauts. L'auteur de l'*Histoire Auguste* lui reproche une excessive dureté ponctuelle et une réputation de pingrerie. Aurélius Victor voit en lui un personnage dont les humbles origines ont fait perdre toute mesure dans ses ambitions²². En définitive, leur mérite consiste surtout dans le fait qu'ils remplacent ou qu'ils s'opposent à des empereurs qui se sont considérablement discrédités. Au regard de toutes les débauches et de tous les défauts supposés de Gallien, l'auteur de l'*Histoire Auguste* préfère la

¹⁷ Sur la cruauté de Septime Sévère voir par exemple *Histoire Auguste, Vie de Sévère*, XII, XIII. La légendaire fourberie et les qualités du sénateur africain sont décrites également par Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, II, 9, 13 ; II, 9, 2.

¹⁸ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, II, 10, 1-9. Sur le modèle antonin, voir chap. II, II, 4°.

¹⁹ *Probus oriundus e Pannonia, civitate Sirmiensi, nobiliore matre quam patre... Histoire Auguste, Vie de Probus*, III, 1 ; *Qui post Tacitum omnium iudicio bonorum imperator est factus... Histoire Auguste, Vie de Tacite*, XVI, 6.

²⁰ « non vobis expedit, milites, non mecum bene agetis. Ego enim vobis blandiri non possum ». *Histoire Auguste, Vie de Probus*, X, 5.

²¹ *Histoire Auguste, Vie de Probus*, X, 6 ; XI, 2-3.

²² *Histoire Auguste, Vie de Carus, Carinus et Numérien*, XIII, 1 ; XIV, 1 ; Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 39, 5-6.

soi-disant énergie de Marius. De même, Dioclétien apparaît revêtu de nombreuses qualités au regard des innombrables turpitudes de Carinus²³. Toutefois, le programme des chefs dont nous venons de parler se limite à peu de choses dans la première *adlocutio* qu'ils auraient prononcé. Macrin et Marius proposent avant tout de protéger l'Empire contre les menaces extérieures et Dioclétien se pose en vengeur de Numérien assassiné.

En définitive, il semble bien que les rares *adlocutiones* dont nous disposons soient avant tout le reflet des idées politiques et des préjugés sociaux de ceux qui les ont écrites dans le cadre de procédés littéraires parfois bien peu soucieux des réalités. L'origine sociale des personnages invoqués ainsi que l'identité de ceux contre qui ils se sont révoltés jouent un rôle prépondérant. Aux extrémités des différents modèles que nous nous sommes efforcés de mettre en évidence, nous trouvons des chefs rebelles de très illustre naissance qui se révoltent contre un prince indigne de régner ou des chefs rebelles aux origines sociales obscures qui ont osé se révolter contre des princes méritants. En fonction des différents cas de figure, nous avons vu que le soi-disant contenu de leur programme politique allait aussi d'un extrême à l'autre tant sur la forme que sur le fond. Nous n'y reviendrons pas.

Pourtant, au su de ce que nous avons dit des catalyseurs de révolte (du reste souvent puisés aux mêmes sources) dans la seconde partie de cette étude, des renseignements concordants apparaissent. Les problèmes de défense ont suscité un nombre non négligeable de révoltes militaires et ont assurément motivé les actions qu'entreprenaient certains chefs. La personnalité de l'empereur, jugé incompetent ou inapte pour résoudre les problèmes du moment transparaît également. Mais dans les discours reconstitués par les auteurs anciens, les arguments avancés sont trop souvent peu dignes de foi tant ils correspondent à des clichés maintes fois répétés. Il faut également souligner la présence de contradictions. Ainsi, la soi-disant cupidité ou rapacité des soldats est un thème récurrent mais nous avons vu dans la deuxième partie de cette étude que cette motivation n'a pas joué un rôle aussi important que certains auteurs veulent bien le dire. Nous aurons ultérieurement l'occasion d'apporter des éléments qui permettront d'étayer cette hypothèse. Enfin, après un examen attentif des programmes politiques exposés, il apparaît que l'aristocratie sénatoriale semble avoir eu les projets les plus novateurs lorsqu'elle s'est retrouvée à la tête de mouvements de révoltes.

Ainsi, redisons-le avec force, il nous faut donc examiner les programmes politiques des révoltes évoqués dans les *adlocutiones* reconstituées avec la plus grande prudence. Cette source d'information, peut-être plus que d'autres, doit être confortée ou relativisée avec d'autres sources ayant moins subi l'action de prismes idéologiques trop déformants. A notre sens, la numismatique constitue un élément de comparaison essentiel pour des raisons que nous expliciterons dans les paragraphes suivants.

²³ *Histoire Auguste, Les Trente Tyrans*, VIII ; *Vie de Carus, Carinus et Numérien*, XVI, 1.

II Les thèmes des premières frappes.

1° Problèmes et choix méthodologiques.

Bien entendu, toutes les révoltes militaires ne furent pas accompagnées d'une ou de plusieurs émissions monétaires. Les données rassemblées dans l'annexe IV montrent que sur les soixante et une révoltes que nous avons répertoriées pour les années 193-324, seules quarante et une d'entre elles ont donné lieu à un monnayage. Autrement dit, un tiers des révoltes n'est pas concerné par les propos qui vont suivre. Une fois ces limites énoncées, il nous reste à préciser que les problèmes de datation ou de limites chronologiques peuvent s'avérer délicats. Trois principaux cas de figure se présentent. Le premier est lié aux brèves usurpations qui se soldent par la défaite relativement rapide de la révolte et par la disparition de son chef. Dans un cas comme celui que l'on vient d'énoncer, le cadre chronologique est précis et l'on peut prendre en compte l'ensemble des légendes monétaires émises lors de cette révolte²⁴. Le second cas de figure relève d'exemples comme ceux des usurpateurs gaulois Proculus, Bonosus ou Domitianus dont la date et le lieu même de production du nombre très limité de monnaies que nous connaissons soulèvent encore quelques questions. Il nous a alors fallu faire des choix en fonction des avis formulés par d'éminents spécialistes dont les études sont référencées en annexe IV²⁵. Le troisième cas de figure est lié aux limites chronologiques à apporter dans le cas où un usurpateur se légalise ou se légitimise par son maintien au pouvoir à l'image de Maximin le Thrace, de Valérien ou de Postumus pour ne citer qu'eux. Devant de telles situations, nous avons pris le parti d'intégrer à notre étude les monnaies datées de l'année du soulèvement mais cela n'a pas toujours été possible. Dans certains cas, compte tenu des imprécisions chronologiques, nous avons été contraint d'inclure des monnayages émis plusieurs mois après le soulèvement en question tout en nous obligeant à rester dans le cadre des premières émissions dont les dates sont toujours précisées pour chaque cas de révolte en annexe IV²⁶.

Les problèmes que l'on vient d'évoquer ont, bien entendu, une conséquence directe sur le nombre de monnaies se rapportant à chaque révolte. La variété du nombre dépend tout autant de l'étendue géographique des différents soulèvements ainsi que du nombre d'ateliers monétaires que les mutins sont parvenus à contrôler. Par conséquent, les analyses des thèmes développés pour chaque monnayage se rapportant aux différentes rébellions seront fatalement d'une inégale précision. Au su des données exposées dans l'annexe IV, le lecteur prendra rapidement la mesure des différentes conclusions que l'on pourra tirer, par exemple, en étudiant alternativement les quatre types monétaires relevant de la révolte de Domitius Domitianus après les quatre-vingt huit types que l'on peut raisonnablement lier à la révolte de Carausius.

²⁴ Voir cas de Pacatianus, Regalianus, ou Florianus par exemple.

²⁵ Dans le cas de Domitianus, pour reprendre cet exemple, nous avons choisi d'adopter les arguments développés par Sylviane Estiot et G. Salaün dans « L'usurpateur Domitianus », *Revue Numismatique*, 6e série – Tome 160, 2004, pp. 201-218.

²⁶ Voir par exemple les cas de Carausius en 286-287, Constantin et Maxence en 306 ou Maximin Daïa en 310.

Pour dresser notre inventaire, nous avons limité nos investigations au seul *Roman Imperial Coinage*. Certes, l'ouvrage a été écrit il y a déjà quelques années. Toutefois, il demeure encore jusqu'à ce jour le seul catalogue qui nous offre la possibilité d'étudier tous les monnayages qui nous intéressent sur l'ensemble de la période qui est la nôtre. L'ensemble des données que le lecteur trouvera en annexe mêle indistinctement tous les monnayages qu'ils soient d'or, d'argent, de bronze ou autre. Par ailleurs, nous analyserons en priorité les thèmes développés sur les revers des différentes pièces. En effet, ils présentent un programme iconographique et littéraire d'une incomparable variété à celle que l'on peut apercevoir sur les droits des monnaies. Ces derniers, très répétitifs, ne nous intéresseront que dans la mesure où ils se singularisent de l'ensemble de la production monétaire.

Les thèmes évoqués sur les revers ont été classés entre treize catégories que nous avons empruntées à Erika Manders, elle-même s'inscrivant dans la continuité d'études comme celle de C. Noreña²⁷. Dans son *Coining Images of Power*, l'historienne néerlandaise prend en compte « *only the coin types of rulers who reign over a large geographical area* » et « *only the coins of the central roman emperors* »²⁸. En vertu de ces principes, elle écarte pour des raisons parfois discutables les empereurs gaulois, les dirigeants palmyréniens ainsi que des hommes comme Pacatianus et Regalianus tout en conservant Emilien, Volusien, Salonin ou Quintillien. Néanmoins, dans la mesure où elle a construit sa base de données sur le *RIC* et dans la mesure où son ouvrage couvre l'ensemble des émissions monétaires (sur une période presque aussi large que la nôtre) des princes qu'elle a choisi d'étudier, on voit là que nous disposons d'un important élément de comparaison entre les émissions « légitimes » en quelque sorte et les émissions de la révolte.

L'ensemble des données collectées n'a pas d'autre valeur que celle d'un sondage, compte tenu de ce que l'on a dit plus haut à propos de l'extrême inégalité des renseignements disponibles d'une révolte à l'autre, des incertitudes chronologiques et de la relative ancienneté du *RIC*. Précisons toutefois que nous avons répertorié en annexe IV un total de mille trois-cent trente-six types monétaires, un ensemble que l'on aura bientôt l'occasion d'analyser et de comparer aux huit mille types rassemblés par E. Manders²⁹.

Mais avant cela, il nous reste à nous interroger sur le contrôle réel de l'empereur ou du nouveau chef proclamé par les troupes sur les frappes monétaires et sur les messages véhiculés par les pièces. Autrement dit, le monnayage est-il élaboré sous les directives réelles de l'empereur ou de l'usurpateur ? Est-il créé par des ateliers disposant d'une plus ou moins grande autonomie et qui vont au devant des attentes du nouvel empereur avant d'aller au devant des attentes des soldats ? A moins que ce ne soit l'inverse ? Les informations fournies

²⁷ Sur le détail et la signification des treize catégories voir annexe IV. E. Manders, « Mapping the representation of roman imperial power » dans O. Hekster, G. De Kleijn, D. Slotjes éd., *Crises and the Roman Empire*, Leiden-Boston, 2007, pp. 275-290 ; *Coining Images of Power. Patterns in the Representation of Roman Emperors on imperial Coinage, A.D. 193-194*, Leiden-Boston, 2012, pp. 41- 48 ; C. Noreña, « The communication of the emperor's virtues », *JRS*, 91, 2001, pp. 146-168.

²⁸ E. Manders, *Coining Images of Power. Patterns in the Representation of Roman Emperors on imperial Coinage, A.D. 193-194*, Leiden-Boston, 2012, p. 40.

²⁹ E. Manders, *idem*.

par les sources laissent bon nombre de questions en suspens et les réponses apportées par certains historiens divergent³⁰. Toutefois, il semble bien que les images et les légendes étaient décidées au sommet de l'Etat, entre l'empereur lui-même, les *tresviri monetales*, l'*a rationibus* ou le *procurator monetae*. D'après certains témoignages littéraires, le prince semble n'être intervenu personnellement que ponctuellement ou, à défaut, comme l'écrit l'auteur anonyme du *De rebus bellicis*, il semble avoir donné son avis sur les différents types monétaires que son entourage a prévu de faire frapper³¹. Le III^e siècle a probablement vécu une situation sensiblement différente à cause des nombreuses révoltes et de la fragilité du pouvoir que cette période a connues. Les princes et les usurpateurs de cette époque ont vraisemblablement été beaucoup plus soucieux que leurs prédécesseurs ou successeurs de contrôler le premier moyen dont ils disposaient pour s'attacher la fidélité des troupes et communiquer avec elles. La frappe des monnaies est le premier moyen pour exister dans le paysage politique et toute émission mise en circulation à l'insu du prince est considérée comme une atteinte directe au pouvoir passible du plus terrible châtement. Hérodien est très explicite à ce sujet lorsqu'il décrit le complot fomenté par Perennis contre Commode³². La récente étude de D. Gricourt et D. Hollard consacrée aux dernières émissions de Postume et aux premières émissions de Lélien et de Marius montre à quel point ces hommes ont eu à cœur de contrôler tous les détails de leurs émissions monétaires dans les circonstances troubles qui ont marqué l'année 269³³. En vertu de ces considérations et de ces quelques exemples, on considérera donc que le monnayage émis par les nouveaux princes, plus ou moins éphémères, traduisait les volontés ou la parole de ces personnages qui tentaient de s'installer durablement au pouvoir avec le concours des forces armées qu'il était toutefois hors de question de contrarier ou de froisser dans les circonstances pour le moins périlleuses et précaires que pouvaient revêtir leur coup d'état.

Sur les messages véhiculés par les monnaies, bon nombre de spécialistes se sont interrogés sur la façon dont ceux-ci pouvaient être regardés, compris et interprétés par des populations très diverses et dans quelle mesure ils atteignaient les différentes régions de l'empire³⁴. Il ne nous appartient pas ici d'entrer dans les détails de ce débat. En revanche, à la

³⁰ Sur ces questions voir C. Sutherland, « The intelligibility of Roman imperial coin types », *JRS*, 49, 1959, pp. 46-55 ; T.V. Buttrey, « Vespasian as moneyer », *NC*, 12, 1972, pp. 89-109 ; B. Levick, « Propaganda and the imperial coinage », *Antichthon*, 16, 1982, pp. 104-116 ; A. Wallace-Hadrill, « Image and authority in the coinage of Augustus », *JRS*, 76, 1986, pp. 66-87 ; R. Wolters, « Die Geschwindigkeit der Zeit und die Gefahr der Bilder : Münzbilder und Münzpropaganda in der römischen Kaiserzeit » dans G. Weber et M. Zimmermann éd., *Propaganda-Selbstdarstellung-Repräsentation im römischen Kaiserreich des 1. Jhs. N. Chr.*, Stuttgart, 2003, pp. 176-204 ; O. Hekster, « The Roman army and propaganda » dans P. Erdkamp éd., *A Companion to the Roman Army*, Malden, 2007, pp. 339-358 ; E. Manders, *Coining Images of Power. Patterns in the Representation of Roman Emperors on imperial Coinage, A.D. 193-194*, Leiden-Boston, 2012, pp. 31-32.

³¹ Voir Suétone, *Vie d'Auguste*, XCIV, 12 ; *Vie de Néron*, XXV, 2 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXV, 6, 1 ; LXXVII, 12, 6 ; Eusèbe de Césarée, *Vita Constantini*, IV, 15, 1 ; *De Rebus Bellicis*, III, 4.

³² Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, I, 9, 2-7.

³³ D. Gricourt et D. Hollard, « Les productions monétaires de Postume en 268-269 et celles de Lélien (269). Nouvelles propositions. », *Numismatic Chronicle*, 2010, pp. 129-204. A. Daguey-Gagey dans « Septime Sévère et ses fils, *Restitutes Urbis* : la personnalisation des mérites impériaux », *Revue Numismatique*, 160, 2004, pp. 197-198 a également montré comment les thèmes de certaines émissions monétaires avaient été soigneusement pensées et contrôlées au plus haut sommet de l'Etat.

³⁴ Sur toutes ces questions voir M. Sturken et L. Cartwright, *Practices of Looking : an Introduction to Visual Culture*, Oxford, 2001 ; J. R. Clarke, *Art in the Lives of Ordinary Romans*, Berkeley, 2003 ; J. Elsner, *Art and*

suite d'autres historiens, il nous semble que les messages en question devaient être compris par une grande partie des sujets de l'Empire et les militaires en particulier. De fait, les émissions monétaires sont prioritairement destinées aux soldats. Sans vouloir s'avancer d'une façon ou d'une autre sur le degré d'alphabétisation des sujets de l'empire et des troupes, remarquons au passage que les images et les légendes qui les accompagnent sont relativement simples et répétitives et l'innovation est peu fréquente. De plus, si les messages en question n'étaient pas ou peu compris, on peut se demander pourquoi les princes avaient pris autant de soin à multiplier les types monétaires. Ajoutons enfin que des études très précises comme celles de F. Kemmers, F. Lopez Sanchez, D. Gricourt et D. Hollard pour citer des exemples récents ont montré que certaines émissions étaient parfois destinées à des publics restreints, au sein d'aires géographiques limitées et dans le cadre de circonstances très particulières³⁵. Tous ces éléments nous amènent à penser que les émissions monétaires constituaient un vecteur de communication important entre les chefs et les troupes et que les messages dont les pièces étaient porteuses reflétaient au moins un programme politique sommaire plus ou moins sincère ou, à défaut, les grandes idées que les troupes avaient envie d'entendre de la part de ceux qu'elles poussaient vers les sommets du pouvoir.

Sur l'ensemble des types monétaires répertoriés en annexe IV, quatre thèmes sont particulièrement bien représentés entre 193 et 324 : le discours militaire (25%), l'association avec les dieux (22%), le retour de l'âge d'or (18,7%) et les vertus impériales (12,5%). Ces quatre thèmes sont également ceux qui apparaissent en premier lieu dans l'enquête réalisée par E. Manders mais les proportions diffèrent un peu. Dans le cadre de la révolte, signalons que le discours militaire est un peu plus représenté. L'association divine reste dans des proportions équivalentes alors que les deux autres thématiques sont un peu moins présentes. Le tableau ci-dessous résume succinctement les données comparatives générales.

the Roman Viewer. The Transformation of Art from the Pagan World to Christianity, Cambridge, 1995 ; *Imperial Rome and Christian Triumph : The Art of the Roman Empire A.D. 100-450*, Oxford, 1998 ; A.H.M. Jones, « Numismatics and history » dans R.A.G. Carson et C.H.V. Sutherland éd., *Essays in Roman Coinage presented to Harold Mattingly*, Oxford, 1956, pp. 13-33 ; M. Crawford, « Roman imperial coin types and the formation of public opinion » dans C. Brooke et alii éd., *Studies in Numismatic Method Presented to Philipp Grierson*, Cambridge et New-York, 1983, pp. 47-64 ; A. Cheung, « The political significance of Roman imperial coin types », *SchwMbl*, 191, 1998, pp. 53-61 ; C. King, « Roman portraiture : images of power ? » dans G.M. Paul et M. Ierardi, *Roman Coins and Public Life under the Empire*, Ann Arbor, 2002, pp. 123-136 ; M. Corbier, « Remarques sur la circulation monétaire au IIIème siècle », *BSFN*, 35, 1980, pp. 793-797 ; C. Howgego, « Coin circulation and the integration of the Roman economy », *JRS*, 7, 1994, p. 5-21 ; E. Manders, *Coining Images of Power. Patterns in the Representation of Roman Emperors on imperial Coinage, A.D. 193-194*, Leiden-Boston, 2012, p. 29-37.

³⁵ F. Kemmers, *Coins for a Legion. An Analysis of the Coins Finds of the Augustean Legionary Fortress and Canabae Legionis at Nijmegen*, Mainz, 2006 ; F. Lopez Sanchez, « La série légionnaire de Victorin et ses emblèmes ad hoc » dans D. Hollard (éd.), *L'armée et la monnaie*, vol I, Paris, 2006, pp. 37-51 ; D. Gricourt et D. Hollard, « Les productions monétaires de Postume en 268-269 et celles de Lélien (269). Nouvelles propositions. », *Numismatic Chronicle*, 2010, pp. 129-204. Ces deux derniers auteurs ont montré que l'émission de Postume datée de juillet-novembre 268 avait subi une dévaluation pour pouvoir lui assurer une circulation maximale dans les régions que l'empereur gaulois comptait enlever à la domination de Gallien en Italie du Nord (p. 151-152). De plus, il semble que la marque P des antoniniens de Postume fasse référence à la XXIIème légion Primigenia qui constituait le fer de lance du contingent lancé à travers les Alpes (p. 152-154). Des marques tout aussi discrètes et destinées à des unités très précises se retrouvent sur le monnayage de Victorinus (p. 154-156).

	193-195	1 ^{er} Cycle (210-238)	2 ^{ème} Cycle (248-286)	3 ^{ème} Cycle (297-324)	Moyennes de la révolte	Chiffres E. Manders ³⁶
Discours militaires	30%	22%	29%	20%	25,25 %	22,5%
Ass. divine	16%	16%	15%	41%	22%	21,8%
Siècle d'or	22%	28%	23%	2%	18,7%	19,2%
Vertus impériales	15%	13%	21%	1%	12,5%	17,4%

Sur l'ensemble de la période étudiée, on notera que le 3^{ème} cycle de révolte, contemporain de la période tétrarchique, se singularise de deux façons par rapport aux deux cycles précédents et à la crise de 193-195 : la surreprésentation de l'association divine d'une part, et la très faible présence des thèmes liés au retour de l'âge d'or et aux vertus impériales d'autre part. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette exception un peu plus loin.

2° Des thématiques du III^e siècle.

A : Le discours militaire

Les messages militaires présents sur les types monétaires répertoriés en annexe IV correspondent à ceux qu'E. Manders a répertoriés pour l'ensemble du III^e siècle. Autrement dit, le discours des nouveaux chefs proclamés par les troupes se concentre avant tout sur le rôle militaire de l'empereur, sur les victoires que celui-ci a pu remporter et sur les références directes aux forces armées.

Néanmoins, les monnayages liés à des phénomènes de révolte privilégient davantage le prince dans son rôle d'*imperator* avant celui de *comilito*. Il faut dire toutefois que si les sources littéraires ont parfois dépeint précisément, mais non sans critique, des princes *comilitones* comme Caracalla ou Maximin le Thrace³⁷, les monnayages du III^e siècle en général ne permettent guère de distinguer ce caractère. Il peut apparaître sur certaines séries *Liberalitas* représentant l'empereur présidant à des distributions en compagnie d'officiers et de soldats. Or, dans le cadre de la révolte, seules les séries émises par Maximin illustrent ce genre de situations³⁸. Il faudrait signaler également les revers monétaires représentant des *adlocutiones*, moment où l'empereur apparaît comme *comilito* et *imperator*, mais ces revers

³⁶ E. Manders, *Coining Images of Power. Patterns in the Representation of Roman Emperors on imperial Coinage, A.D. 193-194*, Leiden-Boston, 2012, p. 49.

³⁷ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVIII, 13, 1 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 8, 2 ; VII, 1, 6 ; 2, 6 ; 2, 8

³⁸ *RIC*, IV, 2, Maximin, n° 9 et 48. A titre de comparaison, signalons que la série *Liberalitas* émise en 249 par Trajan Dèce (*RIC*, IV, 3, Dèce, n° 106) se distingue de celles émises par Maximien dans la mesure où le sénateur illyrien se fait représenter seul présidant une distribution. Sur celles émises par Valérien, l'empereur ne figure pas au revers et laisse la place à la personnification de *Liberalitas*. (*RIC*, V, 1, Valérien, n° 42, 98, 164, 185).

sont peu fréquents en général sur l'ensemble du III^e siècle³⁹ et un seul a été émis dans le cadre d'une révolte militaire⁴⁰. Quant au port de la cuirasse, visible sur le droit des monnaies, il représentait tout aussi bien le *comilito* que l'*imperator* souligne B. Campbell⁴¹. De fait, la figuration de l'empereur cuirassé est invariablement reprise par tous les princes ou presque. Ceux qui obtinrent le pouvoir à la suite de mouvements de révoltes n'échappent pas à cette règle. C'est plutôt l'absence de ce mode de représentation qu'il faut souligner dans le cadre qui est le nôtre. Parmi ceux qui furent proclamés par les troupes et qui eurent le loisir de faire frapper des monnaies, sept personnages se firent peu ou pas représenter en tenue cuirassée dans leurs premières émissions monétaires. Il s'agit de Regalianus (Pannonie, 260), de Vabalath (Syrie, 272), de Domitius Domitianus (Égypte, 297-298), de Maxence (Rome, 306), de Domitius Alexander (Afrique, 308), de Maximin Daïa (Orient, 310-311 ; 313) et de Licinius (Danube, 316). Il restait les revers monétaires sur lesquels certains nouveaux princes ont voulu se faire représenter en tenue militaire tout en ne se présentant pas comme *comes deorum* dans la légende qui accompagnait l'illustration. Signalons à ce propos les monnayages de Maximin le Thrace, de Postumus, de Laelianus, d'Aurélien et de Constantin.

L'*imperator* apparaît presque systématiquement associé à la victoire et aux forces armées. D'autres situations comme l'*adventus* ou la *profectio* sont quasi inexistantes dans le cadre de la révolte⁴². La victoire éternelle est devenue l'un des mythes les plus forts dans l'Empire. Elle est devenue une qualité intrinsèque du pouvoir impérial. On a vu dans la seconde partie de cette thèse à quel point le mythe pouvait rejoindre la réalité au III^e siècle dans la mesure où l'absence de victoire peut devenir un danger pour les princes et un catalyseur de révolte⁴³. Aussi, la quasi-totalité des chefs acclamés et élevés à la pourpre par les troupes se sont efforcés de montrer que la victoire les accompagnait même s'il n'y avait pas d'événements militaires qui pouvaient étayer leurs prétentions. Le cas des Gordiens I & II est sans doute le plus significatif au regard de leurs carrières et de leur règne éphémère⁴⁴. Le type monétaire le plus fréquent associe la Victoire au nouvel Auguste dont le nom est parfois répété sur le revers⁴⁵. Si l'invincibilité de l'empereur qui renforce la victoire est devenue un thème récurrent au III^e siècle⁴⁶, notons que ce thème apparaît peu dans le cadre de la révolte,

³⁹ Voir références relevées par E. Manders dans *Coining Images of Power. Patterns in the Representation of Roman Emperors on imperial Coinage, A.D. 193-194*, Leiden-Boston, 2012, p. 76.

⁴⁰ *RIC*, VII, Constantin, atelier de Ticinum, émission de 316, n° 48.

⁴¹ B. Campbell, *The Emperor and the Roman Army*, Oxford, 1984, p. 57. Pour l'historien britannique, il n'y a pas nécessairement chez les princes une volonté de jouer sur l'ambiguïté mais de présenter l'empereur dans son rôle militaire traditionnel.

⁴² Si l'absence de la *profectio* semble cohérente avec le cadre de la révolte, signalons en revanche les cas isolés de l'*adventus* : *RIC*, IV, 3, Dèce, n° 1 ; *RIC*, V, 1, Valérien, n° 4 ; *RIC*, V, 2, Carausius, n° 7 & 10 ; *RIC*, VI, Constantin, atelier de Londres (306-307), n° 82.

⁴³ Voir 2^{ème} partie, chapitre I.

⁴⁴ *RIC*, IV, 2, Gordien I, n° 12 ; Gordien II, n° 2 & 7.

⁴⁵ *RIC*, IV, 1, Septime Sévère, n° 8 ; *Victor. Sever. Aug.* ; *RIC*, IV, 2, Elagabal, n° 151 – 157a, 375 – 377 ; *Victor. Antonini Aug.* ; *RIC*, VI, Domitius Alexander, n° 73 & 74 ; *Victoria Alexandri Aug. N.* ; *RIC* VII, Constantin, n° 44, 261 ; *Victoria Constantini Aug.*

⁴⁶ Voir les occurrences relevées par E. Manders dans *Coining Images of Power. Patterns in the Representation of Roman Emperors on imperial Coinage, A.D. 193-194*, Leiden-Boston, 2012, p. 86 & 176-177.

essentiellement lors de la crise de 193-195 ainsi que dans le monnayage de Constantin⁴⁷. Entre 193 et 285, signalons que seul un nombre fort restreint de chefs rebelles s'est dispensé d'émettre des séries monétaires ne mentionnant pas très rapidement la victoire. Il s'agit de Macrin, de Regalianus, d'Aurélius et de Domitianus. En revanche, cette attitude est plus fréquente au temps de la Tétrarchie : Constantin et Maxence en 306, Maximin Daïa en 311 et 313, Licinius en 316 et 324. Mais pour ces derniers, l'association plus fréquente avec des dieux comme Mars, Hercule ou Jupiter leur fournissait une garantie de victoire.

Les références directes aux forces armées exprimées dans le cadre des révoltes militaires se signalent en règle générale par le nombre limité de formules et d'illustrations, restant en cela un peu à l'écart des innovations et d'une plus grande variété observée en la matière par E. Manders à partir du règne de Valérien⁴⁸. Le type monétaire le plus répandu privilégie essentiellement la *Fides Militum* d'abord, la *Fides legionum* ou *exercitus* dans une moindre mesure. Toutefois, il faut noter une évolution sensible à partir des années 270, date à partir de laquelle la *Concordia* est de plus en plus souvent invoquée avec la *Virtus* des armées. Jusqu'en 276, à l'exception d'Emilien et d'Uranus Antoninus, aucun usurpateur n'a omis de mentionner les armées dès les premières frappes monétaires. En revanche, le cas est plus fréquent entre 276 et 284. De même Constantin et Licinius s'en abstiennent lors des deux grandes confrontations de 316 et de 324.

B : L'association divine

Les hommes proclamés par les troupes ne se sont guère démarqués de la majorité des princes du III^e siècle en matière d'association avec les divinités, un phénomène croissant à cette époque. Ainsi, les dieux les plus couramment sollicités restent Jupiter, Mars, Hercule, Sol et Apollon. Ceux-ci sont fréquemment accompagnés d'autres divinités jusqu'à la révolte de Valérien en 253. Minerve, Vesta et Diane font de régulières apparitions sur certains monnayages quand Junon, Vénus, Magna Mater ou Ceres apparaissent beaucoup plus ponctuellement et plus rarement⁴⁹. Minerve et Diane sont systématiquement invoquées ou presque dans le cadre de leurs attributions guerrières (*Minerva Victrix* ou *Pacifera*, *Diana Victrix* ou *Lucifera*) et renvoient au thème de la victoire auguste dont on a parlé plus haut⁵⁰. Quant à Vesta, elle figure sur les monnayages de ceux qui, très tôt, entendent présenter la nouvelle impératrice et fonder une nouvelle dynastie. Ils sont très peu nombreux⁵¹. Au même

⁴⁷ RIC, IV, 1, Septime Sévère, n° 356 : *Invicto Imp. Tropae* ; RIC IV, 1, Pescennius Niger, n° 30a-36 & 40, 37-39 & 80 : *Invicto Imp., Invicto Imp. Tropae* ; RIC VII, Constantin, n° 57, 57a, 59 (Ticinum, 316), 135 (Thessalonique, 324) : *Victor Omnium Gentium, Victoriouso Semper*.

⁴⁸ Voir E. Manders dans *Coining Images of Power. Patterns in the Representation of Roman Emperors on imperial Coinage, A.D. 193-194*, Leiden-Boston, 2012, p. 91.

⁴⁹ Junon : RIC, IV, 1, Septime Sévère, n° 840, 845 ; RIC, IV, 3, Cornelia Supera, n° 31 ; Magna Mater : RIC, IV, 1, Septime Sévère, n° 841 ; Venus : RIC, IV, 1, Julia Domna, n° 535, 536, 537, 842, 846 ; Ceres : RIC, IV, 1, Julia Domna, n° 616a, 617 ; RIC, IV, 1, Pescennius Niger, n° 7-11.

⁵⁰ *Minerva Victrix* : RIC, IV, 1, Septime Sévère, n° 7, 7a ; Pescennius Niger, n° 59-61 ; RIC, IV, 3, Uranus Antoninus, n° 5 ; *Minerva Pacifera* : RIC, IV, 1, Pacatianus, n° 30 ; *Diana Victrix* : RIC, IV, 3, Emilien, n° 2 ; RIC, V, 1, Valérien, n° 290.

⁵¹ RIC, IV, 1, Julia Domna, n° 538, 843 ; RIC, IV, 3, Cornelia Supera, n° 30 ; RIC, V, 1, Valérien, n° 30 ; Salonine, n° 14, 38, 39, 43.

titre que les *vota decennialia*, toutes ces divinités disparaissent presque totalement des types monétaires liés aux révoltes après 253⁵².

Des cinq dieux les plus couramment représentés ou invoqués que l'on a cités, Apollon est le moins fréquent. Traditionnellement lié à la fondation du principat, *Apollo Sanctus* ou *Conservator* est représenté dans les monnayages de grands sénateurs comme Pescennius Niger, Emilien ou Valérien⁵³. Par la suite, sans doute trop lié à Auguste ou progressivement assimilé à *Sol*, il n'apparaît plus que très ponctuellement sur les premières émissions de Macrien le Jeune et d'Aurélien, suivant en cela l'évolution générale du III^e siècle. Le déclin d'Apollon est relayé par des références plus fréquentes à *Sol* à partir de la révolte des Macriens alors que *Sol* s'était déjà largement répandu sur les monnayages en général depuis le règne de Septime Sévère⁵⁴. Néanmoins, dans la plupart des cas, le *Sol* présent sur les émissions des rebelles n'est pas le *Sol Elagabal* d'Uranus Antoninus (*RIC*, IV, 1, Uranus Antoninus, n° 3) ou de l'empereur Elagabal mais un *Sol Conservator*, héritier en cela du rôle que pouvait tenir Apollon jusque là. Mais, au fil du temps, et surtout à partir des années 280, *Sol* est aussi qualifié d'*Invictus* (*RIC*, V, 2, Macrien, n° 12) ou de *Pacator Orbis* (*RIC*, V, 2, Carausius, n° 97) quand il n'est pas ponctuellement associé à l'*Aeternitas Imperii* (*RIC*, V, 2, Carus, n° 35-36) ou à la *providentia deorum* (*RIC*, V, 1, Florianus, n° 110-113). Le soleil vaincu connaît une véritable apogée sur le monnayage lié aux révoltes de Maximin Daïa en 310 et 313 et de Constantin en 316⁵⁵. Par rapport à Apollon, *Sol* a un domaine de compétence beaucoup plus étendu et davantage lié aux questions militaires⁵⁶ : tout en étant le protecteur du prince, il assure la victoire militaire sur l'ensemble du monde romain. Il est donc également vecteur du retour à l'âge d'or et consolide l'éternité de Rome.

Jusqu'en 286, Hercule est relativement peu utilisé par les rebelles dans leurs premières émissions monétaires⁵⁷ même si cela n'a pas empêché un certain nombre d'entre eux (Postumus, Probus ou Carinus) de faire davantage appel à ce dieu une fois leur pouvoir installé. Sur les quatre usurpateurs à avoir invoqué Hercule, trois sont contemporains du

⁵² Echappent à cette règle le monnayage de Zénobie qui invoque Junon et Venus (*RIC*, V, 2, Zénobie, n° 2, 6), celui de Carausius avec une représentation de Minerve accompagnée de la légende *Virtus Aug.* (*RIC*, V, 2, Carausius, n° 699) ou celui de Constantin qui renoue avec les *Vota* (*RIC*, VII, Constantin, atelier de Trèves, 316, n° 89-91).

⁵³ *RIC*, IV, 1, Pescennius Niger, n° 2 ; *RIC*, IV, 3, Emilien, n° 1, 3 ; *RIC*, V, 1, Valérien, n° 71. Sur l'association d'Apollon avec la fondation du principat voir M. J. Strazzula, *Il principato di Apollo*, Rome, 1990 ; R.A. Gurval, *Actium and Augustus : The Politics and Emotions of Civil War*, Ann Arbor, 1995 ; E. Manders, *Coining Images of Power. Patterns in the Representation of Roman Emperors on imperial Coinage, A.D. 193-194*, Leiden-Boston, 2012, p. 125.

⁵⁴ Voir les nombreuses occurrences répertoriées par E. Manders dans *Coining Images of Power*, p. 127.

⁵⁵ *RIC*, VI, Maximin Daïa, atelier d'Antioche, n° 141, 142, 154c, 159, 160, 167b ; atelier de Cyzique, n° 92, 99, 106, 110 ; atelier de Nicomédie, n° 73b, 77b ; *RIC* VII, Constantin, atelier de Rome, n° 45, 46, 47, 48, 49, 50, 61 ; atelier de Ticinum, n° 56 ; atelier de Trèves, n° 92-107 ...

⁵⁶ Le rôle militaire d'Apollon n'est évoqué que dans le monnayage de Valérien où le dieu est qualifié de *propugnator* (*RIC*, V, 1, Valérien, n° 74 & 153).

⁵⁷ *RIC*, IV, 1, Clodius Albinus, n° 2 ; *RIC*, IV, 3, Emilien n° 3 & 44 ; *RIC*, V, 2, Postumus/Aureolus, n° 369, 385-389, *RIC*, V, 2, Vabalath, n° 7 & 8. Sur Hercule pris comme modèle de roi idéal voir Dion Chrysostome, *Peri Basileias*, I, 58-84. Sur l'Hercule romain voir M. Jaczynowska, « Le culte de l'Hercule romain au temps du Haut-Empire », *ANRW*, II, 17.2, Berlin & New-york, 1981, pp. 631-661 ; O. Hekster, « Propagating power. Hercules as an example for second-century emperors » dans L. Rawlings et H. Bowden (éd.), *Herakles and Hercules. Exploring a Graeco-Roman Divinity*, Swansea, 2005, pp. 205-221.

deuxième cycle de révoltes. C'est le seul véritable point commun qu'on puisse leur trouver. Leur nombre augmente donc sensiblement après 253, une évolution conforme à celle qu'a noté E. Manders à l'échelle du III^{ème} siècle⁵⁸. Hercule est généralement invoqué dans un cadre commun puisqu'il est associé à la *virtus* du prince (*Virtus Aug.* de Vabalath) ou à celle des troupes (*Virtus Equitum* pour les troupes montées d'Aurélius) ainsi qu'à la victoire (*Herculi Victori* pour Emilien). La fréquence d'apparition du dieu s'accroît à partir de l'usurpation de Carausius mais elle ne préfigure en rien le succès qu'Hercule a pu avoir à l'époque tétrarchique⁵⁹. De fait, hormis une émission de Maxence (*RIC*, VI, atelier de Rome, n° 137) et une autre de Carausius (*RIC*, V, 2, Carausius, n° 695), Hercule est surtout représenté sur le monnayage de Maximin Daïa qui sollicite le dieu pour s'assurer la victoire⁶⁰. Mais, même sur les frappes monétaires de ce dernier, Jupiter a davantage de succès peut-être parce que, comme le suggère le rhéteur Mamertin, les pouvoirs du premier des olympiens étaient supérieurs à ceux du fils de Zeus et d'Alcmène⁶¹.

Avec Mars, Jupiter est incontestablement la divinité la plus représentée sur les émissions monétaires liées à des mouvements de révolte. En dehors des monnayages de Septime Sévère (*RIC*, IV, 1, n° 6) et de Pescennius Niger (*RIC*, IV, 1, n° 43) dédiés à *Iovi Praesidi Orbis*, toutes les légendes font référence à la capacité du dieu à procurer la victoire militaire (*Iovi Victori*, *ultori* ou *Statori*) ou à son rôle de protecteur du prince (*Iovi Conservatori*). Ce dernier devient d'ailleurs le seul rôle du dieu mentionné sur les monnayages des usurpateurs à partir de la révolte de Sabinus Iulianus en 284. Après Carausius et Domitius Alexander, Maximin Daïa et surtout Licinius s'en remettent toujours davantage, si ce n'est exclusivement pour le second, à la protection de Jupiter. C'est l'aboutissement d'une longue évolution commencée sous Domitien⁶². Désormais, le roi du ciel est cantonné dans un rôle de légitimation du pouvoir de l'empereur qui agit dès lors comme son représentant sur Terre⁶³.

Sur l'ensemble des monnayages que nous avons répertoriés, les invocations à Jupiter connaissent trois éclipses : la première entre Sévère Alexandre et Uranius Antoninus (222-253), la seconde entre Postumus et Domitianus (260-271) et la troisième entre les révoltes de Domitius Domitianus en 297-298 et celle de Constantin en 306. Presque à chaque fois, ces parenthèses joviennes sont compensées par une recrudescence des invocations à Mars qui reste la divinité la plus appréciée des chefs rebelles tout au long de la période que nous avons choisi d'étudier. Encore en 316, Constantin, déjà converti au christianisme, fait frapper des monnaies à *Soli Invicti* mais également à *Marti Conservatori* qu'il associe également à sa

⁵⁸ E. Manders, *Coining Images of Power*, Leiden-Boston, 2012, p. 111.

⁵⁹ R. Rees, *Diocletian and the Tetrarchy*, Edimbourg, 2004, p. 55 ; « The emperors new names » dans L. Rawlings et H. Bowden (éd.), *Herakles and Hercules. Exploring a Graeco-Roman Divinity*, Swansea, 2005, pp. 223-239.

⁶⁰ Monnayage *Herculi Victori* de Maximin Daïa : *RIC*, VI, atelier d'Antioche n° 152, 170b ; atelier de Cyzique, n° 89a, 104 ; atelier de Nicomédie, n° 68, 75.

⁶¹ *Panegyrique de Mamertin en l'honneur de Maximien Auguste*, X, (II), IV, 2.

⁶² Voir J. R. Fears, « The cult of Jupiter and Roman Imperial Ideology », *ANRW*, II, 17.1, Berlin & New-York, 1981, pp. 3-141.

⁶³ *RIC*, V, 2, Probus, n° 920-923 : sous la légende *Clementia Temporum*, L'empereur debout tenant un sceptre reçoit un globe (ou une victoire) de la part d'un Jupiter tenant un sceptre.

*virtus*⁶⁴. Géniteur des jumeaux Rémus et Romulus et protecteur de Rome⁶⁵, Mars apparaît souvent dans le monnayage des usurpateurs dans un rôle de restaurateur de la paix (*Mars Pacifer*) jusqu'à Valérien. Par la suite, les rebelles l'invoquent essentiellement dans son rôle de patron des activités militaires (*Mars propugnator, ultor, victor, invictus*) ou l'associent à leur *virtus*. Constantin et Maxence se différencient en adoptant le dieu de la guerre comme protecteur (*Mars Conservator*). On notera que Mars rencontre moins de succès entre la révolte des Gordiens I & II et celle d'Uranus Antoninus, dans les premières émissions monétaires des rebelles gaulois de Postumus à Proculus et Bonosus inclus ainsi qu'entre la révolte de Probus et celle de Dioclétien. Enfin, hormis à la fin du III^{ème} siècle ou lors de la période tétrarchique, l'absence du dieu de la guerre n'est pas relayée par la présence d'un ou de plusieurs autres dieux. On reviendra sur ces particularités lorsque l'on dressera un bilan de tous ces éléments un peu plus loin.

Pour clore ces observations sur les relations entretenues par les usurpateurs avec les dieux, on notera la rareté puis la disparition totale du rôle sacerdotal du nouveau prince choisi par les troupes. En dehors d'Emilien qui fait frapper quatre séries sur lesquelles apparaît en premier la légende *P(ontifex) M(aximus)*, seuls Pescennius Niger, Gordien I et Gordien II ainsi que Regalianus et son épouse se font représenter en tant que prêtre⁶⁶. Ce phénomène de la disparition progressive de l'empereur dans ses fonctions sacerdotales est conforme à l'évolution qu'E. Manders a notée sur l'ensemble des monnayages au III^{ème} siècle. Dans le cadre de la révolte, elle fut simplement beaucoup plus brutale⁶⁷.

C : L'âge d'or

L'âge d'or ou le retour à l'âge d'or relève de vœux pieux généralement exprimés sur les monnayages par les termes *abundantia, concordia, fides, felicitas, fortuna, laetitia, libertas, pax, salus, securitas, spes uberitas ou bonus eventus*. Cette rhétorique n'était pas chose nouvelle dans l'empire mais elle connut un regain de ferveur au III^{ème} siècle alors que l'*imperium romanum* devait faire face à de multiples difficultés⁶⁸. Toutefois, comme nous l'avons noté dans le tableau figurant plus haut, ce discours a connu un moindre succès sur les monnayages frappés par les chefs rebelles dont les priorités étaient ailleurs. Et il en allait vraisemblablement de même pour les troupes qui les soutenaient. De plus, à la différence de ce qu'a pu noter E. Manders, les thèmes privilégiés sur les émissions monétaires des usurpateurs ne sont pas tout à fait les mêmes. En effet, la prééminence des termes *pax, salus, securitas et felicitas* relevés par l'historienne néerlandaise pour l'ensemble des monnayages

⁶⁴ *Marti Conservatori* : RIC, VII, Constantin, atelier de Ticinum, n° 47 ; atelier de Trèves, n° 108-118 ; *Virtus Aug.* RIC, VII, Constantin, atelier de Ticinum, n° 60.

⁶⁵ J.H. Croon, « Die Ideologie des Marskultes unter dem Prinzipat und ihre Vorgeschichte », ANRW, II, 17.1, Berlin & New-York, 1981, pp. 246-275.

⁶⁶ RIC, IV, 1, Pescennius Niger, n° 68 ; RIC, IV, 2, Gordien I & 2, n° 8 ; RIC, IV, 3, Emilien, n° 7, 16, 36a, 47 ; RIC, V, 2, Regalianus, n° 1 & 2. Sur le rôle sacerdotal de l'Auguste voir F. Millar, *the Emperor in the Roman World*, Londres, 1992, p. 355 ; R. Stepper, *Augustus et sacerdos. Untersuchungen zum römischen Kaiser als Priester*, Stuttgart, 2003 ; J. Scheid, « Augustus and roman religion : continuity, conservatism and innovation » dans K. Galinsky, *The Cambridge Companion to the Age of Augustus*, Cambridge, 2005, pp. 175-193 ; 187-192.

⁶⁷ E. Manders, *Coining Images of Power*, Leiden-Boston, 2012, pp. 134-144.

⁶⁸ Voir M. Amit, « Propagande de succès et d'euphorie dans l'empire romain », *Iura*, 16.1, 1965, pp. 52-75.

qu'elle a choisi d'étudier ne rencontre pas le même engouement chez les chefs rebelles⁶⁹. *Salus* et *securitas* sont moins fréquents, *pax* est beaucoup plus irrégulier alors que *felicitas* et *fortuna* sont davantage prisés. Enfin, il faut noter la disparition ou presque du discours prônant le retour de l'âge d'or sous les tétrarques à l'exception notable du monnayage de Maxence (qui renoue avec cette thématique alors que les autres princes l'ont abandonnée) ainsi que du monnayage de Constantin qui choisit toutefois le thème nouveau de la *beata tranquillitas*.

Hormis une période comprise entre 218 et 253, la *felicitas* est le thème qui apparaît le plus régulièrement⁷⁰. Dans le cadre de la révolte militaire, la *Felicitas* est avant tout synonyme de prospérité publique ou de félicité des temps (généralement *felicitas temporum* ou *saeculi felicitas*⁷¹) et se combine moins communément, comme ce peut fort bien être le cas, avec des connotations militaires eu égard aux bienfaits apportés par le prince victorieux⁷². Elle est, très ponctuellement, directement associée à l'empereur sous la forme *Felicitas Augusti* (Valérien, Marius ou Florianus). Très prisé pendant la crise de 193-195, le retour de la fortune est repris de façon récurrente jusqu'à la révolte de Carausius. La notion de bonheur retrouvé se conjugue un peu différemment avec *Fortuna*. En effet, exception faite du monnayage d'Aurélius ou *Fortuna* est associée aux unités montées⁷³, cette thématique s'illustre principalement au travers des légendes *Fortuna Redux* généralement accompagnée d'illustrations où figurent en bonne place des cornes d'abondance mais aussi des palmes de la victoire⁷⁴. Ainsi, même si elle plus discrète, la connotation militaire est davantage présente que sur les monnayages où s'épanouit la *Felicitas*.

Salus est un concept lié au bien-être de l'état romain et il bénéficie d'un culte public sur le Quirinal depuis la fin du IV^e siècle avant notre ère. Sous l'Empire, celui-ci est de plus en plus lié au *salus* de l'empereur et devient partie intégrante de l'« idéologie » impériale à partir du règne d'Hadrien⁷⁵. Il apparaît davantage dans la seconde moitié du III^e siècle, suivant en cela l'évolution générale enregistrée par E. Manders⁷⁶. En revanche, sur les

⁶⁹ E. Manders, *Coining Images of Power. Patterns in the Representation of Roman Emperors on imperial Coinage, A.D. 193-194*, Leiden-Boston, 2012, p. 194, p. 202, p. 207, p. 213.

⁷⁰ Sur *Felicitas* dans le monnayage impérial voir H. Erckell, *Augustus, Felicitas, Fortuna : Lateinische Wortstudien*, Göteborg, 1952 ; L. Zieske, *Felicitas : Eine Wortuntersuchung*, Hambourg, 1972 ; E. Wistrand, *Felicitas imperatoria*, Göteborg, 1987.

⁷¹ *RIC*, IV, 1, Septime Sévère, n° 353-354, 360, *RIC*, IV, 1, Pescennius Niger, n° 13, 14-17, 73, 74 ; *RIC*, IV, 1, Albinus, n° 15, 16, 37, 38 ; *RIC*, V, 1, Macrin, n° 15, 16 ; *RIC*, IV, 3, Pacatianus, n° 2 ; *RIC*, V, 2, Laelianus, n° 1 ; *RIC*, V, 2, Marius, n° 2, 9, 10, 11, 16 ; *RIC*, V, 1, Florianus, n° 60-63 ; 98-100 ; *RIC*, V, 2, Carus, n° 54 ; *RIC*, V, 2, Sabinus Iulianus, n° 2 ; *RIC*, V, 2, Carausius, n° 678-680 ; *RIC*, VI, Maxence, atelier d'Aquilée, n° 101, 102 ; *RIC*, VII, Constantin, atelier de Ticinum, n° 41 et 42

⁷² *RIC*, V, 1, Valérien & Gallien, n° 2, 74, 291 ; *RIC*, V, 2, Carausius, n° 153

⁷³ *RIC*, V, 2, Aureolus/Postumus, n° 1, 366, 370, 371-375.

⁷⁴ Voir par exemple *RIC*, IV, 1, Septime Sévère, n° 1-5, 355, 437a, 439, 440 ; Pescennius Niger, n° 20-29 ; Clodius Albinus, n° 22.

⁷⁵ Sur *Salus* voir L. Winkler, *Salus. Vom Staatskult zur Politischen Idee. Eine archäologische Untersuchung*, Heidelberg, 1995 ; M.A. Marwood, *The Roman Cult of Salus*, Oxford, 1988.

⁷⁶ Voir E. Manders, *Coining Images of Power. Patterns in the Representation of Roman Emperors on imperial Coinage, A.D. 193-194*, Leiden-Boston, 2012, pp. 213-214.

monnayages des usurpateurs, il est principalement associé au prince⁷⁷. L'association avec l'état, les provinces ou l'armée n'apparaît quasiment pas alors qu'elle est devenue, dans le cadre de ce thème, une association numériquement plus importante sur les monnayages de la seconde moitié du III^e siècle⁷⁸. Le même constat peut être dressé avec *Pax* qui, pour les Romains, est traditionnellement la conséquence de campagnes militaires victorieuses⁷⁹. Alors que ce thème est l'un des plus fréquents sur les monnayages du III^e siècle⁸⁰, il figure essentiellement dans la seconde moitié du III^e siècle (principalement entre 249 et 286) sur les émissions des usurpateurs et systématiquement ou presque en association avec le nouveau prince qu'une partie des troupes a choisi de suivre. Autrement dit, dans le cadre de la révolte militaire, *Pax* et *Salus* sont très souvent en étroite corrélation avec les thématiques développées autour des qualités du prince et de sa capacité à restaurer la paix même si, dans le contexte de l'arrivée au pouvoir des chefs rebelles, le retour à la paix passe à court terme par un affrontement à l'issue très incertaine.

Securitas est intimement liée à la paix dont elle est une des conséquences concrètes⁸¹. Le thème semble avoir été traditionnellement utilisé lors de moments d'instabilité dans la vie politique de l'Empire⁸². En vertu de ce constat, son utilisation récurrente tout au long du III^e siècle ne paraît alors guère surprenante. E. Manders a noté une utilisation plus fréquente dans la seconde moitié du siècle, essentiellement sur des monnayages d'empereurs éphémères. Pour elle, le thème répondait vraisemblablement à un désir d'asseoir rapidement la légitimité des nouveaux princes qui l'utilisaient même si celui-ci était difficilement exploitable eu égard au nombre trop important de conflits⁸³.

Dans le cadre de la révolte, ces affirmations ne se vérifient que très partiellement. Soulignons dans un premier temps que *Securitas* ne fait plus guère recette auprès des chefs rebelles après la révolte de Valérien en 253. Le thème disparaît même complètement après la révolte de Florianus en 276 à l'exception du monnayage de Constantin en 316 où réapparaît *Securitas Perpetua* qui renvoie tout aussi bien à la thématique de l'éternité de Rome⁸⁴. Nous

⁷⁷ *RIC*, IV, 2, Sévère Alexandre, n° ; Macrin, n° 23, 142 ; Maximin le Thrace, n° 14, 58-60, 64-66 ; *RIC*, IV, 3, Emilien, n° 29, 62 ; *RIC*, V, 2, Aureolus/Postumus, n° 382 ; *RIC*, V, 2, Carus, n° 16 ; *RIC*, V, 2, Carausius, n° 6, 662-673 ; *RIC*, VI, Maxence, n° 51a.

⁷⁸ Voir E. Manders, *Coining Images of Power. Patterns in the Representation of Roman Emperors on imperial Coinage, A.D. 193-194*, Leiden-Boston, 2012, pp. 214-216.

⁷⁹ Voir sur ce sujet J. Blair DeBrohun, « the gates of war (and peace) : Roman literary perspectives » dans K. Raaflaub (éd.), *War and peace in the ancient world*, Oxford, 2007, pp. 256-278 ; L. Hardwick, « Concepts of peace » dans J. Huskinson (éd.), *Experiencing Rome. Culture, Identity and Power in the Roman Empire*, Londres, 2000, pp. 335- 368.

⁸⁰ Voir E. Manders, *Coining Images of Power. Patterns in the Representation of Roman Emperors on imperial Coinage, A.D. 193-194*, Leiden-Boston, 2012, p. 200 et 202.

⁸¹ Sur ce thème voir H.U. Instinsky, *Sicherheit als politisches Problem des römischen Kaisertums*, Mainz, 1952 ; M. Amit, « Propagande de succès et d'euphorie dans l'empire romain », *Iura*, 16.1, 1965, p. 60 ; A. Schrim-Heins, « Gewissheit und Sicherheit. Geschichte und Bedeutungswandel der Begriffe *Certitudo* und *Securitas* », *Archiv für Begriffsgeschichte*, 34, 1991, pp. 123-213.

⁸² H.U. Instinsky, *Sicherheit als politisches Problem des römischen Kaisertums*, Mainz, 1952, p. 20 ; F. Kemmers, *Coins for a legion. An Analysis of the Coins Finds of the Augustan Legionary Fortress and Flavian Canabae Legionis at Nijmegen*, Mainz/Mayence, 2006.

⁸³ E. Manders, *Coining Images of Power. Patterns in the Representation of Roman Emperors on imperial Coinage, A.D. 193-194*, Leiden-Boston, 2012, p. 207-208.

⁸⁴ *RIC*, V, 1, Florianus, n° 94-98, 105 ; *RIC*, VII, Constantin, atelier de Ticinum, n° 49.

nous trouvons donc devant une évolution inverse à celle que l'historienne néerlandaise a constaté sur la période 193 – 284. Tout porte à croire que les chefs rebelles ont utilisé ce thème lorsque les circonstances les y autorisaient. Macrin, Sévère Alexandre, les Gordiens I & II et Valérien dans une moindre mesure pouvaient croire ou faire croire que leur règne rétablissait la paix et la sécurité⁸⁵. Par la suite, et en dépit d'un fragile rétablissement de la sécurité aux frontières après 275, aucun usurpateur ne s'aventura à faire figurer de légende *Securitas* sur son monnayage hormis Aurélien et Florian dont on a déjà parlé. De plus, le monnayage *Securitas Augusti* d'Aurélien (tout comme celui de Valérien) s'insérait aussi dans les qualités du nouvel Auguste. Ainsi, il semblerait que les chefs rebelles aient eu conscience du décalage qui pouvait exister entre le vœu pieux exprimé par *Securitas* et les réalités de leur temps marquées par l'omniprésence de la guerre et par la succession des révoltes dont ils étaient des acteurs avec tous les risques de guerre civile que leur démarche risquait d'entraîner. En règle générale, ils attendirent donc de voir leur pouvoir s'installer dans la durée avant de développer ce thème⁸⁶. Enfin, lorsqu'ils le firent, on peut voir qu'à partir de Valérien, *Securitas* est associée aux vertus de l'Auguste choisi par les soldats avant d'être associée à l'éternité de Rome.

D : Les vertus impériales

Nous n'entrerons pas ici dans le débat complexe relatif à la définition et à la nature des *virtutes* impériales. Nous ne nous aventurerons pas davantage sur la différenciation que l'on peut faire entre ces abstractions personnifiées liées à la personne de l'empereur et les autres abstractions personnifiées dont nous avons déjà dit quelques mots dans le cadre de la thématique du siècle d'or. Nous renvoyons le lecteur aux quelques références indiquées ci-dessous⁸⁷. Nous nous inscrirons ici dans la suite des récents travaux de C. Noreña, de A. Wallace-Hadrill et d'E. Manders. Nous prendrons donc en compte les mêmes onze *virtutes* que ces spécialistes ont retenues dans le cadre de leurs recherches à savoir *Providentia*, *Liberalitas*, *Virtus*, *Pietas*, *Aequitas*, *Clementia*, *Indulgentia*, *Iustitia*, *Patientia*, *Munificentia*, *Pudicitia*.

Contredisant M.P. Charlesworth, C.J. Classen a montré qu'il n'existait pas dans le domaine des vertus impériales de règle ou de canon qui se serait construit à partir des quatre vertus héritées de l'époque augustéenne : *Virtus*, *Clementia*, *Iustitia*, *Pietas*⁸⁸. Selon C. Noreña, l'exploitation des vertus sur les monnayages répondait à un système très souple en

⁸⁵ *RIC*, IV, 2, Macrin, n° 6, 7, 127, 132, 133 ; Sévère Alexandre, n° 395 ; Gordien I & II, n° 5, 11, 6 ; *RIC*, V, 1, Valérien, n° 174, 168, 237.

⁸⁶ Voir par exemple K. Dahmen et P. Ilish, « *Securitas Saeculi* – a new revival of a Probus reverse type in the gold coinage of Constantine I », *NC*, 166, 2006, pp. 229-231.

⁸⁷ M.P. Charlesworth, « The virtues of a Roman emperor : propaganda and the creation of belief », *PBA*, 23, 1937, pp. 105-133 ; H. Mattingly, « The Roman virtues », *HTR*, 30, 1937, pp. 103-117 ; A. Wallace-Hadrill, « The emperor and his virtues », *Historia*, 30, 1981, pp. 298-323 ; J.R. Fears, « The Cult of Virtues and Roman Imperial Ideology », *ANRW*, II, 17.2, Berlin & New-York, 1981, pp. 827-948 ; C.J. Classen, « Virtutes Imperatoriae », *Arctos*, 25, 1991, pp. 17-39 ; C. Noreña, « The communication of the emperor's virtues », *JRS*, 91, 2001, pp. 146-168 ; E. Manders, *Coining Images of Power. Patterns in the Representation of Roman Emperors on imperial Coinage, A.D. 193-194*, Leiden-Boston, 2012, pp. 155-158.

⁸⁸ M.P. Charlesworth, « The virtues of a Roman emperor : propaganda and the creation of belief », *PBA*, 23, 1937, pp. 105-133 ; C.J. Classen, « Virtutes Imperatoriae », *Arctos*, 25, 1991, pp. 17-39.

fonction des nécessités du moment. Ainsi, la promotion de telle ou telle vertu à une époque donnée témoignerait des modifications de l'image de l'empereur idéal. Toutefois, même si un modèle donné ne peut être mis en avant, C. Noreña et E. Manders ont montré que *Providentia*, *Liberalitas*, *Virtus*, *Pietas* et *Aequitas* étaient les vertus les plus fréquentes sur les émissions monétaires entre 69 et 284⁸⁹.

Dans le cadre de la révolte, ces cinq vertus s'avèrent également être les vertus les plus communément exprimées sur les émissions monétaires des usurpateurs. Toutefois, leur fréquence domine très largement les autres vertus : *Clementia*, *Indulgentia*, *Iustitia*, *Patientia*, *Munificentia*, *Pudicitia*. Ces dernières n'apparaissent que très épisodiquement jusqu'à la révolte de Florianus et disparaissent par la suite du monnayage des chefs rebelles. Ainsi par l'utilisation presque exclusive des cinq vertus citées plus haut se dessine en quelque sorte un modèle des vertus du chef rebelle du moins jusqu'au début du IV^e siècle. En effet, à partir de cette date, l'exposé traditionnel des vertus augustes ne survit que ponctuellement dans le monnayage de Constantin.

La *virtus* est sans conteste la plus utilisée, à l'image d'une évolution que l'on retrouve à l'échelle du III^e siècle tous règnes confondus⁹⁰. Synonyme de courage ou de bravoure dans la conduite des affaires publiques en général et dans la direction des opérations militaires en particulier⁹¹, la *Virtus Aug.* est illustrée jusqu'à la révolte de Trajan Dèce par une figure féminine dotée de différents attributs comme une lance, un bouclier, une victoire ou une palme⁹². En revanche, à partir de 253, les images ont des connotations militaires beaucoup plus explicites. Outre des empereurs victorieux, figurent des soldats ou des dieux combattants comme Mars et Hercule⁹³. La conjoncture avait changé et même les chefs rebelles sans grand talent militaire comme Vabalath ont su s'y adapter.

La *Providentia Augusti* que J.P. Martin assimile à la *Providentia Deorum* est la vertu la plus courante après la *Virtus Augusti*. Cette capacité à anticiper l'avenir s'effectuait par le biais de trois actions écrit M.P. Charlesworth : veiller au bien-être du peuple romain, prévoir une succession stable et écarter les conspirations⁹⁴. Invariablement représentée avec ses attributs classiques que sont le bâton, la corne d'abondance et le globe, la *Providentia* apparaît

⁸⁹ C. Noreña, « The communication of the emperor's virtues », *JRS*, 91, 2001, p. 153 ; E. Manders, *Coining Images of Power. Patterns in the Representation of Roman Emperors on imperial Coinage, A.D. 193-194*, Leiden-Boston, 2012, p. 161.

⁹⁰ E. Manders, *Coining Images of Power. Patterns in the Representation of Roman Emperors on imperial Coinage, A.D. 193-194*, Leiden-Boston, 2012, p. 161.

⁹¹ Voir C. Noreña, « The communication of the emperor's virtues », *JRS*, 91, 2001, p. 159 ; M. Mc Donnell, *Roman Manliness. Virtus and the Roman Republic*, New-York, 2006.

⁹² *RIC*, IV, 1, Septime Sévère, n° 10, 613 ; Clodius Albinus, n° 48-49 ; *RIC*, IV, 2, Gordien I & II, n° 3, 8, 14 ; *RIC*, IV, 3, Trajan Dèce, n° 8, 109.

⁹³ *RIC*, V, 1, Valérien, n° 292 ; Gallien, n° 455 ; *RIC*, V, 2, Marius, n° 19 ; *RIC*, V, 1, Aurélien, n° 15, 41, 116, 97-99, 156, 211, 260 ; *RIC*, V, 2, Vabalath, n° 7-8 ; *RIC*, V, 1, Florianus, n° 106-109 ; *RIC*, V, 2, Dioclétien, n° 304, 305 ; Carausius, n° 180, 695-700 ; *RIC*, VII, Constantin, n° 60, 262.

⁹⁴ Sur la *Providentia* voir M.P. Charlesworth, « Providentia and Aeternitas », *HTR*, 29, 1936, pp. 107-132 ; J.P. Martin, *Providentia Deorum. Recherches sur certains aspects religieux du pouvoir impérial romain*, Rome, 1982. Voir également R.T. Scott, « Providentia Aug. », *Historia*, 31.4, 1982, pp. 436-459 sur les liens étroits entre la *Providentia* et la succession impériale au I^{er} siècle.

plus fréquemment dans la seconde moitié du III^{ème} siècle, conformément à l'évolution suivie à cette époque. E. Manders écrit que les empereurs tentaient de rassurer leurs sujets au travers des messages de ce type. On peut ajouter que cette affirmation est encore plus vraie pour des chefs dont la soudaine promotion était le résultat d'un mouvement de révolte. Sans doute aussi essayaient-ils de conjurer le sort qui, depuis la mort de Sévère Alexandre, s'acharnait à empêcher toute reconstitution d'une nouvelle dynastie⁹⁵. De fait, sur le monnayage de Florianus, on voit apparaître la *Providentia* associée cette fois-ci non plus à la personne de l'empereur mais à l'éternité de Rome sous la légende *Perpetuitate Aug*⁹⁶. Notons pour finir que la *Providentia* est la seule vertu impériale à avoir perduré après 286, notamment dans le monnayage de Constantin. Au moment où le fils de Constance engage son dernier combat contre Licinius, le message coïncidait avec une certaine réalité.

Souvent associée à *Iustitia*, *Aequitas*, que l'on peut traduire par justice et/ou impartialité dans la gestion des finances et dans l'administration de l'Empire, est une vertu moins prisée que les précédentes⁹⁷. Invoquée sur deux séries monétaires par Septime Sévère et davantage encore par Valérien⁹⁸, elle n'apparaît que très ponctuellement chez les autres chefs rebelles et se raréfie singulièrement après 260⁹⁹.

La *Liberalitas*, synonyme de distributions (*congiaria*, *donativa*, *alimenta*), de réductions d'impôts mais également de jeux et de projets de construction est une vertu impériale présente sur le monnayage à partir du règne d'Hadrien. Dans la pratique cette vertu est essentiellement associée aux congiaires¹⁰⁰. Conformément à l'évolution qu'a notée E. Manders pour le III^{ème} siècle, *Liberalitas* disparaît du monnayage de la révolte après Valérien, exception faite de l'émission frappée par Regalianus en 260¹⁰¹. Pourtant, le chronographe de 354 mentionne avec application la perpétuation de cette pratique¹⁰². Très souvent absents de Rome, les empereurs ont peut-être confié la tâche à d'autres officiels pour se concentrer personnellement sur les *donativa* ainsi que sur le salaire destiné aux troupes comme le suggère l'auteur de l'*Histoire Auguste*¹⁰³. Un tel raisonnement s'appliquerait encore

⁹⁵ E. Manders, *Coining Images of Power. Patterns in the Representation of Roman Emperors on imperial Coinage, A.D. 193-194*, Leiden-Boston, 2012, p. 161.

⁹⁶ *RIC*, V, 1, *Florianus*, n° 21 & 35.

⁹⁷ Sur *Aequitas* voir H. Lange, « Die Wörter AEQVITAS und IVSTITIA auf römischen Münzen », *ZRG*, 32, 1932, pp. 296-314 ; C. Noreña, « The communication of the emperor's virtues », *JRS*, 91, 2001, p. 157-158 ; E. Manders, *Coining Images of Power. Patterns in the Representation of Roman Emperors on imperial Coinage, A.D. 193-194*, Leiden-Boston, 2012, p. 182-185.

⁹⁸ *RIC*, IV, 1, *Septime Sévère*, n° 343, 607a ; *RIC*, V, 1, *Valérien*, n° 278 ; *Gallien*, n° 288, 436, 462.

⁹⁹ *RIC*, IV, 1, *Clodius Albinus*, n° 13 ; *RIC*, IV, 2, *Elagabal*, n° 166 ; *RIC*, V, 2, *Macrien*, n° 5 ; *Marius*, n° 4, 15 ; *Vabalath*, n° 1 ; *Bonusus*, n° 2 ; *Carausius*, n° 627, 633.

¹⁰⁰ Sur *Liberalitas* voir H. Kloft, *Liberalitas principis. Herkunft und Bedeutung. Studien zur Prinzipatsideologie*, Cologne et Vienne, 1970 ; E. Manning, « Liberalitas-the decline and rehabilitation of a virtue », *Greece and Rome*, 32.1, 1985, pp. 73-83 ; C. Noreña, « The communication of the emperor's virtues », *JRS*, 91, 2001, pp. 161-162 ; J. Sünskes Thompson, *Demonstrative legitimation der Kaiserherrschaft im Epochenvergleich : zur politischen Macht des stadtrömischen Volkes*, Stuttgart, 2003 ; E. Manders, *Coining Images of Power. Patterns in the Representation of Roman Emperors on imperial Coinage, A.D. 193-194*, Leiden-Boston, 2012, pp. 165-169.

¹⁰¹ E. Manders, *Coining Images of Power. Patterns in the Representation of Roman Emperors on imperial Coinage, A.D. 193-194*, Leiden-Boston, 2012, p. 161 ; *RIC*, V, 2, *Regalianus*, n° 2.

¹⁰² Chronographe de 354 dans *Chronica Minora*, I, Th. Mommsen (éd.), pp. 147-148.

¹⁰³ *Histoire Auguste, Vie de Probus*, XXIII, 2.

d'avantage aux chefs issus des mouvements de révolte qui, à court terme, ont d'autres priorités et doivent particulièrement veiller à ce que leurs troupes soient bien payées. Peut-être.

Selon M. Charlesworth, la *Pietas*, ensemble de pratiques destinées à protéger l'empereur, l'Empire et le peuple romain et s'assurer la protection des dieux, est sans doute la vertu la plus importante pour justifier le règne d'un homme¹⁰⁴. Régulièrement invoquée sur les monnayages jusqu'au règne de Commode, la *Pietas* a suivi la même évolution que les vertus impériales dont on vient de parler. Autrement dit, elle a connu un déclin sensible après 250 tout en refaisant une importante apparition sur les monnayages de Carinus et de Numérien¹⁰⁵. Dans le cadre de la révolte, la *Pietas* est la moins fréquente des cinq principales vertus impériales. A l'exception d'une émission isolée de Zénobie, elle n'est plus mentionnée sur les émissions des chefs rebelles après 260¹⁰⁶. De toute évidence, l'opinion exprimée par M. Charlesworth s'applique moins au III^e siècle en général et quasiment pas dans le cadre de la révolte.

3^o Evolutions spatio-temporelles.

A : La militarisation du discours après 253

Au travers des données chiffrées fournies par le tableau récapitulatif figurant plus haut (voir II, 1^o), de l'étude des différents thèmes monétaires que nous avons effectuée ainsi que des diagrammes des pages suivantes, il apparaît que, de façon générale, le milieu du III^e siècle constitue un moment où le discours des chefs rebelles connaît une évolution notable. Exception faite des révoltes de Septime Sévère, d'Elagabal ou de Maximin le Thrace, la première moitié du III^e siècle reste une période durant laquelle la thématique de « l'âge d'or » a tenu la première place au sein des monnayages émis¹⁰⁷. Ceux-ci sont avant tout

¹⁰⁴ Sur la *Pietas* voir T. Ulrich, *Pietas (pius) als politischer Begriff im Römischen Staate bis zum Tode des Kaisers Commodus*, Wrocław, 1930 ; M. P. Charlesworth, « Pietas and Victoria : the emperor and the citizen », *JRS*, 33, 1943, pp. 1-10 ; C. Noreña, « The communication of the emperor's virtues », *JRS*, 91, 2001, p. 158 ; E. Manders, *Coining Images of Power. Patterns in the Representation of Roman Emperors on imperial Coinage, A.D. 193-194*, Leiden-Boston, 2012, pp. 178-182.

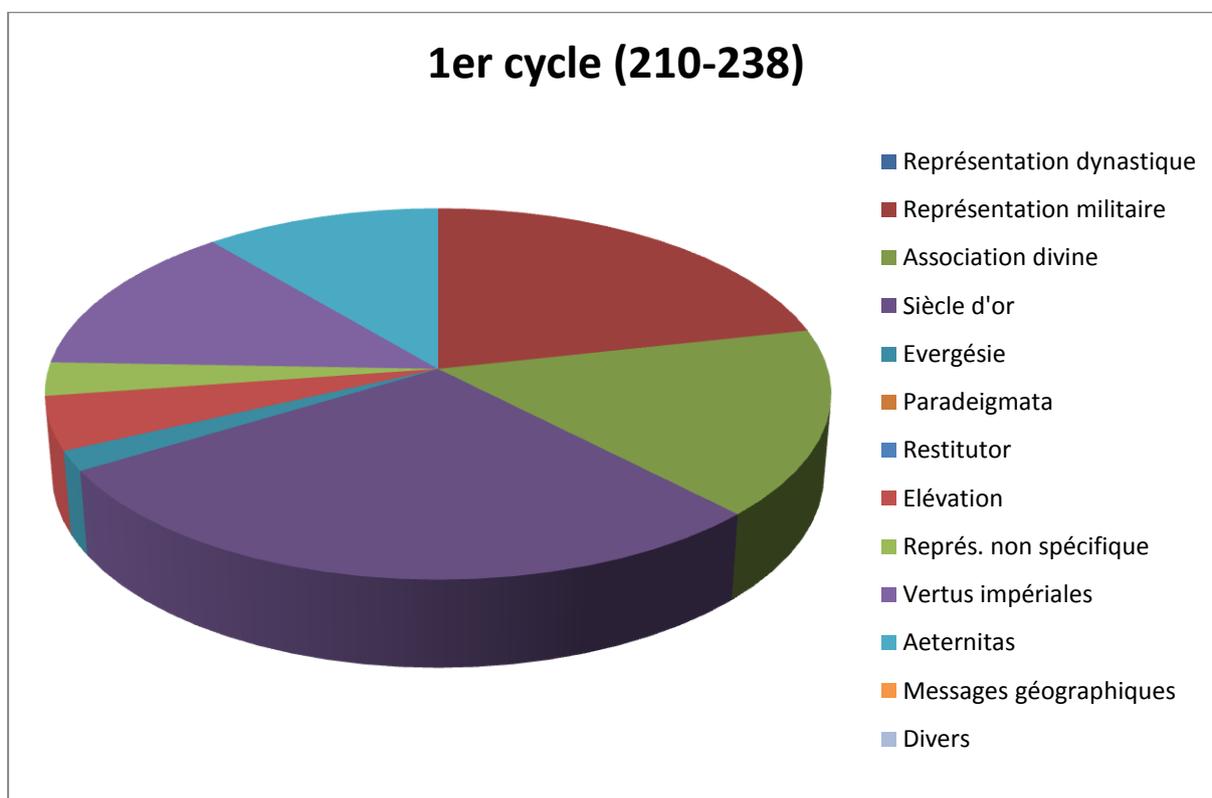
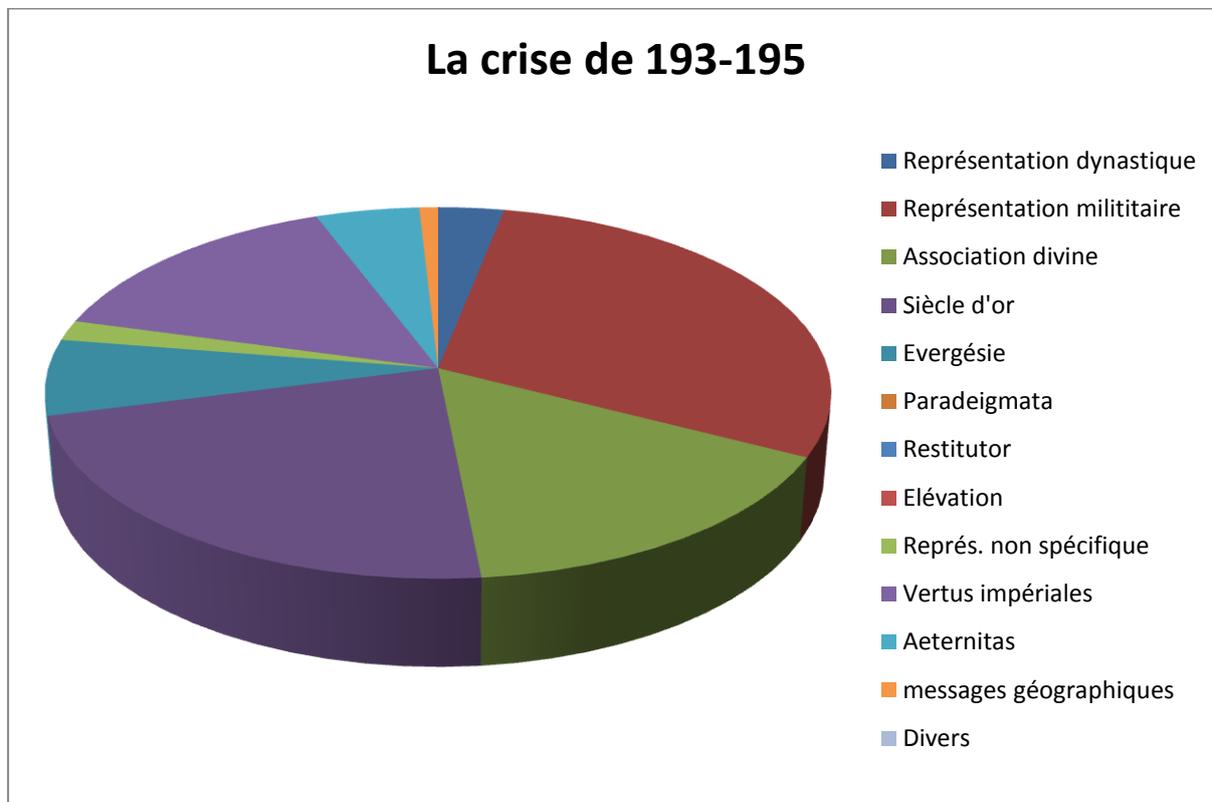
¹⁰⁵ Sur cette évolution voir T. Ulrich, *Pietas (pius) als politischer Begriff im Römischen Staate bis zum Tode des Kaisers Commodus*, Wrocław, 1930 ; C. Noreña, « The communication of the emperor's virtues », *JRS*, 91, 2001, p. 156 ; E. Manders, *Coining Images of Power. Patterns in the Representation of Roman Emperors on imperial Coinage, A.D. 193-194*, Leiden-Boston, 2012, p. 161.

¹⁰⁶ Les mentions *Pietas* apparaissent sur les monnaies suivantes : *RIC*, IV, 1, *Septime Sévère*, n° 350f, 612, 612a ; *Pescennius Niger*, n° 68 ; *RIC*, IV, 2, *Gordien I & II*, n° 3, 6, 8, 13,14 ; *RIC*, IV, 3, *Emilien*, n° 61 ; *RIC*, V, 1, *Valérien-Gallien*, n° 295 ; *RIC*, V, 2, *Quietus*, n° 8 ; *Zénobie*, n° 1.

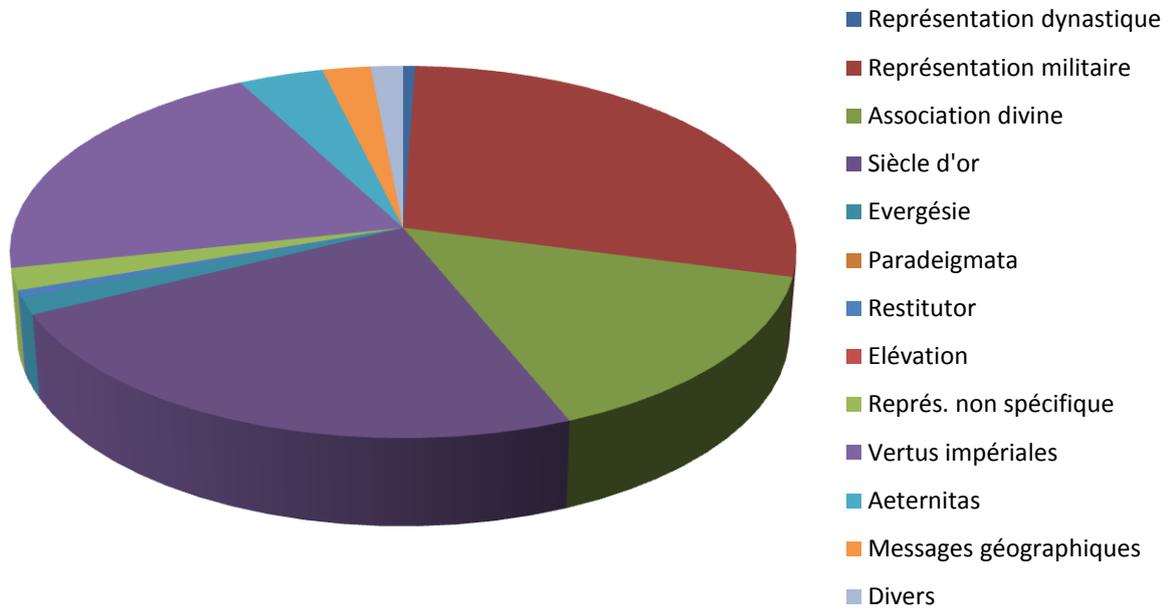
¹⁰⁷ En effet, dans les résultats moyens obtenus, trois révoltes, celle de Septime Sévère en 193, celle d'Elagabal en 218 et celle de Maximin le Thrace en 235, font figure d'exception avec des pourcentages respectifs de 43, 42 et 35% des monnaies émises arborant un discours relevant de thèmes rassemblés derrière le vocable de « représentation militaire ». En dehors de ces cas très ponctuels, les autres révoltes militaires des années 193-253 expriment un discours sensiblement différent. A titre d'exemple, citons les révoltes de Clodius Albinus, de Macrin, de Sévère Alexandre, d'Emilien ou de Valérien dont les monnayages affichent un discours militaire dans des proportions nettement inférieures avec des chiffres respectifs de 18, 2, 13, 9 et 10%.

La thématique de « l'âge d'or » occupe 7% du monnayage émis par Septime Sévère et 15 % de celui de Maximin le Thrace. Elle occupe une place respective de 23, 34, 46 et 67 % dans les monnayages de Pescennius Niger, de Clodius Albinus, de Sévère Alexandre et de Macrin.

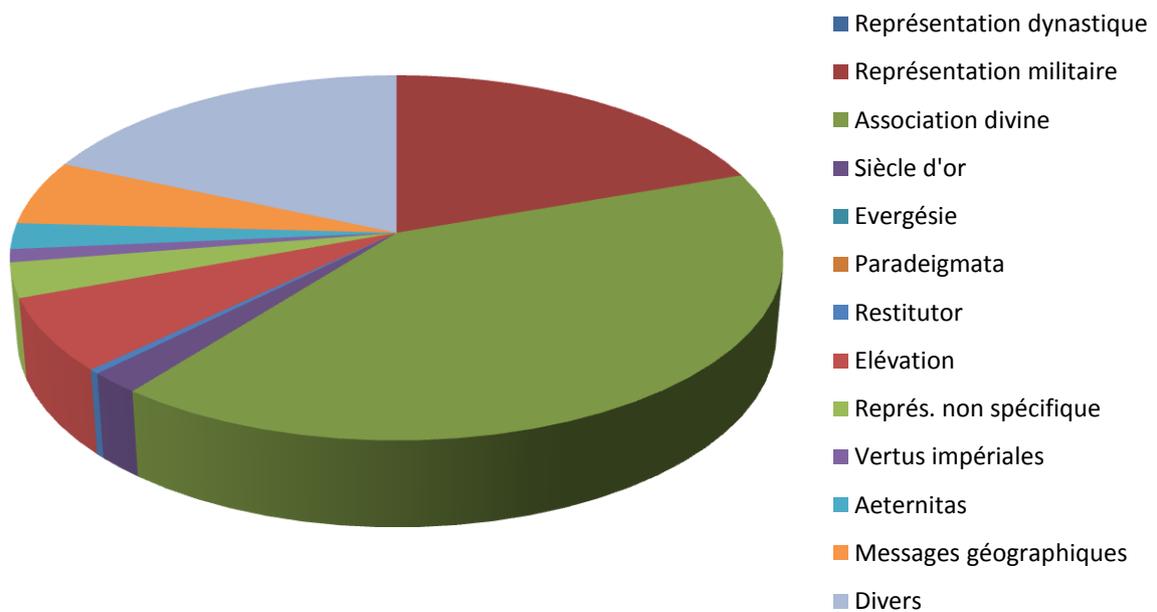
dédiés à *Pax, Securitas, Felicitas, Salus* et *Fortuna* sur lesquels nous ne reviendrons pas. Sur les monnayages de Septime Sévère, de Pescennius Niger, de Clodius Albinus, d'Emilien ou



2ème cycle (248 - 286)



3ème cycle (297 - 324)



de Valérien et de Gallien « l'âge d'or » s'étoffe avec la *spes publica*, la *bona spes*, le *bonus eventus* ou la *concordia*¹⁰⁸. Pour leur part, Sévère Alexandre et Valérien font frapper des séries peu communes avec le thème *Libertas (Publica)*, une formule qui devient tout à fait exceptionnelle après 253 et traditionnellement utilisée par les empereurs qui affirment avoir sauvé le peuple romain d'un tyran¹⁰⁹. La répétition de *Providentia*, *Virtus*, *Liberalitas*, *Pietas* et *Aequitas* a forgé, de fait, un modèle des vertus augustes reprises par les chefs rebelles. Néanmoins, Pescennius Niger prend soin de faire figurer la *Iustitia Augusta* sur ses monnaies, ainsi qu'une *Hilaritas Augusta*. Clodius Albinus fait figurer la *Clementia* sur une émission monétaire et Maximin le Thrace, quant à lui, fait frapper plusieurs séries dédiées à la *Indulgentia Augusta*. A l'exception de Macrien et de Florianus, aucun chef rebelle par la suite, ne prendra le soin de faire figurer des légendes comme celles que nous venons d'évoquer¹¹⁰.

La première moitié du III^e siècle est également la période au cours de laquelle des monnayages de type « évergésie » arborant des légendes comme *Moneta*, *Annona* ou *Saeculares Aug.* font régulièrement partie des séries émises par les chefs rebelles. C'est le cas des trois chefs de la crise de 193-195 mais aussi de Macrin, de Maximin le Thrace, d'Uranus Antoninus et de Valérien¹¹¹. Cette époque est également celle où les chefs rebelles manient encore le discours dynastique à l'image des monnaies émises par Septime Sévère, Gordien I, Emilien ou Valérien¹¹².

Après 253, « l'âge d'or » cède la première place aux « représentations militaires » sur les monnayages. Dans le même temps, les autres grands thèmes présents sur les monnaies se simplifient. *Virtus* et *Providentia* sont désormais les vertus augustes les plus prisées. Si la première vient renforcer l'aspect militaire du discours de façon très explicite après 253, la seconde témoigne de l'inquiétude suscitée par les difficultés militaires et politiques de l'époque et rassure sur la capacité du chef à garantir le retour d'un certain âge d'or que l'on espère toujours. Toutefois, la conquête de cet objectif est désormais empreinte d'une certaine *realpolitik*. Si la révolte a assurément pour priorité d'assurer un *Fortuna Redux* et de restaurer une certaine prospérité publique (*Felicitas*), la *Iustitia* et l'impartialité dans la gestion des affaires de l'Empire (*Aequitas*) ne sont pas prioritaires et les libéralités semblent destinées avant tout aux soldats qui se doivent à plus ou moins long terme de ramener la paix et la sécurité dans la mesure où les circonstances le permettront. Dans le même temps, les thèmes

¹⁰⁸ *RIC*, IV, 1, Septime Sévère, n° 351a, 437, 347, 351b, 352 ; Pescennius Niger, n° 3, 4, 5, 6, 12, 79 ; Clodius Albinus, n° 41, 42 ; *RIC*, V, 1, Valérien, 122, 80, 154, 280 ; Gallien, n° 130, 131, 207, 208, 252, 264.

¹⁰⁹ *RIC*, IV, 2, Sévère Alexandre, n° 10 ; *RIC*, V, 1, Gallien, n° 85 ; sur la *libertas* voir E. Manders, *Coining Images of Power. Patterns in the Representation of Roman Emperors on imperial Coinage, A.D. 193-194*, Leiden-Boston, 2012, p. 89 ; J.M. Jones, *A Dictionary of Ancient Roman Coins*, Londres, 1990, p. 169.

¹¹⁰ *RIC*, IV, 1, Pescennius Niger, n° 30, 44-50, 81 ; Clodius Albinus, n° 14 ; *RIC*, IV, 2, Maximin le Thrace, n° 8, 46, 47 ; *RIC*, V, 1, Florianus, n° 65-67 ; *RIC*, V, 2, Macrien, n° 8.

¹¹¹ *RIC*, IV, 1, Septimius Severus, n° 359, 359a, 6a, 7b, 609-611 ; Pescennius Niger, n° 62-67 ; Clodius Albinus, n° 31 ; *RIC*, IV, 2, Macrin, n° 25 ; Maximin le Thrace, n° 7 ; *RIC*, IV, 3, Uranus Antoninus, n° 7 ; *RIC*, V, 1, Valérien, n° 60, 68 ; Valérien et Gallien, n° 1.

¹¹² Voir les monnayages à l'effigie de Julia Domna (*RIC*, IV, 1, pp. 165, 174, 175-177, 207), des Gordiens I & II (*RIC*, IV, 2, pp. 160-164), de Cornelia Supera (*RIC*, IV, 3, n° 30), de Valérien et de Gallien (*RIC*, V, 1, pp. 61-62), de Mariniana (*RIC*, V, 1, p. 64-65) et de Salonine (*RIC*, V, 1, p. 109-113).

de type « évergésie » deviennent rares et le discours dynastique n'apparaît quasiment plus, à l'exception, dans une certaine mesure, des monnayages de Macrien, de Regalianus et de Zénobie¹¹³.

Après avoir connu une véritable éclipse entre 195 et 253, Mars et Jupiter reviennent au premier plan. Leur présence n'est plus tempérée, comme lors du demi-siècle précédent par la présence de divinités aux fonctions et aux activités sensiblement différentes. Ainsi disparaissent des monnayages des chefs rebelles Minerve ou Diane et, de façon plus probante, Apollon, Junon, Magna Mater, Ceres, Vesta ou Vénus. Nous avons également vu plus haut que, dans le même temps, un dieu comme Mars qui apparaissait comme restaurateur de la paix avant 253 était davantage invoqué comme patron des activités militaires après cette date. Le chef rebelle, tout comme l'empereur, tente de se rapprocher toujours davantage de certains dieux dont il devient le *comes* et dont il espère le soutien pour s'assurer la victoire militaire même s'il ne montre plus guère son rôle sacerdotal et qu'il délaisse peu à peu la *Pietas* au profit presque exclusif de la *Virtus* et de la *Providentia*.

En dépit d'une apparente singularité, l'époque tétrarchique s'inscrit dans la continuité de l'évolution que nous venons de décrire. Si les « représentations militaires » régressent un peu, les « associations divines », en proportion inégalée jusque là, se font exclusivement au profit de Mars, Jupiter, Hercule et Sol dont nous avons déjà évoqué brièvement les compétences militaires ou politiques. Les chefs rebelles, qui souvent s'avèrent également être des Augustes joviens ou herculiens, privilégient une ou deux divinités parmi les cinq que nous venons de nommer. En 306, Constantin s'en remet uniquement à Mars *victor, pacifer, propugnator* ou *conservator*. Domitius Alexander ne fait figurer que Jupiter sur son monnayage et Licinius fait de même en 316 et en 324. En 306, Maxence s'en remet à Mars et à Hercule. Dix ans plus tard, Constantin double sa dévotion à Mars de nombreuses invocations à *Sol Invictus* qualifié de *Comes (Augusti)*. Seuls Carausius et Maximin Daïa font des choix un peu plus éclectiques mais limités au groupe des cinq dieux évoqué plus haut¹¹⁴.

Les monnayages dit « élévation » et plaçant l'empereur ou le chef au-dessus du genre humain sont également surreprésentés par rapport aux cycles de révoltes précédents avec une proportion de 7% des monnaies émises. Amorcée au cours des années précédentes, la divinisation croissante des princes s'est poursuivie tant et si bien qu'on explique alors les très rares monnayages vantant les « vertus augustes ». Les vertus des chefs sont désormais celles des dieux auxquels ils tentent de s'apparenter toujours un peu plus au fil du temps.

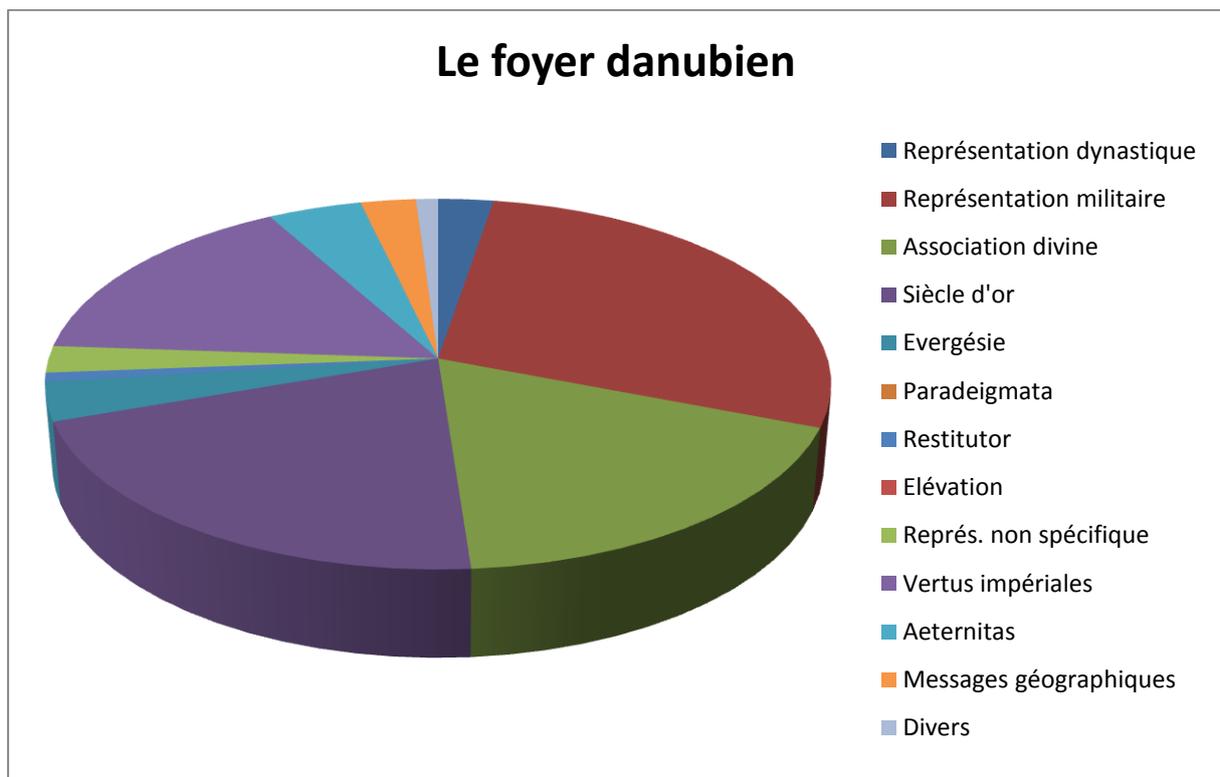
¹¹³ Des thèmes « évergésie » apparaissent sur les monnayages de Aurélien (*RIC*, V, 1, n° 21, 190), Bonosus (*RIC*, V, 2, n° 3) et Carausius (*RIC*, V, 2, n° 91). Pour le discours dynastique voir les monnayages de Macrien et de Quietus (*RIC*, V, 2, pp. 580-583), de Regalianus et de Sulpicia Dryantilla (*RIC*, V, 2, n° 1, 2), de Zénobie et de Vaballath (*RIC*, V, 2, pp. 584-585).

¹¹⁴ Constantin, émissions de 306-307, atelier de Londres, *RIC*, VI, n° 92, 94, 95 ; atelier de Trèves, *RIC*, VI, n° n° 724-732, 739-742 ; Domitius Alexander, émissions de 308-311, atelier de Carthage, *RIC*, VI, n° 69 ; Licinius, émissions de 316 et 324 toutes consacrées à Jupiter dans *RIC*, VII (voir Annexe IV) ; Maxence, émissions de 306-307, atelier de Rome, *RIC*, VI, n° 137 et 140 ; Constantin, émissions de 316, atelier de Rome, *RIC*, VII, n° 45-49 ; atelier de Ticinum, n° 56 avec une légende *Soli Comiti Constantini Aug* ; Carausius (*RIC*, V, 2) et Maximin Daïa (*RIC*, VI) : nombreuses références en annexe IV.

Ainsi, les « vertus augustes » et l' « association divine » n'ont plus d'autre but que de renforcer la teinte militaire du discours politique de la révolte. La « représentation militaire » prend alors une importance qu'elle n'avait jamais atteinte jusque là puisque, dans le même temps, les références à « l'âge d'or » ont quasiment disparu. Celui-ci a laissé la place au thème du *Genio Populi Romani*, message, ô combien ! traditionnel et conservateur qui vient nuancer en apparence l'achèvement et l'importance des mutations politiques en cours.

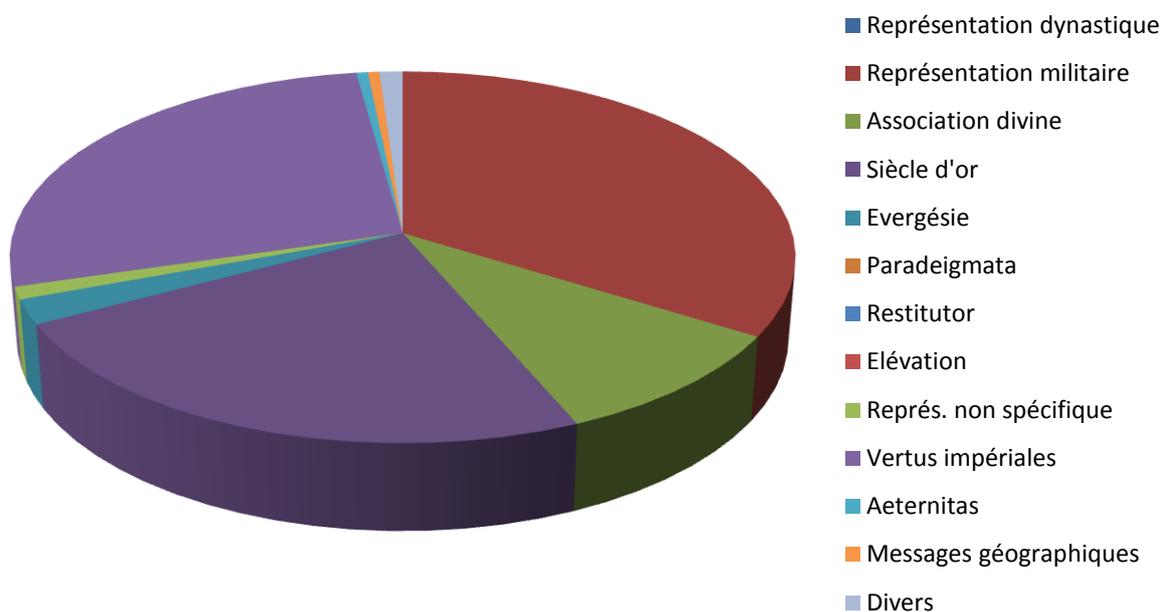
B : Nuances régionales

Au vu des diagrammes que le lecteur trouvera dans les pages suivantes, il apparaît clairement que les foyers danubien et gaulois ont développé un discours militaire prépondérant. Tous monnayages confondus, les chefs proclamés dans ces régions ont consacré entre 30 et 34% de leurs émissions monétaires à des messages de type « représentation militaire », soit des moyennes sensiblement supérieures à toutes celles que nous avons enregistrées pour tous les cycles de révolte. Certains chefs issus des foyers gaulois et danubiens partagent également la particularité d'avoir émis des séries légionnaires désignant nommément certaines unités ou un groupe d'armées. Ce fut le cas de Septime Sévère, et de Carausius¹¹⁵.

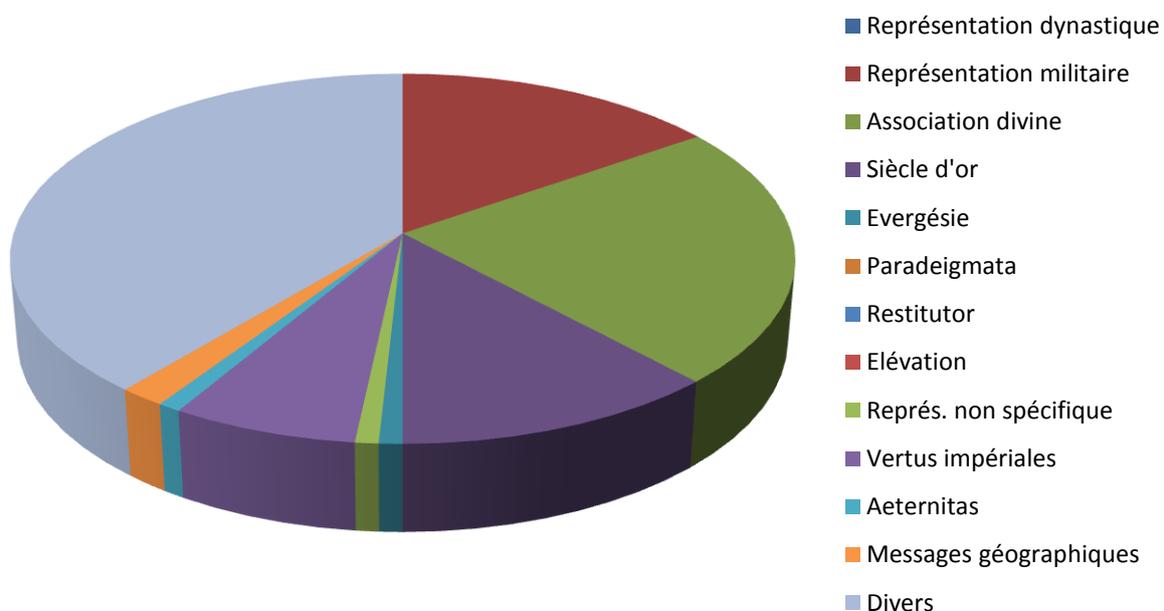


¹¹⁵ *RIC*, IV, 1, Septime Sévère, n° 2-17, 652 ; *RIC*, V, 2, Carausius, n°56, 62-65, 69, 70, 73, 76, 77, 79, 80, 82-86. Sans être liés à des révoltes militaires, signalons également les monnayages légionnaires de Gallien et de Victorinus.

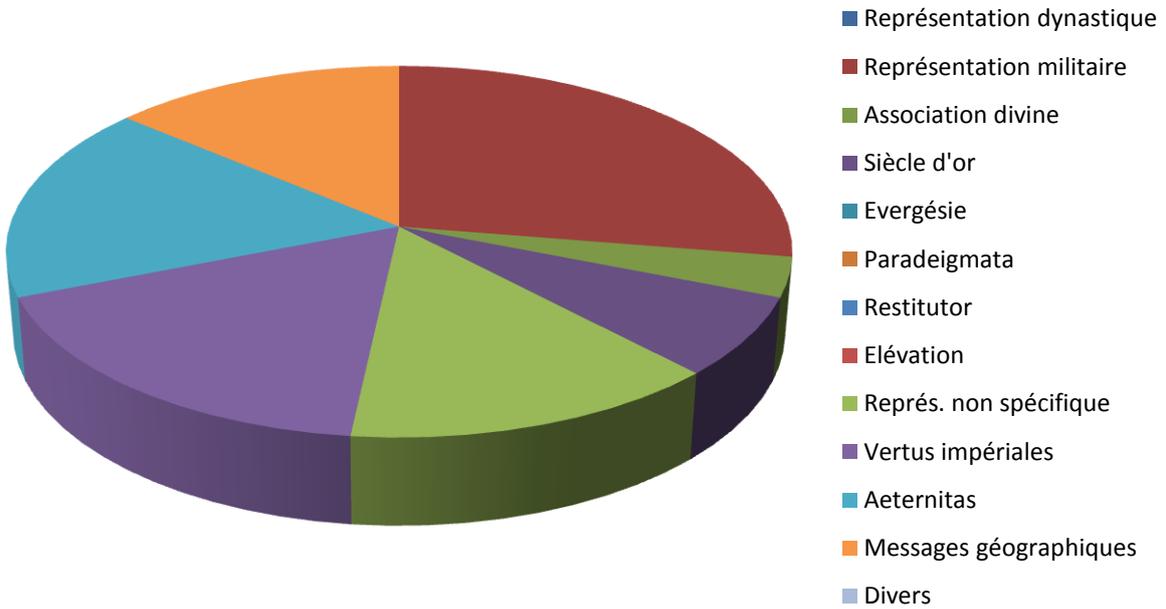
Le foyer gaulois



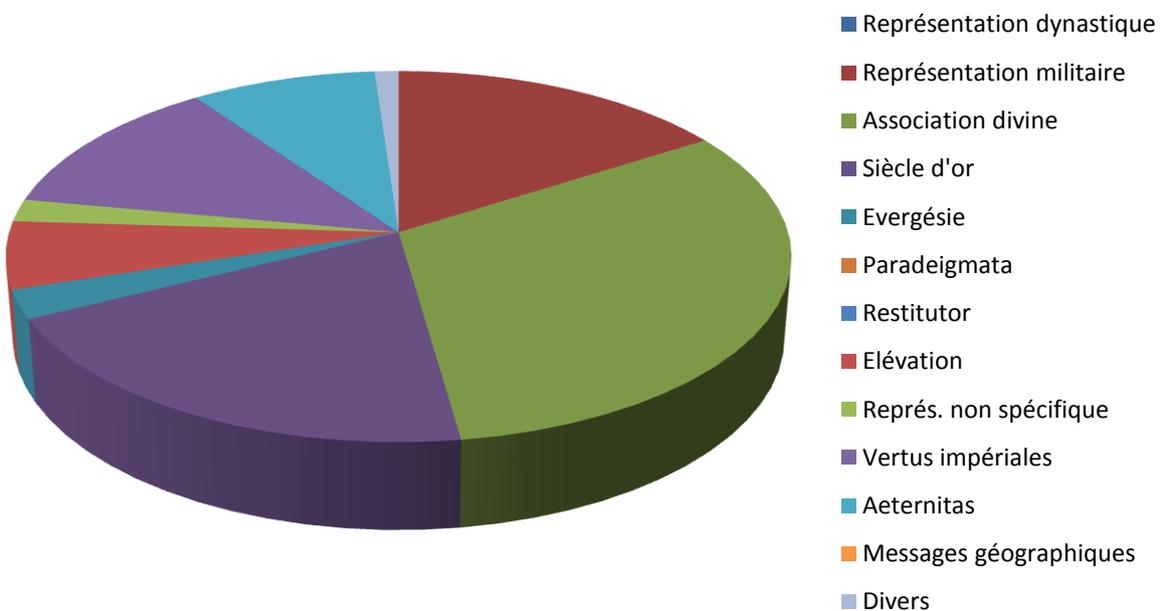
Le foyer breton

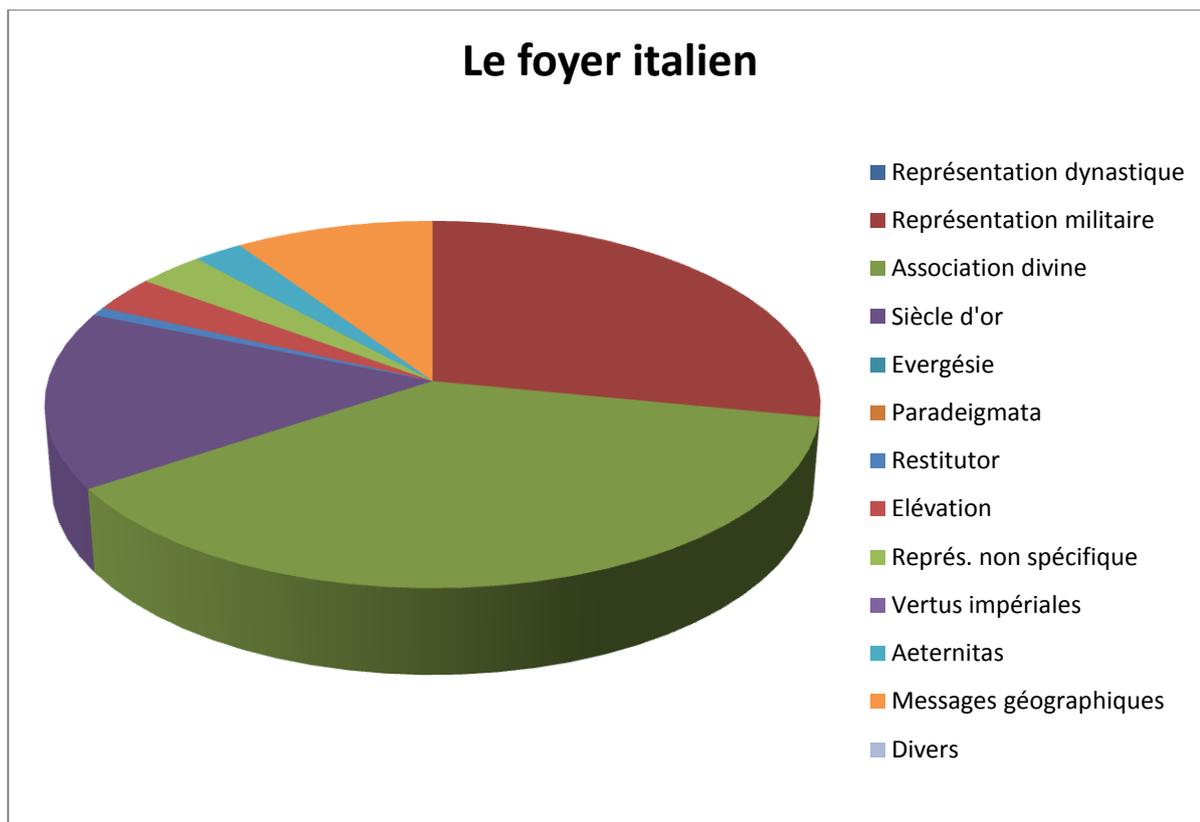


Le foyer africain



Le foyer oriental





Toutefois, si le foyer gaulois fait preuve d'une certaine régularité dans le discours militaire, le foyer danubien présente un tout autre visage. De fait, nous avons vu précédemment que ce foyer avait connu des périodes d'activité plus étendues que son homologue gaulois¹¹⁶. En dehors de la révolte de 193, ce foyer a été animé par un discours militaire écrasant lors des révoltes de Pacatianus ou de Dèce et davantage encore lors de la révolte d'Aurélien ou lors des affrontements entre Constantin et Licinius en 316 et en 324¹¹⁷. Cette rhétorique est ponctuellement renforcée par des séries « messages géographiques » qui n'ont d'autre but que de valoriser les légions danubiennes¹¹⁸. Notons que ceux qui ont fait exception à ce schéma général sont, dans trois cas sur quatre, des membres éminents de l'aristocratie sénatoriale : Emilien, Valérien et Regalianus. Le premier a préféré privilégier sa proximité avec Mars, Jupiter et Hercule et accorder une large place au retour de « l'âge d'or ». Le second a voulu faire apparaître un programme très varié au sein duquel « l'âge d'or » est favorisé. Le troisième a suivi la même inclination.

Par contraste avec les deux foyers gaulois et danubien, les autres foyers de révolte se distinguent par une moindre proportion du discours militaire. Cette tendance est particulièrement nette pour la Bretagne et l'Orient (15 et 16%). Elle l'est moins pour l'Italie et

¹¹⁶ Voir chapitre I, III, 2°, B.

¹¹⁷ Sur les monnayages de Pacatianus, de Dèce, d'Aurélien ou de Constantin en 324, la « représentation militaire » représente respectivement 43, 45, 47 et 64 % des séries monétaires émises.

¹¹⁸ RIC, IV, 3, Dèce, n° n° 3, 4, 9, 102 – 105 (*Genius Exerc Illvriciani, Genius Illvrici Exercitus Inlvricus S C*) ; n° 5 (*Pannoniae*) ; RIC, V, 1, Aurélien, n° 110, 111, 204, 205 (*Genius Illvrici*), n° 108 (*Dacia Felix*), n° 113 (*Pannoniae*).

l'Afrique avec, dans les deux cas, des moyennes de 28%. Ajoutons à ces chiffres que sur les sept chefs qui ne se sont pas fait représenter en tenue cuirassée sur les droits de leurs premières émissions monétaires, trois viennent d'Orient (Vabalath, Domitius Domitianus et Maximin Daïa), un est proclamé en Italie (Maxence) et un autre est proclamé en Afrique (Domitius Alexander).

Toutefois, nous avons souligné à plusieurs reprises que l'association du prince ou du chef proclamé par les soldats avec certains dieux renforçait fréquemment le discours militaire sur les monnayages. Les diagrammes figurant plus haut montrent que les foyers breton, oriental et italien ont davantage favorisé l'« association divine » que les foyers danubien et gaulois. Pourtant, il faut souligner que Mars, dieu le plus souvent invoqué toutes révoltes confondues, est nettement moins prisé en Orient et qu'il n'apparaît pas du tout sur les séries émises par Les Gordiens ou par Domitius Alexander. Parallèlement, *Iupiter Conservator* est davantage invoqué (deux fois plus) par les chefs proclamés en Orient, en Afrique et en Italie que sur le Danube ou sur le Rhin.

Lorsque des messages géographiques apparaissent, la connotation militaire ou la référence directe aux troupes est souvent nettement moins marquée. Certes Domitius Alexander fait frapper deux séries *Gloria Exercit Kart* sur lesquelles l'allusion aux soldats d'Afrique est très explicite et sur lesquelles l'empereur figure à cheval (*RIC* VI, n° 65 & 66). En même temps, le même usurpateur fait frapper des séries *Africa Aug* (*RIC*, VI, n° 64) ou *Invicta Roma Felix Karthago* (*RIC*, VI, n° 62, 63, 65) sur lesquelles le message militaire est moins visible. C'est encore plus vrai sur la série *Pannoniae Aug* (*RIC*, V, 2, n° 4) de Sabinus Iulianus ou les séries *Conservator Urbis Suae* (*RIC*, VI, n° n° 84a, 85, 113 – 116, 118a, 135), *Felix Karthago* (*RIC* VI, n° 47), *Roma Aeterna* (*RIC*, VI, n° 48a), *Conservator Africae Suae* (*RIC*, VI, n° 53), *Salvis Augg et Caess Fel Karth* (*RIC*, VI, n° 51a) de Maxence.

Enfin, notons que, de façon générale, la thématique du retour à « l'âge d'or » est également moins prisée dans les foyers que l'on vient de nommer. Ce constat, ajouté aux précédents, peut paraître cohérent avec le fait qu'il y avait sans doute moins besoin d'invoquer le retour à la paix et à la sécurité ainsi que de mobiliser les énergies pour restaurer la *pax romana* dans des régions où, globalement, les menaces militaires se sont moins fait sentir. Mais, dans le même temps, nous avons vu plus haut que cette thématique avait davantage de succès avant 253, autrement dit avant le début de la grande crise militaire qu'allait traverser l'Empire. Sur ce thème, le facteur régional n'est donc pas le plus pertinent.

Du reste, compte tenu des remarques que nous venons d'accumuler, il n'a sûrement pas échappé au lecteur que la différenciation entre foyers « politiques » et foyers « militaires » que nous avons cru voir se dessiner en construisant notre prosopographie de la révolte n'était que partiellement étayée par l'étude des monnayages. Une véritable cohérence du discours, progressivement mis en place à partir de 235, unifie les foyers rhénan et danubien. En revanche, l'unité de ceux que nous avons baptisés « politiques » réside davantage dans le fait qu'ils se différencient souvent et jusqu'à une période très tardive du discours militaire que

nous avons décrit que dans une rhétorique plus ou moins consciemment construite en fonction d'intérêts ou de problèmes communs.

4° Le monnayage de la révolte, expression des conservatismes.

Les images et les principaux caractères du discours exprimé tant sur les droits que sur les revers des monnayages émis à l'occasion de révoltes montrent que celles-ci sont dirigées par des chefs dont la représentation, la titulature et les projets politiques sont en tous points conformes aux images et aux textes figurant sur les émissions monétaires des empereurs dits « légitimes » de cette époque. L'aspect novateur ou « révolutionnaire » précisé par les sources littéraires tient au fait que les chefs en question se sont autoproclamés ou qu'ils ont été désignés par les troupes mais ces procédés sont systématiquement passés sous silence sur les monnaies. Tous les monnayages présentent donc le nouveau pouvoir comme légitime, fruit du consensus théorique du Sénat et du peuple romain, un caractère qui, nous l'avons plus haut, rejoint en tous points ce même souci de légitimité que certains chefs auraient tenu à exprimer dans leurs *adlocutiones*.

Entre 193 et 253, les révoltes militaires éclatent surtout dans des contextes d'affrontements pour le pouvoir ou au sein de ses plus hautes sphères. Ces révoltes sont principalement dirigées par des chefs issus de l'aristocratie sénatoriale qui est à l'origine des révoltes ou qui sait rapidement les utiliser pour satisfaire ses ambitions. Les thèmes exprimés sur les monnayages expriment des programmes politiques très conservateurs conformes aux idées du III^{ème} siècle derrière lesquelles se dessine un modèle de monarchie antonine particulièrement marquée par la personnalité de Marc Aurèle.

La monarchie antonine est avant tout synonyme d'un « âge d'or » qui, selon les formules les plus couramment employées, aurait procuré la paix (*pax*), source première de la *securitas publica* et de la *securitas augusti*. *Salus*, intimement lié à l'Auguste régnant et au bien-être de l'état romain depuis Hadrien assure la bonne santé de l'Empire devenue *Salus Generis Humani* sous Commode et sous Caracalla¹¹⁹. Les victoires de l'*optimus princeps* et les combats courageux de l'empereur philosophe ont permis d'assurer au siècle des Antonins la *saeculi felicitas*, la *temporum felicitas*, l'*imperii felicitas* ou la *felicitas publica* ou *rei publicae*, des thèmes invariablement repris par la suite.

La fréquence de certaines *virtutes* impériales (*Providentia*, *Liberalitas*, *Virtus*, *Pietas*, *Aequitas*) relevées par C. Noreña montre que, sans volonté explicite du pouvoir, un nouveau modèle de prince s'était peu à peu construit à la fin du I^{er} siècle et au début du II^{ème} siècle et qu'il avait perduré intégralement ou presque pendant toute la première moitié du III^{ème} siècle¹²⁰. Ce mimétisme idéologique présent sur les monnayages s'est accompagné d'un mimétisme politique et humain. Derrière les projets de double monarchie avancés par Pupien

¹¹⁹ *RIC*, III, Commode, n° 260 ; *RIC*, IV, 1, Caracalla, n° 350.

¹²⁰ C. Noreña, « The communication of the emperor's virtues », *JRS*, 91, 2001, pp. 146-168 ; E. Manders, *Coining images of power. Patterns in the Representation of Roman Emperors on Imperial Coinages, A.D. 193-284*, Leiden-Boston, 2012, pp. 156-185

dans son *adlocutio* au lendemain du siège d'Aquilée devant les troupes de feu Maximin, il faut davantage voir une allusion au tandem jadis formé par Marc Aurèle et Lucius Verus qu'une réminiscence de pratiques républicaines qui n'ont sans doute existé que dans l'esprit nostalgique ou rêveur de quelques auteurs anciens. Quant aux projets de répartition des tâches entre l'empereur et le Sénat formulés par Emilien dans une lettre au sénat, ils constituent assurément une initiative novatrice mais on retiendra qu'aucun monnayage ne s'en fait l'écho et que le nouveau prince proclamé par les armées du Danube imitait dans ce domaine l'apparente déférence de Marc Aurèle envers les *patres* suivant en cela l'attitude déjà adoptée par Macrin¹²¹.

Ces projets faisaient suite à la tentative avortée des Sévères de perpétuer une monarchie héréditaire par les liens de l'adoption simulée autant que par les liens du sang. Un tel système allait certes à l'encontre du « choix du meilleur » un temps pratiqué entre Nerva et Antonin. Néanmoins, comme Marc Aurèle l'avait probablement pressenti en faisant de Commode son héritier au pouvoir, il avait le mérite théorique d'assurer une certaine sécurité contre les affres de la guerre civile. Ce système trouve encore de solides défenseurs avec les vaines tentatives des Gordiens, de Dèce ou de Valérien et de Gallien de mettre en place une nouvelle dynastie.

La ressemblance avec Marc Aurèle est parfois cultivée dans ses moindres détails, notamment par ceux qui obtinrent le pouvoir à la suite d'une révolte militaire. Les portraits laissés par la statuaire montrent que l'empereur philosophe fut imité dans son apparence jusqu'à la fin des années 230. Aux portraits « type de l'adoption » succédèrent ceux qui perpétuaient l'abondance des boucles chères aux Antonins¹²². Marc Aurèle était parfois imité jusque dans sa gestuelle et sa façon de parler si l'on en croit les dires d'Hérodien qui ironise ainsi à propos de Macrin : « Il resta au contraire à Antioche. Il y soignait sa barbe, marchait plus doucement que nécessaire, répondait à qui venait le voir avec une infinie lenteur et de la difficulté, au point que souvent on ne l'entendait même pas parce qu'il baissait la voix. En prenant ces attitudes, il cherchait à imiter les manières de Marc Aurèle ... »¹²³.

Ce modèle civil du pouvoir se double d'un certain modèle militaire. Nous avons vu plus haut que les monnayages dépeignent un chef ou un nouveau prince qui se présente essentiellement dans un rôle d'*imperator* bien avant celui de *comilito*. Là encore, Marc Aurèle fait office de modèle. Lui qui n'avait a priori pas d'appétence particulière pour les choses

¹²¹ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 7, 6 ; *Ἀναρρηθείς δὲ οὕτως αὐτοκράτωρ ὁ Αἰμιλιανὸς ἐπέστειλε τῇ συγκλήτῳ, ἐπαγγελλόμενος ὡς καὶ τὴν Θράκην ἀπαλλάξει βαρβάρων καὶ κατὰ Περσῶν ἐκστρατεύσεται καὶ πάντα πράξει καὶ ἀγωνίσει ὡς στρατηγὸς αὐτῶν, τὴν βασιλείαν τῇ γεροσύῃ καταλιπών* ; Zonaras, *Annales*, XII, 22 ; Hérodien, V, 1, 8.

¹²² Sur la continuité des portraits antonins au début du III^e siècle, voir B. Andreae, *L'art de l'ancienne Rome*, Paris, 1973, pp. 270-271 ; 294-295 ; Kate de Kersauson, *Catalogue des portraits romains*, Tome II, Paris, 1996, p. 350, p. 450...

¹²³ *ἐν δὲ τὴν Ἀντιοχείᾳ διέτριβε γένειόν τε ἀσκῶν, βαδίζων τε πλέον τοῦ δέοντος ἡρεμαίως, βραδύτατά τε καὶ μόλις τοῖς προσιούσιν ἀποκρινόμενος ὡς μηδ' ἀκούεσθαι πολλακίς διὰ τὰ καθειμένον τῆς φωνῆς. ἐζήλου δὲ ταῦτα ὡς δὴ Μάρκου ἐπιτηδεύματα Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, V, 2, 3.*

militaires, n'en a pas moins accompagné ses troupes des années durant pour remplir ce qu'il croyait être ses devoirs de prince. Tout en assurant la perpétuation d'un « âge d'or » dont nous avons déjà parlé, le chef se présente en premier lieu comme le garant de la victoire perpétuelle des armées romaines dont il loue ou sollicite très fréquemment la *fides*. Pour s'acquitter de sa tâche mais également pour justifier sa récente promotion, le chef veille particulièrement à souligner sa proximité avec les dieux qu'il côtoie. Mars, Jupiter, Hercule et Apollon sont les divinités les plus prisées soit pour leurs capacités à légitimer le nouveau pouvoir, soit pour apporter leurs compétences guerrières et renforcer, par là-même, la tonalité militaire du discours. Mais, nous l'avons déjà dit, jusqu'en 253, ces dieux sont volontiers présentés accompagnés d'autres dieux très traditionnels.

La troupe a-t-elle adhéré à ce programme aristocratique ? Au su des vingt-neuf révoltes qui ont ponctué la période 193-253, on pourrait, de prime abord, émettre quelques réserves. Les derniers Sévères ont péri sous les coups des soldats. D'après Hérodien (VIII, 7, 4 ; 8, 1), le programme exposé quelques années plus tard par Pupien ne souleva guère d'enthousiasme parmi les militaires qui eurent tôt fait de renverser les empereurs du Sénat. En même temps, ces deux exemples montrent aussi que les soldats réagissent contre les comportements qui ne se rapportent pas au modèle antonin. L'assassinat d'Elagabal est avant tout une réaction contre l'*ὕβρις* du prince. Quant à Sévère Alexandre, ce que l'on sait des motifs qui ont conduit les soldats à la révolte montrent que le jeune empereur souffrait depuis le début de son règne d'un déficit jugé trop important de *virtus* et de *providentia* auprès des troupes. Enfin, rappelons qu'en 238, les prétoriens n'ont pas trouvé d'autre issue à leur mécontentement qu'en portant un jeune aristocrate au pouvoir qui avait pour seul mérite d'être le descendant de l'éphémère Gordien I.

Toutefois, le modèle ou le programme dont nous venons de tracer les grandes lignes a évolué après 253 sous l'effet de l'importance des événements militaires plus ou moins tempérés par l'influence persistante des aristocraties sénatoriales et/ou locale. Sur les bords du Rhin ou sur les bords du Danube, les nécessités du moment ont, par la force des choses, fait émerger un nouveau modèle d'empereur-soldat, davantage *comilito* que ses prédécesseurs et à qui les troupes demandent avant tout d'user de sa *Virtus* et de sa *Providentia* pour imposer le *Fortuna Redux* et de restaurer la *Securitas*¹²⁴. Nous ne reviendrons pas ici sur ces messages privilégiant avant tout les thématiques militaires décrites plus haut et dont les prémices se lisent déjà sur les monnayages de Maximin le Thrace, de Pacatianus ou de Trajan Dèce. Ce nouveau modèle forgé progressivement dans les régions que l'on vient de citer s'est peut-être doublé d'une volonté, ponctuellement explicite, de la part des troupes de désigner le plus apte à régner. Une série monétaire émise par Aurélien montrant la Pannonie brandissant un sceptre a sans doute, temporairement et sous la pression des troupes, satisfait les soldats danubiens en ce sens¹²⁵. Le continuateur anonyme de Dion Cassius s'est fait l'écho d'une telle prétention

¹²⁴ Ce modèle reste toutefois conforme au modèle traditionnel du bon chef tel que pouvait le décrire Cicéron en son temps (*Pour L. Murena*, 38, dans *Discours*, T. XI, éd. et trad. A. Boulanger, Paris, CUF, 1967) ou tel qu'il est encore dépeint par Aemilius Macer sous Sévère Alexandre (Aemilius Macer, *Digeste*, XLIX, 16, 12, 2).

¹²⁵ *RIC*, V, 1, Aurélien, n° 113.

contre laquelle Aurélien a dû batailler avant de chercher à légitimer le pouvoir du prince par la seule volonté des dieux ou de prétendre qu'il avait été désigné par Claude II¹²⁶.

Néanmoins, le discours forgé par les troupes rhéno-danubiennes et/ou leurs chefs était avant tout une réponse jugée nécessaire aux graves problèmes du moment. En revanche, celui-ci n'était pas pour autant considéré comme une alternative durable et adaptée à toutes les situations. A partir du moment où le danger était écarté, de substantielles nuances pouvaient voir le jour. Ainsi, le monnayage de Carus invoque la victoire militaire liée à la protection jovienne et à la *virtus* du nouveau prince mais consacre la majorité de ses messages à la thématique de la paix, au retour de la fortune, à l'éternité de Rome et au *salus* de l'empereur qui est aussi celui de l'Etat. Le monnayage de Constantin en 306, quant à lui, comprend 39% de légendes à connotation militaire en incluant les associations divines exclusivement dédiées à Mars. Mais, les séries *Genio Populi Romani* représentent 58% des séries émises par les ateliers de Londres, de Trèves et de Lyon¹²⁷.

Toutefois, le modèle de l'empereur-soldat et du discours à connotation très militaire qui l'accompagne connut des exceptions notables au sein des foyers rhéno-danubiens et, localement, mit du temps à se répandre. Aux monnayages de Valérien et d'Emilien qui constituent des particularités pour la région danubienne, il faudrait ajouter celui de Regalianus qui, au lendemain de la capture de Valérien et d'importants raids barbares, met en avant les thèmes *Iovi Conservatori*, *Providentia Augusti* et *Fides Militum* mais également *Oriens Augusti*, *Concordia Augustorum* (avec représentation de Sulpicia Dryantilla Augusta), *Liberalitas* et *Libertas*. En Orient, il faut attendre la crise de 276 pour voir arriver au pouvoir des militaires de formation comme Probus ou peut-être Florianus. Mais ces derniers, tout comme Uranius Antoninus, Macrien ainsi que Zénobie l'avaient fait auparavant, accordent la plus large part de leur discours numismatique à des thématiques civiles quand bien même ils sont proclamés par l'armée. L'arrivée au pouvoir de Sabinus Iulianus ainsi que celle de Maxence en Italie témoignent, au moins dans le discours, des mêmes résistances à une dérive trop militariste de la propagande officielle¹²⁸. Reste l'Afrique où le monnayage de Domitius Alexander consacre encore 46% des séries émises à la « représentation militaire ». Mais en même temps, parmi les chefs rebelles de l'époque, l'usurpateur africain, tout comme Maxence, se singularise par ses références à *Roma Aeterna* et à des entités géographiques, l'Afrique et Carthage dans le cas présent. Notons également pour le chef rebelle africain la mention particulière *SPQR Optimo Principi*¹²⁹.

A notre sens, il semble qu'il faut voir dans ces particularités les traces du maintien de l'influence pluriséculaire des aristocraties sénatoriales et/ou locales avec lesquelles les militaires composaient davantage que dans les districts militaires des secteurs frontaliers septentrionaux moins peuplés et moins urbanisés. Rappelons qu'il existait des liens étroits entre les garnisons, les campagnes et le tissu urbain environnant qui n'étaient pas

¹²⁶ Anonymus Post Dionem, *Fragmenta*, 10, 6, *FGH*, IV, Paris, 1885, p. 197 ; Zonaras, *Annales*, XII, 26.

¹²⁷ Voir détails et références en annexe IV.

¹²⁸ Voir le détail des thèmes évoqués en annexe IV.

¹²⁹ *RIC*, VI, Domitius Alexander, n° 62-64, 68, 70-72.

nécessairement conflictuels¹³⁰. En Afrique en 238 et en Egypte en 297-298, civils et militaires ont partagé les mêmes convictions et unifié leurs forces pour s'opposer à la pression fiscale qu'ils jugeaient trop importante. Enfin, les chefs militaires ambitieux ou placés à la tête de révoltes savaient quels soutiens ils pouvaient obtenir auprès de ces aristocraties des régions anciennement urbanisées de l'Empire. Ils savaient aussi que ces élites pouvaient mobiliser des forces considérables à l'image des Gordiens et de Sabinianus en Afrique, de Iotapianus, d'Uranus Antoninus et de Zénobie en Orient pour ne citer que ces exemples-là dont deux (Sabinianus et Iotapianus) ne relèvent pas de la révolte militaire. De fait, les révoltes qui, apparemment, avaient une origine et une audience essentiellement militaire se traduisent, dans le monnayage, par un discours très différent à l'image de celui de Iulius Saturninus en Syrie.

Toutefois, à la fin du III^e siècle et au début du IV^e siècle, il apparaît clairement que le discours officiel, une fois de plus adopté par les chefs rebelles, a pris une connotation militaire majeure et que le modèle antonin était définitivement abandonné. Mais, ce faisant, la nouvelle rhétorique politique renouait avec un discours conservateur encore plus ancien. Quand Dioclétien décide de faire frapper des séries dédiées au *Genius Populi Romani*, il n'y avait pas eu de monnayage semblable depuis le règne de Septime Sévère. En adoptant ce thème, des chefs comme L. Domitius Domitianus en 297-298 ainsi que Constantin en 306 et en 316 renouaient avec une vieille référence républicaine et reprenaient un modèle inspiré par le dernier des Julio-Claudiens. Dans les ateliers monétaires occidentaux en général et dans ceux relevant du domaine de Constantin en particulier, J.P. Callu note que le *Genius* avait repris une apparence « semblable au *Civis Romanus* d'autrefois »¹³¹. Les premières frappes monétaires de Maxence, outre leurs messages géographiques dont nous avons déjà parlé, contiennent de nombreuses références peu communes à un prince *Conservator Urbis Suae*. Quant aux dieux, *comites augusti* figurant sur les monnaies, ce sont avant tout les dieux traditionnels de Rome. *Sol* s'est certes joint à eux mais nous avons remarqué précédemment que dans le cadre précis des révoltes militaires, son ascension fut beaucoup plus lente.

L'hérédité dynastique, constamment vouée à l'échec depuis la mort de Sévère Alexandre, avait laissé la place à une *Aeternitas Romae* ou à une *Aeternitas imperii* avant de réapparaître sous une forme jovienne ou herculienne. Mais au gré des *pronunciamentos* entre 285 et 324, les soldats ont finalement laissé se rétablir une succession héréditaire qu'on avait pu croire abandonnée. Dans le même temps, la faillite du système tétrarchique imaginé par Dioclétien mettait un terme à toutes les tentatives de pouvoir collégial qu'avait connues le III^e siècle et consacrait pour un temps le retour à la tête de l'état romain d'un prince unique qui, après 316, n'a plus besoin de se réclamer des *Iovii* et des *Herculii* pour s'efforcer d'installer

¹³⁰ Voir par exemple N. Pollard, « The Roman army as 'total institution' in the Near East ? Dura – Europos as a case study » dans *The roman army in the East*, éd. D. Kennedy, Ann Arbor, 1996, pp. 211-227.

¹³¹ *RIC*, VI, Domitius Domitianus, atelier d'Alexandrie, n° 19, 20 ; Constantin, atelier de Londres, n° 66-73 ; atelier de Trèves, n° 691, 693b, 694, 695, 701, 703b, 707, 709, 716b, 717b, 718, 719b, 720b, 737 ; atelier de Lyon, n° 189, 190b, 191, 194b, 195, 196, 198, 199c, 210b, 211, 212b, 213b, 214b, 220b, 221-223, 231, 233 ; *RIC*, VII, atelier d'Arles, n° 78.

Sur cette question voir J.P. Callu, *Genio Populi Romani. Contribution à une histoire numismatique de la Tétrarchie*, Paris, 1960, p. 12 et p. 62.

sa dynastie comme aux premiers temps du principat. D'une certaine façon, l'armée avait ainsi accompli une révolution au sens propre du terme.

Ainsi, pour répondre aux questions que nous avons formulées plus haut lorsque nous avons clos notre analyse des différents foyers de révolte, on peut dire, de prime abord, qu'un programme politique implicite visant à perpétuer un système aristocratique à l'image de la monarchie antonine a sous-tendu la majorité des révoltes militaires de la période 193-253. Toutefois, les chefs qui promouvaient les thèmes politiques qui participaient à la perpétuation d'un tel système l'ont semble-t-il moins fait en vertu d'un projet d'ensemble cohérent qu'en fonction de leurs ambitions personnelles du moment ou de leurs réactions à des problèmes essentiellement politiques qui pouvaient remettre en cause leur place ou leur rôle au sein de la construction impériale telle qu'elle avait pris forme au II^e siècle de notre ère. Pour ce faire, ils ont su s'appuyer sur l'armée qui, au travers des catalyseurs de révolte que l'on a analysés dans la seconde partie de cette étude, partageait en partie avec les aristocrates un certain modèle du prince et du rôle que les soldats attendaient de lui.

Après 253, la crise militaire, la crise de succession qui s'ouvre avec la mort de Sévère Alexandre et les mutations en cours au sein de l'appareil administratif et militaire de l'empire donnent l'occasion aux militaires de s'approprier ou de se réapproprier la scène politique aux dépens de l'aristocratie sénatoriale. Sur les frontières du Rhin et du Danube les troupes ont plus ou moins consciemment favorisé un nouveau modèle d'empereur-soldat proclamé pour répondre à l'urgence. Ce dernier, désormais issu de l'ordre équestre dans la majorité des cas, dispensait un discours politique qui reflétait les préoccupations des nouvelles élites promues en vertu des nécessités de la guerre ainsi que celles des soldats tout en promouvant les grands axes d'une *realpolitik* qui n'avait d'autre but que de rétablir la sécurité aux frontières de l'Empire grâce aux compétences du « meilleur des généraux ». Néanmoins, si l'armée a jugé cette démarche nécessaire sur le court terme, nous avons vu que les troupes ont par ailleurs peu ou pas contesté les élites en place qui ont parfois su conserver ponctuellement et localement une véritable influence sur certains mouvements de révolte. Mais, au sein de tous les foyers de révolte, nous avons vu que les chefs ne se risquent guère à innover sur leurs premières frappes, même ceux qui, par la suite, se sont révélés être des réformateurs de premier ordre : à aucun moment n'apparaissent de volontés de pouvoir collégial sortant de modèles éprouvés, à aucun moment n'apparaissent de volontés novatrices en matière de religion y compris chez Aurélien ou Constantin. Enfin, soulignons que les références régionalistes apparaissent là où, *a priori*, on les attendait moins : le Danube, l'Italie et l'Afrique. Postumus et Zénobie ont pris soin d'afficher un discours résolument universaliste sur leurs premières frappes. Ainsi, de façon générale, le soldat romain, même rebelle, est profondément conservateur et, à partir du moment où les frontières sont à nouveau sécurisées, il peut abandonner rapidement le terrain politique qu'il a conquis pour favoriser à nouveau un modèle aristocratique à la fois empreint de caractères remontant aux débuts de l'Empire et marqué par les vicissitudes et les évolutions du temps.

III Typologie de la révolte.

En vertu de l'identité de ceux qui fomentèrent les mouvements de rébellion ainsi qu'au regard des catalyseurs, des mécanismes des révoltes et des messages présents sur les monnayages émis à l'occasion des révoltes, nous voyons émerger de prime abord deux principaux types de révoltes militaires, à savoir les révoltes fomentées par les élites d'une part et les révoltes issues de la troupe d'autre part. Les premières se divisent en deux sous-ensembles qui se distinguent l'un de l'autre avant tout par le degré de préparation des mouvements de révolte : il y eut les révoltes qui éclatèrent après avoir fait l'objet de préparatifs minutieux et celles qui surgirent plus rapidement, en réaction soudaine à des événements ou des situations données, et ayant fait l'objet de préparatifs plus sommaires. Les révoltes orchestrées par les troupes ou issues de la base s'intègrent toutes dans des processus de réaction soudaine tel que nous les avons définis dans la seconde partie de cette étude et elles sont numériquement équivalentes, à une unité près, aux révoltes orchestrées par les élites¹³². En revanche, il y eut des mouvements de révolte qui furent confiés à des hommes issus des deux premiers *ordines* de la société romaine, les plus nombreuses, et il y eut des flambées de violence incontrôlables, très minoritaires, sans chef connu ou dirigées par des hommes à l'identité ou au rôle très incertains.

1° Des révoltes fomentées par les élites ayant fait l'objet de préparatifs minutieux.

Quinze révoltes, auxquelles nous pouvons sans doute ajouter une seizième, entrent dans le cadre présent (voir annexe V), soit environ un quart du nombre total de révoltes survenues entre 193 et 324. La très grande majorité de ces révoltes a éclaté aux extrémités chronologiques de la période que nous nous sommes chargés d'étudier puisque huit d'entre elles sont contemporaines des années 193 – 235 et six des années 309 – 324, autrement dit à des périodes où les frontières de l'Empire n'étaient guère menacées. Si l'on prend en compte la révolte de Valérien en 253, seules deux d'entre elles relèvent du second cycle de révoltes correspondant aux années 248 – 286.

Dix des révoltes ont éclos au sein des foyers que nous avons qualifiés plus haut de « politiques » : six en Orient, trois en Italie et une en Bretagne. De fait, à l'exception de la révolte d'avril 217, toutes s'inscrivent dans un cadre de compétition aristocratique et de lutte pour le pouvoir. Ce sont des révoltes mues principalement par l'ambition des chefs qui utilisent et manipulent à leur profit les forces armées pour se hisser au plus haut sommet de l'état en légitimant leur action, parfois et pour partie au nom d'une fidélité dynastique plus ou moins fictive. C'est le cas pour sept d'entre elles. La majorité des candidats au pouvoir suprême sont des hommes aux compétences militaires confirmées qui n'eurent pas, ou peu, besoin d'utiliser l'argument financier pour rallier derrière eux des forces considérables. A l'exception de Macrin, tous les chefs sont issus de l'ordre sénatorial, quatre d'entre eux (des tétrarques) étant des Augustes. Toutefois, c'est également dans le cadre des révoltes de ce type que l'on voit l'intervention de femmes (les princesses syriennes en 218, 221 et 222,

¹³² Voir deuxième partie, chap. IV, I, 2°.

Zénobie en 272) qui planifient leur ascension vers les plus hauts sommets du pouvoir au bénéfice de jeunes Augustes amenés à débiter leur règne personnel sous l'influence de leur famille. Dans ce cadre, l'argent a joué un rôle sensiblement plus important

Parmi les révoltes qui ont fait l'objet d'émissions monétaires, celles qui nous intéressent ici sont celles qui manient le moins le discours militaire. Même si ce qu'E. Manders a appelé la « représentation militaire » apparaît à onze reprises parmi les quatre principaux thèmes développés dans les premières frappes des chefs rebelles, ce thème n'est prépondérant que dans quatre cas de révoltes. Il est même très minoritaire, voire inexistant, dans quatre autres cas. Autrement dit, les chefs de ce type de révolte ont souvent préféré une rhétorique plus civile ou plus politique en privilégiant les thématiques du siècle d'or (majoritaire dans cinq monnayages) ou de l'association divine (majoritaire dans quatre monnayages), même si cette dernière peut d'une certaine façon être liée au discours militaire lorsque des dieux comme Mars ou Hercule sont invoqués. Toutefois, jusqu'en 253, ces derniers sont volontiers accompagnés d'autres dieux très traditionnels. Quant aux tétrarques, ceux-ci privilégient avant tout un *Jupiter Conservator*, protecteur du prince dont il légitime le pouvoir. Ainsi, nous avons vu plus haut que les monnayages des révoltes de la première moitié du III^e siècle reflétaient la perpétuation du modèle antonin alors que ceux du début du IV^e siècle, tout en ayant pris une connotation militaire majeure renouaient avec un discours ancien, très conservateur, voire archaïsant dans certains cas. Nous n'y reviendrons pas. Notons pour terminer sur ces questions que c'est ce type de révolte qui donna le plus lieu à des émissions monétaires du type « élévation » cherchant à faire du prince un être au dessus du commun des mortels.

Eu égard à leur position sociale, à leur influence, aux vastes réseaux qu'ils pouvaient solliciter tant au sein des milieux civils que militaires ainsi qu'au temps qu'ils s'accordèrent pour échafauder leur projet, les chefs des révoltes auxquelles nous nous intéressons ici eurent le loisir de mettre en œuvre et en marche des forces considérables à l'échelle de l'Empire. Seules quatre révoltes échappent à ce schéma : ce sont les révoltes orchestrées par les princesses syriennes auxquelles nous avons fait allusion plus haut ainsi que celle d'avril 217 qui visait à éliminer Caracalla et à promouvoir l'ascension de Macrin. Compte tenu des remarques que nous venons de formuler et compte tenu du fait que la majorité de ces mouvements de révolte ont germé loin du prince, leurs chefs ont, dès le début, envisagé des rébellions engendrant une violence de masse par le biais de la guerre civile. Ce cas de figure a été sciemment imaginé dans dix cas de révolte auxquels il faut ajouter un onzième cas au su de ce que l'on sait des projets initiaux de Pescennius Niger et de la façon dont ils ont évolué¹³³.

Dans la majorité des cas, et conformément à leur degré de préparation, les rébellions éclatèrent à une saison propice aux opérations militaires. Enfin, ce sont les révoltes qui rencontrèrent le plus de succès puisque neuf d'entre elles aboutirent à la victoire des mutins.

¹³³ Voir deuxième partie, chap. IV, III, 1^o.

2° Des révoltes soudaines provoquées par les élites après des préparatifs sommaires.

Le nombre total de ce type de révolte équivaut à celui des révoltes minutieusement préparées, mais ici trois cas sont sujets à caution : la révolte de Verus en 218, celle d'Ingenuus en 258 et celle de Constantin en 306 (voir annexe V). Elles se répartissent dans tous les cycles de révoltes, le second cycle (249 – 286) étant celui qui en connut le plus grand nombre. Comme les précédentes, elles ont majoritairement éclos au sein des foyers « politiques », six en Italie et à Rome, cinq en Orient et deux en Bretagne. De fait, la très grande majorité des révoltes qui nous intéressent ici ont éclaté dans un contexte de transition ou de fragilisation du pouvoir dû, dans quatre cas, à l'attitude du prince jugée inacceptable par son austérité ou ses excès. Aux extrémités chronologiques de la période, nous retrouvons des cas s'insérant dans des processus de lutte pour le pouvoir. Là encore, bon nombre de chefs tentent de manipuler les forces armées à leur profit mais cette manipulation est opportuniste dans le sens où elle constitue une réponse relativement rapide à un événement donné. De plus, elle se greffe souvent sur un mécontentement préexistant de la troupe. Ainsi Laetus et Julia Mamaea surent exploiter la colère des prétoriens envers le prince régnant en mars 193 et en 222. De même, Ingenuus et Auréolus profitèrent vraisemblablement d'un possible climat de défiance existant au sein de certaines troupes qui n'appréciaient pas la politique de défense menée par Gallien. Mentionnons également les cas de Postumus et de Carausius qui surent très habilement exploiter à leur profit leurs compétences et leur popularité auprès des soldats que le pouvoir menaçait de priver de butin.

Pour une moitié d'entre-eux, les chefs de ces révoltes sont des hommes dotés de réelles compétences militaires. Toutefois, au début du III^e siècle surtout ainsi qu'au début du IV^e siècle dans une moindre mesure, périodes de relative sécurité aux frontières, des personnages comme Laetus, Caracalla, Sabinus Iulianus ou Maxence, sans compter J. Mamaea, ne sont pas connus pour leur expérience à la tête des armées. On notera par ailleurs une plus forte présence de chevaliers, notamment pendant le II^e cycle de révoltes, période pendant laquelle les frontières de l'Empire sont régulièrement menacées. Les arguments financiers affleurent plus régulièrement que dans le cas des révoltes précédentes. Outre les cas de Postumus et de Carausius auxquels nous avons fait allusion plus haut, rappelons que Mamaea corrompit les prétoriens à la fin de 221 et que Macrien sut vraisemblablement s'imposer eu égard à la fonction financière qu'il exerçait auprès de Valérien. Quant à Constantin et à Maxence, leur acclamation et/ou leur maintien au pouvoir dépendit apparemment plus que de coutume d'exceptionnelles largesses financières. De même, les problèmes de défense auxquels il faut ponctuellement ajouter l'éloignement du prince, sa mort ou sa capture sont plus présents en arrière-plan des révoltes.

Sept révoltes ne firent l'objet d'aucun monnayage. Dans le cas particulier des révoltes de 258 et de 261 qui donnèrent pourtant lieu à deux usurpations, il est probable qu'il y eut des émissions monétaires dont nous n'avons conservé aucune trace. Les monnayages connus s'échelonnent entre 260 et 310 et ne concernent qu'un peu plus de la moitié des révoltes. Sur ces monnayages, le discours militaire est le plus représenté en nombre d'occurrences mais

c'est également celui qui domine le plus souvent (trois cas). Les thématiques du siècle d'or et de l'association divine sont également fortement représentées mais la première apparaît plus souvent en proportion dominante ou importante. Ainsi, si le discours militaire a pris une nouvelle importance sur le monnayage des révoltes orchestrées par les élites, celui-ci est encore fortement concurrencé par une rhétorique prisée par l'aristocratie sénatoriale.

Dans leur forme, les révoltes se scindent en deux groupes. Dans le premier quart du III^e siècle, les rébellions qui nous occupent ici éclatent à proximité du pouvoir et, dans la mesure où nous connaissons leur déroulement, elles relèvent de phénomènes de violence restreinte. En revanche, à partir de 250, elles éclatent loin du pouvoir et relèvent majoritairement de la violence de masse. De prime abord, elles se caractérisent par un degré de réussite encore élevé puisque nous totalisons sept victoires sur un ensemble de seize révoltes. Néanmoins, trois d'entre-elles (les révoltes de Postumus, de Carausius et de Maxence) sont des phénomènes particuliers dans la mesure où elles ont donné lieu à des « usurpations » durables. Elles sont donc victorieuses dans un premier temps puisque ces mouvements aboutissent à l'installation durable d'un chef au sommet du pouvoir : neuf ans pour Postumus, sept ans pour Carausius et six ans pour Maxence, durées de règne supérieures à celles de bien des empereurs « légitimes » de cette époque. Mais, en définitive, malgré leur caractère durable, elles sont écrasées.

3° Des révoltes provoquées par les troupes sans chef connu.

D'après les renseignements que nous ont légués les auteurs anciens, seules huit révoltes relèvent de ce cas de figure (voir annexe V). Sans doute y en eut-il davantage mais, compte tenu de l'état très lacunaire de nos sources en la matière, il nous est impossible d'émettre la moindre hypothèse chiffrée tant celle-ci relèverait d'une estimation pour le moins hasardeuse. Rappelons que toutes ces révoltes sont contemporaines du premier tiers du III^e siècle : une révolte lors de la crise de 193-195 et sept révoltes lors du premier cycle (210-238). Ce sont des flambées de violence ou de contestation soudaines qui émergent sans chef véritablement attesté. Les deux personnages ayant peut-être joué un rôle de meneur sont trop mal connus pour être considérés comme tels¹³⁴. Ainsi, ces flambées de violence sans chef, par leur caractère soudain et incontrôlable, illustrent ce que l'on pourrait qualifier d'anarchie militaire. Remarquons que leur nombre fut extrêmement réduit et qu'il se concentra, paradoxalement, sur une période dite, par certains spécialistes, de « monarchie militaire ».

Cinq révoltes éclatèrent à proximité du pouvoir et furent le fait de la garnison de Rome, les prétoriens étant les mutins dans quatre cas. A chaque fois, les soldats du prétoire sont intervenus dans un contexte de transmission du pouvoir qu'ils ont tenté d'exploiter pour

¹³⁴ Le tribun (*χιλίαρχος*) mentionné par Dion Cassius (LXXVIII, 4, 4) et par l'auteur de l'*Histoire Auguste* (*Vie de Geta*, VI, 4) pour la révolte des cohortes urbaines de 211 fut condamné à mort mais rien n'indique qu'il soit à l'origine du mouvement de rébellion des soldats. Dans le véritable climat de « purge » que Caracalla instaura après le meurtre de son frère, l'officier en question a peut-être été tout simplement condamné parce qu'il était celui qui commandait le détachement rebelle. Quant à Epagathus, instigateur de la mort d'Ulpien uniquement cité par Dion Cassius (LXXX, 2, 4), on ne connaît pas la fonction qu'il exerçait en 223 ni le rôle précis qu'il a pu jouer dans la révolte des prétoriens.

contester la discipline prônée par le prince ou le préfet du prétoire ou pour conforter la place qu'ils estimaient être la leur. Trois révoltes sont nées dans les provinces, deux en Orient et une en Gaule. Celles-ci sont très mal connues. Les auteurs anciens attribuent leur origine à l'indiscipline des troupes. Plus sûrement, elles surgirent à la fin du règne de Sévère Alexandre, au moment où les frontières de l'Empire étaient menacées et où la politique du prince vis-à-vis des ennemis de Rome était jugée trop timorée par d'autres corps de troupes. Il est donc probable qu'on ait eu affaire à des revendications de même nature mais rien n'est moins sûr.

Compte tenu de leur caractère éphémère et très localisé ainsi que de l'absence de chefs, ces révoltes n'ont donné lieu à aucune émission monétaire. Cinq d'entre elles se caractérisent par des phénomènes de violence restreinte ou, semble-t-il, par des mouvements de désobéissance. Mais les formes qu'ont pu prendre les révoltes de Syrie en 232 et de Gaule en 234 nous restent inconnues. Les auteurs anciens, pour leur part, ne signalent pas de violences. Quoi qu'il en soit, même si elles furent peu ou pas organisées et très brèves, ces révoltes revêtirent fréquemment un caractère d'extrême dangerosité dans la mesure où bon nombre d'entre elles éclatèrent à proximité du pouvoir. De fait, trois aboutirent à une victoire des rebelles, les prétoriens en l'occurrence. Se sachant dans une situation trop précaire, le pouvoir n'osa pas user de répression. Reste que la majorité de ce type de rébellion se solda par une défaite des mutins que les princes punirent parfois sans ménagement sans qu'il leur en coûtât de complications supplémentaires.

4° Des révoltes provoquées par les troupes et confiées à des chefs issus des élites.

Il s'agit là du type de révolte le plus fréquent si l'on accepte de comptabiliser les huit cas pour lesquels demeurent de nombreuses incertitudes (voir annexe V). Toutes ces révoltes éclatent entre 235 et 308, époque au cours de laquelle les menaces sur les frontières de l'Empire connurent leur apogée. De fait, treize d'entre elles éclatent sur le Danube ou sur le Rhin particulièrement menacés après 250, sept surgissent dans l'Orient lui aussi menacé de façon récurrente et une seule apparaît en Afrique.

Derrière les problèmes de défense, contexte présent en arrière-plan de quatorze révoltes, se devinent la volonté de défendre les cantonnements où séjournaient les familles des soldats, l'éventuelle condamnation de la politique menée par l'empereur ou son attitude jugée incompatible avec les problèmes militaires du moment. Toutefois, il n'a pas échappé au lecteur que le contexte de menace sur les frontières dans lequel germaient ces révoltes coïncidait aussi souvent avec des moments où le pouvoir semblait trop éloigné pour résoudre les difficultés de l'heure : c'est vraisemblablement le cas pour neuf révoltes. Notons par ailleurs que la disparition brutale d'un prince, quand bien même il reste des héritiers vivants, est à l'origine de quatre révoltes. Si les réactions face à des mesures disciplinaires sont encore présentes, elles sont proportionnellement nettement moins importantes que dans le cas des révoltes sans chef avéré. Nous soulignerons avec intérêt les faits suivants compte tenu des démentis qu'ils apportent aux récriminations récurrentes rapportées inlassablement par les

auteurs anciens : bien qu'ayant surgi au sein des troupes, les révoltes auxquelles nous nous intéressons ici sont les seules qui ont pu faire cause commune avec des révoltes provoquées par des civils mécontents des politiques fiscales jugées trop dures. C'est le cas en Afrique en 238 ainsi qu'en Egypte en 297/298. Ce sont également des révoltes qui, à l'exception de celle qui éclate en 235 contre Sévère Alexandre et celle de 269 qui renverse Postumus, se distinguent particulièrement par l'absence de motifs pécuniaires, caractéristique que l'on retrouve dans le cas de révoltes analysées précédemment.

Ce type de révolte montre que les mutins, dans la très grande majorité des cas de révoltes nées au sein des troupes, se choisirent des chefs issus des élites en place. Ainsi, à l'exception de Maximin le Thrace, un chevalier, et de L. Iulius Aurelius Sulpicius Severus Uranius Antoninus, membre de la famille royale d'Emèse sans doute apparenté à Julia Domna, les chefs choisis sont tous des sénateurs jusqu'en 260 et peut-être jusqu'en 261 compte tenu des incertitudes qui demeurent sur le cursus de Valens¹³⁵. Ce sont ensuite des chevaliers mais, comme nous l'avons vu plus haut, les soldats n'ont fait en cela que s'adapter à une évolution générale de la société romaine. Leurs choix des années 270 et suivantes n'est pas significatif d'une contestation de l'ordre politique ou social. En revanche, et c'est l'un des traits caractéristiques de ce type de révolte, les chefs choisis se retrouvèrent plus ou moins contraints d'accepter la direction de ces mouvements de révoltes alors que ce n'était pas leur volonté. Au travers des exemples de Maximin le Thrace, de Gordien I, de Carus ou d'Eugène que nous avons eu le loisir d'analyser au cours de cette étude, nous avons vu que ces chefs, pour ne citer qu'eux, n'eurent pas d'autre alternative que d'accepter le pouvoir faute de quoi ils risquaient leur vie, ni plus ni moins.

En vertu de cette caractéristique très prégnante, on comprendra l'omniprésence du discours militaire sur les monnayages émis à l'occasion de ce type de révolte. La « représentation militaire » rassemble le nombre le plus important d'occurrences mais c'est également le thème le plus mis en valeur dans onze cas de révoltes. Notons par ailleurs que c'est également pour ce type de révolte que les vertus impériales sont les plus représentées. Dans un contexte de menace sur les frontières, les chefs choisis se sont empressés de répondre aux attentes de ceux qui les avaient hissés au sommet du pouvoir. Il s'agissait de convaincre les soldats qu'ils avaient choisi le bon général, celui qui allait les mener à la victoire, principalement par le biais de sa *virtus* et de sa *providentia*. Pour ce faire, les chefs privilégièrent leur compagnonnage divin à un nombre limité de dieux susceptibles de leur apporter toute la puissance militaire dont ils avaient besoin pour répondre aux attentes immédiates des soldats et pour assurer la pérennité de leur pouvoir : Mars, Jupiter et *Sol Invictus*. Outre la promotion à la tête de l'Empire d'hommes aux compétences militaires éprouvées, ces révoltes n'ont d'autre but que de rétablir la paix romaine et de retrouver une période de prospérité sur le long terme comme l'illustrent les nombreuses légendes liées à la thématique du siècle d'or : *Felicitas* et *Fortuna Redux*. Les légendes monétaires de ces révoltes ne relèvent en rien de « l'anarchie » militaire. On notera cependant que ce sont ces

¹³⁵ Sur L. Iulius Aurelius Sulpicius Severus Uranius Antoninus, voir annexe III, n° 81 ; sur Valens, voir annexe III, n° 142

révoltes qui ont le plus délaissé l'hérédité dynastique pour privilégier l'*Aeternitas Romae* ou l'*Aeternitas Imperii*.

La plupart de ces révoltes éclatent loin du pouvoir et impliquent souvent des effectifs relativement importants à l'échelle d'au moins une légion dans la plupart des cas. Ce sont donc des processus qui, à l'origine, sont générateurs de violence de masse que le pouvoir doit réprimer avec des forces encore plus considérables. Toutefois, par leur caractère spontané et leur audience géographique souvent limitée, ces révoltes connaissent une fin malheureuse dans la plupart des cas. Elles furent vaincues dans la très grande majorité des cas (quatorze défaites pour sept révoltes victorieuses).

Chapitre III : Le pouvoir face à la révolte, entre continuité et adaptations.

Face à la révolte, le pouvoir romain utilise la répression à moins qu'il ne soit contraint à une certaine mansuétude compte tenu des circonstances. Nous avons déjà abordé ces questions dans les paragraphes consacrés au processus de la révolte et à ses lendemains immédiats. Nous n'y reviendrons donc pas. Mais, si la répression était la condition nécessaire pour mettre un terme à la plupart des rébellions, elle n'était pas toujours suffisante pour enrayer des cycles de révoltes récurrentes, notamment après 250.

Jusqu'à cette date, la majorité des révoltes militaires sont des mouvements principalement orchestrés par des personnages issus des élites qui utilisent les soldats pour satisfaire leurs *desiderata* : ambition, réaction à des problèmes essentiellement politiques qui pouvaient remettre en cause leur place ou leur rôle au sein de la construction impériale telle qu'elle avait pris forme au II^e siècle ou fuite en avant pour tenter de sortir de situations trop compromises ou jugées trop dangereuses pour eux. Une fois la crise passée, la nature des relations entre l'empereur et son armée retrouvait un équilibre similaire à celui qui existait auparavant. Tout au plus, les empereurs romains du début du III^e siècle avaient compris que la question des émoluments et des privilèges des soldats étaient pour les troupes des sujets particulièrement sensibles pouvant devenir de puissants catalyseurs de révoltes. Les Sévères furent les premiers à s'en rendre compte, parfois à leurs dépens, et veillèrent à ce que les soldats soient bien récompensés pour leur service militaire.

Mais dans la seconde moitié du III^e siècle, l'initiative de la révolte échappe de plus en plus aux élites. Nous avons vu au travers de l'analyse des catalyseurs de révolte et de la typologie des révoltes que les questions de défense au sens large, la conduite de la guerre, et par la même les qualités du prince à rendre celle-ci victorieuse étaient au cœur des contestations exprimées avec force par l'armée. Réprimer devenait un expédient à court terme tant que les catalyseurs potentiels de mutinerie perduraient. Autrement dit, pour tenter de mettre fin au phénomène de la révolte, il fallait absolument rétablir un équilibre nécessaire à la survie de l'Empire et du pouvoir impérial. Il s'agit à présent pour nous de voir de quelle façon a évolué le pacte implicite empereur-armée mis en place au début du principat, et que B. Campbell a décrit et analysé pour les deux premiers siècles de notre ère¹. Ce pacte étant, de

¹ Si l'on voulait en quelques mots résumer les relations entre l'empereur et l'armée romaine étudiées par B. Campbell, on peut dire que la méthode employée par les princes pour cimenter la loyauté des soldats est basée sur un intérêt mutuel. L'empereur, protégé par ses soldats, peut assurer la protection et l'intégrité de l'Empire et peut diriger celui-ci sans contrepartie politique et avec fort peu de restrictions dans sa conduite des affaires de l'état. Quant aux soldats, rassurés par les qualités militaires de leur souverain vantées par la propagande, sensibles à l'attention et aux avantages que le prince leur donne, des émoluments et des conditions de service acceptables constituent des éléments essentiels de leur loyauté.

B. Campbell, *The emperor and the roman army*, Oxford, 1984. L'article de M. Whitby, « Emperors and armies, A.D. 235-395 » dans S. Swan et M. Edwards, *Approaching Late Antiquity. The Transformation from Early to Late Empire*, Oxford, 2004, pp. 156-186 est une étude beaucoup plus succincte. L'auteur s'est concentré sur les problèmes de réforme de l'outil militaire, de discipline de l'armée et de sa plus ou moins grande perméabilité aux questions religieuses ainsi que sur l'image de l'empereur et du pouvoir.

toute évidence, devenu caduque, il convient de s'interroger sur la manière dont les princes du IIIe siècle l'ont fait évoluer, l'ont amendé ou réformé.

I Communiquer avec les troupes.

1° Les *Contiones*.

A la différence de l'*adlocutio* qui désigne le discours prononcé par l'empereur face à ses troupes, la *contio* désigne l'ensemble des soldats réunis autour de l'empereur qui s'adresse à eux depuis une estrade. Ce rituel, par lequel le chef s'adresse à ses hommes, remonte à l'époque républicaine et est devenu sous l'Empire un moment privilégié de communication entre le prince et ses soldats². Au cours des deux premiers siècles souligne J.M. David, les circonstances qui imposaient la tenue d'une *contio* étaient multiples et répondaient « à la nécessité où se trouvait le commandement d'établir, de rétablir ou de renforcer l'adhésion des hommes et de l'unité de la troupe, chaque fois qu'une modification importante était annoncée ou qu'une difficulté nouvelle se présentait ». Ces circonstances, précise le même auteur, étaient liées à tout changement important dans la composition de la troupe ou du commandement (notamment lors de transmission du pouvoir ou d'usurpation), à toute situation de crise, aux campagnes militaires et aux mutineries³. Dans le contexte particulier du IIIe siècle, on comprendra que les occasions de tenir des *contiones* ont dû être particulièrement nombreuses.

Pourtant, les témoignages dont nous disposons pour la période que nous nous sommes chargé d'étudier sont peu nombreux. De plus, ceux qui nous ont été transmis par les sources littéraires sont souvent peu fiables et empreints d'anachronismes. Nous avons déjà traité ces questions lorsque nous avons abordé le problème des *adlocutiones* prononcées à l'occasion de ces réunions. En revanche, nous disposons pour la question qui nous occupe ici de témoignages numismatiques et de rares témoignages sculptés. Néanmoins, là encore, la première moitié du IIIe siècle est une fois de plus privilégiée par rapport aux années qui lui ont succédé. Mais, en ce qui concerne les monnaies ou la sculpture, nous pouvons nous fier à de nombreux détails, ne serait-ce que parce que nous pouvons les confronter à ceux que l'on connaît pour les deux premiers siècles ou pour le IVe siècle.

La *contio* faisait partie des devoirs de l'empereur qui voulait s'attacher ses soldats. En même temps, il est bien difficile de dire quelle importance les empereurs attachaient à cet exercice et quelle part il prenait dans les relations empereur – armée. En effet, combien de

² Sur les *contiones*, voir B. Campbell, *The emperor and the roman army*, Oxford, 1984, pp. 69-88 ; F. Pina Polo, *Las contiones civiles y militares en Roma*, Saragosse, 1989 ; J.M. David, « Les *contiones* militaires des colonnes trajane et aurélienne : les nécessités de l'adhésion », dans J. Scheid et V. Huet, éd., *Autour de la colonne aurélienne. Geste et image sur la colonne de Marc Aurèle à Rome*, Turnhout, 2000, pp. 213-226.

³ J.M. David, « Les *contiones* militaires des colonnes trajane et aurélienne : les nécessités de l'adhésion », dans J. Scheid et V. Huet, éd., *Autour de la colonne aurélienne. Geste et image sur la colonne de Marc Aurèle à Rome*, Turnhout, 2000, p. 215.

soldats pouvaient entendre l'empereur en personne pendant son règne, surtout si celui-ci était éphémère comme ce fut souvent le cas au III^e siècle ? Quel impact ces réunions pouvaient – elles avoir à court, moyen ou long terme ? J.M. David conclut l'article qu'il a consacré à cette question dans le cadre des deux premiers siècles en écrivant que les *contiones* permettaient de « réaffirmer l'extrême importance du rôle que ces rassemblements jouaient dans la définition du pouvoir impérial. C'était là que se mettait en place, dans le rituel de l'interaction des paroles et des gestes, la reconnaissance réciproque qui légitimait et renforçait l'autorité du prince et assurait le consentement et l'obéissance des soldats – et toujours citoyens – de l'Empire »⁴. Toutefois, au vu du nombre impressionnant de révoltes, d'assassinats de princes et de proclamations d'usurpateurs entre 193 et 324, on peut se demander si ce rituel et si l'effet recherché par les empereurs n'étaient pas devenus vains, même si nous en trouvons des traces éparses ici ou là, de Septime Sévère aux tétrarques inclus.

Comme pendant les siècles précédents, la *contio* est souvent présidée par l'empereur lui-même qui prononçait l'*adlocutio* à laquelle le rassemblement devant les soldats donnait lieu. Nous disposons, entre autres, des exemples de Maximin, de Pupien, de Dioclétien ou de Licinius⁵. Toutefois, en certaines occasions, il peut laisser la place à un intermédiaire. L'auteur de l'*Histoire Auguste* dit que l'empereur Tacite s'est adressé à la garnison et au peuple de Rome par l'intermédiaire du préfet de la Ville⁶. Un peu plus tard, lorsqu'il s'adresse à l'armée du Danube, c'est le préfet du prétoire qui prend la parole avant l'empereur⁷. Le prince peut également charger un gouverneur de province de s'adresser aux soldats. Pour parler aux troupes, l'empereur est monté sur une estrade démontable qui le suit dans ses déplacements. Celle-ci se trouve sur l'esplanade de rassemblement où les soldats sont convoqués⁸. Certains panneaux de l'arc de Constantin ou la numismatique en donnent des illustrations claires. Les exemples référencés ci-dessous par R. Göbl montrent les Augustes Valérien et Gallien debout sur une estrade, en tenue militaire, faisant face à leurs soldats en armes et tenant des étendards⁹. Mais il arrive que le prince se fasse fabriquer une estrade ou qu'on lui en fabrique une. Probus, fraîchement proclamé empereur, s'adresse à ses soldats du haut d'une tribune en terre que les hommes ont érigée¹⁰. Il se peut également qu'il n'en ait

⁴ J.M. David, « Les *contiones* militaires des colonnes trajane et aurélienne : les nécessités de l'adhésion », dans J. Scheid et V. Huet, éd., *Autour de la colonne aurélienne. Geste et image sur la colonne de Marc Aurèle à Rome*, Turnhout, 2000, p. 225.

⁵ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 8 ; VIII, 7 ; Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 39, 13 ; Eusèbe de Césarée, *Vita Constantini*, II, 5 ; Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 26, 2 ; Anonyme de Valois, *Origo Constantini imperatoris*, V, 27.

⁶ *Histoire Auguste, Vie de Tacite*, VI, 2.

⁷ *Histoire Auguste, Vie de Tacite*, VIII, 3.

⁸ L'estrade ou la tribune est mentionnée par Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, II, 8, 1 ; 10, 1 ; VII, 8, 3... ainsi que par l'auteur de l' *Histoire Auguste, Vie de Tacite*, VIII, 3. Pour l'esplanade de rassemblement, voir la description d'Hérodien, VI, 9, 3 pour la dernière *contio* de Sévère Alexandre ou pour la *contio* tenue par Maximin lorsqu'il apprit la révolte des Gordiens (VII, 8, 3). Des exemples précis de convocations sont donnés par Hérodien, *ibid.*, II, 8, 1 ; III, 6, 1 ; VII, 8, 3.

⁹ Voir Göbl, *Die Münzprägung der Kaiser Valerianus I./ Gallienus / Saloninus (253 / 268), Regalianus (260) und Macrinus/Quintus (260 / 262)*, Vienne, 2000, n° 288 a, 297 f, 301-9, 326 a et c. Voir également *RIV*, IV, 2, Macrin, n° 210 ; *RIC*, IV, 2, Sévère Alexandre, n° 544, 545 ; *RIC*, IV, 3, Gordien III, n° 313a, 313b ; *RIC*, V, 1, Valérien, n° 57 ; *RIC*, V, 1, Valérien et Gallien, n° 106, 107 ; *RIC*, V, 2, Probus, n° 289, 292, 320-322, 580, 581 ; *RIC*, VII, Constantin, atelier de Ticinum, n° 36, 48.

¹⁰ *Histoire Auguste, Vie de Probus*, X, 5.

pas. C'est le cas lors de l'avant-dernière dernière « *contio* » tenue par Sévère Alexandre dans une situation d'extrême urgence. Hérodien décrit un jeune empereur surgissant de la tente impériale, submergé par ses émotions et en proie à une forte agitation. Sévère Alexandre s'adresse alors aux soldats de son entourage qui « l'acclamèrent et [...] l'escortèrent en promettant de tout mettre en œuvre pour le protéger »¹¹. Compte tenu du nombre élevé d'assassinats d'empereurs ou d'usurpateurs, on peut penser que ce genre de situation d'urgence s'est reproduit plusieurs fois au cours du III^e siècle.

Même si les sources dont nous disposons pour le III^e siècle recèlent moins de détails que pour les deux siècles précédents, nous retrouvons presque tous les cas de figure des *contiones* répertoriés par J. M. David et brièvement évoqués plus haut. La première *contio* d'un empereur s'organise dès son accession à la pourpre, devant les prétoriens ou devant les unités qui l'ont proclamé. Dans le cas de Tacite, l'auteur de l'*Histoire Auguste* nous présente une situation très classique. L'empereur s'adresse d'abord à la garnison de Rome puis devant le reste de l'armée¹². C'est le schéma classique observé aux deux premiers siècles avec des empereurs résidant à Rome la plupart du temps. Compte tenu des circonstances dans lesquelles Tacite est parvenu au trône, l'enchaînement présenté est crédible et peut aussi servir la volonté de montrer un retour aux anciens usages avec cet empereur. Mais au III^e siècle, la plupart des empereurs n'est plus proclamée à Rome, le pouvoir est devenu beaucoup plus itinérant et le schéma classique de l'accession au pouvoir a été perturbé. Septime Sévère prend la parole devant ses soldats en Pannonie, Pescennius Niger fait de même en Syrie, Maximin s'exprime pour la première fois en tant que nouvel empereur sur la frontière rhénane face aux jeunes recrues dont il a le commandement. Dioclétien, nouvel empereur, prend la parole devant l'armée de retour d'Orient qui se trouve en Asie mineure¹³.

L'empereur s'adresse également à son armée au début d'une campagne ou lorsque s'ouvre une grave crise, notamment dans le cas d'une usurpation. Ainsi Maximin rassemble-t-il ses soldats pour leur parler avant d'entrer en lutte contre les forces rassemblées par les empereurs du Sénat en 238¹⁴. Quelques années auparavant, Septime Sévère avait convoqué ses soldats pour les convaincre de lutter contre Clodius Albinus qui, selon le discours reconstitué d'Hérodien, était coupable d'une insatiable ambition, ne respectait pas les dieux, méprisait « les conventions et les serments » et préférait « la haine à l'amitié, la guerre à l'entente cordiale »¹⁵. Le prince s'adresse aussi aux troupes après la bataille comme Pupien

¹¹ Οἱ δὲ σὺν αὐτῷ στρατιῶται ἐκείνης τῆς ἡμέρας εὐφημήσαντες αὐτὸν παρέπεμψαν, ὑποσχόμενοι παντὶ σθένει προασπίσειν αὐτοῦ. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 9, 1.

¹² *Histoire Auguste, Vie de Tacite*, VII, 3 ; VIII, 3.

¹³ Septime Sévère : Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, II, 10, 2 ; Pescennius Niger, Hérodien, *ibid.*, II, 8, 1 ; Maximin : Hérodien, *ibid.*, VI, 8, 6 ; Dioclétien : Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 39, 13 ; Eutrope, *Breviarium*, IX, 20, 1.

¹⁴ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 8, 3.

¹⁵ ὅπλα καὶ στρατὸν ἐφ' ἡμᾶς σθσκενάζεται, καταψρονήσας μὲν τῆς ὑμετέρας ἀνδρείας, ἀμελήσας δὲ τῆς πρὸς ἐμὲ πίστεως, ἀπλήστῳ τε ἐπιθυμίᾳ βουλόμενος λαβεῖν μετὰ κινδύνων οὗ ταὸ μένος εἶχεν ἀνευ πολέμου καὶ μάχης, οὔτε θεοὺς αἰδεσθεῖς, οὗς πολλακίς ᾤμοσεν, οὔτε τῶν ὑμετέρων καμάτων φεισάμενος, οὗς μετὰ τοσαύτης δόξης τε καὶ ἀρετῆς ὑπὲρ ἡμῶν ἐκάμετε. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, III, 6, 3.

devant l'ex-armée de Maximin sous les murs d'Aquilée¹⁶. C'est sans doute lors d'une tournée d'inspection que Probus prononça un discours qui mécontenta fort la troupe¹⁷. Certaines *contiones*, à l'image de celle dont nous avons parlé plus haut à propos de Sévère Alexandre, s'improvisent totalement et dans la hâte la plus complète. Ainsi, Pertinax, informé de la ruée de certains prétoriens dans le palais impérial, sortit de ses appartements et choisit de se porter au devant des rebelles pour leur parler avec l'espoir de mettre un terme à l'élan passionnel et violent qui les animait¹⁸. Toutefois, dans la plupart des descriptions littéraires ou imagées dont nous disposons, l'empereur a d'abord pris le soin de convoquer l'armée : Pupien « convoque l'ensemble de l'armée dans la plaine »¹⁹. Le prince est en tenue militaire devant son armée rassemblée devant lui pour prononcer ou pour lire un discours préparé par son entourage, à l'image de celui qu'a prononcé Maximin en 238 pour annoncer à ses troupes la révolte africaine²⁰.

Le prince prononce son discours pour requérir, enfin, une acclamation synonyme d'approbation. Hérodien en donne plusieurs exemples. Après la harangue de Septime Sévère contre Clodius Albinus, « l'armée tout entière déclara Albinus ennemi de l'Empire, acclama Sévère et lui promit, au travers de ses cris, un attachement indéfectible ». Les troupes danubiennes avaient déjà eu l'occasion de manifester de façon encore plus démonstrative leur fidélité au même homme et les soldats présents à Antioche en avril 193 avaient fait de même envers Pescennius Niger²¹. L'auteur de l'*Histoire Auguste* écrit que le discours de Tacite à Rome fut suivi des « acclamations habituelles ». La *contio* est souvent suivie de dons ou de distributions : celle de Maximin avant la guerre d'Aquilée est suivie de « distributions d'argent », celle de Pupien après la chute de Maximin aussi, celle de Tacite auprès de l'armée du Danube du paiement de la solde et d'un *donativum*²². Ces discours constituent une démonstration d'ordre, de discipline, de concorde entre le souverain et son armée, de splendeur militaire, le tout dominé par la majesté de l'empereur dans son rôle d'*imperator*, de chef des armées. Ce dernier saisit également l'occasion pour se montrer en tant que *comilito*, soit par sa tenue militaire, soit par son vocabulaire : ainsi Constantin est représenté debout en

¹⁶ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 7, 3.

¹⁷ Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 37, 3; Eutrope, *Breviarium*, IX, 17, 3.

¹⁸ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, II, 5, 4-5.

¹⁹ Συγκαλέσας ἐς τὸ πεδῖον πάντα τὸν στρατὸν. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 7, 3. trad. D. Roques.

²⁰ Hérodien livre une description détaillée de cette *contio* tenue par Maximin. L'auteur grec écrit « Maximin convoqua néanmoins l'ensemble de son armée sur l'esplanade de rassemblement qui se trouvait devant la cité et, le troisième jour, vint devant ses troupes, monta à la tribune et, muni d'un texte qu'avaient composé pour lui certains de ses amis, il leur lut en substance le discours suivant ... ». ὁ μέντοι Μαξιμῖνος συγκαλέσας πάντα τὸν στρατὸν ἐς τὸ πρὸ τῆς πόλεως πεδῖον, προελθὼν τε τῆς τρίτης ἡμέρας ἀνελθὼν τε ἐπὶ τὸ βιβλίον ὅπερ ἦσαν αὐτῶ συντάξαντές τινες τῶν φίλων, ἐξ ἀναγνώσεως ἔλεξε τοιαύδε. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 8, 3. Trad. D. Roques.

²¹ Τοιαῦτά τινα εἰπόντος τοῦ Σεβήρου ὁ στρατὸς ἅπας τὸν μὲν Ἀλβῖνον πολέμιον ἀνηγόρευσεν, εὐφημήσαντες δὲ τὸν Σεβήρον. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, III, 6, 8. Trad. D. Roques. Voir également Hérodien, II, 8, 6 et II, 10, 9.

²² *et reliqua quae solent dici*. *Histoire Auguste*, *Vie de Tacite*, VII, 4. Trad. A. Chastagnol ; διανείμας τε αὐτοῖς πάμπλειστα χρήματα. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 8, 9. νομάς τε χρημάτων. Hérodien, *ibid.*, VIII, 7, 7. Trad. D. Roques ; *Histoire Auguste*, *Vie de Tacite*, IX, 1.

tenue militaire sur la tribune qui fait face aux soldats à qui il s'adresse. Avant d'affronter son rival, Licinius débute sa *hortatio* en qualifiant ses hommes « d'amis et de compagnons »²³.

Mais la *contio* peut s'avérer être un exercice extrêmement périlleux même si toutes les images dont nous disposons par le biais de la numismatique ou de la sculpture nous renvoient systématiquement des scènes convenues de consensus et d'autorité du prince. Passé le premier instant de panique, Sévère Alexandre convoqua les soldats sur l'esplanade de rassemblement, explique Hérodien. Le discours de l'empereur fut suivi de promesses de prendre les armes contre les rebelles mais, dans la pratique, les soldats « se retirèrent et refusèrent de prendre les armes ». Pire, « certains demandèrent la tête du préfet militaire et des compagnons d'Alexandre » tandis que d'autres « invectivaient la mère de l'empereur »²⁴. Quand Maximin fut proclamé par ses soldats, il aurait manifesté des réserves sur cette décision. Les pressions et les menaces de mort exprimées par les militaires l'auraient convaincu de choisir la fuite en avant²⁵. Probus aurait montré les mêmes hésitations mais comme son prédécesseur, il a vite mesuré tout le danger qu'une telle décision pouvait comporter²⁶. Quelques années plus tard, son discours dans lequel il aurait déclaré que « bientôt les soldats n'auraient plus leur raison d'être » aurait suscité des mécontentements en partie responsables de sa chute d'après Aurelius Victor²⁷. Lorsque Pupien se présente devant l'armée de feu Maximin à Aquilée, sa cause n'est pas gagnée d'avance. « Ils n'étaient pas tous animés d'une authentique affection, et s'ils feignaient d'avoir pour Maxime (Pupien) de la sympathie et des égards, ces sentiments n'étaient commandés que par la destinée que connaissait alors l'Empire. La majorité des soldats, en effet, souffraient secrètement de

²³ RIC VII, Constantin, atelier de Ticinum, n° 36 avec illustration dans P. Maraval, *Constantin le Grand*, Paris, 2011, p. 380; Άνδρες φίλοι και σύμμαχοι ... Eusèbe de Césarée, *Vie de Constantin*, II, 5, 1.

²⁴ Οί δε στρατιώται τὰ μὲν πρῶτα ὑπισχνούντο, κατ' ὀλίγους δὲ ἀνεχώρουν οὐδ' ὄπλα λαβεῖν ἤθελον. Οἱ δὲ τινες τὸν ἐπάρχοντα τοῦ στρατοῦ καὶ τοὺς οἰκείους Ἀλεξάνδρου ἤτουν πρὸς ἀναίρεσιν, πρόφασιν ποιούμενοι αἰτίους τῆς ἀποστάσεως γεγενῆσθαι. Οἱ δὲ τὴν μητέρα ἐμέμφοντο ὡς φιλάργυρον καὶ τὰ χρήματα ἀποκλείουσιν, διὰ τε μικρολογίαν καὶ τὸ πρὸς τὰς ἐπιδόσεις ὀκνηρὸν τοῦ Ἀλεξάνδρου μεμισημένον. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 9, 4.

²⁵ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 8, 6.

²⁶ *Histoire Auguste, Vie de Probus*, X, 5.

Sans doute faut-il voir également derrière les réticences de Maximin ou de Probus, un « rituel » éprouvé à l'occasion de l'investiture d'un nouvel empereur, à savoir la comédie du refus du pouvoir. Cette comédie fut initialement jouée par Auguste qui, le 13 janvier 27 av. J.-C., annonça dans un discours prononcé devant le Sénat qu'il avait l'intention de remettre l'ensemble de ses pouvoirs à la disposition du Sénat et du peuple romain. Il récidiva en 23 av. J.-C. en renonçant au consulat qu'il accaparait depuis huit ans. A l'issue de ces deux mises en scène, le pouvoir du *princeps* s'en trouva finalement renforcé. Par la suite, « pour manifester sa déférence envers le Sénat, qui lui conférait ses pouvoirs, il était fréquent que le nouvel empereur affectât de décliner l'offre qui lui était faite » écrit P. Cosme, *Les empereurs romains*, Paris, 2011, p. 53. Tibère s'y livra « *impudentissimo mimo* » (Suétone, *Vie des douze Césars, Tibère*, XXIV, 2) par de nombreuses tergiversations détaillées par Tacite, *Annales*, I, 11-13. Au IIIe siècle, l'influence du Sénat s'est peu à peu amoindrie et son rôle dans l'investiture d'un empereur est devenu symbolique. Sans doute signe de ces temps nouveaux, la comédie du refus du pouvoir jouée par Gordien I (Hérodien, VII, 5, 7), Maximin ou Probus se joue devant ceux qui ont porté ces personnages au pouvoir et non plus devant les *patres*.

²⁷ *Qua causa, receptis omnibus pacatisque, dixisse proditur breui milites frustra fore.* Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 37, 3-4. Trad. P. Dufraigne.

l'élimination de l'empereur qu'ils avaient choisi et, inversement, de la suprématie de celui qu'avait désigné le Sénat » précise Hérodien²⁸.

L'impact de ces rassemblements et des discours dont le contenu a été analysé plus haut est bien difficile à maîtriser. Parmi les questions qui se posent, on peut se demander qui, au sein de l'armée rassemblée, entend réellement l'empereur ? N'y a-t-il pas parfois des problèmes de langue ? La rhétorique soignée des empereurs issus de la classe sénatoriale, du moins jusqu'en 268, est-elle comprise des soldats dont le latin est beaucoup plus rudimentaire à l'image de ces Illyriens décrits par Dion Cassius ? Sans doute le langage des empereurs soldats était-il plus à la portée et plus au goût des hommes de troupes. Mais était-ce bien là l'essentiel ? En définitive, la forme n'était-elle pas au moins aussi importante que le fond au travers de toute la symbolique qui s'y déployait ?²⁹

En dépit des crises, notamment politique et militaire, qui secouent l'Empire pendant une grande partie du IIIe siècle, les empereurs successifs ont finalement jugé utile de conserver des habitudes pluriséculaires, par conservatisme et/ou parce que les empereurs ont estimé que c'était un élément important des liens qui unissent le prince et son armée. Dans la mesure où les troupes expriment une forte volonté de proximité avec le pouvoir, on trouve là une certaine logique. Comme par le passé, la *contio* et l'*adlocutio* servent à raviver la loyauté des soldats, à montrer l'empereur dans son rôle de commandant en chef et de bienfaiteur des armées et à maintenir un contact à une fréquence que nous sommes incapables de quantifier. Ceci dit, au IIIe siècle, l'empereur est davantage au contact de ses troupes et sans doute peut-on penser que l'exercice fut même plus souvent pratiqué, même si le succès était loin d'être garanti et même si les sources pourraient, d'une certaine façon, nous inciter à penser le contraire. Le monnayage de Probus, et celui de Constantin dans une moindre mesure, sont venus réhabiliter un thème, celui de l'*adlocutio*, qui n'avait pas rencontré beaucoup de succès au cours du IIIe siècle, d'après E. Manders³⁰. Lorsque Dioclétien et Maximien abdiquent, la cérémonie se déroule dans le cadre d'une *contio* au cours de laquelle la nomination des nouveaux Césars se fait devant les soldats convoqués pour l'occasion³¹. Remarquons également que sur l'arc qu'il fit achever à Rome, certes très éloigné des grandes

²⁸ Οὐκ ἐξ ἀληθοῦς μὲν διαθέσεως πᾶς, προσποιήτω δὲ εὐνοία καὶ τιμῇ διὰ τὴν παροῦσαν ἐξ ἀνάγκης ταῆς βασιλείας τύχη. Οἱ πλεῖστοι γὰρ αὐτῶν ἠγανάκτουν καὶ λανθανόντως ἤλγουν τὸν μὲν ὑπ' αὐτῶν ἐπιλεχθέντα βασιλέα καθηρημένον, κρατοῦντας δὲ τοὺς ὑπὸ συγκλήτου ἡρημένους. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 7, 2-3. Trad. D. Roques.

²⁹ Sur les *adlocutiones*, voir chap II, I. Dans l'article qu'il consacre au discours d'Hadrien à l'armée d'Afrique, J.F. Berthet tente de répondre partiellement à ces questions. L'auteur estime que le latin de l'armée à laquelle Hadrien s'adresse est suffisant pour comprendre le style simple que l'empereur adopte. Mais écrit F. Berthet « il faudrait pouvoir mesurer la capacité de l'orateur quand il devait transmettre physiquement son discours. S'il s'agissait de troupes peu importantes en nombre, cette transmission se faisait sans difficulté. [...] Mais pour la légion, doit-on estimer qu'elle occupait, en rangs serrés un espace d'un demi-hectare à un hectare, et que l'empereur avait toute sa troupe devant lui ? Ainsi, le regroupement des soldats sur une zone réduite, et leur silence respectueux, pouvait permettre aux phrases impériales de parvenir jusqu'aux dernières colonnes ; sinon, il faut bien considérer que ces paroles étaient répétées jusque-là, de proche en proche, par les soldats eux-mêmes, et que les pauses dans le phrasé, toujours souhaitables, devenaient nécessaires ». J.-F. Berthet, « L'orateur », dans *Le discours d'Hadrien à l'armée d'Afrique*, Y. Le Bohec (éd.), Paris, 2003, p. 155.

³⁰ E. Manders, *Coining images of power. A.D. 193 – 284*, Leiden et Boston, 2012, p. 76.

³¹ Lactance, *De mortibus persecutorum*, XX.

concentrations de troupes, Constantin a voulu que les architectes réutilisent des bas-reliefs mettant en scène l'empereur s'adressant à ses soldats. Galère fit de même sur le monument tétrapyle qu'il fit ériger à Thessalonique³². La *contio*, l'*adlocutio* et la *hortatio* font toujours partie des tâches de l'empereur comme le décrit à plusieurs reprises Ammien Marcellin dans ses *Histoires*. Enfin, dans son discours sur la royauté, Synesios rappelle au prince l'importance que revêt encore la *contio* dans les relations entre l'empereur et son armée³³.

2° Inscriptions, images, calendrier militaire et triomphes.

A : Les inscriptions.

Lorsqu'il ne fait pas face à ses troupes, l'empereur dispose de nombreux moyens pour symboliser sa présence, mettre en valeur ses qualités militaires ou la nature des relations qu'il entretient avec l'armée. L'épigraphie fournit un matériau abondant, même si celui-ci s'avère moins conséquent que pour les deux premiers siècles. Les inscriptions étaient dressées par le Sénat, par les communautés locales en Italie ou dans les provinces, par des unités de l'armée et par des particuliers. Même si elles sont rédigées suivant des schémas très classiques, on peut penser que certaines ont été faites sous l'influence directe du prince. La titulature impériale était un moyen important d'exprimer les pouvoirs de l'empereur, ses qualités ou ses mérites ainsi que l'image qu'il voulait donner de sa personne et de son gouvernement. Pourtant, parmi les titres et les noms adoptés, peu d'entre eux ont trait aux relations qu'il entretient avec l'armée.

Le nom d'*imperator*, adopté par Auguste est devenu la règle à partir du règne de Vespasien. Il est synonyme de commandement des troupes et de gloire militaire en association avec les acclamations d'*imperator*. Mais au cours de la seconde moitié du IIIe siècle, ces acclamations d'*imperator* sont parfois devenues un outil de propagande sans grand lien avec la réalité. Il y a déjà quelques années, J. Lafaurie a montré en étudiant le monnayage de l'empereur gaulois Postumus que les acclamations impériales pouvaient remplacer les mentions des puissances tribuniciennes. A deux reprises, les formules IMP V et IMP X

³² Sur l'arc de Constantin, voir G. Ch. Picard, *Les trophées romains, Contribution à l'histoire de la religion et de l'art triomphal de Rome*, Paris, 1957, pp. 484-487 ; P. Barcelo, « Una nuova interpretazione dell'arco di Costantino » dans G. Bonamente et F. Fusco (dir.), *Costantino il Grande dall'Antichità all'umanesimo*, Macerata, 1992, pp. 105-114 ; A. Melucco Vacaro et A. M. Ferroni, « Chi costruì l'arco di Costantino ? », *Atti della Pontificia Accademia di Archeologia Romana. Rendiconti* 66, 1993-1994, pp. 1-76 ; A. Giuliano, « L'arco di Costantino come documento storico », *Rivista Storica Italiana*, 112, 2000, pp. 444-474 ; P. Pensabene, « Arco di Costantino : tra continuità e innovazione », *Acta ad Archeologiam et artium historiam pertinentia, Series altera/Institutum Romanum Norvegiae*, 20, 2006, pp. 131-142 ; P. Maraval, *Constantin le Grand*, Paris, 2011, pp. 102-106 ; V. Puech, *Constantin, le premier empereur chrétien*, Paris, 2011, pp. 253-260.

Sur l'arc de Galère voir H.P. Laubscher, *Der Beliefschmuck des Galeriusbogens in Thessaloniki*, Deutsches Archäologisches Institut, Archäologische Forschungen, 1975 ; M. Rothman, « The Thematic Organisation of the Panel Reliefs on the Arch of Galerius », *American Journal of Archeology*, 81, 1977, pp. 427-454 ; J.-M. Spieser, *Thessalonique et ses monuments du IVe au VIe siècle. Contribution à l'étude d'une ville paléochrétienne*, Paris, 1984, chap. III ; Th. Stefanidou-Tiveriou, *Le petit arc de Galère à Thessalonique*, Athènes, Bibliothèque de la Société Archéologique, 1995 ; H. Torp, « L'entrée septentrionale du palais impérial de Thessalonique : l'arc de triomphe et le vestibulum d'après les fouilles d'Ejnar Dyvve en 1939 », *Antiquité Tardive*, 2003, 11, pp. 239-272 ; W. Leadbetter, *Galerius and the Will of Diocletian*, Londres et New-york, 2009, pp. 93-94.

³³ Ammien Marcellin, *Histoires*, XIV, 10, 13-15 ; XXI, 5, 2-5 ; XXVII 6, 6-12 ... ; Synesios, *Discours sur la royauté*, (XIII, 1) dans *Opuscules* II, tome V, Paris, 2008, Trad. N. Aujoulat

remplacent TR P V et TR P X. Désireux de savoir si c'était là une innovation de Postumus, le même auteur a cherché et trouvé une utilisation équivalente sur des monnaies de Gallien portant la mention P M TR P IMP XVI COS VII P P. Le même usage a également été trouvé sur une inscription de Lepcis Magna au nom de Gallien et portant la date TRIB POT XVI IMP XV COS VII P P³⁴. Ainsi la mention IMP s'est peu à peu vidée de sa substance et a perdu sa signification primitive pour indiquer des années impériales.

Mais dans le même temps s'est peu à peu généralisé le terme d'*invictus* ou d'*ἀήττητος*³⁵. Après Septime Sévère et Caracalla, Maximin, Gordien III ou Philippe l'Arabe l'utilisent déjà mais pas de façon systématique. Pour M. Christol, le changement s'opère à partir du règne de Gallien, date à partir de laquelle le terme d'*invictus* compose l'élément le plus saillant de la titulature de cet empereur. A ce terme s'ajoutent bientôt d'autres expressions comme *fortissimus* ou *victoriosissimus*³⁶. Les supposées qualités militaires du prince se renforçaient par l'accumulation de tous ces titres et devenaient même les principales caractéristiques de la fonction d'empereur. A ces titres s'ajoutaient les *cognomina*. Ces derniers étaient théoriquement acquis à la suite d'une participation personnelle de l'empereur à une campagne militaire. Ils étaient adoptés à l'issue de victoires décisives sur d'autres peuples et étaient des titres personnels. Depuis le règne de Marc Aurèle, le terme de *maximus* s'est ajouté au nom du peuple vaincu, moyen supplémentaire de vanter les succès militaires du souverain. Enfin, les empereurs peuvent accumuler plusieurs titres. A ces principes généraux s'appliquent parfois des exceptions à la règle, enfreinte par ailleurs dès l'époque des Julio-Claudiens. L'empereur peut transmettre ses titres à ses héritiers pour rehausser leur prestige. Un milliaire de Pannonie montre que Maximin a appliqué ce principe à son fils. S'appuyant sur plusieurs inscriptions, M. Christol pense que Philippe l'Arabe s'est arrogé abusivement les titres de *Parthicus maximus* et de *Persicus maximus*. Le même empereur et son fils se sont également affirmés *restitutores orbis totius*³⁷.

Pour tenter de renforcer son alliance avec l'armée, le prince attribue parfois des titres à certains membres de sa famille et notamment à son épouse. Inaugurée sous le règne de Marc Aurèle avec Faustine, cette pratique avait également été utilisée sous les Sévères. Ainsi Julia Domna était passée du statut de *Mater Augg(ustorum) et Castrorum* à celui plus important

³⁴ J. Lafaurie, « L'empire gaulois. Apport de la numismatique », *ANRW*, II, 2, Berlin et New-York, 1975, p. 903.

³⁵ Sur cet épithète, voir J. de Jong, « The employment of epithets in the struggle for power. A case study » dans O. Hekster, G. de Kleijn, D. Slötjes, *Crises and the Roman Empire. Proceedings of the Seventh workshop of the International Network Impact of Empire (Nijmegen, June, 20-24, 2006)*, Leiden et Boston, 2007, pp. 311-326.

³⁶ M. Christol, « L'éloge de l'empereur Gallien, défenseur et protecteur de l'empire », dans *La « crise » de l'Empire Romain*, sous la direction de M-H. Quet, Paris, 2006, p. 118, voir également S. Estiot, « Aurélien : numismatique et épigraphie », dans E. Frézouls et H. Jouffroy (éd.), *Les Empereurs Illyriens, Actes du colloque de Strasbourg* (11-13 octobre 1990), Strasbourg, 1998, pp. 97-117

³⁷ *Imperatori Caesari Iulio Vero Maximino invicto Augusto Germanico maximo Dacico maximo Sarmatico maximo pontifici maximo tribuniciae potestatis III imperatori V consuli proconsuli patri patriae et C. Iulio Vero Maximo Germanico maximo Dacico maximo Sarmatico maximo nobilissimo Caesari filio Augusti nostri ab Aquinco milia passuum VIII*. Milliaire, Pannonie, *AE*, 1986, 586.

CIL, III, 4634 ; *CIL*, III, 10619 ; *CIL*, VI, 1097 citées par M. Christol, *L'Empire romain du IIIème siècle. Histoire politique*. Paris, 1997, p. 98.

Sur Philippe et son fils *restitutores orbis totius*, voir *CIL* III, 8031 = *ILS*, 510.

encore de *Mater Castrorum, Senatus et Patriae*³⁸. Sur un milliaire découvert en Cappadoce, l'inscription fait état de la titulature de l'empereur Philippe et mentionne « *Marciae Otaciliae Severae Augustae nostrae et matri castrorum* »³⁹. Les découvertes épigraphiques permettent d'attester la même chose pour les épouses de Trajan Dèce, de Gallien et de Carinus. Tout comme Julia Domna, Ulpia Severina, épouse d'Aurélien est également qualifiée de *Mater Castrorum et Senatus et Patriae*⁴⁰.

B : Les images.

Les monnaies, les arcs de triomphe, les mémoriaux de guerre ou les statues étaient également, pour les empereurs, des supports leur permettant de se faire reconnaître⁴¹ mais également de témoigner de leurs réalisations, de leurs exploits ou des grandes lignes de leur politique auprès des troupes. Les arcs de triomphe touchaient un public limité et relativement peu de militaires eu égard à leur lieu de construction éloigné des lieux de concentration de troupes⁴². Sur l'ensemble de la période que nous sommes chargés d'étudier, les monnaies constituent le matériau le plus abondant mais nous nous sommes précédemment exprimés sur ces questions et nous n'y reviendrons pas ici. En dehors des portraits qui figuraient sur les avers des pièces de monnaie, les soldats voyaient l'image de leur empereur à l'intérieur du camp et se déplaçaient avec elle. Dans son ouvrage, B. Campbell souligne que si les portraits du prince sont attestés sur les étendards des prétoriens, on n'a pas, pour les deux premiers siècles, de précision pour les légions et les unités auxiliaires⁴³. Les choses ont-elles évolué au IIIe siècle ? Dans sa description du siège d'Aquilée et de la révolte des soldats en 238, Hérodien indique que l'effigie de l'empereur figurait sur les étendards de la *Ila Parthica*⁴⁴. S'agit-il d'une exception pour la seule légion cantonnée en Italie près de Rome ou est-ce le

³⁸ Pour Julia Domna *Mater Castrorum* voir, *CIL* III, 482, 12272, 13689 ; *AE* 1888, 61 = *AE* 1995, 1442... Julia Domna, *Mater Castrorum et Senatus* voir, *CIL* VI, 31333 ; *CIL* VIII, 10087 = *CIL* VIII, 22079 ; *CIL* VI, 1035... Voir également S. Benoit, « l'identité du prince face à la crise : construction d'un discours et usage de la *memoria* » dans O. Hekster, G de Kleijn, D. Slötjes, *Crises and the Roman Empire. Proceedings of the Seventh workshop of the International Network Impact of Empire (Nijmegen, June, 20-24, 2006)*, Leiden et Boston, 2007, pp. 267-268.

³⁹ *Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) Iul(io) Philip(po) P(io) F(elici) I[nvi]cto Aug(usto) / V proco(n)s(uli) trib(unicia) pot(estate) p(atrici) p(atriciae) et / Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) Iul(io) Philip(p)o P(io) F(elici) Invict(o) Aug(usto) / II proco(n)s(uli) tr[ib(unicia) pot(estate)] / p(atrici) p(atriciae) et M(arciae) Otacil(iae) S[er]verae Aug(ustae) n(ostrae) et m[at]ri castrorum / curante Cl(audio) Aur(elio) Tibe(ri)o v(iro) e(gregio) praes(ide) p(rovinciae) P(onti)*. *AE*, 1986, 654.

⁴⁰ Pour Herennia Etruscilla, épouse de Dèce, voir par exemple *CIL* III, 4011, pour Cornelia Salonina épouse de Gallien voir *AE* 2003, 348 ; pour Magnia Urbica, épouse de Carinus voir *CIL* II, 3394. *Dominae [[Sanct]issimae / [[Ulpiae Severinae piissim]ae / Aug(ustae) co[[n]i[[ug]i [[d(omini) n(ostris)] / Imp(eratoris) Caes(aris) [[L(uci) Domiti Aureli]]/[ani Inv(icti) Aug(usti)]] matri cast(rorum) / et senatus et patriae / M(arcus) Asidonius Verus Faven(tinus) v(ir) p(erfectissimus) a studiis Aug(usti) numi/ni maiestatique eorum / dicatissimus*. *CIL* II, 927 = *RIT* 00087 = *AE*, 1930, 150.

⁴¹ Signalons à titre d'exemple qu'un des premiers gestes de Constantin fut d'envoyer ses portraits dans tout l'Occident romain (Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 9, 2 ; Lactance, *De mortibus persecutorum*, XXV). De la même façon, pour se faire reconnaître en Afrique, Maxence prit soin d'y envoyer ses images (Zosime, II, 12, 1). Soixante-dix ans auparavant, les habitants de la province d'Afrique qui préféraient Gordien à Maximin ornaient les cités d'effigies et de statues du nouvel empereur (Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 5, 7).

⁴² Parmi les arcs qui ont survécu jusqu'à nos jours, ceux de Septime Sévère, de Gallien et de Constantin sont à Rome, un arc de Dioclétien et de Maximien se trouve à Sbeitla en Afrique proconsulaire et le monument tétrapylo de Galère est à Thésalonique.

⁴³ B. Campbell, *The emperor and the roman army*, Oxford, 1984, p. 96.

⁴⁴ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 5, 9.

signe d'une évolution récente ? Faute d'avoir trouvé d'autres précisions analogues, nous nous garderons bien de formuler un avis sur cette question. Il existait également au sein de la légion des soldats appelés *imaginiferi* dont le rôle premier était de porter des portraits de l'empereur qui rappelaient aux soldats qu'ils combattaient sous les auspices du souverain. Le transport des images était sous la responsabilité de la première cohorte de la légion. Quoi qu'il en soit, l'étendard, avec ou sans effigie de l'empereur, ainsi que les portraits jouaient un rôle symbolique important : ils matérialisaient la présence du prince et exprimaient un rappel du serment de fidélité et de loyauté. La destruction de ces insignes ou de ces images constituait un acte de rébellion⁴⁵.

Ainsi, pour marquer leur opposition à Maximin contre qui ils se sont révoltés, les habitants de la province d'Afrique « abattirent les statues de Maximin, brisèrent ses effigies... ». Quelques temps plus tard, ceux de Rome agirent de la même façon⁴⁶. Lorsque Maximin Daïa devint ennemi public et fut plus tard éliminé, les « portraits qui avaient été placés dans toutes les villes en son honneur et en l'honneur de ses enfants, furent précipités sur le sol et foulés aux pieds. Les autres eurent leurs traits salis par une couleur sombre qui les noircissaient et furent ainsi détériorés. De même, « toutes les statues dressées en son honneur furent pareillement abattues et brisées », écrit Eusèbe de Césarée. Pour donner le signal de sa révolte contre Constantin, Licinius fait briser les images de Constantin⁴⁷.

⁴⁵ Sur l'image impériale voir les travaux de F. Hurllet, « Pouvoir des images, images du pouvoir impérial. La province d'Afrique aux deux premiers siècles de notre ère », dans *MEFRA*, 112, 2000, p. 297-364 ; « L'image du pouvoir impérial et sa localisation dans la ville : la singularité de la province d'Afrique aux deux premiers siècles ap. J.-C. », dans *Images et représentations du pouvoir et de l'ordre social dans l'Antiquité, actes du colloque d'Angers, 28-29/5/1999*, éd. par M. Molin, Paris, 2001, pp. 277-289 ; (en collaboration avec J.-M. Roddaz) « Le gouverneur et l'image du pouvoir impérial. Recherches sur la diffusion de l'idéologie dynastique en Occident au I^{er} siècle ap. J.-C. », dans *Rome et ses provinces. Genèse et diffusion d'une image du pouvoir. Hommages à J.-Ch. Balty*, éd. par C. Evers et A. Tsingarida, Bruxelles, 2001, p. 153-166 ; « Les modalités de la diffusion et de la réception de l'image et de l'idéologie impériale sous le Haut-Empire en Occident », dans *La transmission de l'idéologie impériale dans l'Occident romain [128^e Congrès des sociétés historiques et scientifiques (Relations, échanges et coopération en Méditerranée), Bastia, avril 2003]*, éd. par M. Navarro Caballero et J.-M. Roddaz, Bordeaux—Paris, Ausonius—CTHS, coll. « Études 13 », 2006, p. 49-68.

⁴⁶ *Statuas Maximini deiecerunt, imagines perfregerunt... Histoire Auguste, Vie des trois Gordiens*, IX, 3 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 7, 2. La destruction des images de Maximin le Thrace annonce sa *damnatio memoriae*. Dans de nombreux autres cas, elle s'effectue après la condamnation du prince disparu par le Sénat. Sur la *damnatio memoriae* voir A. Datsuli-Stavridis, « *Damnatio memoriae* », *AAA*, 9, 1976, pp. 225-239 ; S. Wood, « A Too Successful *Damnatio Memoriae* : Problems in Third Century Roman Portraiture », *AJA*, 87, 1983, pp. 489-496 ; T.M. Schmidt, « *Damnatio memoriae*, unbeliebte Köpfe römischer Kaiser », *Altertum*, 37.1, 1991, pp. 50-56 ; K. Mustakallio, *Death and Disgrace. Capital Penalties with post mortem Sanctions in Early Roman Historiography*, Helsinki, 1994 ; J.M. Pallier et R. Sablayrolles, « *Damnatio memoriae* : une vraie perpétuité », *Pallas*, 40, 1994, pp. 11-55 ; S. Lefebvre, « *Damnatio memoriae* et martelage : réflexions sur les modalités de l'élimination des *damnati* » dans *Le monde romain à travers l'épigraphie : méthodes et pratiques. Actes du XXIV^e colloque international de Lille, 8-10 novembre 2001*, J. Desmulliez, C. Hoët- Van Cauwenberghe, J.A. Jimenez Sanchez (éd.), Lille, 2005, pp. 231-244 ; E. Varner, « Punishment after Death : Mutilation of Images and Corpse abuse in ancient rome », *Mortality*, 6, 2001, pp. 45-64 ; *Mutilation and Transformation. Damnatio Memoriae and roman Imperial Portraiture*, Leiden & Boston, 2004.

⁴⁷ Πρῶτός τε γὰρ Μαξιμίνοσ ἀντὸς κοινὸς ἀπάντων πολέμιος ὑπὸ τῶν κρατούντων ἀναγορευθεὶς, δυσσεβέστατος καὶ δυσωνυμώτατος καὶ θεομισέστατος τύραννος διὰ προγραμματῶν δημοσίων ἀνεσθηλίτευτο, γραφαὶ τε ὅσαι εἰς τιμὴν αὐτοῦ τε καὶ τῶν αὐτοῦ παίδων κατὰ πᾶσαν ἀνέκειντο πόλιν, αἱ μὲν ἐξ ὕψους εἰς ἔδαφος ῥιπτούμεναι συνετρίβοντο, αἱ δὲ τὰς προσόψεις ἠχρησιῶντο σκοτεινῶι χρώματι καταμελανόμεναι, ἀνδριάντων τε ὁμοίως ὅποσοι εἰς αὐτοῦ τιμὴν

Les images, et notamment les portraits, évoluèrent au fil du temps, et l'on pourrait dire que, d'une certaine façon, la représentation des empereurs s'adapta à l'évolution de la typologie des révoltes. A une période majoritairement marquée par des rébellions orchestrées par l'aristocratie sénatoriale a répondu un mode de représentation héritier du modèle antonin. Aux portraits « types de l'adoption » contemporains du règne de Septime Sévère ont succédé des portraits qui, nous l'avons déjà écrit plus haut, perpétuaient l'abondance des boucles chères aux Antonins. Toutefois, la chevelure abondante et soignée laisse peu à peu la place à une coupe plus courte comme celle de l'empereur Macrin ou celle de Pupien. Mais ces deux derniers, particulièrement conservateurs, conservent une barbe fournie et bouclée comme c'était la tradition depuis Marc Aurèle.

Néanmoins, dès l'époque sévérienne, il était devenu très clair aux yeux des empereurs que l'armée avait pris une importance qu'elle n'avait jamais eue jusque-là dans le jeu politique impérial, ne serait-ce que parce qu'entre 193 et 235, jamais le pouvoir romain n'avait vu surgir autant d'oppositions au sein des rangs de l'armée, que l'armée soit utilisée au bénéfice d'ambitions personnelles ou qu'elle agisse de son propre chef. D'une certaine façon, Caracalla compléta l'œuvre de son père en se définissant et en agissant fréquemment comme un *comilito*. Mais il s'appelait Marcus Aurelius Antoninus et ses portraits cultivaient encore un mimétisme antonin, même si l'on peut noter un début de raccourcissement de la barbe que l'on retrouve sur les portraits de Géta. Il a appartenu à Elagabal et à Sévère Alexandre, du reste de très jeunes hommes au début de leur règne, de se différencier par leur apparence et d'adopter un style moins sophistiqué, certainement plus au goût des unités qui avaient permis leur arrivée au pouvoir. De fait, après l'adoption d'une coupe plus courte, la barbe fut singulièrement raccourcie sur les portraits impériaux jusqu'à devenir sur certains d'entre eux un simple liséré. Les empereurs, désormais faits et défaits par l'armée, régulièrement issus de ses rangs à partir de 268, épousèrent invariablement jusqu'à l'époque tétrarchique une représentation plus militaire dont le portrait de Maximin le Thrace exposé au musée du Capitole constitue en quelque sorte l'archétype⁴⁸.

D'après H. P. L'Orange, la Tétrarchie se serait fondée sur la *concordia* des empereurs, voire leur *similitudo*, ce qui aurait conduit les princes à privilégier une représentation avant tout symbolique de l'empereur et du pouvoir⁴⁹. Dans une telle perspective écrit F. Baratte, « le

διανεστήκεσαν, ὡσαύτως ῥιπτούμενοι συνετρίβοντο, γέλωσ καὶ παιδιὰ τοῖς ἐνυβρίζειν καὶ ἐμπαροινεῖν ἐθέλουσιν ἐκκεῖμενοι. Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, IX, 11, 2.

Apud Emonam Constantini imagines statuasque diecerat, Anonyme de Valois, *Origo Constantini imperatoris*, V.

⁴⁸ Sur l'évolution du portrait au IIIe siècle, voir B. Andreae, *L'art de l'ancienne Rome*, Paris, 1973, pp. 294-296; M. Bergmann, *Studien zum römischen Porträt des 3. Jahrhunderts n. Chr.*, Bonn, 1977; K de Kersauson, *Catalogue des portraits romains*, Tome II, Paris, 1996, voir également C. Goudineau, G. Montcharmont, *Les empereurs de Rome d'Auguste à la tétrarchie : trois siècles de portraits*, Paris, 2004; E. Rosso, « Les portraits des empereurs et leur diffusion » dans J.-J. Aillagon (dir.), *Rome et les barbares. La naissance d'un nouveau monde*, Venise, 2008, pp. 80-81.

⁴⁹ Sur le portrait à l'époque tétrarchique voir R. Delbrueck, *Spätantike Kaiserporträts von Constantius Magnus bis zum ende des Westreichs*, Berlin, 1934; H.P. L'Orange, *Studien zur Geschichte des Spätantiken Porträts*, Oslo, 1933; M. Bergmann, *Studien zum römischen Porträt des 3. Jahrhunderts n. Chr.*, Bonn, 1977, pp. 138-

portrait tétrarchique officiel et les portraits privés qui manifestement s'en inspirent ne s'inscriraient plus réellement dans la continuité du portrait de la seconde moitié du III^e siècle. Il y aurait au contraire rupture, l'évolution stylistique se subordonnant étroitement à l'idéologie⁵⁰ ». Initialement séduisant, ce schéma souffre de certains contre-exemples à l'image de la statue de Maxence exposée au musée d'Ostie. De plus, à une époque où les élites sont à nouveau à la tête des révoltes militaires, la statuaire subit l'influence du double affrontement auquel se livrent Constantin et Licinius. Outre l'affrontement militaire, nous voyons se dessiner, selon l'opinion émise par R. Smith et reprise par S. Benoit, une opposition entre une représentation impériale tétrarchique et une représentation constantinienne empreinte d'une renaissance augustéenne⁵¹. La première appartient à « la représentation classique du soldat en campagne » et mêle quelques traits personnels d'un homme déjà âgé avec « un registre normatif politico-moral qui insiste sur l'ordre, la discipline et le respect des lois » selon le modèle de Dioclétien. La seconde « reprend à son compte le modèle augustéen du *princeps* bien rasé d'une majesté sans âge »⁵².

C : Le calendrier militaire

Le calendrier militaire romain était une autre façon de rappeler la présence de l'empereur. Sur ce sujet, l'essentiel de notre documentation provient du *Feriale Duranum*, liste de festivités célébrées par la *cohors XX palmyrenorum* stationnée à Doura Europos sous Sévère Alexandre. Le calendrier montre qu'un grand nombre de festivités étaient organisées autour de l'empereur régnant ou de ses ancêtres divinisés.⁵³ Dans la première rubrique englobant la période qui s'écoule entre le 1^{er} janvier et le 14 mars, trois journées sont marquées par des festivités ou des cérémonies en l'honneur de Sévère Alexandre et deux pour les membres déifiés de la dynastie des Sévères. Dans la col. ii (période du 19 mars au 30 août), les chiffres sont respectivement de 2 et de 6⁵⁴. Ces multiples occasions sont des moments de cohésion de groupe, de remémoration des bienfaits ou des générosités impériales. On notera également qu'on a rarement plus de deux semaines sans une fête en l'honneur de l'empereur, des membres de la dynastie, d'ancêtres divinisés, de divinités ou de Rome (le 21

200 ; I. Meischner, « Die Porträtkunst der Ersten und Zweiten Tetrarchie bis zur Alleinherrschaft Konstantins : 293 bis 324 n. Chr. », *Arch. Anzeiger*, 1986, pp. 223-250 ; F. Baratte, « Observations sur le portrait romain à l'époque tétrarchique », *Antiquité Tardive*, 3, 1995, pp. 65-76 ; J.Ch. Balty, D. Cazes, *Sculptures antiques de Chiragan, Vol. I, Tome 5 : les portraits romains, la Tétrarchie*, Toulouse, 2008.

⁵⁰ F. Baratte, « Observations sur le portrait romain à l'époque tétrarchique », *Antiquité Tardive*, 3, 1995, p. 70.

⁵¹ R. Smith, « The public image of Licinius I : Portrait Sculpture and Imperial Ideology in the Early Fourth Century », *JRS*, 87, 1997, pp. 170-202 ; S. Benoit, « l'identité du prince face à la crise : construction d'un discours et usage de la *memoria* » dans O. Hekster, G de Kleijn, D. Slötjes, *Crises and the Roman Empire. Proceedings of the Seventh workshop of the International Network Impact of Empire (Nijmegen, June, 20-24, 2006)*, Leiden et Boston, 2007, p. 270.

⁵² S. Benoit, « l'identité du prince face à la crise : construction d'un discours et usage de la *memoria* » dans O. Hekster, G de Kleijn, D. Slötjes, *Crises and the Roman Empire. Proceedings of the Seventh workshop of the International Network Impact of Empire (Nijmegen, June, 20-24, 2006)*, Leiden et Boston, 2007, p. 271-272.

⁵³ Sur le *Feriale Duranum*, voir R. O. Fink, A. S. Hoey, W. F. Snyder, « The Feriale Duranum » *YCS*, 7, 1940, pp.1-222 ; A.D. Nock, « The Roman Army and the Roman Religious Year », *Harvard Theological Review*, 45, 1952, pp. 187-252 ; J. F. Gilliam, « The Roman Military Feriale », *Harvard Theological Review*, 47, 1954, pp. 183-196 ; R.O. Fink, *Roman Military Records on Papyrus*, Princeton, 1971, pp. 422-429, n° 117 ; J. Helgeland, « Roman Army Religion », *ANRW*, II, 16, 2, 1978, pp. 1481-1488 ; D. Fischwick, « Dated inscriptions and the Feriale Duranum », *Syria*, 65, 1988, pp. 349-361 ; C. Badel, *L'Empire romain au III^e siècle ap. J.C.*, Paris, 1998, pp. 217-220.

⁵⁴ J. Helgeland, « Roman army religion », *ANRW*, II, 16, 2, 1978, pp. 1481 – 1483.

avril est célébrée l'éternité de Rome). Durant ces fêtes, viande et vin sont distribués gratuitement aux hommes. Le calendrier, ayant semble-t-il été le même pour toutes les unités⁵⁵, participait, par la célébration communes de fêtes, à la formation d'un ciment commun à toutes les troupes, à la construction d'une vie commune avec Rome, au moins symboliquement. Les soldats cantonnés aux quatre coins de l'Empire étaient d'origines très différentes et vivaient un quotidien non moins différent. Le calendrier donne du sens et un but à leur vie militaire, les rattache aux traditions religieuses très anciennes à Rome, leur rappelle continuellement leurs responsabilités envers l'*Urbs*, son passé, ses dieux, envers la mémoire d'hommes et d'empereurs divinisés illustres et envers le prince régnant ainsi que sa dynastie. Mais là encore, il est bien difficile de mesurer l'impact réel de tous ces éléments sur les sentiments des soldats.

D : les triomphes

Outre les *contiones* et les cérémonies organisées à l'occasion du départ de l'empereur en campagne (*profectio*) ou de son entrée à Rome (ou dans une autre ville de l'Empire) après une expédition militaire (*adventus*⁵⁶), la présence physique de l'empereur au milieu de ses soldats dans toute sa gloire s'exprimait particulièrement lors de la cérémonie du triomphe⁵⁷. Celle-ci a été utilisée avec parcimonie par les princes. De fait, B. Campbell en a dénombré seulement treize entre 31 avant J-C et 235 après J-C. Hormis le triomphe de C. Balbus en 19 avant J-C, tous les autres ont été célébrés en l'honneur de l'empereur régnant qui y associe parfois un héritier à l'image de Titus ou de Commode, présents lors de triomphes organisés en l'honneur de leurs pères respectifs Vespasien et Marc Aurèle. Aux deux premiers siècles, cet insigne honneur est voté par le Sénat et vraisemblablement sur la suggestion du prince. Cela dit, ce n'est pas toujours le cas. Septime Sévère a refusé deux fois cet honneur que voulait lui accorder la haute assemblée⁵⁸.

Malgré une conjoncture militaire beaucoup plus difficile à partir des années 230 et malgré la multiplication des guerres civiles dues aux nombreuses révoltes, les occasions de célébrer un triomphe deviennent beaucoup plus rares. Pourtant, certains princes n'hésitèrent pas à organiser de telles cérémonies même si celles-ci venaient parachever des succès partiels

⁵⁵ Voir R. W. Davies, « The daily life of the roman soldier under the principate », *ANRW*, Principat, II, 1, 1974, p. 314.

⁵⁶ Sur la *profectio* et l'*adventus* voir, T. Hölscher, *Victoria Romana, Archäologische Untersuchungen zur Geschichte und Wesenart der römische Siegesgöttin von den Anfängen bis zum Ende des 3. Jhs. N. Chr.*, Mayence, 1967, pp. 48-58 ; G. Koeppl, *Profectio and Adventus*, Kevelaer, 1969 ; S. G. MacCormack, « Change and Continuity in Late antiquity : the ceremony of Adventus », *Historia*, 21, 1972, pp. 721-752 ; *Art and Ceremony in Late Antiquity*, Berkeley, Los Angeles et Londres, 1981, pp. 17-89 ; J. Lehnen, *Adventus principis : Untersuchungen zu Sinngehalt und Zeremoniell der Kaiserankunft in den Städten des Imperium Romanum*, Francfort sur le Main, 1997 ; « Profectio Augusti. Zum Kaiserlichen Zeremoniell des Abmarsches », *Gymnasium*, 108, 2001, pp. 15-33 ; J. Rüpke, *Domi Militiae : die religiöse Konstruktion des Krieges in Rom*, Stuttgart, 1990, pp. 135-136 ; P. Dufraigne, *Adventus augusti, Adventus Christi : recherches sur l'exploitation idéologique et littéraire d'un cérémonial dans l'antiquité tardive*, Paris, 1994 ; S. Benoit, *Rome, le prince et la cité*, Paris, 2005, pp. 79-91.

⁵⁷ Sur le triomphe voir A. Alföldi, *Die Monarchische Repräsentation im römische Kaiserreiche*, 1971, p. 143 ; 147-148 ; B. Campbell, *The emperor and the Roman Army*, Oxford, 1984, pp. 132-142 ; C. Auliard, *Victoires et triomphes à Rome*, Besançon, 2001 ; J.L. Bastien, *Le triomphe et son utilisation politique à Rome aux trois derniers siècles de la République*, Rome, 2007 ; M. Beard, *The Roman Triumph*, Cambridge, 2007.

⁵⁸ *Histoire Auguste, Vie de Sévère*, IX, 11 ; XVI, 6.

ou si elles écornaient quelque peu la tradition. Pour la période 235-285, les sources littéraires relatent la célébration de trois triomphes, celui de Gallien, celui d'Aurélien et celui de Probus. Le premier est attesté par Aurélius Victor et par l'*Histoire Auguste*⁵⁹. Mais pour A. Chastagnol, les deux auteurs ont confusément mêlé les fêtes décennales de 262 avec un triomphe que l'auteur date de 264 ou 265⁶⁰. Aurelius Victor ne fait que mentionner brièvement ce triomphe alors que l'auteur de l'*Histoire Auguste* en donne une longue description faite d'inventions et de confusions. On trouve la trace du second chez Aurelius Victor, Eutrope, l'auteur de l'*Histoire Auguste*, Zosime et Zonaras⁶¹. La cérémonie semble avoir été particulièrement somptueuse mais là encore, c'est l'*Histoire Auguste* qui donne le plus de détails avec toutes les précautions que cela implique. Des animaux exotiques, dont des éléphants également mentionnés par Zonaras, ouvraient la marche. Ils étaient suivis d'un impressionnant cortège de prisonniers parmi lesquels se trouvaient la reine de Palmyre Zénobie et l'ex-empereur des Gaules Tétricus⁶². Se succédaient ensuite les étendards des corporations et des unités des camps, des cavaliers cuirassés, des prises de guerre, de très nombreux soldats et les Sénateurs. Dans sa forme, le triomphe d'Aurélien s'inscrit dans la tradition romaine. Il associe le Sénat aux succès de l'empereur et rassemble toutes les couches de la société. En revanche, Aurélien semble avoir négligé qu'en principe, un triomphe n'est pas célébré après une guerre civile. Septime Sévère avait d'ailleurs utilisé cet argument pour refuser le triomphe que lui proposait l'ordre sénatorial en 197⁶³. Dans le défilé de 274 sont présents des Goths, des Sarmates... mais aussi Tétricus et Zénobie qui sont des vaincus issus du monde romain⁶⁴.

Les défilés organisés par les tétrarques, à l'image de celui de Dioclétien après sa victoire sur les Perses, ont permis de renouer plus sûrement avec une tradition pluriséculaire que les empereurs n'entendaient pas abandonner. Toutefois, note P. Dufraigne, à partir de l'époque des empereurs-soldats, l'*adventus* était devenu « comme une forme réduite du triomphe ». Ainsi, outre l'entrée de Dioclétien à Antioche, s'insèrent très probablement dans cette évolution l'entrée victorieuse de Maximien à Carthage en 298 ou celle de Constantin à Rome après sa victoire sur Maxence. Cette dernière, relativement bien connue et qualifiée d'« *adventus* militaire d'allure triomphale » par le même auteur suscite des interprétations contradictoires mais, par là-même, est particulièrement caractéristique de l'évolution du

⁵⁹ Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 33, 15 ; *Histoire Auguste, Les deux Galliens*, VIII, 1-7 et X, 5.

⁶⁰ A. Chastagnol dans son introduction à la *Vie des deux Galliens* dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994, p.804. Sur les décennales de Gallien voir E.W. Merten, *Zwei Herrscherfeste in der Historia Augusta*, Bonn, 1968, pp. 4-100 ; A. Chastagnol, *op. cit.*, pp. 804 – 805, 816-818 ; « Les jubilés impériaux de 260 à 337 » dans E. Frézouls (éd.), *Crise et redressement dans les provinces européennes de l'Empire (milieu du IIIe – milieu du IVe siècle apr. J.-C.)*, Strasbourg, 1983, pp. 12-13 ; « Aspects concrets et cadre topographique des fêtes décennales à Rome », *L'Urbs. Espace urbain et histoire (Ier siècle avant J.-C. – IIIe siècle après J.-C.)*, Rome, 1987, pp. 491-507 ; C. Badel, A. Bérenger, *L'empire romain au IIIe siècle après J.-C.*, Paris, 1998, pp. 41-44.

⁶¹ Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 35, 5 ; Eutrope, *Breviarium*, IX, 13, 2 ; *Histoire Auguste, Le divin Aurélien*, XXXIII ; Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 61, 2-3 ; Zonaras, *Annales*, XII, 27.

⁶² La présence de Zénobie est confirmée par Eutrope, *Breviarium*, IX, 13, 2 et celle de Tétricus l'est par Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 35, 5.

⁶³ *Histoire Auguste, Vie de Sévère*, IX, 10-11.

⁶⁴ Dans sa très brève description du triomphe de Probus, l'auteur de l'*Histoire Auguste* mentionne des détachements de Germains et de Blemmyes devant le char triomphal de l'empereur. *Histoire Auguste, Vie de Probus*, XIX, 2.

triomphe à la fin du III^e siècle et au début du IV^e siècle⁶⁵. L'auteur anonyme d'un panégyrique de Constantin emploie le mot *triumpho* pour désigner les cérémonies qui furent organisées à Trèves à l'issue de la campagne victorieuse que Constantin a menée contre les Francs en 313. L'auteur en question ne donne aucun détail sur le déroulement des cérémonies mais il précise que les festivités se sont terminées par des jeux au cours desquels l'empereur « fait servir le massacre de ses ennemis à notre plaisir à tous et où il met le comble à la magnificence des jeux avec ce qui a survécu au désastre barbare »⁶⁶.

Mais, quels que soient le prestige et le succès d'une telle cérémonie, ce moment, entièrement dédié à la gloire et à la puissance de Rome et de son prince, restait un vecteur de propagande qui, comme tous ceux dont nous avons parlé jusque là, s'adressait à la communauté des soldats pris dans leur ensemble. Il ne permettait pas au prince de nouer des contacts personnels. Sans doute conscients des limites de ce type de communication très stéréotypée, les empereurs de Rome ont porté une attention particulière aux appels écrits venant des soldats qui leur parvenaient et qui leur permettaient de leur répondre directement à des préoccupations parfois très personnelles.

3° L'empereur et les requêtes des soldats.

Tous les citoyens romains avaient un accès direct à l'empereur par la pétition. Mais la mention du métier de soldat sur les pétitions (chose inconnue pour les autres métiers), le nombre proportionnellement important de rescrits impériaux adressés à des militaires et le fait de pouvoir délivrer sa requête par le biais du gouverneur de la province quand tous les autres citoyens doivent le faire en main propre, montrent que les soldats jouissaient d'un accès plus facile à leur prince, commandant en chef et *comilito* qui porte une attention particulière à ces demandes. Du fait de cette plus grande accessibilité au souverain, les soldats servent parfois d'intermédiaire dans l'espoir d'attirer plus facilement l'attention de l'empereur. La pétition des villageois de Scaptopara en Thrace fut remise à Gordien III par l'intermédiaire « d'Aurelius Purrus, soldat de la 10^e cohorte prétorienne, Pieuse, Heureuse, de la centurie de Proculus, habitant et propriétaire du même village »⁶⁷. De même, la pétition des colons d'Aragoua de Phrygie fut transmise à Philippe l'Arabe par le soldat Didymus⁶⁸. Des militaires profitent de ce privilège pour tenter de régler des problèmes pour des membres de leur

⁶⁵ P. Dufraigne, *Adventus augusti, Adventus Christi : recherches sur l'exploitation idéologique et littéraire d'un cérémonial dans l'antiquité tardive*, Paris, 1994, p. 61 et 77. Voir également S.G. Mac Cormack, *Art and Ceremony in Late Antiquity*, Berkeley – Los Angeles – Londres, 1981 ; S. Benoit, « Le retour du prince dans la cité », *Cahiers du Centre Glotz*, 10, 1999, pp. 149-175 ; T. Grünwald, *Constantinus Maximus Augustus*, Stuttgart, 1990, pp. 73-77 ; P. Maraval, *Constantin le Grand*, Paris, 2011, pp. 993-97.

⁶⁶ *Nam quid hoc triumpho pulchrius quo caedibus hostium utitur etiam ad nostrum omnium voluptatem et pompam munerum de reliquiis barbaricae cladis exaggerat. Panégyrique latin, Panégyrique de Constantin*, IX (12), 23, 3.

⁶⁷ *Dat(um) p[e]r Aur(elium) Purrum mil(item) coh(ortis) X [pr](aetoriae) [P](iae) [F](idelis) [G]ordiana[e] [c](enturiae) Proculi con[ui]canum et conpossess[o]rem AE*, 1994, 1552 = *CIL* III, 12336. Trad. K. Hallof, *Chiron*, 24, 1994, pp. 405-441.

⁶⁸ *CIL*, III, 14191 dans X. Lorient, D. Nony, *La crise de l'Empire romain*, Paris, 1997, p. 52.

Sur les inscriptions de Scaptopara et d'Aragoua de Phrygie, voir la bibliographie donnée en deuxième partie, chap. II, II, 2°.

famille. Le soldat Lucien fit appel à Gordien III pour tenter de sortir sa mère d'une procédure judiciaire⁶⁹ et le soldat Rufus attire l'attention du même empereur sur une vente forcée dont son père et son oncle auraient été victimes⁷⁰.

Le *Code Justinien* a conservé de nombreux rescrits pour la période 193-324 et il est à noter que beaucoup d'entre eux sont adressés à des soldats dont, là encore, le métier est toujours précisé alors que pour les autres citoyens seul le nom apparaît et jamais la profession. Même dans un contexte de droit civil et pour des problèmes parfois très personnels, ce n'est pas seulement la relation empereur-citoyen qui entre en jeu mais aussi la relation commandant en chef-soldat. Cela dit, notre période est inégalement documentée. La très grande majorité des rescrits conservés et adressés à des militaires sont contemporains de l'époque sévérienne et des règnes de Gordien III et de Philippe l'Arabe. Un petit nombre datent des règnes de Valérien et de Gallien. On ne trouve aucun rescrit destiné à un soldat venant de Dèce, Trébonien Galle ou Emilien, rien non plus de la part des empereurs illyriens qui se succèdent sur le trône entre 268 et 285. En revanche, notre documentation redevient beaucoup plus fournie pour l'époque tétrarchique⁷¹. Outre la sélection qui a été faite au VI^e siècle lors de l'élaboration du *Code Justinien*, sans doute faut-il invoquer la brièveté de certains règnes, la nécessité croissante et urgente de conduire les opérations militaires, de réorganiser certaines provinces ou les systèmes défensifs de l'Empire pour expliquer partiellement les lacunes pour les années 250 – 285 environ. Sans doute aussi, la seconde moitié du III^e siècle était-elle propice à davantage de contacts personnels⁷². Avec un empereur beaucoup plus présent aux armées et en campagne, on peut penser que les occasions d'approcher le prince se multiplièrent et permirent aux soldats d'exprimer leurs *desiderata* verbalement, à l'image de ceux qui furent exprimés devant Sévère Alexandre à la veille de la révolte de Maximin⁷³. Dans la mesure où B. Campbell a étudié les échanges entre les empereurs et leurs soldats pour la période qui s'étend du règne d'Auguste à la fin des Sévères, nous privilégierons ici les témoignages contemporains des années 235-324.

Les rescrits dont nous disposons peuvent se diviser en deux catégories : ceux qui traitent des privilèges dont bénéficient les soldats et ceux qui traitent de problèmes purement personnels. Les militaires jouissent d'avantages en matière d'héritage⁷⁴ dont ils ne connaissent pas toujours bien les contours ou les limites. Certains soldats interrogent leur empereur à ce sujet et reçoivent de sa part des éclaircissements afin qu'ils ne soient pas lésés⁷⁵. D'autres, en revanche, tentent d'outrepasser leurs droits et se voient rappeler certaines règles. Ainsi, le soldat Florentin s'adresse à Gordien III pour réclamer l'héritage de son frère

⁶⁹ *CJ*, II, 13, 13.

⁷⁰ *CJ*, II, 20, 5.

⁷¹ Pour cette période, voir la synthèse de S. Corcoran, *The Empire of the Tetrarchs*, Oxford, éd. 2000, pp. 97-101.

⁷² A propos de Sévère Alexandre, l'auteur de l'*Histoire Auguste* écrit qu'il « prêtait attention aux récriminations des soldats contre leurs tribuns ». *Causa militum contra tribunos sic audivit*. Trad. A. Chastagnol. Le fait est probablement inventé mais il est sans doute révélateur de la proximité de certains empereurs avec les problèmes de leurs soldats à partir du moment où ils vivent dans les zones de combats au milieu de leurs troupes.

⁷³ Hérodien, *Histoire des Empereurs Romains*, VI, 9, 2.

⁷⁴ Voir B. Campbell, *The Emperor and the Roman Army*, Oxford, 1984, pp. 210-229.

⁷⁵ *CJ*, VI, 21, 8-10-11 ; *CJ*, VI, 22, 1.

et de son neveu qu'apparemment on lui conteste. Le prince se garde bien de trancher, rappelle le droit et renvoie l'affaire auprès du gouverneur de la province⁷⁶. Les militaires ont également des privilèges devant les tribunaux⁷⁷ mais, là encore, certains volontairement ou par ignorance vont trop loin : Gordien III rappelle au soldat Lucien auquel on a fait allusion plus haut, qu'il ne peut intenter d'action au nom de sa mère. Les affaires les plus nombreuses relèvent de la procédure de restitution de biens aux militaires et à ceux qui sont absents pour cause de service à la République. Du fait de leur absence prolongée, parfois loin de leur lieu de cantonnement, certains soldats se voient spoliés et font alors appel à l'empereur. Un rescrit signé de Valérien et de Gallien rappelle quelques principes au centurion Germain afin qu'il puisse retrouver ce dont les héritiers de son créancier l'ont injustement dépouillé⁷⁸. Les empereurs Dioclétien et Maximien font restituer une maison à une femme de militaire qui, visiblement, s'est fait dépossédée de son bien alors qu'elle avait suivi son mari dans ses déplacements⁷⁹. Parfois l'empereur exprime ouvertement son soutien personnel à la victime : « Le gouverneur de la province pourvoira à ce qu'on vienne à votre secours », « On ne souffrira pas que vous soyez dépouillé de vos biens »⁸⁰.

L'empereur reçoit également des demandes très personnelles touchant à tous les aspects de la vie quotidienne, du plus banal au plus tragique. Les réponses qui ont été conservées éclairent quelques fragments de vie et nous laissent approcher l'existence de ces soldats du III^e siècle. Les témoignages sont parfois touchants, prêtent à sourire ou révèlent des situations difficiles. Sur certains rescrits, on sent poindre une certaine émotion feinte ou réelle de la part de l'empereur qui exprime de temps à autre ses réserves ou son soutien personnel au soldat qui l'a interpellé. Parmi les quelques exemples conservés dans le *Code Justinien*, il y a celui du soldat Ulpien qui interpelle son empereur, Gordien III, pour un problème de réparation de toiture !⁸¹ Le même empereur rappelle au soldat Pomponius quelques règles à propos des dettes actives et passives d'un défunt dont on vient d'hériter⁸². C'est aussi une histoire de dette qui pousse le soldat Candidus à faire appel à son souverain. Le père de Candidus a apparemment été forcé d'acquitter des dettes contractées par le frère de Candidus, son second fils. On n'a pas tout le détail de l'histoire mais, compte tenu des éléments de réponse apportés par le prince, il semble que le père ait fort mal pris l'affaire et que, par l'intermédiaire de son fils soldat, il cherche à savoir s'il peut récupérer son bien. Ce en quoi Gordien III peut le rassurer⁸³. Philippe l'Arabe répond avec bienveillance au soldat Lucien mécontent du fait que son adversaire, qu'il a déjà déféré devant un tribunal, n'a pas suivi les obligations relevant de la servitude due à sa maison⁸⁴. C'est un Gordien III plus que

⁷⁶ *Praesidis diligentia tibi restituentur.* CJ, VI, 30, 3. trad. H. Hulot, J.F. Berthelot, P.A. Tissot et A. Béranger fils.

⁷⁷ Voir B. Campbell, *The Emperor and the Roman Army*, Oxford, 1984, pp. 254-263.

⁷⁸ CJ, II, 51, 6.

⁷⁹ CJ, II, 52, 2.

⁸⁰ *Praeses provinciae causa cognita per in integrum restitutionem ex persona defuncti subveniri tibi providebit.* CJ, II, 53, 2. *Non patitur te dispendio rei familiaris affligi.* CJ, II, 53, 3. Trad. H. Hulot, J.F. Berthelot, P.A. Tissot et A. Béranger fils.

⁸¹ CJ, III, 33, 7.

⁸² CJ, III, 36, 6.

⁸³ CJ, IV, 13, 1.

⁸⁴ CJ, III, 34, 5.

méfiant qui répond à une requête conjointe formulée par les soldats Priscus et Marius. Les deux compères se plaignent de débiteurs qui n'acquittent pas les sommes qu'on leur doit pour la jouissance de biens dont les deux soldats se disent propriétaires. Mais on apprend aussi que les titres de propriété ont malheureusement disparu dans un non moins malheureux incendie. L'empereur fait savoir aux deux hommes qu'il a déjà eu affaire à ce genre de soucis. Loin de leur apporter le soutien qu'ils escomptaient vraisemblablement, le prince dubitatif leur répond : « On ne doit pas croire trop aisément ceux qui se plaignent d'un pareil accident » et il ajoute « qu'à défaut de titres, vous devez fournir d'autres preuves, et certifier la vérité de ce que vous dites dans votre requête »⁸⁵.

Les empereurs Dioclétien et Maximien sont interpellés pour des problèmes de tutelle par les soldats Maximien et Florentin⁸⁶. Ils font répondre à Mucarolus et *aliis militibus* sur des procédures de mise en vente de biens immobiliers⁸⁷. Les mêmes empereurs confirment à une certaine Dupliana, dont nous ne connaissons pas les motivations de la requête, que le fils qu'elle a eu avec son époux militaire est bel et bien sous la puissance paternelle⁸⁸. C'est une affaire de couple qui pousse le soldat Hilarinus à interpeller son empereur. Sa femme l'a quitté pour un autre homme et Hilarinus a voulu faire juger sa compagne pour adultère. Mais l'épouse infidèle s'est hâtée de quitter la province où son mari était cantonné et ce dernier s'est fait débouté par le juge qui n'a point voulu statuer sur l'affaire en l'absence de l'épouse. L'empereur confirme que le magistrat a agi en conformité avec le droit. Cela dit, il soutient son subordonné en lui indiquant la démarche à suivre pour pouvoir faire traduire son épouse infidèle en justice : Hilarinus doit découvrir dans quelle province sa femme s'est réfugiée pour qu'ensuite le juge de la province où il exerce ses fonctions puisse faire appel à un de ses collègues afin de faire arrêter et transférer la coupable. L'empereur termine sa réponse par une note de solidarité et d'encouragement envers son malheureux soldat, lui assurant qu'il finira par obtenir ce qu'il souhaite pour « tirer une juste vengeance de l'affront qui vous a été fait »⁸⁹.

Une fois le service militaire terminé, les princes communiquent encore avec leurs hommes qui ne manquent pas de faire appel à leur bienveillance, quand bien même la cause qu'ils défendent est pour le moins fragile. Ainsi, un soldat renvoyé à la vie civile du fait d'un âge trop avancé réclame l'exemption des charges civiles et des dignités de la cité dans laquelle il habite, privilège inhérent à la condition de vétéran. Or, font savoir Dioclétien et Maximien, ce soldat pourtant âgé n'a pas effectué le temps de service réglementaire et ne peut donc pas se prévaloir des mêmes privilèges que ceux qui ont effectué tout leur temps de service. Un autre homme qui n'a servi que dans une cohorte (sans que l'on sache exactement combien de temps il est resté au sein de l'armée) réclame quand même les privilèges du

⁸⁵ *Ita non statim casum conquerentibus facile credendum est. Intelligere itaque debetis, non existentibus instrumentis, vel aliis argumentis, probare debere fidem precibus vestris adesse. CJ, IV, 21, 5.* trad. H. Hulot, J.F. Berthelot, P.A. Tissot et A. Béranger fils.

⁸⁶ *CJ, V, 34, 9-10.*

⁸⁷ *CJ, IV, 44, 7.*

⁸⁸ *CJ, VIII, 47, 7.*

⁸⁹ *Nec enim tempus, quo muneribus militaribus occupatis, vindictam tibi, quam maritali dolore percussus deposcis, debet auferre. CJ, IX, 9, 15.* Trad. H. Hulot, J.F. Berthelot, P.A. Tissot et A. Béranger fils.

vétéran. Après lui avoir rappelé qu'il était visiblement bien éloigné des vingt ans de service exigibles, les mêmes empereurs font savoir à leur ancien soldat qui ne manquait pas d'aplomb que sa demande d'exemption de charges civiles était totalement infondée⁹⁰.

Du fait de la variété des demandes qui affluaient vers lui, l'empereur pouvait avoir une assez bonne connaissance de la vie de ses soldats qui, on l'a vu, lui soumettaient toutes sortes de problèmes. C'était aussi un moyen de connaître les peurs et les espoirs des hommes, de savoir ce à quoi ils étaient le plus sensibles. Par ses réponses, le prince nouait des contacts personnels à distance. Par le ton qu'il employait, il pouvait également montrer son réel attachement à tous les aspects de la vie de ses soldats et espérer, par l'écho que ces réponses pouvaient susciter, cimenter un peu plus la loyauté de ces hommes cantonnés parfois à des milliers de kilomètres de lui.

II Ordre et discipline.

1° Le serment.

Sous l'Empire, le serment prêté par les troupes, appelé *iusiurandum* ou *sacramentum* s'était calqué sur une tradition républicaine selon laquelle les soldats juraient de s'assembler sur ordre des consuls, de ne pas quitter le service militaire sans instruction, d'obéir et d'appliquer les ordres au mieux de leurs capacités⁹¹. Aux deux premiers siècles, les militaires engageaient leur fidélité non plus au service des consuls mais du *princeps*. Pour la période qui nous concerne, les témoignages littéraires sont peu nombreux. Seuls Hérodien et l'auteur de l'*Histoire Auguste* donnent des détails sur le contenu de la cérémonie au cours de laquelle les soldats prêtent serment. Ce ne sont toutefois que des reconstitutions au service de leur auteur et de l'idéologie qui l'anime. Dans le cas du second, les scènes décrites sont des inventions pures et simples. Néanmoins, par comparaison avec ce que l'on sait pour les deux premiers siècles ou pour le quatrième, on peut en retrouver les grandes lignes qui, du reste, n'ont pas changé.

Le serment prêté par les troupes se fait en présence de l'empereur⁹² ou devant l'un de ses représentants à l'image de celui des troupes d'Afrique face à Capelianus⁹³. Lorsque l'empereur est absent, des images du prince sont présentées devant ceux qui s'apprentent à lui jurer fidélité : « [Les chefs des Aquiléens] firent présenter aux troupes de Maximin les effigies de Maxime, de Balbin et du César Gordien, ornées de couronnes et de lauriers, et, après les avoir eux-mêmes acclamées, ils demandèrent aux soldats de les reconnaître, de les

⁹⁰ *CJ*, X, 54, 2 et 3.

⁹¹ Polybe, *Histoire*, VI, 21, 1 à 3. Sur le serment voir, B. Campbell, *The Emperor and the Roman Army, 31 BC – AD 235*, Oxford, 1984, pp. 25-32; Y. Le Bohec, *L'armée romaine*, Paris, 1989, p. 77 ; P. Cosme, *L'armée romaine*, Paris, 2007, p. 27.

⁹² *Histoire Auguste, Vie de Tacite*, VII, 3 ; VIII, 4.

⁹³ Hérodien, *Histoire des Empereurs Romains*, VII, 9, 3.

saluer et d'acclamer les empereurs désignés par le peuple de Rome et le Sénat »⁹⁴. Les soldats mentionnent donc l'empereur par son nom et, si l'on en croit Hérodien, ils jurent de rester fidèles aux Romains, au Sénat et à l'empereur : « Vous devrez rester fidèles aux Romains, au Sénat et à nous-mêmes, les Empereurs, qui avons été choisis sur décision du peuple et du Sénat... »⁹⁵. A deux reprises en quelques pages, cet auteur rappelle au lecteur que les nouveaux empereurs tiennent leur pouvoir du peuple et du Sénat de Rome. La formule est conforme à l'idéologie véhiculée par le narrateur. Ce dernier est trop content de régler quelques comptes avec feu l'empereur Maximin qu'il hait et qui ne devait sa légitimité qu'à une mutinerie de soldats dont il craint les débordements.

Si la formule que nous venons de rappeler a réellement existé en 238, sans doute pouvons-nous risquer l'hypothèse selon laquelle elle a dû assez vite être réduite au seul nom de l'empereur devenu, avec les années, le choix exclusif de l'armée. De plus, dans son ouvrage, B. Campbell, n'en donne pas l'équivalent pour la période qu'il a étudiée⁹⁶, même si, il est vrai, on ne connaît pas exactement les mots prononcés par les soldats. Le serment instaurait, en théorie, des liens personnels de loyauté et de fidélité à l'empereur ainsi qu'à ses ordres. Hérodien parle d'un « solide pacte d'amitié qui garantisse éternellement notre sympathie et notre bonne entente »⁹⁷. A l'empereur la tâche de gouverner, au soldat celle de défendre l'Empire sous les ordres du prince.

Le serment était assuré par des liens sacrés : « avec les dieux par lesquels vous avez juré »⁹⁸. L'auteur de l'*Histoire Auguste* décrit des soldats acclamant et prêtant allégeance à Probus par la formule « Probus Auguste, que les dieux te protègent »⁹⁹. Par conséquent, tout manquement à ce serment est synonyme de parjure. Celui qui le viole s'exclut de la communauté civique et encourt la peine capitale sans aucun recours possible. Les soldats doivent renouveler leur serment tous les 3 janvier, à chaque date anniversaire de début de règne, ainsi qu'à chaque changement de prince. Mais il arrive parfois que dans des situations difficiles on doive rappeler aux soldats le serment qu'ils ont prêté. Lorsqu'à la fin de 221, les prétoriens veulent s'en prendre à Elagabal, le préfet du prétoire insiste sur la valeur du serment qui les lie au prince, aussi condamnable le comportement de ce dernier puisse-t-il leur paraître¹⁰⁰. Dans d'autres situations, la valeur du serment semble si fragile qu'il faut demander une nouvelle fois aux soldats de jurer leur fidélité : devant l'annonce de la rébellion de Maximin le Thrace, Alexandre Sévère demande à ses hommes de renouveler leur serment

⁹⁴ Προθέντες δὲ τὰς εἰκόνας Μαξίμου καὶ βαλβίνου Γορδιανοῦ τε Καίσαρος στεφάνοις καὶ δάφναις κεκοσμημένας αὐτοῖ τε εὐφύηουν, καὶ τοὺς στρατιώτας ἤξιουν γνωρίσαι καὶ ἀνειπεῖν εὐφημηῆσαι τε τοὺς ὑπὸ Ρωμαίων καὶ συγκλήτου ἀναδειχθέντας αὐτοκράτορας. Hérodien, *Histoire des empereurs Romains*, VIII, 6, 2. Trad. D. Roques.

⁹⁵ Τὰ πιστὰ τηροῦντας Ρωμαῖοις τε καὶ συγκλήτῳ καὶ αὐτοκράτορσιν ἡμῖν, οὗς [...] ὁ δῆμος καὶ ἡ σύγκλητος ἐπελέξαντο. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 7, 4. Trad. D. Roques.

⁹⁶ B. Campbell, *The emperor and the roman army*, Oxford, 1984, pp. 19-32.

⁹⁷ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 7, 6.

⁹⁸ Πρὸς θεοὺς οὗς ὀμωμόκατε. Hérodien, *Histoire des Empereurs Romains*, VIII, 7, 4. Trad. D. Roques.

⁹⁹ « Probe Auguste, dii te servant ! ». *Histoire Auguste, Vie de Probus*, X, 4. Trad. A. Chastagnol.

¹⁰⁰ *Histoire Auguste, Vie d'Elagabal*, XIV, 8.

devant lui¹⁰¹; avant d'engager ses troupes contre celles de Gordien I et Gordien II, le légat de Numidie, au nom de l'empereur, fait la même chose auprès des contingents, dont les hommes de la *IIIa Augusta*, qu'il commande.

Par leur « simple-minded piety » souligne B. Campbell¹⁰², par leur grande perméabilité à toutes sortes de superstitions, parce que l'empereur devait sa fonction à la volonté des dieux, cette allégeance avait toute son importance dans le pacte qui liait le prince à ses hommes. De fait, cette cérémonie perdure sous le Bas-Empire¹⁰³. Mais, en même temps, cette solidité religieuse du lien n'est jamais très sûre et *a fortiori* tout au long du IIIe siècle où les révoltes sont si nombreuses. Le nombre important de monnaies frappées des légendes *fides militum* ou *fides exercitum* traduit sans doute la conscience, et/ou l'inquiétude des princes envers la fragilité du serment prêté. Ce serment, on l'a vu dans ce qu'on a appelé plus haut les catalyseurs d'anarchie militaire, peut être trahi pour de nombreux prétextes. Mais sans aller jusqu'à la rébellion, les nombreux actes d'indiscipline sont, d'une certaine façon, un manquement à ce serment qui, loin s'en faut, ne se suffit pas à lui-même pour cimenter une alliance durable entre les soldats et le prince. D'où l'importance pour ce dernier de veiller étroitement au respect de la discipline, première obligation du soldat parfois bien vite oubliée.

2° Le garant de la discipline.

Pour l'empereur romain, influencer personnellement la discipline dans une armée professionnelle disséminée sur des milliers de kilomètres de frontières n'était pas chose aisée, dans la pratique quotidienne et dans la constitution d'un savant équilibre entre discipline et loyauté. Dans le même temps, il fallait maintenir la valeur combative de l'armée, physiquement et techniquement, son état de vigilance ainsi que sa capacité à exécuter les ordres sans trop froisser des unités qui, au cours du IIIe siècle, avaient pris la fâcheuse habitude de manifester leur colère par la rébellion et/ou le régicide.

Pour assurer cette tâche, l'empereur doit avant tout se tailler une réputation personnelle. Parmi les princes qui se sont succédé sur le trône au cours de notre période, Aurélien et Probus ont semble-t-il excellé en la matière. Le premier fit même figure de véritable terreur : surnommé *manu ad ferrum* par l'auteur de l'*Histoire Auguste*, c'était un « empereur rigoureux et sanguinaire » précise Eutrope dont les propos se retrouvent dans l'*Épitome* : « il était cruel et sanguinaire, impitoyable en toute occasion »¹⁰⁴. Lorsque l'empereur ne dirige pas personnellement ses soldats, il doit compter sur la valeur de son préfet du prétoire, de ses gouverneurs de province (en principe plus compétents en la matière après les réformes de Gallien), de ses officiers et de ses sous-officiers qui encadrent les troupes. Gordien III put compter sur l'énergie de Timésithée pour inspecter fréquemment les

¹⁰¹ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 9, 2.

¹⁰² B. Campbell, *The emperor and the roman army*, Oxford, 1984, p. 30.

¹⁰³ Végèce, *Épitoma rei militaris*, II, 5. Voir, Y. Le Bohec, *L'armée romaine sous le Bas-Empire*, Paris, 2006, p. 58.

¹⁰⁴ *Histoire Auguste, Vie d'Aurélien*, VI, 2 ; *Saevus et sanguinaris*. Eutrope, *Breviarium*, IX, 14. Trad. J. Hellegouac'h ; *Fuit saevus et sanguinaris et trux omni tempore*. Pseudo Aurelius Victor, *Épitome de Caesaribus*, 35, 9. Trad. J. Houellegouarc'h.

unités de l'armée qui l'appréciaient et pour veiller à la régularité du ravitaillement des troupes cantonnées aux frontières¹⁰⁵. C'est sur Dèce, « très résolu sous les armes », que s'appuie Philippe l'Arabe pour « châtier ceux qui avaient embrassé le parti de Marin (Pacatianus) » et pour ramener l'ordre au sein des légions de Pannonie et de Mésie¹⁰⁶.

Pour combattre l'indiscipline sous toutes ses formes ou veiller à ce qu'elle ne se répande pas, les empereurs du IIIe siècle ont utilisé des moyens déjà éprouvés par le passé. Pour Végèce, les bons chefs se distinguaient avant tout par leur capacité à occuper les soldats par le travail et l'exercice¹⁰⁷. Mais il fallait également pour les princes savoir faire preuve d'autorité auprès des soldats au moment opportun sans oublier de surveiller les chefs potentiellement menaçants par leur capacité à se rendre populaires auprès des troupes et/ou à devenir de dangereux rivaux. Dans ce dernier cas, l'assassinat politique pouvait constituer le moyen le plus efficace d'écarter le danger.

A : La légion au travail

Afin de lutter contre l'inactivité, source de désordres, et maintenir les hommes en bonne condition physique tout en mettant en place des équipements ou des infrastructures à des fins civiles ou militaires, certains princes, maintenant une tradition pluriséculaire au sein des légions, ont astreint leurs soldats à des travaux de plus ou moins grande envergure¹⁰⁸. Mais l'utilisation des soldats dans des grands travaux écrit P. Le Roux n'était pas habituelle « ni systématique et les phases propices étaient celles de l'installation dans une province ou de remise en ordre après des troubles »¹⁰⁹. Compte tenu des nombreux combats défensifs que l'Empire dut mener au IIIe siècle, les occasions de remise en ordre ne manquaient pas. Toutefois, les empereurs et leurs armées étaient avant tout mobilisés pour la guerre incessante.

Cependant, les très nombreux milliaires retrouvés par les archéologues témoignent des traditionnelles constructions ou réfections de routes effectuées par les militaires. Une inscription mutilée de Germanie supérieure selon laquelle C. Julius Rogatianus, préfet de la cohorte *Ia Septimia* des Belges, a fait restaurer un aqueduc pour les besoins du camp atteste visiblement de travaux d'une autre nature¹¹⁰. Ce sont probablement des détachements des

¹⁰⁵ *Histoire Auguste, Les trois Gordiens*, XXVIII, 2 à 4.

¹⁰⁶ *In armis promptissimus*. Pseudo Aurelius Victor, *Epitome de Caesaribus*, 29, 1. Trad. J. Houellegouarc'h ; *σωφρονοιούντα τοὺς ἐκεῖσε τὰ Μαρίνου φρονήσαντας*. Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 21, 2. Trad. F. Paschoud.

¹⁰⁷ Végèce, *Epitoma rei militaris*, III, 4.

¹⁰⁸ Pour une première approche sur les travaux effectués par l'armée, voir R. W. Davies, « The daily life of the roman soldier under the principate », *ANRW*, Principat, II, 1, 1974, pp. 328-330; Y. Le Bohec, « Routes et armées dans l'épigraphie de l'Afrique romaine », *Cahiers du centre Glotz*, 20, 2009, pp. 185-197 ; P. Le Roux, « Armées et *operae* : un état des lieux », *Cahiers du centre Glotz*, 20, 2009, pp. 143-155 ; M. Reddé, « Militaires romains en Gaule civile », *Cahiers du centre Glotz*, 20, 2009, pp. 173-183 ; J.E. Lendon, *Soldats et fantômes*, Paris, 2009, p. 271-272 ; C. Wolff, *L'armée romaine, une armée modèle ?*, Paris, 2012, p. 187.

¹⁰⁹ P. Le Roux, « Armées et *operae* : un état des lieux », *Cahiers du centre Glotz*, 20, 2009, p. 153.

¹¹⁰ [In] h(onorem) d(omus) d(ivinae) // Nymphis perennibus / aquam Gordianam / coh(orti) I Sep(timiae) Belg(arum) Gordi(a)nae multo tempor(e) / [inter]missam sub cu(ra) [---]ani [c]o(n)s(ularis) / C(aius) Iul(ius) Rogat(ianus) e]q(ues) R(omanus) / praef(ectus) coh(ortis) ei[usdem] / [novo] aq[ua]ed[uc]tu pe[r]d[uc]xit [pe]r [pe]des V(quinque milia) D/CC[C]CVII qu[am] s[er]alere / in[stit]uit [---] / in praet[or]ium? ---] / et in bali[neum]

VIIa Claudia et *XXIIa Primigenia* qui ont participé à la construction d'un mur d'enceinte pour la colonie de Romula en Dacie sous le règne de Philippe l'Arabe¹¹¹. En Asie Mineure, des bâtiments du camp d'Aulutrene ont été édifiés par des éléments de la *IVa Flavia*, probablement membres d'un corps expéditionnaire de passage dans la région¹¹². Sous Aurélien, des travaux effectués dans la province d'Arabie sont dirigés par les centurions Honotatus et Marcus (*AE*, 1953, 234). D'une toute autre ampleur sont les travaux réalisés par les troupes sur les ordres de Probus : l'empereur a lancé une politique d'extension de la vigne en Gaule, en Mésie et en Pannonie¹¹³. Il a eu également le souci de développer les emblavements et d'augmenter les surfaces cultivées par l'assèchement de zones marécageuses, l'aménagement de fossés et de canaux de drainage¹¹⁴. Mais là, on le sait, l'empereur a mal mesuré sa marge de manœuvre et s'est fait assassiner par ses soldats qui, pourtant, appréciaient sa rigueur si l'on en croit l'auteur de l'*Histoire Auguste*¹¹⁵.

B : Surveiller et punir

Outre les exhortations à respecter la discipline¹¹⁶, des princes comme Aurélien ou Probus avaient la réputation d'être des hommes extrêmement tatillons, multipliant les inspections auprès des unités. Le premier exigeait « que les armes soient bien fourbies, les outils bien astiqués, les chaussures en bon état, les uniformes usagés remplacés par des neufs » et que les hommes aient un comportement exemplaire exempt de toute violence envers leurs camarades¹¹⁷. Le second ne permettait « aucune incartade » aux soldats et « se rendait auprès de chaque manipule, inspectant uniformes et chaussures »¹¹⁸. De tels propos sous la plume de l'auteur de l'*Histoire Auguste* relèvent davantage de *τόποι* que de faits historiques avérés. En même temps, rien n'interdit de penser qu'ils restent crédibles, notamment pour des empereurs sortis du rang, particulièrement exigeants en matière de discipline et ayant eu à de nombreuses reprises l'occasion de se livrer à ce genre d'inspection

de/dicata pr(idie) Non(as) / Dec(embres) Imp(eratore) d(omino) n(ostro) Gor/diano Aug(usto) II et Po/mpeiano(!) co(n)s(ul)ibus. CIL, XIII, 11759 = ILS, 9179b = AE, 1912, 124.

¹¹¹ *Imp(erator) Caesar M(arcus) Iul(ius) [Philip]/pus Piu[s] F[e]lix Invi[c]tu[s] / [A]ug(ustus) tri[b(unicia)] pot(estate) V c[o](n)s(ul) I[I]I [p(ater) p(atriciae) proco(n)s(ul)] / et M(arcus) Iul(ius) P[h]ilipp[us] iJuni/or imp(erator) c[o](n)s(ul) I[I] pr[o]co(n)s(ul) pr]inceps / iuventutis p(ater) p(atriciae) Pius Fe[l]i[x] Aug(ustus) et M(arcia) Otacilia Severa / sanctissima Aug(usta) n(ostra) [r]esti/tutores orbis [t]otius / ob tutelam civit(at)is coloniae suae / Romul(ae) circuitum muri manu / militari a solo fecerunt. CIL III, 8031 = ILS, 510.*

Sur la présence des détachements des *VIIa Claudia* et *XXIIa Primigenia* à Romula sous Philippe voir *AE*, 1939, 28 et *AE*, 1940, 13-14.

¹¹² *AE*, 1995, 1515. Voir également M. Christol, T. Drew-Bear, « Inscriptions militaires d'Aulutrene et d'Apamée de Phrygie » dans Y. Le Bohec (éd.), *La hiérarchie (Rangordnung) de l'armée romaine sous le Haut-Empire. Actes du Congrès de Lyon, 15-18 septembre 1994*, Paris, 1995, pp. 57-92 ; M.A. Speidel, « Les longues marches des armées romaines. Reflets épigraphiques de la circulation des militaires dans la province d'Asie au IIIe siècle apr. J.-C. », *Cahiers du centre Glotz*, 20, 2009, pp. 199-210.

¹¹³ Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 37, 3 ; Eutrope, *Breviarium*, IX, 17, 2 ; Pseudo Aurelius Victor, *Epitome de Caesaribus*, 37, 3.

¹¹⁴ *Histoire Auguste, Vie de Probus*, XVIII, 8 ; XXI, 2 ; Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 37, 4 ; Eutrope, *Breviarium*, IX, 17, 2.

¹¹⁵ *Histoire Auguste, Vie de Probus*, VIII, 1.

¹¹⁶ Hérodien, *Histoire des Empereurs Romains*, VII, 9, 8 ; *Digeste* XLIX, 16, 12, 1-2.

¹¹⁷ *Arma tersa sint, ferramenta samiat, calciamenta fortia. Vestis nova vestem veterem excludat. Histoire Auguste, Vie d'Aurélien*, VII, 6. Trad. A. Chastagnol.

¹¹⁸ *Amor militum erga Probum ingens semper fuit, neque enim umquam ille passus est pecare militem. [...] Ille singulos manipulos adiit, vestes et calciamenta perspexit. Histoire Auguste, Vie de Probus*, VIII, 1 et 2. Trad. A. Chastagnol.

au cours de leur carrière. A propos des tribuns et de ceux qui commandent la troupe, Macer précise qu'il est de leur devoir « de contenir les soldats dans les camps, de les faire aller aux exercices, de garder les clefs des portes du camp, d'assister aux distributions de blé faites aux soldats, de les vérifier, de réprimer la fraude des mesureurs, de punir les délits selon la rigueur des lois militaires, de se trouver souvent aux portes des camps, d'écouter les plaintes des soldats et de faire l'inspection des malades »¹¹⁹.

Les princes essayèrent de limiter les brutalités ou les exactions des soldats tant décriées par les élites et dont souffraient en premier lieu les populations civiles de l'Empire¹²⁰. Gordien III s'est efforcé d'y remédier tout comme il a tenté de mettre fin aux abus des tribunaux militaires qui outrepassaient leur domaine de compétence¹²¹. Aurélien semble également s'être distingué en la matière : « Il poursuivait avec une extrême rigueur la cupidité, la concussion, les déprédations commises dans les provinces » écrit Aurelius Victor¹²². En dépit de ces mesures répétées, le problème persistait. Un rescrit de Dioclétien et de Maximien oblige des soldats à rendre des esclaves qu'ils avaient indûment confisqués¹²³. La législation de Constantin témoigne encore des exactions perpétrées par les militaires et des efforts déployés par l'empereur pour tenter d'y mettre fin¹²⁴.

Les soldats qui enfreignaient le règlement pouvaient faire l'objet de toutes sortes de punitions. Cela dit, dans la pratique jusque sous les Sévères, B. Campbell souligne qu'en règle générale, les premières fautes, y compris la désertion, n'étaient pas durement sanctionnées par les commandants d'unité¹²⁵. Lorsque le soldat fautif était puni, il risquait l'arrestation, l'amende, la dégradation, le transfert dans d'autres unités voire l'expulsion de l'armée pour devenir un *ignominiosus*, perdant ainsi tous les privilèges inhérents à la condition de soldat¹²⁶. A cela pouvaient s'ajouter des châtiments corporels allant de la bastonnade (*fustuarium*) jusqu'à la peine capitale¹²⁷. Les cas de décimation ordonnés par Macrin ou les supplices extraordinaires imposés par cet empereur ou par certains de ses successeurs comme Claude II ou Aurélien sont des inventions de l'auteur de l'*Histoire Auguste*¹²⁸.

¹¹⁹ *Officium tribunorum est, vel eorum qui exercitui praesunt, milites in castris continere, ad exercitationem producere, claves portarum suspicere, vigiliis interdum circumire, frumentationibus comilitonum interesse, frumentum probare, mensuram fraudem coercere, delicta secundum suae auctoritatis modum castigare, principii frequenter interesse, querelas commilitonum audire, valetudinarios inspicere. Digeste, XLIX, 16, 12, 2. (Macer).*

¹²⁰ Voir deuxième partie, chap. II, II. M.A. Speidel, « Les longues marches des armées romaines. Reflets épigraphiques de la circulation des militaires dans la province d'Asie au IIIe siècle apr. J.-C. », *Cahiers du centre Glotz*, 20, 2009, pp. 199-210.

¹²¹ *CJ*, VII, 48, 2.

¹²² *Avaritiam, peculatum prouinciarumque praedatores, [...], immane quantum sectabatur. Aurelius Victor, ibid, 35, 7. Trad. P. Dufraigne.*

¹²³ *CJ*, VIII, 51, 12.

¹²⁴ *CTh* VII, 4, 1 = *CJ*, XII, 37. Voir également *CJ*, XII, 42, 1.

¹²⁵ B. Campbell, *The Emperor and the Roman Army*, Oxford, 1984, pp. 300-314. Voir également C. Wolff *L'armée romaine, une armée modèle ?*, Paris, 2012, pp. 134-175.

¹²⁶ *Poenae militum hujuscemodi sunt castigatio, pecuniaria multa, munerum indictio, militiae mutatio, gradus dejectio, ignominiosa missio. Digeste, XLIX, 16, 3, 1 (Modestinus).*

¹²⁷ Pour les cas de peine capitale voir *Digeste* XLIX, 16, 6 (Arrius Menander).

¹²⁸ *Histoire Auguste, Vie de Macrin*, XII, 2-7 ; *Vie de Claude*, XI, 7 ; *Vie d'Aurélien*, VII, 3.

Ainsi, le soldat qui a provoqué une dispute est battu au même titre que celui qui a quitté les rangs¹²⁹. Ce dernier risque également la mutation dans une autre unité tout comme ceux « que le vin ou la débauche ont égaré »¹³⁰. Selon un rescrit de 321 établi aux noms de Constantin et de Crispus, les soldats soupçonnés de fabriquer de la fausse monnaie seront, selon leur grade et leur corps, traduits devant les tribunaux compétents pour y être sévèrement châtiés. En revanche la peine capitale est prévue pour les militaires qui ont laissé échapper un faux-monnayeur confié à leur garde¹³¹. Dans certains cas, les sanctions n'étaient pas moins rigoureuses envers les sous-officiers ou les officiers dont le premier devoir était de faire respecter la discipline¹³². Un rescrit de Constantin daté du 28 avril 323 prévoit la déportation et la confiscation des biens pour tous ceux qui ont toléré un abandon de poste. En temps de guerre, cette sanction est commuée en peine capitale¹³³. Les vétérans démobilisés sont également tenus à une discipline de vie, faute de quoi ils peuvent perdre les privilèges inhérents à leur statut. Ainsi, Constantin fait savoir que « les vétérans qui, par une négligence de la vie, ne cultivent pas les champs, ne s'adonnent à rien d'honnête mais se livrent au brigandage, perdront les privilèges accordés à leur état et seront soumis aux peines infligées dans ces cas par les gouverneurs de province »¹³⁴. Dans certains cas, le châtement impérial s'abattait sur des unités entières. Mais au IIIe siècle, le procédé fut peu utilisé pour les raisons que nous avons explicitées plus haut¹³⁵.

En dépit de cet arsenal répressif, la loi militaire romaine, répétons-le, tolérait de nombreux écarts. En matière de désertion, pour reprendre cet exemple, les Romains distinguaient l'*emansor* (celui qui est parti et qui est revenu de lui-même) du déserteur proprement dit qu'on a ramené de force (*Digeste* XLIX, 16, 3, 2-3). Face à de tels comportements, la punition n'était pas forcément très rigoureuse et pouvait même varier en fonction de la durée de l'absence¹³⁶. Cela dit, compte tenu du fréquent état de guerre, la seconde moitié du IIIe siècle a sans doute été marquée par moins de mansuétude. De fait, les empereurs dotés d'une réputation de sévérité n'ont pas manqué : Gordien III, Trajan Dèce, Postumus, Victorinus, Aurélien, Probus et même Gallien. Ce dernier, accusé de mollesse et de tous les vices par les auteurs latins, a quand même su faire preuve d'une étonnante longévité dans des circonstances très difficiles et a su tenir en main les redoutables légions danubiennes pendant huit ans, de la capture de Valérien en 260 à son assassinat en 268. Et puis, parmi toutes les critiques dont l'accable l'auteur de l'*Histoire Auguste*, figure celle d'« extrême

¹²⁹ *Histoire Auguste*, Vie d'Aurélien, VII, 8 ; *Digeste*, XLIX, 16, 3, 16.

¹³⁰ *Per vinum aut lasciviam lapsis*, *Digeste*, XLIX, 16, 6, 7.

¹³¹ *CJ*, IX, 24, 1.

¹³² *Officium regentis exercitum, non tantum in danda, sed etiam in observanda disciplina consistit*. *Digeste*, XLIX, 16, 12. Macer.

¹³³ *CTh*, VII, 12, 1 = *CJ*, XII, 42, 1

¹³⁴ *Veterani qui ex negligentia vitae, nec rus colunt, nec aliquid honestum peragunt, sed latrocinii sese dederunt, omnibus veteranorum privilegiis exuti, poenis competentibus a provinciarum rectoribus subjiciantur*. *CJ*, XII, 47, 3.

¹³⁵ Voir 2^{ème} partie, chap. IV, IV, 3.

¹³⁶ Voir B. Campbell, *The emperor and the roman army*, Oxford, 1984, p. 308 et 309.

cruauté » envers les soldats, signe que Gallien savait faire preuve d'autorité. Une qualité que lui reconnaît d'ailleurs Ammien Marcellin avec moins d'animosité et d'exagération¹³⁷.

Toutefois, la répétition de ces sanctions de la part des princes devant sévir et le fait même de souligner l'extrême sévérité d'Aurélien ou de Probus ne sont pas nécessairement les preuves d'un échec en matière de maintien de la discipline ou, du moins, celles de grande difficulté à laquelle les empereurs se sont trouvés confrontés. C. Wolff souligne que l'indiscipline est un argument rhétorique fréquent pour certains auteurs soucieux de critiquer l'armée afin de mieux valoriser certains princes¹³⁸. Comme nous nous sommes efforcés de le démontrer dans la seconde partie de cette étude, il ne semble pas que les empereurs du IIIe siècle, en dehors des moments de révolte, aient eu à faire face à une dégradation générale de la discipline, notamment après 250¹³⁹. De fait, leur législation en la matière s'inscrit dans la continuité de celle de leurs prédécesseurs. L'arsenal répressif évolue peu après les Sévères. Il était donc apparemment suffisant pour contenir les comportements déviants dans des limites acceptables pour le pouvoir et dans les circonstances particulières que l'on connaît.

C : L'assassinat politique

Le maintien de la discipline s'accompagnait de la surveillance des chefs, notamment ceux qui étaient susceptibles de fomenter des troubles voire d'orchestrer des révoltes. En la matière, les empereurs romains n'ont pas hésité à recourir à l'assassinat politique dès lors qu'ils se sentaient menacés. Le procédé n'était pas nouveau et Germanicus a, en partie, probablement payé de sa vie la popularité qu'il rencontrait auprès des troupes. D'autres ont connu le même sort après lui. Confrontés à un nombre important de rébellions, les princes du IIIe siècle n'ont pas agi autrement et ont utilisé des mêmes moyens radicaux pour prévenir certains troubles (potentiels ou réels) ou pour tenter d'y mettre fin.

L'assassinat de Laetus sous le règne de Septime Sévère relève probablement du cas de figure que nous venons d'évoquer. S'appuyant sur des témoignages de bon aloi mais pas nécessairement très précis sur cette affaire, A. Birley, A. Daguey-Gagey et D. Okon pensent que Plautien, désireux de se débarrasser d'un éventuel rival, a fait tuer Julius Laetus¹⁴⁰. En revanche, pour J. Spielvogel, l'empereur est responsable de cet assassinat¹⁴¹. Selon l'historien allemand, Laetus était un personnage dangereux depuis la bataille de Lyon au cours de laquelle il intervient tardivement. Son arrivée sauve à la fois la vie de l'empereur tombé de

¹³⁷ *Fuit tamen nimiae crudelitatis in milites. Histoire Auguste, Vie des deux Galliens, XVIII, 1. Trad. A. Chastagnol ; Ammien Marcellin, Histoires, XXI, 16, 10.*

¹³⁸ C. Wolff, *L'armée romaine, une armée modèle ?*, Paris, 2012, p. 174.

¹³⁹ Voir 2^{ème} partie, chap. II, II.

¹⁴⁰ Sur l'assassinat de Laetus (*PIR*² L 69), Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVI, 10, 2 ; *Histoire Auguste, Vie de Sévère*, XV, 6 ; A. Birley, *Septimius Severus: the African emperor*, 2^{ème} ed, New Haven et Londres, 1988, p. 203 ; A. Daguey-Gagey, *Septime Sévère. Rome, l'Afrique et l'Orient*, Paris, 2000, p. 272 et 349 ; D. Okon, *Septimius Severus et senatores*, Szczecin, 2013, pp. 54-55. Pour D. Okon, lorsque Sévère Sévère est en Orient, les principaux hauts personnages de son entourage sont Plautien et Laetus, les autres étant en Occident. Leur rivalité a donc pu déboucher sur l'assassinat du premier. Le même auteur signale que Sévère aurait affirmé qu'il n'avait joué aucun rôle dans cette affaire (Dion Cassius, LXXVI, 10, 1 ; *Histoire Auguste, Vie de Sévère*, XV, 6) et que l'assassinat était indépendant de sa volonté. Ces affirmations laisseraient alors penser que Laetus avait comploté. Or les textes ne disent rien à propos d'un éventuel complot. Le doute reste entier.

¹⁴¹ J. Spielvogel, *Septimius Severus*, Darmstadt, 2006, p. 117.

cheval et la victoire de la cause sévérienne qui a bien failli être submergée par les troupes de Clodius Albinus. A cette action d'éclat essentielle, l'officier ajoutait une réelle popularité auprès des troupes, notamment lors du difficile siège d'Hadra au cours duquel l'empereur a pu mesurer qu'il était sérieusement contesté à un moment où ses fils étaient encore bien jeunes. Ces seuls motifs, attestés par les sources, nous semblent particulièrement pertinents et pouvaient parfaitement être à l'origine d'un assassinat politique. De plus, signalons pour aller dans le même sens que J. Spielvogel, que l'affaire d'Hadra s'ajoutait à d'autres moments de tension que les relations entre Septime Sévère et son armée avaient connus depuis le coup d'état d'avril 193 : l'empereur avait déjà été débordé et contesté lorsqu'il était venu s'exprimer devant le Sénat et lorsqu'il avait établi son camp à Saxa Rubra en partant combattre Pescennius Niger¹⁴². Ajoutons aussi que Septime Sévère n'en était pas à son premier essai en matière d'assassinat politique. Enfin, notons qu'à la date où Laetus est assassiné, il ne semble pas avoir acquis de position susceptible d'inquiéter réellement Plautien qui est préfet du prétoire depuis l'année précédente. Certes, le personnage est très ambitieux et souffre d'une très mauvaise réputation ; mais rien ne permet d'attester formellement sa responsabilité dans l'exécution de Laetus pour les motifs que nous avons évoqués plus haut. En revanche, compte tenu des éléments que nous avons ajoutés aux arguments de J. Spielvogel, sans doute pouvons-nous mesurer l'avantage opportun que la disparition d'un chef comme Laetus apportait à Septime Sévère.

Quelques années plus tôt, le même empereur avait tenté de se débarrasser de Clodius Albinus qu'il jugeait « gênant et inutile » d'après Hérodien¹⁴³. Outre l'envoi de sicaires, Septime Sévère avait également prévu de faire mourir son rival par le poison. Nous disposons de témoignages moins nombreux et moins précis pour les années suivantes mais les quelques affaires de ce genre relatées par les textes montrent que les mœurs du pouvoir sur ce sujet sont restées les mêmes. Pour se débarrasser d'un concurrent en Bretagne, Probus dépêcha sur place un certain Victorinus qui « avec une grande habileté fait disparaître l'usurpateur »¹⁴⁴. Après avoir appris le refus des troupes d'Afrique de le reconnaître et voyant en Domitius Alexander un éventuel rival, Maxence « envoie des sicaires pour le faire disparaître par la ruse »¹⁴⁵. L'assassinat politique est redevenu relativement courant et s'est même étendu à partir du début du IV^e siècle, moment où l'hérédité est réapparue comme mode de transmission du pouvoir.

¹⁴² Sur l'affaire d'Hadra voir Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVI, 10, 1-3 ; 11, 1-13 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, III, 9, 7-8. Les tumultes du Sénat et de Saxa Rubra sont rapportés par l'auteur de l'*Histoire Auguste, Vie de Sévère*, VII, 6 ; VIII, 9.

¹⁴³ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, III, 5, 2-8. Voir également *Histoire Auguste, Vie d'Albinus*, VIII, 1-3.

¹⁴⁴ ὁ δὲ ἐπὶ τὴν Βρεττανίαν εὐθύς ἐξορμίσας περινοίᾳ οὐκ ἄφρονι τὸν τύραννον ἀναιρεῖ. Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 66, 2 ; voir également Zonaras, *Annales*, XII, 29.

¹⁴⁵ ἐπεὶ δὲ καὶ τοὺς δόλω διαχρησομένους αὐτὸν ὁ Μαξέντιος ἐξαπέστειλεν καὶ προδοσίᾳ τὸ σκευωρηθὲν ἐφωράθη... Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 12, 3.

3° Mutations de l'hérédité.

Malgré leurs réticences envers la monarchie dont la règle de succession automatique aurait, en théorie, « offensé l'idée toute-puissante de souveraineté du peuple »¹⁴⁶, les Romains, dès le début du principat, avaient très vite accepté dans la pratique l'idée que l'empereur avait le droit de transmettre le trône à son fils naturel ou adoptif. Le pouvoir suprême était donc un patrimoine héréditaire et l'armée, en particulier la garde impériale, à l'image de la société, le considérait comme tel. Cette solution de transmission paraissait finalement la plus naturelle et la moins risquée. A condition que l'empereur sache se concilier l'armée, cette dernière pouvait alors garantir le maintien du trône au sein de la famille régnante. Même si tous les Sévères, à l'exception du premier, perdirent le pouvoir et la vie à la suite de révoltes militaires, la transmission héréditaire du pouvoir est acceptée jusqu'à l'avènement de Gordien III. Mais la mort de ce dernier réouvrait une brèche dans le système de succession, la deuxième en dix ans. A partir de 244, les empereurs l'ont bien compris comme tel et n'ont cessé de vouloir rétablir, coûte que coûte, la stabilité d'une dynastie régnante avec les recettes déjà éprouvées par le passé, tout en tentant de convaincre les armées du bien-fondé du système.

En son temps, Philippe l'Arabe fit tout son possible pour rétablir une dynastie sur le trône. Après avoir fait diviniser son père, il élève son fils, Philippe le Jeune, au rang de César avec les titres de *nobilissimus Caesar* et de prince de la jeunesse. Il l'associe à la législation impériale et le fait Auguste au lendemain des campagnes danubiennes. Sa femme, Octacilia Severa, parée des titres de *mater castrorum* et de *mater caesaris* fut faite *Augusta*. Ces efforts s'avèrent vains et l'accumulation de titres ne fut d'aucun secours à l'empereur dans la révolte qui l'emporta, ainsi que son fils, en 249. Pourtant, ses successeurs s'appliquèrent à suivre le même chemin. Trajan Dèce associa ses deux fils au pouvoir, Trébonien Galle fit de même avec Volusien et Valérien fut encouragé dans la même voie par le Sénat qui prit l'initiative de proclamer Gallien César. Ce dernier opéra d'une façon identique avec Valérien le Jeune et Salonin. Les usurpateurs ne furent pas en reste et certains d'entre-eux pratiquèrent la même politique. Autant d'initiatives pour rétablir des dynasties et autant d'échecs. Seul Gallien succède à son père dans les circonstances que l'on connaît et, à l'exception de Valérien, tous furent assassinés en dépit de leurs efforts pour tenter de fidéliser l'armée aux membres des familles impériales.

Outre les titres de *princeps juventis*, de César ou d'Auguste donnés aux successeurs désignés, certains empereurs comme Philippe l'Arabe n'ont pas hésité, on l'a déjà dit, à parer leurs tout jeunes héritiers de victoires militaires auxquelles ils n'avaient pas participé. La propagande vantant la *virtus*, la concorde ou les victoires des Augustes, montrant les Augustes régnants communiquer avec les troupes ou valorisant le titre de *Mater castrorum* décerné à certaines épouses, propagande ajoutée à la présence physique de jeunes héritiers, (à l'image de Valérien le Jeune ou de Salonin au cœur même des camps), ne séduit plus les soldats de la seconde moitié du IIIe siècle comme par le passé. Malgré toutes les qualités

¹⁴⁶ Paul Veyne, *L'Empire gréco-romain*, Paris, 2006, p. 18.

reconnues à Trajan Dèce et la réelle affection que les troupes semblent lui avoir portée aux dires d'Aurélius Victor qui consacre quelques lignes aux élans de consolation des soldats auprès de l'empereur après la mort de son fils Herennius¹⁴⁷, les légions danubiennes ont préféré porter Trébonien Galle au pouvoir et non Hostilianus, le dernier fils vivant de l'empereur. Les légions orientales ont agi de la même façon avec les Macriens, préférant le pouvoir d'Odénath (et se ralliant par la même occasion à Gallien qu'elles venaient de trahir), à celui de Quietus. Dans le second cas, il est vrai, l'empereur Macrien et son fils aîné avaient été vaincus et tués. Mais dans le premier cas, malgré la disparition de Dèce et d'Herennius, les troupes romaines avaient emporté la victoire tant attendue sur les Goths. De toute évidence, l'hérédité en tant que système de transmission du pouvoir ne séduisait plus les troupes confrontées aux difficultés qui s'accumulaient après 250¹⁴⁸.

Les carences de la loi de succession, source de nombreux désordres, ont poussé les empereurs à rechercher des solutions. Pour J. Charbonneaux, la mosaïque de Philippopolis où Philippe l'Arabe est représenté en *Aion* s'inscrit dans une démarche qui aboutit à la divinisation de l'empereur mais aussi à l'instauration de l'idée selon laquelle le pouvoir exercé par un roi-dieu vivant englobait le temps et l'espace¹⁴⁹. Le prince est associé à l'éternité de Rome et en tire la légitimité de son pouvoir, une argumentation qui a été reprise par L. Jerphagnon¹⁵⁰. Le principe mis en valeur par Philippe a été repris par l'empereur Tacite qui fit de l'éternité une vertu de l'empereur. J. Gagé, pour sa part, avait noté que les princes les moins romains ou les moins légitimes de ces temps ont été les plus empressés à se réclamer de l'éternité de Rome, s'appuyant sur tout ce qui pouvait servir à la cautionner¹⁵¹. R. Turcan considère que ce fut Trajan Dèce qui dissocia le premier la légitimité impériale de l'hérédité dynastique même fictive¹⁵². L'empereur fait frapper des monnaies à l'effigie de tous ses prédécesseurs deifiés, d'Auguste à Sévère Alexandre, dont il se veut l'héritier charismatique et dont il détient la *virtus*¹⁵³. Claude II se place un peu dans la même démarche lorsqu'il force la main au Sénat pour prononcer l'apothéose de Gallien. Le pouvoir dont il hérite se rattache alors au *numen* de son prédécesseur. Mais pas plus que l'éternité, le *numen* des empereurs consacrés n'entamait la volonté des soldats de recourir à la sédition pour manifester leur mécontentement, avec tous les risques que cela représentait pour le prince. A la suite d'une révolte militaire, le continuateur anonyme de Dion Cassius dit qu'Aurélien aurait déclaré aux troupes qu'elles se trompaient en croyant tenir le sort des princes entre leurs mains puisque c'était la divinité, *Sol* en l'occurrence, qui donnait la pourpre et fixait la durée du règne¹⁵⁴. M. Christol écrit que la divinité solaire, accompagnant le prince sur les monnayages, plaçait la relation entre l'empereur et ses soldats sous l'autorité du soleil dont la manifestation apparaît comme l'expression de la volonté des dieux¹⁵⁵. Le même auteur ajoute

¹⁴⁷ Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 29, 5.

¹⁴⁸ Voir 2^{ème} partie, chap. III, I, 1^o.

¹⁴⁹ J. Charbonneaux, « Aion et Philippe l'Arabe », *MEFR*, 72, 1960, p. 271.

¹⁵⁰ L. Jerphagnon, *Les divins Césars. Idéologie et pouvoir dans la Rome impériale*, Paris, 2004, p.230.

¹⁵¹ J. Gagé, « Le *Templum Urbis* et les origines de l'idée de *renovatio* », *Annuaire de l'Institut de Philosophie et d'histoire orientales et slaves Mélanges F. Cumont*, I, Bruxelles, 1936, p. 161.

¹⁵² R. Turcan, « Le culte impérial au III^{ème} siècle », *ANRW*, Principat, II, 16, 2, 1978, p. 1009.

¹⁵³ *RIC*, IV, 3, Dèce, 77-98.

¹⁵⁴ Anonymus post Dionem, 10 (Aurélien.), 6 dans *FHG*, IV, Paris, 1885, p. 197.

¹⁵⁵ M. Christol, *L'Empire romain du III^{ème} siècle. Histoire politique*, Paris 1997, p.179.

que c'est sans doute en ce sens qu'il faut interpréter les pièces portant au revers la légende *SOL DOM(INVS) IMP(ERI) ROMANI*¹⁵⁶. Le soleil, arborant le titre de *comes* ou de *conservator*, *invictus*, maître de l'Empire et fixant la règle de succession, devient une illustration de la providence divine sur les monnayages des successeurs d'Aurélien¹⁵⁷. L'avènement de Dioclétien, tel qu'il est décrit par les sources littéraires, s'inscrit dans un schéma de consensus divin au sommet duquel trône *Sol Invictus*. « Du même coup » écrit M. Christol « Dioclétien récupérait une *genesis imperatoria* [...], l'auteur de l'*Histoire Auguste* précisant que de nombreux signes avaient indiqué sa prédestination impériale¹⁵⁸ ».

Le nouveau système inauguré par Dioclétien constituait d'abord une réponse empirique et pragmatique aux problèmes de l'Empire en général et au phénomène de la révolte en particulier. Il assurait la présence physique de l'autorité impériale au sein de larges districts qui constituaient désormais l'Empire. Il entérinait ainsi la collégialité voulue en certaines circonstances par le pouvoir qui s'inspirait de la diarchie mise en place par Marc Aurèle ou imposée de fait par certaines révoltes à l'image des sécessions gauloises ou orientales. Dans le même temps, il répondait au souhait de plus en plus partagé parmi les militaires de voir à la tête de l'Empire un homme d'expérience issu des rangs de l'armée¹⁵⁹.

La tétrarchie reprenait à son compte l'idée traditionnelle d'un pouvoir tenant sa légitimité d'une volonté divine, Jupiter et Hercule ayant pour l'heure remplacé Sol même si ce dernier a conservé une place importante qui n'a que progressivement décliné après 317¹⁶⁰. Dans le nouveau système imaginé par Dioclétien, passée la révolte initiale de 284, les joviens et les herculiens devenaient Augustes et Césars par cooptation. Cette innovation a peut-être été une réponse au désir des soldats pas nécessairement séduits par un retour à l'hérédité dynastique, comme nous avons tenté de le démontrer, et volontiers enclins à faire et défaire les princes, si les propos rapportés par le continuateur anonyme de Dion Cassius sont représentatifs d'une opinion répandue au sein des rangs de l'armée. Mais, ce faisant, Dioclétien réintroduisait une hérédité divine rapidement doublée d'une politique matrimoniale

¹⁵⁶ RIC, V, 1, Aurélien, 319 – 322.

¹⁵⁷ Cette évolution est amorcée sous le règne de Gallien. Sol, *Rector Orbis*, *Conservator Augusti* ou *Comes Augusti* devient le symbole de la toute-puissance et de l'éternité du pouvoir monarchique.

¹⁵⁸ M. Christol, « Littérature et numismatique : l'avènement de Dioclétien et la théologie du pouvoir impérial dans les dernières décennies du III^e siècle », *Mélanges de Numismatique, d'archéologie et d'Histoire offerts à J. Lafaurie*, Paris, 1980, p. 87.

A l'occasion de la conférence de Carnuntum, Dioclétien rend encore hommage à *Sol invictus Mithra* qualifié pour l'occasion de *fautor imperii sui*. CIL, III, 4413.

¹⁵⁹ Sur la mise en place du système tétrarchique voir les références bibliographiques en deuxième partie, chap. II, I, 2^o.

¹⁶⁰ Sur le déclin progressif des légendes solaires dans le monnayage de Constantin, voir P. Maraval, *Constantin le grand*, Paris, 2011, p. 129. Sur les aspects herculien et jovien de la tétrarchie voir, W. Seston, *Dioclétien et la tétrarchie*, Paris, 1946, pp. 211-224 ; « Jovius et Herculus ou l'Épiphanie des Tétrarques », *Historia*, 1, 1950, pp. 257-266 ; C.E.V. Nixon, « The Epiphany of the Tetrarchs? », *TAPA*, 111, 1981, pp. 157-166 ; W. Liebeschuetz, *Continuity and Change in roman Religion*, Oxford, 1979, pp. 240-244 ; « Religion in the Panegyrici Latini », dans F. Paschke (éd.), *Überlieferungsgeschichtliche Untersuchungen*, Berlin, 1981, pp. 389-395 ; F. Kolb, *Diokletian und die erste Tetrarchie*, Berlin & New-York, 1987, pp. 52-67, 88-109 ; « L'ideologia tetrarchica e la politica religiosa di Diocleziano », dans *I Cristiani e l'Impero nel IV secolo*, Macerata, 1988, pp. 23-27 ; M.C. L'Huillier, *L'empire des mots*, Paris, 1992, pp. 370-376 ; A. Chastagnol, *Storia di Roma*, 3, 1, 1993, pp. 198-201 ; A. Marcone, *Storia di Roma*, 3, 1, 1993, pp. 225-226

qui, fatalement, portait les germes d'une renaissance de l'hérédité dynastique à plus ou moins long terme. La parenté dont s'est paré Constantin entre son avènement et le début de son affrontement avec Licinius illustre toute la complexité de la tétrarchie et la volonté implicite du pouvoir de remettre en place, par étapes, le moins mauvais des systèmes de succession, ou du moins considéré comme tel, compte tenu de la nature du pouvoir impérial romain¹⁶¹. Lorsque son père recommande son fils à ses troupes en 306, Constantin est le successeur désigné par un tétrarque, lui-même descendant d'un illustre empereur, le divin Claude II en l'occurrence. En se mariant avec Fausta, Constantin s'adjoignait une autre désignation par un tétrarque (qui le faisait Auguste) et devenait le gendre de Maximien dont il était également le petit-fils puisque son père, le divin Constance Chlore, avait été adopté par l'Auguste herculien¹⁶². Constantin détenait alors une double légitimité : la cooptation en vigueur à l'époque, même si celle-ci fut acceptée de très mauvaise grâce par Galère, et la légitimité dynastique avec deux *divi* au sein de la même *gens* en l'espace de trois générations. Enfin, après la conférence de Carnuntum, Constantin devenait également *filius augustorum*, ce qui portait à quatre le nombre de ses pères.

Toutefois, derrière cette construction pour le moins complexe, Constantin affirma peu à peu sa préférence. Il a toujours refusé de porter le titre de *filius augustorum*. Mais en 307, l'auteur anonyme du panégyrique de Maximien et de Constantin exposait devant l'empereur la double filiation ou double légitimité à laquelle nous venons de faire allusion¹⁶³. En revanche, trois ans plus tard, un autre anonyme ne mentionne plus l'hérédité herculienne et détaille la généalogie prestigieuse de Constantin qui « est né empereur » eu égard à « la noblesse de ses origines ». Mieux, « ce n'est pas l'accord accidentel des hommes ni le souffle subit de la faveur qui de toi ont fait un prince : c'est par ta naissance que tu as mérité l'Empire »¹⁶⁴. Par ces derniers propos sont balayés tout à la fois la prétention des soldats à faire les princes et le système voulu par Dioclétien. Dans le même temps, et progressivement, Constantin laissa se mettre en place, en Occident d'abord, en Orient après 324, un sacerdoce dédié à la *gens* Flavia¹⁶⁵. Les autres tétrarques n'ont pas eu le loisir d'avancer aussi loin dans leur politique dynastique, faute d'héritiers mâles ou faute d'avoir survécu assez longtemps. Seul Licinius eut un parcours politique suffisamment long et des héritiers vivants pour que l'on puisse suivre son évolution sur la question de la transmission du pouvoir. Tout en ayant nommé deux Augustes en 316 et en 324, il apparaît que lui aussi s'était engagé dans une orientation identique à celle de Constantin. Après avoir pris soin de faire exécuter tous les héritiers de Galère, de Dioclétien, de Sévère II et de Maximin Daïa, Licinius entendait faire de son tout jeune fils son successeur, proclamé César après la première guerre contre

¹⁶¹ Dans un dialogue imaginaire, Lactance (*De mortibus persecutorum*, XVIII) fait du Dioclétien de 305 un vieil homme hésitant et conscient de la faillite du système qu'il a imaginé : « *Ita plane. Nam illorum filios nuncupari necesse est* ».

¹⁶² Sur le mariage et la nouvelle promotion de Constantin voir *Panégyrique latin, panégyrique de Maximien et de Constantin*, VI (7), II, 1.

¹⁶³ *Panégyrique latin, panégyrique de Maximien et de Constantin*, VI (7), II, 1 ; III, 3 ; V, 1 ; VI, 1...

¹⁶⁴ *Imperator ortus est [...] nobilitas originis tuae ... Panégyrique latin, panégyrique de Constantin*, VII (6), II, 5 ; *non fortuita hominum consensio, non repentinus aliquis favoris ventus te principem fecit : imperium nascendo meruisti. Panégyrique latin, panégyrique de Constantin*, VII (6), III, 1.

¹⁶⁵ Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 40, 28-29 ; Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, IX, 9, 10-11.

Constantin¹⁶⁶. Ces nominations, écrit P. Maraval, rendaient « manifeste le retour au principe dynastique voulu par les deux empereurs [...] : de la tétrarchie primitive, il ne restait plus que les titres d'Augustes et de Césars ». Dans l'occident romain, elles furent doublées d'émissions monétaires qui définissaient clairement la légitimité dynastique que revendiquait Constantin et qui ne fut pas contestée par les armées¹⁶⁷. On notera toutefois que ni les prestigieux ancêtres du premier empereur chrétien, ni ses victoires, ni la protection divine dont il bénéficiait apparemment n'entamèrent la fidélité des armées orientales qui choisirent de rester fidèles à Licinius jusqu'à la défaite finale.

III Récompenser le service militaire.

1° L'essentielle question de la rémunération.

Après avoir reconstitué à sa façon la première *adlocutio* de l'empereur Tacite devant ses soldats, l'auteur de l'*Histoire Auguste* poursuit en précisant que le nouveau prince promit « la solde et le donativum d'usage »¹⁶⁸. L'anecdote et les propos relatés sont vraisemblablement montés de toutes pièces mais, au-delà de la fiction, apparaît cette priorité du paiement des troupes par les empereurs du III^e siècle que l'on retrouve ponctuellement chez d'autres auteurs¹⁶⁹. La numismatique vient corroborer le côté urgent de cette tâche importante. Dans le contexte de crise et de valse des empereurs qui domine à partir de 248, tout personnage fraîchement proclamé empereur sait qu'il a peu de temps pour se concilier les troupes et utilise immédiatement l'argent. Certains usurpateurs, comme Domitianus en Gaule, ne sont d'ailleurs connus que par leur monnayage ou presque.

Pour récompenser leurs troupes, les deux premiers Sévères ont augmenté les soldes de façon substantielle et il semble que celles-ci se soient stabilisées par la suite. Notons toutefois que les propos tenus par Hérodien ont trouvé un écho chez certains spécialistes qui pensent que la solde des militaires fut à nouveau réévaluée après l'augmentation décidée par Caracalla¹⁷⁰. Le paiement des troupes auquel il fallait ajouter le congé octroyé aux soldats lorsqu'ils arrivaient en fin de service constituaient des frais importants et incontournables. Les

¹⁶⁶ Lactance, *De mortibus persecutorum*, L-LI ; Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, IX, 11, 2 ; Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 41, 7 ; Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 20, 2.

¹⁶⁷ P. Maraval, *Constantin le grand*, Paris, 2011, p. 144 ; *RIC*, VII, Constantin, atelier de Trèves, n° 200-207 ; atelier d'Arles, n° 173-178 ; atelier de Rome, n° 104-128 ; atelier d'Aquilée, n° 21-26 ; atelier de Siscia, n° 41-46 ; atelier de Thessalonique, n° 24-26 dédiées au *divo Maximiano*, *divo Constantio* et au *divo Claudio*.

¹⁶⁸ *Stipendium et donativum ex more promisit*. *Histoire Auguste, Vie de Tacite*, IX, 1. Trad. A. Chastagnol.

¹⁶⁹ Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 26, 6 ou Hérodien, *ibid*, VIII, 7, 7.

¹⁷⁰ « Il (Maximin) doubla leur annone ». *τά σιτηρέσια ἐπεδιπλασίασε*. Hérodien, *Histoire des Empereurs Romains*, VI, 8, 8. Trad. D. Roques. R. Duncan-Jones, « Pay and Numbers in Diocletian's Army », *Chiron*, VIII, 1978, pp. 541-560 et R. Mac Mullen, « The Roman Emperors' Army Costs », *Latomus*, 43, 1984, pp. 571-580 pensent que les soldes ont été effectivement augmentées par Maximin le Thrace, une hypothèse que ne partagent pas X. Lorient, « Les premières années de la crise du III^e siècle : De l'avènement de Maximin le Thrace (235) à la mort de Gordien III (244) », *ANRW*, II, 2, Berlin et New York, 1975, p. 674 ; M. A. Speidel, « Roman Army Pay Scales », *JRS*, 32, 1992, pp. 87-106 ; R. Alston, « Roman Military Pay from Caesar to Diocletian », *JRS*, 84, 1994, pp. 113-123 ; *Soldier and Society in Roman Egypt. A Social History*, Londres, 1995, pp. 103-105 ; Y. Le Bohec, *L'armée romaine sous le Haut-Empire*, Paris, 1990, p. 225 ; P. Cosme, *L'état romain entre éclatement et continuité*, Paris, 1998, p. 154 ; *L'armée romaine*, Paris, 2007, p. 129.

dépenses militaires absorbaient entre 40 et 60% des recettes selon les différentes estimations effectuées par certains chercheurs¹⁷¹. Mais, en temps de guerre, le pouvoir avait également l'obligation de financer la levée de nouvelles troupes, pour compléter des unités ou pour en créer de nouvelles, ainsi que la réquisition d'approvisionnements spéciaux liés aux déplacements des armées. La charge était énorme d'autant plus que la période a été marquée par des abandons de territoires et des dissidences, une baisse démographique et des ravages conséquents provoqués par de fréquentes et profondes incursions barbares sur le territoire de l'Empire.

Le premier moyen à disposition de l'empereur était la fiscalité et, au cours de la première moitié du III^e siècle, c'est d'abord par ce biais que les princes tentèrent de financer le poids croissant des dépenses militaires¹⁷². A la pression du fisc impérial, Septime Sévère ou Maximin le Thrace ajoutèrent les confiscations : « Mais quand Maximin eut réduit à la pauvreté la plupart des familles illustres [...], il s'attaqua aux biens de l'Etat. Tout l'argent que détenaient les cités, qu'il fût collecté pour approvisionner le peuple ou pour lui distribuer des largesses, qu'il fût consacré aux spectacles ou aux solennités, il se l'appropriâ. Les offrandes qui se trouvaient dans les temples, les statues des dieux, les honneurs attribués aux héros, tout ce qui embellissait les constructions publiques ou ornait les cités, tous les matériaux qui pouvaient donner du numéraire, tout cela passait à la fonte »¹⁷³. Le gouvernement de Gordien III tenta d'atténuer la pression fiscale mais X. Lorient pense que celle-ci perdura malgré la bonne volonté affichée par le prince¹⁷⁴. Philippe l'Arabe, quant à lui, leva de nouvelles taxes en Egypte et dans le reste de l'Orient¹⁷⁵. Le même empereur limita le nombre d'exemptions¹⁷⁶ fiscales et autorisa les exilés à rentrer chez eux moyennant finances¹⁷⁷. Au bout du compte, cette politique trouva vite ses limites. C'est la pression fiscale et les confiscations qui sont à l'origine de la révolte de l'Afrique proconsulaire en 238 ainsi que de l'Orient en 249. A chaque fois, ces mouvements, suscités par des civils, ont débouché sur des usurpations : Gordien I et Gordien II à Carthage, Iotapianus en Orient. Dès lors, il devenait nécessaire d'utiliser un autre moyen pour résoudre le problème dans sa globalité

¹⁷¹ K. Hopkins, « Taxes and Trade in the Roman Empire (200 B.C.- 400A.D.) », *JRS*, 70, 1980, pp. 101-125 ; B. Campbell, *The Emperor and the Roman Army, 31 BC – AD 235*, Oxford, 1984, p. 161 ; R. Mac Mullen, « The Roman Emperors' Army Costs », *Latomus*, 43, 1984, pp. 571-580 ; F. Jacques, J. Scheid, *Rome et l'intégration de l'Empire, 44 av. J.C. – 260 ap. J.C.*, Paris, 1990, p. 152 ; Y. Le Bohec, *L'armée romaine sous le Haut-Empire*, Paris, 1990, pp. 226-227 ; P. Cosme, *L'état romain entre éclatement et continuité*, Paris, 1998, p. 86.

¹⁷² Caracalla fit procéder à une première remise en ordre fiscale. Après avoir augmenté les impôts sur les héritages et les affranchissements, il en élargit l'assiette et ordonna des levées plus régulières de contributions exceptionnelles en or.

¹⁷³ ἐπεὶ δὲ ὁ Μαξιμῖνος τοὺς πλείστους τῶν ἐνδόξων οἴκων ἐς πενίαν περιστήσας... μετῆλθεν ἐπὶ τὰ δημόσια, καὶ εἴ τινα ἦν χρήματα πολιτικά ἐς εὐθηνίας ἢ νομὰς τῶν δημοτῶν ἀθροιζόμενα εἴτε θεάτροις ἢ πανηγύρεσιν ἀνακείμενα, ἐς ἑαυτὸν μετῆγε, ναῶν τε ἀναθήματα θεῶν τε ἀγάλματα καὶ ἡρώων τιμάς, καὶ εἴ τις ἦν κόσμος δημοδίου ἔργου ἢ καλλώπισμα πόλεως ἢ ὕλη νόμισμα ποιῆσαι δυναμένη, πᾶν ἔχωνεύετο. Hérodien, *Histoire des Empereurs Romains*, VII, 3, 5. Trad. D. Roques.

¹⁷⁴ X. Lorient, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle : de l'avènement de Maximin le Thrace (235) à la mort de Gordien III (244) », *ANRW*, II, 2, 1975, p.732.

¹⁷⁵ L. de Blois, « The reign of the emperor Philipp the Arab », *Talanta*, 10-11, 1978-1979, p. 30 ; Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 20, 2.

¹⁷⁶ *CJ*, X, 52, 3.

¹⁷⁷ L. De Blois, « The reign of the emperor Philipp the Arab », *Talanta*, 10-11, 1978-1979, p. 30.

mais aussi pour assurer un paiement rapide et régulier des troupes dans un contexte très troublé ainsi que pour faire face à des demandes brusques de trésorerie.

Ainsi, dès l'époque sévérienne, les empereurs recoururent à une politique de dévaluation et de réforme du système monétaire qui leur permettait de « rémunérer des soldats et des fonctionnaires en nombre croissant avec de la monnaie surévaluée » écrit P. Cosme¹⁷⁸. Cette évolution n'a fait que s'accélérer par la suite, notamment à partir du règne de Philippe l'Arabe. Pour J.-M. Carrié « l'état n'avait ni les moyens politiques, ni l'instrument technique de faire autrement »¹⁷⁹. L'*antoninianus*, écrivent D. Nony et X. Lorient « n'a cessé de décliner en poids comme en titre, pour n'être plus, vers 270, qu'une pièce d'environ trois grammes titrant à peine 5% de fin. Sa valeur métallique tombe même au dessous des espèces divisionnaires de bronze qui, de ce fait, disparaissent »¹⁸⁰. Dans son étude sur l'atelier monétaire de Cologne, M. Christol a confirmé cette dévaluation pour l'Occident romain et a montré comment la mise en place de cet atelier a été conçue comme un moyen d'accroître en un secteur déterminé les moyens de paiement de l'état mais aussi comme un instrument de dévaluation¹⁸¹. Malgré la réforme opérée par Aurélien, le *stipendium* perçu par les soldats n'a fait que se déprécier¹⁸². En préambule de son édit du maximum, Dioclétien fait savoir que « le soldat est parfois privé de ses primes et de sa solde pour avoir effectué un seul achat »¹⁸³.

La situation financière des soldats s'est-elle pour autant dégradée au point de porter un sérieux préjudice au recrutement comme l'écrit Y. Le Bohec ?¹⁸⁴ Si certaines sources égyptiennes permettent de confirmer cette situation pour certains *limitanei* à partir du règne de Constance II, il ne semble pas que ce soit le cas pour la période que nous nous sommes

¹⁷⁸ P. Cosme, *L'état romain entre éclatement et continuité*, Paris, 1998, p. 89.

¹⁷⁹ J.-M. Carrié, A. Rousselle, *L'Empire romain en mutation, des Sévères à Constantin*, Paris, 1999, p. 142.

¹⁸⁰ D. Nony, X. Lorient, *La crise de l'Empire romain*, Paris, 1997, p. 162.

¹⁸¹ M. Christol, « Effort de guerre et ateliers monétaires de la périphérie au III^e siècle après J.-C. L'atelier de Cologne sous Valérien et Gallien », dans *Armées et fiscalité dans le monde antique*, Paris, 1977, p. 262.

Parallèlement à la politique de dépréciation monétaire, les empereurs de la seconde moitié du troisième siècle ont repris la politique de décentralisation de l'appareil de production des monnaies. Septime Sévère avait inauguré cette pratique mais elle n'avait pas été suivie par ses successeurs immédiats. M. Christol (*ibid* pp. 235-265) a montré qu'elle a connu un nouvel élan à partir de 251 et s'est accélérée jusqu'en 274. Trébonien Galle ouvre l'atelier monétaire de Viminiacum et accroît la production de l'atelier d'Antioche à l'heure où les menaces s'accumulent sur le Danube et en Orient. Cette initiative n'a d'autre but que d'assurer plus de souplesse pour approvisionner les troupes en numéraire. Sous le règne de Gallien, les ouvertures d'ateliers se multiplient : Cologne, Milan, Siscia, Sirmium, Smyrne ... auxquels s'ajoutent ceux de Byzance et de Serdica sous Aurélien. Au total, en 274, il n'y a pas moins de neuf ateliers principaux auxquels il faut rajouter quarante-trois officines secondaires. Par la suite, leur nombre régresse un peu avec la stabilisation des frontières.

¹⁸² Sur la politique monétaire d'Aurélien et la réforme opérée par cet empereur, voir les synthèses de J. Lafaurie, « Réformes monétaires d'Aurélien et de Dioclétien », *Revue Numismatique*, 17, 1975, pp. 73-138 et de S. Estiot, « Aureliana », *Revue Numismatique*, 150, 1995, pp. 50-94.

¹⁸³ *Denique interdum distractione unius rei donativo militum stipendioque privari*. M. Giacchero, *Edictum Diocletiani et Collegarum de pretiis rerum venalium*, Gênes, 1974, p. 136. Traduction et commentaire A. Chastagnol, *Le Bas-Empire*, Paris, 1991, 3^e éd., p. 181. Voir également ; C. Badel, A. Béranger, *L'empire romain au III^e siècle après J.-C.*, Paris, 1998, pp. 179-181 ; S. Corcoran, *The empire of the tetrarchs*, Oxford, 2000, 2^e éd., pp. 178-179 et 205-233.

¹⁸⁴ Y. Le Bohec, *L'armée romaine sous le Bas Empire*, Paris, 2006, p. 19.

chargés d'étudier¹⁸⁵. C'est du moins l'opinion admise par de nombreux chercheurs qui pensent que l'inflation et la dépréciation de la monnaie furent compensées par le développement des distributions en nature et le recours fréquent aux *donativa*¹⁸⁶.

Les premières ont fait l'objet de nombreux débats contradictoires tant sur l'importance qu'elles ont pu revêtir que sur leur chronologie. Les travaux de M. Christol et de J.M. Carrié ont permis d'établir que les distributions gratuites de nourriture et d'équipements attestées sous les Sévères n'avaient été effectuées que de façon très limitées et qu'elles n'avaient rien de commun avec l'annone mise en place sous Dioclétien. J. M. Carrié précise que les distributions gratuites furent accordées aux prétoriens et furent élargies, selon un principe déjà utilisé par le passé, aux armées qui participaient aux expéditions. Si elles ont revêtu un caractère plus important au fil des années, c'est à cause de l'état de guerre récurrent précise M. Christol¹⁸⁷. En accord avec les deux historiens cités, P. Cosme écrit que les distributions en nature ont été amplifiées à partir du règne d'Aurélien pour compenser les effets de la dépréciation monétaire et de l'inflation¹⁸⁸. De fait, les témoignages les plus éloquents à ce sujet, à l'image des propos tenus par l'auteur de l'*Histoire Auguste*, se rapportent au dernier quart du IIIe siècle : il (Probus) « attribua des terres, des greniers, des maisons et des rations alimentaires à [...] ceux qu'il avait préposés à la garde des frontières »¹⁸⁹. L'annone militaire au sens où on l'entend sous le Bas-Empire a sans doute commencé à se mettre en place sous le règne d'Aurélien pense J.M. Carrié mais le nouveau système qui, outre le *stipendium*, assurait aux soldats des distributions gratuites de nourriture et d'équipements est formellement attesté par des papyrus égyptiens contemporains du règne de Dioclétien¹⁹⁰.

Toutefois, les distributions gratuites ne pouvaient à elles seules compenser la dépréciation monétaire. C'est pourquoi, au fil du siècle, les empereurs recoururent de plus en plus régulièrement aux distributions en bonne monnaie d'or ou d'argent. Les auteurs anciens

¹⁸⁵ Sur l'évolution de la solde au Bas-Empire voir la synthèse de J.M. Carrié et S. Janniard, « L'armée romaine dans quelques travaux récents. 1^{ère} partie : L'institution militaire et les modes de combat », *Antiquité tardive*, 8, 2000, pp. 334-341 ; Y. Le Bohec, *L'armée romaine du Bas-Empire*, Paris, 2006, pp. 177-181.

¹⁸⁶ Voir les références bibliographiques rassemblées par P. Cosme dans *L'état romain entre éclatement et continuité*, Paris, 1998, p. 154.

Reprenant les conclusions d'historiens ayant travaillé sur de la documentation égyptienne et palestinienne, J-M Carrié insiste sur le fait que, contrairement à ce qu'on a longtemps cru, les prix ont été relativement stables jusqu'à la réforme d'Aurélien. J-M Carrié, A. Rousselle, *L'Empire romain en mutation, des Sévères à Constantin*, Paris, 1999, p. 565

¹⁸⁷ M. Christol, *L'Etat romain et la crise de l'Empire sous le règne des empereurs Valérien et Gallien* (Thèse de Doctorat, sous la direction de Ch. Pietri), Paris, 1981, 4^{ème} partie, chap. 1, p. 360 ; J.M. Carrié, « L'esercito : trasformazioni funzionali ed economie locali » dans A. Giardina (dir.), *Società romana e impero tardoantico*, 1, Rome-Bari, 1986, p. 462-463 ; « L'armée romaine dans quelques travaux récents. 3^{ème} partie : Fournitures militaires, recrutement et archéologie des fortifications », *Antiquité Tardive*, 10, 2002, p. 430.

¹⁸⁸ P. Cosme, *L'armée romaine*, Paris, 2007, p. 227. Pour J.M. Carrié, *L'Empire romain en mutation*, p. 567, l'embarquée inflationniste commence sous le règne d'Aurélien mais, comparée à celle qui sévit entre 295 et 352, elle est relativement modérée.

¹⁸⁹ *Agros et horrea et domos et annonam [...] fecit, his videlicet quos in excubiis conlocavit. Histoire Auguste, Vie de Probus*, XIV, 1. Trad. A. Chastagnol. Voir également *Histoire Auguste, Vie de Probus*, X, 7.

¹⁹⁰ Si l'on en croit l'auteur de l'*Histoire Auguste*, Probus, dès son avènement, aurait confié à un certain Capito le soin de fournir aux soldats rations et approvisionnements ainsi que tout ce qui leur était nécessaire où qu'ils se trouvaient. *Histoire Auguste, Vie de Probus*, X, 7. Voir papyri de Panopolis n°1 (53-62) et n° 2 (36-42) dans T.C. Skeat, *Papyri from Panopolis in the Chester Beatty Library*, Dublin, 1964.

fournissent de nombreux exemples qui, à défaut parfois de relater des faits réels, illustrent une pratique de plus en plus répandue : ainsi Hérodien raconte qu'Alexandre Sévère a distribué de l'argent à ses troupes avant de partir pour l'Orient et Maximin le Thrace a fait de même avant d'engager son armée en Italie en 238. D'après Zosime, Philippe l'Arabe manifesta une générosité analogue au retour de la campagne contre les Perses en 244 et Aurélien procéda encore de la même façon après son triomphe en 274. Eusèbe de Césarée qui ne tarit pas d'éloges sur la clémence et la libéralité de Constantin, écrit que l'empereur chrétien aurait même offert de l'argent aux militaires qui consentaient à épargner les soldats vaincus de Licinius¹⁹¹.

Par la conjonction des moyens mis en œuvre, les empereurs ont, bon an mal an, garanti un bon niveau de vie aux soldats et globalement satisfait leurs exigences en matière financière. On l'a vu précédemment, les révoltes dues à des motifs d'ordre financier ont été relativement peu fréquentes. De fait, les codes de droit romain montrent que les militaires n'étaient pas matériellement dans le besoin comparé à une grande partie des sujets de l'Empire. Ils possèdent des biens fonciers dont certains sont loués mais aussi des esclaves¹⁹² et sont parfois partie prenante dans certaines affaires commerciales. Même sous la tétrarchie, époque à laquelle le désordre monétaire est arrivé à son comble, les soldats ne se laissent pas pour autant facilement acheter. Si ce fut le cas des troupes de Sévère II, ce ne fut pas celui des soldats de Constantin qui, dans leur grande majorité, restèrent sourds face aux tentatives de corruption de Maximien, de ceux de Galère pourtant prêts à faire défection devant les murs de Rome, ni ceux de Licinius devant les offres alléchantes de Maximin Daïa. En définitive, pour l'ensemble de notre période, les princes ont su maîtriser ce paramètre essentiel que constituait la délicate question financière dans les relations entre l'empereur et son armée.

2° La confirmation des privilèges.

Les codes de procédure romains étaient affectés, au moins depuis Hadrien, par la distinction entre *Honestiores* et *Humiliores*. Les soldats, majoritairement issus des seconds, bénéficiaient toutefois de privilèges importants étudiés par B. Campbell ou Y. Le Bohec¹⁹³. Outre leur grande facilité d'accès à l'empereur dont nous avons déjà parlé, les militaires étaient favorisés en matière de legs, disposaient d'avantages pour gérer leurs biens et n'étaient pas des citoyens comme les autres devant les tribunaux. Tout au long du IIIe siècle et encore au début du IVe siècle, les empereurs qui se sont succédé sur le trône ont poursuivi cette politique de privilèges inaugurée sous Auguste.

Le *Code Justinien* a conservé bon nombre de dispositions en matière de legs. Le titre XXI du livre VI est entièrement consacré aux testaments militaires. Sur les dix-huit articles

¹⁹¹ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 6, 4 et VII, 8, 9 ; Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 19, 1 et I, 61, 3. Les monnayages de Maximin le Thrace ou de Trajan Dèce portant la marque de *Liberalitas Aug.* attestent également les distributions effectuées par ces empereurs (*RIC*, IV, 2, Maximin, n° 9, 10, 48-54, 111 ; *RIC*, IV, 3, Dèce, n° 106). Eusèbe de Césarée, *Vie de Constantin*, II, 13.

¹⁹² *CJ*, III, 42, 1.

¹⁹³ B. Campbell, *The emperor and the roman army*, Oxford, 1984, pp. 207 – 242; Y. Le Bohec, *L'armée romaine sous le Haut-Empire*, Paris, 1990, pp. 234-239.

qu'il contient, sept articles concernent la période sévérienne et six (articles 8 à 14) datent de la seconde moitié du III^e siècle. Certaines réponses impériales rédigées à l'attention de plaignants montrent bien le régime spécial dont bénéficiaient les soldats. A la requête d'une certaine Domitia, Philippe l'Arabe fait répondre que la *Lex Falcidia* sur laquelle la dame entendait s'appuyer pour obtenir satisfaction « n'a pas lieu » dans le testament d'un soldat¹⁹⁴. Les empereurs Dioclétien et Maximien font savoir à Maxime, frère d'un soldat mort, que même si le testament n'a pas été fait avec toutes les formalités du droit, les frères du testateur ne peuvent rien changer car c'est le testament d'un militaire¹⁹⁵. Toutes ces faveurs en matière de legs sont encore renforcées par Constantin en 334 qui fait savoir à propos des militaires en activité « que les dispositions de leurs biens qu'ils ont faites en écrivant leurs intentions sur le fourreau de leur glaive ou sur leur bouclier avec le sang qui coule de leurs plaies, ou en les écrivant sur la poussière avec la pointe de leur glaive dans le moment où ils ont été atteints d'une plaie mortelle dans le combat, sont valables et considérées comme un testament »¹⁹⁶. L'empereur chrétien précisait ainsi des propos tenus par Caracalla qui, à propos des soldats, avait déclaré plus d'un siècle auparavant : « à cause de leur simplicité, il leur est permis de faire leurs testaments comme ils veulent et comme ils peuvent »¹⁹⁷.

Pour protéger ses biens, le soldat peut bénéficier de la procédure *De restitutio militum, et eorum qui reipublicae causa absunt*. Sous le règne de Valérien et de Gallien, le centurion Germain a vu ses biens vendus par les héritiers de ses créanciers. Moyennant l'acquittement de sa dette, l'officier romain se voit garantir par les empereurs la « restitution en entier » de tous ses biens¹⁹⁸. Le *castrense peculium* (acquis pendant le service) instauré sous Auguste est à la discrétion complète du soldat : « le fils a toujours, même malgré son père, le droit d'action et de poursuite pour les choses qui forment son pécule castrense »¹⁹⁹. Le *Code Justinien* a gardé la trace d'interventions répétées de la chancellerie impériale sous le règne de Sévère Alexandre pour défendre le pécule castrense de certains soldats contre les volontés de mainmise de leur famille : un certain Priscianus qui réclamait un bien acheté dans le nom de son fils parti à l'armée se voit clairement signifier que cette chose, visiblement payée par ses soins, sans aucun doute ne lui appartient pas car elle est tombée dans le *castrense peculium* du fils²⁰⁰. Un rescrit de Gordien III souligne que la fraternité des armes prime sur les liens familiaux et les dispositions usuelles dont bénéficient les civils en matière de legs²⁰¹. Même les hommes qui ont été condamnés pour des délits militaires disposent encore de leur pécule et peuvent le léguer. C'est ce que rappellent Valérien et Gallien à une certaine Claudia : « Il

¹⁹⁴ *CJ*, VI, 21, 12.

¹⁹⁵ *CJ*, VI, 21, 14.

¹⁹⁶ *Proinde sicut juris rationibus licuit, ac semper licebit, si quid in vagina aut clipeo litteris sanguine suo rutilantibus adnotaverint, aut in pulvere inscripterint gladio sub ipso tempore quo in praelio vitae sortem dereliquunt hujusmodi voluntatem stabilem esse oportet.* *CJ*, VI, 21, 15. Trad. H. Hulot, J.F. Berthelot, P.A. Tissot et A. Béranger fils.

¹⁹⁷ *Cum propter simplicitatem militarem quomodo velint et quomodo possint, ea (testamenta) facere his concedatur.* *CJ*, VI, 21, 3.

¹⁹⁸ *in integrum restitutionem.* *CJ*, II, 51, 6.

¹⁹⁹ *Actionem persecutionemque castrensi rerum semper filius etiam invito patre habet.* *Digeste*, XLIX, 17, 4. Trad. H. Hulot, J.F. Berthelot, P.A. Tissot et A. Béranger fils.

²⁰⁰ *Ea tua esse non dubitatur.* *CJ*, XII, 37, 1. Voir également *CJ*, XII, 37, 2 et 3. Voir également *Digeste*, XLIX, 17 pour de nombreux cas analogues.

²⁰¹ *CJ*, XII, 37, 4.

n'est permis à nos soldats et centurions qui ont été condamnés pour délits militaires, de tester que leurs biens castrenses... »²⁰². Sous Constantin, le *castrense peculium* des militaires palatins se compose des économies accumulées par le soldat mais également des dons octroyés par l'empereur, le tout pouvant représenter des sommes importantes²⁰³.

Le Code Justinien témoigne également des aménagements en tous genres dont bénéficiaient les soldats devant les tribunaux à commencer par le fait de ne pouvoir être « condamnés aux mines ni aux ouvrages des mines » ni « soumis à la torture »²⁰⁴. Septime Sévère et son fils prennent la défense du soldat Marcellus qui a fait appel à eux bien qu'il ait été condamné par un tribunal pour un motif que nous ne connaissons pas. Le soldat en question doit payer une amende mais les Augustes font savoir que le gouverneur veillera à ce que celle-ci ne soit pas retenue sur la solde du militaire dans la mesure où « la sentence peut recevoir son exécution sans qu'il soit nécessaire de retenir sur votre solde »²⁰⁵. En 213, l'empereur Caracalla vient en aide à un soldat. Ce dernier, n'ayant apparemment pas obtenu gain de cause, parce qu'il a omis d'employer contre son adversaire les défenses dont il aurait pu user « du fait de son ignorance du droit que son état militaire ne lui permet pas d'étudier », peut parfaitement recommencer la procédure si la sentence n'a pas encore été appliquée²⁰⁶. Du fait de leur condition, les militaires jouissent également de dispositions particulières devant le fisc, du reste pas toujours très bien connues²⁰⁷. Celles-ci furent renforcées sous les tétrarques. Un édit de Licinius accorde aux soldats en activité des exemptions fiscales, pour eux mais également pour quatre autres membres de leur famille²⁰⁸. Un édit de Constantin confirme cette politique à peu de choses près même si, souligne A. Chastagnol, l'exemption s'est quelque peu dégradée puisqu'elle passe de cinq à quatre *capita* pour les *ripenses*, les

²⁰² *Et militibus nostris, centurionibus quoque ob flagitium militare damnatis, non aliarum quam castrensiarum rerum testamentum facere permittitur.* CJ, VI, 21, 13. Trad. H. Hulot, J.F. Berthelot, P.A. Tissot et A. Béranger fils.

²⁰³ CJ, XII, 31, 1.

²⁰⁴ *Nam in metallum aut in opus metalli non dabantur, nec torquentur.* Digeste, XLIX, 16, 3, 1. (Modestinus) Trad. H. Hulot, J.F. Berthelot, P.A. Tissot et A. Béranger fils.

²⁰⁵ *Stipendia retineri propterea quod condemnatus es non patietur praeses provinciae cum rem iudicatam possit aliis rationibus exequi.* CJ, VII, 53, 4.

²⁰⁶ CJ, I, 18, 1.

²⁰⁷ Dans son ouvrage, *L'armée romaine sous le Haut-Empire*, Paris, 1990, p. 234, Y. Le Bohec ne distingue pas toujours les soldats en activité des vétérans. D'après Tacite, (*Annales*, XIII, 51, 1), sous Néron, les soldats payaient des taxes sur les marchandises dont ils faisaient le commerce. En vertu de la Table de Brigetio (*FIRA*², n° 93), de certains articles du *Code Théodosien* (*CTh*, VII, 20, 1-4), ou plus indirectement, du *Digeste* XLIX, 18, 1-5), on peut penser que, comme les vétérans, les soldats en activité étaient, au moins, assujettis à l'impôt foncier. Mais, les sources antérieures au IV^e siècle restent muettes sur ce sujet et il nous est impossible de savoir à partir de quand les soldats en activité ont été assujettis à l'impôt foncier. En revanche, pour des périodes plus tardives, les choses se dessinent plus clairement. Pour Y. Le Bohec, *L'armée du Bas-Empire*, Paris, 2006, p. 182, plusieurs textes juridiques permettent de dire que « l'Etat baissait ou augmentait les impôts des militaires pour attirer plus ou moins de jeunes gens, mais les soldats n'étaient jamais ni complètement dispensés ni astreints au paiement total de ce genre d'obligations ».

²⁰⁸ *AE*, 1937, 232. Sur la table de Brigetio voir D. Van Berchem, *L'armée de Dioclétien et la réforme constantiniennne*, Paris, 1952, pp. 78-82 ; A. Chastagnol, « L'impôt payé par les soldats au IV^e siècle » dans *Armées et fiscalités dans le monde antique. Colloque du CNRS, Paris 14-16 octobre 1976*, organisé par A. Chastagnol, C. Nicolet et H. Van Effenterre, Paris, 1977, pp. 279-293, S. Corcoran, *The empire of the Tetrarchs. Imperial. Pronouncements and Government A.D. 284-324*, Oxford, 2000, 2^e édition, pp. 145-148, N. Sharankov, « Three roman documents on bronze », *Archaeologia Bulgarica*, XIII, 2, 2009, pp. 53-72.

protectores et les *comitatenses* et qu'elle se réduit à un seul *caput* pour les *alares* et les *cohortales*.²⁰⁹.

Entre 193 et 324, certains privilèges des soldats se sont étendus aux membres de leur famille, nous y avons fait une brève allusion dans le cadre de la fiscalité. Un édit d'Antonin stipulait que les enfants des vétérans ne peuvent être condamnés « à la peine des métaux ou aux travaux publics mais devaient, lorsque le cas l'exigeait, être condamnés à la relégation »²¹⁰. Un article du *Digeste* précise qu'ils ne pouvaient pas non plus être « exposés aux bêtes ni battus de verges »²¹¹. Dans son édit de 311, Licinius ajoute que les fils de vétérans qui n'auraient pas suivi la carrière de leur père, comme ils auraient dû le faire, sont amnistiés²¹². Même si les vétérans n'ont pas retrouvé la situation qui était la leur sous Auguste, leur situation a recommencé à s'améliorer au IIIe siècle et a fait l'objet d'une attention particulière de la part des tétrarques.

L'interdiction des mines et de la torture garantie aux soldats fut étendue aux vétérans et, au début du IIIe siècle, le juriste Arrius Menander fait savoir qu'ils ne peuvent pas non plus être exposés aux bêtes, ni à être battus de verges puisque, précise Marcianus, on doit leur rendre les mêmes honneurs qu'aux décurions²¹³. Les vétérans sont exempts des charges municipales de la cité où ils résident, « même s'ils ont », ponctuellement, « volontairement accepté quelque honneur ou quelque charge » écrit Ulpian. Quelques années plus tard, l'empereur Gordien III fait préciser que l'exercice des plus hautes dignités ne détruit pas les privilèges militaires²¹⁴. Les empereurs Dioclétien et Maximien réitérèrent les mêmes dispositions : « *veteranis [...] onerum et munerum personalium vacationem concessimus* »²¹⁵. Par un nouvel édit promulgué en 321, Constantin se fait plus précis que ses prédécesseurs et garantit à ses vétérans la dispense des *munera publica* mais également des *munera personalia*. Constantin dispense également les anciens soldats de *vectigalia* dont le détail n'est pas précisé et de taxe de vendeur au cas où ils feraient affaire sur des marchés publics²¹⁶.

Depuis Titus ou Domitien, les vétérans ne bénéficiaient plus d'exemption fiscale sur les biens qu'ils possédaient et la situation était restée inchangée encore au début du IIIe

²⁰⁹ *CTh*, VII, 20, 4 ; A. Chastagnol, « L'impôt payé par les soldats au IVème siècle » dans *Armées et fiscalité dans le monde antique*, Paris, 1977, p. 283.

²¹⁰ *Honor veteranis etiam in eo habitus est, ut liberi eorum usque ad primum duntaxat gradum, poena metalli vel operis publici non afficiantur, sed in insulam relegantur. CJ*, IX, 47, 5.

²¹¹ *Ad bestiam damnabuntur nec fustibus caeduntur. Digeste*, XLIX, 18, 1 (Arrius Menander) et 3 (Marcianus).

²¹² *AE*, 1937, 232 = *FIRA*² n° 93. Constantin renouvela cette disposition un peu plus tard (*CTh*, VII, 20, 2).

²¹³ *Digeste*, XLIX, 18, 1 (Arrius Menander) et 3 (Marcianus).

²¹⁴ *Si quis eorum voluntate sua honorem aut munus susceperit. Digeste*, XLIX, 18, 1 ; *CJ*, XII, 1, 3.

²¹⁵ *CJ*, VII, 64, 9. *Idem* dans *CJ*, X, 54, 2 et 3.

²¹⁶ *CTh*, VII, 20, 2. Les *munera publica* regroupaient l'entretien des constructions publiques (voies, temples, curies, basiliques, thermes, aqueducs) et les *munera personalia* relevaient de la tutelle des orphelins ou de la collecte des impôts dont les vétérans étaient dispensés depuis le règne d'Antonin le pieux (*Digeste*, XLIX, 18, 5). R. Thouvenot, « Sur les avantages concédés aux vétérans par l'empereur Constantin », dans *Mélanges André Piganiol*, 2, 1966, p. 845 ; A. Chastagnol, « L'impôt payé par les soldats au IVème siècle » dans *Armées et fiscalité dans le monde antique*, Paris, 1977, p. 280 ; S. Corcoran, *The empire of the Tetrarchs. Imperial Pronouncements and Government A.D. 284-324*, Oxford, 2000, 2ème édition, pp. 257-259.

siècle²¹⁷. L'édit de Licinius de 311 allège l'impôt dû par ceux qui ont obtenu leur *honesta missio* mais également pour ceux qui ont dû quitter l'armée pour blessure ou pour maladie. Ces dispositions sont reprises par un édit de Constantin de 325 auquel nous avons déjà fait allusion plus haut²¹⁸. Renouant avec des pratiques augustéennes, Constantin garantit même l'exemption totale d'impôts fonciers ainsi qu'une aide en espèces, une paire de bœufs et des graines pour ceux qui mettront en valeur des terres abandonnées. L'empereur promet également une aide financière exempte de taxe pour ceux qui veulent se lancer dans le commerce²¹⁹.

Ainsi, la politique de privilèges mise en place par les dynasties des Ier et IIe siècle a trouvé un prolongement naturel au IIIe siècle. De façon un peu inattendue, au moment où les difficultés militaires s'accumulent et où les empereurs doivent faire face à un nombre important de révoltes, les empereurs se réfugient dans une politique très conservatrice en ce qui concerne les privilèges. Il a fallu attendre l'époque tétrarchique pour voir les choses se modifier sensiblement, c'est-à-dire allant vers un accroissement des privilèges des soldats et, encore plus pourrait-on dire, de ceux des vétérans. On notera toutefois que cette évolution s'amorce à une époque où, contrairement aux décennies passées, les finances impériales sont réformées et la situation monétaire se stabilise, notamment à partir du moment où Constantin instaure le *solidus*. Mais une fois encore, les princes ne se lancent guère dans l'innovation puisque les nouvelles mesures qu'ils prennent s'inscrivent dans la continuation de ce qui a été fait jusque-là, voire renouent avec des pratiques qui remontent au début du principat.

3° Titres légionnaires, décorations et accélération des carrières.

A : Titres légionnaires.

Si les empereurs du IIIe siècle ont particulièrement veillé à bien payer les troupes et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour y parvenir, ils ont aussi manifesté un intérêt nouveau pour les récompenses honorifiques collectives, à savoir l'octroi d'un surnom en relation avec la personne du prince à une unité. Quant à la remise de décorations aux hommes, on peut penser que la conjoncture guerrière de l'époque permettait de les multiplier et, par là-même de renforcer ce lien, atténué dans une période de paix, entre l'empereur et les soldats.

A la fin de la République, plusieurs légions arboraient un titre ou un surnom. Malgré la guerre civile et l'éventuelle possibilité d'afficher clairement leur obédience à tel ou tel grand chef, le surnom des unités, faisant traditionnellement référence à un dieu, au lieu de formation de ladite unité ou à des circonstances particulières ayant marqué l'histoire de la

²¹⁷ Sur les privilèges des vétérans voir la synthèse de F. Jacques dans *Le privilège de liberté*, Rome, 1984, pp. 619-625 ; *Rome et l'intégration de l'Empire*, Paris, 6^{ème} édition, 2005, p. 155-156. Voir *FIRA*, I, p. 424-427 pour la situation sous les Flaviens. F. Jacques, *op. cit.*, p. 620 pense que les immunités dont bénéficiaient les vétérans avaient été encore limitées sous les Antonins. L'impôt foncier dû par les vétérans est attesté dans *Digeste*, XLIX, 18, 4 (Ulpien). Les vétérans étaient également susceptibles de contribuer aux réparations des routes et pouvaient voir leurs bateaux réquisitionnés par l'état (*Digeste*, XLIX, 18, 4 et 5, Ulpien).

²¹⁸ *CTh*, VII, 20, 4. Voir également R. Thouvenot, "Sur les avantages concédés aux vétérans par l'empereur Constantin", dans *Mélanges André Piganiol*, 2, 1966, pp. 843-848.

²¹⁹ *CTh*, VII, 20, 3.

légion, ne connut pas d'évolution notable. Encore sous Auguste, très peu d'unités arboraient un *cognomen* rappelant l'empereur. B. Campbell précise qu'en 9 apr. J-C, sur vingt-huit légions en service, seules les *Ila*, *IIIa* et la *VIIIa* portaient le titre d'*Augusta* et la *XVa Appolinaris* portait le nom du dieu protecteur de l'empereur²²⁰. Le cognomen impérial s'acquerrait en général dans des circonstances exceptionnelles et n'était octroyé qu'avec parcimonie par le pouvoir. En de très rares occasions, les nouvelles légions formées portaient le nom de l'empereur qui les avait levées à l'image de la *IVa Flavia Felix* ou de la *XVIa Flavia Firma*. Cette politique prudente, très conservatrice, se poursuivit jusqu'à Caracalla qui donna son nom à toutes les légions et les unités auxiliaires. Cette mesure fut conservée par ses successeurs et est devenue la règle. L'épigraphie en fournit de très nombreux exemples. Toutes les unités de l'armée sont concernées. Des inscriptions trouvées à Rome sur l'Esquilin qualifient les cohortes prétoriennes et urbaines de Gordiennes²²¹. Sur une inscription de Bostra, la *legio Ia parthica*, formée par Septime Sévère, est dite Philippienne ainsi que les unités qui l'accompagnent comme l'aile de cavalerie *Firma* nouvellement formée²²². La *legio Ila Adjutrix* est dite Gallienne sur un milliaire d'Aquincum, de même que les unités auxiliaires qui lui sont adjointes comme l'aile de cavalerie des Thraces²²³. Les unités de la marine ont aussi adopté le même principe. Une inscription de Misène qualifie la flotte de Philippienne tandis qu'une inscription de Rimini donne le qualificatif de Décienne à la flotte de Ravenne²²⁴. Lorsque l'empereur décède, les unités de l'armée adoptent alors le nom de son successeur. Ainsi, deux inscriptions trouvées en Numidie montrent la *legio IIIa Augusta* qualifiée de Maximienne puis de Valérienne et de Gallienne quelques années plus tard²²⁵.

L'usage de *cognomina* impériaux renforçait théoriquement les liens entre les unités de l'armée et l'empereur ainsi que l'image du prince *comilito*. En même temps, il manifestait peut-être aussi une inquiétude du pouvoir concernant la fidélité des troupes qu'on cherchait à cimenter en octroyant automatiquement à toutes les unités ce qui, auparavant, était réservé à une toute petite minorité. Par son côté systématique, voire routinier, l'octroi du surnom au nom de l'empereur à une unité perdait son caractère de récompense collective pour la qualité des services rendus ou des actions effectuées. On peut vraisemblablement supposer que les soldats n'y attachaient plus guère d'importance. Toutefois, sur les trente et une unités formées par les tétrarques, entre 284 et 306 pour la majorité d'entre-elles, dix-neuf reçoivent un nom de baptême lié au nom de l'empereur²²⁶. Dix unités portent le nom de *Flavia* dont deux sont *Flavia Constantia* et deux sont *Flavia Constantiniana*. Nous rencontrons également deux *Diocletiana*, deux *Maximiana*, trois *Herculia* et trois *Iovia*.

²²⁰ B. Campbell, *The emperor and the roman army*, Oxford, 1984, p. 89.

²²¹ *CIL*, VI, 2821 = 32551 = *ILS*, 2096 ; *CIL*, VI, 531 = *ILS*, 3739.

²²² *CIL*, III, 99 = *ILS*, 2771.

²²³ *AE*, 1953, 12.

²²⁴ *AE*, 1910, 36 = *ILS*, 9221 et *CIL*, XI, 373 = *CIL*, XVI, 154a.

²²⁵ *CIL*, VIII, 2482 = *ILS*, 531 et *CIL*, VIII, 2634 = *ILS*, 2296.

²²⁶ Composée à partir du livre récent de J. Rodriguez-Gonzalez, *Historia de las legiones romanas*, Madrid, 2003, vol II, pp. 456-487, la liste de ces unités figure en annexe 1.

B : Décorations.

La multiplicité des conflits ainsi que l'omniprésence de l'empereur sur le terrain permettaient, en revanche, de multiplier les occasions de donner des récompenses individuelles pour avoir participé à certaines campagnes militaires ou à la suite d'actions d'éclat²²⁷. La présence du prince permettait d'y attacher une importance toute particulière. Cela dit, l'empereur ne participe pas à toutes les remises de récompenses, adjointes ou non de promotions. Mais lorsqu'il est absent, la remise de décoration se fait toujours en son nom et renforçait symboliquement les liens entre sa personne et ses soldats. Malheureusement pour les historiens rappelle Y. Le Bohec, l'habitude de mentionner ces décorations sur les inscriptions se perd au début du IIIe siècle et ne dépasse pas le règne de Caracalla²²⁸. Quant aux sources littéraires, elles négligent totalement ou presque ces moments de contact entre le prince et ses soldats et seul l'auteur de l'*Histoire Auguste*, avec la fantaisie qu'on lui connaît, donne quelques détails. Comme aux deux premiers siècles, la remise de décorations fait l'objet d'une cérémonie solennelle devant l'assemblée des soldats : « Quand Valérien Auguste eut pris place dans les thermes à Byzance, en présence de l'armée ainsi que des services du palais, tandis que se tenaient à ses côtés Nummius Tuscus... » ; « Voici les paroles que prononça Valérien devant l'assemblée des soldats... »²²⁹. Les événements décrits et les paroles rapportées sont purement fictifs mais ils coïncident avec ce qui existait aux deux premiers siècles, rendant ces cérémonies partiellement crédibles, au moins dans leur forme. Pour V. Maxfield, les cadeaux en nature et les augmentations de rations ont, semble-t-il remplacé les décorations du Haut-Empire qui disparaissent sur les inscriptions du IIIe siècle²³⁰. Toutefois, en dehors des mentions peu fiables de l'*Histoire Auguste*, les témoignages littéraires de l'époque tétrarchique, certes encore plus discrets, attestent peut-être d'une continuité en la matière²³¹. Il semble que le IIIe siècle a été l'époque d'une double évolution. Pour des raisons qui nous restent inconnues, il y a d'abord eu la disparition du besoin ressenti jusque-là par les militaires décorés de faire apparaître les distinctions qu'ils avaient reçues sur les inscriptions. Vinrent ensuite des changements progressifs dont nous ne connaissons pas la nature exacte mais qui débouchèrent sur des périodes plus tardives que celle que nous avons choisi d'étudier sur une nouvelle panoplie de décorations étudiées par M. Speidel²³². « On retrouve au IVe et Ve siècles certaines des distinctions qui existaient sous le Haut-Empire et même sous la république » écrit Y. Le Bohec²³³.

Les décorations remises par l'empereur ou par ses représentants et décrites par l'auteur de l'*Histoire Auguste*, consistent en javelots honorifiques, en couronnes, en colliers ou bracelets en métal précieux et en étendards²³⁴. Elles sont attribuées en fonction du grade des

²²⁷ Voir par exemple, *Histoire Auguste, Vie de Probus*, V, 1.

²²⁸ Y. Le Bohec, *L'armée romaine sous le Haut-Empire*, Paris, 1990, p.65.

²²⁹ *Cum consedisset Valerianus Augustus in thermis apud Byzantium, praesente exercitu, praesente etiam officio palatino, adsidentibus Nummio Tusco...* *Histoire Auguste, Vie d'Aurélien*, XIII, 1. *Verba Valeriani pro contione habita .. Vie de Probus*, V, 3. Trad. A. Chastagnol.

²³⁰ V. Maxfield, *Roman military decorations*, Londres, 1981, p. 249.

²³¹ *Panegyrique de Constantin, Panegyrique latin*, VII, 16, 2.

²³² Sur les décorations du Bas-Empire voir M.P. Speidel, « Late Roman Military Decorations », I et II, *Antiquité Tardive*, 4, 1996, pp. 235-243 ; et *Antiquité Tardive*, 5, 1997, pp. 231-237.

²³³ Y. Le Bohec, *L'armée romaine sous le Bas-Empire*, Paris, 2006, p. 95.

²³⁴ *Histoire Auguste, Vie d'Aurélien*, XIII, 3 et *Vie de Probus*, V, 1.

soldats : les militaires non gradés se voient récompensés essentiellement pour leurs actions sur le terrain alors que les officiers se voient récompensés pour leur participation à des campagnes, guerres civiles comprises²³⁵. A ces objets déjà connus aux deux premiers siècles et répertoriés par V. A. Maxfield, pouvaient s'ajouter des objets précieux comme une coupe pour les sacrifices, un plat d'argent ou des vêtements, des rations alimentaires, un logement ou de l'argent s'il faut croire l'auteur de l'*Histoire Auguste*²³⁶. La remise de décorations peut être assortie d'une promotion²³⁷ et se clôt par un sacrifice et un banquet²³⁸.

Ainsi, même si les incertitudes restent nombreuses pour le III^e siècle, il semble que les princes de l'époque ont poursuivi ce qui existait déjà auparavant, la conjoncture guerrière de l'époque leur facilitant même la tâche en la matière. Les témoignages du IV^e siècle montrent que les décorations avaient certes évolué mais qu'elles avaient toujours cours au sein de l'armée. Reste que nous manquons singulièrement d'éléments pour l'époque qui nous concerne. Outre les motifs invoqués par V. Maxfield qui inciteraient le lecteur à penser que les décorations avaient momentanément disparu, nous pouvons sans doute invoquer l'état de guerre quasi permanent qui a peut-être contribué, non pas à faire disparaître mais à banaliser les décorations dont pouvaient s'enorgueillir un très grand nombre de soldats et d'officiers qui, pour un temps, y ont porté un moindre intérêt (au moins sur les inscriptions qu'ils faisaient graver). L'important était ailleurs.

C : L'accélération des carrières

Aux deux premiers siècles, le système de promotion au sein des armées limitait, en règle générale, les ascensions trop rapides peu appréciées dans les mentalités romaines. Les hauts responsables se devaient d'alterner des fonctions civiles et des fonctions militaires et un personnage dont la formation était exclusivement liée à la vie des camps incarnait une forme de déséquilibre. En fonction de ce schéma, les auxiliaires accédaient à la citoyenneté romaine, les soldats pouvaient espérer gravir les échelons jusqu'au centurionat, les centurions les plus méritants se voyaient parfois ouvrir les portes d'accès à l'ordre équestre, les chevaliers romains pouvaient accéder aux fonctions procuratoriennes, voire aux grandes préfetures et les sénateurs exerçaient les plus hautes responsabilités. Pour tous, la guerre était l'occasion de montrer leur *virtus* et de se voir récompensé par des promotions sans malmener les hiérarchies traditionnelles. De fait, la place des hommes issus de l'armée au sein des hautes sphères de décision et d'exécution restait minime comme l'attestent les chiffres fournis par M. Christol²³⁹. La crise qu'avait connue l'Empire sous Marc Aurèle avait favorisé une première émergence de spécialistes des questions militaires et certains membres de l'ordre équestre comme Helvius Pertinax ou M. Valerius Maximianus avaient pu faire de belles carrières tout

²³⁵ Sur le détail des attributions voir V. Maxfield, *Roman military decorations*, Londres, 1981, pp. 101-144 ; Y. Le Bohec, *L'armée romaine sous le Haut-Empire*, pp. 63 – 65.

²³⁶ *Histoire Auguste, Vie de Probus*, V, 1 ; IV, 5-6 ; *Vie d'Aurélien*, XIII, 2.

²³⁷ *Histoire Auguste, Vie de Probus*, V, 4 ; VI, 6.

²³⁸ Voir B. Campbell, *The emperor and the roman army*, Oxford, 1984, p. 201.

²³⁹ M. Christol, « Armée et société politique dans l'empire romain au III^e siècle après J-C. (De l'époque sévérienne au début de l'époque constantinienne) », *Civiltà Classica e Cristiana*, 9, 1988, pp. 179-180. Pour l'évolution des carrières sous le règne de Septime Sévère voir l'analyse récente de I. Mennen, *Power and Status in the Roman Empire*, Leiden-Boston, 2011, pp. 193-216.

en restant des cas isolés²⁴⁰. A la fin du II^e siècle, le même schéma se reproduisait, favorisait de belles promotions mais l'organisation des armées n'avait guère changé et les sénateurs assuraient toujours la charge des hauts commandements. Par la suite, les formidables ascensions que connurent certains personnages sous Caracalla ou Elagabal ont toujours été regardées comme scandaleuses.

L'élévation de Maximin le Thrace en 235 n'était pas le révélateur d'une évolution des carrières au sein de l'armée mais plutôt un accident de parcours sans lendemain. La reprise en main de l'armée effectuée sous Gordien III par Timésithée avait surtout pour but de lutter contre l'indiscipline et de replacer des hommes politiquement sûrs à la tête des légions²⁴¹. Ceux qui furent investis de nouveaux commandements étaient des sénateurs issus de l'aristocratie sévérienne, en règle générale dotés d'une solide expérience, et les quelques aménagements techniques sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement ne modifiaient pas le paysage militaire de façon substantielle. Même si la menace germanique fut écrasée par les terribles offensives de Maximin en territoire ennemi, Timésithée, avec l'accroissement de la menace perse, ressentit le besoin de confier le commandement de certains corps à des officiers de métier. La chose apparaît dans le *cursus* de deux anonymes dont l'un fut [*praep(ositus) a divo] Gordiano leg(ioni I)...* vers 241/242²⁴² et l'autre *dux leg(ionum) Dac(iae)*²⁴³ semble-t-il à la même époque. Le second était d'un grade relativement modeste et sa carrière fut accélérée par Timésithée d'abord et Philippe l'Arabe ensuite. Ce dernier, ainsi que son frère C. Iulius Priscus, tous deux chevaliers romains, virent leur carrière arriver au sommet de l'état avec la faveur du préfet du prétoire qui les laissa, à leur tour favoriser certains de leurs compatriotes comme Claudius Aurelius Tiberius. Ont également connu de belles promotions pendant ces années là des gens comme Valerius Valens, Aurelius Basileus, C. Iulius Alexander ou Vibius Seneca mais elles n'étaient pas pour autant synonymes d'un changement notable²⁴⁴. Du reste, jusqu'au début des années 250, et plus précisément à partir du règne de Trajan Dèce, l'Empire n'a pas connu de conflits durables.

Ce n'est qu'à partir de ce moment que les choses deviennent beaucoup plus difficiles. La guerre est omniprésente, engendre des pertes importantes, des opérations militaires prolongées, un besoin de renouvellement des cadres et donc de nombreuses occasions de

²⁴⁰ Sur les officiers de cette époque voir B. Rossignol, *Etudes sur l'empire romain en guerre durant le règne de Marc Aurèle (161-180)*, Thèse, Paris I Panthéon-Sorbonne, 2004.

²⁴¹ Voir X. Lorient, «Les premières années de la grande crise du III^e siècle : de l'avènement de Maximin le Thrace (235) à la mort de Gordien III (244)», *ANRW*, II, 2, 1975, p. 740-745.

²⁴² *CIL*, VI, 1638 = *ILS*, 1131. H. G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut – Empire romain*, Paris, 1960, n° 324, pp. 831-839.

²⁴³ [- - - *praef(ecto) veh[icul(or)um, proc(uratori) lud(i) ma[gni, proc(uratori) Lusit(aniae), trib(un) p[raetorianorum] Philipporum A[ug(ustorum)], p(rimo) p(ilo), duci leg(ionum) Dac(iae), (centurioni), corn(iculario) praef(ectorum) pr(aetorio)*. *CIL*, VI, 1645 = *ILS*, 2772. H. G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut – Empire romain*, Paris, 1960, n°334, p. 872.

²⁴⁴ Claudius Aurelius Tiberius : *PIR*² C 810 ; H. G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut – Empire romain*, Paris, 1960, n° 333, p. 872. Valerius Valens : *PIR* V 147 ; H. G. Pflaum, *ibid.*, n° 323, p. 830. Aurelius Basileus : *PIR*² A 1467 ; Pflaum, *ibid.*, n° 327, pp. 849-851. C. Iulius Alexander : *AE*, 1910, 36 = *ILS*, 9221. Vibius Seneca : H. G. Pflaum, *Carrières procuratoriennes*, supplément 1982, n° 349a, p. 96-97. Sur tous ces personnages voir également X. Lorient, «Les premières années de la grande crise du III^e siècle : de l'avènement de Maximin le Thrace (235) à la mort de Gordien III (244)», *ANRW*, II, 2, 1975, p. 742 – 744.

promotion. Mais, souligne M. Christol, notre connaissance des états-majors pour les années 253 – 260 n'est pas très assurée²⁴⁵. Les sources littéraires ne sont pas très loquaces. Les noms des grands chefs qu'elles donnent sont souvent ceux des usurpateurs comme Ingenuus, Postumus ou Regalianus dont les carrières nous échappent presque totalement²⁴⁶. Quant à ceux qui ne tentèrent pas d'usurper le pouvoir, les renseignements sont également bien maigres. Zosime donne le nom de Sucessianus, un chevalier nommé à Pityonte pour commander des détachements devant résister à l'envahisseur goth²⁴⁷. Suite à ses succès, Sucessianus semble avoir connu une rapide ascension puisqu'il fut fait préfet du prétoire, chargé conjointement avec l'empereur Valérien de prendre des dispositions concernant Antioche et sa reconstruction suite à l'offensive perse²⁴⁸. Malheureusement, on n'en sait pas davantage. L'épigraphie, tout en donnant des exemples de carrières beaucoup plus précis comme ceux de M. Cornelius Octavianus ou de L. Petronius Taurus Volusianus, ne révèle pas, dit M. Christol, d'évolution notable dans la mesure où ces cursus ont pu avoir des antécédents et ne sont pas étayés par des exemples complémentaires en nombre suffisant²⁴⁹. Pour le même auteur, les grands changements n'interviennent qu'à partir des années 260 – 262 du fait de l'exclusion des sénateurs des gouvernements des provinces impériales prétoriennes (épisodiquement des provinces consulaires) et du commandement des légions. De fait, l'Empire traversait une crise sans précédent et avait désespérément besoin de ces *virii militares*²⁵⁰.

En comparant le *cursus* de Petronius Fortunatus avec celui d'Aurelius Gaius, C. Badel a montré dans son ouvrage que les schémas d'avancement au sein de l'armée sont restés les mêmes « à un siècle de distance »²⁵¹. En revanche, le rythme s'est accéléré. Des hommes comme Traianus Mucianus, Iulius Placidianus, Marcianus, Auréolus, Héraclienus, les futurs empereurs Claude ou Aurélien font de brillantes carrières pendant les années 260 – 268²⁵². Mais si le parcours de Traianus Mucianus ou de Marcianus nous sont à peu près connus, il n'en va pas de même pour les grands généraux qui ont connu une ascension très rapide et qui se sont hissés au sommet sous le règne personnel de Gallien. Soulignant l'importance des

²⁴⁵ M. Christol, « Armée et société politique dans l'empire romain au IIIème siècle après J.-C. (De l'époque sévérienne au début de l'époque constantinienne) », *Civiltà Classica e Cristiana*, 9, 1988, p. 191.

²⁴⁶ Voir annexe III, n° 76, 36, 123.

²⁴⁷ Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 32, 1.

²⁴⁸ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 32, 2. Sucessianus : *PIR*² S 943.

²⁴⁹ M. Cornelius Octavianus : *PIR*² C 1408 ; H.G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut – Empire romain*, Paris, 1960, n° 347bis, pp. 905-923. L. Petronius Taurus Volusianus : *PIR*² P 313 ; H.G. Pflaum, *idem*, Paris, 1960, n° 347, M. Christol, *Essai sur l'évolution des carrières sénatoriales dans la 2è moitié du IIIè siècle ap. J.-C.*, Paris, 1986, p. 91, 102, 120, 130-131.

²⁵⁰ G. Lopuszanski, « La transformation du corps des officiers supérieurs dans l'armée romaine, du Ier au IIIème siècle », *MEFR*, 55, 1938, pp. 131-183 ; M. Christol, « Armée et société politique dans l'empire romain au IIIème siècle après J.-C. (De l'époque sévérienne au début de l'époque constantinienne) », *Civiltà Classica e Cristiana*, 9, 1988, p. 191 ; I. Mennen, *Power and Status in the Roman Empire*, Leiden-Boston, 2011, pp. 216-246.

²⁵¹ C. Badel et A. Béranger, *L'Empire romain au IIIème siècle ap. J.-C, Textes et documents*, Paris, 1998, pp. 88-89. Sur A. Gaius voir Th. Drew-Bear, « Les voyages d'Aurélius Gaius », *La géographie administrative et politique d'Alexandre à Mahomet*, Actes du Coll. De Strasbourg, 14-16 juin 1979, p. 93-141.

²⁵² Traianus Mucianus : *PIR*² T 300 ; M. Christol, « La carrière de Traianus Mucianus et l'origine des *protectores* », *Chiron*, 7, 1977, pp. 393-408. Iulius Placidianus : annexe III, n° 86 ; L.(?) Aurelius Marcianus : annexe III, n° 19 ; Aureolus : annexe III, n° 29. Heraclienus : *PLRE*, I, p. 417, n° 6. M. Aurelius Claudius : *PIR*² A 1626 ; L. Domitius Aurelianus : annexe III, n° 54.

travaux effectués par M. Christol sur l'évolution des carrières, X. Lorient et D. Nony rappellent que l'appartenance aux *protectores* permettait « un accès plus facile au prince, offrait des possibilités d'ascension professionnelle et sociale et pouvait même, exceptionnellement, frayer la voie vers la pourpre »²⁵³. Ce fut le cas pour Constance Chlore et pour Maximin Daïa²⁵⁴. La mise en place de la tétrarchie fut synonyme de changements dans la carrière militaire, notamment dans la hiérarchie, un sujet sur lequel « il reste un livre à écrire » note Y. Le Bohec²⁵⁵. Toutefois, les réformes dont l'armée faisait l'objet n'ont pas freiné le rythme accéléré que les carrières militaires connaissaient depuis les années 260. Tout au contraire « Chaque soldat, lors de son engagement, veut croire qu'il a dans sa giberne un bâton de maréchal » écrit C. Zuckerman « et cet espoir était sans doute mieux fondé pour un soldat du Bas-Empire que pour celui du principat »²⁵⁶. Le cursus des tétrarques eux-mêmes est là pour en témoigner.

Malgré les conditionnels et les imprécisions, tous les historiens, et notamment M. Christol, qui se sont penchés sur la question ont clairement fait apparaître qu'avec la crise et les réformes opérées par Gallien, la place des militaires, dont les carrières avaient très rapidement progressé pour certains d'entre eux, à la tête de l'armée et dans les hautes sphères du pouvoir était devenue prépondérante²⁵⁷. Toutefois, l'accélération des carrières en tant que récompense du service militaire n'était pas allée de soi. De fait, jusqu'à la mort de Valérien, les empereurs qui se succèdent jusqu'en 260 n'ont pas jugé utile de prendre des mesures allant dans ce sens. Sans doute peut-on risquer l'affirmation selon laquelle cette innovation fut forcée par les circonstances. Elle n'entre véritablement en application qu'à partir du règne personnel de Gallien, à un moment où la situation militaire et politique était très grave. Les

²⁵³ X. Lorient, D. Nony, *La crise de l'Empire romain (235-285)*, Paris, 1997, p. 140.

²⁵⁴ *Constantius [...] protector primum, inde tribunus, postea praeses Dalmatarum fuit. Excerpta Valesiana, Origo Constantini imperatoris*, I, 2. *Daia vero sublatus nuper a pecoribus et silvis, statim scutarius, continuo protector, mox tribunus, postridie Caesar, accepit Orientem calcandum et conterendum.* Lactance, *De mortibus persecutorum*, XIX, 6.

²⁵⁵ Y. Le Bohec, *L'armée du Bas-Empire*, Paris, 2006, p. 78. Voir le chapitre VI, pp. 78-96 sur la nouvelle hiérarchie progressivement mise en place à partir de Dioclétien. Pour la hiérarchie du Haut-Empire voir A. Von Domaszewski, *Die Rangordnung des römischen Heeres*, 5^{ème} éd. augmentée par B. Dobson, Cologne-Vienne, 1981.

²⁵⁶ C. Zuckerman « L'armée » dans C. Morisson (dir.), *Le monde byzantin*, Paris, 2004, p. 174.

²⁵⁷ M. Christol, *L'Etat romain et la crise de l'Empire sous le règne des empereurs Valérien et Gallien* (Thèse de doctorat sous la direction de Ch. Pietri), Paris, 1981 ; « L'Etat romain et la crise de l'Empire (253 – 268) », *L'Information Historique*, 44, 1982, pp. 156 – 163 ; *Essai sur l'évolution des carrières sénatoriales dans la 2^e moitié du III^e siècle ap. J.-C.*, Paris, 1986.

Dans son ouvrage *Power and Status in the Roman Empire*, Leiden-Boston, 2011, I. Mennen résume l'évolution qui a eu lieu entre le règne de Septime Sévère et celui de Gallien. Sous Septime Sévère, sénateurs et chevaliers sont répartis en quatre groupes au sein de l'armée : les *virii consulares* qui monopolisent les gouvernements d'une grande partie des provinces et les commandements des légions, les *duces exercitum* (dont beaucoup sont des sénateurs) nommés temporairement à la tête de détachements pour résoudre un problème particulier, les *comites* qui servent dans l'entourage impérial pendant les campagnes militaires et dont le rang réhausse le prestige de l'empereur qui a besoin de leurs relations dans les hautes sphères du pouvoir romain et les *duces*, commandant d'unités ou subordonnés souvent issus de l'ordre équestre opérant sous les ordres de sénateurs. A partir du règne de Gallien, les gouverneurs de province sont de plus en plus fréquemment des chevaliers *agens vice praesidis*, les *duces equitum* qui commandent des détachements mobiles sont des hommes issus des rangs de l'armée, les *comites* sénatoriaux sont remplacés par des officiers équestres (dont bon nombre de *protectores*) qui ont l'expérience du terrain et des liens avec les cadres subalternes. Viennent enfin des chefs d'unités de rang équestre comme les préfets de légion.

motivations de l'empereur ne sont pas connues. Il est certain que Gallien avait un besoin désespéré des militaires pour leur compétence à un moment où la situation était dramatique. Sans doute l'accélération des carrières permettait-elle de fidéliser les militaires dans une certaine mesure. De fait, Gallien a connu un règne relativement long comparé à bon nombre de ses éphémères prédécesseurs ou successeurs. Mais, si cette condition a paru nécessaire, le nombre de révoltes survenues après 260 montre que cela fut loin d'être suffisant. Notre étude des catalyseurs de révoltes a montré que les motifs de rébellion ne se rattachaient pas, dans leur très grande majorité, à ce domaine même si tout manquement à ce que les soldats estimaient être leur dû pouvait s'avérer extrêmement dangereux pour l'empereur. Les nouvelles perspectives offertes à de nombreux officiers n'empêchèrent pas les favoris de Gallien de se rebeller contre lui. Pire, elles devenaient même un facteur supplémentaire de déstabilisation du pouvoir puisque la fonction d'empereur avait désormais tendance à devenir le sommet de la carrière militaire au détriment de l'hérédité qui, elle, limitait théoriquement le nombre de successeurs présumés. Enfin, cette évolution rapprochait dangereusement le prince de ses subordonnés, ancien *comilitones* qui pouvaient désormais nourrir les mêmes ambitions. Récompenser le service militaire par l'ensemble des moyens que nous venons de rappeler faisait partie des tâches essentielles de tout prince voulant conserver son pouvoir. Les militaires n'en attendaient pas moins de lui. Mais, outre ces récompenses, nous avons eu l'occasion de le démontrer dans la seconde partie de cette étude, les soldats exigeaient tout autant de leur prince qu'il exerce pleinement son rôle d'*imperator* et qu'il apporte la victoire.

IV L'empereur du IIIe siècle, un chef de guerre omniprésent.

1° Le commandant en chef.

La variété des troupes (cavalerie, infanterie lourde ou légère, archers auxiliaires palmyréniens, cavalerie auxiliaire germanique ou maure ...), des théâtres d'opération (forêts de Germanie, plaines du Bas-Danube, confins désertiques d'Afrique du Nord), des ennemis et de leur mode opérationnel ajoutés au nombre important de conflits et à l'attitude intransigeante de l'armée ont changé le métier d'empereur dans le sens où la conduite de la guerre s'impose à lui comme une tâche essentielle et prioritaire quelles que soient ses inclinations personnelles, les autres éventuels problèmes importants de l'état ou les réelles compétences du prince en la matière. A titre de comparaison, pour mesurer l'écart qui peut séparer les « empereurs-soldats » de leurs prédécesseurs, on peut s'attarder quelques instants sur l'exemple de Domitien. Dans la seconde moitié des années 80, l'armée romaine subit toute une série de revers sur le Bas-Danube face aux Daces. Les contre-offensives décidées par l'empereur, qui vient jusqu'en Mésie mais se désintéresse totalement de la direction des opérations selon Dion Cassius²⁵⁸, échouent les unes après les autres entre l'hiver 85-86 et le printemps 88. En 86, Oppius Sabinus, légat de Mésie est vaincu et massacré avec sa légion²⁵⁹ et l'année suivante, le même scénario se reproduit avec la défaite et la disparition de Cornelius Fuscus et de toute la Ve légion *Alauda*. Les choses s'améliorent pour les armées

²⁵⁸ Dion Cassius, *Histoire Romaine*, LXVII, 7.

²⁵⁹ Jordanes, *Histoire des Goths*, XIII, 76 ; Eutrope, *Breviarium*, VII, 23, 4.

romaines en 88 mais l'empereur finit par négocier un traité, fort critiqué par Dion Cassius²⁶⁰, qui ne réglait absolument pas le problème dace. Malgré tout cela, Domitien ne voit pas se lever contre lui de réactions de la part de l'armée. Une telle situation est inimaginable dans la seconde moitié du IIIe siècle. L'armée aurait eu là de quoi nourrir au moins trois motifs de révolte et/ou d'assassinat du prince si l'on se réfère aux catalyseurs de révolte définis dans la seconde partie de cette étude. Certes, jusqu'à la fin du IIe siècle, tout prince se devait d'apparaître comme un bon défenseur de l'Empire et un bon chef d'opération faute de quoi il pouvait être critiqué. Mais les élites comme l'armée s'étaient acclimatées, avec parfois plus ou moins de difficultés, à des princes dont la chose militaire n'entraînait pas dans leurs préoccupations majeures, voire dans leurs préoccupations tout court²⁶¹. C'est devenu beaucoup plus difficile sous les Sévères, Elagabal et Sévère Alexandre ont pu le mesurer à leurs dépens, et tout à fait impossible après la mort de Gordien III en 244. L'armée, qui elle seule désormais fait et défait les princes, attend de l'empereur, beaucoup plus que par le passé, qu'il définisse des choix stratégiques et tactiques, qu'il assume personnellement la direction des opérations tout en appréciant volontiers sa participation à la mêlée meurtrière du combat. Les panégyriques de Maximien ou le panégyrique de Constance font du métier d'empereur, une activité entièrement tournée vers la guerre et vers le rétablissement de la puissance romaine souligne M. Christol : commander les armées, rétablir la sécurité et maintenir la concorde impériale sont devenues les tâches prioritaires du prince²⁶².

Depuis les débuts du principat, la stratégie d'ensemble de l'empire romain a cumulé l'offensive et la défensive²⁶³. En 14 ap. J-C, le domaine romain est à peu près délimité. Y. Garlan écrit : « La politique extérieure d'Auguste visa avant tout à la conservation et à la stabilisation des résultats acquis »²⁶⁴. Mais les empereurs qui succédèrent à Auguste n'ont pas abandonné toute politique belliqueuse et les forces expansionnistes de l'Empire étaient toujours bien vivantes. Y. Le Bohec parle, pour les deux premiers siècles, d'une « offensive dans la défensive » basée sur une défensive linéaire qui comprenait des adaptations tactiques en fonction du théâtre d'opération le long du *limes*, le tout n'excluant pas des opérations

²⁶⁰ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXVII, 7.

²⁶¹ O. Hekster, « Fighting for Rome : the Emperor as a Military Leader », dans L. de Blois, E. Lo Cascio, O. Hekster, G. de Kleijn (éd.), *The Impact of the Roman Army (200 B.C.- 476 A.D.)*, Leiden- Boston, 2007, pp. 91-106.

²⁶² M. Christol, « Le métier d'empereur et ses représentations à la fin du IIIe siècle et au début du IVe siècle », *Cahiers du Centre Glotz*, 10, 1999, pp. 361-366.

²⁶³ Sur les questions de stratégie que les Romains n'ont jamais définies au sens où nous pouvons l'envisager aujourd'hui voir Y. Garlan, *La guerre dans l'Antiquité*, Paris, 1972 ; E. N. Luttwak, *The Grand Strategy of the Roman Empire from the First Century A. D. to the Third*, Baltimore et Londres, 1976 ; M. Reddé, « Mare Nostrum. Les infrastructures, le dispositif et l'histoire de la marine militaire sous l'Empire romain », *BEFAR* 260, Paris, 1986 ; Y. Le Bohec, *L'armée romaine sous le Haut-Empire*, Paris, 1989, pp. 155-191 ; M. J. Nicasie, *Twilight or Empire : The Roman Army from the reign of Diocletian until the Battle of Adrianople*, Amsterdam, 1998, chap. V, *The Grand Strategy of the Roman Empire*, pp. 117-184 ; S. Janniard, « L'armée romaine dans quelques travaux récents. 2^{ème} partie : Stratégies et techniques militaires », *Antiquité tardive*, 9, 2001, pp. 351-354 ; M.J.A. Bartolini, « Les causes du changement de la grande stratégie romaine de défense périphérique à la défense en profondeur au IIIe siècle », *Ancient History Bulletin*, 17, 2003, pp. 195-212 ; B. Campbell, « The Army » dans *CAH*, vol XII, Cambridge, 2^{ème} éd., 2007, pp. 114-116 ; P. Cosme, *L'armée romaine*, Paris, 2007, pp. 203-208 ; 239-241 ; Y. Le Bohec, *L'armée romaine sous le Bas-Empire*, Paris, 2006, pp. 140-150 ; *L'armée romaine dans la tourmente*, Paris, 2009, pp. 63-70.

²⁶⁴ Y. Garlan, *La guerre dans l'Antiquité*, Paris, 1972, p. 103.

préventives en territoire ennemi où les légions pouvaient construire routes et postes d'observation ou des opérations de conquêtes comme celles qui ont eu lieu sous Claude ou Trajan²⁶⁵. Sous les derniers Sévères, l'Empire s'oriente vers une stratégie exclusivement défensive sans que le discours public en fasse part. De fait, ce fut un choix dicté progressivement par les circonstances, d'abord parce que ce ne sont plus les Romains qui agressent leurs voisins mais le contraire, ensuite parce que le pouvoir impérial a sans doute pris conscience de la limite de ses forces expansionnistes sans que cela soit exprimé explicitement. Si Septime Sévère annexe la Mésopotamie, étend l'influence romaine en Afrique vers le Sud jusqu'au Castellum Dimidi, il se garde bien de créer une nouvelle province après ses campagnes victorieuses au Nord du mur d'Hadrien. En tout cas, s'il en a eu l'intention, celle-ci ne fut pas reprise par son fils Caracalla. Bientôt, Rome va se trouver dans un constant état d'impréparation face à ses adversaires. J-M Carrié l'explique par les préjugés culturels des Romains²⁶⁶. Le monde barbare, constitué de déserts ou de contrées sauvages, superbement ignoré, est peuplé de populations jugées primitives et/ ou inorganisées (à l'exception des Parthes puis des Perses), dont le courage guerrier est admiré par certains auteurs comme Tacite²⁶⁷, mais qui recèle nombre d'abérations pour le monde gréco-romain qui ne s'intéresse pas à la diversité des peuples, aux mutations dont ils sont l'objet ou aux migrations qu'ils entament quand bien même ses commerçants pouvaient lui fournir de précieux renseignements en la matière. Enfin, les Romains comprennent parfois mal ou sont déconcertés par les buts de guerre de leurs adversaires qui soit demandent à devenir des sujets de l'Empire, soit ne cherchent qu'à faire du butin sur un long rayon d'action. Les choses sont plus claires en Orient où les Perses ont succédé aux Parthes. Là, écrit J-M. Carrié, « l'affrontement mobilisait des enjeux de prestige, il représentait pour les deux antagonistes le test de leur capacité à gouverner le monde mais aussi, plus concrètement, le contrôle du commerce caravanier avec l'Extrême Orient »²⁶⁸.

Le choix d'une défensive exclusive qui ne disait pas son nom adoptée par l'entourage de Sévère Alexandre, désireux entre autres de limiter les dépenses militaires, ne fut accepté qu'à contre-cœur. Nous avons déjà mentionné les critiques exprimées par les militaires sur la façon dont le dernier Sévère a mené sa campagne orientale ainsi que ses opérations contre les Germains. De la même façon, les négociations entamées par Philippe l'Arabe pour conclure la paix avec les Perses en 244 ou celles de Trébonien Galle avec les Goths ne rencontrent que des réactions mitigées, voire critiques, de la part des élites et/ ou des soldats. Pourtant, face à la recrudescence et à la simultanéité des menaces, les empereurs, dans un premier temps, ne changent guère d'attitude et n'entament pas de réformes significatives. Les princes, à commencer par Maximin le Thrace²⁶⁹, concentrent d'abord leur attention sur l'entretien du réseau routier (dont témoignent les très nombreux milliaires) parfois tombé en bien mauvais état. Rome renoue avec la pratique, jamais complètement abandonnée, des princes clients

²⁶⁵ Y. Le Bohec, *L'armée romaine sous le Haut-Empire*, Paris, 1989, p. 158.

²⁶⁶ J-M. Carrié, *L'Empire romain en mutation des Sévères à Constantin (192 – 337)*, Paris, 1999, p.95.

²⁶⁷ voir Tacite, *La Germanie*.

²⁶⁸ J-M. Carrié, A. Rousselle, *L'Empire romain en mutation*, Paris, 1999, p. 99.

²⁶⁹ Milliaires de Pannonie : *AE*, 1998, 1060 ;1996, 1048 et 1258 ;1986, 586, 652, 656 ... ; S. Blason Scarel, « Maximin et le *bellum Aquilaiense* », dans *Ad Undecimum V* (annuaire 1991), S. Giorgio di Nogaro, 1992, pp. 131-148. Milliaires et travaux autour d'Aquilée : *CIL*, V, 7989 – 7990 ; *AE*, 1999, 397...

pour contrôler les marches de l'Empire. Gordien III restaure temporairement un royaume d'Osrhoène qui avait été supprimé par Septime Sévère et Caracalla²⁷⁰. Des relations sont entretenues avec les Baquates en Maurétanie Tingitane. Les textes rassemblés par G. Di Vita-Evrard mentionnent des *colloquia* périodiques entre les autorités romaines et les chefs Baquates, d'abord qualifiés de *principes* puis de *reges* à partir du règne de Probus²⁷¹. Avec les royaumes du Bosphore, les liens très anciens s'étiolent avec les invasions gothiques. La présence militaire de Rome dans la région est encore attestée en 248 mais a vraisemblablement disparu par la suite avant de réapparaître dans les années 275-280²⁷². En Asie Mineure, une inscription grecque de Termessos de Pisidie a été gravée en 256 en l'honneur d'un personnage qualifié d'allié des Augustes. X. Lorient et D. Nony pensent qu'il s'agit d'un dynaste local investi de responsabilités exceptionnelles et d'un commandement militaire qui pourrait être mis en relation avec la turbulence des montagnards du Taurus ou avec la piraterie des côtes lyciennes²⁷³.

Les choses évoluent plus sensiblement à partir de 260. Sous le règne de Gallien, Rome consent, à nouveau, à l'abandon de territoires devenus difficilement défendables²⁷⁴. Après l'abandon des champs Décumates, Aurélien évacue la Dacie²⁷⁵. Sans doute la province n'était-elle plus vraiment contrôlée à la fin du règne de Gallien et peut-être cet empereur a-t-il échafaudé le projet réalisé ensuite par Aurélien ? L'événement se place vraisemblablement au début du règne d'Aurélien et une nouvelle province du même nom est recrée sur la rive droite du Danube pour camoufler le retrait. De la même façon, Auguste avait recréé les Germanies sur la rive gauche du Rhin au lendemain du désastre de Varus. M. Christol pense que ce fut un choix stratégique bien pensé de la part de l'empereur. Il s'agissait d'effectuer un remaillage de la défense romaine dans ce secteur²⁷⁶. Le système fut efficace puisqu'avec l'amélioration de la situation sur cette frontière, Aurélien déplaça la *legio Ia Illyricorum* pour l'installer en Orient. Si Rome renoua avec les expéditions en territoire ennemi, sous Carus d'abord puis plus fréquemment sous les tétrarques, ce n'était pas pour étendre les frontières

²⁷⁰ S. K. Ross, "The last King of Edessa : New Evidence from the Middle Euphrates", *ZPE*, 97, 1993, p. 187 – 206.

²⁷¹ G. Di Vita-Evrard, « En feuilletant les *Inscriptions antiques du Maroc 2* », *ZPE*, 68, 1987, pp. 193-225.

²⁷² *IOSPE*², I, 167 = *AE*, 1904, 164 ; *IOSPE*, II, 36 A = *IGR*, I, 871 ; *IOSPE*, II, 58 = *IGR*, I, 889 citées par X. Lorient et D. Nony, *La crise de l'Empire romain*, Paris, 1997, p. 158.

²⁷³ *IGR*, III, 481 citée et commentée par X. Lorient et D. Nony, *La crise de l'Empire romain*, Paris, 1997, p. 46.

²⁷⁴ Certains postes excentrés, comme le *Castellum Dimidi*, sont abandonnés en Afrique sous le règne de Gordien III.

²⁷⁵ Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 33, 3 attribue l'évacuation de la Dacie à Gallien, Eutrope, *Breviarium*, IX, 8, 2 ; IX, 15, 1 et l'auteur de *l'Histoire Auguste, Vie d'Aurélien*, XXXIV, 7 attribuent la seule responsabilité de l'affaire à Aurélien. Zosime n'en dit pas un mot.

Sur l'évacuation de la Dacie voir, P. Horowitz, « Le problème de l'évacuation de la Dacie transdanubienne », *Revue Historique*, 169, 1932, pp. 82-90 ; E. Demougeot, *La formation de l'Europe et les invasions barbares. I. Des origines à l'avènement de Dioclétien*, Paris, 1969, pp. 452-457 ; A. Bodor, « Emperor Aurelian and the abandonment of Dacia », *Dacoromania* 1, 1973, pp. 29-40 ; R. Vulpe, « Considérations historiques autour de l'évacuation de la Dacie par Aurélien », *Dacoromania* 1, 1973, pp. 41-51 ; D. Tudor, « Preuves archéologiques attestant la continuité de la domination romaine au nord du Danube après l'abandon de la Dacie sous Aurélien (IIIe-Ve s.) », *Dacoromania* 1, 1973, pp. 149-161 ; E. Cizek, *L'empereur Aurélien et son temps*, Paris, 1994, pp. 123-153 ; A. Watson, *Aurelian and the Third Century*, Londres, 1999.

²⁷⁶ M. Christol, *L'Empire romain du IIIème siècle. Histoire politique (de 192, mort de Commode à 325, concile de Nicée)*, Paris, 1997, p. 159.

de l'Empire mais plutôt pour en assurer la sécurité²⁷⁷. Même si l'auteur anonyme du *Panégyrique de Constance* affirme que les princes ont « recouvré les régions qui étaient romaines » ainsi que « celles qui nous étaient hostiles », les champs Décumates ou la Dacie conquise par Trajan restaient définitivement perdus²⁷⁸.

Parallèlement, l'érection de murailles autour des cités ainsi que de forteresses connut un essor vigoureux. Dans son ouvrage sur l'armée du Bas-Empire, Y. Le Bohec, à partir des récentes données fournies par l'archéologie, atteste que bon nombre de camps ou de forts jusque-là datés de l'époque tétrarchique doivent, en fait, être attribués à la période d'« anarchie militaire »²⁷⁹. En Orient, les petits forts de plan carré appelés « *Quadriburgia* », unanimement attribués à Dioclétien jusque-là, devaient leur forme à des constructions dont on trouve des traces au milieu du III^e siècle. Des travaux effectués en Maurétanie Tingitane avaient déjà formulé des conclusions allant dans le même sens²⁸⁰. En dehors des zones frontières, peu de cités possédaient des murailles. En Gaule, par exemple, c'était un privilège accordé à certaines colonies romaines ou à des cités entretenant des liens étroits avec Rome à l'image d'Autun. Mais les raids profonds menés par les Alamans ou les Goths, ces derniers étant capables d'entamer des opérations de siège comme celui de Philippopolis en 267/ 268, poussèrent les empereurs de la seconde moitié du III^e siècle à modifier leur politique en la matière. Bon nombre de cités de provinces se dotent de fortifications. L'archéologie a retrouvé de nombreux sites dont certains furent riches en inscriptions comme à Nicée en Bithynie dont le rempart fut érigé en 269 ou à Adraha – Der'a en Arabie avec des constructions datées de 274/275²⁸¹. Si des constructions sont déjà attestées sous le règne de Philippe l'Arabe, le mouvement s'est accéléré avec l'aggravation de la situation militaire. L'Italie n'échappe pas à cette évolution et Rome elle-même est dotée de puissantes

²⁷⁷ Expédition de Maximien et de Dioclétien en Germanie dans *Panégyrique de Maximien* II(10), 7, 1-7 ; 9, 1 ; expédition de Constance en Batavie dans *Panégyrique de Constance* IV(8), 8 ; *Panégyrique de Constantin* VII (6), 4 ; expédition de Constantin en pays bructère dans *Panégyrique de Constantin* VII(6), 11 ; expédition de Constantin contre les Francs dans *Panégyrique de Constantin* IX(12), 21 ; X(4), 16-18...

²⁷⁸ *Nunc vero toto orbe terrarum non modo qua Romanus fuerat virtute vestra recepto, sed etiam qua hostilis edomito ... Panégyrique de Constance*, IV(8), 10, 4.

²⁷⁹ Y. Le Bohec, *L'armée romaine sous le Bas-Empire*, Paris, 2006, pp. 98-99. Sur l'essor des fortifications voir R. Fellmann, « Le 'camp de Dioclétien' à Palmyre et l'architecture militaire du Bas-Empire », *Mélanges P. Collart, Cahiers d'archéologie romande*, 5, Lausanne, 1976, pp. 173-191 ; J. Lander, « Typology and Late Roman fortification : the case of the Diocletianic type », *Roman Frontier Studies 1979, Papers presented to the 12th intern. Congress of Roman Frontiers Studies*, W.S. Hanson et L.J.F. Keppie (éd.), BAR, Intern. S., 71, Oxford, 1980, pp. 1051-1060 ; *Roman Stone Fortifications. Variation and change from the 1st C. A.D. to the 4th*, BAR, Intern. S., 206, Oxford, 1984 ; M. Reddé, « Dioclétien et les fortifications militaires de l'Antiquité tardive », *Antiquité Tardive*, 3, 1995, pp. 91-124 ; « L'armée et ses fortifications pendant l'Antiquité tardive : la difficile interprétation des sources archéologiques » dans Y. Le Bohec et C. Wolff (éd.), *L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier. Actes du Congrès de Lyon (12-14 sept. 2002)*, Lyon, 2004, pp. 157-167.

²⁸⁰ M. Gichon, « Estimating the Strength of quadriburgia garrisons, exemplified by Boqe in the Negev, *Eastern frontier of the Roman Empire*, 1989, pp. 121-142 ; S. Gregory, *Roman military architecture on the Eastern frontier 200-600*, Amsterdam, 1995-1997, 3 vol. ; M. Euzéat, « Les camps marocains d'Aïn Schkour et de Sidi Moussa bou Fri et l'introduction du « Quadriburgium » en Afrique du nord », *110ème Congrès des sociétés savantes*, 1985, pp. 373-376 ; M. Euzéat, *Le limes de Tingitane, la frontière méridionale*, Paris, 1989.

²⁸¹ *IGR*, III, 39 ; *AE*, 1953, 234 citées par X. Lorient et D. Nony, *La crise de l'Empire romain*, Paris, 1997, p. 149 ; H. G. Pflaum, « La fortification de la ville d'Adraha d'Arabie (259-260 à 274-5) », *Syria*, 34, 1957, p. 128-144.

fortifications sur l'ordre d'Aurélien qui avait dû arrêter avec beaucoup de peine peu de temps auparavant de nouveaux raids des Alamans et des Juthunges en Italie du Nord²⁸².

Le choix forcé de la défensive se traduit par des choix tactiques en fonction du théâtre des opérations. En Afrique²⁸³, par exemple, Rome n'a pas à faire avec un ennemi puissamment organisé mais « à une poussière de tribus berbères insoumises et turbulentes »²⁸⁴, très différentes les unes des autres mais belliqueuses et avides de pillage et représentant une sérieuse menace (sans égaler celle des Germains, des Goths ou des Perses) pour les provinces romaines. Suite au licenciement de la *IIIa Augusta* et à une réduction des effectifs, Philippe l'Arabe, poursuivant l'œuvre engagée sous Gordien III, passe d'une défense très mobile à une défense plus statique en éparpillant ses troupes entre une multitude de petites garnisons fortifiées relativement isolées les unes des autres. Chaque secteur était sous le commandement d'un officier supérieur de rang équestre (le *praepositus limitis*) qui était sous les ordres du légat de Numidie mais qui jouissait d'une large autonomie. D'après X. Lorient, le gouvernement impérial a très vraisemblablement encouragé les populations rurales de la frontière à se regrouper pour assurer leur défense, à fortifier fermes et villages et à constituer des milices susceptibles d'être affectées à la garde de certains points stratégiques²⁸⁵. Ces choix furent modifiés avec les troubles qui sévirent entre 253 et 260. A cette occasion, les Augustes Valérien et Gallien optèrent pour la création d'un grand commandement unifié sous la responsabilité de M. Cornelius Octavianus et reconstituèrent la *IIIa Augusta*²⁸⁶. Dans la portion d'Empire contrôlée par Gallien entre 260 et 268 se dessine un schéma précurseur de la défense mise en place sous le Bas-Empire. Aux défenses linéaires cantonnées sur les frontières, mais susceptibles de se déplacer lorsque les circonstances l'exigent, se superpose une armée de manœuvre sous les ordres personnels du prince pour accourir sur les points les plus menacés du *limes*²⁸⁷.

L'empereur de la seconde moitié du IIIe siècle, bien plus que ses prédécesseurs, fait également des choix tactiques personnels au contact de l'ennemi en prenant la direction des opérations et en dirigeant la bataille. Lorsque Maximin le Thrace, entre en Italie, c'est lui, prenant alors le rôle d'un officier subalterne, qui donne les consignes aux éclaireurs pour éviter que son armée ne tombe dans un piège. Puis, endossant la responsabilité du général, il met son armée en ordre de bataille en l'adaptant à la configuration du terrain. Il organise son dispositif en choisissant minutieusement les unités, les plaçant en fonction de leurs

²⁸² Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 49, 2 ; Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 35, 7 ; Eutrope, *Breviarium*, IX, 15, 1.

²⁸³ Voir par exemple les travaux de M. Christol, « Rome et les tribus indigènes en Maurétanie césarienne », *L'Africa romana*, 5, 1987, pp. 305-337 ; P-A. Février, « A propos des troubles de Maurétanie (villes et conflits du IIIème siècle) », *Gedenkschrift für Hans-Georg Pflaum, ZPE*, 43, 1981, pp. 143-148 ; M. Rachtel, *Rome et les Berbères. Un problème militaire d'Auguste à Dioclétien*, Bruxelles, coll. Latomus 110, 1970.

²⁸⁴ X. Lorient, « Les premières années de la grande crise du IIIème siècle : de l'avènement de Maximin le Thrace (235) à la mort de Gordien III (244) », *ANRW*, 1975, II, 2, p. 745.

²⁸⁵ X. Lorient, « Les premières années de la grande crise du IIIème siècle : de l'avènement de Maximin le Thrace (235) à la mort de Gordien III (244) », *ANRW*, 1975, II, 2, p. 750.

²⁸⁶ M. Christol, « Les règnes de Valérien et de Gallien (253-268), travaux d'ensemble, questions chronologiques. », *ANRW*, II, 2, 1975, pp. 811-813.

²⁸⁷ Sur la distinction entre armée de manœuvre et armée des frontières, voir la récente mise au point de Y. Le Bohec dans *L'armée romaine sous le Bas-Empire*, Paris, 2006, p. 145.

compétences respectives et, connaissant bien leur comportement dans la lutte, il prévoit le moment précis de leur intervention²⁸⁸. Philippe l'Arabe mena personnellement avec succès des opérations sur le Danube. Dans les durs combats qui opposent les troupes romaines aux Carpes, la victoire revint à Rome suite à la judicieuse décision impériale d'envoyer la cavalerie maure au moment opportun²⁸⁹.

Philippe, probablement, Maximin, assurément, sont des militaires de formation et, finalement, leur comportement en lui-même n'est pas vraiment exceptionnel. Rome avait déjà connu des princes dont l'attitude pouvait s'apparenter à ce qu'on vient de décrire. En revanche, c'est le côté systématique qui fait bientôt office de nouveauté. Aucun empereur ne peut adopter le comportement de Domitien décrit plus haut entre 86 et 88. Cela dit, jusqu'en 268, ce sont des empereurs issus de l'aristocratie sénatoriale qui se succèdent sur le trône ; des gens qui, a priori, n'ont pas la même aisance que Maximin ou Philippe dans la conduite de la guerre jusque dans ses moindres détails. De fait, les sources deviennent moins précises sur ceux qui succèdent à Philippe l'Arabe. Toutefois, les auteurs anciens reconnaissent des compétences militaires ou des goûts pour Trajan Dèce, Emilien ou Valérien²⁹⁰. Zosime décrit le premier dirigeant une campagne contre les Goths et lui attribue le dispositif de la bataille dans laquelle il périt²⁹¹. Si Valérien ou Gallien ne semblent pas avoir pris de dispositions aussi précises que Maximin ou Philippe, ils dirigent personnellement les opérations. Peu après son accession au pouvoir, Valérien « partit lui-même pour l'Orient afin de faire face aux Perses et confia à son fils les légions stationnées en Europe, avec mission de s'opposer avec les forces à sa disposition aux Barbares qui attaquaient de toutes parts »²⁹². M. Christol a, pour sa part, montré l'attention dont pouvaient faire preuve les Augustes vis-à-vis des dispositifs de défense de Germanie qu'ils inspectent collégialement en 257²⁹³. Quant à Gallien, vilipendé par les auteurs latins qui ne lui trouvent aucune qualité, il sut s'impliquer dans la direction des opérations en personne (« il affronta lui-même ces ennemis-là ») ou par généraux interposés (« pour [...] les contrées voisines de l'Italie, ainsi que l'Illyrie et la Grèce, il prescrivit aux généraux... »)²⁹⁴. On ne sait rien de ses compétences techniques sur le terrain, du fait s'il sut faire des choix tactiques précis dans les combats. Ses goûts philhellénistes ne le portaient vraisemblablement pas vers ces choses-là. En revanche, l'homme fit des choix judicieux et sut remarquablement s'entourer de militaires compétents comme Auréolus, Claude ou Aurélien. Cela dit, pour garder la confiance des légions du Danube pendant huit ans (de 260 à 268), on peut supposer qu'il ne manquait pas de qualités. A ce propos, on peut relever un épisode sans doute significatif chez Zosime. Engagé dans des opérations militaires contre des Germains,

²⁸⁸ Hérodien, *Histoire des Empereurs Romains*, VIII, 1-3.

²⁸⁹ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 20, 1-2.

²⁹⁰ Pour Trajan Dèce voir Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 21, 3 ; I, 22, 1. Pour Emilien voir Zonaras, *Annales*, XII, 21 ; Zosime, *ibid*, I, 29, 1. Pour Valérien voir Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 32, 2.

²⁹¹ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 23, 1-2.

²⁹² *Αὐτὸς μὲν ἐπὶ τὴν ἑῶν ἤλαυνεν Πέρσαις ἀντιστηζόμενος, τῷ δὲ παιδί τὰ ἐν τῇ Εὐρώπῃ στρατόπεδα παρεδίδου, τοῖς πανταχόθεν ἐπιούσι βαρβάροις μετὰ τῶν ἐκεῖσε δυνάμεων ἀντιστῆναι παρεγγυήσας.* Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 30, 1. Trad. F. Paschoud.

²⁹³ M. Christol, « Les déplacements du collègue impérial de 256 à 258 : Cologne capitale impériale », *Cahiers du centre Glotz*, 8, 1997, p. 249.

²⁹⁴ *Τοῖς μὲν τῆδε πολεμίοις αὐτὸς ἀντετάττετο[...].* *Ἰτὰ περὶ τὴν Ἰταλίαν καὶ τὰ ἐν Ἰλλυριοῖς καὶ τὴν Ἑλλάδα [...]* *τοὺς στρατηγούς [...]* ἔταξε. Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 30, 2. Trad. F. Paschoud.

Gallien fit bientôt cesser les combats pour entamer des négociations avec ses adversaires²⁹⁵. Nous avons vu dans la seconde partie de cette étude qu'une initiative de cette nature pouvait être extrêmement dangereuse pour l'empereur. Pourtant, à ce moment-là, la décision de Gallien ne suscita aucune réaction hostile de la part de l'armée.

A partir du règne de Claude II, les empereurs sont, par définition, des « empereurs-soldats ». Un auteur comme Zosime, volontiers disert sur les compétences militaires des souverains et plus fiable que l'auteur de l'*Histoire Auguste*, décrit avec précision les talents d'Aurélien dans l'art de mener la guerre. En Pannonie, juste après son accession au pouvoir, il donne l'ordre de rassembler dans les villes tout ce qui peut servir à l'alimentation des envahisseurs afin de les affamer, puis il lance une vigoureuse offensive avant d'entamer, en position de force, une phase diplomatique²⁹⁶. Lors de ses campagnes d'Orient, toujours aux dires de Zosime, l'empereur s'implique dans toutes les opérations d'envergure. A Antioche, c'est lui qui mène le combat et qui décide très précisément du dispositif à mettre en place sur le terrain, des manœuvres de feinte à adopter et des moments d'intervention jusqu'à la victoire finale²⁹⁷. Devant Emèse, toujours aussi présent, orchestrant avec toujours autant de précision la stratégie à adopter, il montre une grande capacité d'adaptation face à la supériorité de la cavalerie palmyrénienne²⁹⁸. Lors du siège de Palmyre, l'empereur veille aux opérations et s'occupe activement de l'intendance et du ravitaillement de ses troupes pour pouvoir tenir dans la durée dans des contrées désertiques²⁹⁹. Les auteurs anciens dressent un portrait similaire, ou presque, de Probus loué par Aurélius Victor pour sa science extraordinaire de la guerre et qualifié de nouvel Hannibal³⁰⁰. A l'exception de Maxence, tous les tétrarques sont des hommes de guerre confirmés. Tout en ne cachant pas son aversion pour Constantin, Zosime, par sa description des opérations militaires menées en 324, nous livre le portrait d'un commandant en chef rompu à toutes les manœuvres, capable de diriger des opérations combinées sur mer et sur terre, sachant s'adapter au terrain pour surprendre son adversaire tout en maîtrisant de main de maître toute la logistique que ces opérations soutenaient³⁰¹.

*Restitutor orbis, victorioso semper, sol invictus*³⁰², la propagande a fait du prince le général incontournable, compagnon des dieux, doté de qualités extraordinaires assurant la victoire. Un tel empereur ne peut que susciter beaucoup d'attentes et d'espoir mais aussi des déconvenues à la hauteur des espérances avec toutes les réactions violentes que cela peut susciter en retour. Pour pouvoir se rapprocher des thèmes officiels et des mérites supposés du prince, dans un temps où l'on attend d'abord de lui qu'il gagne les guerres, l'empereur ne pouvait que progressivement devenir ce soldat professionnel dont Maximin le Thrace fut l'archétype. Outre le fait de mener la lutte, c'est un tel homme qui doit aussi être capable

²⁹⁵ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 30, 3.

²⁹⁶ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 48, 1 et 2.

²⁹⁷ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 50, 3 et 4.

²⁹⁸ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 52 et 53.

²⁹⁹ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 54, 2 ; I, 55, 1.

³⁰⁰ Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 37, 2 et 3.

³⁰¹ Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 22.

³⁰² *RIC*, V, 1, Aurélien, 139 ; *RIC*, V, 2, Probus, 143, 101, 200...

d'adapter l'outil militaire face à des adversaires qui mettent en péril la survie même de l'Empire.

2° Le réformateur de l'armée.

Selon Y. Le Bohec, c'est l'outil militaire qui avait dicté aux chefs romains leurs choix stratégiques et tactiques³⁰³. Or, il semble bien, à notre sens, que le pouvoir s'est trouvé confronté au phénomène inverse dans la seconde moitié du IIIe siècle dans la mesure où, constamment pris au dépourvu et accumulant les revers, il doit adapter l'armée aux nouvelles conditions de lutte imposées par ses adversaires. C'est le choix forcé de la défensive exclusive (P. Cosme parle d'une époque de « guerre subie » pour le IIIe siècle) qui motive les changements effectués et non l'inverse³⁰⁴. Par ailleurs, compte tenu des attentes des troupes, les princes devaient se doter d'un outil militaire susceptible de leur procurer les victoires tant attendues et vantées à l'envi par la propagande impériale. Les réformes entreprises progressivement ont touché trois domaines, à savoir la réorganisation du commandement, la modification du recrutement et l'adaptation des unités existantes, ou nouvellement formées, aux nouvelles conditions des conflits.

A : La réorganisation du commandement.

Les premières timides mutations opérées dans le commandement datent du début de notre période. Elles visent à la fois la promotion des chevaliers et/ou le soin de confier le commandement d'une vaste zone géographique à un seul homme. Ces deux mutations ne sont pas foncièrement nouvelles. Ce sont des chevaliers qui assuraient le commandement des troupes en Egypte. Septime Sévère ajouta le commandement des *Ia* et *IIIa Parthica* cantonnées en Mésopotamie ainsi que la *IIa Parthica* cantonnée à Albano auprès de Rome. Quant au soin de remettre la défense d'une vaste zone géographique de l'Empire entre les mains d'un grand chef, on avait déjà vu, par exemple, l'empereur Marc Aurèle confier l'Orient à Lucius Verus ou à Avidius Cassius. Aussi, la nouveauté résidait moins dans la forme que dans la multiplication de pratiques d'exception.

La promotion des chevaliers a déjà été abordée précédemment³⁰⁵. Depuis les difficiles guerres menées sous Marc Aurèle, les empereurs ont cherché à adapter l'outil militaire légué par Auguste et ont davantage confié le commandement des troupes à des hommes d'expérience. Ainsi, à côté des légats de légions, se sont multipliés les *praepositi* et les *duces* recrutés toujours davantage au sein de l'ordre équestre. Pour R.E. Smith, les premiers se

³⁰³ Y. Le Bohec, *L'armée romaine sous le Haut-Empire*, Paris, 1989, p. 155.

³⁰⁴ P. Cosme, *L'état romain entre éclatement et continuité*, Paris, 1998, p. 65.

Pour J.E. Lendon, *Soldats et fantômes*, Paris, 2009, pp. 238-312, ces changements ont été effectués par des élites imprégnées d'un goût militaire archaïsant depuis le IIe siècle et soucieuses de surmonter les difficultés de l'époque en recourant d'abord à des méthodes éprouvées issues du glorieux passé gréco-romain. Mais tout en notant l'absence singulière de sources sur le IIIe siècle et les nouvelles pressions exercées par les dures réalités de l'époque, l'historien américain appuie sa démonstration sur des éléments puisés dans l'histoire du IVe siècle. De plus, si les hommes qui commandent les armées sont majoritairement des sénateurs imprégnés des *exempla* passés, on peut exprimer de nombreuses interrogations sur la culture des *virii militares* issus du rang qui parviennent aux plus hauts échelons du commandement à partir du règne de Gallien.

³⁰⁵ Voir troisième partie, chap. I, II, 2°, B avec notice bibliographique; chap. III, III, 3°, C.

voyaient confier des détachements avec des missions délimitées et bien précises. Avec le temps, le terme de *praepositus* recouvrit des réalités différentes. A partir du IV^e siècle, l'officier portant ce nom est tantôt le commandement d'une unité, tantôt le responsable d'un secteur de frontière sous l'autorité d'un *dux*. Mais le terme de *praepositus* peut désigner « une fonction et un grade, à plusieurs niveaux au demeurant et il est parfois employé sans précision » écrit Y. Le Bohec³⁰⁶. Les *duces* apparaissent ponctuellement au I^{er} siècle et leurs missions semblent parfois se confondre avec celles des *praepositi*. Sous les Antonins, *dux* prend le sens de commandant d'armée. Le terme devient plus fréquent à partir de Septime Sévère et désigne principalement des sénateurs dotés d'une grande latitude d'action à l'image de Marius Maximus ou de Fabius Cilo³⁰⁷. Quelques années plus tard, le titre de *dux* est attesté une première fois en Egypte en 231³⁰⁸. A cette date, le titre désigne un haut fonctionnaire remplaçant temporairement le préfet de la province. Le premier titulaire de cette fonction s'appelait M. Aurelius Zeno Ianuarius. Le préfet du prétoire de Gordien III récidiva pour la campagne d'Orient pour laquelle l'Egypte était amenée à constituer la principale source de ravitaillement de l'armée d'Orient. Dans cette perspective, le préfet est à nouveau remplacé par un *dux*³⁰⁹. Peu de temps auparavant, Timésithée, sans remettre en cause la place des sénateurs, nomma des *duces* (officiers de rang équestre) à partir de 241/242³¹⁰. Cette pratique s'étend dans les années 250 à l'image du commandement confié à M. Cornelius Octavianus promu *dux per Africam Numidiam Mauretaniumque* avant d'être généralisée par Gallien à partir de 260/262³¹¹. Pour J-M. Carrié, Gallien n'a fait qu'aligner le règlement sur une pratique devenue courante³¹². Sans doute a-t-il eu également le souci de désamorcer des conflits entre la troupe et le commandement issu de l'aristocratie et dont on trouve la trace chez Hérodién ou Zosime³¹³. Sous Dioclétien, *dux* est devenu le titre officiel de certains chefs d'armées. Parallèlement, les commandants de légions avaient été progressivement confiés à des officiers équestres. Dans un premier temps, ils sont désignés *agens vice legati* jusqu'à ce que cette appellation disparaisse sous Dioclétien. Pour G. Lopuzanski, les nouveaux préfets étaient majoritairement d'anciens primipiles bis et la fonction de *praefectus castrorum* a progressivement disparu³¹⁴.

³⁰⁶ Y. Le Bohec, *L'armée romaine du Bas-Empire*, Paris, 2006, p. 82.

³⁰⁷ R.E. Smith, « Dux, praepositus », *ZPE*, 36, 1979, pp. 263-278.

³⁰⁸ P. Oxyr., XIX, 2231 cité par X. Lorient, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle : de l'avènement de Maximin le Thrace (235) à la mort de Gordien III (244) », *ANRW*, 1975, II, 2, p. 744.

³⁰⁹ M. Aurelius Zeno Ianuarius : *PIR*² A 1638. Sur les *duces* égyptiens voir J. F. Gilliam, « Egyptian *Duces* under Gordian », *Chroniques d'Egypte*, 1961, 36, pp. 386-392.

³¹⁰ X. Lorient, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle : de l'avènement de Maximin le Thrace (235) à la mort de Gordien III (244) », *ANRW*, 1975, II, 2, p. 744.

³¹¹ M. Cornelius Octavianus : *PIR*² C 1408 ; H.G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut – Empire romain*, Paris, 1960, n° 347bis, pp. 905-923.

³¹² J-M Carrié, A. Rousselle, *L'Empire romain en mutation*, Paris, 1999, p. 134. Sur les *duces* de Gallien voir *Power and Status in the Roman Empire A. D. 193-284*, Brill, Leyde-Boston, 2011, pp. 216-227.

³¹³ Hérodién, *Histoire des Empereurs Romains*, VIII, 8, 1 ; Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 21, 2.

³¹⁴ Dans la synthèse qu'il consacre à l'évolution de l'armée romaine au III^e siècle, B. Campbell, « The Army », *CAH*, vol. XII, Cambridge, 2005, p. 118 reprend les conclusions formulées par G. Lopuzanski mais, selon lui, la nomination à ce grade intervenait tout aussi bien après l'exercice des milices équestres ou celui de la préfecture de camp. Sur les préfets de légions voir également B. Malcus, « Notes sur la révolution du système administratif romain au III^e siècle », *Opuscula Romana*, 7, 1969, pp. 228-230. G. Lopuzanski, « La transformation du corps des officiers supérieurs dans l'armée romaine du I^{er} au III^e siècle ap. J.-C. », *MEFRA*, 55, 1938, p. 165-167.

En sus de la promotion des *virii militares*, les empereurs confièrent à certains personnages le soin de diriger de vastes parties de l'Empire. Ainsi, Philippe l'Arabe mit l'Orient entre les mains de son frère Priscus avec le titre de *rector orientis* et les provinces du Danube sous la direction de Pacatianus puis de Trajan Dèce. Sans doute Ingenuus et Regalianus s'étaient-ils vu, eux aussi, confier quelque chose d'analogue sur le Danube mais nous avons vu que les contours exacts de leurs fonctions restent flous. Ne pouvant faire face à tous les problèmes qui l'assaillaient, Gallien fit d'Odénath un *corrector totus Orientis*. Si cette pratique pouvait s'avérer utile en termes militaires, elle n'en restait pas moins extrêmement dangereuse pour le pouvoir dans la mesure où le personnage investi d'une telle mission pouvait être tenté par l'usurpation à moins qu'il n'y fût poussé par ses soldats³¹⁵. Dès lors, la solution passait par une collégialité du pouvoir ou par la volonté de renouer avec les pratiques du passé, à charge pour le prince de se porter lui-même partout où la situation l'exigeait comme Aurélien ou Probus s'efforcèrent de le faire. Mais, dès son arrivée au pouvoir, l'empereur Carus y renonça. Après un début de règne en solitaire, Dioclétien aboutit au même constat pour mettre en place le système inédit de la tétrarchie avec les succès limités que l'on sait, notamment en ce qui concerne le phénomène de la révolte. Nous ne reviendrons pas ici sur cette question.

B : L'augmentation des effectifs et la question du recrutement

Parallèlement à ces mutations, le pouvoir accrût les effectifs mais d'une façon difficile à quantifier. Après le renforcement de la garnison de Rome et la création des *Ia*, *Ila* et *IIla Parthica* sous Septime Sévère, le nombre de légions n'évolue guère jusqu'au règne d'Aurélien³¹⁶. Sous le règne de cet empereur sont vraisemblablement formées deux nouvelles unités : la *Ia Illyricorum* et la *IVa Martia*. Son successeur Probus a peut-être formé les trois légions isauriennes à moins que ce ne soit Dioclétien qui, avec les autres tétrarques, a créé environ une trentaine d'unités nouvelles aux effectifs variables et pas toujours connus³¹⁷. A cet accroissement des effectifs légionnaires, il faut ajouter un accroissement des unités auxiliaires, vraisemblablement dans une proportion équivalente selon B. Campbell³¹⁸.

Dans cette inflation des effectifs, la part de la cavalerie a sensiblement augmenté mais, là encore, dans des proportions très difficiles à mesurer. Si les effectifs de la cavalerie légionnaire sont passés de 120 à 726 hommes, l'incertitude règne sur les effectifs des autres

Selon le même auteur, l'évolution de la fonction des *duces*, telle qu'elle était désormais conçue sous Dioclétien, avait eu pour conséquence d'achever la séparation entre carrières civiles et carrières militaires.

³¹⁵ Sur les personnages ayant revêtu de grandes responsabilités en Orient, voir la synthèse récente avec les références bibliographiques rassemblées par S. Benoit, « Le prince et la société romaine d'empire au IIIe siècle : le cas des *ornamenta* », *Cahiers du Centre Glotz*, 11, 2000, pp. 319-322.

³¹⁶ Une *IVa Italica* fut formée sous Sévère Alexandre et une énigmatique *XIIa Victrix* apparaît dans l'empire gaulois entre 260 et 274. Sur ces unités voir J. Rodriguez Gonzalez dans *Historia de las legiones romanas*, Madrid, 2003, p. 165-166 et 488.

³¹⁷ Sur les *Ia*, *Ila* et *IIla Isauria* voir J. Rodriguez Gonzalez dans *Historia de las legiones romanas*, Madrid, 2003, p. 464, 476, 481. Sur la création des nouvelles unités entre 193 et 324 voir à la fin de l'annexe I le tableau récapitulatif construit à partir de l'ouvrage de J. Rodriguez Gonzalez, *Historia de las legiones romanas*, Madrid, 2003.

³¹⁸ B. Campbell, « The Army », *CAH*, vol. XII, Cambridge, 2005, p. 123.

unités dont, par ailleurs, nous ne connaissons pas le nombre exact. P. Cosme estime pour sa part que « la proportion entre unités de cavalerie et unités d'infanterie serait passée de 1/10 à 1/3 »³¹⁹. Au total, l'armée romaine du début du IV^e siècle n'a pas été aussi pléthorique que certains auteurs anciens voudraient nous le faire croire. Les débats sont loin d'être clos sur ce sujet. P. Cosme pense qu'un effectif maximum de 570 000 soldats environ a sans doute été atteint au lendemain de la victoire de Constantin sur Licinius³²⁰.

A une époque où le métier de soldats devenait beaucoup plus dangereux et moins attractif et où la population de l'Empire a connu un déclin par ailleurs impossible à mesurer véritablement, le gonflement des effectifs militaires a participé à la difficulté croissante de recruter des hommes pour les armées romaines. Les premières mesures semblent avoir été prises dans le dernier quart du III^e siècle. La mise en place de l'hérédité de la condition militaire sous Constantin répétait très vraisemblablement une décision déjà prise par Dioclétien, voire par Probus suggère P. Cosme³²¹. A cette réforme s'est ajoutée la mise en place de la *protostasia* sous Dioclétien, un procédé par lequel le pouvoir romain obligeait les propriétaires fonciers à fournir une recrue à l'armée ou à verser une taxe de remplacement, l'*aurum tironicum*³²². Pour Y. Le Bohec, les nouvelles modalités de recrutement ont généré une baisse de la qualité des recrues ainsi qu'une inadaptation des unités aux nouvelles tâches de défense. Mais cette idée est loin de faire l'unanimité, entre autres parce que la possibilité de remplacer la fourniture d'une recrue par l'*aurum tironicum* existait vraisemblablement dès la mise en place du système souligne J.M. Carrié³²³. Parallèlement à ces mesures qui avaient, entre autres, pour but de maintenir un recrutement romain, les empereurs ont davantage fait appel à des barbares.

³¹⁹ La plupart des spécialistes s'accordent aujourd'hui pour dater l'accroissement du nombre de cavaliers au sein des légions du règne de Gallien ou celui d'Aurélien. P. Cosme, *L'armée romaine*, Paris, 2007, p. 214.

³²⁰ L'armée sévérienne a vraisemblablement compté entre 415 et 445 000 hommes. Lactance, *De mortibus persecutorum*, VII, 2. Sur les effectifs voir également A.H.M. Jones, *The Later Roman Empire. A Social Economic and Administrative Survey*, Oxford, 1973, pp. 55-60 ; S. Williams, *Diocletian and the Roman Recovery*, Londres, 1985, pp. 104-106 ; W. Treadgold, *Byzantium and its Army (284-1081)*, Stanford, 1995, pp. 43-86 ; J.M. Carrié et S. Janniard, « L'armée romaine dans quelques travaux récents. 1^{ère} partie : L'institution militaire et les modes de combat », *Antiquité tardive*, 8, 2000, pp. 333-334 ; C. Zuckerman, « L'armée » dans Morisson C., éd., *Le Monde byzantin, I : L'Empire romain d'Orient (330-641)*, Paris, 2004, pp. 164-165 ; B. Campbell, « the Army », *CAH*, vol XII, Cambridge, 2005, p. 124 ; Y. Le Bohec, *L'armée romaine du Bas-Empire*, Paris, 2006, p. 67-68 ; P. Cosme, *L'armée romaine*, Paris, 2007, p. 229-230.

³²¹ *CTh*, VII, 22, 1 ; P. Cosme, *L'armée romaine*, Paris, 2007, p. 227. Y. Le Bohec, *L'armée romaine du Bas-Empire*, Paris, 2006, p. 18 partage cette idée sans donner de fourchette chronologique aussi précise. Selon le même auteur, les *ex castris* de Gaule ou de l'Illyricum auraient davantage été sollicités que ceux provenant des autres régions de l'Empire.

³²² Sur la *protostasia* et les nombreux débats que la mise en place de cette réforme a suscités voir C. Zuckerman, « Two Reforms of the 370's : Recruiting soldiers and senators in the divided Empire », *REByz*, 1998, 56, pp. 79-139 ; J.M. Carrié, « Le système de recrutement des armées romaines de Dioclétien aux Valentinieniens » dans Y. Le Bohec et C. Wolff, *L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier. Actes du Congrès de Lyon (12-14 sept. 2002)*, Collection du Centre d'Etudes Romaines et Gallo-Romaines, nouvelle série, n°26, Lyon, 2004, pp. 371-387 ; M. Whitby, « Emperors and armies. A.D. 235-395 » dans S. Swan, M. Edwards, *Approaching late antiquity. The transformation from early to late empire*, Oxford, 2004, pp. 170-171 ; Y. Le Bohec, *L'armée romaine du Bas-Empire*, Paris, 2006, pp. 55-58 ; P. Cosme, *L'armée romaine*, Paris, 2007, pp. 227-230.

³²³ Y. Le Bohec, *L'armée romaine du Bas-Empire*, Paris, 2006, p. 18 ; J.M. Carrié, « L'armée romaine dans quelques travaux récents. 3^{ème} partie : Fournitures militaires, recrutement et archéologie des fortifications », *Antiquité Tardive*, 10, 2002, pp.433-435.

La présence de Barbares au sein de l'armée n'est pas nouvelle et leur présence a franchi un nouveau pas avec la mise en place des *numeri* sous Hadrien, un terme qui, selon J-M Carrié est inadapté. De tels contingents, d'origine germanique, sont signalés par Hérodien (VII, 8, 10) et par les *Res Gestae Divi Saporis* (1, 6-7) dans les armées de Maximin le Thrace et de Gordien III. Pour J-M Carrié, comme pour A. Watson d'ailleurs, c'est à partir du règne d'Aurélien et celui de Probus que s'est accru le recrutement barbare sans qu'il faille pour autant parler de « barbarisation » de l'armée. L'expression a fait couler beaucoup d'encre et on n'entrera pas ici dans ce débat. Tout au plus signalera-t-on que l'historiographie contemporaine s'est accordée sur le fait que la barbarisation ne pouvait dater que de la fin du IV^e siècle, voire du Ve siècle même si certaines périodes comme les années 270-282 ou le règne de Constantin furent des moments où l'on vit, plus que de coutume, l'entrée de contingents barbares. Mais au III^e siècle, l'enrôlement de ces recrues n'était pas suffisant pour modifier les équilibres au sein de l'armée romaine³²⁴.

L'afflux de troupes barbares est fréquemment vécue par les auteurs anciens comme étant synonyme d'une perte de qualité dans le recrutement ou, plus souvent, comme une source de trahison potentielle ou presque. Nous avons déjà eu l'occasion de dire qu'il n'en était rien. Quand l'auteur de l'*Histoire Auguste* ou Zosime donnent des détails sur le comportement de ces unités, ils relèvent plutôt la fidélité des nouvelles recrues pour la période qui nous concerne³²⁵. Le second, à propos de l'installation de Bastarnes en Thrace sous Probus, note qu'ils « vécurent désormais conformément aux lois des Romains »³²⁶. Le premier souligne que lors de la révolte militaire qui éclata en Germanie, « tous les Germains dont Proculus avait sollicité l'aide préférèrent se mettre au service de Probus »³²⁷. Dépourvu de la citoyenneté, n'ayant pas accès aux hauts niveaux de commandement, le soldat barbare du III^e siècle n'a aucun espoir de participer à la compétition pour le pouvoir, sans compter les réticences que sa candidature pourrait susciter. Tout au plus peut-il soutenir tel ou tel candidat mais le silence des sources à ce sujet est notable. Toutefois, les révoltes existent et les auteurs

³²⁴ Sur le phénomène de « barbarisation » et ses éventuelles conséquences au sein de l'armée voir les synthèses récentes de J.H.W.G. Liebschuetz, « The end of the roman army in the western empire » dans J. Rich et G. Shipley, *War and Society in the Roman World*, Londres et New-york, 1993, p. 274-275 ; P. Richardot, *La fin de l'armée romaine*, Paris, 1998, p. 267-282 ; M.J. Nicasie, *Twilight of Empire : the Roman army from the reign of Diocletian to the Battle of Adrianople*, Amsterdam, 1998, chap. IV, *The Barbarization of the Roman Army*, pp. 97-116 ; B. Lançon, *Constantin*, Paris, 1998, p. 53-54 ; A. Watson, *Aurelian and the Third Century*, Londres, 1999, p. 170 ; J-M Carrié, A. Rousselle, *L'Empire romain en mutation*, Paris, 1999, p.138, 639-640 ; P. Southern, K. Dixon, *The Late Roman Army*, Londres, 2000, chap. III, *Barbarians and Bureaucrats* et chap. IV, *Recruitment*, pp. 39-75 ; S. Janniard, « L'armée romaine dans quelques travaux récents. 2^{ème} partie : Stratégies et techniques militaires », *Antiquité tardive*, 9, 2001, pp. 351-361 ; M. Whitby, « Emperors and armies. A.D. 235-395 » dans S. Swan, M. Edwards, *Approaching late antiquity. The transformation from early to late empire*, Oxford, 2004, pp. 164-173 ; Y. Le Bohec, *L'armée romaine sous le Bas-Empire*, Paris, 2006, p. 58-64 ; P. Cosme, *L'armée romaine*, Paris, 2007, pp. 230-234 ; A. Barbero, *Barbares, immigrés, réfugiés et déportés dans l'empire romain*, Paris, 2009, chap. V à VIII, pp. 73-142.

³²⁵ Très prolixes pour décrire les mœurs sauvages des barbares, l'auteur anonyme du panégyrique de Constance n'en écrit pas moins qu'une fois incorporé, le soldat barbare se félicite de servir l'état à titre de soldat romain. *Panégyrique latin, Panégyrique de Constance*, IV(8), 9, 4.

³²⁶ Διετέλεσαν τοῖς Ῥωμαίων βιοτεύοντες νόμοις. Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 71, 1. Trad. F. Paschoud.

³²⁷ *Unum sane sciendum est, quod Germani omnes cum ad auxilium essent rogati a Proculo, Probo servire maluerunt quam cum Bonoso et Proculo perire. Histoire Auguste, Vie de Probus, XVIII, 7.* Trad. A. Chastagnol.

anciens se sont chargés de les relater³²⁸. Néanmoins, elles restent peu fréquentes. Sans doute alors peut-on risquer l'hypothèse selon laquelle les « empereurs-soldats », confrontés au besoin d'hommes, à l'ambition des chefs et aux révoltes récurrentes ont vu dans le recours à ces contingents étrangers peu rebelles un moyen de s'assurer des troupes sûres³²⁹.

C : L'adaptation de l'armée aux nouvelles conditions des conflits.

Pour faire face à la nouvelle conjoncture, les empereurs du III^e siècle ont d'abord œuvré et agi avec les principes des deux premiers siècles. L. de Blois l'illustre dans son étude consacrée au règne de Philippe l'Arabe à propos duquel il parle de tâtonnements qui ne débouchent en aucun cas sur des réformes visant à modifier l'organisation structurelle de l'armée³³⁰. Comme par le passé, la guerre est considérée comme provisoire. Les thèmes du retour de la paix ou de la fortune abondent sur les monnayages de ceux qui se succèdent sur le trône³³¹. Pourtant, souligne M. Christol, la réalité du III^e siècle, c'est la permanence de la guerre³³². A partir de là, le détachement de fragments d'unités (*vexillationes*) sous le commandement d'un *praepositus* pour constituer de grands corps expéditionnaires perd son côté exceptionnel, et ce d'autant plus qu'après la bataille, il faut récupérer les territoires perdus et tenter de renverser le déséquilibre militaire par des opérations continues, à moins que ne s'allume un nouvel incendie vers lequel il faut galoper de toute urgence³³³. C'est tout le sens de l'armée de manœuvre instaurée par Gallien qui commence à mettre en place un système de défense en profondeur s'appuyant sur quelques points stratégiques³³⁴. La notion d'armée de manœuvre a attiré l'attention de nombreux historiens depuis les premières hypothèses émises par E. Ritterling³³⁵. Les travaux de M. Christol et de J.-M. Carrié permettent aujourd'hui d'avancer qu'une armée de manœuvre est apparue sous Gallien et non pas sous Septime Sévère à qui on doit plutôt prêter l'intention de créer une armée de réserve avec le renforcement de la garnison de Rome³³⁶. L'armée de manœuvre (ou d'intervention) est constituée, entre autres, de vexillations qui n'ont pas vocation à y rester. De plus, ce qu'on

³²⁸ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 71, 1 ; *Histoire Auguste, Vie de Probus*, XVIII, 2.

³²⁹ La fidélité éprouvée des barbares, recrutés à titre individuel ou collectif, se vérifie au III^e puis au IV^e siècle. C'est du moins l'opinion de A. Barbero, *Barbares, immigrés, réfugiés et déportés dans l'empire romain*, Paris, 2009, p. 83 et p. 93 ; L. Cracco Ruggini, « Les généraux francs aux IV^e et V^e siècles et leurs groupes aristocratiques » dans M. Rouche (éd.), *Clovis, Histoire et Mémoire*, Paris, 1997, pp. 673-688 ou de H. Elton, *Warfare in Roman Europe, A.D. 350-425*, Oxford, 1996, chap. V, *Recruiting*, pp. 128-154.

³³⁰ L. de Blois, « The reign of the emperor Philipp the Arabian », *Talanta*, 10-11, 1978-1979, pp. 22-23.

³³¹ Voir, par exemple les émissions de l'atelier de Rome vers 264-265 avec des légendes de revers significatives : FELICIT PVBL, SECVRIT ORBIS, CONCORD AET, Ces thèmes se maintiennent encore en 265-267, voir R. Göbl, *Num. Zeitschrift*, LXXV, 1952, 14-16.

³³² M. Christol, « L'Etat romain et la crise de l'Empire (253-268) », *L'information historique*, 44, 1982, p. 159.

³³³ Sur les vexillations voir R. Saxer, *Untersuchungen zu den Vexillationen des Römischen Kaiserheeres von Augustus bis Diokletian*, Cologne et Graz, 1967.

³³⁴ Sur le système de défense en profondeur et les modèles dioclétienien et constantinien, voir synthèse de J. M. Carrié dans *L'Empire romain en mutation*, Paris, 1999, pp. 628-634.

³³⁵ L'évolution du débat historiographique est résumé par J.-M. Carrié et S. Janniard dans « L'armée romaine dans quelques travaux récents. 1^{ère} partie : L'institution militaire et les modes de combat », *Antiquité tardive*, 8, 2000, pp. 329-330.

³³⁶ La notion d'armée de réserve a été récemment développée par P. Cosme dans *L'armée romaine*, Paris, 2007, p. 212. M. Christol, « Les règnes de Valérien et de Gallien (253 – 268) : travaux d'ensemble, questions chronologiques », *ANRW*, II, 2, Berlin et New – York, 1975, pp. 803-827 ; « L'Etat romain et la crise de l'Empire (253-268) », *L'information Historique* 44, 1982, pp. 156-163 ; J.M. Carrié, *L'Empire romain en mutation*, Paris, 1999, pp. 135-137 ; 621-628.

appelle armée de manœuvre peut être subdivisée en plusieurs corps. Ainsi, à la fin de son règne, Gallien combattant les Goths sur le Bas-Danube, laisse le commandement d'une partie des troupes qui l'entourent à Marcianus tandis que lui-même va lutter contre Auréolus, commandant d'un autre corps chargé d'assurer la défense de l'Italie du Nord³³⁷. Il n'en demeure pas moins que reste autour de l'empereur un noyau de troupes commandées par des officiers triés sur le volet et portant le titre de *protectores*³³⁸.

Quoi qu'il en soit, il semble que la solution mise en place par Gallien ait davantage été conçue comme une réponse ponctuelle à un problème donné que comme une réforme structurelle de l'armée même si, dans la pratique, elle fut amenée à durer et à se consolider sous les tétrarques. En effet, si la création d'une ou plusieurs forces d'intervention dotait l'armée et l'empereur d'un outil militaire efficace, celui-ci pouvait en même temps s'avérer très dangereux pour le pouvoir à cause des dangers d'usurpation qui pouvaient naître dans les esprits des officiers qui en avaient la charge. Rappelons brièvement ici que deux de ces officiers, Aureolus et Marcianus finirent par abandonner Gallien, le premier fomentant une révolte, le second se joignant aux conjurés de 268. Selon P. Cosme, ce sont les dangers auxquels nous venons de faire allusion qui provoquèrent une éclipse momentanée du système à partir d'Aurélien³³⁹. Du moins, serions-nous tenter d'ajouter, la force d'intervention dont l'empereur ne manqua pas de se servir resta sous son commandement exclusif. Dioclétien et les tétrarques qu'il associe à son pouvoir conservent et consolident le système mais le *comitatus* au sens où on l'entend à partir des réformes mises en place ultérieurement par Constantin n'est pas encore formalisé³⁴⁰.

Au sein de l'armée de manœuvre en particulier et au sein de l'armée romaine en général, les historiens s'accordent aujourd'hui pour reconnaître que le rôle de la cavalerie s'est accru, que la cavalerie légionnaire a connu une réforme mise en place par Gallien ou par Aurélien et que son rôle tactique et stratégique a évolué³⁴¹. Se sont développées par étapes une cavalerie légère armée d'arcs ou de javelots ainsi qu'une cavalerie lourde, les cataphractaires³⁴². A. Watson pense que c'est Aurélien qui a réellement développé cette

³³⁷ Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 40, 1.

³³⁸ Le noyau de troupes entourant l'empereur est vraisemblablement constitué de prétoriens, de soldats de la *Ila Parthica* et d'*equites singulares augusti* auxquels s'ajoutent les soldats venus d'autres unités pour un temps déterminé. Le titre de *protector* apparaît pour la première fois à la fin du règne conjoint de Valérien et de Gallien.

³³⁹ P. Cosme, *L'état romain entre éclatement et continuité*, Paris, 1998, p. 149.

³⁴⁰ A propos de l'armée de manœuvre de Dioclétien, B. Campbell, « The Army », *CAH*, Cambridge, 2005, p. 122, souligne les nombreux caractères communs que celle-ci conserve avec celles qui l'ont précédée. Autour d'un noyau dur constitué de *Ioviani*, d'*Herculiani*, d'*equites promoti*, de *comites seniores*, de *protectores*, des *scholae scutarii* et *clibanarii* ainsi que quelques unités ethniques spécialisées s'ajoutaient temporairement d'autres unités.

³⁴¹ Sur la cavalerie, voir les synthèses récentes et les références de K. Dixon et P. Southern, *The Roman Cavalry*, Londres, 1992 ; M. Mielczarek, *Cataphracti and Clibanarii. Studies on the Heavy Armoured Cavalry of the Ancient World*, Lodz, 1993 ; M.P. Speidel, *Riding for Caesar. The Roman Emperors Horse guard*, Cambridge (Mass.) – Londres, Harvard U. P., 1994 ; M. Whitby, « Emperors and armies. A.D. 235-395 » dans S. Swan, M. Edwards, *Approaching late antiquity. The transformation from early to late empire*, Oxford, 2004, pp. 160-163 ; Y. Le Bohec, *L'armée romaine du Bas-Empire*, Paris, 2006, pp. 73-74 ; P. Cosme, *L'armée romaine*, Paris, 2007, pp. 212-215.

³⁴² Voir M. Mielczarek, *Cataphracti and Clibanarii. Studies on the Heavy Armoured Cavalry of the Ancient*

dernière, même si des unités de ce type sont déjà mentionnées par certaines inscriptions sous le règne de Philippe l'Arabe³⁴³. Enfin, des auxiliaires sont recrutés dans le monde barbare (dans la tradition des *numeri* instaurés par Hadrien) et restent sous le commandement de leurs officiers à l'image des détachements montés vandales décrits par A. Watson³⁴⁴.

L'importance de l'arme montée avait déjà été pressentie dès les années 240. Philippe, on l'a vu plus haut, l'utilise à point nommé contre les Carpes³⁴⁵. Pourtant, les sources littéraires ne prêtent guère attention à l'utilisation croissante de cette arme sous le règne de Gallien alors que le monnayage de ce prince en loue les mérites. En revanche, la cavalerie est souvent mentionnée dans la narration du règne de Claude ou de celui d'Aurélien. Un auteur comme Zosime ressent le besoin d'apporter des précisions sur la composition des armées au sein desquelles il prend soin de désigner nommément les unités de cavalerie, et l'auteur de l'*Histoire Auguste* n'agit pas différemment. De plus, ils montrent à quel point l'utilisation des cavaliers fait basculer la victoire dans le camp romain³⁴⁶. Pourtant, encore sous Aurélien, la cavalerie romaine souffre d'infériorité face aux Palmyréniens devant Emèse. L'auteur de l'*Histoire Auguste* écrit : « Au moment où la cavalerie d'Aurélien, à bout de forces, était prête à se disloquer et à prendre la fuite... »³⁴⁷. A ce propos, on peut ajouter celui de Zosime qui déclare : « Comme ils tombèrent pour la plupart, il s'ensuivit que tout le poids du combat reposa désormais sur les fantassins »³⁴⁸. D'après A. Watson, ce sont ces faiblesses persistantes qui auraient poussé Aurélien à développer davantage cette arme, notamment les cataphractaires³⁴⁹.

Malgré les divergences qui peuvent subsister entre les spécialistes sur l'usage et l'importance de la cavalerie, l'infanterie est restée la colonne vertébrale de l'armée, en témoigne encore le rôle crucial qu'elle a joué, ou pas, souligne M. Whitby lors des batailles de Strasbourg ou d'Andrinople au IV^e siècle³⁵⁰. Elle aussi a connu des changements au cours de la période qui nous concerne : abandon de la cuirasse segmentée trop coûteuse, remplacement du glaive par l'épée, du pilum par la lance et adoption d'un casque de facture simplifiée inspiré de l'équipement sassanide pour résumer les choses de façon succincte³⁵¹.

World, Lodz, 1993; M. Whitby,

³⁴³ A. Watson, *Aurelian and the Third Century*, Londres, 1999, p.169; *CIL*, III, 99 = *ILS*, 2771 citée par D. Nony, X. Lorient, *La crise de l'Empire romain*, 1997, p. 138.

³⁴⁴ A. Watson, *Aurelian and the Third Century*, Londres, 1999, p.170.

³⁴⁵ Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 20, 1.

³⁴⁶ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 43, 2 ; I, 45, 1 ; I, 50, 3-4 ; I, 52, 3; *Histoire Auguste*, *Vie de Claude*, XI, 9 ; *Vie d'Aurélien*, XXV, 3.

³⁴⁷ *Cumque Aureliani equites fatigati iam paene discederent ac terga darent... Histoire Auguste*, *Vie d'Aurélien*, XXV, 3. Trad. A. Chastagnol.

³⁴⁸ Ὡς δὲ καὶ ἐπιπτον πλεῖστοι, τότε δὴ τῶν πεξῶν τὸ πᾶν ἔργον γενέσθαι συνέβη. Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 53, 2. Trad. F. Paschoud.

³⁴⁹ A. Watson, *Aurelian and the Third Century*, Londres, 1999, p.169.

³⁵⁰ M. Whitby, « Emperors and armies. A.D. 235-395 » dans S. Swan, M. Edwards, *Approaching late antiquity. The transformation from early to late empire*, Oxford, 2004, p. 163.

³⁵¹ Sur les modifications de l'équipement du soldat romain voir K. Dixon et P. Southern, *The Late Roman Army*, Londres et New-York, 2000, pp. 89-126. Voir également les travaux des groupes de reconstitution de A. Alexandra et F. Gilbert, *Légionnaires, auxiliaires et fédérés sous le Bas-Empire romain*, Paris, 2009.

Cela dit, il est impossible de dire si certains princes, bon connaisseurs de la chose militaire, s'y sont personnellement impliqués et si oui, dans quelle mesure ils l'ont fait.

Dans le programme de réformes, la marine semble avoir été le parent pauvre. A lire Zosime, on a l'impression que les Goths et certains de leurs alliés jouissent d'une totale impunité en mer Noire et en mer Egée³⁵². Dans son récit, la marine romaine brille par son absence, ou du moins son manque de réactivité, et est incapable de contrer les incursions de ses adversaires sur la *mare nostrum*, tout comme elle ne put empêcher les Francs révoltés dans les Balkans sous le règne de Probus de regagner leur patrie rhénane après un immense périple par la Méditerranée, l'Atlantique et la Manche³⁵³. A la suite de M. Reddé³⁵⁴, Y. Le Bohec réhabilite le rôle de cette marine qui rendait de multiples services³⁵⁵. Outre l'aide procurée à l'infanterie, la marine assurait dans certains cas la logistique des armées de terre, la surveillance de l'ennemi mais, pendant les années de crise, elle souffrit vraisemblablement du manque de moyens financiers et de la priorité accordée aux frontières terrestres.

Au total, l'œuvre accomplie par les empereurs entre 193 et 324, boudée ou négligée par les auteurs anciens, est considérable. Après les premières transformations opérées par Septime Sévère qui ne modifient pas l'armée augustéenne et qui n'ont visiblement pas empêché le développement des révoltes militaires, Gallien et Aurélien ont vraisemblablement joué un rôle important mais très difficile à mesurer. C'est également l'époque où les révoltes ne sont plus orchestrées par les élites mais davantage issues des mouvements d'humeur de la troupe avec les principaux motifs qu'on lui connaît. Pour cette raison aussi, il y avait peut-être nécessité de réformer l'outil militaire. L'armée des années 280 n'est déjà plus celle d'Auguste et celle-ci peut inverser la conjoncture militaire à partir des années 270, sans que le retour à l'unité de l'empire et le retour des victoires profitent véritablement au pouvoir qui doit toujours faire face à un nombre important de révoltes et ce jusqu'au début du IV^e siècle. En dépit d'un rôle moins révolutionnaire que l'historiographie lui a longtemps accordé, Dioclétien modifie substantiellement le visage de l'armée, avant les réformes plus décisives opérées par Constantin³⁵⁶. Mais celles-ci se mettent en place après 312, époque à laquelle le phénomène de la révolte a entamé un réel reflux sans qu'il soit possible de lier tel ou tel changement à la décroissance de ce phénomène. C'est l'ensemble des réformes apportées après 250 qui ont permis au pouvoir de renouer avec la victoire et qui, par là-même, se protège davantage, mais pas définitivement, d'éventuelles révoltes³⁵⁷.

³⁵² Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 32, 2 ; I, 33, 3 ; I, 42, 1-2 ; I, 43, 1...

³⁵³ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 71, 2.

³⁵⁴ M. Reddé, *Mare Nostrum*, Paris, 1986.

³⁵⁵ Y. Le Bohec, *L'armée romaine sous le Bas-Empire*, Paris, 2006, p.17.

³⁵⁶ Pour Y. Le Bohec, *L'armée du Bas-Empire*, Paris, 2006, p. 24-27, Dioclétien s'inscrit davantage dans la continuité que dans la rupture, ses réformes constituant l'aboutissement logique des efforts engagés par ses prédécesseurs. Mais, en définitive, lui reviennent la transformation du commandement suprême et sa division en quatre éléments bien hiérarchisés, la transformation de la légion, considérablement réduite et la réforme du recrutement.

³⁵⁷ Pour le reste, à savoir si ces réformes ont renforcé l'armée ou pas, les historiens se divisent en deux courants contradictoires. Dans son ouvrage, *L'armée romaine dans la tourmente*, Paris, 2009, p. 21, Y. Le Bohec écrit que « l'histoire de l'armée romaine au III^e siècle, c'est l'histoire d'un déclin et même d'un profond déclin ». Des auteurs comme R. MacMullen, *Le déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, Paris, 1991 ou P. Southern et K. Dixon, *The Late Roman Army*, Londres, 1996, partagent ces idées quand d'autres adoptent des opinions

3° Le combattant.

Lorsque l'auteur de l'*Histoire Auguste* dresse le portrait d'Aurélien, il insiste sur sa vivacité d'esprit, sa vigueur physique exceptionnelle et sa pratique quotidienne d'exercices au lancement du javelot, au tir à l'arc et au maniement de toutes sortes d'armes. Il procède de la même façon en décrivant Probus qui, selon lui, était d'une grande force physique, d'un caractère énergique, avait fait preuve d'un très grand courage ainsi que d'une grande habileté dans le combat et était très exigeant sur la pratique d'exercices réguliers, dernier détail confirmé par Aurélius Victor³⁵⁸. Ces descriptions sont conformes à ce qu'on attendait d'un empereur sous le Bas-Empire. Ammien Marcellin dit de Constance II qu'il fut un cavalier, un javelinier et un archer accompli et Julien ne dit pas autrement³⁵⁹. Végèce fait également de Théodose Ier un véritable guerrier complet, soldat d'élite et général d'exception, doté de toutes les qualités militaires, y compris celles des Barbares, fine lame et fort instruit dans la science des combats³⁶⁰. Toutes ces louanges traduisent l'excellence de la formation militaire des empereurs au sein de laquelle l'éducation martiale, l'assiduité aux exercices, l'art du commandement et la science de la guerre tiennent une place prépondérante³⁶¹. Ces activités, plus que par le passé sans doute, font partie des exigences du métier d'empereur souligne M. Christol³⁶². Mais si le prince se doit d'être un guerrier accompli, il est malvenu qu'il s'engage dans la bataille, à moins que l'urgence ou la nécessité le commandent à l'image de Maximien à Trèves en janvier 287 ou de Julien sous les murs de Maiozamalcha en 363³⁶³. Dans le panégyrique de 313, la conduite de Constantin à la bataille de Vérone n'est guère appréciée. L'auteur reproche à l'empereur d'avoir payé de sa personne en s'engageant dans la mêlée. Après la victoire, les officiers auraient fait remarquer à Constantin la dangerosité d'une telle attitude pour l'armée et pour l'Empire³⁶⁴. Aurélius Victor et Zosime reflètent la même opinion

beaucoup plus nuancées voire contraires. Voir par exemple M. J. Nicasie, *Twilight of Empire. The Roman Army from the reign of Diocletian until the battle of Adrianople*, Amsterdam, 1998 ; H. Elton, *Warfare in Roman Europe, A.D. 350-425*, Oxford, 1996 ; J.H.W. G. Liebschuetz, « The end of the roman army in the western empire » dans J. Rich et G. Shipley, *War and Society in the roman World*, Londres et New-York, 1993, pp. 265-276. A propos des réformes engagées par les empereurs successifs entre 192 et 337, J. M. Carrié dans *L'Empire romain en mutation*, Paris, 1999 parle de « base restaurée de la puissance », pp. 615-649.

³⁵⁸ *Histoire Auguste, Vie d'Aurélien*, IV, 1 ; *Vie de Probus*, III, 5 ; V, 7 ; VI, 1 ; IX, 1-2 ; Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 37, 1.

³⁵⁹ Ammien Marcellin, *Histoire*, XXI, 16, 5-7 ; Julien, *Ad Constantium*, I, 28.

³⁶⁰ Végèce, *Epitoma rei militaris*, III, 26.

³⁶¹ Mamertin, *Panégyrique de Maximien, Panégyriques Latins*, II (10), 2, 4 parle de l'éducation de Maximien au milieu des légions les plus vaillantes, des manœuvres d'une jeunesse intrépide, dans le tumulte des armes... Le même auteur se répète lorsqu'il revient dans un autre texte *Panégyrique de Maximien*, III(11), 3, 9 sur la formation des princes qui s'est faite *in his provinciis quas infatigabilem consuetudinem laboris atque patientiae*... Synesios, *Discours sur la royauté*, XIII, 1-3, pour sa part détaille l'entraînement de l'empereur comme simple soldat et combattant. Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 44, 3 fait état des mêmes choses pour Constance II, Ammien Marcellin, *Histoire*, XVI, 5, 3 pour Julien ; XXIX, 4, 5 ; XXX, 9, 4 pour Valentinien.

³⁶² M. Christol, « Le métier d'empereur et ses représentations à la fin du IIIe siècle et au début du IVe siècle », *Cahiers du Centre Glotz*, 10, 1999, p. 366.

³⁶³ Mamertin, *Panégyrique de Maximien, Panégyriques latins*, II (10), 6, 4-5 ; Ammien Marcellin, *Histoire*, XXIV, 4, 3-5.

³⁶⁴ *Cur ipse pugnasti ? cur te dentissimis hostium globis miscuisti ? cur salutem rei publicae in pericula tanta misisti ? Panégyrique de Constantin, Panégyriques Latins*, IX (12), 9, 2. *Comites et tribuni [...] clamaverunt :*

lorsqu'ils parlent de l'engagement de Trajan Dèce et de son fils dans les combats où ils disparurent. Le premier souligne l'excessive hardiesse d'Herennius et le fait que l'empereur mourut dans les mêmes conditions³⁶⁵. Le second évoque l'avance inconsidérée de l'empereur et blâme, par là-même, son imprudence qui coûte cher à l'Empire puisque sa mort prive Rome d'un « excellent empereur »³⁶⁶.

Ces idées ne sont pas nouvelles et rejoignent l'idée que se faisaient les Romains de leur empereur sous le Haut-Empire. L'exercice et la sueur font partie intégrante du portrait du soldat tel que le concevait l'imaginaire romain³⁶⁷. Cela dit, B. Campbell insiste sur le fait que même si l'empereur montrait souvent beaucoup de courage dans l'accomplissement de ses devoirs militaires, il prenait rarement place dans le combat lui-même³⁶⁸. Des hommes comme Tibère, Titus ou Trajan se sont personnellement investis dans des batailles avant leur arrivée au pouvoir suprême mais, une fois empereurs, ils ne combattent plus en première ligne. Aurelius Victor, très favorable à l'*optimus princeps*, vante sa bravoure mais ne fait aucune allusion à son implication personnelle dans la bataille³⁶⁹. La colonne trajane confirme cette attitude. Elle montre le prince dirigeant les opérations en costume militaire mais jamais doté du casque, du bouclier, de l'épée ou de la lance³⁷⁰. La propagande, à travers certains auteurs comme Dion Cassius, peut supposer l'engagement d'un prince comme Septime Sévère mais n'en apporte pas de récit détaillé³⁷¹. Pour B. Campbell, les Romains ne souhaitaient pas voir leur empereur s'engager directement dans les combats et risquer sa vie quand bien même il est présent sur le champ de bataille en tenue d'*imperator*³⁷².

La réalité de la seconde moitié du IIIe siècle et le tout début du IVe siècle semblent pourtant s'inscrire en creux dans cette tradition pluriséculaire. Le pouvoir impérial a payé un lourd tribut à la guerre : Gordien III, Philippe l'Arabe, Trajan Dèce et Hérennius, Trébonien Galle et Volusien, Maxence sont tués au combat (Emilien sans doute³⁷³) et Valérien est fait prisonnier. A ces Augustes, il faut ajouter quelques « usurpateurs » éphémères comme Macrien et son fils aîné, Laelianus, et vraisemblablement Ingenuus ou Regalianus qui disparaissent brutalement, peut-être à l'issue de combats, dans des circonstances qui nous échappent totalement. Ainsi, dans les faits, le prince *comilito* remplit également sa fonction de soldat. C'est un empereur qui s'engage beaucoup plus dans la lutte sur le terrain. Hérodien affirme d'ailleurs que l'armée émettait des désirs en ce sens, à savoir que dès la fin du règne de Sévère Alexandre, les soldats souhaitaient voir le prince « montrer de la vaillance ou de

« *Quid egeras imperator ? in quae nos fata proieceras, nisi te divina virtus tua vindicasset ? aut quo tibi manus nostras, si versa vice pugnas ipse pro nobis ?* Panégyrique de Constantin, IX (12), 10, 3.

³⁶⁵ Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 29, 5.

³⁶⁶ Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 23, 3.

³⁶⁷ J.-M. Carrié, « Le soldat » dans *L'homme romain*, sous la direction d'A. Giordina, Paris, 1992, pp. 146-148.

³⁶⁸ B. Campbell, *The Emperor and the Roman Army*, Oxford, 1984, p. 65.

³⁶⁹ Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 13.

³⁷⁰ Voir B. Andreae, *L'art de l'ancienne Rome*, Paris, 1973, p. 202-203

³⁷¹ Dion Cassius, *Histoire Romaine*, LXXV, 6, 7. On notera, toutefois, que la version de Dion Cassius est démentie par Hérodien, *Histoire des Empereurs Romains*, III, 7, 3.

³⁷² B. Campbell, *The Emperor and the Roman Army*, Oxford, 1984, p. 69.

³⁷³ Pseudo Aurélius Victor, *Epitome de Caesaribus*, 30, 2.

l'ardeur à combattre »³⁷⁴. Un argument qui, selon lui, expliquerait en partie le succès de Maximin le Thrace. De fait, le nouvel empereur combat en première ligne contre les Germains : « L'empereur y entama la lutte avec une extrême bravoure. En effet, alors que les Germains s'étaient retirés, dans leur fuite, près d'un marais très étendu et que les Romains hésitaient à y entrer pour les poursuivre, Maximin, le premier, y lança son cheval, bien que celui-ci eut de l'eau jusqu'au ventre, et massacra les Barbares qui résistaient. Le reste de l'armée eut honte d'abandonner à l'ennemi son empereur, qui luttait pour elle, et osa pénétrer dans le marais »³⁷⁵ ; « Il y eut encore d'autres engagements, à l'occasion desquels Maximin recueillit des éloges, car, intervenant personnellement et effectivement dans les combats, il y accomplit toujours des prouesses »³⁷⁶. Hérodien ne trouve rien à redire sur l'attitude de l'empereur qu'il qualifie de brave malgré toute l'antipathie que le personnage lui inspire. Lors du siège d'Aquilée, toujours selon le même auteur, Maximin ne faillit pas à sa réputation. Omniprésent sur le terrain, il se trouve souvent près des remparts de la ville pour inspecter les positions de ses troupes qu'il encourage ou qu'il blâme et qu'il punit³⁷⁷. Il est vrai que l'épisode Maximin est sans lendemain et si, comme l'affirme Hérodien, un plus grand engagement du prince était une demande des troupes, pourquoi alors, comme le souligne B. Campbell³⁷⁸, avoir proclamé Gordien III ? Ce désir mentionné par Hérodien, si il est significatif et si il doit être pris en compte, a été émis par les troupes rassemblées sur le Rhin autour de l'empereur en 235. Il y a là des contingents venus essentiellement des armées du Rhin et du Danube auxquels on ajoutera la garde de l'empereur, des cavaliers maures ainsi que quelques troupes orientales dont des archers osrhoéniens³⁷⁹. On notera au passage que toutes les unités ne semblent pas avoir partagé le même sentiment. Pour preuve, et d'après ce que l'on sait des motifs qui ont sous-tendu ces révoltes, il ne semble pas animer ceux qui proclamèrent Magnus ou Quartinus et encore moins les prétoriens de Rome qui élevèrent un enfant à la pourpre en 238.

Pourtant, six ans plus tard, en Orient, le jeune prince, qui ne semble pas avoir nourri de prédispositions particulières en ce qui concerne les questions militaires (en tout cas les sources n'en disent rien), est au plus près des combats. Et contrairement à ce qu'on a longtemps cru, influencé en cela par les auteurs anciens, Gordien III est très grièvement blessé, voire tué lors de la bataille de Mésikhè. En suivant l'idée émise par Hérodien, on peut alors se poser la question de savoir ce qui avait amené un prince aussi près du danger, sachant ce que

³⁷⁴ Γενναῖον ἢ πρόθυμον ἐς τὸ πολεμεῖν παρέχοντος τοῦ Ἀλεξάνδρου. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 7, 10. Trad. D. Roques.

³⁷⁵ ἔνθα καὶ γενναϊότατα αὐτὸς ὁ βασιλεὺς τῆς μάχης ἤρξεν. ἐπὶ γὰρ τινὶ ἔλει μεγίστῳ, τῶν μὲν Γερμανῶν ἐς αὐτὸ ἀναχωρούντων ἐς φυγὴν, ἐς δῖωξιν δὲ Ῥωμαίων ἐπεισελθεῖν ὀκνούντων, πρῶτος ὁ Μαξιμῖνος ἄμα τῷ ἵππῳ ἐμβαλὼν ἐς τὰ ἔλος, καίτοι ὑπὲρ γαστέρα τοῦ ἵππου βρεχομένου, τοὺς ἀνθεστῶτας ἐφόνευσε βαρβάρους, ὡς τὸν λοιπὸν στρατὸν αἰδεσθέντα προδοῦναι μαχόμενον ὑπὲρ αὐτῶν βασιλέα πολμησαί τε καὶ τοῖς ἔλεσιν ἐπεισελθεῖν. Hérodien, *Histoire des Empereurs Romains*, VII, 2, 6-7. Trad. D. Roques.

³⁷⁶ Γεγόνασι δὲ καὶ ἕτεραι συμβολαί, ἐν αἷς ὡς ἀντουργός τε καὶ ἀντόχειρ τῆς μάχης ἀριστεύων τε πανταχοῦ ἐπηνεῖτο. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 2, 8. Trad. D. Roques.

³⁷⁷ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 5, 2 ; VIII, 4, 9 ; VIII, 5, 3.

³⁷⁸ B. Campbell, *The emperor and the roman army*, Oxford, 1984, p. 69.

³⁷⁹ Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 7, 5 ; 8, 3 ; 7, 8.

l'on sait de sa personnalité et alors que la tradition ne l'y obligeait pas, loin s'en faut. S'est-il retrouvé dans cette dangereuse situation à la suite d'un enchaînement d'événements malheureux ou répondait-il par sa présence en première ligne à une demande plus ou moins explicite qui n'était alors pas seulement cantonnée aux armées du Rhin et du Danube ? Faute de réponse claire de la part de nos sources, on remarquera que tous ses successeurs immédiats s'engagent personnellement dans les combats qu'ils ont à mener et y perdent la vie. Entre 244 et 253, tous les Augustes sont tués lors de batailles, un cas de figure sans précédent. Même si Valérien et Gallien n'ont pas montré la même fougue que Philippe l'Arabe ou Trajan Dèce, ils sont régulièrement très près de l'ennemi, sans pour autant manier d'armes, situation dont semblent se satisfaire les troupes. Le premier, fait unique dans l'histoire de Rome, est fait prisonnier et le second, violemment décrié, fut, selon Zonaras, blessé d'une flèche lors de combats contre les troupes de Postumus³⁸⁰. Claude II ou Aurélien semblent avoir conservé cette attitude : près de l'ennemi mais pas au contact direct de celui-ci. Lorsque Probus, de coutume omniprésent dans la conduite d'opérations sur le terrain, se bat lui-même contre des Burgondes et des Vandales, le fait est souligné par Zosime (mais sans jugement de sa part cette fois-ci), ce qui sous-tend une attitude exceptionnelle, même de la part d'un empereur-soldat par définition³⁸¹. Là réside sans doute tout le flou ou toute l'ambiguïté de la situation dans la seconde moitié du IIIe siècle et jusqu'au début du IVe. Au travers des éléments énoncés jusque-là, il semble que l'armée, toutefois imprégnée de la tradition des siècles précédents et sûrement consciente des dangers que cela supposait, n'en ait pas moins attendu du prince qu'il soit beaucoup plus près de l'ennemi combattu comme preuve de son engagement et de sa proximité avec ses *comilitones*. Une situation beaucoup plus exposée qui, au gré des circonstances ou de la personnalité de l'empereur, l'amène à se retrouver plus fréquemment au cœur du combat.

Certaines inscriptions ainsi que la propagande vont dans le même sens. Une inscription d'Ostie gravée à l'occasion des fêtes décennales de Gallien en 262 célèbre l'empereur en ces termes : *Inuicto Gallieno exsuperan[tissimo] Augusto, protectori imperii Romani omniusque salu[tis - - -] uniuersi ciues Ostienses decenii uoti compot[es]*³⁸². Pour M. Christol qui replace l'inscription dans son contexte et qui la compare à d'autres textes, l'expression *protectori imperii Romani* se réfère à l'exécution des tâches militaires, exprimée vigoureusement et présente « l'image d'un empereur combattant qui se consacrerait exclusivement à la conduite des campagnes contre les peuples barbares » et peut-être également contre les usurpateurs³⁸³. Avec l'utilisation croissante du terme d'*invictus* auquel peuvent s'ajouter ceux de *fertissimus* ou de *victoriosissimus*, les principales caractéristiques du métier d'empereur sont à cette date clairement exprimées : prédominance de la guerre, prédominance des tâches guerrières du prince. A ce dossier, M. Christol ajoute des éléments qu'il puise dans une inscription de Rome : *[- - - -] d(omini) n(ostri) Gallieni inuicti Aug(usti)*,

³⁸⁰ Zonaras, *Annales*, XII, 24.

³⁸¹ Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 67-68.

³⁸² *CIL* XIV, 5334.

³⁸³ M. Christol, « L'éloge de l'empereur Gallien, défenseur et protecteur de l'Empire » dans *La « crise » de l'Empire romain de Marc Aurèle à Constantin*, sous la direction de M-H. Quet, Paris, 2006, p. 117.

*qua uniuersum orbem suum defendit ac protegit*³⁸⁴. L'auteur insiste sur les verbes *defendere* et *protegere* qui montrent que l'objet premier de la politique impériale est de défendre les provinces des dangers extérieurs. A cela, on pourra ajouter qu'il s'agissait en même temps d'un témoignage explicite de la stratégie défensive de l'Empire sur laquelle nous nous sommes penchés précédemment.

Au total, M. Christol pense que le ton a nettement changé dans l'épigraphie. Pour lui, l'image du prince combattant appartient certes au thème traditionnel de la présentation de la fonction d'empereur mais, sous Gallien ainsi que sous Postumus, elle passe au tout premier plan et ce jusqu'au début du IV^e siècle³⁸⁵. La numismatique vient étayer son argumentation. C. Granvallet, comme M. Christol, souligne l'abondance nouvelle des attributs militaires sur les monnayages émis. Ses récents travaux sur les années 235-268 la conduisent également à conclure que l'action de l'Auguste en tant que chef militaire est montrée comme une nécessité pour la restauration de la paix et de la prospérité de l'Empire³⁸⁶. Outre la fréquence croissante des attributs militaires, les monnaies illustrent fréquemment l'empereur au combat. C'est particulièrement vrai pour Probus. Ce dernier est représenté presque systématiquement cuirassé sur les droits et de nombreux revers montrent l'empereur en pleine action guerrière, à pied ou à cheval³⁸⁷.

L'époque tétrarchique s'inscrit apparemment en continuité avec l'évolution que nous venons de décrire et les fonctions militaires de l'empereur sont devenues prépondérantes. Outre les exemples que nous avons déjà pu citer, on pourrait ajouter la description de Philostorge qui, dans sa vie de Constantin, fait de l'empereur un homme encore plus polyvalent que l'homme de guerre décrit par Zosime puisque dans ce témoignage, l'empereur se transforme même en espion pour aller reconnaître le dispositif ennemi³⁸⁸. L'anonyme de Valois montre l'engagement entier de Constantin qui fut d'ailleurs blessé au combat en 324 et l'arc de Galère nous montre un autre tétrarque ne ménageant pas sa peine au milieu de ses troupes³⁸⁹. Mais, si les portraits cumulés de Constantin nous montrent un empereur assez semblable dans son comportement guerrier à un personnage comme Maximin le Thrace, il semble avoir fait figure d'exception, un comportement qui, nous l'avons déjà dit, n'était pas

³⁸⁴ *CIL*, VI, 31378a = *ILS*, 549

³⁸⁵ M. Christol, « L'éloge de l'empereur Gallien, défenseur et protecteur de l'Empire » dans *La « crise » de l'Empire romain de Marc Aurèle à Constantin*, sous la direction de M-H. Quet, Paris, 2006, , p. 124 ; « Le métier d'empereur et ses représentations à la fin du III^e siècle et au début du IV^e siècle », *Cahiers du Centre Glotz*, 10, 1999, p. 366-367.

³⁸⁶ Voir C. Granvallet, « Haste ou Sceptre long ? La difficile identification d'un attribut de l'empereur combattant en numismatique ». (235-268 après J-C.) », dans *La « crise » de l'Empire romain de Marc Aurèle à Constantin*, sous la direction de M-H. Quet, Paris, 2006, pp. 133-148 ; « L'affrontement idéologique entre Gallien et Postume : l'exemple des bustes casqués et des bustes à attributs herculéens » dans O. Hekster, G de Kleijn, D. Slötjes, *Crises and the Roman Empire. Proceedings of the Seventh workshop of the International Network Impact of Empire (Nijmegen, June, 20-24, 2006)*, Leiden et Boston, 2007, p. 348.

³⁸⁷ Le buste cuirassé avec haste et bouclier apparaît sous Gordien III. *RIC*, V, 2, Probus, 56, 64, 158, 818, 877, 885...

³⁸⁸ Philostorge, *Vie de Constantin* du *Codex Sabaiticus* cité par P. Maraval, *La véritable histoire de Constantin*, Paris, 2010, p. 58.

³⁸⁹ W. Leadbetter, *Galerius and the will of Diocletian*, Londres et New-York, 2009, p. 94 ; *Excerpta Valesiana, Origo constantini imperatoris*, II, 3 ; V, 24.

nécessairement apprécié, loin s'en faut. Si les autres tétrarques sont présents sur le champ de bataille, ils ne semblent pas s'être exposés de la même façon. De fait, parmi ceux qui furent vaincus par la guerre, remarquons que seul Maxence est mort au cours de la bataille. Des hommes comme Maximin Daïa ou comme Licinius eurent le loisir de prendre la fuite. Ajoutons enfin que sur les monnaies émises à l'occasion des révoltes de cette époque, le prince est souvent représenté en tenue militaire mais pas en train de combattre³⁹⁰.

Cette volonté de montrer le prince au combat résulte, selon M. Christol, d'une attente manifestée par les sujets de l'Empire³⁹¹. Parmi eux, si l'on suit l'indication fournie par Hérodien, les soldats ont très vite formulé ce souhait. Devant des circonstances exceptionnelles, tout s'est passé comme si les Romains avaient attendu une attitude exceptionnelle de la part de leur prince. La propagande impériale, en surévaluant les capacités de la personne impériale, a aussi joué son rôle dans le renforcement de ce sentiment. Le prince est doté de qualités exceptionnelles et bénéficie de la bienveillance des dieux si ce n'est de leur compagnie. Sa présence devient alors plus que jamais nécessaire auprès de ceux qui se battent à un moment où l'Empire lutte pour sa survie. Ainsi, les empereurs du III^e siècle, sous la pression des événements et par leur propagande visant à atténuer les inquiétudes de leurs sujets, ont poussé l'aspect *comilito* de leur fonction jusqu'à son terme. Se mêlant davantage et toujours plus souvent à la vie de leurs soldats, leur proximité sur le champ de bataille anéantissait le dernier espace où ils pouvaient encore se différencier de leurs troupes. Leur nouvelle compétence en matière militaire renforçait l'Empire mais la façon dont avait évolué leur fonction et son image nourrissait en même temps des espoirs très forts ainsi que des déceptions à la hauteur de leurs qualités si extraordinaires.

4° Assurer la présence du prince auprès des troupes.

En 238, le pouvoir impérial renoue avec la collégialité. Gordien I, sitôt proclamé, s'associa son fils Gordien II, vraisemblablement à cause de son grand âge souligné par les auteurs anciens³⁹². En étudiant la titulature du second, X. Lorient a montré que le pouvoir bicéphale installé à Carthage était en tous points conforme à la tradition jadis fixée par Marc Aurèle qui en associant Lucius Verus à l'Empire n'en avait pas moins tenu à conserver pour lui seul le titre de *Pontifex Maximus*³⁹³. Le nouveau pouvoir devant faire face à l'arrivée de Capelianus, légat de Numidie resté fidèle à Maximin le Thrace, c'est Gordien II qui se chargea des opérations militaires avec le peu de succès que l'on sait. Après la mort des deux empereurs africains, le Sénat nommait deux Augustes mais, à la différence des deux Gordiens, Pupien et Balbin sont empereurs sur le même pied d'égalité, partageant même le grand pontificat. Outre ses motivations politiques sur lesquelles on ne s'attardera pas ici, le nouveau pouvoir justifie la collégialité par les problèmes militaires. C'est du moins de cette

³⁹⁰ Voir annexe IV.

³⁹¹ M. Christol, « L'éloge de l'empereur Gallien, défenseur et protecteur de l'Empire » dans *La « crise » de l'Empire romain de Marc Aurèle à Constantin*, sous la direction de M-H. Quet, Paris, 2006, p. 124-128.

³⁹² Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 5, 2 ; *Histoire Auguste, Les trois Gordiens*, IX, 1.

³⁹³ X. Lorient, « un milliaire de Gordien II découvert près de Césarée de Palestine et l'extension aux provinces de l'insurrection de 238 ap. J-C », *REA*, 80, 1978, P. 73.

façon que Pupien aurait présenté les choses aux troupes après la guerre d'Aquilée : « Car l'existence simultanée de deux empereurs permettra plus aisément d'administrer les affaires de Rome et d'affronter les problèmes urgents apparus à l'étranger, puisque l'un des deux sera toujours aisément là où, en fonction des besoins du moment, la situation réclamera sa présence »³⁹⁴. L'exemple du Sénat fut suivi par les deux Philippes, Dèce et Herennius, Trébonien Galle et Volusien mais les buts poursuivis n'étaient pas les mêmes. Plus qu'un partage des tâches, il s'agissait avant tout de garantir la filiation du pouvoir, à l'image de ce qu'avait pu faire Septime Sévère quelques années auparavant. Pourtant, d'après Zonaras, Trajan Dèce aurait confié la charge des affaires intérieures à Valérien tandis que lui prenait en main la conduite de la guerre contre les Goths avec son fils aîné³⁹⁵. Dans le même temps, il élevait son second fils, Hostilianus à la dignité de César. Ainsi, si la collégialité pratiquée par Dèce privilégiait la construction d'une nouvelle dynastie, la nomination de Valérien montrait que la conduite des opérations militaires était devenue la tâche prioritaire de l'empereur et que celle-ci était difficilement compatible avec le plein exercice des fonctions qui incombaient au prince. Emilien aurait manifesté des dispositions semblables à celles de Dèce puisqu'il aurait écrit au Sénat pour lui proposer une répartition des tâches : à lui la conduite de la guerre tandis que les *patres*, détenant l'autorité politique souveraine, se chargeraient du reste³⁹⁶. Ainsi, selon les dires d'Hérodien confirmés par Zonaras, se dessinait donc parmi les élites, empereurs compris, l'idée selon laquelle l'empereur devait prioritairement exercer ses fonctions de commandant en chef, la charge nouvelle des questions militaires appelant une répartition des tâches et la remise à l'honneur de la collégialité. On peut voir là une première amorce de réponse au souhait de voir le prince s'impliquer davantage dans la conduite de la guerre exprimé par certaines troupes à la fin du règne de Sévère Alexandre. Cette réponse était double. Après la brièveté de la « révolution sénatoriale » de 238, des souverains comme Dèce ou Emilien ressuscitaient une autre forme de pouvoir bicéphale que celles que l'on avait pu connaître sous Marc Aurèle et faisaient de l'exception une règle. Mais, dans le même temps, la solution imaginée révélait l'aveuglement des Romains sur la conjoncture nouvelle qui se dessinait en dépit des leçons qui auraient pu être tirées du règne tumultueux de Marc Aurèle. Dans le projet prêté à Emilien, la situation conflictuelle imaginée est celle d'un unique conflit majeur que le prince aurait à s'occuper sur les frontières de l'Empire. Or, c'est la situation la plus périlleuse, face à laquelle les Romains eurent tant de mal au II^e siècle, qui allait bientôt se répéter, à savoir l'obligation de faire face à plusieurs conflits majeurs simultanés.

Les sources littéraires n'indiquent pas les motifs qui animèrent le Sénat lorsque celui-ci prit l'initiative d'élever Gallien au Césarat aussitôt après la proclamation de son père³⁹⁷. Compte tenu des éléments précédents, on peut sans doute émettre l'hypothèse selon laquelle les sénateurs ont vu dans le jeune homme arrivé dans la force de l'âge un collègue capable

³⁹⁴ Δύο μὲν γὰρ ὄντων βασιλέων εὐμαρέστερον καὶ τὰ ἐν τῇ Ρώμῃ διοικήσεται καὶ εἴ τι ἐπὶ τῆς ἀλλοδαπῆς ἐπέγγοι, πρὸς τὴν χρεῖαν αἰεὶ τοῦ πρὸς τὰ καλοῦντα ῥαδίως παρόντος. Hérodien, *Histoire des Empereurs Romains*, VIII, 7, 6. Trad. D. Roques.

³⁹⁵ Zonaras, *Annales*, XII, 20.

³⁹⁶ Zonaras, *Annales*, XII, 22.

³⁹⁷ C'est la version fournie par Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 32, 3 ou Eutrope, *Breviarium*, IX, 7 et à laquelle M. Christol, dans *L'Empire romain du III^e siècle. Histoire politique*, Paris, 1997, p. 131 accorde sa confiance.

d'aider activement son père à la tête de l'Empire alors que les Perses menaçaient l'Orient et que l'Illyricum nécessitait également toute l'attention du pouvoir au lendemain des incursions gothiques qui avaient eu lieu dans les Balkans sous les règnes de Trajan Dèce et de Trébonien Galle. Valérien éleva bientôt son fils au rang d'Auguste et rétablissait une situation analogue à celle qu'on avait connue sous Marc Aurèle à la différence près que les deux hommes étaient revêtus des mêmes pouvoirs. Cela dit, quelles qu'aient été les motivations du Sénat ou de Valérien, l'évolution de la situation militaire interdit au nouveau pouvoir d'envisager un partage des tâches comme on avait pu l'imaginer jusque-là. En effet, les deux Augustes, dès le début de leur règne, durent s'occuper en priorité des problèmes militaires, Valérien en Orient et Gallien en Illyricum³⁹⁸. L'élargissement du collège impérial à la personne de Valérien le Jeune dans la seconde moitié de 256 répondait également à des problèmes militaires. Gallien devant quitter les régions du Danube pour la frontière rhénane laissa son fils à Viminiacum avant tout pour éviter de mécontenter les armées et de prévenir d'éventuelles usurpations. La collégialité voulue par les élites s'infléchissait alors sous la pression des dangers extérieurs ainsi que des armées soucieuses d'avoir un empereur à leurs côtés, faute de quoi des révoltes risquaient d'éclater à tout moment³⁹⁹. Dès lors, il n'était plus question d'envisager un partage entre tâches civiles et tâches militaires. Chaque Auguste se devait d'assurer l'ensemble de ses fonctions en veillant toutefois à privilégier les questions militaires et en prenant bien garde de rester au contact des armées. En attendant un rétablissement de la situation militaire, intérieure et extérieure, la collégialité devenait une forme de gouvernement incontournable.

A partir de 260, une nouvelle étape est franchie. La proclamation de Postumus en Gaule et la nomination d'Odénath en tant que *corrector totus orientis* instaure de fait une nouvelle forme de collégialité du pouvoir. En Orient, le choix d'Odénath s'impose à Gallien. On l'a vu précédemment, l'homme est vraisemblablement au service de Rome depuis des années et dans l'Orient en proie à l'usurpation et à la menace perse, il est le seul à pouvoir organiser la résistance avec ce qui reste des armées romaines d'Orient. De plus, il débarrasse Gallien de Ballista (fidèle de Macrien) et de Quietus, dernier fils survivant de Macrien⁴⁰⁰. On ne sait pas ce qu'a pu penser Gallien de la titulature que le prince de Palmyre avait adoptée et qui posait d'une certaine façon le problème des relations avec Rome⁴⁰¹. Dans les faits, il semble s'en être accommodé assez aisément : d'abord parce qu'Odénath prend soin de le reconnaître, ensuite parce que l'armée d'Orient qui venait prêter allégeance à feu Macrien soutenait le *corrector totus orientis* avec qui elle remportait des victoires contre les Perses et enfin parce que, contrairement à l'Occident, Gallien n'a jamais essayé de reprendre l'Orient par la force, se contentant d'affirmer son pouvoir sur l'Orient par son monnayage⁴⁰². En

³⁹⁸ Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 30, 1. Voir également M. Christol, « Les déplacements du collège impérial de 256 à 258 : Cologne capitale impériale », *Cahiers du Centre Glotz*, 8, 1997, p. 243-244.

³⁹⁹ Voir 2^{ème} partie, chap. III, I, 2°.

⁴⁰⁰ Sur Odénath voir annexe III, n° 110.

⁴⁰¹ Ensemble d'inscriptions rassemblées par D. Nony et X. Lorient, *La crise de l'Empire romain. 235 – 285*, Paris, 1997, pp. 91-92 ou C. Badel et A. Béranger, *L'Empire Romain au IIIème siècle ap. J-C*, Textes et documents, Paris, 1998, p. 125. Voir également E. Will, *Les Palmyréniens*, Paris, 1992, pp. 172-174; 179-182; D. S. Potter, « Palmyra and Rome. Odaenatus' titulature and the use of *imperium majus* », *ZPE*, 113, 1996, p. 272 ; S. Benoit, « Le prince et la société romaine d'empire au IIIe siècle : le cas des *ornamenta* », *Cahiers du Centre Glotz*, 11, 2000, pp. 320-321.

⁴⁰² *RIC*, V, 1, Gallien, 249, 494, 495... frappes de l'atelier de Milan avec la légende ORIENS AVG.

Occident, Cologne, dotée d'un atelier monétaire depuis 256, est érigée en capitale impériale où le premier empereur gaulois installe son propre sénat et nomme ses consuls sans que les forces stationnées sur le Rhin y trouvent quoi que ce soit à redire. Faute de pouvoir reconquérir les Gaules et contraint d'intervenir constamment sur la frontière danubienne, Gallien finit par s'accoutumer, par la force des choses, à un empereur à Cologne qui s'acquitte bien de ses tâches de défense. Mais cette nouvelle triarchie imposée par les troupes était fragile. Par la propagande ou les prétentions universalistes des princes présents en Gaule et en Illyricum, elle recélait les germes d'un conflit et elle pouvait susciter des révoltes de la part des troupes désireuses de voir le prince qu'elles avaient choisi à la tête de tout l'Empire et non pas d'une fraction du territoire romain. Le même problème s'est posé avec l'Orient à partir du moment où Vaballath adopte une titulature équivalente à celle d'Aurélien en 272.

La *restitutio orbis* d'Aurélien, *comilito*, général et commandant en chef hors-pair, vainqueur en peu de temps sur tous les fronts, tant contre les ennemis extérieurs que contre les usurpateurs, ne pouvait que rencontrer l'assentiment des armées. Pour la première fois depuis longtemps, en fait depuis le rétablissement de la situation opérée par Valérien et Gallien entre 254 et 258, bon nombre de thèmes développés par la propagande correspondaient à une réalité sur le terrain. L'empereur, emplis de *virtus*, était effectivement *invictus*, son règne marquait la *fortuna redux* pour les armes romaines, le *spes publica*, le *salus provinciarum*,... Seul manqua, au bout du compte, la *concordia militum*. Mais le retour à la tradition, celle d'un unique Auguste, n'a pas survécu à Probus puisque son successeur Carus a réinstauré la collégialité du pouvoir selon une méthode désormais bien rôdée : tandis que son fils prenait en charge la défense de l'Occident, lui se chargeait de la menace perse en Orient. Toutefois, depuis 274, le pouvoir impérial avait repris l'initiative dans la configuration qu'il se choisissait, prince unique ou multiplicité des Augustes. En instaurant la tétrarchie, Dioclétien s'inscrit dans la démarche de son temps. Il pérennise et tente de parfaire une situation qui est devenue une règle ou presque depuis un demi-siècle dans un cadre de dangers extérieurs omniprésents et de révoltes militaires récurrentes. L'originalité de son système qui installe quatre militaires d'expérience à la tête de l'Etat n'a d'autre but que d'enrayer ces problèmes majeurs pour sécuriser la continuité du pouvoir impérial qui est devenu l'aboutissement suprême de la carrière militaire. Certes, cette innovation politique ne rencontra de succès ni auprès des chefs qui s'empressèrent de détruire le système à partir de 306, ni auprès des troupes qui défendirent leurs candidats dans leur quête du pouvoir solitaire jusqu'à la victoire ou la défaite finale. Mais, paradoxalement, la collégialité du pouvoir imposée par la troupe ou par le pouvoir allait devenir la règle au IV^e siècle⁴⁰³.

En corollaire de la collégialité voulue par les princes ou ponctuellement imposée par les troupes, ajoutée à une volonté de proximité géographique avec les empereurs voulue par les soldats, le pouvoir a peu à peu quitté Rome. Dans ce domaine, Maximin le Thrace a aussi joué un rôle précurseur puisque ce prince n'a jamais daigné quitter ses armées pour gagner la

⁴⁰³ Entre 286 et 395, l'Empire n'aura connu que les pouvoirs personnels de Constantin entre 324 et 337, de Constance II entre 350 et 361, de Julien entre 361 et 363, de Jovien entre 363 et 364 et de Théodose Ier entre 394 et 395, soit un total de vingt – huit années sur un siècle.

Ville⁴⁰⁴. Il préféra se consacrer entièrement aux soldats et aux problèmes de défense de l'Empire. Ses successeurs n'ont pas agi de même mais, la chronologie des règnes suivants montre que Rome, notamment à partir du règne conjoint de Valérien et de Gallien, est bientôt ravalée au rang de cité de passage. L'éloignement du prince n'était pas chose nouvelle. Hadrien a passé le plus clair de son temps à parcourir l'Empire mais il fit figure d'exception et Trajan ou Marc Aurèle avaient en leur temps multiplié les déplacements pour assurer la défense des frontières. Là encore, c'est la persistance d'une situation traditionnellement considérée comme exceptionnelle qui fait figure de nouveauté et l'arrivée au pouvoir de Valérien va institutionnaliser en quelque sorte les changements amorcés.

Ainsi, l'attitude de Maximin le Thrace évoquée plus haut et jugée parfaitement scandaleuse par Hérodien, « reçoit l'absolution » de Mamertin quand celui-ci évoque le même comportement chez Maximien qui a d'abord préféré se consacrer aux affaires de l'état, et en particulier aux affaires militaires, avant d'envisager un séjour à Rome. Selon Mamertin, c'est la *ratio reipublicae* écrit M. Christol qui « justifie que le prince se soit dégagé de l'impératif du voyage à Rome » alors que, compte tenu de la construction du discours du panégyriste, il apparaît qu'il « était toujours nécessaire de se rendre à Rome afin de parachever l'investiture » du prince « par des actes profanes et religieux indispensables, qui ne pouvaient être accomplis qu'en ce lieu même »⁴⁰⁵. Des auteurs plus tardifs comme Zosime ou Aurélius Victor ont reproché à Trébonien Galle son trop long séjour dans la capitale alors que des menaces sérieuses s'accumulaient aux frontières⁴⁰⁶.

La présence de l'empereur auprès des troupes était devenue d'autant plus nécessaire que la propagande, ainsi que l'a montré M. Christol⁴⁰⁷, avait fait du prince dont les qualités avaient été sans cesse surévaluées un acteur incontournable dans la lutte que menait Rome contre ses adversaires. La *virtus* du prince se devait donc « d'être associée à la maîtrise de l'espace » et faisait donc du ou des empereurs des hommes contraints à d'incessants déplacements⁴⁰⁸. Mais, paradoxalement, la collégialité et l'itinérance du pouvoir, mis en place pour résoudre les problèmes militaires, favorisait l'émergence de capitales régionales de substitution. Dans son étude sur Cologne, M. Christol souligne le fait que l'installation de Gallien et d'un atelier monétaire dans cette cité de Germanie inférieure avaient préparé l'émergence d'un pouvoir régional, et donc la révolte militaire pourrions-nous ajouter dans le cadre qui est le nôtre.

⁴⁰⁴ Macrin aussi n'a pas fait le voyage de Rome mais il n'a pas eu le loisir de régner aussi longtemps de Maximin.

⁴⁰⁵ in *Galliis suis retinet ratio reipublicae*. Mamertin, *Panégyrique de Maximien, Panégyriques latins*, II (10), 14, 3 ; M. Christol, « Le métier d'empereur et ses représentations à la fin du IIIe et au début du IVe siècle », *Cahiers du Centre Glotz*, 10, 1999, p. 359.

⁴⁰⁶ Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 27, 1 ; Aurélius Victor, *De Caesaribus*, 31, 2

⁴⁰⁷ Voir M. Christol, « L'éloge de l'empereur Gallien, défenseur et protecteur de l'Empire » dans *La « crise » de l'Empire romain de Marc Aurèle à Constantin*, sous la direction de M-H. Quet, Paris, 2006, pp. 107-132.

⁴⁰⁸ M. Christol, « Le métier d'empereur et ses représentations à la fin du IIIe siècle et au début du IVe siècle », *Cahiers du Centre Glotz*, 10, 1999, p. 364. Sur les incessants déplacements et multiples lieux de séjour des tétrarques voir T.D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, chap. V., pp. 47-87.

En quittant Rome ou en n'y séjournant que périodiquement, les empereurs se détachaient du milieu sénatorial dont l'influence n'a fait que régresser entre 235 et 285. Certes, Rome conservait un grand prestige religieux et politique et donnait toujours la légitimité mais les princes et les armées qui leur donnaient le pouvoir vivaient le long des grandes artères qui parcouraient les frontières septentrionales de l'Empire entre les bouches du Rhin et l'Oronte en passant par les détroits et les portes de Cilicie. Les quelques tentatives, surtout symboliques, faites par les *patres* en 253 pour reprendre un semblant d'initiative étaient condamnées. Sortis des rangs de l'armée à partir de 268, les princes qui avaient favorisé l'ascension des militaires depuis Gallien vivaient pour la plupart du temps entourés de leur état-major et de leurs soldats qui s'arrogeaient désormais le droit de faire et de défaire un pouvoir à leur merci au quotidien. D'où la nécessité de retrouver une certaine distance vis-à-vis de ces milieux militaires dont les empereurs des deux premiers siècles avaient pris soin de ne pas trop se rapprocher.

5° Se rapprocher des dieux pour s'éloigner des troupes.

Les difficultés qu'a dû affronter l'Empire à partir du milieu du IIIe siècle ont mis le culte impérial à rude épreuve. La rupture de la filiation du pouvoir, les invasions et la ruine des régions qui les subissaient, le début d'un nouveau cycle de révoltes et la dégradation monétaire apportaient un démenti cinglant à la *felicitas* des slogans impériaux et pouvaient laisser penser que les dieux ne protégeaient plus le prince et son Empire, que sa *pietas* était impuissante, insuffisante ou sans écho. Mais dans le même temps, la personne du prince était toujours plus sacralisée, amorçant une évolution qui rapprochait toujours davantage le prince des dieux immortels ou éternels et finalement de Dieu.

Le compagnonnage des empereurs romains avec les dieux était ancien. Octave s'était déjà dit *divi filius* et si, en théorie, seuls les Julio-Claudiens y étaient prédisposés, les dynasties suivantes ont suivi la même démarche par le biais de la *consecratio* de leurs prédécesseurs, à condition qu'elle fût adoptée par le Sénat. En son temps Septime Sévère s'était rattaché à Helvius Pertinax ainsi qu'à Commode dont il se disait le frère⁴⁰⁹. Les empereurs-soldats n'ont pas dérogé à cette pratique, entendant légitimer leur pouvoir de leurs prédécesseurs divinisés. Au milieu du IIIe siècle écrit R. Turcan, le culte des empereurs défunts fondait celui des empereurs vivants, héritiers des *consecrati* et candidats à la *consecratio*⁴¹⁰. Mais l'empereur vivant n'est en aucun cas assimilé à un dieu. En revanche, il est régulièrement associé aux divinités dont l'affection, le soutien et la coopération haussent l'empereur au-dessus du commun des mortels⁴¹¹. Certaines dédicaces associent au nom d'un dieu celui de l'empereur régnant mais si le prince est élevé sur un plan divin, il est tout de

⁴⁰⁹ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXV, 7, 4 ; *CIL*, VIII, 9317 ... ; *RIC*, IV, 1, Septime Sévère, 65, 66, 72, 72a, 686, 700, 702a, 712...

⁴¹⁰ R. Turcan, « Le culte impérial au IIIème siècle », *ANRW*, II,16, 2, Berlin et New-York, 1978, p. 1010.

⁴¹¹ Voir par exemple *RIC*, V, 1, Gallien, 177, 202, 207, 245... avec les légendes DIANA, HERCVLI, IOVI, NEPTVNO CONS AVG ou *RIC*, V, 1, Claude II, 214, 217, 219, 221, 224, 225... où l'empereur est bénéficiaire de la bienveillance de Neptune, Isis, Diane, Sol, Vulcain, Minerve.

même honoré en second lieu⁴¹². La qualification de *comes augusti* appliquée à certaines divinités rappelle que l'empereur agit en liaison directe avec celle-ci.

Le règne de Philippe l'Arabe, prince à la légitimité contestée à plusieurs titres, semble à notre sens avoir marqué un premier tournant. Outre ses origines orientales et équestres, sa probable carrière militaire, le nouveau prince est parvenu au pouvoir dans un contexte très troublé et a dû passer une grande partie de son règne à la tête et aux côtés de ses soldats pour combattre les ennemis de l'Empire. Pour toutes ces raisons, l'empereur se devait à la fois de prendre de la distance et de consolider sa position politique pour le moins fragile. Certes, depuis les récents travaux de W. Real et de M. H. Quet, les spécialistes ne suivent plus la démonstration de J. Charbonneaux assimilant Aïôn à Philippe l'Arabe et faisant du règne de cet empereur une étape importante dans la construction de la doctrine de l'éternité des empereurs affirmée à partir de Septime Sévère⁴¹³. Reste que Philippe saisit opportunément l'occasion qui s'offre à lui pour rattacher son règne à l'*Aeternitas Romae*. Rappelons d'abord que Philippe l'Arabe sut donner aux fêtes du millénaire de Rome un lustre dont Aurelius Victor se fait encore l'écho plus d'un siècle après⁴¹⁴. Dans une étude qu'il consacre à *Sol Invictus*, J.-P. Martin note que si *Sol* est devenu un des garants de l'éternité de Rome dès le règne de Gordien III, Philippe ne manque pas de se saisir de l'occasion qui lui est offerte pour multiplier des séries *Aeternitas* pour lui, « pour l'impératrice et pour leur fils et héritier désigné »⁴¹⁵. Au cours du processus qui mène à une sacralisation croissante du prince au IIIe siècle, S. Benoit mentionne également le règne de Philippe qualifié, le fait est notable souligne l'auteur, de *σωτήρ τῆς οἰκουμένης* sur une inscription de Lycie. En Syrie et en Arabie, le prince et son héritier apparaissent comme *οἱ δεσπότες τῆς οἰκουμένης*⁴¹⁶. Enfin et pour finir, notons à la suite de L. de Blois qu'à l'occasion du millénaire de Rome, les émissions monétaires commandées par l'empereur ne développent quasiment pas la rhétorique militaire habituelle, tout comme si le pouvoir considérait la situation suffisamment sûre pour ne pas mettre en avant les liens privilégiés qu'il entretient avec l'armée depuis 244 ou pour éloigner la nouvelle dynastie d'une dépendance jugée alors trop prégnante. La *fides*

⁴¹² Voir par exemple l'inscription *CIL*, XIII, 6754 dédiée à Mithra ou à Sol Invictus en même temps qu'à Caracalla étudiée par M. J. Vermaseren, *Corpus inscriptionum et monumentorum religionis Mithriacae*, II, La Haye, 1960, p. 99, n° 1227 ou l'inscription *CIL*, VI, 420 = *ILS*, 398 consacrée à Jupiter en même temps qu'à Commode.

⁴¹³ W. Real dans M. Wegner, J.O. Bracker, W. Real, *Gordianus III bis Carinus*, (Das römische Herrscherbild, t. III, 3), Gebr. Mann Verlag, Berlin, 1979, p. 30-41 ; M.-H. Quet, « La mosaïque dite d'Aïôn de Shabha-Philippopolis, Philippe l'Arabe et la conception hellène de l'ordre du monde en Arabie à l'aube du christianisme », *Cahiers du Centre Glotz*, 10, 1999, pp. 269-230 ; « Le Triptolème de la mosaïque dite d'Aïôn et l'affirmation identitaire hellène à Shabha-Philippopolis », *Syria*, 77, 2000, pp. 181-200 ; J. Charbonneaux, « Aion et Philippe l'Arabe », *MEFR*, 72, 1960, pp. 253-272.

⁴¹⁴ Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 28, 2. Sur les fêtes du millénaire et la notion d'*Aeternitas Aión* voir J. Gagé, *Recherches sur les Jeux seculaires*, Paris, 1934, pp. 89-93 ; « Le "Templum Urbis" et les origines de l'idée de Renovatio », *Mélanges Franz Cumont*, t. I, Institut de philologie et d'histoire orientales et slaves, Bruxelles, 1936, pp. 151-187.

⁴¹⁵ J.P. Martin, « Sol Invictus : des Sévères à la tétrarchie d'après les monnaies », *Cahiers du Centre Glotz*, 11, 2000, p. 304.

⁴¹⁶ *SEG*, 17, 616 ; *AE* 1908, 274 et *IGRR*, III, 1197 citées par S. Benoit, « l'identité du prince face à la crise : construction d'un discours et usage de la *memoria* » dans O. Hekster, G de Kleijn, D. Slötjes, *Crises and the Roman Empire. Proceedings of the Seventh workshop of the International Network Impact of Empire (Nijmegen, June, 20-24, 2006)*, Leiden et Boston, 2007, p. 269.

militum ou la *fides exercitus* laissent la place à des légendes comme *Spes Felicitatis Orbis*, *Romae Aeternae*, *Saeculum Novum* ou *Saeculares Augg*⁴¹⁷. Dire que par les moyens que nous venons d'énumérer, Philippe a voulu sciemment s'éloigner des troupes, c'est lui prêter des intentions qu'il n'a sans doute jamais eues. En tout cas, s'il ne l'a pas fait en conscience, il faut dire que l'empereur a saisi de nombreuses occasions pour sacréaliser la fonction qu'il devait à l'armée et qu'en s'efforçant de lier davantage le pouvoir impérial à l'*Aeternitas Urbis* tout en réduisant les messages à l'intention de l'armée, il est, dans une certaine mesure parvenu à ses fins. En effet, en dépit des brillantes campagnes qu'il avait personnellement dirigées sur le Danube, il a réussi à s'aliéner les redoutables légions illyriennes qui se révoltent contre lui en 248/249.

Habilement exploité par la propagande de Gordien III, et encore plus par celle de Philippe, *Sol Invictus*, garant de l'éternité du pouvoir entame une nouvelle mutation sous les règnes de Gallien et d'Aurélien, une mutation qui aboutit bientôt à faire de l'empereur un dieu de son vivant⁴¹⁸. A partir du règne de Gallien, *Sol* fait partie des compagnons et protecteurs du prince⁴¹⁹. Représenter l'empereur en compagnie des dieux, suggérant l'idée selon laquelle ils appartenaient d'une certaine façon au même monde, n'était pas nouvelle mais R. Turcan souligne le fait que la chose est devenue beaucoup plus fréquente au IIIe siècle⁴²⁰. Par ailleurs, certaines représentations portraiturent les souverains ou certains membres de leur famille à l'image des dieux ou leur faisaient adopter des attitudes relevant du monde des immortels. Depuis la fin du second siècle et durant tout le IIIe siècle, on voit des dieux, déesses ou héros de la mythologie représentés à l'image du défunt⁴²¹. Des portraits de Gallien nous le montrent souvent les yeux levés suivant le type hellénistique du souverain inspiré et providentiel qui décide et agit en fonction des volontés divines, directement guidé par elles⁴²². Le même empereur se serait poudré les cheveux d'or et « porta souvent dans ses déplacements une couronne radiée »⁴²³.

⁴¹⁷ L. de Blois, « The reign of the emperor Philip the Arabian », *Talanta*, 10-11, 1978-1979, p. 29. *Spes Felicitatis Orbis* (RIC IV, 3, Philippe, n° 70), *Romae Aeternae* (RIC IV, 3, Philippe, n° 44-45, 65), *Saeculum Novum* (RIC, IV, 3, Philippe, n° 25, 86, 244) ou *Saeculares Augg* (RIC IV, 3, Philippe, n° 12-23, 116...).

⁴¹⁸ Dans l'article qu'il a consacré à *Sol Invictus*, J.P. Martin, « Sol Invictus : des Sévères à la tétrarchie d'après les monnaies », *Cahiers du Centre Glotz*, 11, 2000, a relevé au début du IIIe siècle un premier renouveau du dieu qui connaissait une éclipse depuis la fin du règne d'Hadrien. Sous Septime Sévère l'astre solaire joue désormais le même rôle que Jupiter (p. 299). Le monnayage d'Elagabal lie davantage *Sol* à l'empereur avec, pour la première fois la mention d'*Invictus* (p. 300). Le titre d'*invictus*, épithète normalement attribuée à Hercule ainsi qu'au dieu solaire d'Emèse est régulièrement associé aux empereurs à partir de Gordien III.

⁴¹⁹ Voir RIC, V, 1, Gallien, n° 282-285 et 357 avec la légende *SOLI CONS AVG* ; n° 583 avec la légende *SOLI COMITI AVG*. A la même époque, un compagnonnage similaire s'établit entre Hercule et Postumus. Des monnaies *COMITI AVG* avec les bustes accolés de l'empereur et d'Hercule montrent que le dieu coopère précisément et directement à l'action militaire du prince. Voir P. Bastien, *Le monnayage de bronze de Postume*, Wetteren, 1967, p. 56 ; J. Lafaurie, « L'Empire gaulois. Apport de la numismatique », *ANRW*, II, 2, Berlin et New-York, 1975, p. 960.

⁴²⁰ R. Turcan, « Le culte impérial au IIIème siècle », *ANRW*, II,16, 2, Berlin et New-York, 1978, p. 1025.

⁴²¹ Voir R. Turcan, *Les sarcophages romains à représentations dionysiaques. Essai de chronologie et d'histoire religieuse*, Paris, 1967, p. 94 ; R. Turcan, *Messages d'outre tombe. L'iconographie des sarcophages romains*, Paris, 1999.

⁴²² Voir B. Andrae, *L'art de l'ancienne Rome*, Paris, 1973, p. 131.

⁴²³ *Radiatus saepe processit. Histoire Auguste, Vie des deux Galliens*, XVI, 4. Trad° A. Chastagnol.

Ainsi pour M. Christol, le règne de Gallien a marqué une étape fondamentale vers la divinisation de l'empereur de son vivant. Malgré tous les malheurs qui s'abattaient sur l'Empire, Gallien surmonte toutes les épreuves et de ce fait, comparé à ses prédécesseurs, devint un être exceptionnel dont les qualités extraordinaires étaient vantées par la propagande⁴²⁴. C'est également sous son règne que *Sol* revient véritablement au premier plan depuis le règne d'Elagabal. A titre de *Comes Augusti* mais aussi par l'attention particulière que lui aurait porté le prince. J.P. Martin abonde dans le même sens lorsqu'il écrit que « le principat de Gallien doit être considéré comme l'étape fondamentale et décisive du succès de *Sol* » à qui la propagande prête désormais les mêmes actions que Jupiter à qui l'astre solaire s'assimile⁴²⁵. L'auteur de l'*Histoire Auguste* attribue à Gallien la construction à Rome d'un colosse radié à son effigie conduisant un char. Les légendes monétaires *ORIENS AVG* ont fait du prince un soleil levant dit R. Turcan qui pense que Gallien aurait « réassumé certaines intuitions néroniennes et préfiguré la politique solaire d'Aurélien »⁴²⁶. Le prince radié, à l'image d'une effigie remontant à Néron, est également synonyme d'éternité dont bénéficient également les impératrices à qui sont réservés les symboles lunaires.

La politique religieuse d'Aurélien permet de parachever le processus engagé⁴²⁷. L'empereur illyrien, soldat sorti du rang, a désespérément besoin de montrer qu'il est au-dessus de la conjoncture militaire et que son pouvoir échappe aux désirs parfois contradictoires des troupes. Nous avons déjà cité l'exemple de l'un des discours qu'il aurait prononcé devant les soldats⁴²⁸. En se rattachant à *Sol Invictus*, l'empereur redotait son pouvoir d'un socle universel rattaché à un sentiment religieux non moins universel. *Sol invictus* porte les mêmes titres que l'empereur : il est *Augustus, Imperator, Dominus Imperii Romani*⁴²⁹. Réciproquement, l'empereur est *Invictus* et radié comme *Sol*. Comme l'astre solaire auquel il s'assimile désormais, il est *perpetuus*⁴³⁰. La prédestination impériale, déjà en filigrane depuis Septime Sévère qui exploita autant qu'il le put ses rêves prémonitoires comme le signe de la providence divine, s'affichait désormais manifestement : Aurélien était *Deo et Domino Nato*⁴³¹.

⁴²⁴ Dans l'inscription d'Ostie *CIL*, XIV, 5334 Gallien est devenu *exsuperantissimus Augustus*. M. Christol, « L'éloge de l'empereur Gallien, défenseur et protecteur de l'Empire », dans *La « crise » de l'Empire romain*, dir. M-H. Quet, Paris, 2006, p. 125.

⁴²⁵ J.P. Martin, « Sol Invictus : des Sévères à la tétrarchie d'après les monnaies », *Cahiers du Centre Glotz*, 11, 2000, p. 304.

⁴²⁶ *Histoire Auguste, Vie des deux Galliens*, XVIII, 2-4. R. Turcan, « Le culte impérial au III^e siècle », *ANRW*, II, 16, 2, Berlin et New-York, 1978, p. 1048.

⁴²⁷ Sur la politique religieuse d'Aurélien voir M. Christol, *L'Empire romain au III^e siècle*, Paris, 1997, pp. 178-179 ; J.P. Martin, *Pouvoir et religions, de l'avènement de Septime Sévère au concile de Nicée*, Paris, 1998, pp. 92-96 ; A. Watson, *Aurelian and the Third Century*, Londres, 1999, pp. 183-203.

⁴²⁸ Anonymus post Dionem, 10 (Aurelian.), 6 dans *FHG*, IV, Paris, 1885, p. 197

⁴²⁹ *RIC*, V, 1, Aurélien, n° 319 – 322.

⁴³⁰ Sur le qualificatif *perpetuus* voir A. Daguey-Gagey, « L. Domitius Aurelianus Perpetuus Imperator », *Antiquités Africaines*, 28, 1992, pp. 173-186 et M. Christol et M. Jannière, « Aurélien, *magnus et perpetuus imperator* sur les milliaires de l'Occident romain », *Cahiers du Centre Glotz*, 12, 2001, pp. 269-274.

⁴³¹ Sur les rêves de Septime Sévère voir *Histoire Auguste, Vie de Septime Sévère*, I, 7-9 ; III, 9 ou Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVI, 11. *RIC*, V, 1, Aurélien, 305, 306 avec la légende *Deo et Domino Nato*.

Outre les inclinations personnelles d'Aurélien⁴³², le retour de *Sol* au premier plan, en dépit des mauvais souvenirs laissés par Elagabal, s'accordait avec de nombreux cultes répandus au sein de l'armée. Parmi ceux-ci, celui de Mithra rencontrait beaucoup de succès et atteignait sa plus grande expansion au début du III^e siècle écrit E. Birley⁴³³. G. H. Halsberghe souligne qu'il se développa principalement le long des frontières de l'Empire, là où était cantonnée la majorité des armées⁴³⁴. Pour J. Helgeland, ce culte s'adaptait particulièrement bien à l'esprit du camp. Son organisation en sept grades ou sept stades d'initiation offrait une structure ordonnée à l'image de l'armée et le fait qu'il ne soit pas autorisé aux femmes pouvait renforcer l'esprit de corps⁴³⁵. « Ce n'est sans doute pas par hasard », écrit J. Gagé, « que la période de l'empire illyrien, d'Aurélien à Dioclétien, celles des empereurs sortis des armées et nés dans les provinces danubiennes, est spécifiquement, dans l'histoire religieuse, la période de l'empire solaire avec une influence, difficile à préciser, mais certaine et profonde, des « loges » mithriaques où se réunissaient surtout des soldats et des officiers »⁴³⁶. De plus, on peut supposer qu'Aurélien ne manqua pas d'observer le pouvoir de syncrétisme qu'offrait *Sol Invictus* avec certains cultes celtes et germaniques pratiqués en Occident, et en particulier au sein de l'armée, à l'image de celui de Jupiter Dolichenus⁴³⁷ dont le culte est associé avec la forge des armes et associe le dieu avec le ciel et le soleil⁴³⁸. Une inscription mentionne le dieu comme *Dolicheni aeterni conservatori totius poli*⁴³⁹. *Sol Invictus*, juxtaposé ou associé à ces cultes, pouvait alors jouer le rôle d'un puissant facteur d'unité des troupes et assurer la *concordia militum* tant recherchée par les princes. Quant aux cultes solaires en général, et à *Sol Invictus* en particulier, ceux-ci offraient une métaphore particulièrement parlante aux soldats du III^e siècle en lutte contre les Barbares. Le soleil invincible qui, le soir, semblait succomber dans son combat aux puissances des ténèbres, ressurgissait le matin en champion. Il communiquait sa force à ses adeptes sur le champ de bataille ou dans la vie de tous les jours⁴⁴⁰. L'aigle, oiseau solaire par excellence en Syrie, jouait le rôle de serviteur et d'intermédiaire du dieu et pouvait s'apparenter aux aigles joviens des légions. Mais, à la différence de Mithra, jamais admis à figurer parmi les *dii publici romani*, *Sol Invictus* faisait l'objet de cérémonies dans des temples splendides dont la direction reposait entre les mains de l'empereur en sa qualité de *pontifex maximus*.

Ainsi, la réforme qu'Aurélien mettait en place servait les intérêts du pouvoir dans sa recherche de légitimité et de continuité, allait dans le sens cherché par une société en quête de

⁴³² Aurélien serait le fils d'une prêtresse du temple du soleil invincible dans le village où habitaient ses parents selon l'auteur de *l'Histoire Auguste, Vie d'Aurélien*, IV, 2.

⁴³³ Sur Mithra voir R. Turcan, *Mithra et le mithriacisme*, Paris, 1974 (rééd. 1981) ; M. Vermaseren, *Mithra, ce dieu mystérieux*, Paris et Bruxelles, 1960 ; E. Birley, « The religion of the roman army », *ANRW*, II, 16, 2, Berlin et New-York, 1978, p. 1518.

⁴³⁴ G. H. Halsberghe, « Le culte de Sol Invictus à Rome au III^e siècle après J-C », *ANRW*, II, 17, 4, Berlin et New-York, 1984, p.2194.

⁴³⁵ J. Helgeland, « Roman army religion », *ANRW*, II, 16, 2, Berlin et New-York, 1978, p. 1498.

⁴³⁶ J. Gagé, *Les classes sociales dans l'empire romain*, Paris, 1971, p. 304.

⁴³⁷ Sur Jupiter Dolichenus, voir P. Merlat, *Jupiter Dolichenus. Essai d'interprétation et de synthèse*, Paris, 1960.

⁴³⁸ J. Ferguson, *The religions of the Roman Empire*, New-York, 1970, p. 35.

⁴³⁹ *CIL*, VI, 406.

⁴⁴⁰ G. H. Halsberghe, « Le culte de Sol Invictus à Rome au III^e siècle après J-C », *ANRW*, II, 17, 4, Berlin et New-York, 1984, p. 2188 ; J. Helgeland, « Roman army religion », *ANRW*, II, 16, 2, Berlin et New-York, 1978, p. 1497.

synchrétisme, offrait une occasion de restauration morale de l'unité de l'Empire et ne pouvait, apparemment, que séduire une armée qui, au-delà des désordres qu'elle créait, n'avait d'autre but que de vaincre les ennemis de Rome et de restaurer la puissance de l'Empire. Le culte de *Sol Invictus*, dénué de toute couleur locale et débarrassé des excès qui avaient pu choquer sous Elagabal, incarnait le synchrétisme recherché tout en n'évinçant pas les autres divinités. De fait, la réforme ne rencontra pas de résistance, y compris chez les philosophes qui n'y trouvèrent rien à redire⁴⁴¹. Les festivités qui consacrèrent l'unité de l'Empire furent l'occasion d'une nouvelle frappe monétaire qui firent d'Aurélien un *deus et dominus natus*, un thème repris par certaines inscriptions dédiées au *deus Aurelianus*⁴⁴². Ce dernier fut le premier à porter en public les signes extérieurs de la divinité et du pouvoir divin à savoir le diadème intégrant or et pierres précieuses ainsi que le manteau de pourpre⁴⁴³. L'absolutisme en sortait renforcé, éloignait par la volonté du soleil le *comilito* impérial de la masse de ses soldats ainsi que des « généraux » de son entourage qui, jusque-là, n'avaient pas moins le droit que lui de briguer la pourpre.

Mais, en dépit des espérances nourries, la réalité des années postérieures ne montre guère de changements. L'empereur, dieu vivant, vit toujours au quotidien en compagnie des troupes et il est tout autant assassiné que ses prédécesseurs. Quant à l'éternité de Rome, elle doit s'accommoder de la perte définitive des Champs Decumates ou de la Dacie. Après Florianus, Probus « a certainement été le plus grand utilisateur de *Sol* » écrit J. P. Martin⁴⁴⁴. De plus, c'est cet empereur, et non les premiers tétrarques comme on a pu le croire un certain temps, qui ajoute l'épithète *Aeternus* à son formulaire épigraphique, un adjectif considéré comme un « plus » hiérarchique par rapport à *perpetuus* par les spécialistes⁴⁴⁵. Par ailleurs, Probus comme Carus suivirent la voie tracée par Aurélien et portent sur leurs monnaies les titres de *deus et dominus*⁴⁴⁶. Tout en s'inscrivant dans la direction tracée par leurs prédécesseurs dans l'association et l'assimilation avec *Sol*, les tétrarques donnent un nouvel élan au rapprochement avec les dieux en adoptant les surnoms de *Iovius* et d'*Herculius*⁴⁴⁷. Ils

⁴⁴¹ Voir L. Jerphagnon, *Les divins Césars. Idéologie et pouvoir dans la Rome impériale*, Paris, 2004, pp. 265-266.

⁴⁴² *CIL*, XI, 556 : *Balneum Aurelianum ex liberalitate imperatoris Caesaris Marci Aurelii, pii felicitis augusti, servata indulgentia pecuniae eius, quam deus Aurelianus concesserat, facta usurarum exactione curante Statio Iuliano, viro egregio, curatore Respublica refecit* ; *CIL*, II, 3832 ; *ILTun*, 777 : *Deo Aureliano* ; *CIL*, VIII, 4877 : *Deo Aureliano Res publica coloniae Tubursicitanae...*

⁴⁴³ Pseudo Aurélius Victor, *Epitome de Caesaribus*, 35, 5 : *Iste primus apud Romanos diadema capiti innexuit, gemmisque et aurata omni veste, quod adhuc fere incognitum Romanis moribus videbantur, usus est.*

⁴⁴⁴ Outre l'association avec *Sol*, Florianus se fait appeler *domino orbis et pacis* (*CIL* XIII, 8895 = *AE*, 1939, 165). J.P. Martin, « *Sol Invictus* : des Sévères à la tétrarchie d'après les monnaies », *Cahiers du Centre Glotz*, 11, 2000, p. 306.

⁴⁴⁵ Sur l'expression *Aeternus Augustus* voir A. Arnaldi, « *Aeternitas e Perpetuitas nella monetazione di eta tetrarchica* », *Riv. Ital. Num.* 79, 1977, p. 110 ; A. Chastagnol, « Le formulaire de l'épigraphie latine officielle dans l'Antiquité tardive », dans *La terza eta dell'epigrafia*, Coll. *AIEGL Borghesi*, 1986, Faenza, 1988, p. 32 ; G. Di Vita-Evrard, « *Probus, Aeternus Augustus* », *Institutions, société et vie politique dans l'empire romain au IV^e siècle ap. J.-C.*, Rome, 1992, pp. 225-247.

⁴⁴⁶ *RIC*, V, 2, Probus, n° 841, 885 ; *RIC*, V, 2, Carus, n° 96, 99, 100.

⁴⁴⁷ Sur les liens entre Dioclétien et *Sol* voir M. Christol, « Littérature et numismatique : l'avènement de Dioclétien et la théologie du pouvoir impérial dans les dernières décennies du III^e siècle », *Mélanges de Numismatique, d'Archéologie et d'Histoire offerts à J. Lafaurie*, Paris, 1980, p. 87.

devenaient alors *diis genitis et deorum creatoribus*⁴⁴⁸. En lisant le témoignage très vivant rapporté par le *Code Théodosien* sur une rencontre entre Constantin et ses soldats ayant eu lieu en 321 dans le municiple de Velocium, on mesure sans doute, par le ton de la conversation franche et directe qui s'est engagée entre le prince et ses hommes, à quel point la démarche engagée par les empereurs a trouvé ses limites⁴⁴⁹.

Du reste, compte tenu de ce que nous savons des catalyseurs de révolte et des *desiderata* des troupes vis-à-vis de leur empereur, on peut se demander si la sacralisation croissante du pouvoir n'était pas un vrai faux remède. Pour que le prince puisse véritablement se détacher de ses troupes, pour qu'il soit peut-être considéré comme un être à part, il fallait qu'il se sépare aussi physiquement de ses sujets en général, et de ses troupes en particulier. Or, cet éloignement est incompatible avec le modèle du prince, homme de guerre compétent et omniprésent, qui s'est construit au IIIe siècle et qui perdure au siècle suivant. Il appartiendra aux empereurs de la fin du IVe siècle de ne plus diriger personnellement leurs armées mais cette attitude a fait l'objet d'une critique de la part de Synesios à qui il n'a pas échappé que c'était là un manquement aux devoirs du prince et, pourrions-nous ajouter, une porte ouverte à de nouvelles révoltes que le Ve siècle ne va pas tarder à connaître.

Face au problème de la révolte, le pouvoir romain a d'abord veillé à conserver les instruments traditionnels dont il avait usé jusque-là pour s'assurer la fidélité des soldats. Mais quoi de plus normal face à une armée qui, on l'a vu, était profondément conservatrice. La *contio* faisait toujours partie des tâches de l'empereur qui lorsqu'il n'était pas au milieu de ses soldats, utilisait comme par le passé les inscriptions, les images, les légendes monétaires pour communiquer avec ses troupes. Le *feriale duranum* montre que les princes ont continué à encourager les festivités ou les cérémonies pour entretenir les relations qu'ils entretenaient avec leur armées et pour construire un ciment historique et religieux commun entre toutes les troupes de l'empire romain. Le triomphe et l'*adventus* restaient des vecteurs de propagande mais les réponses que l'empereur pouvait adressé directement aux requêtes de ses soldats permettaient au prince de nouer des liens plus personnels avec ses troupes. Pour maintenir la discipline, les princes ont peu innové et il faut attendre l'époque tétrarchique pour voir à nouveau, dans les codes de droit romain, poindre de nouvelles dispositions en la matière.

Les choses ont davantage évolué pour récompenser le service militaire. Sachant les armées très pointilleuses à propos de leur rémunération, les empereurs ont particulièrement veillé à bien les payer, tout comme ils ont continué à distribuer décorations et titres honorifiques. Après les réformes de Septime Sévère, les privilèges accordés aux troupes ont à nouveau été renforcés par les tétrarques. Enfin, à partir du règne de Gallien, l'accélération des carrières s'est inscrite dans le système de récompense du service militaire. Certains hommes voyaient désormais s'offrir à eux des perspectives de carrière inconnues jusque là.

⁴⁴⁸ *Diis genitis et / deorum creatoribus / dd(ominis) nn(ostris) Diocletiano et / [Maximiano invic]tis Augg(ustis) / A[...]/ AN[...]/ I[...]/ [...]/VIII[...]/ [...]/VIII / [...], CIL III, 710 = ILS, 629.*

⁴⁴⁹ *CTh*, VII, 20, 1 = *CJ*, XII, 17, 1.

Si tous les facteurs énumérés jusque là étaient nécessaires pour s'assurer la loyauté des troupes, ils n'en demeuraient pas moins insuffisants dans la conjoncture particulière du III^e siècle. La politique des empereurs, globalement peu innovante, s'avérait impuissante à éteindre le feu de la révolte toujours prêt à se réanimer à chaque changement de règne et dès lors que les babares remportaient des succès. Sous la pression des événements, Les princes se sont vu contraints d'exercer personnellement le commandement des armées sur le terrain quand ils n'ont pas dû participer eux-mêmes aux combats. Rome ayant à soutenir plusieurs conflits majeurs simultanés sur ses frontières, la collégialité du pouvoir ponctuellement mise en place sous Marc Aurèle est devenue une règle au besoin imposée par les troupes. Les princes ont également dû réformer l'outil militaire mais les premiers changements d'importance ont été entrepris sous Gallien et Aurélien avant de connaître un nouvel élan sous les tétrarques.

Forte de ces réformes tardives souvent opérées au coup par coup, Rome renouait avec la victoire et la fréquence des révoltes diminua à partir du début du IV^e siècle. Mais le problème de la succession restait entier. Incapables d'installer de nouvelles dynasties, les empereurs-soldats, dangereusement proche physiquement et socialement des troupes, ont tenté de lier leur pouvoir à l'éternité de Rome ou au *numen* de leurs prédécesseurs avant de se lancer dans dans une phase de divinisation croissante de leur pouvoir. Faute de solution jugée satisfaisante, les tétrarques en revinrent à l'hérédité dynastique. Les conflits fratricides entre les fils de Constantin puis les usurpations de Magnence, Vétranion ou Sylvanus sous Constance II en ont rapidement montré les limites.

Conclusion

En fonction des choix épistémologiques que nous avons effectués dans la première partie de cette étude, nous avons pu répertorier soixante et une révoltes militaires au cours des cent trente et une années qui séparent la proclamation au pouvoir de Septime Sévère de la victoire de Constantin sur Licinius. Toutefois, nous avons pu montrer que la révolte militaire s'est déclinée comme un phénomène cyclique marqué au III^e siècle par quatre moments de crise. Le premier est limité à deux ans. Il rassemble les six révoltes qui ont marqué la crise de 193 et ses derniers soubresauts jusqu'en 195. Il est suivi par une accalmie de quinze années. Un premier cycle de révoltes s'épanouit à l'extrême fin du règne de Septime Sévère et s'étend jusqu'en 238. Cette période a connu dix-huit révoltes en 28 ans. Elle est suivie d'une période de calme de dix ans. Un deuxième cycle s'étale sur trente-huit ans, entre 248 et 286. Il a connu vingt-cinq révoltes. Cette seconde flambée de mutineries est, elle aussi, suivie d'une accalmie équivalente à la précédente, ou presque, c'est-à-dire onze ans. L'année 297 marque le départ d'un troisième et dernier cycle de révoltes qui s'étend sur vingt-sept ans. Sur cette période, douze révoltes ont éclaté.

Au-delà d'une « légende noire » du III^e siècle léguée par les auteurs anciens et restée longtemps influente sur l'historiographie, les textes dont nous disposons ont envisagé trois principaux catalyseurs de révolte. Le premier concerne la personne du prince au travers de la perception de son rôle et de son image par les soldats, et les problèmes de défense au sens large. Le second est lié à des facteurs sociaux au premier rang desquels semblent se profiler l'ambition des chefs et les velléités récurrentes d'indiscipline et d'insubordination des soldats. Le troisième touche les questions financières parmi lesquelles, si l'on en croit nos sources littéraires, l'appât du gain des troupes aurait été un vecteur essentiel de rébellion. Les analyses que nous avons développées dans la seconde partie de cette étude ont permis de nuancer substantiellement l'impression et les jugements laissés par les auteurs anciens issus des couches favorisées de la population, empreints de nombreux préjugés et s'adressant par des procédés littéraires convenus à un public issu des mêmes catégories sociales.

Du fait de la corrélation entre les invasions et les révoltes, il apparaît que les problèmes de défense ont constitué un catalyseur prépondérant de révolte. Pour l'armée, l'empereur se doit avant tout d'être un homme de guerre compétent et présent sur les frontières menacées de l'Empire. Il s'agit de défendre les provinces et les cantonnements où les soldats ont leur famille et leurs biens. Il s'agit également d'une question d'honneur. L'Empire ne peut que vaincre les barbares. La troupe attend du prince toute la protection qu'il peut déployer : militaire et divine. La défaite ou les tentatives de composition avec l'ennemi sont, a priori, inenvisageables. Mais au cours d'un long III^e siècle s'étendant de 193 à 324, il y eut des périodes pendant lesquelles les problèmes de défense se firent moins pressants et durant lesquelles l'ambition des chefs s'est d'autant plus manifestée que l'Empire a connu pendant ce laps de temps une interminable crise de succession. Néanmoins, entre les années

230 et les années 280, cette ambition constitue pour les chefs l'un des plus sûrs moyens d'abrégier leur existence.

Quant aux troupes, leur indiscipline souvent décriée apparaît surtout sous les Sévères. L'inégale qualité de nos sources déforme sûrement la vision d'ensemble que nous nous sommes efforcés de corriger. Toutefois, il nous semble important de bien garder à l'esprit qu'au moment où l'Empire a dû faire face à plusieurs conflits majeurs simultanés contre des ennemis plus nombreux et plus dangereux, l'armée a su s'adapter et trouver les ressources humaines et matérielles nécessaires pour endiguer un flot qui pouvait submerger le monde romain. De réels problèmes ont existé, nous en avons des traces, et les révoltes des années 250-280 n'en constituent pas les moindres. Mais rappelons que face à une situation de deux conflits majeurs simultanés, Marc Aurèle, à la tête d'un empire romain arrivé à son zénith, avait eu en son temps bien des difficultés pour rétablir la situation. Peut-on alors envisager que les hommes du III^e siècle, confrontés à une situation encore plus grave, aient pu surmonter cette suprême épreuve dans un climat d'indiscipline récurrent ?

De telles difficultés ont, selon toute vraisemblance, nécessité une réelle discipline et une certaine solidarité dont, à juste titre d'après nous, les auteurs anciens ont indirectement témoigné par la rareté des mentions de tensions sociales ou de jalousies entre armées. Il n'empêche que l'Empire a connu un réel moment critique entre 249 et 270, époque durant laquelle les armées présentes sur les trois grands théâtres d'opération que constituaient les frontières rhénanes, danubiennes et orientales, se sont avant tout concentrées sur l'univers qui était le leur et, par conséquent, furent indirectement responsables d'une menace d'éclatement qu'elles n'étaient pas pour autant prêtes à accepter. A juste titre également, par le faible nombre des allusions à la fidélité dynastique, les auteurs anciens ont témoigné du désintérêt, plus que du refus, au sein des troupes, du mode de succession héréditaire. Au cœur des difficultés, les priorités étaient ailleurs. Il aura fallu toute la ténacité des hommes au pouvoir pour réinstaurer une tradition qui, à défaut d'être entièrement satisfaisante, offrait un mode de succession connu ainsi qu'un dérivatif partiel à la guerre civile. Tout comme la légendaire indiscipline des soldats, leur soi-disant cupidité ne résiste guère à un examen attentif des sources. Certes, la question était très sensible et l'argent fut parfois un allié extrêmement précieux pour fédérer des logiques de ralliement diverses et complexes. Mais, à la différence de certains catalyseurs totalement imprévisibles comme la soudaineté d'une invasion, les empereurs pouvaient intervenir sur un puissant catalyseur de révolte potentiel. Ils ne s'en sont pas privés, quitte à s'engager durablement dans une politique de dépréciation de la monnaie. Enfin, rappelons que si certains auteurs comme Eusèbe de Césarée ou Lactance nous inciteraient presque à penser que les soldats du début du IV^e siècle ont suivi Constantin ou Licinius pour des motifs religieux, nous avons pu montrer qu'il n'en était rien.

A l'échelle de l'histoire de l'Empire, le nombre de révoltes survenues dans un laps de temps équivalent demeure très important. Dans la plupart des cas, elles ont pris germe sur le court terme, répondant à des situations concrètes pour lesquelles le pouvoir était jugé inefficace, incompétent ou trop éloigné. Hormis la crise de 193-195, ces poussées de contestation se sont faites avec une violence croissante au fil du siècle avant d'entamer un lent

reflux, en nombre mais également en intensité si l'on tient compte du climat de relative clémence envers les vaincus qui semble poindre à la fin du III^e siècle. Reste enfin à rappeler que le phénomène de la révolte fut globalement voué à l'échec, donnée qui, ajoutée à d'autres, laisse apparaître paradoxalement que l'armée dans son ensemble fut plus soucieuse de conserver l'ordre établi que de le remettre en cause et, de ce fait, constituait davantage un vecteur de conservatisme que d'« anarchie ».

Pourtant, la quasi-totalité des unités a participé, à un moment ou à un autre, à une révolte. Toutefois, les sources laissent apparaître des troupes plus actives que d'autres : les *Ia Minervia* et *XXIIa Primigenia* de Germanie, les légions de Pannonie ainsi que celles de Mésie Supérieure, celles des trois Syries et enfin, les prétoriens. Si ces derniers concentrèrent leurs mutineries dans le premier tiers du III^e siècle, les Rhénans se font particulièrement remarquer entre 260 et 286, les Danubiens interviennent beaucoup entre 248 et 286 et un peu moins entre 297 et 324, alors que les troupes orientales, elles, se manifestent régulièrement tout au long de notre période. Enfin, nous avons mis en lumière que contrairement à l'impression laissée par les auteurs anciens, les troupes les plus rebelles ne sont pas composées des soldats soi-disant « barbares » des confins rhéno-danubiens mais des troupes cantonnées dans les provinces les plus urbanisées de l'Empire, notamment celles qui étaient en Orient et en Italie.

Le recensement des chefs (qui a ses limites, nous en sommes conscients, et qui nécessiterait une étude plus approfondie) ainsi que l'examen des motifs qui sous-tendaient les différents mouvements de rébellion nous ont permis d'établir, en premier lieu, que les troupes d'Italie et d'Orient, avec leur consoeurs d'Afrique et de Bretagne, ont, le plus longtemps, privilégié des chefs au *cursus* plus « civil » lorsqu'elles se révoltaient. Cette tendance est particulièrement nette dans le cadre des révoltes africaines et orientales. C'est un schéma que l'on retrouve également chez les prétoriens aux motivations plus chaotiques de prime abord. C'est également au sein de ces foyers de révoltes que le principe dynastique résista le mieux et que les soldats se joignirent ponctuellement aux civils pour résister aux politiques fiscales de certains empereurs-soldats. A l'opposé, les foyers rhéno-danubiens, confrontés aux redoutables offensives germaniques, ont favorisé dans leurs révoltes des sénateurs d'une solide expérience militaire d'abord, des officiers supérieurs équestres tout droit sortis des rangs de l'armée ensuite. Le choix répété d'empereurs-soldats dans ces régions a eu deux conséquences importantes pour la vie politique de l'Empire : le renoncement progressif à l'hérédité comme principe de succession au pouvoir et l'affirmation parfois explicite d'une volonté de la part des soldats de faire et défaire les princes. C'est également au sein des foyers rhéno et danubien que sont apparues les plus importantes dissensions sociales entre la troupe et l'aristocratie classique. En revanche, si les troupes rhénanes contribuèrent très activement à l'instauration d'un pouvoir collégial par les puissantes révoltes de 260 et de 286, les danubiens défendirent plus fortement l'idée de l'unicité de l'Empire.

La très grande majorité des révoltes militaires fut dirigée par (ou confiée à) des hommes d'expérience souvent issus des échelons supérieurs du haut commandement. Ce furent principalement des sénateurs jusqu'en 253, des chevaliers de haut rang par la suite. Les tribuns, les préfets d'aile ou de cohorte ayant pris, (ou s'étant retrouvés à), la tête d'une

révolte sont très peu nombreux. Ainsi, pour emprunter une terminologie contemporaine, on peut dire que la révolte fut avant tout une affaire de généraux et non de colonels. Pour tous, l'expérience du commandement et/ou des combats a souvent joué un rôle important pour favoriser leur ambition ou pour séduire les troupes qui leur ont confié, plus ou moins d'autorité, le devenir des rébellions. Le choix de chefs de très haut rang issus des élites de leur temps recelait deux significations. D'abord, les soldats confiaient leurs mouvements de révolte à leurs chefs « naturels », ce qui, d'une certaine façon, confirmait l'absence ou presque de contestation sociale. Il ne s'agissait pas de bouleverser l'ordre établi. Ensuite, les mutins se rangeaient derrière des hommes d'influence, aux relations nombreuses et importantes, susceptibles de faire aboutir leurs revendications et de leur offrir la victoire.

L'analyse des premières émissions monétaires ordonnées par les chefs rebelles nous a permis de construire un programme politique de la révolte qui a évolué dans le temps et qui s'est décliné différemment en fonction des différents foyers de révoltes que nous avons pu déterminer et/ou des chefs qui en ordonnaient la frappe. Les chefs sénatoriaux, principalement à l'œuvre dans la première moitié du III^e siècle, ont dirigé des révoltes militaires répondant à des programmes politiques ou des mots d'ordre derrière lesquels se dessinait un modèle de monarchie antonine, même si ceux qui promouvaient les thèmes politiques visant à la perpétuation du système aristocratique agissaient davantage pour satisfaire leurs ambitions personnelles ou pour sauvegarder leur place et leur rôle au sein du régime impérial que pour défendre un quelconque projet d'ensemble cohérent. Après 253, sur les bords du Rhin et du Danube, le modèle antonin laisse rapidement la place à un nouveau modèle d'empereur-soldat bientôt incarné par Claude II. Davantage *comilito* que ses prédécesseurs, l'empereur-soldat est mis en place et soutenu par des troupes qui lui demandent avant tout d'user de sa *virtus* et de sa *providentia* pour restaurer la sécurité des frontières. A la fin du III^e siècle, la rhétorique militaire constitue désormais l'essentiel du discours des chefs rebelles, que ces derniers aient fomenté la révolte et utilisé les troupes à leur profit ou qu'ils aient été poussés vers le pouvoir suprême par leurs soldats. Dans tous les cas de figure, ou presque, on voit des chefs renouer avec des thèmes traditionnels très anciens, à l'image des monnaies dédiées au *genius populi romani*, et rétablir l'hérédité, jovienne et herculienne d'abord, dynastique ensuite. Les premières frappes monétaires émises par les chefs rebelles ont donc décliné un discours résolument conservateur, que ces chefs soient issus de l'aristocratie sénatoriale ou qu'ils soient issus de l'ordre équestre après une longue carrière au sein de l'armée. Autrement dit, pour séduire le soldat, ou pour empêcher sa défection, il ne convenait pas de recourir à l'innovation tant que le pouvoir n'était pas solidement assuré.

Face au phénomène de la révolte, nous avons mis en évidence que le pouvoir romain a d'abord veillé à user des instruments traditionnels dont il avait disposé jusque-là pour s'assurer la fidélité des soldats. Dans la mesure où ceux-ci étaient très conservateurs, par le choix de leurs chefs ou par leur adhésion à un certain discours politique, il y avait là une certaine cohérence de la part des empereurs qui se sont succédé sur le trône. Il n'en demeurait pas moins que le *statu quo* dans la nature des relations empereur-armée n'était pas non plus un gage de sécurité pour un pouvoir qui, en l'espace d'une quinzaine d'années (entre 235 et 248), s'installa durablement dans une crise de succession et dans un état de guerre quasi

permanent. Sous la pression des événements, et par à-coups, le pouvoir impérial romain s'est d'abord préoccupé de bien récompenser ses soldats par l'argent, en offrant de nouvelles perspectives de carrières et en améliorant leurs privilèges. Dans le même temps, sous l'effet de mesures décidées au coup par coup par les empereurs, les structures de l'armée ont entamé une mutation qui s'est étalée du règne de Gallien à celui de Constantin. Les princes, particulièrement soucieux de la politique de défense et davantage attentifs aux demandes plus ou moins explicites des troupes, n'ont pas manqué d'exercer personnellement le commandement des armées sur le terrain quand ils n'ont pas dû participer eux-mêmes aux combats. Rome ayant à soutenir plusieurs conflits majeurs simultanés sur ses frontières, la collégialité du pouvoir ponctuellement mise en place sous Marc Aurèle est devenue une règle parfois imposée par les troupes. La réduction progressive du nombre de révoltes est indiscutablement liée au retour de la sécurité aux frontières, mais l'accalmie ne s'est durablement installée qu'à partir du moment où Constantin est resté seul au pouvoir.

Au regard du nombre de révoltes et de l'ampleur du phénomène, si « anarchie militaire » il y a eu, elle s'est alors étendue sur une période beaucoup plus large qu'on a bien voulu le dire jusque là. Mais, comme nous avons pu le souligner à la fin de la première partie de cette étude, jusqu'à présent le terme d'« anarchie militaire », tout comme celui de « monarchie militaire », épouse d'une certaine façon ce que J.-M. Carrié a appelé la « légende noire du III^e siècle » et s'avère inadapté pour plusieurs raisons. Entre 193 et 250 environ, la révolte militaire fut avant tout le révélateur d'une crise de succession dans laquelle s'est engouffrée l'aristocratie sénatoriale qui, comme elle a pu le faire par le passé, a utilisé la force militaire pour soutenir la compétition politique dont elle était coutumière. Un schéma analogue s'est dessiné sous les tétrarques qui ont utilisé à leur profit la force militaire pour satisfaire leurs ambitions, Constantin étant passé maître en la matière. Entre ces deux périodes, les révoltes ont davantage été le résultat de mouvements de rébellion issus de la base, mais pas exclusivement. Des hommes comme Macrien, Postumus ou Aureolus semblent avoir su très opportunément profiter des circonstances pour provoquer des mouvements de rébellion qui avaient pour but de les hisser au sommet du pouvoir. Si l'on parle d'« anarchie militaire », il faut être conscient que ladite anarchie fut en grande partie provoquée par les élites au pouvoir.

Certes, à plusieurs reprises, les hommes au pouvoir se sont laissés déborder et, parfois, ont quasiment perdu le contrôle de la situation. Ce fut le cas au début du règne de Sévère Alexandre, à Rome au printemps 238, sur le Danube en 260, en Gaule entre 269 et 274, sur le Danube encore en 281/282. Mais même lorsque les troupes ont eu l'initiative, nous l'avons déjà dit, il ne s'agissait pas de se lancer dans des aventures hasardeuses. Très sourcilleux sur sa paye et sur ses conditions de service, le soldat n'avait pas pour but de remettre en cause la construction politique et sociale de l'Empire. De plus, rappelons ici que la majorité des révoltes a abouti à un échec. Autrement dit, dans la plupart des cas, le pouvoir a eu suffisamment d'hommes à ses côtés pour vaincre les mutins. En revanche, au fil du siècle, par leurs multiples rébellions, par leur choix de certains chefs, par leur adhésion ou par leur absence d'opposition aux discours conservateurs véhiculés, les militaires ont progressivement façonné un nouveau modèle de prince auquel nous faisons allusion plus haut, c'est-à-dire

l'homme de guerre expérimenté, dénué d'excès trop criants dans sa vie quotidienne ou dans ses exigences en matière de discipline, victorieux, présent auprès de ses troupes, soucieux du bien-être matériel de ses hommes et *comilito* à ses heures. C'est à ce prix que l'hérédité dynastique a pu à nouveau être envisagée au début du IV^e siècle. Mais les constantinides bénéficiaient sans doute moins que leurs prédécesseurs julio-claudiens, flaviens ou antonins, d'un crédit a priori favorable pour se maintenir sur le trône. Les usurpations de Magnence, de Vétranion et de Julien montrèrent à Constance II que son statut de fils de Constantin était insuffisant pour assurer durablement son pouvoir.

Ainsi, plus qu'une « anarchie militaire », il nous semble que c'est davantage une réappropriation de la scène politique confisquée par l'élite sénatoriale depuis l'instauration du principat augustéen qui s'est dessinée au travers des mouvements de révolte des années 193-324. Avec la suppression des *comices*, le pouvoir impérial ne s'était même plus soucié des apparences. La révolte militaire traduisit le retour des *humiliores* en politique, du moins ceux qui avaient les moyens de se faire entendre, à savoir les soldats. Or, dans le contexte particulier du III^e siècle marqué par une situation de guerre omniprésente et par les réformes de Gallien, les militaires d'humble origine ont progressivement eu la possibilité de réaliser de brillantes carrières, de s'installer toujours davantage dans les hautes sphères de l'administration et de l'armée et de parvenir au pouvoir suprême. Mais cette réappropriation de la scène politique s'est aussi effectuée au travers de révoltes pouvant embraser de vastes parties de l'Empire qui a même pu s'en trouver gravement déstabilisé dans la mesure où ces phénomènes se conjuguèrent avec des menaces extérieures d'une extrême gravité. On comprend pourquoi les auteurs anciens issus des classes dirigeantes en ont été plus ou moins consciemment effrayés et pourquoi ils ont pu avoir, en toute sincérité et compte tenu de leurs préjugés sociaux, une vision très noire de l'époque qu'ils vivaient ou dont ils se faisaient les témoins indirects. Au fil des ans, l'armée s'était durablement arrogé un droit de regard implicite sur la personne du prince jugé apte à régner et sur la politique de défense. Elle était toutefois prête à laisser une place considérable aux élites traditionnelles pour présider aux destinées de l'Empire dès lors que l'*addendum* au traditionnel pacte empereur-armée mis en place sous Auguste était respecté.

Reste à savoir si, une fois l'ouragan passé, les hommes de pouvoir et au pouvoir, ont bien mesuré, du moins pour une partie d'entre-eux, les nouveaux équilibres qui se sont mis en place à l'issue d'une période pour le moins tourmentée. Une interrogation qui pourrait être le début d'une autre histoire. Le rétablissement de l'hérédité dynastique, témoin du retour à une absence de règle fixe de succession, apporte sans doute un premier élément de réponse. Dans sa *Vie de Sévère Alexandre* (LII, 3), l'auteur de l'*Histoire Auguste*, à la fin du IV^e siècle, place dans la bouche du jeune empereur les propos suivants : « Le soldat n'est pas redoutable s'il est habillé, armé, chaussé, s'il a le ventre plein et quelques pièces dans sa bourse » car « c'est la pauvreté qui pousse les soldats, quand ils sont en armes, à commettre des actes désespérés ». Le propos traduit une certaine réalité mais il révèle en même temps une amnésie partielle des motifs qui avaient sous-tendu bon nombre de révoltes du III^e siècle. Le portrait du prince brossé par Synesios dans son *Discours sur la royauté* (XIII et XIV) montre que cet auteur était apparemment conscient du nouveau caractère militaire fondamental de la

fonction impériale. Mais, dans le même temps, il décrit un modèle éloigné de ce qu'étaient devenus des princes comme Honorius ou Arcadius. Ces derniers sont d'ailleurs invités à quitter leur palais et leur entourage lequel est visiblement trop peu soucieux de conseiller les empereurs à accomplir ce que Synesios estime être leur devoir prioritaire : se mêler aux soldats. A l'heure où les menaces barbares se font de nouveau pressantes, les cendres mal éteintes de la révolte vont à nouveau embraser l'Empire. Ainsi, au début du Ve siècle, un parallèle semble se dessiner avec la conjoncture difficile du IIIe siècle mais, cette fois-ci, le pouvoir impérial ne va pas y survivre, du moins en Occident.

Bibliographie

I. Sources

1° Les sources littéraires

- PSEUDO ARISTIDE, *Au Roi*, dans B. Keil, *Aelii Aristidis Smyrnaei quae supersunt omnia*, Vol. II, Orationes XVII- LIII continens, Weidemann, Berlin 1898, réimp. Hildesheim 2000, pp. 253 – 264.
- P. AELIUS ARISTIDE, *The complete works*, Vol II, Orations XVII – LIII, trad. Charles A. Behr, Leiden, 1981.
- AMMIEN MARCELLIN, *Histoires*, éd. J. Fontaine et alii, Paris, 1968-1999.
- Anonymus Post Dionem*, fragments, éd. C.Müller, *Fragmenta Historicorum Graecorum*, IV, Paris, Didot, 1885, p. 191-199.
- AURELIUS VICTOR, *Les Césars*, éd. et trad. P.Dufraigne, CUF, Paris, 1975.
- Chronicon Paschale*, éd. Th. Mommsen, *Monumenta Germaniae Historica, Auctores Antiquissimi*, IX, *Chronica Minora* I, Berlin, 1892.
- Chronicon Paschale 284 – 628 AD*, trad. Michael Withby et Mary Withby, Liverpool, 1989.
- Chronographe de 354, *Chronica Urbis Romae*, éd. Th. Mommsen, *Monumenta Germaniae Historica, Auctores Antiquissimi*, IX, *Chronica Minora* I, Berlin, 1892, pp. 141 – 148.
- DEXIPPE, fragments publiés par F. Jacoby, *Die Fragmente der Griechischen Historiker*, II, A, Berlin, 1925, 452-480.
- DEXIPPE, Fragments, éd. C. Müller, *Fragmenta Historicorum Graecorum*, III, Paris, Didot, 1883, pp.667 – 687.
- DION CASSIUS, *Roman History*, éd. et trad. Anglaise par E. Cary, coll. Loeb, Londres, 1927. (Réimp. Londres, 1969)
- EUNAPE, Fragments, éd. C. Muller, *Fragmenta Historicorum Graecorum*, IV, Paris, Didot, 1885, pp.7-56.
- EUSEBE de CESAREE, *Histoire ecclésiastique*, éd. et trad. G. Bardy, Paris, coll. Sources Chrétiennes n° 55, 1958.
- EUSEBE de CESAREE, *La vie de Constantin*, éd. F. Winkelmann, Grieschische Christliche Schriftsteller, Berlin, 1975.
- EUTROPE, *Breviarium*, éd. et trad. J. Houellegouarc'h, CUF, Paris, 1999.
- HERODIEN, *Histoire des empereurs romains de Marc Aurèle à Gordien III*, coll. « La Roue à livres », Paris, Les Belles Lettres, 1990.
- HERODIEN, *History of the Empire from the time of Marcus Aurelius*, éd. et trad. anglaise par C. R. Whittaker, coll. Loeb, Londres et Cambridge (Mass.), 1969-1970.
- Histoire Auguste*, éd. et trad. A. Chastagnol, coll. « Bouquins », Paris, 1994.
- JEAN D'ANTIOCHE, Fragments, *Fragmenta Historicorum Graecorum*, IV, éd. Müller, Paris, Didot, 1885, pp. 585 – 603.
- JERÔME, *Chronique*, éd. Par R. Helm, *Eusebius Werke, 7. Die Chronik des Hieronymus (Die Grieschischen Christlichen Schriftsteller der ersten Jahrhunderte 47)*, Berlin, 1956.
- JORDANES, *Getica*, éd. Th. Mommsen, *Monumenta Germaniae Historica, Auctores antiquissimi* V/1, Berlin, 1882.
- JORDANES, *Histoire des Goths*, trad.O. Devilliers, coll. « La Roue à livres », Paris, 1995.
- LACTANCE, *De la mort des persécuteurs*, éd. et trad. J. Moreau, Paris, SC 39, 1954.
- LE PATRICE Pierre, Fragments, *Fragmenta Historicorum Graecorum*, IV, éd. Müller, Paris, Didot, 1885, pp. 181-191.
- LE SYNCHELLE Georges, *Ecloga Chronographica*, éd. Alden A. Mosshammer, Bibliotheca Scriptorum Graecorum et Romanorum Teubneriana, Leipzig, 1984.
- The chronography of George Syncellos : a byzantine chronicle of universal history from the creation*, trad. William Adler et Paul Tuffin, Oxford, 2002.
- MALALAS, *Ioannis Malalas Chronographia*, éd. par L. Dindorf, Bonn, 1831.

MALALAS Jean, *Chronographie*, éd. A. Schenk Von Stauffenberg, *Die römische Kaisergeschichte bei Malalas. Griechischer Text der Bücher IX-XII und Untersuchungen*, Stuttgart, Kohlhammer, 1931.
The chronicle of John Malalas, trad. E. Jeffreys, M. Jeffreys, R. Scott, avec B. Croke ... [et al.], Australian Association for Byzantine Studies, Canberra, Melbourne, 1986.
Ioannis Malalae Chronographia, éd. J. Thurn, *Corpus Fontium Historiae Byzantinae* (CFHB) 35, Berlin & New York, 2000.
Prophecy and History in the Crisis of the Roman Empire. A Historical Comment on the Thirteenth Sibylline Oracle, éd. et trad. D. S. Potter, Oxford, 1990.
 OROSE, *Histoires (Contre les païens)*, texte établi et traduit par Marie – Pierre Arnaud – Lindet (CUF), Paris, 1991, 2^e éd. 2003.
Panegyriques Latins, éd. et trad. Française par E. Galletier (CUF), Paris, 1949-1955.
 POLEMIUS SILVIUS, *Laterculus, Nomina omnium principum romanorum*, éd. Th. Mommsen, *Monumenta Germaniae Historica, Auctores Antiquissimi*, IX, *Chronica Minora* I, Berlin, 1892, pp. 520 – 523.
 TACITE, *Annales*, trad. par Pierre Grimal, Paris, 1990.
 TACITE, *Histoires*, trad. par Henri Goelzer, Paris, 1978.
 VEGECE, *Epitoma rei militaris*, éd. M. D. Reeve, Oxford, 2004.
 ZONARAS, *Annales*, dans *Corpus Scriptorum Historiae Byzantinae*, 45, ed^o Weber, 1844.
 ZOZIME, *Histoire Nouvelle*, éd. et trad. F. Paschoud, CUF, Paris, 1971.

2° Les sources juridiques

CG et CH

Codicis Gregoriani et Codicis Hermogeniani, Fragmenta, ad XXXVI librorum manoscriptorum et priorum editionum fidem recognovit et annotatione critica, G. Haenel (éd.), Bonn, 1837.

CTh

Codex Theodosianus, ad LIV librorum manoscriptorum et priorum editionum fidem recognovit et annotatione critica, G. Haenel (éd.), Bonn, 1842.

Codex Théodosianus, Libri XVI, éd. Th. Mommsen et P.M. Meyer, Berlin, réimpr. 1950, 931 p.

The Theodosian Code and novels and the Sirmondian constitutions, éd. C. Pharr, Princeton, 1952.

The theodosian Code, éd. J. Harris et I. Wood, Londres, 1993.

The Theodosian Code : a study, A J. B. Sirks, Friedrichsdorf, 2007.

CJ

Codex Iustinianus (Code Justinien), dans *Corpus de droit civil romain en latin et en français*, trad. H. Hulot, J.F. Berthelot, P.A. Tissot et A. Béranger fils, Metz, Behmer, 1807, réimpr. Scientia Verlag, Aalen, 1979.

Digeste dans Les cinquante livres du Digeste ou des Pandectes de l'empereur Justinien, Corpus de droit civil romain en latin et en français, trad. H. Hulot, J.F. Berthelot et alii, Metz, Behmer et Lamort, 1803 – 1805, réimpr. Scientia Verlag, Aalen, 1979.

FIRA²

RICCOBONO S. et alii, *Fontes Iuris Romani Anteiustiniani*, 2^{ème} éd., 3 vol., Florence, 1940-1943.

3° Sources épigraphiques

AE Année Epigraphique, Paris depuis 1888.

CIL Corpus Inscriptionum Latinarum publié sous l'autorité de Th. Mommsen, Berlin, à partir de 1862.

CIS Corpus Inscriptionum Semiticarum, Paris 1978-

FITZ J., *Die Verwaltung Pannoniens in der Römerzeit*, 4 vol., Budapest, 1993-1995.

GIACCHERO M., *Edictum Diocletiani et Collegarum de pretiis rerum venalium*, Gênes, 1974.

Guide de l'épigraphiste : 4e édition, Paris 2010 publié par F. Bérard, D. Feissel, N. Laubry, P. Petitmangin, D. Rousset, M. Sève et alii.

IAM Inscriptions Antiques du Maroc, Paris, 1966-1982.

IDR Inscriptiones Daciae Romanae. Inscriptiones extra fines Daciae repertae Graecae et Latinae (saec. I.II.III), Bucarest, 1975-1999.

IG Bulg Inscriptiones graecae in Bulgaria repertae publié par G. Mikhailov, Sofia, 1958-1997.
IGLS Inscriptiones graecae et latines de la Syrie, Beyrouth & Paris, 1929-1982.
IGL Tyr Inscriptiones graecae et latines découvertes dans les fouilles de Tyr (1963-1974), *Inscriptiones de la nécropole*, Paris, 1977 ; *Inscriptiones graecae et latines de Tyr*, Beyrouth, 2006 de J.-P. Coquais.
IGR Inscriptiones Graecae ad res Romanas pertinentes de R. Cagnat, Paris, 1911-1927.
Ins. It Inscriptiones Italiae, Rome, depuis 1931.
IK Inschriften griechischer Städte aus Kleinasien, Bonn, 1972.
ILS Inscriptiones Latinae Selectae, recueil de H. Dessau, Berlin, 1892-1916.
IOSPE Inscriptiones Orae Septentrionalis Ponti Euxini de B. Latyshev, St Pétersbourg, 1890.
IRT The inscriptions of Roman Tripolitania publié par J.M. Reynolds, J.B. Ward-Perkins et alii, Rome & Londres, 1952.
LASSERE J.M., *Epigraphie romaine*, Paris, 2005, 2 vol.
OGIS Orientis graeci inscriptiones selectae publié par W. Dittenberger, Leipzig, 1903-1905 (Hildesheim, 1986).
PISO I., *Fasti provinciae Daciae*, Bonn, 1993.
RIB The Roman Inscriptions of Britain publié par R.G. Collingwood et R.P. Wright, Oxford puis Gloucester, 1965-1995.
RIU Die römischen Inschriften Ungarns, Budapest & Amsterdam, depuis 1972.
RIT Die römischen Inschriften von Tarraco publié par G. Alföldy, Berlin, 1975.
SEG Supplementum epigraphicum graecum, Leyde puis Amsterdam, depuis 1923.
SOTGIU G., *Inscrizioni latine della Sardegna*, I, Padoue, 1961.
TAM Tituli Asiae Minoris. Vindobonae, 1901.

4° Sources papyrologiques

P. Isid. BOAK A.E.R., YOUTIE H.C., *The Archive of Aurelius Isidorus*, Ann Arbor, 1960.
P. Mich. YOUTIE H.C., WINTER J.G., *Papyri and ostraca from Karanis. Michigan papyri*, Vol. VIII, Ann Arbor, 1951.
P. Oxy. B.P. GRENFELL, A.S. HUNT et alii, *The Oxyrhynchus Papyri*, Londres, depuis 1898.
P. Panop. T. SKEAT, *Papyri from Panopolis in the Chester Beatty Library*, Dublin, 1964.

5° Sources numismatiques

RIC H. MATTINGLY, E.A. SYDENHAM et alii, *The Roman Imperial Coinage*, Londres, depuis 1923.
BMC H. MATTINGLY, R.A.G. CARSON, P. VILL, *Coins of the Roman Empire in the British Museum*, 2^e éd., Londres, 1975.

II. Bibliographie sélective

A. Abréviations

AAN	Atti della Accademia di scienze morali e politiche della Società nazionale di scienze, lettere ed arti di Napoli
AAntHung	Acta Antiqua Academiae Scientiarum Hungaricae
AHB	The Ancient History Bulletin
AJPh	American Journal of Philology
ANRW	Aufstieg und Niedergang der Römischen Welt
AT	Antiquité Tardive
BJ	Bonner Jahrbücher
BSFN	Bulletin de la Société Française de Numismatique
BSNAF	Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France
BHAC	Bonner Historia Augusta Colloquium
CUF	Collection des Universités de France (coll. « Budé »)
CE	Chronique d'Égypte

CJ	Classical Journal
CQ	Classical Quarterly
CPh	Classical Philology
CRAI	Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres
GBRS	Greek, Roman and Byzantine Studies
HAC	Historia Augusta Colloquium
HThR	Harvard Theological Review
JRA	Journal of Roman Archeology
JRS	Journal of Roman Studies
MEFRA	Mélanges de l'Ecole française de Rome Antiquité
NC	Numismatic Chronicle
PIR	Prosopographia imperii Romani
PLRE	The Prosopography of the Later Roman Empire
QTNAC	Quaderni Ticinesi di Numismatica e Antichita Classiche
RbN	Revue belge de Numismatique
REA	Revue des Etudes Anciennes
REH	Revue des Etudes Historiques
REL	Revue des Etudes Latines
RhM	Rheinisches Museum
RN	Revue Numismatique
RFIC	Rivista di Filologia e d'Istruzione Classica
RSAnt	Rivista Storica dell' Antichita
SC	Collection « Sources chrétiennes »
TAPhA	Transactions of the American Philological Association
YCSt	Yale Classical Studies
ZPE	Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik

B. Recueils de textes et documents traduits

- BADEL C. et LORIOT X. (dir.), *Sources d'histoire romaine. Ier siècle av. J-C – début du Vème siècle apr. J-C*, Paris, Larousse, coll. « Textes essentiels », 1993.
- BADEL C. et BERENGER A., *L'Empire Romain au IIIème siècle ap. J-C*, Textes et documents, SEDES, Paris, 1998.
- CHASTAGNOL A., *Le Bas-Empire*, Paris, 3è éd., 1991.
- GAGE J., *La montée des Sassanides et l'heure de Palmyre*, Paris, Albin Michel, coll. « Le Mémorial des siècles », 1964.
- LE BOHEC Y., *Histoire romaine, textes et documents*, Paris, 1997.
- LORIOT X. et NONY D., *La crise de l'empire romain, 235-285*, Paris, A. Colin, coll. « U », 1997.
- MARAVAL P., *La véritable histoire de Constantin*, Paris, Les Belles Lettres, 2010.

C. Etudes sur les sources

- ALFÖLDI G., "Herodians Person", *Ancient Society*, 1971, pp.209-233.
- ALFÖLDY G., « Cassius Dion und Herodien über die Anfänge des neupersischen Reiches », *Rhein. Mus.*, 114, 1971, pp. 360-366.
- ALFÖLDY G., « Zeitgeschichte und Krisenempfindung bei Herodian », *Hermes*, XCIX, 1971, pp. 429-449
- ALFÖLDY G., « The crisis of the third Century as seen by contemporaries », *GBRS*, 15, 1974, pp. 89-111.
- BARNES T. D., *The sources of the Historia Augusta*, coll. Latomus 155, Bruxelles, 1978.
- BARNES T. D., "The composition of Cassius Dio's Roman History", *Phoenix XXXVIII*, 1984, pp. 240-255.
- BERTRAND-DAGENBAC C., *Alexandre Sévère et l'Histoire Auguste*, Bruxelles, coll. Latomus 208, 1990.

- BERARD F., « Ruses, secrets et mensonges chez les historiens grecs et latins », *Actes du colloque tenu les 18-19 septembre 2003* sous la direction d'H. Olivier, P. Giovanelli-Jouanna et F. Bérard, Lyon, 2006 (Collection du CERGR, n.s., 28).
- BIRD H. W., "Aurelius Victor and the accession of Claudius II", *CJ*, 1970-1971, pp.242-254.
- BIRD H. W., *Sextus Aurelius Victor. A Historical Study*, Liverpool, 1984.
- BIRLEY, E., "Some names in the *Historia Augusta*", *Bonner HAC*, 1979/1981, 1983, pp. 67-98.
- CAMERON A., « The Date of Zosimus' New History », *Philologus*, 113, 1969.
- CASSOLA F., "Sulla vita e sulla personalità dello storico Erodiano", *NRS*, 41, 1957, pp. 213-223.
- CASSOLA F., "Erodiano e le sue fonti", *RAAN*, 32, 1957, pp. 165 – 172.
- CHASTAGNOL A., *Histoire Auguste*, Paris, 1994, pp. I à CLXXXII (intr. de la trad.).
- CIZEK E., *Histoire et Historiens à Rome dans l'Antiquité*, Lyon, 1995.
- CROGIEZ-PETREQUIN S. et JAILLETTE P., *Diversité des approches et nouvelles perspectives : actes des premières journées d'études sur le "Code théodosien", organisées à l'université Paris X-Nanterre, les 23 et 24 mai 2003*, Rome, 2009.
- DEN BOER W., *Some minor Roman Historians*, Leyde, 1972.
- ESPINOSA RUIZ U., *Debate Agrippa-Mecenas en Dion Cassio*, Madrid, 1982.
- FEISSEL D. et J. GASCOU J., « Documents d'archives romains inédits du Moyen Euphrate », *Journal des Savants*, 1995, pp. 65-119.
- GILLIAM J. F., "Ammianus and the H.A. The lost books and the period 117-225", *Bonner Historia Augusta Colloquium*, 1970, Bonn, 1972, pp. 125-147.
- GRIMAL P., *Tacite*, Paris, 1990.
- HEINEN H., « Zur Tendenz der Caracalla-Vita in der HA », *Chiron*, 1, 1971, pp. 421-435.
- KETTENHOFFEN E., *Die römisch-persischen Kriege des 3. Jahrhunderts n. Chr. Nach der Inschrift Shapuhrs I an der Ka'be-te Zartost*, Wiesbaden, 1982.
- HONIGMANN E. et A. MARICQ A., *Recherches sur les Res Gestae Divi Saporis*, Bruxelles, 1953.
- LETTA C., "La composizione dell'opera di Cassio Dione : cronologia e sfondo storico-politico", *Ricerche di storiografia greca di eta romana*, L. Troiani, E. Noè et C. Letta (éd.), Pise, 1979, pp. 117-189.
- LEWIS N., *La mémoire des sables*, éd. française par P. Chuvin, Paris, 1988.
- LIPPOLD A., *Kommentar zur Vita Maximini duo der Historia Augusta*, Bonn, 1991.
- MAC DONALD D. J., « The Genesis of the Res Gestae Divi Saporis », *Berytus* 27, 1979, pp. 77-83
- MILLAR F., "P. Herenius Dexippus. The greek World and the Third Century", *JRS*, 59, 1969, pp. 12-69.
- MILLAR F., *A Study of Cassius Dio*, Oxford, 1964.
- MULLER F. L., *Herodian, Geschichte des Kaisertum nach Marc Aurel*, Stuttgart, 1996, pp. 21-23 (intr. de la trad.).
- NUTTON V., "Herodes and Gordian", *Latomus*, 29, 1970, pp.719-728.
- PASCHOUD F., « Deux ouvrages récents sur l'*Epitome de Caesaribus* et Aurelius Victor », *Revue des Etudes Latines*, 53, 1976, pp. 86-98.
- PASCHOUD F., *L'Histoire Auguste et Dexippe, Historiae Augustae Colloquium Parisinum*, Macerata, 1991, pp. 217-269.
- PASCHOUD F., "A propos des sources du récit des campagnes orientales d'Aurélien dans l'*Histoire Auguste*", dans *Historiae Augustae Colloquium Maceratense (Atti dei Convegni sulla Historia Augusta, III)*, Bari, 1995, pp.281-295.
- PHILIPPIDES M., « Herodian 2.4.1 and Pertinax », *CW*, 77, 1984, pp. 315-336.
- RATTI S., *Les empereurs romains d'Auguste à Dioclétien dans le bréviaire d'Eutrope*, Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté 604, Paris, 1996.
- RATTI S., « Sur la source du récit de la mort de Gallien dans l'*Histoire Auguste* », *HAC*, Bari, 1999, pp. 259 – 276.
- REARDON B.P., *Courants littéraires grecs des IIe et IIIe siècles après J.-C.*, Paris, 1971.
- REUSCH W., *Der historische Wert der Caracallavita in den SHA*, *Klio*, Beiheft 24, Leipzig, 1931.
- ROQUES D., « Le vocabulaire politique d'Hérodien », *Ktéma*, 15, 1990, pp. 35-71.
- RUBIN Z., « Dio, Herodian and Severus' second parthian war », *Chiron*, 1975, 5, pp ; 419 – 441.
- SYME R., *Emperors and Biography. Studies in the Historia Augusta*, Oxford, 1971.

D. Ouvrages et articles

A.

- ABBOTT F. F. et JOHNSON A. C., *Municipal Administration in the Roman Empire*, 2^{ème} édition, Princeton, 1968.
- ABDY R.A., « The second-known specimen of a coin of Domitian II recorded in a hoard from Oxfordshire », *Revue numismatique*, 160, 2004 pp. 219-221.
- ABDY R.A., « The Domitian II coin from Chalgrove : a Gallic emperor returns to history », *Antiquity*, 83, 2009, pp. 751-757.
- ABENON L., FEJIC N., SAUNIER A. (éd.), *Résistances et révoltes contre les pouvoirs établis de l'Antiquité à nos jours : congrès du CARDH, octobre 2002*, Guyanne, 2004.
- AIELO V., « Costantino, Lucio Domizio Alessandro e Cirta : un caso di rielaborazione storiografica », *L'Africa romana*, 6, Sassari, 1989, Vol. I, pp. 179- 196.
- ALFÖLDY A., « Der Usurpator Aureolus und die Kavaliereform des Gallienus », *ZfN*, 37, 1927, pp. 197-212.
- ALFÖLDY A., *Die Monarchische Repräsentation im römische Kaiserreiche*, 1971.
- ALFÖLDY G., « The Crisis of the Empire », dans S. A. Cook, F. E. Adcock, M. P. Charlesworth, N. H. Baynes, *The Cambridge Ancient History, XII, The imperial crisis and recovery, A.D.193-324*, Cambridge, 1939 (réed. 1971), pp. 342-374.
- ALFÖLDY G., « Die Legionslegaten der römischen Rheinarmeen », *Epigraphische Studien* III, Köln, 1967.
- ALFÖLDY G., « Herkunft und Laufbaun des Clodius Albinus in der Historia Augusta », *Bonner Historia Augusta Colloquium 1966-1967*, Bonn, 1968, pp. 19-38.
- ALFÖLDY G., « Septimius Severus und der Senat », *BJ*, 168, 1968, pp. 112-160,
- ALFÖLDY G., *Fasti hispanienses. Senatorische Reichsbeamte und Offiziere in der spanischen Provinzen des römischen Reiches von Augustus bis Diokletian*, Wiesbaden, 1969.
- ALFÖLDY G., « Eine inschrift auf dem Montgo bei dianum an der spanischen Ostküste », *Epigraphica*, 40, 1978, pp. 50-90.
- ALFÖLDY G., « Die Stellung der Ritter in der Führungsschicht des Imperium Romanum », *Chiron*, 11, 1981, pp. 169-215.
- ALFÖLDY G., « Das neue Saeculum des Pescennius Niger », *Bonner Historia Augusta Colloquium 1972-1974*, Bonn, 1976, pp. 1-10, repr. avec notes additionnelles dans *Die Krise des Römischen Reiches*, Stuttgart, 1989, pp. 128-138.
- ALFÖLDY G., « Das Heer in der Sozialstruktur des römischen Kaiserreiches », *KHG*, 2000, pp. 33-58.
- ALVAREZ JIMENEZ D., « *Neptunus Redux*. Postumo y el combate contra la pirateria franca », *Aquila Legionis*, 9, 2007, pp. 7-35.
- AMIT M., « Propagande de succès et d'euphorie dans l'empire romain », *Iura*, 16.1, 1965, pp. 52-75.
- ANDREOTTI R., « Problemi sul significato storico della usurpazione di Lucio Domizio Alessandro », *Afrika und Rom in der Antike*, Halle, 1968, pp. 245-276.
- ARMSTRONG D., « Tribunician Dates of the Joint and Separate Reigns of Valerianus and Gallienus: A Plea for the August-September Theory », *ZPE*, 67, 1987, pp. 215-223.
- ARNHEIM M. T. W., *The senatorial Aristocracy in the Later Roman Empire*, Oxford, 1972.
- ARRIZABALAGA Y PRADO L., *The Emperor Elagabalus : Fact or Fiction*, Cambridge, 2010.
- AUBERT J.J., « Policing the countryside : Soldiers and civilians in Egyptian villages in the IIIrd and IVth C. AD », *La hiérarchie (Rangordnung) de l'armée romaine*, éd. Y. Le Bohec, Lyon, pp. 257-265.
- AUSTIN N.J.E. et RANKOV N.B., *Exploratio. Military and political intelligence in the roman world from the second punic war to the battle of Andrianople*, Londres, 1995.

B.

- BADEL C., *La noblesse de l'Empire romain. Les masques et la vertu*, Paris, 2005.
- BADEL C., « Epigraphie et mobilité sociale : l'adlectio inter patricos », *Acta XII Congressus Internationalis Epigraphiae Graecae et Latinae*, Barcelone, 2007, p. 93-98.

- BADEL C., *Atlas de l'Empire romain. Construction et apogée : 300 av. J.-C. – 200 ap. J.-C.*, Paris, 2012.
- BADEL C., *La République romaine*, Paris, 2013.
- BAKKER L., « Raetien unter Postumus. Das Siegesdenkmal einer Juthungenschlacht im Jahre 260 n. Chr. Aus Ausburg », *Germania*, 71, 1993, pp. 369-386.
- BALDUS H.R., *Uranius Antoninus. Münzprägung und Geschichte*, Bonn, 1971.
- BALDUS H.R., « Die « reformierten » Tetrarchen des Uranius Antoninus im Lichte eines neuen Fundes », *Chiron*, 5, 1975, pp. 443-484.
- BALDUS H.R., « Das Vorstellungsgemälde des Heliogabal. Ein bislang unerkanntes numismatisches Zeugnis », *Chiron*, 19, 1989, pp. 467 – 489.
- BALIL A., “C. Julius Verus Maximinus Thrax”, *Bol. RealAcad. Hist.*, 157, 1965, pp. 83-171.
- BALTY J., *Essai d'iconographie de l'empereur Claudius Albinus*, Bruxelles, 1966.
- BALTY J.-Ch., “Apamée (1986) : nouvelles données sur l'armée romaine d'Orient et les Raids sassanides du milieu du IIIe siècle », *CRAI*, 1987, pp.213-242.
- BALTY J.-Ch. et VAN RENGEM W., *Apamée de Syrie. Quartiers d'hiver de la IIe Légion Parthique. Monuments funéraires de la nécropole militaire*, Bruxelles, 1993.
- BARBIERI G., *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino (193-285)*, Rome, 1952.
- BARBIERI G., « Mario Massimo », *RFIC*, 82, 1954, pp. 36-66 et 262-271
- BARBIERI G., “Nota sull'imperatore Decio”, dans *Omagiu Lui Constantin Daicoviciu*, Bucarest, 1960, pp. 11-13 (=1988, 153-155).
- BARCELO P., « Una nuova interpretazione dell'arco di Costantino » dans G. Bonamente et F. Fusco (dir.), *Costantino il Grande dall'Antichità all'umanesimo*, Macerata, 1992, pp. 105-114
- BARNES T. D., « The Family and Career of Septimius Severus », *Historia*, 16, 1967, pp. 87-107.
- BARNES T.D., “Some persons in the Historia Augusta”, *Phoenix*, 26, 1972, pp. 140 – 182.
- BARNES T.D., “Imperial campaigns, A-D 285 – 311”, *Phoenix*, 30, 1976, pp.174-193.
- BARNES T.D., « Sossianus Hierocles and the Antecedents of the Great Persecution », *Harvard Studies in Classical Philology*, 80, 1976, pp. 239-252.
- BARNES T.D., “The Victories of Constantine”, *ZPE*, 20, 1976, pp. 174-193.
- BARNES T.D., *Constantine and Eusebius*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1981.
- BARNES T.D., *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982.
- BARNES T.D., “Emperors, panegyrics, prefects, provinces and palaces (284-317)”, *JRA*, 9, 1996, pp. 532-552.
- BARATTE F., « Observations sur le portrait romain à l'époque tétrarchique », *Antiquité Tardive*, 3, 1995, pp. 65-76.
- BARTOLINI M. J. A., “Les causes du changement de la grande stratégie romaine de défense périphérique à la défense en profondeur au IIIe siècle”, *AHB*, 17, 2003, pp. 195 – 212.
- BASTIANINI G., « Lista dei prefetti d'Egitto dal 30^a al 299^p », *ZPE*, 17, 1975, pp. 263-328.
- BASTIANINI G., « Il prefetto d'Egitto (30 A.C. – 297 D.C.) », *ANRW*, II, 10, 1, Berlin & New-York, 1988, pp. 503 – 517.
- BASTIEN P., « Les travaux d'Hercule dans le monnayage de Postume », *RN*, 1958, pp.59-78.
- BASTIEN P., *Le monnayage de bronze de Postume, Numismatique romaine, essais, recherches et documents*, Wetteren, 1967.
- BASTIEN P., « L'atelier de Milan en 268 », dans C. Gorini (éd.), *La zecca di Milano. Atti del convegno internazionale di studio (Milano, 9-14 maggio 1983)*, Milan, 1984, pp. 133-145
- BASTIEN P., *Monnaie et Donativa au Bas-Empire*, Wetteren, 1988.
- BASTIEN P., *Le buste monétaire des empereurs romains*, Wetteren, tome 1, 1992, tome 2, 1993, tome 3, 1994.
- BATTY R., *Rome and the Nomads*, Oxford, 2007.
- BEARD M., *The Roman Triumph*, Cambridge, 2007.
- BELISSA M., *Révoltes et révolutions en Europe (Russie comprise) et aux Amériques de 1773 à 1802*, Paris, 2004.
- BENOIT S., « Le retour du prince dans la cité », *Cahiers du Centre Glotz*, 10, 1999, pp. 149-175.
- BENOIT S., « Le prince et la société romaine d'empire au IIIe siècle : le cas des *ornamenta* », *Cahiers du Centre Glotz*, 11, 2000, pp. 309-329.
- BENOIT S., *Rome, le prince et la cité*, Paris, 2005.

- BENOIT S., « l'identité du prince face à la crise : construction d'un discours et usage de la *memoria* » dans O. Hekster, G de Kleijn, D. Slötjes, *Crises and the Roman Empire. Proceedings of the Seventh workshop of the International Network Impact of Empire (Nijmegen, June, 20-24, 2006)*, Leiden et Boston, 2007, pp. 261-274.
- BERARD F., « La carrière de Plotius Grypus et le ravitaillement de l'armée impériale en campagne », dans *M.E.F.R.A.*, 96, 1984, p. 259-324.
- BERARD F., « Territorium legionis : camps militaires et agglomérations civiles aux premiers siècles de l'empire », dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 3, Paris, 1992, p. 75-105.
- BERARD F., « Vikani, kanabenses, consistentes : remarques sur l'organisation des agglomérations militaires romaines », dans *L'epigrafia del villaggio*, Faenza, 1993 (*Epigrafia e antichità*, 12), pp. 61-90 (*Actes du colloque int. de Forlì ; 28-30 sept. 1990*).
- BERARD F., « La cohorte urbaine de Lyon : une unité à part dans la Rangordnung ? », dans *La hiérarchie (Rangordnung) de l'armée romaine sous le Haut-Empire. Actes du congrès de Lyon (15-18 septembre 1994)*, éd. par Y. Le Bohec, Paris, 1995, p. 373-382.
- BERARD F., « Remarques sur les gentilices des soldats des légions de Germanie détachés à Lyon dans la première moitié du III^e siècle », dans *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, éd. par M. Dondin-Payre et M.-Th. Raepsaet-Charlier, Bruxelles, 2001, p. 667-690.
- BERCE Y.M., *Histoire des croquants. Etude des soulèvements populaires au XVII^e siècle dans le Sud Ouest de la France*, Paris-Genève, 1974.
- BERCE Y.M., *Révolte et révolution dans l'Europe moderne. XVI^e – XVIII^e siècle*, Paris, 1980.
- BERGMANN M., *Studien zum römischen Porträt des 3. Jahrhunderts n. Chr.*, Bonn, 1977.
- BERSANETTI G.M., *Studi sull'imperatore Massimino il Trace*, Rome, 1940.
- BERSANETTI G.M., « P. Settimio Geta, fratello di Settimio Severo », *Epigraphica*, 4, 1942, p. 105 sq.
- BERSANETTI G.M., « Eracliano, prefetto del pretorio di Gallieno », *Epigraphica*, 4, 1942, pp. 169-176.
- BERSANETTI G.M., « Valeriano ed Emiliano », *RFIC*, 76, 1948, pp.257-279.
- BERSANETTI G.M., « Su Pescennio Nigro : Nigro contro Pertinace ? », *Aegyptus*, 29, 1949, pp. 76-90.
- BERTHET J.-F., « L'orateur », dans *Le discours d'Hadrien à l'armée d'Afrique*, Y. Le Bohec (éd.), Paris, 2003, pp. 149-158.
- BIRD H., « The *Historia Augusta* on Constantine's Lineage », *Arctos*, 31, 1997, pp. 9-17.
- BIRLEY A., « The origins of Gordian I », dans *Britain and Rome. Essays presented to E. Birley*, Kendal, 1965, pp 56-60.
- BIRLEY A., « The Coups d'Etat of the year 193 », *BJ CLXIX*, 1969, pp. 247-280.
- BIRLEY A., *The Fasti of Roman Britain*, Oxford, 1981.
- BIRLEY A., *Septimius Severus: the African emperor*, 2^{ème} ed, New Haven et Londres, 1988.
- BIRLEY A., « Decius reconsidered », *Les empereurs illyriens*, éd. E. Frézouls et H. Jouffroy, Strasbourg, 1998, pp. 57-80.
- BIRLEY A., « Senators as Generals », *Kaiser, Heer und Gesellschaft in der römischen Kaiserzeit. Gedenkschrift für Eric Birley*, G. Alföldy, B. Dobson, W. Eck (dir.), Stuttgart, 2000 (Heidelberg Althistorische Beiträge und Epigraphische Studien, n° 31), pp. 97-119.
- BIRLEY A., *Garrison life at Vindolanda. A band of brothers*, Charleston, 2002.
- BIRLEY A., *The roman government of Britain*, Oxford, réed. 2005.
- BIRLEY E., « The religion of the roman army », *ANRW*, II, 16, 2, Berlin et New-York, 1978, pp. 1506-1541.
- BIRLEY E., « Ballista and Trebellius Pollio », *HAC* (1984-1985), Bonn, 1987, pp. 55-60.
- BIRLEY E., « Trebellius Pollio on Aureolus », *HAC* (1984-1985), Bonn, 1987, pp. 61-69.
- BIRLEY E., « Septimius Severus and the roman army », *Epigraphische Studien*, 8, 1969, pp. 63-82, repr. in id., *The roman army : Papers 1929-1986*, Amsterdam-Gieben, 1988, pp. 21-40.
- BIRLEY E., « Senator's in the emperor's service », *Roman Army Papers, 1929-1986*, vol. IV, Amsterdam, 1988, pp. 75-93.
- BIRLEY E., « Promotions and transfers in the roman army : senatorial and equestrians officers », *Roman Army Papers, 1929-1986*, vol. IV, Amsterdam, 1988, pp. 93-114.

- BIRLEY E., « The equestrian officers in the roman army », *Roman Army Papers, 1929-1986*, vol. IV, Amsterdam, 1988, pp. 147-164.
- BIRLEY E., « Promotions and transfers in the Roman Army II : The centurionate », *The roman army : Papers 1929-1986*, Amsterdam-Gieben, 1988, pp. 206 – 220.
- BISHOP M.C. et COULSTON J.C.N., *Roman military equipment from the Punic wars to the fall of Rome*, Londres, 2005, 2^e éd.
- BLAIR DEBROHUN J., « The Gates of War (and Peace) : Roman literary perspectives » dans K. Raafaub (éd.), *War and peace in the ancient world*, Oxford, 2007, pp. 256-278.
- BLECKMANN B., *Die Reichskrise des III. Jahrhunderts in der spätantiken und byzantinische Geschichtsschreibung. Untersuchungen zu den nachdionischen Quellen der Chronik des Johannes Zonaras*, Munich, 1991.
- BLECKMANN B., *Konstantin der Große*, Reinbeck, 1996.
- BODOR A., « Emperor Aurelian and the abandonment of Dacia », *Dacoromania*, I, 1973.
- BOTEVA D., « On the chronology of the Gothic Invasions under Philippos and Decius (248 – 251 A.D.) », *Arch. Bulg.*, 5.2, 2001, pp. 37 – 44.
- BOURDIN Ph., BIANCHI S., *Révoltes et révolution de 1773 à 1802 : Europe, Russie, Amériques*, Paris, 2004.
- BOWERSOCK G.W., *Roman Arabia*, Cambridge (Mass.)-Londres, Bruxelles, 1980, p.113.
- BOWMAN A.K., *Life and Letters on the Roman Frontier : Vindolanda and its people*, New-York, 1994.
- BOWMAN A., GARNSEY P. et CAMERON A., *The Cambridge Ancient History, XII, The Crises of Empire, A.D. 193 – 337*, Cambridge, 2005.
- BRAUER G., *The Age of the Soldier Emperors*, Park Ridge, N.J., 1982.
- BREEZE D.J., « the organization of the career structure of the *immunes* and *principales* of the roman army », *Roman Officers and Frontiers*, D. J. Breeze et B. Dobson (éd.), *Mavors Roman Army Researches*, 10, Stuttgart, 1993, pp. 54-56.
- BRENOT C., « La famille de Septime Sévère à travers les images monétaires », *Cahiers du Centre Glotz*, 11, 2000, pp. 331-345.
- BRETONE M., *Storia del diritto romano*, Bari, 1987.
- BRUNT P.A., « Principes and Equites », *JRS*, 73, 1983, pp. 42-45.
- BRUUN C., « The Antonine plague and the ‘third century crisis’ » dans O. Hekster, G. De Kleijn, D. Slötjes, *Crises and the Roman Empire*, Leiden, 2007, pp. 201-217.
- BURNETT A.J., « The coinage of Allectus : chronology and interpretation », *Brit. Num. Journal*, 54, 1984, pp. 21- 40;
- BURNS T.S., *A History of the Ostrogoths*, Bloomington, 1984.
- BUTTREY T.V., T.V., « Vespasian as moneyer », *NC*, 12, 1972, pp. 89-109.

C.

- CALLU J.-P., *Genio Populi Romani : 295-316. Contribution à une histoire numismatique de la Tétrarchie*, Paris, 1960.
- CALLU J.-P., *La politique monétaire des empereurs romains de 238 à 311*, Paris, 1969.
- CALLU J. P., « Naissance de la dynastie constantinienne : le tournant de 314-316 », dans J.M.Carrié et R. Lizzi Testa (dir.), *Humana Sapit. Mélanges en l'honneur de Lellia Cracco Ruggini*, Turnhout, Brepols, 2002, pp. 111-120.
- CALLU J. P., éd., *La monnaie dans l'antiquité tardive*, Bari, 2010.
- CAMERON A., *The Last Pagans of Rome*, Oxford, 2011.
- CAMODECA G., « I legati di Syria Phoenice e un nuovo senatore del tardo III secolo », *AAN*, 87, 1976, pp. 39-61.
- CAMPBELL B., « Who were the “*virii militares*”, *JRS*, 65, 1975, pp. 11-31.
- CAMPBELL B., « The Marriage of soldiers under the Empire », *JRS*, 68, 1978, pp.153-166.
- CAMPBELL B., *The Emperor and the Roman Army, 31 BC – AD 235*, Oxford, 1984.
- CAMPBELL B., « What happened at Hatra ? » *The defense of the Roman and Byzantine East*, éd. P. Freeman et D. L. Kennedy, BAR, Oxford, 1986, pp. 51 – 58.

- CARRIE J.M., « L'esercito : trasformazioni funzionali ed economie locali » dans A. Giardina (dir.), *Società romana e impero tardoantico*, 1, Rome-Bari, 1986, pp. 449-488.
- CARRIE J.-M., « Le soldat », dans A. Giardina, *L'homme romain*, Paris, Seuil, 1992, pp. 127-172.
- CARRIE J. M. et A. ROUSSELLE A., *L'Empire romain en mutation*, Seuil, coll. Points, Paris, 1999.
- CARRIE J. M. et JANNIARD S., « L'armée romaine dans quelques travaux récents. 1^{ère} partie : L'institution militaire et les modes de combat », *Antiquité tardive*, 8, 2000, pp. 321-341.
- CARRIE J.-M., « L'armée romaine dans quelques travaux récents. 3^{ème} partie : Fournitures militaires, recrutement et archéologie des fortifications », *Antiquité Tardive*, 10, 2002, pp.427-442.
- CARRIE J.-M., « Le système de recrutement des armées romaines de Dioclétien aux Valentinien » dans LE BOHEC Y. et WOLFF C., *L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier. Actes du Congrès de Lyon (12-14 sept. 2002)*, Collection du Centre d'Etudes Romaines et Gallo-Romaines, nouvelle série, n°26, Lyon, 2004, pp. 371-387.
- CARSON R.A.G., « The coinage and Chronology of AD 238 », *Special Issue : Centennial Publication of The American Numismatic Society*, 1958.
- CARSON R. A. G., « The Hamâ hoard and the eastern mints of Valerian and Gallienus », *Berytus*, 17, 1968, pp. 123 – 142.
- CASEY P.J., « Carausius and Allectus – Rulers in Gaul ? », *Britannia*, 8, 1977, pp. 283-301.
- CASEY P.J., *Carausius and Allectus : the British usurpers*, Londres, 1994.
- CASTRITIUS H., *Studien zu Maximinus Daia*, Kallmünz, 1969.
- CASTRITIUS H., 'Krokus. Historisches', in J. Hoops, H. Beck, D. Geuenich, and H. Steuer (éd.), *Reallexikon der germanischen Altertumskunde 17*, Berlin/New York, 2004, pp. 388-9.
- CESKA J., HOSEK R., *Inscriptiones Pannoniae Superioris in Slovacia transdanubiana asservatae*, Brno, 1967.
- CHARLESWORTH M.P., « Providentia and Aeternitas », *HTR*, 29, 1936, pp. 107-132.
- CHARLESWORTH M.P., « The virtues of a Roman emperor : propaganda and the creation of belief », *PBA*, 23, 1937, pp. 105-133.
- CHARLESWORTH M. P., « Pietas and Victoria : the emperor and the citizen », *JRS*, 33, 1943, pp. 1-10.
- CHASTAGNOL A., *Les fastes de la préfecture de Rome au Bas-Empire*, Paris, 1962.
- CHASTAGNOL A., « L'administration du diocèse italien au Bas-Empire », *Historia*, 12, 1963, pp. 348-379.
- CHASTAGNOL A., « Les préfets du prétoire de Constantin » *REA*, 70, 1968, pp. 332-337.
- CHASTAGNOL A., « L'Empereur gaulois Marius dans l'Histoire Auguste », *HAC* 1971, Bonn, 1974, pp. 51-57.
- CHASTAGNOL A., « L'impôt payé par les soldats au IV^{ème} siècle » dans *Armées et fiscalités dans le monde antique. Colloque du CNRS, Paris 14-16 octobre 1976*, organisé par A. Chastagnol, C. Nicolet et H. Van Effenterre, Paris, 1977, pp. 279-293.
- CHASTAGNOL A., « Sur la chronologie des années 275-285 », dans *Mélanges de Numismatique, d'archéologie et d'histoire offerts à Jean Lafaurie*, Paris, 1980, pp. 75-82.
- CHASTAGNOL A., « Quatre études sur la *Vita Cari* », *HAC* 1977-1978, Bonn, 1980, pp. 50-59.
- CHASTAGNOL A., « Les jubilés impériaux de 260 à 337 » dans E. Frézouls (éd.), *Crise et redressement dans les provinces européennes de l'Empire (milieu du III^e – milieu du IV^e siècle apr. J.-C.)*, Strasbourg, 1983, pp. 12-13.
- CHASTAGNOL A., « Aspects concrets et cadre topographique des fêtes décennales à Rome », *L'Urbs. Espace urbain et histoire (I^{er} siècle avant J.-C. – III^e siècle après J.-C.)*, Rome, 1987, pp. 491-507.
- CHASTAGNOL A., *Le Sénat romain à l'époque impériale. Recherches sur la composition de l'Assemblée et le statut de ses membres*, Paris, 1992.
- CHASTAGNOL A., « Quelques mises au point autour de l'empereur Licinius » dans *Università degli Studi di Macerata, Pubblicazioni della Facoltà di Lettere e Filosofia*, 67, 1992, Macerata, pp. 311-323.
- CHASTAGNOL A., *L'évolution politique, sociale et économique du monde romain de Dioclétien à Julien : la mise en place du Bas-Empire*, Paris, (3^{ème} éd.), 1994.
- CHASTAGNOL A., « L'évolution politique du règne de Dioclétien », *Antiquité Tardive*, 2, 1994, pp. 23-31.

- CHASTAGNOL A., "Mises au point autour de l'empereur Licinius" dans *Studia in honorem G. Mikhailov*, Sofia, 1995, pp. 123-130.
- CHAUSSON F., « Les Egnatii et l'aristocratie italienne des IIe – IVe siècles », *Journal des Savants*, 1997, p. 211-331.
- CHAUSSON F., "*Stemmata Aurea*" : Constantin, Justine, Théodose. Revendications généalogiques et idéologie impériale au IVe siècle apr. J. C., Rome, 2007.
- CHERRY D., "The marriage of equestrian officers in the post-severan army", *Historia*, 46, 1997, pp. 113-116.
- CHERRY D., « Marriage and acculturation in Roman Algeria », *CPh*, 92, 1997, pp. 71-83.
- CHERRY D., *Frontier and Society in Roman North Africa*, Oxford, 1998.
- CHEUNG A., « The political significance of Roman imperial coin types », *SchwMbl*, 191, 1998, pp. 53-61.
- CHRISANTHOS S.G., *Seditio. Mutiny in the Roman Army, 90-40 B.C.* ; Ann Arbor, 1999.
- CHRISTENSEN T., *C. Valerius Maximinus*, Copenhagen, 1974.
- CHRISTOL M., « Les règnes de Valérien et de Gallien (253 – 268) : travaux d'ensemble, questions chronologiques », *ANRW*, II, 2, Berlin et New – York, 1975, pp. 803-827.
- CHRISTOL M., « Une carrière équestre sous le règne de l'empereur Gallien », *Latomus*, 35, 1976, pp. 866-874.
- CHRISTOL M., « La carrière de Traianus Mucianus et l'origine des *protectores* », *Chiron*, 7, 1977, pp. 393-408.
- CHRISTOL M., « Effort de guerre et ateliers monétaires de la périphérie au IIIème siècle après J-C. L'atelier de Cologne sous Valérien et Gallien », dans *Armées et fiscalité dans le monde antique*, Paris, 1977, pp. 235-277.
- CHRISTOL M., "Un duc dans une inscription de Thermessos", *Chiron*, 8, 1978, pp. 529-541.
- CHRISTOL M., « Littérature et numismatique : l'avènement de Dioclétien et la théologie du pouvoir impérial dans les dernières décennies du IIIème siècle », *Mélanges de Numismatique, d'archéologie et d'Histoire offerts à J. Lafaurie*, Paris, 1980, pp. 83-91.
- CHRISTOL M., « A propos de la politique extérieure de Trébonien Galle », *RN*, 22, 1980, pp. 63-74.
- CHRISTOL M., *L'Etat romain et la crise de l'Empire sous le règne des empereurs Valérien et Gallien* (Thèse de Doctorat, sous la direction de Ch. Pietri), Paris, 1981.
- CHRISTOL M., « L'Etat romain et la crise de l'Empire (253-268) », *L'information Historique* 44, 1982, pp. 156-163.
- CHRISTOL M., « Réflexions sur le provincialisme gallo-romain », dans *Centralismo y descentralizacion. Modelos y procesos históricos en Francia y en España (Madrid, 1983)*, Madrid, 1985, pp. 79-99.
- CHRISTOL M., *Essai sur l'évolution des carrières sénatoriales dans la 2è moitié du IIIè siècle ap. J.-C.*, Paris, 1986.
- CHRISTOL M., « La félicité de Postume », dans *Mélanges de Numismatiques offerts à Pierre Bastien*, Wetteren, 1987, pp. 105-116.
- CHRISTOL M., « Rome et les tribus indigènes en Maurétanie césarienne », *L'Africa romana*, 5, 1987, pp. 305-337.
- CHRISTOL M., « Armée et société politique dans l'empire romain au IIIème siècle après J-C. (De l'époque sévérienne au début de l'époque constantinienne) », *Civiltà Classica e Cristiana*, 9, 1988, pp. 169-204.
- CHRISTOL M. et MAGIONCALDA A., *Studi sui procuratori delle due Mauretaniae*, Sassari, 1989.
- CHRISTOL M., « L'Histoire Auguste et Auréolus », dans *HAC Argentoratense*, 1996.
- CHRISTOL M., « Les déplacements du collège impérial de 256 à 258 : Cologne capitale impériale », *Cahiers du centre Glotz*, 8, 1997.
- CHRISTOL M., « M. Simplicinius Genialis : ses fonctions (*vir perfectissimus, agens vice praesidis*) », *Cahiers du centre Glotz*, 8, 1997, pp. 231-241.
- CHRISTOL M., *L'Empire Romain du IIIème siècle. Histoire politique (de 192, mort de Commode, à 325, concile de Nicée)*, Paris, Errance, 1997.
- CHRISTOL M., « Le métier d'empereur et ses représentations à la fin du IIIe et au début du IVe siècle », *Cahiers du Centre Glotz*, 10, 1999, pp. 355-368.

- CHRISTOL M. et LENOIR M., «Qasr El-Azraq et la reconquête de l'Orient par Aurélien », *Syria*, 78, 2001, pp. 163-178.
- CHRISTOL M. et JANNIERE M., « Aurélien, *magnus et pepetuus imperator* sur les milliaires de l'Occident romain », *Cahiers du Centre Glotz*, 12, 2001, pp. 269-274.
- CHRISTOL M., « *Comes per omnes expeditiones* : l'adulation de Plautien, préfet du prétoire de Septime Sévère », *Cahiers du Centre Glotz*, 18, 2007, pp. 199-216.
- CHRISTOL M., « Les dernières années du règne de Gallien », *Cahiers du centre Glotz*, 20, 2009, pp. 111-137.
- CIZEK E., « La succession d'Aurélien et l'échec de Tacite », *REA*, 93, 1991, pp. 109-122.
- CIZEK E., *L'empereur Aurélien et son temps*, Paris, 1994.
- CLARKE G.W., « Some Victims of the Persecution of Maximinus Thrax », *Historia*, 15, 1966, pp. 445-453.
- CLASSEN C.J., « Virtutes Imperatoriae », *Arctos*, 25, 1991, pp. 17-39.
- CLAUSS M., *Konstantin der Große und seine Zeit*, Munich, 1996.
- CORBIER M., « Remarques sur la circulation monétaire au IIIème siècle », *BSFN*, 35, 1980, pp. 793-797.
- CORBIER M., « Dévaluations, inflation et circulation monétaire au IIIème siècle », dans *Hommes et richesses dans l'Empire byzantin*, I, Paris, 1989, pp. 195-211.
- CORCORAN S., *The empire of the Tetrarchs. Imperial. Pronouncements and Government A.D. 284-324*, Oxford, 1996.
- CORIAT J.P., « Les préfets du prétoire de l'époque sévérienne : un essai de synthèse », *Cahiers du centre Glotz*, 18, 2007, pp. 179-198.
- CORNELL T., « The end of roman imperial expansion », *War and Society in the Roman World*, sous la direction de G. Rich et G. Shipley, Londres-New-York, 1993, pp. 164-168.
- COSME P., « Le châtement des déserteurs dans l'armée romaine », *Revue historique de droit français et étranger*, 81/3, 2003, pp.287-307.
- COSME P., «Le livret militaire du soldat romain », *Cahiers du centre Gustave Glotz*, 4, 1993, pp.67-80.
- COSME P., *L'état romain entre éclatement et continuité*, Paris, 1998.
- COSME P., « Qui commandait l'armée romaine ? », dans S. Demougin, X. Lorient, S. Lefebvre et P. Cosme (éd.), *Actes du Colloque international : H.-G. Pflaum : un historien du XXème siècle*, Genève, Droz, 2006, pp. 137-156.
- COSME P., *L'armée romaine, VIIIème S. av. J.-C. – Vème S. ap. J.-C.*, Paris, 2007.
- CRAWFORD M., « Finance, Coinage and Money from the Severans to Constantine », *ANRW*, II, 2, Berlin & New-York, 1975, pp. 560-593.
- CRAWFORD M., « Roman imperial coin types and the formation of public opinion » dans C. BROOKE et alii éd., *Studies in Numismatic Method Presented to Philipp Grierson*, Cambridge et New-York, 1983, pp. 47-64 .
- CREES J.H.E., *The reign of the emperor Probus*, Londres, 1911, rééd. Rome, 1965.
- CRIFO G., « Ulpiano. Esperienze e responsabilita del giurista », *ANRW*, II, 15, Berlin & New - York, 1976, pp. 708-781.
- CRISTOFOLI R., «Religione e strumentalizzazione politica : Costantino e la propaganda contro Licinio», dans *Istituzioni, carismi ed esercizio del potere (IV-VI secolo d. C.)*, éd. G. Bonamente et R. Lizzi Testa, Bari, 2010, pp. 155-170.
- CROGIEZ - PETREQUIN S., «Le cursus publicus et la circulation des informations officielles par voie de mer» dans J. Andreau et C. Virlouvet (éd.), *L'information et la mer dans le monde antique*, Rome, 2002, pp. 55-67.
- CROGIEZ -PETREQUIN S., « Les préfets des véhicules » dans J. Dalaison (éd.), *Espaces et pouvoirs dans l'Antiquité. De l'Anatolie à la gaule. Hommages à Bernard Rémy*, Grenoble, 2007, pp. 187-202.
- CROON J.H., « Die Ideologie des Marskultes unter dem Prinzipat und ihre Vorgeschichte », *ANRW*, II, 17.1, Berlin & New-York, 1981, pp. 246-275.
- CULLED M., *Conservator Urbis Suae. Studies in the Politics and Propaganda of the Emperor Maxentius*, Stockholm, 1994.
- CURRIE G.W., *The Military discipline of the Romans from the founding of the City to the close of the Republic*, Indiana University, 1928.

D.

- DABROWA E., « Legio IIIa Gallica » dans Y. Le Bohec, éd, *Les légions de Rome sous le Haut-Empire. Actes du congrès international de Lyon, Collection du Centre d'Etudes Romaines et Gallo-Romaines de l'Université Jean Moulin-Lyon III*, Nouvelle série, n° 20, Lyon, 2000, pp. 309-315.
- DABROWA E., « The commanders of syrian legions (1st to 3rd c. A.D.) », *The Roman Army in the East*, Ann Arbor, 1996, pp. 277 – 296.
- DAGUET-GAGEY A., « L. Domitius Aurelianus Perpetuus Imperator », *Antiquités Africaines*, 28, 1992, pp. 173-186.
- DAGUET-GAGEY A., *Septime Sévère. Rome, l'Afrique et l'Orient*, Paris, 2000.
- DAGUET-GAGEY A., “Septime Sévère et ses fils, *Restitutes Urbis* : la personnalisation des mérites impériaux”, *Revue Numismatique*, 160, 2004, pp. 175-199.
- DAHMEN K. et ILISH P., « *Securitas Saeculi* – a new revival of a Probus reverse type in the gold coinage of Constantine I », *NC*, 166, 2006, pp. 229-231.
- DAMERAU P., *Kaiser Claudius II Gothicus (268-270n. Chr.)*, Leipzig, 1934.
- DATSULI-STAVRIDIS A., « *Damnatio memoriae* », *AAA*, 9, 1976, pp. 225-239.
- DAVID J.M., « Les *contiones* militaires des colonnes trajane et aurélienne : les nécessités de l'adhésion » dans *Autour de la colonne aurélienne. Geste et image sur la colonne de Marc Aurèle à Rome*, J. Scheid, V. Huet (dir.), Turnhout, 2000, pp. 213-226.
- DAVIES R.W., « The daily life of the roman soldier under the principate », *ANRW*, Principat, II, 1, 1974, pp. 229-338.
- DE BLOIS L., « Odaenathus and the Roman-Persian Wars of 252-264 », *Talanta*, 6, 1975, pp.7-23.
- DE BLOIS L., *The policy of the Emperor Gallienus*, Leyde, 1976.
- DE BLOIS L., “The reign of the emperor Philip the Arabian”, *Talanta*, 10-11, 1978-1979, pp. 11-43.
- DE BLOIS L., “The onset of crisis : the reign of the emperor Severus Alexander”, *18e Congrès du limes*, 2002, pp. 13-17.
- DE BLOIS L., « The crisis of the third century A.D. in the Roman Empire : a modern myth ? » dans L. De Blois et J. Rich (éd.), *The Transformation of Economic Life under the Roma Empire*, Amsterdam, 2002, p. 204-217.
- DEGRASSI A., *I fasti consolari dell'Impero Romano dal 30 avanti Cristo al 613 dopo Cristo*, Roma, 1952.
- DELBRUEK R., *Spätantike Kaiserporträts von Constantius Magnus bis zum ende des Westreichs*, Berlin, 1934.
- DELBRUEK R., « Uranius of Emesa », *NC*, 1948, pp. 11-29.
- DEMOUGEOT E., *La formation de l'Europe et les invasions barbares. I. Des origines à l'avènement de Dioclétien*, Paris, 1969.
- DEMOUGEOT E., *La formation de l'Europe et les invasions barbares, 2 : de l'avènement de Dioclétien (284) à l'occupation germanique de l'empire romain d'Occident (début du VIème siècle)*, Paris, 1979.
- DEMOUGIN S., « M. Simplicinius Genialis : le personnage », *Cahiers du centre Glotz*, 8, 1997, pp. 229-230.
- DEMOUGIN S., DEVIJVER H. et RAEPSAET-CHARLIER M.-Th., éd., *L'ordre équestre, histoire d'une aristocratie (IIème siècle av. J.-C.- IIIème siècle ap. J.-C.)*, Rome, CEFR-257, 1999.
- DEVIJVER H., *Prosopographia militiarum equestrum quae fuerunt ab Augusto ad Gallienum*, Louvain, 1976.
- DEVIJVER H., “Les militiae equestres de P. Helvius Pertinax », *ZPE*, 75, 1988, p.207.
- DEVIJVER H., *The Equestrian Officers of the Roman Imperial Army, Mavors Roman Army Researches*, 6, Amsterdam, 1989 et Stuttgart, 1992.
- DIETZ K.H., *Senatus contra principem. Untersuchungen zur senatorischen Opposition gegen Kaiser Maximinus Thrax*, München, 1980.
- DIETZ K. H., « Caracalla, Fabius Cilo und die Urbaniciani », *Chiron*, 13, 1983, pp. 382-405.
- DI VITA-EVRARD G., « En feuilletant les *Inscriptions antiques du Maroc 2* », *ZPE*, 68, 1987, pp. 193-225.

- DI VITA-EVRARD G., « L. Septimius Severus et P. Septimius Geta », *BACTHS*, n. s., 20-21, 1984-1985, Afrique du Nord, 1989, p.130
- DI VITA-EVRARD G., “Probus, aeternus augustus”, dans *Institutions, société et vie politique dans l’empire romain au IV^{ème} siècle ap. J-C*, Rome, 1992, pp.225-247.
- DIXON K.R. et SOUTHERN P., *The Roman Cavalry*, Londres, 1992.
- DMITRIEV S., « Traditions and innovations in the reign of Aurelian », *CQ*, 54-2, 2004, pp.568 – 578.
- DOBO A., *Die Verwaltung des Römischen Provinz Pannonien von Augustus bis Diocletianus*, Budapest-Amsterdam, 1968
- DOBSON B. et D.J. BREEZE, « The Roman Cohorts and the legionary centurionate », *Epigraphische Studien*, 8, 1969, p. 100.
- DOBSON B., « The significance of the Centurion and Primipilaris in the Roman Army and Administration », *ANRW*, II, 1, 1974, pp.429-431.
- DOBSON B., *Die primipilares*, Bonn, 1978.
- DOBSON B., « The Rangordnung of the Roman Army » dans *Actes du VII^{ème} congrès international d’épigraphie grecque et latine (Constantza, 1977)*, Bucarest-Paris, 1979, pp. 192-197 = *Roman Officers and Frontiers*, Stuttgart, 1993 (Mavors, 10), pp. 130-135.
- DOBSON B., « The Primipilares in army and society » dans G. Alföldy, B. Dobson, W. Eck (éd.), *Kaiser, Heer und Gesellschaft in der Römischen Kaiserzeit. Gedenkschrift für E. Birley*, Stuttgart, 2000, pp. 139-152.
- DODGEON M.H. et LIEU S.N.C., *The Roman Eastern Frontier and the Persian Wars (A.D 226-363). A Documentary History*, Londres et New-York, 1991.
- DOMASZEWSKI A., *Die Rangordnung des römischen Heeres*, 2^{ème} éd. B. Dobson, Cologne-Graz, 1967.
- DONCIU R., *L’empereur Maxence*, Bari, 2012.
- DONDIN-PAYRE M. et RAEPSET-CHARLIER M.-Th. (éd.), *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, Bruxelles, 2001.
- DOWNEY G., « Aurelian’s victory over Zenobia at Immae, AD 272 », *TAPhA*, 81, 1950, pp.57-68.
- DOYEN J. M., *L’atelier de Milan (258 – 268), Recherches sur la chronologie et la politique monétaire des empereurs Valérien et Gallien*, Thèse de Doctorat, Louvain-la-Neuve, 1989.
- DREW-BEAR TH. , « Les voyages d’Aurélius Gaius, soldat de Dioclétien », *La géographie administrative et politique d’Alexandre à Mahomet (Actes du colloque de Strasbourg, 14-16 juin 1979)*, Leyde, Brill, 1981, pp. 93-141.
- DRIJVERS H. J. W., « Hatra, Palmyra and Edesse », *ANRW*, II, 8, Berlin et New York, 1977, pp. 799 – 906.
- DRINKWATER J.F., *The Gallic Empire. Separatism and continuity in the North-Western Provinces of the Roman Empire A.D. 260-274*, Stuttgart, 1987.
- DRINKWATER J.F., “The catastrophe of 260 : towards a more favourable assessment of the emperor Valerian I”, *RSAnt*, 19, 1989, pp. 123-135.
- DRINKWATER J.F., *The Alamani and Rome*, 213-496, Oxford, 2007.
- DRINKWATER J.F., « Crocus, king of the Alamani », *Britannia*, 40, 2009, pp. 185-195.
- DUFRAIGNE P., *Adventus Augusti, Adventus Christi : recherches sur l’exploitation idéologique et littéraire d’un cérémonial dans l’antiquité tardive*, Paris, 1994.
- DUNCAN JONES R., “Pay and numbers in Diocletian’s army”, *Chiron*, 1978, pp.
- DURRY M., *Les cohortes prétoriennes*, BEFAR 146, Paris, 1938, réed. 1968.
- DUSANIC S., « Severus Alexander as Elagabalus’ Associate », *Historia*, 13, 1964, pp. 487-498.
- DUSANIC S., “The end of the Philippi”, *Chiron*, 6, 1976, pp. 427-439.
- DUVAL N., “Circulations et échanges à l’époque romaine. Les armées, les empereurs et leurs séjours, résidences, ateliers monétaires et fabriques impériales”, *Dossiers Archéologiques*, 220, 1997, pp. 72-81.

E.

- EADIE J., « One hundred years of rebellion : the eastern army in politics. A.D. 175-272 », *The Roman Army in the East*, éd. D. Kennedy, Ann Arbor, 1996, pp. 135-151.

- ECK W., « Beobachtungen zu Kaiserlichen Beauftragten der Alimentarinstitution », *ZPE*, 18, 1975, pp. 88-99.
- ECK W., *Die Statthalter des germanischen Provinzen vom 1-3 Jahrhundert*, Köln-Bonn, 1985.
- EICH P., *Zur Metamorphose des politischen Systems in der Römischen Kaiserzeit. Die Entstehung einer « personalen Bürokratie » im langen dritten Jahrhundert*, Berlin, 2005.
- EICHHOLZ D., « Constantius Chlorus' invasion of Britain », *JRS*, 1953, pp. 41-46.
- ELLIOT C.W.J., « New Evidence for the Speed of the Roman Imperial Post », *Phoenix*, 9, 1955, pp. 76-80.
- ELMER G., « Die Münzprägung der gallischen Kaiser von Postumus bis Tetricus in Köln », Trier und Mailand, *Bonner Jahrbücher* 146, 1941, pp. 1-106.
- ENSSLIN W., « Praefectus praetorio », *RE*, XXII, 2, 1954, pp. 2391-2502.
- EQUINI SCHNEIDER E., *Septimia Zenobia Sebaste*, Rome, 1993.
- ERDKAMP P., *A Companion to the Roman Army*, Malden, 2007.
- ERKELL H., *Augustus, Felicitas, Fortuna : Lateinische Wortstudien*, Göteborg, 1952.
- ESTIOT S., « L'empereur Silbannacus, un second antoninien », *Revue Numismatique*, 6e série – Tome 151, 1996, pp. 105-117.
- ESTIOT S., « Aurélien : numismatique et épigraphie », dans E. Frézouls et H. Jouffroy (éd.), *Les Empereurs Illyriens, Actes du colloque de Strasbourg* (11-13 octobre 1990), Strasbourg, 1998, pp. 97-117.
- ESTIOT S., « Le tyran Saturninus : le dossier numismatique », *Historiae Augustae Colloquium Perusinum*, G. Bonamente et F. Paschoud (éd.), Bari, 2002, pp. 209-241.
- ESTIOT S., *Catalogue des monnaies de l'empire romain. D'Aurélien à Florian (270 – 276 après J.-C.)*, Paris, 2004.
- ESTIOT S., SALAÜN G., « L'usurpateur Domitianus », *Revue Numismatique*, 6e série – Tome 160, 2004, pp. 201-218.
- ESTIOT S., « L'atelier de Rome au début du règne de Probus », *Revue Numismatique*, n° 162, 2006, pp. 231-257.
- EUZENAT M., *Le limes de Tingitane, la frontière méridionale*, Paris, 1989.
- EUZENAT M., « Les camps marocains d'Aïn Schkour et de Sidi Moussa bou Fri et l'introduction du « Quadriburgium » en Afrique du nord », *110ème Congrès des sociétés savantes*, 1985, pp. 373-376.
- F.**
- FARNUM J., *The positioning of the roman imperial legions*, Oxford, 2005.
- FAURE P., *Les centurions légionnaires dans l'Empire des Sévères (193-235 ap. J.-C.)*, thèse dactylographiée, Université de Grenoble II.
- FEARS J. R., « The cult of Jupiter and Roman Imperial Ideology », *ANRW*, II, 17.1, Berlin & New-York, 1981, pp. 3-141.
- FEARS J. R., « The Cult of Virtues and Roman Imperial Ideology », *ANRW*, II, 17.2, Berlin & New-York, 1981, pp. 827-948.
- FEARS J.R., « The Theology of victory at Rome : approaches and problems », *ANRW*, II, 17.2, Berlin et New-York, 1981, pp. 736-826.
- FELLMANN R., « Le camp de Dioclétien à Palmyre et l'architecture militaire du Bas-Empire », *Mélanges P. Collart, Cahiers d'archéologie romande*, 5, Lausanne, pp. 173-191.
- FERRIS I.M., *Enemies of Rome. Barbarians through Roman Eyes*, Stroud, 2000.
- FEUGERE M., *Les armes des romains de la république à l'Antiquité tardive*, Paris, 1993.
- FEVRIER P-A., « A propos des troubles de Maurétanie (villes et conflits du IIIème siècle) », *Gedenkschrift für Hans-Georg Pflaum, ZPE*, 43, 1981, pp. 143-148.
- FINK R. O., HOEY A. S., SNYDER W. F., « The Feriale Duranum » *YCS*, 7, 1940, pp. 1-222.
- FINK R.O., *Roman Military Records on Papyrus*, Princeton, 1971.
- FISCHWICK D., « Dated inscriptions and the Feriale Duranum », *Syria*, 65, 1988, pp. 349-361.
- FITZ J., « Legati augusti propraetore Pannoniae Inferioris », *Acta Antiqua Academiae Scientiarum Hungaricae*, 1963, XI, pp. 245-324.
- FITZ J., *Ingenius et Régalien* (coll. Latomus, LXXXI), Bruxelles-Berchem, 1966.

- FITZ J., « Les *antoniniani* des légions de Gallien » dans J. Heurgon et *al.*, *Mélanges d'archéologie, d'épigraphie et d'histoire, offerts à Jérôme Carcopino*, Paris, 1966, pp. 353 – 365.
- FITZ J. “Die personalpolitik des Septimius Severus im Bürgerkrieg 93-197“, *Alba Regia*, 10, 1969, pp. 69-85.
- FITZ J., “A la carrière équestre de Ti. Claudianus Claudianus”, *Alba Regia*, 20, 1983, pp. 275-276.
- FITZ J., *Honorific Titles of Roman Military Units in the 3rd century*, Bonn, 1983.
- FLAIG E., *Den Kaiser Herausfordern : die usurpation im Römischen Reich*, Francfort/Main, 1992.
- FOISIL M., *La révolte des Nu – Pieds et les révoltes normandes de 1639*, Paris, 1970.
- FORGIARINI T., « A propos de Claude II : les invasions gothiques de 267-270 et le rôle de l'empereur » dans E. Frézouls et H. Jouffroy, *Les empereurs illyriens*, Strasbourg, 1998, pp. 81-86.
- FORNI G., *Il reclutamento delle legioni da Augusto a Diocleziano*, Milan-Rome, 1967.
- FORNI G., « Estrazione etnica e sociale dei soldati delle legioni nei primi tre secoli dell'impero », *ANRW*, 2, 1, Berlin et New-York, 1974, pp. 339-391.
- FORNI G., « Limes. Nozioni e nomenclature », *Il confine nel mondo classico*, Milan, 1987, pp. 272-274.
- FORNI G., *Esercito e marina di Roma antica, Mavors*, 5, Stuttgart, 1992.
- FRENCH D.H. et LIGHTFOOT C.S., *The Eastern Frontier of the Roman Empire, Proceedings of a colloquium held at Ankara in Sept. 1988*, BAR, Oxford, 1989.
- FRENCH D.H., « Legio IIIa Gallica » dans E. Dabrowa éd., *The Roman and Byzantine army in the East. Proceedings of a colloquium held at the Jagellonian University*, (Cracovie Sept. 1992), Cracovie, 1994, p.41
- FRENCH D.H., « Notes on cappadocian milestones : the Caesaria - Melitene road », *Epigraphica Anatolica*, 41, 2008, pp. 125-134.
- FREND W.H.D., « A Third Century Inscription Relating to *Angareia* in Phrygia », *JRS*, 46, 1956, pp. 46-56.
- FREZOULS E. et JOUFFROY H., *Les empereurs illyriens*, Strasbourg, 1998.

G.

- GABBA E., *Per la storia dell'esercito romano in età imperiale*, Bologne, 1974.
- GABBA E., *Le rivolte militari*, Florence, 1975.
- GAGE J., *Recherches sur les Jeux seculaires*, Paris, 1934.
- GAGE J., « Le "Templum Urbis" et les origines de l'idée de Renovatio », *Mélanges Franz Cumont*, t. I, Institut de philologie et d'histoire orientales et slaves, Bruxelles, 1936, pp. 151-187.
- GAGE J., « Comment Sapor a-t-il « triomphé » de Valérien ? », *Syria*, 42, 1965, pp. 345-388.
- GALIKOWSKI M., « Les princes de Palmyre », *Syria*, 62, 1985, pp. 251-261.
- GARNSEY P., « Septimius Severus and the Marriage of Soldiers », *California Studies in Classical Antiquity*, 3, 1970, pp. 45-53.
- GARNSEY P., HUMFRESS C., *L'évolution du monde de l'antiquité tardive*, Paris, 2004.
- GARLAN Y., *La guerre dans l'Antiquité*, Paris, 1972.
- GARRAFFONI R., “Robbers and soldiers : criminality and Roman Army in Apuleius' *Metamorphoses*”, *Gerion*, 22, 2004, pp. 367-377.
- GEROV B., « La carrière militaire di Marciano generale di Gallieno », *Athenaeum*, 43, 1965, pp. 333-354.
- GICHON M., « Estimating the Strength of quadriburgia garrisons, exemplified by Boqe in the Negev, *Eastern frontier of the Roman Empire*, 1989, pp. 121-142.
- GILLIAM J. F., “The Roman Military Feriale”, *Harvard Theological Review*, 47, 1954, pp. 183-196.
- GILLIAM J.F., « The governors of Syria Coele from Severus to Diocletianus », *AJPh*, 79, 1958, pp. 225-242.
- GILLIAM J.F., « The garrison of Doura and vicinity » dans A. Perkins, *The excavations at Doura-Europos*, Final Report, V, I, New Haven, 1959.
- GILLIAM J.F., « Egyptian *Duces* under Gordian », *Chroniques d'Egypte*, 1961, 36, pp. 386-392.
- GILLIAM J.F., *Roman Army Papers*, Amsterdam, 1986.
- GILLIAM H.H., *Antoniniani und aurei des Ulpius Cornelius Laelianus*, Cologne, 1981.

- GIULIANO A., « L'arco di Costantino come documento storico », *Rivista Storica Italiana*, 112, 2000, pp. 444-474.
- GÖBL R., *Regalian und Dryantilla*, Vienne, 1970.
- GÖBL R., Die Münzprägung der Kaiser Valerianus I./ Gallienus / Saloninus (253 / 268), Regalianus (260) und Macrinus/Quietus (260 / 262), Vienne, 2000.
- GOLDSWORTHY A., *Les guerres romaines, 281 av. J-C – 476 apr. J-C*, Paris, 2001.
- GRAF D.F., « Zenobia and the Arabs » dans D.H. French et C.S. Lightfoot, *The Eastern Frontier of the Roman Empire*, Oxford, 1989, pp. 143-167.
- GRAHAM A.J., « Septimius Severus and his generals, AD 193-7 », dans *War and Society. Essays in Memory of J. Western* (ed. M.R.D. Foot), Londres, 1973, pp. 381-404.
- GRAHAM A. J., « The limitations of prosopography in Roman imperial history (with special reference to the Severan period) », *ANRW*, II, 1, 1974, pp. 136-157.
- GRANVALET Claire, «Marinianus successeur désigné de Gallien?» *L'Antiquité Classique*, 2006, vol. 75, pp. 133 – 141.
- GRASBY K.D., « The age, Ancestry and career of Gordian I », *CQ*, 25, 1975, pp.123-130.
- GREGORY S., *Roman military architecture on the Eastern frontier 200-600*, Amsterdam, 1995-1997, 3 vol.
- GRICOURT D., «L'adventus de Carin à Ticinum et son mariage », *RN*, 1995, pp.85-112.
- GRICOURT D. et HOLLARD D., « Les productions monétaires de Postume en 268-269 et celles de Lélien (269). Nouvelles propositions. », *Numismatic Chronicle*, 2010, pp. 129-204.
- GROSSO F., « Ricerche su Plauziano e gli avvenimenti del suo tempo », *Atti della Acc. Nazionale dei Lincei*, 8, *Rendiconti della cl. di scienze morale, storiche e filologiche*, 23, 1968, pp. 7-58
- GROSSO F., « Il papiro Oxy. 2565 e gli avvenimenti del 222-224 », *Atti della Acc. Nazionale dei Lincei, Cl. di scienze morali, storiche e filologiche*, 23, 1-2, 1968, pp. 205-220.
- GRÜNEWALD T., *Constantinus Maximus Augustus : Herrschaftspropaganda in der zeitgenössischen Überlieferung*, Stuttgart, 1990.
- GURVAL R.A., *Actium and Augustus : The Politics and Emotions of Civil War*, Ann Arbor, 1995.

H.

- HAENSCH R., *Capita provinciarum*, Cologne, 1997.
- HAENSCH R., « La christianisation de l'armée romaine » dans Y. Le Bohec et C. Wolff (éd.), *L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier. Actes du Congrès de Lyon (12-14 sept. 2002)*, Lyon, 2004, pp. 525-531.
- HALFMANN H., *Die Senatoren aus dem östlichen Teil des Imperium Romanum bis zum Ende des 2. Jh. N. Chr.*, Göttingen, 1979.
- HALFMANN H., *Itinera principum. Geschichte und Typologie der Kaiserreisen im Römischen Reich*, Stuttgart, 1986.
- HARDWICK L., « Concepts of peace » dans J. Huskinson (éd.), *Experiencing Rome. Culture, Identity and Power in the Roman Empire*, Londres, 2000, pp. 335- 368.
- HARL K.W., *Coinage in the Roman Economy, 300 B.C. to A.D. 700*, Baltimore & Londres, 1996.
- HARRER G. A., «The chronology of the revolt of Pescennius Niger», *JRS*, 10, 1920, pp. 155-168.
- HARRER G.A., « Inscriptions of legati in Syria », *AJA*, 36, 1932, pp. 287-289.
- HARTMANN F., *Herrscherwechsel und Reichkrise. Untersuchungen zu den Ursachen und Konsequenzen der Herrscherwechsel im Imperium Romanum der Soldatenkaiserzeit*, Francfort a. Main/Bern, 1982.
- HATT J., *Histoire de la Gaule romaine*, Paris, 1959.
- HAUKEN T., *Petition and Response. An Epigraphic Study of Petitions to roman Emperors 181-249*, Bergen, 1998.
- HEIL M., «Der Ritterstand» dans K-P. John, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, vol. 2, pp. 715-736.
- HEKSTER O., « Propagating power. Hercules as an example for second-century emperors » dans L. Rawlings et H. Bowden (éd.), *Herakles and Hercules. Exploring a Graeco-Roman Divinity*, Swansea, 2005, pp. 205-221.

- HEKSTER O., DE KLEIJN G., SLOTJES D. *Crises and the Roman Empire*, Leiden, 2007.
- HEKSTER O., « Fighting for Rome : the Emperor as a Military Leader », dans L. De Blois, E. Lo Cascio, O. Hekster, G. De Kleijn (éd.), *The Impact of the Roman Army (200 B.C.- 476 A.D.)*, Leiden-Boston, 2007, pp. 91-106.
- HEKSTER O., « The Roman army and propaganda » dans P. Erdkamp (éd.), *A Companion to the Roman Army*, Oxford, 2007, pp. 339-358.
- HERMANN P., *Hilferufe aus Römischen Provinzen. Ein Aspekt der Krise des Römischen Reiches im 3. Jhdt. N. Chr.*, Hambourg, 1990.
- HERMANN P., « Die Karriere eines prominenten Juristen aus Thyateira », *Tyche*, 12, 1997, pp. 111-123
- HERZ P., « Finances and Costs of the Roman Army », *A Companion to the Roman Army*, éd. ERDKAMP P., Oxford, 2007, pp. 306-322.
- HIERNARD J., « Monnaies d'or et histoire de l'Empire gallo-romain » *RbN*, 129, 1983, pp. 61-90.
- HILL P.V., *The coinage of Septimius Severus and his family of the mint of Rome. A.D. 193-217*, Londres, 1977.
- HINARD F., « Les révoltes militaires dans l'armée républicaine », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, 2, 1990, p. 149-154.
- HODDINOT R. F., *Les Thraces*, Paris, 1990.
- HOHL E., « Ein politischer Witz auf Caracalla », *Sitzungsberichte der Deutschen Akademie der Wissenschaften in Berlin, Klasse für Gesellschaftswissenschaft*, 1950, n°1.
- HOLDER P.A., « Legio II Parthica in Italy in the reigns of Gordian III and Philipp », *LCM*, 19, 1994, pp. 145-146.
- HOLLARD D., « La crise de la monnaie dans l'empire romain au IIIe siècle après J.-C. », *Annales HSS*, Sept.-oct. 1995, 5, pp. 1045-1078.
- HOLLARD D. (éd.), *L'armée et la monnaie*, vol I, Paris, 2006 ; vol II, Paris, 2011.
- HÖLSCHER T., *Victoria Romana. Archäologische Untersuchungen zur Geschichte und Wesenart der römische Siegesgöttin von den Anfängen bis zum Ende des 3. Jhs. N. Chr.*, Mainz, 1967.
- HOMO L., *De Claudio Gothico, Romanorum Imperatore (268-270)*, Paris, 1903.
- HOMO L., *Essai sur le règne de l'empereur Aurélien (270-275)*, Paris, 1904.
- HONORE T., *Ulpian*, Oxford, 1982.
- HORSMANN G., *Untersuchungen zur militärischen Ausbildung im republikanischen und Kaiserlichen Rom*, Boppard, 1991.
- HOWE L. L., *The praetorian prefect from Commodus to Diocletian (AD 180-305)*, Chicago, 1942.
- HOWGEGO C., « The supply and use of money in the Roman World, 200 B.C.-A.D.300 », *JRS*, 79, 1989, p. 84 -102.
- HOWGEGO C., « Coin circulation and the integration of the Roman economy », *JRS*, 7, 1994, p. 5-21.
- HURLET F., « Pouvoir des images, images du pouvoir impérial. La province d'Afrique aux deux premiers siècles de notre ère », dans *MEFRA*, 112, 2000, p. 297-364.
- HURLET F. « L'image du pouvoir impérial et sa localisation dans la ville : la singularité de la province d'Afrique aux deux premiers siècles ap. J.-C. », dans *Images et représentations du pouvoir et de l'ordre social dans l'Antiquité, actes du colloque d'Angers, 28-29/5/1999*, éd. par M. Molin, Paris, 2001, pp. 277-289.
- HURLET F., RODDAZ J.-M., « Le gouverneur et l'image du pouvoir impérial. Recherches sur la diffusion de l'idéologie dynastique en Occident au I^{er} siècle ap. J.-C. », dans *Rome et ses provinces. Genèse et diffusion d'une image du pouvoir. Hommages à J.-Ch. Balty*, éd. par C. Evers et A. Tsingarida, Bruxelles, 2001, p. 153-166.
- HURLET F., « Les modalités de la diffusion et de la réception de l'image et de l'idéologie impériale sous le Haut-Empire en Occident », dans *La transmission de l'idéologie impériale dans l'Occident romain [128^e Congrès des sociétés historiques et scientifiques (Relations, échanges et coopération en Méditerranée), Bastia, avril 2003]*, éd. par M. Navarro Caballero et J.-M. Roddaz, Bordeaux—Paris, Ausonius—CTHS, coll. « Études 13 », 2006, p. 49-68.
- HUVELIN H., « La victoire du lac de Garde », *QTNAC*, 13, 1982, pp. 263-269.
- HUVELIN H., « Carausius et Allectus, usurpateurs britanniques. Apport de la numismatique », *JRA*, 9, 1996, pp. 505-514.

I.

ICKS M., *The Crimes of Elagabalus. The Life and Legacy of Rome's Decadent Boy Emperor*, Cambridge, 2012.

INGLEBERT H., *La civilisation romaine*, PUF, coll. « Nouvelle Clio », Paris, 2005.

INGLEBERT H., *Atlas de Rome et des barbares, IIIe-VIe siècle. La fin de l'Empire romain d'Occident*, Paris, 2009.

INSTINSKY H.U., *Sicherheit als politisches Problem des römischen Kaisertums*, Mainz, 1952.

ISAAC B., *The limits of Empire. The Roman Army in the East*, Oxford, 1990.

J.

JACOB P., *Aurelians Reformen in Politik und Rechtsentwicklung*, Göttingen, 2004.

JACQUES F., *Le privilège de liberté. Politique impériale et autonomie municipale dans les cités de l'Occident romain (161-244)*, Rome, 1984.

JACQUES F., « L'ordre senatorio attraverso la crisi del III secolo » dans A. Giardina (éd.), *Società romana e impero tardo-antico*, Bari, 1986, pp. 81-225.

JACQUES F., SCHEID J., *Rome et l'intégration de l'empire (44av. J-C – 260 ap. J-C)*, Tome I, les structures de l'empire romain, 6^{ème} éd., Paris, 2002.

JACZYNOWSKA M., « Le culte de l'Hercule romain au temps du Haut-Empire », *ANRW*, II, 17.2, Berlin & New-York, 1981, pp. 631-661.

JANNIARD S., « L'armée romaine dans quelques travaux récents. 2^{ème} partie : Stratégies et techniques militaires », *Antiquité tardive*, 9, 2001, pp. 351-361.

JARDE A., *Etudes critiques sur la vie et le règne de Sévère Alexandre*, Paris, 1925.

JERPHAGNON L., *Les Divins Césars. Idéologie et pouvoir dans la Rome impériale*, Paris, 2004.

JOHNE K-P., HARTMANN U., GERHARDT T., *Deleto paene imperio romano : Transformationsprozesse des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert und ihre Rezeption in der Neuzeit*, Stuttgart, 2006.

JOHNE K-P., HARTMANN U., GERHARDT T., *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008.

JOLLET A. et SCHAUB M.-K., *Révoltes et révolutions. Outils*, Paris, 2005.

JONES A.H.M., « Numismatics and history » dans R.A.G. Carson et C.H.V. Sutherland (éd.), *Essays in Roman Coinage presented to Harold Mattingly*, Oxford, 1956, pp. 13-33.

JONES T.B., « Three notes on Marcus Aurelius Tacitus », *CPh*, 34, 1939, pp. 366-369.

JONES T.B., « A note on Marcus Aurelius Carus », *CPh*, 37, 1942, pp. 193-194.

JUNG J.H., « Das Ehrecht der Römischen Soldaten », *ANRW*, II, 14, Berlin et New-York, 1982, pp. 302-346.

K.

KAZANSKI M., *Les Goths (Ier – VIIème après J-C)*, Paris, 1992.

KEHNE P., « War and Peacetime logistics » dans P. Erdkamp (éd.), *A Companion to the Roman Army*, Malden, 2007, pp. 323-338.

KEMMERS F., *Coins for a legion. An Analysis of the Coins Finds of the Augustan Legionary Fortress and Flavian Canabae Legionis at Nijmegen*, Mainz/Mayence, 2006.

KENNEDY D.L., « The Frontier Policy of Septimius Severus », dans *Roman Frontier Studies 1979*, (BAR, 71), Oxford, 1980, pp. 879-888.

KENNEDY D. L., « European soldiers and the Severan siege of Hatra », *The defense of the Roman and Byzantine East*, éd. P. Freeman et D. L. Kennedy, BAR, Oxford, 1986, pp. 397 – 409.

KENNEDY L. éd., *The Roman Army in the East*, Ann Arbor, 1996.

KETTENHOFEN E., « The Persian Campaign of Gordian III and the Inscription of Sahpuhr at the Ka'be-ye Zartost », dans Mittchel (1983), pp 151-171.

KIENAST D., *Römische kaisertabelle. Grundzüge einer römischen kaiserchronologie*, Darmstadt, 1990 & 2e édition 1996.

KING C.E., "The legionary antoniniani of Gallienus from Milan", dans *La Zecca di Milano. Atti del convegno internazionale di studio*, 9-14.05.1983, Milan, 1984, pp.103-131.

KING C.E., « Roman portraiture : images of power ? » dans G.M. Paul et M. Ierardi, *Roman Coins and Public Life Under the Empire*, Ann Arbor, 2002, pp. 123-136.

KLOFT H., *Liberalitas principis. Herkunft und Bedeutung. Studien zur Prinzipatsideologie*, Cologne et Vienne, 1970.

KNOPFF A., "Radiates Copies : Late third Century Roman Emergency coins", *RBN*, 151, 2005, pp. 75-96.

KOEPPEL G., *Profectio and Adventus*, Kevelaer, 1969.

KOLB F., *Diocletian und die Erste Tetrarchie*, Berlin – New-York, 1987.

KOLB F., "Die Datierung des ägyptischen Aufstands des L. Domitius Domitianus und Aurelius Achileus", *Eos*, 76, 1988, pp. 325-343.

KOLB F., « L'ideologia tetrarchica e la politica religiosa di Diocleziano », dans *I Cristiani e l'Impero nel IV secolo*, Macerata, 1988, pp. 23-27.

KOLB F., *Transport und Nachrichtentransfer im Römischen Reich*, Berlin, 2000.

KOLB F. « Transport and Communication in the Roman State. The Cursus publicus » dans C. Adams, R. Laurence (éd.), *Travel and Geography in the Roman Empire*, Londres et New-york, 2001, pp. 98-100.

KÖNIG I., *Die gallischen usurpatoren von Postumus bis Tetricus*, München, 1981.

KÖRNER C., *Philippus Arabs: ein soldatenkaiser in der tradition des antoninisch-severischen prinzipats*, Berlin New-York, 2002.

KOTULA T., "L'insurrection des Gordiens et l'Afrique romaine", *Eos*, 50, 1959, pp.197-211.

KREUCHER G., *Der kaiser Marcus Aurelius Probus und seine zeit*, Stuttgart, 2003.

KRZYZANOWSKA M., « Macrianus usurpateur du temps des guerres perses dans les émissions monétaires », *RN*, 1968, pp.293-296.

L.

LANCON B., *Constantin*, Paris, 1998.

LANDER J., « Typology and Late Roman fortification : the case of the Diocletianic type », *Roman Frontier Studies 1979, Papers presented to the 12th intern. Congress of Roman Frontiers Studies*, W.S. Hanson et L.J.F. Keppie (éd.), *BAR*, Intern. S., 71, Oxford, 1980, pp. 1051-1060.

LANDER J., *Roman Stone Fortifications. Variation and change from the Ist C. A.D. to the IVth*, *BAR*, Intern. S., 206, Oxford, 1984.

LANGE H., « Die Wörter AEQVITAS und IVSTITIA auf römischen Münzen », *ZRG*, 32, 1932, pp. 296-314.

LAFAURIE J., "La chronologie des empereurs gaulois », *RN*, 1964, pp.91-127.

LAFAURIE J., "L'Empire gaulois. Apport de la numismatique", *ANRW*, II, 2, Berlin et New-York, 1975, pp.853-1012.

LAFAURIE J., "Réformes monétaires d'Aurélien et de Dioclétien", *RN*, 1975, pp.73-138.

LAUBSCHER H.P., *Der Beliefschmuck des Galeriusbogens in Thessaloniki*, Deutsches Archäologisches Institut, Archäologische Forschungen, 1975.

LAVAGNE H., « Une nouvelle inscription d'Augsbourg et les causes de l'usurpation de Postume », *CRAI*, 1994, pp. 431-446.

LEADBETTER B., *Galerius and the will of Diocletian*, Londres et New-York, 2009.

LEANING J. B., « Didius Julianus and his Biographer », *Latomus*, 48, 1989, p. 548.

LE BOHEC Y., *La Troisième Légion Auguste*, Paris, 1989.

LE BOHEC Y., *L'armée romaine*, Paris, 1989.

LE BOHEC Y., éd, *La hiérarchie « Rangordnung » de l'armée romaine sous le Haut-Empire, actes du Colloque international de Lyon*, Paris, 1995.

LE BOHEC Y., « Conscrits et professionnels dans les armées de Rome », *Conscription et armée de métier des Grecs à nos jours*, M. Vaïsse (éd.), Paris, 1998, pp. 25-41.

LE BOHEC Y., éd, *Les légions de Rome sous le Haut-Empire. Actes du congrès international de Lyon, Collection du Centre d'Etudes Romaines et Gallo-Romaines de l'Université Jean Moulin-Lyon III*, Nouvelle série, n° 20, Lyon, 2000.

- LE BOHEC Y. (éd.), *Les discours d'Hadrien à l'armée d'Afrique, Exercitatio*, Paris, 2003.
- LE BOHEC Y. et WOLFF C. (éd.), *L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier. Actes du Congrès de Lyon (12-14 sept. 2002), Collection du Centre d'Etudes Romaines et Gallo-Romaines, nouvelle série, n°26*, Lyon, 2004.
- LE BOHEC Y., *L'armée romaine sous le Bas-Empire*, Paris, 2006.
- LE BOHEC Y., *L'armée romaine dans la tourmente. Une nouvelle approche de la crise du IIIe siècle*, Paris, 2009.
- LE BOHEC Y., « Routes et armées dans l'épigraphie de l'Afrique romaine », *Cahiers du centre Glotz*, 20, 2009, pp. 185-197.
- LE BOHEC Y., *La bataille de Lyon, 19 février 197 apr. J.-C.*, Paris, 2013.
- LEFEBVRE S., « *Damnatio memoriae* et martelage : réflexions sur les modalités de l'élimination des *damnati* » dans *Le monde romain à travers l'épigraphie : méthodes et pratiques. Actes du XXIVe colloque international de Lille, 8-10 novembre 2001*, J. Desmulliez, C. Hoët- Van Cauwenberghe, J.A. Jimenez Sanchez (éd.), Lille, 2005, pp. 231-244.
- LE GENTILHOMME P., « Le désastre d'Autun en 269 », *REA*, 45, 1943, pp.233-240.
- LEGUTKO P.A., « The revolt of Macrianus and Quietus and its effect on Alexandrian coinage, A.D. 260-263 », *Numismatic Chronicle*, 162, 2002, pp. 135-168.
- LEHNEN J., « Profectio Augusti. Zum Kaiserlichen Zeremoniell des Abmarsches », *Gymnasium*, 108, 2001, pp. 15-33.
- LEHNEN J., *Adventus principis : Untersuchungen zu Sinngehalt und Zeremoniell der Kaiserankunft in den Städten des Imperium Romanum*, Francfort sur le Main, 1997.
- LONDON J.E., *Soldats et fantômes*, Paris, 2009.
- LENSKI N., *The Cambridge Companion to the Age of Constantine*, Cambridge, 2006.
- LEPELLEY C., *Rome et l'intégration de l'empire (44 av. J-C – 260 ap. J-C)*, Tome II, Approches régionales du Haut Empire romain, Paris, 1998.
- LE ROUX P., *L'armée romaine et l'organisation des provinces ibériques d'Auguste à l'invasion de 409*, Bordeaux, CNRS, 1982.
- LE ROUX P., « Armées, rhétorique et politique dans l'Empire gallo-romain. A propos de l'inscription d'Augsbourg », *ZPE*, 115, 1997, pp. 281-290.
- LE ROUX P., « La romanisation en question », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n° 2, mars-avril 2004, pp. 287-311.
- LE ROUX P., « Armées et *operae* : un état des lieux », *Cahiers du centre Glotz*, 20, 2009, pp. 143-155.
- LEUNISSEN P.M.M., *Konsul und Konsulare in der Zeit von Commodus bis Severus Alexander (180-235 n. Ch.)*, Amsterdam, 1989.
- LEVICK B., « Propaganda and the imperial coinage », *Antichthon*, 16, 1982, pp. 104-116.
- LEVICK B., *Julia Domna, Syrian Empress*, Londres, 2007.
- LICHTENBERG A., *Severus Pius Augustus*, Leiden-Boston, 2011.
- LIEBESCHUETZ W., *Continuity and Change in roman Religion*, Oxford, 1979.
- LIEBESCHUETZ W., « Religion in the Panegyrici Latini », dans F. Paschke (éd.), *Überlieferungsgeschichtliche Untersushugen*, Berlin, 1981, pp. 389-395.
- LIPPOLD A., Der Kaiser Maximinus Thrax und der römische Senat, *HAC*, 1966-1967, Bonn, 1968, pp. 73-89.
- LIPPOLD A., "Kaiser Claudius II (Gothicus), Vorfahr Konstantins d. G. und der römische Senat", *Klio*, 74, 1992, pp. 380-394.
- LOPEZ SANCHEZ F., « La série légionnaire de Victorin et ses emblèmes ad hoc » dans D. Hollard (éd.), *L'armée et la monnaie*, vol I, Paris, 2006, pp. 37-51.
- LOPEZ SANCHEZ F., « Laeliano, el emperador de la legio XXX Ulpia (268-269 D. C.) » dans A. Morillo, N. Hamel et E. Martin (éd.), *Limes XX. XX Congreso internacional de estudios de la frontera romana. XXth International Congress of Roman Frontier Studies*, Léon (Espagne), Septembre 2006 (Madrid), II, pp. 1089-1102.
- LOPUZANSKI G., « La transformation du corps des officiers supérieurs dans l'armée romaine, du Ier au IIIème siècle », *MEFR*, 55, 1938, pp. 131-183.
- L'ORANGE H.P., *Studien zur Geschichte des Spätantiken Porträts*, Oslo, 1933.

LORIOT X., « Les premières années de la crise du III^{ème} siècle : De l'avènement de Maximin le Thrace (235) à la mort de Gordien III (244) », *ANRW*, II, 2, Berlin et New York, 1975, p. 657-787.

LORIOT X., « Chronologie du règne de Philippe l'Arabe (244-249 ap. J-C) », *ANRW*, II, 2, Berlin et New York, 1975, p 788-797.

LORIOT X., « Un miliaire de Gordien II découvert près de Césarée de Palestine et l'extension aux provinces de l'insurrection de 238 ap. J-C », *REA*, 80, 1978, pp.73-80.

LORIOT X., « La carrière d'Allectus jusqu'à son élévation à la pourpre », dans *Institutions, société et vie politique au IV^{ème} siècle ap. J.-C.*, Rome, 1992, pp. 162-169.

LORIOT X., « Un empereur illyrien élevé à la pourpre : Trajan Dèce », dans E. Frézouls et H. Jouffroy, *Les empereurs illyriens*, Strasbourg, 1998, pp ; 43-55.

LUKANC I., *Diocletianus*, Wetteren, 1991

LUTTWAK E.N., *The Grand Strategy of the Roman Empire from the First Century A. D. to the Third*, Baltimore et Londres, 1976.

M.

MACCORMACK S. G., « Change and Continuity in Late antiquity : the ceremony of Adventus », *Historia*, 21, 1972, pp. 721-752.

MACCORMACK S. G., *Art and Ceremony in Late Antiquity*, Berkeley, Los Angeles et Londres, 1981.

MACCORMICK M., *Eternal Victory. Triumphal Rulership in Late Antiquity, Byzantium, and the Early Medieval West*, Cambridge, 1986.

MACDONALD D., « The death of Gordian III. Another tradition », *Historia*, 30, 1981, pp.502-508.

MAC DONNELL M., *Roman Manliness. Virtus and the Roman Republic*, New-York, 2006.

MACMULLEN R., «The Celtic Renaissance», *Historia*, 14, 1965, pp. 93-104.

MACMULLEN R., *Soldier and Civilian in the Later Roman Empire*, Cambridge, 1967.

MACMULLEN R., *Christianizing the Roman empire*, A.D. 100-400, New Haven & Londres, 1984.

MACMULLEN R., *Changes in the Roman Empire : Essays in the Ordinary*, Princeton, 1990, pp. 56-66.

MALCUS B., « Notes sur la révolution du système administratif romain au III^e siècle », *Opuscula Romana*, 7, 1969, pp. 213-237.

MANDERS E., « Religion and Coinage. Heliogabalus and Alexander Severus : two extremes ? », *Talanta*, 36-37, 2004-2005, pp. 123-138.

MANDERS E., « Mapping the representation of roman imperial power » dans O. Hekster, G. De Kleijn, D. Slöjtjes (éd.), *Crises and the Roman Empire*, Leiden-Boston, 2007, pp. 275-290.

MANDERS E., « Communicating messages through coins. A new approach to the emperor Decius », *Jaarboek Munt-en Penningkunde* 98, 2011, pp. 1-22.

MANDERS E., *Coining images of power. Patterns in the Representation of Roman Emperors on Imperial Coinages, A.D. 193-284*, Leiden-Boston, 2012.

MANN J.C., *Legionary Recruitment and Veteran Settlement during the Principate*, Institute of Archeology. Occasional Publications, 7, Londres, 1983.

MANNI E., «L'acclamazione di Valeriano», *RIFC*, 75, 1947, pp. 106-117.

MANNI E., *L'impero di Gallieno: contributo alla storia del III^e secolo*, Rome, 1949.

MANNING E., « Liberalitas-the decline and rehabilitation of a virtue », *Greece and Rome*, 32.1, 1985, pp. 73-83.

MARAVAL P., *Constantin le grand*, Paris, 2011.

MARCONE A., *Costantino il Grande*, Rome, 2000.

MARICHAL R., *Les ostraca de Bu Njem*, Suppl. à *Libya antica*, VII, Tripoli, 1992, n° 22, pp. 139-140.

MARICQ A., «La chronologie des dernières années de Caracalla », *Syria*, 34, 1957, pp. 303-305.

MARICQ A., « Les dernières années de Hatra : l'alliance romaine », *Syria*, 34, 1957, pp.288-296.

MARTIN A., « Les évènements des années 193-194 dans les papyrus, les ostraca et les inscriptions d'Egypte », *Anagennesis. Papyrologike Ephemeris*, 2, 1982, pp. 83-97.

MARTIN J.P., *Providentia Deorum. Recherches sur certains aspects religieux du pouvoir impérial romain*, Rome, 1982.

- MARTIN J. P., « Pertinax, un empereur favori des hommes et des dieux », *BSNAF*, 1992, pp. 271-280.
- MARTIN J.-P., « La mystique de la victoire au Bas-Empire » dans M. Rouche (éd.), *Clovis. Histoire & Mémoire*, vol. 1, Paris, 1997, pp. 383-393.
- MARTIN J.P., « Sol Invictus : des Sévères à la tétrarchie d'après les monnaies », *Cahiers du Centre Glotz*, 11, 2000, pp. 297-307.
- MARWOOD M.A., *The Roman Cult of Salus*, Oxford, 1988.
- MATTINGLY H., « The Roman virtues », *HTR*, 30, 1937, pp. 103-117.
- MATTINGLY H., « The coins of the 'Divi', issued by Trajan Decius », *NC*, 9, 1949, pp. 75-82.
- MATTINGLY H., «The reign of Macrinus», dans *Studies presented to David M. Robinson*, Saint Louis, 1953, pp. 962-969.
- MATYSZAK P., *The Enemies of Rome*, Londres, 2004.
- MAXFIELD V.A., *The military decorations of the Roman Army*, Londres, 1981.
- MAYMO Y CAPDEVILA P., « Maximiano en campaña : matizaciones cronológicas a las expediciones hispanas y africanas del Augusto Hercúleo », *Polis*, 12, 1999, pp. 229-257.
- MAZZARINO S., *Aspetti sociali del IV secolo*, Rome, 1951.
- MEISCHNER I., « Die Porträtkunst der Ersten und Zweiten Tetrarchie bis zur Alleinherrschaft Konstantins : 293 bis 324 n. Chr. », *Arch. Anzeiger*, 1986, pp. 223-250.
- MELONI P., *L'amministrazione della Sardegna da Augusto all'invasione vandalica*, Rome, 1958.
- MELUCCO VACARO A. et FERRONI A. M., « Chi costruì l'arco di Costantino ? », *Atti della Pontificia Accademia di Archeologia Romana. Rendiconti* 66, 1993-1994, pp. 1-76.
- MENELLA G., « La campana di Costantino nell'Italia nord-occidentale : la documentazione epigrafica » dans Y. Le Bohec et C. Wolff (éd.), *L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier. Actes du Congrès de Lyon (12-14 sept. 2002)*, Lyon, 2004, pp. 359-369.
- MENENDEZ ARGÜIN A.R., «Evolución del armamento del legionario romano durante el s. III d.C. y su reflejo en las tácticas», *Habis*, 31, 2000, pp. 327-344.
- MENENDEZ ARGÜIN A.R., *Las legiones del s. III d. C. En el campo de batalla*, Écija (Sev.), 2000.
- MENENDEZ ARGÜIN A.R., «IIa Parthica, legio apud Romam», *Habis*, 34, 2003, pp. 313-321.
- MENNEN I., «The Caesonii in the Third Century A.D. : The impact of Crises on Senatorial Status and Power» dans O. Hekster, *Crises and the Roman Empire*, Leiden, 2007, pp. 111-124.
- MENNEN I., *Power and Status in the Roman Empire A. D. 193-284*, Brill, Leyde-Boston, 2011.
- MESSER W. St, « Mutiny in the roman army », *CP*, 1920, pp. 158-175.
- MIELCZAREK M., *Cataphracti and Clibanarii. Studies on the Heavy Armoured Cavalry of the Ancient World*, Lodz, 1993.
- MILLAR F., *The emperor in the roman world*, Londres, 1977.
- MILLAR F., « The Greek East and Roman Law. The dossier of M. Cn. Licinius Rufinus », *JRS*, 89, 1999, pp. 90-108.
- MITCHELL St., *Armies and frontiers in Roman and Byzantine Anatolia. Proceedings of a colloquium held at University College, Swansea*, in April 1981, (BAR, 156), Oxford, 1983.
- MITTHOF F., *Annona militaris. Die Heeresversorgung im spätantiken Ägypten*, *Papyrologica Florentina*, 32, Florence, 2001, 2 vol.
- MOLIN M., «*Haud dissimilis magno Alexandro seu caesari dictatori* : l'empereur Aurélien », *Cahiers du Centre Glotz*, 10, 1999, pp. 347-354.
- MOLIN M., « Préfets et préfecture du prétoire dans l'Histoire romaine de Dion Cassius », *Cahiers du Centre Glotz*, 18, 2007, pp. 199-216.
- MORDRZEJEWSKI J., ZAWADSKI T., «La date de la mort d'Ulpien et la préfecture du prétoire au début du règne d'Alexandre Sévère », *RHD*, 45, 1967, pp. 565-611.
- MORGAN L., «Domitian the second?», *Genesis Raba*, 53, 2006, pp; 175-184.
- MULLENS H.G., «The revolt of the civilians A.D.237-238», *Greece and Rome*, 17, 1948, pp.65-77.
- MUNDUBELTZ G., *Les séditions dans les armées romaines de 218 av. J.C. à l'an 14 de notre ère*, Thèse de doctorat, Bordeaux III, 2000.
- MUSTAKALLIO K., *Death and Disgrace. Capital Penalties with post mortem Sanctions in Early Roman Historiography*, Helsinki, 1994.

N.

- NAGY T., "Commanders of the Legions in the Age of Gallienus", *AArchHung*, 17, 1965, pp. 289-307.
- NEVEU H., *Les révoltes paysannes en Europe : XVe – XVIIe siècle*, Paris, 1997.
- NICASIE M.J., *Twilight of Empire. The Roman Army from the reign of Diocletian until the Battle of Adrianople*, Amsterdam, 1998.
- NICOLAS J., *Mouvement populaire et conscience sociale XVIe – XIXe siècle*, Maloine éditeur, 1985.
- NICOLAS J. (dir.), *La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale, XVIe – XIXe siècles*, Paris, 2002.
- NISCHER E. C., "The army Reforms of Diocletian and Constantine", *JRS*, 13, 1923, pp. 1-55.
- NIXON C.E.V., "The Epiphany of the Tetrarchs? ", *TAPA*, 111, 1981, pp. 157-166.
- NOCK A. D., "The Roman Army and the Roman Religion", *HThR*, 45, 1952, pp.187-252.
- NOREÑA C., « The communication of the emperor's virtues », *JRS*, 91, 2001, pp. 146-168.

O.

- OKON D., *Septimius Severus et senatores*, Szczecin, 2013.
- OKON D., *Imperatores severi et senatores*, Szczecin, 2013
- OSIER J., "The Emergence of IIIrd C. Equestrian Military Commanders", *Latomus*, 36, 1977, pp. 674-687.

P.

- PABST A., *Comitia imperii. Ideelle Grundlagen des römischen Kaisertums*, Darmstadt, 1997.
- PALLIER J.-M., SABLAYROLLES R., « Damnatio memoriae : une vraie perpétuité », *Pallas*, 40, 1994, pp. 11-55.
- PALLU de LESSERT A. Cl., *Fastes des provinces africaines (Proconsulaire, Numidie, Maurétanies) sous la domination romaine, I, République et Haut Empire*, Paris, 1896.
- PARISOT N., PRIEUR M., SCHMITT L. (éd.), *L'empire gaulois. Les antoniniens (260-274 ap. J.C.)*, Paris, 2011.
- PARKER H.M.D., « The legions of Diocletian and Constantine », *JRS*, 23, 1933, pp; 175-189.
- PARSONS P.J., "Philippus Arabs and Egypt", *JRS*, 1967, pp.134-141.
- PASQUALINI A., *Massimiano Herculeus*, Rome, 1979.
- PEACHIN M., *Roman titulature and chronologie, A.D. 235-284*, Amsterdam, 1990.
- PEACHIN M., "Philips Progress", *Historia*, 40, 1991, pp.331-342.
- PENSABENE P., « Arco di Costantino : tra continuità e innovazione », *Acta ad Archeologiam et artium historiam pertinentia, Series altera/Institutum Romanum Norvegiae*, 20, 2006, pp. 131-142.
- PERRET L., "La succession de Septime Sévère et le partage de l'Empire", *Revue des Etudes Historiques*, 88, 1922, pp. 445-458.
- PERRET L., "L'histoire de l'empereur Géta", *Revue des Etudes Historiques*, 91, 1925, pp. 119-130.
- PETIT P., *Histoire générale de l'Empire romain*, Paris, Le Seuil, vol II, vol III, 1974.
- PETRACCIA LUCERNONI M.F. et TRAVERSO M., "A proposito di Massimino il Trace", dans LE BOHEC Y., éd, *Les légions de Rome sous le Haut-Empire*, Lyon, 2000, pp.675-684.
- PFLAUM H.-G., « Essai sur le cursus publicus sous le Haut-Empire romain », *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 14, 1940, pp. 189-390.
- PFLAUM H.-G., *Le marbre de Thorigny*, 1948.
- PFLAUM H.-G., « Les gouverneurs de la province romaine d'Arabie de 193 à 305 », *Syria*, 34, 1957, pp. 128-144.
- PFLAUM H.-G., *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1960.
- PFLAUM H.-G., « Deux familles sénatoriales », *Journal des savants*, 1962, p. 108-122
- PFLAUM H.-G., "L'alliance entre Constantin et L. Domitius Alexander », *Bull. d'archéologie algérienne*, 1, 1962-1965, pp. 159-161.
- PFLAUM H. G., , "Zur Reform des Kaisers Gallienus", *Historia*, 25, 1976, pp. 109-117.
- PFLAUM H.-G., *Les fastes de la province de Narbonnaise*, Paris, 1978.

- PFLAUM H.-G., “La carrière de C. Julius Avitus Alexianus, grand-père de deux empereurs”, *REL*, 57, 1979, pp. 298-314
- PHANG S.E., *The Marriage of Roman Soldiers (13 BC-AD 235) : Law and family in the imperial army*, Leyde, 2001.
- PICARD G. Ch., *Les trophées romains, Contribution à l’histoire de la religion et de l’art triomphal de Rome*, Paris, 1957.
- PIGNATA G., “Cenni sulla carriera militare e politica di Publio Elvio Pertinace », *Atti e Memorie dell Soc. Savonese di Storia Patria (Savona)*, n.s. 11, 1977, p.7.
- PINK K., “Der Aufbau der römischen Münzprägung in der Kaiserzeit, I. Die Zeit des Septimius Severus”, *Numismatische Zeitschrift*, 66, 1933, pp. 17 – 54.
- PINK K., “Der Aufbau der römischen Münzprägung in der Kaiserzeit, VI.1. Probus”, *Numismatische Zeitschrift*, 73, 1949, pp. 13 – 74.
- PINK K., “Der Aufbau der römischen Münzprägung in der Kaiserzeit, VI.2. Carus und Sohne”, *Numismatische Zeitschrift*, 80, 1963, pp. 5 – 68.
- PISO I., *Fasti provinciae Daciae*, Bonn, 1993.
- PLANCK D., « Neue Forschungen zum obergermanischen und raetischen Limes », *ANRW*, II, 5, 1, Berlin et New-York, 1976, pp. 404-456.
- POCZY K., “Zur Baugeschichte des Legionslagers von Aquincum zwischen 260 und 320”, *14e congrès du limes*, 1986, pp. 689-702.
- POHLSANDER H.A., “Did Decius Kill the Philippi?”, *Historia*, n°31, 1982, pp 214-222.
- POHLSANDER H.A., “Crispus, brilliant career and tragic end”, *Historia*, 33, 1984, pp. 79-106.
- POHLSANDER H.A., *The emperor Constantine*, Londres - New-York, 1996.
- POLLARD N., « The Roman army as ‘total institution’ in the Near East ? Dura – Europos as a case study” dans *The roman army in the East*, D. Kennedy (éd.), Ann Arbor, 1996, pp. 211-227.
- POLLEY A., “Usurpations in Africa. Ruler and Ruled in the Third Century Crisis”, *AJAH N. S.* 3/4, 2004/2005 [2007], pp. 143-170.
- PORENA P., *Le origini della prefettura del pretorio tardoantica*, Rome, 2003.
- PORENA P., « A l’ombre de la pourpre : l’évolution de la préfecture du prétoire entre le IIIe siècle et le IVe siècle », *Cahiers du Centre Glotz*, 18, 2007, pp. 237-262.
- POTTER D.S., “Palmyra and Rome. Odaenathus’ Titulature and the Use of the imperium maius”, *ZPE*, 113, 1996, pp.271-285.
- POTTER D. S., *The Roman Empire at Bay, A.D. 180-395*, Londres, 2004.
- POTTIER B., *Banditisme et ordre public dans les campagnes de l’empire romain*, thèse, 2004.
- POUSSOU J.P., *Révoltes et révolutions en Europe et aux Amériques (1773 – 1802)*, Paris, 2004.
- PREAUX C., “Trebonien Galle et Hostilien”, *Aegyptus*, 32, 1952, pp.152-157.
- PRICKARTZ C., « La chute de Philippe l’Arabe (244- 249) », *Les Etudes Classiques*, 61-1, 1993, pp. 51 – 64.
- PRICKARTZ C., “Philippe l’Arabe (244 – 249), *civilis princeps*”, *Antiquité Classique*, 64, 1995, pp. 129-153.
- PUCCIARELLI E., *I Cristiani e il servizio militare*, Florence, 1987.

Q.

- QUET M.-H., « La mosaïque dite d’Aïôn de Shabab-Philippopolis, Philippe l’Arabe et la conception hellène de l’ordre du monde en Arabie à l’aube du christianisme », *Cahiers du Centre Glotz*, 10, 1999, pp. 269-230.
- QUET M.-H., « Le Triptolème de la mosaïque dite d’Aïôn et l’affirmation identitaire hellène à Shahba-Philippopolis », *Syria*, 77, 2000, pp. 181-200.
- QUET M.-H. (dir.), *La « crise » de l’Empire Romain. De Marc Aurèle à Constantin*, Paris, 2006.
- RACHET M., *Rome et les Berbères. Un problème militaire d’Auguste à Dioclétien*, Bruxelles, coll. Latomus 110, 1970.

R.

- RAMSAY A. M., « The speed of the imperial post », *JRS*, 15, 1925, pp. 60-74.
- RANKOV N.B., « M. Oclatinius Adventus in Britain », *Britannia*, 18, 1987, pp. 243-249.
- RATHBONE D., « The dates of the recognition in Egypt of the emperors from Caracalla to Diocletianus », *ZPE*, 62, 1986, pp. 101-131.
- RATTI S., « Malalas, Aurélien et l'*Histoire Auguste* », *Historia*, 4, 2006, pp. 482-492.
- REA J.R., « Gordian III or Gordian I? », *ZPE*, 1989, pp. 103-106.
- REDDE M., « Mare Nostrum. Les infrastructures, le dispositif et l'histoire de la marine militaire sous l'Empire romain », *BEFAR* 260, Paris, 1986.
- REDDE M., « Dioclétien et les fortifications militaires de l'Antiquité tardive », *Antiquité Tardive*, 3, 1995, pp. 91-124.
- REDDE M., *L'armée romaine en Gaule*, Paris, 1996.
- REDDE M., « L'armée et ses fortifications pendant l'Antiquité tardive : la difficile interprétation des sources archéologiques » dans Y. Le Bohec et C. Wolff (éd.), *L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier. Actes du Congrès de Lyon (12-14 sept. 2002)*, Lyon, 2004, pp. 157-167.
- REDDE M. « Militaires romains en Gaule civile », *Cahiers du centre Glotz*, 20, 2009, pp. 173-183.
- REED N., « The Scottish campaigns of Septimius Severus », *Proceedings of the Society of Antiquaries*, 1975-1976, pp. 92-102.
- REES R., *Diocletian and the Tetrarchy*, Edimbourg, 2004.
- REES R., « The emperor's new names » dans L. Rawlings et H. Bowden (éd.), *Herakles and Hercules. Exploring a Greco-Roman Divinity*, Swansea, 2005, pp. 223-239.
- REMONDON R., *La crise de l'Empire romain de Marc Aurèle à Anastase*, nouvelle édition avec des compléments bibliographiques de J. Gascou, Paris, coll. « Nouvelle Clio », 1980.
- REMY B., *Les carrières sénatoriales dans les provinces romaines d'Anatolie au Haut – Empire, (31 av. J.C – 284 ap. J.C.)*, Istanbul, 1989.
- REY-COQUAIS J.-P., « La Syrie romaine de Pompée à Dioclétien », *JRS*, 68, 1978, pp. 44-73.
- REY-DEBOVE J., REY A. (dir.), « Révolte », *Le nouveau petit Robert de la langue française*, Paris, 2008, p. 2245.
- RICHARDOT P., *La fin de l'armée romaine (284-476)*, Paris, 1998.
- RITTERLING E., « Legio », *Real Encyclopädie*, XII, 2, 1925, col. 1211- 1829
- RODRIGUEZ GONZALES J., *Historia de las legiones romanas*, Madrid, 2 vol., 2003.
- ROSS S.K., « The last King of Edessa : New Evidence from the Middle Euphrates », *ZPE*, 97, 1993, p. 187 – 206.
- ROSTOVTSEFF M., *Histoire économique et sociale de l'empire romain*, Oxford, 1957, trad. française dans la coll. « Bouquins », Paris, 1988.
- ROTH J.P., *The logistics of the Roman Army at War (264 B.C. – A.D. 235)*, Columbia Studies in the Classical Tradition, 23, Leiden-boston-Cologne, 1999.
- ROTHMAN M., « The Thematic Organisation of the Panel Reliefs on the Arch of Galerius », *American Journal of Archeology*, 81, 1977, pp. 427-454.
- ROUGE J., *Les institutions romaines*, Paris, 1969.
- RUBIN Z., *Civil-war Propaganda and Historiography*, Bruxelles coll.Latomus, 1980.
- RUCINSKI Sebastian, *Praefectus Urbi, le gardien de l'ordre public à Rome sous le Haut-Empire*, Poznan, 2009.
- RÜPKE J., *Domi Militiae : die religiose Konstruktion des Krieges in Rom*, Stuttgart, 1990.

S.

- SABLAYROLLES R., *Libertinus miles. Les cohortes des vigiles*, Rome, 1996.
- SALAMA P., « Les déplacements successifs du limes en Maurétanie césarienne (essai de synthèse), dans *Limes. Akten des XI internationalen Limeskongresses*, Budapest, 1977, pp.577-597.
- SALAMA P., « Vues nouvelles sur l'insurrection maurétanienne dite de « 253 » : le dossier numismatique », dans *113è Congrès national des Sociétés savantes*, Strasbourg, 1988, IVème colloque sur l'histoire et l'archéologie d'Afrique du Nord, Paris, 1991, pp.455-470.

- SALIDO DOMINGUEZ J., *Horrea militaria. El aprovisionamento de grano al ejercito en el occidente del imperio romano*, Madrid, 2011.
- SALISBURY F.S. et MATTINGLY H., « The Reign of Trajan Decius », *JRS*, 14, 1924, pp. 1-22.
- SALLER R.P., « Promotion and Patronage in Equestrian Careers », *JRS*, 70, 1980, pp. 44-63.
- SARTRE M., *Trois études sur l'Arabie romaine et byzantine*, Latomus, 178, Bruxelles, 1982.
- SARTRE M., « Le dies imperii de Gordien III : une inscription inédite de Syrie », *Syria*, 1984, pp. 49-61.
- SARTRE M., *L'Asie mineure et l'Anatolie d'Alexandre à Dioclétien*, Paris, 1995.
- SARTRE M., *D'Alexandre à Zénobie. Histoire du Levant antique, IV^e siècle avant J.-C. – III^e siècle ap. J.-C.*, Paris, 2001.
- SAUNDERS R.T., « Who murdered Gallienus », *Antichthon*, 26, 1992, pp. 80-94.
- SAUNDERS R.T., « Aurelian two Juthungian Wars », *Historia*, 41, 1992, pp.311-327.
- SAXER R., *Untersuchungen zu den Vexillationen des römischen Kaiserheeres von Augustus bis Diokletian*, Cologne, Graz, 1967.
- SCARBOROUGH J., « Aurelian. Questions and problems », *Classical Journal*, 68, 1973, pp. 334-345.
- SCHEID J., « Augustus and roman religion : continuity, conservatism and innovation » dans K. Galinsky, *The Cambridge Companion to the Age of Augustus*, Cambridge, 2005, pp. 175-193 ; 187-192
- SCHÖNBERGER H., « The Roman frontier in Germany : an Archaeological Survey », *JRS*, 59, 1969, pp.144-197.
- SCHMIDT T.M., « Damnatio memoriae, unbeliebte Köpfe römischer Kaiser », *Altertum*, 37.1, 1991, pp. 50-56.
- SCHRIM-HEINS A., « Gewissheit und Sicherheit. Geschichte und Bedeutungswandel der Begriffe *Certitudo* und *Securitas* », *Archiv für Begriffsgeschichte*, 34, 1991, pp. 123-213.
- SCHUKI H.-J., *Die Antoninianenprägung der gallischen Kaiser von Postumus bis Tetricus : Typenkatalog der regulären und nachgeprägten Münzen*, Bonn, 1996.
- SCHULTE B., *Die Goldprägung der gallischen Kaiser von Postumus bis Tetricus*, Aarau, Francfort, Salzburg, 1983.
- SCHULZE W., *Aufstände, revolten, Prozesse. Beiträge zu bäuerlichen Widerstandsbewegungen im frühneuzeitlichen Europa*, Stuttgart, 1983.
- SCHWARTZ J., « Les Palmyréniens et l'Égypte », *Bulletin de la société archéologique d'Alexandrie*, 40, 1953, pp. 63-81.
- SCHWARTZ J., « L'empereur Probus et l'Égypte », *CE*, 90, 1970, pp.381-386.
- SCHWARTZ J., « La mort de Claude le Gothique », *Historia*, 22, 1973, pp.358-362.
- SCHWARTZ J., *L. Domitius Domitianus. Etude numismatique et papyrologique*, Bruxelles, 1975.
- SCHWARTZ J., « Préfecture d'Égypte et intérim », *ZPE*, 20, 1976, pp.101-107.
- SCHWARTZ J., « Palmyre et l'opposition à Rome en Égypte », dans *Palmyre, bilan et perspectives*, Strasbourg, 1976, pp. 139-151.
- SCHWARTZ J., « L. Domitius Domitianus », *ZPE*, 25, 1977, pp. 217-220.
- SCOTT R.T., « Providentia Aug. », *Historia*, 31.4, 1982, pp. 436-459.
- SESTON W., *Dioclétien et la Tétrarchie*, Paris, 1946.
- SESTON W., « Jovius et Herculius ou l'Épiphanie des Tétrarques », *Historia*, 1, 1950, pp. 257-266.
- SESTON W., « Du comitatus de Dioclétien aux comitatenses de Constantin », *Historia*, 4, 1955, pp. 284-296.
- SESTON W., « La conférence de Carnuntum et le dies imperii de Licinius », dans *2^{ème} Congrès du Limes : Carnuntina. Vorträge beim internationalen Kongress der Altertumsforscher. Carnuntina*, 1955, E. Swoboda (éd.), *Römische Forschungen in Niederösterreich*, 3, Graz- Cologne, 1956, pp. 175-186.
- SETTIPANI C., *Continuité gentilice et continuité familiale dans les familles sénatoriales romaines à l'époque impériale : mythe et réalité*, Oxford, 2000.
- SEYRIG H., « Uranius Antonin : une question d'authenticité », *RN*, 1958, pp. 51-57.
- SEYRIG H., « Vhabalathus Augustus », dans *Mélanges offerts à K. Michalowski*, Varsovie, 1966, pp. 659-662.
- SHAW B.D., « Soldiers and society : the army in Numidia », *Opus*, n°2, 1983, pp. 144-149.
- SHELDON R.M., *Renseignement et espionage dans la Rome antique*, Paris, 2009.

- SHERWIN-WHITE A. N., *Roman Citizenship (2^e ed.)*, Oxford, 1973.
- SHIEL N., *The Episode of Carausius and Allectus*, Oxford, 1977.
- SINNINGEN W.G., « The Roman Secret Service », *Classical Journal*, 57, 1961, pp. 65-72.
- SIJPESTEIJN P.J., « Emperor Caesar Maximinus and Maximus Caesar », *ZPE*, 68, 1987, pp.135-138.
- SMITH R.E., «The regnal and tribunitian dates of Maximianus Herculeus», *Latomus*, 31, 1972, pp. 1058-1071.
- SMITH R.E., «Dux, praepositus», *ZPE*, 36, 1979, pp. 263-278.
- SMITH R., « The public image of Licinius I : Portrait Sculpture and Imperial Ideology in the Early Fourth Century », *JRS*, 87, 1997, pp. 170-202.
- SOMMER M., *Die Soldatenkaiser*, Darmstadt, 2004.
- SOTGIU G., « Aureliano », *ANRW*, II, 2, Berlin et New-York, 1975, pp. 1039-1061.
- SOTGIU G., « Treboniano Gallo, Ostiliano, Volusiano, Emiliano », *ANRW*, II, 2, Berlin et New-York, 1975, pp. 798-802.
- SPAUL J., *Ala. The auxiliary Cavalry units of the Pre-Diocletianic Imperial Roman Army*, Andover, 1994.
- SPAUL J., Cohors. *The Evidence for a short History of the Auxiliary Infantry Units of the Imperial Roman Army*, BAR Int. Ser. 841, Oxford, 2000.
- SPIELVOGEL J., *Septimius Severus*, Darmstadt, 2006.
- SPIESER J.-M., *Thessalonique et ses monuments du IV^e au VI^e siècle. Contribution à l'étude d'une ville paléochrétienne*, Paris, 1984.
- SPEIDEL M.P., «The Rise of Ethnic Units in the Roman Imperial Army», *ANRW*, II, 3, Berlin & New-York, 1975, pp. 202-231.
- SPEIDEL M.P., «Valerius Valerianus in charge of Septimius Severus' Mesopotamian Campaign», *Classical Philology*, 80, 1985, pp. 321-326 = *Roman Army Studies*, II, Stuttgart, 1992, pp. 218-223.
- SPEIDEL M. P., « « Europeans »- Syrian elite troupes at Dura – Europos and Hatra », *Roman Army Studies I*, Amsterdam, 1986, pp. 301 – 310.
- SPEIDEL M.P., «Maxentius and his Equites Singulares in the battle of the Milvian bridge», *Class. Antiq.*, 5, 1986, pp. 253-262.
- SPEIDEL M.P., «Les prétoriens de Maxence. Les cohortes palatines romaines », *MEFRA*, 100, 1988, pp. 183-186.
- SPEIDEL M.P., «The Emperor Philip's horse Guard of *Celeres*», *Tyche*, 7, 1992, pp. 217-220.
- SPEIDEL M. P., «Commodus the God-Emperor and the Army», *JRS*, 83, 1993, pp. 109-114.
- SPEIDEL M.P., *Riding for Caesar. The Roman Emperors Horse guard*, Cambridge (Mass.) – Londres, Harvard U. P., 1994.
- SPEIDEL M.P., «A horse guardsman in the war between Licinius and Constantine», *Chiron*, 25, 1995, pp. 83-87.
- SPEIDEL M.P., « Late Roman Military Decorations », I et II, *Antiquité Tardive*, 4, 1996, pp. 235-243 ; et *Antiquité Tardive*, 5, 1997, pp. 231-237.
- SPEIDEL M.P., *Ancient Germanic Warriors*, Londres, 2004.
- SPEILDEL M. P., « Gallienus and the Marcomanni » dans K.P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt éd., *Deleto paene imperio romano : Transformationsprozesse des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert und ihre Rezeption in der Neuzeit*, Stuttgart, 2006, pp. 73-80.
- SPIELVOGEL J., *Septimius Severus*, Darmstadt, 2006.
- SPEIDEL M.P., « Les longues marches des armées romaines. Reflets épigraphiques de la circulation des militaires dans la province d'Asie au III^e siècle apr. J.C. », *Cahiers du centre Glotz*, 20, 2009, pp. 199-210.
- STARR C.G., *The Roman Imperial Navy, 31 B.C. – A.D. 324*, Westport (Connect.), 3^e éd., 1993.
- STEFANIDOU-TIVERIOU Th., *Le petit arc de Galère à Thessalonique*, Athènes, Bibliothèque de la Société Archéologique, 1995.
- STEIN A., *Der Römische Ritterstand : ein Beitrag zur Sozial und Personengeschichte des römischen Reiches*, 2^e édition, Munich, 1963.
- STEPPER R., *Augustus et sacerdos. Untersuchungen zum römischen Kaiser als Priester*, Stuttgart, 2003.

STOLTE B.H., "The death of the emperor Gordian III and the reliability of the Res Gestae Divi Saporis", dans *Acts of the fifth international congress of greek and latin epigraphy (Cambridge 1967)*, Cambridge, 1971, pp. 385-386.

STONEMANN R., *Palmyra and its empire. Zenobia's revolt against Rome*, Ann Arbor, 1992.

STRAZZULA M. J., *Il principato di Apollo*, Rome, 1990.

SÜNSKES THOMPSON J., *Demonstrative Legitimation der Kaiserherrschaft im Epochen Vergleich : zur politischen Macht des stadtrömischen Volkes*, Stuttgart, 2003.

SUSKI R., "Aurelian and the senate. A few remarks upon emperor Aurelian's policy of political nominations", *Studies presented to B. Bravo and E. Wipszycka*, T. Derda, J. Urbanik et M. Wecowski (éd.), Varsovie, 2002, pp. 279-291.

SUTHERLAND C., « The intelligibility of Roman imperial coin types », *JRS*, 49, 1959, pp. 46-55.

SWAN S., EDWARDS M., *Approaching late antiquity. The transformation from early to late empire*, Oxford, 2004.

SYME R., *Tacitus*, Oxford, 1958, p. 598 et 655.

SYME R., *La révolution romaine*, Paris, 1967, pp. 373-378.

SYME R., « Three jurists », *HAC* 1968-1969, Bonn, 1970, pp. 309-323.

SYME R., "The Ancestry of Constantine" dans J. von Straub (éd.), *BHAC* (1971), Bonn, 1974, pp. 237-253.

SYME R., *Emperors and Biography, Studies in the Historia Augusta*, Oxford, 1971.

SYME R., "Danubian and Balkan Emperors", *Historia*, 22, 1973, pp.310-316.

SZILAGYI J., "Situation matérielle des soldats de l'armée romaine au IIIe siècle dans les provinces danubiennes", *Antik Tanulmányok*, 18, 1971, pp. 267-276.

T.

THEODORIDES A., « Les *vigintiviri consulares* », *Latomus*, 6, 1947, pp. 31-43.

THOMAS J.D., « The date of the revolt of L. Domitius Domitianus », *ZPE*, 22, 1976, pp. 253-279.

THOMASSON B.E., *Die Statthalter der römischen Provinzen Nordafrikas von Augustus bis Diocletianus*, I-II, Lund, 1960.

THOMASSON B.E., *Senatores procuratoresque Romani*, Göteborg, 1975.

THOMASSON B.E., *Laterculi praesidium*, Göteborg, 3 vol., 1984 – 1990.

THOMASSON B. E., *Fasti Africani. Senatorische und ritterliche Amtsträger in den römischen Provinzen Nordafrikas von Augustus bis Diokletian*, Stockholm, 1996.

TILLY Ch., *La France contestée de 1600 à nos jours*, Paris, 1986.

TILLY Ch., *Popular contention in Great Britain, 1758 – 1834*, Cambridge, Harvard University Press, 1995.

TORP H., « L'entrée septentrionale du palais impérial de Thessalonique : l'arc de triomphe et le *vestibulum* d'après les fouilles d'Ejnar Duvve en 1939 », *Antiquité Tardive*, 2003, 11, pp. 239-272.

THOUVENOT R., "Sur les avantages concédés aux vétérans par l'empereur Constantin", dans *Mélanges André Piganiol*, 2, 1966, pp. 843-848.

TOWNSEND P.W., "The administration of Gordian III", *Yest*, 4, 1934, pp. 59-132.

TOWNSEND P.W., "The revolution of AD 238: The leaders and their Aims", *YCSr*, 14, 1955, pp 49-105.

TOWNSEND P.W., "Sextus Cadius Clementinus Priscillianus governor of Cappadocia in A. D. 238", *CPh*, 50, 1955, p. 41

TROUT D.E., "Victoria Redux and the first Year of the Reign of Philip the Arab", *Chiron*, 19, 1989, pp. 221-233.

TURCAN R., *Héliogabale et le sacre du soleil*, Paris, 1985.

TURCAN R., *Constantin et son temps: le baptême ou la pourpre?*, Paris, 2006.

U.

ULRICH T., *Pietas (pius) als politischer Begriff im Römischen Staate bis zum Tode des Kaisers Commodus*, Wrocław, 1930.

V.

- VALLET F. et KAZANSKI M. éd., *L'armée romaine et les barbares du IIIe au VIIe siècle*, Paris, 1993.
- VAN BERCHEM D., *L'armée de Dioclétien et la réforme constantinienne*, Paris, 1952.
- VAN HESCH J., « Mints and the Roman Army from Augustus to Diocletian » dans Ph. Freeman *et alii* (éd.), *Limes XVIII. Proceedings of the XVIIIth International Congress of Roman Frontier Studies held in Amman Jordan (September 2000)*, BAR, Internat. Ser., 1084, Oxford, 2002, pp. 35-42.
- VAN SICKLE C.E., « The Legal Status of Clodius Albinus in the Years 193-196 », *Classical Philology*, 23, 1928, pp 123-128.
- VAN SICKLE C.E., «The terminal dates of the reign of Alexandre Severus», *CPh*, 22, 1927, pp. 315-317.
- VAN SICKLE A.E., «Particularism in the Roman Empire during the Military Anarchy», *AJPh*, 51, 1930, pp.343-357.
- VARNER E., « Punishment after Death : Mutilation of Images and Corpse abuse in ancient Rome », *Mortality*, 6, 2001, pp. 45-64.
- VARNER E., *Mutilation and Transformation. Damnatio Memoriae and Roman Imperial Portraiture*, Leiden & Boston, 2004.
- VEYNE P., *L'Empire Gréco-Romain*, Paris, 2005.
- VEYNE P., *Quand notre monde est devenu chrétien (312 – 394)*, Paris, 2007.
- VITUCCI G., *L'imperatore Probo*, Rome, 1952.

W.

- WALLACE-HADRILL A., « The emperor and his virtues », *Historia*, 30, 1981, pp. 298-323.
- WALLACE-HADRILL A., « Image and authority in the coinage of Augustus », *JRS*, 76, 1986, pp. 66-87.
- WATSON A., *Aurelian and the Third Century*, Londres, 1999.
- WEBB P.H., « The reign and coinage of Carausius », *Numismatic Chronicle*, 7, 1907, pp. 47-88.
- WEIGEL D., « Gallienus animal series coins and Roman Religion », *NC*, 150, 1990, pp. 135-143.
- WEISER W., «Zur Chronologie des Jahres 269n. Chr. Im Gallischen Sonderreich», *Kölner Jahrbuch*, 37, 2004, pp. 495-502.
- WHEELER E., « The laxity of syrian legions », *The Roman Army in the East*, D. Kennedy (éd.), Ann Arbor, 1996, pp. 229 – 276.
- WHITBY M., « Emperors and armies. A.D. 235-395 » dans S. Swan, M. Edwards, *Approaching late antiquity. The transformation from early to late empire*, Oxford, 2004, pp. 156-186.
- WILL E., *Les Palmyréniens*, Paris, 1992.
- WILLIAMS S., *Diocletian and the Roman Recovery*, Londres, 1985.
- WILLIAMS T., «Allectus' building campaign in London : implications for the development of the Saxon shore», dans V.A. Maxfield et M.J. Dobson (éd.), *Roman Frontier Studies 1989. Proceedings of the XVth International Congress of Roman Frontier Studies*, Exeter, 1991, pp. 132-141.
- WILLIAMS W., « The Publication of Imperial Subscripts », *ZPE*, 40, 1980, pp. 283-294.
- WINKLER L., *Salus. Vom Staatskult zur Politischen Idee. Eine archäologische Untersuchung*, Heidelberg, 1995.
- WINTER E., «On the regulation of the eastern frontier of the roman empire in 298», dans D.H. French et C.S. Lightfoot, *The Eastern Frontier of the Roman Empire, Proceedings of a colloquium held at Ankara in Sept. 1988*, BAR, Oxford, 1989, pp. 555-571.
- WISTRAND E., *Felicitas imperatoria*, Göteborg, 1987.
- WOLFF C., *Les brigands en Orient sous le Haut-Empire romain*, CEFR, 308, Rome, 2003.
- WOLFF C., *L'armée romaine, une armée modèle ?*, Paris, 2012.
- WOLFRAM H., *Histoire des Goths*, Paris, 1990.
- WOLTERS R., « Die Geschwindigkeit der Zeit und die Gefahr der Bilder : Münzbilder und Münzpropaganda in der römischen Kaiserzeit » dans G. Weber et M. Zimmermann éd., *Propaganda-Selbstdarstellung-Repräsentation im römischen Kaiserreich des 1. Jhs. N. Chr.*, Stuttgart, 2003, pp. 176-204.

WOOD I., 'The Crocus conundrum', dans E. Hartley, J. Hawkes, M. Henig et F. Mee (éd.), *Constantine the Great: York's Roman Emperor*, York, 2006, pp. 77-84.
WOOD S., « A Too Successful *Damnatio Memoriae* : Problems in Third Century Roman Portraiture », *AJA*, 87, 1983, pp. 489-496.

Y.

YORK J.M. Jr, "The image of Philip the Arab", *Historia*, 21, 1972, pp. 320-332.
YOUNG G.K., « Emesa in roman Syria. Resistance, Rebellion and regionalism in the IIIrd C. A.D. », *Prudentia*, 36, 2004, pp. 31-48.

Z.

ZAHARIADE M. et BOUNEGRU O., *Les forces navales du Bas-Danube et de la mer Noire aux Ier – VIe siècles, Colloquia Pontica*, 2, Oxford, 1996.
ZAHARIADE M., "The Tetrarchic Building Activity at the Lower Danube", dans *Limes an der Unteren Donau*, 1999, pp. 3-16.
ZIESKE L., *Felicitas : Eine Wortuntersuchung*, Hambourg, 1972.
ZIOLOWSKY M., « Il culto della disciplina nella religione degli eserciti romani », *RSA*, 20, 1990, pp. 97-107.
ZIOLOWSKY M., « Epigraphical and numismatic evidence of Disciplina », *AAntHung*, 33, 1990-1992, pp. 347-350.
ZOSSO F. et ZINGG C., *Les empereurs romains*, Paris, 2002.
ZUCKERMANN C., "Legio V Macenonica in Egypt", *Tyche*, 3, 1988, pp. 279-287.
ZUCKERMANN C., "Les "barbares" romains : au sujet de l'origine des *auxilia* tétrarchiques", dans VALLET F. et KAZANSKI M. éd., *L'armée romaine et les barbares du IIIe au VIIe siècle*, Paris, 1993, pp. 17-20.
ZUCKERMANN C., "Les campagnes des Tétrarques, 296-298. Note de chronologie », *AT*, 2, 1994, pp. 65-70.
ZUCKERMAN C., « Two Reforms of the 370's : Recruiting soldiers and senators in the divided Empire », *REByz*, 1998, 56, pp. 79-139.
ZUCKERMAN C., "L'armée" dans Morisson C., éd., *Le Monde byzantin, I : L'Empire romain d'Orient (330-641)*, Paris, 2004, pp. 143-180.

Index

A

Achaïe42, 98, 283, 517, 551, 556, 561, 648, 659
 Aegyptus Iovia 532
 Aelius Decius Tricillianus ...112, 241, 295, 310, 540, 600
 Aemilianus .100, 130, 164, 188, 223, 236, 246, 260, 265, 275, 295, 305, 306, 322, 514, 538, 549, 551, 567, 572, 603, 635, 636, 659, 764
 Afrique ...24, 27, 42, 69, 89, 92, 94, 95, 96, 97, 100, 104, 107, 126, 132, 135, 144, 155, 179, 186, 193, 196, 198, 204, 213, 214, 215, 221, 223, 231, 251, 253, 257, 259, 268, 288, 289, 295, 298, 299, 302, 308, 318, 319, 329, 330, 331, 342, 361, 365, 366, 367, 372, 373, 383, 384, 393, 396, 400, 401, 407, 420, 422, 423, 424, 425, 457, 473, 474, 476, 480, 481, 486, 508, 512, 518, 526, 531, 533, 536, 545, 556, 557, 559, 561, 563, 564, 567, 569, 571, 572, 575, 581, 582, 583, 588, 591, 593, 595, 597, 598, 599, 601, 603, 606, 607, 608, 613, 627, 628, 630, 633, 634, 636, 637, 642, 643, 645, 647, 648, 650, 651, 652, 653, 664, 667, 744, 746, 766
 Afrique du Nord...89, 257, 330, 420, 474, 486, 518, 561, 575, 634, 643, 652
 Agricola 167, 590
 Alamans 125, 128, 129, 151, 152, 190, 205, 212, 224, 299, 330, 425, 512, 514, 555, 599, 609
 Albano.....21, 80, 95, 112, 114, 214, 295, 429, 510, 512, 530, 600
 Alexandrie..114, 130, 196, 231, 240, 261, 265, 331, 366, 487, 508, 518, 520, 521, 524, 555, 573, 612, 631, 670, 672, 673, 741, 748, 749, 755, 760
 Allectus ..66, 67, 229, 290, 470, 471, 479, 482, 487, 490, 578, 739
 Alpes340, 526, 531, 532, 533, 552, 645
 Amandus/Abantos 568
 Amida 533
 Anastase 64, 486
 Anatolie.....153, 197, 248, 473, 486, 487, 516, 598, 605
 Andropolis..... 532
 Antioche.....53, 54, 71, 74, 101, 102, 118, 119, 121, 160, 181, 218, 232, 244, 249, 255, 262, 344, 345, 363, 379, 388, 407, 418, 427, 508, 510, 524, 527, 528, 580, 606, 623, 634, 635, 642, 654, 662, 675, 684, 686, 700, 701, 702, 705, 722, 727, 729, 735, 748, 749, 755, 760
 Antiochus87, 271, 559, 615, 618, 643
 Antonin 178, 363, 412, 413, 487, 619, 696
 Apamée102, 262, 293, 396, 468, 510, 521, 623, 661
 Appia..... 197
 Appius Claudius 192
 Apulum156, 507, 513, 514, 630
 Aquilée.....21, 96, 97, 126, 151, 172, 252, 253, 261, 276, 305, 333, 334, 347, 363, 378, 379, 380, 405, 423, 439, 443, 545, 642, 648, 657, 744, 751, 753, 757

Aquincum....414, 485, 507, 513, 514, 515, 517, 664
 Arabie 107, 257, 294, 321, 396, 425, 448, 449, 484, 485, 487, 507, 508, 514, 516, 521, 530, 536, 546, 566, 567, 605, 614, 654
 Arelape 532
 Argentorate274, 285, 507, 525, 530
 Aristomachus313, 542, 572
 Arménie ..71, 73, 114, 117, 124, 519, 531, 532, 628
 Armorique 531
 Arsacides..... 71
 Artaban V 114
 Asie Mineure..89, 93, 132, 137, 144, 214, 220, 225, 246, 252, 255, 277, 293, 321, 331, 396, 423, 518, 520, 528, 529, 530, 552, 553, 561, 570, 575, 576, 623, 650, 662, 663, 748
 Athènes 153, 165, 381, 488
 Attinianus 84
 Augusta Raurica 525, 531
 Aurélien ...23, 32, 33, 40, 42, 45, 51, 54, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 82, 83, 85, 87, 88, 100, 103, 104, 119, 131, 139, 142, 153, 161, 163, 165, 167, 170, 172, 183, 188, 200, 202, 205, 214, 220, 225, 227, 232, 238, 241, 243, 253, 255, 259, 271, 272, 274, 275, 278, 288, 289, 291, 292, 293, 295, 297, 311, 313, 321, 324, 325, 326, 328, 330, 331, 342, 344, 349, 350, 356, 360, 364, 367, 382, 383, 387, 395, 396, 397, 398, 399, 403, 407, 408, 409, 415, 416, 419, 423, 425, 427, 428, 430, 431, 432, 434, 435, 436, 437, 440, 445, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 466, 472, 476, 479, 481, 483, 486, 518, 519, 520, 521, 552, 576, 581, 582, 602, 622, 649, 650, 653, 654, 717, 719, 726, 727, 736, 766
 Aurelius Achilleus261, 555, 573, 603
 Aurelius Antonius 560, 573
 Aurelius Iulius.....256, 276, 311, 319, 553, 575, 623
 Aureolus..... 190, 310, 344, 347, 348, 419, 434, 459, 467, 469, 551, 584, 659, 711, 712
 Auréolus..... 53, 54, 55, 56, 57, 85, 98, 99, 129, 130, 166, 173, 189, 190, 224, 233, 242, 255, 263, 266, 324, 325, 326, 328, 330, 343, 345, 347, 370, 419, 427, 434, 472, 515, 517, 518, 576, 584, 585, 600, 602, 613, 616, 639, 711, 712, 764
 Autun49, 157, 231, 233, 331, 425, 481

B

Balbin.....95, 96, 97, 104, 126, 127, 161, 195, 207, 209, 253, 258, 275, 327, 334, 393, 443, 512, 547, 587, 596, 597, 660
 Balkans..... 130, 131, 152, 165, 173, 232, 240, 257, 283, 293, 299, 436, 444, 514, 516, 518, 519, 521, 523, 537, 538, 576, 584, 602, 650, 659
 Ballista/Callistus 549, 585
 Barbalissos...81, 127, 166, 170, 176, 321, 514, 619, 639
 Bassianus92, 136, 158, 539, 541, 617, 618, 650, 651

- Belgique I..... 525, 531
 Bétique 256, 276, 319, 553, 575, 598, 623
 Bithynie..... 134, 425, 523, 548, 554, 605, 614, 615, 651, 656
 Bonna 285, 507, 525
 Bonosus..... 133, 153, 187, 223, 224, 299, 309, 319, 323, 337, 346, 351, 356, 522, 554, 586, 645, 730
 Bosphore 89, 423
 Bostra 414, 507, 516, 521, 566
 Brennus 176
 Bretagne... 30, 31, 66, 102, 104, 108, 109, 119, 121, 122, 134, 135, 144, 146, 147, 167, 180, 182, 184, 221, 229, 243, 249, 258, 260, 264, 265, 289, 290, 291, 299, 304, 308, 319, 320, 329, 330, 360, 368, 370, 401, 457, 507, 509, 515, 517, 518, 522, 523, 524, 526, 531, 532, 536, 539, 555, 563, 564, 570, 571, 578, 586, 589, 593, 596, 597, 607, 610, 615, 620, 641, 644, 645, 651, 742, 763, 764
 Brigetio 411, 412, 507, 513, 514, 515, 517, 574
 Bulla Felix..... 273
 Byzance 49, 231, 237, 252, 261, 331, 407, 415, 537, 568, 633
- C**
- C. Pescennius Niger 641
 C. Annius Annulinus 259, 556, 569
 C. Asellius Aemilianus 572
 C. Aurelius Valerius Diocletianus..... 554, 580
 C. Aurelius Valerius Valens 583
 C. Ceionius Rufius Volusianus ... 556, 561, 591, 631
 C. Flavius Iulius Valerius Crispus 608
 C. Flavius Valerius Constantinus 308, 555, 559, 560, 609
 C. Furius Sabinus Aquila Timesitheus 311, 614
 C. Iulius Avitus Alexianus 309, 617, 618, 619
 C. Iulius Erucius Clarus Vibianus 606
 C. Iulius Verus Maximinus Thrax 624
 C. Messius Quintus Traianus Decius 548, 634
 C. Petronius Magnus 51, 53, 181, 218, 254, 261, 269, 305, 314, 544, 643
 C. Tullius Menophilus 305, 657
 C. Ulpius Cornelius Laelianus 658
 C. Valerius Antoninus 557, 650, 660
 C. Valerius Licinianus Licinius 662
 C. Valerius Maximinus Daia 308, 558, 663
 C. Valerius Pudens 535, 664
 Caelius 95, 305, 545, 587, 597
 Caenophrurium 58
 Caius Domitius Dexter 537, 603
 Caius Fulvius Plautianus 537, 613
 Calédoniens 109, 122
 Caparcotna 508, 516, 519, 521
 Capelianus 231, 261, 393, 443
 Cappadoce..... 28, 89, 295, 299, 321, 383, 508, 514, 519, 521, 546, 548, 562, 571, 582, 590, 597, 598, 605, 632, 648
 Caracalla 24, 33, 45, 48, 71, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 122, 139, 140, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 168, 180, 191, 194, 196, 198, 211, 213, 218, 219, 222, 229, 230, 231, 236, 237, 241, 245, 262, 264, 265, 270, 274, 290, 299, 310, 313, 314, 319, 330, 332, 341, 362, 369, 370, 371, 382, 385, 406, 410, 411, 414, 415, 417, 422, 423, 448, 466, 474, 479, 483, 486, 509, 510, 539, 540, 541, 573, 578, 592, 593, 594, 611, 617, 620, 622, 626, 636, 640, 643, 650, 651
 Carausius 66, 67, 119, 134, 167, 175, 188, 214, 229, 233, 245, 252, 266, 267, 280, 289, 290, 291, 293, 296, 319, 320, 323, 325, 330, 337, 342, 344, 345, 347, 348, 350, 351, 356, 357, 370, 371, 471, 479, 487, 490, 523, 555, 573, 577, 578, 583, 737, 739, 764
 Carinus . 84, 133, 134, 138, 160, 220, 243, 335, 336, 344, 352, 383, 448, 522, 523, 554, 580, 581
 Carnuntum . 121, 184, 185, 403, 404, 487, 507, 513, 514, 517, 583, 610, 663, 707
 Carpes 127, 152, 205, 208, 223, 426, 435, 513
 Carthage 94, 126, 135, 231, 261, 298, 356, 365, 388, 407, 443, 508, 512, 526, 557, 744, 746
 Carus 14, 65, 133, 134, 187, 219, 220, 225, 242, 243, 244, 293, 297, 310, 325, 328, 335, 336, 344, 347, 348, 365, 373, 424, 430, 445, 453, 480, 485, 522, 523, 554, 574, 580, 581, 582, 732, 733, 766
 Castor 108, 111, 264
 Cécropius 54
 champs Décumates 152, 423
 Chrestus 77, 124
 Cilicie... 89, 294, 447, 530, 537, 546, 570, 579, 605, 665
Classis Alexandrina 508, 514, 516, 518, 521
Classis Britannica 507, 509
Classis Germanica 291, 323, 507, 522
Classis Misena 512
Classis Moesica 507
Classis Pannonica 507, 514, 515, 517
Classis pontica 508
Classis Ravenna 512
Classis Ravennas 508
Classis syriaca 508, 516
 Claude II . 46, 62, 83, 130, 131, 153, 157, 161, 166, 173, 183, 200, 219, 220, 221, 227, 231, 253, 296, 319, 365, 398, 403, 404, 427, 440, 448, 458, 476, 518, 520, 576, 577, 581, 610, 622
 Claudiopolis 531
 Clodius Albinus . 106, 180, 191, 240, 249, 258, 268, 304, 305, 333, 344, 347, 350, 351, 352, 353, 355, 378, 400, 401, 467, 490, 509, 536, 537, 538, 539, 572, 593, 595, 596, 607, 621, 633, 637, 641, 647, 664, 679, 680
 Cn. Marcius Rustius Rufinus 219, 258
 Cniva 79, 182
 cohortes des vigiles 80, 95, 103, 104, 295, 486, 613, 619, 622
 cohortes urbaines ... 80, 95, 103, 104, 114, 144, 147, 159, 247, 295, 298, 371, 540, 556, 564, 569, 629, 632, 633

- Cologne22, 42, 84, 86, 182, 190, 196, 232, 233, 248, 285, 351, 407, 419, 426, 433, 444, 445, 447, 472, 475, 477, 478, 480, 486, 487, 519, 586, 600, 616, 645, 658, 703, 709, 713, 715, 721
- Colonia Agrippina.....129, 290, 323, 517, 522, 634
- Commode .11, 29, 44, 54, 57, 63, 65, 68, 73, 76, 81, 114, 120, 140, 172, 178, 179, 180, 189, 195, 196, 202, 205, 228, 230, 234, 244, 267, 333, 339, 352, 362, 363, 387, 424, 448, 472, 568, 580, 582, 593, 595, 596, 603, 607, 625, 632, 641, 644, 645, 647, 666
- Constance.....40, 67, 135, 158, 171, 174, 175, 184, 185, 216, 221, 222, 229, 242, 247, 261, 290, 291, 320, 351, 404, 408, 419, 421, 424, 433, 437, 438, 446, 454, 460, 524, 531, 583, 591, 599, 610, 619
- Constantin 11, 30, 31, 32, 40, 41, 48, 49, 50, 51, 63, 76, 91, 92, 93, 135, 136, 137, 139, 148, 160, 161, 167, 175, 183, 184, 185, 191, 202, 213, 215, 216, 221, 222, 232, 234, 236, 237, 238, 240, 242, 243, 247, 250, 252, 259, 261, 266, 267, 272, 274, 276, 278, 289, 290, 291, 293, 294, 296, 297, 298, 299, 302, 308, 318, 319, 320, 323, 325, 326, 328, 331, 332, 333, 334, 337, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 350, 351, 356, 360, 365, 366, 367, 370, 377, 379, 380, 381, 383, 384, 385, 388, 398, 404, 405, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 415, 422, 424, 427, 431, 432, 434, 437, 438, 441, 442, 446, 453, 454, 455, 456, 459, 460, 462, 465, 468, 471, 480, 483, 485, 487, 489, 524, 526, 527, 528, 529, 531, 555, 557, 559, 560, 561, 562, 568, 569, 573, 577, 582, 583, 591, 599, 601, 606, 609, 610, 615, 619, 621, 624, 625, 628, 630, 632, 634, 638, 640, 641, 642, 643, 649, 663, 665, 742, 751, 753, 757, 758, 760, 763, 764
- Coptos 214, 524
- Crocus294, 475, 490, 555, 599
- Ctésiphon231, 233, 283, 321
- Cyzique 72, 118, 215, 344, 345, 508, 516, 521, 717, 719, 724, 735, 748, 749, 755, 760, 761
- D**
- D. Caelius Calvinus Balbinus 587
- D. Simonius Proculus Iulianus 654
- D. Veturius Macrinus 310, 537, 666
- Daces..... 167, 421
- Dacie57, 156, 214, 292, 293, 304, 311, 322, 396, 423, 452, 507, 513, 514, 535, 536, 547, 548, 573, 583, 584, 585, 596, 630, 641, 644, 645, 646, 652, 654, 662, 664, 694, 719
- Dalmatie.....40, 119, 508, 514, 530, 536, 576, 619, 620, 644
- Danaba281, 516, 519, 521
- Danube ...24, 26, 30, 54, 56, 82, 105, 118, 121, 127, 128, 131, 133, 137, 144, 152, 161, 164, 165, 166, 169, 170, 172, 187, 190, 211, 214, 226, 227, 235, 240, 246, 249, 253, 258, 270, 274, 284, 289, 290, 292, 293, 299, 300, 307, 309, 310, 316, 321, 324, 325, 329, 342, 361, 363, 364, 367, 372, 376, 379, 407, 420, 424, 426, 427, 430, 434, 439, 440, 444, 449, 458, 459, 491, 511, 512, 514, 515, 520, 522, 523, 524, 529, 554, 567, 574, 576, 583, 594, 627, 647, 664, 763, 764, 766
- Decimus Clodius Albinus 595
- Deva507, 509, 525
- Diaduménien71, 168, 173, 198
- Didius Julianus.....24, 30, 120, 121, 168, 180, 189, 236, 249, 254, 255, 263, 310, 481, 535, 538, 568, 608, 613, 666, 667
- Dioclétien... 11, 30, 49, 65, 133, 134, 138, 142, 158, 167, 183, 184, 196, 197, 207, 214, 216, 225, 229, 240, 246, 248, 259, 266, 271, 280, 282, 284, 285, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 296, 297, 302, 313, 322, 326, 328, 330, 335, 346, 350, 366, 376, 378, 380, 383, 386, 388, 390, 391, 392, 398, 403, 404, 405, 407, 408, 410, 412, 419, 423, 424, 425, 430, 431, 434, 437, 445, 451, 453, 466, 471, 472, 474, 475, 476, 478, 481, 483, 485, 486, 487, 490, 520, 523, 524, 526, 527, 528, 530, 531, 532, 554, 569, 573, 578, 581, 583, 610, 719, 735, 736, 766
- Domitianus.....40, 42, 61, 85, 86, 87, 131, 134, 187, 260, 268, 271, 284, 295, 330, 337, 342, 343, 345, 361, 366, 405, 476, 480, 487, 489, 519, 552, 555, 573, 600, 601, 603, 610, 721, 741, 766
- Domitien 167, 228, 292, 345, 413, 421, 426
- Domitius Alexander ...135, 166, 221, 231, 259, 288, 308, 318, 329, 330, 342, 345, 356, 361, 365, 401, 485, 526, 557, 582, 591, 599, 601, 641, 650, 660, 746
- Domitius Ulpianus297, 310, 312, 314, 327, 543, 604
- Doura – Europos107, 197, 204
- Drusus 167, 291
- Durostorum507, 513, 514
- E**
- Eburacum 144, 320, 507, 509, 524, 525, 610
- Ecosse 168
- Eduens..... 231
- Egypte ..99, 118, 124, 130, 132, 134, 174, 183, 188, 196, 198, 214, 223, 227, 240, 246, 251, 256, 263, 265, 268, 271, 275, 284, 294, 295, 298, 321, 322, 330, 342, 366, 373, 407, 429, 464, 477, 483, 487, 508, 514, 516, 518, 519, 520, 521, 523, 524, 531, 532, 538, 546, 548, 549, 551, 552, 555, 558, 560, 562, 563, 566, 570, 573, 579, 595, 603, 606, 610, 621, 629, 631, 635, 636, 639, 642, 649, 653, 654, 656, 665, 666, 722, 764, 766
- Elagabal .27, 44, 71, 72, 75, 76, 113, 114, 122, 123, 159, 179, 198, 199, 222, 232, 236, 241, 245, 250, 254, 256, 262, 267, 268, 275, 281, 295, 310, 327, 330, 342, 344, 351, 352, 364, 385, 394, 417, 421, 449, 450, 451, 452, 510, 541, 542, 543, 571, 572, 579, 593, 600, 604, 615, 617, 618, 620, 661, 666, 684, 685, 763

- Emèse...81, 127, 166, 218, 226, 256, 262, 263, 265, 275, 321, 373, 427, 435, 449, 548, 586, 617, 618, 619, 620, 654, 656, 670, 671, 672, 674, 696, 722
- Emilien.25, 26, 47, 78, 81, 103, 104, 128, 152, 170, 177, 182, 185, 211, 212, 223, 227, 231, 236, 256, 270, 275, 288, 319, 326, 330, 338, 343, 344, 345, 346, 348, 352, 353, 355, 360, 363, 365, 389, 426, 439, 443, 514, 515, 589, 698, 699, 766
- Emona 92
- Epagathus.....124, 245, 327, 371, 543, 606
- equites singulares*.45, 55, 70, 80, 95, 103, 112, 113, 114, 195, 241, 274, 295, 298, 299, 434, 507, 509, 523, 584, 622, 632, 633, 657
- Eros58, 59, 60, 64, 65
- Espagne164, 173, 182, 192, 233, 256, 288, 290, 291, 304, 318, 319, 329, 330, 482, 517, 518, 522, 589, 593, 606, 614, 617, 634, 635, 637, 644, 648, 652, 658, 659
- Eugenius..... 314, 555, 606
- Eumelius 559, 606, 643
- F*
- Fabius Cilo.122, 159, 240, 245, 257, 304, 429, 474, 537, 607, 640, 651
- Faustinus 85, 87, 119, 617
- Felicissimus..... 64, 87, 103, 104
- Flavianus..... 77, 124
- Flavien 228
- Flavius Heracleo 208, 262
- Flavius Héracléo 73
- Flavius Iuvenalis 536, 608
- Florianus ..65, 89, 90, 132, 220, 246, 256, 276, 289, 292, 297, 302, 310, 311, 319, 321, 325, 337, 344, 347, 348, 350, 351, 355, 365, 452, 520, 553, 570, 575, 623, 724, 764
- Francs.152, 233, 242, 299, 388, 424, 436, 523, 609, 610
- G*
- Galatie..... 514, 571, 605
- Galère.....31, 49, 134, 135, 158, 175, 183, 221, 222, 230, 234, 247, 258, 259, 266, 285, 292, 331, 381, 383, 404, 405, 409, 442, 488, 524, 526, 527, 528, 558, 581, 610, 656, 659, 662, 663, 709, 744
- Gallien.22, 23, 24, 32, 44, 45, 46, 47, 49, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 61, 62, 63, 80, 81, 82, 83, 85, 98, 99, 100, 118, 128, 129, 130, 146, 152, 161, 163, 164, 165, 166, 167, 171, 172, 173, 174, 179, 182, 188, 190, 205, 210, 212, 219, 224, 229, 231, 232, 233, 237, 253, 255, 266, 273, 275, 278, 281, 284, 285, 290, 291, 293, 296, 297, 302, 306, 310, 311, 312, 316, 324, 326, 328, 329, 330, 331, 332, 335, 340, 347, 350, 351, 352, 355, 357, 363, 370, 377, 382, 383, 387, 389, 390, 395, 399, 402, 403, 407, 408, 410, 419, 423, 425, 426, 428, 429, 430, 431, 433, 434, 435, 436, 440, 441, 442, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 454, 459, 460, 466, 471, 472, 475, 476, 477, 515, 516, 517, 518, 549, 550, 575, 576, 577, 584, 586, 588, 589, 602, 611, 616, 636, 639, 654, 655, 659, 700, 701, 702, 703
- Gannys Eutychianus.....241, 541, 615
- Gaule.....42, 80, 82, 83, 87, 97, 118, 119, 125, 130, 131, 133, 134, 136, 144, 146, 147, 152, 165, 173, 175, 176, 185, 190, 203, 208, 224, 227, 242, 248, 260, 273, 274, 281, 283, 289, 290, 293, 296, 298, 304, 308, 311, 320, 324, 372, 396, 405, 424, 431, 444, 459, 478, 486, 507, 509, 511, 518, 519, 522, 523, 525, 527, 530, 531, 532, 544, 552, 554, 555, 557, 564, 566, 574, 576, 578, 580, 581, 583, 589, 596, 600, 609, 610, 614, 622, 627, 650, 651, 763, 764, 765
- Gellius Maximus..... 72, 74
- Germanins.....80, 125, 126, 127, 151, 164, 169, 171, 173, 211, 213, 231, 240, 241, 245, 270, 275, 299, 322, 388, 423, 425, 427, 433, 439, 583, 627, 643
- Germanicus167, 291, 400
- Germanie..44, 80, 94, 125, 126, 129, 130, 131, 133, 144, 152, 173, 212, 228, 274, 285, 290, 291, 298, 304, 307, 308, 323, 324, 396, 420, 422, 424, 426, 433, 447, 457, 469, 511, 512, 517, 518, 519, 523, 550, 551, 552, 554, 568, 589, 590, 593, 596, 598, 614, 627, 633, 634, 645, 646, 647, 658, 664, 665
- Gésoriacum 67
- Géta.....110, 112, 114, 122, 162, 385, 484
- Gordien I.....95, 126, 168, 231, 236, 251, 333, 334, 342, 346, 349, 350, 352, 355, 364, 373, 394, 407, 442, 590, 627, 690
- Gordien II.....95, 231, 342, 346, 394, 407, 442, 443, 482, 571, 572, 590, 614, 690, 691
- Gordien III29, 43, 51, 93, 94, 97, 104, 116, 127, 153, 161, 175, 179, 181, 195, 196, 197, 203, 204, 209, 219, 270, 275, 317, 321, 327, 329, 377, 382, 389, 390, 391, 395, 397, 399, 401, 406, 411, 412, 417, 418, 421, 423, 425, 429, 432, 439, 440, 441, 448, 449, 462, 482, 487, 547, 566, 571, 572, 587, 588, 597, 614, 625, 626, 627, 629, 635, 643, 646, 648, 657, 661
- Goths.31, 56, 58, 78, 79, 89, 92, 127, 128, 132, 137, 152, 164, 165, 169, 182, 205, 208, 224, 232, 273, 330, 388, 402, 421, 423, 425, 426, 434, 436, 443, 462, 480, 490, 520, 567, 570, 576, 584, 602, 627, 657
- Grèce..... 153, 427
- H*
- Hadès 50, 188
- Hadrianopolis..... 532
- Hadrien.....162, 179, 193, 194, 248, 347, 351, 362, 409, 422, 432, 435, 446, 449, 481, 587
- Haeminontus 532
- Haïranides 256
- Hannibal.....166, 175, 427

- Hatra... 104, 105, 106, 107, 108, 117, 168, 174, 198, 233, 400, 470, 475, 480, 483, 488, 621
- Héraclianus 54, 419, 602
- Heraclitus 537, 615
- Hérules 56, 58, 153
- Hostilianus 161, 173, 402, 443
- I*
- Ia Adjutrix* 292, 507, 537
- Ia Armeniaca* 531
- Ia Flavia Constantia* 526, 531
- Ia Flavia Gallicana Constantia* 525, 528, 531
- Ia Flavia Gemina* 528, 531
- Ia Flavia Martis/Metis* 531
- Ia Flavia Pacis* 525, 531
- Ia Illyricorum* 214, 292, 294, 430, 520, 521, 527, 530
- Ia Iovia Scythica* 528, 531
- Ia Isauria* 526, 530
- Ia Italica* 284, 292, 507, 509, 513, 514, 528, 529, 535, 537, 633, 651
- Ia Iulia Alpina* 531
- Ia Martia* 290, 291, 525, 528, 531
- Ia Maximiana* 294, 524, 527, 531, 532
- Ia Minervia* 164, 213, 285, 290, 291, 298, 323, 457, 507, 509, 522, 523, 525, 528, 634, 646, 665
- Ia Noricorum* 292, 528, 529, 532
- Ia Parthica* 294, 511, 516, 519, 530
- Ia Pontica* 285, 294, 528, 532
- Iallius Antiochus 615
- Ila Adjutrix* 292, 414, 507, 528, 535
- Ila Armeniaca* 528, 532
- Ila Augusta* 289, 507, 509, 523, 525, 528
- Ila Britannica* 528, 532
- Ila Flavia Constantia* 524, 532
- Ila Flavia Constantiniiana* 527, 532
- Ila Flavia Gemina* 528, 532
- Ila Flavia Virtutis* 527, 532
- Ila Herculia* 214, 284, 285, 292, 524, 526, 528, 529, 532
- Ila Isauria* 530
- Ila Italica* 292, 507, 509, 522, 528, 626
- Ila Iulia Alpina* 526, 532
- Ila Parthica* 21, 24, 71, 80, 95, 103, 115, 122, 126, 144, 147, 158, 199, 214, 225, 229, 236, 237, 241, 244, 251, 252, 258, 262, 265, 266, 295, 298, 310, 318, 321, 326, 327, 383, 429, 434, 483, 509, 510, 512, 523, 528, 530, 540, 541, 600, 661, 666
- Ila Traiana* 214, 284, 292, 294, 331, 508, 514, 516, 518, 521, 526, 527, 538
- IIla Augusta* 94, 96, 186, 203, 261, 273, 288, 289, 298, 318, 331, 394, 414, 425, 507, 512, 514, 526, 528, 536, 545, 571, 636
- IIla Cyrenaica* 507, 508, 509, 516, 536
- IIla Cyrenaica* 240, 257, 294, 519, 520, 521
- IIla Diocletiana* 284, 524, 527, 532
- IIla Flavia Salutis* 526, 533
- IIla Gallica* 72, 74, 122, 123, 144, 203, 214, 222, 225, 229, 241, 260, 262, 266, 273, 281, 283, 284, 294, 322, 473, 477, 508, 510, 514, 516, 519, 521, 524, 527, 541, 605, 615, 618, 661, 666
- IIla Herculia* 528, 529, 533
- IIla Isauria* 431, 527, 530
- IIla Italica* 286, 507, 509
- IIla Iulia Alpina* 526, 533
- IIla Parthica* 214, 276, 294, 429, 430, 511, 516, 519, 520, 527, 530
- IIla Flavia* 214, 284
- Illyricum* 42, 57, 62, 80, 130, 144, 146, 147, 224, 225, 227, 234, 251, 273, 292, 293, 307, 308, 320, 325, 326, 329, 331, 431, 444, 445, 513, 515, 522, 524, 526, 527, 528, 549, 550, 563, 564, 567, 580, 581, 584, 585, 591, 595, 602, 610, 646, 663, 763
- Illyrie 151, 427, 530, 531, 532
- Ingenuus 57, 58, 98, 99, 128, 152, 161, 171, 172, 187, 223, 227, 243, 246, 285, 293, 306, 309, 324, 325, 326, 370, 418, 430, 439, 476, 513, 515, 517, 549, 584, 616, 646, 647, 764
- Iotapianus 27, 28, 78, 81, 100, 226, 235, 321, 366, 407
- Isaurie 527, 530
- Isca Silurum 507, 509, 525
- Italie 26, 27, 31, 49, 86, 90, 104, 117, 118, 126, 129, 130, 133, 134, 136, 144, 147, 151, 152, 166, 173, 174, 187, 189, 208, 212, 214, 220, 232, 240, 242, 253, 255, 273, 293, 298, 299, 301, 305, 307, 308, 310, 318, 325, 327, 328, 329, 331, 340, 360, 361, 365, 367, 368, 370, 381, 383, 409, 425, 426, 427, 434, 457, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 515, 516, 517, 518, 519, 522, 523, 526, 527, 528, 530, 546, 548, 551, 554, 559, 563, 564, 566, 568, 576, 580, 581, 584, 588, 598, 600, 602, 608, 616, 624, 626, 630, 631, 635, 636, 637, 640, 648, 650, 657, 711, 763, 764
- Iulia Avita Mamaea 542, 543, 563, 617, 618
- Iulia Maesa 327, 541, 563, 617, 618, 662
- Iulia Soaemias Bassiana 541, 563, 615, 617, 618
- Iulius Antiochus 618
- Iulius Julianus 620, 621
- Iulius Laetus 309, 621
- Iulius Martialis 112, 314, 621, 622
- Iulius Placidianus 311, 419, 518, 552, 576, 622
- Iulius Proculus 548, 553, 622, 623
- Iulius Saturninus 100, 187, 306, 309, 322, 366, 521, 553, 623, 729
- Iulius Verus 624, 654
- Iunius Bassus 625
- IVa Italica* 430, 511, 525, 526, 530
- IVa Martia* 430, 527, 530
- IVa Parthica* 533
- IVa Scythica* 72, 117, 508, 516, 519, 520, 521, 527, 652
- J*
- Jérusalem 516, 519, 521
- Jovien 216, 446

Julia Domna .71, 113, 180, 218, 256, 262, 343, 355,
373, 382, 383, 481, 548, 620, 670, 673, 674
Julia Maesa.....76, 222, 236, 257, 542, 543, 620
Julia Soaemias..... 76
Julius Crispus..... 106
Jupiter...34, 175, 343, 345, 356, 360, 364, 369, 373,
404, 448, 449, 450, 451, 476, 672, 676, 679,
682, 686, 698, 700, 705, 707, 722, 724, 725,
727, 732, 734, 735, 738, 746, 748, 755, 760

L

L. (?) Aurelius Marcianus 575
L. (?) Iunius Rufinus 536, 626
L. Aurelius Gallus 537, 574
L. Aurelius Nemesianus 313, 573, 578
L. Caesonius Lucillus Macer Rufinianus .. 305, 545,
588
L. Cornelius Fortunatianus.....556, 557, 599, 641
L. Domitius Alexander..... 601
L. Domitius Aurelianus310, 419, 451, 473, 552,
602
L. Domitius Domitianus..... 603
L. Flavius Honoratus Lucilianus 547, 608
L. Iulius Aurelius Sulpicius Severus Uranius
Antoninus 619
L. Lucretius Annianus 546, 629
L. Mantenius Sabinus..... 538, 631
L. Mussius Aemilianus *signo* Aegippius..... 635
L. Naevius Quadratianus 536, 636
L. Papius Pacatianus 641
(L.?) Septimius Bassianus Caracalla 650
L. Valerius Claudius Acilius Priscillianus Maximus
..... 305, 545, 660
Laelianus 25, 26, 130, 131, 165, 173, 187, 205, 212,
232, 246, 284, 306, 309, 320, 323, 342, 347,
439, 477, 518, 551, 577, 658, 709, 713, 766
Lambaesis 507
Lauriacum 507, 509
Legio ..126, 199, 281, 282, 284, 288, 289, 290, 292,
294, 473, 477, 479, 486, 491, 507, 508, 509,
510, 511, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519,
520, 521, 523, 525, 646
Libye 527
Licinianus..... 78, 79, 118, 308, 560, 561, 662
Licinii-Egnatii 173
Licinius 49, 50, 91, 92, 93, 136, 137, 148, 167, 175,
183, 185, 191, 215, 216, 222, 237, 240, 250,
252, 267, 271, 276, 277, 293, 307, 308, 325,
332, 333, 334, 342, 343, 345, 351, 356, 360,
376, 379, 384, 385, 404, 405, 409, 412, 413,
431, 442, 455, 456, 471, 483, 487, 488, 515,
527, 528, 529, 531, 545, 547, 549, 558, 559,
560, 561, 568, 573, 583, 591, 606, 609, 610,
615, 619, 621, 624, 626, 627, 628, 630, 632,
634, 638, 640, 642, 644, 649, 662, 663, 748,
749, 755, 760, 763
Lucanie..... 184, 569, 630
Lucerius Verinus 308, 560, 628
Lucianus556, 628, 629, 632, 633
Lucius Marius Maximus Perpetuus Aurelianus 633

Lucius Annianus303, 305, 546, 568
Lucius Fabius Cilo Septiminius Catinius Lepidus
Fulcinianus 607
Lucius Novius Rufus.....536, 539, 637
Lucius Septimius Severus 535, 652
Lucius Valerius Valerianus.....309, 536, 664
Lucius Vorenus 192
Lugdunum 509, 633
Lydios 273
Lyon.....44, 106, 176, 180, 196, 207, 214, 216, 260,
281, 282, 283, 284, 285, 288, 289, 290, 292,
293, 294, 298, 365, 366, 396, 400, 424, 431,
466, 467, 469, 471, 473, 478, 481, 483, 484,
486, 509, 524, 526, 527, 528, 614, 621, 625,
633, 650, 651, 679, 700, 709, 724, 726, 732,
742, 751, 753, 757, 758
Lyonnaise III..... 531

M

M(arcus) Cneus Licinius Rufinus 626
M. Aedinius Julianus 547, 566
M. Annius Florianus 570
M. Antonius Gordianus Sempronianus Romanus
Africanus (iunior)..... 571
M. Antonius Gordianus Sempronianus Romanus
Africanus (senior)..... 570
M. Aurelius (Maus[aeus ?]) Carausius..... 577
M. Aurelius Apollinaris241, 313, 540, 573
M. Aurelius Carus..... 574
M. Aurelius Marius 577
M. Aurelius Probus 579
M. Aurelius Sabinus Iulianus 580
(M. Aurelius ?) Valentinianus Fermilianus 558, 659
M. Aurelius Valerius Maxentius308, 556, 581
M. Aurelius Valerius Maximianus.....308, 557, 582
M. Calpurnius Caelianus.....256, 306, 319, 549, 589
M. Cassianus Latinus Postumus 589
M. Clodius Pupienus Maximus.....305, 545, 596
M. Domitius Valerianus 546, 605
M. Oclatinus Adventus163, 164, 242, 317, 327,
486
M. Rossius Vitulus.....239, 303, 309, 312, 313, 537,
612, 647
M. Simplicinius Genialis ...232, 286, 310, 472, 474,
517, 584, 655
Macedo.....126, 245, 270, 544, 629, 646
Macédoine..42, 78, 79, 98, 118, 130, 144, 283, 517,
529, 536, 548, 551, 560, 626, 659
Macrien 66, 85, 97, 98, 99, 129, 130, 153, 158, 176,
187, 188, 214, 223, 224, 226, 229, 246, 252,
255, 286, 322, 329, 332, 344, 351, 355, 356,
365, 370, 402, 439, 445, 459, 586, 611, 612,
639, 705, 706, 764
Macrin 13, 44, 71, 72, 111, 112, 113, 114, 117, 122,
155, 159, 160, 162, 181, 188, 199, 203, 211,
218, 225, 229, 230, 234, 236, 237, 241, 243,
250, 262, 266, 295, 300, 310, 322, 326, 327,
329, 332, 335, 343, 347, 348, 349, 352, 355,
363, 368, 369, 377, 384, 398,446, 510, 540, 541,

- 579, 592, 614, 615, 618, 622, 639, 640, 682, 683, 763
- Maecilius Hilarianus559, 561, 630, 641
- Manche.....233, 299, 320, 436, 578
- Manilius Rusticianus.....258, 259, 556, 631
- Mar. Martinianus..... 561, 632
- Mar. Silbannacus..... 78, 80, 118
- Marc Aurèle ...57, 68, 139, 140, 163, 164, 175, 178, 180, 210, 283, 292, 362, 363, 375, 376, 382, 384, 387, 403, 417, 429, 441, 442, 443, 444, 446, 454, 456, 459, 462, 474, 485, 486, 577, 633, 652, 655
- Marcellianus.....313, 556, 629, 632, 633
- Marcellus.....73, 313, 411, 556, 615, 618, 629, 632, 633, 656
- Marcellus Caesar..... 73, 656
- Marcianus.....54, 241, 293, 412, 419, 434, 518, 552, 575, 576, 584, 602, 617
- Marcus Claudius Agrippa .112, 241, 310, 510, 540, 592, 666
- Marcus Aemilius Aemilianus..... 567
- Marcus Opellius Macrinus 639
- Margus 523
- Marinianus58, 161, 174, 477
- Marius ..41, 46, 68, 83, 84, 105, 106, 111, 112, 118, 130, 131, 161, 163, 165, 187, 202, 240, 289, 303, 304, 309, 320, 323, 332, 335, 339, 347, 350, 351, 391, 429, 471, 518, 537, 551, 577, 593, 633, 665, 709, 715, 766
- Marseille185, 237, 527, 583
- Maxence.....31, 32, 49, 50, 103, 119, 135, 136, 166, 175, 183, 184, 185, 191, 213, 221, 222, 230, 231, 234, 236, 237, 246, 247, 250, 258, 261, 266, 267, 272, 296, 308, 318, 328, 329, 330, 331, 337, 342, 343, 345, 346, 347, 348, 356, 361, 365, 366, 370, 371, 383, 385, 388, 401, 427, 439, 442, 475, 488, 526, 527, 528, 531, 556, 569, 581, 583, 591, 599, 601, 610, 631, 632, 633, 641, 650, 658, 660, 663, 744, 745, 764
- Maximin Daia 31, 91, 136, 663
- Maximin le Thrace.....11, 13, 21, 23, 27, 28, 29, 33, 41, 47, 51, 62, 82, 94, 104, 138, 139, 158, 177, 186, 198, 203, 213, 218, 231, 240, 244, 253, 254, 256, 262, 266, 268, 269, 288, 296, 305, 310, 313, 317, 318, 325, 326, 327, 333, 337, 341, 348, 352, 355, 364, 373, 385, 394, 398, 406, 409, 417, 418, 423, 425, 426, 428, 429, 432, 439, 442, 443, 446, 482, 512, 571, 572, 587, 588, 597, 605, 614, 625, 626, 627, 629, 635, 643, 646, 648, 654, 657, 661, 688, 689
- Mayence.....25, 26, 42, 84, 157, 173, 212, 232, 261, 348, 387, 480, 645
- Méates..... 109, 122
- Melitène 508
- Mémor..... 99, 100, 118
- Menander34, 35, 194, 398, 412, 561, 633, 634
- mer Egée 153, 240, 436
- mer Noire240, 321, 322, 436, 491
- Mésichè 170, 176
- Mésie25, 79, 92, 127, 128, 129, 144, 152, 164, 169, 199, 203, 208, 214, 227, 257, 284, 285, 292, 293, 298, 307, 318, 325, 395, 396, 421, 457, 507, 512, 513, 514, 515, 517, 523, 529, 531, 535, 536, 537, 547, 549, 550, 567, 575, 576, 581, 594, 605, 607, 608, 610, 616, 620, 633, 634, 642, 644, 646, 651, 657
- Mésopotamie.....71, 72, 73, 74, 106, 117, 122, 124, 132, 144, 168, 198, 208, 214, 244, 262, 272, 276, 295, 321, 422, 429, 509, 510, 511, 514, 519, 521, 524, 527, 530, 533, 538, 543, 620, 621, 639, 664, 765
- Milan 53, 80, 91, 130, 136, 184, 185, 190, 207, 222, 261, 281, 407, 445, 468, 475, 476, 480, 584, 610, 663, 700, 711, 712
- Misène..... 414, 512
- Mnestheus 58
- Mogontiacum42, 125, 130, 131, 323, 331, 507, 511, 518, 525, 568, 625, 658, 659
- Mucapor 58, 60
- N*
- Narsès 176
- Néron228, 339, 411, 450
- Nerva..... 178, 363
- Nicopolis.....508, 514, 518, 521, 657
- Nicrotis..... 71
- Nisibe 530
- Noricum Ripensis..... 532
- Norique 125, 128, 133, 144, 151, 174, 212, 293, 325, 507, 509, 514, 522, 532, 549, 554, 574, 621, 626, 663
- Novae507, 513, 514
- Noviodunum507, 514, 532
- Numidie 155, 203, 231, 274, 288, 319, 394, 414, 425, 443, 484, 507, 512, 514, 526, 536, 557, 559, 571, 572, 579, 582, 588, 591, 594, 598, 601, 608, 615, 617, 636, 637, 647, 650, 660, 663
- O*
- Octavianus ..289, 418, 425, 429, 559, 637, 638, 643
- Odenath.....100, 514, 516
- osrhoéniens 126, 186, 218, 245, 269, 270, 440, 544, 629, 646
- Ostie.....69, 239, 257, 309, 385, 440, 450, 538, 613, 620, 631, 635, 636
- Ostrogotha..... 273
- Ovinus Gallicanus..... 559, 640
- P*
- P. Aelius Severianus Maximus257, 536, 566
- P. C(assius) Regalianus..... 646
- P. Licinius Valerianus 627
- P. Valerius Comazôn 219, 661
- Pacatianus78, 127, 152, 164, 170, 172, 181, 186, 208, 209, 223, 227, 246, 259, 262, 263, 307, 325, 337, 338, 343, 347, 360, 364, 395, 430, 538, 548, 557, 594, 599, 635, 641, 692, 766
- Palestine89, 107, 132, 214, 294, 443, 482, 550, 558, 610, 614, 659, 664

- Palmyre 117, 131, 174, 183, 226, 227, 231, 240, 255, 256, 261, 271, 272, 276, 292, 294, 321, 387, 424, 427, 445, 465, 476, 477, 487, 519, 520, 521, 548, 550, 552, 638, 639, 649, 653, 655
- Pannonie. 25, 97, 117, 121, 127, 128, 129, 131, 133, 136, 144, 152, 180, 181, 208, 214, 227, 228, 231, 239, 245, 249, 253, 273, 285, 292, 293, 296, 298, 335, 342, 364, 377, 382, 395, 396, 423, 427, 457, 507, 511, 513, 514, 515, 517, 518, 520, 522, 528, 529, 530, 533, 535, 548, 549, 550, 552, 554, 560, 561, 574, 579, 592, 593, 594, 600, 601, 602, 607, 616, 621, 625, 630, 635, 646, 647, 652, 659, 664, 694, 719
- Papinien 162, 194, 604, 640
- Parthes 71, 122, 174, 233, 422
- Périnthe 261, 537, 566
- Perses . 62, 64, 74, 81, 124, 134, 151, 170, 175, 176, 226, 229, 235, 265, 276, 285, 295, 315, 321, 388, 409, 422, 423, 425, 426, 444, 445, 514, 548, 549, 550, 586, 610, 612, 627, 639, 663
- Pertinax 27, 30, 63, 68, 69, 70, 75, 120, 121, 180, 189, 199, 228, 230, 232, 234, 236, 239, 244, 252, 253, 267, 272, 273, 274, 292, 299, 327, 332, 335, 378, 417, 448, 466, 474, 483, 507, 535, 566, 568, 645, 656
- Pescennius Niger.... 25, 30, 105, 121, 180, 181, 191, 198, 240, 250, 252, 254, 255, 257, 262, 263, 294, 302, 309, 322, 343, 344, 345, 346, 347, 352, 353, 355, 369, 377, 378, 379, 400, 467, 478, 538, 539, 572, 593, 598, 603, 607, 630, 632, 633, 638, 641, 642, 647, 651, 664, 675, 676, 677
- Petronius Annianus 559, 642
- Petronius Probianus..... 559, 643
- Peucetius 240, 558, 644
- Phénicie..... 132, 214, 305, 530, 604, 648, 727
- Philae 531
- Philippe l'Arabe 13, 28, 30, 51, 62, 78, 117, 118, 127, 152, 153, 164, 169, 170, 181, 195, 196, 197, 201, 203, 205, 208, 223, 226, 235, 263, 274, 306, 321, 330, 382, 389, 391, 395, 396, 401, 402, 406, 407, 409, 410, 417, 423, 425, 426, 430, 433, 435, 439, 440, 448, 482, 485, 513, 594, 595, 635
- Philippe le Jeune 173, 401
- Philippopolis 165, 169, 235, 402, 425, 448, 485, 575, 576
- Phrygie 197, 200, 293, 389, 396, 601, 609, 662
- Pison..... 99, 118
- Pont Milvius..... 216, 531, 569, 582
- Pont-Bithynie 514, 611
- Pontus Polemoniacus 532
- Porsenna 176
- Postumus .. 22, 25, 26, 32, 54, 56, 82, 83, 97, 98, 99, 129, 130, 131, 152, 156, 157, 165, 173, 182, 190, 191, 212, 223, 226, 232, 233, 243, 266, 267, 270, 271, 274, 281, 284, 286, 287, 289, 290, 306, 309, 318, 319, 323, 330, 337, 342, 344, 345, 347, 348, 367, 370, 371, 373, 381, 399, 418, 440, 441, 444, 449, 459, 468, 475, 480, 487, 517, 518, 550, 577, 584, 589, 616, 655, 658, 709, 711, 712, 713, 715, 764
- Potaissa 507, 513, 514
- prétoriens . 21, 27, 30, 32, 42, 45, 55, 68, 69, 70, 71, 75, 76, 77, 78, 80, 95, 96, 97, 103, 104, 106, 110, 112, 113, 114, 120, 121, 122, 123, 124, 126, 127, 135, 144, 147, 148, 155, 159, 160, 162, 189, 195, 202, 208, 209, 210, 211, 213, 218, 219, 228, 230, 232, 234, 235, 236, 241, 242, 244, 245, 246, 252, 253, 258, 261, 262, 263, 266, 267, 272, 273, 274, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 317, 318, 321, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 335, 364, 370, 371, 372, 377, 378, 383, 394, 408, 434, 440, 457, 488, 509, 523, 524, 526, 535, 540, 542, 543, 556, 564, 568, 572, 573, 576, 578, 581, 584, 587, 597, 604, 617, 629, 631, 632, 633
- Priscus 28, 78, 79, 80, 118, 164, 170, 226, 391, 417, 430, 547, 548, 566, 643
- Probus 14, 60, 61, 62, 64, 66, 82, 88, 89, 90, 100, 101, 102, 103, 119, 132, 133, 153, 158, 161, 163, 166, 167, 171, 187, 188, 200, 202, 203, 204, 205, 220, 224, 227, 238, 244, 246, 256, 266, 270, 273, 276, 289, 291, 293, 299, 302, 310, 311, 319, 320, 322, 325, 332, 333, 335, 344, 345, 346, 349, 351, 365, 377, 378, 379, 380, 387, 388, 394, 395, 396, 397, 399, 401, 408, 409, 415, 416, 423, 427, 428, 430, 431, 432, 433, 436, 437, 440, 441, 445, 452, 453, 473, 474, 476, 480, 485, 487, 520, 521, 522, 523, 538, 552, 553, 554, 570, 574, 575, 576, 579, 580, 581, 582, 586, 623, 645, 663, 727, 729, 730, 732, 766
- Proculus 133, 153, 187, 223, 224, 299, 309, 319, 323, 337, 346, 389, 433, 522, 546, 554, 562, 586, 622, 623, 645, 654, 730, 766
- Propontide 182
- Publius Cornelius Anullinus 536, 598
- Publius Septimius Geta 535, 651
- Pupien 95, 97, 104, 126, 127, 195, 207, 209, 211, 253, 258, 275, 305, 327, 332, 333, 334, 362, 364, 376, 378, 379, 380, 384, 443, 512, 597, 660
- Q**
- Q. Aemilius Laetus 69, 535, 567
- Q. Axius Aelianus 311, 547, 585
- Q. Valerius 546, 660
- Q. Venidius Rufus Marius Maximus L. Calvinianus 665
- Quades 57, 283, 647
- Quartinus 52, 53, 126, 186, 245, 261, 269, 440, 544, 629, 646, 766
- Quietus 173, 281, 352, 356, 377, 402, 445, 477, 481, 517, 549, 550, 586, 611, 612, 613, 636, 639, 703, 705, 706, 707
- Quintilien 131, 166, 219, 220, 259, 518
- Quintus Aurelius Polus Terentianus 645
- R**
- Raphanaea 72, 122, 123, 281, 508, 510

- Ravenne96, 126, 144, 147, 414, 508, 512
 Régalianus.....97, 129, 152, 227, 273
 Regina Castra..... 507
 Rhétie. 125, 126, 128, 133, 144, 151, 152, 169, 174,
 177, 189, 190, 211, 244, 286, 293, 304, 310,
 325, 507, 511, 512, 514, 515, 517, 522, 533,
 549, 550, 554, 574, 584, 589, 598, 620, 621,
 627, 633, 655
 Rhin 22, 24, 30, 42, 82, 85, 121, 136, 144, 152, 164,
 165, 182, 190, 211, 214, 226, 233, 240, 249,
 253, 289, 290, 291, 295, 299, 300, 307, 316,
 321, 322, 323, 324, 329, 361, 364, 367, 372,
 424, 439, 440, 445, 447, 458, 511, 512, 515,
 521, 523, 526, 527, 569, 634, 643, 763, 764, 766
 Ricimer..... 64
 Rome.... 4, 11, 15, 21, 22, 24, 28, 29, 31, 32, 33, 34,
 39, 43, 44, 45, 48, 49, 54, 57, 66, 67, 69, 71, 78,
 79, 81, 89, 90, 93, 95, 96, 97, 99, 102, 103, 104,
 105, 107, 108, 117, 118, 119, 120, 121, 122,
 123, 124, 126, 127, 135, 143, 144, 150, 151,
 159, 161, 162, 167, 168, 169, 170, 172, 177,
 178, 180, 181, 188, 194, 198, 201, 202, 204,
 207, 210, 211, 213, 219, 221, 222, 223, 226,
 227, 231, 234, 235, 236, 238, 239, 246, 247,
 248, 249, 251, 252, 253, 254, 255, 257, 258,
 262, 263, 268, 269, 275, 281, 282, 284, 287,
 288, 289, 290, 292, 294, 295, 296, 298, 300,
 301, 303, 305, 309, 312, 316, 318, 327, 331,
 332, 340, 342, 344, 345, 346, 348, 350, 351,
 356, 363, 365, 366, 370, 371, 375, 376, 377,
 379, 380, 381, 383, 384, 385, 386, 387, 388,
 393, 400, 402, 405, 406, 408, 409, 413, 414,
 421, 422, 423, 425, 426, 429, 430, 433, 434,
 437, 438, 440, 441, 443, 444, 445, 446, 447,
 448, 450, 451, 452, 453, 454, 459, 464, 465,
 466, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475,
 476, 478, 479, 481, 482, 483, 484, 485, 486,
 487, 488, 489, 490, 507, 508, 509, 510, 511,
 512, 513, 514, 520, 524, 526, 536, 539, 545,
 556, 559, 560, 566, 567, 569, 570, 571, 572,
 574, 575, 577, 578, 579, 580, 581, 583, 584,
 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593,
 594, 595, 596, 597, 598, 601, 602, 603, 605,
 606, 607, 608, 611, 612, 613, 614, 616, 617,
 618, 619, 620, 621, 622, 625, 626, 627, 628,
 630, 631, 633, 635, 636, 637, 638, 639, 640,
 641, 642, 643, 644, 645, 646, 648, 649, 650,
 651, 652, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 661,
 662, 663, 664, 665, 667, 669, 670, 672, 673,
 674, 677, 682, 684, 685, 686, 688, 690, 692,
 694, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 705, 717,
 719, 724, 726, 727, 732, 739, 742, 744, 746,
 751, 753, 757, 758, 763, 764, 765
 Rutilius Pudens Crispinus305, 545, 648, 657
 S
 Sabinianus.....242, 366, 547, 562, 649
 Sabinus..... 117, 133, 187, 311, 326, 345, 347, 361,
 365, 370, 421, 522, 547, 548, 558, 559, 580,
 614, 632, 648, 649
 Sabinus Iulianus .133, 187, 326, 345, 347, 361, 365,
 370, 522, 580
 Sagitariis Osdroenis..... 512
 Sallustius.....73, 617, 656
 Salonin129, 152, 161, 168, 174, 182, 232, 271, 338,
 402, 616, 655
 Samosate 129, 508, 516, 519, 521, 612
 Sapor.....82, 174, 477, 514, 516, 585
 Sarmates.....57, 128, 137, 152, 388, 602, 610
 Satala.....508, 516, 519
 Saxa Rubra.....105, 108, 117, 400
 Scaptopara.....196, 197, 199, 389
 Scironius Pasicrates 557, 650
 Scythos 153
 Scythia 531, 532
 Seleuceia 530
 Séleucie..... 135, 508, 510, 516, 519, 521, 524, 606
 Seleucus 73, 656
 Sémiramis 71
 Senecio..... 92
 Septime Sévère 12, 24, 25, 30, 43, 44, 45, 69, 71,
 97, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 113,
 114, 121, 122, 139, 140, 148, 154, 155, 157,
 158, 159, 162, 163, 164, 167, 168, 174, 180,
 189, 191, 195, 198, 202, 205, 210, 213, 218,
 219, 225, 228, 229, 231, 233, 236, 239, 240,
 244, 248, 249, 250, 251, 252, 254, 257, 258,
 261, 264, 268, 272, 273, 295, 297, 298, 302,
 304, 309, 311, 326, 332, 334, 335, 339, 342,
 343, 344, 345, 347, 350, 351, 352, 355, 357,
 366, 376, 377, 378, 382, 383, 384, 387, 388,
 400, 401, 406, 407, 411, 414, 417, 419, 422,
 423, 429, 430, 434, 436, 438, 443, 447, 448,
 449, 450, 451, 454, 455, 470, 472, 473, 484,
 508, 509, 536, 538, 539, 566, 567, 572, 575,
 593, 594, 595, 596, 597, 599, 603, 604, 607,
 608, 612, 613, 620, 621, 626, 630, 632, 633,
 637, 638, 642, 643, 645, 647, 651, 652, 653,
 661, 664, 665, 667, 670, 671, 674
 Septimia Zenobia475, 649, 650
 Septiminus40, 119, 159, 607
 Septimius Odaenathus.....255, 307, 550, 638
 Septimius Zabbaeus 653
 Septimius Zabdus 653
 Sequania.....525, 530, 531
 Sévère Alexandre 33, 41, 44, 72, 73, 74, 75, 108,
 124, 160, 163, 164, 169, 175, 179, 181, 195,
 199, 201, 204, 205, 209, 213, 218, 219, 235,
 236, 237, 244, 245, 247, 253, 254, 266, 269,
 272, 273, 278, 281, 304, 307, 327, 329, 330,
 333, 345, 348, 349, 351, 352, 355, 364, 366,
 367, 372, 373, 377, 378, 379, 385, 386, 390,
 403, 411, 421, 423, 430, 439, 443, 459, 479,
 510, 511, 514, 543, 569, 579, 585, 588, 602,
 604, 614, 617, 619, 625, 633, 634, 643, 646,
 648, 662, 664, 686
 Sévère II..... 175, 222, 237, 247, 258, 266, 327, 405,
 409, 526
 Sextus Cadius Clementinus Priscilianus 590
 Singara276, 511, 516, 519, 530

Singidunum507, 513, 514, 515, 517
 Siscia ..405, 407, 522, 580, 717, 718, 719, 724, 734,
 755, 757, 758
 Sosius Falco 69, 189
 Sossianus Hierocles.....468, 558, 655, 656
 Sponsianus 78, 81, 118
 Suse232
 ...s Verus 541, 666
 Syrie25, 28, 73, 88, 89, 100, 104, 106, 107, 112,
 117, 121, 122, 123, 124, 127, 132, 133, 135,
 136, 144, 155, 174, 180, 183, 187, 204, 208,
 214, 220, 240, 249, 251, 254, 255, 260, 263,
 272, 294, 300, 305, 310, 314, 316, 321, 329,
 342, 366, 372, 377, 449, 452, 464, 468, 486,
 487, 508, 510, 511, 514, 516, 519, 520, 521,
 524, 527, 528, 530, 537, 538, 544, 550, 553,
 555, 558, 562, 570, 572, 579, 603, 604, 606,
 607, 614, 619, 620, 623, 628, 630, 633, 638,
 639, 642, 648, 649, 652, 653, 654, 655, 656,
 659, 665, 666, 727, 765, 766

T

T (?) Fulvius Macrianus senior 612
 T. Clodius Saturninus Fidus 547, 598, 608
 T. Fulvius Iunius Macrianus iunior 611
 T. Fulvius Iunius Quietus 611
 Tacite44, 45, 46, 58, 60, 63, 64, 88, 89, 90, 100,
 132, 157, 165, 194, 204, 220, 228, 246, 271,
 302, 322, 332, 376, 377, 379, 393, 402, 405,
 411, 422, 466, 472, 520, 521, 570, 579
 Tarraconaise507, 536, 539, 559, 624
 Tarse.....89, 570, 579, 663
 Taurinus73, 314, 544, 656
 Taurinus/Uranus Antoninus 656
 Taurunum 507, 514
 Tausius 535, 656
 Tétricus83, 85, 87, 131, 146, 165, 225, 226, 265,
 289, 323, 388
 Tetricus II..... 219
 Thébaïde I 532
 Thébaïde II 531
 Théocritus 114
 Théodose Ier..... 64, 437, 446
 Théodotus.....99, 129, 224, 266
 Thessalonique92, 137, 240, 343, 381, 405, 488,
 560, 609, 755, 757, 758
 Thrace58, 60, 79, 118, 119, 152, 155, 169, 197,
 199, 203, 255, 305, 318, 333, 342, 389, 406,
 433, 508, 512, 514, 523, 529, 531, 532, 538,
 547, 548, 561, 562, 572, 575, 583, 593, 598,
 600, 608, 611, 613, 625, 632, 639, 648, 654,
 661, 663
 Thysdrus..... 94, 545
 Ti. Claudius Marinus Pacatianus..... 594
 Ti. Claudius Xénophon 595
 Ti. Manilius Fuscus 537, 630
 Tibère 12, 45, 167, 292, 438
 Tiberius Claudius Attalus Paterclianus 592
 Tiberius Claudius Candidus 304, 537, 593
 Tiberius Claudius Claudianus 538, 594

(Ti ?) Pollienus Auspex 644
 Titius (?) Quartinus 646
 Titus Pullo..... 192
 Trachonitide 226
 Trajan30, 78, 79, 152, 156, 161, 162, 167, 181, 182,
 185, 187, 194, 199, 203, 218, 219, 242, 273,
 275, 292, 341, 350, 364, 383, 399, 402, 403,
 409, 418, 422, 424, 426, 430, 438, 439, 440,
 443, 444, 446, 482, 483, 487, 513, 585, 627,
 635, 669, 694, 695
 Trajan Dèce30, 78, 79, 152, 156, 161, 181, 182,
 185, 187, 199, 203, 219, 242, 273, 275, 341,
 350, 364, 383, 399, 402, 403, 409, 418, 426,
 430, 438, 439, 440, 443, 444, 482, 513, 627,
 635, 694, 695
 Trapézonte508, 516, 521
 Trapezus..... 532, 582
 Trébonien Galle25, 26, 30, 32, 79, 81, 152, 153,
 161, 169, 177, 182, 211, 212, 225, 227, 324,
 389, 402, 407, 423, 439, 443, 444, 446, 472,
 514, 567, 627
 Trèves 42, 83, 86, 87, 212, 221, 323, 344, 346, 356,
 365, 366, 388, 405, 438, 518, 519, 600, 619,
 713, 715, 721, 742, 751, 753, 757, 758
 Triarius Maternus Lascivius..... 68, 244
 Troesmis..... 531
 Turin 261, 584
 Tyane 89, 214, 232, 271, 520, 521

U

Ulpien75, 77, 78, 124, 195, 196, 198, 261, 272,
 371, 391, 412, 413, 484, 543, 604, 606
 Ulpius Alenus 556, 658
 Uranus Antoninus73, 78, 81, 99, 127, 166, 187,
 218, 223, 226, 246, 256, 265, 314, 321, 322,
 329, 330, 343, 344, 345, 355, 365, 366, 373,
 468, 514, 544, 548, 619, 656, 696
urbaniciani245, 260, 265, 272, 295, 540
 Urbanus40, 119, 634

V

Va Iovia.....528, 529, 533
Va Macedonica ..214, 284, 292, 507, 513, 514, 528,
 536
Va Parthica 526, 533
 Vaballath.... 131, 183, 226, 241, 266, 276, 356, 445,
 649
 Valens42, 78, 79, 80, 97, 98, 99, 100, 118, 130,
 172, 187, 223, 224, 246, 262, 263, 275, 283,
 307, 324, 325, 373, 417, 418, 517, 527, 551,
 560, 583, 584, 659, 755, 756, 766
 Valentinien Ier64, 196, 207, 214, 216, 282, 283,
 284, 285, 288, 289, 290, 292, 294, 424, 431,
 471, 478, 481, 483, 486, 524, 526, 527, 528
 Valeria.....289, 507, 509, 523, 525, 528, 533
 Valérien..23, 33, 46, 47, 56, 57, 78, 80, 82, 97, 128,
 129, 130, 146, 152, 161, 164, 170, 172, 174,
 176, 177, 182, 185, 187, 190, 191, 210, 211,
 212, 219, 224, 227, 229, 242, 246, 251, 253,
 255, 256, 265, 270, 275, 276, 283, 285, 291,

293, 307, 316, 319, 321, 323, 324, 325, 326,
 330, 332, 337, 341, 342, 343, 344, 346, 347,
 348, 349, 350, 351, 352, 355, 360, 363, 365,
 368, 370, 377, 389, 390, 399, 402, 407, 408,
 410, 415, 418, 419, 420, 425, 426, 434, 439,
 440, 443, 444, 445, 446, 471, 472, 475, 477,
 514, 515, 516, 549, 550, 567, 585, 586, 588,
 589, 602, 612, 616, 619, 627, 628, 636, 639,
 646, 654, 700, 701, 703, 763
 Valerius Diogenes 558, 662
 Valerius Victorinianus 562, 665
 Vandales 153, 170, 440
 Varus 167, 424
 Vérone 63, 261, 438, 556
 Vetera Castra 212, 507
Via Ferrata .214, 508, 516, 519, 520, 521, 524, 527
Via Herculia 285, 292, 528, 529, 533
Via Parthica 526, 527, 533
Via Victrix 289, 290, 507, 509, 523, 525, 528
 Victorinus 49, 84, 85, 86, 87, 102, 103, 119, 131,
 157, 160, 165, 214, 226, 231, 233, 237, 281,
 320, 340, 357, 399, 401, 518, 552, 622
VIIa Claudia 214, 284, 292, 396, 507, 509, 513,
 514, 515, 517, 523, 526
VIIa Gemina 288, 298, 507, 508, 525, 528, 536,
 539, 624, 637
VIIIa Augusta 214, 285, 290, 291, 507, 509, 523,
 525, 526, 528
 Viminacium 325, 507, 513, 514, 515, 517, 692, 698,
 699, 700, 701, 702
 Vindobona 507, 513, 514, 517
 Volsques 192

X

Xa Fretensis 294, 508, 509, 516, 519, 520, 521, 527
Xa Gemina 292, 507, 513, 514, 517, 528, 537
XIa Claudia 214, 284, 292, 507, 513, 514, 526, 528,
 529, 535, 607
XIIa Fulminata ... 274, 508, 516, 519, 520, 528, 530,
 605
XIIa Victrix 274, 430, 530
XIIIa Gemina 214, 284, 292, 507, 513, 514, 536,
 537, 630
XIIIa Gemina 214
XIVa Gemina 507, 513, 514, 517, 528
XVa Apollinaris .. 294, 305, 508, 516, 519, 520, 528,
 648
XVIa Flavia 294, 414, 508, 516, 519, 520, 521, 527,
 607
XXa Valeria Victrix 289, 507, 509, 523
XXIIa Primigenia 173, 212, 291, 298, 323, 396,
 457, 507, 518, 523, 525, 528, 569
XXXa Ulpia Victrix 164, 173, 212, 291, 507, 518,
 523, 551, 634, 658

Z

Zabbaeus 166, 241, 313, 553, 653, 654
 Zabdus 166, 241, 313, 519, 552, 653, 654
 Zénobie 131, 166, 183, 191, 214, 223, 226, 240,
 241, 255, 256, 257, 266, 271, 275, 276, 294,
 299, 314, 321, 322, 329, 344, 352, 356, 365,
 366, 367, 369, 388, 487, 519, 520, 552, 576,
 623, 649, 653, 654, 722, 763
 Zénon 64
 Zeugma 72, 508, 516, 519, 521

Annexe I : unités rebelles et foyers insurrectionnels, les nouvelles légions au IIIe siècle et au début du IVe siècle.

Date et foyer originel de la révolte ; lieu où se trouve l'empereur « légitime »	Unités impliquées et lieu de cantonnement	Unités et provinces ralliées, date
Rome, 3 janvier 193 H. Pertinax à Rome	Cohortes prétoriennes Rome	
Rome, début mars 193 H. Pertinax à Rome	<i>idem</i>	
Rome, 28 mars 193 H. Pertinax à Rome	<i>idem</i>	Soldats des <i>equites singulares augusti</i> (?), 28 mars 193
Pannonie Sup., avril 193 D. Julianus à Rome	<i>Legio Xa Gemina</i> Pannonie Sup. Vindobona <i>Legio XIVa Gemina</i> Carnuntum <i>Legio Ia Adjutrix</i> Brigetio	<i>Legio IIa Adjutrix</i> Pannonie Inf., Aquincum <i>Classis Pannonica</i> Taurunum <i>Legio IVa Flavia Felix</i> Mésie Sup., Singidunum <i>Legio VIIa Claudia</i> Viminacium <i>Legio Ia Italica</i> Mésie Inf., Novae <i>Legio XIa Claudia</i> Durostorum <i>Classis Moesica</i> Noviodunum <i>Legio Va Macedonica</i> Dacie, Potaissa <i>Legio XIIIa Gemina</i> Apulum <i>Legio IIIa Italica</i> Rhétie, Regina Castra <i>Legio IIa Italica</i> Norique, Lauriacum <i>Legio XXXa Ulpia Victrix</i> Germ. Inf., Vetera Castra <i>Legio Ia Minervia</i> Bonna <i>Classis Germanica</i> Alteburg (Col.Agrip.) <i>Legio XXIIa Primigenia</i> <i>Legio VIIIa Augusta</i> Germ. Sup., Mogontiacum Argentorate (Avril 193)

				<i>Legio XXa Valeria Victrix</i> <i>Legio VIa Victrix</i> <i>Legio IIa Augusta</i> <i>Classis Britannica</i> <i>Legio VIIa Gemina</i> (?) <i>Legio IIIa Augusta</i> <i>Legio IIIa Cyrenaica</i> (?) <i>Classis Ravennas</i>	Bretagne Gaule Belg. Tarraconaise Numidie Arabie Italie	Deva Eburacum Isca Silurum Gesoriacum Legio Lambaesis Bostra Avril/mai 193 Ravenne mai 193
--	--	--	--	--	--	---

Aux provinces indiquées ci-dessus et aux unités qui y sont stationnées, il faut ajouter l'Afrique proconsulaire (cohorte urbaine de Carthage ; mai 193 ?), la Dalmatie et peut-être les provinces gauloises eu égard au ralliement de C. Albinus et ses légions bretonnes. Sur la composition des corps de bataille engagés par Septime Sévère contre D. Julianus et contre P. Niger voir J. Rodriguez Gonzales, *Historia de las legiones romanas*, Madrid, 2003, vol II, p. 728.

Antioche, Syrie, avril 193 D. Julianus à Rome	<i>Legio IIIa Gallica</i> <i>Legio IVa Scythica</i> <i>Legio XVIa Flavia</i> <i>Classis syriaca</i> (?)	Syrie	Raphanaea Zeugma Samosate Séleucie	<i>Legio VIa Ferrata</i> <i>Legio Xa Fretensis</i> <i>Legio IIa Traiana</i> <i>Classis Alexandrina</i>	Syrie-Palest. Egypte	Caparcotna Aelia capit. Avril 193 ? Nicopolis Alexandrie Avril/mai 193
---	--	-------	---	---	---------------------------------	---

On ne connaît pas le parti adopté par la *Classis pontica* (bases de Cyzique et de Trapézonte) la *Legio XVa Apollinaris* (Satala) et par la *Legio XIIIa Fulminata* (Melitène) toutes deux cantonnées en Cappadoce. Toutefois, on a peine à imaginer le gros des forces nigériennes s'avancer vers la Thrace en laissant sur ses arrières une telle force armée. Sans doute le ralliement des deux légions, ainsi que les troupes auxiliaires qui les accompagnent a-t-il un peu tardé. Ce contretemps expliquerait peut-être pourquoi l'offensive de P. Niger vers l'Italie fut plus lente à se mettre en marche que celle de S. Sévère. La même question se pose pour la *IIIa Cyrenaica*. En effet si celle-ci a, comme le gouverneur de la province d'Arabie, épousé le parti sévérien, on peut se demander pourquoi les « nigériens » n'attaquent-ils pas cette force armée qui représente une menace sur leurs arrières. Mais, dans ce cas précis, ne peut-on faire le parallèle avec la *VIIa Gemina* qui, en 195/196, adopta une attitude contraire à celle du gouverneur de la province ? Reste alors à expliquer pourquoi P. Aelius Severus Maximus ne fut pas inquiété. Sur la composition du corps de bataille engagé par P. Niger voir J. Rodriguez Gonzales, *Historia de las legiones romanas*, Madrid, 2003, vol II, p. 728.

Date et foyer originel de la révolte ; lieu où se trouve l'empereur « légitime »	Unités impliquées et lieu de cantonnement			Unités et provinces ralliées, date		
Bretagne, fin 195 (?) S. Sévère en Orient	<i>Legio XXa Valeria Victrix</i> <i>Legio VIa Victrix</i> <i>Legio IIa Augusta</i> <i>Classis Britannica</i>	Bretagne Silurum Gaule. Bret. Gesor./Dobrae	Deva Eburacum Isca	<i>Cohorte urbaine</i> <i>Legio IIa Italica (?)</i> <i>Dilectus en Gaule</i>	Gaule (Lyon) Norique	Lugudunum Lauriacum

Le ralliement de la *IIIa Cyrenaica* (HA, Sév., XII, 6) à la cause de Clodius Albinus est une erreur. Voir Anne Daguet-Gagey, *Septime Sévère*, Paris, 2000, note 15 p. 470. Sur la composition du corps de bataille engagé par C. Albinus voir J. Rodriguez Gonzales, *Historia de las legiones romanas*, Madrid, 2003, vol II, p. 728.

Eburacum (?) Bretagne, 209/210 Septime Sévère en Bretagne	<p><i>Adesse omnes, imperatoremque ac tribunos, centuriones et cohortes, quibus auctoribus acciderat (Aur. Vic., 20, 25).</i></p> <p>Derrière le propos très vague de cet auteur, on peut envisager de nombreux cas de figure possible. L'empereur a mobilisé les légions de Bretagne mais également des troupes venues d'autres provinces de l'Empire (notamment celles qui lui semblaient devenues trop indisciplinées selon les dires de Dion Cassius (LXXVII, 11, 1) ainsi que des soldats d'Italie (<i>equites singulares augusti</i>, prétoriens et soldats de la <i>IIa Parthica</i>). Outre les unités nommées ci-dessus, J. Rodriguez Gonzales, <i>Historia de las legiones romanas</i>, Madrid, 2003, vol II, p. 728 mentionne des vexillations des <i>Ia Italica</i>, <i>Ia Minervia</i>, <i>IIa Italica</i>, <i>IIIa augusta</i> (?), <i>IIIa Italica</i>, <i>IIIa Flavia</i>, <i>VIIa Claudia</i>, <i>VIIIa Augusta</i>, <i>Xa Fretensis</i>, <i>XXa Primigenia</i> et <i>XXXa Ulpia</i>.</p>					
Rome, 211 Caracalla à Rome	Cohortes urbaines	Italie	Rome			
Mésopotamie, 8 avril 217 Caracalla en Orient	Prétoriens	Italie	Rome			

<i>Legio IIa Parthica</i>	Italie	Albano
<i>Classis Syriaca (?)</i>	Syrie	Séleucie

Les soldats de la flotte qui participèrent à cette révolte proviennent d'une flotte qui n'est pas identifiée avec certitude. Dans la mesure où Caracalla est en Mésopotamie, on peut imaginer qu'une flotte a été construite pour suivre la progression de l'empereur sur l'Euphrate même si ce genre d'initiative semble avoir été peu fréquent eu égard aux conditions de navigation difficiles sur ce fleuve (voir M. Reddé, *Mare Nostrum*, Rome, 1986, p. 306-307). Néanmoins, une telle hypothèse expliquerait pourquoi, très exceptionnellement, c'est un sénateur, Marcius Claudius Agrippa, qui a été placé à la tête de cette flotte éphémère et peu commune ou à la tête de la flotte entière. La question reste ouverte. Enfin, dans la mesure où ce type de flotte n'est pas appelé à durer, on peut imaginer qu'elle était rattachée à la *Classis Syriaca*

Syrie- Phoen., 16 mai 218 Macrin à Antioche	<i>Legio IIIa Gallica</i>	Syrie-Phoen. Raphanaea	<i>Legio IIa Parthica</i>	Italie/Syrie Albano, Apamée Mai 218
Syrie – Phoen., été 218 Elagabal en Orient	<i>Legio IIIa Gallica</i>	Syrie Raphanaea		
Rome, Fin 221 Elagabal à Rome	Prétoriens	Italie Rome		
Rome, 1 janvier 222 Elagabal à Rome	Prétoriens	Italie Rome		
Rome, 13 mars 222 Elagabal à Rome	Prétoriens	Italie Rome		
Rome, Fin 222, début 223 Sévère Alexandre à Rome	Prétoriens	Italie Rome		

Date et foyer originel de la révolte ; lieu où se trouve l'empereur « légitime »	Unités impliquées et lieu de cantonnement	Unités et provinces ralliées, date
Rome, printemps 223 Sévère Alexandre à Rome	Prétoriens	Italie Rome
Mésopotamie 229/230 (?) Sévère Alexandre à Rome	« Τὰ στρατιωτικὰ ». Dion Cassius (LXXX, 4, 1) est notre seule source sur ces événements. Peut-être que ces derniers ont vu l'implication de soldats des deux légions cantonnées dans la région, à savoir la <i>Legio Ia Parthica</i> (Singara) et la <i>Legio IIIa Parthica</i> (Rhesaena). Voir J. Rodriguez Gonzales, <i>Historia de las legiones romanas</i> , Madrid, 2003, vol I, p. 69.	
Syrie, 232 Sévère Alexandre en Orient	<i>ἐγένοντό τινες καὶ ἀποστάσεις στρατιωτῶν, ἀπό τε Αἰγύπτου ἐληλυθότων, ἀλλὰ μὴν καὶ τῶν κατὰ Συρίαν, καινοτομήσαι τινα ἐπιχειροῦσάντων περὶ τὴν βασιλείαν.</i> Les précisions apportées par Hérodien (VI, 4, 7) permettent d'identifier des contingents syriens et égyptiens mais l'identité des unités rebelles reste une énigme. Voir J. Rodriguez Gonzales, <i>Historia de las legiones romanas</i> , Madrid, 2003, vol II, p. 729.	
Gaule, 234 (?) Sévère Alexandre en Gaule/Germanie	<i>Ibi (in Gallia) tumultuantes legionum plerasque constantissime abiecit.</i> (Aur. Vic., 24, 3) <i>Sed cum ibi quoque seditiosas legiones comperisset, abici eas praecipit.</i> (HA, Alex, LIX, 4). Aucune source ne nous permet d'apporter plus de précision sur l'identité très floue des rebelles et toute hypothèse nous semble trop hasardeuse pour être formulée.	
Mogontiacum, Germanie Supérieure, fév. mars 235 S. Alexandre à Mogontiacum	Recrues levées en Pannonie sans doute pour la <i>IVa Italica</i> formée en 231. Voir J. Rodriguez Gonzalez, <i>Historia de la legiones romanas</i> , Madrid, 2003, vol I, p. 165.	Prétoriens Italie Rome Fév. mars 235
Germ. Sup. ou Rhétie (?), printemps 235 Maximin sur le Haut Rhin ou sur le Haut Danube	<i>Magnus [...] cum multis militibus et centurionibus.</i> (HA, Max., X, 1) ; <i>Πολλῶν ἑκατοντάρχων [...] καὶ στατιώτας τινὰς</i> (Her., VII, 1, 4-5). L'approximation géographique et la situation de conflit propice aux déplacements de troupes et à la constitution de <i>vexillationes</i> dont certaines sont venues d'Orient ne permettent pas de donner plus des précisions. Sur la composition de l'armée voir Voir J. Rodriguez Gonzales, <i>Historia de las legiones romanas</i> , Madrid, 2003, vol II, p. 729.	

Date et foyer originel de la révolte ; lieu où se trouve l'empereur « légitime »	Unités impliquées et lieu de cantonnement		Unités et provinces ralliées, date			
Germ. Sup. ou Rhétie (?), printemps 235 Maximin sur le Haut Rhin ou sur le Haut Danube	<i>Sagitariis Osdroenis</i> (HA, Max, XI, 1 ; Her, VII, 1, 9-11). Si cette révolte traduit également une jalousie entre Orientaux et Danubiens comme le suggère X. Lorient, ANRW, II, 2, p. 672-673, il est probable que les auxiliaires arméniens et parthes (Her., VII, 2, 1), dont la présence est attestée lors des combats contre les Alamans en 235-236, se soient également joints au mouvement. Mais cette hypothèse nous semble trop fragile pour que nous la retenions ici. Sur la composition de l'armée voir J. Rodriguez Gonzales, <i>Historia de las legiones romanas</i> , Madrid, 2003, vol II, p. 729.					
Afrique, (jan ?) 238 Maximin le Thrace sur le Moyen Danube (Sirmium ?)	Cohorte urbaine de Carthage	Afrique	Carthage	Prétoriens restés à Rome Cohortes urbaines Cohortes des Vigiles <i>Classis Ravenna</i> <i>Classis Misena</i> Vexillations rhénanes Recrues levées en Italie Soldats de la <i>Ila Parthica</i>	Italie Italie Italie Italie Italie Germanie Italie	Rome Rome Rome Ravenne Misène (?) Fin jan., début fév. (?) Fév. avril (?) Albano Avril/mai (?)
<p>Il est impossible de dire si la cohorte de la <i>IIIa Augusta</i> cantonnée en Numidie et traditionnellement détachée auprès du proconsul d'Afrique s'est jointe à la rébellion. Par ailleurs, l'Orient grec s'est joint à la cause sénatoriale mais on ne connaît pas la réaction des armées. Notons que les gouverneurs ralliés plus ou moins rapidement ne furent pas inquiétés par les militaires. Mais, dans le même temps, aucune source ne fait mention d'un quelconque mouvement de troupes susceptible d'aider les révoltés qui en avaient bien besoin. Sans doute les unités orientales sont-elles restées dans une prudente expectative. La situation semble avoir été plus trouble en Mésie Inférieure ou en Thrace. Apparemment, ces provinces furent le théâtre d'affrontements entre les partisans de Maximin et ceux du Sénat. Les troupes qui suivent Maximin en Italie sont à peu près connues (voir J. Rodriguez Gonzales, <i>Historia de las legiones romanas</i>, Madrid, 2003, vol II, p. 729). En revanche, celles qui s'engagent aux côtés des empereurs du Sénat restent impossible à identifier avec précision.</p>						
Rome, juin (?) 238 Pupien et Balbin à Rome	Cohortes prétoriennes	Italie	Rome			

Date et foyer originel de la révolte ; lieu où se trouve l'empereur « légitime »	Unités impliquées et lieu de cantonnement		Unités et provinces ralliées, date	
Pannonie ou Mésie, avril (?) 248 Philippe l'Arabe à Rome	<i>Legio Xa Gemina</i> (?) <i>Legio XIVa Gemina</i> (?) <i>Legio Ia Adiutrix</i> (?) <i>Legio IIa Adiutrix</i> (?) <i>Vexillationes</i> (?) <i>Legio VIIa Claudia</i> (?) <i>Legio IVa Flavia Felix</i> (?) <i>Legio XIa Claudia</i> (?) <i>Legio Ia Italica</i> (?)	Pannonie Sup. Vindobona Carnuntum Pannonie Inf. Brigetio Aquincum Sirmium Mésie Sup. Viminacium Singidunum Mésie Inf. Durostorum Novae	Contingents de Dacie ? printemps 248 ?	

Les incertitudes géographiques et chronologiques rendent difficiles l'identification du foyer originel de cette révolte, celle de ses participants initiaux ainsi que ceux qui ont pu éventuellement se rallier au mouvement. De plus, peu de temps avant la révolte, les troupes de Dacie ont fait campagne contre les Carpes mais on ne saurait dire si elles se sont jointes à la révolte des unités de Pannonie et/ou de Mésie. Ajoutons ensuite que dans la mesure où, quelque temps après, Dèce fut proclamé *Restitutor Daciae*, il y a fort à parier que certaines parties de cette province, et les unités qui pouvaient s'y trouver, ont été temporairement submergées par les barbares. Enfin, signalons que d'après J. Fitz, *Ingenuus et Regalianus*, Bruxelles, 1966, p. 148, Sirmium devient le lieu de résidence des *duces Illyricorum* à partir de la fin des années 240. Ces grands commandants disposent d'un corps de manœuvre composé de *vexillationes* dont la composition nous échappe même si on peut penser que ces troupes sont probablement composées majoritairement de soldats de l'Illyricum.

Pannonie, Sept-oct. (?) 249 Philippe l'Arabe à Rome	<i>Legio Xa Gemina</i> <i>Legio XIVa Gemina</i> <i>Legio Ia Adiutrix</i> <i>Legio IIa Adiutrix</i> <i>Vexillationes</i> (?)	Pannonie Sup. Vindobona Carnuntum Pannonie Inf. Brigetio Aquincum Sirmium	<i>Οἱ πολέως στρατῶται</i> (?) (J. Ant., frg. 148) <i>Legio Va Macedonica</i> (?) <i>Legio XIIIa Gemina</i> (?)	Italie Dacie Dacie	Rome Potaissa Apulum
---	---	---	--	--------------------------	----------------------------

Les circonstances qui marquèrent la fin du règne de Philippe l'Arabe et le début de celui de Trajan Dèce sont extrêmement troubles. De fait, les sources présentent des versions divergentes interprétées de différentes façons par les historiens. Dèce semble avoir disposé d'actifs soutiens au sein du Sénat à Rome. Il se peut également que la garnison de la Ville ait également apprécié ce sénateur prestigieux doté de réelles compétences militaires mais rien n'est certain.

En vertu de toutes les interrogations qui subsistent, il nous apparaît peu prudent d'envisager d'autres noms que ceux que nous venons d'énumérer tout en émettant beaucoup de réserves sur certains d'entre eux ainsi que sur l'éventuelle participation de la Dacie qui est la cible de violents raids barbares à ce moment là.

<p>Révolte de Syrie, été (?) 253 Trébonien Galle à Rome</p>	<p><i>Καὶ ἐξελθὼν ὁ ἱερεὺς τῆς Ἀφροδίτης ὀνόματι Σαμψιγέραμος μετὰ βοηθείας ἀγροικικῆς καὶ σφενδοβόλων ὑπήντησεν αὐτῷ. [...] ὑπήντησε δὲ αὐτοῖς διὰ τοῦ λιμίτου, ἀντιποιοῦμενος Ῥωμαίων, Ἐναθος, βασιλεὺς Σαρακηνῶν βαρβάρων, ὁ κρατῶν τὴν Ἀραβίαν χώραν, ὅστις εἰκεγυναῖκα Ζηνοβίαν ὀνόματι, Σαρακηνὴν βασίλισσαν. J. Malalas, XII, 26. La proclamation de L. Iulius Aurelius Sulpicius Severus Uranius Antoninus intervient après le désastre de Barbalissos et l'invasion de l'Orient romain par les troupes de Sapor que rien ne semble vouloir arrêter, du moins aucune force romaine constituée. Les précisions de J. Malalas (XII, 26) sur les forces avec lesquelles l'usurpateur arrête les Perses sont peu crédibles. Toutefois, le même auteur semble indiquer qu'Uranus Antoninus disposa de l'aide d'auxiliaires recrutés chez les Saracens et de contingents palmyréniens. Pour L. de Blois, « Odaenathus and the Roman-Persian Wars of 252-264 », <i>Talanta</i>, 6, 1975, pp.7-23, ces événements furent l'occasion pour Odenath de se distinguer et de commencer son ascension en Orient. On peut également penser qu' Uranus Antoninus bénéficia du concours de certaines unités qui étaient cantonnées dans la région, dont la <i>IIIa Gallica</i> reformée sous Sévère Alexandre et sans doute fidèle à un personnage vraisemblablement rattaché aux Sévères. Au vu de ces éléments très hypothétiques, le lecteur comprendra pourquoi on ne saurait risquer de nommer plus précisément quelque unité que ce soit.</i></p>				
<p>Révolte de Mésie Inf., été (?) 253 Trébonien Galle à Rome</p>	<p><i>Legio XIa Claudia</i> <i>Legio Ia Italica</i> <i>Classis Moesiaca (?)</i></p>	<p>Mésie Inf.</p>	<p>Durostorum Novae Noviodunum</p>	<p><i>Legio VIIa Claudia</i> <i>Legio IVa Flavia Felix</i> <i>Legio Xa Gemina (?)</i> <i>Legio XIVa Gemina (?)</i> <i>Legio Ia Adiutrix (?)</i> <i>Legio IIa Adiutrix (?)</i> <i>Classis Pannonica (?)</i> <i>Legio Va Macedonica (?)</i> <i>Legio XIIIa Gemina (?)</i></p>	<p>Mésie Sup. Viminacium Singidunum Pannonie Sup. Vindobona Carnuntum Pannonie Inf. Brigetio Aquincum Taurunum Dacie Potaissa Dacie Apulum <i>été 253</i></p>

S'il est admis aujourd'hui que le pouvoir d'Emilien fut reconnu dans les régions et les provinces que l'on vient de citer ainsi qu'en Sardaigne, il est très difficile de donner beaucoup plus de précisions. Il n'est pas sûr que l'ensemble des Balkans se soit joint au nouveau prince, notamment la Dalmatie ou la Thrace. De la même façon, rien ne permet d'attester le ralliement des Maurétanies même si M. Aemilius Aemilianus semble avoir été originaire de ces régions. Enfin, des réserves analogues peuvent être formulées pour la Cappadoce, la Mésopotamie (en proie à l'invasion perse à cette date) le Pont-Bithynie, la Galatie ou l'Arabie. Le ralliement de la Numidie et de l'Égypte permettent théoriquement d'ajouter la *Ila Traiana fortis* (Nicopolis) ainsi que la *Classis Alexandrina*. (La *IIIa Augusta*, dissoute en 238 est reformée par Valérien). Mais rien n'est moins sûr et on peut avancer sans grand risque qu'elles n'ont vraisemblablement joué aucun rôle dans la lutte qui opposa Emilien à Trébonien Galle. (Sur le détail des ralliements voir G.M. Bersanetti, "Valeriano ed Emiliano", *RFIC*, 76, 1948, pp. 257-279). En plus de ces éléments, il faut aussi tenir compte de ce que nous avons dit plus haut à propos des remaniements de dispositif sur le Danube. Dans ce secteur, la situation s'est particulièrement complexifiée peu avant 253 puisque le Haut-Danube (Rhétie et Norique) est sous le commandement de Valérien qui clôt une campagne contre les Alamans et qui rassemble des forces en vue d'une campagne orientale programmée par Trébonien Galle après le désastre de Barbalissos. Si on ajoute la situation trouble qui règne en Orient à cause de l'invasion perse et de la proclamation d'Uranus Antoninus, il nous semble imprudent d'aller plus avant dans la liste des unités qui se sont rebellées contre Trébonien Galle. J. Rodriguez Gonzales, *Historia de las legiones romanas*, Madrid, 2003, vol II, p. 730 pense que seules les *Ia Italica* et *XIa Claudia* sont intervenues contre Trébonien Galle.

<p>Révolte de Rhétie, été/automne (?) 253 Emilien en Illyricum (?)</p>	<p><i>At milites qui, contracti undique, apud Raetias ob instans bellum morabantur, Licinio imperium deferunt</i> (Aur. Vic. 32, 1) <i>Hinc Licinius Valerianus, in Raetia et Norico agens, ab exercitu imperator et mox Augustus factus est</i> (Eutr. IX, 7). Les informations fournies par ces deux auteurs, ajoutées à ce que l'on sait du contexte militaire qui règne sur le Haut-Rhin et sur le Haut-Danube au début des années 250 (voir ci-dessus) incite les spécialistes à penser que Valérien est à la tête d'un corps expéditionnaire composé de vexillations comprenant sûrement des contingents venant au moins des deux régions que nous venons de citer. Sans doute Valérien s'est-il assuré au préalable du soutien tacite d'autres armées comme celle du Rhin, voire de Bretagne. Les auteurs anciens, souvent très favorables à l'encontre de ce personnage, n'en disent rien, hormis qu'il fut acclamé avec « le consentement de tous » (Zos. I, 29, 2). Cette expression peut aller dans le sens de ce que nous venons d'indiquer, voire plus, mais c'est aussi une formule pour masquer le véritable <i>pronunciamento</i> dont s'est rendu coupable un sénateur à la si haute renommée et aux si hautes relations familiales et politiques.</p>		
<p>Mésie Supérieure ou Pannonie Inf., (Sirmium) fév-juillet (?) 258 Gallien sur le Rhin, Valérien en Orient</p>	<p><i>Legio VIIa Claudia (?)</i> <i>Legio IVa Flavia Felix (?)</i> <i>Legio Ia Adiutrix (?)</i> <i>Legio IIa Adiutrix (?)</i> <i>Classis Pannonica (?)</i> <i>Vexillationes (?)</i></p>	<p>Mésie Sup. Viminacium Singidunum Pannonie Inf. Brigetio Aquincum Taurinum Sirmium</p>	

Ingenuus, qui Pannonias tunc regebat, a Moesiacis legionibus imperator est dictus, ceteris Pannoniarum volentibus (Aur. Vic., 33, 2). La localisation précise de cette révolte reste à déterminer, de même que la fonction exacte d'Ingenuus ainsi que l'étendue géographique de son commandement. Il est donc impossible de dire si la révolte a eu lieu en Mésie Supérieure, bientôt ralliée par la Pannonie Inférieure ou si ce fut les cas inverse. Quoi qu'il en soit, Pour J. Fitz, *Ingenuus et Régalien*, Bruxelles, 1966, p. 35/36 comme pour M. Christol, *L'empire romain du IIIe siècle*, Paris, 1997, p. 137, la révolte d'Ingenuus semble n'avoir eu guère le temps de s'étendre tant l'offensive conjointe d'Aurélius, venu d'Italie du Nord, et de Gallien venu des bords du Rhin, fut foudroyante. Il n'est même pas certain que l'ensemble des troupes de Pannonie Inférieure se soit joint à la cause du rebelle tant les troupes loyalistes arrivant par l'Ouest et le Nord-Ouest purent progresser sans rencontrer d'obstacle majeur. Enfin, Gallien semble avoir peu sévi contre les troupes à son arrivée dans la région peu de temps après, encore que, dans ce cas, il a probablement agi par nécessité. Devant les besoins en hommes pour protéger la région, il est probable que l'empereur se soit contenté d'un simple renouvellement de serment. La chose n'était pas extraordinaire dans le contexte du troisième siècle. Ainsi, il paraît difficile d'envisager une révolte étendue au-delà des deux provinces citées.

<p>(Samosate ?), Coele - Syrie , été 260 Valérien prisonnier de Sapor Gallien en Italie du Nord</p>	<p><i>Legio XVIa Flavia</i> (?) Débris de l'armée de Valérien dont des soldats pannoniens (<i>Tὸν Παιόνιον</i>, Zon XII, 24)</p>	<p>Samosate</p>	<p>Contingents de palmyréniens et d'irréguliers sous le commandement d'Odenath <i>Legio IVa Scythica</i> (?) <i>Classis syriaca</i> (?)</p> <p>Zeugma Séleucie</p>
--	--	-----------------	--

Les unités rebelles et ralliées de la première heure à la révolte des Macriens indiquées ci-dessus sont les plus probables en fonction du lieu vraisemblable de l'insurrection et des quelques traces que l'on peut trouver dans les sources littéraires et épigraphiques. Notons que la composition du corps de bataille engagé par Valérien est peu ou pas connue (voir J. Rodriguez Gonzales, *Historia de las legiones romanas*, Madrid, 2003, vol II, p. 730).

Toutefois, il semble que l'ensemble de l'Orient (Anatolie, Syrie, Arabie, Egypte) s'est rapidement rallié aux Macriens, du moins dans un premier temps. De plus, les nouveaux maîtres de la région n'ont pas craint d'envoyer un corps expéditionnaire dans les Balkans alors que la menace perse était toujours présente même si elle s'était amoindrie. On peut donc en conclure que les Macriens n'ont sans doute pas laissé derrière eux un danger supplémentaire de troupes romaines peu fiables ou restées fidèles à Gallien. Par conséquent, on ajoutera avec des réserves le ralliement probable des autres grandes unités de la région (ou du moins ce qu'il en reste) à la cause des Macriens : la *Ia Parthica* (Singara), la *IIIa Parthica* (Rhesaena), la *XVa Apollinaris* (Satala), la *XIIIa Fulminata* (Mélitène), la *Classis Pontica* (Cyzique et Trapézonte), la *IIIa Gallica* (Danaba), la *IIIa Cyrenaica* (Bostra), la *VIa Ferrata* (Caparcotna), la *Xa Fretensis* (Jérusalem), la *Ila Traiana fortis* et la *Classis Alexandrina*.

Date et foyer originel de la révolte ; lieu où se trouve l'empereur « légitime »	Unités impliquées et lieu de cantonnement		Unités et provinces ralliées, date	
Sirmium (?) Pannonie Inf., ou Mésie Sup., été (?) 260 Gallien en Italie du Nord	<i>Legio Ia Adiutrix (?)</i> <i>Legio IIa Adiutrix (?)</i> <i>Classis Pannonica (?)</i> <i>Vexillationes (?)</i> <i>Legio VIIa Claudia (?)</i> <i>Legio IVa Flavia Felix (?)</i>	Pannonie Inf. Brigetio Aquincum Taurinum Sirmium Mésie Sup. Viminacium Singidunum	<i>Legio Xa Gemina (?)</i> <i>Legio XIVa Gemina (?)</i>	Pannonie Sup. Vindobona Carnuntum

Le lieu de proclamation de Regalianus reste hypothétique, de même que l'extension des limites géographiques de son pouvoir. L'étude de la répartition des monnaies émises par le personnage n'a pas apporté davantage de précisions. (voir J. Fitz, *Ingenuus et Régalien*, Latomus, 81, Bruxelles, 1966, p. 46; R. Göbl, *Regalian und Dryantilla*, Vienne, 1970; *Die Münzprägung der Kaiser Valerianus I./ Gallienus / Saloninus (253 / 268), Regalianus (260) und Macrinus/Quietus (260 / 262)*, Vienne, 2000. Les cas suivants montrent qu'à compter de cette date, nos renseignements s'amenuisent considérablement.

Colonia Agrippina, Germanie Inf. , été (?) 260 Gallien en Italie du Nord	La source la plus précise sur ces événements reste Zonaras (XII, 24) qui ne nous aide en rien à identifier les mutins. De plus, nous avons vu plus haut que les données épigraphiques ou numismatiques dont nous disposons peuvent ouvrir les hypothèses sur un très vaste champ de suppositions et d'interrogations. Postumus est donc proclamé empereur en un endroit qui demeure inconnu avant d'assiéger Colonia Agrippina à la tête de troupes dont nous ne connaissons pas l'identité. Une fois vainqueur, l'ensemble des légions de Germanie, de Bretagne et de Rhétie sous le commandement de M. Simplicinius Genialis reconnaissent l'autorité de Postumus. A ces contingents, il faut ajouter ceux d'Espagne pendant une durée indéterminée puis les troupes d'Aurélius en 267/268.
Macédoine ou Achaïe, 261 Gallien en Italie ou engagé contre Postume	L'incertitude demeure complète sur les troupes qui ont proclamé Valens.

Date et foyer originel de la révolte ; lieu où se trouve l'empereur « légitime »	Unités impliquées et lieu de cantonnement	Unités et provinces ralliées, date						
Révolte de Gaule Belgique/ Germanie Inf. 271 (?) Aurélien en Italie ou dans les Balkans	On ne sait à peu près rien de cette révolte. Zosime (I, 49, 2) se contente de nous donner le nom de Domitianus et une localisation inexacte de son usurpation. Quant aux deux seuls monnayages connus au nom de cet usurpateur, ils portent la marque des ateliers de Trèves et de Cologne. (voir S. Estiot, G. Salaün, « L'usurpateur Domitianus », <i>Revue Numismatique</i> , 6e série – Tome 160, 2004, pp. 201-218.							
Révolte d'Orient 270/271 Aurélien en Italie puis dans les Balkans	<p>Les forces qui composent l'armée de Zénobie sont difficiles à déterminer et posent la question de l'ampleur des ralliements légionnaires à la reine de Palmyre. A propos de la conquête violente de l'Égypte qui marque le début réel de la révolte, Zosime (I, 44, 1) mentionne des contingents palmyréniens syriens et « barbares » (troupes venues d'Arménie ou composées d'irréguliers). L'auteur de l'<i>Histoire Auguste</i> confirme la présence de « troupes sarrasines et arméniennes » (<i>HA Aurél.</i>, XXVIII, 2). (Sur Zénobie et les Arabes voir David F. Graf, « Zenobia and the Arabs », dans D.H. French et C.S. Lightfoot, <i>The Eastern Frontier of the Roman Empire</i>, Oxford, 1989, pp. 144-145).</p> <p>Par ailleurs, on sait que l'armée de Zénobie a rencontré de sérieuses résistances face à la <i>IIIa Cyrenaica</i> puis en Égypte où la situation était confuse. En revanche, on ne sait rien du comportement des autres légions syriennes comme la <i>XVIa Flavia Firma</i>, la <i>IVa Scythica</i> ou la <i>IIIa Gallica</i> auxquelles il faudrait sans doute ajouter la <i>VIa Ferrata</i> et la <i>Xa Fretensis</i>. En revanche, on notera au passage que ces unités ne semblent pas avoir gêné la progression des troupes commandées par Septimius Zabdus. De la même façon, la reine de Palmyre n'a apparemment pas eu de problème avec les unités de Mésopotamie (<i>Ia Parthica</i>, <i>IIIa Parthica</i>) et de Cappadoce (<i>XVa Apollinaris</i> et <i>XIIa Fulminata</i>), du moins à court terme. Cette absence de réaction peut donc servir de base pour délimiter la sphère d'influence de la <i>Νέα Κλεοπάτρα</i> (voir également Zosime, I, 50, 1). Si nous prenons en compte toutes ces hypothèses, on peut dresser le récapitulatif suivant :</p> <table border="1" data-bbox="548 1228 2051 1402"> <tr> <td data-bbox="548 1228 922 1402"> Irréguliers arabes Auxiliaires arméniens Contingents palmyréniens <i>Legio IIIa Gallica</i> (?) </td> <td data-bbox="922 1228 1301 1402"> Syrie-Phoen. Syrie-Phoen. </td> <td data-bbox="1301 1228 1680 1402"> Palmyre Danaba </td> <td data-bbox="1680 1228 2051 1402"> <i>Legio VIa Ferrata</i> <i>Legio Xa Fretensis</i> <i>Legio IVa Scythica</i> <i>Legio XVIa Flavia</i> </td> <td data-bbox="1680 1228 2051 1402"> Syrie –Palest. Coélé-Syrie </td> <td data-bbox="1680 1228 2051 1402"> Caparcotna Jérusalem 270 (?) Zeugma Samosate </td> </tr> </table>		Irréguliers arabes Auxiliaires arméniens Contingents palmyréniens <i>Legio IIIa Gallica</i> (?)	Syrie-Phoen. Syrie-Phoen.	Palmyre Danaba	<i>Legio VIa Ferrata</i> <i>Legio Xa Fretensis</i> <i>Legio IVa Scythica</i> <i>Legio XVIa Flavia</i>	Syrie –Palest. Coélé-Syrie	Caparcotna Jérusalem 270 (?) Zeugma Samosate
Irréguliers arabes Auxiliaires arméniens Contingents palmyréniens <i>Legio IIIa Gallica</i> (?)	Syrie-Phoen. Syrie-Phoen.	Palmyre Danaba	<i>Legio VIa Ferrata</i> <i>Legio Xa Fretensis</i> <i>Legio IVa Scythica</i> <i>Legio XVIa Flavia</i>	Syrie –Palest. Coélé-Syrie	Caparcotna Jérusalem 270 (?) Zeugma Samosate			

<i>Classis Syriaca (?)</i>	Séleucie
<i>Legio Ia Parthica</i>	Mésopotamie Singara
<i>Legio IIIa Parthica</i>	Rhesaena
<i>Legio XIIIa Fulminata</i>	Cappadoce Mélitène
<i>Legio XVa Apollinaris</i>	Satala
	<i>Date indéterminée</i>

Nous pouvons étayer les hypothèses formulées plus haut par ce que l'on sait des forces qui se sont opposées à la progression de Zénobie. Comme nous l'avons déjà dit, la *IIIa Cyrenaïca* s'opposa violemment à la reine de Palmyre et les forces égyptiennes furent divisées sur l'attitude à adopter. Sur ces sujets voir J. Schwartz, « Les Palmyréniens et l'Égypte », *Bulletin de la société archéologique d'Alexandrie*, 40, 1953, pp. 63-81 ; J. Schwartz, « Palmyre et l'opposition à Rome en Égypte », dans *Palmyre, bilan et perspectives*, Strasbourg, 1976, pp. 139-151 ; J.-P. Rey-Coquais, « La Syrie romaine de Pompée à Dioclétien », *JRS*, 68, 1978, p. 59 ; E. Will, *Les Palmyréniens*, Paris, 1992, p. 187 ou M. Christol et M. Lenoir, « Qasr El-Azraq et la reconquête de l'Orient par Aurélien », *Syria*, 78, 2001, pp. 163-178.

De plus, on sait que la partie occidentale de l'Asie Mineure resta fidèle à Claude II puis à Aurélien (Sur cette question voir les précisions apportées à propos de la révolte de Pannonie de sept. 270). Enfin, M. Christol et M. Lenoir (*op. cit.*, p. 166) ont montré que la reconquête finale de l'Orient s'est effectuée avec des troupes (dont la nouvelle *Legio Ia Illyricorum*) venues pour la plupart de la région du Danube. Autrement dit, même si bon nombre d'unités orientales se sont rapidement soumises à Aurélien lors de sa progression en Asie Mineure et en Syrie (Zos., I, 50, 2 ; 51, 1 ; 52, 4), l'empereur confiait l'achèvement de sa reconquête à ses troupes les plus fidèles ainsi qu'à un détachement de la *IIIa Cyrenaïca* reconstituée. Parmi les troupes orientales qui font peu à peu défection à la reine de Palmyre, J. Rodriguez Gonzales (*Historia de las legiones romanas*, vol II, Madrid, 2003, p. 731, cite La *Ia Parthica*, la *IIIa Parthica* (?), la *IVa Scythica*, la *VIa Ferrata* (?), la *Xa Fretensis*, la *XIIIa Fulminata*, la *XVa Apollinaris* et peut-être la *XVIa Flavia*.

**Asie Mineure, juin/juillet
(?) 276**
Décès de Tacite à Tyane

A la mort de Tacite, Florianus conduit des opérations contre les Goths en Asie Mineure (Zos., I, 63, 2). La composition des vexillations qu'il commande nous échappe totalement. Voir J. Rodriguez Gonzalez, *Historia de las legiones romanas*, Madrid, vol II, 2003, p. 732.

Florianus fut reconnu par l'ensemble des provinces de l'Empire à l'exception du domaine oriental de Probus proclamé au même moment que lui. Voir K.-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhard, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 395. En l'absence d'éléments contraires, nous pouvons supposer le ralliement de toutes les troupes cantonnées dans les provinces en question.

Date et foyer originel de la révolte ; lieu où se trouve l'empereur « légitime »	Unités impliquées et lieu de cantonnement	Unités et provinces ralliées, date																																				
<p>Syrie, juin/juillet (?) 276 Décès de Tacite à Tyane</p>	<p>Le cœur de cette révolte orientale se situe en Syrie dont les troupes étaient sans doute sous le commandement de Probus dont les fonctions exactes nous échappent, de même que l'étendue géographique de ses compétences (voir annexe I, n° 20). Son pouvoir s'est rapidement étendu à l' Arabie et à l' Egypte (Zon. XII, 29 ; Zos. I, 64, 1 ; voir également la synthèse récente de K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhard, <i>Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)</i>, Berlin, 2008, p. 399.</p> <table border="1" data-bbox="548 574 1301 815"> <tr> <td data-bbox="548 574 922 678"><i>Legio XVIa Flavia</i></td> <td data-bbox="922 574 1301 614">Coélé-Syrie</td> <td data-bbox="922 574 1301 614">Samosate</td> <td data-bbox="1301 574 1675 614"><i>Legio IIIa Cyrenaïca</i></td> <td data-bbox="1675 574 2051 614">Arabie</td> <td data-bbox="1675 574 2051 614">Bostra</td> </tr> <tr> <td data-bbox="548 614 922 646"><i>Legio IVa Scythica</i></td> <td data-bbox="922 614 1301 646"></td> <td data-bbox="922 614 1301 646">Zeugma</td> <td data-bbox="1301 614 1675 646"><i>Legio IIa Traiana Fortis</i></td> <td data-bbox="1675 614 2051 646">Egypte</td> <td data-bbox="1675 614 2051 646">Nicopolis</td> </tr> <tr> <td data-bbox="548 646 922 678"><i>Classis Syriaca</i></td> <td data-bbox="922 646 1301 678"></td> <td data-bbox="922 646 1301 678">Séleucie</td> <td data-bbox="1301 646 1675 678"><i>Classis Alexandrina</i></td> <td data-bbox="1675 646 2051 678"></td> <td data-bbox="1675 646 2051 678">Alexandrie</td> </tr> <tr> <td data-bbox="548 678 922 710"><i>Legio IIIa Gallica</i></td> <td data-bbox="922 678 1301 710">Syrie-Phoenice</td> <td data-bbox="922 678 1301 710">Danaba</td> <td data-bbox="1301 678 1675 710"></td> <td data-bbox="1675 678 2051 710"></td> <td data-bbox="1675 678 2051 710"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="548 710 922 742"><i>Legio VIa Ferrata</i></td> <td data-bbox="922 710 1301 742">Syrie-Palest.</td> <td data-bbox="922 710 1301 742">Caparcotna</td> <td data-bbox="1301 710 1675 742"></td> <td data-bbox="1675 710 2051 742"></td> <td data-bbox="1675 710 2051 742"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="548 742 922 815"><i>Legio Xa Fretensis</i></td> <td data-bbox="922 742 1301 815"></td> <td data-bbox="922 742 1301 815">Jérusalem</td> <td data-bbox="1301 742 1675 815"></td> <td data-bbox="1675 742 2051 815"></td> <td data-bbox="1675 742 2051 815"></td> </tr> </table>	<i>Legio XVIa Flavia</i>	Coélé-Syrie	Samosate	<i>Legio IIIa Cyrenaïca</i>	Arabie	Bostra	<i>Legio IVa Scythica</i>		Zeugma	<i>Legio IIa Traiana Fortis</i>	Egypte	Nicopolis	<i>Classis Syriaca</i>		Séleucie	<i>Classis Alexandrina</i>		Alexandrie	<i>Legio IIIa Gallica</i>	Syrie-Phoenice	Danaba				<i>Legio VIa Ferrata</i>	Syrie-Palest.	Caparcotna				<i>Legio Xa Fretensis</i>		Jérusalem				
<i>Legio XVIa Flavia</i>	Coélé-Syrie	Samosate	<i>Legio IIIa Cyrenaïca</i>	Arabie	Bostra																																	
<i>Legio IVa Scythica</i>		Zeugma	<i>Legio IIa Traiana Fortis</i>	Egypte	Nicopolis																																	
<i>Classis Syriaca</i>		Séleucie	<i>Classis Alexandrina</i>		Alexandrie																																	
<i>Legio IIIa Gallica</i>	Syrie-Phoenice	Danaba																																				
<i>Legio VIa Ferrata</i>	Syrie-Palest.	Caparcotna																																				
<i>Legio Xa Fretensis</i>		Jérusalem																																				
<p>En dehors des hypothèses que nous venons d'écrire, il reste des incertitudes : on ne sait pas quel parti adoptèrent les légions de Mésopotamie et de Cappadoce et les historiens allemands que l'on vient de citer ne s'avancent pas sur ce problème. La question reste également très ouverte pour la <i>Classis Pontica</i> dont les deux principaux ports d'attache sont Cyzique et Trapézonte. Avec un tel éloignement géographique, une fracture de la flotte entre les deux camps rivaux est envisageable. Enfin, reste le cas de la <i>Ia Illyricorum</i>, formée sous Aurélien et qui s'installa à une date indéterminée en Syrie-Phoenice. Si la présence de cette légion en Orient est formellement attestée sous les tétrarques, rien ne dit qu'elle est déjà dans son camp de Palmyre à la date qui nous intéresse. Sur la <i>Ia Illyricorum</i> voir E. Ritterling, « Legio », <i>RE</i>, 1925, XII, 2, p. 1346 ; H.M.D. Parker, « The legions of Diocletian and Constantine », <i>JRS</i>, 23, 1933, p. 175-189 ; M. Christol et M. Lenoir, « Qasr El-Azraq et la reconquête de l'Orient par Aurélien », <i>Syria</i>, 78, 2001, pp. 163-178, p. 170 ; J. Rodriguez Gonzalez, <i>Historia de las legiones romanas</i>, vol II, Madrid, 2003, p. 460.</p>																																						
<p>Coélé - Syrie, 277/281 (?) Probus dans les Balkans ou sur le Rhin</p>	<p>Cette révolte et son chef sont très mal connus (voir Ière partie, chap. II, §IV, 3° ; annexe III, n° 88). Les éléments fournis par G. Le Syncelle (Mohss. p. 471), Eutrope (IX, 17, 1) et Orose (VII, 24, 3) permettent de dire que cette révolte est restée cantonnée à la Coélé-Syrie. Les troupes de la région se divisèrent entre les partisans de Iulius Saturninus et ceux qui restèrent fidèles à Probus sans que l'on sache plus précisément quelle unité a choisi quel camp. Les mutins furent finalement écrasés à Apamée après un ultime combat.</p>																																					

Date et foyer originel de la révolte ; lieu où se trouve l'empereur « légitime »	Unités impliquées et lieu de cantonnement	Unités et provinces ralliées, date
Colonia Agrippina, Germ. Inf. 280/281 Probus sur le Danube ?	<p>Les événements qui portèrent Proculus et Bonosus sont très mal connus, leurs chefs également (annexe III, n° 32 & 121). Compte tenu de la localisation à peu près exacte de cette révolte, on peut imaginer des éléments rebelles issus de la <i>Ia Minervia</i> ou de la <i>Classis Germanica</i> (thèse de R. Hanslik, <i>RE</i>, 1957, p. 75, n° 8a) mais, en fait, rien n'est sûr.</p> <p>Cette révolte s'est peut-être étendue sur une partie de la Gaule (voir <i>HA, Prob.</i> XVIII, 5 et <i>CIL</i> II, 3738 = <i>ILS</i> 597 où le nom de Probus est martelé), voire la Bretagne et une partie de l'Espagne. Mais là encore, les suppositions et les hypothèses l'emportent sur les éléments tangibles.</p>	
Haut-Danube, (Rhétie, Norique ?), sept-déc. (?) 282 Probus à Sirmium	<p><i>Τῶν ἐν Πατιῶ καὶ Νορικῶ δυνάμενω Κάρῳ περιθέντων τὴν ἀλουργίδα</i> (Zosime, I, 71, 4). A la date où éclate cette révolte, Carus, préfet du prétoire, commande des vexillations dont la composition nous échappe. Sans doute comprennent-elles des éléments détachés des <i>IIIa et IIa Italica</i> mais J. Rodriguez Gonzalez, <i>Historia de las legiones romanas</i>, Madrid, 2003, p. 731, ne se prononce pas.</p> <p>La révolte s'étendit rapidement aux régions du Moyen Danube jusqu'à l'assassinat de Probus.</p>	
Italie du Nord, 284 Carus et Numérien décédés Carinus en Gaule	<p>M. Aurelius Sabinus Iulianus (annexe III, n° 24) fut proclamé par des unités placées sous les ordres de « <i>praefecti legionis</i> » (Zos. I, 73, 1 ; Aur. Vic. 39, 10). Aucun élément ne permet de préciser davantage l'identité des troupes rebelles. J. Rodriguez Gonzalez, <i>Historia de las legiones romanas</i>, vol II, Madrid, 2003, p. 731 ne formule aucune hypothèse.</p> <p>La révolte s'étendit rapidement par la suite à au moins une partie de l'Illyricum comme l'atteste le monnayage de l'usurpateur émis à Siscia. En revanche, il est impossible de dire quel fut le comportement des légions de Pannonie dans cette affaire et ce d'autant plus que ce mouvement de révolte fut rapidement écrasé par Carinus.</p>	

Date et foyer originel de la révolte ; lieu où se trouve l'empereur « légitime »	Unités impliquées et lieu de cantonnement	Unités et provinces ralliées, date
<p>Nicomédie, Bithynie, nov. 284 Carus et Numérien décédés Carinus en Occident (Italie ou Danube ?)</p>	<p>Lorsque les troupes proclament Dioclétien en Orient, ce dernier fait partie des chefs qui accompagnent des unités revenant de la dernière campagne perse de Carus mort prématurément. On ne sait pas quelle est la proportion de vexillations composées de soldats traditionnellement cantonnés en Orient qui accompagnent encore ce corps d'armée en route pour les Balkans. A ces gens, on peut ajouter des troupes originaires des camps du Danube ainsi que les soldats qui accompagnent régulièrement l'empereur lorsqu'il est en campagne : prétoriens, <i>equites singulares augusti</i> et soldats de la <i>Ila Parthica</i>. Si les premiers sont probablement mêlés d'une façon ou d'une autre à l'intrigue qui se noue en Bithynie, on ne sait rien de la présence des deux autres corps. En revanche, d'après le titre que porte Dioclétien au moment de la révolte (voir annexe III, n° 25), on sait que des soldats faisant partie de la garde rapprochée de l'empereur font partie des mutins auxquels il faut ajouter tous les anonymes (membres d'unités classiques ou de <i>vexillationes</i>) qui se sont laissés convaincre par les <i>Duces tribunitique</i> mentionnés par Aurélius Victor (39, 1). J. Rodriguez Gonzalez, <i>Historia de las legiones romanas</i>, vol II, Madrid, 2003, p. 731 ne formule aucune hypothèse.</p> <p>La révolte dirigée par Dioclétien s'est étendue rapidement à tout l'Orient (L'Egypte le reconnaît en mars 285, <i>p. Oxyr. 3055</i>). Sans doute pouvons-nous également supposer le ralliement progressif des provinces de Thrace et de Mésie (la bataille du Margus se situant vers août-sept. 285). En ce qui concerne la première province, on retiendra que Dioclétien y progresse sans encombre. Quant aux Mésies, leur ralliement fut sans doute facilité par le souvenir du haut commandement que Dioclétien y exerça probablement sous Probus (Zonaras, XII, 31).</p>	
<p>Gesoriacum, Gaule Belgique, fin 286 (?) Maximien Hercule sur le Rhin</p>	<p>La fonction de Carausius n'est pas définie avec certitude (voir annexe III, n° 21) ce qui, d'une certaine manière, rend difficile l'identification précise des troupes qui se sont rebellées en sa faveur. Si son monnayage désigne les unités qui ont effectivement participé à la rébellion, alors on peut compter parmi les mutins, outre les marins de sa <i>Classis Britannica</i>, des soldats détachés des légions suivantes : la <i>Ila Augusta</i> et la <i>XXa Valeria Victrix</i> de Bretagne, la <i>Ia Minervia</i> et la <i>XXXa Ulpia Victrix</i> de Germanie Inférieure, la <i>VIIIa Augusta</i> et la <i>XXIIa Primigenia</i> de Germanie Supérieure, la <i>IVa Flavia</i> et la <i>VIIa Claudia</i> de Mésie supérieure ainsi que des soldats de la <i>Ila Parthica</i>. La <i>Legio VIa Victrix</i> s'est bientôt jointe au mouvement avec les soldats des autres corps d'armées restés sur l'île de Bretagne. A. Birley pense qu'on peut également compter des Francs soumis dans les troupes de Carausius (A. Birley, <i>The Roman Government of Britain</i>, Oxford, 2005, p. 373).</p> <p>Ainsi, cette révolte semble s'être étendue au Nord-Ouest de la Gaule ainsi qu'à l'ensemble de l'île de Bretagne dans un premier temps.</p>	

<p>Alexandrie, Egypte, juin-juillet 297 Dioclétien en Orient et Galère en Mésopotamie</p>	<p>Dans cette étude, nous avons déjà abordé la situation très confuse de l’Egypte dans les années 290. Outre les mouvements de troupes que nous avons mentionnés, il faut également signaler la présence de vexillations venues de Syrie (présence de soldats des <i>Ia Illyrica</i>, <i>IIIa Gallica</i> et <i>Via Ferrata</i> à Coptos) ainsi que la création de nouvelles unités comme la <i>Ia Maximiana</i>, la <i>Ila Flavia Constantia</i> ainsi que la <i>IIIa Diocletiana</i> dans cette province, la seconde n’étant qu’une cohorte auxiliaire rebaptisée légion. Voir J Rodriguez Gonzalez, <i>Historia de las legiones romanas</i>, vol II, Madrid, 2003, p. 466, 470 et 478. S. Daris, « L’esercito romano d’Egitto da Diocleziano a Valentiniano I » dans Y. Le Bohec et C. Wolff, éd., <i>L’armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier. Actes du Congrès de Lyon (12-14 sept. 2002)</i>, Collection du Centre d’Etudes Romaines et Gallo-Romaines, nouvelle série, n°26, Lyon, 2004, p. 238. A la lumière de tous ces renseignements, on ne saurait s’aventurer dans des hypothèses trop hasardeuses.</p>
<p>Coélé-Syrie, Séleucie, 303/304 Dioclétien en Orient ou à Rome pour les <i>vicennalia</i> Galère sur le Danube</p>	<p>Libanius (<i>Or.</i>, XX, 17) est la seule source attestant de cette révolte d’une unité anonyme de 500 hommes. Le mouvement fut rapidement écrasé après l’échec d’une marche sur Antioche.</p>
<p>Eburacum, Britannia II, 25 juillet 306 Galère en Illyricum</p>	<p>La proclamation de Constantin a eu lieu après une campagne menée dans le Nord de la Bretagne par Constance I, son père. Le corps de troupes présent dans la région (<i>comitatus</i>) est constitué de vexillations dont nous ne connaissons pas le détail. En revanche, on peut supposer la présence de soldats des trois légions bretonnes traditionnelles auxquels Pseudo Aurelius Victor (41, 3) ajoute des auxiliaires alamans commandés par leur roi en personne.</p> <p>Sur la composition des troupes de l’île de Bretagne, voir M. Absil, « L’armée romaine de Dioclétien à Valentinien I dans l’épigraphie » dans Y. Le Bohec. et C. Wolff, éd., <i>L’armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier. Actes du Congrès de Lyon (12-14 sept. 2002)</i>, Collection du Centre d’Etudes Romaines et Gallo-Romaines, nouvelle série, n°26, Lyon, 2004, p. 120 ; M. Hassal, « The defense of Britain in the 4th century » dans Y. Le Bohec. et C. Wolff, <i>op. cit.</i>, pp. 179-189 ; J. Rodriguez Gonzales, <i>Historia de las legiones romanas</i>, Madrid, 2003, vol. II, p. 709.</p>

Il est bien difficile de dire qui sont les rebelles de la première heure qui ont osé proclamer Constantin en violation du système de transmission du pouvoir mis en place par Dioclétien : *Qui aderant* (Aur Vic, 40, 3) ; *ei militibus* (Lact., XXIV, 8-9) ; *omnium militum consensu* (*Excerpt. Vales.* II, 4) ; *qui aderant, annitentibus, sed praecipue Croco, Alamannorum rege, auxilii gratia Constantium comitato imperium capit* (*Epit.* 41, 2). En revanche une allusion de Zosime (II, 9, 1) qui parle du rôle des « soldats de la cour » traduit sans doute la présence de prétoriens, ou à défaut, de soldats membres d'une unité chargée de la garde rapprochée de l'empereur peut-être à l'image de celle dont Dioclétien était le commandant en 284. Mais il peut s'agir également de soldats identiques aux futurs *Ioviani Seniores* et *Iuniores* ou aux *Herculiani Seniores* et *Iuniores*. Ces soldats furent peut-être recrutés à partir des légions *Ia Iovia* et *Ila Herculia* pour servir de troupes de chocs et être intégrés au sein du comitatus augusti. Rien n'interdit de penser qu'ils aient également pu servir de gardes du corps. Sur les *Ioviani* et les *Herculiani* voir J. Rodriguez Gonzalez, *Historia de las legiones romanas*, p. 461 et 474.

Le coup de force des troupes présentes en Bretagne fut accepté de mauvaise grâce par Galère (Lact., XXV) et Constantin étendit rapidement son domaine sur les Gaules, les Germanies, les Espagnes, et la Maurétanie Tingitane (voir synthèse de M. Christol, *L'Empire Romain du IIIème siècle. Histoire politique*, Paris, 1997, p. 217, 232 et note 3 p. 252).

Unités impliquées et lieu de cantonnement		Unités ralliées, date.			
<i>Ila Augusta ?</i>	Britannia I	Isca Silurum	<i>Ia Minervia</i>	<i>Germania II</i>	<i>Bonna</i>
<i>XXa Valeria ?</i>	Britannia I	Deva	<i>XXXa Ulpia</i>	<i>Germania II</i>	<i>Castra Vetera</i>
<i>VIa Victrix ?</i>	Britannia II	Eburacum	<i>VIIIa Augusta</i>	<i>Germania I</i>	<i>Argentorate</i>
Auxiliaires alamans	?		<i>XXIIa Primigenia</i>	<i>Germania I</i>	<i>Mogontiacum</i>
Comitatus Augusti			<i>Ia Martia</i>	<i>Sequania</i>	<i>Augusta Raurica</i>
			<i>Ia Flavia Gal.</i>	Lugdunaise III	
			<i>Ia Flavia Martis</i>	Belgique I (?)	
			<i>VIIa Gemina</i>	<i>Gallaecia</i>	<i>Legio</i>

Eté 306

La *Ia Flavia Gallicana Constantia* est vraisemblablement une ancienne cohorte auxiliaire rebaptisée en légion et la *Ia Flavia Pacis* ne peut être prise en compte tant sa date de formation est sujette à caution. La *IVa Italica* est peut-être revenue en Gaule. Voir J. Rodriguez Gonzalez, *Historia de las legiones romanas*, vol II, Madrid, 2003, p. 458-459 et p. 165.

Rome, oct. 306 Constantin en Bretagne ou sur le Rhin Galère et Sévère II en Illyricum	prétoriens	Italie Rome	Anciennes troupes de Maximien en Italie et en Afrique. Troupes de Sévère II chargées d'intervenir en Italie
--	------------	----------------------------------	--

La composition du corps commandé par Maximien en Afrique en 295-298 rassemblait des vexillations issues des *Ila Herculia*, *Ila Traiana*, *IVa Flavia*, *VIIa Claudia*, *VIIIa Augusta* et *XIa Claudia*. Voir J. Rodriguez Gonzalez, *Historia de las legiones romanas*, vol II, Madrid, 2003, p. 732. Mais combien sont encore éventuellement présentes en 306 ? Reste les cas des *Ia Flavia Constantia* et *IIIa Flavia Salutis* dont la présence est attestée en Afrique proconsulaire. Ce sont d'anciennes cohortes auxiliaires rebaptisées avec des noms de légions. Leur date de création reste très incertaine. Voir J. Rodriguez Gonzalez, *Historia de las legiones romanas*, vol II, Madrid, 2003, p. 456-457 et p. 480.

La révolte de Maxence rallia l'Italie au Sud des Alpes, la Corse, la Sardaigne, Sicile, les Maurétanies Césarienne et Sitifienne, la Numidie, l'Afrique Zeugitane, la Byzacène et la Tripolotaine (voir M. Culler, *Conservator Urbis suae. Studies in the politics and propaganda of the emperor Maxentius*, Stockholm, 1994, pp. 68-72 ; M. Christol, *L'Empire Romain du IIIème siècle. Histoire politique*, Paris, 1997, p. 217 & 232. Il faudrait donc compter la *IIIa Augusta*. Le ralliement d'autres unités reste trop sujet à question pour être pris en compte. Outre les cas des *Ia Flavia Constantia* et *IIIa Flavia Salutis* évoqués plus haut, il nous semble impossible de se prononcer sur les *Ia Isauria*, *Ia Iulia alpina*, *Ila Iulia Alpina*, *IIIa Iulia Alpina*, *IVa Italica*, *Va Parthica* et *VIa Parthica* dont des vexillations sont passées dans la région à une date incertaine. Voir J. Rodriguez Gonzalez, *Historia de las legiones romanas*, vol II, Madrid, 2003, p. 710.

Afrique proconsulaire, 308 Maxence à Rome.	Notre connaissance du dispositif militaire africain au IVe siècle dépend essentiellement de la <i>Notitia Dignitatum</i> qui, selon Y. Le Bohec ne s'applique pas forcément à la période qui nous concerne. Le même auteur ajoute que nous ne connaissons strictement rien de la garnison de Carthage qui a proclamé L. Domitius Alexander. (Y. Le Bohec, «L'armée romaine d'Afrique de Dioclétien à Valentinien I» dans Y. Le Bohec. et C. Wolff, éd., <i>L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier.</i> , Lyon, 2004, p. 252-263. On ne saurait donc, comme Y. Le Bohec, s'aventurer à donner plus de précisions que celles, très vagues, fournies par Zosime (II, 15, 2). J. Rodriguez Gonzales, <i>Historia de las legiones romanas</i> , Madrid, 2003, vol. II, p. 710. La révolte de L. Domitius Alexander s'est étendue aux provinces suivantes : Numidie, Maurétanies Césarienne et Sitifienne, Sardaigne, Byzacène et Tripolitaine (voir nombreuses références dans M. Christol, <i>L'Empire Romain du IIIème siècle. Histoire politique</i> , Paris, 1997, note 9 p. 253. Il faudrait donc compter la <i>IIIa Augusta</i> . Pour d'autres éventuels ralliements, nous conserverons les réserves émises pour la révolte précédente.
--	---

<p>Arles, Gallia Viennensis, printemps (?) 310 Constantin en campagne sur le Rhin</p>	<p>Réfugié auprès de Constantin, Maximien semble avoir mûri son projet et tenté de corrompre des troupes dont nous ne connaissons pas l'identité (<i>Pan. Lat.</i> VII, 16, 1 ; <i>Lact.</i> XXIX). Les sources littéraires, très hostiles à ce personnage minimisent son éventuelle influence alors que l'on sait que le siège de Marseille par les troupes de Constantin a été très difficile (<i>Pan. Lat.</i> VII, 19).</p> <p>Toutefois, les nombreuses turpitudes de Maximien n'ont pas du jouer en sa faveur lors de ses tentatives de séduction auprès des troupes cantonnées sur le Rhin. Enfin, même si elle causa de réels soucis à Constantin, sa rébellion resta cantonnée à l'extrême sud de la Gaule, un élément qui vient confirmer en partie les dires des auteurs antiques.</p>
<p>Antioche (?), Coélé-Syrie, 1 mai 310 Galère et Licinius en Illyricum Constantin en Gaule Maxence en Italie</p>	<p>La rébellion de Maximin Daïa qui s'arroge le titre d'Auguste en violation du système en place jusque là s'est faite avec l'assentiment des armées que cet homme avait sous son contrôle jusque là (<i>Lact.</i> XXXII).</p> <p>Autrement dit, l'ensemble des troupes stationnées de l'Isaurie à la Libye Supérieure en passant par la Mésopotamie ne trouva rien à redire à cette démarche (voir carte du domaine de Maximin Daïa dans M. Christol, <i>L'Empire Romain du IIIème siècle. Histoire politique</i>, Paris, 1997, p. 232). Sur le dispositif militaire de l'Orient voir J. Rodriguez Gonzales, <i>Historia de las legiones romanas</i>, pp. 709-710 et cartes 9 à 19 ; M. Absil, « L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien I dans l'épigraphie » ; A. Levin, « <i>Limitanei and comitatenses in the Near east from Diocletian to Valens</i> » ; S. Daris, « L'esercito romano d'Egitto da Diocleziano a Valentinio I » dans Y. Le Bohec. et C. Wolff, éd., <i>L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier</i>. Lyon, 2004, pp. 211-251 ; cartes du dispositif oriental et nombreuses références dans Y. Le Bohec, <i>L'armée romaine sous le Bas-Empire</i>, Paris, 2006, pp. XXVIII à XXXIII ; pp. 223-249.</p> <p>Se sont vraisemblablement ralliées à la révolte de Maximin Daïa les <i>Ia, IIa & IIIa Isauria</i> ; la <i>Ia Illyricorum</i> ; les <i>IVa, Va</i> et <i>VIa Parthica</i> ; la <i>IVa Martia</i>, la <i>IIIa Diocletiana</i> ; les <i>Ia Maximiana</i> et <i>Maximiana Thebaeorum</i> auxquelles il nous faut ajouter les légions classiques du Haut-Empire relevant du domaine de Maximin Daïa soit les <i>Ia et IIIa Parthica, XVIa Flavia, IVa Scythica, IIIa Gallica, VIa Ferrata, Xa Fretensis, IIIa Cyrenaiaca</i> et <i>IIa Traiana</i>.</p> <p>Eu égard à sa date de création trop incertaine, la <i>IIa Flavia Virtutis</i>, cantonnée en Orient, ne peut être incluse dans cette liste. La création de la <i>IIa Flavia Constantiniana</i> est également incertaine. De plus, initialement cantonnée en Orient, elle fut transférée en Occident à une date inconnue. (Voir J. Rodriguez Gonzalez, <i>Historia de la legiones romanas</i>, vol II, Madrid, 2003, p. 472 et 471).</p>

Date et foyer originel de la révolte ; lieu où se trouve l'empereur « légitime »	Unités impliquées et lieu de cantonnement	Unités et provinces ralliées, date
Antioche (?), Coélé-Syrie, jan-mars 313 Licinius en Illyricum	Les troupes d'Orient (celles énoncées ci-dessus renforcées des contingents qui se trouvaient en Asie Mineure après la mainmise de Daïa sur cette région à la mort de Galère) suivent Maximin Daïa dans sa lutte avant d'être rapidement vaincues par Licinius. Aux unités nommées pour la révolte précédente, il faudrait ajouter les <i>Ia Pontica</i> , <i>Ia & Ila Armeniaca</i> , <i>XVa Apollinaris</i> et <i>XIIa Fulminata</i> .	
Italie (?), 316 Licinius dans la région danubienne	<p>Constantin rassemble toutes les troupes de son domaine occidental à savoir les régions qu'il avait sous son contrôle depuis 306 augmentées de celles qu'il avait prises à la suite de sa victoire sur Maxence (voir carte dans M. Christol, <i>L'Empire Romain du IIIème siècle. Histoire politique</i>, Paris, 1997, p.232).</p> <p>Sur le dispositif militaire occidental voir J. Rodriguez Gonzales, <i>Historia de las legiones romanas</i>, pp. 709-710 et cartes 3 à 8 ; Y. Le Bohec. et C. Wolff, éd., <i>L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier.</i>, Lyon, 2004, pp. 171-201 ; cartes et armée de Constantin dans Y. Le Bohec, <i>L'armée romaine sous le Bas-Empire</i>, Paris, 2006, pp. XXII-XXV ; XXXIV ; 32-33.</p> <p>En théorie, Constantin peut donc compter sur les <i>Vla Victrix</i>, <i>XXa Valeria</i>, <i>Ila Augusta</i>, <i>XXXa Ulpia</i>, <i>Ia Minervia</i>, <i>XXIIa Primigenia</i>, <i>VIIIa Augusta</i>, <i>Ia Flavia Gallicana Constantia</i>, <i>Ia Flavia Martis</i>, <i>Ia Martia</i>, <i>VIIa Gemina</i>, <i>IIIa Augusta</i>, <i>Ila Britannica</i>, et <i>Ila Parthica</i>.</p>	
Pannonie (?), 316 Constantin en Italie	<p>Licinius rassemble toutes les troupes de son domaine danubien et oriental à savoir les régions qu'il avait sous son contrôle depuis 308 augmentées de celles qu'il avait prises après la mort de Galère et sa victoire sur Maximin Daïa en 313 (voir carte dans M. Christol, <i>L'Empire Romain du IIIème siècle. Histoire politique</i>, Paris, 1997, p.232).</p> <p>Sur le dispositif militaire danubien et oriental voir J. Rodriguez Gonzales, <i>Historia de las legiones romanas</i>, pp. 709-710 et cartes 9 à 19 ; Y. Le Bohec et C. Wolff, éd., <i>L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier.</i> Lyon, 2004, pp.211-251; cartes et armée de Licinius dans Y. Le Bohec, <i>L'armée romaine sous le Bas-Empire</i>, Paris, 2006, pp. XXV-XXXIII ; 32-33.</p>	

	<p>En théorie, Licinius peut donc compter sur les unités orientales acquises lors de la conquête du domaine de Maximin Daïa. A ces légions, il faut ajouter celles du Haut-Empire qui relèvent du domaine danubien et balkanique de Licinius soit les <i>IIIa et IIa Italica</i>, <i>Xa Gemina</i>, <i>XIVa Gemina</i>, <i>Ia et IIa Adjutrix</i>, <i>IVa Flavia</i>, <i>VII Claudia</i>, <i>Va Macedonica</i>, <i>XIII Gemina</i>, <i>XIa Claudia et Ia Italica</i>. Sous la première tétrarchie se sont ajoutées les <i>Ia Iovia Scythica</i>, <i>Va Iovia</i>, <i>IIa Herculia</i> et <i>VIa Herculia</i>. Les <i>Ia</i>, <i>IIa</i>, <i>IIIa Ulpia Alpina</i>, <i>Ia Noricorum</i>, et <i>IIIa Herculia</i>, quant à elles sont apparemment d'anciennes unités auxiliaires rebaptisées avec des noms de légion. Voir J. Rodriguez Gonzalez, <i>Historia de las legiones romanas</i>, p. 464, 476, 481, 467, 480. Reste enfin le cas des <i>Ia Flavia Gemina</i> et <i>IIa Flavia Gemina</i> dont la date de création est trop incertaine pour être éventuellement incluses dans cette liste. Voir J. Rodriguez Gonzalez, <i>op. cit.</i>, p. 457 et 472.</p>
<p>Macédoine, 324 Licinius en Asie Mineure</p>	<p>Constantin rassemble toutes les troupes de son domaine occidental et danubien à savoir les régions qu'il avait sous son contrôle depuis 312 augmentées des diocèses de Pannonie et de Mésie qu'il contrôle depuis la réconciliation de 317 avec Licinius.</p> <p>Aux troupes dont ils disposait en 316, il faut ajouter les <i>Ia</i>, <i>IIa</i>, <i>IIIa Ulpia Alpina</i>, <i>Ia Noricorum</i>, <i>IIIa Herculia</i>, <i>Va Iovia</i>, <i>VIa Herculia</i></p> <p>Même si elles appartenaient théoriquement au domaine de Licinius, J. Rodriguez Gonzalez, pense que les troupes cantonnées sur le Bas-Danube se sont jointes à Constantin pour lutter contre Licinius. Il faudrait alors ajouter les <i>Ia Iovia</i>, <i>la IIa Herculia</i> et peut-être les <i>XIa Claudia et Ia Italica</i>. (voir <i>Historia de las legiones romanas</i>, vol II, Madrid, 2003, p. 461 et 473). Tout en acceptant ces hypothèses, gardons à l'esprit que ces unités, comme les autres d'ailleurs, avaient envoyé des vexillations sur d'autres théâtres d'opération et il se peut même que certaines d'entre elles soient dans les rangs de l'armée de Licinius.</p>
<p>Asie Mineure 324 Constantin en Macédoine</p>	<p>Licinius rassemble toutes les troupes de son domaine danubien et oriental à savoir les régions qu'il avait sous son contrôle depuis 313 ainsi que le diocèse de Thrace qu'il conserva à la suite de la réconciliation de 317 avec Constantin. Toutefois, en vertu des hypothèses que nous avons exposées pour la révolte précédente, il se peut qu'une partie des troupes relevant théoriquement de son commandement aient combattu dans l'armée de Constantin.</p>

Les nouvelles légions du IIIe et du début du IVe siècle.

Les numéros de pages correspondent aux synthèses réalisées sur chacune des légions indiquées par J. Rodriguez Gonzalez dans *Historia de las legiones romanas*, Madrid, 2003.

Unité et date de formation de 196 à 279.	Origine des recrues lors de la formation de l'unité.	Principal lieu de cantonnement.	Pages.
<i>Ia Parthica</i> , 196	Orient, Illyrie, Italie,	Singara, Nisibe ; Mésopotamie	68-70
<i>Ila Parthica</i> , 196	Illyrie, Italie, Asie Mineure	Albano ; Italie	101-105
<i>IIIa Parthica</i> , 196	Orient, Illyrie, Italie (?)	Rhesaena ; Mésopotamie	154-156
<i>IVa Italica</i> , 231	Italie, Pannonie	Mésopotamie (?) ; Gaule Sequania sous Dioclétien	165-166
<i>XIIa Victrix</i>	Détachement de l'ancienne XIIa Fulminata ?	Argentorate, Germanie Supérieure	488
La <i>XIIa Victrix</i> apparaît avec l'empire gaulois entre 260 et 274. Sans doute est-elle un détachement de la <i>XIIa Fulminata</i> . Nous perdons sa trace par la suite.			
<i>Ia Illyricorum</i> , 272-273	Dalmatie, Pannonie	Syrie Phénicie	460
<i>IVa Martia</i> , 273 (?)	Illyrie, Orient	Arabie	481-482
<i>Ia Isauria</i> , 279 ou règne de Dioclétien	Isaurie (Asie Mineure)	Seleuceia, Isaurie (Cilicie)	464
<i>Ila Isauria</i> , 279 ou règne de Dioclétien	Isaurie	Seleuceia (?), Isaurie	476
<i>IIIa Isauria</i> , 279 ou règne de Dioclétien	Isaurie	Seleuceia (?), Isaurie	481

Epoque tétrarchique.			
Les noms d'unités portant un astérisque sont d'anciennes unités auxiliaires transformées en légions. Leurs effectifs sont inférieurs à ceux des légions du Haut-Empire. Pour les autres unités, les effectifs restent incertains.			
Unité et date de formation	Origine des recrues lors de la formation de l'unité.	Principal lieu de cantonnement	Pages.
<i>Ia Armeniaca</i> , 284-305	Arménie I & II	Claudiopolis, Arménie II	456
<i>Ia Flavia Constantia*</i> , 293-306 (ou Constance II ?)	?	Afrique proconsulaire sous Dioclétien (?)	456-457
<i>Ia Flavia Gallicana Constantia*</i> , 293-306	Gaule	Lyonnaise III (?)	457
<i>Ia Flavia Gemina*</i> , 293 -337	Occident	Thrace	457
<i>Ia Flavia Martis/Metis</i> , 293 – 306	Gaule et Bretagne	Belgique I ; Armorique ; Lyonnaise III	458
<i>Ia Flavia Pacis*</i> 293-337	Bretagne	Armorique ; Lyonnaise III	458-459
<i>Ia Iovia Scythica</i> , 285-305	Illyrie	Troesmis, Scythia (Mésie Inférieure)	461-464
<p><i>Ioviani seniores et Iuniores</i> furent probablement des troupes d'élite intégrées au <i>comitatus Augusti</i>. Ils sont peut-être issus de la <i>Ia Iovia</i>. Des <i>Ioviani</i> ont combattu avec Constantin contre Maxence à la bataille du pont Milvius. On les retrouve vraisemblablement en 324 contre Licinius. Voir J. Rodriguez Gonzalez, <i>Historia de las legiones romanas</i>, vol II, Madrid, 2003, p. 461.</p>			
<i>Ia Iulia Alpina*</i> , 284-305	Alpes italiques	Alpes	464
<i>Ia Martia ou Martiorum</i> , 284-305	Gaule (?)	Augusta Raurica, Sequania (Gaule)	465
<i>Ia Maximiana</i> , 295-296	Egypte ?	Philae, Thébaïde II	466

Unité et date de formation	Origine des recrues lors de la formation de l'unité.	Principal lieu de cantonnement	Pages.
<i>Ia Maximiana Thebaeorum*</i> , 284-305	Sud Egypte	Hadrianopolis, Haeminontus (Thrace)	466
<i>Ia Noricorum*</i> , 284-305	Norique	Arelape, Noricum Ripensis	467
<i>Ia Pontica</i> , 284-288	Pontus Polemoniacus	Trapezus, Pontus Polemoniacus	468
<i>Ila Armeniaca</i> , 284-305	Arménie I & II	Arménie I	469
<i>Ila Britannica*</i> , 293-306	Bretagne	Gaule à partir de 306	470
<i>Ila Flavia Constantia*</i> , 296-297	Egypte ?	Thébaïde I	470
<i>Ila Flavia Constantiniana*</i> , 306-337	Orient ?	Orient puis transfert en Occident à une date inconnue	471
<i>Ila Flavia Gemina*</i> , 293-337	?	Thrace sous Dioclétien	472
<i>Ila Flavia Virtutis*</i> , 293-337	?	Orient	472
<i>Ila Herculia</i> , 286-305	Illyrie	Noviodunum, Scythia	473
<p>Les <i>Herculiani Seniores</i> et <i>Iuniores</i> furent sans doute des troupes de choc recrutées au sein de la <i>Ila Herculia</i>. Voir J. Rodriguez Gonzalez, <i>Historia de las legiones romanas</i>, vol II, Madrid, 2003, p. 474.</p>			
<i>Ila Iulia Alpina*</i> , 284-305	Alpes italiques	Alpes	476
<i>IIIa Diocletiana</i> , 296	Egypte ?	Andropolis, Aegyptus Iovia Luxor	478
<i>IIIa Diocletiana Thebaeorum*</i>	Thébaïde I & II	Cantonnements en Thrace en 354	478

Unité et date de formation	Origine des recrues lors de la formation de l'unité.	Principal lieu de cantonnement	Pages.
<i>IIIa Flavia Salutis*</i> , 293-337	?	Afrique proconsulaire	480
<i>IIIa Herculia*</i> , 286-305	Rhétie ?	Rhétie	480
<i>IIIa Iulia Alpina*</i> , 284-305	Alpes italiques	Alpes	481
<i>IVa Parthica</i> , 293	Orient ?	Circesium, Mésopotamie	483
<i>Va Iovia</i> , 284-305	Pannonie II	Pannonie II	484
<i>Va Parthica</i> , 293	Orient	Amida, Mésopotamie	485
<i>VIa Herculia</i> , 284-305	Pannonie II	Valeria (Pannonie)	486
<i>VIa Parthica</i> , 293	Orient	Mésopotamie	487

Annexe II : Les chefs, tableau synoptique.

Révolte du 3 janvier 193		<i>Sources</i>		
Pas de chef connu		<i>HA, Pert, VI, 4</i>		
Révolte du début mars 193		<i>Sources</i>	<i>Fonction en mars 193</i>	<i>Rôle dans la révolte</i>
Q. Aemilius Laetus		<i>AE</i> 1949, n° 38 ; Dion LXXII, 19, 4 ; <i>HA, Pertinax, X, 8</i>	Préfet du prétoire	Organisateur
Révolte du 28 mars 193		<i>Sources</i>	<i>Fonction en mars 193</i>	<i>Rôle dans la révolte</i>
Q. Aemilius Laetus		<i>AE</i> 1949, n° 38 ; Dion LXXII, 19, 4 ; <i>HA, Pertinax, X, 8</i>	Préfet du prétoire	Incite les prétoriens à la révolte en ordonnant des exécutions au nom de Pertinax
Tausius		<i>HA, Pertinax, XI, 9.</i>	soldat	Assassin de Pertinax
<i>Et eos quos Pertinacis sanctimonia offenderat</i>		<i>HA, Pertinax, X, 8.</i>		?
<p>En contradiction avec les autres sources dont Hérodien et Dion Cassius, Didius Julianus est mentionné par Aur. Vic. 19, 1, Epit 18, 2 ; Eutr. VIII, 16, HA, Julianus, III, 7. Pour Pierre Dufraigne, « il s'agit là d'une tendance assez générale à présenter le successeur d'un empereur assassiné comme un complice ou un instigateur du meurtre ». (note 5 p. 120 dans <i>De Caesaribus</i> d'Aurélius Victor, Paris, CUF, 1975.) Une opinion que partagent l'ensemble des historiens.</p>				
Révolte de Pannonie, avril 193		<i>Sources</i>	<i>Fonction en 193</i>	<i>Rôle dans la révolte</i>
Lucius Septimius Severus		Dion, LXXIII, 14, 3 ; Eutr., VIII, 18, 1 ; <i>HA, Sév.</i> , II, 5 ; III, 1-8.	Gouverneur Pannonie supérieure	Organisateur, se fait proclamer empereur
Publius Septimius Geta		<i>IRT</i> 541 = <i>AE</i> 1946, 131	Gouverneur de Mésie inférieure	Rallie la <i>Ia Italica</i> et la <i>XIa Claudia</i> Chargé de défendre la Mésie puis la Dacie

C. Valerius Pudens	<i>CIL</i> III, 10396 = <i>ILS</i> 3923a ; <i>CIL</i> VIII, 11999 = <i>ILS</i> 5441	Gouverneur de Pannonie inférieure	Rallie la Pannonie inférieure et la <i>Ila Adjutrix</i>
Quintus Aurelius Paulus Terentianus	Her., II, 10, 1 ; <i>CIL</i> , III, 1374 ; <i>AE</i> , 1965, 240 ; <i>AE</i> , 1992, n° 1594a	Gouverneur de Dacie	Rallie la <i>Va Macedonica</i> et la <i>XIIIa Gemina</i>
(Ti. ?) Pollienus Auspex	<i>IGR</i> , III, 618 ; <i>ILS</i> 8841 ; <i>TAM</i> , II, 278 ; Dion LXXVI, 9, 3	?	Rallie la Dalmatie (?) Nommé gouverneur de Mésie inf. en remplacement de P. Septimius Geta
L. (?) Iunius Rufinus	<i>SEG</i> 16, 400 = <i>AE</i> , 1956, 179	Gouverneur de Macédoine (?)	Rallie la Macédoine (?)
Publius Cornelius Anullinus	<i>CIL</i> XIII, 6542, 6543 ; <i>CIL</i> , II, 2073 = 5506 = <i>ILS</i> , 1139 ; <i>CIL</i> , VI, 2270 = <i>ILS</i> , 4331 = <i>IGR</i> , 1, 1498	Gouverneur Afrique proconsulaire	Rallie l'Afrique proconsulaire, Commandant d'armée en Asie en 194
P. Aelius Severianus Maximus	<i>CIL</i> III, 91 = <i>IGLS</i> , 09069	Gouverneur d'Arabie	Rallie l'Arabie et, sans doute la <i>legio IIIa Cyrenaica</i>
Decimus Clodius Albinus	Dion, LXXII, 8, 1 ; LXXIII, 14, 3 ; <i>CIL</i> XIII, 1753 = <i>ILS</i> 4133 ; <i>CIL</i> VI, 724 = <i>ILS</i> 4204	Gouverneur de Bretagne	Rallie la Bretagne et ses trois légions
Lucius Novius Rufus	<i>CIL</i> , II, 4125 = <i>RIT</i> 143 ; <i>CIL</i> VI, 2100	Gouverneur de Tarraconaise	Rallie la Tarraconaise et la <i>VIIa Gemina</i>
Lucius Valerius Valerianus	Dion, LXXV, 7, 4 ; 8 ; <i>AE</i> , 1966, n° 495 = <i>IDRE</i> , 2, 415.	<i>praepositus equitum gentium perigrinarum</i> ?	Officier chargé du commandement d'une <i>vexillatio</i> pendant la marche de mai 193
L. Naevius Quadratianus	<i>CIL</i> VIII, 10238.	Gouverneur de Numidie	Rallie la Numidie et la <i>IIIa Augusta</i>
Flavius Iuvenalis	<i>HA, Sév.</i> , VI, 5 ; <i>CIL</i> VIII, 2755 = <i>ILS</i> 2428.	Préfet du prétoire	Chargé de proscriptions après l'entrée de Septime Sévère à Rome (?)

D. Veturius Macrinus	<i>HA, Julianus</i> , VII, 5 ; <i>AE</i> , 1953, 79 ; <i>IGR</i> I, 1102 ; <i>BGU</i> III, 847	Préfet du prétoire	Négociations entre S. Sévère et D. Julianus (?)
Caius Domitius Dexter	<i>HA, Sév.</i> , VIII, 8 ; <i>AE</i> , 1933, 214 ; <i>CIL</i> X, 1786	Préfet de la Ville	?
Caius Fulvius Plautianus	<i>IRT</i> 572 (?) ; <i>CIL</i> XIV, 4380 ; <i>AE</i> , 1935, 156.	Préfet des vigiles (?)	S'emparer des enfants de Niger.
Lucius Marius Maximus Perpetuus Aurelianus	<i>HA, Sév.</i> , VIII, 12 ; <i>CIL</i> , VI, 1450 = <i>ILS</i> , 2935	Légat de la <i>Ia Italica</i>	Commandant de l'armée de Mésie pour Byzance
Lucius Fabius Cilo	<i>CIL</i> , VI, 1408 = <i>ILS</i> 1141 ; <i>AE</i> , 1926, n° 79 ; 2003, n° 298.	?	Commandant d'armée pour Périnthe
Tiberius Claudius Candidus	Dion, LXXIV, 6 ; <i>CIL</i> , II, 4114 = <i>ILS</i> 1140 = <i>RIT</i> , 130.	Légat de la <i>Xa Gemina</i> ?	Commandant d'armée Balkans et Asie
L. Aurelius Gallus	<i>RIU</i> , 709 ; <i>CIL</i> XI, 7556= <i>ILS</i> , 6584 ; <i>CIL</i> VI, 1356 = <i>ILS</i> 1109.	Légat <i>Ia Adjutrix</i>	?
Q. Venidius Rufus	<i>CIL</i> XIII, 7994, <i>CIL</i> III, 205 ; <i>CIL</i> XIII, 8825 = <i>ILS</i> 9186.	Légat <i>Ia Minerva</i>	Chargé du gouvernement de la Cilicie
Ti. Manilius Fuscus	<i>CIL</i> III, 1172 ; <i>AE</i> , 1930, 141 ; <i>CIL</i> III, 13364 = <i>RIU</i> 04, 956 = <i>AE</i> , 1996, 1245	Légat <i>XIIIa Gemina</i>	Premier gouverneur de Syrie Phoenice
Heraclitus	<i>HA, Sév.</i> , VI, 10 ; <i>HA, Niger</i> , V, 2 <i>IGR</i> III, 1107 (?)	?	Envoyé spécial auprès de Clodius Albinus
M. Rossius Vitulus	<i>AE</i> , 1911, 7 = <i>ILS</i> , 9015 ; <i>AE</i> , 1914, 248 ; <i>CIL</i> VIII, 14454	?	<i>Praepositus annonae</i> pendant <i>expeditio urbica</i> de 193

Julius Laetus	<i>HA, Julianus</i> , VIII, 1 ; <i>Sév.</i> , XV, 6 ; Her., III, 7, 3-7 ; Dion, LXXV, 6, 8.	?	Commandant de l'avant garde de l' <i>expeditio urbica</i>
Tiberius Claudius Claudianus C. Julius Avitus Alexianus	<i>CIL</i> VIII 7978 = <i>ILS</i> 1147 Dion, LXXVIII, 30, 2 & 4 ; <i>AE</i> , 1921, 64 ; <i>AE</i> , 1962, 229	Nommé préteur par S. Sévère Procurateur d'Ostie	? Surveillance du ravitaillement de la Ville (?)
T. Claudius Xénophon	<i>CIL</i> III, 7127 = <i>ILS</i> 1421 ; <i>CIL</i> III, 8042 ; <i>P. Oxyr.</i> , IV, 718	Sous-préfet de l'annone	Surveillance du ravitaillement de la Ville (?)

Les auteurs antiques donnent les noms d'autres personnages qui ont loyalement servi Septime Sévère au début de son règne. Ainsi apparaissent C. Julius Pacatianus (*PIR*² 444), T. Sextius Magius Lateranus (*PIR*² S 669), Q. Hadius Rufus Lollius Gentianus (*PIR*² H 42) ou Probus (*PIR*² 975) parmi ceux qui ont combattu en Mésopotamie en 195 et qui, pour certains d'entre eux, poursuivirent de belles carrières par la suite. De la même façon, des gens comme T. Flavius Secundus Philippianus (*PIR*² F 362), Virius Lupus (*PIR* V 479) ou Claudius Gallus (*PIR*² C 878) s'illustrèrent dans la lutte contre Clodius Albinus. Toutefois, leur cursus n'a pas été étudié ici dans la mesure où rien ne permet d'attester leur présence ou leur rôle dans les premiers mois qui suivirent la révolte du 9 avril 193.

Révolte de Syrie, avril 193	Sources	Fonction en 193	Rôle dans la révolte
C. Pescennius Niger	<i>HA, Niger</i> , I, 5 ; Dion, LXXII, 8, 1 ; Aur. Vic., 20, 6 ; Her., II, 8, 6.	Gouverneur de Syrie	Organisateur Se fait proclamer par les troupes
C. Asellius Aemilianus	Dion, LXXIV, 6, 2-4 ; Her., III, 2, 2 ; <i>HA, Sév.</i> , VIII, 13-16 ; <i>Niger</i> , V, 7 ; <i>IGR</i> 3, 1262 ; <i>CIG</i> 3211.	Gouverneur d'Asie	Chef de l'armée des Balkans
L. Mantenius Sabinus	<i>CIL</i> XIV, 2955 ; <i>IGR</i> 1, 1062	Gouverneur d'Égypte	Rallie l'Égypte et la <i>Ila Traiana</i>
T. Claudius Attalus Paterclianus	Dion LXXIX, 3, 5 ; <i>AE</i> , 1940, 104	Gouverneur de Thrace	Ouvre la route de la Thrace aux troupes nigériennes

Les sources dont nous disposons donnent les noms de deux autres hauts personnages, partisans avérés de Pescennius Niger qui disposait de solides soutiens dans la capitale au moment où il se révolte contre Didius Julianus. Il s'agit de Cassius Clemens (Dion LXXIV, 9, 1 ; Zon., XII, 8 ; *PIR*² C 489) et de Flavius Athénagoras (*Dig.*, 22, 1, 6 ; *PIR*² F 223). Le premier est un sénateur qui fut exécuté après la défaite de l'usurpateur oriental. Le second fit l'objet de confiscations sans que l'on en sache beaucoup plus sur lui. Dans la mesure où on ne leur connaît aucun poste en avril 193 ni le rôle éventuel qu'ils ont pu jouer au sein de la révolte de Pescennius Niger, on ne leur consacra pas davantage de place au sein de cette étude.

Révolte de Bretagne, fin 195 ?	Sources	Fonction en 195	Rôle dans la révolte
Decimus Clodius Albinus	Dion, LXXII, 8, 1; LXXIII, 14, 3; <i>CIL</i> XIII, 1753 = <i>ILS</i> 4133 ; <i>CIL</i> VI, 724 = <i>ILS</i> 4204	César, gouverneur de Bretagne	Organisateur principal
Lucius Novius Rufus	<i>CIL</i> , II, 4125 = <i>RIT</i> 143 ; <i>CIL</i> VI, 2100; <i>HA, Sév.</i> , XIII, 7	Gouverneur de Tarraconaise ?	Rallie la province mais pas la <i>VIIa Gemina</i>
C. Julius Erucius Clarus Vibianus	Dion LXXIV, 9, 5-6 ; <i>CIL</i> II, 4125 ; X, 4760 .	?	Un des principaux relais de la cause d'Albinus à Rome.

Outre Julius Solon (Dion LXXII, 12, 3 ; LXXIV, 2, 2 ; Zon., XII, 4 ; *PIR*² I 584) et T. Flavius (Claudius) Sulpicianus (Dion LXXV, 8, 4 ; *HA, Sév.*, XIII, 3 ; *PIR*² F 373 ; *RE* VI, 2, 2617, n° 185) exécutés sur l'ordre de l'empereur pour leurs sympathies avérées envers Clodius Albinus, Dion Cassius (LXXV, 8, 1-3) et l'auteur de l'*Histoire Auguste* (*Vie de Sévère*, XIII, 1-9) donnent les noms des quelques uns des sénateurs qui furent l'objet de la vindicte de Septime Sévère. Tous, ou presque, sont des personnages authentiques mais leur rôle réel ou supposé dans la révolte d'Albinus demeure inconnu. De plus, André Chastagnol (*HA, Vie de Sévère*, note 4 p. 324) précise que certains d'entre eux furent vraisemblablement des partisans de Pescennius Niger. Faute de renseignements supplémentaires, on ne pourra pas inclure tous ces personnages dans notre étude.

Révolte de Bretagne 209/210	Sources	Fonction en 209/210	Rôle dans la révolte
Caracalla (L. Septimius Bassianus)	Jord., <i>Get.</i> , LXXXIV; <i>CIL</i> XIII, 1754 ; VI, 1984, 2009, 1053, VIII, 1549 = <i>AE</i> , 1994, 1847.	Auguste	Organise la révolte à moins qu'il n'ait été manipulé par quelques officiers de son entourage
<i>Adesse omnes, imperatoremque ac tribunos, centuriones et cohortes, quibus auctoribus acciderat</i>	Aur. Vic., 20, 25.		Proclament Caracalla Auguste

Contrairement à Aurelius Victor, l'auteur de l'*Histoire Auguste* (*Vie de Sévère*, XVIII, 9) n'emploie pas le singulier *imperator* pour désigner le plus haut gradé des complices de Caracalla mais le pluriel *duces*. Même si P. Dufraigne n'a pas jugé utile de le préciser, sans doute pouvons-nous émettre l'hypothèse selon laquelle le terme d'*imperator* désignerait expressément Caracalla.

Révolte des urbaniciani en 211	Sources	Fonction en 211	Rôle dans la révolte
Pas de chef connu (un tribun, <i>χιλίαρχος</i>)	<i>HA, Geta</i> , VI, 4 ; <i>Dion LXXVII</i> , 4, 5.	Tribun des cohortes urbaines	?
Révolte du 8 avril 217	Sources	Fonction en avril 217	Rôle dans la révolte
M. Opellius Macrinus	<i>Dion LXXVIII</i> , 11, 2-3 ; <i>HA, Macrin</i> , VII, 1 ; <i>CIL XV</i> , 7505a = <i>ILS</i> 461.	Préfet du prétoire	Organisateur
Julius Martialis	<i>Dion LXXVIII</i> , 5, 2-4 ; <i>Her.</i> , IV, 13, 1-2.	<i>Evocatus</i> , centurion prétorien	Assassin de Caracalla
L. Aurélius Némésianus	<i>Dion LXXVIII</i> , 5,2-3 ; <i>AE</i> , 1966, n° 606.	Tribun des prétoriens	Organisateur, invite les troupes à proclamer Macrin
M. Aurelius Apollinaris	<i>Dion LXXVIII</i> , 5,2-3 ; <i>AE</i> , 1974, 544.	Tribun des prétoriens	Organisateur, invite les troupes à proclamer Macrin
Aelius Decius Triccianus	<i>Dion LXXVIII</i> , 13, 3-4 ; <i>CIL III</i> , 3726 = 10635.	Commandant de la <i>Ila Parthica</i>	Organisateur, rallie la <i>Ila Parthica</i>
Marcus Claudius Agrippa	<i>Dion LXXVIII</i> , 13, 2-4 ; <i>HA, Carac.</i> , VI, 7	Commandant de la flotte	Organisateur, rallie la flotte
<i>Et praeterea plerisque officialium impulsu Martialis</i>	<i>HA, Carac.</i> , VI, 7		?

Révolte du 16 mai 218	Sources	Fonction en 218	Rôle dans la révolte
Iulia Maesa	Dion Cassius LXXVIII, 30, 2 ; Her., V, 3, 10-11 ; <i>CIL</i> VIII, 2564		Répond la rumeur sur la filiation Caracalla-Elagabal, promet de l'argent aux soldats de la <i>IIIa Gallica</i>
Iulia Soaemias Bassiana	Her., V, 3, 9 ; Dion LXVIII, 30, 2 ; <i>HA, Macrin</i> , IX, 1-6 ; <i>CIL</i> VIII, 2564		Entre dans le camp de la <i>IIIa Gallica</i> avec son fils Varius Avitus Bassianus (Elagabal)
Gannys Eutyhianus	Dion LXXVIII, 31, 1-2 ; LXXVIII, 38, 3 ; LXXIX, 6, 2-3	Tuteur d'Elagabal	Principal instigateur d'après Dion, fait proclamer Elagabal par les soldats de la <i>IIIa Gallica</i> , corrompt les soldats du préfet Julianus par l'intermédiaire de l'affranchi Festus
... s Verus	Dion LXXIX, 7, 1	<i>Praefectus agens vice legati</i> de la <i>IIIa Gallica</i> (?)	Rallie la <i>IIIa Gallica</i> , favorise l'entrée des princesses syriennes dans le camp (?)
P. Valerius Comazon	Dion LXXIX, 4, 1-2 ; Her., V, 7, 6 ; <i>HA, Elag.</i> , XII, 1 ; <i>CIL</i> VI, 866	Préfet (?) de la <i>Ila Parthica</i>	Rallie la <i>Ila Parthica</i>
Révolte IIIa Gallica 218	Sources	Fonction en 218	Rôle dans la révolte
...s Verus	Dion LXXIX, 7, 1	Légit de la <i>IIIa Gallica</i>	Incite les soldats à le proclamer à la pourpre

Révolte prétorienne, fin 221	Sources	Fonction en 221	Rôle dans la révolte
Julia Maesa	Dion Cassius LXXVIII, 30, 2 ; Her., V, 8, 3 ; <i>CIL</i> VIII, 2564	Augusta	Informe les prétoriens
Iulia Avita Mamaea	Dion Cassius LXXVIII, 30, 2 ; Her., V, 8, 3 ; <i>CIL</i> II, 3413.		Soudoie les prétoriens
Aristomachus	<i>HA, Elag.</i> , XIV, 8	Tribun	Commande un groupe de prétoriens décidés à s'en prendre à l'empereur

Dans son ouvrage Héliogabale et le sacre du soleil, p. 227, R. Turcan est convaincu qu'à la fin de 221, P. Valerius Comazon a pris parti pour Iulia Avita Mamaea et qu'il est impliqué dans les mutineries prétorienne de 221/222. Bien qu'il fit partie des principaux protagonistes de la révolte de mai 218, il survécut à la vague d'exécutions qui suivit la mort d'Elagabal. Il semble donc avoir été davantage fidèle à Maesa ainsi qu'à Mamaea plutôt qu'au jeune empereur. Toutefois, quelle que soit la pertinence des arguments de R. Turcan, ce personnage n'est pas expressément nommé par les sources pour les événements de 221/222 et il n'exerce plus aucune fonction officielle. Il est donc impossible de lui attribuer le moindre rôle, même de façon implicite. Il n'apparaîtra donc pas parmi les principaux instigateurs de cette révolte, ni des deux suivantes.

Révolte prétorienne du 1 janvier 222	Sources	Fonction en jan 222	Rôle dans la révolte
Julia Maesa	Dion Cassius LXXVIII, 30, 2 ; Her., V, 8, 3 ; <i>HA Elag.</i> , XV, 6 ; <i>CIL</i> VIII, 2564	Augusta	Informe les prétoriens et exerce des pressions sur Elagabal
Iulia Avita Mamaea	<i>HA Elag.</i> , XV, 6		Informe et soudoie les prétoriens (?)

Révolte prétorienne du 13 mars 222	Sources	Fonction en mars 222	Rôle dans la révolte
Julia Maesa	Dion Cassius LXXVIII, 30, 2 ; Her., V, 8, 3 ; <i>CIL</i> VIII, 2564		Informe les prétoriens
Domitius Ulpianus	<i>Dg.</i> , XXVI, 6, 2 ; <i>HA, Niger</i> , VII, 4 ; Elag., XVI, 4 ; <i>CJ</i> VIII, 37, 4 ; Dion LXXX, 1, 1 ; <i>AE</i> , 1988, 1051 = <i>IGL Tyr</i> , 28	Préfet de l'annone ?	?

L'implication de Julia Avita Mamaea est très vraisemblable compte tenu de ce que les textes nous apprennent à son sujet pour les deux révoltes précédentes. Toutefois, aucune source ne met son rôle en lumière pour cette révolte, même de façon implicite comme c'est le cas pour les événements du 1^{er} janvier 222. En revanche, Michel Christol (*L'empire romain du IIIe siècle*, Paris, 1997, p. 54) a rassemblé des détails importants pour montrer la place très importante qu'occupe Domitius Ulpianus auprès de Sévère Alexandre immédiatement après la mort d'Elagabal. Il en conclut que « c'est, en particulier, avec sa participation que se réalisa la transition d'Elagabal à Sévère Alexandre ». Certes, comme on a pu le souligner plus haut à propos de P. Valerius Comazôn, aucune source ne mentionne explicitement ce personnage pour les événements qui nous intéressent. Mais, à la différence de Comazôn, Ulpien était en charge d'une importante fonction en mars 222 puisqu'il était déjà préfet de l'annone et/ou *a libellis* auprès du César Alexandre. Sa formidable ascension et sa qualité de *parens meus* reconnue par le nouvel empereur nous incite à nous rallier à l'opinion de M. Christol et à l'inclure parmi les instigateurs de cette révolte.

Révolte prétorienne 222/ 223 ?	Sources		
Pas de chef connu	Zos., I, 11, 2 ; <i>HA, Alex</i> , LI, 4		
Révolte prétorienne printemps 223	Sources	Fonction en 223	Rôle dans la révolte
Epagathus	Dion LXXX, 2, 4	?	Principal responsable de la révolte
Révolte de Mésopotamie 229/230 ?	Sources		
Pas de chef connu	Dion LXXX, 4, 1-2		

Révolte de Syrie 232	Sources	Fonction en 232	Rôle dans la révolte
Taurinus/Uranus Antoninus ?	Zos., I, 12, 2 ; Epit., 24, 2 ; Pol. Silvius ; G. Sync., 439	?	Proclamé par les troupes
Révolte de Gaule 234	Sources		
Pas de chef connu	Aur. Vic., 24, 3 ; <i>HA, Alex.</i> , LIX, 4 ; Eutr., VIII, 23.		
Révolte de mars 235	Sources	Fonction en 235	Rôle dans la révolte
C. Julius Verus Maximinus Thrax	Her., VI, 8, 1 ; VII, 8, 4 ; <i>IAM</i> , II, 298	<i>Praefectus tironibus</i>	Proclamé par les recrues, incite les autres soldats à la défection
Révolte printemps 235	Sources	Fonction en 235	Rôle dans la révolte
C. Petronius Magnus	Her., VII, 1, 5 ; <i>CIL IX</i> , 338 = <i>ILS</i> 6121 ; <i>Dig.</i> , XXIII, 4, 30 ; <i>HA, Max</i> , X, 6.	?	Chef des révoltés
<i>Πολλῶν ἑκατοντάρχων [...]καὶ [...] τῆς βουλῆς</i>	Her., VII, 1, 4	Centurions ?	Assassiner Maximin et proclamer C. Petronius Magnus
Révolte printemps 235	Sources	Fonction en 235	Rôle dans la révolte
Tit(i)us ? Quartinus	Her., VII, 1, 9 ; <i>HA, Tyr. Trig.</i> , XXXII, 1	?	Proclamé empereur par les archers osrhoéniens
Macedo	Her., VII, 1, 10 ; <i>HA, Max.</i> , XI, 4	<i>Ancien Praepositus numeri sagittarium Osrhoenorum</i>	Principal instigateur de la révolte, pousse les soldats à proclamer Quartinus. Assassin de Quartinus.

Révolte « gordienne » de 238	Sources	Fonction en 238	Rôle dans la révolte
M. Antonius Gordianus Sempronius Romanus Africanus (senior)	Her., VII, 5, 2; <i>HA Gord</i> III, 5; IV, 1; V, 1; <i>RIB</i> I, 1049; <i>CIL</i> VII = <i>RIB</i> I, 1279	Proconsul d'Afrique	Proclamé à Thysdrus Associe son fils à son pouvoir Rallie le Sénat de Rome
M. Antonius Gordianus Sempronius Romanus Africanus (iunior)	Her., VII, 7, 2; <i>HA, Gord.</i> , XVIII, 4-6	Légat du proconsul d'Afrique	Dirige le combat contre le légat de la <i>IIIa Augusta</i>
P. Licinius Valerianus	Zos., I, 14, 1; 29, 2; Aur. Vic., 32, 1-2; <i>Epit.</i> , 32,1; Zon., XII, 20.	?	Envoyé des Gordiens auprès du Sénat
M. Clodius Pupienus Maximus	Her., VII, 10, 4; VIII, 6, 6; 7, 8; <i>HA, Max & Balb.</i> , V, 5-10; <i>HA, Max.</i> , XXXII, 3; <i>OGI</i> 518 = <i>ILS</i> 8839; <i>CIL</i> VII, 104 = <i>RIB</i> I, 328; <i>CIL</i> III, 12210	?	Désigné <i>XXvir ex s. c. rei publicae curandae</i> puis proclamé Auguste et chargé de conduire la guerre contre Maximin
D. Caelius Calvinus Balbinus	Her., VII, 10, 4; <i>HA, Max. & Balb.</i> , VII, 1; XV, 2; Zos., I, 14, 2; <i>CIL</i> VIII, 22586.	?	Désigné <i>XXvir ex s. c. rei publicae curandae</i> puis proclamé Auguste
L. Caesonius Lucillus Macer Rufinianus	<i>CIL</i> XIV, 3902 = <i>ILS</i> 1186 = <i>Ins. IT</i> IV, 1, 104; <i>CIL</i> VIII, 26262; <i>CIL</i> VI 2086 a = <i>ILS</i> 5041	?	Désigné <i>XXvir ex s. c. rei publicae curandae</i>
L. Valerius Claudius Acilius Priscillianus Maximus	Chronogr. 354; <i>AE</i> 1903, 337 = <i>ILS</i> 8979	?	Désigné <i>XXvir ex s. c. rei publicae curandae</i>
C. (?) Tullius Menophilus	Her., VIII, 2, 5; P. Patr., <i>frg.</i> 8; <i>AE</i> 1926, 99 = <i>IGBulg</i> II, 641	?	Désigné <i>XXvir ex s. c. rei publicae curandae</i> (?) Chargé de la défense d'Aquilée

[?] Rutilius Pudens Crispinus	<i>AE</i> 1929, 158 = <i>CIL</i> VI, 41229 ; <i>OGI</i> 640 = <i>IGR</i> III, 1033	?	Désigné <i>XXvir ex s. c. rei publicae curandae</i> (?) Chargé de la défense d'Aquilée
Lucius Annianus	<i>CIL</i> XIII, 6763 = <i>ILS</i> 1188	?	Désigné <i>XXvir ex s. c. rei publicae curandae</i> (?) Chargé de lever des troupes en Italie
M. Cnaeus Licinnius Rufinus	<i>AE</i> , 1997, 1425	?	Désigné <i>XXvir ex. s. c. rei publicae curandae</i> ; chargé de protéger les régions d'Italie contre Maximin
C. Furius Sabinius Aquila Timésitheus	<i>CIL</i> , XIII, 1807 = <i>ILS</i> 1330 ; <i>CIL</i> , VI, 1611 = 31831	Procurateur financier de la province d'Asie (<i>agens vice proconsulis</i>)	Rallie la province d'Asie (?)
M. Domitius Valerianus	<i>SEG</i> XX, 28 = <i>AE</i> 1957, 44; <i>AE</i> 1891, 28 = <i>IGR</i> III, 904; <i>CIL</i> III, 14149, 31	Gouverneur de Cilicie	Rallie la Cilicie ?
Sextius Catus Clementinus Priscilianus	<i>CIL</i> XIII = <i>ILS</i> 9179 a; <i>CIL</i> XIII, 6608; <i>CIL</i> III, 6924 = <i>AE</i> 2008, 1476	Gouverneur de Cappadoce	Rallie la Cappadoce ?
D. Simonius Proculus Iulianus	<i>CIL</i> VI, 1520 = <i>ILS</i> 1189 ; <i>IGBulg</i> , 2033 ; <i>CIL</i> III, 14149,33 ; 1573 ; XV, 7528	Gouverneur d'Arabie	Rallie l'Arabie ?
L. Lucretius Annianus	<i>P. Oxyr.</i> XLIII, 3108	Préfet d'Egypte	Rallie l'Egypte ?
Q. Valerius	<i>CIL</i> VIII, 22624; <i>AE</i> , 1937, n° 45	Gouverneur de Maurétanie Césarienne	Rallie la Maurétanie Césarienne ?

Le rôle des hommes dont les noms suivent pose quelques problèmes. On sait qu'ils sont en poste au moment où éclate la révolte de 238 mais leur participation à la lutte contre Maximin, outre le fait qu'elle ne soit pas formellement avérée par les sources, laisse encore quelques questions en suspens. En même temps, leur maintien à des postes clés, la poursuite d'une carrière importante ou l'absence de toute mise à l'écart ou d'une quelconque forme de disgrâce laisse penser que leur attitude n'a pas été sujette à ambiguïté.

M. Aedinius Julianus	<i>CIL</i> IX, 338 = <i>AE</i> 2003, 358; <i>CIL</i> XIII, 3162 = <i>AE</i> 2008, 0909; <i>P. Oxyr.</i> , XLVI, 3286	Préfet du prétoire	?
T. Clodius Saturninus Fidus	<i>AE</i> , 1927, 73 = <i>IG Bulg</i> II, 731; <i>SEG</i> III, 509 = <i>AE</i> , 1927, 74; <i>IGR</i> I, 1474; <i>CIL</i> III, 12213	Gouverneur de Thrace	Rallie une partie de la Thrace
L. Flavius Honoratus Lucilianus	<i>CIL</i> IX, 338; <i>CIL</i> III, 7605, 14462; <i>IG Bulg</i> 638; <i>AE</i> , 1934, 111	Gouverneur de Mésie Inférieure	Rallie une partie de la Mésie Inférieure
Q. Axius Aelianus	<i>CIL</i> III, 1456 = <i>ILS</i> 1371; <i>AE</i> , 1896, 34; <i>CIL</i> VIII, 8812 = <i>ILS</i> , 5965; <i>CIL</i> III, 1422	Procurateur de Dacie agissant en tant que gouverneur	Rallie la Dacie ?

D'autres personnages ont vraisemblablement participé à cette révolte ou se sont déclarés plus ou moins tôt partisans de la cause sénatoriale. Dans les Vies de Maxime et Balbin, l'auteur de l'*Histoire Auguste* mentionne les noms de Junius Silanus, Cuspidius Celerinus, Claudius Julianus Aelianus Celsus et Vectius Sabinus. Il paraît acquis aujourd'hui que ce sont des personnages inventés. Les sources épigraphiques laissent apparaître d'autres noms comme celui de L. Domitius Gallicanus Papinianus (*PIR*² D 148), Valerius Messala (*RE* Suppl. XV, 653, n° 250 a), Licinius Serenianus (*PIR*² L 245), Cuspidius Flaminius Severus (*PIR*² C 1633), M. Asinius Sabinianus (*PIR*² A 1251), C. Iulius Priscus (*PIR*² I 488), L. Virius Lupus Iulianus (*RE* IX, A, 238, n° 11), Faltonius Restitutus (*PIR*² F 109), M. Ulpius Victor (*PIR* V 579). Hormis les deux premiers, tous se virent confier des postes importants sitôt acquise la victoire du parti sénatorial. Toutefois, leur rôle dans les événements qui nous intéressent ici n'est pas connu avec certitude. La confiance qu'ils inspirent au Sénat et au gouvernement de Gordien III n'en fait pas pour autant des instigateurs de révolte. Ils ne figureront donc pas dans notre prosopographie de la révolte gordienne.

Révolte prétorienne de mai ou juin *Sources*

238

Pas de chef connu	Her., VIII, 8, 1-7 ; <i>HA Gord.</i> , XXII, 5 ; <i>Max & Balb.</i> , XII-XIV ; <i>Zos.</i> , I, 16, 1 ; <i>Aur. Vic.</i> , 27, 6 ; <i>Epit.</i> , 26, 2 ; <i>Eutr.</i> IX, 2, 2 ; <i>Zon.</i> XII, 17
-------------------	--

Révolte de 248	Sources	Fonction en 248	Rôle dans la révolte
Ti. Claudius Marinus Pacatianus	Zos. I, 20-21 ; Zon. XII, 19	Chargé d'un grand commandement danubien (<i>Dux Moesiam, Daciam Pannoniamque ? Corrector Illyrici</i>)	Proclamé par les soldats

Révolte de 249	Sources	Fonction en 249	Rôle dans la révolte
C. Messius Quintus Traianus Decius	<i>AE</i> , 1985, 752 ; <i>CIL</i> II, 3588 = <i>AE</i> 1978, 440 ; <i>J. Ant., frg.</i> 148 ; Zos. I, 21, 1 ; Zon., XII, 19.	Chargé d'un grand commandement danubien	Organisateur de la révolte ? Proclamé par les soldats

Comme on a pu le préciser précédemment, la révolte qui a porté le sénateur Dèce au pouvoir s'est déroulée dans des circonstances confuses et divergentes selon les sources. Contrairement à la révolte sénatoriale de 238, il est impossible, en l'état actuel des connaissances, de dire si en 249 telle ou telle région de l'empire (hormis l'Italie et sans doute la Dacie) s'est ralliée à la révolte de façon quasi certaine. Par conséquent, bien que les sources épigraphiques nous donnent quelques noms de gouverneurs (notamment orientaux) en place en 249/250 et parfois un peu après, il nous paraît imprudent d'inclure ces personnages parmi ceux qui se rallièrent au mouvement rebelle qui naquit au printemps 249 en Pannonie. On se bornera ici à rappeler leurs noms mais sans insister davantage. Signalons ainsi T. Iulius Priscus (*PIR*² I 489), gouverneur de Thrace et/ou de Macédoine (249 - 251), Iulius Proculus Quintilianus (*PIR*² I 502), gouverneur d'Asie (249-250), Q. Umbricius (Barbieri, 644, n° 1942a), gouverneur de Pont – Bithynie (249-251), C. Valerius Tertullus (*RE* VIII, A, 230, n° 355), gouverneur de Cappadoce (249-250), et Aurelius Appius Sabinus (*PIR*² A 1455), préfet d'Égypte (249-250).

Révolte en Orient de 253	Sources	Fonction en 253	Rôle dans la révolte
L. Iulius Aurelius Sulpicius Severus Uranus Antoninus	Malalas, XII, 26 ; <i>Or. Sib.</i> , XIII	Grand prêtre d'Emèse	Proclamé par les troupes

D'après le récit de Jean Malalas (XII, 26), il semble qu'Odénath soit intervenu pour prêter main forte au grand prêtre d'Emèse pour combattre les Perses. Toutefois, malgré les liens possibles d'Uranus Antoninus avec la famille de Julia Domna et l'attachement des Hairanides aux Sévères dont ils portent le gentilice, il est difficile d'affirmer avec certitude que l'exarque de Palmyre fut un partisan de l'usurpateur d'Emèse car le texte de l'abréviateur byzantin reste trop imprécis sur ce sujet. Rien n'interdit de penser que Malalas fasse quelques confusions avec les événements de 260.

Révolte de Mésie en 253	Sources	Fonction en 253	Rôle dans la révolte
Marcus Aemilius Aemilianus	J. Ant., <i>frg.</i> 150; Zon., XII, 21 ; Eutr., IX, 5 ; <i>CIL</i> III, 8270 = <i>ILS</i> 529	Gouverneur de Mésie inférieure	Proclamé par les troupes, dirige la lutte contre T. Galle
M. Calpurnius Caelianus	<i>CIL</i> X, 8011 = <i>ILS</i> 530	Gouverneur de Sardaigne	Rallie la Sardaigne
Révolte de Rhétie ou Norique en 253	Sources	Fonction en 253	Rôle dans la révolte
P. Licinius Valerianus	Zos., I, 14, 1 ; 29, 2 ; <i>HA, Gord.</i> , IX, 7 ; <i>Valer.</i> , V, 7 ; <i>Aur. Vic.</i> , 32, 1-2 ; <i>Epit.</i> , 32,1 ; Zon., XII, 20.	Dux vexillationum (?)	Encourage les soldats à le proclamer empereur (?)
Révolte de Mésie Sup. ou Pannonie ,258	Sources	Fonction en 258	Rôle dans la révolte
Ingenuus	<i>HA Tyr. Trig.</i> , IX, 1 ; <i>Aur. Vic.</i> 33,2 ; Zon. XII, 24	Dux Illyricum (?) Moesiam Pannoniamque (?)	Encourage les soldats à le proclamer empereur (?)
Révolte d'Orient, 260	Sources	Fonction en 260	Rôle dans la révolte
(T ?) Fulvius Macrianus senior	Eus. César., <i>Hist. Eccl.</i> , VII, 10, 5 ; 23, 1 ; P. Patr., 159 ; <i>HA Tyr. Trig.</i> , XII, 1	<i>Procurator arcae et praepositus annonae in expeditione persica</i>	Trahit Valérien et pousse les troupes à proclamer ses fils à l'empire
T. Fulvius Iunius Macrianus Iunior	<i>IGR</i> III, 27 ; <i>HA, Gal.</i> , II, 6 ; <i>Tyr. Trig.</i> , XII, 13	?	Usurpe le pouvoir et conduit une armée contre Gallien
T. Fulvius Iunius Quietus	<i>AE</i> 1938, 147 ; <i>HA, Tyr. Trig.</i> , XII, 12 ; Zon., XII, 24	?	Chargé de défendre l'Orient contre les Perses
Ballista/Callistus	<i>HA, Tyr. Trig.</i> , XII, 1 ; <i>Valer.</i> IV, 4 ; Zon., XII, 24	Préfet du prétoire (?)	Chargé de défendre l'Orient contre les Perses

L. Mussius Aemilianus <i>signo</i> Aegippius	<i>CIL</i> XIV, 170 = <i>ILS</i> 1433 ; <i>P. Oxyr.</i> IX, 1201 ; Eus. César., <i>Hist. Eccl.</i> , VII, 11, 6 ; <i>HA Tyr. Trig.</i> , XXII, 4	Préfet d’Egypte	Rallie l’Egypte
Septimius Odaenathus	<i>CIS</i> II, 3944 = <i>OGI</i> 643 = <i>IGR</i> III, 1035 ; Malalas XII, 26 ; <i>CIS</i> II, 3945 = <i>PAT</i> 291 = <i>IGR</i> III, 1031 ; <i>IGR</i> III, 1032 ; Zon., XII, 23 ; <i>CIS</i> II, 3946 = <i>PAT</i> 292	Prince de Palmyre	Rallie des contingents palmyréniens et « irréguliers », lutte contre les Perses avant de faire assassiner Quietus et Ballista

Le personnage d’Achaeus (*PIR*² A 35; *PLRE* p. 8, n° 1; *RE* I, 1, 207, n° 5), gouverneur de Syrie-Palestine, est uniquement mentionné par Eusèbe de Césarée (*Histoire Ecclésiastique* VII, 15, 2). Cet auteur décrit le personnage appliquant la législation antichrétienne voulue par Valérien alors que son fils Gallien venait d’en suspendre les rigueurs. Ainsi Rohden place son gouvernement vers 260/261 et Groag pense qu’il fut en fonction nécessairement après 260 sans apporter plus de précision. Les auteurs de la *PLRE* choisissent une date beaucoup plus tardive (262) et B. E. Thomasson (*Laterculi praesidium*, p. 326, n° 1) le situe entre 260 et 268. Aussi, il nous paraît difficile d’inclure ce personnage dans cette prosopographie de la révolte alors qu’il n’est connu que pour son rôle de juge (*Ὁ δικάστης*) dans la province dont il avait la charge à une date très discutée par les spécialistes.

Révolte de Mésie sup. ou Pannonie, 260	Sources	Fonction en 260	Rôle dans la révolte
P. C. Regalianus	<i>HA, Tyr. Trig.</i> , X, 14 ; X, 1 ; Pol. Silv., <i>Laterc.</i> , 45	Dux Illyricum (?)	Encourage les soldats à le proclamer empereur (?)
Révolte de Germanie Inf., 260	Sources	Fonction en 260	Rôle dans la révolte
M. Cassianus Latinius Postumus	Zos., I, 38, 2 ; Zon., XII, 24 ; <i>CIL</i> XIII, 8879	Gouverneur de Germanie Inférieure, dux (?)	Incite les soldats à la révolte et usurpe le pouvoir impérial
Marcus Simplicinius Genialis	<i>AE</i> 1993, 1231b	Gouverneur de Rhétie	Rallie la province de Rhétie

Une inscription très mutilée (*CIL* XIII, 5203), datée de 260 par W. Eck, *Die Statthalter des germanischen Provinzen vom 1-3 Jahrhundert*, Köln-Bonn, 1985, p. 97 atteste la présence d’un gouverneur de Germanie Supérieure dont le nom a disparu. Les renseignements que l’on peut lire sont trop fragmentaires pour joindre ce personnage à la révolte qui a éclaté en Germanie Inférieure.

Révolte de Macédoine ou d'Achaïe, 261	Sources	Fonction en 261	Rôle dans la révolte
Valens	<i>Epit.</i> , 32, 4 ; <i>HA Tyr. Trig.</i> , XIX, 1 ; <i>Ammien XXI</i> , 16, 10	Gouverneur de Macédoine ou d'Achaïe	Usurpe le pouvoir impérial
Révolte d'Égypte, 261	Sources	Fonction en 261	Rôle dans la révolte
L. Mussius Aemilianus	<i>CIL XIV</i> , 170 = <i>ILS 1433</i> ; <i>P. Oxyr.</i> IX, 1201 ; <i>Eus. César., Hist. Eccl.</i> , VII, 11, 6 ; <i>HA Tyr. Trig.</i> , XXII, 4	Préfet d'Égypte	Usurpe le pouvoir impérial
Révolte d'Italie du nord, 267	Sources	Fonction en 267	Rôle dans la révolte
Aureolus	<i>Zon.</i> XII, 24, 25 ; <i>HA Gal.</i> , IV, 6 ; <i>Tyr. Trig.</i> XI, 1-2 ; <i>Zos.</i> I, 40, 1.	Commandant de la cavalerie en Italie du Nord	Usurpe le pouvoir impérial
Révolte de Germanie Sup., fev/mars ? 269	Sources	Fonction en 269	Rôle dans la révolte
C. Ulpus Cornelius Laelianus	<i>HA Tyr. Trig.</i> V, 8 ; <i>Aur. Vic.</i> . 33, 8	Gouverneur de Germanie Supérieure ? Commandant d'un détachement de la <i>XXXa Ulpia Victrix</i> ?	Usurpe le pouvoir impérial
Révolte de Germanie Sup., fév. mars ? 269	Sources	Fonction en 269	Rôle dans la révolte
M. Aurelius Marius	<i>HA Tyr. Trig.</i> VIII, 8 ; <i>Aur. Vic.</i> , 33, 9	?	Usurpe le pouvoir impérial

Révolte de Pannonie, 270	Sources	Fonction en 270	Rôle dans la révolte
L. Domitius Aurelianus	<i>HA Aurel.</i> , X, 2 ; XVIII, 1 ; Zon XII, 25, 26	Commandant de toute la cavalerie	Usurpe le pouvoir impérial
<p>Si les protagonistes directs de la révolte qui a débouchée sur la proclamation d'Aurélien ne sont pas connus, il ne fait guère de doute que les deux grands chefs militaires que sont L. Aurelius Marcianus et Iulius Placidianus se sont ralliés relativement rapidement aux insurgés et au nouvel empereur. Leur rôle exact n'est pas connu mais tous deux commandaient des troupes en des lieux d'une grande importance stratégique pour Aurélien qui a pu rapidement compter sur leur fidélité. Iulius Placidianus gardait la Gaule Narbonnaise et le passage des Alpes face à l'empereur gaulois Victorinus. Quant à Marcianus, au su d'une récente révision du dossier épigraphique le concernant, il opérait en Asie d'où il contrôlait une voie importante pour le ravitaillement en blé, d'où il a probablement mené des opérations en Méditerranée orientale en coopération avec Tenagino Probus et d'où il surveillait l'irrésistible progression de Zénobie en Orient. L'addition de tous ces éléments en font des personnages incontournables qu'il nous a paru nécessaire de faire figurer dans le cadre de cette révolte.</p>			
L. Aurelius Marcianus	<i>HA Gal.</i> VI, 1 ; <i>Claude</i> , VI, 1 ; <i>AE</i> , 1965, 114 = <i>IG Bulg.</i> V, 5409 ; Zos. I, 40, 1 ; <i>AE</i> , 1978, 802 ; <i>SEG</i> , 1997, 1256.	<i>Dux vexillationum</i> en Asie Mineure (?)	Rallie les troupes qu'il commande en Asie (?)
Iulius Placidianus	<i>CIL</i> XII, 2228 = <i>ILS</i> 569 ; <i>CIL</i> XII, 1551	Préfet des Vigiles, <i>dux vexillationum</i> (?)	Rallie la Narbonnaise qu'il défend contre l'empire gaulois
Révolte de Belgique/Germanie Inf., 271	Sources	Fonction en 271	Rôle dans la révolte
Domitianus	<i>HA Tyr. Trig.</i> , XII, 13-14 ; Zos., I, 49, 2	?	Usurpe le pouvoir impérial
Révolte d'Orient, 270/271	Sources	Fonction en 270/271	Rôle dans la révolte
Septimia Zénobia	Zos. I, 39, 2 ; G. Sync. Mossh. 470 ; <i>OGI</i> 647 = <i>IGR</i> III, 1027 = 1068 ; <i>HA Aurel.</i> , XXVIII, 3.	Reine de Palmyre	Incite ses généraux à conquérir et l'Égypte ; usurpe le pouvoir impérial pour son fils Vahballath
		<i>ὁ μέγας στρατηλάτης (dux militum)</i>	

Septimius Zabdas	Zos. I, 44, 1 ; 51, 1 ; <i>CISem</i> II, 3947 = <i>PAT</i> 293 = <i>IGR</i> III, 1030 = <i>OGI</i> 648 = <i>ILS</i> 8807 ; <i>HA Aurel.</i> XXV, 2 ; XXX, 2		Commandement des troupes
Septimius Zabbaeus	<i>CISem</i> II, 3947 = <i>PAT</i> 293 = <i>IGR</i> III, 1030 = <i>OGI</i> 648 = <i>ILS</i> 8807 ; <i>HA Aurel.</i> XXX, 2	ὁ ἐνθάδε στρατηλάτης (<i>dux militum</i>)	Commandement des troupes
<i>Plerisque quibus auctoribus illa bellum moverat, paraverat, gesserat</i> <i>Ζηνοβίαν τε καὶ τοὺς ταύτη συναραμένους</i>	<i>HA Aurel.</i> , XXX, 2 Zos. I, 56, 2.	? ?	Aide politique et militaire

Révolte d'Asie Mineure, 276	Sources	Fonction en 276	Rôle dans la révolte
M. Annius Florianus	Zos. I, 63, 1 ; <i>HA Prob.</i> XIII, 4.	Préfet du prétoire	Usurpe le pouvoir impérial, dirige les opérations militaires contre Probus.
Aurelius Iulius	<i>CIL</i> II, 1115 = <i>ILS</i> 593 = <i>AE</i> , 2001, n° 1130	Gouverneur par intérim de Bétique	Rallie la province de Bétique avant de reconnaître Probus après la défaite de Florianus.
Iulius Proculus	<i>AE</i> , 1924, 70 = <i>IK</i> 17, 3020	<i>Procurator agens vice proconsulis provinciae Asiae</i>	Rallie probablement la province d'Asie
Révolte d'Orient (Syrie ?), 276	Sources	Fonction en 276	Rôle dans la révolte
M. Aurelius Probus <i>signo</i> Equitius	<i>Aur. Vic.</i> 37, 2 ; <i>Eutr.</i> IX, 17, 3 ; <i>HA Prob.</i> VII, 4	<i>Ducatus (dux) totius orientis</i>	Usurpe le pouvoir impérial, dirige les opérations militaires contre Florianus
Révolte de Syrie 277/281	Sources	Fonction en 277/281	Rôle dans la révolte
Iulius Saturninus	Zos. I, 66, 1 ; <i>Jord., Rom.</i> , 293	Gouverneur de Syrie ou <i>dux militum</i> ?	Usurpe le pouvoir impérial

Révolte de Gaule Belgique/Germanie Inf., 280/281	<i>Sources</i>	<i>Fonction en 280/281</i>	<i>Rôle dans la révolte</i>
Proculus	<i>HA Quadr. Tyr.</i> , XIII, 1 ; <i>Eutr.</i> IX, 17, 1	<i>Dux militum</i> ?	Usurpe le pouvoir impérial
Bonosus	<i>HA Quadr. Tyr.</i> XIV, 2 ; <i>Aur. Vic.</i> 37, 3.	<i>Dux militum</i>	Usurpe le pouvoir impérial et dirige des troupes contre Probus
Révolte du Haut-Danube (Rhétie, Norique ou Pannonie), sept-oct ou déc 282	<i>Sources</i>	<i>Fonctions en 282</i>	<i>Rôle dans la révolte</i>
M. Aurelius Carus	<i>HA Carus</i> , V, 4 ; <i>Prob.</i> XXII, 3 ; <i>Zos.</i> I, 71, 4	Préfet du prétoire, chargé du commandement des troupes de Rhétie et de Norique.	Usurpe le pouvoir impérial
Révolte d'Italie du Nord, 284	<i>Sources</i>	<i>Fonctions en 284</i>	<i>Rôle dans la révolte</i>
M. Aurelius Sabinus Iulianus	<i>Aur. Vic.</i> 39, 10	<i>Corrector Italiae</i>	Usurpe le pouvoir impérial
<i>Οἱ τῶν ἐκεῖσε στατοπέδων ἡγούμενοι</i>	<i>Zos.</i> I, 73, 1	Préfets de légion	Rallient les troupes d'Italie du Nord et luttent contre les forces de Carinus
Révolte de Bithynie, 284	<i>Sources</i>	<i>Fonctions en 284</i>	<i>Rôle dans la révolte</i>
C. Aurelius Valerius Diocletianus	<i>HA Car.</i> XIV, 2 ; <i>Prob.</i> XXII, 3 ; <i>Zon.</i> XII, 31 ; <i>Aur. Vic.</i> 39, 1.	<i>Protectores domesticos regens, κόμητα δομυστίκων</i>	Usurpe le pouvoir impérial et dirige les troupes contre Carinus
<i>Duces tribunique</i>	<i>Aur. Vic.</i> 39, 1	officiers	Poussent les soldats à proclamer Dioclétien

Révolte de Gaule du Nord, 286	Sources	Fonctions en 286	Rôle dans la révolte
M. Aurelius Maus[aeus ?] Carausius	Aur. Vic. 39, 20-21	<i>Praefectus classis Britannica</i>	Usurpe le pouvoir impérial
Révolte d’Egypte, juin/juillet 297	Sources	Fonctions en 297	Rôle dans la révolte
L. Domitius Domitianus	<i>P. Mich</i> , n° 1029.	?	Usurpe le pouvoir impérial
Aurelius Achilleus	Aur. Vic, 39, 23 et 38 ; Eutr. IX, 22-23	<i>Corrector</i> ?	Lutte huit mois dans Alexandrie
Révolte de Syrie, 303/304	Sources	Fonction en 303/304	Rôle dans la révolte
Eugenius	Libanios, <i>Or.</i> , XX, 18.	Commandant d’une unité d’infanterie	Usurpe le pouvoir impérial
Révolte de Bretagne, 25 juillet 306	Sources	Fonction en 306	Rôle dans la révolte
C. Flavius Valerius Constantinus	<i>Pan. Lat.</i> VI, 5, 3 ; <i>Excerpt. Vales.</i> II, 2-3 ; <i>Lact.</i> XVIII, 10 ; <i>Aur. Vic.</i> 40, 3 ; <i>CIL</i> XII, 5516 ; 5470 = <i>ILS</i> 684	<i>tribunus ordinis primi</i> ?	Usurpe le pouvoir impérial
Crocus	<i>Epit.</i> , 41, 3	<i>Roi des Alamans, chef de contingents auxiliaires</i>	
<i>Cunctis qui aderant annitentibus</i>	<i>Aur. Vic.</i> , 40, 4 ; <i>Epit.</i> , 41, 3	?	Reconnaissent Constantin comme empereur

Révolte de Rome, 28 octobre 306	Sources	Fonction en 306	Rôle dans la révolte
M. Aurelius Valerius Maxentius	<i>CIL</i> XIV, 2825 = <i>ILS</i> 666 ; Aur. Vic. 40, 5 ; <i>CIL</i> IX, 6058	?	Usurpe le pouvoir impérial
C. Annius Annulinus	<i>CIL</i> VI, 505 = <i>ILS</i> , 4143 ; <i>ILT</i> , 1308 = <i>AE</i> , 1942/3, 82 = <i>CIL</i> VIII, 1411, 14910 ; Chron. 354 (<i>Chron. Min.</i> I, p. 66 & 67)	Préfet de la ville (306-307)	Pousse les cohortes urbaines à se joindre aux prétoriens
Manilius Rusticianus	<i>CIL</i> XIV, 04455 = <i>AE</i> 1972, 00071 = <i>AE</i> 2003, 28 ; <i>CIL</i> VI, 36949 = <i>ILS</i> 8934 = <i>AE</i> , 1903, 11	Préfet de l'annone <i>agens vice pra[ef]ectorum) praet(orio)</i>	Soulève les cohortes prétoriennes (?)
Marcellianus	Zos., II, 9, 3	Tribun des cohortes urbaines ?	Incite les cohortes urbaines à la révolte ?
Marcellus	Zos., II, 9, 3	Tribun des cohortes urbaines ?	Incite les cohortes urbaines à la révolte ?
Lucianus	Zos., II, 9, 3	<i>Tribunus cohortium urbanarum X, XI et XII et fori suarii</i>	Pousse les cohortes urbaines à se joindre aux prétoriens
Ulpus Alenus	<i>CIL</i> IX, 692 = <i>AE</i> , 1967, 91	Correcteur d'Apulie et Calabre	Rallie Apulie et Calabre (?)
C. Ceionius Rufius Volusianus	<i>CIL</i> VI, 1707 = <i>ILS</i> , 1213 ; Aur. Vic., 40, 18 ; Chron. 354, (<i>Chron. Min.</i> I, p. 67)	Proconsul d'Afrique en 305-306 ou 306-307	Rallie l'Afrique ?
L. Cornelius Fortunatianus	<i>Eph. Ep.</i> VIII, 779 = <i>ILS</i> 672	Gouverneur de Sardaigne	Rallie la Sardaigne

Les hommes dont les noms suivent ont exercé d'importantes fonctions sous le gouvernement de Maxence dont ils furent parfois de vrais fidèles. Toutefois, dans la mesure où l'on ne connaît pas leur fonction en 306, on se gardera de les faire figurer dans cette étude même si, pour certains d'entre eux, on peut penser qu'ils furent des ralliés de la première heure. On signalera ainsi C. Vettius Cossinius Rufinus, proconsul désigné pour l'Achaïe en 306, correcteur de Vénétie et d'Histrie, de Toscane et d'Ombrie et de Campanie entre 306 et 312 (*PLRE I*, p. 777, n° 1) ; Statius Rufinus préfet de la Ville en 308/309 (*PLRE I*, p. 781, n° 22) ; Riricius Pompeianus, préfet tué près de Vérone en 312 (Barnes [1982], p. 127 ; *PLRE I*, p. 713) ; Maximinus, gouverneur de Sardaigne en 305/306 (Barnes [1982] p. 166 ; *PLRE I*, p. 576) ; Ulpius Alenus, corrector d'Apulie et Calabre vers 305/307 (*PLRE I*, p. 39) ; Volusius Donatianus, gouverneur de tripolitaine entre 306 et 308 (*PLRE I*, p. 268, n° 7) ; Zenas, général de Maxence en Afrique en 309/310 (*PLRE I*, p. 990).

Révolte d'Afrique (Carthage), 20 avril 308	<i>Sources</i>	<i>Fonction en 308</i>	<i>Rôle dans la révolte</i>
L. Domitius Alexander	Zos. II, 12, 2 ; <i>CIL VIII</i> , 7004 = <i>ILS</i> 674	Vicaire	Usurpe le pouvoir impérial
Scironius Pasicrates	<i>CIL VIII</i> , 7004 = <i>ILS</i> , 674 = <i>IAlg</i> , II, 580	<i>rationalis Numidiarum</i> ?	Rallie la Numidie
C. Valerius Antoninus	<i>CIL VIII</i> , 5526 = 18860 = <i>ILS</i> 651 ; <i>CIL VIII</i> , 7004 = <i>ILS</i> 674	Gouverneur de Numidie	Rallie la Numidie
L. Papius Pacatianus	<i>AE</i> , 1966, 169 = <i>ILSard.</i> I, 372 ; <i>CTh</i> XI, 7, 2	Gouverneur de Sardaigne	Rallie la Sardaigne
L. Cornelius Fortunatianus (Barnes [1982], p. 166 ; <i>PLRE I</i> , p. 369) a peut-être reconnu Domitius Alexander avant de laisser la place à L. Papius Pacatianus			

Révolte de Gaule, printemps ? 310	<i>Sources</i>	<i>Fonction en 310</i>	<i>Rôle dans la révolte</i>
M. Aurelius Valerius Maximianus	Aur. Vic. 39, 28 ; 39, 17 ; 40, 21-22 ; <i>CIL VIII</i> , 10285 ; <i>CIL III</i> , 6746 = <i>ILS</i> 639 ; <i>CIL VIII</i> , 23291 = <i>AE</i> , 1898, 48 ; Eutr. IX, 27 ; Lact. XXVI, 7.		Usurpe la pourpre et incite les soldats de Constantin à la trahison

Révolte d'Orient, 1 mai 310	Sources	Fonction en 310	Rôle dans la révolte
C. Valerius Maximinus Daia	Lact. XIX, 6 ; <i>CIL</i> VIII, 10293 ; <i>CIL</i> III, 5748	César	Usurpe la fonction d'Auguste
Sabinus	Eusèbe, <i>Hist. Eccl.</i> , IX, 1, 2	Préfet du prétoire	?
Sossianus Hierocles	<i>CIL</i> III, 133 = 6661 ; Lactance, <i>De Mort. Pers.</i> , XVI, 4 ; <i>P. Oxyr.</i> XLIII, 3120	Préfet d'Egypte	Rallie l'Egypte
(M. Aurelius ?) Valentinianus Fermilianus	<i>AE</i> , 1964, 198 = <i>AE</i> , 1993, 1618	Gouverneur de Syrie-Palestine	Rallie la Syrie-Palestine

Ausonius fut probablement gouverneur d'Osrhoène mais son nom, révélé par les actes des Martyrs, reste trop sujet à caution pour être inclus dans cette étude (Barnes [1982], p. 183 ; *PLRE* I, p. 138, n° 1). Valerius Diogenes (*PLRE* I, p. 257 ; Barnes [1982], p. 156) est gouverneur de Pisidie sous l'autorité de Galère jusqu'en mai 311. Quant à Aur. Maximinus, *Dux Aegypti et Thebaidos utratumque libyarum* vers 308/310, rien ne nous permet d'affirmer qu'il suivit Maximin Daïa dans sa rébellion contre Galère (*PLRE* I, p. 579, n° 10).

Révolte de Syrie, hiver 313	Sources	Fonction en 313	Rôle dans la révolte
C. Valerius Maximinus Daia	Lact. XIX, 6 ; <i>CIL</i> VIII, 10293 ; <i>CIL</i> III, 5748	Auguste	Déclare la guerre à Licinius et dirige les opérations militaires
Valerius Diogenes	<i>CIL</i> III, 6807 = <i>AE</i> , 1999, 1614	Gouverneur de Pisidie	Assure le contrôle de la Pisidie
Peucetius	Eus. de Césarée, <i>Hist. Eccl.</i> , IX, 11, 4.	<i>Praefectus a.v. proc. Asiae</i>	Lève des fonds pour financer la campagne de Maximin.

Aurelius Ammonius était préfet d'Egypte en 312 mais rien n'indique qu'il ait toujours été en place l'année suivante (Barnes [1982], p. 150 ; *PLRE* I, p. 55, n° 6). Antonius Gregorius, gouverneur de Thébaïde entre novembre 313 et 314 fut peut-être laissé en place par Licinius après sa victoire sur Maximin Daïa, à moins qu'il n'ait été nommé après la défaite de ce dernier (Barnes [1982], p. 148 ; *PLRE* I, p. 403, n° 7).

Révolte d'Italie (?), 316	Sources	Fonction en 316	Rôle dans la révolte
C. Flavius Valerius Constantinus	<i>Pan. Lat.</i> VI, 5, 3 ; <i>Excerpt. Vales.</i> II, 2-3 ; <i>Lact.</i> XVIII, 10 ; <i>Aur. Vic.</i> 40, 3 ; <i>CIL</i> XII, 5516 ; 5470 = <i>ILS</i> 684	Auguste	Déclare la guerre à Licinius et dirige les opérations militaires
Petronius Annianus	<i>Pan. Lat.</i> XII (IX), 11, 4 ; <i>CIL</i> III, 13734 = <i>ILS</i> 8938 ; <i>AE</i> , 1938, 85 = <i>AE</i> , 2003, 1685 = <i>IK</i> , 0312	Préfet du prétoire	?
Ovinius Gallicanus	<i>CIL</i> X, 4785 ; <i>CIL</i> VI, 1155 = <i>ILS</i> 716 ; <i>Chron.</i> 354, <i>Chron. Min.</i> I p. 67	Préfet de la ville	Assure le contrôle de Rome
Iulius Antiochus	<i>CTh.</i> I, 2, 1 ; <i>XV</i> , 14, 3.	Préfet des Vigiles	Assure le contrôle de Rome
Petronius Probianus	<i>CIL</i> VIII, 1277 = <i>ILS</i> , 6809	Proconsul d'Afrique	Assure la fidélité de l'Afrique
Eumelius	<i>CTh.</i> , IX, 40, 2	Vicaire d'Afrique (?)	Assure la fidélité de l'Afrique du Nord
Iallius Antiochus	<i>CIL</i> VIII, 7005 = <i>ILAlg.</i> II, 584	Gouverneur de Numidie	Assure la fidélité de la Numidie ?
Octavianus	<i>CTh.</i> I, 161, IX, 1,1	Comes d'Hispanie	Assure la fidélité des Espagnes
Julius Verus	<i>CTh.</i> , II, 6, 1 ; <i>CTh.</i> , VI, 35, 4	Gouverneur de Tarraconaise	Assure la fidélité de la Tarraconaise

Les hommes dont les noms suivent sont, pour bon nombre d'entre eux, des fidèles de Constantin qui leur a permis de continuer une carrière parfois brillante. Néanmoins, dans la mesure où l'on ne peut leur attribuer de poste important (grande préfecture ou gouvernement de province) au moment où s'engage la lutte avec Licinius, on ne les fera pas figurer dans le tableau ci-dessus. Antonius Caecinius Sabinus, consul en 316 (Barnes [1982], p. 100 ; *PLRE* I, p. 793, n° 12) ; C. Vettius Cossinius Rufinus, préfet de la Ville en 315-316, (Barnes [1982], p. 100 ; *PLRE* I, p. 777, n° 15) ; Amabilianus, préfet de l'annone d'Afrique vers 315-316 (*PLRE* I, p. 49) ; L. Nonius Verus, correcteur d'Apulie et de Calabre entre 317 et 324 (Barnes [1982], p.164 ; *PLRE* I, n° 4, p. 953) ; Maecilius Hilarianus, *corrector Lucania et Brutii* au début de 316 (Barnes [1982], p. 165 ; *PLRE* I, n° 5, p. 433) ; Betitius Perpetuus, *corrector Sicilia* entre 312 et 324 (Barnes [1982], p. 165 ; *PLRE* I, n° 2, p. 689) ; C. Sulpicius, gouverneur de Lusitanie vers 315/319, (Barnes [1982], p. 167).

Révolte de Pannonie, 316	Sources	Fonction en 316	Rôle dans la révolte
C. Valerius Licinianus Licinius	Lact. XX, 3 ; XXIX, 2 ; Eutr. X, 4, 1 ; <i>Excerpt. Vales.</i> III, 7 ; <i>CIL</i> IX, 6026 = <i>ILS</i> 676	Auguste	Déclare la guerre à Constantin et dirige les opérations militaires
Julius Julianus	<i>P. Isid.</i> , 73 ; <i>CIL</i> III, 13734 = <i>ILS</i> , 8938 ; Libanius, <i>Or.</i> , XVIII, 9	Préfet du prétoire	?
C. Aurelius Valerius Valens	<i>Excerpt. Vales.</i> V,17 ; Zos. II, 19, 2 chev	<i>Dux limitis in Dacia</i> (?)	Elevé au rang d'Auguste par Licinius
Aurelius Antonius	<i>P. Oxyr.</i> 896	Préfet d'Egypte Herculia	Assure la fidélité de l'Egypte Herculia

On ne retiendra pas ici le nom de *Festianus* (*PLRE* I, p. 1082), probable vicaire d'orient à l'identité trop incertaine.

Révolte de Macédoine, 324	Sources	Fonction en 324	Rôle dans la révolte
C. Flavius Valerius Constantinus	<i>Pan. Lat.</i> VI, 5, 3 ; <i>Excerpt. Vales.</i> II, 2-3 ; Lact. XVIII, 10 ; Aur. Vic. 40, 3 ; <i>CIL</i> XII, 5516 ; 5470 = <i>ILS</i> 684	Auguste	Déclare la guerre à Licinius et dirige les opérations militaires
C. Flavius Valerius Crispus	<i>CIL</i> IX, 5434 = <i>ILS</i> , 712 = <i>AE</i> , 1985, 340 ; <i>Pan. Lat.</i> , X(4), 17, 2 ; <i>Chron. Pasch.</i> , anno 324, Dindorf p. 524 ; <i>Excerpt. Vales.</i> , V, 27	César	Commandant de la flotte de Thessalonique qui affronte Amandus dans l'Hellespont
Lucerius Verinus	<i>CJ.</i> , II, 12, 1 ; <i>CTh.</i> , XII, 11, 1 ; IX, 15, 1 ; Chron. 354, <i>Chron. Min.</i> I p. 67	Préfet de la ville 323-325	Assure le contrôle de Rome
Junius Bassus	<i>AE</i> , 1964, 203 = <i>AE</i> , 1975, 310 = <i>Suppl. It.</i> , I, 13	Préfet du prétoire	?

Maecilius Hilarianus	<i>CTh.</i> , IX, 19, 1 ; <i>CIL</i> VIII, 1179 = VIII, 14309	Proconsul d'Afrique	Assure la fidélité de l'Afrique
Menander	<i>CTh.</i> IV, 12, 3 ; VIII, 5, 4.	Vicaire <i>ou Comes</i> d'Afrique ?	Assure la fidélité de l'Afrique du Nord
<i>Oi Kωνσταντίνου στρατηγοί [...], oi Kωνσταντίνου ναύαρχοι</i>	Zos. II, 23, 3 ; 4	Commandement des troupes terrestres et navales	Direction des opérations contre les troupes de Licinius

Sans qu'il soit possible d'inclure les personnages suivants parmi les hommes qui occupèrent des postes importants au moment où Constantin engage son ultime combat contre Licinius, on signalera les noms de Acilius Severus, consul en 323, préfet du prétoire entre 322 et 324 ? (Barnes [1982], p. 130 ; *PLRE* I, n° 16, p. 834) ; C. Ceionius Rufius Volusianus, fils du consul de 311 ou 314 ?, préfet du prétoire ? (Barnes [1982], p. 130 ; *PLRE* I, n° 4 & 5, p. 977-978) ; S. Anicius Paulinus, proconsul d'Afrique de 322 à 324, consul en 325 (Barnes [1982], p. 102 ; *PLRE* I, p. 679, n° 15) ; Proculeianus, *magister officiorum* en 323 (*PLRE* I, p. 744) ; Palladius, *magister officiorum* ? (*PLRE* I, p. 658, n° 2) ; Domitius Zenophilus, gouverneur d'Achaïe en 323-324 ? (Barnes [1982], p. 160 ; *PLRE* I, p. 993) ; Valerius Catullinus, gouverneur de Pannonie supérieure entre 316 et 324 (Barnes [1982], p. 160 ; *PLRE* I, n° 5, p. 188) ; Fabius Claudius, *p(raeses) p(rovinciae) N(orici) M(edi)t(erranei)* vers 316-324 (Barnes [1982], p. 160 ; *PLRE* I, n° 9, p. 208) ; M. Alfius Apronianus, *p(raeses) p(rovinciae) Fl(aviae) Vienn(ensis)* entre 312 et 324 ? (Barnes [1982], p. 161 ; *PLRE* I, n° 4, p. 86). Parmi les « *στρατηγοί* » cités par Zosime figuraient sans doute des hommes comme Bonitus, général de Constantin vers 316/324 (*PLRE* I, n° 1 & 2 p. 163) ou Aelianus, général de Constantin en 323 (*PLRE* I, n° 3, p. 17) mais aucun élément ne permet de supposer leur présence effective.

Révolte d'Asie Mineure, 324	Sources	Fonction en 324	Rôle dans la révolte
C. Valerius Licinianus Licinius	Lact. XX, 3 ; XXIX, 2 ; Eutr. X, 4, 1 ; <i>Excerpt. Vales.</i> III, 7 ; <i>CIL</i> IX, 6026 = <i>ILS</i> 676	Auguste	Déclare la guerre à Constantin et dirige les opérations militaires
Julius Julianus	<i>P. Isid.</i> , 73 ; <i>CIL</i> III, 13734 = <i>ILS</i> , 8938 ; Libanius, <i>Or.</i> , XVIII, 9	Préfet du prétoire	?
Mar. Martinianus	<i>Epit.</i> 41, 9 ; Aur. Vic. 41, 9 ; Zos. II, 25, 2 ; <i>Excerpt. Vales.</i> XXV	Maitre des offices	Elevé au rang d'Auguste par Licinius, chargé d'un commandement en Thrace
Abantos ou Amandus	Zos. II, 23, 3 ; <i>Excerpt. Vales.</i> , V, 26	Amiral	Commandant de la flotte de Licinius Affronte Crispus dans l'Hellespont

Sabinianus	<i>P. Oxyr.</i> , I, 60	Gouverneur d’Egypte Herculia	Assure la fidélité de l’Egypte Herculia
Valerius Victorinianus	<i>P. Oxyr.</i> , XLIII, 3123; <i>P. Strasbourg</i> , 296	Gouverneur de Thébaïde 322-326	Assure la fidélité de la Thébaïde

Les personnages suivants se sont peut-être ralliés à la lutte contre Constantin mais aucun élément tangible ne permet de l’attester formellement : Proculus, consul (Barnes [1982], p. 102 ; *PLRE* I, p. 745, n° 3) ; Titianus, gouverneur de Cappadoce vers 313/324 (*PLRE* I, p. 917 ; Barnes [1982], p. 154) ; Val. Ciipus...ur, *praeses Diosponti* vers 317/324 (*PLRE* I, p. 205 ; Barnes [1982], p. 155) ; Baudus, gouverneur de Thrace vers 319/324 (*PLRE* I, p. 159 ; Barnes [1982], p. 186) ; Dyscolius, gouverneur de Syrie vers 323 (*PLRE* I, p. 275 ; Barnes [1982], p. 153).

Tableaux Récapitulatifs

Sénateurs : 63								
consulaire	46							
prétorien	14							
inconnu	2 (n° 21 ; 23)							
patricien	6 (n° 29 ; 30 ; 40 ; 41 ; 94 ; n° 117)							
Auguste	6							
César	2							
origine	Illyricum	Afrique	Orient	Gaules/Germanies	Espagnes	Bretagne	Italie	Inconnue
	8	10	5	0	2	0	11	27
A ces personnages, il faut ajouter quatre <i>clarissima femina</i> orientales : Iulia Avita Mamaea, Iulia Maesa , Iulia Soaemias Bassiana et Septimia Zénobia.								

Gouverneurs et officiers supérieurs équestres : 74							
préfet	Prétoire	Egypte	Annone	vigiles	Praef. Classis britannica	Praef. Leg.	Praef. tironibus
	10	6	2	2	1	2	1
Protector domesticos regens	1						
Magister officiorum	1						
gouverneur	Agens vice praesidis	Praef. provinc	vicaire	corrector			
	3	12	2	1			
Dux	7						
<i>Στρατηλάτης</i>	2						
<i>praepositus</i>	1						
<i>Praep.annonae</i>	2						

procurateur	Agens vice praesidis	Proc. Ad annon. Ostiis					
	3	1					
Tribuns	Tribuns prétoriens	Tribuns des cohortes urbaines	Ταξίαρχος				
	3	1	3				
Fonction/rang inconnu	7						
origine	Gaules/Germ.	Illyricum	Italie	Bretagne	Orient	Afrique	inconnue
	3	5	3	1	10	2	50

Officiers subalternes et hommes de troupes : 5						
grade	inconnu	centurion	soldat			
	3	1	1			
origine	inconnue	Gaules				
	3	2				

Statut inconnu : 13					
<i>Transrhenani limitis ducem et Galliae praesidem</i>	1(n° 32)				
<i>comites</i>	2				
<i>Dux vexillat.</i>	1(n° 66)				
émisnaire	1 (n° 65)				
Prêtre du soleil	1 (n° 68)				
Fonction inconnue	7				
origine	Illyricum	Orient	Afrique	Gaule/Germ.	Inconnue
	2	3	1	2	5

Annexe III : Les chefs, notices biographiques.

1. M. Aedinius Julianus

P. Oxyr., XLVI 3286

Ὁξυρρυχειτῶν τῆ κρατίστη βουλῆ διὰ Μ[ά]ρκου Αὐρηλίου Ἀμμωνίου γυμνασίου ἀρχοῦ ἐνάρχου πρυτάνεως παρὰ Μά[ρ]κου Αὐρηλίου Νεπωτιανοῦ υἱοῦ Αὐρηλίου Διονυσάμμωνο[ς] γυμνασιαρχήσαντος τῆς αὐτῆς πόλεως. Πρὸς τῆν γενομένην τῆ ἐνεστώσῃ ἡμ[έ]ρα ἐν τῆ ἀ[ὐ]τόθι κρατίστη βου[λ]ῆ ὄνομασίαν μου ὡς εἰς γυμνασι[αρχίαν] καὶ οὐκ ἀ[ν]αλογῶν πρὸς τὴν τηλ[ι]κα[ύ]την ἀρχὴν ἐπικαλούμενος τὸν λα[μ]πρότατον ἡγεμόνα Αἰδεῖνιον Ἰ[ο]υλι[ανόν]

CIL IX 338 = AE, 2003, 358, Canusium, Apulie et Calabre, Regio II

L(ucio) Mario Maximo II L(ucio) Roscio Aeliano co(n)s(ulibus) / M(arcus) Antonius Priscus L(ucius) Annius Secundus IIvir(i) quinquenn(ales) / nomina decurionum in aere incidenda curaverunt // Patroni cc(larissimi) vv(iri) // App(rius) Claudius Iulianus / T(itus) Lorenus Celsus / M(arcus) Aedinius Iulianus

CIL XIII, 3162 = AE 2008, 0909, Vieux/Aragenua, Gaule Lyonnaise

... *Exemplum epistulae Aedin[i] / Iuliani praefecti praet(orio) / ad Badium Comniam pr(o)cur(atorem) et vice praesidis agen[t(em)] / Aedinius Iulianus Badio / Comniano sal(utem) in provincia / Lugdun(e)n(s)s(i) quinque fascal(is) / cum agerem...*

Sans doute originaire d'Italie, M. Aedinius Julianus commença un cursus de chevalier romain dont une grande partie nous échappe. En effet, son premier poste connu n'est autre que celui de préfet d'Égypte (*P. Oxyr.* 3286) attesté en 223. Par la suite, sa carrière semble s'être considérablement accélérée. Il est vraisemblablement nommé préfet du prétoire une première fois avant d'être *adlectus inter praetorios* la même année et reconnu comme *clarissimus vir* sur la liste des patrons de Canusium (*CIL IX*, 338). Il se voit confier par la suite le gouvernement de la Gaule Lyonnaise (*CIL XIII*, 3162) et, en dépit de son appartenance à l'ordre sénatorial, il est nommé préfet du prétoire (peut-être pour la deuxième fois) un peu avant 238 ou lors de la révolte contre Maximin. Le Sénat puis le gouvernement de Gordien III le maintiennent encore à ce poste quelque temps comme l'atteste le marbre de Thorigny. On peut alors raisonnablement penser qu'un tel gage de confiance à un poste aussi important fait du personnage un des hommes clefs de la révolte sans que l'on sache précisément quel fut son rôle exact.

*PIR*² A 113 ; *RE*, I, 1, 464 ; H.G. Pflaum, *Le marbre de Thorigny*, 1948, p. 8, 21, 34-38, 49 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 923, pp. 190-191 ; M. Durry, *Les cohortes prétoriennes*, BEFAR 146, Paris, 1938, rééd. 1968, p. 159 et 179 ; P.W. Townsend, "The revolution of AD 238: The leaders and their Aims", *YCS*, 14, 1955, p. 78 et 94 ; J. Modrzejewski, "Les préfets d'Égypte au début du règne d'Alexandre Sévère", *ZPE*, 17, 1975, pp. 308-309 ; G. Bastianini, « Lista dei prefetti d'Egitto dal 30^a al 299^p », *ZPE*, 17, 1975, pp. 263-328 ; « Il prefetto d'Egitto (30 A.C. – 297 D.C.) », *ANRW*, II, 10, 1, Berlin & New-York, 1988, p. 513.

2. P. Aelius Severianus Maximus

CIL III, 91 = *IGLS*, 09069, Bostra, Arabie

P(ublio) Aelio Severi|ano Maximo leg(ato) Aug(usti) | pr(o) pr(aetore) co(n)s(uli) desig(nato) imm[unes eius]

Hormis cette inscription, le personnage est mentionné sur une inscription de Périnthe (*IGR*, 1, 794) dont il est sans doute originaire, et sur plusieurs miliaires de la province d'Arabie. Il fut gouverneur de cette province sous Pertinax et sous Septime Sévère dont il rallia très vite la cause. Il obtint le consulat suffect vers 194. Les fonctions qu'il a pu exercer avant 193 demeurent inconnues.

PIR² A 260 ; RE Suppl. I, 14, n° 138; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 10, p. 12; H.-G. Pflaum, « Les gouverneurs de la province romaine d'Arabie », *Syria*, 34, 1957, p. 136; H. Halfmann, *Die Senatoren aus dem östlichen Teil des Imperium Romanum bis zum Ende des 2. Jh. N. Chr.*, Göttingen, 1979, p. 205-206; G.W. Bowersock, *Roman Arabia*, Cambridge (Mass.)-Londres, Bruxelles, 1980, p. 113; B.E. Thomasson, *Laterculi praesidum*, Göteborg, 1984, p. 330, n°14; A. Daguet - Gagey, *Septime Sévère. Rome, l'Afrique et l'Orient*, Paris, 2000, p 235 & 466.

3. Marcus Aemilius Aemilianus

Zonaras, *Annales*, XII, 21

Αἰμιλιανὸς δὲ τις Λίβυς ἀνὴρ, ἄρχων τοῦ ἐν Μυσία στρατεύματος, τοῖς στρατιώταις δώσειν πάντα τὰ τοῖς Σκύθαις διδόμενα ἐπηγγείλατο, εἰ τοῖς βαρβάροις συνάψειαν πόλεμον.

Eutrope, *Breviarium*, IX, 5

Sub his (Gallus et Volusianus) Aemilianus in Moesia res novas molitus est

CIL III, 8270 = ILS 529, Kacanik, Mésie Supérieure, 253.

Imp(eratori) Ca[esar]i M(arco) [Aemil(io)] / Aemiliano P(io) f(elici) [Invic]/to Aug(usto) pontiff[ici] / maximo trib[unicia] / pot(estate) p(atrici) p(atriciae) [c]o(n)s(uli) pro[co(n)s(uli)] / ab Vi[m(inacio)] m(ilia) p(assuum) CC[...]

Selon Pseudo Aurelius Victor, ce sénateur, né entre 206 et 213, serait d'origine africaine (*Epit.*, 31, 2). Sa carrière demeure inconnue pour l'essentiel. Il obtint un consulat suffect à une date incertaine puis il fut nommé légat de Mésie Inférieure (J. Ant., *frg.* 150; *Epit.*, 31, 1 ; Eutr., IX, 5 ; Jord., XIX, 104). Les offensives énergiques qu'il dirigea contre les Goths lui valurent d'être tenu en haute estime par les troupes du Bas-Danube qui subissaient les assauts barbares depuis des années (Zos., I, 28, 1-2 ; Zon., XII, 21 ; Aur. Vic. 31, 1). Il fut proclamé empereur par les troupes de Mésie au début de l'été 253 et fut rapidement reconnu dans tout l'Illyricum ainsi qu'en Orient. Après avoir triomphé de Trébonien Galle, il fut bientôt éliminé à la suite de la proclamation de Valérien (Zon. XII, 22 ; *Epit.*, 31, 2 ; Zos., I, 28, 3 ; 29, 1)

PIR² A 330 ; RE I, 545, n° 24 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 1412, p. 246-247 ; J. Fitz, « Legati augusti propraetore Pannoniae Inferioris », *Acta Antiqua Academiae Scientiarum Hungaricae*, 1963, XI, p. 300, n° 42 ; A. Dobo, *Die Verwaltung des Römischen Provinz Pannonien von Augustus bis Diocletianus*, Budapest-Amsterdam, 1968, p. 97, n° 71 ; B.E. Thomasson, *Laterculi praesidum*, Göteborg, 1984, p. 107, n° 54 ; p. 118, n° 44 ; p. 129, n°56 ; p. 145, n° 143 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1990, p. 210 ; M. Peachin, *Roman titulature and chronology*, A.D. 235-284, Amsterdam, 1990, p.36-37 ; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1148; 1162.

4. Q. Aemilius Laetus

AE, 1949, 38, Thaenae/Henchir Thina, Afrique Proconsulaire

[... Aemi]lio Q(uinti) fil(io) Pap(iria) Pudenti / [cent]urioni legionis III Aug(ustae) / [it(em)] leg(ionis) II Aug(ustae) it(em) {iterum} l(e)g(ionis) / [II A]ug(ustae) it(em) leg(ionis) XI Claudiae / [ad]lecto in comitatu Imp(eratoris) / [Com]modi Aug(usti) Pii Fel(icis) Ilvir/[o] q(uin)q(uennali)?] col(oniae) Thaenitanae fratri / [Q(uinti) Ae]mili Laeti praef(ecti) praet(orio) ob / singularem innocentiam / et in promerendis singulis / universisq(ue) civib(us) examina / tam adfectionem ordo Thaen(ensium) / statuam equest(rem) ponendam / de pub(lico) dec(reto) d(ecreto) d(ecurionum) p(ecunia) p(ublica)

La carrière du personnage est en grande partie inconnue. Outre une inscription d'Afrique proconsulaire (AE, 1949, 38) dont Laetus est vraisemblablement originaire, les sources

littéraires l'attestent comme préfet du prétoire sous Commode (*HA, Comm, XV, 7 ; XVII,1 ; Pert., IV, 5 ; V, 1 ; Dion, LXXII, 19, 4 ; Zon, XII, 5 ; Her, I, 16, 5*) et sous Pertinax (*HA, Pert., X, 8 ; XI, 7*). En mars 193, il incite les prétoriens à la révolte contre H. Pertinax pour des motifs difficiles à déterminer avec précision. Il est assassiné sur l'ordre de Didius Julianus (*HA, Didius, VI, 2 ; Dion, LXXIII, 16, 5*).

PIR² A 358; RE, I, 1, 550, n°57; A. Birley, Septimius Severus, the African emperor, Londres, 1988, pp. 81-85.

5. Amandus/Abantos

Zosime, *Histoire Nouvelle*, II, 23, 3.

Ἀιβαντος δὲ ὁ Λικιννίου ναύαρχος

Excerpta Valesiana, V, 26.

Crispus vero cum classe Constantini Callipolim pervenit : ibi bello maritimo sic Amandum vicit, ut vix per eos, qui in litore remanserant, vivus Amandus refugeret. Classis vero Licini vel oppressa vel capta est.

Le nom même du personnage est incertain. Zosime (II, 23, 3) le nomme Abantos alors que l'auteur de l'*origo constantini imperatoris* l'appelle Amandus (*Excerpt. Vales. V, 26*). Ses origines et sa carrière demeurent inconnues. Dans la lutte qui oppose Constantin à Licinius, il épousa le parti du second dont il fut amiral, commandant la flotte qui avait la garde de l'Hellespont et qui permettait aux assiégés de Byzance d'avoir un débouché vers la mer. A ce poste de responsabilité, le personnage appartenait vraisemblablement à l'ordre équestre. Afin d'achever le blocus de Byzance, Constantin dépêcha une flotte commandée par le César Crispus. Ce dernier eut raison de la flotte commandée par Amandus/Abantos au cours de combats détaillés par Zosime (II, 23-25). Il semble que l'amiral de Licinius fut desservi par le nombre trop important de ses navires (Zos., II, 23, 4), par son indécision mais également par des conditions météorologiques défavorables (Zos., II, 24, 1-2). Vaincu, Amandus s'enfuit (Zos. II, 24, 3; *Excerpt. Vales., V, 26*). On ne sait pas ce qu'il devint par la suite.

RE, I, 1, p15; PLRE I, p. 50; P. Maraval, Constantin le Grand, Paris, 2011, p. 156-157.

6. Lucius Annianus

CIL XIII, 6763 = ILS 1188, Mogontiacum, Germanie Supérieure

[I(ovi) O(ptimo) M(aximo) ceterisque dis de]abu[sque omnibus] / [pro] salute a[qtue] / [incolumitat]e et victo[ria] / [d(omni) n(o)stri] Imp(eratoris) G]ordiani Pii [Fel(icis) Aug(usti)] / [atque S]abiniae Tranqu[illinae] / [totiusque] d(omus) d(ivinae) eorum / [---]us L(uci) f(ilius) Fab(ia) Annian[us] / [Xvir stli]tibus iudicandi[s trib(unus) mil(itum)] / [leg(ionum) XXX U(lpiae) V(ictricis) et I] Min(erviae) Gordianarum in [quo ho]/[nore vi]c(es) leg(ati) sustinuit q(uaestor) pr(o) [pr(aetore) ---] / [---]tiam c(urator?) c(ensibus?) civit(atium) adm(inistrandis) li[mitis?] / [Germ]an(iae) Haliq(uensium?) et Chalitano[rum? -] / [--- s]jevir turm(ae) I eq(uitum) [Rom(anorum)] ad [---] / [---]nt[---] praef(ectus) fr(umentum) dan[d(i) pl]eb(i) Ro[m(anae) cur(ator)] / [---]nt(ium) et missus adv(ersus) hh(ostes) pp(ublicos) in re[g(ionem) Tra]/[nsp]ad(anam) tir(onibus) legend(is) et arm(is) fabr(icandis) in [ur(be)] / [Me]diol(ano) iurid(icus) per Calabriam / [Luc]an(iam) et Bruttios leg(atus) leg(ionis) XXI[I] / [Pri](migeniae) p(iae) f(idelis) Gordianae vo[tum] solvit Kal(endis) Iul(iis) / [Att]ico et Praetextato co(n)s(ulibus)

Après son vigintivirat effectué au sein des *decemviri* chargés de trancher les litiges, ce sénateur cumula deux tribunats de légion au sein des grandes unités de Germanie Inférieure. Il suivit par la suite un cursus exclusivement civil dont on connaît mal les détails. K. Dietz pense qu'il fut questeur en Sicile avant d'être préfet pour les distributions de nourriture. On ne sait pas dans quelle cité il fut nommé curateur. En 238, il est probablement *XXvir ex s. c. rei publicae curandae* et assurément chargé de lever des troupes en Italie du nord pour lutter

contre les soldats de Maximin qui se dirigent à marche forcée vers la péninsule. Après une fonction de *Iuridicus* pour la Calabre, la Lucanie et le Bruttium, il part en Germanie Supérieure pour prendre le commandement de la *XXIIa Primigenia*. Sans doute lui avait-on confié cette mission eu égard à sa connaissance personnelle des troupes du Rhin. On ne connaît pas la suite de sa carrière qui, pour nous, s'interrompt en 242.

*PIR*² A 622; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 1428, p. 248 ; P.W. Townsend, "The revolution of AD 238: The leaders and their Aims", *YCSt*, 14, 1955, p. 64, p. 90; G. Alföldy, "Die Legionslegaten der römischen Rheinarmeen", *Epigraphische Studien* III, Köln, 1967, p. 61; K. Dietz, *Senatus contra principem. Untersuchungen zur senatorischen Opposition gegen Kaiser Maximinus Thrax*, München, 1980, n° 4, pp. 47-54.

7. C. Annus Annulinus

CIL VI, 505 = *ILS*, 4143, Rome.

M(atri) d(eum) M(agna)e I(daeae) et Attinis / L(ucius) Cornelius Scipio Orfitus / v(ir) c(larissimus) augur taurobolium / sive criobolium fecit / die IIII Kal(endas) Mart(ias) / Tusco et Anullino co(n)ss(ulibus)

ILT, 1308 = *AE*, 1942/3, 82 = *CIL* VIII, 1411, 14910 ; Thignica, Afrique proconsulaire.

[...DDDD(ominorum) nnnn(ostrorum) Impp(eratorum) Caess(arum) Diocletiani et] Maxim[ia]ni Augg(ustorum) et Constanti et [[Maximiani]] nobb(ilissimorum) Caess(arum)] / [res pu]blica munic[ipii T]hignicensium dedicante C(aio) Annio An[ullino proco(n)sule]

Chronographus anni CCCLIII (Chron. Min. I, p. 66 & 67)

Constantio VI et Maximiano VI, XIII Kal. Apr., Annus Annulinus praefectus Urbis.

Maxentio IIII consule. Qui sunt Constantino II et Licinio II ; V Idus Febr. Aradius Rufinus, praefectus urbis ; VI Kal. Nov. Annus Annulinus, d. XXXIII praefectus urbis ; III Kal. Decemb. Aradius Rufinus, iterum praefectus urbis.

Sans doute descendant de C. Annus Annulinus Geminus Pescennianus (*PIR*² A 633), frère arvale sous Sévère Alexandre, et peut-être fils de C. Annus Annulinus (*PIR*² A 902), ancien patron de Dioclétien, le sénateur C. Annus Annulinus est originaire d'Afrique. Sa carrière demeure en grande partie inconnue et le peu que l'on connaisse reste sujet à quelques interrogations. Il accède au consulat en 295 (*CIL* VI, 505 = *ILS*, 4143) puis il est nommé proconsul d'Afrique entre 303 et 305 (*ILT*, 1308 = *CIL* VIII, 1411, 14910). Il est préfet de la Ville (*Chron. 354, Chron. Min. I, p. 66*) lorsque Maxence prend le pouvoir et, selon A. Chastagnol, il joue un rôle actif pour « associer les cohortes urbaines à l'action des cohortes prétoriennes, principales instigatrices du coup d'Etat » au profit du fils du fils de Maximien. Il est investi d'une seconde préfecture en 312 à la veille de la bataille du pont Milvius mais cette fidélité à Maxence ne l'empêche pas d'être maintenu à son poste par Constantin. On perd sa trace après 312 (*Chron. 354, Chron. Min. I, p. 67*).

*PIR*² A 632; *PLRE* I, p. 79, n° 3; *RE* I, 2, 2651, n° 6 & 7; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino (193-285)*, Rome, 1952, n° 1430, p. 249; A. Chastagnol, *Les fastes de la préfecture de Rome au Bas-Empire*, Paris, 1962, pp. 45-48; T.D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 111, 116-117, p. 169 ; C. Settiani, *Continuité gentile et continuité familiale dans les familles sénatoriales romaines à l'époque impériale : mythe et réalité*, Oxford, 2000, p. 376-377

8. M. Annius Florianus

Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 63, 1.

Σκύθαι δια τῆς Μιαώτιδος λίμνης περαιωθέντες <τὰ> ἀπὸ τοῦ πόντου [τὰ] μέχρι Κιλικίας ἐπέδραμον, οἷς ἐπεξελθὼν Τάκιτος τοὺς μὲν αὐτὸς καταπολεμήσας ἐξεῖλεν, τοὺς δὲ φλωριανῶ προβεβλημένῳ τῆς αὐλῆς ὑπάρχῳ παραδοὺς ἐπὶ τὴν Εὐρώπην ἐξώρμησεν

Histoire Auguste, Vie de Probus, XIII, 4.

Recepit (Probus) deinde omnes Europenses exercitus, qui Florianum et imperatorem fecerant et occiderant.

Outre son très hypothétique lien de parenté avec l'empereur Tacite (*HA Tac.*, XIV, 4; XVII, 4; *Prob.*, X, 8; Aur. Vic. 36, 2), la vie et la carrière de ce personnage demeurent quasi inconnues. La seule fonction qu'on lui connaisse avant son accession au pouvoir est celle de préfet du prétoire (Zos. I, 63, 1; Zon., XII, 28). Il appartiendrait donc à l'ordre équestre. En 276, il combat les Goths en Asie Mineure (Zos., I, 63, 1; 64, 2; Zon., XII, 28) puis, à l'annonce de la mort de Tacite, il s'empare du pouvoir avec l'assentiment des troupes qui l'accompagnent (*HA Prob.* XIII, 4; Zon. XII, 29; Zos. I, 64, 1). Il est reconnu dans la plus grande partie de l'empire (Zon. XII, 29; Zos. I, 64, 1; *CIL* II, 1115; III, 15086; XIII, 9155...), mais il se heurte à la proclamation simultanée de Probus en Syrie et en Egypte. Après une série d'escarmouches et de combats confus (Zos. I, 64, 3), il est assassiné par ses propres troupes à Tarse en Cilicie (Zos. I, 64, 4; Zon. XII, 29; Aur. Vic., 37, 1; *HA Tac.* XIV, 2; *Prob.* X, 8) à moins qu'il ne se soit suicidé (*Epit.*, 36, 2).

*PIR*² A 649; *RE* I, 2, 2266, n° 46; *Kl P*, I, p. 362, n° 4; *PLRE*, p. 367, n° 6; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 1433, p. 249-250; T. D. Barnes, "Some persons in the *Historia Augusta*", *Phoenix*, 26, 1972, p. 158; M. Peachin, *Roman titulature and chronologie, A.D. 235-284*, Amsterdam, 1990, p. 47; A. Chastagnol dans introduction à la *Vie de Tacite* dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994, p. 1032; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 252; P. Porena, *Le origini della prefettura del pretorio tardoantica*, Rome, 2003, pp. 57; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1073.

9. M. Antonius Gordianus Sempronianus Romanus Africanus (senior)

Herodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 5, 2.

Γορδιανὸς δὲ ἦν ὄνομα, κλήρω μὲν τὴν ἀνθυπατείαν λαχὼν, πρεσβύτης δὲ ἐς ἔτος ἤδη περὶ πον ὀγδοηκοστὸν ἐληλακῶς, πολλῶν δὲ πρότερον ἄρξας ἐθνῶν ἔν τε πράξεισι μεγίσταις ἐξετασθεῖς.

Histoire Auguste, Vie des trois Gordiens, III, 5; IV, 1; V, 1.

Quaesturam magnificentissimam gessit. Aedilitatis suae tempore duodecim populo romano munera, id est per singulos menses singula de suo exhibuit. [...] Praetura nobilem gessit. [...] Post consulatum proconsul Africae factus est.

RIB I, 1049, Concangium/ Chester -le -Street, Bretagne.

[...] *eqq(uitum) | [alae ... [[Antoni]niana]] | [...t]errito|[rium...aquam] induxit // [balneum ...a s]olo in|[struxit sub cura ...]diani leg. | [Aug. pr. Pr. Sabin. II et An]ullin. Cos.*

CIL VII, 1043 = *RIB* I, 1279, High Rochester, Brementium, Bretagne.

Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) Aurelio | Severo Antonino | Pio Felici Aug(usto) Parthic(o) | max(imo) Brit(annico) max(imo) Germ(anico) | max(imo) pontifici maxim(o) / trib(unicia) potest(ate) XVIII imp(eratori) II | co(n)s(uli) IIII proco(n)s(uli) p(atrici) p(atriciae) coh(ors) I | fida Vardul(lorum) c(ivium) R(omanorum) eq(uitata) m(illiarum) Anto/niniana fecit sub cura [[...|.....]] leg(ati) Aug(usti) pr(o) p[r(aetore)]

M. Antonius Gordianus est né vers 159 dans une famille anatolienne (de Cappadoce ou de Galatie) qui acquit probablement le droit de cité romaine sous Marc-Antoine. On ne connaît pas les détails d'une grande partie de sa carrière qui fut lente, probablement pénalisée par les origines familiales du personnage ou par d'éventuelles disgrâces à propos desquelles nous ne savons strictement rien. De l'avis unanime des historiens qui se sont penchés sur sa carrière, les précisions apportées par l'auteur de l'*Histoire Auguste* ne sont pas toujours fiables (*HA* Gord., II, 4; III, 5; IV, 1; V, 1). En revanche, des inscriptions semblent attester M. Antonius Gordianus comme légat propréteur de la province de Bretagne en 216 (*RIB* I, 590, 1049 et 1279; *AE*, 1971, 218). Vers 220-222, sous le règne d'Elagabal, il revêt un consulat suffect. Hérodien (VII, 5, 2) écrit qu'il a ensuite gouverné plusieurs provinces, malheureusement sans en désigner une seule expressément. Après avoir été tiré au sort, il est nommé proconsul d'Afrique en 237. C'est à ce poste qu'il occupe depuis peu de temps qu'il est proclamé Auguste contre son gré. La prompte réaction et la victoire du légat de la *legio IIIa Augusta* l'ont poussé au suicide.

*PIR*² A 833; *RE* I, 2, 2628, n° 61; A. Cl. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines (Proconsulaire, Numidie, Maurétanies) sous la domination romaine, I, République et Haut Empire*, Paris, 1896, p. 276; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 944, p. 194; A. Birley, « The origins of Gordian I », *Britain and Rome : Essays presented to E. Birley*, Kendal, 1965, pp. 55-60; B.E. Thomasson, *Die Statthalter der römischen Provinzen Nordafrikas von Augustus bis Diocletianus*, II, Lund, 1960, p. 120; X. Lorient, « Les premières années de la crise du III^e siècle : De l'avènement de Maximin le Thrace (235) à la mort de Gordien III (244) », *ANRW*, II, 2, Berlin et New York, 1975, pp. 694-696; K. Dietz, *Senatus contra principem. Untersuchungen zur senatorischen Opposition gegen Kaiser Maximinus Thrax*, München, 1980, n° 7, pp. 56-74; A. Birley, *The Fasti of Roman Britain*, Oxford, 1981, p. 181; B.E. Thomasson, *Laterculi praesidium*, Göteborg, 1984, p. 387, n°134; M. Peachin, *Roman titulature and chronologie, A.D. 235-284*, Amsterdam, 1990, p. 28; A. Chastagnol, introduction à la *Vie de Gordien II* dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994, p. 693-694; D. Kienast, *Römische kaisertabelle. Grundzüge einer römischen kaiserchronologie*, Darmstadt, 2e édition 1996, p. 188; B. E. Thomasson, *Fasti Africani. Senatorische und ritterliche Amsträger in den römischen Provinzen Nordafrikas von Augustus bis Diokletian*, Stockholm, 1996, p. 89, n° 121; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1090.

10. M. Antonius Gordianus Sempronianus Romanus Africanus (iunior)

Herodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 7, 2.

ἢ τε σύγκλητος συνελθοῦσα πρὶν τὸ ἀκριβὲς εἰδέναι περὶ τοῦ Μαξιμίνου, ἐκ τῆς παρούσης τύχης τὰ μέλλοντα πιστεύσαντες τὸν Γορδιανὸν ἅμα τῷ νίῳ Σεβαστοῦς ἀναγορεύουσι, τὰς δὲ τοῦ Μαξιμίνου τιμὰς ἀνατρέπουσι.

Histoire Auguste, Vie des trois Gordiens, XVIII, 4-6.

Quaesturam Heliogabalo auctore promeruit [...] Praeturam Alexandro auctore urbanam tenuit [...] Maximini seu eiusdem Alexandri temporibus ad proconsulatum patris missus legatus est a senatu [...]

Fils de M. Antonius Gordianus senior, la carrière de ce personnage est encore moins bien connue que celle de son père. L'*Histoire Auguste* fournit quelques précisions qui, tout en restant crédibles, ne peuvent être recoupées avec aucune autre source. Seule sa fonction de légat consulaire auprès de son père est avérée. A. Chastagnol pense que c'est à ce personnage que Philostrate fait allusion dans sa préface à sa *Vie des philosophes*. Gordien junior aurait donc été proconsul de rang prétorien d'une province inconnue avant de revêtir le consulat vers 225-230. Quoi qu'il en soit, investi d'une autorité presque identique à celle de son père lors de

la révolte de 238, il prend le commandement des troupes constituées à la hâte pour faire face à la rapide offensive menée par le légat de Numidie. Il disparaît au cours des combats.

*PIR*² A 834 ; *RE* I, 2, 2631, n° 62 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 945, p. 194 ; X. Lorient, « Les premières années de la crise du III^e siècle : De l'avènement de Maximin le Thrace (235) à la mort de Gordien III (244) », *ANRW*, II, 2, Berlin et New York, 1975, p. 696 et 701 ; K. Dietz, *Senatus contra principem. Untersuchungen zur senatorischen Opposition gegen Kaiser Maximinus Thrax*, München, 1980, n° 8, pp. 74-77 ; A. Chastagnol, introduction à la *Vie de Gordien II* dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994, p. 694-695 ; D. Kienast, *Römische kaisertabelle. Grundzüge einer römischen kaiserchronologie*, Darmstadt, 2e édition 1996, p. 190.

11. Aristomachus

Histoire Auguste, Elagabal, XIV, 8.

Antiochianus igitur e praefectis unus milites, qui in hortos venerant, sacramenti admonitione exoravit, ne illum occiderent, quia nec multi venerant et plerique cum vexillo, quod Aristomachus tribunes retinuerat, remanserant.

L'*Histoire Auguste* constitue notre unique source concernant ce personnage dont nous ne connaissons rien d'autre que sa fonction de tribun des prétoriens en 221. A la fin de cette année, il fait partie d'un détachement de soldats manipulés par Maesa et Mamaea et décidés à tuer l'empereur Elagabal (*HA, Elag.*, XIV, 8). L'intervention de l'un des préfets du prétoire et l'acceptation par l'empereur des conditions fixées par les révoltés mettent fin à la mutinerie. On ne sait pas ce qu'est devenu Aristomachus par la suite.

*PIR*² A 1054 ; *RE* II, 1, 946, n° 19.

12. C. Asellius Aemilianus

IGR 3, 1262, Smyrne, Asie.

Υπερ σωτηρίας και νείκης κυρίου Κα[ίσα]||ρος Κομόδου, ἐπὶ Ἀσελλίου Αἰμιλλιαν[οῦ ὑ]||πατικοῦ, ἐφεστῶτος Ἀγικίου Ρωμανοῦ ἑκατοντάρχου(?)| τὸ χοινὸν Μανηνῶν ἔκτισεν τὸ ὑπε|ρῶν, διὰ Τ(α)ννήλου Ἐβρικάνου και Σα|μέθου Παβέου... ἔτους ι'.

Herodien, *Histoire des empereurs romains*, III, 2, 2

ὁ τῆς Ἀσίας ἡγούμενος

La carrière de ce sénateur n'est pas très bien connue. Sans doute fut-il gouverneur de Thrace vers 176-180 avant d'obtenir le consulat suffect très peu de temps après avoir quitté cette fonction. Il est ensuite envoyé à la tête de la province de Syrie en 185/186 ou peut-être en 189. D'après Dion Cassius (LXXIV, 6, 2), il était un proche de Clodius Albinus. Il est nommé proconsul d'Asie en 192, une charge qu'il exerce toujours lorsqu'il se rallie à la révolte de Pescennius Niger. Il commande les troupes de ce dernier en Thrace et en Asie mais il est rapidement vaincu et tué par les chefs sévériens.

*PIR*² A 1211 ; *RE* II, 1531, n°1 ; W.H. Waddington, *Fastes des provinces asiatiques de l'empire romain*, Paris, 1872, p. 244, n° 160 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 55, p. 20 ; B.E. Thomasson, *Laterculi praesidium*, Göteborg, 1984, p. 232, n°165 ; A. Birley, *Septimius Severus. The African emperor*, Londres, 1988, p. 109 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1990, p. 159-160 ; A. Daguet - Gagey, *Septime Sévère. Rome, l'Afrique et l'Orient*, Paris, 2000, p. 221.

13. Aurelius Achilleus

Aurelius Victor, *De Casaribus*, 39, 23 et 38.

Adhuc apud Aegypti alexandriam Achilleus nomine dominationis insignia induerat [...] At in Aegypto Achilleus, facili negotio pulsus, poenas luit.

Eutrope, *Breviarium*, IX, 22, 1 ; 23.

Ita, cum per omnem orbem terrarum res turbatae essent, Carausius in Britanniis rebellaret, Achilleus in Aegypto [...]. Diocletianus obsessum Alexandriae Achilleum octavo fere mense superavit eumque interfecit. Victoria acerbe usus est ; totam Aegyptum gravibus proscriptionibus caedisibusque foedavit.

Le personnage demeure un quasi inconnu. Il apparaît lors de la révolte égyptienne qui éclata en juin/ juillet 297. Les *papyri* et certaines monnaies font apparaître L. Domitius Domitianus comme usurpateur mais les sources littéraires parlent communément de l'usurpation d'Achilleus (Aur. Vic, 39, 23 et 38 ; Eutr. IX, 22-23 ; Epit. 39, 3 ; Orose, VII, 25, 8 ; Zon. XII, 31 ; J. Ant. Frg. 164 ; Jord. *Get.*, XXI, 110 ; *Pan. Lat.* IV, 5 ; V, 21). Celui-ci exerça probablement la fonction de *corrector* et succéda de fait à Domitianus qui disparut vraisemblablement en décembre 297 dans des circonstances que nous ne connaissons pas. Achilleus joua un rôle important lors du siège d'Alexandrie par les troupes restées fidèles à Dioclétien, qui finit par écraser la révolte après huit mois de siège selon les sources. Le personnage disparaît avec la terrible répression qui s'abat sur l'Égypte (Orose, VII, 25, 8).

RE I, 1, 245, n° 7 ; *Kl P*, I, p. 50, n° 2 ; *PLRE* p. 9, n° 1 ; W. Seston, « Achilleus et la révolte de l'Égypte sous Dioclétien », *MEFR*, 55, 1938, pp. 184-200 ; T. D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 12 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 271.

14. Aurelius Antonius

P. Oxyrhynchus, 2113, Egypte Herculia.

Αὐρήλιος Ἀπολλώνιος ὁ καὶ Εὐδαίμων στατηγὸς Ὀξυρυγχίτου διὰ Εὐλογίου διαδόχου Ἀὐρηλίῳ Ἡρᾶ πραιποσίτου ἡ πάγου τῶ φιλτάτῳ χαίρειν ὁ κύριός μου ἡγούμενος τῆς Ἡρκουλίας Αἰγύπτου Ἀὐρήλιος Ἀντώνιος δι' ὧν εἰς καινὸν ἡμεῖν ἐπέσταλκεν γραμμάτων ἐκέλευσεν εὐθύς ...

La carrière et les origines de ce chevalier restent totalement inconnues ou presque. Il est semble-t-il préfet d'Égypte Herculia au moment où Licinius entame son premier conflit contre Constantin (*P. Oxyr.* 896 ; 2113 ; *P. Isid.* 74 ; 2 ; *P. Mert.* II 91). Comme les autres gouverneurs des provinces orientales, il a lié son sort à celui de l'Auguste qui régnait sur tout l'Orient romain. On perd sa trace par la suite.

PLRE I, p. 77, n° 4 ; T.D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 150.

15. M. Aurelius Apollinaris

Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVIII, 5, 2-3.

Κὰκ τούτου δύοτε χιλιάρχους τῶν ἐκ τῶ δορυφορικῶ τεταγμένων, Νεμεσιανόν τε καὶ Ἀπολλινάριον ἀδελφούς Ἀὐρηλίους καὶ Ἰούλιον Μαρτιάλιον ἔν τε τοῖς ἀνακλήτοις στρατευόμενον καὶ ὀργὴν οἰκείαν τῶ Ἀντωνίνῳ ἔχουσα ὅσι οἱ ἑκατονταρχίαν αἰτήσαντι οὐκ ἔδεδώκει, παρασκευάσας ἐπεβούλευσεν αὐτῶ.

AE, 1974, 544, Cluj/Napoca, Dacie.

Salu[ti] | M(arcus) Aur[e] | lius Apo[l] | lina[ris] | proc(urator) Aug(usti) cum suis.

Avec son frère L. Aurelius Nemesianus, M. Aurelius Apollinaris, tribun d'une cohorte prétorienne, a fait partie de ceux qui ont organisé le meurtre de Caracalla ainsi que la révolte passive des prétoriens mentionnée par Dion Cassius (LXXVIII, 6, 4). Les motivations des

deux frères ne sont pas très claires dans cette affaire. Sans doute ont-ils partagé les récriminations des soldats de la garde qu'ils avaient sous leurs ordres. Quoi qu'il en soit, Apollinaris fut bientôt récompensé par une nomination au poste ducénaire de procurateur financier de *Dacia Porolissensis*. On ne sait pas ce qu'il advint par la suite. Sans doute fut-il exécuté comme l'affirme Hérodien (IV, 14, 2). Notons toutefois qu'une inscription de Maurétanie Tingitane dément cette affirmation, du moins pour Nemesianus.

*PIR*² A 1452 ; *RE* II, 2, 2454, n° 54 ; *RE* Suppl. XV, 76, n° 54a ; H.-G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres*, 1982, n° 296 a ; M. Speidel, *Riding for Caesar*, Londres, 1994, note 79 p. 177.

16. M. Aurelius Carus

Histoire Auguste, Vie de Carus, Carin et Numérien, V, 4.

Hic igitur per civiles <et> militares gradus, [...], praef(ectus) praet(orio) a Probo factus tantum sibi apud milites amoris locavit, ut interfecto Probo tanto principe solus dignissimus videretur imperio.

Histoire Auguste, Vie de Probus, XXII, 3.

Multa manu sua fecit (Probus), duces praeclarissimos instituit. Nam ex eius disciplina Carus, Diocletianus, Constantius [...] exstiterunt.

Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 71, 4.

Τῶν ἐν Παιτία καὶ Νωρικῶ δυνάμενω Κάρῳ περιθέντων τὴν ἀλουργίδα.

Marcus Aurelius Carus est né vers 222 à Narbonne en Gaule (Eutr. IX, 18, 1 ; Aur. Vic. 39, 12 ; *Epit.* 38, 1 ; Zon. XII, 30 ; G. Sync. Mohss. 472). On ne sait rien de sa carrière si ce n'est qu'il a exercé des fonctions civiles et militaires avant d'être nommé préfet du prétoire par Probus (Aur. Vic. 38, 1 ; *HA Carus*, V, 4 ; Zon. XII, 30). Il appartenait donc à l'ordre équestre et semble avoir bénéficié de l'expérience de Probus en matière militaire (*HA Prob.* XXII, 3). En 282, il exerce un grand commandement sur les armées de Rhétie et de Norique desquelles il était fort apprécié (*HA Carus* V, 4 ; Zos. I, 71, 4). C'est dans ces provinces du Haut-Danube qu'il est proclamé empereur par les troupes peu de temps avant l'assassinat de Probus par ses propres soldats (Zos. I, 71, 4-5 ; Zon. XII, 29 ; An. Post Dionem, *frg.* 11).

*PIR*² A 1475 ; *RE* II, 2, 2456 ; *Kl P*, I, p. 766, n° 8 ; *PLRE* p. 183 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 1469, p. 255 ; T. D. Barnes, "Some persons in the Historia Augusta", *Phoenix*, 26, 1972, p. 152 ; A. Chastagnol, "Quatre études sur la Vita Cari", *HAC* (1977-1978), Bonn, 1980, pp. 45-73 ; H. Halfmann, *Itinera principum. Geschichte und Typologie der Kaiserreisen im Römischen Reich*, Stuttgart, 1986, p. 242 ; M. Peachin, *Roman titlature and chronologie, A.D. 235-284*, Amsterdam, 1990, p. 48 ; A. Chastagnol, introduction à la *Vie de Carus, Carin et Numérien* dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994, pp. 1137-1139 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 258-259 ; G. Keucher, *Der kaiser Marcus Aurelius Probus und seine zeit*, Stuttgart, 2003, p. 127 ; P. Porena, *Le origini della prefettura del pretorio tardoantica*, Rome, 2003, pp. 57-59 ; K.-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1074.

17. L. Aurelius Gallus

RIU, 709, Brigetio, Pannonie inférieure

Nymphis | sacrum, | L. Aurelius | Gallus | Leg. Aug.

Le personnage serait le fils de L. Aurelius Gallus, consul en 174 avec Q. Volusius Flaccus Cornelianus (*CIL*, XI, 7556 = *ILS* 6584), et il faudrait sans doute l'assimiler à *L. Aurelius L. fil. Quir. Gallus, consul, praefectus aerarii Saturni, praefectus frumenti dandi, proconsul provinciae Narbonensis* (*CIL* VI, 1356 = *ILS* 1109). Mais les spécialistes ne s'accordent guère sur ce problème complexe. Quoi qu'il en soit, A. Birley et J. Fitz estiment qu'Aurelius Gallus

était vraisemblablement légat de la *Ia Adiutrix* au moment où Septime Sévère se fit proclamé par les armées. On ne sait pas quel rôle précis il a pu jouer au cours des événements qui ont suivi. Mais il obtint le consulat ordinaire en 198 (*CIL* XIV, 4562 = *IGR*, III, 848) et fut ensuite nommé gouverneur de Mésie Inférieure. On perd sa trace pour les années suivantes. *PIR*² A 1516-1517 ; *RE*, II, 2, 2510, n° 141 ; G. Alföldy, « Septimius Severus und der Senat », *BJ*, CLVIII, 1968, pp. 112-160 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 76, p. 25 ; H.-G. Pflaum, « Deux familles sénatoriales », *Journal des savants*, 1962, p. 114 ; J. Ceska, R. Hosek, *Inscriptiones Pannoniae Superioris in Slovacia transdanubiana asservatae*, Brno, 1967, p. 25 ; A. Birley, *Septimius Severus. The african emperor*, Londres, 1988, p. 337-338 ; J. Fitz, *Die Verwaltung Pannoniens in der Römerzeit*, Budapest, 1995, vol II, n° 356, p. 630.

18. Aurelius Iulius

CIL II, 1115 = *ILS* 593 = *AE*, 2001, 1130, Bétique, Italica, 276.

Magno et Invicto / Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) Annio / Floriano Pio Felici / Invicto Aug(usto) p(ontifici) m(aximo) / trib(unicia) potest(ate) / co(n)s(uli) p(atr) p(atr) / proco(n)s(uli) res publica / Italicens(ium) devota / numini maiestati/que eius dedicante / Aurelio Iulio v(iro) p(erfectissimo) a(gente) v(ices) p(raesidis) / curante Aurelio / Ursino v(iro) e(gregio) curatore / rei p(ublicae) Italicensium.

Aurelius Iulius, chevalier romain, n'est connu que par deux inscriptions qui nous indiquent la seule fonction qu'on lui connaisse, à savoir gouverneur « par interim » de la province de Bétique. Lors de la crise de 276, le personnage, comme tous les gouverneurs d'Occident et d'Afrique du Nord, rallie la cause de Florianus proclamé en Asie Mineure (*CIL* II, 1115 = *ILS* 593). A la mort de ce dernier, le gouverneur de Bétique reconnaît très rapidement le pouvoir de Probus (*CIL* II, 1116) qui semble l'avoir confirmé dans ses fonctions.

*PIR*² A 1539 ; *RE*, II, 2511, n° 155 ; *PLRE* p. 481, n° 3 ; G. Alföldy, *Fasti hispanienses. Senatorische Reichsbeamte und Offiziere in der spanischen Provinzen des römischen Reiches von Augustus bis Diokletian*, Wiesbaden, 1969, p. 174 ; B.E. Thomasson, *Laterculi praesidium*, Göteborg, 1984-1990, p. 24, n° 29 ; K-P. Johné, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1128.

19. L. (?) Aurelius Marcianus

Histoire Auguste, Vie de Gallien, VI, 1.

Pugnatum est in Achaia Marciano duce contra eosdem Gothos, unde victi per Achaeos recesserunt.

AE, 1965, 114 = *IGBulg* V, 5409, Philippopolis, Thrace, 267/268.

Ἀγαθῆι Ταύχρηι. / Τὸν διασημότετον / Μαρκιανόν προτήκτο/ρα τοῦ ἀνεικήτου δεσπό/τοῦ ἡμῶν Γαλλιωοῦ Σεβ(αστοῦ) / τριβοῦνον πραετωριανῶν / καὶ δοῦκα καὶ στρατηλάτην, ἡ λαμπροτάτη θρακῶν / μητρόπολις φιλιππόπολις, τὸν ἑαυτῆς εὐεργέτην / καὶ σωτῆρα ἀνέστησεν. / Εὐτυχῶς, / προταρχοῦντος Πύρρου ἀπὸ / ἀρχιεροσύνης καὶ λογιστοῦ.

Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 40, 1.

Συνταραχθεὶς δὲ πρὸς τοῦτο παραχρῆμα τῆς ἐπὶ τὴν Ἰταλίαν ὁδοιπορίας εἶχετο, τὴν στρατηγίαν τοῦ πρὸς Σκύθας πολέμου Μαρκιανῶ παραδούς, ἀνδρὶ τὰ πολέμια σφόδρα ἐξησκημένῳ.

Histoire Auguste, Vie de Claude, VI, 1.

Nam, ut superius diximus, illi Gothi, qui evaserant eo tempore, quo illos Marcianus est persecutus, quosque claudius emit non siverat, ne id fieret, quod effectum est, omnes gentes suorum ad Romanas incitaverant praedas.

AE, 1978, 802, Termessos, Pisidie, 269-270 ?

Τὸν διασημότετον / δοῦκ(α) Λ. Αὐρ. Μαρκιανόν / Ἡ βουλή καὶ ὁ δῆμος, / τὸν πᾶτρωνα καὶ / εὐεργέτην τῆς / πόλεως καὶ εἰρήνης προστάτην.

SEG, 1997, 1256, Rhodes

Ὁ δᾶμος ὁ Ροδίων καὶ ἅ βουλὰ / Αὐρήλιον Μαρκιανόν τὸν / διασημότετον καὶ γενναίο/τατον στρατηλάταν, τὸν εὐεργάταν, τείμας ἔνεκα τᾶς περὶ τὰν πόλιν. Θεοῖς.

Le personnage et sa carrière demeurent sujets à bien des interrogations même si le dossier épigraphique le concernant semble s'être étoffé récemment. Si l'on rapproche les inscriptions *AE*, 1978, 802 et *SEG*, 1997, 1256, son onomastique complète est L. Aurelius Marcianus. Parcourant une carrière militaire dont nous ne connaissons pas tous les détails, il est devenu tribun des prétoriens et portait le titre de protector sous le règne de Gallien qui l'a intégré au sein de l'ordre équestre à une date inconnue. Ce militaire, dont le parcours semble avoir été favorisé par l'empereur, est devenu *dux* et combat les Goths avec succès sur le Bas – Danube vers 267-268 (*HA Gal.* VI, 1 ; XIII, 10 ; *Claude XVIII*, 1 ; *Zos.* I, 40, 1). Lorsqu'éclate la révolte d'Aurélien, Gallien, qui a toute confiance en lui, lui confie la direction des opérations dans les Balkans (*Zos.* I, 40, 1). Peut-être est-il alors nommé gouverneur de Mésie Supérieure ou Inférieure, mais les avis des spécialistes divergent sur ce point. Quoi qu'il en soit, ses talents militaires lui valurent d'être particulièrement salué par la cité de Philippopolis qu'il sauva d'un désastre (*AE*, 1965, 114). Ne pouvant être simultanément dans les Balkans et en Italie du Nord (à moins qu'il y ait été appelé en renfort ?), il ne semble pas avoir été mêlé directement au complot qui aboutit à l'assassinat de Gallien, contrairement à ce qu'affirme l'auteur de l'*Histoire Auguste* (*HA Gal.* XIV, 1-8). En revanche, les régicides savaient qu'ils pouvaient compter sur lui. Ils n'ont pas craint d'agir alors qu'il était à la tête d'importants effectifs sur le Bas-Danube. De fait, il a sans doute contribué à calmer la colère de certaines troupes (*HA Gal.* XV, 2) et, plus sûrement, on le retrouve sous le règne de Claude II luttant toujours contre les Goths (*HA Claude* VI, 1). Il est ensuite envoyé en Asie Mineure (et notamment en Pisidie) pour lutter contre les mêmes adversaires, qu'il connaît bien, et pour contrôler une région stratégique pour le ravitaillement en blé en Méditerranée orientale. Une inscription de Termessos atteste la présence d'un *dux, perfectissimus vir* (ὁ διασημότετος), dénommé L. Aurelius Marcianus et salué comme « patron et bienfaiteur qui a apporté la paix » (*AE*, 1978, 802). M. Christol pense qu'on peut dater cette inscription de 269-270, mais également du règne de Probus. On notera toutefois que lorsqu'une grande partie de l'Orient passe sous la domination de Zénobie, la partie occidentale de l'Asie Mineure reste fidèle à Aurélien. La présence dans la région d'un officier de la trempe de Marcianus expliquerait en partie cette situation. On ne connaît pas le rôle qu'a joué Marcianus dans le mouvement qui a conduit les troupes basées à Sirmium à proclamer Aurélien. En revanche, son ralliement, tout comme celui de Iulius Placidianus en Gaule Narbonnaise, était plus que nécessaire pour la réussite de l'entreprise. On sait la brillante carrière qu'a connue ce dernier sous Aurélien, mais on est moins bien renseigné sur Marcianus. Il a probablement continué à opérer en Méditerranée orientale comme semble l'attester une inscription de Rhodes gravée en l'honneur d'Aurelius Marcianus, « *vir perfectissimus* et chef militaire très généreux ». Peut-être s'agit-il encore du même homme qui est attesté comme gouverneur de Dalmatie en 277 sous Probus mais rien n'est moins sûr (*CIL* III, 8707).

*PIR*² M 204 ; *RE* XIV, 2, 1511, n° 6 ; *Kl P*, III, 995, n° 3 ; *PLRE* I, p. 553, n° 2 ; A. Jagenteufel, *Die Statthalter der römischen Provinz Dalmatia von Augustus bis Diokletian*,

Vienne, 1958, pp. 61-62, n° 36 ; B. Gerov, « La carrière militaire di Marciano generale di Gallieno », *Athenaeum*, 43, 1965, pp. 333-354; H. G. Pflaum, “Zur Reform des Kaisers Gallienus”, *Historia*, 25, 1976, p. 111; M. Christol, “Un duc dans une inscription de Thermessos”, *Chiron*, 8, 1978, pp. 529-541; C. Rouéché, “Rome, Asia and Aphrodisias in the Third Century”, *JRS*, 71, 1981, pp. 103-120 ; B. E. Thomasson, *Laterculi praesidium*, Göteborg, 3 vol., 1984 – 1990, p. 146, n° 146; p. 175, n° 65; A. Watson, *Aurelian and the third century*, Londres, 1999, p. 40-41, 44; S. Biagi, “Un milliaire de Sargalassos et les raids barbares sur la Pamphylie sous Claude II” dans M.-H. Quet (dir.), *La “crise” de l’empire romain de Marc Aurèle à Constantin*, Paris, 2006, pp. 362-363; K-P.Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1120, 1150, 1188; M. Christol, « Les dernières années du règne de Gallien », *Cahiers du centre Glotz*, 20, 2009, pp. 128-137 ; I. Mennen, *Power and Status in the roman empire, A.D. 193-284*, Leiden-Boston, 2011, pp. 233-234.

20. M. Aurelius Marius

Histoire Auguste, Vie des Trente Tyrans, VIII, 3.

Et vir quidem strenuus ac militaribus usque ad imperium gradibus evectus, quem plerique Mamurium, nonnulli Veturium, opificem utpote ferrarium, nuncuparunt.

Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 33, 9.

Igitur, eo occiso (Postumo), Marius, ferri quondam opifex neque etiam tum militiae satis clarus, regnum capit.

La carrière de ce personnage demeure totalement inconnue en dehors des renseignements fournis par le récit fantaisiste de l’auteur de l’*Histoire Auguste*. Toutefois, en comparant les détails de ce texte avec les rares données fournies par les autres sources, on peut penser que M. Aurelius Marius est de modeste origine et qu’il a lentement gravi les échelons de la carrière militaire jusqu’à ce qu’il soit proclamé empereur à la suite du coup d’état manqué de Laelianus selon D. Gricourt et D. Hollard (*HA Tyr. Trig.* VIII, 3; *Eutr.* IX, 9, 2; *Aur. Vic.* 33, 9; *Pol. Silv.* 45; *J. Ant.*, *frg* 152). D’après ces auteurs, les soldats survivants de la révolte de Laelianus et ceux qui tuèrent Postumus se rallièrent très momentanément à son pouvoir (*Aur. Vic.* 33, 9). Il disparut peu de temps après, sans doute à la suite d’un différend d’ordre privé (*Aur. Vic.*, 33, 12; *Eutr.* IX, 9, 2; *J. Ant.*, *frg* 152; *HA Tyr. Trig.* VIII, 1 et 6).

*PIR*² A 1555; *RE* II, 2, 2511; *Kl P I*, 768, n° 23; *PLRE* I, p. 562, n° 4; R. Syme, *Emperors and Biography, Studies in the Historia Augusta*, Oxford, 1971, p. 252; A. Chastagnol, « L’empereur gaulois Marius dans l’Histoire Auguste », *HAC*, Bonn (1971), 1974, pp. 51-58 ; J. Lafaurie, “L’Empire gaulois. Apport de la numismatique“, *ANRW*, II, 2, Berlin et New-York, 1975, p.859 et 927-929; I. König, *Die gallischen usurpatoren von Postumus bis Tetricus*, München, 1981, p. 137; A. Chastagnol dans introduction à la *Vie des Trente Tyrans, Histoire Auguste*, Paris, 1994, pp. 843-844 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 245 ; D. Gricourt et D. Hollard, « Les productions monétaires de Postume en 268-269 et celles de Lélien (269). Nouvelles propositions. », *Numismatic Chronicle*, 2010, p. 176 ; 181-182.

21. M. Aurelius (Maus[aeus ?]) Carausius

Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 39, 20-21.

Quo bello Carausius, Menapiae civis, factis promptioribus enituit; eoque eum, simul quia gubernandi (quo officio adolescentiam mercede exercuerat) gnarus habebatur, parandae classi ac propulsandis Germanis maria infestantibus praefecere. Hoc elatior, cum barbarum multos opprimeret neque praedae omnia in aerarium referret, Herculii metu, a quo se caedi iussum compererat, Britanniam, hausto imperio, capessivit.

Carausius est un Ménépe vraisemblablement originaire de Gaule Belgique et issu d'un milieu très modeste (Aur. Vic. 39, 20; Eutr. IX, 21; Orose VII, 25, 3; J. Ant. *Frg.* 164). Après avoir dirigé des navires avec talent durant sa jeunesse, il intégra l'armée au sein de laquelle il se fit remarquer par ses exploits lors de la campagne de Maximien contre les Bagaudes (Aur. Vic. 39, 20). Ses nombreuses qualités lui permirent de gravir rapidement les échelons et d'être bientôt investi en 285 du commandement d'une flotte opérant à partir de Boulogne pour éradiquer la piraterie franque et saxonne qui sévissait en Manche et en Mer du Nord (Eutr. IX, 21). Dans la pratique, il était probablement *dux* ou *praepositus vexillationibus*, des fonctions qu'il semble avoir cumulé avec le titre de *praefectus classis Britannicae* peut-être reconstituée à cette époque pour lutter contre les pirates. Sans doute, à cette date, a-t-il déjà accédé à l'ordre équestre. A. Birley écrit que ses nouvelles fonctions lui permirent également de commander des contingents terrestres importants le long des côtes de la Gaule et de la Bretagne. Son monnayage rend probablement compte du détail des contingents qui composaient les vexillations dont il avait la charge. Quoi qu'il en soit, Dioclétien et Maximien surent utiliser ses talents et lui donnèrent les moyens de remporter de francs et rapides succès. Réclama-t-il de plus grands honneurs (Aur. Vic. 39, 21) et/ou détourna-t-il une partie du butin pour ses troupes et pour lui-même (Eutr. IX, 21 ; Aur. Vic. 39, 21 ; J. Ant., *Frg.* 164) ? Les sources, très défavorables à son encontre, permettent difficilement de trancher. Toujours est-il que Maximien ordonna son arrestation, ce qui provoqua sa révolte soutenue par les troupes du Nord de la Gaule ainsi que celle de Bretagne. Il régna sur un empire breton jusqu'en 293, date à laquelle il fut assassiné (Pan Lat. IV, 12 ; Aur. Vic. 39, 21 ; Eutr. IX, 21-22 ; Epit. 39, 3 ; J. Ant. *Frg.* 164).

RE III, 2, 1570, n° 1; *KIP*, I, p. 1051; *PLRE* p. 180; P.H. Webb, « The reign and coinage of Carausius », *Numismatic Chronicle*, 7, 1907, pp. 47-88; P. J. Casey, « Carausius and Allectus – Rulers in Gaul ? », *Britannia*, 8, 1977, pp. 283-301; N. Shiel, *The Episode of Carausius and Allectus*, Oxford, 1977; A. Birley, *The Fasti of Roman Britain*, Oxford, 1981, p. 309; T. D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 10; P. J. Casey, *Carausius and Allectus: the British usurpers*, Londres, 1994; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 278; B. Remy, *Dioclétien et la tétrarchie*, Paris, 1998, pp. 21-22; A. Birley, *The Roman Government of Britain*, Oxford, 2005, pp. 371-393; Stephen Williams, *Dioclétien et le renouveau de Rome*, Paris, éd. Française, 2006, pp. 58-59; K-P.Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1052.

22. L. Aurelius Nemesianus

Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVIII, 5, 2-3.

Κὰκ τούτου δύοτε χιλιάρχους τῶν ἐκ τῶ δορυφορικῶ τεταγμένων, Νεμεσιανόν τε καὶ Ἀπολλινάριον ἀδελφούς Ἀύρηλίους καὶ Ἰούλιον Μαρτιάλιον ἐν τε τοῖς ἀνακλήτοις στρατευόμενον καὶ ὄργην οἰκείαν τῶ Ἀντωνίνῳ ἔχουσα ὅσι οἱ ἑκατονταρχίαν αἰτήσαντι οὐκ ἐδεδώκει, παρασκευάσας ἐπεβούλευσεν αὐτῶ.

AE, 1966, n° 606, Aïn Schkor, Maurétanie Tingitane.

Salvo [et i]n[victo] | domino nostro [[Seve[ro] | Alexandro]] Pio Fel(ici) Aug(usto) | balneum vet(us) vetustate | conlapsum a fundamen|tis restituit, examplia|ata priore cella, L(ucius) Aurel(ius) | Nemesianus v(ir) e(gregius) proc(urator) | Aug(usti) nostri, curante | Tib(erio) Claudio Zenone trib(un) | coh(ortis) IIII (milliariae) Tungrorum.

Le personnage est relativement peu connu. Il est tribun d'une cohorte prétorienne lorsqu'il participe, avec son frère Aurelius Apollinaris, au meurtre de Caracalla. Sans doute fait-il partie de ces officiers qui ont su habilement exploiter les jalousies des prétoriens dont nous parle Dion Cassius (LXXVIII, 6, 4), pour inciter la garde à se réfugier dans une attitude

passive au moment où l'empereur était assassiné. Cela étant, Aurélius Nemesianus poursuit sa carrière, dont la progression fut lente (selon H.-G. Pflaum) au sein de l'ordre équestre sous Macrin, Elagabal et Sévère Alexandre.

*PIR*² A 1561; *RE* II, 2, 2512, n° 169 ; H.-G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres*, 1982, n° 316 a ; M. Speidel, *Riding for Caesar*, Londres, 1994, note 79 p. 177.

23. M. Aurelius Probus signo Equitius

Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 37, 2.

Ingenti belli scientia exercitandisque varie militibus ac duranda juventute prope Hannibalem alterum.

Eutrope, *Breviarium*, IX, 17, 3.

Vir acer, strenuus, iustus et qui Aurelianum aequaret gloria militari, morum autem civilitate superaret.

Histoire Auguste, Vie de Probus, VII, 4.

Nos tibi (Probo) decreto totius orientis ducatu salarium quinquiplex fecimus, ornamenta militaria geminavimus...

Marcus Aurelius Probus est né 19 août 232 (*Epit.* 37, 1) à Sirmium en Pannonie Inférieure (Aur. Vic. 37, 4 ; *HA Prob.* III, 1). Son père était vraisemblablement un militaire (*HA Prob.* III, 2) à moins qu'il ne fut un paysan (*Epit.* 37, 1). L'auteur de l'*Histoire Auguste* fournit de nombreux détails sur sa carrière mais les renseignements qu'il donne sont peu fiables, d'autant plus qu'aux invraisemblances il ajoute des confusions avec la carrière de Tenagino Probus qui fut gouverneur de Numidie en 268-269 puis préfet d'Égypte en 269-270. On peut tout au plus supposer que Probus parcourut une carrière militaire dont il gravit progressivement les échelons et au cours de laquelle il fit preuve d'indéniables qualités selon les sources latines (Aur. Vic. 37, 2 ; Eutr. IX, 17, 3 ; *HA Prob.* IV-IX). En 276, il est investi d'un grand commandement sur l'Orient par l'empereur Tacite (*HA Prob.* VII, 4 ; Zos. I, 64, 1 ; Zon. XII, 29). On peut alors raisonnablement penser qu'il appartenait à l'ordre équestre. À la mort de l'empereur, il est proclamé par les troupes et est rapidement reconnu de la Syrie à l'Égypte tandis que le reste de l'empire reconnaît Florien (Zos. I, 64, 1 ; Zon. XII, 29). Après une série d'escarmouches et de combats confus (Zos. I, 64, 3), son rival trouve la mort à Tarse en Cilicie (Zos. I, 64, 4 ; Zon. XII, 29 ; Aur. Vic., 37, 1 ; *HA Tac.* XIV, 2 ; *Prob.* X, 8) et Probus reste le seul empereur.

*PIR*² A 1583 ; *RE* II, 2, 2516, n° 194 ; *Kl P*, I, p. 769, n° 28 ; *PLRE* p. 736, n° 3 ; J.H.E. Crees, *The reign of the emperor Probus*, Londres, 1911, rééd. Rome, 1965 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 1477, p. 258 ; G. Vitucci, *L'imperatore Probo*, Rome, 1952 ; T. D. Barnes, "Some persons in the *Historia Augusta*", *Phoenix*, 26, 1972, p. 156 ; H. Halfmann, *Itinera principum. Geschichte und Typologie der Kaiserreisen im Römischen Reich*, Stuttgart, 1986, p. 240 ; M. Peachin, *Roman titlature and chronologie, A.D. 235-284*, Amsterdam, 1990, p. 47 ; G. Di Vita-Evrard, "Probus, aeternus augustus", dans *Institutions, société et vie politique dans l'empire romain au IV^{ème} siècle ap. J-C*, Rome, 1992, pp. 225-247 ; A. Chastagnol, introduction à la *Vie de Probus* dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994, pp. 1061-1064 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 254 ; G. Kreucher, *Der kaiser Marcus Aurelius Probus und seine zeit*, Stuttgart, 2003 ; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhard, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, pp. 396-416.

24. M. Aurelius Sabinus Iulianus

Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 39, 10.

Iterim Carinus, eorum, quae acciderant, spe facilius erumpentes motus sedatum iri, Illyricum propere Italiae circuitu petit. Ibi Iulianum, pulsa eius acie, obtruncat. Namque is, cum Venetos correctura ageret, Cari morte cognita, imperium avens eripere, adventanti hosti obviam processerat.

L'identité et la seule fonction connue de ce personnage ont suscité de nombreuses interrogations. Aujourd'hui, bon nombre de spécialistes s'accordent à penser que Iulianus (Aur. Vic. 39, 10; Pol. Silv. 57) et Sabinus Iulianus (Zos. I, 73, 1; *Epit.* 38, 6 ; J. Ant. *Frg.* 163) ne sont qu'un seul et même homme, dont le nom complet est donné par son monnayage émis dans l'atelier de Siscia (*RIC V*, II, 593/594). De même, contrairement à ce qu'affirment Zosime ou Jean d'Antioche, M. Christol affirme que l'homme n'était pas préfet du prétoire (τὴν ὑπαρχὸν ἀρχὴν ἔχοντι) mais plutôt *corrector Italiae* (Aur. Vic. 39, 10) et membre de l'ordre sénatorial. P. Porena ne partage pas cet avis et fait du personnage le troisième préfet de Carus (le premier étant en Orient et le second aux côtés de Carinus en Gaule). Compte tenu de ce cas de figure très particulier, même s'il y eut un précédent sous les Sévères, nous serions plutôt enclin à suivre l'argumentation et l'avis de M. Christol. Il fut vraisemblablement proclamé en 284 par « ceux qui commandaient les légions » en Italie (Zos. I, 73, 1 ; Aur. Vic. 39, 10) et son pouvoir fut rapidement reconnu en Illyricum d'où provient le seul monnayage que nous lui connaissions à ce jour. Il est bientôt vaincu et tué en Italie du Nord par les troupes de Carinus (*Epit.* 38, 6 ; Zos. I, 73, 1).

*PIR*² A 1538; *RE X*, 1, 24, n° 21; *Kl P*, II, p. 1514, n° 2; *PLRE* p. 474, n° 24; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 1473, p. 257; A. Chastagnol, "L'administration du diocèse italien au Bas-Empire", *Historia*, 12, 1963, pp. 348-379; T. D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 143; M. Peachin, *Roman titulature and chronologie, A.D. 235-284*, Amsterdam, 1990, p. 50; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 263; M. Christol, *L'Empire Romain du IIIème siècle. Histoire politique (de 192, mort de Commode, à 325, concile de Nicée)*, Paris, 1997, note 24 p. 249 ; F. Pashoud, *Histoire Nouvelle de Zosime*, Paris, 2000, note p. 189 ; W. Kuhoff, *Diokletian und die Epoche der Tetrarchie*, Francfort, 2001, p. 24 ; P. Porena, *Le origini della prefettura del pretorio tardoantica*, Rome, 2003, p. 39-72; « A l'ombre de la pourpre : l'évolution de la préfecture du prétoire entre le IIIe siècle et le IVe siècle », *Cahiers du Centre Glotz*, 18, 2007, pp. 237-262 ; D. S. Potter, *The Roman Empire at Bay*, Londres, 2004, p. 280; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1074.

25. C. Aurelius Valerius Diocletianus

Histoire Auguste, Vie de Carus, Carin et Numérien, XIV, 2.

Diocletianus apud Tungros in Gallia [...] in minoribus locis militans ...

Histoire Auguste, Vie de Probus, XXII, 3.

Multa manu sua fecit (Probus), duces praeclarissimos instituit. Nam ex eius disciplina Carus, Diocletianus, Constantius [...] extiterunt.

Zonaras, *Annales*, XII, 31.

ἐξ ευτελῶν στρατιωτῶν δούξ Μυζίας ἐγέντο. Ἄλλοι δὲ κόμητα δομεστίκων αὐτὸν γεωέσθαι φασι, δομεστίκους δὲ τινες τοὺς ἰππέας νομίζουσι.

Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 39, 1.

Ducum consilio tribunorumque Valerius Diocletianus, domesticos regens, ob sapientiam deligitur

Dioclétien est né vers 245 en Illyricum (Lact. XIX, 6 ; Epit. 39, 5 ; Zon. XII, 31) et serait issu d'un milieu très modeste (Eutr. IX, 13, 2 ; Epit., 39, 1). Les détails de sa carrière jusqu'à son accession à l'empire restent souvent imprécis. Il parcourut les différents échelons d'une carrière militaire, ce qui lui valut d'être intégré à l'ordre équestre et d'être investi de grands commandements. Il a sans doute servi en Gaule sous Aurélien (*HA Car.*, XIV, 2 ; Aur. Vic. 39, 28), avant d'exercer des responsabilités plus importantes sous Probus (Aur. Vic. 39, 28 ; *HA Prob.* XXII, 3) qui lui confia probablement un grand commandement en Mésie (Zon. XII, 31). Sous Carus et Numérien, il est commandant de la garde rapprochée des empereurs (Aur. Vic 39, 1 ; Zon. XII, 31 ; *HA Car.* XIII, 1), mais aucune source antique ne le qualifie de préfet du prétoire. Les auteurs anciens désignent son poste par une terminologie anachronique. Son titre exact et son éventuelle appartenance à l'ordre sénatorial (G. Sync. Mohss. 473) restent donc sujets à caution. Pour sa part, B. Rémy pense qu'il était probablement chef du « divin flan », une unité d'élite sans doute créée sous Claude II. Quant à son premier consulat, que le *Chronicon Paschale* et G. Le Syncelle (Mohss. 473) datent de 283, il pourrait n'avoir été revêtu que l'année suivante lors de sa prise du pouvoir. Quoi qu'il en soit, il est proclamé par les troupes en automne 284 à la mort de Numérien puis reste seul empereur après la mort de Carinus l'année suivante (Epit. 39, 1 ; Aur. Vic. 39, 1 ; Eutr. IX, 19, 2 ; *HA Car.* XIII, 1 ; Zos. I, 73, 2 ; Zon. XII, 30 ; J. Ant., frg. 163).

*PIR*² A 1627; *RE* VII, A, 2, 2419, n° 142; *Kl P*, II, p. 36 et 1593; *PLRE* p. 253, n° 2; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 1480, p. 259; W. Seston, *Dioclétien et la Tétrarchie*, Paris, 1946; T. D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) – Londres, 1982; S. Williams, *Diocletian and the Roman Recovery*, Londres, 1985; F. Kolb, *Diocletian und die Erste Tetrarchie*, Berlin – New-York, 1987; I. Lukanc, *Diocletianus*, Wetteren, 1991; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, pp. 266-269; Bernard Rémy, *Dioclétien et la Tétrarchie*, Paris, 1998, pp. 13-17; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, pp. 419-423.

26. M. Aurelius Valerius Maxentius

CIL XIV, 2825 = *ILS* 666, Zagarolo, Regio I

Domino patri / M(arco) Val(erio) Maxentio / viro claris(simo) / Val(erius) Romulus c(larissimus) p(uer) / pro amore / caritatis eius / patri benignissimo

Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 40, 5.

Interim romae vulgus turmaeque praetoriae Maxentium, retractante diu patre Herculio, imperatorem confirmant.

CIL IX, 6058, Trebula Mutuesca, Regio IV.

Imp(erator) Caes(ar) / M(arcus) Aurel(ius) Valer(ius) / Maxentius P(ius) F(elix) / Invictus Aug(ustus) / pontif(ex) max(imus) trib(unicia) / potestate co(n)s(ul) II viam / Herculiam ad pri(stinam) faciem / restituit

Maxence est le fils de Maximien Hercule et d'Eutropia (Lact. *Mort. Pers.* XVIII, 9; Aur. Vic. 40, 5; Epit. 40, 12; Eutr. X, 2, 3; *Excerpt. Vales.* III, 6; Zos. II, 9, 2) et il portait le titre de *clarissimus vir* avant 306 (*CIL* XIV, 2825 = *ILS* 666). On ne connaît pas sa carrière avant sa proclamation par les prétoriens le 28 octobre 306 (Lact. *Mort. Pers.* XXVI, 1 ; XLIV, 4 ; *Pan. Lat.* IX, 16, 2 ; Zos. II, 9, 2 ; Aur. Vic. 40, 5 ; Eutr. X, 2, 3 ; *Excerpt. Vales.* III, 6 ; Zon XII, 32). Sans doute soucieux de ne pas trop heurter les autres princes régnants, il ne prit pas le nom de César ou d'Auguste mais adopta le titre de *princeps invictus* sur son monnayage (*RIC* VI, 135, 137...). De fait précise M. Christol, les consuls choisis par Galère furent reconnus à Rome pendant la première moitié de l'année 307. La révolte de Maxence rallia l'Italie, l'Afrique, la Sicile, la Sardaigne et la Corse mais se heurta rapidement aux offensives de

Sévère et de Galère. Il revendiqua alors les titres de César et d'Auguste (*CIL* IX, 6058, 6059... ; *CIL* X, 6836, 6847, 6868...). Il tenta de consolider son pouvoir en faisant appel à son père qui lui servit d'intermédiaire pour s'allier provisoirement à Constantin. A partir de 308, il dut faire face à la révolte de L. Domitius Alexander (*PLRE* I, p. 43, n° 17) en Afrique puis, deux ans plus tard, à l'hostilité ouverte de Constantin. Ce dernier mit fin à l'usurpation et à la vie de Maxence lors de la célèbre bataille du pont Milvius en 312 (*Pan. Lat.* IX, 16, 2 ; Zos. II, 16, 2-4 ; Aur. Vic. 40, 23 ; Lact. *Mort. Pers.* XLIV ; Eutr. X, 4, 3).
RE XIV, 2, 2417, n° 1 ; *Kl P*, III, p. 1103 ; *PLRE* p. 571, n° 5 ; T. D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 12 et 34 ; M. Culler, *Conservator Urbis suae. Studies in the politics and propaganda of the emperor Maxentius*, Stocholm, 1994 ; M. Christol, *L'Empire Romain du IIIème siècle. Histoire politique (de 192, mort de Commode, à 325, concile de Nicée)*, Paris, 1997, p. 252, note 4 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 291-292 ; R. Donciu, *L'empereur Maxence*, Bari, 2012.

27. M. Aurelius Valerius Maximianus

Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 39, 28 ; 39, 17.

Sed horum concordia maxime edocuit virtuti ingenium usumque bonae militiae, quanta his Aureliani Probiq[ue] instituto fuit, paene sat esse. [...] (Diocletianus) [...] statim Maximianum, fidum amicitia, quanquam semiagrestem, militiae tamen atque ingenio bonum, imperatorem jubet.

CIL VIII, 10285, Ksar Kalaba / Gibba, Numidie.

Aur[eli]o Vale[ri]o Max[imiano] / nobilissi[mo] Caes[ari]

CIL III, 6746 = *ILS* 639, Trabzon/Trapezus, Cappadoce, 286-287.

Imp[eratori] Caes[ari] C[ai]o Aur[el]io Val[er]io Diocletiano Pio Felici Invict[us] Aug[usto] pont[ifici] m[aximo] tr[ibunicia] pot[estate] pat[ri] pat[riae] procons[ul]i et / Imp[eratori] Caes[ari] M[arco] Aur[el]io Val[er]io Maximiano Pio Felici Invicto Aug[usto] pont[ifici] m[aximo] trib[unicia] pot[estate] p[atri] p[atriae] procons[ul]i et / Fl[avio] Val[er]io Constantio et Gal[er]io Val[er]io Maximiano nobb[ilissimis] Caess[aribus] dedicavit leg[io] I P[ontica] vestra agent[e] Trocundo / praefac[er]e

CIL VIII, 23291 = *AE*, 1898, 48, Thala, Afrique proconsulaire.

AES / [[Imp[er]atoribus] dd[ominis] nn[ostri]s] Dio[[cletiano III et Ma]]/[ximiano]] II co[no]ss[ulibus] / hh[eredes] Sulpicii Felicis istu[us](!) opus plateae quam / Felix pater eq[ui] R[omanus] ob aedi[li]tatis suae honorem pr[om]isit c[iv]itati n[ost]rae cum gradib[us] / III propriis sumptibus pe[r]fecerunt per Sul[piciu]m Prim[um] tut[orem]

Eutrope, *Breviarium*, IX, 27.

Cum tamen ingravescente aevo parum se idoneum Diocletianus moderando imperio esse sentiret, auctor Herculio fuit ut in vitam privatam concederent et stationem tuendae rei publicae viridioribus iunioribusque mandaret.

Lactance, *De mortibus persecutorum*, XXVI, 7.

Patri suo post depositum imperium in Campania moranti purpuram mittit (Maxentius) et bis Augustum nominat. Ille vero et rerum novarum cupidus et qui deposuerat invitus, libenter arripuit.

Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 40, 21-22.

Namque Herculius, natura impotentior, simul filii segnitiem metuens, inconsulte imperium repetiverat. Cumque specie officii, dolis compositis, Constantinum generum tentaret acerbè, iure tandem interierat.

Maximien est né vers 250 dans une famille paysanne des provinces danubiennes (Aur. Vic. 39, 17 ; *Epit.* 40, 10 ; *Pan. Lat.* II, 2, 2 ; III, 3, 9). Il parcourut une carrière militaire dont nous ne connaissons pas les détails. Aurelius Victor (39, 28) dit qu'il servit sous Aurélien et Probus

et précise qu'il était bon soldat (39, 17). Sans doute écrit D. Kienast suivit-il également Carus en Orient où Dioclétien put faire sa connaissance. Il se peut qu'à ce stade de sa carrière il est déjà intégré au sein de l'ordre équestre. Dioclétien l'envoya combattre les Bagaudes en Gaule avant de le nommer César (Eutr. IX, 20, 3; Aur. Vic. 39, 17; *CIL* VIII, 10285, 10227, 10259...) sans doute à la fin de 285. Mais, dès avril 286, Maximien était nommé Auguste (Eutr. IX, 20, 3; Aur. Vic. 39, 17; *Epit.* 39, 2; *CIL* III, 6746 = *ILS* 639; *CIL* XII, 2229 = *ILS* 620...) puis, en 287, il revêtit un premier consulat avec Dioclétien (*CIL* VIII, 23291). Maximien s'illustra par la suite contre les Germains ainsi que contre les peuplades révoltées d'Afrique, mais échoua à réduire l'usurpation de Carausius. Il abdiqua à contre-cœur en 305 (Eutr. IX, 27, 1-2; X, 2-3; Aur. Vic. 39, 48; Zos. II, 7, 2; Zon. XII, 32; *Pan. Lat.* VII, 8, 2; Lact. XIX, 1), mais revient au pouvoir lorsque Maxence, son fils, usurpe la pourpre en 306 (Eutr. X, 2, 3; Aur. Vic. 40, 21; Lact. XXVI, 7; *Pan. Lat.* VI, 12; Zon. XII, 33). L'année suivante, il se rend en Gaule pour s'allier avec Constantin avec qui il exerce un neuvième consulat (Lact. XXVII, 1; *Excerpt. Vales.* III, 8; Zos. II, 10, 6; *Pan. Lat.* VI). Peu de temps après, il se brouille avec Maxence contre qui il tente de soulever les soldats (Lact. XXVIII, XXIX, 1; *Excerpt. Vales.* III, 8; Eutr. X, 3; Zos. II, 11; Zon. XII, 33), puis il est contraint d'abdiquer une seconde fois à l'issue de la conférence de Carnuntum en 308 (Lact. XXIX, 2; Zos. II, 10, 4-5). Loin d'obtempérer, Maximien revêtit la pourpre pour la troisième fois et se rend à nouveau auprès de Constantin en Gaule. Là, il tente de soulever les troupes contre le fils de Constance qui finit par l'assiéger dans Marseille avant de le faire exécuter (Lact. XXIX, 3 – XXX; Zos. II, 10, 6 – 11; *Epit.* 40, 5; Aur. Vic. 40, 22; Eutr. X, 3, 2...). *PIR*² A 1628; *RE* XIV, 2, 2486, n° 1; *Kl P*, III, p. 1106; *PLRE* p. 573, n° 8; W. Seston, *Dioclétien et la Tétrarchie*, 1946, p. 60 et 357; T. D. Barnes, "Imperial campaigns, A-D 285 – 311", *Phoenix*, 30, 1976, pp.174-193; A. Pasqualini, *Massimiano Herclius*, Rome, 1979; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1990, pp. 268-272; S. Williams, *Dioclétien, le renouveau de Rome*, Paris, éd. 2006, pp. 55-56.

28. C. Aurelius Valerius Valens

Excerpta Valesiana V, 17.

Sublata inde uxore ac filio et thesaurus tetendit (Licinius) ad Daciam.Valentem ducem limitis Caesarem <fecit>.

La carrière et les origines de ce personnage demeurent en grande partie inconnues. Sans doute suivit-il un cursus militaire qui le conduisit jusqu'au commandement de la nouvelle Dacie sur le Danube (*Excerpt. Vales.* V, 17; Zos. II, 19, 2). Il aurait donc été vraisemblablement membre de l'ordre équestre. C'est sans doute son expérience et ses talents, dans une région encore sensible, qui lui valurent d'être élevé au rang d'Auguste par Licinius au cours de la première guerre que ce dernier engagea contre Constantin en 316. Il commanda probablement des troupes lors des derniers affrontements qui eurent lieu en Thrace mais il fit les frais de la défaite du camp auquel il appartenait. D'après Zosime (II, 20, 1), Valens fut exécuté peu après la réconciliation entre Licinius et Constantin.

PLRE, I, p.931, n° 13; *RE*, VII, A, 2, p. 2138; T. D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 15; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 296-297; V. Puech, *Constantin*, Paris, 2011, pp. 44-47; P. Maraval, *Constantin le Grand*, Paris, 2011, p. 143.

29. Aureolus

Zonaras XII, 24

ὁ Αὐρίολος ἵππαρχῶν γενναίως μετὰ τῶν ἰππέων ἀγωνισάμενος πολλοὺς τῶν τὰ Ἰγγενοῦ φρονούντων διώλεσε καὶ τοὺς λοιποὺς ἐτρέψατο εἰς φυγὴν, ὡς καὶ αὐτὸν τὸν Ἰγγενοῦ φεύγειν ἀπεγνωκότα καὶ ἐν τῷ φεύγειν ἀναιρεθῆναι παρὰ τῶν δορυφόρων αὐτοῦ.

Histoire Auguste, Vie des Trente Tyrans, XI, 1-2

Hic quoque in Illyricanos exercitus regens in contemptu Gallieni, ut omnes eo tempore, coactus a militibus sumpsit imperium. Et cum Macrianus cum filio suo Macriano contra Gallienum veniret cum plurimis, exercitus eius cepit...

Histoire Auguste, Vie des deux Galliens, IV, 6

His coactus malis Gallienus pacem cum Aureolo facit oppugnandi Postumi studio longoque bello tracto per diversas obsidiones ac proelia rem modo feliciter modo interfeliciter gerit.

Zonaras XII, 25

Αὐθις δὲ ἑτέρα κατὰ τοῦ Γαλήνου ἐπανάστασις γέγονεν, ἦν Αὐρίολος συννεστήσατο, πάσης ἄρχων τῆς ἵππου καὶ μέγα δυνάμενος. Ὅς τὴν πόλιν τὰ Μεδιόλανα κατασχὼν ἐτοιμάζετο δυνάμει τῷ βασιλεῖ.

G. Le Syncelle (Mosshammer éd. p. 467) et Zonaras (XII, 24) ont écrit qu'Aurélius est issu d'un milieu très modeste originaire de Dacie. On ne connaît pas les débuts de sa carrière qui dut vraisemblablement suivre une évolution comparable à celles d'autres officiers équestres comme Marcianus ou M. Simplicinius Genialis. Peut-être, écrit M. Christol était-il un « ancien tribun des prétoriens qui, après le primipilat, dut commander des *equites singulares augusti* ou une des unités montées créées à cette époque pour renforcer le corps de troupes qui suivait le prince ». C'est très probablement à un poste de cette nature que Zonaras (XII, 24) fait allusion quand il décrit le rôle important qu'a joué Aurélius dans la répression de la révolte d'Ingenuus en 258. Trois ans plus tard, Gallien le charge de combattre les Macriens (*HA Gal.*, II, 5, 7 ; *Tyr. Trig.* XI, 1-2 ; *Zon.*, XII, 24). Au succès remporté contre les usurpateurs orientaux, il ajouta probablement la pacification et le ralliement des Balkans révoltés où Valens avait été proclamé empereur par des soldats. A cette date, l'auteur de l'*Histoire Auguste* lui accorde un vaste commandement sur les armées d'Illyricum (*HA Tyr. Trig.*, XI, 1), mais Zonaras (XII, 24) le décrit comme étant un des officiers chargé de vaincre les troupes des Macriens. Vers 266-267, il participe à une nouvelle campagne contre Postumus en compagnie de Gallien (*HA Gal.*, IV, 6 ; *Zon.*, XII, 24). Sans doute s'agit-il d'un second épisode, le premier ayant eu lieu en 260, au lendemain de la proclamation de l'empereur gaulois (*HA Gal.*, IV, 4 ; *Zon.*, XII, 24). Gallien devant se rendre dans les Balkans pour affronter les Goths, il confie le commandement des troupes d'Italie du Nord et de Rhétie à l'un de ses meilleurs officiers (*Zos.*, I, 40, 1 ; *Zon.*, XII, 25). Entre ces grandes missions d'ordre militaire, on peut penser que, comme M. Simplicinius Genialis, Aurélius fut conduit à diriger des provinces, mais les sources ne nous donnent aucun renseignement à ce sujet. La brillante carrière de cet officier prend rapidement fin à partir du moment où il décide de se révolter contre Gallien en 267 (*Zos.*, I, 38, 1 ; 40, 1 ; *Zon.*, XII, 25 ; *Aur. Vic.*, 33, 17 ; *HA Gal.* XIV, 6). Il est tué par ses propres soldats ou par ceux de Claude en 268.

*PIR*² A 1672 ; *RE* II, 2, 2545 ; *Kl P* I, 771 ; *PLRE* 138 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino (193-285)*, Rome, 1952, p. 401, n° 7 ; T. D. Barnes, "Some persons in the *Historia Augusta*", Phoenix, 26, 1972, p. 149 ; M. Christol, "Le trésor de Turin, la dernière émission de Gallien à Milan et la révolte d'Aureolus", *BSFN*, 17, 1972, pp. 203-206 ; I. König, *Die gallischen usurpatoren von Postumus bis Tetricus*, München, 1981, p. 125 ; E. Birley, "Trebellius Pollio on Aureolus", *HAC*, 1984-1985, Bonn, 1987, pp. 61-69 ; M. Peachin, *Roman titulature and chronologie, A.D. 235-284*, Amsterdam, 1990, p. 42 ; D. Kienast,

Römische Kaisertabelle, Darmstadt, 1996, p. 228-229; A. Chastagnol, introduction à la *Vie des Trente Tyrans* dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994, pp. 845-846; M. Christol, « L’*Histoire Auguste* et Auréolus », dans *HAC Argenteroratense*, 1996, pp. 115-135 ; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 263; M. Christol, « Les dernières années du règne de Gallien (267-268), *Cahiers du Centre Glotz*, 20, 2009, pp. 111-137 ; I. Mennen, *Power and Status in the Roman Empire, A. D. 193-284*, Leiden-Boston, 2011, p. 217-218.

30. Q. Axius Aelianus

CIL III, 1456 = *ILS* 1371 = *IDR* III, 2, 89, Sarmizegetusa, Dacie

Q(uinto) Axio Q(uinti) f(ilio) Pal(atina) A[elian(o)] / eq(uiti) R(omano) Laurenti Lavin[ati] / curator ad popul(um) vi[ar(um)] / Traianae et Aureliae / Aeclanensium proc(urator) ad alim(enta) / per Apuliam Calabriam Lu/caniam et Bruttios proc(urator) / rat(ionis) priv(atae) prov(inciae) Maur(etaniae) Caes(ariensis) / item per Belgicam et duas / Germanias proc(urator) prov(inciae) / Dac(iae) Apul(ensis) bis vice praesidis / ordo col(oniae) Sarmiz(egetusae) / metropolis patrono

Sans doute d’origine italique, Q. Aelius Aelianus n’a pas accompli ses milices équestres et intègre directement une carrière administrative en tant que curateur dont les compétences précises restent énigmatiques, puis en tant que procurateur des *alimenta* fondées par Trajan. Sous Sévère Alexandre, il gère l’administration de la *ratio privata* en Maurétanie Césarienne (*CIL* VIII, 8812 = *ILS* 5965), puis en Belgique et dans les deux Germanies. Après quatre procuratèles sexagénaires, il est nommé en Dacie où il remplace le gouverneur à deux reprises. H.-G. Pflaum place ces vicariats après la chute de Sévère Alexandre ainsi qu’en 238. Son maintien dans ses fonctions incite P.W. Townsend à penser qu’il fut un opposant à Maximin et qu’il contribua à faire basculer la province dont il avait la charge du côté de la cause sénatoriale. Dans ce cas, comme dans les autres provinces de l’Illyricum, le ralliement dut se faire lorsque Maximin s’était déjà éloigné de Sirmium, ville où il séjournait au sein d’une forte concentration de troupes. La suite de la carrière de Q. Axius Aelianus est inconnue.

*PIR*² A 1688 ; *RE* II, 2634, n° 5 ; G.M. Bersanetti, *Studi sull’imperatore Massimino il Trace*, Rome, 1940, p. 40; P. W. Townsend, “The revolution of AD 238: The leaders and their Aims”, *YCS*, 14, 1955, p. 74; H.-G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1960, n° 328, p. 851-854 ; K. Dietz, *Senatus contra principem. Untersuchungen zur senatorischen Opposition gegen Kaiser Maximinus Thrax*, München, 1980, p. 293; B. E. Thomasson, *Laterculi praesidium*, Göteborg, 1984, p. 158, n° 60; I. Piso, *Fasti provinciae Daciae*, Bonn, 1993, p. 202; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1116

31. Ballista/Callistus

Histoire Auguste, Vie des Trente Tyrans, XII, 1

Capto Valeriano...Ballista praefectus Valeriani et Macrianus primus ducum ..., quaerentibus etiam militibus principem unum in locum concesserunt quaerentes, quid faciendum esset.

Histoire Auguste, Vie des deux Valérien, IV, 4

Quare magis reformidans Romanos duces Sapor timore Ballistae atque Odenati in regnum suum ocius se recepit.

Zonaras, *Annales*, XII, 24

Καὶ ἄλλος δὲ τῶ Γαλιήνῳ κεκίνητο πόλεμος παρὰ Μακρίνου, ὃς δύο ἔχων υἱοὺς Μακριανὸν καὶ Κύντων τυραννίδι ἐπικεχείρηκε. Καὶ αὐτὸς μὲν, ὅτι θάτερον

πεπήρωτο τῶν σκελῶν, οὐκ ἐνέδου τὴν στολήν τὴν βασιλείου, τοῖς δ' υἱοῖς αὐτὴν περιέβαλε. Καὶ οἱ ἐν τῇ Ἀσίᾳ ἀσμένως αὐτὸν προσεδέξαντο· ὁ δὲ ὀλίγα πρὸς Πέρσας ἐνδιατρίψας ἐπὶ Γαλιῆνον παρεσκευάζετο, καὶ τοῖς Πέρσαις Βαλλίσταν ἀντικατέστησεν, ὁ ν' αὐτὸς προεχειρίσατο ἵππαρχον, καὶ σὺν τούτῳ καὶ τὸν υἱὸν αὐτοῦ καταλέλοιπε Κύντον

Le nom de ce personnage est probablement un surnom. Zonaras fait allusion à lui en parlant de Callistus (Zon., XII, 23 & 24). Sa carrière, dont seul l'auteur de l'*Histoire Auguste* nous donne quelques détails, est également sujette à caution. Il aurait été préfet du prétoire sous Valérien (*HA Tyr. Trig.*, XII, 1) avant de pousser Macrien et ses fils vers le pouvoir suprême (*HA Gal.* I, 2-3; *Tyr. Trig.* XII, 3-12; XIV, 1). Sans doute conserva-t-il les mêmes fonctions sous Macrien (*HA Tyr. Trig.* XIV, 1; *Gal.* III, 2; Zon., XII, 24) pour lequel il combattit les Perses avec succès en compagnie d'Odénath (*HA Valer.*, IV, 4; Zon., XII, 23; G. Sync., 466). Tandis que Macrien et son fils aîné partaient combattre les forces armées de Gallien, Ballista reçut la charge de défendre l'Orient avec T. Fulvius Iunius Quietus, le fils cadet de Macrien. Après la mort de Macrien et Macrien junior, Ballista et Quietus furent éliminés à Emèse par Odénath (*HA Tyr. Trig.* XIV, 1; Zon., XII, 24; P. Patr., *Exc. de sent.*, 167).

*PIR*² B 41 ; *RE* II, 2, 2831, n° 2 ; *Kl P* I, 817 ; *PLRE* p. 146 ; E. Kettenhoffen, *Die römisch-persischen Kriege des 3. Jahrh. N. Chr.*, Wiesbaden, 1982, p. 109 ; E. Birley, « Ballista and Trebellius Pollio », *HAC* (1984-1985), Bonn, 1987, pp. 55-60 ; A. Chastagnol, introduction à la *Vie des Trente Tyrans* dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994, pp. 848-849 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 227 ; P. Porena, *Le origini della prefettura del pretorio tardoantica*, Rome, 2003, p. 52 ; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1073 ; I. Mennen, *Power and Status in the roman Empire, A.D. 193-284*, Leiden-Boston, 2011, pp. 220-221.

32. Bonosus

Histoire Auguste, Quadrigae Tyrannorum, XIV, 2.

Militavit primum inter ordinarios, deinde inter equites ; duxit ordines, tribunatus egit, dux limitis Raetici fuit.

Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 37, 3.

Simul caesis Saturnino per Orientem, Agrippinae Bonoso <...> exercitu ; nam utrique dominatum tentaverant, sumpta, cui duces praeerant, manu.

Ce personnage serait originaire de Bretagne, fils d'un rhéteur et d'une mère gauloise (*HA Quadr. Tyr.* XIV, 1). L'auteur de l'*Histoire Auguste* lui attribue une carrière militaire dont il donne quelques détails mais ces derniers, invérifiables par ailleurs, sont insérés dans un récit purement fantaisiste (*HA Quadr. Tyr.* XIV, 2). Pour sa part, R. Hanslik affirme qu'il était commandant de la flotte stationnée à Agrippina lorsqu'il s'est rebellé contre Probus en 281. C'est possible. Si l'on se fie aux propos d'Aurélius Victor (37, 3), Bonosus était probablement un chef militaire (*dux militum*) au moment où il usurpa le pouvoir à Cologne avec son comparse Proculus (*Eutr.* IX, 17, 1 ; *Epit.* 37, 2 ; *Polem. Silv.* 522). Quoi qu'il en soit, son usurpation fut rapidement éliminée par Probus (*HA Prob.* XVIII, 5 ; *Quadr. Tyr.* XIII, 4 ; *Eutr.* IX, 17, 1 ; *Aur. Vic.* 37,3).

*PIR*² B 146 ; *RE* III, 1, 713, n° 1 ; *Kl P*, I, p. 928, n° 1 ; *PLRE* p. 163, n° 1 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 8, p. 402 ; G. Vitucci, *L'imperatore Probo*, Rome, 1952, p. 66 ; T. D. Barnes, "Some persons in the Historia Augusta", *Phoenix*, 26, 1972, p. 150 ; A. Chastagnol, introduction au *Quadriges des Tyrans* dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994, p. 1110-1111 ; M. Peachin, *Roman titulature and chronologie, A.D. 235-284*, Amsterdam, 1990, p. 48 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*,

Darmstadt, 1996, p. 255; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhard, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 382 et 411.

33. D. Caelius Calvinus Balbinus

Herodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 10, 4.

ὁ δὲ βαλβίνος γενόμενος μὲν εὐπατρίδης, ἐς δευτέραν τε ὑπατείαν ἐληλακῶς ἐθνῶν τε ἡγησάμενος ἀμέμπτως, τὰ δ' ἦθος ἀπλούστερος.

Histoire Auguste, Maximin et Balbin, VII, 1; XV, 2.

Balbinus nobilissimus et iterum consul, rector provinciarum infinitarum. [...] Huc accedit quod multis honoribus ac potestatibus explorati sunt (Maximus et Balbinus), cum alter bis consul et praefectus urbis, alter <bis> consul ad imperium longaevi pervenissent, amabiles senatui et populo etiam, qui Maximum jam leviter pertimescebant.

Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 14, 2

Ἐπεὶ δὲ πᾶσι ταῦτα ἐδόκει, προχειρίζονται τῆς βουλῆς ἄνδρας ε/κοσι στρατηγίας ἐμπείρους. ἐκ τούτων ἀυτοκράτορας ἐλόμενοι δύο, Βαλβίνον καὶ Μάξιμον, προκαταλαβόντες <τε> τὰς ἐπι τὴν Ρώμην φερούσας ὁδοὺς ἔτοιμοι πρὸς τὴν ἀντίστασιν ἦσαν.

CIL VIII, 22586, Boghar, Maurétanie Césarienne

Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) Cl[odio] | Pup(i)eno Max(imo) Pio Felici | Aug(usto) ponti(fi)ci max(imo) trib(uniciae) potes(tatis) p(atrici) p(atriciae) co(n)s(uli) it(erum) pro|co(n)s(uli) et Imp(eratori) Caes(ari) Deci(mo) Caelio Calvino | Balbino Pio Feli|ci Aug(usto) pont(ifici) max(i)|mo trib(uniciae) potes(tatis) | co(n)s(uli) it(erum) p(atrici) p(atriciae) | et M(arco) Anto(n)|i|o Gordi(ano) nobiliss(imo) Caes(ari) pri(ncipi) iuventu(t)is | nepoti divor(um) Gordiano|ru(m) m(ille) p(assuum)

Les renseignements concernant ce sénateur de vieille souche sont très lacunaires malgré toutes les soi-disant précisions que nous fournit l'*Histoire Auguste*. Il est issu d'une famille italienne et patricienne depuis le règne d'Hadrien. Né vers 178, D. Caelius Calvinus Balbinus a gouverné plusieurs provinces au cours de sa carrière sans que l'on sache avec certitude quelles régions de l'empire il a pu diriger. Toutefois, selon Hérodien, compte tenu de ses différentes affectations, il semble avoir eu moins d'expérience militaire que Pupienus avec qui il a été proclamé Auguste (Her., VII, 10, 4). Les autres fonctions qu'on peut lui prêter peuvent parfois être attribuées à un homonyme qui semble avoir été son père. Selon A. Chastagnol et X. Lorient, auxquels nous serions enclin à nous rallier, il semble qu'il obtint son consulat suffect vers 211 et qu'il revêtit cette fonction une seconde fois vers 234 – 238. Désigné comme *XXvir ex s. c. rei publicae curandae* après la révolte africaine de 238 (Zos., I, 14, 2 ; *HA, Gord.*, X, 1 ; *Max.*, XXXII, 3), il fut nommé Auguste avec Pupienus après la mort des deux premiers Gordiens. Son règne ne dura que trois mois et le personnage fut assassiné avec son collègue au cours d'une révolte des prétoriens à Rome.

*PIR*² C 126 ; *RE* III, 1, 1258, n° 20 ; H.-G. Mullens, "The revolt of the civilians A.D.237-238", *Greece and Rome*, 17, 1948, p. 68 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 99, p. 29 ; R. Syme, *Emperors and Biography*, Oxford, 1971, pp. 170-178 ; X. Lorient, « Les premières années de la crise du III^e siècle : De l'avènement de Maximin le Thrace (235) à la mort de Gordien III (244) », *ANRW*, II, 2, Berlin et New York, 1975, p. 705 ; K. Dietz, *Senatus contra principem. Untersuchungen zur senatorischen Opposition gegen Kaiser Maximinus Thrax*, München, 1980, n° 16, pp. 99-103 ; M. Peachin, *Roman titulature and chronologie, A.D. 235-284*, Amsterdam, 1990, p. 28 ; A. Chastagnol dans l'introduction à la *Vie de Maxime et Balbin* dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994, pp. 748-749 ; D. Kienast, *Römische kaisertabelle. Grundzüge einer römischen kaiserchronologie*,

Darmstadt, 2e édition 1996, p. 191-192; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1093.

34. L. Caesonius Lucillus Macer Rufinianus

CIL XIV, 3902 = ILS 1186 = *Ins IT* IV, 1, 104, Latium et Campanie, Regio I, Tibur

L(ucius) Caesonius C(ai) fil(ius) Quir(ina) Lucillus / Macer Rufinianus co(n)s(ul) frater Arvalis / praef(ectus) urbi electus ad cognoscendas vice Caesaris / cognitiones proco(n)s(ul) prov(inciae) Africae XXviros (sic) ex senatus / consulto r(ei) p(ublicae) curandae curator aquarum et Miniciae / cur(ator) albei Tiberis et cloacarum urbis leg(atus) prov(inciae) / Africae eodem tempore vice proconsulis cur(ator) r(ei) p(ublicae) / Puteolanorum cur(ator) r(ei) p(ublicae) Suessanorum / praetor kandidat(us) quaestor kandidat(us) / electus in familiam patriciam Xvir / stlitibus iudicandis

Ce patricien italien, originaire du latium ou de Campanie, est le fils de C. Caesonius Macer Rufinianus (*PIR*² C 210) qui avait été proconsul d'Afrique et *Comes* de Sévère Alexandre. Il est né vers 195 et a commencé une carrière essentiellement civile à Rome parmi les *decemviri* chargés de trancher les litiges. Après la questure et la préture, il exerce deux curatèles de cité avant d'assister le proconsul d'Afrique qu'il remplace « par interim ». Il obtient le consulat suffect probablement vers 230 et poursuit sa carrière avec d'autres curatèles, celle des rives du Tibre et des égoûts de la Ville, puis celle des aqueducs ajoutée au contrôle des distributions de blé. Jusqu'à ce stade de sa carrière, le personnage n'est sorti qu'une fois d'Italie et n'a exercé aucune fonction militaire, hormis sans doute un tribunat de légion qui n'est pas indiqué sur la seule inscription dont nous disposons pour connaître sa carrière. Pourtant, il fait partie des hauts personnages désignés par le Sénat pour défendre l'Italie et la « République » lors de la crise de 238. Après la victoire du parti sénatorial, il devient proconsul d'Afrique avant de couronner son *cursus* par la préfecture de la Ville qu'il exerce entre 239 et 254, sous Gordien III pour Groag, plus probablement au début du règne de Valérien et Gallien selon K. Dietz.

*PIR*² C 209; *RE* III, 1, 1317, n° 3; A. Cl. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines (Proconsulaire, Numidie, Maurétanies) sous la domination romaine, I, République et Haut Empire*, Paris, 1896, p. 280 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 978, p. 199 ; B.E. Thomasson, *Die Statthalter der römischen Provinzen Nordafrikas von Augustus bis Diocletianus*, II, Lund, 1960, p. 121; X. Lorient, « Les premières années de la crise du III^e siècle : De l'avènement de Maximin le Thrace (235) à la mort de Gordien III (244) », *ANRW*, II, 2, Berlin et New York, 1975, p. 708 ; K. Dietz, *Senatus contra principem. Untersuchungen zur senatorischen Opposition gegen Kaiser Maximinus Thrax*, München, 1980, n° 17, p. 103; B.E. Thomasson, *Laterculi praesidium*, Göteborg, 1984, p. 387, n° 136 ; M. Christol, *Essai sur l'évolution des carrières sénatoriales dans la 2^e moitié du III^e siècle ap. J.-C.*, Paris, 1986, p. 162 ; B. E. Thomasson, *Fasti Africani. Senatorische und ritterliche Amsträger in den römischen Provinzen Nordafrikas von Augustus bis Diokletian*, Stockholm, 1996, p. 90, n° 122; I. Mennen, "The Caesonii in the Third Century A.D. : The impact of Crises on Senatorial Status and Power" dans O. Hekster, *Crises and the Roman Empire*, Leiden, 2007, pp. 111-124; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1065 et 1091.

35. M. Calpurnius Caelianus

CIL X, 8011 = ILS 530, Fordongianus/Forum Traiani, Sardaigne.

[M(ilia)] p(assuum) LXXVIII / Im[p(eratore)] Caes(are) M(arco) Aemilio Aemiliano Pio Felice Invicto Aug(usto) / pont(ifice) max(imo) trib(unicia) pot(estate) p(atre) p(atriciae) proco(n)s(ule) / viam quae ducit a Kar(alibus) Turr(e) / cura(n)t(e) M(arco) Calpurnio Caeliano / prae[ff(ecto) prov(inciae) et pr]oc(uratore) suo / restituit

Ce chevalier romain n'est connu que par sa seule fonction de gouverneur de Sardaigne (*CIL X 8011 = ILS 530*). Il reconnut rapidement le pouvoir éphémère d'Emilien en 253 avant de se rallier à celui de Valérien qui le maintint dans ses fonctions comme l'attestent plusieurs inscriptions (*CIL X, 8012, 8033 ...*). On ne sait pas ce qu'il advint par la suite.

PIR² C 256 ; RE III, 1, 1370, n° 29 ; AE, 1984, 445 ; P. Meloni, L'amministrazione della Sardegna da Augusto all'invasione vandalica, Rome, 1958, pp. 219-222 ; B. E. Thomasson, Laterculi Presidum, Göteborg, 1984-1990, p. 10, n° 36 ; R. Zucca, Valeriano e le sue famiglia nell'epigrafia della Sardinia dans Angelli Bertinelli/Donati, 2004, pp. 347-370 ; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284), Berlin, 2008, p. 1175.

36. M. Cassianus Latinus Postumus

Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 38, 2

Πόστουμος ἀρχὴν ἐν Κελτοῖς στρατιωτῶν ἐμπεπιστευμένος

Zonaras, *Annales*, XII, 24

Ποστοῦμος δὲ εἰς φυλακὴν τοῦ Πήνου ποταμοῦ ἐαθείς...

CIL XIII, 8879, St Jean-de-Nay, Gaule Lyonnaise

[Imp(eratori) Caes(ari)] / M(arco) Cassian[io] / Lat(inio) Postumo / P(io) F(elici) Aug(usto) c(ivitas) Vell(avorum) / m(ilia) p(assuum) VIII

Postumus, *obscurissime natus* précise Eutrope (IX, 9, 1), parcourut une carrière qui nous échappe totalement. Ce fut sans doute un sénateur mais rien n'est moins sûr et cette question est encore débattue. L'auteur de l'*Histoire Auguste* qualifie le personnage de *transrhenani limitis ducem et Galliae presidem* (*Tyr. Trig.* III, 8). Si Aurelius Victor (33, 2) reste très vague dans sa désignation de la fonction du personnage, Zonaras (XII, 24) et Zosime (I, 38, 2) confirment l'existence d'un grand commandement militaire qui, selon J. F. Drinkwater ou W. Eck, aurait été cumulé avec le gouvernement de Germanie Inférieure. D'après I. König et I. Mennen, les témoignages numismatiques et épigraphiques semblent indiquer que le personnage avait reçu les *ornamenta consularia* à une date inconnue, ce qui faisait de lui un homme important au sein de l'entourage de Gallien en Gaule. C'est à la suite de la capture de Valérien mais également au lendemain d'un raid barbare effectué contre le territoire romain, que les troupes de Germanie proclament Postumus empereur (Zon., XII, 24 ; *CIL XIII, 8879, 8882 ...*). Une grande partie de la Gaule, la Rhétie, la Bretagne et sans doute toute l'Espagne se sont ralliées à celui qui défendit les frontières avec succès contre les incursions barbares. Il tombe en 269 sous les coups d'une nouvelle mutinerie (Aur. Vic., 33, 9 ; Eutr., IX, 9 ; *HA Tyr. Trig.*, III, 7).

*PIR² C 466 ; RE III, 2, 1656, n° 1 ; Kl P IV, 1588, n° 2 ; PLRE 720, n° 2 ; G. Barbieri, L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino (193-285), Rome, 1952, p. 263, n° 1504 ; P. Bastien, le monnayage de bronze de Postume, Wetteren, 1967 ; J. Lafaurie, "L'empire gaulois", ANRW II, 2, Berlin et New-york, 1975, p. 863 ; I. König, Die gallischen usurpatoren von Postumus bis Tetricus, München, 1981 ; W. Eck, Die Statthalter des germanischen Provinzen vom 1-3 Jahrhundert, Köln-Bonn, 1985, p. 222 ; M. Christol, « La félicité de Postume », dans *Mélanges de Numismatiques offerts à Pierre Bastien*, Wetteren, 1987, pp. 105-116 ; B. E. Thomasson, *Laterculi Presidum*, Göteborg, 1984-1990, p. 62, n° 121 ; A. Chastagnol, introduction à la *Vie des Trente Tyrans* dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994, p. 840 ; D.*

Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 243-244 ; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1126; D. Gricourt et D. Hollard, « Les productions monétaires de Postume en 268-269 et celles de Lélien (269). Nouvelles propositions. », *Numismatic Chronicle*, 2010, pp. 129-204 ; I. Mennen, *Power and Status in the roman Empire*, A.D. 193-284, Leiden-Boston, 2011, pp. 220-221.

37. Sextus Cadius Clementinus Priscilianus

CIL XIII, 11758 = *ILS* 9179 a, Vicus Aurelius/Ohringen, Germanie Supérieure.

[I]n h(onorem) d(omus) d(ivinae) / aquam [[Alex]]/[[andrianam]] / coh(orti) I Sept(imiae) Bel/[[g(arum) Alexandrian(ae)]] / sub c(ura) Cati Cleme/ntini co(n)s(ularis) perdux(it) L(ucius) Val(erius) Optatus / praef(ectus) dedi(cata) X Kal(endas) / [A]ug(ustas) Pompeiano / [e]t P(a)elignian(o) co(n)s(ulibus)

CIL III, 6924 = *AE* 2008, 1476, Kanlikavak, Cappadoce, 217-218 ?

Caes(ari) M(arco) [[Opellio]] / [Severo [[Macrino]] / Pio Felici Aug(usto) [...] p(ontifici) m(aximo) [...] / [...] trib(unicia)pot(estate) [...] co(n)s(uli) des(ignato) [...] / [...] p(atri) p(atriciae) proco(n)s(uli) et M(arco) [[[Opel]]]/[[[lio]]] Ant(on)ino [[[Diadumeni]]]/[[[ano]]] nobilissimo Ca(e)sa[ri] / [per ...] Cat(ium) Clement(em leg(atum)) / [Aug(usti) pr(o) pr(aetore) pr(aesidem) provincia[e] / {I} m(ilia) p(assuum) // "GR"

CIL III, 6924, Kanlikavak, Cappadoce, 238 ?

Ant(onino) Gordiano nobilissimo Ca(e)sa[ri] / [per ...] Cat(ium) Clement(em leg(atum)) / [Aug(usti) pr(o) pr(aetore) pr(aesidem) provincia[e] / {I} m(ilia) p(assuum) // « GR »

Les origines et la plus grande partie du cursus de ce sénateur ne sont pas connues. Il devient consul ordinaire en 230 avec L. Virius Agricola. En 231, il est nommé gouverneur de Germanie Supérieure (*CIL* XIII, 11758, 6608). La suite de la carrière du personnage est sujette à controverses. Sur la base d'une inscription très mutilée et aujourd'hui disparue (*CIL* III, 6924 = *AE* 2008, 1476), P. W. Townsend pensait que le personnage avait été gouverneur de Cappadoce sous Maximin et qu'il avait rallié la province dont il avait la charge à la cause sénatoriale en 238. Malgré des réserves encore récemment exprimées par D. H. French, bon nombre de spécialistes, dont B. E. Thomasson, adhèrent toujours à l'opinion de Townsend ou, à l'image d'I. Mennen, s'abstiennent de favoriser l'une des deux hypothèses. Faute d'éléments supplémentaires apportés à ce dossier, on s'en tiendra à la version la plus communément admise. Ainsi, S. Cadius Clementinus Priscillianus semble avoir été l'un des premiers partisans de Gordien I et Gordien II en Orient avant d'être rapidement remplacé par Cuspidius Flaminius Severus au cours de l'année 238. On ne sait pas ce qu'il advint de lui par la suite.

*PIR*² C 564; *RE* III, 2, 1793, n° 7; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 988, p. 200 ; P. W. Townsend, "Sextus Cadius Clementinus Priscillianus governor of Cappadocia in A. D. 238", *CPh*, 50, 1955, p. 41 ; "The revolution of AD 238: The leaders and their Aims", *YCS*, 14, 1955, p. 68; K. Dietz, *Senatus contra principem. Untersuchungen zur senatorischen Opposition gegen Kaiser Maximinus Thrax*, München, 1980, n° 20a, p. 122; B.E. Thomasson, *Laterculi praesidium*, Göteborg, 1984-1990, p. 52, n° 46; p. 272, n° 45; W. Eck, *Die Statthalter der römischen Provinzen vom 1.-3. Jahrhundert*, Köln, 1985, pp. 92-93, Nr. 49 ; D.H. French, « Notes on cappadocian milestones : the Caesaria- Melitene road », *Epigraphica Anatolica*, 41, 2008, pp. 127-130 ; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1111; I. Mennen, *Power and status in the Roman Empire*, Leiden-Boston, 2011, p. 94.

38. C. Ceionius Rufius Volusianus

CIL VI, 1707 = *ILS*, 1213, Rome, 314-321.

...] / religiosissimoque / C(aio) Caeionio Rufio Volusiano v(iro) c(larissimo) / corr(ectori) Italiae per annos octo / proconsuli Africae / comiti domini nostri / Constantini Invicti et / perpetui semper Augusti / praefecto urbi iudici sacrarum / cognitionum consuli

Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 40, 18.

Denique eum a tyranno missi paucissimis cohortibus, Rufius Volusianus praefectus praetorio ac militares duces levi certamine confecere.

Chronographus annis CCCLIV, *Chronica Minora*, I, p. 67

Maxentio III consule, V Kal. Nov., Rufius Volusianus, praefectus Urbis

Constantino III et Licinio III, VI Idus Decemb, Rufius Volusianus, praefectus Urbis

Volusiano et Anniano, Rufius Volusianus, praefectus Urbis

Consularia Constantinopolitana, Chronica Minora, I, p. 231

Maximiano VIII consule. His cons. Quod est Rufino et Volusiano. Diem functus Maximianus iun.

Vraisemblablement originaire d'une famille d'Etrurie, C. Caecionius Rufius Volusianus est peut-être apparenté aux Caecionii que l'on connaît pour la fin du III^e siècle. Il est né vers 246-249 et obtient le consulat suffect vers 280 sans que l'on en sache beaucoup plus sur les débuts de sa carrière. Par la suite, il exerce la fonction de *corrector Italiae* entre 282 et 289 (*CIL* X, 1655) avant d'être nommé proconsul d'Afrique pour l'année 305-306 ou 306-307. Dans le second cas, il est en poste lorsque Maxence usurpe la pourpre et a très certainement permis au fils de Maximien de s'assurer l'Afrique. Cette hypothèse expliquerait la suite de sa brillante carrière qui montre que le personnage est un homme en qui Maxence a toute confiance. De fait, C. Caecionius Rufius Volusianus est nommé préfet du prétoire vers 309 et c'est lui qui est chargé de reconquérir l'Afrique après l'usurpation de Domitius Alexander (Zos. II, 14, 2 ; Aur. Vic. 40, 18). Ayant accompli sa mission avec succès, il obtient peu de temps après la préfecture de la Ville entre octobre 310 et octobre 311 (*Chron.* 354, *Chron. Min.* I p. 67) avant d'être nommé consul peu avant sa sortie de charge (*Consularia Constantinopolitana, Chron. Min.* I, p. 231). En dépit des hautes fonctions que lui a confié Maxence, C. Caecionius Rufius Volusianus poursuit sa carrière sous Constantin qui en fait un *comes nostri domini* (*CIL* VI, 1707). L'empereur lui confie la préfecture de la Ville une seconde fois entre 313 et 315. En 314, il cumule la préfecture avec un second consulat ordinaire (*CIL* VI, 1140 = *ILS* 692 ; *CIL* VI, 1708 = *ILS*, 1222). Même si le fils de Constance lui accorde tous ces honneurs, rien n'indique qu'il ait eu d'autres fonctions importantes au moment où Constantin engage ses deux grands combats contre Licinius. Mais en 316, il a près de 70 ans. Deux lois datées de 321 (*CTh.*, XIII, 3, 1 ; *CJ.*, IV, 35, 21) ont laissé penser qu'il aurait pu exercer une seconde préfecture du prétoire pour couronner son cursus. Cette hypothèse est catégoriquement refusée par T.D. Barnes. En se référant principalement aux écrits de Julius Firmicus Maternus Junior, l'historien britannique pense que C. Caecionius Rufius Volusianus est tombé en disgrâce en 315 avant d'aller finir sa vie en exil. Le préfet mentionné par les deux lois mentionnées plus haut serait son fils ou un homonyme connu comme préfet d'Illyricum.

*PIR*¹ C 117 ; *PIR*² R 161 ; *PLRE* I, p. 976-978, n° 4 ; *RE* III, 2, 1859, n° 17 ; *Kl P*, 1098, n° 9 ; A. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines (Proconsulaire, Numidie, Maurétanies) sous la domination romaine*, Paris, 1896, pp. 16-18 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino (193-285)*, Rome, 1952, p. 265, n° 1508 ; A. Chastagnol, *Les fastes de la préfecture de Rome au Bas-Empire*, Paris, 1962, pp. 52-58 ; T.D. Barnes, « Two senators under Constantine », *JRS*, 65, 1975, pp. 41-49 ; *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 127, 143, 169 ; A. Chastagnol, *Le Sénat romain à l'époque impériale. Recherches sur la composition de l'Assemblée et le statut de ses membres*, Paris, 1992, p. 236 ; D. Kienast, *Römische*

Kaisertabelle, Darmstad, 1996, p. 293 ; C. Settiani, *Continuité gentilice et continuité familiale dans les familles sénatoriales romaines à l'époque impériale : mythe et réalité*, Oxford, 2000, pp. 153-155.

39. Marcius Claudius Agrippa

Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVIII, 13, 3-4

Τὸν τε οὖν Ἀγρίππαν ἐς ταὴν Δακίαν [...] ἔστειλεν, ἐκείνον μὲν δοῦλὸν τε κομμωτὴν γυναικὸς τινος γεγονότα, καὶ διὰ τε τοῦτο κριθέντα ὑπὸ τοῦ Σεουήρου καίτοι καὶ τῷ βασιλικῷ συνδεδικηκότα, καὶ ἐπὶ προδοσίᾳ πράγματός τινος ἐς νῆσον ἐκτεσόντα, καὶ μετὰ τοῦτο ὑπὸ τοῦ Ταράντου σὺν τοῖς ἄλλοις καταχθέντα, τὰς τε διαγνώσεις αὐτοῦ καὶ τὰς ἐπιστολάς διοικήσαντα, καὶ τὸ τελευταῖον ἐς τοὺς βουλευτὰς τοὺς ἐστρατηγηκότας ἀπωσθέντα ὅτι μειράκια ἔξωρα ἐς ταὴν στρατιάν ἐπῆκτο.

Histoire Auguste, Vie de Caracalla, VI, 7.

Conscii caedis (Caracallae) fuerunt Nemesianus et frater eius Apollinaris Triccianusque [...], non ignorantibus Marcio Agrippa, qui classi praeerat [...]

Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVIII, 13, 2

ἀλογώτατα Μάρκιόν τε Ἀγρίππαν πρότερον μὲν ἐς Παννονίαν εἶτ' ἐς Δακίαν ἡγεμονεύσοντα ἔπεμψεν

Marcius Claudius Agrippa est né esclave et a connu une extraordinaire ascension. Affranchi, il réussit à intégrer l'ordre équestre et exerça la fonction d'avocat du fisc jusqu'à ce qu'il soit exilé dans une île pour une raison inconnue, sans doute pour une prévarication, pense H-G Pflaum. Amnistié par Caracalla, il exerça alors les fonctions d'*a cognitionibus* puis d'*ab epistulis* avant d'être à nouveau disgracié, ce qui ne l'empêcha pas d'être intégré au Sénat (Dion LXXVIII, 13, 3-4). Le personnage retrouva les bonnes grâces de l'empereur puisqu'il est nommé commandant de la flotte qui participe à l'expédition orientale de Caracalla (*HA, Carac.*, VI, 7). C'est le seul cas connu pour un sénateur à un poste comme celui-là. Sa participation active aux événements qui aboutirent à l'assassinat de l'empereur et à la proclamation de Macrin lui valut d'être revêtu des ornements consulaires avant d'être nommé gouverneur de Pannonie puis des trois Dacies. On perd ensuite la trace de ce personnage étonnant, au destin et à la carrière non moins étonnants.

*PIR*² M 224 ; *RE* XIV, 2, 1547, n° 34 ; A. Stein, *Die Legaten von Moesien*, Budapest, 1940, p. 67 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n°353, p. 86 ; H.-G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres*, 1960, n°287 ; B.E. Thomasson, *Laterculi praesidum*, Göteborg, 1984, n° 57, p. 157; n° 115, p. 141.

40. Tiberius Claudius Attalus Paterclianus

Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 3, 5

Κλαύδιον Ἄτταλον τὸν τῆς Θράκης τότε ἄρξαντα, καὶ ὑπὸ μὲν τοῦ Σεουήρου ἐκ τοῦ συνεδρίου ἐν τῷ τοῦ Νίγρου πολέμῳ ἐκπεσόντα, ὑπὸ δὲ τοῦ Ταράντου ἐς αὐτὸ ἐπαναχθέντα, καὶ τότε ἐκ τοῦ κλήρου τῆ Κύπρω προσταχθέντα

AE, 1940, 104, Chypre

Imp(eratori) Caesari M(arco) Opellio Severo Macrino pio Felici Aug(usto) et M. Opelli[o] Antonino Diadumenia[no] nobilissimo Caesari

Ἀυτοκράτορι Καίσαρι Μ. Ὀπελλίῳ Μακρείνῳ Εὐσεβῆ Εὐτυχῆ Σεβασ[τῶ] καὶ Μ. Ὀπελλίῳ Ἄντωνεῖνῳ Δι[αδυ]μενιανῶ Καίσαρι Εὐσεβῆ Εὐτυχῆ τῷ υἱῷ τοῦ Σεβαστοῦ

β' ἐπὶ Τι(βερίου) Κ[λαυ]δίου Ἀττάλου Πατερκλιάνου ἀνθυπάτ[ου] ἡ πόλις ἡ Σολίων
Μ Δ

Probablement originaire de Pergamme, T. Claudius Attalus a parcouru une carrière qui nous reste inconnue avant qu'il ne soit nommé gouverneur de Thrace à la fin du règne de Commode. Il facilita vraisemblablement la progression des troupes de Pescennius Niger dans la province dont il avait la charge, ce qui lui valut d'être chassé du Sénat par Septime Sévère. Il fut toutefois réintégré dans la haute assemblée sous Caracalla (Dion LXXIX, 3, 5) et fut nommé proconsul de Chypre en 217-218. Il est exécuté au début du règne d'Elagabal.

*PIR*² C 795 ; *RE* III, 2676, n° 65 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n°140, p. 37 ; B.E. Thomasson, *Laterculi praesidium*, Göteborg, 1984, n° 40, p. 169; n° 30, p. 299.

41. Tiberius Claudius Candidus

CIL, II, 4114 = *ILS*, 1140 = *RIT*, 130, Tarraco, Espagne Citérieure.

Tib(erio) Cl(audio) Candido co(n)s(uli) | XVvir(o) s(acris) f(aciundis) leg(ato) Augg(ustorum) | pr(o) pr(aetore) provinc(iae) H(ispaniae) c(iterioris) | et in ea duci terra marique | adversus rebelles hh(ostes) pp(ublicos) | item Asiae item Noricae | duci exercitus Illyrici | expeditione Asiana item Parthica | item Gallica logistae civitatis | splendidissimae Nicomedensium | item Ephesiorum leg(ato) pr(o) pr(aetore) provin(ciae) | Asiae cur(atori) civitatis Teanensium | allecto inter praetorios item | tribunicios proc(uratori) XX hered(itatium) per | Gallias Lugdunensem et Belgicam et utramq(ue) Germaniam | praeposito copiarum expediti/onis Germanicae secundae | trib(un)o mil(itum) leg(ionis) II Aug(ustae) praefecto | coh(o)rtis secundae civium | Romanorum | Silius Hospes hastatus leg(ionis) X | Geminae strator eius | optimo praesidi.

T. Claudius Candidus est l'un des grands commandants de Septime Sévère. Il commence sa carrière comme chevalier. Il exerce deux milices équestres en Germanie inférieure et en Bretagne, avant d'être nommé préposé au ravitaillement de l'armée pendant la deuxième guerre germanique. Il bénéficie de la faveur impériale sous Commode en étant intégré au sein de l'ordre sénatorial et exerce la fonction de légat du proconsul d'Asie avant d'épouser la cause de Septime Sévère dans des circonstances que nous ne connaissons pas. J. Fitz pense qu'il était légat d'une des légions de Pannonie, ce qui expliquerait pourquoi, comme Marius Maximus, il est nommé *dux exerciti*. Ce qui est certain, c'est qu'il joue un rôle de tout premier plan dans les guerres menées contre Pescennius Niger et Clodius Albinus. Après la défaite de ce dernier, il est chargé du gouvernement de l'Espagne Citérieure. Sa carrière prend brutalement fin peu de temps après puisqu'il est exécuté sur l'ordre de Plautianus.

*PIR*² C 823 ; *RE* III, 2, 2691, n° 96 ; H-G Pflaum, *Carrières procuratoriennes*, 1960, n° 203, pp. 548-549 ; G. Alföldy, *Fasti hispanienses. Senatorische Reichsbeamte und Offiziere in der spanischen Provinzen des römischen Reiches von Augustus bis Diokletian*, Wiesbaden, 1969, p. 43-45 ; H. Devijver, *Prosopographia militiarum equestrium quae fuerunt ab Augusto ad Gallienum*, Louvain, 1976, I, C 128, pp. 244-246 ; B.E. Thomasson, *Laterculi praesidium*, Göteborg, 1984-1990, n° 32, p. 17 ; A. Birley, *Septimius Severus. The African emperor*, Londres, 1988, p.109, 110, 116, 122, 125; J. Fitz, *Die Verwaltung Pannoniens in der Römerzeit*, IV, Budapest, 1995, p. 1566; A. Daguet - Gagey, *Septime Sévère. Rome, l'Afrique et l'Orient*, Paris, 2000, p. 223 ; I. Mennen, *Power and Status in the Roman Empire*, Leiden-Boston, 2011, p. 197.

42. Tiberius Claudius Claudianus

CIL VIII 7978 = ILS 1147, Philippeville, Rusicade, Numidie

Claudiae P(ubli) f(iliae) | Quir(ina) Gallitae | coniugi | Q(uinti) Austurni P(ubli) f(ili) | Quir(ina) Lappiani eq(uo) | p(ublico) exor(nati) aed(ilis) IIIvir(i) IIII col(oniarum) | praef(ecti) III col(oniarum) duc(enarii) bis | sorori | Ti(beri) Claudi Claudiani leg(ati) | Auggg(ustorum) pr(o) pr(aetore) c(larissimi) v(iri) consul(aris) | provinc(iarum) et exerc(ituum) Pann(oniarum) | inferior(is) et superior(is) | praepositi vexillation(um) | Daci{f}scarum leg(ato) leg(ionum) XIII Gem(inae) | et V Macedonicae Piae | candidato Auggg(ustorum) et | eis devotiss(im)o prae|tori tutelar[io sacer]|doti septemv[ir]o | epulonum [sacer]do|ti Laurent(ium) Lavinat(ium) | Q(uintus) Austurnius | Lappianus coniug(i) ra/rissimae s(ua) p(ecunia) p(osuit) d(ecreto) d(ecurionum)

Sénateur d'origine africaine, les débuts de la carrière de *T. Claudius Claudianus* ont posé problème aux spécialistes dans la mesure où certains ont voulu identifier ce personnage avec un homonyme (*CIL III, 1773 = ILS 1147*), dont la première fonction est une préfecture de cohorte. *T. Claudius Claudianus*, né chevalier, aurait alors été *inter tribunicios adlectus* par Septime Sévère. Ce dernier le nomme préteur dès 193. On ne connaît pas le rôle exact qu'il a pu jouer au cours des premières semaines ou des premiers mois qui ont suivi la révolte du 9 avril 193. Quoi qu'il en soit, il bénéficie de la confiance du nouvel empereur qui lui confie plusieurs commandements militaires avant de lui accorder le consulat suffect vers 199/200 ainsi que le gouvernement de la Pannonie inférieure et supérieure.

PIR² C 834; RE III, 2, 2695, n° 109 ; G. Barbieri, L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino, Rome, 1952, n°147, p. 39 ; G. Alföldy, "Septimius Severus und der Senat", BJ, 168, 1968, p. 139; H. Devijver, Prosopographia militiarum equestrium quae fuerunt ab Augusto ad Gallienum, Louvain, 1976, I, C 133, p. 247 ; J. Fitz, "A la carrière équestre de Ti. Claudius Claudianus", Alba Regia, 20, 1983, pp. 275-276; A. Birley, Septimius Severus. The african emperor, Londres, 1988, p. 106, 122 ; I. Mennen, Power and Status in the Roman Empire, Leiden-Boston, 2011, p. 202.

43. Ti. Claudius Marinus Pacatianus

Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 20, 2

Πολλῶν δὲ κατὰ ταῦτόν ἐμπεσουσῶν ταραχῶν τοῖς πράγμασι, τὰ μὲν κατὰ τὴν ἑῶαν ταῖς τῶν φόρων εἰσπράξεσι καὶ τῷ Πρίσκον, ἄρχειν τῶν ἐκεῖσε καθεσταμένον ἔθνῶν, ἀφόρητον ἅπασιν εἶναι βαρυνόμενα, καὶ διὰ τοῦτο πρὸς τὸ νεωτερίζειν τραπέντα, Ἰωταπιανὸν παρήγαγον εἰς τὴν τῶν ὄλων ἀρχήν, ταὰ δὲ Μυσῶν ταάγματα καὶ Παιόνων Μαρίνον.

Zonaras, *Annales*, XII, 19

Οὗτος δ' ὁ αὐτοκράτωρ Φίλιππος πρὸς Σκύθας ἀράμενος πόλεμον εἰς Ρώμην ἐπανῆλθεν. Ἐν δὲ Μυσοῖς Μαρίνός τις ταξιάρχης ὦν παρὰ τῶν στρατιωτῶν βασιλεύειν ἠρέθη.

La carrière de ce sénateur demeure une énigme. H. Devijver pense qu'on peut sans doute lui attribuer une dédicace de 201 adressée aux Augustes Septime Sévère et Caracalla (AE, 1972, 437). Rien n'est moins sûr, et si tel était le cas, le personnage aurait débuté son cursus en tant que chevalier avant d'être adlecté au sein du Sénat à une date inconnue. De façon plus certaine, on sait qu'il fut investi d'un grand commandement sur le Danube par Philippe l'Arabe. Néanmoins, la nature exacte de sa fonction et le domaine sur lequel s'exerçaient ses compétences restent flous. Fut-il *Dux Moesiam, Daciam Pannoniamque* ou *Corrector Illyrici* ? Quoi qu'il en soit, à la suite des troubles qui perturbaient la frontière danubienne, *Ti. Claudius Marinus Pacatianus* est proclamé empereur par les troupes de Pannonie et de Mésie

(Zos. I, 20, 2 ; Zon., XII, 19). Il régna quelques mois (248/249) puis, pour des raisons qui nous échappent, il est assassiné par ceux-là même qui l'avaient élevé à la pourpre.

*PIR*² C 929 et 930 ; *RE* III, 2, 2771, n° 235 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 1522, p. 268 ; A. Dobo, *Die Verwaltung des Römischen Provinz Pannonien von Augustus bis Diocletianus*, Budapest-Amsterdam, 1968, p. 94, n° 68 ; H. Devijver, *Prosopographia militiarum equestrum quae fuerunt ab Augusto ad Gallienum*, Louvain, 1976, I, C 157, p. 258 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 201 ; M. Peachin, *Roman titulature and chronology, A.D. 235-284* ; Amsterdam, 1990, p.34 ; B.E. Thomasson, *Laterculi praesidium*, Göteborg, 1984-1990, n° 52, p. 107, n°54, p. 129, n° 139, p. 145 ; S. Dusanic, « The end of the Philippi », *Chiron*, 6, 1976, pp. 427-439 ; X. Lorient, « Chronologie du règne de Philippe l'Arabe (244-249 ap. J-C) », *ANRW*, II, 2, Berlin et New York, 1975, p 794 ; J. Fitz, *Die Verwaltung Pannoniens in der Römerzeit*, III, Budapest, 1995, pp. 993-995, n° 654 ; X. Lorient, D. Nony, *La crise de l'empire romain, 235-285*, Paris, 1997, n°4, p. 26-27 ; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1147.

44. Ti. Claudius Xénophon

CIL III, 7127, Ephèse, Asie.

[T(ito)] Claudio T(iti) f(ilio) Papiria | Xenophonti | [pro]c(uratori) Aug(usti) ad bona co/[ge]nda in Africa proc(uratori) | provinc(iae) Asiae subpraef(ecto) | annonae urbis proc(uratori) Illyri|ci per Moesiam inf(eriorem) et Dacias | tres proc(uratori) argentariarum Pan|noniarum et Dalmatiarum | proc(uratori) Daciae Apulensis proc(uratori) | in Aegypto ad epistrategiam | septem nomorum et Arsinoitum | proc(uratori) viarum urbis | Salvianus Aug(usti) n(o)stri vern(a) dis|pensator rationis extraord(inariae) | provinc(iae) Asiae

Ti. Claudius Xenophon, chevalier romain vraisemblablement originaire de la partie grecque de l'empire, n'a pas effectué les milices équestres traditionnelles et a accumulé des charges administratives exercées à Rome, en Egypte et en *Illyricum* à la fin du règne de Marc-Aurèle et sous le règne de Commode. C'est vraisemblablement au moment où il est sous-préfet de l'annone qu'il épouse la cause de Septime Sévère. Son ralliement, avec celui de C. Julius Avitus Alexianus, donnait au nouvel empereur des moyens importants pour contrôler le ravitaillement de la Ville. Ti. Claudius Xenophon connut ensuite une belle promotion comme procurateur de la province d'Asie ou comme *procurator ad bona cogenda* en Afrique où il fut chargé d'effectuer des confiscations au profit de Septime Sévère.

*PIR*² C 1054 ; *RE* III, 2, p. 2885, n° 378 ; H-G Pflaum, *Carrières procuratoriennes*, 1960, n°222 ; A. Birley, *Septimius Severus. The African emperor*, Londres, 1988, p. 110.

45. Decimus Clodius Albinus

Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXII, 8, 1.

Ἐγένοντο δὲ καὶ πόλεμοί τινες αὐτῶ πρὸς τοὺς ὑπὲρ τὴν Δακίαν βαρβάρους, ἐν οἷς ὁ τε Ἀλβῖνος καὶ ὁ Νίγρος οἱ τῶ αὐτοκράτορι Σεουήρῳ μετὰ ταῦτα ἀντιπολεμήσαντες εὐδοκίμησαν

Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIII, 14, 3.

Τρεῖς γὰρ δὴ τότε ἄνδρες, τριῶν ἑκαστος πολιτικῶν στρατοπέδων καὶ ἄλλων ξενικῶν συχνῶν ἄρχοντες, ἀντελάβοντο τῶν πραγμάτων, ὁ τε Σεουῆρος καὶ ὁ Νίγρος καὶ ὁ Ἀλβῖνος, οὗτος μὲν τῆς Βρεττανίας ἄρχων, Σεουῆρος δὲ τῆς Παννονίας, Νίγρος δὲ τῆς Συρίας.

CIL XIII, 1753 = ILS 4133, Lugdunum, Gaule Lyonnaise.

Pro salute Imp(eratoris) L(uci) Sep|timi Severi Pertina|cis Aug(usti) et D(ecimi) Clodi |
[[Septimi Albini Caes(aris)]] | domusq(ue) divinae et statu c(oloniae) C(opiae) C(laudiae)
Aug(ustae) Lug(udunum) | taurobo|lium fecerunt Aufustia | Alexandria et Sergia | Parthenope
ex voto | praeunte Aelio Castren|se sacerdote tibicine Fl(avio) | Restituto inchoatum est |
sacrum VII Idus Mai(as) con|summatum V Id(us) easdem | [I]mp(eratore) L(ucio) Septimio
Severo Pertinac(e) Aug(usto) | [[[D(ecimo) Clod(io) Sept(imio) Albino Caes(are)]]] | II
co(n)s(ulibus) | [l(ocus)] d(atus) [d(ecreto) d(ecurionum)]

CIL VI, 724 = ILS 4204, Rome.

Numini Invicto | Soli Mithrae | M(arcus) Aurelius Aug(usti) l(ibertus) | Euprepes una cum |
fili(i)s suis d(onum) d(edit) | sacerdote Calpurnio | Ianuario dedicata | VII Kal(endas) Maias
Imp(eratore) | L(ucio) Septimio Severo Pertin(aci) II | [[[D(ecimo) Clodio Sept(imio)
Albino]]] II | co(n)s(ulibus)

Le récit le plus détaillé des origines et de la carrière de Clodius Albinus est celui de l'auteur de l'*Histoire Auguste*, mais c'est également le moins fiable. Pour Hérodien (II, 15, 1), la famille était noble, sénatoriale et patricienne. En revanche, les origines africaines de la famille sont discutées par certains spécialistes. Seulement deux fonctions énumérées par l'*Histoire Auguste* sont confirmées par d'autres sources. Dion Cassius (LXXII, 8, 1) évoque une charge en Dacie, probablement le commandement d'une légion effectué en 183. Cette fonction succède à la préture qu' A. Chastagnol situe aux environs de 180. Nommé consul suffect à une date inconnue (peut-être en 185), il exerça sans doute la charge de gouverneur de Germanie inférieure vers 190 (selon G. Alföldy) avant d'être nommé à la tête de la province de Bretagne sous Commode (Dion LXXIII, 14, 3 ; Her., II, 15, 1 ; Aur. Vic., 20, 9). Il est désigné comme César par Septime Sévère (CIL XIII, 1753 = ILS 4133) et il est nommé consul ordinaire en 194 (CIL VI, 724 = ILS 4204), avant d'usurper le pouvoir vraisemblablement à la fin de 195 ou au début de 196.

PIR² C 1186 ; RE, IV, n° 17, pp. 67-76; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n°182, p. 46; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1990, p. 161 ; J. Balty, *Essai d'iconographie de l'empereur Clodius Albinus*, Bruxelles, 1966 ; G. Alföldy, « Herkunft und Laufbahn des Clodius Albinus in der Historia Augusta », dans HAC 1966-1967, Bonn, 1988, pp. 19-38 ; T.D. Barnes, « A senator from Hadrumetum and three others », dans HAC 1968-1969, Bonn, 1970, pp. 45-58 ; A. Birley, *Fasti of Roman Britain*, Oxford, 1981, pp. 146-149 ; A. Chastagnol dans l'introduction à la *Vie de Clodius Albinus* dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994, pp. 372-373.

46. M. Clodius Pupienus Maximus

Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 10, 4.

Τούτων δ' ἦν ὁ μὲν Μάξιμος ἔν τε πολλαῖς στρατοπέδων ἀρχαῖς γενόμενος, τῆς τε Ρωμαίων πόλεως ἑπαρχος καταστάς ἀνεπιστρόφως τε ἄρξας, καὶ ἐν ὑπολήψει πατὰ τοῖς ὄχλοις φρενῶν τε καὶ ἀγχινοίας καὶ βίου σώφρονος

Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 6, 6; 7, 8.

ἀφῖκτο δὲ αὐτῷ καὶ Γερμανῶν οὐκ ὀλίγη συμμαχία, πεμφθειῖσα ὑπ' αὐτῶν κατ' εὐνοίαν ἣν εἶχον πρὸς αὐτὸν ἄνωθεν, ἐξ οὐπερ ἦν αὐτῶν ἐπιμελῶς ἄρξας.

Histoire Auguste, Maximin et Balbin, V, 7-10.

Attamen militaris tribunus fuit et multos egit numeros et postea praeturam [...] Inde proconsulatum Bithyniae egit et deinceps Graeciae ac tertio Narbonae. Missus praetera legatus sarmatas in Illyrico contudit atque inde translatus ad renum rem contra Germanos satis feliciter gessit. Post haec praefectus urbi prudentissimus, [in] ingeniosissimus et severissimus adprobatus est.

OGI 518 = ILS 8839

Μάρκον Κλαύδιον | Πουπιῆνον Μ[άξ]ιμο[ν] | τὸν λαμπρότατον | τῆς Ἀσίας ἀνθύ[πα]τον | Κλαύδιος | Θεμιστοκλ[ῆς] υἱὸς | Κλαυδίου | φροντωνιανοῦ | τὸν ἴδιον εὐεργέτην.

CIL VII, 104 = RIB I, 328, Caerleon/Isca, Bretagne

Dedicat[um] / VIII a(nte) d(iem) K[al](endas) / Oc[t]ob(res) / [P]u[pi]e[n]io / Maximo II / et Urbano / co(n)s(ulibus)

Histoire Auguste, Maximin, XXXII, 3.

Addidit Dexippus tantum odium fuisse Maximini, ut interfectis gordianis viginti viros senatus creaverit, quos opponeret Maximino. In quibus fuerunt Balbinus et Maximus, quos contra eum imperatores fecerunt.

CIL III, 12210, Comana, Cappadoce

Imp(erator) / Caesar / [[[M(arcus) Clodius Pupien]]]/[[[us Maximus et Imp(erator)]]] / [[[Caes(ar) D(ecimus) Caelius Cal]]]/[[[vinus Balbinus Pii]]] / [[[Felices Augg(usti) et]]] / M(arcus) Antonius [Gor]/dianus nobilis(s)imus / [C]aesar restituit / per Cuspidium [Fl]a[m]/[ini]um Severum leg(atum) [Aug(usti)] / [pr]o pr(a)etore / III m(ilia) p(assuum)

Né vers 164, ce sénateur appartenait à une famille originaire d'Etrurie, probablement parvenue au patriciat sous Septime Sévère. Les débuts de sa carrière sont mal connus. L'auteur de l'*Histoire Auguste* donne de nombreux détails mais ils sont peu fiables (*HA, Max & Balb.*, V, 5-10). Toutefois, Hérodien lui accorde une bonne expérience militaire qu'il aurait acquise en accumulant plusieurs commandements (Her., VII, 10, 4). Il devint consul suffect vers 205, puis il gouverna l'une des deux Germanies (Her., VIII, 6, 6 ; 7, 8). Une inscription atteste qu'il fut proconsul d'Asie vers 220-225 (OGI 518 = ILS 8839). Par la suite, il devint préfet de la Ville et obtint un second consulat en 234 (CIL VII, 104). Après la proclamation des Gordiens en Afrique, il est nommé *XXvir ex s. c. rei publicae curandae* (Zos., I, 14, 2 ; *HA, Gord.*, X, 1 ; *Max.*, XXXII, 3). Il devient Auguste avec Balbin en 238 après la mort des deux empereurs africains, mais il est assassiné peu de temps après, victime d'une révolte des prétoriens. Le chronographe de 354 lui accorde un règne de trois mois.

*PIR*² C 1179 ; *RE* IV, 1, 88, n°50 ; A. Théodoridès, « Les vigintiviri consulares », *Latomus*, 6, 1947, pp. 31-43 ; H.-G. Mullens, « The revolt of the civilians A.D.237-238 », *Greece and Rome*, 17, 1948, p. 68 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 1006, p. 203 ; R. Syme, *Emperors and Biography*, Oxford, 1971, pp. 170-178 ; X. Lorient, « Les premières années de la crise du III^e siècle : De l'avènement de Maximin le Thrace (235) à la mort de Gordien III (244) », *ANRW*, II, 2, Berlin et New York, 1975, p. 704 ; K. Dietz, *Senatus contra principem. Untersuchungen zur senatorischen Opposition gegen Kaiser Maximinus Thrax*, München, 1980, n° 26, pp. 129-134 ; B.E. Thomasson, *Laterculi praesidium*, Göteborg, 1984, p. 62, n°122 ; p. 235, n° 186 ; W. Eck, *Die Statthalter des germanischen Provinzen vom 1-3 Jahrhundert*, Köln-Bonn, 1985, p. 238 ; M. Peachin, *Roman titulature and chronologie, A.D. 235-284*, Amsterdam, 1990, p. 28 ; A. Chastagnol dans l'introduction à la *Vie de Maxime et Balbin* dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994, pp. 748-749 ; D. Kienast, *Römische kaisertabelle. Grundzüge einer römischen kaiserchronologie*, Darmstadt, 2e édition 1996, p. 191-192 ; K.-P. Johné, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1065 et 1079.

47. T. Clodius Saturninus Fidus

AE, 1927, 73 = *IG Bulg* II, 731, Discodurateris, Thrace.

Ἀγαθῆι τύχηι. [Γ(άιον) Ἰούλιον Ο]ὐῆρον Μαξ[ιμίνοι]ν αὐτοκράτορα εὐσεβῆ εὐτυχῆ σεβ(αστόν) ἢ βουλ(ή) καὶ ὁ δῆμ(ος) τῆς Τραιανέων πόλεως τὸν αὐτῆς κτίστην ἐν τῷ ἐμπορίῳ αὐτῆς Διοκοδουροτεραις (sic) ὑπατεύοντος τῆς Θρακῶν ἐπαρχείας Τ(ίτου) Κλωδίου Σατορνείνου ἐπιμελουμένου Οὐαλερίου Σκελητος εὐτυχῶς β'.

CIL III, 12213, Porsuk, Cappadoce

[...] / [tri]b(unicia) potest(ate) co(n)sul p(ater) p(atriciae) / [p]roco(n)sul praes(ide) pro/vinc(iae) Clodio Satur/nino leg(ato) Aug(usti) pr(o) pr(aetore) / Faustianae col(oniae) / XXIII a Tyan(a)

On connaît très mal la carrière de ce sénateur. Il fut nommé gouverneur de Thrace, fonction de rang prétorien, vraisemblablement en 236 (*AE*, 1927, 73 = *IG Bulg* II, 731; *SEG* III, 509 = *AE*, 1927, 74; *IGR* I, 1474). C'est au cours de cette légation, entre 236 et 238, qu'il reçut les ornements consulaires ou qu'il fut *adlectus inter consulares*. En 238, il épousa la cause sénatoriale sans doute une fois que Maximin se mit en route vers l'Italie. Son attitude ne suffit pas à rallier l'ensemble de la province dont il avait la charge, et des troubles importants secouèrent la région jusqu'à la fin de 238. L'année suivante, T. Clodius Saturninus Fidus, fort de la confiance que lui accorde le nouveau pouvoir, est envoyé en Cappadoce, une province dotée de deux légions (*CIL* III, 12213). Nous n'avons plus d'informations sur les fonctions qu'il a pu exercer par la suite.

*PIR*² C 1185; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 1008, p. 204 ; P.W. Towsend, "The revolution of AD 238: The leaders and their Aims", *YCS*, 14, 1955, p. 72; B.E. Thomasson, *Laterculi praesidum*, Göteborg, 1984, p. 173, n°54 ; p. 272, n° 53 ; B. Rémy, Les carrières sénatoriales dans les provinces romaines d'Anatolie au Haut-Empire (31 av. J.-C.-284 ap. J.-C.), 1989, p. 241, n° 190 ; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1185.

48. Publius Cornelius Anullinus

CIL, II, 2073 = 5506 = *ILS*, 1139, Iliberis, Bétique.

P(ublio) Cornel(io) P(ublili) f(ilio) Gal(eria tribu) Anullino | Iliber(ritano), praef(ecto) urb(i), co(n)s(uli), pr[o]co(n)[s(uli)] | prov(inciae) Africae, pr(a)et(ori), trib(uno) | pleb(is), q(uaestori), leg(ato) prov(inciae) Nar|bonens(is), proco(n)s(uli) [p]r[o]v(inciae) | [Ba]etic(ae), [l]eg(ato) [l]eg(ionis) VII gem(inae), | [P(iae) F(elicis) le]g(ato) Aug(usti) pr(o) pr(aetore) prov[(inciae) |] curat(ori) alvei Ti[be/ris et riparum...]

Le personnage est originaire de Bétique (*Iliberritano*) sans que l'on connaisse son milieu familial. En sus des fonctions mentionnées dans un ordre décousu par l'inscription ci-dessus, il a obtenu le consulat suffect en 173 ou 174. Il a vraisemblablement été le premier gouverneur sénatorial de la province de Rhétie après sa réorganisation sous Marc-Aurèle et fut gouverneur de Germanie supérieure (*CIL* XIII, 6542 et 6543) entre 175 et 177. L'inscription *CIL*, VI, 2270 le désigne comme *clarissimus vir* et permet de dater son proconsulat d'Afrique (193/194). Outre le commandement qu'il exerce pendant la guerre contre Pescennius Niger (Dion LXXIV, 7), il participe à la campagne orientale de 195 (Dion, LXXV, 3, 2). Il termina sa carrière avec la préfecture de la Ville en 198 et un consulat ordinaire en 199.

*PIR*² C 1322 ; *RE*, IV, 1258, n°58; *AE*, 1987, 502, 784; A. Cl. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines (Proconsulaire, Numidie, Maurétanies) sous la domination romaine, I, République et Haut Empire*, Paris, 1896, p. 233 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n°192, p. 48 ; T.D. Barnes, « The family and career of Septimius Severus », *Historia*, 16, 1967, p. 98; G. Alföldy, *Fasti Hispanienses*, Wiesbaden,

1969, p. 42 et 91 ; B.E. Thomasson, *Die Statthalter der römischen Provinzen Nordafrikas von Augustus bis Diocletianus*, I-II, Lund, 1960, p. 199; *Laterculi praesidium*, Göteborg, 1984, p. 385, n°114; A. Birley, *Septimius Severus. The African emperor*, Londres, 1988, p. 112, 122 ; P.M.M. Leunissen, *Konsul und Konsulare in der Zeit von Commodus bis Severus Alexander (180-235 n. Ch.)*, Amsterdam, 1989, p. 214-215; B. E. Thomasson, *Fasti Africani : senatorische und ritterliche Amsträger in den römischen Provinzen Nordafrikas von Augustus bis Diokletian*, Stockholm, 1996, p. 77-78, n° 100; A. Daguet-Gagey, *Septime Sévère. Rome, l'Afrique et l'Orient*, Paris, 2000, p. 219 ; I. Mennen, *Power and Status in the Roman Empire*, Leiden-Boston, 2011, p. 198.

49. L. Cornelius Fortunatianus

Ephemeris Epigraphica VIII, 779 = *ILS* 672, Terranova, Sardaigne, 306-308

m. p. CL ... imp. p. Caesa[ribus] Marc. Vale[r]io Maxentio p. f. invicto aug. Et romulo nobilissimo viro via que ducet a Karalibus Olbia curante Cornelio Fortunatiano pres. probinc. Sardinie

Ce chevalier romain n'est connu que par sa fonction de gouverneur de Sardaigne. On peut penser qu'il s'est rallié à Maxence s'il était déjà en poste au moment où le fils de Maximien a usurpé la pourpre. Il est maintenu à son poste jusqu'en 308, date à laquelle il a sans doute reconnu le pouvoir de Domitius Alexander en Afrique avant d'être rapidement remplacé par L. Papius Pacatianus (*PLRE* I, p. 656, n° 2). On ne sait pas ce qu'il est devenu par la suite.

PLRE I, p. 369, n° 4 ; T.D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 166

50. Crocus

Pseudo Aurelius Victor, *Epitome de Caesaribus*, 41, 3.

[...] cunctis qui aderant annitentibus sed praecipue Croco alamannorum rege auxilii gratia Constantium comitato ...

D'après Grégoire de Tours (I, 32, 34), Crocus était le fils d'un roi du même nom qui aurait vécu vers 260. Cela dit, on ne sait rien ou presque de ce personnage qui, selon l'*Epitome de Caesaribus*, fit partie de ceux qui reconnurent Constantin comme empereur en 306. Pseudo Aurelius Victor écrit qu'il était roi des Alamans et commandant de contingents auxiliaires au service de Constance Chlore. Peut-être fut-il un otage à la cour du César de Maximien à moins qu'il n'ait préfiguré un de ces généraux barbares du Bas-Empire qui serait arrivé à un haut niveau de responsabilité au sein de l'armée? I. Wood voit en lui un chevalier, un noble Alaman pro-romain qui se serait joint à l'entourage de Constance Chlore après le conflit contre les Alamans lors des années précédentes. Mais pour cet auteur, Crocus n'avait qu'une place de second ordre dans l'armée du père de Constantin. J. F. Drinkwater voit en lui un « war-lord » venu sans doute des confins de l'Elbe (d'où son appellation d'Alaman même si l'homme n'en était pas un) qui serait entré au service des Romains après avoir été vaincu par eux. Il aurait été un prince plutôt qu'un roi, sans doute utilisé dans la guerre contre les Pictes sous Constance Chlore. Pour se débarrasser de sa présence encombrante, Constantin l'aurait rapidement congédié et renvoyé dans la région dont il était originaire. Sans doute.

PLRE I, p. 233 ; H. Castritius, 'Krokus. Historisches', in J. Hoops, H. Beck, D. Geuenich, and H. Steuer (eds), *Reallexikon der germanischen Altertumskunde* 17, Berlin/New York, 2004, pp. 388-9 ; N. Lenski, *The Cambridge companion to the Age of Constantine*, Cambridge, 2006, pp. 325-346 ; I. Wood, 'The Crocus conundrum', in E. Hartley, J. Hawkes, M. Henig and F. Mee (eds), *Constantine the Great: York's Roman Emperor*, York, 2006, pp. 77-84 ; J.F. Drinkwater, « Crocus, king of the Alamani », *Britannia*, 40, 2009, pp. 185-195.

51. Aelius Decius Triccianus

Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVIII, 13, 3.

Τὸν δὲ δὴ Τρικκιανὸν ἔν τε τῷ πλήθει τῷ Παννονικῷ ἐστρατευμένον καὶ θυρωρὸν ποτε τοῦ ἄρχοντος αὐτῆς γεγονότα καὶ τότε τοῦ Ἀλβανίου στατοπέδου ἄρχοντα.

CIL III 3726 = 10635, Szalkszenmarton, Pannonie Inférieure.

Imp(erator) Caes(ar) [[M(arcus) [Opellius]]] | Severus M[acrinus] | Pius Aug(ustus) co(n)[s(ul)] proco(n)s(ul) | trib(unicia) pot[estate] [[et Opellius]] | [[[Diadumenianus]]] nobilissimus | Caes(ar) vias et pontes vetustate | corruptas restituer[un]t | cura agente [[[Aelio]]] | [[[Tric]c[iano]]] | leg(ato) Aug(usti) propr(aetore) | ab Aq(uinco) | m(ilia) p(assuum) XLVI

La carrière de ce chevalier nous échappe presque en totalité. D'après Dion Cassius, il commença comme simple soldat (LXXVIII, 13, 4) avant de gravir des échelons qui restent inconnus jusqu'à ce qu'il soit nommé préfet de la *Ila Parthica* cantonnée à Albano. L'auteur de l'*Histoire Auguste* affirme qu'il cumulait ce poste avec celui de commandant des cavaliers d'élite (*HA, Carac.*, VI, 7). Il est ensuite intégré au sein de l'ordre sénatorial (*in senatum adlectus*) et reçoit le gouvernement de Pannonie Inférieure. Il est exécuté sous Elagabal pour avoir soi-disant commandé la *Ila Parthica* avec trop de sévérité (Dion LXXIX, 4, 3).

*PIR*² A 271 ; *RE* IV, 2, 2286, n° 21 ; J. Fitz, « Legati augusti propraetore Pannoniae Inferioris », *Acta Antiqua Academiae Scientiarum Hungaricae*, 1963, XI, p. 289 ; A. Dobo, *Die verwaltung der römischen Provinz Pannonien von Augustus bis Diocletianus. Die provinciale Verwaltung*, Amsterdam, 1968, p. 88, n° 62 ; J. Fitz, « Die Laufbahn des Aelius Triccianus », *AAntHung*, 26, 1978, pp. 21-27 ; B.E. Thomasson, *Laterculi praesidium*, Göteborg, 1984, p. 116, n°33.

52. Domitianus

Histoire Auguste, Vie des Trente Tyrans, XII, 13-14.

Sed cum quadraginta quinque milia militum secum duceret, in Illyrico vel in Thraciarum extimis congressus cum Aureolo victus et cum filio interemptus est. Triginta denique milia militum in Aureoli potestatem concessere. Domitianus autem eundem vicit, dux Aureoli fortissimus et vehementissimus...

Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 49, 2.

Κατὰ τοῦτον τὸν χρόνον εἰς ἔννοιαν ἤλθεν νεωτερισμοῦ Σεπτιμῖνός τε καὶ Οὐρβανὸς καὶ Δομιτιανός, καὶ παραχρῆμα τιμωρίαν ὑπέσχον ἀλόντες.

Ce personnage très énigmatique a fait l'objet de nombreuses discussions. Avec la découverte récente d'un second monnayage pouvant lui être attribué, son authenticité ne fait plus de doute. S. Estiot date son règne de 271 en Gaule puisque ses monnaies portent la marque des ateliers de Trèves et de Cologne. Zosime ne mentionnant que son nom, sa carrière demeure inconnue (I, 49, 2). Domitianus fait très vraisemblablement partie de ces militaires de haut rang qui, par leurs mérites, gravissent tous les échelons, sont investis de commandements et intègrent l'ordre équestre. C'est ainsi que certains auteurs sont tentés d'identifier l'usurpateur mentionné par Zosime avec l'officier du même nom cité par l'auteur de l'*Histoire Auguste* (*Gal.* II, 6 ; *Tyr. Trig.* XII, 14 ; XIII, 3). Le personnage est décrit comme « le plus brave et le plus dynamique des généraux d'Aurélius » qui aurait activement participé à l'écrasement des Macriens en 261, vraisemblablement en Thrace. On peut alors supposer qu'il suivit son supérieur en Italie du Nord. Comme ce dernier s'est rallié à l'empire des Gaules avant d'être vaincu, on tient peut-être là l'élément qui permet d'expliquer la provenance de son monnayage sans que l'on puisse décrire de quelque façon que ce soit l'itinéraire ou le parcours qui mena Domitianus entre 268 et 271 dans le nord-est de la Gaule pour y être proclamé empereur avant d'être rapidement éliminé.

*PIR*² D 114; *RE* V, 1, 1311, n°2; *PLRE* I, p. 262, n° 1; T. D. Barnes, "Some persons in the *Historia Augusta*", *Phoenix*, 26, 1972, p. 156; M. Peachin, *Roman titulature and chronologie, A.D. 235-284*, Amsterdam, 1990, p. 45; A. Chastagnol, *Vie des Trente Tyrans*, XII, 14, note 1, p. 882 dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 237; M. Weder, « Münzen und Münzstätten der gallisch – römischen Kaiser », I, *RSN*, 76, 1997, p. 103-133; Zosime, *Histoire Nouvelle*, éd. F. Paschoud, Paris, 2000, note 77 p. 168-169; S. Estiot, G. Salaün, « L'usurpateur Domitianus », *Revue Numismatique*, 6e série – Tome 160, 2004, pp. 201-218; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 261; 328.

53. L. Domitius Alexander

Zosime, *Histoire Nouvelle*, II, 12, 2.

Ἀλέξανδρος [...] τόπον ἐπέχειν τοῖς ὑπάρχοις τῆς ἀλλῆς ἐν Λιβύῃ καθεσταμένος ...
CIL VIII, 7004 = *ILS* 674, Cirta, Numidie.

Restituto[ri] / publicae libe[r]/tatis ac propa/gatori totius / generis human[i] / nominisque / Romani d(omino) n(ostro) L(ucio) Do/mitio Alexan/dro P(io) F(elici) Inv(icto) Aug(usto) / Scironius Pa/sicrates v(ir) p(erfectissimus) / [p(raeses) p(rovinciarum) Numi]diar(um) // [[Valer[ius Antoni]]]/nus v(ir) p(erfectissimus) [p(raeses) p(rovinciarum) Numi]/diar[um et Mau]/ret[aniarum]

Selon Zosime (II, 12, 3) et Pseudo Aurelius Victor (*Epit.* 40, 2), L. Domitius Alexander était originaire de Phrygie, mais Aurelius Victor écrit qu'il venait de Pannonie (40, 17). On ne connaît pas sa carrière avant qu'il ne soit chargé du gouvernement de l'Afrique à un âge déjà avancé (*Epit.* 40, 2; *Aur. Vic.* 40, 17; *Zos.* II, 12, 3). Sans doute faut-il assimiler ce personnage à Valerius Alexander (*PLRE* I, p. 44, n° 20), vicaire d'Afrique entre 303 et 306. Les troupes présentes en Afrique, attachées à Maximien, préférèrent proclamer L. Domitius Alexander plutôt que de reconnaître Maxence qui doutait de la fidélité des soldats et du vicaire d'Afrique (*Zos.* II, 12, 1; 3; *Aur. Vic.* 40, 17; *Epit.* 40, 2). Devenu Auguste, L. Domitius Alexander rallia la Numidie, les Maurétanies (*CIL* VIII, 7004 = *ILS* 674) ainsi que la Sardaigne et tenta de s'allier avec Constantin (*CIL* VIII, 22183 = *ILS* 8936), mais il ne put contenir l'offensive dirigée contre lui par l'empereur de Rome et commandée par le préfet du prétoire Rufius Volusianus. Vaincu et fait prisonnier, il est exécuté peu de temps après (*Zos.* II, 14, 3).

RE I, 2, 1445, n° 71; *PLRE* I p. 43, n° 17; P. Salama, "A propos de l'usurpateur africain L. Domitius Alexander", *Bulletin van de Vereeniging tot Bevordering der Kennis van der Antieke*, 29, 1954, pp. 67-74; G. Sotgiu, *Inscrizioni latine della Sardegna*, I, Padoue, 1961, n° 372, p. 241-242; H.-G. Pflaum, "L'alliance entre Constantin et L. Domitius Alexander", *Bull. d'archéologie algérienne*, 1, 1962-1965, pp. 159-161 et « Une nouvelle page de l'histoire de l'Afrique au IV^e siècle, Constantin et Domitius Alexander », *BSAF*, 1965, pp. 52-53; R. Andreotti, « Problemi sul significato storico della usurpazione di Lucio Domizio Alessandro », *Afrika und Rom in der Antike*, Halle, 1968, pp. 245-276; T. D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 14; V. Aiello, "Costantino, Lucio Domizio Alessandro e Cirta : un caso di rielaborazione storiografica", *L'Africa romana*, 6, Sassari, 1989, Vol. I, pp. 179-196; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 293; F. Paschoud, note 20 pp. 213-215 dans *Histoire Nouvelle* de Zosime, Paris, 2003.

54. L. Domitius Aurelianus

Histoire Auguste, Vie d'Aurélien, X, 2

Habuit ergo multus ducatus, plurimos tribunatus, vicarias ducum et tribunorum diversis temporibus prope quadraginta ...

Zonaras, *Annales*, XII, 25

Ἐτι δὲ πολιορκοῦντος τοῦ βασιλέως τὰ Μεδιόλανα Αὐρηλιανὸς σὺν ἵππεῦσι προσῆλθεν αὐτῷ μεθ' οὐ ἀνελεῖν αὐτὸν οἱ μεγιστᾶνες προεβουλεύσαντο, ὑπερετίθεντο δὲ τὸ σκῆμμα ἕως ἀλῶεν τὰ Μεδιόλανα.

Histoire Auguste, Vie d'Aurélien, XVIII, 1.

Equites sane omnes ante imperium sub Claudio Aurelianus gubernavit

Zonaras, *Annales*, XII, 26

Ἐνιοι δὲ τὴν σύγκλητον λέγουσιν ἐν Ρώμῃ μαθοῦσαν τοῦ Κλαυδίου τὸν θάνατον Κυντιλιανὸν τὸν ἀδελφὸν ἐκείνου διὰ τὸν πρὸς Κλαύδιον πόθον ἀξιῶσαι τῆς βασιλείας, τὸ δὲ στρατιωτικὸν ἀναγορευσαί τὸν Αὐρηλιανόν.

Aurélien est né vers 214 (Malalas XII, 30) dans l'Illyricum sans que l'on puisse apporter de précisions supplémentaires eu égard aux renseignements contradictoires fournis par les textes (*Epit.*, 35, 1; *Eutr.* IX, 13; *HA Aur.* III, 1). Issu d'un milieu modeste, d'un père paysan (probablement un ancien soldat) et d'une mère prêtresse du soleil (*Epit.* 35, 1; *HA Aur.* III, 1; IV, 2), il embrassa très tôt la carrière des armes dont, malheureusement, nous ignorons tout ou presque. Engagé à la fin du règne de Sévère Alexandre, Aurélien semble avoir gravi successivement tous les échelons (*HA Aurel.* X, 2), et exercé principalement sur les théâtres d'opérations danubiens et rhénan (*HA Aurel.* VI, 3; VII, 1). Militaire apprécié pour ses compétences et son souci de maintenir une discipline stricte, sa carrière s'accéléra sous le règne de Valérien et de Gallien. Profitant des réformes militaires de ce dernier, il semble être parvenu à un grade important et fait partie, avec Marcianus, Héraclianus, Auréolus ou Claude, des officiers de tout premier plan. A cette date, il est probablement membre de l'ordre équestre. Après s'être illustré contre les Goths (*HA, Aurel.*, X, 1-3; XIII, 2), il accompagne Gallien en Italie du Nord en tant que chef d'un corps de cavalerie (Zon. XII, 25) pour mettre fin à l'usurpation d'Auréolus. Selon Aurélius Victor (33, 21) ou Zonaras (XII, 25), Aurélien aurait joué un rôle important dans la préparation et l'exécution du complot qui met fin à la vie et au règne de Gallien mais, selon d'autres sources, rien n'est moins sûr. Après ces événements, il est nommé commandant de toute la cavalerie par Claude (*HA, Aurel.* XVIII, 1) et s'illustre à nouveau au cours des combats qui sont menés contre les Goths dans les Balkans (*HA, Aurel.*, XVII, 1-5) et probablement contre les Sarmates (*HA, Aurel.*, XVIII, 2). A la mort de Claude, il est proclamé par les troupes, vraisemblablement en Pannonie Inférieure (Zos. I, 47; *HA, Aurel.*, XVII, 5; Zon, XII, 26).

*PIR*² D 135; *RE* V, I, 1347, n° 36; *Kl P*, I, 761, n° 4; *PLRE* I, p. 129, n° 6; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 1551, p. 273; T. D. Barnes, "Some persons in the *Historia Augusta*", Phoenix, 26, 1972, p. 149; J. Scarborough, "Aurelian. Questions and problems", *Classical Journal*, 68, 1973, pp. 334-345; M. Peachin, *Roman titulature and chronologie, A.D. 235-284*, Amsterdam, 1990, p. 43; A. Chastagnol dans introduction à la *Vie d'Aurélien, Histoire Auguste*, Paris, 1994, pp. 957-967; E. Cizek, *L'empereur Aurélien et son temps*, Paris, 1994; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 234-236; A. Watson, *Aurelian and the Third Century*, Londres, 1999; M. Molin, "Haud dissimilis magno Alexandro seu caesari dictatori: l'empereur Aurélien", *Cahiers du Centre Glotz*, 10, 1999, pp. 347-354; S. Ratti, "Malalas, Aurélien et l'Histoire Auguste", *Historia*, 4, 2006, pp. 482-492.

55. Caius Domitius Dexter

AE, 1933, 214 = AE 1984, 00900 = AE 2000, 77 = AE 2002, 1514, Cardak, Syrie

dedicante] / [C(aio) Do]m[i]tio Dextro leg(ato) Aug(usti) / p(ro) pr(aetore) per Ser(vium) Tinae(um) Iust(um) / |(centurionem) leg(ionis) II Tr(aianae) fort(is) praep(ositum) / al(ae) Voc(ontiorum) Sextus Xenocrat(is) / decurio exerc(ikator) al(ae) eiusdem / campum cum trib(unali) nov(u)m feci(t?) // Imp(eratore) Commodo Aug(usto) n(ostro) IIII p(atre) p(atriciae) / Aufidio Victorino II co(n)s(ulibus)

Histoire Auguste, Vie de Sévère, VIII, 8

Domitium Dextrum in locum Bassi praefectum urbi reliquit (Severus)

CIL X, 1786, Latium et campanie, Regio I, Puteoli

M(arco) Octavio / M(arci) filio Agathae // C(aio) Domitio Dextro II L(ucio) Valerio / Messalla(e) Thrasia(e) Prisco co(n)s(ulibus) / VI Idus Ianuar(ias)...

Consul suffect à une date inconnue sous Marc-Aurèle ou sous Commode, Caius Domitius Dexter devint légat de Syrie en 182/183 (AE, 1933, 214). Il est nommé préfet de la ville en juin ou en juillet 193 (HA, Sév., VIII, 8), preuve qu'il a toute la confiance de Septime Sévère à la veille de l'expédition contre Pescennius Niger. Il exerce cette fonction jusqu'en 196. A cette date, il revêt le consulat ordinaire (CIL X, 1786).

PIR² D 144 ; RE V, 1, 1426, n° 52; AE, 1933, 214 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n°203, p. 51 ; A. Degrassi, *I fasti consolari dell'Impero Romano dal 30 avanti Cristo al 613 dopo Cristo*, Roma, 1952, p. 55; B.E. Thomasson, *Laterculi praesidum*, Göteborg, 1984, p. 313, n°64 ; A. Birley, *Septimius Severus. The african emperor*, Londres, 1988, p. 106 ; A. Daguet-Gagey, *Septime Sévère. Rome, l'Afrique et l'Orient*, Paris, 2000, p. 216.

56. L. Domitius Domitianus

P. Mich., Vol. VIII, n° 1029, p. 184.

ἔτους (δευτέρου) τοῦ κυρίου ἡμῶν Λουκίου Δομιπτιίου Δομιπτιανοῦ Σεβαστοῦ Ἀθῶν κδ

διέγρα(ψε) Σερῆ(νος) οὐετρ(ανός) δι(ὰ) Καλλωνίου ὑπὲρ τῆς ψηφισθίσης ἀνώννης νέας ἐπιγρ(αφῆς) ὠρ(ιοδεικτίας) Καρ(ανίδος) οἴνου ξ(έστας) τέσσαρες, (γίνοντα) ξ(έσται) δ. Διόσκορο(ς) σε(ς)ημείωμαι. Καὶ τούτων τὰ ωαῦλα.

Le personnage et sa carrière demeurent des énigmes complètes. J. Schwartz pense qu'il a probablement occupé un poste analogue à celui de L. Mussius Aemilianus (l'usurpateur égyptien de 260) et qu'il s'est fait proclamer par une garnison du delta du Nil comme celle de Péluse, alors que le préfet dont nous ne connaissons pas le nom devait se trouver en Haute Egypte. Il était donc un chevalier mais la nature exacte de sa fonction nous échappe. Les sources littéraires attribuent la rébellion dont il fut le chef à Aurelius Achilleus. Pourtant, les *papyri* égyptiens font apparaître L. Domitius Domitianus comme empereur (*P. Mich.* 1029, 24 ; *P. Isid.* 62, 80, 100...). Il est probable que celui-ci disparut assez tôt et qu'Achilleus le remplaça (Aur. Vic, 39, 23 et 38 ; Eutr. IX, 22-23 ; Epit. 39, 3 ; Orose, VII, 25, 8 ; Zon. XII, 31 ; J. Ant. Frg. 164 ; Jord. *Get.*, XXI, 110 ; *Pan. Lat.* IV, 5 ; V, 21). L'écrasement final de la rébellion donna suite à une terrible repression (eutr. IX, 23 ; Orose VII, 25, 8).

RE V, 1, 1312, n° 5 ; PLRE p. 263, n° 6 ; W. Seston, « Achilleus et la révolte de l'Egypte sous dioclétien », *MEFR*, 55, 1938, pp. 184-200 ; J. Schwartz, *L. Domitius Domitianus. Etude numismatique et papyrologique*, Bruxelles, 1975 ; J. D. Thomas, « The date of the revolt of L. Domitius Domitianus », *ZPE*, 22, 1976, pp. 253-279 ; J. Schwartz, « L. Domitius Domitianus », *ZPE*, 25, 1977, pp. 217-220 ; T. D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 11 ; F. Kolb, « Die datierung des ägyptischen aufstands des L. Domitius Domitianus und Aurelius Achileus », *Eos*, 76, 1988, pp. 325-343 ;

C. Zuckermann, «Les campagnes des Tétrarques, 296-298. Note de chronologie», *AT*, 2, 1994, pp. 65-70 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 270.

57. Domitius Ulpianus

Digeste XXVI, 6, 2, 5

An autem alius petere curatorem possit minori, quaesitum est ? Et Ulpianus egregius ita scribit, non licere alium ei petere, sed ipsum sibi ipsi.

Histoire Auguste, Vie de Niger, VII, 4.

...Papiniano in consilio fuerunt (Paulus et Ulpianus) ac postea, cum unus ad memoriam, alter ad libellos paruisset...

Histoire Auguste, Vie d'Elagabal, XVI, 4.

Removit (Heliogabalus) et Ulpianum iuris consultum ut bonum virum et Silvinum rhetorem...

Dion Cassius, LXXX, 1, 1

Ἀλέξανδρος δὲ μετ'ἐκίνον εὐτύς ἀνταρχήσας Δομιτίω τινὶ Οὐλπιανῶ τὴν τε τῶν δορυφόρων προστασίαν καὶ τὰ λοιπὰ τῆς ἀρχῆς ἐπέτρεψε πράγματα.

AE, 1988, 1051 = *IGL Tyr*, 28, Sur/Tyr, Syrie

Domitio Ulpiano praefecto / praetorio eminentissimo viro / iurisconsulto item praefecto / annonae sacrae urbis Seberia(sic) / felix Aug(usta) [Ty]rrior(um) col(onia) metropol(is) / p[at]ria

CJ VIII, 37, 4

Imp. Alexander A. Sabinae secundum responsum Domitii Ulpiani praefecti annonae iuris consulti amici mei ea, quae stipulata est, cum moraretur, partem dimidiam dotis cui velit relinquere, reddi sibi, cum moraretur, eam partem dotis stipulata videtur. PP. II. K. April. Alexandro A. Cons.

Originaire de Tyr (Dig. L, 15, 1 ; *AE*, 1988, 1051) en Syrie-Phénicie, le célèbre juriste est un chevalier (Dig. XXVI, 6, 2, 5 ; XXVII, 1, 2, 9 & 1, 4, 1) dont la carrière nous échappe en grande partie. D'après l'auteur de l'*Histoire Auguste*, il aurait été assesseur de Papinien sous Septime Sévère avant de devenir chef du bureau *a libellis* (*Vie de Niger*, VII, 4) à une date incertaine. R. Syme pense qu'il exerçait peut-être cette fonction auprès du César Sévère Alexandre, chose qui permettrait de résoudre certaines contradictions présentes dans les sources. Quoi qu'il en soit, il exerce toujours des fonctions officielles en 222 puisque l'auteur de l'*Histoire Auguste* précise qu'il fut écarté du pouvoir à la fin du règne d'Elagabal (*HA, Elag.*, XVI, 4). Est-il écarté de ses fonctions d'*a libellis* ou est-il déjà préfet de l'annone comme l'indique le *Code Justinien* à la date du 31 mars (*CJ*, VIII, 37, 4) ? Compte tenu de son attachement aux Sévères, de ses fonctions au sommet de l'Etat et des honneurs importants dont il fut revêtu après le 13 mars, M. Christol pense que le personnage fut intimement lié à la révolte des prétoriens qui supprima Elagabal et son entourage proche. On ne saurait dire avec certitude quel rôle précis joua Ulpien dans cette affaire. Toujours est-il qu'il fut investi de la direction des affaires du gouvernement dès mars 222, que le jeune empereur le considérait comme *parens meus* (*CJ IV*, 65, 4, 1) et qu'il parvint la même année à la préfecture du prétoire (Dion, LXXX, 1, 1 ; *HA, Alex.*, LI, 4). Malgré cette formidable ascension, il disparut au printemps 223 au cours d'une nouvelle mutinerie de la garde prétorienne qui ne l'appréciait guère (Zos., I, 11, 2-3 ; Dion LXXX, 2, 2-4).

*PIR*² D 169; *RE V*, 1, 1435, n° 88; J. Mordziejewski, T. Zawadski, «La date de la mort d'Ulpien et la préfecture du prétoire au début du règne d'Alexandre Sévère», *RHD*, 45, 1967, pp. 565-611 ; F. Grosso, «Ricerche su Plauziano e gli avvenimenti del suo tempo», *Atti della Acc. Nazionale dei Lincei*, 8, *Rendiconti della cl. di scienze morale, storiche e filologiche*, 23, 1968, pp. 7-58 ; R. Syme, «Three jurists», *HAC* 1968-1969, Bonn, 1970, pp. 309-323 ; *Emperors and biography*, Oxford, 1971, pp. 147-151; G. Crifo, «Ulpiano. Esperienze e responsabilità del giurista», *ANRW*, II, 15, Berlin & New-York, 1976, pp. 708-

781; T. Honoré, *Ulpien*, Oxford, 1982 ; M. Bretonne, *Storia del diritto romano*, Bari, 1987, pp. 255-256, 349-351.

58. M. Domitius Valerianus

SEG XX, 28 = *AE* 1957, 44, Prusias ad Hypium, Bithynie

Τὸν λαμπρότατον / Μᾶρκον Δομίτιον / Οὐαλεριανὸν / χειλιάρχον πλατύσημον / λεγεῶνος γ' Γ[αλλικ.]/ Ταμίαν [ἀγορανόμον ? / στρ]ατηγὸν τοῦ δήμου Ρω[μαίων]/ πρεσβ. Σεβ. ἡγεμόνα λεγεῶνος ιβ' / χεσαννοφόρου βεβέας εὐστραθοῦς / πρεσβ. Σεβ. ἡγεμόνα λεγεῶνος ζ' / Κλαυδίας πρεσβ. Σεβ. καὶ ἐπανορθωτὴν τῶν τῆς Παμφυλίας πόλεων / ἀνθύπατον Σεκελίας πρεσβευ. / καὶ ἀντιστράτηγον Σεβ. καὶ ἡγεμόνα / Γαλατίας πρεσβ. καὶ ἀντιστράτηγον Σεβ. / καὶ ἡγεμόνα Κιλικίας πρεσβ. / καὶ ἀντιστράτηγον Σεβ. καὶ ἡγεμόνα / Αραβίας ὑπατον Μ. Δομίτιος / Κάνδιδος [τὸν τῆς πόλεως] καὶ αὐτοῦ / [εὐ]εργέτην.

IGR III, 904, Hierapolis Castabala, Cilicie

Μ. Δομίτιον Οὐαλεριαν[ὸν] / πρεσβ. Σεβ. ἀντιστράτ(ηγ)ον τὸν / κτίστην καὶ εὐεργέτη[ν] τῆς πόλεως ἢ βουλή / καὶ ὁ δῆμος ἀπὸ τῶν / τῆς θεοῦ Περαισίας / προσόδων / δια πρυτάνεων τῶν / περὶ Κ. Ι(ούλιον) Φούλουιον Ὀπ/πιανὸν Ἰουλιανὸν / Μ. Αὐρ. Ασκληπιάδου / Ασκληπιάδου Κρίσπο[ν] τοῦ ἱερομνήμονος.

CIL III, 14149, 31, Petra, Arabie

Imp(eratori) Caes(ari) / M(arco) Antonio / Gordiano / Pio Fel(ici) Aug(usto) / per Dom(itium) / Valerianum / leg(atum) eius pr(o) pr(aetore) / LIX

La carrière de ce sénateur est relativement bien connue. Nous suivons ici la chronologie établie par K. Dietz et B. E. Thomasson. Il commence son cursus par un tribunat de légion en Orient au sein de la *IIIa Gallica* vers 216. Il fut ensuite questeur, édile ?, puis préteur entre 221 et 226. Il retrouve les armées après la préture en étant chargé du commandement de la *legio XIIIa Fulminata* en Cappadoce (227 – 229 ?). Ce commandement est suivi de celui de la *Vla Claudia* en Mésie Supérieure où il resta jusque vers 231. Nommé *legatus Augusti ad corrigendum statum civitatum Pamphyliae en 231/233?*, il est ensuite chargé du gouvernement de la Sicile avant de retrouver l'Orient où il exerce le reste des fonctions que nous lui connaissons. Gouverneur de Galatie vers 234/236, il passe ensuite dans la province voisine de Cilicie qu'il dirige jusqu'en 238. Lors de la révolte gordienne contre Maximin le Thrace, il épousa la cause des sénateurs dont il a la confiance puisque, la même année, on le retrouve bientôt à la tête de la province d'Arabie dotée d'une légion. Il obtint un consulat *suffect* en 238/239 *in absentia* puisqu'il semble être resté à son poste jusqu'en 240.

PIR² D 168; *RE* suppl. XIV, 114, n° 85; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n°1019, p. 207 ; H.-G. Pflaum, « Les gouverneurs de la province romaine d'Arabie de 193 à 305 », *Syria*, 34, 1957, p. 139 ; K. Dietz, *Senatus contra principem. Untersuchungen zur senatorischen Opposition gegen Kaiser Maximinus Thrax*, München, 1980, p. P. 143, n° 33; B.E. Thomasson, *Laterculi praesidium*, Göteborg, 1984, p. 292, n° 27; p. 332, n° 28; p. 259, n° 41; p. 4, n° 24; B. Rémy, *Les carrières sénatoriales dans les provinces romaines d'Anatolie au Haut – Empire, (31 av. J.C – 284 ap. J.C.)*, Istantoul, 1989, p. 168, n° 130; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1113.

59. Epagathus

Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXX, 2, 4

Ταῦτα τε οὖν ἐγένετο, καὶ ὁ Ἐπάγαθος, ὡς καὶ αἴτιος τῷ Οὐλπιανῷ τοῦ ὀλέθρου τὸ πλέον γενόμενος, ἔς τε Αἴγυπτον ὡς ἄρξων αὐτῆς ἐπέμφθη, ἵνα μὴ τις ἐν τῇ Ρώμῃ κολασθέντος αὐτοῦ παραχῆ γένηται, κάκειθεν ἐς Κρήτην ἀπαχθεὶς ἐδικαιώθη.

Dion Cassius est notre unique source concernant ce personnage. On ne sait rien de lui ou presque, pas même la fonction qu'il exerçait en 223. Après avoir été le principal instigateur de la mort d'Ulpien, il fut envoyé en Egypte avant d'être assassiné en Crète.

*PIR*² E 67 ; *RE* V, 2, 2670.

60. Eugenius

Libanios, *Oratio*, XX, 18.

Πεντακοσίων (Εὐγένιον) τις ἦρχεν ἐν Σελευκείᾳ ταύτῃ στρατιωτῶν οἷς ἔργον ἦν βαθὺ ποιεῖν τοῖς αὐτῶν πόνοις τῷ λιμένι τὸ στόμα.

Seul Libanios nous donne quelques maigres renseignements sur ce personnage qui se retrouva à la tête d'une révolte militaire vers 303/304. Eugenius commandait une unité de 500 fantassins en garnison à Séleucie de Piérie en Syrie (*Or.* XIX, 45). Astreints à de pénibles travaux et confrontés à de dures conditions matérielles d'existence, les soldats forcèrent leur commandant à usurper le titre impérial et à marcher sur Antioche où ils furent rapidement vaincus et éliminés (*Or.* XX, 18-20).

RE VI, 1, 986, n° 1 ; *PLRE* p. 291, n° 1 ; T. D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 12; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 271.

61. Eumelius

Code Théodosien, IX, 40, 2

Imp. Constantinus A. ad Eumelium

Si quis in ludum fuerit vel in metallum pro criminum deprehensorum qualitate damnatus, minime in eius facie scribatur, dum et in manibus et in suris possit poena damnationis una scriptione comprehendi, quo facies, quae ad similitudinem pulchritudinis coelestis est figurata, minime maculetur. Dat. Kal. April. Cabilluno, constantino A. IV. Et Licinio IV. Coss.

Ce chevalier romain demeure un quasi inconnu. La seule fonction qu'on lui connaisse est celle de Vicaire d'Afrique en 316 (*CTh.*, IX, 40, 2 ; *CJ*, IX, 47, 17). Compte tenu de l'importance que revêtait la région dont il avait la charge pour le ravitaillement de Rome, il avait vraisemblablement toute la confiance de Constantin qui engageait à cette époque une première guerre contre Licinius. Toutefois, on ne sait pas ce qu'il est devenu par la suite.

PLRE I, p. 294 ; *RE* VI, 1, 1078 ; T.D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 146.

62. C. Iulius Erucius Clarus Vibianus

CIL II, 4125, Tarraco, Espagne Citérieure.

Imp(eratore) Caes(are) P(ublio) Helvio | Pertinace princip(e) | senatus patre patriae | co(n)s(ule) II | Q(uinto) Sosio Falcone C(aio) Iulio Eruci|o Claro co(n)s(ulibus) III Idus Febr(uarias) | sententiam quam tulit | L(ucius) Novius Rufus | leg(atus) Aug(usti) pr(o) | pr(aetore) v(ir) c(larissimus) inter compaganos ri|vi Larensis et Val(eriam) Faventinam | descriptam et propositam pr(idie) Non(as) | Novembr(es) in v(erba) i(nfra) s(cripta) Rufus leg(atus) c(um) c(onsilio) c(ollocutus) | decretum ex tilia recitavit | congruens est intentio mea qua | [sum adi]tus proxime argumentis | [ab utraque] parte prolatis rei | [formam de

qua] aput me actu(m) est de/[nuo probavit] inspectio itaq[ue] | [ii q]ui in priva[ta Val(eriae) Faven] | [tinae ingressit sunt e]a mox [relinquant]

La carrière de ce sénateur nous échappe dans sa quasi-totalité. Il est consul ordinaire en 193 avant de se rallier au camp de D. Clodius Albinus. On ne sait pas quel poste il occupe au moment où le gouverneur de Bretagne se fait proclamer Auguste par les troupes de l'île. Sans doute fait-il partie de ces nombreux sénateurs qui soutiennent et qui tentent de renforcer la cause d'Albinus à Rome même. Toutefois, il semble bien avoir été au cœur de la révolte puisque, selon Dion Cassius (LXXIV, 9, 5-6), S. Sévère entend lui faire jouer le rôle de délateur. Ce détail, par le fait qu'il ait été souligné, indique sans doute que C. Erucius Clarus connaissait sûrement bien les ramifications de la révolte à laquelle il était lié et qu'il était vraisemblablement en mesure de fournir de nombreux noms. Son refus de collaborer avec le clan sévérien victorieux lui valut d'être exécuté.

*PIR*² E 97 ; *RE* VI, 1, 555, n° 7 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n°291, p. 71; A. Deggrassi, *I fasti consolari dell'Impero Romano dal 30 avanti Cristo al 613 dopo Cristo*, Roma, 1952, p. 53.

63. Lucius Fabius Cilo Septiminus Catinius Lepidus Fulcinianus

CIL VI, 1408 = *CIL* X, 990 = *ILS* 1141 = *IDRE* 1, 12, Rome.

L(ucio) Fabio M(arci) f(ilio) Gal(eria) Ciloni Septi|mino Catinio Aciliano Le|pido Fulciniano co(n)s(uli) | comiti Imp(eratoris) L(uci) Septimi Severi Pii | Pertinacis Aug(usti) Arab(ici) Adiab(enici) p(atris) p(atriciae) | sodal(i) Hadrianal(i) cur(atori) min(ori) leg(ato) | Aug(usti) pr(o) pr(aetore) provinc(iarum) Pann(oniae) et Moe|siae sup(erioris) Bithyn(iae) et Ponti duci ve|xill(ationum) per Italiam exercitus Imp(eratoris) | Severi Pii Pertinacis Aug(usti) et M(arci) | Aureli Antonini Aug(usti) praepo|sito vexillation(ibus) Perinthis per|gentib(us) leg(ato) Aug(usti) pr(o) pr(aetore) provin(ciae) Ga|lat(iae) praef(ecto) aer(arum) militar(is) proco(n)s(uli) prov(inciae) | Narbon(ensis) leg(ato) Aug(usti) leg(ionis) XVI F(laviae) F(irmae) pr(aetori) urb(ano) | leg(ato) pr(o) pr(aetore) prov(inciae) Narb(onensis) trib(uno) pl(ebis) quaest(ori) | prov(inciae) Cret(ae) Cyr(enaicae) trib(uno) mil(itum) leg(ionis) XI Cl(audiae) | Xvir(o) stlit(ibus) iudic(andis) cur(atori) r(ei) p(ublicae) Nico/medensium Interamna|tium Nartium item Gravi|scanorum | Ti(berius) Cl(audius) Ambrelianus |(centurio) leg(ionis) V | Macedonicae ob merita

Sénateur dont la famille est d'origine espagnole, L. Fabius Cilo parcourt l'essentiel de son cursus sous le règne de Commode. Il obtient le consulat suffect en 193, année où il rejoint précocement la cause de Septime Sévère. Hormis son tribunat de légion au sein de la *legio XIa Claudia* en Mésie et le commandement de la *legio XVIa Flavia Firma* en Syrie, ses fonctions l'amènèrent peu au contact des armées jusqu'à ce qu'il soit nommé *praepositus vexillationibus Illiricianis Perinthis tendentibus*. C'est un proche de Septime Sévère qui lui confie des responsabilités en Orient avec la défaite de Pescennius Niger. On le retrouve à la tête de troupes peu de temps après puisqu'il fut successivement gouverneur de Mésie Supérieure (196), *dux vexillationum per Italiam* (196) et gouverneur de Pannonie supérieure de 197 à 201. Il couronna sa carrière avec le consulat ordinaire en 204 et la préfecture de la Ville qu'il dirigea vraisemblablement de 204 à 211 (Dion LXXVII, 4, 2).

AE, 1926, n° 79 ; *PIR*² F 27 ; *RE* VI, 2, 1763, n° 65 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 213, pp. 52-53 ; H.-G. Pflaum, *Les fastes de la province de Narbonnaise (30^e supplément à « Gallia »)*, Paris, 1978, pp. 30-35 ; B. E. Thomasson, *Laterculi praesidium*, Göteborg, 1984, p. 249, n°47 ; p. 128, n° 48 ; A. Birley, *Septimius Severus. The African emperor*, Londres, 1988, p.108, 121, 123, 124; E. Dabrowa, « The commanders of Syrian legions (1st to 3rd c. A.D.) », *The Roman Army in the East*, Ann Arbor, 1996, pp. 291-292; A. Daguet-Gagey, *Septime Sévère. Rome, l'Afrique et l'Orient*,

Paris, 2000, p. 223 ; I. Mennen, *Power and Status in the Roman Empire*, Leiden-Boston, 2011, p. 195.

64. L. Flavius Honoratus Lucilianus

AE, 1926, 98 = *CIL* III, 7605, Carsium/Harsova, Mésie Inférieure

[*Imp(erator) C]aes(ar) [C(aius) Iul(ius)] / [Verus Maximi]/[nus] P(ius) F(elix) Invi(ctus) Aug(ustus) et C(aius) [I]/[u]l(ius) Verus Maxi/[mu]s nobilissi[mu]s Caes(ar) res/tituerunt / per Fl(avium) Lucill/[ia]num leg(atum) / pr(o) pr(aetore) m(ilia) p(assuum)*

Le cursus de ce sénateur est mal connu et soulève encore aujourd'hui des questions. Il était vraisemblablement le descendant d'un personnage originaire de Numidie (*AE*, 1914, 43) et suivit une carrière jusqu'au consulat dont nous ne connaissons pas les étapes. Il figure sur la liste des patrons de Canusium en 223 (*CIL* IX, 338). En 238, il est gouverneur de Mésie Inférieure (*CIL* III, 7605, 14462; *IG Bulg* 638; *AE*, 1934, 111) et, comme T. Clodius Saturninus Fidus en Thrace, il a sans doute épousé la cause sénatoriale après que Maximin se fut éloigné vers l'Italie. Son choix ne fit pas l'unanimité et la province fut vraisemblablement le théâtre d'affrontements entre les partisans de Maximin et ceux du Sénat. Après ce tumultueux épisode, nous ne disposons que d'une inscription attestant le personnage comme *magister* du collège des arvaux en 240 (*AE* 1915, 102).

*PIR*² F 306, 290, 307; *RE* VI, 2, 2605, n° 119; G.M. Bersanetti, *Studi sull'imperatore Massimino il Trace*, Rome, 1940, p. 41; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 1042, p. 211 ; P.W. Towsend, "The revolution of AD 238: The leaders and their Aims", *YCS*, 14, 1955, p. 73; K. Dietz, *Senatus contra principem. Untersuchungen zur senatorischen Opposition gegen Kaiser Maximinus Thrax*, München, 1980, n° 38, p. 156-158; B. E. Thomasson, *Laterculi praesidium*, Göteborg, 1984, p. 143, n°130

65. Flavius Iuvenalis

CIL VIII, 2755 = *ILS* 2428, Lambèse, Numidie.

D(is) M(anibus) S(acrum) | P(ublio) Aelio P(ublili) f(ilio) | Crescentiano | notario legati | in officio Iuvenalis defuncto vixit | annis viginti duo | et militavit an(nis) IIII | Aelia Processa | mater filio | innocenti.

Nommé préfet du prétoire par Didius Julianus, le personnage fut confirmé dans ses fonctions par Septime Sévère (*HA, Sév.*, VI, 5). En dehors de cette fonction prestigieuse, sa carrière demeure inconnue. Avec Plautianus, il aurait été très favorable à des proscriptions après l'entrée de Septime Sévère à Rome (*HA, Gét.*, IV, 4).

*PIR*² F 300 ; *RE* VI, 2, 2603, n° 110 ; A. Birley, *Septimius Severus. The African emperor*, Londres, 1988, p. 99 et p. 243; A. Daguet-Gagey, *Septime Sévère. Rome, l'Afrique et l'Orient*, Paris, 2000, p. 205.

66. C. Flavius Iulius Valerius Crispus

CIL IX, 5434 = *ILS*, 712 = *AE*, 1985, 340, Falerio, Regio V, Italie, 317-323.

DD(ominis) NN(ostris) Constantino Maximo et Liciniano Augg(ustis) et Flavio Crispo et Liciniano Licinio et Fl(avio) Cl(audio) Constantino Caesaribus b(ono) r(ei) p(uplicae) n(atiss) Panégyrique Latin, X(4), 17, 2.

Quamquam ad gloriam vestram fecunda malis suis natio (Francorum) ita raptim adolevit robusteque recreata est ut fortissimo Caesari primitias ingentis victoriae daret, cum memoria acceptae cladis non infracta, sed asperata pugnaret.

Chronicon Paschale, anno 324, Dindorf p. 524

Σοζ' Ὀλυμπιάς.

Ἰνδ. ιβ'. ιθ'. ὑπ. Κρισπον τὸ γ' καὶ Κωνσταντίου τὸ γ'.

Excerpta Valesiana, V, 27

Byzantium Constantinus invasit, victoriam maritimam Crispo conveniente cognoscens.

Probablement né en Orient vers 300, Crispus est le fils de Minervina et de Constantin (Zos. II, 20, 2). Ce dernier confia l'éducation de son fils à Lactance. Crispus fut élevé au rang de César en 317, date à laquelle il prit également le titre de *princeps iuventutis* (*Epit.*, 41, 4 ; *Excerpt. Vales*, V, 19 ; Aur. Vic. 41, 6 ; Zos. II, 20, 2 ; Orose, VII, 28, 22 ; Chro. Pasch. anno 317 ; *CIL* V 8015b = *ILS* 714 ; *CIL* IX 5434 = *ILS* 712 ; *CIL* IX 5955 = *ILS* 713). Suite à sa promotion, le jeune César reçut le commandement de la Gaule, une charge pour laquelle il fut secondé par un *praefectus Galliarum* dont l'identité n'est pas assurée. Selon les spécialistes, le personnage en question était Vettius Rufinus ou Junius Bassus. Après avoir été nommé consul en 318 (*CIL* VI 508 = *ILS* 4146 ; *Chron. Pasch. anno 318* ; *Chron. 354, Praef. Urbis Romae*), il remporta des succès militaires contre les Francs et les Alamans en 320 et en 323 (*Pan. Lat. X, ...AE*, 1968, 313) puis il revêtit un second consulat en 321 (*CIL* VI 315 = *ILS* 3409 ; *CIL* VI 1687 = *ILS* 6111 ; *CIL* VI 1685 = *ILS* 6111a ; *CIL* VI 1688 = *ILS* 6111b) et un troisième en 324 (*Chron. Pasch. anno 324* ; *Chron. 354, Praef. Urbis Romae*). A cette date, il reçut le commandement de la flotte basée à Thessalonique et affronta victorieusement dans l'Hellespont Amandus, l'amiral de Licinius (*Excerpt. Vales*, V, 27). Il était alors devenu le plus important des Césars de la famille constantinienne avant de disparaître brutalement au cours du drame familial qui survint en 326.

PLRE I, p. 233, n° 4 ; *RE*, IV, 2, p. 1722, n° 9 ; *Kl P*, V, p. 1592, n° 3 ; G. Petzl et H.W. Pleket, "Inschriften aus Lydien", *ZPE*, 34, 1979, pp. 292-293 ; T. D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 7, 44, 83 ; H. A. Pohlsander, "Crispus, brilliant career and tragic end", *Historia*, 33, 1984, pp. 79-106 ; M. Christol et Th. Drew-Bear, "Documents latins de Phrygie", *Tyche*, 1, 1986, p. 43 ; D. Kienast, *Römische kaisertabelle. Grundzüge einer römischen kaiserchronologie*, Darmstadt, 1996, p. 305-306 ; V. Puech, *Constantin*, Paris, 2011, pp. 48-53 ; 176 ; P. Maraval, *Constantin le Grand*, Paris, 2011, pp. 144-148 ; 154-156 ; 172-177.

67. C. Flavius Valerius Constantinus

Panegyrique latin, VI, 5, 3.

Gesseris enim licet multa fortiter, multa sapienter, cum per maximos tribunatus stipendia prima conficeres, sentias necesse et tantae auspicia fortunae, imperator adulescens.

Excerpta Valesiana, Origo Constantini imperatoris, II, 2-3

Constantinus [...] obses apud Diocletianum et Galerium, sub iisdem fortiter in Asia militavit. Quem post depositum imperium Diocletiani et Herculi, Constantius a Galerio repetit : sed hunc Galerius obiedit ante pluribus periculis. Nam et in Sarmatas juvenis equestris militans ferocem barbarum capillis tentis raptum ante pedes sub Galerii imperatoris adduxerat. Deinde mittente per paludem equo ingressus suo, viam ceteris fecit ad Sarmatas, ex quibus plurimis stratis Galerio victoriam reportavit.

Lactance, *De mortibus persecutorum*, XVIII, 10.

Erat (Constantinus) tunc praesens jam pridem a Diocletiano factus tribunus ordinis primi.

Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 40, 3.

Et forte iisdem diebus ibidem Constantium parentem vitae ultima urgebant. Quo morto, cunctis, qui aderant, annitentibus, imperium capit.

CIL XII, 5516, Annemasse, Gaule Narbonnaise

Imp(eratoribus) C(ae)s(aribus) Gal(erio) Va[l(erio)] / Maximiano P(io) [F(elici) Inv(icto) Aug(usto)] / [e]t Fla(vio) Val(erio) Seve[ro P(io) F(elici) Inv(icto) Aug(usto)] / et Gal(erio) [Val(erio)] Maxim[ino nob(ilissimo) Caes(ari)] / et Fla(vio) Val(erio) Con[stantino] / nob(ilissimo) Caes(ari) m(ilia) p(assuum) [...]

Panegyrique latin, VI, 5, 3.

Cujus tantas maturitas est ut, cum tibi pater imperium reliquisset, Caesaris tamen appellatione contentus exspectare malueris ut idem te qui illum declararet Augustum.

CIL XII, 5470 = ILS 684, Forum Iulii, Gaule Narbonnaise

Imp(eratori) Caes(ari) / Fl(avio) Val(erio) / Constan(tino) P(io) F(elici) / Aug(usto) / [[M(arci) Aur(eli)]] / [[[Val(eri) Max]]]/[[[imi]ani]] / [[Aug(usti)]] / nepoti / divi Cons(tanti) Aug(usti) / Pii / filio / XXXIII

Constantin est né un 27 février, sans doute vers 273/274 à Naissus dans la province de Mésie Supérieure. Il est le fils d'Hélène et de Constance. Ce dernier appartenait à une famille d'Illyricum qui avait founi plusieurs carrières de soldats et, d'après F. Chausson, il était effectivement un parent de Claude II (*Excerpt. Vales.*, I, 1-2). Le premier poste connu de Constantin est celui de tribun de légion qu'il exerça dans les armées de Maximien (*Pan Lat.*, VI, 5, 3) vers 293/294 d'après V. Puech. Cet auteur pense que Constantin faisait partie des *protectores domestici*. Il sert ensuite en Orient. En 298, il combat vraisemblablement les Perses dans l'armée de Galère (*Excerpt. Vales.*, II, 2) avant d'accompagner Dioclétien en Palestine (Eusèbe, *Vita Const.* I, 19) puis en Egypte au lendemain de l'écrasement de la révolte de L. Domitius Domitianus (Constantin, *Discours à l'assemblée des Saints*, 16). Le fondateur de la Tétrarchie le nomme *tribunus ordinis primi* (Lact. *Mort. Pers.* XVIII, 10). Constantin retourne ensuite servir sous les ordres de Galère qui semble avoir multiplié les vexations et les situations dangereuses envers le fils de Constance qui trouva l'occasion de se distinguer pour ses talents militaires au cours de durs combats contre les Sarmates (*Excerpt. Vales.*, II, 3 ; Lact. *Mort. Pers.* XXIV, 4-5 ; Eusèbe, *Vita Const.*, I, 20). Il finit par rejoindre son père à Bononia, sans doute au début de l'été 305. Le César et son fils guerroyaient dans le nord de l'île au cours des six premiers mois de l'année 306. A la mort de Constance, l'armée de Bretagne proclame son fils *Imperator Caesar Augustus* le 25 juillet 306 à Eburacum en violation du système mis en place par Dioclétien (Aur. *Vic.* 40, 3-4 ; *Epit.* 41, 2-3 ; Eutr. X, 2, 2 ; *Excerpt. Vales.* II, 4 ; Lact. *Mort. Pers.* XXIV, 8-9 ; Zos. II, 9, 1). Mis devant le fait accompli, Galère accepta le coup de force de l'armée de Bretagne mais ne reconnut que le rang de César pour Constantin, rang que ce dernier accepta provisoirement (Lact. *Mort. Pers.* XXV, 5 ; CIL XII, 5516). En effet, après une campagne contre les Francs, il s'allie à Maximien dont il épouse la fille, prend le titre d'Auguste en 307 (*Pan Lat.* VI, 5, 3 ; CIL XII 5470 = ILS 684) et le conserve malgré le désaveu formulé à l'issue de la conférence de Carnuntum (308). Après la mort de Maximien, il rompt à nouveau avec l'idéologie tétrarchique en revendiquant le pouvoir héréditaire (*Pan. Lat.* VII, 2, 1 ; 3, 1) . L'élimination de Maxence en 312, puis l'entrevue de Milan de février 313 qui scelle son entente avec Licinius, consolident officiellement sa position d'Auguste héréditaire qu'il avait entrepris de conquérir en s'appuyant sur la révolte des armées de Bretagne en 306. Mais avec le retour de *Sol Invictus* sur les monnaies, outre ses prétentions monarchiques et universalistes, Constantin affichait également sa volonté de demeurer le seul Auguste. De fait, même si les sources ne reconnaissent souvent qu'à demi-mot les ambitions du prince, les spécialistes s'accordent à penser qu'il porte une part indéniable de responsabilité dans le déclenchement des deux guerres civiles de 316 et de 324. Ainsi, Constantin renouait avec le recours à la force armée contre son rival qui était tout aussi légitime que lui, sinon plus, au regard des principes de succession mis en place sous Dioclétien.

RE IV, 1, 1013, n° 2 ; *Kl P*, I, 1286, n° 1 ; *PLRE* p. 223, n° 4 ; T. D. Barnes, *Constantine and Eusebius*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1981 ; *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982 ; B. Bleckmann, *Konstantin der Große*, Reinbeck, 1996 ; M. Clauss, *Konstantin der Große und seine Zeit*, Munich, 1996 ; H.A. Pohlsander, *The emperor Constantine*, Londres - New-York, 1996 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, pp. 298-303 ; B. Lançon, *Constantin*, Paris, 1998 ; A.

Marcone, *Costantino il Grande*, Rome, 2000; J. P. Callu, “Naissance de la dynastie constantinienne : le tournant de 314-316”, dans J.-M. Carrié et R. Lizzi Testa (dir.), *Humana Sapit. Mélanges en l’honneur de Lellia Cracco Ruggini*, Turnhout, Brepols, 2002, pp. 111-120 ; F. Chausson, “*Stemmata Aurea*” : *Constantin, Justine, Théodose. Revendications généalogiques et idéologie impériale au IV^e siècle apr. J. C.*, Rome, 2007; P. Maraval, *La véritable histoire de Constantin*, Paris, 2010 ; *Constantin le grand*, Paris, 2011 ; V. Puech, *Constantin. Le premier empereur chrétien*, Paris, 2011.

68. T. Fulvius Iunius Macrianus iunior

IGR III, 27, Apamea (Myrleanorum), Pont-Bithynie, 261

Ἀγαθὴ τύχη. Τὸν [γ]ῆς καὶ θαλλάσσης καὶ παντὸς ἀνθρώπων γένους δεσπότην Ἀυτοκράτορα Καίσαρα Τ. Φ(ούλβιον) [Ι]ού(νιον) Μακριανὸν Σεβαστ[ὸν] ἢ πόλις.

Histoire Auguste, Vie des deux Gallien, II, 6

In Illyrico...unum ex filiis secum habens et triginta milia militum ducens

Histoire Auguste, Vie des Trente Tyrans, XII, 13

Sed cum quadraginta quinque milia militum secum duceret, in Illyrico vel in Thraciarum extimis congressus cum Aureolo victus et cum filio interemptus est.

La carrière du fils aîné de Macrien demeure une énigme. Il n’apparaît dans les sources qu’au moment où il est proclamé empereur (*HA, Gal.*, I, 3-4 ; *Tyr. Trig.*, XII, 12 ; *IGR III*, 27 ; *P. Oxyr.*, 2710). L’auteur de l’*Histoire Auguste* dit qu’il avait été nommé tribun par son père, ce que ne confirme aucune autre source (*HA, Tyr. Trig.*, XII, 10). Comme son père, il était alors membre de l’ordre équestre pense M. Christol. Sitôt devenu empereur, Macrien Junior est sans doute admis au sein de l’ordre sénatorial et revêt le consulat (*P. Oxyr.*, 2710). Avec son père, il dirige l’armée qui va combattre les troupes de Gallien (*HA, Gal.*, II, 6) mais il disparaît au cours des combats qui eurent vraisemblablement lieu en Thrace (*HA, Tyr. Trig.*, XII, 11-13 ; *HA, Gal.*, II, 7 ; *Zon.*, XII, 24).

*PIR*² F 546 ; *RE VII*, 1, n° 253, n° 73 ; *Kl P II*, 634, n° 5 ; *PLRE* 528, n° 3 ; G. Barbieri, *L’albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n°15, p. 404 ; T.D. Barnes, “Some persons in the *Historia Augusta*”, *Phoenix*, 26, 1972, p. 163 ; A. Krzyzanowska, « Macrianus usurpateur du temps des guerres perses dans les émissions monétaires », *RN*, 1968, pp. 293-296 ; D. W. Rathbone, « The dates of the recognition in Egypt of the emperors from Caracalla to Diocletianus », *ZPE*, 62, 1986, pp. 101-131 ; M. Christol, *Essai sur l’évolution des carrières sénatoriales dans la 2^e moitié du III^e siècle ap. J.-C.*, Paris, 1986, pp. 196-197 ; M. Peachin, *Roman titulature and chronologie, A.D. 235-284*, Amsterdam, 1990, p. 40 ; A. Chastagnol, introduction à la *Vie des Trente Tyrans* dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994, pp. 846-847 ; D. Kienast, *Römische kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 225 ; P.A. Legutko, « The revolt of Macrianus and Quietus and its effect on Alexandrian coinage, A.D. 260-263 », *Numismatic Chronicle*, 162, 2002, pp. 135-168.

69. T. Fulvius Iunius Quietus

AE, 1938, 147, Nacolea, Asie, 260-261

Τὸν γῆς καὶ θαλάσσης δεσπότην Τ. Φούλουιον Ίούνιον Κβαΐτον ἢ λαμπ[ρ]οτάτη Νακολέως πό[λις].

Histoire Auguste, Vie des Trente Tyrans, XII, 12.

Factus est igitur cum Macriano et Quietto duobus filiis cunctis militibus volentibus imperator
Zonaras, Annales, XII, 24.

Καὶ ἄλλος δὲ τῷ Γαλιήνῳ κεκίνητο πόλεμος παρὰ Μακρίνου, ὃς δύο ἔχων υἱοὺς Μακριανὸν καὶ Κύντον τυραννίδι ἐπικεχείρηκε. Καὶ αὐτὸς μὲν, ὅτι θάτερον πεπῆρωτο τῶν σκελῶν, οὐκ ἐνέδν τὴν στολὴν τὴν βασίλειον, τοῖς δ’ υἱοῖς αὐτὴν

περιέβαλε. Καὶ οἱ ἐν τῇ Ἀσίᾳ ἀσμένως αὐτὸν προσεδέξαντο· ὁ δὲ ὀλίγα πρὸς Πέρσας ἐνδιατρίψας ἐπὶ Γαλιῆνον παρεσκευάζετο, καὶ τοῖς Πέρσαις Βαλλίσταν ἀντικατέστησεν, ὁ ν αὐτὸς προεχειρίσατο ἵππαρχον, καὶ σὺν τούτῳ καὶ τὸν υἱὸν αὐτοῦ καταλέλοιπε Κύντων

La carrière de T. Fulvius Iunius Quietus, pour le peu que nous en connaissons, reste aussi mystérieuse que celle de son frère aîné avec qui il est proclamé Auguste peu après la capture de Valérien en 260 (*HA Tyr. Trig.*, XII, 10-12 ; *Gal.*, I, 3-5 ; *Zon.*, XII, 24 ; *Eus. César.*, *Hist. Eccl.*, VII, 10, 8 ; *AE*, 1938, 147). Sans doute fut-il tribun auparavant (*HA, Tyr. Trig.*, XII, 10). Lui aussi est admis au sein de l'ordre sénatorial et revêt le consulat une fois devenu empereur (*P. Oxyr.*, 2710), mais à la différence de son frère, il reste en Orient en compagnie de Ballista pour protéger la région contre les Perses (*Zon.*, XII, 24). Lorsque parvient en Orient la nouvelle de la mort de Macrien et de son fils aîné, Odénath entreprend d'éliminer le jeune homme ainsi que Ballista (*HA Tyr. Trig.* XIV, 1 ; *Zon.* XII, 24).

*PIR*² F 547 ; *RE* VII, 1, 257, n° 74 ; *Kl P* 635, n° 6 ; *PLRE* 757, n° 1 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n°17, p. 405 ; M. Christol, *Essai sur l'évolution des carrières sénatoriales dans la 2^e moitié du III^e siècle ap. J.-C.*, Paris, 1986, pp. 197-198 ; A. Chastagnol, introduction à la *Vie des Trente Tyrans* dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994, pp. 846-847 ; P.A. Legutko, « The revolt of Macrianus and Quietus and its effect on Alexandrian coinage, A.D. 260-263 », *Numismatic Chronicle*, 162, 2002, pp. 135-168.

70. T (?) Fulvius Macrianus senior

Denys d'Alexandrie cité par Eusèbe de Césarée, *Histoire Ecclésiastique*, VII, 10, 5

Μακριανὸς ... ὅς πρότερον μὲν ἐπὶ τῶν καθόλου λόγων λεγόμενος εἶναι βασιλέως οὐδὲν εὐλογου οὐδὲ καθολικὸν ἐφρόνησεν...

Pierre Le Patrice, *Excerpta de sententiis*, 159

Ὅτι Μακρινὸς κόμης τῶν θησαυρῶν καὶ ἐφεστῶς τῇ ἀγορᾷ τοῦ σίτου ἐπειδὴ καὶ τὸν ἕνα πόδα ἐπεπήρωτο, οὐχ εὐρέθη ἐν τῷ πολέμῳ ἀλλ' ἐν Σαμοζάτοις, καὶ ἀπεδέχετο τοὺς στρατιώτας καὶ ἀνεκτᾶτο

Histoire Auguste, Vie des Trente Tyrans, XII, 1.

Capto Valeriano ... Ballista praefectus Valeriani et Macrianus primus ducum..., *quaerentibus etiam militibus principem unum in locum concesserunt quaerentes, quid faciendum esset.*

Denys d'Alexandrie cité par Eusèbe de Césarée, *Histoire Ecclésiastique*, VII, 23, 1.

«ἐκεῖνος μὲν οὖν τῶν ἑαυτοῦ βασιλέων τὸν μὲν προέμενος, τῷ δὲ ἐπιθέμενος, παγγενεῖ ταχέως καὶ πρόρριζος ἐξηφανίσθη, ἀνεδείχθη δὲ καὶ συνανωμολογήθη παρὰ πάντων ὁ Γαλλιῆνος, παλαιὸς ἄμα βασιλεὺς καὶ νέος, πρῶτος ὢν καὶ μετ' ἐκείνους παρῶν.

Macrien senior était un haut fonctionnaire équestre, en charge des finances en 258 (Denys d'Alex., Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VII, 10, 5). Par la suite, P. Le Patrice (*Exc. de senten.*, 159) précise qu'il exerça des fonctions que l'on peut comparer à celles qu'avait exercées M. Rossius Vitulus sous Septime Sévère (*praepositus annonae expeditionis felicissimae urbanae, procurator arcae expeditionis, procurator annonae ob expeditionem felicissimam Gallicam*).

Il est vraisemblablement à Samosate lorsque lui parvient la nouvelle du désastre subi par Valérien. Il est alors le "plus gradé des chefs" (*primus ducum*) selon l'auteur de l'*Histoire Auguste* (*Tyr. Trig.* XII, 1). Mais plutôt que d'aider l'empereur captif, il choisit la fuite en avant (Denys d'Alex., Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VII, 23, 1-2). Avec l'aide de Ballista, il redresse la situation militaire et fait proclamer Auguste ses deux fils. On ne sait pas quelle fonction officielle il s'attribua après sa trahison. Quoi qu'il en soit, il disparut peu de temps après lors

de combats qui opposèrent son armée à celle d'Aurélius, vraisemblablement en Thrace (*HA, Tyr. Trig.*, XII, 11-13; *HA, Gal.*, II, 7; *Zon.*, XII, 24).

*PIR*² F 549 ; *RE* VII, 1, 529, n° 82 ; *Kl P* II, 635, n° 17 ; *PLRE* 528, n° 2 ; H.-G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1960, p. 928, n° 350 ; A. Krzyzanowska, « Macrianus, usurpateur du temps des guerres perses dans les émissions monétaires », *RN*, 1968, pp. 293-296 ; T.D. Barnes, "Some persons in the *Historia Augusta*", *Phoenix*, 26, 1972, p. 162; E. Birley "Ballista and Trebellius Pollio", *HAC* 1984-1985, Bonn, 1987, p. 60; A. Chastagnol, introduction à la *Vie des Trente Tyrans* dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994, pp. 846-847; D. Kienast, *Römische kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 224-225; P.A. Legutko, « The revolt of Macrianus and Quietus and its effect on Alexandrian coinage, A.D. 260-263 », *Numismatic Chronicle*, 162, 2002, pp. 135-168 ; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 260-261; I. Mennen, *Power and Status in the roman Empire*, A.D. 193-284, Leiden-Boston, 2011, p. 147; 223-224.

71. Caius Fulvius Plautianus

IRT, 572, Sidi Barcu, Afrique Proconsulaire.

[[... Fulvio Plautiano... pra]]ef(ecto) vehiculorum, proc(uratori) XX her(editatium) fratri pio fulvia Nepotilla soror cum Q(uinto) Fulvio Dida Bibuliano (vel Didabibuliano) marito et Q(uinto) Fulvio Dida Bibu[l]iano et Q(uinto) Fulvio Seve[r]o Iunior sacerdotio Caeninense ornato liberis posuit

CIL XIV, 4380 = *AE*, 1968, 0008a, Ostie, Regio I

Imp(eratori) L(ucio) Septimio Se(vero) Pertinaci / Caesari Aug(usto) / pont(ifici) max(imo) trib(unicia) pot(estate) III / imp(eratori) V co(n)s(uli) II proco(n)s(uli) p(atri) p(atriciae) / cohortes VII vig(ilum) / [[[Fulvio Plautiano]]] praef(ecto) vig(ilum) Cassio / Ligure tribuno praeposito vexillationis

Originaire d'Afrique, Plautianus aurait eu un lien de parenté avec Septime Sévère, bien qu'étant de basse extraction (*Her.*, III, 10, 6 ; IV, 10, 2). Dans la mesure où sa mémoire fut condamnée, il est extrêmement difficile de reconstituer sa carrière équestre avant son accession à la préfecture du prétoire en 197. F. Grosso pense qu'il aurait auparavant exercé les fonctions de *praefectus vehiculorum* et de *procurator XX hereditatium* si l'inscription mutilée *IRT* 572 fait bien référence à ce personnage. Le même auteur estime qu'il avait été nommé préfet des Vigiles par Didius Julianus et qu'il fut maintenu dans cette fonction par S. Sévère (*CIL* XIV, 4380). Il couronna sa carrière par l'*adlectio* au sein du Sénat (*AE*, 1935, 156) avant d'accéder au consulat (*Dion* LXXV, 15, 2, *Her.*, III, 11, 2).

*PIR*² F 554 ; *RE* VII, 1, pp. 270-278, n° 101 ; A. Degrassi, *I fasti consolari dell'Impero Romano dal 30 avanti Cristo al 613 dopo Cristo*, Roma, 1952, P. 57; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 255, p. 63 ; F. Grosso, « Ricerche su Plautiano e gli avvenimenti del suo tempo », *Atti della Acc. Nazionale dei Lincei*, 8, *Rendiconti della cl. di scienze morale, storiche e filologiche*, 23, 1968, pp. 7-58 ; A. Chastagnol, *Recherches sur l'Histoire Auguste*, Bonn, 1970, pp.43-44, 63; *Le Sénat romain à l'époque impériale. Recherches sur la composition de l'Assemblée et le statut de ses membres*, 1992, p. 139 ; A. Birley, *Septimius Severus. The African emperor*, Londres, 1988, p. 221 ; R. Sablayrolles, *Libertinus miles. Les cohortes des vigiles*, Rome, 1996, pp. 493-495, n° 21 ; A. Daguét-Gagey, *Septime Sévère. Rome, l'Afrique et l'Orient*, Paris, 2000, p. 216 et p. 348-357.

72. C. Furius Sabinus Aquila Timesitheus

CIL, XIII, 1807 = ILS 1330, Lyon, Gaule Lyonnaise

C(aio) Furio Sabinio Aquilae / Timesitheo proc(uratori) prov(inciarum) Lugud(unensis) et / Aquit(anicae) proc(uratori) prov(inciae) Asiae ibi vice XX / et XXXX itemq(ue) vice proco(n)s(uli) proc(uratori) prov(inciarum) Bithyniae Ponti Paphlagon[iae] tam patrimoni quam rat(ionis) privata[e] / ibi vice proc(uratoris) XXXX item vice <proc(osulis)> / patrimon(i) prov(inciarum) Belgic(ae) et duarum / Germaniar(um) ibi vice praesid(is) prov(inciae) / German(iae) inferior(is) proc(uratori) prov(inciae) Syriae Palaestinae ibi exactori reli/quor(um) annon(ae) sacrae expeditio/nis proc(uratori) in urbe magistro XX ibi / logistae Thymelae proc(uratori) prov(inciae) / Arabiae ibi vice praesid(is) bis proc(uratori) / ration(is) privat(ae) per Belgic(am) et duas / Germ(anias) praef(ecto) coh(ortis) I Gallic(ae) in Hispan(ia) / C(aius) Atilius Marullus Arvern(us) / et C(aius) Sacconius Adnatus Me/diomatr(icus) patrono optimo

CIL, VI, 1611 = 31831, Rome

[C(aius) Furi]us Timisitheus [et ...] | praef(ecti) praet(orio) em(inentissimi) v(iri) [...] | [...nati cum maioriaris | [...opti]mo fortissimoque | [...]]

Issu de l'Orient grec sans qu'il soit possible d'apporter de précision supplémentaire, Timesitheus inaugure son cursus équestre par une unique milice effectuée au sein de la cohorte *Ia Gallica* cantonnée en Espagne Citérieure. Il fut ensuite procurateur du fisc en Gaule Belgique et dans les deux Germanies avant d'être nommé en Arabie. Là, il remplaça le gouverneur de cette province à deux reprises. Sans que l'on puisse attester sa participation au renversement de Macrin en 218, il ne fait guère de doute qu'il appartient au clan des princesses syriennes. Appelé à Rome pour la procuratèle de la *XXa hereditatium* effectuée vers 223/224, il reste dans l'entourage du prince avant de repartir en Orient exercer la procuratèle de Syrie-Palestine, fonction qu'il cumule avec la perception des dernières contributions à la guerre parthique de Sévère Alexandre en 232/233. A la veille de l'expédition germanique, ce chevalier, procurateur du patrimoine de Belgique et des deux Germanies, est en fait le gouverneur « par interim » de Germanie Inférieure avec deux légions sous son commandement. Bien qu'il soit un homme des Sévères, Maximin lui confie bientôt d'autres fonctions en Orient. Il retrouve l'administration fiscale de Pont Bithynie puis d'Asie. Il est également successivement gouverneur « par interim » de ces deux provinces. C'est lors du gouvernement de la seconde qu'il se rallie aux Gordiens. Il poursuit sa carrière avec la procuratèle de Lyonnaise et d'Aquitaine, sans doute dès 238/239. H-G Pflaum voulut voir dans cette dernière fonction une certaine forme de disgrâce, compte tenu des importantes fonctions qu'on lui avait confiées dans un passé très récent. X. Lorient est d'un avis contraire et précise que la procuratèle de Lyonnaise peut fort bien constituer une étape importante vers la préfecture du prétoire. De fait, le personnage couronne sa carrière en devenant préfet du prétoire à la fin de 240 ou au début de 241. Il conserve cette fonction jusqu'à sa mort en 243.

PIR² F 581; RE VII, 364, n° 89; H.-G. Pflaum, Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain, Paris, 1960, II, n° 317, p. 811-821; X. Lorient, « Les premières années de la crise du III^e siècle : De l'avènement de Maximin le Thrace (235) à la mort de Gordien III (244) », ANRW, II, 2, Berlin et New York, 1975, p 736; « Un miliaire de Gordien II découvert près de Césarée de Palestine et l'extension aux provinces de l'insurrection de 238 ap. J-C », REA, 80, 1978, pp.73-80; H. Devijver, Prosopographia militarium equestrium quae fuerunt ab Augusto ad Gallienum, Louvain, 1976, I, C 99, p. 391; W. Eck, Die Statthalter des germanischen Provinzen vom 1-3 Jahrhundert, Köln-Bonn, 1985, p. 214, n° 57; B. E. Thomasson, Laterculi praesidum, Göteborg, 1984-1990, p. 235, n°189; K.-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284), Berlin, 2008, p. 1071; 1102-1103.

73. Gannys Eutyhianus

Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 6, 1

...ν δὲ δὴ τὸν τὴν ἐπανάστασιν κατασκευάσαντα, τὸν ἐς τὸ στρατόπεδον αὐτὸν ἐσαγαγόντα, τὸν τοὺς στρατιώτας προσαποστήσαντα, τὸν τὴν νίκην αὐτῶν τὴν κατὰ τοῦ Μακρίνου παρασχόντα, τὸν τροφέα, τὸν προστάτην, ἐν ἀρχῇ εὐθύς τῆς ἡγεμονίας ἐν τῇ Νικομηδεῖα ἀποκτείνας ἀνοσιώτατος ἀνδρῶν ἐνομίσθη.

Après la mort de Sex. Varius Marcellus (voir H-G Pflaum, *Carrières procuratoriennes*, n° 642), Gannys devient le favori de Iulia Soaemias Bassiana (*PIR*² I 704) qui fait de lui le tuteur de son fils (Dion LXXIX, 6, 2). Ce personnage, honni par Dion Cassius, joua un rôle de tout premier plan dans la préparation de la révolte de mai 218 (Dion LXXVIII, 31, 2). Il poussa les soldats à la révolte et introduisit le jeune Elagabal dans le camp de la *IIIa Gallica* (Dion, LXIX, 6, 1). Dans le combat qui s'engagea contre les troupes de Macrin, Gannys intervint de façon décisive en dépit du fait qu'il n'avait aucune expérience militaire (Dion LXXVIII, 38, 3). Devenu mari de fait de Iulia Soaemias, il tenta de canaliser les excentricités de son « élève » devenu empereur. C'est ce qui provoqua sa chute et sa rapide disparition dès la fin de l'année 218 semble-t-il (Dion LXXIX, 6, 3).

*PIR*² G 74 ; *RE* VII, 1, 708.

74. Heraclitus

Histoire Auguste, Vie de Sévère, VI, 10

Sed eos ipsos pertimescens, de quibus recte iucitabat, Heraclitum ad optinendas Britannias, Plautianum ad occupandos Nigri liberos misit.

Le personnage reste énigmatique tant les renseignements à son sujet restent épars et fragmentaires. L'auteur de l'*Histoire Auguste* le cite deux fois mais fournit des renseignements contradictoires. Dans la *Vie de Sévère*, Heraclitus est envoyé en Bretagne pour s'assurer la fidélité de cette province, de son gouverneur et de ses armées, alors que dans la *Vie de Niger* (V, 2), il est envoyé en Bithynie. Il semblerait que la première version soit préférable à la seconde si l'on accepte de voir le même personnage dans les propos tenus par Dion Cassius (LXXVIII, 15, 1) et par Hérodien (II, 15, 4). Pour sa part, A. Birley ne voit en lui qu'un émissaire. L'inscription *IGR* III, 1107 mentionne un Heraclitus qui fut *legatus legionis VI Ferratae* vers 196, mais aucun élément supplémentaire ne permet de dire qu'il s'agit du même personnage. Le même problème se pose pour un autre homonyme (*CIL* III, 781 = *ILS* 423 = *IGR* I, 598).

*PIR*² H 88, H 89, H 90 ; *RE* VIII, 1, 406, n° 7 ; A. Birley, *Fasti of Roman Britain*, Oxford, 1981, pp. 295-296.

75. Iallius Antiochus

CIL VIII, 7005 = *ILAlg.* II, 584, Cirta, Numidie.

Perpetuae securitatis / ac libertatis auctori / domino nostro / Flavio Valerio / Constantino / Pio Felici Invicto ac semper Aug(usto) / Iallius Antiochus v(ir) p(erfectissimus) praeses / prov(inciae) Numid(iae) devotus / numini maiestatique eius

Ce chevalier n'est connu que par sa fonction de gouverneur de Numidie, un poste dont il a la charge entre 314 et 317 (*CIL* VIII, 7005 = *ILAlg.* II, 584 ; *CIL* VIII, 2241). Il gouverne cette province lorsque Constantin engage sa première guerre contre Licinius. Il semble avoir donné toute satisfaction puisqu'il a été maintenu dans ses fonctions pendant l'année qui a suivi cette crise. On ne sait pas ce qu'il est devenu par la suite.

PLRE I, p. 73, n° 14 ; T.D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 173.

76. Ingenuus

Histoire Auguste, Les Trente Tyrans, IX, 1.

Tusco et Basso cons., [...] Ingenuus, qui Pannonias tunc regebat, a Moesiaticis legionibus imperator est dictus, ceteris Pannoniarum volentibus, neque in quoquam melius consultum rei p. a militibus videbatur quam quod instantibus Sarmatis creatus est imperator, qui fessis rebus mederi sua virtute potuisset.

Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 33, 2

Ibi Ingebum, quem curantem Pannonias comperta Valeriani clade imperandi cupido incusserat, Mursiae divicit...

Zonaras, *Annales*, XII, 24.

Τῶν δὲ ἐν τῇ Μυσίᾳ στρατιωτῶν στασιασάντων καὶ Ἰγγενοῦον αὐτοκράτορα ἀνειπόντων, καὶ τοῦ Γαλιήνου αὐτῶ ἀντιπαξαμένου περὶ τὸ Σίρμιον μετὰ τῶν ἄλλων καὶ Μαυρουσίους ἐπαγομένου, οἱ ἀπὸ Μήδων κατάγεσθαι λέγονται, ὁ Αὐρίολος ἵππαρχῶν γενναίως μετὰ τῶν ἵπέων ἀγωνισάμενος πολλοὺς τῶν τὰ Ἰγγενοῦου φρονούντων διώλεσε καὶ τοὺς λοιποὺς ἐτρέψατο εἰς φυγὴν, ὡς καὶ αὐτὸν τὸν Ἰγγενοῦον φεύγειν ἀπεγνωκότα καὶ ἐν τῷ φεύγειν ἀναιρεθῆναι παρὰ τῶν δορυφόρων αὐτοῦ.

Seules les sources littéraires, parfois contradictoires, nous renseignent sur ce personnage dont on ne saurait dire, avec certitude s'il fut sénateur ou chevalier. Dans le contexte de la seconde moitié du III^e siècle, rien n'interdit de penser que le grand commandement dont avait été investi Ingenuus n'avait pas été confié à l'un des grands *virī militares* du moment. Toutefois, dans la mesure où il semble avoir été investi auprès de Valérien le Jeune d'une fonction similaire à celle de Postumus auprès de Salonin, on peut penser qu'il fut sénateur comme son homologue gaulois. Selon J. Fitz, Ingenuus commandait l'ensemble des troupes de Pannonie et de Mésie (*HA, Tyr. Trig.*, IX, 1 ; *Aur. Vic.*, 33, 2 ; *Zon.*, XII, 24), avis que suivent U. Hartmann et I. Mennen qui le considèrent davantage comme un *dux vexillationum* plutôt qu'un gouverneur de Pannonie et de Mésie. C'est dans un contexte d'invasion barbare et après la mort brutale de Valérien le Jeune qu'il est proclamé par les soldats (*Aur. Vic.*, 33, 2 ; *Zon.*, XII, 24). Il fut rapidement éliminé par l'offensive rapide exécutée par Auréolus depuis l'Italie et par l'arrivée de Gallien accouru en grande hâte de Cologne (*HA, Tyr. Trig.*, IX, 3 ; *Aur. Vic.*, 33, 2 ; *Eutr.*, IX, 8).

*PIR*² I 23 ; *RE* IX, 2, 1552, n°2 ; *Kl P*, II, 1410, n° 1 ; *PLRE*, I, p. 457, n° 1 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 1599, p. 280 ; J. Fitz, « Legati augusti propraetore Pannoniae Inferioris », *Acta Antiqua Academiae Scientiarum Hungaricae*, 1963, XI, p. 301 ; *Ingenuus et Régalien*, Bruxelles-Berchem, 1966, pp. 21-41 ; A. Dobo, *Die Verwaltung des Römischen Provinz Pannonien von Augustus bis Diocletianus*, Budapest-Amsterdam, 1968, p. 98, n° 72 ; T. D. Barnes, "Some persons in the Historia Augusta", *Phoenix*, 26, 1972, p. 160 ; M. Christol, *Essai sur l'évolution des carrières sénatoriales dans la 2^e moitié du III^e siècle ap. J.-C.*, Paris, 1986, pp. 276-278 ; M. Peachin, *Roman titulature and chronologie, A.D. 235-284*, Amsterdam, 1990, p. 40 ; B. E. Thomasson, *Laterculi praesidium*, Göteborg, 1984-1990, p. 108, n°55 ; p. 118, n°46 ; p. 130, n° 57 ; p. 145, n° 144 ; A. Chastagnol, introduction aux *Vies des Trente Tyrans* dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994, p. 844 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 223 ; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 242 ; 262-263 ; 1148 ; 1162 ; I. Mennen, *Power and Status in the Roman Empire, A. D. 193-284*, Leiden-Boston, 2011, p. 216-217.

77. Iulia Avita Mamaea

Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVIII, 30, 2

Ἡ Μαῖσα ἢ τῆς Ἰουλίας τῆς Αὐγούστης ἀδελφῆ δύο τε θυγατέρας, Σοαιμίδα καὶ Μαμαίαν, ἐξ Ἰουλίου Αὐτίτου ἀνδρὸς ὑπατευκότος, καὶ δύο ἐγγόνους ἄρσενας [...] ἐκ δὲ τῆς Μαμαίς Γεσσίου τε Μαρκιανοῦ, Συρον τε καὶ αὐτοῦ ἐξ Ἄρκης πόλεως ὄντος καὶ ἐπιτροπείας τινὰς προσταχθέντος, Βασιανὸν ἔχουσα...

CIL II, 3413, Carthago Nova, Espagne Citérieure

Iuliae Avitae | Mameae Augu(stae) | matri domini | n(ostri) sanctissimi | Imp(eratoris) Severi Ale(xandri) Pii Fe(licis) Aug(usti) et | castrorum et | senatus et pa(triae) et uniuer|si generis hu|mani conven|tus Karthag(inensis)

Fille de Iulia Maesa (PIR² I 678) et de C. Iulius Avitus Alexianus (PIR² I 192), Iulia Avita Mamaea est également la sœur de Iulia Soemias Bassiana (PIR² I 704). Elle est mariée avec Gessius Marcianus (PIR² G 171) avec qui elle a un fils, Bassianus, le futur Sévère Alexandre. Après la mort de Caracalla, elle vit à Emèse avec sa sœur et sa mère, et se retrouve avec elles au milieu des événements de 218 au cours desquels elle ne semble pas avoir joué de rôle actif particulier (Her., V, 3, 11). Revenue à Rome après la prise du pouvoir, elle s'efforce de donner à son fils la meilleure éducation qui soit (Her., V, 7, 5), tout en le protégeant des fantaisies voire des pulsions meurtrières de son cousin. Devant les nombreux dangers auxquels Alexandre devait faire face, elle sut s'allier les soldats de la garde prétorienne et sa mère qui ne manquait pas d'expérience en matière d'intrigue de cour, de révolte et même de coup d'état (Dion LXXIX, 19, 2). A la fin de 221, elle est directement mêlée à la révolte des prétoriens qu'elle a soudoyés (Her., V, 8, 3). Après la mort d'Elagabal et la proclamation de son fils au trône impérial en 222, elle cumula de nombreux titres prestigieux (*Augusta, mater augusti, castrorum,...*) et elle continua de jouer un rôle actif au sein du pouvoir. Son omniprésence et son influence auprès du jeune empereur ainsi que sa soi-disant avarice lui valurent bon nombre d'inimitiés, notamment auprès des troupes. Elle fut assassinée avec son fils lors de la révolte de 235.

PIR² I 649, RE X, 1, 916, n° 558; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1990, p. 180 ; E. Kettenhofen, *Die syrischen Augustae*, Bonn, 1979, p. 156; R. Turcan, *Héliogabale et le sacre du soleil*, Paris, 1985, p. 61-62 ; A. Birley, *Septimius Severus. The African emperor*, Londres, 1988, p.222.

78. Iulia Maesa

Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVIII, 30, 2

Ἡ Μαῖσα ἢ τῆς Ἰουλίας τῆς Αὐγούστης ἀδελφῆ δύο τε θυγατέρας, Σοαιμίδα καὶ Μαμαίαν, ἐξ Ἰουλίου Αὐτίτου ἀνδρὸς ὑπατευκότος, καὶ δύο ἐγγόνους ἄρσενας

CIL VIII, 2564, Lambèse, Numidie

[Pro salute d(omini) n(ostri) Imp(eratoris) Caes(aris)] | [M(arci) Aureli Antonini] | [Pii Fel(icis) Aug(usti) pont(ificis) max(imi)] | p(atris) p(atriciae) trib(unicia) pot(estate) co(n)s(ulis) [...] | procons(ulis) divi Magni | Antonini fil(ii) divi Pii | Severi nepot(is) et [[I[ul]ia]e]] | [[Maesae [Aug(ustae) avi]ae Aug(usti)]] | [[n(ostri)]] matris castrorum | et senatus [[et Iuliae So]]\|[[aemiadis Bassianae]] Aug(ustae) | [[[matris]]] Augusti [[n(ostri)]] | duplari(i) leg(ionis) III Aug(ustae) P(iae) V(indicis) [[Anto]]\|[[niniana]] devoti numini | maiestatique eorum | regressi de expeditio|ne felicissima orientali || t]es(serarius) | Fabiu[s ?] tes(serarius) | Sallustius Faustinus tes(serarius) | Pompe(i)us Datus tub(icen) ...

Sœur de l'impératrice Iulia Domna, Iulia Maesa épousa C. Iulius Avitus Alexianus (PIR² I 192) dont elle eut deux filles, Iulia Soemias Bassiana (PIR² I 704) et Iulia Avita Mamaea (PIR² I 649), et peut-être un fils. Après avoir vécu à la cour, Maesa fut contrainte, sur l'ordre

de Macrin, de retourner vivre dans la région d'Emèse d'où elle était originaire (Her., V, 3, 2-3 ; *HA Macrin*, IX, 1). Là, elle s'ingénia à fomenter une révolte militaire en corrompant les soldats de la *IIIa Gallica* et en répandant des rumeurs (Her., V, 3, 10-11 ; *HA, Macrin*, IX, 4 ; Dion LXXVIII, 31, 3). Peu de temps après la proclamation de son petit fils, elle revêtit les titres de *avia Augusta* et de *mater castrorum*. (*CIL VIII*, 2564). Devant les débordements irrépréhensibles d'Elagabal à Rome, elle oeuvra activement pour que le pouvoir échoie à son second petit fils, Alexianus, fils de Mamaea, (Dion, LXXIX, 19, 2-4 ; *HA Elag.*, XV, 6-7). Elle se trouve au cœur des révoltes prétoriennes de la fin 221 et du 1^{er} janvier 222. Après la mort d'Elagabal, elle porte le titre d'*Augusta avia Imperatoris Alexandri Severi* (*CIL VI*, 32544). A sa mort, elle est divinisée.

*PIR*² I 678, *RE X*, 1, 940, n° 579; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1990, p. 181 ; E. Kettenhofen, *Die syrischen Augustae*, Bonn, 1979, p. 144; A. Birley, *Septimius Severus. The African emperor*, Londres, 1988, p.222.

79. Iulia Soaemias Bassiana

Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVIII, 30, 2

Ἡ Μαῖσα ἡ τῆς Ἰουλίας τῆς Ἀγούστης ἀδελφὴ δύο τε θυγατέρας, Σοαιμίδα καὶ Μαμαίαν, ἐξ Ἰουλίου Ἀουίτου ἀνδρὸς ὑπατευκότος, καὶ δύο ἐγγόνους ἄρσενας, ἐκ μὲν τῆς Σοαιμίδος Οὐαρίου τε Μαρκέλλου, ἀνδρὸς ὁμοεθνοῦς (ἐξ Ἀπαμείας γὰρ ἦς ἐκεῖνος ἦν) καὶ ἔν τε ἐπιτροπαῖς ἐξετασθέντος καὶ ἐς τὸ συνέδριον ἐσγραφέντος καὶ μετὰ τοῦτο τελευτήσαντος, Ἀουῖτον

Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, V, 3, 11

(Μαῖσα). Νύκτωρ τε λάθρα ταῆς πόλεως ὑπεξῆλθε σὺν ταῖς θυγατράσι καὶ τοῖς ἐγγόνοις.

Née vers 180, Iulia Soaemias Bassiana est la sœur de Iulia Avita Mamaea et la fille de Iulia Maesa et de C. Iulius Avitus Alexianus. Elle se maria avec Sex. Varius Marcellus (voir H-G Pflaum, *Carrières procuratoriennes*, n° 642) avec qui elle eut au moins deux enfants dont Varius Avitus Bassianus, le futur Elagabal. Femme de rang équestre lors des *ludi saeculares* de 204, elle devient bientôt *clarissima femina* mais elle perd son mari quelques années plus tard, avant 217 (Dion LXXXVIII, 30, 2). Gannys devient alors son favori et le tuteur de son fils (Dion LXXIX, 6, 2). Ce personnage, honni par Dion Cassius, joua un rôle de tout premier plan dans la préparation de la révolte de mai 218, mais on ne sait pas quel fut celui de Iulia Soaemias dans cette affaire dans laquelle la propagation de rumeurs tint un rôle essentiel (*HA, Macrin IX*, 4 ; *Elag.*, II, 1 ; Her., V, 3, 12). Quoi qu'il en soit, elle est au cœur de l'intrigue qui se noue entre sa mère, son favori, son fils et les soldats du camp d'Emèse et elle se trouve avec Elagabal dans le camp de la *IIIa Gallica* dès le début de l'insurrection de cette unité (Her., V, 3, 11). Elle devient *Augusta* en 218 (*CIL VIII*, 2564) et elle est assassinée à Rome en 222.

*PIR*² I 704, *RE X*, 1, 948, n° 596 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1990, p. 175 ; E. Kettenhofen, *Die syrischen Augustae*, Bonn, 1979, p.63 ; 151 ; R. Turcan, *Héliogabale et le sacre du soleil*, Paris, 1985, p. 59-60 ; A. Birley, *Septimius Severus. The African emperor*, Londres, 1988, p.222.

80. Iulius Antiochus

Code Théodosien, I, 2, 1

Imp. Constantinus A. Antiocho, Praefecto Vigilum. Annotationes nostras sine rescriptione admitti non placet, ideoque officium gravitatis tuae observet, sicut semper est custoditum, ut rescripta vel epistolas potius nostras, quam annotationes solas existimes audiendas. Dat. III Kal. Jan. Treviris, Volusiano et Anniano Coss. (314).

Code Théodosien, XV, 14, 3

Imp. Constantinus A. Antiocho Praefecto Vigilum. Quae tyrannus contra ins rescripsit, non valere praecipimus ; legitimis eius rescriptis minime impugnandis. Dat. VIII. Id. Iul. Roma, Constantino A. VII Constantio Caes. Coss. (326).

Ce chevalier reste peu connu même s'il fut sans doute l'un des hommes en qui Constantin avait toute confiance. En effet, il semble avoir déjà été préfet des vigiles du temps où le fils de Constance résidait à Trèves en 314 (*CTh.* I, 2, 1). Durant toutes les années où Constantin luttait contre Licinius, il fut maintenu à son poste (*CTh.*, II, 10, 1 ; 10, 2). Contribua-t-il réellement à la sécurisation de Rome, surtout au moment où s'affrontaient les deux Augustes rivaux ? Rien n'est moins sûr compte tenu de l'évolution de la préfecture des vigiles au début du IV^e siècle mais rien n'interdit non plus de le supposer. Quoi qu'il en soit, un rescrit mentionne encore ce personnage au même poste en 326 (*CTh.*, XV, 14, 3). Entretemps, R. Sablayrolles pense qu'il a été élevé au clarissimat vers 324.

PLRE I, p. 73, n° 15 ; R. Sablayrolles, *Libertinus miles. Les cohortes des vigiles*, Rome, 1996, p. 518-519.

81. L. Iulius Aurelius Sulpicius Severus Uranius Antoninus

Malalas, *Chronographie*, XII, 26

Καὶ ἐξελεθὼν ὁ ἱερεὺς τῆς Ἀφροδίτης ὀνόματι Σαμψιγέραμος μετὰ βοθηίας ἀγροικικῆς καὶ σφενδοβόλων ὑπήντησεν αὐτῷ.

Oracula Sibyllina, XIII, 150

Καὶ τότε Ρωμαίων φυγῆ ἔσσειται ἀντάρ ἔπειτα ἀρητήρ ἦξει ὁ πανύστατος ἠλιόπεμπτος ἐχ Συρίας προφανείς, καὶ πάντα δόλω διαπράξει.

On admet aujourd'hui que le personnage de Samsigeramus cité par J. Malalas (XII, 26) n'est autre qu'Uranus Antoninus, prêtre envoyé par le soleil selon le XIII^e livre Sybillin. Vraisemblablement apparenté à son homonyme qui se révolta contre le pouvoir impérial sous Sévère Alexandre (Zos., I, 12; G. Sync., 439), il appartient à la famille royale et sacerdotale d'Emèse. D. Kienast pense qu'il est sans doute un membre de la famille de Iulia Domna. On ne connaît rien ou presque du personnage hormis les légendes qui ornent le monnayage qu'il fit frapper entre 253 et 254. Il fut proclamé à Emèse après le désastre de Barbalissos. Son pouvoir est reconnu en Syrie avant de s'effacer dans des circonstances inconnues avec l'arrivée de Valérien en Orient.

*PIR*² I 195 ; *RE* I, A, 2227, n° 5; *RE* Suppl. IX, 1867, n° 29; *Kl P*, V, 1059; R. Delbrueck, « Uranus of Emesa », *NC*, 1948, pp. 11-29; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 4, p. 400 ; H. Seyrig, « Uranus Antonin : une question d'authenticité », *RN*, 1958, pp. 51-57 ; H.R. Baldus, *Uranus Antoninus. Münzprägung und Geschichte*, Bonn, 1971, *Uranus Antoninus. Münzprägung und Geschichte*, Bonn, 1971; « Die « reformierten » Tetradrachmen des Uranus Antoninus im Lichte eines neuen Fundes », *Chiron*, 5, 1975, pp. 443-484; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 211; G. K. Young, « Emesa in roman Syria. Resistance, Rebellion and regionalism in the IIIrd C. A.D. », *Prudentia*, 36, 2004, pp. 31-48.

82. C. Iulius Avitus Alexianus

AE, 1921, n° 64, Dalmatie, Salone.

C(aio) iulio [Avito Ale]xiano [praef(ecto) coh(ortis) Vlp(iae)] | Petraeo[r(um), trib(un)o leg(ionis)] | praef(ecto) eq(uitum) [al(ae), proc(uratori)] | ad anno[nam Augg(ustorum) Ostiis] | c(larissimo) v(iro), prae[t(ori), sodali Titiali] | leg(ato) leg(ionis) III[I Fl(aviae), leg(ato) pr(o) pr(aetore) pro]vinciae [Raetiae, co(n)s(uli), co]miti Imp[er]atorum Severi et Anto[ni]ni in B[rittania, praef(ecto)] aliment[orum comiti Imp(eratoris)] | Antonin[i in Mesopotamia (?)] | praef(ecto) ali[ment(orum) (iterum),

leg(ato) pr(o) pr(aetore)] | provin[ciae Dalmatiae] | procon[suli prov(inciae) Asiae] | praesidi [clementissimo] | M(arcus) Aure[lius] trib(unus) coh(ortis) [I (miliariae) Dalmatarum] | Anto[niniana]

AE, 1962, n° 229, Rhétie, Augusta Vindelicorum

Deo p[atrio] | Soli Ela[gabalo] | C(aius) Iul(ius) Av(itus) | Alexi(ianus) | soda[liis] | Titia[liis] | leg(atus) Au[gg(ustorum)] | propr(aetore)] | prov(inciae) [Raetiae].

Dion Cassius, LXXVIII, 30, 2 & 4.

Ἡ Μαῖσα ἡ τῆς Ἰουλίας τῆς Ἀνγούστης ἀδελφὴ δύο τε θυγατέρας, Σοαιμίδα καὶ Μαμαίαν, ἐξ Ἰουλίου Ἀουίτου ἀνδρὸς ὑπατευκότος... ἔχουσα... Ὁ γὰρ Ἀουῖτος [παρὰ] μὲν τοῦ Καρ[ακάλλου ἐξ] Κύπρον ἐκ τῆς Μεσοπο]ταμίας μετ[ὰ τὴν τῆς Ἀ]σίας ἀρχὴν [πεμφθεὶς κλη]ρωτῶ τινὶ σ[-ὑπότε] γήρως κ[αὶ ὑπ'ἀρ]ρώστιάς ὠφθη [συναιρόμενος]

Originaire d'Emèse, ce chevalier devenu sénateur appartenait à la famille des grands prêtres du dieu Sol Elagabal de cette ville. Il était le mari de Julia Maesa et le beau frère de Julia Domna. Il parcourut une carrière équestre ordinaire dans un premier temps. Il accomplit ses trois milices équestres, dont la première a été exercée en Syrie. Il est ensuite nommé procureur d'Ostie. Chargé du ravitaillement de la Ville, il se trouvait donc à un poste important au moment où il se rallie à la cause de Septime Sévère. Il est ensuite incorporé au sein de l'ordre sénatorial, très vraisemblablement *adlectus inter tribunicios vel aedilicios*. Il poursuit une belle carrière dont les différentes étapes reconstituées ci-dessus sont celles proposées par H.-G. Pflaum. A la fin du règne de Septime Sévère, il est parvenu au rang honorifique de *comes augusti* au cours de la campagne de Bretagne. Il est ensuite *praefectus alimentorum* et clôt vraisemblablement son cursus par les gouvernements de la province de Dalmatie puis d'Asie. Dion Cassius (LXXVIII, 30, 4) nous apprend qu'à la fin de sa vie, le personnage accompagna Caracalla en Mésopotamie (216) d'où il fut envoyé en mission à Chypre, mission qui, pour H.-G. Pflaum, traduirait une sorte de disgrâce.

PIR² J 192 ; RE X, 1, 173, n°105 ; RE Suppl., VII, 309, n° 62a ; G. Barbieri, L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino, Rome, 1952, n° 286, p. 70 ; H-G Pflaum, Carrières procuratoriennes, 1960, n° 258 ; H.-G. Pflaum, "La carrière de C. Julius Avitus Alexianus, grand-père de deux empereurs", REL, 57, 1979, pp. 298-314 ; H. Halfmann, "Zwei syrische Verwandte des severischen Kaiserhauses", Chiron, 12, 1982, pp. 217-235 ; B.E. Thomasson, Laterculi praesidium, Göteborg, 1984, p. 234, n°179 ; p. 80, n° 25 ; A. Birley, Septimius Severus. The African emperor, Londres, 1988, p. 107, 121 ; I. Mennen, Power and Status in the Roman Empire, Leiden-Boston, 2011, p. 195.

83. Iulius Julianus

P. Isid., 73

Ἰουλίῳ Ἰουλιανῶ διασημοτάτῳ ἐπάρχῳ Αἰγύπτου παρὰ Ἀνρηλίῳ Ἰσιδώρου Πτολεμαίου Θεσσαλαρίου καὶ Παλήμονος Τιβερίνου κουαδραρίου ἀμφοτέρων ἀπὸ κώμης Καρανίδος τοῦ Ἀρσινοίτου νομοῦ.

CIL III, 13734 = ILS, 8938 = AE, 2003, 1964 ; Tropaeum Traiani, Mésie Inférieure.

Romanae securitatis libertatisq(ue) vindicibus / dd(ominis) nn(ostris) Fl(avio) Val(erio) Constantino [[et Liciniano]] / [[Licinio]] Pii Felicibus aeternis Augg(ustis) / quorum virtute et providentia edomit / ubique barbar{ar}um gentium populis / ad confirmandam limitis tutelam etiam / Trop(a)eensium civitas auspicato a fundamentis / feliciter opere constructa est / Petr(oni)us Annianus v(ir) c(larissimus) et Iul(ius) Iulianus v(ir) em(inentissimus) praef(ecti) praet(orio) numini eorum semper dicatissimi

Libanius, *Oratio*, XVIII, 9.

ὑπάρχου χρηστοῦ τε καὶ νοῦν ἔχοντος, ὁ πολέμιος νενικηκῶς ἠδέσθη καὶ τοὺς αὐτοῦ παρεκάλεσεν εἰς ἐκεῖνον βλέποντας ἄρχειν’.

Ce personnage, dont une grande partie de son cursus équestre demeure inconnue, est attesté comme préfet d’Egypte en 314 (*P. Isid.* 73). Pour sa part, P. Porena pense qu’il avait exercé les fonctions de vicaire du diocèse d’Orient vers 311-312 (*P. Oxyr.*, XLI, 2952). Quoi qu’il en soit, en 315 il est devenu préfet du prétoire (*CIL* III, 13734 = *ILS*, 8938) et reste au service de Licinius jusqu’à l’abdication de ce dernier en 324. Il a donc été l’un des grands personnages sur qui le rival de Constantin a pu s’appuyer lors des guerres de 316 et de 324. En dépit de son maintien à un poste aussi important et de la confiance que lui a accordé Licinius, Iulius Julianus n’a pas été évincé par Constantin après sa victoire. Mieux, d’après Libanius (*Or.* XVIII, 9), l’empereur chrétien l’honora et lui accorda le consulat ordinaire en 325 (*P. Oxyr.* I, 52 ; XIV, 1626). On perd sa trace par la suite.

PLRE I, p. 478, n° 35; A. Chastagnol, “Les préfets du prétoire de Constantin”, *Revue des Etudes Anciennes*, 70, 1968, pp. 323-329; T.D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 102-103; 128 ; A. Chastagnol, *Le Sénat romain à l’époque impériale*, Paris, 1992, pp. 239-240 ; P. Porena, *Le origini della prefettura del pretorio tardoantica*, Rome, 2003 ; « A l’ombre de la poupre. L’évolution de la préfecture du prétoire entre le IIIe et le IVe siècle », *Cahiers du Centre Glotz*, 2007, p. 250 ; 261.

84. Iulius Laetus

Hérodien, *Histoire Auguste, Vie de Julianus*, VIII, 1.

Et Crispino quidem cum occurisset praecursoribus Severi, Iulio Laeto auctore a Severo intemptus est.

Après avoir probablement exercé des fonctions comme gouverneur de Rhétie ou de Norique, (voire un commandement en Pannonie) pense A. Birley, le personnage, très probablement membre de l’ordre équestre selon Barbieri fut le commandant de l’avant-garde de l’armée de Septime Sévère se dirigeant vers Rome (*HA, Julianus*, VIII, 1). On ne sait pas avec certitude s’il s’agit du même ou d’un homonyme qui s’illustra en Mésopotamie en 195 (Dion LXXV, 2, 3), pendant la bataille de Lyon contre Clodius Albinus (*Her.*, III, 7, 3-7 ; Dion LXXV, 6, 8) et qui fut ensuite exécuté pour avoir suscité des désordres dans l’armée de Septime Sévère au cours du premier siège d’Hatra en 198 (Dion, LXXV, 10, 3 ; Zon., XII, 9).

*PIR*² I 373 et L 69 ; *RE* X, 1, 661, n° 312; G. Barbieri, *L’albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n°297a, p. 73; A. Birley, *Septimius Severus. The African emperor*, Londres, 1988, p. 98, 116, 125, 127 ; I. Mennen, *Power and Status in the Roman Empire*, Leiden-Boston, 2011, p. 195.

85. Iulius Martialis

Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, IV, 13, 1.

Ἦν τις ἑκατοντάρχης, Μαρτιάλιος ὄνομα αὐτῶ, τῶν σωματοφυλάκων τῶν Ἀντωνίνου, ἀεὶ παρεπόμενος αὐτῶ.

Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVIII, 5, 2-4

Κὰκ τούτου δύοτε χιλιάρχους τῶν ἐκ τῶ δορυφορικῶ τεταγμένων, Νεμεσιανόν τε καὶ Ἀπολλινάριον ἀδελφούς Ἀνρηλίους καὶ Ἰούλιον Μαρτιάλιον ἐν τε τοῖς ἀνακλήτοις στρατευόμενον καὶ ὀργὴν οἰκείαν τῶ Ἀντωνίνῳ ἔχουσα ὅσι οἱ ἑκατονταρχίαν αἰτήσαντι οὐκ ἔδεδώκει, παρασκευάσας ἐπεβούλευσεν αὐτῶ.

[...] τῆ ὀγδόῃ τοῦ Ἀπριλίου ἐξορμήσαντά τε αὐτὸν ἐξ Ἐδέσσης ἐς Κάρρας, καὶ κατελθόντα ἀπὸ τοῦ ἵππου ὅπως ἀποπατήσῃ, προσελθὼν ὁ Μαρτιάλιος ὡς γε εἰπεῖν τι δεόμενος ἐπάταξε ξιφιδίῳ μικρῷ.

Assassin de l'empereur Caracalla, Iulius Martialis est un militaire dont la seule fonction connue est celle de centurion au sein des cohortes prétoriennes. Au moment où il se fait le complice de Macrin pour des motifs strictement personnels, il a le statut d'*evocatus* et bénéficie d'une grande confiance de la part de l'empereur puisque Hérodiën précise qu' « il le suivait partout ». Il ne survécut pas à son forfait : en effet, il fut aussitôt exécuté par un des *equites singulares augusti* au moment où il tentait de s'enfuir.

*PIR*² I 412 ; *RE* X, 1, 674, n° 346.

86. Iulius Placidianus

CIL XII, 2228 = *ILS* 569, Gaule Narbonnaise, Grenoble/Gratianopolis/Cularo, 269.

Imp(eratori) Caesar[i] / M(arco) Aur(elio) Claudio / Pio Felici Invicto / Aug(usto) Germanico / max(imo) p(ontifici) m(aximo) trib(uniciae) potes/tatis II co(n)s(uli) patri pa/triae proc(onsuli) vexil/lationes adque / equites itemque / praepositi et duce/nar(ii) protect(ores) ten/dentes in Narb(onensi) / prov(incia) sub cura Iul(i) / Placidiani v(iri) p(erfectissimi) prae/fect(i) vigil(um) devoti / numini maiesta/tiq(ue) eius

CIL XII, 1551, Gaule Narbonnaise, territoire des Voconces, 270-271 ?

Ignibus / Aeternis Iul(ius) / Placidianus / v(ir) c(larissimus) praef(ectus) prae/tori(o) / ex voto posuit

On ignore presque tout de la carrière de ce personnage. A la fin du règne de Claude II, il est préfet des vigiles et chargé d'un commandement en Gaule Narbonnaise (*CIL* XII, 2228 = *ILS* 569). On ignore le rôle qu'il a pu jouer dans la révolte de 270. Toutefois, il apparaît clairement que Iulius Placidianus et les troupes qu'il commande occupent une position stratégique dans le Sud de la Gaule face à Victorinus. Son ralliement était très important pour Aurélien. Aussi, à la lumière des faveurs dont il bénéficia dès le début du règne d'Aurélien qui en fait son préfet du prétoire et un clarissime (*CIL* XII, 1551), il ne fait guère de doute que le personnage a rapidement donné toutes les garanties de fidélité nécessaires à la réussite de la révolte de 270. Iulius Placidianus devient consul ordinaire en 273, date à laquelle on perd sa trace.

*PIR*² I 468 ; *RE*, X, 1, 771, n° 391 ; *PLRE* I p. 417, n° 6 ; A. Chastagnol, *Recherches sur l'Histoire Auguste*, Bonn, 1970, p. 67, n° 39 ; H.G. Pflaum, *Les fastes de la province de Narbonnaise*, Paris, 1978, p. 191-193 ; M. Christol, *Essai sur l'évolution des carrières sénatoriales dans la 2^e moitié du III^e siècle ap. J.-C.*, Paris, 1986, p. 199 ; J. F. Drinkwater, *The Gallic Empire. Separatism and continuity in the North-Western Provinces of the Roman Empire A.D. 260-274*, Stuttgart, 1987, p. 36 et 120 ; R. Sablayrolles, *Libertinus miles. Les cohortes des vigiles*, Rome, 1996, p. 516, n° 38 ; P. Porena, *Le origini della prefettura del pretorio tardoantica*, Rome, 2003, p. 56 ; P. Jacob, *Aurelians Reformen in Politik und Rechtsentwicklung*, Göttingen, 2004, p. 129 ; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1073.

87. Iulius Proculus

AE 1924, 0070 = *IK* 17, 3020, Ephèse, Asie, 276.

Onnipotenti numini / Imp(eratoris) Caes(aris) M(arci) Cl(audi) Taciti Pii Fel(icis) / [In]victi Aug(usti) pont(ificis) max(imi) / [p(atris) p(atriciae)] trib(unicia) p(otestate) II co(n)s(ulis) II proco(n)s(ulis) / Iul(ius) Proculus v(ir) p(erfectissimus) proc(urator) / agens vice proco(n)s(ulis) ex / [c]aelesti dignatione eius / sacrae religionis eius / antistes

Iulius Proculus, chevalier romain, n'est connu que par l'inscription figurant ci-dessus. Aussi, son poste de procurateur *agens vice proconsulis* est-il le seul que nous lui connaissions. Pour sa part, H-G. Pflaum pense qu'il était procurateur tricentenaire. L'inscription étant datée de 276, le personnage s'est trouvé très vraisemblablement mêlé à la crise qui opposa Florianus à Probus au cours de l'été 276. Sa province, comme la plus grande partie des provinces de l'empire rallia initialement la cause de Florianus qui était présent en Asie Mineure au moment des événements. On peut donc penser, au su d'autres exemples analogues pour la période, que Iulius Proculus, eu égard à sa fonction et à l'absence d'éléments nous indiquant une situation conflictuelle dans la province d'Asie, se rangea initialement du côté de Florianus. On perd sa trace par la suite. On ne sait pas si, comme son homologue de Bétique Aurelius Iulius (*PIR*² A 1539), il put rester en place moyennant la reconnaissance du vainqueur Probus.

*PIR*² I 494 ; *RE* Suppl. VII, 311, n° 422a ; *PLRE* I, p. 747, n° 9 ; H-G Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1960, p. 624 ; B.E. Thomasson, *Laterculi praesidium*, Göteborg, 1984, p. 237, n° 198 ; G. Kreucher, *Der Kaiser Marcus Aurelius Probus und seine Zeit*, Stuttgart, 2003, p. 116, 206 ; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1104.

88. Iulius Saturninus

Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 66, 1.

Ταῦτα διαπραξαμένω τῷ Πρόβῳ Σατουρνίνος γένει Μαυρούσιος, ἐπιτήδειος ὦν ἐς τὰ μάλιστα τῷ βασιλεῖ διὰ τοῦτό τε καὶ τὴν Συρίας ἀρχὴν ἐπιτετραμμένος, τῆς βασιλέως ἀποστάς πίστεως εἰς ἐπαναστάσεως ἔννοιαν ἦλθεν

Jordanes, *Romana*, 293.

Probus regnavit an. VI m. IIII. Hic etenim gallos et Spanos (Pannonios) vineas habere permisit. Quo tempore Saturninus magister militum, dum ad restorationem Antiochenae civitatis missus fuisset, arrepta ibidem tyrannide mox oppressus est et Appamiae interfectus.

Le personnage est un Maure (Zos. I, 66, 1) dont la carrière nous échappe totalement. La quasi-totalité des détails fournis par l'auteur de l'*Histoire Auguste* relèvent de la fabulation. Il semble qu'il avait la confiance de l'empereur qui, pour cette raison, lui avait confié le gouvernement de la Syrie (Zos. I, ; 66, 1 ; Zon., XII, 29), ou une charge purement militaire comme le suggèrent Jordanes (*Rom*, 293) ou Georges le Syncelle (Mohss. p. 471) qui utilisent respectivement les termes de *magister militum* ou de *στρατοπεδάρχης*. Dans ce dernier cas, il serait membre de l'ordre équestre. Il est acclamé à Antioche vers 280 et semble avoir initialement voulu composer avec Probus comme l'atteste son premier monnayage (*RIC* V, 2, 919). Cette apparente politique de conciliation, un peu identique à celle qu'avait voulu pratiquer Zénobie en son temps, échoua. L'addition des détails fournis par G. Le Syncelle, Eutrope et Orose montre qu'il y eut un bref mais violent affrontement entre les troupes restées fidèles à Probus et les partisans de l'usurpateur qui périt assassiné à Apamée (G. Sync. Mohss. p. 471 ; Eutr. IX, 17, 1 ; Orose VII, 24, 3).

*PIR*² I 546 ; *RE*, II, A, 1, 213, n° 6 ; *KIP*, IV, 1570, n° 2 ; *PLRE*, p. 808, n° 12 ; J. F. Gilliam, « The governors of Syria Coele from Severus to Diocletianus », *AJPh*, 79, 1958, p. 237, n° 18 ; T. D. Barnes, "Some persons in the Historia Augusta", *Phoenix*, 26, 1972, p. 171 ; H. Halfmann, *Itinera principum. Geschichte und Typologie der Kaiserreisen im Römischen Reich*, Stuttgart, 1986, p. 241 ; B. E. Thomasson, *Laterculi praesidium*, Göteborg, 1984-1990, p. 316, n° 86 ; M. Peachin, *Roman titulature and chronologie, A.D. 235-284*, Amsterdam, 1990, p. 48 ; A. Chastagnol, introduction au *Quadriges des Tyrans* dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994, p. 1108 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 256 ; S. Estiot, « Le tyran Saturninus : le dossier numismatique », *Historiae Augustae Colloquium Perusinum*, éd. G. Bonamente et F. Paschoud, Bari, 2002, pp. 209-241 ; K-P. Johne, U.

Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1181.

89. Iulius Verus

Code Théodosien, II, 6, 1

Imp. Constantinus Aug. Juliano V.C. Praesidi Tarraconensi. Cum semel negotium vel necessitate vel casu temporibus fuerit exemptum, ac postea per indulgentiam clementiae nostrae redintegratio praestetur, intra quattuor menses iudicantis arbitrium, non ulterius litigatoribus praeberi oportet, etiamsi per obreptionem aliquid a nobis iterata supplicatione meruerint. Dat. Pridie Non. Maii Vienna, Sabino et Rufino Coss. (316).

Code Théodosien, VI, 35, 4

Imp. Constantinus A. ad Iulium Verum Vicarium Italiae. Palatinis nostris, qui ob spectatum laborem otio donati sunt, sub obtentu pensitationum, quae repraesentari consuerunt, tolerantia munerum sordidorum atque indigni oneris quorundam temeritate imponitur. Quod facinus, licet graviore poena plectendum est, tamen ita volumus emendari, ut gravitas tua ex officio rationum aeris speciem postulet, et in tabulas ei formatae legis huius apices imprimat, ut, si quid tale sustineant, ad eas illico, quasi ad praesentia remedia, perfugiant, atque ab intentato onere liberentur. PP. Id. MArt. Crispo II et Constantino II. CC. Coss. (321).

La carrière de Iulius Verus est mal assurée. Son premier poste connu est celui de gouverneur de Tarraconaise en 316 (*CTh.*, II, 6, 1). Lorsqu'éclate le premier conflit entre Licinius et Constantin, il permet donc vraisemblablement à ce dernier de s'assurer la fidélité de la province dont il avait la charge ainsi que de la *VIIa Gemina* cantonnée à Leon. Sans doute faut-il assimiler ce personnage au vicaire d'Italie alternativement dénommé Iulius Severus ou Iulius Verus par plusieurs lois du Code Théodosien entre 319 et 326 selon la chronologie proposée par T.D. Barnes (*CTh.*, VIII, 18, 2 ; VI, 22, 1 ; 35, 4 ; XI, 30, 9 ; VII, 22, 2). Si tel était le cas, Constantin lui avait alors à nouveau confié la responsabilité d'un territoire lorsqu'il engagea son ultime combat contre son rival d'Orient. On ne sait pas ce Iulius Verus advint par la suite.

PLRE I, p. 953, n° 3 ; p. 836, n° 25 ; T.D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 144 & 167.

90. C. Iulius Verus Maximinus Thrax

Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VI, 8, 1-2

Ἦν δὲ τις ἐν τῷ στρατῷ Μαξιμῖνος ὄνομα, τὸ μὲν γένος τῶν ἐνδοτάτῳ Θρακῶν καὶ μιξοβαρβάρων, ἀπὸ τινος κώμης, ὡς ἐλέγετο, πρότερον μὲν ἐν παιδὶ ποιμαίνων, ἐν ἀκμῇ δὲ τῆς ἡλικίας γενόμενος διὰ μέγεθος καὶ ἰσχὺν σώματος ἐς τοὺς ἵππεύοντας στρατιώτας καταταγείς, εἶτα κατ' ὀλίγον αὐτὸν χειραγωγούσης τῆς τύχης ἐλθὼν διὰ πάσης τάξεως στρατιωτικῆς, ὡς στρατοπέδων τε ἐπιμέλειαν τῶν ἐθνῶν τε ἀρχὰς πιστευθῆναι. Τὸν δὴ Μαξιμῖνον τοῦτον διὰ τὴν προειρημένην στρατιωτικὴν ἐμπειρίαν ὁ Ἀλέξανδρος ἐπέστησε πάση τῇ τοῦ στρατοῦ νεολαίᾳ, ὡς ἀσκοίη τε αὐτοὺς τὰ στρατιωτικὰ καὶ ἐς τὸ πολεμεῖν ἐπιτηδεῖους παρασκευάζοι.

Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 8, 4

Πέρσαι τε οἱ πάλαι Μεσοποταμίαν κατατρέχοντες νῦν ἡσυχάζουσιν, ἀγαπητῶς ἔχοντες τὰ ἑαυτῶν, δόξης τε τῆς ὑμετέρας ἐν τοῖς ὅπλοις ἀρετῆς {τε}, πείρα τῶν ἐμῶν πράξεων, ἃς ἔγνωσαν ὅτε τῶν ἐπὶ ταῖς ὄχθαις στρατοπέδων ἡγούμην, ἀνεχούσης αὐτούς.

IAM, II, 298, Sidi Kacem, Maurétanie Tingitane

[Iuliae Mamaeae] Aug(ustae) | [matri imp(eratoris) Caes(aris) M(arci) Aure|li Severi alexandri | P(ii) F(elicis) Aug(usti)] cohors III | Gallorum devota | numini maiestati|[que eorum ... ara ?] m, C(aio) Iu|[lio] Maximino v(iro) e(gregio) | [pr]aeside prolegato, [V]alerio Salviano | [pra]efecto, posuit.

Hérodien et l'*Histoire Auguste* sont nos principales sources pour retracer la carrière de ce personnage, mais on préférera les renseignements fournis par le premier à cause des nombreuses incohérences présentes dans le second témoignage. C. Julius Verus Maximinus Thrax est né vers 173 dans une humble famille, très vraisemblablement en Thrace. Il intégra les rangs de l'armée, sans doute à la fin du règne de Commode, en servant dans une aile de cavalerie. Sa haute taille, sa robustesse et sa bravoure lui valurent de gravir tous les échelons de la hiérarchie militaire (Her., VI, 8, 1-2 ; Jord., *Get.*, XV, 84). Il devint centurion puis accéda à l'ordre équestre à une date inconnue (Eutr., IX, 1). Une inscription de Maurétanie Tingitane témoigne peut-être de cette carrière. Hérodien (VII, 8, 4) précise qu'il fut investi d'un haut commandement pendant la guerre persique de Sévère Alexandre (231-233) mais on ne sait pas s'il fut le préfet d'une des deux légions parthiques cantonnées dans la région ou désigné comme *dux* (ou *praepositus*) *vexillationum* d'un corps d'armée formé pour ce conflit. En 234, il est nommé à la tête des nouvelles recrues levées en Pannonie (Her., VI, 8, 2) et regroupées avec d'autres forces près de Mogontiacum. C'est là qu'il fut proclamé empereur par les soldats dont il avait la charge et qui rallièrent rapidement de nombreux partisans au sein même de la garde de l'empereur.

PIR² I 619 ; RE X, 1, 852, n° 526 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n°1615, p. 285 ; A. Balil, « C. Julius Verus Maximinus Thrax », *Boletín de la Real Academia de Historia*, 157, 1965, pp. 88-101 ; R. Syme, *Emperors and biography*, Oxford, 1971, 179-193 ; X. Lorient, « Les premières années de la grande crise du troisième siècle : de l'avènement de Maximin le Thrace (235) à la mort de Gordien III (244) », *ANRW*, II, 2, Paris et New-York, 1975, pp. 667-670 ; B.E. Thomasson, *Laterculi praesidium*, Göteborg, 1984, p. 422, n°30 ; A. Chastagnol, introduction à la *Vie des deux Maximins* dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994, p. 641-644 ; M. P. Speidel, *Riding for Caesar*, Londres, 1994, pp. 68-70 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, pp. 183-184 ; M. Christol, *L'empire romain du IIIe siècle*, Paris, 1997, p. 80 et 112 ; P. Cosme, *L'état romain entre éclatement et continuité*, Paris, 1998, p. 100 ; M.F. Petracchia Lucernoni et M. Traverso, « A proposito di Massimino il Trace », dans Y. Le Bohec, éd., *Les légions de Rome sous le Haut-Empire*, Lyon, 2000, pp.675-684.

91. Iunius Bassus

AE, 1964, 203 = AE, 1975, 310 = *Suppl. It.*, I, 13 ; Falerii Novi, Etrurie, Regio VII.

Theotecnii Bassi / Iunio Basso v(iro) c(larissimo) / comiti ordinis / primi vicario / urbis Romae / praefecto urbi / iudici sacrarum / cognitionum(sic) / filio Iuni Bassi v(iri) c(larissimi) / praefecti praeto/rio per annos / XIII et consu/lis ordinari(i) // Dedicata / XV Kal(endas) Aug(ustas) / divo Ioviano / et Varronia/no conss(ulibus)

Le cursus de Iunius Bassus demeure en grande partie inconnu, du moins jusqu'à ce qu'il soit promu au poste de préfet de prétoire, probablement en 318. Sans doute fut-il un temps au service du César Crispus avant de devenir le préfet pour tout l'Occident auprès de Constantin. Les avis des spécialistes divergent sur cette question. Quoi qu'il en soit, il fut indéniablement l'un des personnages les plus importants du règne de Constantin qui le maintint dans ses fonctions jusqu'en 331 (*CTh.*, I, 5, 3 ; AE, 1964, 203 = AE, 1975, 310). Par la suite, il devint clarissime et obtint un consulat (*CIL* VI, 1737).

PLRE I, p. 154, n° 14 ; J.-R. Palanque, « Les préfets du prétoire de Constantin », *Mélanges H. Grégoire 2. Annuaire de l'Institut de Philologie et d'Histoire Orientales et Slaves*, Bruxelles,

10, 1950, pp. 483-491 ; « La préfecture du prétoire de Junius Bassus », *Mélanges d'archéologie et d'histoire offerts à A. Piganiol*, II, Paris, 1966, pp. 837-842 ; A. Chastagnol, « Les préfets du prétoire de Constantin », *Revue des Etudes Anciennes*, 70, 1968, pp. 321-352 ; T.D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 129 ; P. Porena, *Le origini della prefettura del pretorio tardoantica*, Rome, 2003, pp. 342-356 ; « L'évolution de la préfecture du prétoire entre le IIIe et le IVe siècle », *Cahiers du Centre Glotz*, 2007, p. 253.

92. L. (?) Iunius Rufinus

SEG 16, 400 = AE, 1956, 179, Vodrovati, Macédoine

Λο ... | Ον Ιούνιον | ἀνθύπατον | ἡ τῶν Ἀργεῶν | ταιῶν πόλις | τὸν κτίστην | καὶ πατέρα | ὑπατεύοντ[α]

La date du proconsulat du personnage a été discutée. Initialement fixée en 192, elle a ensuite été reculée de deux ans pour la majorité des spécialistes. Hormis cette fonction, le reste de la carrière de Iunius Rufinus nous demeure inconnu. Peut-être était-il gouverneur de Macédoine au moment où Septime Sévère usurpa la pourpre en 193. Si tel était le cas, on peut penser qu'il épousa la cause du sénateur africain. Toutefois, cette hypothèse est sujette à bien des discussions.

PIR² I 809 ; RE Suppl. XIV, p. 212, n° 139a ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n°316, p. 77 ; B.E. Thomasson, *Laterculi praesidium*, Göteborg, 1984, p. 184, n°28.

93. M(arcus) Cneus Licinius Rufinus

AE, 1997, 1425, Thyatire, Asie, 238.

Ἀγαθῆι τύχηι | Μ(ἄρκων) Γναῖον Λικίν(ιον) Ρουφείνον | ἵππικόν, σύνβουλον Σεβ(αστοῦ), πράξα[ν]τα τὰς Ἑλληνικὰς ἐπι[σ]τολάς, ἐπὶ | παιδείας Σεβ(αστοῦ), ἐπὶ τῶν καθόλου λόγων, ἐπὶ τῶν ἀποκριμάτων, στρατηγὸν Ρωμαίων, ἡγεμόνα ἐπαρχείας Νορικου, ἱερέα σακερδωτίου Τίτου Τατίου, | ἐν τῷ συνβουλίῳ τῶν εἵκοσιν [ἀν]δρῶν, ἐπιλεχθέντα φίλον τοῦ Σεβ(αστοῦ), | πρεσβεύσαντα πολλάκις πρὸς τοὺς | ἀυτοκράτορας καὶ πάντα τὰ δίκαια | τῆι πατρίδι κατορθώσαντα, τὸν | λαμπρότατον ὑπατικόν, διὰ τε | ἀφθονίαν τροφῶν καὶ ἔργων πολλῶν καὶ μεγάλων κατασκευὰς κοινῆ τε καὶ κατὰ ἕνα εὐεργέτην | οἱ κητουροί.

Ce chevalier romain, sans doute originaire d'Asie et connu pour ses talents de juriste, a vraisemblablement commencé sa carrière sous Caracalla. Il exerce successivement les postes de *consiliarius Augusti*, d'*a studiis*, d'*ab epistulis* et de *a rationibus*. La fin de son cursus équestre est un sujet de controverses. Fut-il *a libellis* ou exerça-t-il la fonction d'*a responsis* qui, selon Mireille Corbier, aurait pu être maintenue ou rétablie peu avant le début du IIIe siècle ? Pour des raisons que l'on ne connaît pas, il bénéficie seulement d'une *adlectio inter aedilicios* avant de revêtir la préture. Par la suite, il est nommé gouverneur du Norique. Si la fonction est bien de rang prétorien, elle est curieusement exercée par un juriste dénué de toute compétence militaire alors que le gouverneur de cette province commande la *Ila Italica* ainsi que de nombreux détachements auxiliaires. Il obtient vraisemblablement un consulat suffect peu de temps après. En 238, il est au cœur de la révolte sénatoriale et un sénateur important puisqu'il fait partie des *vigintiviri* chargés d'organiser la défense de l'Italie contre Maximin le Thrace. On ne sait pas ce qu'il devient par la suite. Sa dernière fonction connue est celle d'*amicus Augusti* sous le règne de Gordien III.

PIR² L 236 ; RE XIII, 1, 457, n° 151 ; P. Hermann, « Die Karriere eines prominenten Juristen aus Thyateira », *Tyche*, 12, 1997, pp. 111-123 ; F. Millar, « The Greek East and Roman Law. The dossier of M. Cn. Licinius Rufinus », *JRS*, 89, 1999, pp. 90-108 ; D. S. Potter, *The*

Roman Empire at Bay, A.D. 180-395, Londres, 2004, p. 231 ; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1153.

94. P. Licinius Valerianus

Epitome de Caesaribus, 32, 1.

Parentibus ortus splendidissimis

Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 14, 1

Βαρυνομένων δὲ τῶν ὑπὸ Ρωμαίους ἔθνῶν ἐπὶ τῇ λίαν ὤμότητι καὶ συνταραπτομένων ἐπὶ ταῖς προφανέσι πλεονεξίαις, οἱ τὴν Λιβύην οἰκοῦντες Γορδιανὸν καὶ τὸν ὁμώνυμον τούτῳ παῖδα βασιλέας ἀναδείξαωτες, ἔστειλαν ἐν Ρώμῃ πρέσβεις ἄλλους τε καὶ Βαλεριανόν, ὅς τοῦ ὑπατικοῦ τάγματος ὧν ἐβασίλευσεν ὕστερον

Zonaras, *Annales*, XII, 20

Ὁ γε μὴν Δέκιος πάντων, ὡς εἶρηται, τῶν στρατευμάτων προσχωρησάντων αὐτῷ εἰς τὴν Ρώμην ἐπανελήλυθε καὶ τῆς ἡγεμονίας γέγονεν ἐγκρατής. Ἀποσκοπήσας δὲ πρὸς τὸν τῆς ἐξουσίας ὄγκον καὶ τὴν τῶν πραγμάτων οἰκονομίαν, ὡς ἔνιοι λέγουσι, τὸν Βαλεριανὸν ἐπὶ τῇ τῶν πραγμάτων διοικήσει προσείλετο.

Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 32, 1-2

At milites qui contracti undique apud Raetias ob instans bellum morabantur Licinio Valeriano imperium deferunt. Qui quamquam genere satis claro tamen uti mos etiam tum erat militiam sequabatur.

Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 29, 2

Παρελθὼν [...] δὲ κοινῇ γνώμῃ πρὸς τὴν τῶν ὄλων ἀρχὴν

Né vers 193, P. Licinius Valerianus est un personnage d'illustre naissance (Aur. Vic. 32, 2 ; Epit., 32, 1 ; HA, Valér., V, 7), très vraisemblablement originaire d'Etrurie. Son cursus sénatorial demeure quasi inconnu. Tout au plus sait-on qu'il obtint le consulat suffect avant 238 (Zos., I, 14, 1). A cette date, il est envoyé par Gordien I depuis l'Afrique jusqu'à Rome pour faire connaître la rébellion qui a éclaté contre Maximin. Les sources, exclusivement littéraires, mentionnent à nouveau le personnage sous le règne de Trajan Dèce. Selon Zonaras, l'empereur aurait confié la gestion des affaires intérieures à Valérien, pendant que lui-même allait combattre les Goths sur le Danube (Zon., XII, 20). Tous les renseignements supplémentaires que fournit l'auteur de l'*Histoire Auguste* (un poste de légat d'une IIIe légion *Felix*, le titre de *princeps senatus* ainsi qu'une proposition de censure) sont peu crédibles. Sous le règne de Trébonien Galle, Valérien est investi d'un grand commandement. Sans doute eut-il à lutter contre les Germains avant de rassembler des troupes de Germanie et de Gaule sur le Haut Danube (Aur. Vic., 32, 1 ; Eutr., IX, 7) Ces contingents, rassemblés en Rhétie, étaient peut-être destinés à aller lutter en Orient où les Perses étaient très menaçants. C'est là que Valérien est proclamé empereur dans des circonstances troubles. En effet, les sources tiennent à souligner les qualités du personnage et s'ingénient à démontrer qu'il devint empereur sous l'effet d'un consensus général et non d'un *pronunciamento* militaire (Aur. Vic., 32, 1-2 ; Zos., I, 29, 2).

PIR² L 258 ; RE XIII, 1, p. 488, n° 173 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n°1634, p. 290 ; X. Lorient, « Les premières années de la crise du IIIème siècle : De l'avènement de Maximin le Thrace (235) à la mort de Gordien III (244) », ANRW, II, 2, Berlin et New York, 1975, p 690 ; K. Dietz, *Senatus contra principem*, München, 1980, p. 177, n° 49 ; M. Christol, *Essai sur l'évolution des carrières sénatoriales dans la 2è moitié du IIIè siècle ap. J.-C.*, Paris, 1986, p. 37 et 98; M. Peachin, *Roman titulature and chronologie, A.D. 235-284*, Amsterdam, 1990, p. 37-38; D. Kienast, *Römische kaisertabelle. Grundzüge*

einer römischen kaiserchronologie, Darmstadt, 1990, p. 212; B. Bleckmann, *Die Reichskrise des III. Jahrhunderts in der spätantiken und byzantinische Geschichtsschreibung. Untersuchungen zu den nachdionischen Quellen der Chronik des Johannes Zonaras*, Munich, 1991, pp. 283-289 ; A. Chastagnol dans l'introduction à la *Vie de Valérien* dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994, pp. 779-785.

95. Lucerius Verinus

Code Justinien, II, 12, 1

Imperat. Constantius et Maximian AA. Severus et Maximianus, nobb. cc. Verino

Code Théodosien, XII, 11, 1.

Imp. Constantinus A. Locrio Verino suo salutem.....PP. III. Kal. Febr. Volusiano et Anniano Coss. (314).

Code Théodosien, IX, 15, 1

Imp. Constantinus A. ad Verinum Vicarium Africae. Si quis in parentis aut filii aut omnino affectionis eius, quae nuncupatione parricidii continetur, fata properaverit, sive clam sive palam id fuerit enisus, neque gladio, neque ignibus, neque ulla alia solenni poena subiugetur, sed insutus culeo et inter eius ferales angustias comprehensus serpentum contuberniis misceatur, et ut regionis qualitas tulerit, vel in vicinum mare vel in amnem proliciatur, ut omni elementorum usu vivus carere incipiat, ut ei coelum superstiti, terra mortuo auferatur. Dat. XVI Kal. Dec. Licinio V et Crispo C. Coss (318), Acc. Prid. Id. Mart. Karthagine, Constantino A. V. et Licinio C. Coss. (319).

Chronographe de 354, dans *Chronica Minora* p. 67.

Severino et Rufino Idus Sept. Lucer Verinus praefectus Urbis

Crispo III et Constantino III Lucer. Verinus praefectus Urbis

Lucerius, Lucer ou Locrius Verinus, vraisemblablement originaire d'Afrique, commença sa carrière comme chevalier. Hormis son probable gouvernement de la Syrie en 305 (*CJ*, III, 12, 1) ainsi qu'un autre gouvernement ou un vicariat que le code Théodosien ne précise pas (*CTh.*, XII, 11, 1), nous ne connaissons pas le détail de son cursus jusqu'à ce qu'il soit nommé Vicaire d'Afrique en 318 (*CTh.*, IX, 15, 1), une fonction *perfectissime* que le personnage exerça jusqu'en 321 (*CTh.*, II, 24, 1). Selon toute vraisemblance, il bénéficia ensuite d'une *adlectio inter consulares* entre 321 et 323 puis il fut nommé préfet de la Ville en 323. Il demeura à ce poste jusqu'en 325 (*Chron* 354 ; *Chron. Min.* p.67). C'est donc lui qui avait la charge de contrôler la capitale de l'Empire au moment où Constantin a livré son ultime combat contre Licinius (*CTh.*, II, 17, 1 ; XIV, 4, 2). De fait, pour A. Chastagnol, ce personnage à la carrière singulière était « un homme de main de Constantin, énergique et autoritaire » aux talents militaires certains puisqu'il fut envoyé par la suite en Arménie avec le titre de *dux* pour pacifier cette région aux confins du monde romain (Symmaque, *Ep.*, I, 2, 7).

RE XIII, 1, 947 ; *PLRE* I, p. 951, n° 2 ; A. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines* , Paris, 1896, pp. 175-178 ; A. Chastagnol, *Les fastes de la préfecture de Rome au Bas-Empire*, Paris, 1962, pp. 74-76; T.D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 118.

95bis Lucianus

Zosime, *Histoire Nouvelle*, II, 9, 3.

...προσλαβῶν ὑπηρετάς τῆς ἐγχειρήσεως Μαρκελλιανὸν καὶ Μάρκελλον ταξιάρχους καὶ Λουκιανόν, ὃς τοῦ χοιρείου κρέως ἦν χορηγὸς ὃ τὸ δημόσιον ἐπεδίδου τῷ Ῥωμαίων δήμῳ, καὶ προσέτι γε τοὺς περὶ τὴν αὐλήν στρατιώτας, οὓς

πραϊτωριανου̅ς καλοῦσιν, εἰς τὸν βασιλειον θρόνον παρὰ τούτων ἀνεβιβάσθη, μεγάλαις ἀμείβεσθαι δωρεαῖς τοῦς τοῦτο δόντας αὐτῶ κατεπαγγειλάμενος...

Seul Zosime (II, 9, 3) mentionne ce personnage qui, avec Marcellianus et Marcellus, aurait poussé les cohortes urbaines dont il était l'un des trois tribuns à se joindre à la révolte des prétoriens en 306. En dehors de cette brève anecdote, on ne sait rien de plus de Lucianus.

RE VI, A, 2, 2438-2439 ; PLRE I, p. 516, n° 2 ; F. Paschoud, *Histoire Nouvelle* de Zosime, note 14, pp. 207-208.

96. L. Lucretius Annianus

P. Oxyr. XLIII, 3108

ἀντίγρ(αφον) ταβέλλης διακατοχῆς. Λουκίω Λουκρητίω Ἄννιανῶ ἐπάρχῳ Αἰγύπτου παρὰ Ἀύρηλίῳ Ἰσιδώρου τοῦ καὶ Πίωνος Σαραπίωνος τοῦ καὶ λουκίου μητρὸς Ἰσιδώρας ἀπὸ κώμης Ἰσίου Τρύφωνος ν[ο]μοῦ Ὀξυρθγχείτου. ἐρωτῶ, κύριε, δ[ο]ῦ[ναί] μοι ὑπαρχόντων διακατοχὴν ἐκ μέρου[ς] ἡμίσεως Ἀύρηλίῳ Σαραπίωνος τοῦ καὶ Λουκίου τοῦ προγεγραμμένου πατρὸς μου...

Hormis sa préfecture d'Égypte qu'il exerça, semble-t-il, de 237 à 240 selon B. E. Thomasson, la carrière de ce chevalier romain reste inconnue. Sans doute avait-il quelques liens avec L. Annianus (*PIR*² A 622). Cependant, pour accéder à un poste aussi important, il est indéniable qu'il a bénéficié de toute la confiance de Maximin le Thrace. Comme les gouverneurs des autres provinces orientales, il a épousé la cause sénatoriale lors de la révolte de 238. Quelle que soit la date à laquelle l'Égypte s'est ralliée, l'homme a visiblement donné suffisamment de gages de fidélité pour qu'il soit resté en place alors que, dans le même temps, le gouvernement de Gordien III procédait à de nombreux changements, y compris dans des provinces qui s'étaient rapidement ralliées à la « révolution » de 238.

*PIR*² A 624 ; RE Suppl. XV, 127, n°15a ; B.E. Thomasson, *Laterculi praesidium*, Göteborg, 1984-1990, p. 356, n°103 ; G. Bastianini, « Lista dei prefetti d'Egitto dal 30^a al 299^p », *ZPE*, 17, 1975, pp. 263-328 ; *ZPE*, 38, 1980, pp. 75-89 ; « Il prefetto d'Egitto (30 A.C. – 297 D.C.) », *ANRW*, II, 10, 1, Berlin & New-York, 1988, p. 514 ; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1082.

97. Macedo

Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 1, 10

ἐκεῖνος μὲν οὖν ἐν τῇ σκηνῇ κάθειψεν ἐπιβουλευθεῖς νύκτωρ αἰφνιδίως ἀνηρέθη ὑπὸ τοῦ συνόντος αὐτῶ καὶ δοκοῦντος φίλου, ταῶν τε Ὀσροηνῶν πρότερον ἡγουμένου (Μακεδῶν ἦν ὄνομα αὐτῶ), καίτοι ταῆς ἀρπαγῆς καὶ τῆς ἀποστάσεως ἀρχηγῶ καὶ ὁμογνώμονος τοῖς Ὀσροηνοῖς γενομένου

Macedo reste un personnage énigmatique hormis les quelques renseignements que nous fournissent Hérodien et l'auteur de l'*Histoire Auguste*. Il aurait été un ancien commandant des archers osrhoéniens qu'il connaît donc bien et qu'il pousse à la révolte pour faire acclamer son ami Titius Quartinus. Etant sénateur, ce dernier avait plus de chance de se faire accepter qu'un préfet des recrues comme Maximin ou qu'un récent commandant de *numerus* comme Macedo, tous deux chevaliers. Pourtant, soit par jalousie personnelle (*HA*, Max, XI, 4), soit pour des raisons inexplicables (*Her.*, VII, 1, 10), le principal instigateur de la révolte assassine Quartinus en espérant obtenir quelques faveurs de Maximin. Malheureusement, ce dernier fait rapidement exécuter Macedo qu'il aurait jugé trop peu fiable.

*PIR*² M 10 ; RE XIV, 1, 127, n° 3.

98. Maecilius Hilarianus

Code Théodosien, IX, 19, 1

Imp. Constantinus A. Mechilio Hilariano Correctori Lucaniae et Brittiorum ...Dat. III Kal.

Febr. Acc. Kal. Aug. Sabino et Rufino Coss. (316).

CIL VIII, 1179 = VIII, 14309, Utique, Afrique Proconsulaire.

Conditori adque amplifi/catori totius orbis Romani sui / ac singularum quarumque / civitatum statum adque / ornatum liberalitate / clementiae suae augenti / domino nostro Constantino / maximo Pio victori perpe/tuo semper Augusto / M(a)ecilius Hilarianus v(ir) c(larissimus) proconsul / et vice sacra iudicans / dicatus numini perpetuitatiq(ue) eius

Sans doute originaire d'Italie (*CIL XV, 7711*), ce sénateur est d'abord connu par sa fonction de *corrector* de Lucanie-Bruttium en 316 (*CTh.*, IX, 19, 1 ; XII, 1, 3). Compte tenu de la brillante carrière qu'il effectua par la suite, on peut penser qu'il a soutenu la cause de Constantin à cette époque mais rien ne permet de l'attester. On ne connaît pas les charges qu'il a probablement exercées entre 316 et 324, époque à laquelle deux inscriptions l'attestent comme proconsul d'Afrique (*CIL VIII, 1179 ; 12524*). Au su de l'importance que revêtait cette province pour le ravitaillement de la capitale, il ne fait aucun doute que l'empereur y avait placé un homme en qui il avait toute confiance, et ce d'autant plus que c'est aussi le moment où Constantin a engagé son ultime combat contre Licinius. La suite de sa carrière ne nous intéresse plus dans le cadre de notre sujet. Signalons brièvement toutefois qu'il obtint un consulat ordinaire en 332 (*P. Oxyr.*, XII, 1426), la préfecture de la Ville en 338-339 (*CTh.*, XII, 1, 32) et la préfecture du prétoire d'Italie en 354 (*CTh.*, VI, 4, 3 & 4).

RE VIII, 2, 1599, n° 2 ; PLRE I, p. 433, n° 5 ; A. Pallu de Lessert, Fastes des provinces africaines, Paris, 1896, pp. 35-36 ; A. Chastagnol, Les fastes de la préfecture de Rome au Bas-Empire, Paris, 1962, pp. 103-105 ; T.D. Barnes, The New Empire of Diocletian and Constantine, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 105 ; 165 ; P. Porena, Le origini della prefettura del pretorio tardoantica, Rome, 2003, p. 66.

99. Ti. Manilius Fuscus

CIL III, 1172 , Apulum, Dacie.

pro salute] | Imp(eratoris) [[[Commodi]]] | Aug(usti) P(ii) Fel(icis) | veteranis leg(ionis) | XIII G(eminae) m(ilitibus) f(actis) Pudente | et Pol(l)ione co(n)s(ulibus) | m(issis) h(onesta) mi[ssione per] | [M]anilium Fusc[u]m | l[e]g(atum) Aug(usti) Aproniano | [et] Bradua co(n)s(ulibus) | [I A]cutius Quintinus | [con]tir(o) con[vet]eranis | [su]is columnam d(onum) d(edit)

AE, 1930, 141, Menara Henvu, Syrie

[Imp(erator) Caes(ar)] | [L(ucius) S]eptimius | [Se]verus Pe[r]t[i] | [nax Aug(ustus)] pont(ifex) [max(imus)] tr[ib(unicia) pot(estate)] imp(erator) IIII co(n)s(ul) II | [p(ater) p(atriciae)] vias et milia[ria p]er Manilium | [F]uscum leg(atum) Aug(usti) pr(o) | pr(aetore) praesidem pro[vin]ci[ae] Syriae Phoeni[ces] | renovavit | XIII | I A

CIL III, 13364 = RIU 04, 956 = AE, 1996, 1245, Pusztasaba, Pannonie Inférieure.

Va] | [I]entinus(?) m(iles) l[eg(ionis)] | I Adi(utricis) Sever(ianae) b(ene)f(iciarius) c[o(n)s(ularis)] | v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito) Fusc[o] | [e]t Dextro co(n)s(ulibus)]

Seuls des fragments de la carrière de ce sénateur nous sont parvenus. Le personnage apparaît comme légat de la *XIIIa Gemina* en Dacie, poste qu'il occupe entre 191 et 193, date à laquelle il se joint à la révolte de Septime Sévère. On ne sait pas s'il participe à l'*expeditio urbica*, mais on le retrouve quelques mois plus tard, juste après la défaite de Pescennius Niger, en tant que premier gouverneur de la nouvelle province de Syrie Phoenice. La suite de son parcours au sein du *cursus honorum* est aussi fragmentaire. Il obtient le consulat suffect à une date inconnue, fut très probablement frère arvale (*AE, 1964, 71*) et est attesté comme *magister XV virum sacris faciundis* en 203 (*CIL VI, 32226, 6*). Il est vraisemblablement proconsul d'Asie

vers 210 avant de revêtir un second consulat (ordinaire) en 225 avec Calpurnius Domitius Dexter. Sans doute a-t-il également exercé la fonction de *praefectus alimentorum* (*RE* XIV, 1141) et est-il le Manilius nommé par Dion Cassius (*LXXVIII*, 21, 2).

*PIR*² M 137 ; *RE* XIV, p. 1140, n° 25 ; *RE* Suppl. XIV, p. 273, n° 25 ; G.A. Harrer, « Inscriptions of legati in Syria », *AJA*, 36, 1932, pp. 287-289 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n°347, p. 84 ; R. Syme, *Emperors and Biography, Studies in the Historia Augusta*, Oxford, 1971, p. 158 ; B.E. Thomasson, *Senatores procuratoresque Romani*, Göteborg, 1975, p. 39-41 ; G. Camodeca, « I legati di Syria Phoenice e un nuovo senatore del tardo III secolo », *AAN*, 87, 1976, pp. 39-61 ; B.E. Thomasson, *Laterculi praesidum*, Göteborg, 1984, p. 318, n°98 ; E. Dabrowa, « The commanders of Syrian legions (1st to 3rd c. A.D.) », *The Roman Army in the East*, Ann Arbor, 1996, pp. 280-281.

100. Manilius Rusticianus

CIL XIV, 04455 = *AE* 1972, 00071 = *AE* 2003, 28, Ostie, Regio I

Manilius Rusticianus] v(ir) p(erfectissimus) praef(ectus) ann(ona)e a(gens) v(ices) pra[ef(ectorum) praet(orio)] emm(inentissimorum) vv(ironum) curato[r et pa]tronus splendidissim(a)e col(oniae) Ost(iensium)

CIL VI, 36949 = *ILS* 8934 = *AE*, 1903, 11 ; Rome, Italie.

Domino nostro / clementissimo / et piissimo / Maxentio / Invicto / et providentissimo / semper Augusto / Manli(us) Rusticianus / v(ir) em(inentissimus) praef(ectus) praet(orio) / devotus n(umini) m(aiestati)q(ue) e(ius)

La carrière de ce chevalier, pour le peu qu'on la connaisse, demeure encore sujette à de nombreuses questions. Sans doute peut-on lui attribuer l'inscription *CIL* XIV, 04455 = *AE* 1972, 00071 = *AE* 2003, 28, auquel cas, le personnage aurait été préfet de l'annone *agens vice pra[ef(ectorum) praet(orio)* avant d'être nommé préfet du prétoire par Maxence (*CIL* VI, 36949 = *ILS* 8934 ; *CIL* VI, 40726 = *AE*, 1992, 157). C'est un des fidèles de la première heure du fils de Maximien et sans doute contribua-t-il activement au soulèvement des prétoriens. Il reste en place jusqu'en 309, date à laquelle il est remplacé par C. Ceionius Rufius Volusianus. On ne connaît pas la suite de sa carrière.

PLRE I, p. 787, n° 3 & n° 2 ; T. D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 127 ; P. Porena, *Le origini della prefettura del pretorio tardoantica*, Rome, 2003, pp. 275-283 et 281 ; « A l'ombre de la pourpre. L'évolution de la prefecture du prétoire entre le IIIe et le IVe siècle », *Cahiers du Centre Glotz*, 18, 2007, p. 249

101. L. Mantenius Sabinus

CIL XIV, 2955, Latium, Palestrina

L(ucio) Mantennio | L(uci) f(ilio) Severo | L(uci) Mantennii | Sabini trib(uni) | coh(ortis) III pr(aetoriae) et | Flaviae T(iti) f(iliae) | Procillae | filio | T(itus) Flavius | Germanus | nepoti suo

IGR 1, 1062, Alexandrie, Egypte.

Ἐπὲρ διαμονῆς τοῦ κυρίου | ἡμῶν Ἀυτοκράτορος Καίσαρος | Λουκίου Σεπτιμίου Σεουήρο[υ] | Περτίνακος Σεβαστοῦ καὶ ἐν|πλοίας τοῦ στόλου ευεολημητοῖν εσπλοίων πορευτικῶν καὶ ταν|του φυμου καὶ Ἀλεξαν|[δ.]ννίου Γαίου Αἰλίου Ἀυρηλίου Ἀτωνίου καὶ ὡς χρηματίζει | [α]ὐλητοῦ, ἐπι Λ. Μαντενίου | Σαβεῖνου ἐπάρχου Αἰγύπτου | ἔτους β' φαρμουῦθι κς'.

La carrière de chevalier est très mal connue. Hormis le commandement de la troisième cohorte prétorienne (*CIL* XIV, 2955), nous ne connaissons que son gouvernement de l'Égypte

qu'il obtient vraisemblablement sous le règne de Commode. Il épouse la cause de Pescennius Niger en avril 193 mais il se ravise bientôt et, dès les premiers mois de 194, il prend parti pour Septime Sévère. Il est rapidement remplacé par M. Ulpius Sabinus à la tête de l'Égypte et la suite de sa carrière, s'il y en eut une, demeure inconnue.

*PIR*² M 173 ; *RE* XIV, 1, 1254, n° 1 ; J. Fitz, "Die Personalpolitik des Septimius Severus im Bürgerkrieg 93-197", *Alba Regia*, 10, 1969, p. 70 ; B.E. Thomasson, *Laterculi praesidium*, Göteborg, 1984, p. 353, n°80.

102. Mar. Martinianus

Pseudo Aurelius Victor, *Epitome de Caesaribus*, 41, 6.

Ibi Martinianum, officiorum magistrum, Caesarem creat.

Les origines et la carrière de ce personnage restent inconnues. Il était *magister officiorum* de Licinius lorsque ce dernier l'éleva à la dignité d'Auguste peu après la bataille d'Andrinople en 324 (*Epit.* 41, 6 ; *Zos.* II, 25, 2). Il fut chargé d'un commandement en Thrace lors de la seconde guerre qui opposa Licinius à Constantin. Emprisonné en Cappadoce après la défaite de Licinius, il a été exécuté un peu plus tard (*Aur. Vic.*, 41, 9 ; *Epit.* 41, 7 ; *Zos.* II, 26, 2 ; 28, 2).

RE, XIV, 2, p. 2016 ; *Kl P* III, p. 1056 ; *PLRE*, I, p. 563 ; M. Claus, *Der Magister officiorum in der Spätantike*, München, 1981, p. 171 ; T. D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 15 ; V. Puech, *Constantin*, Paris, 2011, pp. 49-50 ; P. Maraval, *Constantin le Grand*, Paris, 2011, p. 157-158.

102 bis Marcellianus

Zosime, *Histoire Nouvelle*, II, 9, 3.

...προσλαβὼν ὑπὲρ τῆς ἐγχειρήσεως Μαρκελλιανὸν καὶ Μάρκελλον ταξιάρχους καὶ Λουκιανόν, ὃς τοῦ χοιρείου κρέως ἦν χορηγὸς ὃ τὸ δημόσιον ἐπεδίδου τῷ Ῥωμαίων δήμῳ, καὶ προσέτι γε τοὺς περὶ τὴν αὐλήν στρατιώτας, οὓς πραιτωριανοὺς καλοῦσιν, εἰς τὸν βασιλείον θρόνον παρὰ τούτων ἀνεβιβάσθη, μεγάλας ἀμείβεσθαι δωρεαῖς τοὺς τοῦτο δόντας αὐτῷ κατεπαγγειλάμενος...

Seul Zosime (II, 9, 3) mentionne ce personnage qui, avec Lucianus et Marcellus, aurait poussé les cohortes urbaines dont il était vraisemblablement l'un des trois tribuns à se joindre à la révolte des prétoriens en 306. Toutefois, cette version ne fait pas l'unanimité au sein des spécialistes qui se sont penchés sur cette question. En effet, le titre de *ταξιάρχος* pourrait également désigner un tribun des prétoriens. Pour sa part, M. P. Speidel pense que Marcellianus et Marcellus étaient des *equites singulares augusti* qui auraient soutenu Maxence avant les prétoriens et les cohortes urbaines. Sans doute. Quoi qu'il en soit, en dehors de la brève anecdote de Zosime, on ne sait rien de plus de Marcellianus.

PLRE I, p. 543, n° 1 ; M.P. Speidel, "Maxentius and his Equites Singulares in the battle of the Milvian bridge", *Class. Antiq.*, 5, 1986, p. 257 ; F. Paschoud, *Histoire Nouvelle de Zosime*, Paris, 2000, note 14, pp. 207-208.

102 ter Marcellus

Zosime, *Histoire Nouvelle*, II, 9, 3.

...προσλαβὼν ὑπὲρ τῆς ἐγχειρήσεως Μαρκελλιανὸν καὶ Μάρκελλον ταξιάρχους καὶ Λουκιανόν, ὃς τοῦ χοιρείου κρέως ἦν χορηγὸς ὃ τὸ δημόσιον ἐπεδίδου τῷ Ῥωμαίων δήμῳ, καὶ προσέτι γε τοὺς περὶ τὴν αὐλήν στρατιώτας, οὓς πραιτωριανοὺς καλοῦσιν, εἰς τὸν βασιλείον θρόνον παρὰ τούτων ἀνεβιβάσθη, μεγάλας ἀμείβεσθαι δωρεαῖς τοὺς τοῦτο δόντας αὐτῷ κατεπαγγειλάμενος...

Seul Zosime (II, 9, 3) mentionne ce personnage qui, avec Lucianus et Marcellianus, aurait poussé les cohortes urbaines dont il était vraisemblablement l'un des trois tribuns à se joindre à la révolte des prétoriens en 306. Toutefois, cette version ne fait pas l'unanimité au sein des spécialistes qui se sont penchés sur cette question. En effet, le titre de *ταξιάρχος* pourrait également désigner un tribun des prétoriens. Pour sa part, M. P. Speidel pense que Marcellianus et Marcellus étaient des *equites singulares augusti* qui auraient soutenu Maxence avant les prétoriens et les cohortes urbaines. Sans doute. Quoi qu'il en soit, en dehors de la brève anecdote de Zosime, on ne sait rien de plus de Marcellus.

PLRE I, p. 550, n° 1 ; M.P. Speidel, "Maxentius and his Equites Singulares in the battle of the Milvian bridge", *Class. Antiq.*, 5, 1986, p. 257 ; F. Paschoud, *Histoire Nouvelle* de Zosime, note 14, pp. 207-208.

103. Lucius Marius Maximus Perpetuus Aurelianus

CIL VI, 1450 = *ILS* 2935, Rome

L(ucio) Mario L(uci) f(ilio) Quir(ina) | Maximo Perpetuo / Aureliano co(n)s(uli) | sacerdoti fetiali leg(ato) Augg(ustorum) pr(o) pr(aetore) | provinc(iae) Syriae Coelae leg(ato) Augg(ustorum) pr(o) pr(aetore) | provinc(iae) Germaniae inferioris item | provinc(iae) Belgicae duci exerciti Mysia|ci apud Byzantium et apud Lugudunum | leg(ato) leg(ionis) I Italic(ae) cur(atori) viae Latinae | item rei p(ublicae) Faventinorum allecto in|ter praetorios trib(uno) pleb(is) candidato | quaestori urbano trib(uno) laticl(avio) leg(ionis) | XXII Primig(eniae) item III Italic(ae) | IIII[vir(o)] viarum curandarum | M(arcus) Iulius Artemidorus |(centurio) | leg(ionis) III Cyrenaicae

Sans doute issu d'une famille africaine et fils d'un ancien chevalier romain (*CIL* XIII, 1810), L. Marius Maximus commence sa carrière sénatoriale sous Marc Aurèle et exerce deux tribunats de légion en Germanie et en Rhétie. Après avoir été *adlectus inter praetorios*, il fait deux curatelles avant d'obtenir le commandement de la *legio Ia Italica* en Mésie, alors gouvernée par P. Septimius Geta. Il joue un rôle de premier plan en tant que *dux exerciti* dans les guerres que mène Septime Sévère contre Pescennius Niger et Clodius Albinus. Il participe au siège de Byzance contre le premier et à la bataille de Lyon contre le second. Sa fidélité et les services rendus lui valent de poursuivre une belle carrière avec l'obtention d'un consulat suffect et le gouvernement des provinces de Belgique, de Germanie inférieure et de Coelé-Syrie. Il cumula bien d'autres honneurs sous les successeurs de Septime Sévère avec le proconsulat d'Afrique puis d'Asie, la préfecture de la Ville et un consulat ordinaire en 223.

*PIR*² M 308 ; *RE* XIV, 2, 1828, n° 48 ; A. Jardé, *Etudes critiques sur la vie et le règne de Sévère Alexandre*, Paris, 1925, pp. 55-57 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 1100, pp.219-220 ; « Mario Massimo », *RFIC*, 82, 1954, pp. 36-66 et 262-271 ; R. Syme, *Emperors and Biography. Studies in the Historia Augusta*, Oxford, 1971, pp. 135-143 ; B.E. Thomasson, *Laterculi praesidum*, Göteborg, 1984-1990, p. 44, n° 14, 234, n° 178, 315, n° 72 ; W. Eck, *Die Statthalter des germanischen Provinzen vom 1-3 Jahrhundert*, Köln-Bonn, 1985, pp. 193-195, n° 43 et 44 ; A. Birley, *Septimius Severus. The African emperor*, Londres, 1988, p. 121, 125 ; A. Daguët-Gagey, *Septime Sévère. Rome, l'Afrique et l'Orient*, Paris, 2000, p. 223 ; I. Mennen, *Power and Status in the Roman Empire*, Leiden-Boston, 2011, p. 197.

104. Menander

Code Théodosien, IV, 12, 3.

Imp. Constantinus A. Menandro

Rusticanos usibus propriis vel culturae ruris necessaria revehentes, vectigal exigi non sinimus : capitali poena proposita stationariis et urbanis militibus et Tertius Augustenis, quorum avaritia id tentari firmatur. Pro ceteris autem rebus, quas quaestus gratia comparant

vendituri, solitum oportet vectigal agnoscere. Dat. Kal. Aug. Crispo II et Costantino Coss. (321/322).

Code Théodosien, VIII, 5, 4.

Imp. Constantinus A. Menandro ... Dat. X Kal. Iul. Constantino A. VII et Constantio C. Coss. (326)

Ce personnage est connu par l'intermédiaire de cinq lois qui lui sont adressées sans que sa fonction soit précisée. Sans doute était-il vicaire ou *comes* d'Afrique. Il était sans doute en fonction en 321, plus vraisemblablement en 322 selon T.D. Barnes (*CTh.* XV, 1, 2). La dernière des cinq lois faisant référence à Menander est datée 8 juin 326 (*CTh.* VIII, 5, 4). Il faisait donc partie des hauts fonctionnaires qui permirent à Constantin de s'assurer de la fidélité des provinces d'Afrique du Nord lorsqu'il engagea son ultime combat contre Licinius. On ne sait pas ce qu'il advint par la suite.

PLRE I, p. 595, n° 2 ; T.D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 129 & 146.

105. C. Messius Quintus Traianus Decius

AE, 1985, 752, Montana/ Municipium Montanensum, Mésie inférieure, 234-235

Imp(eratori) Caes(ari) [[Marco Aur(elio)]] / [[Severo Alexandro]] Pio / Felici Invicto Aug(usto) / pontifici maximo / patri patriae / C(aius) Quintus Decius leg(atus) Aug(usti) / pr(o) pr(aetore) provinciarum / Moesiae itemque / Germani(a)e inferiorum / candidatus Aug(usti) / devotissimus / dicatissimusque / numini / maiestatique / eorum

CIL II, 3588 = *AE*, 1978, 440, Denia/Dianium, Espagne Citerieure, 238

C(aius) Iul(ius) Urbanus vet(eranus) / princ(eps) vexil(lationis) leg(ionis) VII / gem(inae) p(iae) f(elicis) [[M[a]xim[i]n(iana)e]] [m]iss(us) / cum suis a D[e]cio Val[er]ia/no co(n)s(ulari) L(ucius) A[l]ff[i]us Do/natus optio f(aciendum) c(uravit)

Jean d'Antioche, *fragment* 148

... Δέκιος [...] ἀπὸ ὑπάτων καὶ ἑπαρχος τῆς πόλεως...

Zonaras, *Annales*, XII, 19

Οὗτος δ' ὁ αὐτοκράτωρ Φίλιππος πρὸς Σκύθας ἀράμενος πόλεμον εἰς Ρώμην ἐπανῆλθεν. Ἐν δὲ Μυσοῖς Μαρίνος τις ταξιάρχης ὦν παρὰ τῶν στρατιωτῶν βασιλεύειν ἠρέθη. Καὶ διὰ τοῦτο ὁ Φίλιππος τεθορύβητο, καὶ τῇ συγκλήτῳ διελέχθη περὶ τῆς στάσεως. Τῶν ἄλλων δὲ σιωπῶντων ὁ Δέκιος μὴ δεῖν φροντίζειν εἶπεν αὐτῶν περὶ τοῦ Μαρίνου, ὡς παρ' αὐτῶν ἀναιρεθησομένου τῶν στρατιωτῶν, οἷα ἀναξίου τῆς βασιλείας τυγχάνοντος. Ὁ μετ' ὀλίγον κατὰ τὴν ἐκείνου γέγονε πρόρρησιν. Θαυμάσας οὖν ὁ Φίλιππος διὰ τοῦτο τὸν Δέκιον, ἀπελθεῖν προετρέπετο εἰς Μυσίαν καὶ κολάσαι τοὺς αἰτίους τῆς στάσεως.

C. Messius Quintus Valeri(a)nus Decius est originaire du vicus de Budalia situé sur le territoire de Sirmium (Aur. Vic., 29, 1 ; Eutr., IX, 4). Il y est né vers 190, dans une famille de l'aristocratie municipale de la colonie de Sirmium. On ne sait rien ou presque des débuts de sa carrière. Sans doute même commença-t-il son cursus par des fonctions équestres avant d'être *adlectus in amplissimum ordinem* vers 220/225. D'après X. Lorient (1998), l'inscription de Montana (*AE*, 1985, 752) où Dèce est qualifié de *candidatus Augusti* montre que le personnage a bénéficié de la faveur impériale pour sa préture et/ou sa questure. Il accède au consulat en 233 au plus tard puisque il est attesté comme gouverneur de Mésie Inférieure en 234 par l'inscription *CIL* III, 12159. Il est ensuite nommé en Germanie Inférieure l'année suivante. Mais il est sans doute absent de Colonia Agrippina pour prendre la tête des détachements de la *Ia Minervia* et de la *XXXa Ulpia Victrix* envoyés sur le Haut-Rhin pour les opérations engagées par Sévère Alexandre. Cette mission expliquerait l'interim exercé par Timésithée en Germanie Inférieure vraisemblablement à cette date. Après la proclamation de

Maximin dont il fut un solide partisan, Dèce est envoyé en Espagne Citérieure (*CIL* II, 3588 = *AE*, 1978, 440). La victoire du parti sénatorial auquel il s'opposa jusqu'à l'extrême limite, lui valut une période de disgrâce mais, selon Jean d'Antioche (frg. 148), il serait parvenu jusqu'à la préfecture de la ville. On voit réapparaître le personnage dix ans plus tard sous le règne de Philippe l'Arabe au moment où l'empereur s'inquiète de l'usurpation de Pacatianus (Zosime I, 21, 1 ; Zonaras XII, 19). Dèce, auréolé de « sa notoriété, de ses vertus et de son expérience des affaires », prédit avec perspicacité la fin prochaine de l'usurpateur et se voit bientôt confier un grand commandement sur les provinces de Pannonie et de Mésie. C'est dans sa province d'origine qu'il est proclamé par les troupes, sans doute avec des complicités à Rome selon C. Prickartz (Zosime, I, 21, 1).

*PIR*² M 520 ; *RE* XV, 1244, n° 9 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 1012, p. 205, n° 1662, p. 295-296 ; G. Alföldy, *Fasti hispanienses. Senatorische Reichsbeamte und Offiziere in der spanischen Provinzen des römischen Reiches von Augustus bis Diokletian*, Wiesbaden, 1969, p. 56-59 ; G. Alföldy, « Eine Inschrift auf dem Montgo bei Dianum an der spanischen Ostküste », *Epigraphica*, 40, 1978, pp. 82-90 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1990, p. 202-203 ; M. Peachin, *Roman titulature and chronology, A.D. 235-284* ; Amsterdam, 1990, p.32-34 ; S. Dusanic, « The end of the Philippi », *Chiron*, 6, 1976, pp. 427-439 ; X. Lorient, « Les premières années de la crise du IIIème siècle : De l'avènement de Maximin le Thrace (235) à la mort de Gordien III (244) », *ANRW*, II, 2, Berlin et New York, 1975, p. 698, note 323 ; « Chronologie du règne de Philippe l'Arabe (244-249 ap. J-C) », *ANRW*, II, 2, Berlin et New York, 1975, p. 794-795 ; K. Dietz, *Senatus contra principem. Untersuchungen zur senatorischen Opposition gegen Kaiser Maximinus Thrax*, München, 1980, p. 190, n° 59 ; B.E. Thomasson, *Laterculi praesidum*, Göteborg, 1984-1990, p. 107, n° 53, p. 117, n° 42, p. 129, n° 55, p. 142, n° 123, p. 145, n° 140 ; Ch. Prickartz, « La chute de Philippe l'Arabe. 244-249 », *Les Etudes Classiques*, 61.1, 1993, pp. 51-64 ; J. Fitz, *Die Verwaltung Pannoniens in der Römerzeit*, III, Budapest, 1995, pp. 995-997, n° 655 ; A. Birley, "Decius reconsidered", *Les empereurs illyriens*, éd. E. Frézouls et H. Jouffroy, Strasbourg, 1998, pp. 57-80 ; X. Lorient, « Un empereur illyrien élevé à la pourpre : Trajan Dèce », dans E. Frézouls et H. Jouffroy, *Les empereurs illyriens*, Strasbourg, 1998, pp. 43-55 ; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1065 ; 1130.

106. L. Mussius Aemilianus signo Aegippius

CIL XIV, 170 = *ILS* 1433, Ostie, Italie, Regio I

Aegippi / L(ucio) Mussio Aemiliano / Laurenti Lavinatium / IIII milit(iarum) v(iro) e(gregio) praef(ecto) vehicul(or)um / trium prov(inciarum) Gall(iae) Lugdunens(is) / Narbonens(is) et Aquitanic[ae] / ad HS LX proc(uratori) Alex(andreae) Pelusi P[ar(aetoni)] / ad HS C proc(uratori) portus utriusq(ue) ad [(HS) CC] / viro innocentissimo / codicarii navicularii et / quinq(ue) corp(or)um navigantes ob / insignem eius erga se / benivolentiam ac singularem abstinentiam // dedic(ata) XV Kal(endas) Iun(ias) / dd(ominis) nn(ostris) [[Philippis]] / Augg(ustis) c[o(n)]s(ulibus) / curant(ibus) Nun(dinas) Hermogen[e] / Au(gusti) n(ostri) l(iberto) / Paulino Coz[mo]

P. Oxyrhynchus IX, 1201, Oxyrhynchus, Egypte, 24 sept. 258

Mussio Aemiliano v(iro) p(erfectissimo) praef(ecto) Aeg(ypti) ab Aurelio Heudaemone. Rogo domine des mihi b(onorum) p(ossessionem) [Catilli]i Variiani patris mei ...

Μουσσίῳ Αἰμιλιανῶ τῷ λαμπροτάτῳ διέποντι τὴν ἡγεμονίαν παρὰ Αὐρηλίου Εὐδαίμονος...

Eusèbe de Césarée, *Histoire Ecclésiastique*, VII, 11, 6.

«Αἰμιλιανὸς διέπων τὴν ἡγεμονίαν αὐτοῖς εἶπεν· «τίς γὰρ ὑμᾶς κωλύει καὶ τοῦτον, εἴπερ ἐστὶν θεός, μετὰ τῶν κατὰ φύσιν θεῶν προσκυνεῖν; θεοὺς γὰρ σέβειν ἐκελεύσθητε, καὶ θεοὺς οὐς πάντες ἴσασιν».

Histoire Auguste, Vie des Trente Tyrans, XXII, 4

Qua re coactus Aemilianus sumpsit imperium, cum sciret sibi undecumque pereundum

H.-G. Pflaum pense que ce chevalier romain est sans doute un italien. L'inscription d'Ostie qui détaille une grande partie de sa carrière montre que le personnage connut une rapide ascension, fruit d'une très vraisemblable faveur impériale (*CIL XIV*, 170 = *ILS* 1433). Après quatre milices équestres, L. Mussius Aemilianus devient préfet des véhicules pour les trois Gaules (Lyonnaise, Aquitaine et Narbonnaise), avant d'être envoyé en Egypte pour prendre en charge la procuratèle des trois grands ports maritimes de cette province. Il revient en Italie pour exercer une charge analogue avec les deux ports situés à l'embouchure du Tibre, Ostie et Porto. Jusqu'à cette date, sa progression salariale, que les dédicants ont tenu à faire figurer sur l'inscription, a été fulgurante. En 257, il est préfet d'Egypte « par interim » avant d'être préfet d'Egypte un an plus tard (*P. Oxyr.*, IX, 1201 ; 2710 ; *P. Ryl*, II, 110). Eusèbe de Césarée dit qu'il persécuta les chrétiens, conformément aux directives de Valérien (*Hist. Eccl.*, VII, 11, 9). Après la défaite et la capture de l'empereur en 260, il rallie l'Egypte aux Macriens puis, confronté à la mort de ces derniers face aux troupes restées fidèles à Gallien, il ne trouve pas d'autre solution que la fuite en avant et usurpe le pouvoir impérial (*HA Gal.*, IV, 1-2 ; *Tyr. Trig.*, XXII, 4). Gallien dépêche alors Aurelius Theodotus pour reprendre le contrôle de l'Egypte. C'est chose faite en 261, date à laquelle Aemilianus est capturé et ramené à Rome avant d'être exécuté (*HA Tyr. Trig.*, XXII, 8 ; *Gal.*, IV, 2).

PIR² M 757 ; *RE XVI*, 1, 901 ; *KL P*, I, 89, n° 2 ; *PLRE* p. 23, n° 6 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino (193-285)*, Rome, 1952, p. 408, n° 22 ; H.-G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1960, p. 926, n° 349 ; T. D. Barnes, "Some persons in the Historia Augusta", *Phoenix*, 26, 1972, p. 146 ; G. Bastianini, « Lista dei prefetti d'Egitto dal 30^a al 299^p », *ZPE*, 17, 1975, p. 314 ; « Il prefetto d'Egitto (30 A.C. – 297 D.C.) », *ANRW*, II, 10, 1, Berlin & New-York, 1988, p. 514 ; H. Devijver, *Prosopographia militiarum equestrium quae fuerunt ab Augusto ad Gallienum*, Louvain, 1976, M 77, p. 587 ; J. Schwartz, « Préfecture d'Egypte et interim », *ZPE*, 20, 1976, p. 103 ; D. W. Rathbone, « The dates of the recognition in Egypt of the emperors from Caracalla to Diocletianus », *ZPE*, 62, 1986, p. 119 ; M. Peachin, *Roman titlature and chronologie, A.D. 235-284*, Amsterdam, 1990, p. 42 ; B. E. Thomasson, *Laterculi praesidium*, Göteborg, 3 vol., 1984 – 1990, p. 357, n° 112 ; A. Chastagnol, introduction à la *Vie des Trente Tyrans* dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994, p. 850-851 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 227-228 ; P.A. Legutko, « The revolt of Macrianus and Quietus and its effect on Alexandrian coinage, A.D. 260-263 », *Numismatic Chronicle*, 162, 2002, pp. 144-149 ; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1084 ; I. Mennen, *Power and Status in the roman Empire, A.D. 193-284*, Leiden-Boston, 2011, p. 226.

107. L. Naevius Quadratianus

CIL VIII, 10238, Kessour, Numidie

Imp(eratore) Caes(are) P(ublio) He|lvio Pertina|ce Aug(usto) p(atre) p(atriciae) trib(unicia) p(otestate) | co(n)s(ule) II L(ucio) Naevio | Quadratian/o leg(ato) Aug(usti) pr(o) / pr(aetore) a Lambaese | m(ilia) p(assuum) | LVIII

Sans doute originaire d'Afrique, la carrière de L. Naevius Quadratianus demeure une énigme. En 193, il est gouverneur de Numidie. Avec la *IIIa Augusta* dont il assure le commandement,

il se rallie précocement à la cause de Septime Sévère. On ne sait pas quel rôle précis il a pu jouer dans les semaines et les mois qui ont suivi sa décision. De même, les sources n'ont pas gardé de trace concernant ce personnage pour les années suivantes.

*PIR*² N 14 ; *RE* XVI, 2, 1564, n° 18 ; A. Cl. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines (Proconsulaire, Numidie, Maurétanies) sous la domination romaine, I, République et Haut Empire*, Paris, 1896, p. 403 ; B.E. Thomasson, *Die Statthalter der römischen Provinzen Nordafrikas von Augustus bis Diocletianus*, II, Lund, 1960, p. 195 ; *Laterculi praesidium*, Göteborg, 1984, p. 401, n° 54 ; A. Daguët-Gagey, *Septime Sévère. Rome, l'Afrique et l'Orient*, Paris, 2000, p. 218.

108. Lucius Novius Rufus

CIL II, 4125 = *RIT* 143, Tarraco, Espagne citérieure

Imp(eratore) Caes(are) P(ublio) Helvio | Pertinace princip(e) | senatus patre patriae | Q(uinto) Sosio Falcone C(aio) Iulio Eruci|o Claro co(n)s(ulibus) III Idus Febr(uarias) | sententiam quam tulit | L(ucius) Novius Rufus | leg(atus) Aug(usti) pr(o) | pr(aetore) v(ir) c(larissimus) inter compaganos ri|vi Larensis et Val(eriam) Faventinam | descriptam et propositam pr(idie) Non(as) | Novembr(es) in v(erba) i(nfra) s(cripta) Rufus leg(atus) c(um) c(onsilio) c(ollocutus) | decretum ex tiliā recitavit | congruens est intentio mea quam | [sum adi]tus proxime argumentis | [ab utraque] parte prolatis rei | [formam de qua] apud me actu(m) est de|[nuo probavit] inspectio itaq(ue) | [ii q]ui in priva[ta Val(eriae) Faven]|[tinae ingressit sunt e]a mox [relinquant]

La carrière de L. Novius Rufus nous échappe presque en totalité. Originaire d'Italie, désigné comme *clarissimus vir* (*CIL* II, 4125), il fut consul suffect en 186 (*CIL* VI, 2100) avant d'être nommé gouverneur d'Espagne Citérieure en 193. Il s'engagea avec la *VIIa Gemina* aux côtés de Septime Sévère dès 193 avant d'être bientôt remplacé à la tête de sa province. Il fut exécuté après la révolte de Clodius Albinus mais, pour Michel Christol (*AE*, 1983, 544), il n'est pas du tout certain que Novius Rufus ait été l'âme du parti de Clodius Albinus en Espagne.

*PIR*² N 189 ; *RE*, XVII, n° 20, p. 1220 ; *AE*, 1983, 544 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 382, p. 92 ; B.E. Thomasson, *Laterculi praesidium*, Göteborg, 1984, p. 17, n°31 ; A. Birley, *Septimius Severus. The African emperor*, Londres, 1988, p. 98 ; G. Alföldy, , "Herkunft und Laufbahn des Clodius Albinus in der Historia Augusta", *Bonner Historia Augusta Colloquium 1966-1967*, Bonn, 1968, pp. 19-38 ; "Septimius Severus und der Senat", *BJ*, 168, 1968, pp. 112-160 ; *Fasti hispanienses. Senatorische Reichsbeamte und Offiziere in der spanischen Provinzen des römischen Reiches von Augustus bis Diokletian*, Wiesbaden, 1969, p. 42.

109. Octavianus

Code Théodosien, I, 16, 1

Imp. Constantinus A. Fufino Octaviano Correctori Lucaniae et Brittiorum ... Dat. III Non. Aug. Treveris Constantino A. IV et Licinio IV Coss.

Code Théodosien, IX, 1, 1

Imp. Constantinus A. ad Octavianum Comitem Hispaniarum.

Quicumque clarissimae dignitatis virginem rapuerit, vel fines aliquos invaserit, vel in aliqua culpa seu crimine fuerit deprehensus, statim intra provinciam, in qua facinus perpetravit, publicis legibus subiugetur, neque super eius nomine ad scientiam nostram referatur, nec fori praescriptione utatur. Omnem enim honorem reatus excludit, cum criminalis causa et non civilis res vel pecuniaria moveatur. Dat. Pridie Non. Dec. Serdicae Acc. V. Non. Mart. Cordubae Gallicano et Basso Coss.

La carrière et le nom même de ce personnage restent sujets à de nombreux questionnements. Sans doute faut-il l'assimiler à Rufinus Octavianus qui fut *corrector Lucaniae et Bruttiorum* (*CTh.* VII, 22, 1 ; I, 16, 1 ; XVI, 2, 2) vers 313. A la fin de 316, alors que Constantin a engagé une première guerre contre Licinius, Octavianus est attesté comme *comes Hispaniarum* (*CTh.*, IX, 1, 1). Il a donc très vraisemblablement fait partie des hommes qui ont permis à l'empereur chrétien de s'assurer de la fidélité de cette région de l'empire ainsi que des troupes qui s'y trouvaient. On ne sait pas ce qu'est devenu Octavianus par la suite.
PLRE I, p. 637, n° 1 & n° 5; T. D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 145; 164

110. Septimius Odaenathus

CIS II, 3944 = *OGI* 643 = *IGR* III, 1035, Palmyre, Syrie, 251.

Σεπτίμιον Αίράνον Ὀδαινάθου τὸν λαμπρότατον συνκλητικὸν ἑξα[ρχον Παλμυ]ρηγῶν Αὐρήλιος Φλαβιανὸς [Αυ]ρ. Ηλιοδώρο[υ τοῦ Ρααίου] στρατιώτης λεγ[εῶνος Κυρηνα]ϊκῆς τὸν πάτρωνα τειμῆς καὶ εὐχαριστίας χάριν, ἔτους γξϛ'

Malalas, *Chronographie*, XII, 26.

Καὶ ὑπολαβόντης Ρωμαίους καταφθῦσαι, ἔφυγον ἐπὶ τὸ λίμιτον πάντες, διωκόμενοι ὑπὸ τῶν ὑγροίκων καὶ τοῦ ἱερέως Σαμψιγεράμου, ἐάσαντες τὰ τῆς πραΐδας πάντα, ὑφανεῖς ἐγένοντο. ὑπήντησε δὲ αὐτοῖς διὰ τοῦ λιμίτου, ἀντιποιοῦμενος Ρωμαίων, Ἐναθος, βασιλεὺς Σαρακηνῶν βαρβάρων, ὁ κρατῶν τὴν Ἀραβίαν χώραν, ὅστις εἰκεγυναῖκα Ζηνοβίαν ὀνόματι, Σαρακηνὴν βασίλισσαν.

CIS II, 3945 = *PAT* 291 = *IGR* III, 1031, Palmyre, Syrie, 258

Σεπ[τίμιον Ὀδαινάθου] τὸν λαμ[πρότατον ὑπατικ]ὸν συντέ[χνια τῶν χρυσοχ]όων καὶ ἀργυ[ροκότων τ]ὸν δεσπότην τειμῆς χάριν, ἔτους θξϛ' μηνεῖ Ξανδικῶ.

IGR III, 1032, Palmyre, Syrie

[Β]ασιλεῖ βασιλέων πρὸς [Ο]ρόντη[...βα]σιλείας τὴν κατὰ [Π]ε[ρ]σῶν νείκην ἀναδησαμένῳ Σεπ[τιμίῳ Ἡ]ρωδιανῶ, Ἰούλιος [Σεπ]τίμιος Ο[ὐ]ο[ρ]ώδης [καὶ Ἰούλιος Αὐρήλιος...ἐπίτροπος τῆς δε]σ(π)οίνης κεντηνάριος ἀμφότεροι στρα[τηγοὶ τῆς λαμ]προτάτης [κ]ολω[ν]είας.

Zonara, *Annales*, XII, 23

Ὁὐ μόνος δ' ὁ Κάλλιστος ἠρίστευσε τότε κατὰ Περσῶν, ἀλλὰ καὶ τις Παλμυρηγὸς ἀνὴρ κεκλημένος Ὠδέναθος συμμαχῶν Ρωμαίοις πολλοὺς διέφθειρε τῶν Περσῶν, ἀναστρέφουσιν αὐτοῖς κατὰ τὴν Εὐφρατησίαν ἐπιθέμενος χώραν ὃν Γαλιήνος τοῦ στρατηγήματος ἀμειβόμενος τῆς ἐώας προεχειρίσατο στρατηγόν.

CIS II, 3946 = *PAT* 292

Mlk mlk' wmtqnn' dy mdnh khl = *rex regum et corrector totius orientis*

Né entre 200 et 210, Odénath est membre de la famille princière de Palmyre, les Hairanides. Sous Septime Sévère, ou l'un de ses successeurs immédiats, son père acquit le droit de cité et la qualité de sénateur qu'il légua à son fils. La famille, peu connue au IIe siècle, dut vraisemblablement sa nouvelle notoriété à des services rendus contre Pescennius Niger. On connaît mal les débuts de la carrière d'Odénath, mais E. Will pense que le titre d'exarque que lui attribue l'inscription (*CIS* II, 3944 = *OGI* 643 = *IGR* III, 1035) traduit l'exercice d'un commandement militaire. S'appuyant sur cette inscription mais également sur des sources judaïques et syriennes tardives ainsi que sur un passage de J. Malalas (XII, 26), L. de Blois pense que le personnage joue un rôle militaire important au service de Rome depuis le début des années 250. En 258, date à laquelle Odénath a déjà obtenu un consulat suffect, plusieurs inscriptions le qualifient de clarissime consulaire (*Bull. Ép.* 1972, 569a; *CIS* II, 3945 = *PAT*

291 = *IGR* III, 1031). La plupart des spécialistes s'accorde pour penser qu'il s'agit là d'un titre honorifique plus que d'un hypothétique gouvernement de la Syrie. Au moment où Valérien engage les opérations contre Shapur en Mésopotamie, Odénath est, toujours selon L. de Blois, à la tête d'un corps d'armée opérant beaucoup plus au Sud près de l'Euphrate. Après la capture de l'empereur, plusieurs témoignages attestent de ses actions contre les Perses, entreprises conjointement avec celles du parti de Macrien qui a rompu avec Gallien (*HA Valer.*, IV, 2-4; G. Sync., 466; Zos., I, 39, 1; *IGR* III, 1032). Odénath n'a donc pas choisi immédiatement de rester fidèle à Gallien. En attendant une meilleure occasion éventuelle, comme tous les officiels de la région, il s'est rallié aux Macriens. De fait, Pierre le Patrice (*frg.* 10) nous apprend qu'il avait déjà été confronté à des choix un peu similaires après le désastre de Barbalissos. Enfin, on imagine mal Macrien partir pour la Thrace en laissant derrière lui un ennemi aussi redoutable que compétent militairement. Odénath avait donc donné suffisamment de garanties pour que Macrien et son fils aîné s'en aillent avec des contingents importants. En revanche, lorsque parvient la nouvelle de la victoire d'Aurélius et de la disparition de Macrien père et fils, Odénath, contrairement au préfet d'Égypte qui choisit la fuite en avant en usurpant le pouvoir impérial, décide de revenir dans la fidélité à Gallien, d'abord en éliminant Quietus et Ballista, ensuite en remportant de francs succès contre les Perses (*HA Gal.*, III, 1-4; *Tyr. Trig.* XIV, 1; XV, 4; Zon., XII, 24; An. Post Dionem *frg.* 8). Ce fut le bon choix. Gallien le nomme *dux Romanorum* dès 261 (Zon., XII, 23) et, même si le personnage s'arroge le titre de roi des rois qu'il transmet à son fils (*IGR* III, 1032), l'empereur le désigne bientôt comme *corrector totius orientis*, sans doute à la suite d'une deuxième campagne victorieuse contre les Perses en 266 ou 267 (*CIS* II, 3946 = *PAT* 292). Il disparaît en 267 dans des circonstances obscures (Zos. I, 39, 2; *HA Tyr. Trig.*, XV, 5; XVII, 2; G. Sync. 467; Malalas XII, 27...).

*PIR*² O 72; *PIR*² S 472; *RE* VII, 2, 1880; *Kl P* IV, 235, n° 2; *PLRE* p. 638; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino (193-285)*, Rome, 1952, p. 309, n° 1727; L. de Blois, "Odaenathus and the roman-persian war of 252-264 A.D.", *Talanta*, 6, 1975, pp. 7-23; M. Gawlikowski, "Les princes de Palmyre", *Syria*, 62, 1985, pp. 251-290; David F. Graf, « Zenobia and the Arabs », dans D.H. French et C.S. Lightfoot, *The Eastern Frontier of the Roman Empire*, Oxford, 1989, pp. 144-145; A. Chastagnol, introduction à la *Vie des Trente Tyrans* dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994, p. 847-848; E. Will, *Les Palmyréniens*, Paris, 1992, pp. 172-174; 179-182; D. Potter, "Palmyra and Rome. Odaenathus' Titulature and the Use of the imperium maius", *ZPE*, 113, 1996, pp. 271-285; P. Cosme, *L'état romain entre éclatement et continuité*, Paris, 1998, pp. 124-126; U. Hartmann, *Das palmyrenische Teilreich*, Stuttgart, 2001, p. 86 et sq.; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 351-352; I. Mennen, *Power and Status in the roman Empire, A.D. 193-284*, Leiden-Boston, 2011, pp. 224-226.

111. Marcus Opellius Macrinus

Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVIII, 11, 2-3

Κὰκ τούτου καὶ τῷ Πλαυτιανῷ διὰ φίλου τινὸς συνηγόρημα γνωρισθεὶς, τὰ μὲν πρῶτον τῶν ἐκείνου χρημάτων ἐπετρόπευσεν, ἔπειτα συναπολέσθαι οἱ κινδυνεύσας, καὶ παρὰ δόξαν ὑπὸ τοῦ Κίλωνος ἐξαιτησαμένου αὐτὸν σωθεὶς, πρὸς μὲν τοῦ Σεουήρου τοῖς ὀχήμασι τοῖς κατὰ τὴν Φλαμινίαν ὁδὸν διαθέουσιν ἐπετάχθη, πρὸς δὲ τοῦ Ἀντωνίνου ὀνόματά τινα ἐπιτροπείας ὀλιγοχρονίου λαβῶν ἔπαρχος ἀπεδείχθη, καὶ διώκησε τὰ τῆς ἡγεμονίας ταύτης ἄριστα καὶ δικαιοτάτα, ὅσα γε καὶ αὐτογνωμονήσας ἔπραξεν.

Histoire Auguste, Vie de Macrin, VII, 1.

Opilium Macrinum, libertatem publicam curaturum sperans, primum in patricos allegit, novum hominem et qui paulo ante procurator privatae fuisset. Eundem, cum scriba pontificis esset, quos die pontificis minores vocant, pontificem maximum appellavit Pii nomine decreto.
CIL XV, 7505a = ILS 461, Rome

M(arci) Opelli Macrini pr(aefecti) pr(aetorio) c(larissimi) v(iri)

Né en 164 ou 166, M. Opellius Macrinus, originaire d'une famille de Maurétanie, commença sa carrière comme avocat (Her., IV, 12, 1 ; *HA, Macrin*, IV, 3). Ses talents lui valurent d'être remarqué et favorisé par Plautianus qui l'intégra au sein de l'ordre équestre et le nomma *advocatus fisci* (Dion LXXVIII, 11, 2 ; *HA, Macrin*, IV, 4-6). Après la chute de Plautien, il est protégé par L. Fabius Cilo et devient *praefectus vehiculorum per Flaminiam* (Dion, LXVIII, 11, 2). Il exerce ensuite la fonction de *procurator rationis privatae* entre 208 et 212 (*HA, Diad.*, IV, 1 ; *Macrin*, VII, 1 ; Dion LXXVIII, 11, 3) avant de devenir préfet du prétoire à la mort de Papinien (*HA, Carac.*, VIII, 8 ; Dion LXXVIII, 11, 3 ; Her., IV, 12). Honoré des ornements consulaires (Dion, LXVIII, 13, 1 ; *CIL XV, 7505a = ILS 461*), il est toujours préfet du prétoire lorsque, à la suite d'un message envoyé par Ulpianus, il décide d'assassiner Caracalla avec la complicité d'officiers et de soldats.

*PIR*² O 108, *RE XVIII*, 1, 540, n° 2 ; H. Von Petrikovits, « Die Chronologie der Regierung Macrins », *Klio*, 31, 1938, pp. 103-107 ; R. Syme, *Emperors and biography*, Oxford, 1971, pp. 82-88 ; H. Halfmann, *Itinera principum. Geschichte und Typologie der Kaiserreisen im Römischen Reich*, Stuttgart, 1986, p. 230 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, pp. 169-170 ; H-G Pflaum, *Carrières procuratoriennes*, 1960, n° 248, pp. 667-672 ; A. Chastagnol, *Recherches sur l'Histoire Auguste*, Bonn, 1970, pp. 42-43 ; *Le Sénat romain à l'époque impériale. Recherches sur la composition de l'Assemblée et le statut de ses membres*, 1992, pp. 221-222 ; introduction à la *Vie de Macrin* dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994, col. Bouquins, pp. 443-449 ; D. Okon, *Imperatores severi et senatores*, Szczecin, 2013, pp. 59-76.

112. Ovinus Gallicanus

CIL X, 4785, Teanum Sidicinum, Campanie, Regio I

[F]lavio Valerio C[on]/stantio nobilissimo / Caesari / res p(ublica) Teanensium de/dicantibus Pompeio Faus/tino v(iro) c(larissimo) corr(ectori) Campaniae et / Ovinio Gallicano v(iro) c(larissimo) cur(atori) / numini maiestatique eorum / dicatissimis

CIL VI, 1155 = ILS 716, Rome, Italie

Flavio Valerio Crispo / nobilissimo Caes(ari) filio d(omini) n(ostri) / Constantini maximi / adque Invicti semper Aug(usti) / et nepoti divi Constanti / Ovinius Gallicanus v(ir) c(larissimus) / praef(ectus) urb(i) et iudex sacrarum / cognitionum devotus / n(umini) m(aiestati)q(ue) eius

Chronographus annis 354, Chronica Minora p. 67

Sabino et Rufino prid. Non. Aug. Ovinius Gallicanus praefectus Urbis

Ovinus Gallicanus est un sénateur dont le cursus n'est pas encore très bien assuré. Il est attesté comme curateur de la ville de Teanum Sidicinum entre 293 et 300 (*CIL X, 4785*). Selon A. Chastagnol, Gallicanus a du obtenir par la suite un consulat suffect à une date impossible à préciser. Lorsque Constantin s'engage dans un premier conflit armé contre Licinius, le personnage est préfet de la Ville (*CIL VI, 1155 = ILS 716*). L'année suivante, s'il s'agit du même homme, il se voit accordé un consulat ordinaire (Chron. 354, *Chron. Min.* p. 67). On perd sa trace par la suite.

PLRE, I, p. 383, n° 3 & n° 1 ; A. Chastagnol, *Les fastes de la préfecture de Rome au Bas-Empire*, Paris, 1962, pp. 68-70 ; J.F. Gilliam, « Caesonius Bassus, cos. ord. A.D. 317 »,

Historia, 1967, p. 252 ; T. D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 101.

113. L. Papius Pacatianus

AE, 1966, 169 = *ILSard.* I, 372 ; Carbonia, Sardaigne, 308/309.

M(ilia) p(assuum) X[I] / d(omino) n(ostro) Imp(eratori) L(ucio) Domitio Alexan(dro) P(io) F(elici) Inv(icto) Aug(usto) proc(urante) Papius Pa/catiano v(iro) p(erfectissimo) pr(a)es(ide) / prov(inciae) Sar(dinia)

Code Théodosien, XI, 7, 2.

Imp. Constantinus A. ad Pacatianum Vicarium Britanniarum. Unusquisque decurio pro ea portione conveniatur, in qua vel ipse vel colonus vel tributarius eius convenitur et collegit ; neque omnino pro alio decurione vel territorio conveniatur. Id enim prohibitum esse manifestum est et observandum deinceps, quo iuxta hanc nostram provisionem nullus pro alio patiatum iniuriam. Dat. XII Kal. Dec. Constantino A. et Licinio C. Coss. (319).

Le cursus de ce chevalier n'est que partiellement connu. Vraisemblablement nommé par Maxence, il succède à L. Cornelius Fortunatianus en tant que gouverneur de Sardaigne mais une inscription montre qu'il fait partie des hommes qui se sont ralliés très tôt à l'usurpation de Domitius Alexander (*AE*, 1966, 169 = *ILSard.* I, 372). Néanmoins, en dehors de cette fonction, on ne sait pas quel rôle il a pu jouer aux côtés de l'usurpateur africain. Quoi qu'il en soit, après la défaite de ce dernier et la mort de Maxence, on le retrouve au service de Constantin sous le règne duquel il devient vicaire de Bretagne vers 319 (*CTh* XI, 7, 2). T.D. Barnes pense qu'il est nommé préfet du prétoire vers 329 même si les sources ne permettent d'attester cette fonction qu'entre 332 et 337 (*CTh.*, III, 5, 4 ; *AE*, 1925, 72 = *ILT* 814). Signalons pour finir que la fin de sa carrière s'est accompagnée d'une intégration au sein de l'ordre sénatorial et qu'il obtient un consulat ordinaire en 332 avec Maecilius Hilarianus (*P. Oxyr.* XII, 1426).

PLRE I, p. 656, n° 2 ; T. D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 105 ; André Chastagnol, « Les préfets du prétoire de Constantin » *REA*, 70, 1968, pp. 332-337 = *L'Ital. Et L'Afr.*, p. 190-195 ; *L'Africa romana*, 3 (A. Mastino éd.), 1986, pp. pp ; 269-272 ; *Le Sénat romain à l'époque impériale. Recherches sur la composition de l'Assemblée et le statut de ses membres*, Paris, 1992, p. 237 & 427, note n° 14 ; P. Porena, *Le origini della prefettura del pretorio tardoantica*, Rome, 2003, pp. 448-451 ; 482-486 ; 547-549

114. C. Pescennius Niger

Histoire Auguste, Vie de Niger, I, 5.

Ordines diu duxit multisque ducatibus pervenit, ut exercitus Syriacos iussu Commodi regeret.

Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXII, 8, 1.

Ἐγένοντο δὲ καὶ πόλεμοί τινες αὐτῶ πρὸς τοὺς ὑπὲρ τὴν Δακίαν βαρβάρους, ἐν οἷς ὁ τε Ἀλβῖνος καὶ ὁ Νίγρος οἱ τῶ αυτοκράτορι Σεουήρῳ μετὰ ταῦτα ἀντιπολεμήσαντες εὐδοκίμησαν

Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 20, 6.

Aegyptum dux obtinens bellum moverat spe dominationis

Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, II, 8, 6

Ἦν δ' ὁ Νίγρος τῶν μὲν πρὸ πολλοῦ ὑπάτευσάντων, καθ' ὃν δὲ καιρὸν τὰ προειρημένα ἐν Ρώμῃ ἐπράττετο, Συρίας ἡγήετο πάσης.

C. Pescennius Niger serait un italien d'origine équestre (Dion LXXIV, 6, 1). Il aurait commencé une carrière militaire (*HA, Vie de Niger*, I, 5) dont le détail nous reste inconnu. Sans doute eut-il à exercer en tant que *dux* le commandement de détachements (*HA, Vie de*

Niger, IV, 2). Pour sa part, Dion Cassius (LXXII, 8, 1) affirme qu'il combattit avec Clodius Albinus en Dacie sous le règne de Commode, vraisemblablement en 183. Aurelius Victor (20, 6) et l'auteur de l'*Histoire Auguste* (*Vie de Niger*, VII, 7 ; XII, 6) lui accordent de hautes responsabilités en Egypte qu'il exerça avant ou après ses fonctions en Dacie. A une date inconnue, il bénéficia d'une *adlectio* parmi les sénateurs de rang prétorien et obtint un consulat suffect (Her., II, 7, 4). Il fut nommé gouverneur de Syrie en 191 (Dion LXXIV, 6, 1 ; Her., II, 7, 4) et il occupa ce poste jusqu'à ce qu'il se fit proclamer empereur en avril 193 à Antioche (Dion LXXIII, 14, 3 ; Her., II, 8, 6). Il disparut de la scène politique au printemps 194.

*PIR*¹ P 183 ; *PIR*² P 254 ; *RE* XIX, 1086, n° 2 ; G.A Harrer, « The chronology of the revolt of Pescennius Niger », *JRS*, 10, 1920, pp. 155-168 ; G.M. Bersanetti, « Su Pescennio Nigro : Nigro contro Pertinace ? », *Aegyptus*, 29, 1949, pp. 76-90 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n°403, p. 95 ; B.E. Thomasson, *Laterculi praesidium*, Göteborg, 1984, p. 314, n° 67 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1990, pp. 159-160 ; I. Piso, *Fasti provinciae Daciae*, Bonn, 1993, n° 27 ; A. Chastagnol dans son introduction à la *Vie de Pescennius Niger* dans *Histoire Auguste*, Paris, col. Bouquins, 1994, pp. 343-347 ; A. Daguet - Gagey, *Septime Sévère. Rome, l'Afrique et l'Orient*, Paris, 2000, p. 197.

115. Petronius Annianus

Panegyrique Latin IX (XII), 11, 4.

Stupere milites qui perducendos susceperant et custodiae curam abnuere prorsus nescire quid facerent ; ipsi etiam qui tibi in consilio erant, ipse etiam praefectus haerere, cum tu divino monitus instinctu de gladiis eorum gemina manibus aptari claustra iussisti, ut servarent deditos gladii sui quos non defendarant repugnantes.

CIL III, 13734 = *ILS* 8938 = *AE*, 2003, 64 ; Tropaeum Traiani, Mésie Inférieure, 314-316.

Romanae securitatis libertatisque vindicibus / dd(ominis) nn(ostris) Fl(avio) Val(erio) Constantino [[et Liciniano]] / [[Licinio]] Pii Felicibus aeternis Augg(ustis) / quorum virtute et providentia edomitis / ubique barbar{ar}um gentium populis / ad confirmandam limitis tutelam etiam / Trop(a)eensium civitas auspicato a fundamentis / feliciter opere constructa est / Petr(onius) Annianus v(ir) c(larissimus) et Iul(ius) Iulianus v(ir) em(inentissimus) praef(ecti) praet(orio) numini eorum semper dicatissimi

AE, 1938, 85 = *AE*, 2003, 1685 = *IK*, 0312 ; Ephèse, Asie, 317.

[d]oct[rina] aequita/te(?) iudic[io] rei pu/[b]l[i]cae rec[tor]i et] / [F]l(avio) Iul(io) [[Con]stantio] nob(ilissimo) / Caesari / Petron[ius Annianus] / v(ir) cl(arissimus) et Iu[lius Iulianus] / v(ir) em(inentissimus) praef[ecti] praet(orio) [[nu]]/[mini eius] sempe[r] dica]/tissi[mi]

Le début de la carrière de ce personnage reste inconnu et a fait l'objet d'hypothèses contradictoires. Vraisemblablement clarissime de naissance, Petronius Annianus est « le plus ancien membre connu de la fameuse et richissime gens romaine des Petronii Probi » écrit A. Chastagnol. Cette affirmation est cependant remise en cause par P. Porena qui pense que le personnage a tout aussi bien pu commencer sa carrière comme chevalier. Pour sa part, T.D. Barnes estime qu'il était déjà préfet du prétoire en 312 et qu'on peut l'assimiler au préfet anonyme qui était aux côtés de Constantin lors du siège d'Aquilée (*Pan. Lat.* XII (IX), 11, 4). Si nous suivons cette hypothèse, Petronius Annianus obtient un consulat ordinaire en 314 avec Rufius Volusianus et il est alors intégré au sein de l'ordre sénatorial tout en conservant sa fonction de préfet du prétoire, un cas de figure qui était entré dans les habitudes depuis les Sévères. De façon plus sûre, les sources permettent de dire qu'il est effectivement *vir clarissimus* et préfet du prétoire entre 314 et 317 (*CIL* III, 13734 = *ILS* 8938 = *AE*, 2003, 64 ; *AE*, 1938, 85 = *AE*, 2003, 1685 = *IK*, 0312). Il est le seul préfet pour tout l'Occident lorsque

Constantin s'engage dans un premier conflit contre Licinius mais on ne sait pas quel rôle exact le personnage a pu jouer au cours de ces événements. On perd la trace de Petronius Annianus par la suite. Sans doute n'est-il déjà plus préfet après 318.

PLRE I, p. 68, n° 2; J.-R. Palanque, « Les préfets du prétoire de Constantin », *Mélanges H. Grégoire 2. Annuaire de l'Institut de Philologie et d'Histoire Orientales et Slaves*, Bruxelles, 10, 1950, pp. 483-491 ; A. Chastagnol, "Les préfets du prétoire de Constantin", *Revue des Etudes Anciennes*, 70, 1968, pp. 321-352; T.D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 127; P. Porena, *Le origini della prefettura del pretorio tardoantica*, Rome, 2003, pp. 291-296.

116. C. Petronius Magnus

Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 1, 5

Μάγνος τις ὄνομα ἦν τῶν εὐπατριδῶν τε καὶ ὑπατευκότων

Histoire Auguste, Les deux Maximins, X, 6.

Tristior et immanior factus est (Maximinus) factione Magni cuiusdam consularis viri contra se parata.

CIL IX, 338 = *ILS* 6121, Apulie et Calabre, Regio II, Canusium

L(ucio) Mario Maximo II L(ucio) Roscio Aeliano co(n)s(ulibus) / M(arcus) Antonius Priscus L(ucius) Annius Secundus IIvir(i) quinquenn(ales) / nomina decurionum in aere incidenda curaverunt // Patroni cc(larissimi) vv(iri) // App(ius) Claudius Iulianus / T(itus) Lorenus Celsus / M(arcus) Aedinius Iulianus / L(ucius) Didius Marinus / L(ucius) Domitius Honoratus / M(arcus) Antonius Balbus / M(arcus) Stadius Longinus / L(ucius) Pontius Verus / C(aius) Betitius Pius / C(aius) Gavivius Maximus / C(aius) Furius Octavianus / L(ucius) Bruttius Praesens / C(aius) Bruttius Crispinus / [[C(aius) Petronius Magnus]] /etc...

Le Magnus désigné par les sources littéraires semble devoir être apparenté à C. Petronius Magnus, patricien, sénateur de rang consulaire sous Sévère Alexandre. Sa carrière nous échappe en grande partie. Une inscription (*CIL* IX, 338) nous apprend qu'il fut l'un des patrons de Canusium du temps où il était de rang prétorien. Il dut parvenir à ce stade du *cursus honorum* sous Septime Sévère ou sous Caracalla (*Dig.* XXIII, 4, 30). Il fait partie des officiers qui commandent les troupes réunies sur le Rhin à l'occasion des opérations menées contre les Germains à la fin du règne de Sévère Alexandre. Déçu par la prise du pouvoir de Maximin et fidèle à la mémoire du dernier des Sévères, il organise un soulèvement contre le nouvel empereur avec l'aide de nombreux complices, notamment dans l'armée. L'échec de son projet lui vaut d'être immédiatement exécuté avec bon nombre de ses complices (Her., VII, 1, 8 ; *HA, Max.*, X, 6).

*PIR*² M 100 ; *PIR*² P 286 ; *RE* XIX, 1, 1216, n° 43 ; A. Jardé, *Le règne de Sévère Alexandre*, Paris, 1925, p. 89 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n°1645, p. 292 ; X. Loriot, « Les premières années de la crise du IIIème siècle : De l'avènement de Maximin le Thrace (235) à la mort de Gordien III (244) », *ANRW*, II, 2, 1975, p. 672 ; K. Dietz, *Senatus contra principem*, München, 1980, p. 188, n° 56; A. Chastagnol, note 2 p. 660 dans sa traduction de *Histoire Auguste*, Paris, 1994; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 186.

117. Petronius Probianus

CIL VIII, 1277 = *ILS*, 6809, Vallis, Afrique Proconsulaire

Florente proconsu/latu Petroni Pro[bia]/ni v(iri) c(larissimi) procons(ule) us[i] / Iulius Tullius / Priscus v(ir) c(larissimus) / leg(atus) alma Kar(thagine) / curante Aemilio / Victore v(iro) e(gregio) / fla(mine) p(er)p(etuo) curatore / rei p(ublicae) conlocavit

D'origine italienne, Petronius Probianus est le chef de file de l'importante *gens* des Petronii au début du IVème siècle. En dépit d'une telle notoriété, on connaît très mal sa carrière. Selon

T.D. Barnes, il exerce la fonction de proconsul d'Afrique entre 315 et 317. C'est donc lui qui, avec d'autres personnages comme Eumelius ou Iallius Antiochus, permet à Constantin de s'assurer la fidélité de l'Afrique du Nord lorsque ce dernier s'engage dans un premier conflit contre Licinius en 316 (*CIL* VIII, 1277 = *ILS*, 6809). Une loi du *Code Théodosien* datée de 321 (*CTh.*, IX, 42, 1) peut laisser penser qu'il exerce ensuite la fonction de préfet de prétoire mais les spécialistes émettent beaucoup de réserves à ce sujet. De façon plus sûre, on sait qu'il obtient un consulat ordinaire avec Anicius Julianus en 322 (*CIL* VI, 1686 = *ILS* 6111). Enfin, il exerce les fonctions de préfet de la Ville entre 329 et 331 (Chron. 354, *CIL* V, 3344 = *ILS* 1266).

PLRE I, p. 733, n° 3 ; A. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, Paris, 1896, pp. 23-25 ; A. Chastagnol, *Les fastes de la préfecture de Rome au Bas-Empire*, Paris, 1962, pp. 82-84 ; T.D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, pp. 101 ; 129-130 ; P. Porena, *Le origini della prefettura del pretorio tardoantica*, Rome, 2003, p. 295 & 301.

118. Peucetius

Eusèbe de Césarée, *Histoire Ecclésiastique*, IX, 11, 4.

Εἶτα δὲ καὶ τῶν ἄλλων τῆς θεοσεβείας ἐχθρῶν πᾶσαι τιμαὶ περιηροῦντο, ἐκτείνοντο δὲ καὶ πάντες οἱ τὰ Μαξιμίνου φρονοῦντες, ὅσοι μάλιστα τῶν ἐν ἀρχικοῖς ἀξιώμασιν ὑπ' αὐτοῦ τετιμημένοι τῇ πρὸς αὐτὸν κολακείᾳ σοβαρῶς ἐνεπαροίνησαν τῷ καθ' ἡμᾶς λόγῳ. οἷος ἦν ὁ παρὰ τάντας αὐτῷ τιμιώτατος καὶ αἰδεσιμώτατος ἐταίρων τε γνησιώτατος Πευκέτιος, δις ὕπατος καὶ τρις ὕπατος καὶ τῶν καθόλου λόγων ἑπαρχος πρὸς αὐτοῦ καθεσταμένος ...

Le personnage est très mal connu et les informations fournies à son sujet par Eusèbe de Césarée sont étonnées, notamment les soi-disant consulats que les papyrus égyptiens ignorent. Aussi, les auteurs de la *PLRE* ainsi que T.D. Barnes pensent que Peucetius était plutôt un chevalier (*praefectus summarum rationum a. v. proc. Asiae*) dont la principale fonction était de rassembler des fonds pour financer la guerre de Maximin Daïa contre Licinius en 313. D'après Eusèbe de Césarée, Peucetius fut exécuté peu après la disparition de Maximin.

PLRE I, p. 692 ; T.D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 158

119. (Ti ?) Pollienus Auspex

ILS 8841 = *IGR*, III, 618 = *TAM*, II, 278, Xanthos, Lycie - Pamphylie

....ε |μιαωιατ | ... [Πολληνιά]ν Ὀ[ν]ωράταν ἐκγόνη[ν] | Φλ. Λατρωνιανῶ ὑπατικοῦ, | ποντίφικος, ἐπάρκου Ρώμης, | [καὶ] Αὔσπικος ὑπατικοῦ Βρι|ταννίας Μυσίας Δακίας Σσπα|νίας, ἐν χώρᾳ Σεβαστοῦ δικά|σαντος, προεκγόνην Αὔσπικος ὑπατικοῦ, ἀνθυπάτου | Ἀφρικῆς, ἐπαρχου ἀλειμέν|των Ἀππίας καὶ φλαμιν[ι]ας | τρις, κυνδεκεμουρίου, ἐν | χώρᾳ Σεβαστῶν διαγνόν|τος, ὑπατικοῦ Δαλματίας, | θυγατέρα Τιβ. Πο[λληνίου] Ἀ[ρ]μ[ενίου] περεγρίνου]....

La carrière du personnage n'est pas très bien connue car les spécialistes ne parviennent pas toujours à la différencier de celle de son père, Pollenius Auspex major (*PIR*² P 537). On ne sait pas si c'est lui ou son père qui fut frère arvale sous Commode (*CIL* VI, 2101). De même, A. Birley lui attribue le gouvernement de la province de Dalmatie, opinion que ne partagent pas les auteurs de la biographie du personnage au sein de la *PIR* ou de la *RE*. En revanche, tous les spécialistes s'accordent pour lui attribuer le gouvernement (ὕπατικός = *legatus Augusti pro praetore*) de l'Espagne Citérieure vers 186-189 et de la Dacie entre 190 et 192. Il

remplace P. Septimius Geta à la tête de la Mésie en 193 jusqu'à une date incertaine (195 ou 196). On le retrouve plus tard à la tête de la Bretagne vers 198-200.

*PIR*² P 537 – 538 ; *RE*, XXI, 2, 1408, n° 2 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n°412, p. 97 ; A. Degrassi, *I fasti consolari dell'Impero Romano dal 30 avanti Cristo al 613 dopo Cristo*, Roma, 1952, p. 54 ; G. Alföldy, *Fasti Hispanienses*, Wiesbaden, 1969, p. 53 ; B.E. Thomasson, *Laterculi praesidum*, Göteborg, 1984, Vol 1, 93, n°38 ; A. Birley, *The Fasti of roman Britain*, Oxford, 1981, p. 152-154 ; *Septimius Severus. The african emperor*, Londres, 1988, p. 109, note 5 p. 246 ; Ioan Piso, *Fasti provinciae Daciae*, Bonn, 1993, p. 186-192.

120. Quintus Aurelius Polus Terentianus

AE, 1965, 240, Mayence, Germanie sup.

Libero et Apollini pro salute | | | | | ...

Q(uintus) Aurel(ius) Polus Terentianus | *cum Q(uinto) Aur(elio) Polo* | *Syriaco filio* | *fetialis, leg(atus)* | *leg(ionis) XXII pr(imigeniae) p(iae) f(idelis)* | *item leg(ionis) II Aug(ustae)*.

CIL III, 1374 = *IDR*, III, 3, 45 = *AE*, 2004, 1208, Vitel/Micia, Dacie

Imp(erator) Caes(ar) L(ucius) Septimius Severus | *Pertinax Aug(ustus) co(n)s(ul) balne|as coh(ortis) II Fl(aviae) Commag(enorum) ve|tustate dilabsas resti|tuit sub Polo Terentia|no co(n)s(ulari) III Daci(ar)um) curante Sex(to) Boebio Scribonio Casto* | *praef(ecto) coh(ortis)*

Le début du cursus de ce personnage nous reste inconnu. Membre de la confrérie des fétiaux dès l'étape prétorienne de sa carrière, Terentianus a exercé deux légations de légion sous Commode, l'une en Germanie Inférieure et l'autre en Bretagne. Il a obtenu un consulat suffect avant d'être nommé gouverneur de Dacie, poste qu'il occupe en 193. Par la suite, il est devenu proconsul d'Asie.

AE, 1992, n° 1594a ; *PIR*¹ P 422 ; *PIR*² P 553 ; *RE* XXI, 1427, suppl. XIV p. 69, n° 192c ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n°415, p. 99 ; B.E. Thomasson, *Laterculi praesidum*, Göteborg, 1984, p. 155-156, n° 44 ; A. Birley, "The Coups d'Etat of the year 193", *BJ* CLXIX, 1969, pp. 267-268 ; A. Birley, *Septimius Severus. The african emperor*, Londres, 1988, p. 109 ; Ioan Piso, *Fasti provinciae Daciae*, Bonn, 1993, p. 145-150 ; A. Daguet - Gagey, *Septime Sévère. Rome, l'Afrique et l'Orient*, Paris, 2000, p. 198.

121. Proculus

Histoire Auguste, Quadrigae Tyrannorum, XIII, 1.

Hic (Proculus) tamen cum etiam post honores militares [cum] se improbe libidonise, tamen fortiter gereret ...

Eutrope, *Breviarium*, IX, 17, 1.

Proculum et Bonosum Agrippinae, certaminibus oppressit.

Sans doute issu d'une famille de notables des Alpes maritimes (*HA Quadr. Tyr.*, XII, 1), la carrière de ce personnage demeure inconnue ainsi que sa fonction au moment où il usurpe le pouvoir impérial à Cologne avec Bonosus (*Eutr.* IX, 17, 1 ; *Epit.*, 37, 2 ; *HA Prob.* XVIII, 5). L'auteur de l'*Histoire Auguste* lui accorde une carrière militaire (*HA Quadr. Tyr.* XII, 5 ; XIII, 1) et de réelles compétences dans le métier des armes, ce qui lui aurait valu l'estime de ceux qui le proclamèrent empereur (*HA Quadr. Tyr.* XIII, 3). Dans le contexte du IIIe siècle, ces détails sont vraisemblables mais ils sont invérifiables et, qui plus est, mentionnés dans un récit fantaisiste. Son usurpation ainsi que celle de son comparse fut rapidement éliminée par Probus (*HA Prob.* XVIII, 5 ; *Quadr. Tyr.* XIII, 4 ; *Eutr.* IX, 17, 1).

*PIR*² P 995 ; *RE* XXIII, 1, 75, n° 8a ; *KIP*, IV, p. 1150, n° 2 ; *PLRE* p. 745, n° 1 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 24, p. 409 ; G. Vitucci, *L'imperatore Probo*, Rome, 1952, p. 66-73 ; T. D. Barnes, "Some persons in the Historia

Augusta”, *Phoenix*, 26, 1972, p. 168; A. Chastagnol, introduction au *Quadriges des Tyrans* dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994, p. 1109-1110; M. Peachin, *Roman titulature and chronologie, A.D. 235-284*, Amsterdam, 1990, p. 48; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 256; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhard, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 411.

122. Titius (?) Quartinus

Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 1, 9

Περιτυχόντες τῶν ἀπὸ ὑπατείας καὶ φίλον Ἀλεξάνδρου τινί (Κουαρτίνος δὲ ἦν ὄνομα, ὃν Μαξιμῖνος ἐκπέμφας ἦν τοῦ στρατοῦ) ἀρπάσαντες ἄκοντα καὶ οὐδὲν προειδόντα στρατηγὸν ἑαυτῶν κατέστησαν, πορφύρα τε καὶ τυρὶ προπομπεύοντι, ὀλεθρίοις τιμαῖς, ἐκόσμησαν, ἐπὶ τε τὴν ἀρχὴν ἦγον οὐ τι βουλόμενον.

Histoire Auguste, Vie des Trente Tyrans, XXXII, 1

Titus, tribunum Maurorum, qui a Maximino inter privatos relictus fuerat

Les sources apportent peu de renseignements sur ce personnage. De plus, les informations sont contradictoires. Hérodien parle d'un consulaire, ami d'Alexandre Sévère, alors que l'auteur de l'*Histoire Auguste* dit qu'il était tribun des Maures. A. Jardé pensait qu'il avait sans doute été le légat de la *Legio Ia Minervia* (CIL XIII, 8728, 8811) stationnée en Germanie Inférieure et qu'il était vraisemblablement un gouverneur de province à la date où Maximin accéda au pouvoir. Sa disparition rapide de la scène politique est aussi sujette à caution. Il aurait été assassiné par ses soldats ou par Macedo, un de ses amis, principal instigateur de la révolte des archers osrhoéniens.

PIR T 211 ; PIR² Q 9 ; RE VI, A, 1578, n° 3 ; RE XIV, 836, n° 1 ; A. Jardé, Le règne de Sévère Alexandre, Paris, 1925, p. 89 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n°1144, p. 226 ; X. Lorient, « Les premières années de la crise du IIIème siècle : De l'avènement de Maximin le Thrace (235) à la mort de Gordien III (244) », *ANRW*, II, 2, 1975, p. 672 ; K. Dietz, *Senatus contra principem*, München, 1980, p. 209, n° 73; E. Birley, "Some names in the *Historia Augusta*", *Bonner HAC, 1979/1981*, 1983, pp. 87-88; A. Chastagnol, introduction à la *Vie de Titus* dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994, p. 858, D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, pp. 186-187.

123. P. C(assius) Regalianus

Histoire Auguste, Vie des Trente Tyrans, X, 14.

Nec a Gallieno quidem vir iste promotus est, sed a patre eius Valeriano...

Histoire Auguste, Vie des Trente Tyrans, X, 1.

Regilianus denique in Illyrico ducatum gerens imperator est factus auctoribus imperii Moesis...

Polemios Silvius, *Laterculus*, 45

Sub quo Ingenius Sirmii et Regalianus ibidem ... tyranni fuerunt.

Sans doute natif de Dacie (*HA Tyr. Trig.*, X, 8), le personnage est un sénateur dont l'épouse, originaire de Lycie, appartenait à une famille sénatoriale bien connue. On ne connaît rien du cursus de Regalianus dont la carrière semble avoir été favorisée par Valérien si l'on accorde quelque crédit aux propos de l'auteur de l'*Histoire Auguste* à ce sujet (*HA, Tyr. Trig.*, X, 14-15). La nature exacte de son poste en 260 ainsi que l'extension géographique de ses prérogatives ont donné lieu à de nombreux débats. Fut-il *dux Illyricum* (*HA, Tyr. Trig.*, X, 1, 14-15) ou tout simplement légat de Pannonie Supérieure d'où provient l'essentiel de son monnayage ? Il est acclamé par les troupes de Mésie (*Epit.*, 32, 3 ; *HA Tyr. Trig.*, X, 1 ; Pol. Silv. 45) après l'annonce de la capture de Valérien en 260 et sans doute son pouvoir s'est-il étendu à la Pannonie Inférieure ainsi qu'à la Mésie Supérieure. Il disparaît peu de temps après

de la scène politique. Pour sa part, J. Fitz pense qu'il fut parmi les victimes d'une nouvelle invasion barbare sur la Pannonie.

*PIR*² R 36 ; *RE* I, A, 1, 462 ; *Kl P*, IV, 1364; *PLRE*, I, p. 762 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 1712, p. 307; J. Fitz, « Legati augusti propraetore Pannoniae Inferioris », *Acta Antiqua Academiae Scientiarum Hungaricae*, 1963, XI, p. 302 ; *Ingenuus et Régalien*, Bruxelles-Berchem, 1966, pp. 43-63 ; A. Dobo, *Die Verwaltung des Römischen Provinz Pannonien von Augustus bis Diocletianus*, Budapest-Amsterdam, 1968, p. 99, n° 73 ; R. Göbl, *Regalian und Dryantilla*, Vienne, 1970; T. D. Barnes, "Some persons in the Historia Augusta", *Phoenix*, 26, 1972, p. 170; M. Christol, *Essai sur l'évolution des carrières sénatoriales dans la 2^e moitié du III^e siècle ap. J.-C.*, Paris, 1986, pp. 147-148; M. Peachin, *Roman titulature and chronologie, A.D. 235-284*, Amsterdam, 1990, p. 40; B. E. Thomasson, *Laterculi praesidum*, Göteborg, 1984-1990, p. 108, n°56 ; p. 118, n°47 ; p. 130, n° 58 ; p. 146, n° 145 ; A. Chastagnol, introduction aux *Vies des Trente Tyrans* dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994, p. 845 ; D.Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 223, 224 ; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1148; 1163; I. Mennen, *Power and Status in the Roman Empire, A. D. 193-284*, Leiden-Boston, 2011, p. 218.

124. M. Rossius Vitulus

AE, 1911, 7 = *ILS* 9015 ; *AE*, 1914, 248, Bulla Regia, Numidie.

M(arco) Rossio M(arci) fil(io) Pupin(i)a Vitulo e(gregio) v(iro), proc(uratori) Aug(ustorum trium) IIII p(ublicorum) pr[ov(inciae) Afr(icae), pr]oc(uratori) Aug(ustorum trium) tract(us) Kart(hagensis), proc(uratori) XX her(editarium) ad centena, proc(uratori) ann(onae) ob expeditio(nem) felis(simam) Gall(icam), proc(uratori) XX her(editatum) trans P(adum) Ligur[iae et Aem]iliae et Venetiae, proc(uratori) arc(ae) exp(editionalis), praef(ecto) coh(ortis) II Hisp(anorum), trib(un) leg(ionis) XXX Ulpiae, trib(un) leg(ionis) II Adiut(ricis), praepos(ito) gentis Onsorum donis militarib[us donato] ob expeditionem felicissimam Quador(um) et Marcomann(or)um, praef(ecto) alae praet(oriae) c(ivium) R(omanorum), praep(osito) ann(onae) exp(editionis) felicis(simae) urbicae, decurioni, fl(amini) p(er)[petuo] et]eia et Rossis Iusto Procliano et Vitulo Iuliano fili(i)s eius decuriones universi col(oniae) Bul(lensium) Reg(iorum) patrono et alumnis ob benefici[a quae in] universos municipes suos adsidue confer(t) de suo posuerunt.

CIL VIII, 14454, Afrique proconsulaire, Henchir Sidi Soltan.

Marti Conservat(ori) | pro salute Imp(eratorum) Severi | et Antonini [[[et G[etae] Cae]s(aris)]] | princip(is) iuvent(utis) et Iuliae | Domnae Aug(ustae) matr(is) cast(rorum) | M(arcus) Rossius Vitulus proc(urator) | ducen(arius) IIII publ(icanus) prov(inciae) Afr(icae)

Après des milices équestres qui l'ont amené, pour les deux dernières, en Germanie inférieure et en Pannonie inférieure, M. Rossius Vitulus est nommé *praefectus gentis Onsorum* à la tête de contingents auxiliaires situés sur le Danube. C'est vraisemblablement dans cette fonction qu'il a été décoré lors de l'expédition contre les Quades et les Marcomans menée en 180. Il accède ensuite à la préfecture d'une aile de cavalerie vraisemblablement cantonnée en Pannonie, pense H-G Pflaum. Fort de toute une longue expérience militaire accumulée sous les règnes de Marc-Aurèle et Commode, il devient le *praepositus annonae expeditionis urbicae* de Septime Sévère, avant d'être le responsable de la caisse de guerre dans la campagne militaire engagée contre Pescennius Niger. Il retrouve un poste qui lui est familier en devenant *procurator annonae ob expeditionem Gallicam* dans le cadre de la guerre contre Clodius Albinus. Il poursuit et finit sa carrière dans l'ordre équestre en exerçant de hautes responsabilités à la tête du fisc impérial en Afrique.

*PIR*² R 102 ; *RE I A*, 1, 1147, n°2 ; *AE*, 1911, 7 ; *IL Afr.*, 455 = *IL Bardo*, 250 ; H-G Pflaum, *Carrières procuratoriennes*, 1960, n° 224 ; A. Birley, *Septimius Severus. The African emperor*, Londres, 1988, p. 98, 108, 122.

125. [...] Rutilius Pudens Crispinus

AE 1929, 158 = *CIL VI*, 41229, Rome

[... Ruti]lio Pud[enti] Cris[pin]o [c(larissimo) v(iro)] / [leg(ato) A]jug(usti) pr(o) pr(aetore) ad [cen]sus accepta[n]d[os] / prov(inciae) Lugdunens[is et p]rov(inciae) [H]isp(aniae) [B]a[e]ticae / curatori Teanens[ium In]teramnatiu[m] / Venafranor[um Aqu]inatium / leg(ato) Aug(usti) pr(o) pr(aetore) prov(inciae) [Hispaniae] citerioris / et Callaecia[e electo] du[ci] ex s(enatus) c(onsulto) / bello Aquil[ei]en[si] co(n)s(uli) proco(n)s(uli) / prov(inciae) Achaiae [leg(ato)] Aug(usti) pr(o) pr(aetore) [pr]ov(inciae) / Syriae Phoenic[es] leg(ato) Aug(usti) pr(o) pr(aetore) [prov(inciae)] / Thraciae leg(ato) Au[g(usti) pr(o) p]r(aetore) prov(inciae) Lusitaniae / leg(ato) leg(ionis) XV Apollina[ris s]odali Marcian[o] / Antoniniano [Comm]odian[o Helviano] / Severiano Ant[onini]ano iuridico / Aemiliae Etr[ur]iae Li[gur]iae / curatori viarum [Clodiae] Cassiae C[imin]iae / curatori Fanestr[ium et P]isaur[ensium] / praetori aed(ili) [pleb(is) Ce]riali q[uaestori] / urbano IIIIvir(o) [v(iarum) c(urandarum) p]r(aefecto) urb(i) feriarum / Latinarum p[raef]ecto) coh(ortis) I Lusitanor(um) / eq(uitatae) q(uingenariae)

Le début du cursus de ce personnage montre qu'il est un ancien chevalier. Il entra au Sénat probablement vers 200 et poursuivit une carrière essentiellement civile sous le règne de Sévère Alexandre jusqu'à ce qu'il devienne vers 223-225 légat de la *XVa Apollinaris* cantonnée en Cappadoce. Cette fonction de rang prétorien fut suivie des gouvernements de Lusitanie et de Thrace entre 225 et 229 d'après K. Dietz. Lors de la guerre persique du dernier des Sévères, il retrouva un commandement militaire puisqu'il est légat de Syrie – Phénicie (*OGI* 640 = *IGR III*, 1033). C'est vraisemblablement peu de temps après son proconsulat d'Achaïe qu'il obtint le consulat suffect entre 234 et 238. Lorsqu'éclate la révolte d'Afrique, en 238, il est à Rome et de nombreux historiens admettent qu'il fut l'un des *vigintiviri* désignés par le Sénat, même si aucune source ne vient étayer cette hypothèse. Dans le conflit qui s'engage contre Maximin le Thrace, il est chargé, avec Tullius Ménophilus, de défendre l'Italie, notamment à Aquilée (*Her.*, VIII, 2, 5; *HA, Maxim.*, XXI, 6 ; *Max. et Balb.*, XII, 2). Il s'acquitte de sa mission avec succès et sitôt la victoire du parti sénatorial acquise, il est envoyé en Espagne, une région qu'il connaît déjà. C'est un poste difficile et important dans la mesure où le gouverneur Dèce resta jusqu'au bout fidèle à Maximin. Crispinus resta en Espagne Citérieure probablement jusqu'en 241.

*PIR*² R 257; *RE I A*, 1, 1268, n° 32; *RE Suppl. XIV*, 590, n° 32; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n°1147, p. 227 ; P. W. Townsend, "The revolution of AD 238: The leaders and their Aims", *YCSt*, 14, 1955, pp. 89-90; X. Lorient, « Les premières années de la crise du IIIème siècle : De l'avènement de Maximin le Thrace (235) à la mort de Gordien III (244) », *ANRW*, II, 2, Berlin et New York, 1975, p. 709 ; K. Dietz, *Senatus contra principem. Untersuchungen zur senatorischen Opposition gegen Kaiser Maximinus Thrax*, München, 1980, p. 210, n° 75; B. E. Thomasson, *Laterculi praesidium*, Göteborg, 1984, p. 29, n° 18; p. 172, n° 51; p. 319, n° 106; P.M.M. Leunissen, *Konsul und Konsulare in der Zeit von Commodus bis Severus Alexander (180-235 n. Ch.)*, Amsterdam, 1989, p. 200 et 390; K-P. Johné, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1078; 1128.

125 bis Sabinus

Eusèbe de Césarée, *Histoire Ecclésiastique*, IX, 1, 2

ὁ γοῦν παρ'αὐτοῖς τῶ τῶν ἐξοχωτάτων ἐπάρχων ἀξιώματι τετιμημένος Σαβίνος πρὸς κατ'ἔθνος ἡγουμένους τὴν βασιλέως ἐμφαίνει γνώμην δια Ρωμαϊκῆς ἐπιστολῆς .

La carrière de ce chevalier est très mal connue. Il est le seul préfet du prétoire attesté de Maximin Daïa (Eusèbe, *Hist. Eccl.* IX, 1, 2 ; 9a, 1). On ne sait pas quel rôle exact il a pu jouer lors des révoltes de 310 et de 313 ni ce qu'il advint après la victoire de Licinius. Toutefois, si l'on en croit les propos d'Eusèbe (*Hist. Eccl.* IX, 11, 3), Sabinus fut très probablement exécuté après la défaite de Maximin Daïa..

PLRE, I, p. 791, n° 3; T.D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 126, 137.

126. Sabinianus

P. Oxyr. I, 60

Ἑρμείας στρατηγὸς Ὀξυρυγχίτου τῇ κρατίστη βουλῇ δια τοῦ ἐνάρχου πρυτάνεως Εὐτροπίου τοῖς φελτάτοις χαίρειν. ἀκολουθῶς τοῖς κελευσθῖσι ὑπὸ τῆς ἀρετῆς τοῦ κυρίου μου διασημοτάτου ἡγεμόνος Σαβινιανοῦ,...

On ne sait rien ou presque de la carrière de ce chevalier. Il est gouverneur de l'Égypte Herculia au moment où Licinius entre en guerre contre Constantin en 324 et semble s'être rallié à la cause de l'Auguste oriental (*P. Oxyr.* I, 60). On ne sait pas ce qu'il advint par la suite.

PLRE I, p. 789, n° 2; T.D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 151

127. Septimia Zenobia

Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 39, 2

ἐπεὶ δὲ διατρίβων κατὰ τὴν Ἑμισαν καὶ τινα γενέθλιον ἄγων ἑορτὴν ἐξ ἐπιβουλῆς ἀνηρέθη, τῶν ἐκεῖσε πραγμάτων ἀντιλαμβάνεται Ζηνοβία, συνοικοῦσα μὲν Ὀδαινάθῳ φρονήματι δὲ ἀνδρείῳ χρωμένη καὶ διὰ τῶν ἐκείνω συνόντων τὴν ἴσιν εἰσφέρουσα τοῖς πράγμασιν ἐπιμέλειαν.

Georges Le Syncelle, *Chronographia*, Mosshammer éd. p. 470

Τότε Ζηνοβία κατὰ Ρωμαίων ἐπαίρεται, δύναμιν ἀθροίσψα πλείστην, καὶ Αἰγύπτου κρατεῖ, Πρόβῳ ἀνελοῦσα τὸν ἐκεῖ ταύτε στρατηγοῦντα Ρωμαίων.

OGI 647 = *IGR* III, 1027 = 1068, Palmyre, Syrie

[Αυτοκράτορι Καίσαρι | Μ. Αὐρ. Κλαυδίῳ | ἀρχιερεῖ μεγίστῳ [ύ]π[άτῳ] | ἀνθυπάτῳ πατρὶ πατρίδος] | ἀνεικῆτῳ Σεβαστῳ | καὶ Σεπτιμίᾳ Ζηνοβίᾳ | Σεβαστῇ μητρὶ τοῦ [δεσπό] | του ἀνττήτου ἡμῶν Αὐτο] | κράτορος Οὐαβαλλά[θου] | Ἀθηνοδώρου

Histoire Auguste, Vie d'Aurélien, XXVIII, 3.

Victa igitur Zenobia cum fugeret camellis, quos dromedas vocitant, atque ad Persas iter tenderet, equitibus missis est capta atque in Aureliani potestatem deducta.

Fille d'un certain Antiochos (*CISem* 2, 3971 = *PAT* 317), dont on ne sait rien si ce n'est qu'il descend d'un certain Zabbai, Zénobie appartenait sans doute à une famille palmyrénienne « installée au loin dans des pays divers, en l'occurrence en Égypte », écrit E. Will. Sans doute ces hypothèses nous permettent-elles de comprendre l'absence de données proprement palmyrénienne la concernant, sa maîtrise de la langue égyptienne et les soutiens qu'elle

trouva dans la vallée du Nil lorsqu'elle voulut s'emparer de l'Égypte. Mariée à Odénath, elle en eut trois fils, Vahballath, Herennianus et Timolaus (*HA Gal.*, XIII, 2 ; *Tyr. Trig.* XXX, 2 ; *Aurel.* XXXVIII, 1...). Après l'assassinat de son époux, elle exerce ses fonctions au nom de son fils Vaballath (*HA Aurel.* XXXVIII, 1 ; *Zos.*, I, 39, 2). Femme cultivée, la reine de Palmyre forgea progressivement son projet politique d'autonomie par rapport à Rome, projet dont le facteur d'unité et le facteur mobilisateur semble avoir été l'hellénisme. Zénobie profita des troubles internes à l'Égypte à la fin de 269 pour mettre la main progressivement sur cette province dont elle finit par s'emparer par la force (*Zos.*, I, 44, 1-2 ; *HA Claude*, XI, 1 ; G. Sync., Mossh 470) Alors qu'Aurélien doit faire face à de nombreuses difficultés dans les Balkans et en Italie, la reine rompt avec Rome au cours de l'année 271 (*OGI* 647 = *IGR* III, 1027 = 1068) A cette date, Zénobie fait de son fils Vahballath un *Imperator Caesar* représenté avec une couronne radiée et le *paludamentum* sur son monnayage. Mais le nouveau royaume de la reine s'effrite rapidement sous les coups répétés de la contre-offensive d'Aurélien et de la défection rapide de certains ralliements fragiles comme celui des cités d'Asie Mineure ou certaines unités de l'armée. Ainsi, Zénobie perd l'Égypte dès 271 avant d'être vaincue et capturée en 272 (*Zos.* I, 50, 2 ; 55, 1-3 ; G. Sync. Mossh. 470 ; *HA Aurel.* XXVIII, 3 ; Zon. XII, 27).

*PIR*² S 504; *RE* X, A, 1, n° 2; *Kl P*, V, 1491, n° 2; *PLRE*, I, p. 990; T. D. Barnes, "Some persons in the *Historia Augusta*", *Phoenix*, 26, 1972, pp. 140 – 182; T. Bauzou, « Deux milliaires inédits de Vahballath en Jordanie du Nord », dans P. Freeman et D. Kennedy, *The Defense of the Roman and Byzantine East*, *BAR*, 297, Oxford, 1986, pp. 1-8 ; D. F. Graf, « Zenobia and the Arabs » dans D.H. French et C.S. Lightfoot, *The Eastern Frontier of the Roman Empire*, Oxford, 1989, pp. 143-167; E. Will, *Les Palmyréniens*, Paris, 1992, pp. 198-204 ; A. Chastagnol, introduction à la *Vie des Trente Tyrans* dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994, p. 856-857; E. Equini Schneider, *Septimia Zenobia Sebaste*, Rome, 1993; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 241-242.

128. Scironius Pasicrates

CIL VIII, 7004 = *ILS*, 674 = *ILAlg*, II, 580, Constantine/Cirta, Numidie.

Restituto[ri] / publicae libe[r]/tatis ac propa/gatori totius / generis human[i] / nominisque / Romani d(omino) n(ostro) L(ucio) Do/mitio Alexan/dro P(io) F(elici) Inv(icto) Aug(usto) / Scironius Pa/sicrates v(ir) p(erfectissimus) / [p(raeses) p(rovinciarum) Numi]diar(um) // [[Valer[ius Antoni]]]/nus v(ir) p(erfectissimus) [p(raeses) p(rovinciarum) Numi]/diar[um et Mau]/ret[aniarum]

Seule une inscription très mutilée atteste l'existence de ce chevalier romain qui s'est rallié à la révolte de L. Domitius Alexander en Afrique en 308. Sa fonction exacte n'est pas déterminée avec certitude. Les auteurs de la *PLRE* voient en lui un *a rationalis Numidiarum* plus qu'un gouverneur qui serait C. Valerius Antoninus attesté dans cette fonction depuis 305/306. Après la reconquête de l'Afrique par les troupes de Maxence, on perd la trace de Scironius Pasicrates. Il fut vraisemblablement victime de la répression qui s'abattit sur les mutins après leur défaite.

PLRE I, p. 668.

129. (L.?) Septimius Bassianus Caracalla

CIL XIII, 1754, Lyon, Gaule Lyonnaise

[Pro] salute Imp(eratoris) L(uci) Septimi | [Seve]ri Pii Pertinacis Aug(usti) | [et] M(arci) Aureli Antonini Caes(aris) | Imp(eratoris) destinati et | Iuliae Aug(ustae) matris castror(um) | totiusque domus divinae | eorum et statu c(oloniae) C(opiae) C(laudiae) Aug(ustae) Lug(udunum) | taurobolium fecerunt | Septicia Valeriana et | Optatia Siora ex voto | praeunte Aelio Antho sa|cerdote sacerdotia Aemi|lia Secundilla tibicine Fl(avio) Restituto

apparatore Vire|io Hermetione | inchoatum est sacrum IIII | Nonas Maias consumma|tum Nonis eisdem | T(ito) Sex(tio) Laterano L(ucio) Cuspio | Ru[ff]ino co(n)s(ulibus) | l(ocus) d(atu)s d(ecreto) d(ecurionum)

CIL VIII, 1549 = AE, 1994, 1847, Dawamis, Afrique proconsulaire

Imp(eratori) [Caes(ari) divi M(arci) Ant]onini fil(io) [divi Commodi frat]ri divi [Antoni]ni Pii ne[p(oti)] divi [Hadriani pronep(oti) divi Traiani Pa]rthi[ci abnep(oti) divi Nervae adnep(oti) L(ucio) Sept]im[io Severo Pio Pertinaci] Aug(usto) Arabico Adiabenco Par[t]hico [ma]x[imo] pont(ifici) max(imo) trib(unicia) [p]ot(estate) XV [imp(eratori) XII co(n)s(uli) III p(atri) p(atriciae) proco(n)s(uli) et I]mp(eratori) [Caes(ari) L(uci) Septimi Se]veri Pii P[ertinacis Aug(usti)] fil(io) | [M(arco) Aurelio A]ntonino Pio | Fe[[[lici Augusto]] A]rabi[co] Adiabenco Parthico ma]ximo [trib(unicia)] pot(estate) X imp(eratori) I]I co(n)s(uli) II desig(nato) III [[et [P(ublio) Septimio Getae nobilissimo Caesari]]] et Julia(e) Domn(a)e Aug(ustae) [matri castrorum res p(ublica) U(chitanorum) M(aiorum) portic]us fori pec(unia) publ(ica) r(estituit)

Né en 185, à Lyon, alors que L. Septimius Severus était gouverneur de Gaule Lyonnaise, Septimius Bassianus a grandi dans une grande famille sénatoriale jusqu'à ce que son père soit proclamé empereur en 193. Si les propos de Jordanes sont vrais (*Getica*, LXXXIV), le jeune homme aurait accompagné son père lorsque celui-ci s'est rendu en Bithynie pour combattre les forces de Pescennius Niger. A partir de 196, il cumule de nombreux honneurs. Il est nommé César et, à ses *tria nomina*, il ajoute ceux d'*Aurelius* et d'*Antoninus* (*HA, Sév.*, X, 3). L'année suivante, il reçoit les titres de *princeps juventutis* et d'*imperator destinatus* (*CIL* XIII, 1754). Il cumule également les sacerdoces prestigieux puisque, entre 197 et 199, il est successivement coopté au sein des *Sodales Augustales Claudiales* (*CIL* VI, 1984), des *Sacerdotes in aede Iovis Propugnatoris consistentes* (*CIL* VI, 2009) et des frères arvaux (*CIL* VI, 1053). Proclamé Auguste en 198, il porte alors tous les titres inhérents à cette fonction auxquels il ajoute celui de *Parthicus Maximus* puis, en 210, celui de *Britannicus Maximus*. Entre temps, il a revêtu trois consulats ordinaires : en 202 avec son père (*ILAlg.* 1, 2091) puis en 205 (*HA, Sév.*, XIV, 9; *CIL* VIII, 6969) et en 208 avec son frère Geta (*CIL* VIII, 26258, X, 5909). C'est peu de temps avant la mort de son père qu'il est mêlé à une révolte militaire en Bretagne dont il fut l'un des instigateurs. (*HA, Sév.*, XVIII, 9-10 ; *Aur. Vic.*, 20, 25)

*PIR*¹ S 321 ; *RE*, II, 2, 1896, 2434, n° 46; L. Perret, « La succession de Septime Sévère et le partage de l'Empire », *Revue des Etudes Historiques*, 88, 1922, pp. 445-458 ; W. Reusch, *Der historische Wert der Caracallavita in den SHA*, *Klio*, Beiheft 24, Leipzig, 1931 ; E. Hohl, « Ein politischer Witz auf Caracalla », *Sitzungsberichte der Deutschen Akademie der Wissenschaften in Berlin, Klasse für Gesellschaftswissenschaft*, 1950, n° 1. ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 467, p. 109 ; A. Maricq, La chronologie des dernières années de Caracalla, *Syria*, 34, 1957, pp. 297- 302 ; H. Heinen, « Zur Tendenz der Caracalla-Vita in der HA », *Chiron*, 1, 1971, pp. 421-435 ; A. Mastino, *Le titolature di Caracalla e Geta attraverso le iscrizioni (indici)*, Bologne, 1981 ; K.H. Dietz, « Caracalla, Fabius Cilo und die Urbaniciani », *Chiron*, 13, 1983, pp. 382-405 ; A. Birley, *Septimius Severus. The African emperor*, Londres, 1988, note 18 p. 215; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1990, pp. 162-165; A. Chastagnol dans son introduction à la *Vie de Caracalla, Histoire Auguste*, Paris, 1994, pp. 399-405; D. Okon, *Imperatores severi et senatores*, Szczecin, 2013, pp. 23-58.

130. Publius Septimius Geta

IRT 541 = AE 1946, 131, Leptis Magna, Afrique proconsulaire

P. Septimio Getae, C(larissimus) v(ir), Xvir stlitibus iudicandis, trib(umus) latic(lavivus) leg(ionis) II Aug(ustae), quaest(or) provin(ciae) Cretae et Cyrenarum, aed(ilis) cerealis, curator rei pub(licae) Anconitanorum, praet(or) hastarius et tutelar(is), sacerdos fetialis,

leg(atus) leg(ionis) I Italicae, proco(n)s(ul) Siciliae, leg(atus) Auggg pr(o) pr(aetore) provinciae Lusitaniae, Co(n)s(ul), leg(atus) Auggg pr(o) pr(aetore) provinciae Mysiae inferioris, leg(atus) Auggg pr(o) pr(aetore) III Daciae, Curia dacica ex voto possuit.

Le cursus de P. Septimius Geta relève d'une carrière sénatoriale classique. Après le vigintivirat, le personnage effectue son service militaire en Bretagne avant d'être nommé questeur en Crète-Cyrénaïque. Par la suite, il poursuit une carrière essentiellement civile. Edile, curateur de cité puis préteur statuant sur les successions, il prend ensuite le commandement de la *Ia Italica* en Mésie Inférieure. Mais son séjour sur les frontières de l'empire est de courte durée puisque les deux gouvernements qu'il exerce par la suite le ramènent en Sicile et en Espagne. Peu de temps après son consulat, il retourne en Mésie Inférieure pour, cette fois, diriger la province. C'est à ce poste qu'il se joint à la révolte de son frère proclamé empereur en Pannonie. Septime Sévère l'envoie alors en Dacie qu'il dirige jusqu'en 195 (*CIL* III, 905). Il revêt un consulat ordinaire en 203 (*CIL* VIII, 2557 = *ILS*, 2354) et décède en 204.

*PIR*² S 453; *RE*, II, A, 2, 1571, n°33 ; G. M. Bersanetti, « P. Settimio Geta, fratello di Settimio Severo », *Epigraphica*, 4, 1942, p. 105 sq. ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n°469, p. 110 ; G. Di Vita Evrard, « L. Septimius Severus et P. Septimius Geta », *BACTHS*, n. s., 20-21, 1984-1985, Afrique du Nord, 1989, p.130 ; B.E. Thomasson, *Laterculi praesidium*, Göteborg, 1984, Vol 1, 138, n°104; A. Birley, *Septimius Severus. The African emperor*, Londres, 1988, p. 218 ; Ioan Piso, *Fasti provinciae Daciae*, Bonn, 1993, p. 150-155 ; A. Daguet-Gagey, *Septime Sévère. Rome, l'Afrique et l'Orient*, Paris, 2000, p. 497 ; I. Mennen, *Power and Status in the Roman Empire*, Leiden-Boston, 2011, p. 194.

131. Lucius Septimius Severus

Eutrope, *Breviarium*, VIII, 18, 2

Hic primum fisci advocatus, mox militaris tribunus, per multa deinde et varia officia atque honores usque ad administrationem totius rei publicae venit.

Histoire Auguste, Vie de Sévère, II, 5

Acta igitur quaestura Sardiniensi legationem proconsulis Africae accepit.

Histoire Auguste, Vie de Sévère, III, 1- 8

Tribunatum plebis Marco imperatore decernente promeruit [...] Praetor designatus a Marco [...] Tunc ad Hispaniam missus [...] Legioni IIII Scythicae dein praepositus est [...] Dein Iugdunensem provinciam legatus accepit.

Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIII, 14, 3.

Τρεῖς γὰρ δὴ τότε ἄνδρες, τριῶν ἕκαστος πολιτικῶν στρατοπέδων καὶ ἄλλων ξενικῶν συχῶν ἄρχοντες, ἀντελάβοντο τῶν πραγμάτων, ὃ τε Σεουῆρος καὶ ὁ Νίγρος καὶ ὁ Ἀλβῖνος, οὗτος μὲν τῆς Βρεττανίας ἄρχων, Σεουῆρος δὲ τῆς Παννονίας, Νίγρος δὲ τῆς Συρίας.

Né le 25 avril 145 à Leptis Magna, il est le fils de P. Septimius Geta (*PIR*² S 455) et de Fulvia Pia (*PIR*² F 563). Le début de sa carrière est mal connu. Eutrope (VIII, 18, 2) dit qu'il fut avocat du fisc et tribun militaire, alors que l'auteur de l'*Histoire Auguste* (*Vie de Sévère*, II, 1) prétend qu'il n'exerça pas la seconde charge que lui attribue Eutrope. Il est ensuite questeur en Sardaigne entre 171 et 173 avant d'être *legatus proconsulis provinciae Africae* en 173/174 (*HA, Sév.*, II, 5). Nommé tribun de la plèbe comme candidat de Marc Aurèle en 174 (*HA, Sév.* III, 1), il exerce ensuite la préture en 178 avant d'être *iuridicus Asturiae et Callaeciae* vraisemblablement entre 178 et 181 (*HA, Sév.*, III, 3-4). Légat de la *legio IVa Scythica* en Syrie en 182 (*HA, Sév.* III, 6 ; *Her.*, II, 10, 8), il est ensuite gouverneur de la province de lyonnaise entre 186 et 189 (Dion, LXXIV, 3, 2 ; *HA, Sév.*, III, 8) puis gouverneur de Sicile (*HA, Sév.*, IV, 2), avant d'être nommé consul suffect en 190 (Dion, LXXII, 12, 4 ; *HA,*

Comm., VI, 9). En 191, il devient *legatus Augusti pro praetore provinciae Pannoniae Superioris* (Dion, LXXIII, 14, 3 ; LXXIV, 8, 2 ; *Epit.*, 19, 2 ; *HA, Sév.*, IV, 2 ; *Her.*, II, 9, 2) où il est proclamé empereur par les troupes le 28 avril 193.

*PIR*² S 487 ; *RE*, II, A, 2, 1940, n°12 ; *KIP*, V, p. 123, n° 7 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n°471, p. 110 ; T.D. Barnes, « The Family and Career of Septimius Severus », *Historia*, 16, 1967, pp. 87-107 ; G. Alföldy, *Fasti Hispanienses*, Wiesbaden, 1969, p. 88-89 ; A. Birley, « The Coups d'Etat of the year 193 », *BJCLXIX*, 1969, pp. 247-280 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1990, p. 156-159 ; Z. RUBIN, *Civil-war Propaganda and Historiography*, Bruxelles coll. Latomus, 1980 ; A. Martin, « Les événements des années 193-194 dans les papyrus, les ostraca et les inscriptions d'Égypte », *Anagennesis. Papyrologike Ephemeris*, 2, 1982, pp. 83-97 ; A. Birley, *Septimius Severus. The African emperor*, Londres, 1988 ; A. Chastagnol, dans son introduction à la vie de Sévère, *Histoire Auguste*, Paris, 1994, p. 303 ; J. Fitz, *Die Verwaltung Pannoniens in der Römerzeit*, Budapest, 1995, Vol II, n° 356, pp. 503-505 ; A. Daguët-Gagey, *Septime Sévère. Rome, l'Afrique et l'Orient*, Paris, 2000 ; A. Lichtenberg, *Severus Pius Augustus*, Leiden-Boston, 2011 ; D. Okon, *Septimius Severus et senatores*, Szczecin, 2013, pp. 16-17.

132. Septimius Zabbaeus

CISem II, 3947 = *PAT* 293 = *IGR* III, 1030 = *OGI* 648 = *ILS* 8807, Palmyre, Syrie, 271

Σεπτιμίαν Ζηνοβίαν τὴν λαμπροτάτην εὐσεβῆ βασίλισσαν | Σεπτίνιοι Ζάβδας ὁ μέγας στρατηλάτης καὶ Ζαββαῖος ὁ ἐνθάδε | στρατηλάτης οἱ κράτιστοι τὴν | δέσποιναν ἔτους βπφ' μηνὲ Λῶω.

Histoire Auguste, Vie d'Aurélien, XXX, 2.

Sed Aurelianus indignum aestimans mulierem (Zenobiam) interim, occisis plerisque, quibus auctoribus illa bellum moverat, paraverat, gesserat, triumpho mulierem reservavit, ut populi Romani oculis esset ostentui.

Ce personnage n'est connu que par deux inscriptions (*CISem* II, 3946 = *PAT* 292 ; *CISem* II, 3947 = *PAT* 293 = *IGR* III, 1030 = *OGI* 648 = *ILS* 8807). C'est un chef militaire (ὁ ἐνθάδε στρατηλάτης) qui appartenait à l'ordre équestre. Le nom de Septimius lui fut vraisemblablement accordé en récompense des services rendus. Il servit fidèlement Odénath ainsi que la reine Zénobie. On ne sait pas ce qu'il devint après la reconquête de l'Orient par Aurélien. Sans doute fit-il partie de ceux qui furent exécutés après la prise de Palmyre (*HA Aurel. XXX, 2* ; *Zos. I, 56, 2-3*).

*PIR*² S 497 ; *RE* II, A, 1575, n° 62 ; *PLRE* I, p. 990.

133. Septimius Zabdas

Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 44, 1.

μειζόνων ἐφιεμένη ἡ Ζηνοβία πραγμάτων Ζαβδαν ἐπὶ τὴν Αἴγυπτον ἐκπέμπει, Τιμαγένους ἀνδρὸς Αἰγυπτίου τὴν ἀρχὴν τῆς Αἰγύπτου Παλμυρηνοῖς καταπραττομένου

CISem II, 3947 = *PAT* 293 = *IGR* III, 1030 = *OGI* 648 = *ILS* 8807, Palmyre, Syrie, 271.

Σεπτιμίαν Ζηνοβίαν τὴν λαμπροτάτην εὐσεβῆ βασίλισσαν | Σεπτίνιοι Ζάβδας ὁ μέγας στρατηλάτης καὶ Ζαββαῖος ὁ ἐνθάδε | στρατηλάτης οἱ κράτιστοι τὴν | δέσποιναν ἔτους βπφ' μηνὲ Λῶω.

Zosime, *Histoire Nouvelle*, I, 51, 1.

Εἰσελθόντων δὲ τῶν ὅσοι διαφυγεῖν οἴοι τε γεγόνασιν εἰς τὴν Ἀντιόχειαν, Ζάβδας ὁ Ζηνοβίας στρατηγὸς ὀππωδῶν μὴ ποτε μαθόντες οἱ τῆς Ἀντιοχείας οἰκήτορες τὸ περὶ τὴν μάχην πταῖσμα σφίσις ἐπίθοιντο...

Histoire Auguste, Vie d'Aurélien, XXV, 2.

Pugnatum est post haec de summa rerum contra Zenobiam et Zabdam eius socium apud Emessam magno certamine.

Histoire Auguste, Vie d'Aurélien, XXX, 2.

Sed Aurelianus indignum aestimans mulierem (Zenobiam) interimi, occisis plerisque, quibus auctoribus illa bellum moverat, paraverat, gesserat, triumpho mulierem reservavit, ut populi Romani oculis esset ostentui.

Septimius Zabdas est un peu mieux connu que son collègue Zabbaeus avec qui il a fidèlement servi le pouvoir palmyrénien. Lui aussi est membre de l'ordre équestre et semble avoir obtenu son nom de Septimius pour services rendus. C'est le principal chef militaire de Zénobie (*IGR* III, 1030 ; *Zos.*, I, 51, 1) qui lui confie le commandement de toutes les opérations militaires de première importance. La reine le chargea de conquérir l'Égypte dont il s'empara avec l'aide d'un « parti palmyrénien » dirigé sur place par Timagène (*Zos.*, I, 44, 1-2 ; *HA* Claude, XI, 1). En 272, il dirige l'armée qui combat Aurélien devant Antioche puis devant Emèse (*Zos.*, I, 51, 1 ; *HA, Aurel.*, XXV, 2). On perd sa trace après ces deux défaites. On peut penser qu'il fut lui aussi victime de la vague d'exécutions ordonnée par Aurélien après sa victoire (*HA Aurel.* XXX, 2 ; *Zos.* I, 56, 2-3).

*PIR*² S 498 ; *RE* II, A, 1575-1576, n° 63 ; *PLRE* I, p. 990 ; David F. Graf, « Zenobia and the Arabs », dans D.H. French et C.S. Lightfoot, *The Eastern Frontier of the Roman Empire*, Oxford, 1989, p. 143.

134. D. Simonius Proculus Iulianus

CIL VI, 1520 = *ILS* 1189, Rome

[...] / [D(ecimi) S]imoni Proculi Iuliani c(larissimo) v(iro) co(n)s(uli) ... leg(ato) Aug(usti) pr(o) pr(aetore) provinc(iarum) / [Sy]riae Coeles Daciarum III P[onti et Bithyniae(?) ...] / [iur]idico per Transpadum pr[aetori ...] / [liber]ti(?) hii qui centum iugera agri cum [...]

IGBulg, 2033, Serdica, Thrace

[Ἀγαθῆι τυχήι. / Τοῖς κυρίοις Ἀυτοκράτορσιν Γ. Ἰουλίῳ Οὐήρῳ / Μαξιίνῳ Σεβ. καὶ / Γ. Ἰουλίῳ Οὐήρῳ Μα]ξιίμῳ Καίσαρ[ι ἡγεμονεύ]οντος τῆς Θρα[κῶν ἐ]παρχίας τοῦ λαν[προ]/τάτου Σιμωνίου[ν Ἰουλι]ανοῦ ἢ λανπρο[τάτη] / Σερδιων (sic) πόλις τ[ὸ] μείλι]ον ἀνέστησε[ν]. / Εὐτυχ[ῶς].

CIL III, 14149, 33, Petra, Arabie

Imp(erator) Caesar / Iulius Verus / Maximinus / Pius Felix Aug(ustus) / per / [Simonium] Iulian[um] / leg(atum) eius pr(o) pr(aetore)

CIL XV, 7528, Rome

Semoni Iuliani pr(a)efecti urb(i) c(larissimi) v(iri)

Barbieri pense que ce sénateur est d'origine italienne. Plusieurs inscriptions témoignent de sa carrière, mais celle-ci n'a pu être que partiellement reconstituée. Après la préture, le personnage fut nommé *Iuridicus per Transpadam* vraisemblablement vers 234/235 selon K. Dietz (*CIL* VI, 1520 = *ILS* 1189). On le retrouve ensuite à la tête de la Thrace (*IG Bulg.*, 2003, 2005, 2049), puis de l'Arabie (*AE*, 1904, 67 ; 1991, 1593 ; *CIL* III, 14149,33). Il gouverne cette province lorsqu'éclate la révolte de 238 et, comme tous les gouverneurs de la région, il rallie la cause sénatoriale contre Maximin le Thrace. De fait, par la suite, il poursuit un brillant cursus. Il obtient un consulat suffect en 238 ou 239, puis après un gouvernement à la tête d'une province non identifiée jusqu'à ce jour, il est envoyé en Dacie (*CIL* III, 1573 = *IDR* III, 1, 66). Quelque temps plus tard, il est chargé du gouvernement de la province de Coele-Syrie puis il couronne sa carrière par la préfecture de la Ville qu'il a vraisemblablement exercée vers 254, au début du règne de Valérien et de Gallien (*ILS*, 8627 ; *CIL* XV, 7528 ; VI, 38271).

*PIR*² S 748 ; *RE* III, A, 1, 198 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n°1159, p. 229 ; H.G. Pflaum, « Les gouverneurs de la province romaine d'Arabie de 193 à 305 », *Syria*, 34, 1957, p. 139 ; K. Dietz, *Senatus contra principem. Untersuchungen zur senatorischen Opposition gegen Kaiser Maximinus Thrax*, München, 1980, p. 228, n° 79 ; M. Sartre, *Trois études sur l'Arabie romaine et byzantine*, Latomus, 178, Bruxelles, 1982, p. 91 ; B. E. Thomasson, *Laterculi praesidum*, Göteborg, 1984, p. 158, n° 62 ; p. 173, n°53 ; p. 316, n° 81 ; p. 332, n° 27 ; I. Piso, *Fasti provinciae Daciae : Die senatorischen Amsträger*, Bonn, 1993, pp. 203-207 ; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1065, 1098-1099, 1117, 1178.

135. M. Simplicinius Genialis

AE 1993, 1231b, Augusta Vindelicorum/Augsbourg, Rhétie, 260/261.

In h(onorem) d(omus) d(ivinae) // [[[pro sal(ute) Imp(eratoris)]]] Sev[[er]]i / [[[Alexandri Aug(usti)]]] / [[& // In h(onorem) d(omus) d(ivinae) / deae sanctae Victoriae / ob barbaros gentis Semnonum / sive Iouthungorum die / VIII et VII Kal(endarum) Maiar(um) caesos / fugatosque a militibus prov(inciae) / Raetiae sed et Germanicianis / itemque popularibus excussis / multis milibus Italarum captivor(um) / compos votorum suorum / [[M(arcus) Simplicinius Genialis v(ir) p(erfectissimus) a(gens) v(ices) p(raesidis)]] / [[cum eodem exercitu]] / libens merito posuit / dedicata III Idus Septemb(res) Imp(eratore) d(omino) n(ostro) / [[Postumo Au]]g(usto) et [[Honoratiano consulibus]]

L'inscription d'Augsbourg constitue notre unique source concernant ce personnage dont nous ne connaissons rien hormis sa fonction de gouverneur de Rhétie. Habituellement confiée à un sénateur de rang consulaire depuis Marc Aurèle, la province est à cette date sous les ordres d'un chevalier de haut rang à qui Gallien (ou Salonin) a attribué cette fonction pour faire face à une situation d'urgence, et vraisemblablement aussi à cause des compétences de M. Simplicinius Genialis. Pour M. Christol, ce dernier devait avoir une « formation militaire suffisamment affirmée pour qu'on lui confie l'autorité supérieure dans cette province et qu'on mette à sa disposition l'administration locale ». Il est bien difficile d'en dire davantage tout comme il est impossible de déterminer si son rang de perfectissime est antérieur à sa fonction de gouverneur de Rhétie ou s'il lui fut attribué pour renforcer sa dignité eu égard au commandement dont il était investi. Il se rallie à Postume en 260, mais on ne sait pas ce qu'il devient par la suite.

*PIR*² S 749 ; L. Bakker, « Raetien unter Postumus. Das Siegesdenkmal einer Junthungenschalcht im Jahre 260 n. Chr. Aus Augsburg », *Germania*, 71, 1993, p. 380, n° 27 ; H. Lavagne, « Une nouvelle inscription d'Augsbourg et les causes de l'usurpation de Postume », *CRAI*, 1994, pp. 431-446 ; P. Le Roux, « Armées, rhétorique et politique dans l'Empire gallo-romain. A propos de l'inscription d'Augsbourg », *ZPE*, 115, 1997, pp. 281-290 ; S. Demougin, « M. Simplicinius Genialis : le personnage », *Cahiers du centre Glotz*, 8, 1997, pp. 229-230 ; M. Christol, « M. Simplicinius Genialis : ses fonctions (*vir perfectissimus, agens vice praesidis*), *Cahiers du centre Glotz*, 8, 1997, pp. 231-241 ; B. E. Thomasson, *Laterculi praesidum. Addendorum series tertia*, *ORom*, 24, 1999, p. 164, n° 15 ; J. F. Drinkwater, *The Alamani and Rome*, 213-496, Oxford, 2007, pp. 53-57 ; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1172-1173.

136. Sossianus Hierocles

CIL III, 133 = 6661 ; *AE*, 1932, 79, Palmyre, Syrie.

[Reperato]res orbis sui et propagatores generis humani d(omini) n(ostris) Diocletianus [[et Maximianus Invictis]]/simi Imp(eratores) et Constantius et Maximianus nobb(ilissimi)

Caesas(ares) castra feliciter condiderunt / [curam age]nte Sossiano Hieroclete v(iro) p(erfectissimo) praes(ide) provinciae d(evotus) n(umini) m(aiestati)q(ue) eorum
Lactance, *De mortibus persecutorum*, XVI, 4.

Nam cum incidisses in Flaccinum praefectum, non pusillum homicidam, deinde in Hieroclem ex vicario praesidem, qui auctor et consiliarius ad faciendam persecutionem fuit, postremo in Priscillianum successorem eius, documentum omnibus invictae fortitudinis praebuisti.

P. Oxyr. XLIII, 3120

...παρέσχαται εἰς τὸ δημόσιον ὑπὲρ συνωνῆς λιτρῶν κη χρυσοῦ κατὰ κέλευσιν τοῦ διασημοτάτου Τεροκλέως ὑπὲρ τοῦ προκειμένου μυλέου χρυσοῦ καθαροῦ....

Vraisemblablement d'origine orientale, ce chevalier est attesté comme gouverneur de la province d'Augusta Libanensis (*CIL* III, 133 = 6661 ; *AE*, 1932, 79) entre 293 et 303. Un peu avant 303, il exerçait les fonctions de Vicaire à la tête d'un diocèse oriental selon T.D. Barnes et P. Porena. Il aurait ensuite été nommé gouverneur de Bithynie (Lact. XVI, 4). Pour T. D. Barnes, cette apparente rétrogradation s'expliquerait par la grande connaissance que Sossianus Hierocles avait des affaires religieuses. A l'heure où s'engageait la grande persécution, Galère et Maximin Daïa avaient besoin de ses compétences. Plus tard, il fut nommé préfet d'Egypte (*P. Oxyr.* XLIII, 3120). Il venait d'être affecté à ce poste lorsque Maximin Daïa se révolta une première fois contre Galère. Sossianus Hierocles permit au nouvel Auguste oriental de s'assurer de la fidélité de la province dont il avait la charge. Il quitta ses fonctions l'année suivante sans que l'on sache ce qu'il advint par la suite. Toutefois, s'il on en croit les propos d'Eusèbe (*Hist. Eccl.* IX, 11, 3), Sossianus Hierocles fut très probablement exécuté après la défaite de Maximin.

PLRE I, p. 432, n° 4 ; A. K. Bowman, « Papyri and Roman Imperial History, 1960-75 », *JRS*, 66, 1976, p. 162 ; T.D. Barnes, « Sossianus Hierocles and the Antecedents of the Great Persecution », *Harvard Studies in Classical Philology*, 80, 1976, pp. 239-252 ; *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 141, 150, 153, 155 ; P. Porena, « A l'ombre de la pourpre ». L'évolution de la prefecture du prétoire entre le IIIe et le IVe siècle », *Cahiers du Centre Glotz*, 18, 2007, p. 261.

137. Taurinus/Uranius Antoninus

Polemios Silvios, *Laterculus*

Antoninus Heliogabalus occisus. Sub quo Marcellus Caesar et Sallustius, Uranius, Seleucus atque Taurinus tyranni fuerunt.

Zosime, *Histoire nouvelle*, I, 12, 1.

Ἐντεῦθεν οἱ στρατιῶται κατὰ βραχὺ τῆς πρὸς Ἀλέξανδρον εὐνοίας ἀποστατοῦντες ἀπρόθυμοι περὶ τὰς τούτου προστάξεις ἐφαίνοντο, καὶ δέει τοῦ μὴ παθεῖν τι διὰ τὴν ῥαθυμίαν εἰς στάσεις ἐχώρουν, συστραφέντες τε παρήγαγον Ἀντωνῖνον εἰς βασιλείαν.

Ce personnage reste un quasi inconnu. Son nom et la date de son usurpation ont fait l'objet de nombreux débats. Aujourd'hui, les chercheurs s'accordent pour faire de Taurinus, Uranius et Antoninus une seule et même personne qui aurait été proclamée par des troupes de Syrie vers 232. Il est probablement originaire d'Emèse et est sans doute apparenté à L. Iulius Aurelius Sulpicius Uranius Antoninus (*PIR*² I 195). Il disparut dans d'obscures circonstances.

*PIR*¹ T 29 ; *PIR*¹ V 675 ; *PIR*² T 41 ; *RE* IV A, 2, 2545, n° 1 ; *RE* Suppl. IX, 1867, n° 28 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n°3, p. 400 ; H. Seyrig, « Uranius Antoninus. Une question d'authenticité », *RN*, 1, 1958, pp. 51-57 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1990, p. 182 ; F. Paschoud, note 35 p. 140 dans sa traduction de l'*Histoire Nouvelle* de Zosime, Paris, 1971.

138. Tausius

Histoire Auguste, Vie de Pertinax, XI, 9

Sed cum Tausius quidam, unus e Tungris, in iram et in timorem milites loquendo adduxisset, hastam in pectus Pertinacis obiedit

La mention d'un Tongres au sein des cohortes prétoriennes habituellement recrutées en Italie est curieuse. Pour H. Dessau, Stein ou M. Speidel, il s'agit très vraisemblablement d'un soldat issu des *equites singulares*.

*PIR*² T 45 ; *RE*, V, A, 1, 72, n° 13.

139. C. Tullius Menophilus

Herodien, *Histoire des empereurs romains*, VIII, 2, 5

ἔστρατήγουν δὲ αὐτῶν καὶ πάντα εἶχον διὰ φροντίδος ἄνδρες δύο, ἀπὸ ὑπατείας μὲν, ἐπιλεχθέντες δὲ ὑπὸ τῆς συγκλήτου ὧν ὁ μὲν Κρισπίνος ὁ δὲ Μηνόφιλος ἐκαλεῖτο.

Pierre le Patrice, *fragment 8*.

ὅτι οἱ Κάρποι τὸ ἔθνος φθονοῦντές τοῖς καθ' ἕκαστον ἐνιαυτὸν τελοῦμένοις τοῖς Γότθοις ἔπεμφαν πρὸς Τούλιον Μηνόφιλον πρεσβείαν μετὰ ὑπερηφανίας ἀπαιτοῦντες χρήματα. Οὗτος δὲ δούξ ἦν Μυσίας καὶ καθ' ἑκάστην ἡμέραν τὸν στρατὸν ἐγύμναζε, καὶ προμαθῶν τὴν ὑπερηφανίαν αὐτῶν ἐπὶ πολλὰς ἡμέρας οὐκ ἐδέξατο αὐτοὺς διδοῦς αὐτοῖς ἄδειαν ὄραν τοὺς στρατιώτας γυμναζομένους. [...] οἱ δὲ μετὰ ἀγανακτήσεως ἀνεχώρησαν, καὶ κατὰ τὴν τοῦ Μηνοφίλου ἀρχὴν εἰς τρία ἔτη ἀνυσθειῖσαν ἡσυχίαν ἔσχον.

AE 1926, 99 = *IGBulg* II, 641, Nicopolis ad Istrum, Mésie Inférieure

Ἀγαθῆι τύχηι | Τὸν μέγιστον κὲ θεϊότατον Ἀυτοκράτορα Κέσαρα Μάρκον Ἀντωνίου Γορδιανὸν εὐσεβῆ εὐτυχῆ Σεβαστὸν | ὑπατον τὸ ἄπατέρα πατρίδος ἡ βουλή καὶ ὁ δῆμος τῆς λαμπροτάτης | Νεικοπολειτῶν πρὸς Εἰστρω πόλεως | ὑπατεύοντος τῆς ἐπαρχείου [[Τυλλίου | Μ[ηνο]φ[ί]λου]] πρεσβ. Σεβ. ἀντιστρατήγου | ἐπιμελουμένου Ἀντωνίου Φήλικος ἀρχιερέως φιλοτίμου. Εὐτυχῶς.

C. Tullius Menophilus est un sénateur dont nous ne connaissons pas la carrière avant 238. A cette date, il est de rang consulaire et probablement un des *vigintiviri* désigné par le Sénat, bien qu'aucune source ne vienne confirmer cette dernière hypothèse. Contrairement aux autres *vigintiviri* attestés, il dut exercer des commandements militaires puisque le Sénat le charge de défendre l'Italie contre Maximin. Avec Rutilius Pudens Crispinus, il s'acquie de sa mission avec succès, notamment lors du siège d'Aquilée (Her., VIII, 2, 5; *HA, Maxim.*, XXI, 6; XXII, 1; Max. et Balb., XII, 2). Ses compétences d'homme de guerre lui valurent d'être nommé gouverneur de Mésie Inférieure où il resta en poste pendant trois ans (P. Patr., *frg. 8* ; *AE* 1902, 115 = *IGR* I, 580, 1422 = *IGBulg* II, 642 ; *AE* 1926, 99 = *IGBulg* II, 641). Bien qu'il réussisse à stabiliser momentanément la frontière et les relations avec les Goths, il est rappelé et disgracié au milieu de 241 par Timésithée. Sans doute, le pouvoir craignait-il un sénateur auréolé d'un grand prestige et de nombreuses victoires militaires.

*PIR*² T 387 ; *RE* VII, A, 2, 1316, n° 45 ; P.W. Townsend, "The administration of Gordian III", *Ycst*, 4, 1934, pp. 119-122; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 1071, p. 216 ; P.W. Townsend, "The revolution of AD 238: The leaders and their Aims", *YCS*, 14, 1955, p. 90; X. Lorient, « Les premières années de la crise du III^e siècle : De l'avènement de Maximin le Thrace (235) à la mort de Gordien III (244) », *ANRW*, II, 2, Berlin et New York, 1975, p. 709 ; K. Dietz, *Senatus contra principem. Untersuchungen zur*

senatorischen Opposition gegen Kaiser Maximinus Thrax, München, 1980, p. 233, n° 81; B. E. Thomasson, *Laterculi praesidium*, Göteborg, 1984, p. 144, n° 131; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1146-1145.

140. Ulpus Alenus

CIL IX, 692 = *AE*, 1967, 91 ; Herdonia, Apulie & Calabre, Regio II

D(omino) n(ostro) Galerio Val(erio) / Maximino nob(ilissimo) / Caes(ari) Ulpus / Alenus v(ir) p(erfectissimus) corr(ector) Apul(iae) et Cal(abriae) / d(evotus) n(umini) m(aiestati)que eius // Ded(icata) V Non(as) Mart(ias) / Aemiliano II et Aquilino / co(n)s(ulibus)

Ce chevalier n'est connu que par son unique fonction de *corrector Apuliae et Calabriae* (*CIL IX*, 692 = *AE*, 1967, 91). Il est en fonction au moins jusqu'au mois d'octobre 306 et peut-être jusqu'en 307 selon l'*Epigraphic Database Roma*, n° 103730. Sans doute contribue-t-il alors à la révolte de Maxence en 306. On peut raisonnablement penser qu'il permet au nouvel Auguste de s'assurer le contrôle des régions dont il avait la charge. On ne sait pas ce qu'il est devenu par la suite.

PLRE I, p. 39; T.D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 164.

141. C. Ulpus Cornelius Laelianus

Histoire Auguste, Vie des Trente Tyrans, V, 8.

Lolliani autem vita in multis obscura est, ut et ipsius Postumi, sed privata : virtute enim clari, non nobilitatis pondere vixerunt.

Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 33, 8.

Laeliani bello excipitur (Postumus) ; quo non minus feliciter fuso, suorum tumultu periit, quod flagitantibus Mogontiacorum direptiones, quia Laelianum iuverant, abnuisset.

Hormis les quelques détails rapportés par l'auteur de l'*Histoire Auguste* qui avoue lui-même ne quasiment rien connaître de Laelianus, la carrière de ce personnage reste bien énigmatique. On peut penser qu'il s'agit d'un militaire sorti du rang qui, comme bien d'autres, gravit les échelons jusqu'au pouvoir grâce à ses compétences et/ou à quelques actions d'éclat (*HA Tyr. Trig.* V, 8). Certains chercheurs ont voulu voir en Lélien un gouverneur de Germanie Supérieure au moment où il se révolte contre Postumus, au moins aidé par les troupes présentes à Mogontiacum (Aur. Vic. 33, 8 ; Epit., 32, 4 ; Eutr. IX, 9 ; J. Ant., frg 152 ; *HA Tyr. Trig.* III, 7). Plus récemment, à la suite de F. Lopez Sanchez, D. Gricourt et D. Hollard ont préféré l'hypothèse selon laquelle il était plutôt le commandant d'un détachement de la *XXXa Ulpia Victrix*. Les circonstances de sa mort sont rapportées par des sources divergentes. Toutefois, il semble qu'il fut tué par les troupes de Postumus qui venaient de vaincre sa rébellion (Aur. Vic. 33, 8 ; Oros. VII, 22, 11).

PIR V 546; *RE Suppl.* XIV, 936, n° 32; *Kl P V*, 1044, n° 1; *PLRE* 492; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 1765, p. 318 ; H. H. Gilljam, *Antonianini und aurei des Ulpus Cornelius Laelianus*, Cologne, 1981; I. König, *Die gallischen usurpatoren von Postumus bis Tetricus*, München, 1981, p. 132; W. Eck, *Die Statthalter des germanischen Provinzen vom 1-3 Jahrhundert*, Köln-Bonn, 1985, p. 98; B. E. Thomasson, *Laterculi praesidium*, Göteborg, 1984-1990, p. 53, n° 50; A. Chastagnol dans introduction la *Vie des Trente Tyrans* dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994, pp. 841-842 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 244-245 ; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1127; F. Lopez Sanchez, « Laeliano, el emperador de la legio XXX Ulpia (268-269 D. C.) » dans A. Morillo, N. Hamel et E. Martin (éd.), *Limes XX. XX Congreso internacional de estudios de la frontera romana. XXth*

International Congress of Roman Frontier Studies, Léon (Espagne), Septembre 2006 (Madrid), II, pp. 1089-1102; D. Gricourt et D. Hollard, « Les productions monétaires de Postume en 268-269 et celles de Lélien (269). Nouvelles propositions. », *Numismatic Chronicle*, 2010, p. 174-175.

142. Valens

Epitome de Caesaribus, 32, 4.

Pari modo Aelianus apud Mogontiacum, in Aegypto Aemilianus, apud Macedonas Valens, Mediolani Aureolus dominatum invasere.

Histoire auguste, Vie des Trente Tyrans, XIX, 1.

Hic vir militaris, simul etiam civilium virtutum gloria pollens proconsulatum Achaiae dato a Gallieno tunc honore gubernabat.

Ammien Marcellin, *Histoires*, XXI, 16, 10.

ille (Gallienus) enim perduellionum crebris uerisque adpetitus insidiis, Aureoli et Postumi et Ingenui et Valentis, cognomento Thessalonici, aliorumque plurium mortem factura crimina aliquotiens lenius uindicabat.

Ce personnage reste énigmatique tant les renseignements donnés par les sources sont ténus et parfois contradictoires. Il était gouverneur d'Achaïe d'après l'auteur de l'*Histoire Auguste* (*Tyr. Trig.* XIX, 1), mais Pseudo Aurélius Victor (*Epit.*, 32, 4) et Ammien Marcellin (XXI, 16, 10) placent son usurpation en Macédoine. Nous ne disposons d'aucun renseignement sur sa carrière hormis le fait qu'il semble avoir eu de réelles compétences militaires (*HA, Tyr. Trig.* XIX, 1; Ammien XXI, 16, 10). Pour sa part I. Mennen, pense qu'il avait reçu de Gallien un commandement militaire couvrant l'Achaïe et la Macédoine afin de protéger les Balkans des Macriens. Il disparaît peu de temps après son usurpation en 261, sans doute tué par ceux-là mêmes qui l'avaient proclamé empereur (*HA Tyr. Trig.* XIX, 3; XXI, 3).

*PIR V 7; RE VII, A, 2, 2138, n° 5; Kl P V, 1090, n° 1; PLRE 929, n° 2; G. Barbieri, L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino (193-285), Rome, 1952, p. 311, n° 1735; T. D. Barnes, "Some persons in the Historia Augusta", *Phoenix*, 26, 1972, p. 175; B. E. Thomasson, *Laterculi praesidum*, Göteborg, 1984-1990, p. 196, n° 52; A. Chastagnol, introduction à la *Vie des Trente Tyrans*, dans *Histoire Auguste*, Paris, 1994, p. 849; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 227; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1080; I. Mennen, *Power and Status in the roman Empire*, A.D. 193-284, Leiden-Boston, 2011, pp. 226-227.*

143. (M. Aurelius ?) Valentinianus Fermilianus

AE, 1964, 198 = *AE*, 1993, 1618 ; Scythopolis, Syrie-Palestine, 308-311.

[F]ortissimo provident(issimo) / d(omino) n(ostro) Imp(eratori) Caes(ari) Galer(io) / Maximiano P(io) F(elici) semp(er) / Invicto Aug(usto) Valen(tinianus) Fermi[l]ianus praes(es) pro/vinc(iae) Syr(iae) Pal(aestinae) numini / maiest(ati)q(ue) eius semper / devotissimus / feliciter. Διὰ τῶν περὶ Λεόντιον καὶ Εὐγ[έν]ιον στρατηγ(οῦς) πόλ(εως) κολ(ωνίας).

Ce chevalier romain s'apparente peut-être à Marcus Aurelius Valentinianus qui fut gouverneur de Pannonie Inférieure (*ILS*, 3654) et d'Espagne Citérieure en 283 (*ILS*, 599). Mais il peut également s'agir d'un homonyme. Gouverneur de Syrie-Palestine en 310-311 (*AE*, 1964, 198), il épousa très vraisemblablement la cause de Maximin Daïa lorsque celui-ci se révolta une première fois contre Galère en 310. De fait, il a agi comme les autres gouverneurs des provinces orientales à cette date. On ne connaît pas la suite de sa carrière. Toutefois, s'il on en croit les propos d'Eusèbe de Césarée, (*Hist. Eccl.* IX, 11, 3), Valentinianus fut très probablement exécuté après la défaite de Maximin Daïa..

*PIR*² A 1623 ; *RE*, II, p. 2542 ; XIV, p. 2259 ; *PLRE* I, n° 1, p. 932 ; T.D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 152.

144. Q. Valerius

CIL VIII 22624, Ouled Mimoun/Altava, Maurétanie Césarienne

Imp(eratore) C(aio) Iuli[o] V[e]r[o] / Maximino Pio Fe/lice Aug(usto) et C(aio) Iulio / Vero Maximo nobi{l}/lissimo Caes(are) mili/aria nova posuit / per Q(uintum) Valer(ium) proc(uratorem) / suum ab Altav(a) / II

Q. Valerius, chevalier romain, n'est connu que par cette seule fonction de gouverneur de Maurétanie Césarienne qu'il occupait en 238. Alors que la Numidie restait fidèle à Maximin, il semble désormais acquis que la Maurétanie Césarienne épousa la cause sénatoriale. L'inscription *CIL* VIII, 22586 est dédiée aux Augustes Pupien et Balbin ainsi qu'au César Gordien. On ne sait pas ce qu'est devenu Q. Valerius après ces événements puisqu'il est remplacé par Faltonius Restitutus (*PIR*² F 109) la même année ou en 239.

AE, 1937, 45

PIR V 20; *RE* VII, A, 2, 2311, n° 86; A. Cl. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines (Proconsulaire, Numidie, Maurétanies) sous la domination romaine, I, République et Haut Empire*, Paris, 1896, p. 514 ; B.E Thomasson, *Die Statthalter der römischen Provinzen Nordafrikas von Augustus bis Diocletianus*, II, Lund, 1960, p. 276; *Laterculi praesidium*, Göteborg, 1984, p. 415, n° 42; *Fasti Africani. Senatorische und ritterliche Amtsträger in den römischen Provinzen Nordafrikas von Augustus bis Diokletian*, Stockholm, 1996, p. 217, Nr. 40a ; M. Christol et A. Magioncalda, *Studi sui procuratori delle due Mauretaniae*, Sassari, 1989, p. 25; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1138.

145. C. Valerius Antoninus

CIL VIII, 5526 = 18860 = *ILS* 651, Announa/Thibilis, Numidie, 305-306

[I]mp(eratori) Caes(ari) Fla/[vi]o Valerio / [C]onstantio / [I]nvicto Pio / Felice Aug(usto) pon/tifici maximo / tribuniciae / potestatis XIII / [i]mp(eratore) II cons(uli) / VI p(atri) p(atriciae) p(roconsuli) Val(erius) / [A]ntoninu[s] v(ir) [p(er)fectissimus] / [p(raeses) p(rovinciae)] N(umidia) C(irtensis) n(umini) m(aiestati)q(ue) e(ius) d(evotus) / p(ecunia) p(ublica) p(osuit)

C. Valerius Antoninus est un chevalier dont la seule fonction connue est celle de gouverneur de Numidie Cirtensis (*CIL* VIII, 5526 = 18860 = *ILS* 651; *CIL* VIII, 7965; 4766), fonction qu'il exerce vers 305/306. En 308, il rallie la cause de L. Domitius Alexander qui se révolte contre Maxence (*CIL* VIII, 7004 = *IAIlg*, II, 651 = *ILS*, 651). On perd sa trace après l'écrasement de cette usurpation.

RE VII, A, 2, 2341, n° 102; *PLRE* I, p. 76, n° 12.

146. L. Valerius Claudius Acilius Priscillianus Maximus

AE 1903, 337 = *ILS* 8979, Lavinium, Regio I, Latium et Campanie.

.. [V]alerio Claud.. | .. Acilio Prisciliano | ... [a]uguri Laur. Labi|[nati comiti Augg.] nn. Inter XX cos. | [cur. Alvei Ti]beris riparum | [cloacarum]quae (sic) sacrae | [urbis cons]ulari ordinar. | [praet. Tu]telar. Quaest. | [urban]o quaest. | Pontifici | [Laur. Lab]i. trium|[viro m]onetarum | [a. a. a. f.] f. seviro | [equit. R]om. Tur|[mae] .. ob eximium | [armor]em in cives | [sa]cerdotes et | [popul]us suae pecuniae | [p]osuerunt

Chronographus anni CCCLIII

Valeriano III et Gallieno II – Valerius Maximus – praefectus urbis

L'identité de ce sénateur *patricius natus* a posé problème car les historiens et les épigraphistes ont longtemps hésité avant de reconnaître le même homme parfois mentionné avec une onomastique abrégée. On suivra ici les choix opérés par W. Eck et M. Christol. Né vers 200, le jeune Lucius Valerius Acilius Priscilianus remplit l'honorifique fonction de servir des chevaliers romains avant d'effectuer son vigintivirat parmi les triumvirs monétaires. Son tribunat de légion n'est pas précisé et il poursuit par la suite une carrière essentiellement civile. Après un consulat ordinaire obtenu en 233, il reçoit la curatèle des rives du Tibre en 235. Désigné *XXvir ex s. c. rei publicae curandae* pendant la crise de 238, il poursuit une carrière prestigieuse par la suite en devenant préfet de la Ville en 255 et en obtenant un second consulat ordinaire en 256.

PIR V 81 ; *RE* VII, A, 2, 2411, n° 131 ; VIII, A, 1, 90, n° 238 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 1173, p. 230 = 1176 = 1741 = 1742 ; R. Syme, *Emperors and Biography. Studies in the Historia Augusta*, Oxford, 1971, p. 164 et note 6 ; W. Eck, « Beobachtungen zu Kaiserlichen Beauftragten der Alimentarinstitution », *ZPE*, 18, 1975, pp. 88-99 ; X. Lorient, « Les premières années de la crise du III^e siècle : De l'avènement de Maximin le Thrace (235) à la mort de Gordien III (244) », *ANRW*, II, 2, Berlin et New York, 1975, p. 708 ; K. Dietz, *Senatus contra principem. Untersuchungen zur senatorischen Opposition gegen Kaiser Maximinus Thrax*, München, 1980, n° 82, p. 245 ; M. Christol, *Essai sur l'évolution des carrières sénatoriales dans la 2^e moitié du III^e siècle ap. J.-C.*, Paris, 1986, p. 99, 250-251 ; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1066.

147. P. Valerius Comazôn

Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 4, 1-2

Τοιοῦτος γάρ τις ὁ Κωμάζων ὢν καὶ τοῦτο τοῦνομα ἔκ τε μίμων καὶ γελωτοποιίας ἔχων τῶν τε δορυφόρων ἤρξεν, ἐν μηδεμιᾷ τὸ παράπαν ἐπιτροπεία ἢ καὶ προστασία τινὶ πλὴν τῆς τοῦ στρατοπέδου ἐξετασθείς, καὶ τὰς τιμὰς τὰς ὑπατικάς ἔλαβεν, καὶ μετὰ τοῦτο καὶ ὑπατεύσεν καὶ ἐπολιάρχησεν, οὐχ ἅπαξ μόνον ἀλλὰ καὶ δεῦτερον καὶ τρίτον, ὃ μηδενὶ πώποτε ἄλλω ὑπῆρξεν, ὅθεν του καὶ τοῦτ' ἐν τοῖς παρανομωτάτοις ἐξαριθμῆσεται.

CIL VI, 866, Rome

Imp(eratore) M(arco) Aurel[io] | Antonino Pi[ro Fel(ice)] | Aug(usto) III et M(arco) [Val(erio)] | Comazonte II c[on]s[ul]i[us] (ulibus)] | dedicatum VIII I[dus] 3]

Ce personnage a été vilipendé par Dion Cassius et Hérodien qui sont pourtant nos principaux informateurs. Nous ne connaissons pas ses origines et c'est le texte du sénateur bithynien qui mentionne la fonction la plus ancienne qu'on lui connaisse : l'homme aurait servi en Thrace sous le gouvernement de Claudius Attalus qui prit des mesures disciplinaires contre son subordonné. Sans doute est-il alors sous-officier dans une unité auxiliaire. Il prit vraisemblablement parti pour Septime Sévère en 193 ce qui lui valut de poursuivre une belle carrière puisqu'on le retrouve comme préfet de légion lors de la révolte de mai 218. Pour H.-G. Pflaum, Comazon n'a pas été *praefectus castrorum* de la *IIIa Gallica* mais plutôt le préfet de la *Ia Parthica* cantonnée à Apamée à ce moment là. Cette fonction, estime ce grand savant, succéderait à un primipilat bis et expliquerait le rôle important que lui attribue Dion Cassius (LXXIX, 6, 2) ainsi que sa nomination à la préfecture du prétoire peu après. Ce cursus ne serait pas contradictoire avec le fait que le personnage n'a jamais exercé de procuratèle (Dion LXXIX, 4,1). Après la proclamation d'Elagabal, il fut successivement nommé préfet du prétoire puis préfet de la Ville et reçut les ornements consulaires (*CIL* VI, 866, XIV, 2809). Il revêtit le consulat ordinaire en 220 avec l'empereur et exerça la fonction

de préfet de la Ville pour la seconde fois (Dion LXXIX, 4, 1-2). C'est un personnage intimement lié au règne d'Elagabal mais contrairement à bien d'autres, il fut épargné par la vindicte des soldats après la mutinerie de mars 222. Sans doute est-ce parce qu'à la date où ont éclaté les révoltes prétoriennes de la fin de 221 et de 222, il n'exerçait plus de fonction officielle. Il bénéficia sûrement encore de la protection de Iulia Mamaea et de Iulia Maesa puisqu'il revint brièvement à la préfecture de la Ville au début du règne de Sévère Alexandre, mais on ne peut rien savoir du rôle éventuel qu'il a pu jouer entre décembre 221 et mars 222. On perd sa trace en 223, date à laquelle il est remplacé à la préfecture de la Ville.

PIR V 42 ; RE VII, A, 2, 2412, n°134 ; A. Jardé, Etudes critiques sur la vie et le règne de Sévère Alexandre, Paris, 1925, pp. 57-60 ; G. Barbieri, L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino, Rome, 1952, n° 1174, p. 231 ; H-G Pflaum, Carrières procuratoriennes, 1960, n° 290, pp.752-756 ; A. Chastagnol, Recherches sur l'Histoire Auguste, Bonn, 1970, p. 44 et 64 ; Le Sénat romain à l'époque impériale. Recherches sur la composition de l'Assemblée et le statut de ses membres, 1992, p. 223.

148. Valerius Diogenes

CIL III, 6807 = AE, 1999, 1614 = EDH, 015067 ; Antioche de Pisidie, Pisidie, 310-311.

Pietati / Augustorum / nostrorum / Val(erius) Diogenes v(ir) p(erfectissimus) / [pr]aes(es) provin(ciae) Pisid(iae)

CIL III, 13661 = ILS 8932 ; Apamea Cibotus, Phrygie.

D(ominae) n(ostrae) Gal(eriae) Valeriae / sacratissimae / ac piissimae Aug(ustae) / matricae castro/rum / [Va]l(erius) Diogenes v(ir) p(erfectissimus) praes[es] / [de]vot(u)s n(umini) m(aiestasti)q(u)e dignissim[ae]

Vraisemblablement d'origine orientale, ce chevalier d'abord est attesté comme gouverneur de Pisidie entre 308 et 311 sous l'autorité de Galère (*CIL III, 6807 = AE, 1999, 1614*). A la mort de ce dernier, il est maintenu dans ses fonctions par Maximin Daïa qui s'est emparé de toute l'Asie Mineure. Le nouveau maître de la région le maintient à son poste (*Monumenta Asiae Minoris Antiqua I, 170, Laodicea Combusta*). En 313, il est toujours gouverneur de la même province selon T.D. Barnes. On perd sa trace par la suite. Sans doute est-il exécuté avec bon nombre d'autres partisans de Maximin Daïa si l'on en croit les propos d'Eusèbe de Césarée (Eusèbe, *Hist. Eccl. IX, 11, 3*).

PLRE I, p. 257, n° 8 ; W. M. Ramsay, « Studies in the Roman Province Galatia. VI. Some Inscriptions of Colonia Caesarea Antiochea », JRS, 14, 1924, p. 197 ; T.D. Barnes, The New Empire of Diocletian and Constantine, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 156

149. C. Valerius Licinianus Licinius

Lactance, De mortibus persecutorum, XX, 3.

Habebat (Galerius) ipse licinium veteris contubernii amicum et a prima militia familiarem, cujus consiliis ad omnia regenda utebatur.

Eutrope, Breviarium, X, 4, 1.

Per hoc tempus a Galerio Licinius imperator est factus, Dacia oriundus, notus ei antiqua consuetudine et in bello quod adversus Narseum gesserat, strenuus laboribus et officiis acceptus.

Excerpta Valesiana, Origo Constantini imperatoris, III, 7.

Tunc legatos ad urbem misit Licinium et Probum per conloquium petens, ut gener apud socerum, id est Maxentius apud Galerium precibus magis quam armis optata mercaretur.

Lactance, De mortibus persecutorum, XXIX, 2.

Aderat ibi Diocles a genero nuper accitus, ut quod ante non fecerat, praesente illo imperium Licinio daret substituto in Severi locum.

CIL IX, 6026 = ILS 676, Cannae, Regio II, 308 ?

D(omino) n(ostro) Iovio / Licinio In/victo sem/per Aug(usto)

Licinius est né vers 265 dans un milieu d'origine paysanne (*Epit.* 41, 9 ; *Excerpt. Vales.* V, 13) en Dacie (Eutr. IX, 4, 1 ; *Excerpt. Vales.* V, 13). Il poursuivit une carrière dont nous ne connaissons pas les détails. Tout au plus savons-nous qu'il était un ancien compagnon d'armes de Galère dont il avait toute la confiance (Lact. XX, 3 ; Zos. II, 11, 1 ; Aur. Vic. 40, 8 ; Eutr. X, 4, 1). Eutrope (X, 4, 1) précise qu'il servit sous ses ordres pendant la guerre contre les Perses. En 307, lorsque Galère tente de prendre Rome aux mains de Maxence qui a usurpé la pourpre l'année précédente, il envoie Licinius avec Pompeius Probus pour tenter de trouver une sortie de crise par la négociation (*Excerpt. Vales.* III, 7). L'échec de cette mission ne lui fut point préjudiciable puisque un an après il est nommé Auguste, très vraisemblablement lors de la conférence de Carnuntum, soit dans les jours qui ont suivi (Lact. XXIX, 2 ; XXXII, 1 ; *Excerpt. Vales.* III, 8 ; V, 13 ; Eutr. X, 4, 1 ; Aur. Vic. 40, 8 ; *Epit.* 40, 2 ; Zos. II, 11 ; Orose VII, 28, 11 ; *CIL* IX, 6026 = *ILS* 676). Malgré son mariage avec Constantia, la sœur de Constantin, et malgré l'entente qu'il scelle avec son beau-frère lors de l'entrevue de Milan, les relations avec le premier empereur chrétien finirent par se dégrader. S'appuyant sur la force des armées dont il avait la charge, il choisit, tout comme son rival, une politique d'affrontement. Deux conflits en 316 et en 324, entrecoupés d'une paix précaire, mirent finalement fin à la carrière et à la vie de Licinius.

RE XIII, 1, 222, n° 31a ; *Kl P*, III, p. 639, n° 3 ; *PLRE* p. 509, n° 3 ; R. Andreotti, *Dizionario Epigrafico*, Rome, Vol. IV, 1959, pp. 979-1041 ; F. Paschoud, note 18 p. 197 dans *Histoire Nouvelle* de Zosime, Paris, 1971 ; T. D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 6, p. 43 et 80 ; A. Chastagnol, "Quelques mises au point autour de l'empereur Licinius" dans *Università degli Studi di Macerata, Pubblicazioni della Facoltà di Lettere e Filosofia*, 67, 1992, Macerata, pp. 311-323 ; "Mises au point autour de l'empereur Licinius" dans *Studia in honorem G. Mikhailov*, Sofia, 1995, pp. 123-130 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 294-295.

150. C. Valerius Maximinus Daia

Lactance, *De mortibus persecutorum*, XIX, 6.

Daia vero sublatu nuper a pecoribus et silvis, statim scutarius, continuo protector, mox tribunus, postridie Caesar, accepit Orientem calcandum et conterendum

CIL VIII, 10293, Ain El Bey/Saddar, Numidie.

[[[D]]]D(ominis) n[[[n(ostris)]]] / Caes[[[s(aribus)]]] / [[Fla[vio Va]]]/[[leri[o Seve]]]/[[ro]] et Galerio / Maximino / r(es) p(u)b(lica) R(omani)s r(estitu)ta

CIL III, 5748, Saaldorf-Surheim, Norique, 310-313

<Imp>(eratori) <d>(omino) <n>(ostro) <Gal>(erio) / <Val>(erio) <Maxi>/<mino> <P>(io) <F>(elici) / <Invic>(to) / Aug(usto) [---] / [-----] / m(ilia) p(assuum) XII

Né à une date incertaine (entre 270 et 285 selon D. Kienast), Maximin Daia est originaire d'Illyricum (Aur. Vic. 40, 1) et d'un milieu modeste (Lact. XIX, 6 ; *Epit.* 40, 18). Il parcourut une carrière militaire dont seul Lactance, qui le déteste, nous donne quelques détails (Lact. XIX, 6). Sans doute fut-il intégré au sein de l'ordre équestre à une date inconnue. Il est proclamé César en 305 (Lact. XIX, 5-6 ; *Excerpt. Vales.* III, 5 ; Eutr. X, 2, 1 ; Aur. Vic. 40, 1 ; *Epit.* 40, 1 ; *CIL* VIII, 10293) et se voit confier la charge de l'Orient par Galère (Lact. XIX, 6). En 310, il se proclame Auguste avec le soutien des troupes orientales (Lact. XXXII ; Aur. Vic. 41, 1 ; Eusèb. *Hist. Eccl.* VIII, 13, 15). Galère accepte le fait accompli (Lact. XXXII ; *CIL* III, 5748) et Maximin Daia ajoute l'Asie Mineure à son domaine en 311. A la suite de la victoire de Constantin sur Maxence et de l'entrevue de Milan, Maximin Daia entre à nouveau en rébellion, toujours soutenu par ses armées (Lact. XLIV). Il déclare la guerre à Licinius et franchit les détroits en 313 (Lact. XLV ; Eusèb. *Hist. Eccl.* IX, 10, 2). Il est vaincu en Thrace le 1^{er} mai 313 (Lact. XLVII ; Eusèb. *Hist. Eccl.* IX, 10, 4) et il meurt à Tarse peu de

temps après pour échapper à ses poursuivants (Lact. XLIX ; Eusèb. *Hist. Eccl.* IX, 10, 6 ; Aur. Vic. 41, 1 ; Zos. II, 17, 3).

RE IV, 2, 1986 ; *Kl P* III, 1111, n° 1 ; *PLRE* p. 579, n° 12 ; H. Castritius, *Studien zu Maximinus Daia*, Kallmünz, 1969 ; T. Christensen, *C. Valerius Maximinus*, Copenhagen, 1974 ; T. D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 5 et 39 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 288-289.

151. C. Valerius Pudens

CIL III, 10396 = *ILS* 3923a, Aquincum, Pannonie Supérieure.

Dis et Genio | provinciae | Pannoniae | C. Valerius Pudens, | leg. Aug. pr. pr.

CIL VIII, 11999 = *ILS* 5441, Civitas Vazitana Sarra/ Henchir Bez, Afrique Proconsulaire
Signum dei cum equo ex aere [---] / ex aede vetere in hanc aedem munificentia / [P(ubli) Ops]tori Saturnini fl(aminis) perp(etui) factam res publ(ica) Vaz/[ita]norum permittente Valerio Pudente proc(onsule) / c(larissimo) v(iro) transtulit et in bassil(ica)(!) ab eodem Opstorio em(p)ta / imposui[t]

C. Valerius Pudens est un sénateur dont nous connaissons mal la carrière. Il obtint un consulat suffect à une date inconnue. En 193, il est le légat de la province de Pannonie inférieure (*CIL* III, 10396, 10399, 10438) et il se rallie à la révolte de Septime Sévère. Par la suite, il fut nommé légat de Germanie Inférieure et couronna son cursus par le proconsulat d'Afrique qu'il exerça vraisemblablement vers 212.

PIR V 122 ; *RE*, VIII, A, 214-216, n° 322 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 514, pp. 118-119 ; J. Fitz, « Legati augusti propraetore Pannoniae Inferioris », *Acta Antiqua Academiae Scientiarum Hungaricae*, 1963, XI, pp. 281-282 ; A. Dobo, *Die Verwaltung des Römischen Provinz Pannonien von Augustus bis Diocletianus*, Budapest-Amsterdam, 1968, p. 73-74, n° 52 ; B.E. Thomasson, *Laterculi praesidium*, Göteborg, 1984, n° 25, p.115 ; A. Birley, *Septimius Severus. The african emperor*, Londres, 1988, p. 97 et 226 ; W. Eck, *Die Statthalter des germanischen Provinzen vom 1-3 Jahrhundert*, Köln-Bonn, 1985, p. 190, n° 41 ; J. Fitz, *Die Verwaltung Pannoniens in der Römerzeit*, Budapest, 1995, Vol II, n° 356, pp. 539-540.

152. Lucius Valerius Valerianus

AE, 1966, n° 495 = *IDRE*, 2, Caesarea Maritima, Palestine.

L(ucio) Valerio Valeriano p[roc(uratori) prov(inciae)] | Syr(iae) Palaest(inae) provinc(iae) [...] | praeposito summ(a)e [feliciss(imae) expedit(ionis)] | Mesopotamena adv[ersus Arabos] | praepos(ito) vexil(lationis) feliciss(imae) [expedit(ionis)] | urbic(ae) itemq(ue) Asianae [adversus] | hostes publicos pr[ae]p(osito) eq(uitum) gentium | peregrinarum adver[sus ...] | proc(uratori) Cypri praef(ecto) a[lae I Hispan(orum)] | Campagonum in Dac[ia] trib(un)o c(o)hort(is) I | mil(l)iariae Hemese[norum c(ivium) R(omanorum) in] | Pannonia praef(ecto) c(o)ho[rtis] ... in] | Pannonia | Mevius Romanus | (centurio) [leg(ionis) VI Ferr(atae)] | F(idelis) C(onstantis) Antoniniana[rum] [strator] | eius viro i[n]compara|bili

Chevalier romain, probablement originaire de Pouzzoles, L. Valerius Valerianus a naturellement commencé sa carrière par les trois milices équestres classiques qui furent toutes exercées dans les provinces danubiennes (deux en Pannonie et une en Dacie). Après une procuratèle financière sur l'île de Chypre, il devient *praepositus equitum gentium perigrinarum*. Pour M. Speidel, ce commandement fut sans doute exercé sur le Danube (Valerianus y avait de l'expérience), ce qui expliquerait le contexte dans lequel il s'est rallié à Septime Sévère. Dans les événements de 193-194, il commande un détachement de troupes au cours de la marche sur Rome, puis il est envoyé contre Pescennius Niger. Valerianus demeura en Mésopotamie pendant les affrontements contre Clodius Albinus. Par la suite, il poursuit un cursus équestre qui le ramène en Orient et qui, selon une inscription de Pouzzoles, s'est

achevé avec le gouvernement de la province de Mésopotamie et d’Osroène sous le règne de Sévère Alexandre.

AE, 1966, 495; *IDRE* 2, 415 ; *AE* 1969/70, 612 ; *AE* 1971, 476 ; *AE* 1978, 823 ; *AE* 1982, 902 ; *AE* 1985, 829 ; *AE* 1991, 1579 ; *AE* 2000, 1233 ; *AE* 2001, 1968 ; H. Devijver, *Prosopographia militiarum equestrium quae fuerunt ab Augusto ad Gallienum*, Tome 2, Louvain, 1977, p. 834 ; H-G Pflaum, *Carrières procuratoriennes*, supplément, 1982, n° 297 A, p. 75-78 ; M.P. Speidel, « Valerius Valerianus in charge of Septimius Severus’ Mesopotamian campaign », *CPh*, 80, 1985, pp. 321-326 ; A. Birley, *Septimius Severus. The african emperor*, Londres, 1988, p. 98 et 117 ; K-P. Johne, U. Hartmann, T. Gerhardt, *Die Zeit der Soldatenkaiser. Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008, p. 1143; I. Mennen, *Power and Status in the Roman Empire*, Leiden-Boston, 2011, p. 195.

153. Valerius Victorinianus

P. Oxyr., XLIII, 3123

Ὀὐαλερίω Οὐικτωρινιανῶ τῶ διασημοτάτῳ [.....] ἡγεμόνι [.....] ατε ος ἐξάκτωρ Λυκοπολίτου χαίρειν. ...

Valerius Victorinianus est un chevalier dont une grande partie de sa carrière nous échappe. Il est gouverneur d’Egypte Thébaïde en 322 (*P. Oxyr.* 3123). C’est donc lui qui assure la fidélité de cette province à la cause de Licinius lorsque ce dernier s’engage dans son ultime combat contre Constantin. En dépit de la victoire de ce dernier, Valerius Victorinianus est resté à son poste au moins jusqu’en 326 (*P. Strasbourg*, 296). On ne sait pas ce qu’il est devenu par la suite.

PLRE I, p. 962 ; T.D. Barnes, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.) et Londres, 1982, p. 148.

154. Q. Venidius Rufus Marius Maximus L. Calvinianus

CIL XIII, 7994, Bad Godesberg, Germanie Inférieure.

Fortunis | Salutaribu[s] | Aesculapio | Hyg[iae] | Q(uitus) Venidius Ruffus | Mariu[s] Maxim[us] | [L(ucius)] Calvinianu[s] | [le]g(atus) leg(ionis) I Min(erviae) | leg(atus) Aug(usti) pr(o) [pr(aetore)] | provinc(iae) Cilic[iae] | d(onum) [d(edit)]

CIL III, 205, Sidon, Syrie.

Imperatore[s] | Caesares | L(ucius) Septimius Se|verus Pius Pert|inax Aug(ustus) Ara|bicus Adiabenic[us] | Parthicus maxi|mus tribuniciae | potes(tatis) VI imp(erator) XI c[o](n)s(ul) II | proc[o](n)s(ul) p(ater) p(atriciae) | et M(arcus) Aurel(ius) Ant[o]ni|nus Aug(ustus) filius eius | vias et miliaria per Q(uitum) Venidium Ruffum | leg(atum) Augg(ustorum) pr(o) pr(aetore) prae|sidem provinc(iae) Syriae Phoenic(ae) ren[o]vaverunt| II| B

CIL XIII, 8825 = *ILS* 9186, Roomburg, Germanie Inférieure.

Imp(eratores) Caess(ares) L(ucius) Septimius Severus Pius Pert[inax et] | M(arcus) Aurellius Antoninus Augg(usti) e[[[t L(ucius) Sept(imius) Geta Caesar]] d(onum) d(ederunt)] | numero expl(oratorum) Bat(avorum) cur(ante) Q(uinto) {OC} Ven(i)dio Ruffo leg(ato) Augg(ustorum) pr(o) pr(aetore)]

La carrière de ce sénateur d’origine italienne est mal connue. On ne sait rien de lui avant qu’il exerce des fonctions de rang prétorien. D’après W. Eck, c’est vraisemblablement au moment où il est à la tête de la *Ia Minervia* qu’il rallie la cause de Septime Sévère. Il accompagne le nouvel empereur dans sa conquête orientale au cours de laquelle il est chargé de gouverner la Cilicie. Par la suite, il demeure en Orient en tant que légat propréteur de Syrie Phoenice, sans doute en 198. Après un consulat suffect obtenu vers 201/202, il est nommé, à peu près à la même époque (vers 204) *Quindecemvir sacris faciundis* puis *curator alvei Tiberis* (*CIL* VI,

32327). Sa dernière fonction connue est celle de gouverneur de Germanie Inférieure en 205 ou en 206 (*CIL* XIII, 8825, 8828), une province qu'il connaissait bien.

PIR V 245 ; *RE* Suppl. XIV, 829, n° 3 ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Rome, 1952, n° 519, p. 120 ; R. Syme, "Missing persons (P-W VIII A)", *Historia*, 5, 1956, p. 210 ; G. Alföldy, "Die Legionslegaten der römischen Rheinarmeen", *Epigraphische Studien* III, Köln, 1967, p. 48 ; G. Alföldy, "Septimius Severus und der Senat", *BJ*, 168, 1968, p. 153 ; A. Birley, "The Coups d'Etat of the year 193", *BJ* CLXIX, 1969, p. 277 ; *Septimius Severus. The African emperor*, Londres, 1988, p. 114 ; W. Eck, *Die Statthalter des germanischen Provinzen vom 1-3 Jahrhundert*, Köln-Bonn, 1985, p. 198, n° 46 ; B.E. Thomasson, *Laterculi praesidum*, Göteborg, 1984-1990, n° 19, p.291 ; E. Dabrowa, « The commanders of Syrian legions (1st to 3rd c. A.D.) », *The Roman Army in the East*, Ann Arbor, 1996, pp. 281.

155. ...s Verus

Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIX, 7, 1

...ς δὲ Οὐῆρος ἐπιτολμήσας καὶ αὐτός τῆ μοναρχία ἐν τῷ τρίτῳ τῷ Γαλλικῷ, οὗ ἦρχε, καὶ Γέλλιος Μάξιμος ...

Le récit de Dion Cassius est notre unique source concernant ce personnage. Selon le sénateur bithynien, Verus était centurion avant de bénéficier d'une promotion exceptionnelle de la part d'Elagabal qui l'admit au sein du Sénat. H-G Pflaum pense que cette fulgurante ascension s'explique par le rôle important que joua très vraisemblablement ce personnage dans l'accession au trône d'Elagabal en mai 218. C'est lui qui serait déjà à la tête de la *IIIa Gallica* sans doute en tant que *praefectus legionis agens vice legati*. Le cas n'est pas fréquent à l'époque mais, un an plus tôt, le sénateur Marcius Claudius Agrippa était préfet de la flotte de Syrie ! Si l'on suit l'hypothèse induite par H.-G. Pflaum, le personnage serait donc un chevalier. C'est donc lui qui aurait entraîné les soldats à la révolte, et non Valerius Comazon qui commandait la *Ila Parthica* comme la démontre avec conviction l'historien allemand auquel nous sommes enclin à nous rallier. La seconde révolte dans laquelle il est impliqué la même année est mal connue. Pour sa part, E. Dabrowa pense que le personnage voulut profiter de sa popularité auprès des troupes pour nourrir ses ambitions. Sans doute. Quoi qu'il en soit, cette aventure provoqua la chute brutale de Verus qui fut rapidement exécuté.

*PIR*¹ V 292 ; H-G Pflaum, *Carrières procuratoriennes*, 1960, n° 290, pp.752-756 ; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1990, p. 176 ; E. Dabrowa, « The commanders of Syrian legions (1st to 3rd c. A.D.) », *The Roman Army in the East*, Ann Arbor, 1996, pp. 283

156. D. Veturius (ou Veterius) Macrinus

AE, 1953, 79, Volubilis, Maurétanie Tingitane.

Genio Imp(eratoris) L(ucii) Aurel(i)Commodi | Aug(usti) Sarmatici Germanici | principis iuventutis | D(ecimus) Veturius Macrinus | [...] | procurator Aug(usti) conlocutus | cum Canarta principe con|stituto genti Baquatiam | III Idus Octobres Praesente | II et Condiano co(n)s(ulibus). Les noms de Commode ont été martelés.

BGU III, 847

Οἱ ὑπογεγ(αμμένοι) [οὐετρανοὶ καὶ Ῥωμαῖοι καὶ ἀπελεύ]θεροι<ς> καὶ δοῦλοι καὶ [ετεροὶ παρεγένοντο πρὸς ἐπίκρισιν] Οὐετουρίου Μακρίνου [ἐπάρχου Αἰγύπτου διὰ Κοκκηίου] Οὐάρου χειληάρχου [λεγιῶνος β' Τραιανῆς ἰσχυρᾶ]ς ἀπὸ Παχῶν ἕως [τοῦ..... ? μηνὸς τοῦ ἐνεστῶτος] κγ' (ἔτους) Μάρκου Αὐρηλίου [Κομμόδου Αντωνίνου Σεβαστο]ῦ ...

Histoire Auguste, Vie de Julianus, VII, 5.

(Didius Julianus) autem tertium fecit praefectum Veterium Macrinum, ad quem Severus litteras miserat ut esset praefectus).

Le personnage est connu comme gouverneur de Maurétanie Tingitane, fonction qu'il a exercé sous Commode en 180 (*AE*, 1953, 79). Par la suite, sa carrière s'accélère et il devient préfet d'Égypte, un poste qu'il occupe de 181 jusqu'en août 183 (*IGR* I, 1102 ; *BGU* III, 847). Après une longue période de dix ans pendant laquelle il ne semble exercer aucune fonction, il est nommé comme troisième préfet du prétoire (*HA, Jul.*, VII, 5). Pour H.-G. Pflaum, D. Veterius Macrinus était au centre des négociations entre Septime Sévère et Didius Julianus.

PIR V 361 ; *RE* VIII, A, 2, 1900, n°28 ; *AE*, 1953, 79 ; H-G Pflaum, *Carrières procuratoriennes*, 1960, n° 179 bis ; B.E. Thomasson, *Laterculi praesidium*, Göteborg, 1984, n° 22, p.421 ; *Die Statthalter der römischen Provinzen Nordafrikas von Augustus bis Diocletianus*, II, Lund, 1960, p. 303 ; A. Birley, *Septimius Severus. The African emperor*, Londres, 1988, p. 99 ; A. Daguet - Gagey, *Septime Sévère. Rome, l'Afrique et l'Orient*, Paris, 2000, p. 206.

Annexe IV : Monnayages des révoltes.

Classification des monnaies selon les éléments retenus par E. Manders dans *Coining images of power. Patterns in the Representation of Roman Emperors on Imperial Coinage, A.D. 193 – 284*, Leiden – Boston, 2012, pp. 41 – 48.

Représentation dynastique	Formes de représentation évoquant la famille de l'empereur, ses ancêtres (humains ou divins) ainsi que ses successeurs supposés.
Représentation militaire	Formes de représentation figurant les forces armées, les victoires militaires et le rôle de l'empereur en tant que chef des armées.
Association divine	Formes de représentation associant l'empereur et son règne avec les dieux et le divin et montrant l'empereur dans un rôle de prêtre.
Siècle d'or	Formes de représentation évoquant la prospérité que l'empereur suscitera ou a déjà apporté.
Evergésie	Formes de représentation promouvant les réalisations socio-économiques accomplies par l'empereur.
Paradeigmata	Formes de représentation reflétant les tentatives de l'empereur de s'associer avec d'anciens empereurs prestigieux comme Auguste ou Trajan.
Restitutor	Formes de représentation montrant l'empereur en tant que restitutor pour les affaires militaires mais également religieuses ou économiques.
Élévation	Formes de représentation plaçant l'empereur ou des membres de la famille impériale au-dessus du genre humain.
Représentation non spécifique	Formes de représentation dans lesquelles l'empereur (ou une tierce personne) ne remplit pas de fonction spécifique.
Vertus impériales	Formes de représentation promouvant les vertus de l'empereur, de l'armée, du peuple, de Rome ou de certaines provinces.
Aeternitas	Formes de représentation évoquant l'éternité du règne de l'empereur en place, de l'existence de Rome, de la paix, de l'espoir, du bonheur, de la sécurité, l'invincibilité de l'empereur et de l'Empire, les divinités et la concorde au sein de la famille impériale.
Messages géographiques	Formes de représentation faisant référence à des entités géographiques (parfois personnifiées) comme la cité de Rome ou certaines provinces.
Divers	Formes de représentation n'entrant dans aucune des catégories précédentes.

Monnayage de Septime Sévère, *RIC*, IV, 1, atelier de Rome pp. 92-94, pp. 180 – 182 ; atelier d'Emèse pp. 137- 139 ; atelier d'Alexandrie, pp. 135 – 136 ; atelier de Laodicea ad Mare, pp. 150 – 151 ; monnayage à l'effigie de Julia Domna, atelier de Rome pp. 165, p. 207 ; atelier d'Alexandrie p. 174 ; ateliers d'Emèse et de Laodicea ad Mare pp. 175 – 177.

Atelier de Rome, émissions de 193-194 à l'effigie de Septime Sévère.

Droit		Revers	
IMP CAE L SEP SEV PERT AVG	Empereur lauré	<p>FIDEI LEG TR P COS/TR P COS S C <i>RIC</i>, IV, 1, n° 1, 651, 658 LEG I ADIVT; I ITAL; I MIN ; II ADIVT ; II ITAL ; III ITAL ; IIII FL ; V MACED ; VII CL ; VIII AVG ; XI CL ; XIII GEM ; XIV GEM ; XXII ; XXII PRI ; XXX VLP TR P COS/ TR P COS S C <i>RIC</i>, IV, 1, n° 2-17, 652 LIBERAL AVG COS ou LIBERAL AVG TR P COS S C <i>RIC</i>, IV, 1, n° 18, 653-654 SAEC FRUGIF COS/TR P COS S C <i>RIC</i>, IV, 1, n° 19, 655 TR P COS <i>RIC</i>, IV, 1, n° 20</p>	<p><i>Fides</i> debout tient une victoire et un étendard. Aigle légionnaire entre deux étendards.</p> <p><i>Liberalitas</i> debout tient une table de compte et une corne d'abondance.</p> <p><i>Saeculum Frugiferum</i>, radié, tient un caducée ailé et un trident. La victoire tient une couronne et une palme.</p>
IMP CAE L SEP SEV PERT AVG	Empereur lauré	<p>VIC AVG TR P COS/TR P COS S C <i>RIC</i>, IV, 1, n° 21-23, 656, 659 VIRT AVG TR P COS/ TR P COS S C <i>RIC</i>, IV, 1, n° 24, 657, 660, 660a</p>	<p>La victoire, assise ou debout, tient une couronne et une palme. <i>Virtus</i>, casqué, tient une victoire et une lance pointée vers le bas.</p>
DIVVS PERT PIVS PATER	Empereur tête nue	<p>CONSECRATIO ou CONSECRATIO S C <i>RIC</i>, IV, 1, n° 24a & b, 660b-660c</p>	<p>Un aigle se tient devant un globe.</p>

Atelier d'Emèse, émissions de 193 à l'effigie de Septime Sévère.

Droit		Revers	
IMP CAE L SEP SEV PERT AVG	Empereur lauré	<p>BONAE SPEI <i>RIC</i>, IV, 1, n° 351a BONI EVENT/EVENTVS <i>RIC</i>, IV, 1, n° 351b-352 FELICIT/FELICITAS TEMPOR <i>RIC</i>, IV, 1, n° 353-354</p> <p>FORT REDVG (<i>sic</i>) <i>RIC</i>, IV, 1, n° 355 INVICTO IMP TROPEAE <i>RIC</i>, IV, 1, n° 356</p>	<p><i>Spes</i> s'avance.</p> <p><i>Bonus Eventus</i> debout tient une corbeille de fruits et un gerbe d'épis. Corbeille de fruits. Gerbe d'épis entre deux cornes d'abondance. <i>Fortuna</i> ou <i>Hilaritas</i> tient une longue palme et une corne d'abondance. Un trophée et des armes.</p>
IMP CAE L SEP SEV PERT AVG	Empereur lauré	<p>LEG VIII AVG TR P COS <i>RIC</i>, IV, 1, n° 357 LEG XIII GEM M V TR P COS <i>RIC</i>, IV, 1, n° 358 MONET/MONETAE AVG <i>RIC</i>, IV, 1, n° 359-359a SAEC FELICIT <i>RIC</i>, IV, 1, n° 360 VICT AVG TR P COS <i>RIC</i>, IV, 1, n° 361 VICTOR IVST AVG/AVG II COS <i>RIC</i>, IV, 1, n° 362-362a VICTORIA AVG <i>RIC</i>, IV, 1, n° 363</p>	<p>Aigle légionnaire entre deux étendards.</p> <p>idem</p> <p><i>Moneta</i> debout tient une balance et une corne d'abondance. Sept étoiles avec un croissant.</p> <p>La victoire s'avance et tient une couronne et une palme. idem</p> <p>La victoire debout inscrit AVG sur un bouclier appuyé sur un tronc.</p>
IMP CAE L SEP SEV PERT AVG COS I	Empereur lauré	<p>FORTVN REDVC ou FORTVNAE REDVCI <i>RIC</i>, IV, 1, n° 1-5</p>	<p><i>Fortuna</i> assise tient un gouvernail et une corne d'abondance. <i>Fortuna</i> ou <i>Hilaritas</i> tient une longue palme et une corne d'abondance. <i>Fortuna</i> ou <i>Pax</i> tient une branche et une corne d'abondance. <i>Fortuna</i> ou <i>Pietas</i> sacrifie au dessus</p>

	IOVI PRAE ORBIS <i>RIC</i> , IV, 1, n° 6	d'un autel et tient une corne d'abondance. Jupiter assis tient une victoire et un sceptre. Un aigle figure à ses pieds.
IMP CAE L SEP SEV PERT AVG COS I Empereur lauré	MANET (<i>sic</i>) AVG ou MONETAE AVG <i>RIC</i> , IV, 1, n° 6a et 7b MARTI VICT <i>RIC</i> , IV, 1, n° 6b MINER VICT <i>RIC</i> , IV, 1, n° 7, 7a VICTOR SEVER AVG <i>RIC</i> , IV, 1, n° 8 VICTORIA <i>RIC</i> , IV, 1, n° 9 VIRT AVG TR P COS <i>RIC</i> , IV, 1, n° 10 IVNO REGINA S C <i>RIC</i> , IV, 1, n° 840, 845 MATRI MAGNAE S C <i>RIC</i> , IV, 1, n° 841	Idem n° 359 Mars s'avance, portant une lance et un trophée. Minerve s'avance en brandissant un javelot et en tenant un bouclier. Rome assise sur un bouclier. La victoire s'avance en tenant une couronne et une palme. Idem n° 363. Virtus debout tient une victoire et une lance. Junon debout tient une <i>patera</i> et un sceptre. Un paon figure à ses pieds. Cybèle assise entre deux lions tient un tambour.

L'atelier de **Laodicée** présente un monnayage identique ou presque à celui d'Emèse. Sur les droits des monnaies est inscrite la titulature L SEPT SEV PERT AVG IMP I. Les revers, moins variés, reprennent les légendes *Bona Spes* (*RIC*, IV, 1, n° 437), *Fort. Reduc.* (*RIC*, IV, 1, n° 437a, 439, 440), *Mart. Victor.* (*RIC*, IV, 1, n° 443, 443a) auxquels on ajoutera *Invicto Imp* (*RIC*, IV, 1, n° 441), *Iovi Victori* (*RIC*, IV, 1, n° 441b), *Liber. Aug.* (*RIC*, IV, 1, n° 442). Le même cas de figure se retrouve pour le monnayage à la datation parfois incertaine d'**Alexandrie**. Signalons toutefois les légendes *Aequitas Aug* (*RIC*, IV, 1, n° 343), *Apolloni Augusto* (*RIC*, IV, 1, n° 345), *Boni Eventus* (*RIC*, IV, 1, n° 347), *Fidei Leg TR P COS* (*RIC*, IV, 1, n° 349), *Moneta Aug.* (*RIC*, IV, 1, n° 350a), *Pietas* (*RIC*, IV, 1, n° 350f) et *Romae Aeternae* (*RIC*, IV, 1, n° 350g).

Atelier de Rome, émissions de 193-196 à l'effigie de Julia Domna.

Droit		Revers	
IVLIA DOMNA AVG	Buste de Julia Domna drapée	<p>FECVNDITAS ou FECVNDITAS SC <i>RIC</i>, IV, 1, n° 534, 838, 839, 844</p> <p>VENER VICTOR ou VENERI VICTRIX ou VENERI VICTR S C <i>RIC</i>, IV, 1, n° 535, 536, 842, 846</p> <p>VENVS GENITRIX <i>RIC</i>, IV, 1, n° 537</p> <p>VESTA ou VESTA S C <i>RIC</i>, IV, 1, n° 538, 843</p>	<p><i>Fecunditas</i> portant un enfant dans ses bras. Un second enfant est debout devant elle.</p> <p>Venus debout, un coude appuyé sur une colonne, tient une pomme et une palme.</p> <p>Venus assise tient une pomme et un sceptre. Cupidon se tient debout devant elle.</p> <p>Vesta voilée est assise. Elle tient un palladium et un sceptre.</p>
IVLIA DOMNA AVG	Buste de Julia Domna drapée	VIRTVS AVG COS <i>RIC</i> , IV, 1, n° 538a	Rome casquée est assise et tient une victoire et une lance.

Atelier d'Alexandrie, émissions de 193-194 à l'effigie de Julia Domna

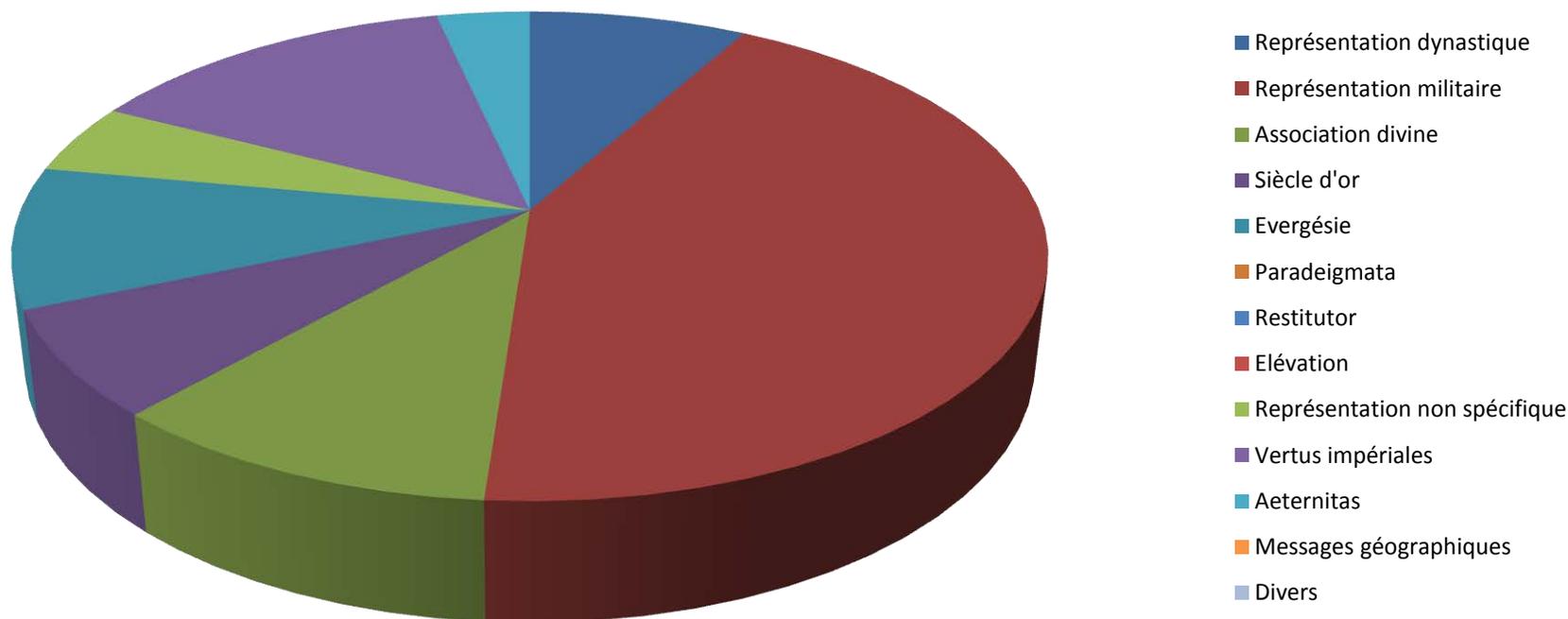
Droit		Revers	
IVLIA DOMNA AVG	Buste de Julia Domna drapée	<p>AEQVITAS II <i>RIC</i>, IV, 1, n° 607a</p> <p>BONI EVENTVS <i>RIC</i>, IV, 1, n° 608</p> <p>LEG III ITALI TR P COS <i>RIC</i>, IV, 1, n° 608a</p> <p>MONET/MONETA AVG <i>RIC</i>, IV, 1, n° 609-611</p> <p>PIETAS ou PIETAS AVG <i>RIC</i>, IV, 1, n° 612-612a</p> <p>ROMAE AETERNAE <i>RIC</i>, IV, 1, n° 613</p>	<p><i>Aequitas</i> debout tient une balance et une corne d'abondance</p> <p><i>Bonus Eventus</i> debout tient une corbeille de fruits et une gerbe d'épis.</p> <p>Aigle légionnaire entre deux étendards.</p> <p><i>Moneta</i> debout tient une balance et une corne d'abondance.</p> <p><i>Pietas ou Vesta</i> assise tient une victoire et un sceptre ou un <i>palladium</i>.</p> <p>Rome casquée et assise sur un bouclier tient une victoire et une lance.</p>

Le monnayage d'**Emèse** et de **Laodicée** à l'effigie de Julia Domna a été émis dans une fourchette chronologique large s'étendant entre 193 et 196. Hormis les monnaies arborant au revers la légende *Cerer. Frug.* (RIC, IV, 1, n° 616a) ou *Cerere Aug. / Augus* (RIC, IV, 1, n° 617), les frappes de ces ateliers reprennent des formules qui, pour la plupart, reprennent les types de l'atelier de Rome.

Sur le monnayage de Septime Sévère voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome IV, 2^e éd., Paris, 1884, pp. 1 – 139 ; K. Pink, "Der Aufbau der römischen Münzprägung in der Kaiserzeit, I. Die Zeit des Septimius Severus", *Numismatische Zeitschrift*, 66, 1933, pp. 17 – 54; *BMC*, Vol. V, 1, pp. LXXVI-LXXXV; V, 2, pp. 20-25; P. V. Hill, *The coinage of Septimius Severus and his family of the mint of Rome. A.D. 193-217*, Londres, 1977; C. Brenot, "La famille de Septime Sévère à travers les images monétaires", *Cahiers du Centre Glotz*, 11, 2000, pp. 331-345; A. Daguët-Gagey, "Septime Sévère et ses fils, *Restitutes Urbis* : la personnalisation des mérites impériaux", *Revue Numismatique*, 160, 2004, pp. 175-199.

Sur le monnayage de Julia Domna *BMC*, Vol. V, 1, pp. LXXVI-LXXXV; Vol. V, 2, pp. 27-28.

Septime Sévère, ateliers de Rome, Emèse & Alexandrie (193-194)



Monnayage de Pescennius Niger, RIC, IV, 1, atelier d'Antioche, pp. 22-39

Atelier d'Antioche, émissions de 193 – 194

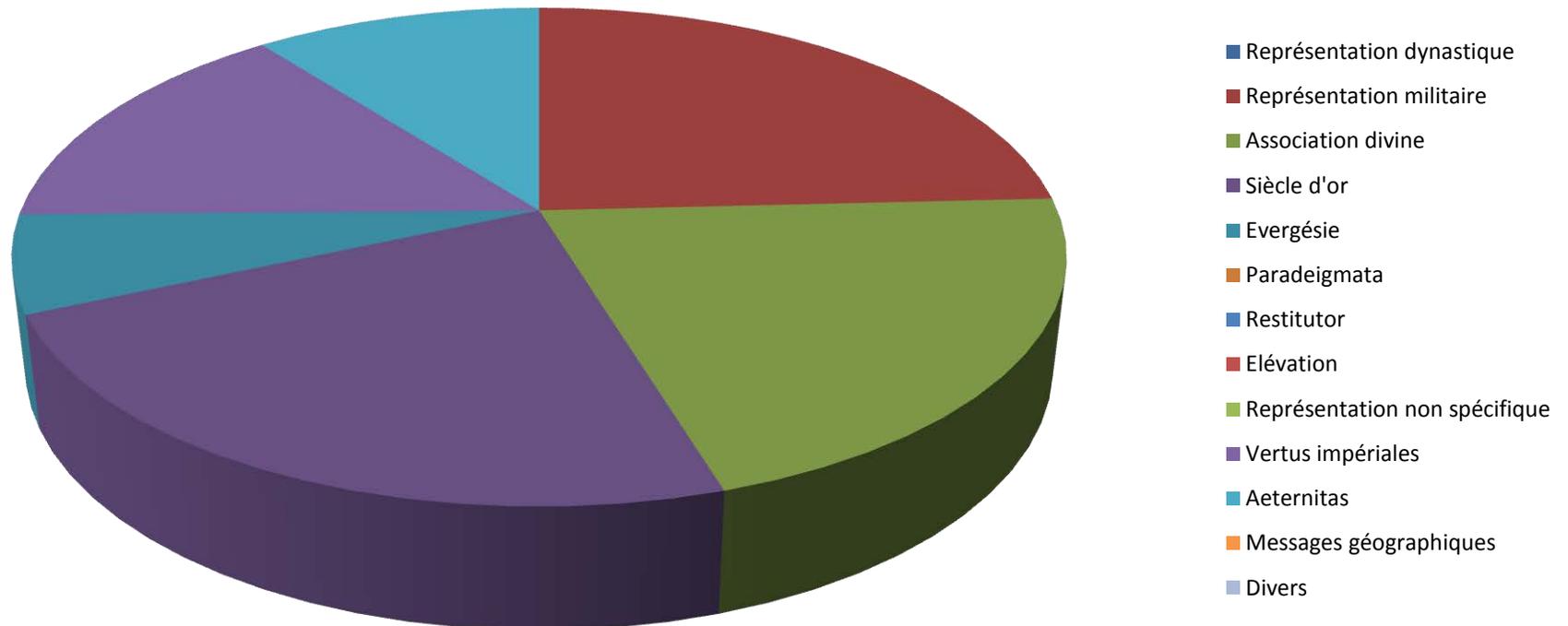
Droit	Revers	
IMP C PESC NIGER IVS AVG Empereur lauré COS II	AETERNITAS AVG RIC, IV, 1, n° 1 Croissant avec sept étoiles	
IMP CAES C PESC NIGER AVG Empereur lauré ; lauré, drapé ; lauré, ou IVST AVG ou IVSTI AV ou IVS drapé, cuirassé AVG COS ou IVS AVG COS II ...	<p>APOLLONI SANCTO RIC, IV, 1, n° 2</p> <p>BONAE SPEI RIC, IV, 1, n° 3</p> <p>BONI EVENTVS RIC, IV, 1, n° 4,5,6</p> <p>CERER FRVG ou CERERI FRVGIFER RIC, IV, 1, n° 7-11</p> <p>CONCORDIA RIC, IV, 1, n° 12</p> <p>Apollon nu tient une branche de lauriers.</p> <p><i>Spes</i> s'avance et tient une fleur.</p> <p><i>Fides</i> debout de face tient une gerbe de blé et un panier de fruits ou une couronne et deux gerbes de blé.</p> <p><i>Ceres</i> tenant un gerbe d'épis et un sceptre ou tenant une torche dans chaque main.</p> <p><i>Fides</i> debout tient une corbeille de fruit et une gerbe d'épis.</p> <p>Concordia debout lève la main droite et tient une double corne d'abondance.</p>	
IMP CAES C PESC NIGER AVG Empereur lauré ; lauré, drapé ; lauré, ou IVST AVG ou IVSTI AV ou IVS drapé, cuirassé AVG COS ou IVS AVG COS II ...	<p>FELICIA TEMPORA RIC, IV, 1, n° 13</p> <p>FELICIT TEMPOR ou FELICITAS TEMPORVM RIC, IV, 1, n° 14-17</p> <p>Deux cornes d'abondance entrecroisées.</p> <p>Gerbe d'épis entre deux cornes d'abondance ou deux cornes d'abondance entrecroisées ou panier en forme de vase contenant trois gerbes ou des fruits et des grappes de raisin.</p>	

	<p>FIDEI EXER ou EXERCITI <i>RIC</i>, IV, 1, n° 18-19</p> <p>FORTVNAE RED ou REDVCI <i>RIC</i>, IV, 1, n° 20-29</p> <p>HILARITAS AVG S C <i>RIC</i>, IV, 1, n° 30</p> <p>INVICT/INVICTO IMP ou IMPERAT <i>RIC</i>, IV, 1, n° 30a-36 & 40</p> <p>INVICTO IMP TROPAE <i>RIC</i>, IV, 1, n° 37-39 & 80</p> <p>IOVI CONSER/CONSERVATORI <i>RIC</i>, IV, 1, n° 41-42</p>	<p>Trois étendards avec au centre un bouclier sur lequel figure l'inscription VIC AVGG ou AVG</p> <p>La fortune tient un gouvernail et une corne d'abondance ou un caducée et une corne d'abondance ou une balance et une corne d'abondance</p> <p>Globe avec quatre étoiles soutenu par des capricornes</p> <p>Trophée et armes</p> <p>idem</p> <p>Jupiter assis tient la victoire sur un globe et un sceptre. Un aigle figure à ses pieds.</p>
<p>IMP CAES C PESC NIGER AVG ou IVST AVG ou IVSTI AV ou IVS AVG COS ou IVS AVG COS II ...</p> <p>Empereur lauré ; lauré, drapé ; lauré, drapé, cuirassé</p>	<p>IOVI PRAE ORBIS <i>RIC</i>, IV, 1, n° 43</p> <p>IVSTI/IVSTITIA AVG/AVGVSTI <i>RIC</i>, IV, 1, n° 44-50</p> <p>MARTI AVGVSTO ou VICTORI ou INVICTO <i>RIC</i>, IV, 1, n° 51-58</p> <p>MINER VICT/VICTRIS (sic) <i>RIC</i>, IV, 1, n° 59-61</p> <p>MONET/MONETA/MONETAE/MONETE(sic) AVG <i>RIC</i>, IV, 1, n° 62-67</p> <p>PIETATI AVG <i>RIC</i>, IV, 1, n° 68</p>	<p>Jupiter assis tient un aigle et un sceptre.</p> <p><i>Justitia</i> debout tient une balance et une corne d'abondance.</p> <p>Mars s'avance en tenant une lance et un trophée ou Mars appuyé sur un bouclier tient une lance ou Mars tient une victoire et une lance ou un <i>parazonium</i> et un trophée.</p> <p>Minerve debout tient une victoire et une lance</p> <p><i>Moneta</i> debout tient une balance et une corne d'abondance</p> <p>Pescennius Niger debout sacrifie avec une <i>patra</i> au dessus d'un autel.</p>

		ROMAE AETERN/AETERNA(sic)/AETERNAE <i>RIC</i> , IV, 1, n° 69-72	Rome debout tient la victoire et une lance. Un bouclier figure à ses pieds. Rome (ou <i>Fortuna</i> ?) assise tient une corne d'abondance. Figurent également un gouvernail et un globe.
IMP CAES C PESC NIGER AVG ou IVST AVG ou IVSTI AV ou IVS AVG COS ou IVS AVG COS II ...	Empereur lauré ; lauré, drapé ; lauré, drapé, cuirassé	SAEVL FELICITAS <i>RIC</i> , IV, 1, n° 73-74 SALVTI AVG/AVGVSTI <i>RIC</i> , IV, 1, n° 75-78 SPEI FIRM <i>RIC</i> , IV, 1, n° 79 VICTOR IVST AVG <i>RIC</i> , IV, 1, n° 81 VICTORIA/VICTORIAE AVG <i>RIC</i> , IV, 1, n° 82-89 VIRTVS/VIRTVTI AVG <i>RIC</i> , IV, 1, n° 90-94	Croissant et sept étoiles. <i>Salus</i> debout près d'un autel nourrit un serpent qu'il tient dans ses bras. <i>Salus</i> ou <i>Aequitas</i> tient une balance et une corne d'abondance. <i>Spes</i> s'avance en tenant une fleur. Une étoile figure sur son front. La victoire s'avance et tient une couronne et une palme. La victoire debout tient une couronne et une palme ou une corne d'abondance. Mars tient une lance debout et appuyé sur un bouclier.

Sur le monnayage de Pescennius Niger voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome III, Paris, 1883, pp. 404 – 413 ; *BMC*, Vol. V, 1, pp. CVII-CXIV; Vol. V, 2, pp. 71-82.

Pescennius Niger, atelier d'Antioche, émissions de 193-194.



Monnayage de Clodius Albinus, RIC, IV, 1, atelier de Lyon, pp. 46-53.

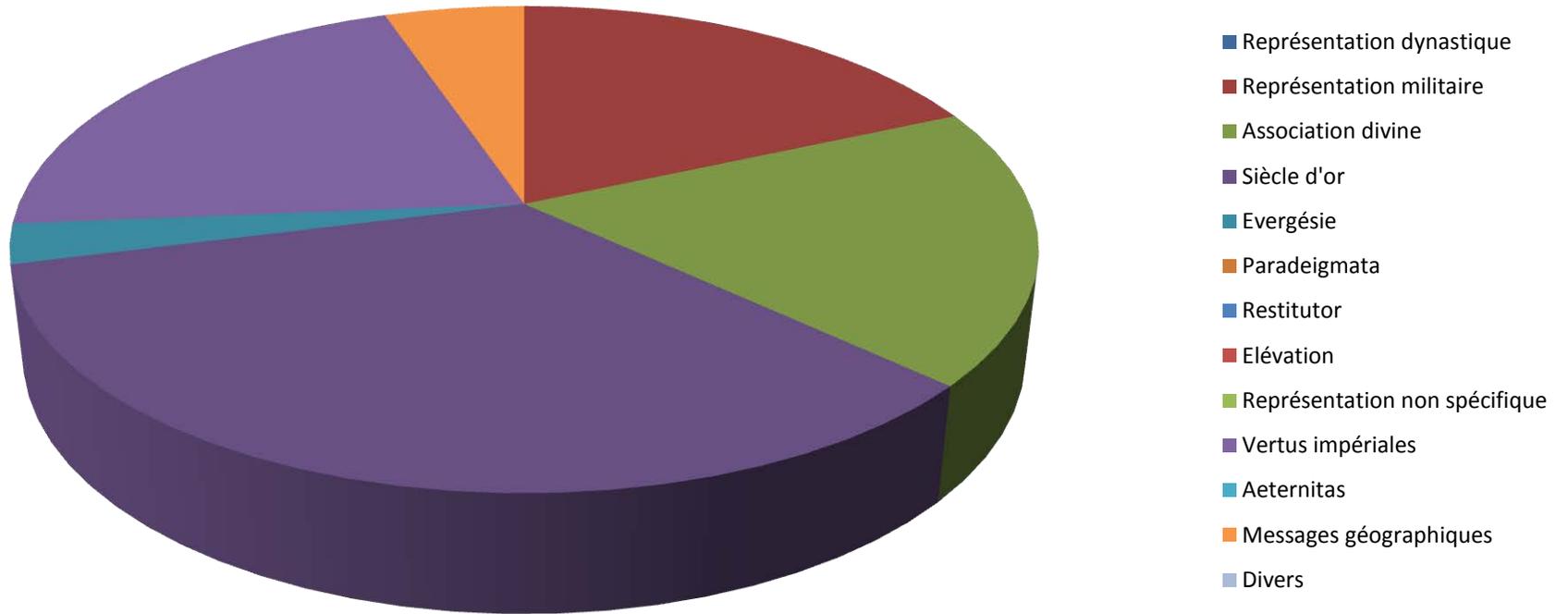
Atelier de Lyon, émissions de 195-196.

Droit		Revers	
IMP CAES D CLO(D) SEP ALB AVG IMP CAES D CLO ALBIN AVG	Empereur lauré ; lauré, drapé ; lauré, drapé, cuirassé	AEQVITAS AVG COS II RIC, IV, 1, n° 13 CLEMENTIA AVG COS RIC, IV, 1, n° 14 FEL/FELICITAS AVG COS II RIC, IV, 1, n° 15,16 FIDES AVG COS II RIC, IV, 1, n° 17,18 FIDES LEGION COS II RIC, IV, 1, n° 19 & 20 FORTITVDO AVG INVICTA RIC, IV, 1, n° 21	<i>Aequitas</i> debout tient une balance et une corne d'abondance <i>Clementia</i> debout, tient une <i>patera</i> et un sceptre. <i>Felicitas</i> debout, tient un caducée et un sceptre ou une branche et une corne d'abondance. <i>Fides</i> debout, tient une gerbe d'épis et une corbeille de fruits ou des mains jointes tiennent un aigle légionnaire. Aigle légionnaire entre deux étendards. Hercule appuyé sur une massue tient un globe dans sa main gauche.
IMP CAE D CLO SEP ALBINV(sic)	Empereur lauré ; lauré, drapé ; lauré, drapé, cuirassé	FORTVNA AVG COS II RIC, IV, 1, n° 22	<i>Fortuna</i> debout tient un gouvernail et une corne d'abondance.
IMP CAE D CLO SEP ALBINV(sic)	Empereur lauré ; lauré, drapé ; lauré, drapé, cuirassé	GEN LVG COS II RIC, IV, 1, n° 23, 24	Le génie de Lyon tient un sceptre et une corne d'abondance. Un aigle figure à ses pieds.
IMP CAES D CLOD SEPT ALBIN AVG IMP C D CLO SEP ALBIN AVG IMP CAES D CL ALBIN AVG	Empereur lauré ; lauré, drapé	IOVI VICTORI COS II ou IOVIS VICTORIAE COS ou IOVI VICTORI RIC, IV, 1, n° 25 - 27	Jupiter, debout, tient la victoire et un sceptre ou la victoire et la foudre.

IMP CAES CLO SEP AVG	Empereur lauré ; lauré, drapé	<p>MARS VLT COS II <i>RIC</i>, IV, 1, n° 28</p> <p>MARS PATER COS II <i>RIC</i>, IV, 1, n° 29</p> <p>MIN PAC COS II <i>RIC</i>, IV, 1, n° 30</p> <p>MONET AVG COS II <i>RIC</i>, IV, 1, n° 31</p> <p>PAX AVG COS II <i>RIC</i>, IV, 1, n° 32</p> <p>PROV/PROVIDENT/PROVIDENTIA AVG COS II <i>RIC</i>, IV, 1, n° 33 – 36</p> <p>SAEC/SAECVLI FEL COS II <i>RIC</i>, IV, 1, n° 37-38</p>	<p>Mars, appuyé sur un bouclier, tient une lance.</p> <p>Mars casqué s'avance et tient une lance et un trophée.</p> <p>Minerve casquée tient une branche et un bouclier ainsi qu'une lance.</p> <p><i>Moneta</i> tient une balance et une corne d'abondance.</p> <p><i>Pax</i> tient une branche et une corne d'abondance.</p> <p><i>Providentia</i> tient un sceptre et une baguette au dessus d'un globe.</p> <p><i>Felicitas</i> tient un caducée et une branche.</p>
IMP CAES CLO SEP AVG	Empereur lauré ; lauré, drapé	<p>SALVTI AVG COS II <i>RIC</i>, IV, 1, n° 39-40</p> <p>SPE/SPES AVG COS II <i>RIC</i>, IV, 1, n° 41-42</p> <p>VICT AVG COS II <i>RIC</i>, IV, 1, n° 43-47</p> <p>VIRTVTI AVG COS II ou VIRTVTI AVGVSTI <i>RIC</i>, IV, 1, n° 48-49</p>	<p><i>Salus</i> tient une <i>patera</i> et un sceptre. Il nourrit un serpent lové autour d'un autel.</p> <p><i>Spes</i> s'avance et tient une fleur.</p> <p>La victoire s'avance en tenant une couronne et une palme.</p> <p>La victoire debout avec un bouclier pose son pied sur un globe.</p> <p>La victoire assise sur une cuirasse tient une palme et un bouclier.</p> <p><i>Virtus</i> casquée tient un <i>parazonium</i> et une lance.</p>

Sur le monnayage de Clodius Albinus voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome III, Paris, 1883, pp. 415-424 ; *BMC*, Vol. V, 1, pp. CII-CVI; Vol. V, 2, pp. 63-71.

Clodius Albinus, atelier de Lyon, émissions de 195-196



Monnayage de Macrin, *RIC*, IV, 2 ; atelier de Rome, pp. 5 – 7, pp. 15-17

Atelier de Rome, émissions d'avril – décembre 217

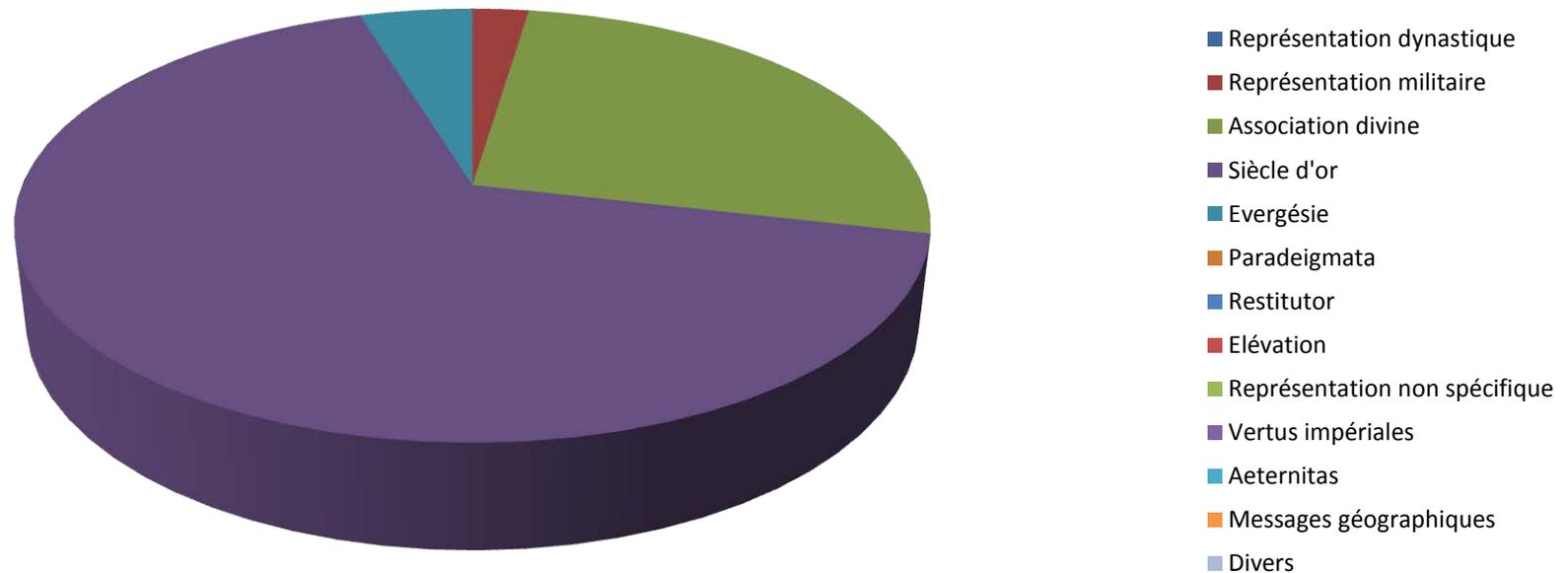
Droit	Revers	
<p>IMP C M OPEL SEV MACRINVS AVG</p> <p>Empereur lauré, drapé ; lauré, cuirassé ; lauré, drapé, cuirassé ; radié, drapé, radié, cuirassé ; radié, drapé, cuirassé.</p>	<p>FIDES MIL P M TR P <i>RIC</i>, IV, 2, n° 1.</p> <p>PONTIF MAX TR P P P ou PONTIF MAX TR P P P S C <i>RIC</i>, IV, 2, n° 2-4 ; 119-124</p> <p>VOTA PVBL P M TR P ou VOTA PVBL P M TR P S C <i>RIC</i>, IV, 2, n° 5-13 ; 126-133</p>	<p><i>Fides</i> debout tient deux étendards.</p> <p>Jupiter debout tient la foudre et un sceptre. <i>Felicitas</i> debout tient un long caducée et une corne d'abondance. <i>Fides</i> casquée tient un étendard dans chaque main. <i>Salus</i> assis tient un sceptre et nourrit un serpent lové autour d'un autel.</p> <p>Jupiter debout tient la foudre et un sceptre. A ses pieds est représenté Macrin en taille réduite. <i>Felicitas</i> debout tient un long caducée et une corne d'abondance. <i>Fides</i> casquée tient un étendard dans chaque main. <i>Salus</i> assis tient un sceptre et nourrit un serpent lové autour d'un autel. <i>Securitas</i> assise tient un sceptre. Un autel est représenté devant elle.</p>
<p>IMP C M OPEL SEV MACRINVS AVG</p> <p>Empereur lauré, drapé ; lauré, cuirassé ; lauré, drapé, cuirassé ; radié, drapé, radié, cuirassé ; radié, drapé, cuirassé.</p>	<p>P M TR P COS P P <i>RIC</i>, IV, 2, n° 14</p> <p>PONTIF MAX TR P COS P P ou PONT/PONTIF MAX TR P COS P P S C <i>RIC</i>, IV, 2, n° 15-24 ; 134-145</p>	<p>Jupiter debout tient la foudre et une lance.</p> <p>Jupiter debout tient la foudre et un sceptre. <i>Annona</i> assise tient deux gerbes de blé et une corne d'abondance. Un <i>modius</i></p>

SALVS PVBL P M TR P S C
RIC, IV, 2, n° 125

figure à ses pieds.
Salus assis sur un trône nourrit un serpent lové autour d'un autel.
Securitas debout et appuyée sur une colonne tient un sceptre.
Felicitas (idem n° 4)
Fides (idem n° 3)
Salus assis tenant un sceptre dans sa main gauche et nourrissant un serpent lové autour d'un autel.

Sur le monnayage de Macrin voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome IV, 2^e éd., Paris, 1884, pp. 289 – 319 ; *BMC*, Vol. V, 1, pp. CCXIII-CCXXVIII; Vol. V, 2, pp. 494-529

Macrin, atelier de Rome, émissions d'avril-décembre 217



Monnayage d'Elagabal, RIC, IV, 2, atelier de Rome, p. 28 ; p. 38 ; p. 39 ; p. 51 – 52 ; p. 58 ; atelier d'Antioche, p. 40.

Atelier de Rome, émissions de 218

Droit		Revers	
IMP CAES ANTONINVS AVG IMP CAES M AVR ANTONINVS AVG IMP CAES M AVR ANTONINVS PIVS AVG	Empereur lauré, drapé ; lauré, drapé, cuirassé ; radié, drapé ; radié, drapé, cuirassé.	P M TR P COS P P RIC, IV, 2, n° 1 – 3, 280 - 283 PONTIF MAX TR P RIC, IV, 2, n° 4 – 8, 284 – 286	Rome assise, tient une victoire et un sceptre. Un bouclier repose à ses côtés. <i>idem</i>
IMP CAES ANTONINVS AVG IMP CAES M AVR ANTONINVS AVG IMP ANTONINVS AVG IMP ANTONINVS PIVS AVG	Empereur lauré, drapé ; lauré, drapé, cuirassé ; radié, drapé ; radié, drapé, cuirassé.	VICTOR ANTONINI AVG RIC, IV, 2, n° 151 – 157a, 375 - 377 VICTORIA AVG RIC, IV, 2, n° 158 - 163	La victoire court en tenant une couronne et une palme. La victoire court en tenant une couronne et une palme La victoire vole et tient un diadème dans chaque main. Sur chaque côté figure un bouclier. L'ensemble est surmonté d'une étoile.

Atelier d'Antioche, émissions de 218 – 219

Droit		Revers	
IMP ANTONINVS AVG ANTONINVS PIVS FEL AVG IMP CAES M AVR ANTONINVS P F AVG	Empereur lauré, drapé ; lauré, drapé, cuirassé	CONS II P P RIC, IV, 2, n° 165 CONSVL II RIC, IV, 2, n° 166	Rome assise tient une victoire et une lance. Un bouclier repose à ses côtés. <i>Aequitas</i> debout tient une balance et une corne d'abondance.

CONSVL II P P
RIC, IV, 2, n° 167 - 170

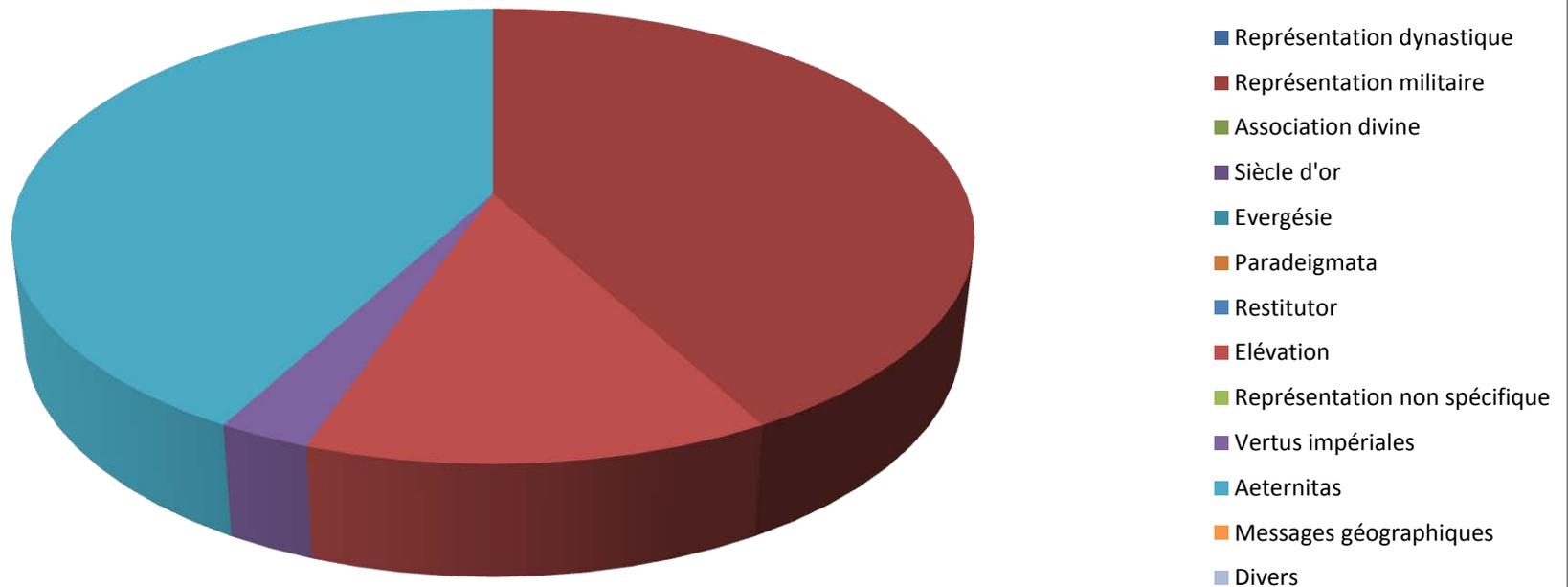
TRIB P COS II P P
RIC, IV, 2, n° 171

Mêmes types que les deux précédents
L'empereur dans un quadriges tient une
branche et un sceptre orné d'un aigle.

L'empereur dans un quadriges tient une
branche et un sceptre orné d'un aigle.

Sur le monnayage d'Elagabal voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome IV, 2^e éd., Paris, 1884, pp. 319 – 399 ; *BMC*, Vol. V, 1, pp. CCXXVIII-CCXLVIII; Vol. V, 2, pp. 530-615; H. Baldus, « Das Vorstellungsbild des Heliogabal. Ein bislang unerkanntes numismatisches Zeugnis », *Chiron*, 19, 1989, pp. 467 – 489 ; M. Icks, « Heliogabalus : dieenaar van Elagabal, heerser van Rome », *Lampas*, 5, 2004, pp. 347-362 ; E. Manders, « Religion and Coinage. Heliogabalus and Alexander Severus : two extremes ? », *Talanta*, 36-37, 2004-2005, pp. 123-138.

Elagabal, ateliers de Rome & d'Antioche, émissions de 218-219



Monnayage de Sévère Alexandre, RIC, IV, 2, atelier de Rome, p. 71-72 ; atelier d'Antioche, p. 90.

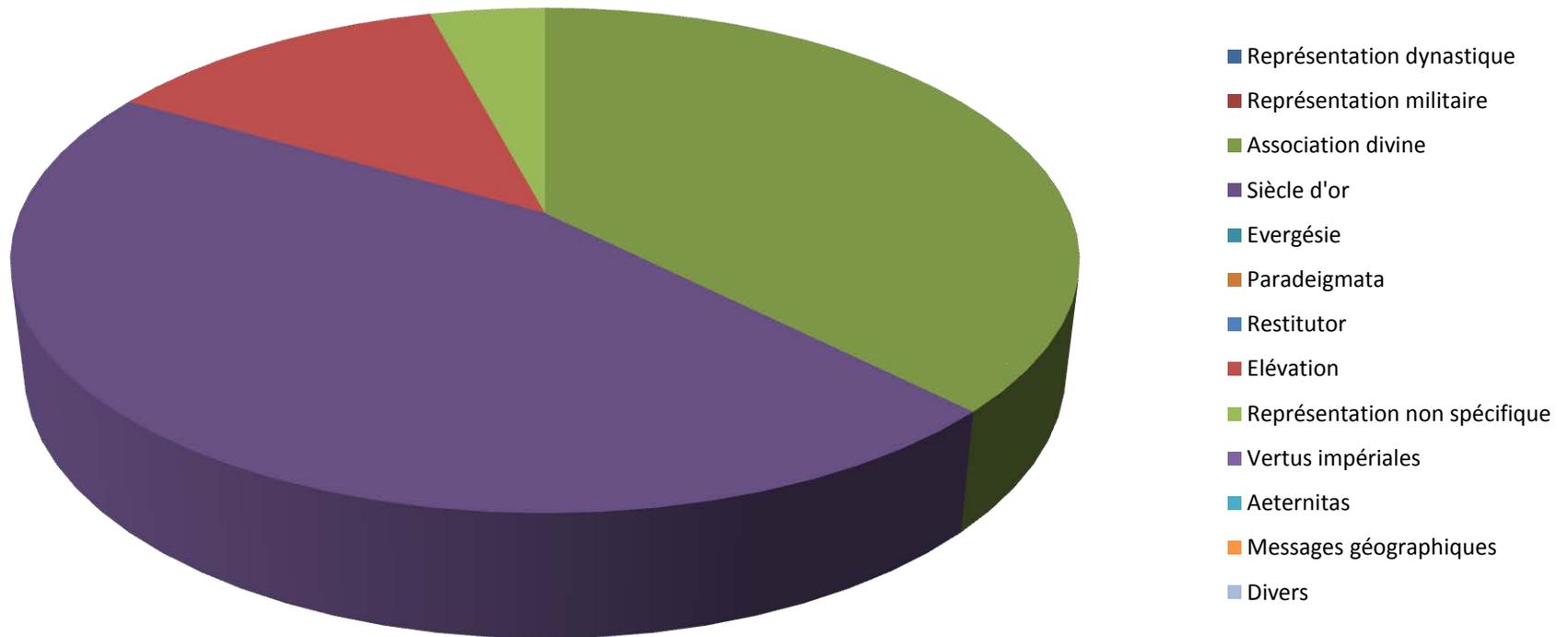
Atelier de Rome, émissions de 222

Droit	Revers	
IMP C M AVR SEV ALEXAND AVG Empereur lauré ; lauré, drapé ; lauré, IMP CAES M AVR SEV ALEXANDER drapé, cuirassé AVG	P M TR P COS PP RIC, IV, 2, n° 4 – 17a, 387 - 395	Jupiter debout tenant la foudre et un sceptre. Mars debout tenant une branche d'olivier et une lance. Sol radié, tenant un fouet et levant la main droite. Fortuna debout tenant un gouvernail sur un globe et une corne d'abondance. Libertas debout tient un pileus et une corne d'abondance. Salus assis nourrit un serpent lové autour d'un autel. Securitas assise tient un sceptre. L'empereur sur un quadriges tient une branche d'olivier et un sceptre orné d'un aigle. L'empereur debout, appuyé sur une lance tient une branche dans sa main droite.

L'atelier d'Antioche frappe des monnaies identiques à celles de Rome. Mars et Fortuna figurent sur les revers (RIC, IV, 2, n° 262 – 267)

Sur le monnayage de Sévère Alexandre voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome IV, Paris, 1884, pp. 400-478 ; J.-P. Callu, *La politique monétaire des empereurs romains de 238 à 311*, Paris, 1969, pp. 111-137 ; E. Manders, « Religion and Coinage. Heliogabalus and Alexander Severus : two extremes ? », *Talanta*, 36-37, 2004-2005, pp. 123-138 ; *BMC*, pp. 39-52 ; 115-122.

Sévère Alexandre, atelier de Rome, émissions de 222



Monnayage de Maximin le Thrace, *RIC*, IV, 2, atelier de Rome, p. 138, 140 – 141, 142, 144 – 146.

Atelier de Rome, émission de mars 235 – janvier 236

Droit	Revers
IMP MAXIMINVS PIVS AVG Empereur lauré, drapé, cuirassé ; lauré, drapé	<p>P M TR P P P ou P M TR P P P S C <i>RIC</i>, IV, 2, n° 1, 24-26. AEQVITAS AVGVSTI <i>RIC</i>, IV, 2, n° 7 FIDES MILITVM ou FIDES MILITVM S C <i>RIC</i>, IV, 2, n° 7a, 43 – 45 INDVLGENTIA AVG ou INDVLGENTIA AVG S C <i>RIC</i>, IV, 2, n° 8, 46 – 47 LIBERALITAS AVG ou LIBERALITAS AVG S C <i>RIC</i>, IV, 2, n° 9, 10, 48 – 54, 111</p> <p>Empereur en tenue militaire, debout entre deux étendards, appuyé sur une lance et levant la main droite. Les trois <i>Monetae</i> debout tiennent des balances et des cornes d'abondance. A leurs pieds figurent des amas de métal. <i>Fides</i> debout tient un étendard dans chaque main. <i>Indulgentia</i> assise et tenant un sceptre tend son bras droit. L'empereur est assis sur une estrade en compagnie d'un officier (éventuellement de soldats) et de <i>Liberalitas</i>. Un citoyen gravit les marches. <i>Liberalitas</i> debout tient une tablette et une corne d'abondance.</p>
IMP MAXIMINVS PIVS AVG Empereur lauré, drapé, cuirassé ; lauré, drapé	<p>MARTI PACIFERO ou MARTI PACIFERO S C <i>RIC</i>, IV, 2, n° 11, 55 – 57 PAX AVGVSTI <i>RIC</i>, IV, 2, n° 12 PROVIDENTIA AVG ou PROVIDENTIA AVG S C <i>RIC</i>, IV, 2, n° 13, 61 - 63 SALVS AVGVSTI ou PAX AVGVSTI S C <i>RIC</i>, IV, 2, n° 14, 58 – 60, 64 – 66</p> <p>Mars debout, le pied droit reposant sur un casque, tient une branche et s'appuie sur une lance. La paix debout tient une branche et un sceptre. <i>Providentia</i> debout tient une baguette au dessus d'un globe et une corne d'abondance. <i>Salus</i> assis nourrit un serpent s'élevant de derrière un autel.</p> <p>VICT AETERN <i>RIC</i>, IV, 2, n° 15 VICTORIA AVG ou VICTORIA AVG S C</p> <p>La victoire vole et tient une couronne dans chaque main. Devant elle figure un bouclier. La victoire s'avance et tient une couronne et une palme.</p>

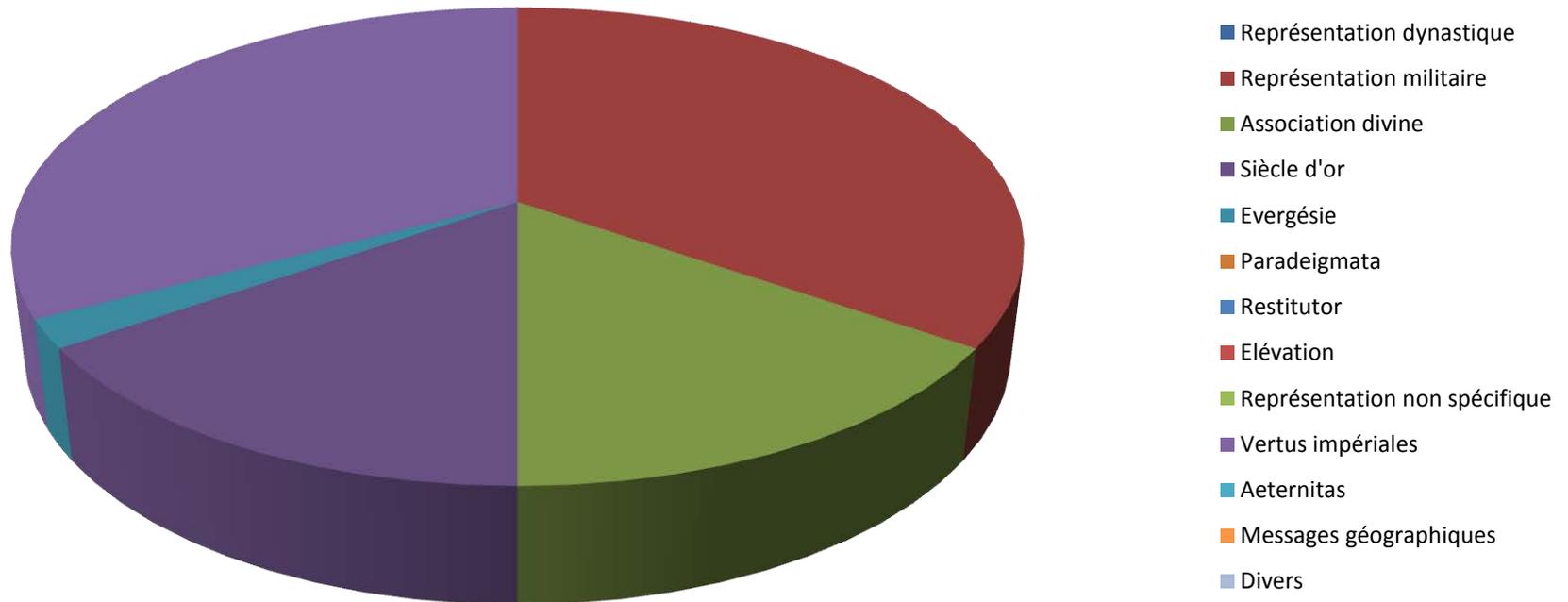
RIC, IV, 2, n° 16, 67 – 69
VOTIS DECENNALIBVS
RIC, IV, 2, n° 17, 75 – 77
VICTORIA GERMANICA S C
RIC, IV, 2, n° 70 - 74

Légende orthographiée sur trois lignes

L'empereur debout figure avec un captif à ses pieds. Couronné par la victoire, il lève la main droite et un sceptre dans sa main gauche.

Sur le monnayage de Maximin le Thrace voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome IV, Paris, 1884, pp. 505-522 ; J.-P. Callu, *La politique monétaire des empereurs romains de 238 à 311*, Paris, 1969, pp. 111-137 ; M. Alam, *Die Münzprägung des Kaisers Maximinus I Thrax (235 – 238)*, Vienne, 1989 ; *BMC*, pp.89-91 ; 222-224.

Maximin le Thrace, atelier de Rome, émissions de mars 235 - janvier 236



Monnayage de Gordien I et Gordien II, RIC, IV, 2, atelier de Rome, pp. 160 – 162. Monnayage de Gordien II, atelier de Rome, pp. 162 – 164.

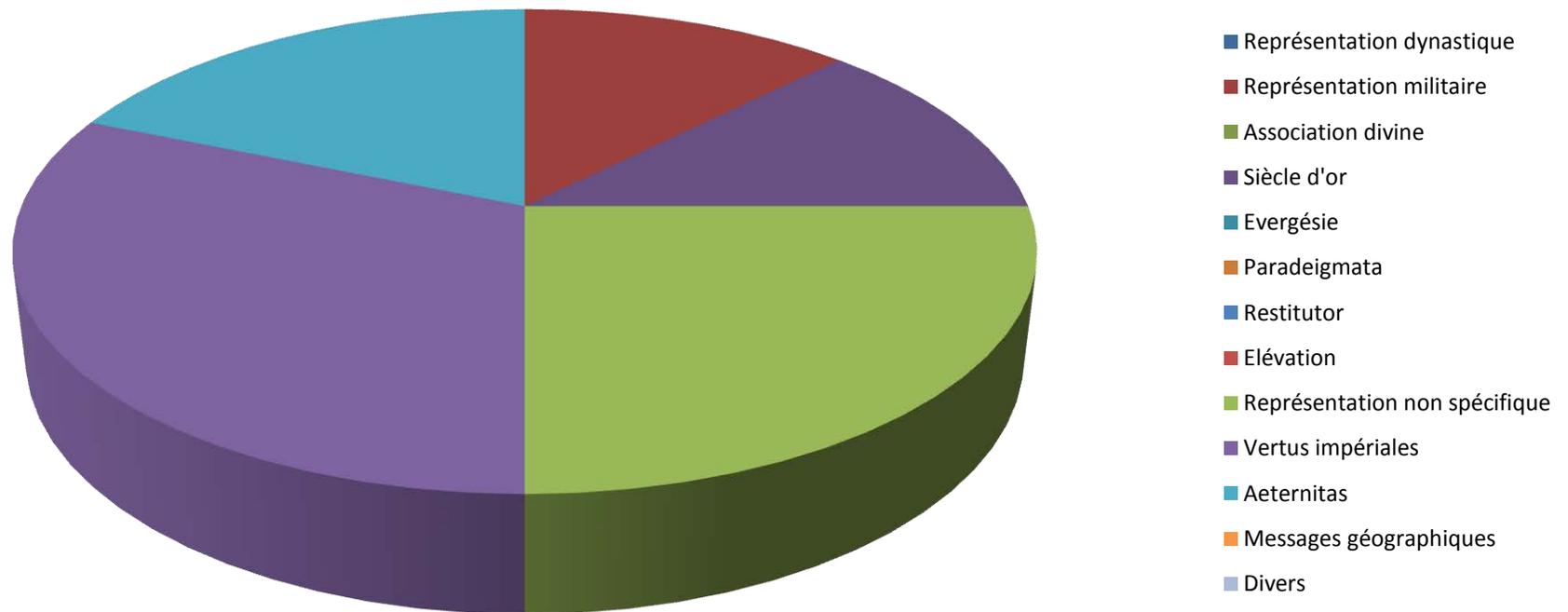
Atelier de Rome, émissions de mars – avril 238, Gordien I et Gordien II

Droit	Revers	
<p>IMP M ANT GORDIANVS AFR AVG Empereur lauré, drapé, cuirassé IMP CAES M ANT GORDIANVS AFR AVG</p>	<p>P M TR P COS PP ou P M TR P COS PP S C <i>RIC, IV, 2, n° 1, 2, 7, 8</i></p> <p>ROMAE AETERNAE ou ROMAE AETERNAE S C <i>RIC, IV, 2, n° 3, 4, 10</i> SECVRITAS AVG ou SECVRITAS AVGG S C <i>RIC, IV, 2, n° 5, 11</i> VIRTVS AVGG <i>RIC, IV, 2, n° 6, 14</i></p>	<p>L'empereur en toge tient une branche et porte un <i>panazonium</i> Une figure féminine (la paix ?) ceinte d'un diadème tient une branche et un sceptre. L'empereur debout tient une <i>patera</i> au dessus d'un autel. Rome, assise sur un bouclier, tient une victoire et s'appuie sur un sceptre. <i>Securitas</i> assise tient un sceptre <i>Virtus</i> casquée tient une branche et une lance. Un bouclier repose à ses pieds</p>
<p>IMP M ANT GORDIANVS AFR AVG Empereur lauré, drapé, cuirassé IMP CAES M ANT GORDIANVS AFR AVG</p>	<p>PROVIDENTIA AVGG S C <i>RIC, IV, 2, n° 9</i></p> <p>VICTORIA AVGG S C <i>RIC, IV, 2, n° 12</i> VIRT EXERCIT S C <i>RIC, IV, 2, n° 13</i> VIRTVS AVGG S C <i>RIC, IV, 2, n° 14</i></p>	<p><i>Providentia</i>, jambes croisées et appuyée sur une colonne tient une baguette au dessus d'un globe et une corne d'abondance La victoire s'avance en tenant une couronne et une palme <i>Virtus</i> debout et appuyée sur une lance tient une victoire <i>Virtus</i> debout, s'appuie sur une lance et pose la main droite sur un bouclier</p>
<p>CAES M ANT GORDIANVS AFR Empereur lauré, drapé, cuirassé AVG</p>	<p>PIETAS AVG <i>RIC, IV, 2, n° 15, 16</i></p>	<p>Une cruche figure entre un petit vase, un bâton augural et une <i>patera</i> sur la gauche, une pomme d'arrosage et un couteau sur la droite.</p>

Le monnayage à la seule effigie de Gordien II reprend les mêmes types que ceux répertoriés plus haut avec, au revers, les légendes *Providentia Augg* (RIC, IV, 2, n° 1, 4) ; *Victoria Augg* (RIC, IV, 2, n° 2, 7) ; *Virtus Augg* (RIC, IV, 2, n° 3, 8) ; *Romae Aeternae* (RIC, IV, 2, n° 5) ; *Securitas Augg* (RIC, IV, 2, n° 6) ; P M TR P COS P P (RIC, IV, 2, n° 9, 10).

Sur le monnayage des Gordiens voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome V, Paris, 1885, pp. 1-7 ; R. Carson, "The coinage and Chronology of AD 238", *Special Issue : Centennial Publication of The American Numismatic Society*, 1958; BMC, pp. 97-99; 245-249.

Gordien I & Gordien II, atelier de Rome, émissions de mars - avril 238.



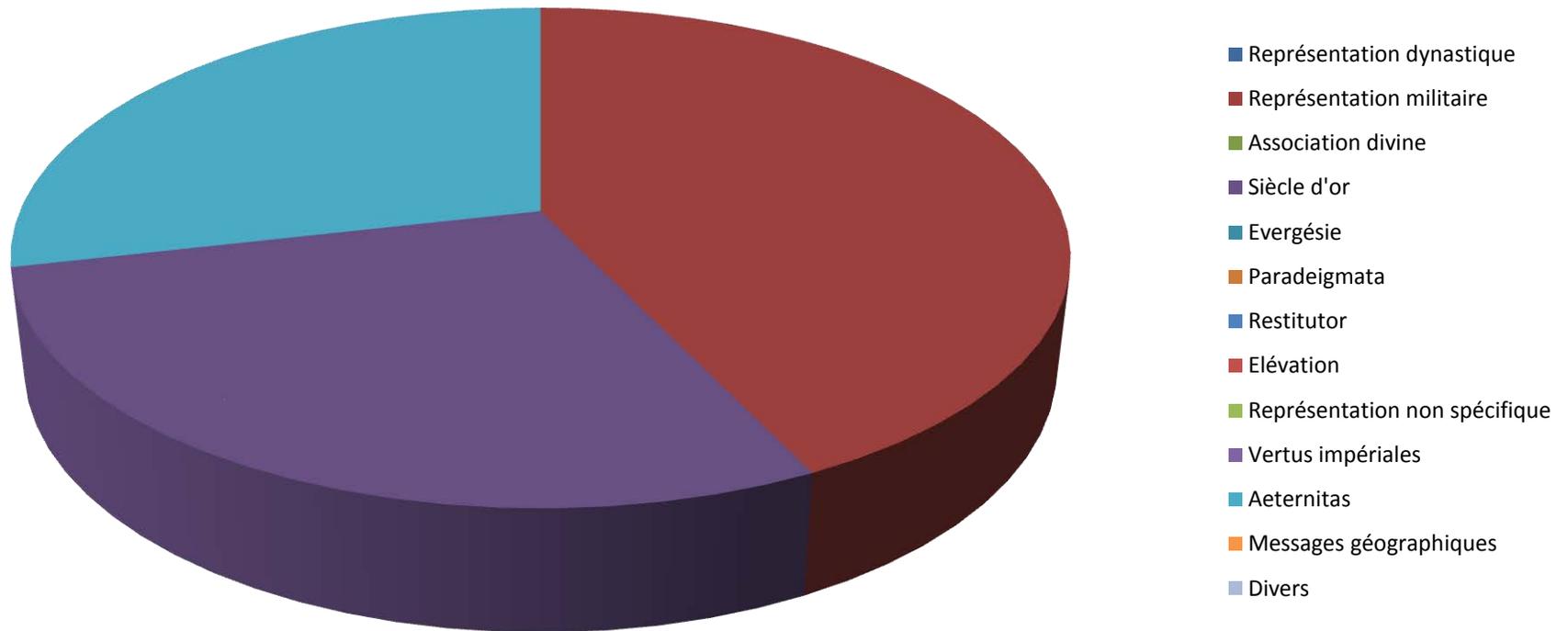
Monnayage de Pacatianus, RIC, IV, 3, atelier de Viminiacium, p. 104-105.

Atelier de Viminiacium, émissions de 248-249

Droit	Revers	
<p>IMP TI CL MAR PACATIANVS AVG Empereur radié, drapé, cuirassé IMP TI CL MAR PACATIANVS P F AVG</p>	<p>CONCORDIA MILITVM RIC, IV, 3, n° 1</p> <p>FELICITAS PVBL RIC, IV, 3, n° 2</p> <p>FIDES MILITVM RIC, IV, 3, n° 3</p> <p>FORTVNA REDVX RIC, IV, 3, n° 4</p> <p>PAX AETERNA RIC, IV, 3, n° 5</p> <p>ROMAE AETER AN MILL ET PRIMO RIC, IV, 3, n° 6</p> <p>VICTORIA AVGG (réutilisation d'un revers de Philippe) RIC, IV, 3, n° 7</p>	<p>La concorde assise tient une <i>patera</i> et une double corne d'abondance.</p> <p><i>Felicitas</i> debout tient un caducée et une corne d'abondance. <i>Fides</i> debout tient deux étendards.</p> <p>Fortuna assise tient un gouvernail et une corne d'abondance. Sous son siège figure une roue. La paix debout tient une branche et un sceptre. Rome assise sur un bouclier tient une victoire et une lance. La victoire s'avance et tient une couronne et une palme.</p>

Sur le monnayage de Pacatianus voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome V, Paris, 1885, pp. 181-183.

Pacatianus, atelier de Viminacium, émissions de 248 - 249



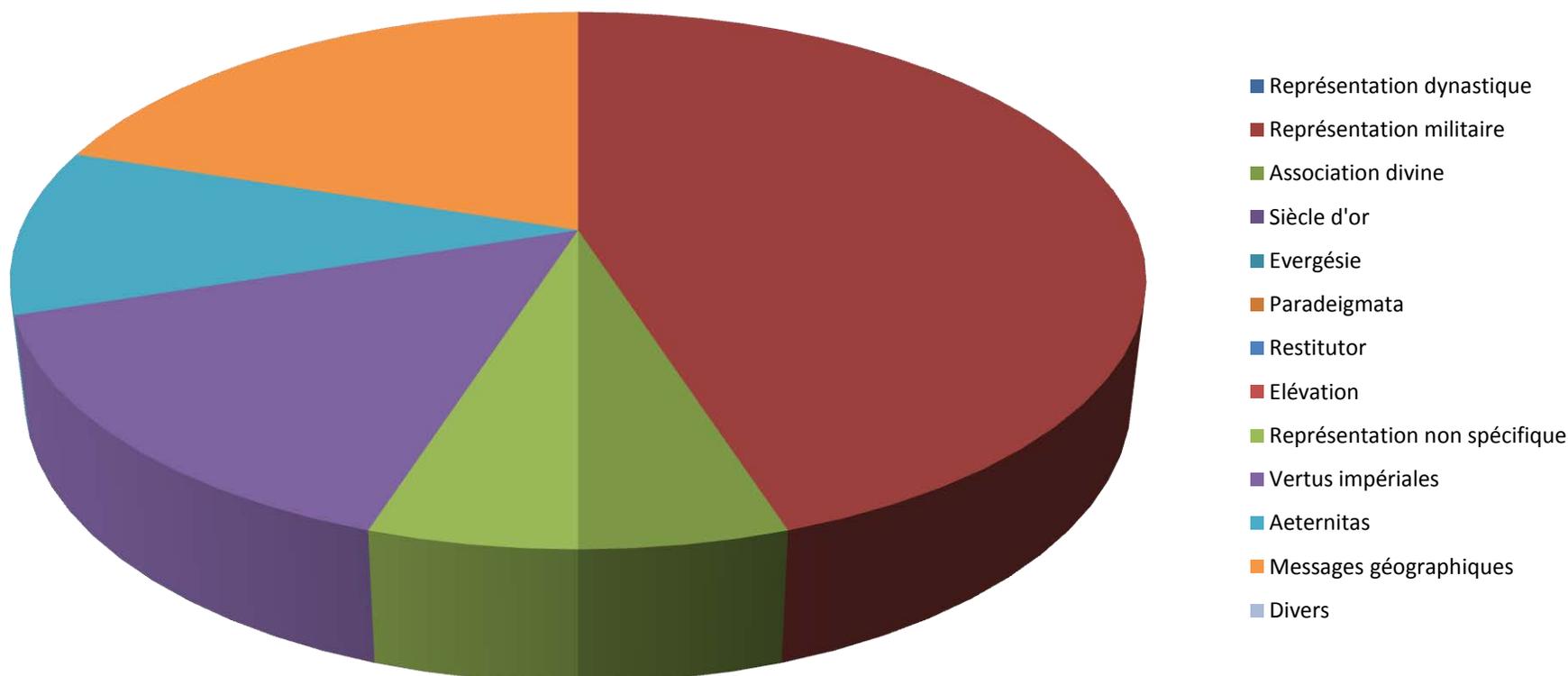
Monnayage de Dèce, RIC, IV, 3, atelier de Rome, p. 120-121 et p. 133 – 134.

Atelier de Rome, émissions de 249 (?)

Droit		Revers
<p>IMP TRAIANVS DECIVS AVG IMP CAES C MESS Q DECIO TRAI AVG IMP CAES C MESS TRAI Q DECIO AVG</p>	<p>Empereur lauré, cuirassé ; lauré, drapé, cuirassé ; radié, drapé, cuirassé</p>	<p>ADVENTVS AVG RIC, IV, 3, n° 1</p> <p>DACIA RIC, IV, 3, n° 2, 101 GENIVS EXERC ILLVRICIANI ou GENIVS ILLVRICI ou EXERCITVS INLVRICVS S C RIC, IV, 3, n° 3, 4, 9, 102 - 105</p> <p>PANNONIAE RIC, IV, 3, n° 5 PAX AVGVSTI RIC, IV, 3, n° 6, 107 VICTORIA AVG RIC, IV, 3, n° 7, 108 VIRTVS AVG RIC, IV, 3, n° 8, 109</p> <p>L'empereur à cheval lève la main droite et tient un sceptre dans sa main gauche.</p> <p>La Dacie porte un long vêtement, et tient un bâton avec une tête d'âne. Genius tient une <i>patera</i> et une corne d'abondance. Un étendard figure à ses côtés <i>Fides</i> debout tient un étendard dans chaque main. La Pannonie voilée et debout lève la main droite et tient un étendard. La paix debout tient une branche et un sceptre. La victoire s'avance et tient une couronne et une palme. <i>Virtus</i> assise sur une cuirasse tient une branche et une lance.</p>
<p>IMP TRAIANVS DECIVS AVG IMP CAES C MESS Q DECIO TRAI AVG IMP CAES C MESS TRAI Q DECIO AVG</p>	<p>Empereur lauré, cuirassé ; lauré, drapé, cuirassé ; radié, drapé, cuirassé</p>	<p>LIBERALITAS AVG S C RIC, IV, 3, n° 106</p> <p>VOTIS DECENNALIBUS S C RIC, IV, 3, n° 110</p> <p>Trajan Dèce assis sur une estrade, préside une distribution auprès de citoyens.</p> <p>Légende ornée d'une couronne de lauriers.</p>

Sur le monnayage de Trajan Dèce voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome V, Paris, 1885, pp. 185-205 ; H. Mattingly, « The coins of the 'Divi', issued by Trajan Decius », *NC*, 9, 1949, pp. 75-82 ; J.-P. Callu, *La politique monétaire des empereurs romains de 238 à 311*, Paris, 1969, pp. 111-137 ; 201-202 ; E. Manders, « Communicating messages through coins. A new approach to the emperor Decius », *Jaarboek Munt-en Penningkunde* 98, 2011, pp. 1-22 ; *Coining Images of Power (A.D. 193 – 284)*, Leiden – Boston, 2012, pp. 253 -269.

Trajan Dèce, atelier de Rome, émissions de 249



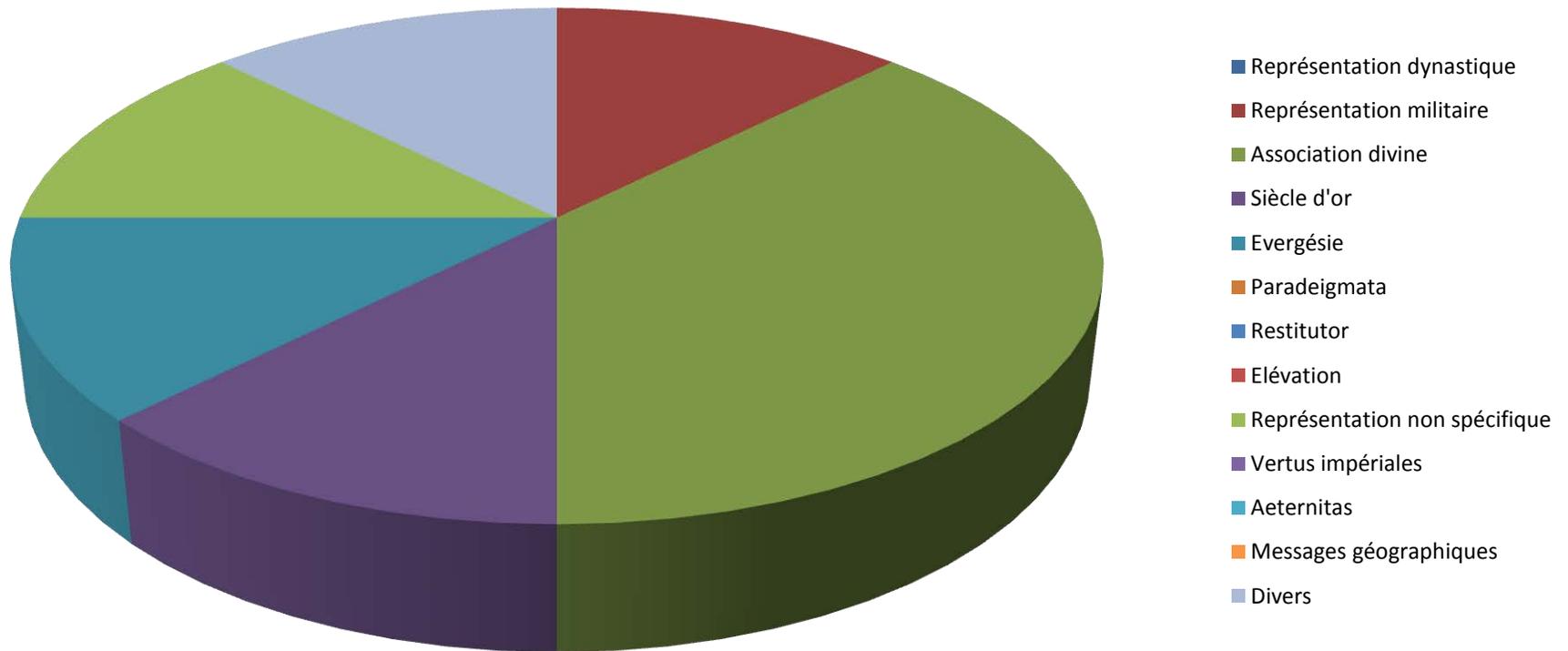
Monnayage d'Uranus Antoninus, RIC, IV, 3, atelier d'Emèse, pp. 205-206.

Atelier d'Emèse, émissions de 253-254

Droit	Revers
<p>L IVL AVR SVLP VRA ANTONINVS Empereur lauré, drapé, cuirassé L IVL AVR SVL ANTONINVS L IVL AVR SVLP ANTONINVS</p>	<p>CONSERVATOR AVG <i>RIC, IV, 3, n° 1 & 2</i></p> <p>FECVNDITAS AVG <i>RIC, IV, 3, n° 3</i> FORTVNA REDVX <i>RIC, IV, 3, n° 4</i></p> <p>MINERVA VICTRIX <i>RIC, IV, 3, n° 5</i> P M TR P XVIII COS III P P <i>RIC, IV, 3, n° 6</i> SAECVLARES AVGG <i>RIC, IV, 3, n° 7</i> SOL ELAGABALVS <i>RIC, IV, 3, n° 8</i> VICTORIA AVG <i>RIC, IV, 3, n° 9</i></p> <p>Pierre conique drapée, ornée et entourée de deux parasols.</p> <p>Figure féminine debout tenant un gouvernail et une corne d'abondance. Fortuna assise, tient un gouvernail et une corne d'abondance. Sous son siège figure une roue. Minerve debout tient une lance et un bouclier. Un lion radié s'avance.</p> <p>Colonne portant l'inscription COS I</p> <p>Autel, parasol et candélabre. Un aigle sur tient sur une pierre sacrée. La victoire s'avance et tient une couronne et une palme</p>

Sur le monnayage d'Uranus Antoninus voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome IV, Paris, 1884, pp. 503-504 ; R. Delbrueck, « Uranus of Emesa », *NC*, 1948, pp. 11-29; H. Seyrig, « Uranus Antonin : une question d'authenticité », *RN*, 1958, pp. 51-57 ; H.R. Baldus, *Uranus Antoninus. Münzprägung und Geschichte*, Bonn, 1971; « Die « reformierten » Tetrachmen des Uranus Antoninus im Lichte eines neuen Fundes », *Chiron*, 5, 1975, pp. 443-484.

Uranus Antoninus, atelier d'Emèse, émissions de 253-254



Monnayage à l'effigie d'Emilien, *RIC*, IV, 3, atelier de Rome, pp. 194-196 ; 199-200 ; atelier de Viminacium, p. 197 & 201. Monnayage à l'effigie de Cornelia Supera, *RIC*, IV, 3, atelier de Rome, p. 198-199 ; atelier de Viminacium, p. 198 – 199 et 202.

Atelier de Rome, émissions de 253

Droit	Revers
<p>IMP AEMILIANUS PIVS FEL AVG IMP CAES AEMILIANVS P F AVG</p> <p>Empereur lauré, drapé, cuirassé ; radié, drapé, cuirassé</p>	<p>APOL CONSERVAT <i>RIC</i>, IV, 3, n° 1,43 DIANAE VICTRI <i>RIC</i>, IV, 3, n° 2 ERCVLI VICTORI <i>RIC</i>, IV, 3, n° 3, 44</p> <p>IOVI CONSERVAT <i>RIC</i>, IV, 3, n° 4, 14, 45 MARTI PACIF <i>RIC</i>, IV, 3, n° 5, 15 MARTI PROPVGT <i>RIC</i>, IV, 3, n° 6 P M TR P I P P ou P M TR POT S C <i>RIC</i>, IV, 3, n° 7, 16, 36a, 47. PACI AVG <i>RIC</i>, IV, 3, n° 8, 19, 37, 48 ROMAE AETERN <i>RIC</i>, IV, 3, n° 9, 38, 49, 50</p> <p>SPES PVBLICA <i>RIC</i>, IV, 3, n° 10, 20, 39, 51 VICTORIA AVG <i>RIC</i>, IV, 3, n° 11, 21, 40, 52</p> <p>VIRTVS AVG <i>RIC</i>, IV, 3, n° 12, 22, 41, 53 VOTIS DECENNALIBVS <i>RIC</i>, IV, 3, n° 13, 42, 54</p> <p>Apollon tient une branche, son arc et sa lyre reposent à ses côtés Diane debout, tient un arc et une flèche</p> <p>Hercule debout, tient un arc de la main droite qui repose sur une massue. Une peau de lion recouvre son bras gauche. Jupiter tenant la foudre et un sceptre protège Emilien. Mars s'avance en tenant une branche, un bouclier et une lance. Mars debout et appuyé sur un bouclier tient une lance. Emilien sacrifiant.</p> <p>La paix tient une branche et un sceptre.</p> <p>Rome debout tient une lance et un phénix perché sur un globe. Un bouclier repose à ses côtés. <i>Spes</i> s'avance en tenant une fleur et son long vêtement. La victoire s'avance et tient une couronne et une palme.</p> <p>Virtus debout, un pied reposant sur un casque, tient une branche et une lance. Légende ornée d'une couronne de lauriers</p>

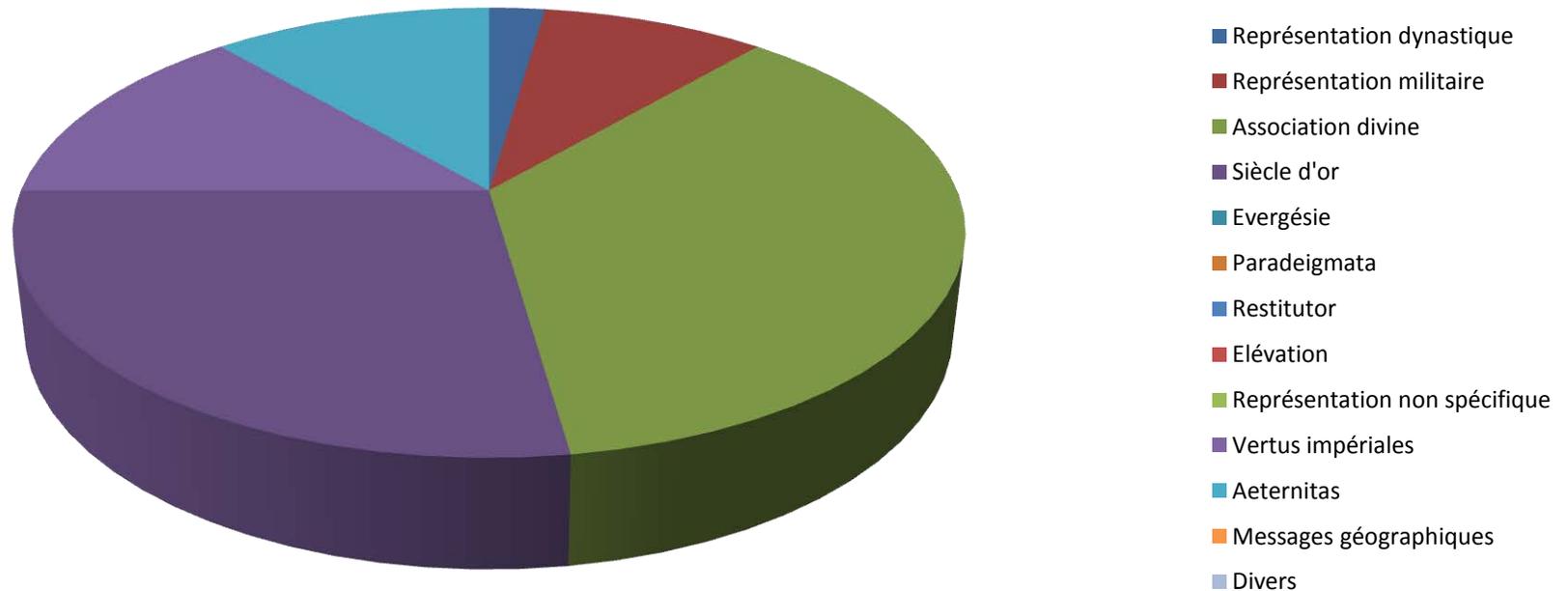
Le monnayage de **Viminacium** développe des thématiques identiques à celui de Rome. On notera toutefois les légendes particulières provenant de cet atelier comme *Concordia Aug* (RIC, IV, 3, n° 28, 56), *Salus Aug* (RIC, IV, 3, n° 29, 62), *Aeternitas Augg* (RIC, IV, 3, n° 55) et *Pietas Aug* (RIC, IV, 3, n° 61).

C CORNELIA SVPERA AVG	Impératrice drapée et coiffée d'un diadème	VESTA RIC, IV, 3, n° 30	Vesta, voilée, tient une <i>patera</i> et un sceptre
-----------------------	--	----------------------------	--

Sur les frappes de l'atelier de Viminacium s'ajoutent les revers de *Iunoni Aug* (RIC, IV, 3, n° 31), *Concordia Aug* (RIC, IV, 3, n° 64).

Sur le monnayage d'Emilien voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome V, Paris, 1885, pp. 287-295 ; J.-P. Callu, *La politique monétaire des empereurs romains de 238 à 311*, Paris, 1969, pp. 111-137 ; 294

Emilien, ateliers de Rome et de Viminacium, émissions de 253



Monnayage à l'effigie de Valérien, *RIC*, V, 1, ateliers de Rome, pp. 40 – 54 ; atelier de Viminacium, pp. 54 – 55 ; atelier d'Antioche, pp. 59 – 60. Monnayage à l'effigie de Valérien et de Gallien, *RIC*, V, 1, atelier de Rome, pp. 61-62. Monnayage à l'effigie de Gallien, *RIC*, V, 1, atelier de Lyon, pp. 68-73 ; atelier de Rome, pp. 73-90 ; atelier de Viminacium, pp. 90-91 ; atelier d'Antioche, pp. 102-104. Le *RIC* ne répertorie aucune monnaie à l'effigie des empereurs pour l'atelier de Milan pour l'année 253. En revanche, il faut souligner les monnayages à l'effigie de Mariniana, *RIC*, V, 1, atelier de Rome, p. 64-65 ainsi qu'à l'effigie de Salonine, atelier de Rome, pp. 109-113.

Atelier de Rome, émissions de 253 à l'effigie de Valérien

Droit		Revers	
IMP C P VALERIANVS AVG	Empereur radié, cuirassé ; lauré, drapé ; lauré, drapé, cuirassé ; lauré, cuirassé ; radié, drapé ; radié, drapé, cuirassé	<p>AETERNITAS AVGG <i>RIC</i>, V, 1, n° 30, 66, 67</p> <p>FIDES MILITVM <i>RIC</i>, V, 1, n° 35, 89</p> <p>IOVI CONSERVATORI <i>RIC</i>, V, 1, n° 37</p> <p>LAETITIA AVGG <i>RIC</i>, V, 1, n° 41, 97</p> <p>LIBERALITAS AVGG <i>RIC</i>, V, 1, n° 42, 98, 164, 185</p>	<p>L'empereur s'avance main droite levée et main gauche tenant un globe. Saturne debout tient un sceptre.</p> <p><i>Fides</i> debout tient deux enseignes.</p> <p>Jupiter debout tient un sceptre et la foudre. <i>Laetitia</i> debout tient une couronne et une ancre. <i>Liberalitas</i> debout tient une <i>tessera</i> et une corne d'abondance.</p>
IMP C P VALERIANVS AVG	Empereur radié, cuirassé ; lauré, drapé ; lauré, drapé, cuirassé ; lauré, cuirassé ; radié, drapé ; radié, drapé, cuirassé	<p>VICTORIA AVGG <i>RIC</i>, V, 1, n° 52, 123, 177</p> <p>MONETA AVGG <i>RIC</i>, V, 1, n° 60</p> <p>ANNOVA AVGG <i>RIC</i>, V, 1, n° 68</p> <p>APOLLINI CONSERVAT <i>RIC</i>, V, 1, n° 71</p> <p>APOLLINI PROPVG <i>RIC</i>, V, 1, n° 74, 153</p>	<p>La victoire s'avance et tient une couronne et une palme</p> <p>Les trois <i>monetae</i> debout tiennent une balance et une corne d'abondance. Un tas de métal figure à leurs pieds L'abondance tient une gerbe d'épis et une corne d'abondance. Un <i>modius</i> est à ses pieds Apollon debout tient une branche de laurier et une lyre Apollon debout tend un arc</p>

		<p>CONCORDIA AVGG <i>RIC</i>, V, 1, n° 80, 154 PAX AVGG <i>RIC</i>, V, 1, n° 108 PROVIDENTIA AVGG <i>RIC</i>, V, 1, n° 112</p> <p>SPES PVBLICA <i>RIC</i>, V, 1, n° 122</p>	<p>La concorde assise tient une <i>patera</i> et une double corne d'abondance La paix debout tient une branche d'olivier et un sceptre La providence debout tient un bâton et une corne d'abondance. Un globe figure à ses pieds. <i>Spes</i> s'avance, tient une fleur et un globe</p>
IMP C P VALERIANVS AVG	Empereur radié, cuirassé ; lauré, drapé ; lauré, drapé, cuirassé ; lauré, cuirassé ; radié, drapé ; radié, drapé, cuirassé	<p>VOTIS DECENNALIBVS <i>RIC</i>, V, 1, n° 139, 184</p> <p>MARTI PACIF S C <i>RIC</i>, V, 1, n° 169 SECVRITAS AVGG S C <i>RIC</i>, V, 1, n° 174 VESTA S C <i>RIC</i>, V, 1, n° 175</p>	<p>Texte orthographié sur trois lignes avec une couronne de lauriers.</p> <p>Mars s'avance en tenant une branche d'olivier, une lance et un bouclier. <i>Securitas</i> appuyée sur une colonne, lève la main droite. <i>Vesta</i> tient une <i>patera</i> et un sceptre.</p>

L'atelier de **Viminacium** ne présente pas d'émissions de l'année 253. Celui d'**Antioche** présente quelques types identiques à ceux de Rome comme *Aeternitas Aug.* (*RIC*, V, 1, n° 273), *Victoriae Augg* (*RIC*, V, 1, n° 276), *Aequitas Aug.* (*RIC*, V, 1, n° 278), *Concordia Aug* (*RIC*, V, 1, n° 280) mais se distingue par trois émissions aux légendes de *Restitut Orientis* (*RIC*, V, 1, n° 286), *Virtus Augg* (*RIC*, V, 1, n° 292) ou *Vota Orbis* (*RIC*, V, 1, n° 294 & 296)

Atelier de Rome, émissions de 253 à l'effigie de Valérien et de Gallien

Droit		Revers	
PIETAS AVGVSTORVM	Bustes des empereurs face à face, laurés, drapés, cuirassés, laurés, drapés	MONETA AVGG <i>RIC</i> , V, 1, n° 1	Les <i>monetae</i> avec des attributs mal identifiés.
FELICIBVS AVGG	Idem.	QVATERNIO <i>RIC</i> , V, 1, n° 2	Texte écrit sur quatre lignes.
CONCORDIA AVGVSTORVM	Idem	LIBERALITAS AVGVSTORVM <i>RIC</i> , V, 1, n° 3, 5-7	<i>Liberalitas</i> debout tient une <i>tessera</i> et une corne d'abondance.

		ADVENTVS AVGG <i>RIC</i> , V, 1, n° 4	Les empereurs assis sur une estrade en compagnie du préfet du prétoire et de <i>liberalitas</i> dominant un citoyen avec les mains tendues Les empereurs à cheval sont précédés par la victoire et suivis par un soldat
Atelier de Rome, émission de 253 à l'effigie de Mariniana			
Droit		Revers	
DIVAE MARINIANAE	Buste de Mariniana coiffée d'un diadème	CONSECRATIO <i>RIC</i> , V, 1, n° 1	Un paon s'envole, emportant l'impératrice vers les cieux
Atelier de Viminacium, émissions de 253 à l'effigie de Gallien			
Droit		Revers	
IMP C P LIC GALLIENVS AVG	Empereur radié, drapé	AEQVITAS AVGG <i>RIC</i> , V, 1, n° 288 DIANA LVCIFERA <i>RIC</i> , V, 1, n° 290 FELICITAS SAECVLI <i>RIC</i> , V, 1, n° 291 PIETATI AVGG <i>RIC</i> , V, 1, n° 295 VICTORIA AVGG <i>RIC</i> , V, 1, n° 299	<i>Aequitas</i> tenant une balance et corne d'abondance. Diane debout tient une torche. Idem. <i>Pietas</i> appuyée sur une colonne tient un sceptre. La victoire tenant une couronne et une palme.
Atelier d'Antioche, émissions de 253 - 254 à l'effigie de Gallien			
Droit		Revers	
IMP C P LIC GALLIENVS AVG	Empereur lauré, drapé, cuirassé ; lauré, cuirassé ; radié, cuirassé ; radié, drapé, cuirassé	VICTORIA AVGG <i>RIC</i> , V, 1, n° 434	La victoire debout tient un bouclier et une palme.

		AEQVITAS AVG <i>RIC</i> , V, 1, n° 436, 462	<i>Aequitas</i> tenant une balance et une corne d'abondance.
IMP C P LIC GALLIENVS AVG	Empereur lauré, drapé, cuirassé ; lauré, cuirassé ; radié, cuirassé ; radié, drapé, cuirassé	RESTITVT ORIENTIS <i>RIC</i> , V, 1, n° 448 VIRTVS AVGG <i>RIC</i> , V, 1, n° 455	L'Orient debout présente une palme à l'empereur tenant un sceptre. Les empereurs face à face tenant respectivement la victoire et un globe.

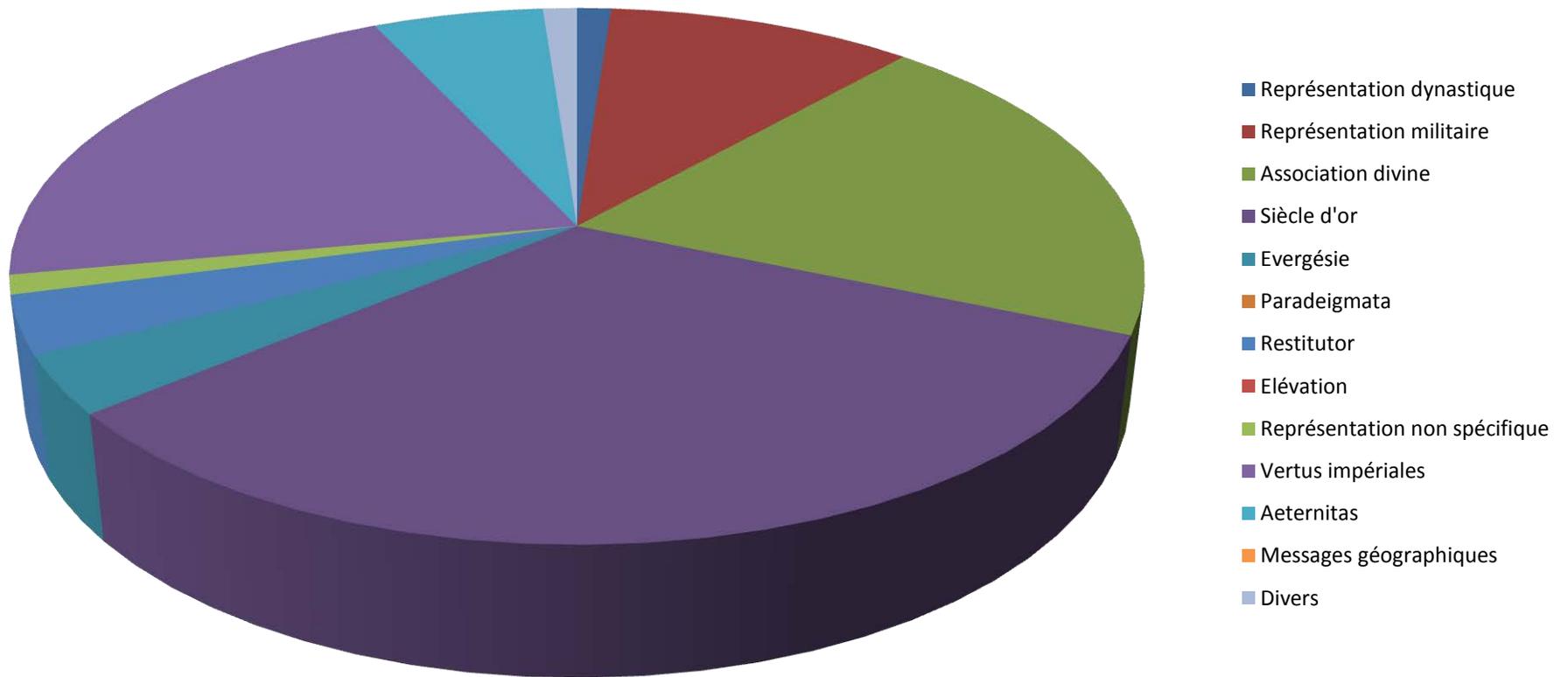
L'atelier de **Rome** a frappé des types monétaires à l'effigie de Gallien très souvent identiques à ceux frappés à l'effigie de Valérien : *Aeternitas Aug* (*RIC*, V, 1, n° 69), *Laetitia Augg* (*RIC*, V, 1, n° 78 & 79), *Pax Augg* (*RIC*, V, 1, n° 87, 155, 190, 231, 256, 274), *Concordia Augg* (*RIC*, V, 1, n° 130, 131, 207, 208, 252, 264), *Securit Augg* (*RIC*, V, 1, n° 168, 237), *Liberalitas Augg* (*RIC*, V, 1, n° 220, 255, 270), *Marti Pacif* (*RIC*, V, 1, n° 225), *Vesta* (*RIC*, V, 1, n° 241, 278), *Votis Decennialibus* (*RIC*, V, 1, n° 250, 258). On notera les exceptions notables de monnaies arborant les légendes *Concordia Exercit* (*RIC*, V, 1, n° 70), *Felicitas Saeculi* (*RIC*, V, 1, n° 74), *Fortuna Redux* (*RIC*, V, 1, n° 75), *Libertas Aug* (*RIC*, V, 1, n° 85), *Restitutor Orbis* (*RIC*, V, 1, n° 234).

Atelier de Rome, émissions de 253 à l'effigie de Salonine

Droit		Revers	
SALONINA AVG	Impératrice drapée et coiffée d'un diadème	VESTA <i>RIC</i> , V, 1, n° 14, 38, 39, 43	Vesta debout tient une <i>patera</i> et un sceptre.

Sur le monnayage de Valérien et de Gallien, voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome V, Paris, 1885, pp. 297-489 ; J. Fitz, « Les *antoniniani* des légions de Gallien » dans J. Heurgon et al., *Mélanges d'archéologie, d'épigraphie et d'histoire, offerts à Jérôme Carcopino*, Paris, 1966, pp. 353 – 365 ; R. A. G. Carson, « The Hamâ hoard and the eastern mints of Valerian and Gallienus », *Berytus*, 17, 1968, pp. 123 – 142 ; J.-P. Callu, *La politique monétaire des empereurs romains de 238 à 311*, Paris, 1969, pp. 111-137 ; 204-214 ; M. Christol, « Effort de guerre et ateliers monétaires de la périphérie au III^e siècle après J.-C. L'atelier de Cologne sous Valérien et Gallien », dans *Armées et fiscalité dans le monde antique*, Paris, 1977, pp. 235-277 ; D. Weigel, « Gallienus animal series coins and Roman Religion », *NC*, 150, 1990, pp. 135-143 ; R. Göbl, *Die Münzprägung de Kaiser Valerianus I, Gallienus, Saloninus (253 – 268), Regalianus (260) und Macrianus/Quietus (260/262)*, Vienne, 2000, pp. 9 – 137 ; E. Manders, *Coining Images of Power (A.D. 193 – 284)*, Leiden – Boston, 2012, pp. 269 – 303.

Valérien, ateliers de Rome, Antioche et Viminacium, émissions de 253.



Monnayage de Macrien le Jeune et de Quietus, RIC, V, 2, atelier d'Antioche, pp. 580 – 583.

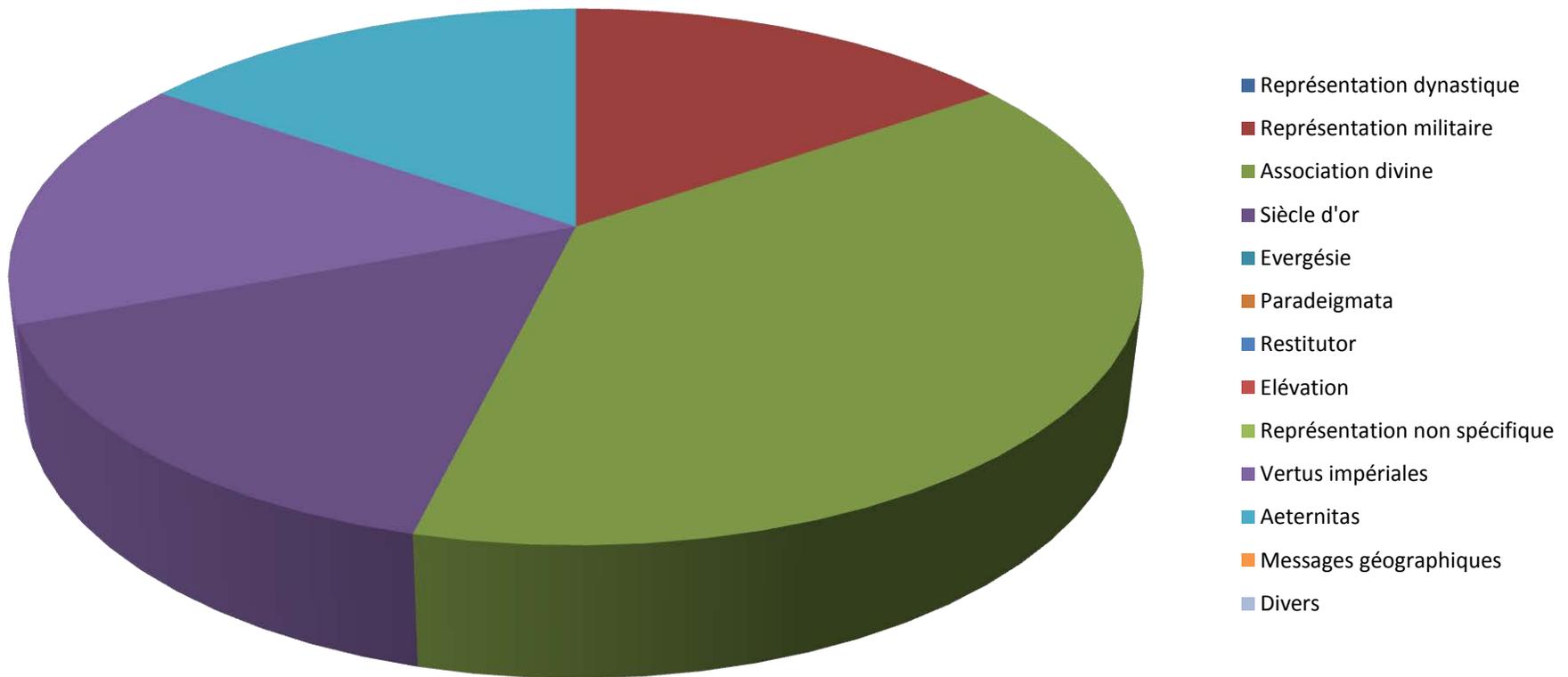
Atelier d'Antioche, émissions de 260

Droit		Revers	
IMP C FVL MACRIANVS P F AVG	Empereur lauré, drapé, cuirassé ; lauré, drapé ; lauré, cuirassé ; radié, cuirassé ; radié, drapé, cuirassé	<p>CONSERVATRICI AVG RIC, V, 2, n° 1</p> <p>ROMAE AETERNAE RIC, V, 2, n° 2, 11</p> <p>VICTORIA AVGG RIC, V, 2, n° 3, 14</p> <p>AEQVITAS AVGG RIC, V, 2, n° 5</p> <p>APOLINI CONSERVA RIC, V, 2, n° 6</p> <p>FORT REDVX RIC, V, 2, n° 7</p> <p>INDVLGENTIAE AVG RIC, V, 2, n° 8</p> <p>IOVI CONSERVATORI RIC, V, 2, n° 9</p>	<p>Diane tenant un arc avec un carquois sur son épaule.</p> <p>Rome assise sur un bouclier tient une victoire et une lance. La victoire s'avance et tient une couronne et une palme. <i>Aequitas</i> tenant une balance et une corne d'abondance. Apollon debout tient une branche de laurier et une lyre. La fortune assise tient un gouvernail et une corne d'abondance, une roue peut figurer à ses pieds. <i>Indulgentia</i> assise tient une <i>patera</i> et un sceptre. Jupiter assis tient une <i>patera</i> et un sceptre. Un aigle figure à ses pieds</p>
IMP C FVL MACRIANVS P F AVG	Empereur lauré, drapé, cuirassé ; lauré, drapé ; lauré, cuirassé ; radié, cuirassé ; radié, drapé, cuirassé	<p>MARTI PROPVGNATORI RIC, V, 2, n° 10</p> <p>SOL INVICTO RIC, V, 2, n° 12</p> <p>SPES PVBLICA RIC, V, 2, n° 13</p>	<p>Mars courant et tenant une lance et un bouclier.</p> <p>Sol debout, main droite levée et main gauche tenant un globe. <i>Spes</i> s'avance en tenant un pan de son vêtement et des fleurs.</p>

Le monnayage à l'effigie de IMP C FVL QVIETVS P F AVG reprend les mêmes thèmes que celui de Macrien le Jeune à l'exception d'un *antoninianus* portant la légende *Pietas Avg.* (RIC, V, 2, Quietus, n° 8).

Sur le monnayage de Macrien le Jeune et de Quietus voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome VI, Paris, 1886, pp. 3-8 ; J.-P. Callu, *La politique monétaire des empereurs romains de 238 à 311*, Paris, 1969, pp. 111-137 ; R. Göbl, *Die Münzprägung de Kaiser Valerianus I, Gallienus, Saloninus (253 – 268), Regalianus (260) und Macrianus/Quietus (260/262)*, Vienne, 2000, pp. 141 – 145 ; P.A. Legutko, « The revolt of Macrianus and Quietus and its effect on Alexandrian coinage, A.D. 260-263 », *Numismatic Chronicle*, 162, 2002, pp. 135-168.

Macrien le Jeune, atelier d'Antioche, émissions de 260



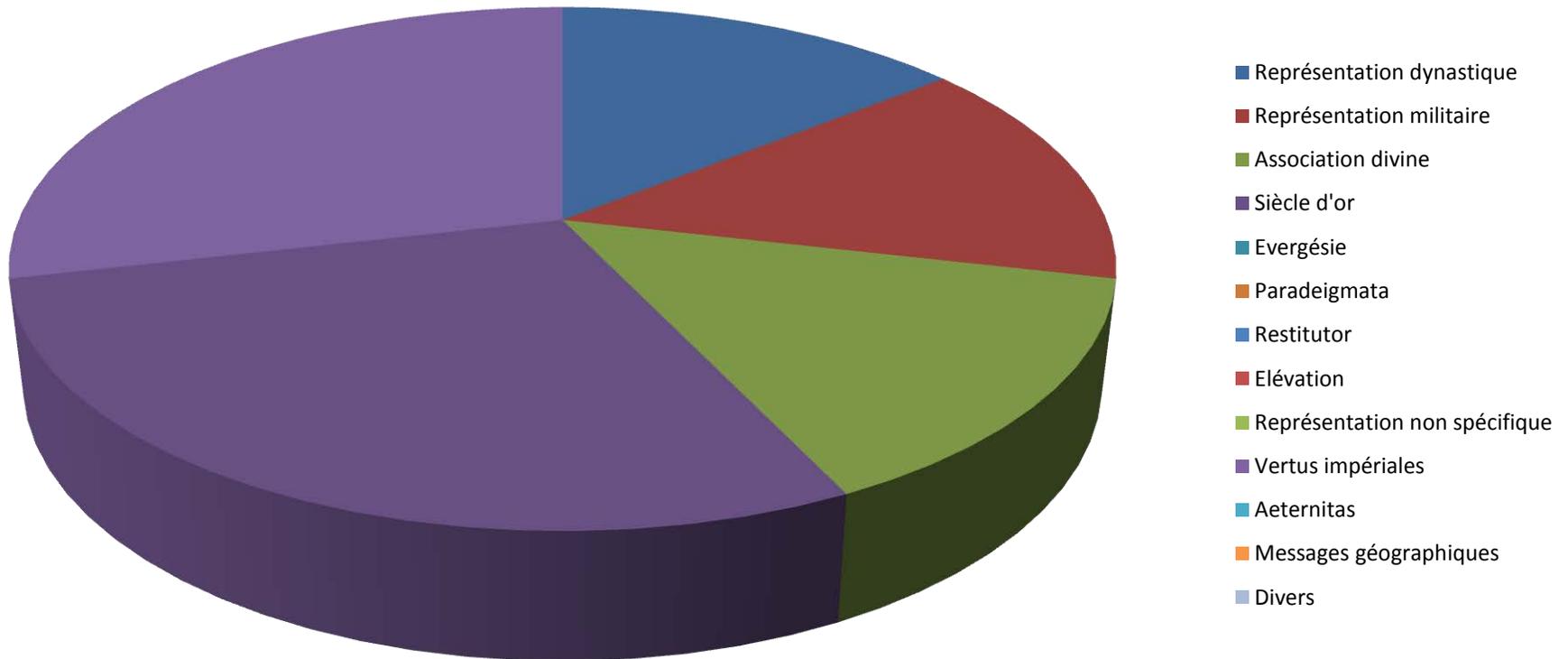
Monnayage de Regalianus, RIC, V, 2, atelier de Carnuntum, p. 586-587.

Atelier de Carnuntum, émissions de 260

Droit		Revers	
IMP C RE[...] IMP C P C RE[...]	Empereur radié, drapé	CONCORDIA AVGG RIC, V, 2, n° 1 & 2	L'empereur et l'impératrice se font face, un autel est situé entre les deux personnages.
IMP C P C REGALIANVS	<i>idem</i>	FIDES MILITVM RIC, V, 2, n° 3 [...]VI CO[...] RIC, V, 2, n° 4	<i>Fides</i> debout tient deux enseignes. Jupiter debout tient la foudre et un sceptre.
IMP C P C REGALIANVS AVG	<i>idem</i>	LIBERALITA[S] RIC, V, 2, n° 5 LIBERLAS (sic) AVGG RIC, V, 2, n° 6	<i>Liberalitas</i> debout tient une bourse et un sceptre. <i>Libertas</i> tenant un <i>pileus</i> et un sceptre.
IMP C P C REGALIANVS AVG	<i>idem</i>	ORIENS AVG ou AVGG RIC, V, 2, n° 7 & 8	Sol debout de face, main droite levée et main gauche tenant un fouet.
IMP C P C [REGALIANVS P] F AVG	<i>idem</i>	PROVIDENTIA AVG RIC, V, 2, n° 9	<i>Providentia</i> debout tenant des épis et une corne d'abondance, un <i>modius</i> est à ses pieds.

Sur le monnayage de Regalianus voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome VI, Paris, 1886, pp. 9-10 ; R. Göbl, *Die Münzprägung de Kaiser Valerianus I, Gallienus, Saloninus (253 – 268), Regalianus (260) und Macrianus/Quietus (260/262)*, Vienne, 2000, pp. 137 – 141.

Regalianus, atelier de Carnuntum, émissions de 260



Monnayage de Postumus, *RIC*, V, 2, atelier de Cologne, pp. 336-357. Les premières émissions de cet usurpateur furent émises à Cologne et non à Lyon comme l'indiquent les auteurs du *RIC*.

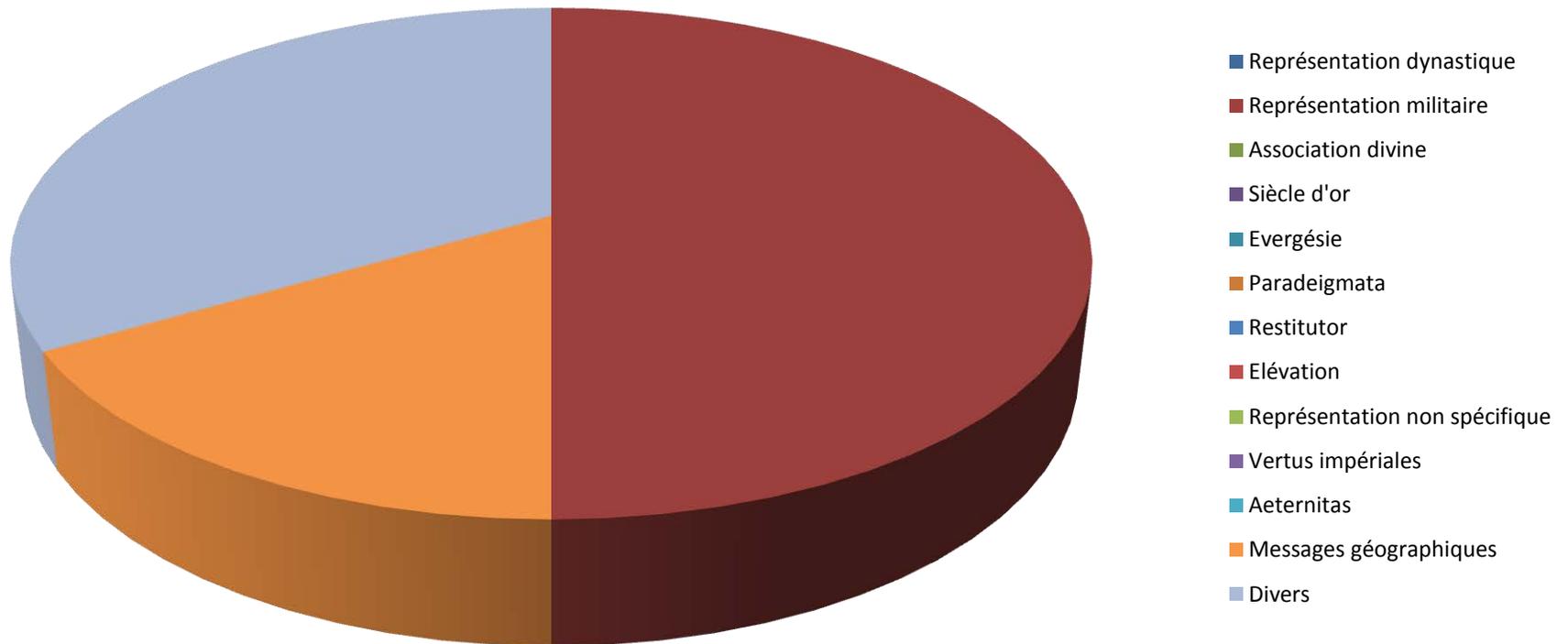
Atelier de Cologne, émissions de 260

Droit		Revers	
IMP C POSTVMVS P F AVG	Empereur lauré, cuirassé ; radié, drapé ; radié, drapé, cuirassé	P M TR P COS P P <i>RIC</i> , V, 2, n° 1, 95 P M TR P COS I P P <i>RIC</i> , V, 2, n° 53	Un lion radié s'avance en tenant la foudre dans sa bouche. L'empereur en tenue militaire tient un globe et une lance.
IMP C M CASS LAT POSTVMVS P F AVG	Empereur radié, drapé	P M T P COS <i>RIC</i> , V, 2, n° 186	Galère avec cinq rameurs.

G. Elmer, dont l'ouvrage est également ancien comme celui de Mattingly et Sydenham, compléta précocement les lacunes du *RIC*. Signalons ici les revers *Salus Provinciarum* (E. 117) et *Victoria Aug* (E. 118) émis dès 260 et dont il nous paraît difficile de ne pas tenir compte dans le diagramme consacré à Postumus. Notons dès maintenant que le même cas ne se présente pas pour les monnayages de Laelianus et de Marius eu égard à la concordance des ouvrages de G. Elmer et de Mattingly sur ces empereurs.

Sur le monnayage de Postumus voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome VI, Paris, 1886, pp. 14-64 ; G. Elmer, "Die Münzprägung der gallischen Kaiser von Postumus bis Tetricus in Köln", Trier und Mailand, *Bonner Jahrbücher* 146, 1941, pp. 1-106; P. Bastien, *Le monnayage de bronze de Postume, Numismatique romaine, essais, recherches et documents*, Wetteren, 1967 ; J.-P. Callu, *La politique monétaire des empereurs romains de 238 à 311*, Paris, 1969, pp. 111-137 ; 221-227 ; J. Lafaurie, « L'empire gaulois. Apport de la numismatique », *ANRW*, II, 2, Berlin & New – York, 1975, pp. 900 – 925 ; B. Schulte, *Die Goldprägung der Gallischen Kaiser von Postumus bis Tetricus*, Aarau-Francfort sur le Main-Salzburg, 1983, pp. 72 – 126 ; J. Hiernard, "Monnaies d'or et histoire de l'Empire gallo-romain" *RbN*, 129, 1983, pp. 61-90 ; M. Christol, « La félicité de Postume », dans *Mélanges de Numismatiques offerts à Pierre Bastien*, Wetteren, 1987, pp. 105-116 ; D. Gricourt et D. Hollard, « Les productions monétaires de Postume en 268-269 et celles de Lélien (269). Nouvelles propositions. », *Numismatic Chronicle*, 2010, pp. 129-204 ; H.-J. Schuki, *Die Antoninianenprägung der gallischen Kaiser von Postumus bis Tetricus : Typenkatalog der regulären und nachgeprägten Münzen*, Bonn, 1996; N. Parisot, M. Prieur, L. Schmitt (éd.), *L'empire gaulois. Les antoniniens (260-274 ap. J.C.)*, Paris, 2011.

Postumus, atelier de Cologne, émissions de 260



Monnayage d'Aureolus, RIC, V, 2, atelier de Milan, pp. 367-368 ; p. 589. Le domaine de Postumus n'a jamais englobé l'Italie du Nord. Le monnayage frappé à son nom à Milan relève donc de la révolte d'Aurélius.

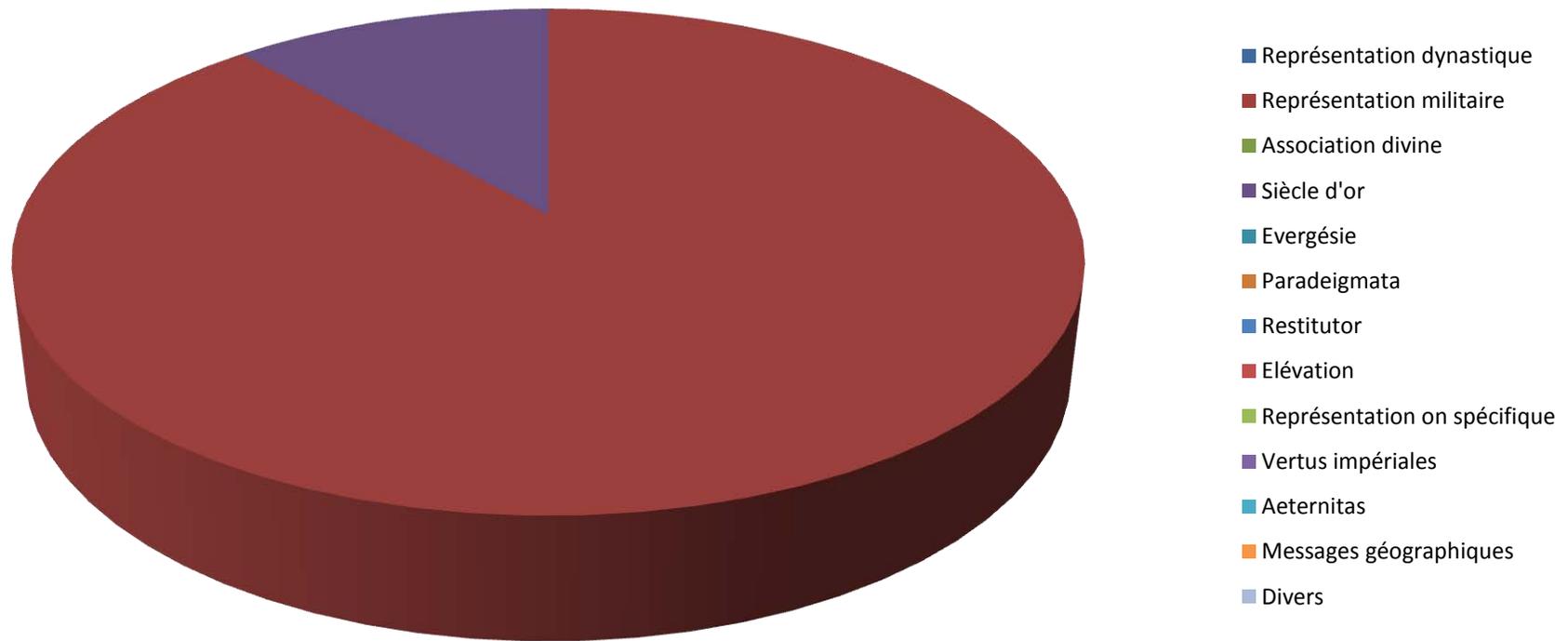
Atelier de Milan, émissions de 267-268

Droit		Revers	
IMP C POSTVMVS AVG IMP POSTVMVS AVG	Empereur radié, drapé ; radié, drapé, cuirassé	CONCORD AEQVIT RIC, V, 2, n° 366, 370, 371	Fortuna debout tient une <i>patera</i> et un gouvernail.
IMP C POSTVMVS P F AVG IMP POSTVMVS AVG IMP AVREOLVS AVG	<i>idem</i>	CONCORD EQVIT RIC, V, 2, Postumus, n° 372-375 RIC, V, 2, Aureolus, n° 1	<i>idem</i>
IMP POSTVMVS AVG IMP C POSTVMVS P F AVG	Empereur radié, drapé ; lauré, drapé	FIDES AEQVIT ou FIDES EQVIT RIC, V, 2, n° 367-368, 376-379	<i>Fides</i> assise tient une <i>patera</i> et une enseigne.
IMP POSTVMVS AVG IMP C POSTVMVS AVG IMP C POSTVMVS P F AVG	Empereur radié, drapé, cuirassé ; radié, drapé	VIRTVS EQVIT ou VIRTVS AEQVIT RIC, V, 2, n° 369, 385-389	Soldat marchant en tenant une lance et un bouclier ou Mars tenant une lance et un trophée ou Hercule debout appuyé sur une massue.
IMP C POSTVMVS P F AVG	<i>idem</i>	FIDES MILITVM RIC, V, 2, n° 380 PAX EQVITVM RIC, V, 2, n° 381	<i>Fides</i> tenant deux enseignes. <i>Pax</i> tenant une branche d'olivier et un sceptre.
IMP C POSTVMVS P F AVG	<i>idem</i>	SALVS AVG RIC, V, 2, n° 382 SALVS EXERCITI RIC, V, 2, n° 383 SPES PVBLICA	Esculape allongé sur un bâton avec un serpent. <i>idem</i> <i>Spes</i> s'avançant en tenant une fleur et en

		RIC, V, 2, n° 384	brandissant un globe.
IMP C AVREOLVS AVG	Empereur radié, drapé	CONCORD II RIC, V, 2, Aureolus, n° 2	Mains jointes.

Sur le monnayage d'Aurélius voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome VI, Paris, 1886, p. 90 ; A. Alföldy, « Der Usurpator Aureolus und die Kavaliereform des Gallienus », *ZfN*, 37, 1927, pp. 202-203 ; G. Elmer, « Die Münzprägung der gallischen Kaiser von Postumus bis Tetricus in Köln », Trier und Mailand, *Bonner Jahrbücher* 146, 1941, pp. 55-56; P. Bastien, « L'atelier de Milan en 268 », dans C. Gorini (éd.), *La zecca di Milano. Atti del convegno internazionale di studio (Milano, 9-14 maggio 1983)*, Milan, 1984, pp. 133-145.

Aureolus, atelier de Milan, émissions de 267-268



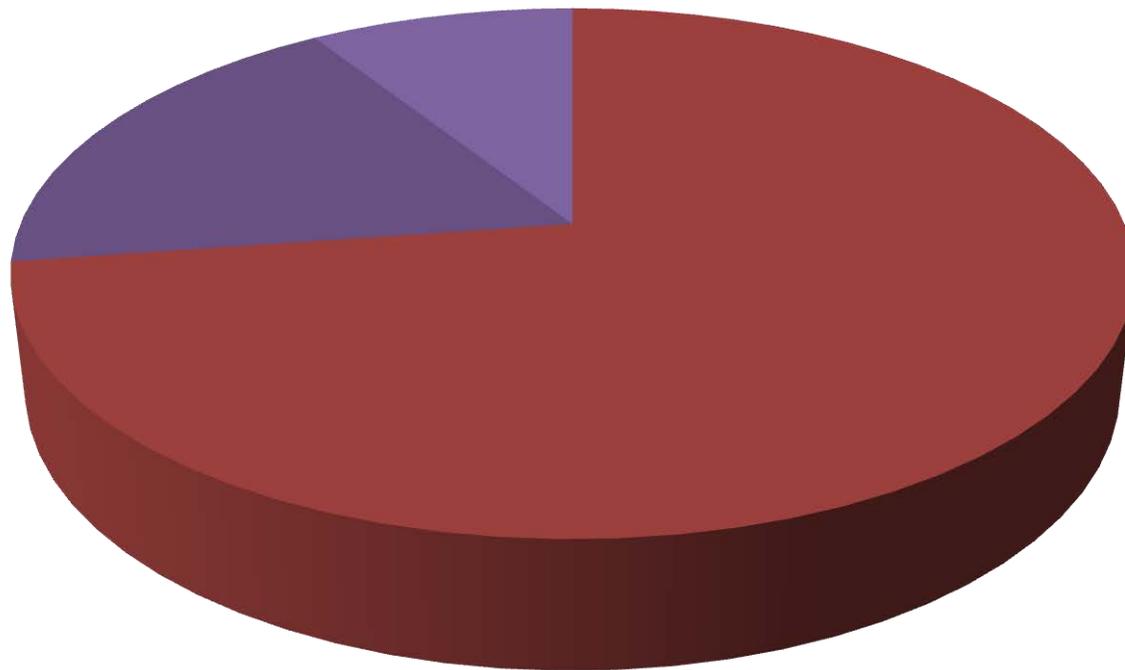
Monnayage de Laelianus, RIC, V, 2, 269, atelier de Trèves, pp. 372 – 373.

Atelier de Trèves, émissions de 269

Droit		Revers	
IMP C LAELIANVS P F AVG	Empereur lauré, cuirassé	TEMPORVM FELICITAS RIC, V, 2, n° 1 VIRTVS AVG RIC, V, 2, n° 2	Femme allongée et non identifiée avec certitude. <i>Virtus</i> tenant une enseigne et une lance.
IMP C LAELIANVS P F AVG IMP LAELIANVS P F AVG	Empereur lauré, cuirassé	VIRTVS MILITVM RIC, V, 2, n° 3,4, 10	<i>Virtus</i> tenant une enseigne et une lance ou empereur tenant une lance et une enseigne.
LAELIANVS AVG	Empereur radié, drapé	PAX AVG RIC, V, 2, n° 5	La paix tient une branche d'olivier et un sceptre.
IMP C VLP COR LAELIANVS IMP C LAELIANVS P F AVG IMP LAELIANVS P F AVG	Empereur radié, drapé ; radié, drapé, cuirassé ; radié, cuirassé	VICTORIA AVG RIC, V, 2, n° 6 - 9	La victoire s'avance et tient une couronne et une palme.

Sur le monnayage de Laelianus voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome VI, Paris, 1886, pp. 65-67 ; G. Elmer, "Die Münzprägung der gallischen Kaiser von Postumus bis Tetricus in Köln", Trier und Mailand, *Bonner Jahrbücher* 146, 1941, pp. 1-106; J.-P. Callu, *La politique monétaire des empereurs romains de 238 à 311*, Paris, 1969, pp. 111-137 ; 221-227 ; J. Lafaurie, « L'empire gaulois. Apport de la numismatique », *ANRW*, II, 2, Berlin & New – York, 1975, pp. 925 – 927 ; B. Schulte, *Die Goldprägung der Gallischen Kaiser von Postumus bis Tetricus*, Aarau-Francfort sur le Main-Salzburg, 1983, pp. 126 – 128 ; H. Gilljam, *Antoniniani und aurei des Ulpius Cornelius Laelianus*, Cologne, 1981; J. Hiernard, "Monnaies d'or et histoire de l'Empire gallo-romain" *RbN*, 129, 1983, pp. 61-90 ; H.-J. Schuki, *Die Antoninianiprägung der gallischen Kaiser von Postumus bis Tetricus : Typenkatalog der regulären und nachgeprägten Münzen*, Bonn, 1996; D. Gricourt et D. Hollard, « Les productions monétaires de Postume en 268-269 et celles de Lélien (269). Nouvelles propositions. », *Numismatic Chronicle*, 2010, pp. 129-204 ; N. Parisot, M. Prieur, L. Schmitt (éd.), *L'empire gaulois. Les antoniniens (260-274 ap. J.C.)*, Paris, 2011.

Laelianus, atelier de Trèves, émissions de 269



- Représentation dynastique
- Représentation militaire
- Association divine
- Siècle d'or
- Evergésie
- Paradeigmata
- Restitutor
- Elévation
- Représentation non spécifique
- Vertus impériales
- Aeternitas
- Messages géographiques
- Divers

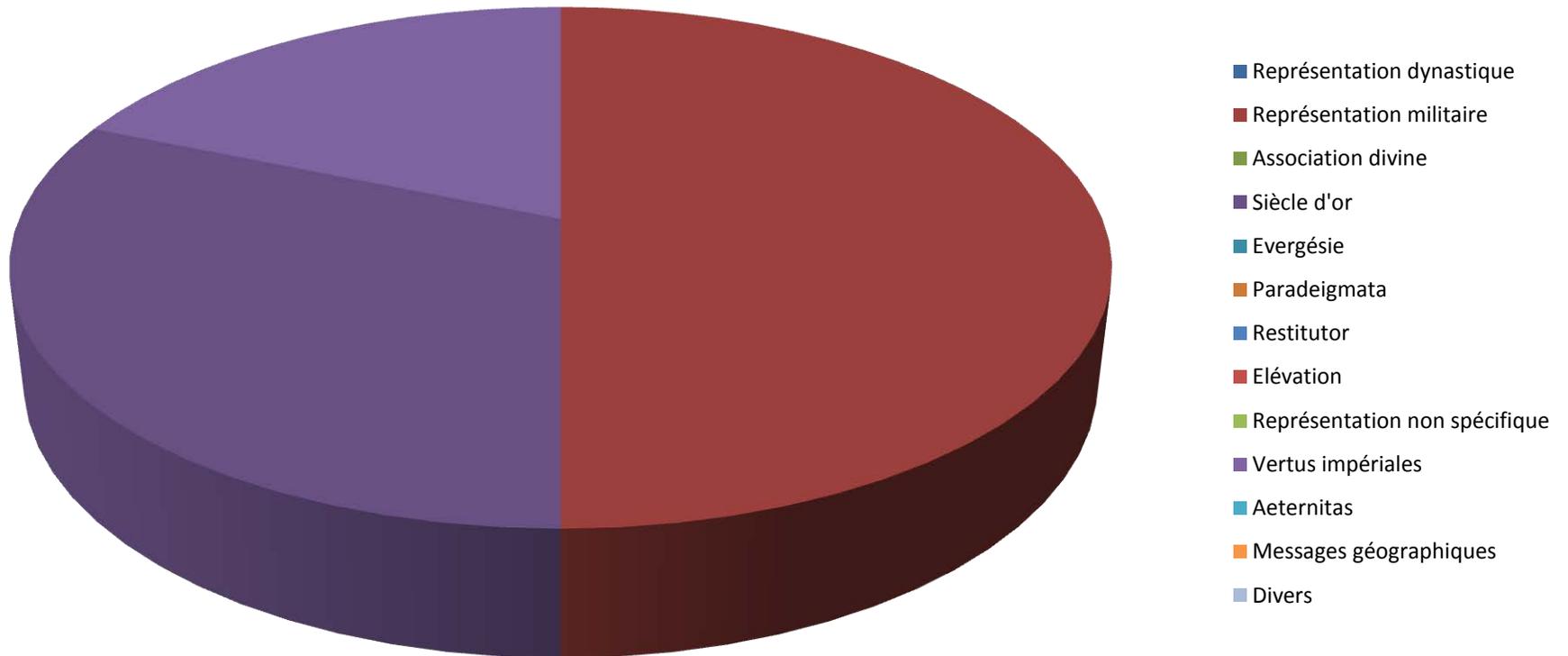
Monnayage de Marius, RIC, V, 2, 269, atelier de Cologne (?) et de Trèves, pp. 377-378.

Atelier de Cologne (?) et de Trèves , émissions de 269

Droit		Revers	
MP C M AVR MARIVS P F AVG IMP C MARIVS P F AVG	Empereur lauré, cuirassé ; lauré drapé, cuirassé ; radié, cuirassé ; radié, drapé, cuirassé	CONCORDIA MILITVM <i>RIC</i> , V, 2, n° 1, 5-8 SAEC FELICITAS ou SAECVLI <i>RIC</i> , V, 2, n° 2, 9, 10 VICTORIA AVG <i>RIC</i> , V, 2, n° 3, 12, 17	Deux mains jointes. <i>Felicitas</i> tient un caducée et une corne d'abondance. La victoire tient une palme et s'appuie sur un bouclier ; La victoire s'avance et tient une couronne et une palme.
IMP C M AVR MARIVS P F AVG IMP C M AVR MARIVS AVG IMP C MARIVS P F AVG	Empereur radié, drapé, cuirassé ; radié, cuirassé ; lauré, drapé ; lauré, cuirassé	AEQVITAS AVG <i>RIC</i> , V, 2, n° 4, 15 TEMPORVM FELICITAS <i>RIC</i> , V, 2, n° 11 FIDES MILITVM <i>RIC</i> , V, 2, n° 14 FELICITAS AVG <i>RIC</i> , V, 2, n° 16	<i>Aequitas</i> tient une balance et une corne d'abondance. <i>Felicitas</i> tient un caducée et une corne d'abondance. <i>Fides</i> tient deux enseignes. <i>Felicitas</i> tient un caducée et une corne d'abondance.
IMP C M AVR MARIVS P F AVG IMP C M AVR MARIVS AVG IMP C MARIVS P F AVG	Empereur radié, drapé, cuirassé ; radié, cuirassé ; lauré, drapé ; lauré, cuirassé	VIRTVS AVG <i>RIC</i> , V, 2, n° 19	Un soldat debout est appuyé sur un bouclier et tient une lance.

Sur le monnayage de Marius voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome VI, Paris, 1886, pp. 87-89 ; G. Elmer, "Die Münzprägung der gallischen Kaiser von Postumus bis Tetricus in Köln", Trier und Mailand, *Bonner Jahrbücher* 146, 1941, pp. 1-106 ; J.-P. Callu, *La politique monétaire des empereurs romains de 238 à 311*, Paris, 1969, pp. 111-137 ; 221-227 ; J. Lafaurie, « L'empire gaulois. Apport de la numismatique », *ANRW*, II, 2, Berlin & New – York, 1975, pp. 927 – 930 ; B. Schulte, *Die Goldprägung der Gallischen Kaiser von Postumus bis Tetricus*, Aarau-Francfort sur le Main-Salzburg, 1983, pp. 128 – 130 ; J. Hiernard, "Monnaies d'or et histoire de l'Empire gallo-romain" *RbN*, 129, 1983, pp. 61-90 ; H.-J. Schuki, *Die Antonianenprägung der gallischen Kaiser von Postumus bis Tetricus : Typenkatalog der regulären und nachgeprägten Münzen*, Bonn, 1996 ; D. Gricourt et D. Hollard, « Les productions monétaires de Postume en 268-269 et celles de Lélien (269). Nouvelles propositions. », *Numismatic Chronicle*, 2010, pp. 129-204 ; N. Parisot, M. Prieur, L. Schmitt (éd.), *L'empire gaulois. Les antoniniens (260-274 ap. J.C.)*, Paris, 2011.

Marius, ateliers de Cologne (?) et de Trèves, émissions de 269



Monnayage d'Aurélien, *RIC*, V, 1, atelier de Siscia, p. 282-288 ; atelier de Cyzique, pp. 301-302 ; atelier de Mediolanum, pp. 277-278 ; atelier de Rome, pp. 266-269.

Atelier de Siscia, émissions de 270 ?

Droit		Revers	
IMP C L DOM AVRELIANVS AVG	Empereur radié, cuirassé	CONCORDIA AVG <i>RIC</i> , V, 1, n° 155 P M TR P COS <i>RIC</i> , V, 1, n° 157	La concorde assise tient une <i>patera</i> et une double corne d'abondance. Apollon assis tient une couronne de laurier et une lyre.
IMP C L DOM AVRELIANVS P F AVG AVRELIANVS AVG	Empereur radié, cuirassé ; lauré, cuirassé	P M TR COS P P <i>RIC</i> , V, 1, n° 158 & 159	Un lion marchant ou s'élançant tient la foudre dans sa bouche.
IMP AVRELIANVS AVG IMP C L DOM AVRELIANVS AVG	Empereur lauré, cuirassé ; radié, drapé ; radié, cuirassé	VIRTVS AVG <i>RIC</i> , V, 1, n° 156, 210, 211	Mars s'avance en tenant une lance et un trophée. L'empereur à cheval lève la main droite et tient une lance dans sa main gauche.
IMP C D AVRELIANVS AVG	Empereur radié, drapé	ANNOVA AVG <i>RIC</i> , V, 1, n° 190	<i>Annona</i> debout, tient une corne d'abondance.
IMP C AVRELIANVS AVG	Empereur radié, drapé	CONC EXER <i>RIC</i> , V, 1, n° 191	La concorde debout tient une enseigne et une corne d'abondance.
IMP C L DOM AVRELIANVS AVG IMP C AVRELIANVS AVG IMP AVRELINVS AVG	Empereur radié, drapé ; radié, drapé, cuirassé ; radié, cuirassé.	CONCORDIA MILIT <i>RIC</i> , V, 1, n° 192 - 203	La concorde debout tient deux enseignes. Deux concordes tiennent chacune une enseigne. Entre les deux figure une troisième enseigne.
IMP C AVRELIANVS AVG IMP CAES L AVRELIANVS AVG	Empereur radié, cuirassé	GENIVS ILLVR <i>RIC</i> , V, 1, n° 204, 205	<i>Genius</i> debout tient une <i>patera</i> et une corne d'abondance. Sur sa droite figure une enseigne.

IMP C AVRELIANVS AVG	Empereur radié, drapé ; radié, cuirassé	LIBERTAS ou LIBERTAS AVG <i>RIC</i> , V, 1, n° 206 PROVIDENTIA AVG <i>RIC</i> , V, 1, n° 207	<i>Libertas</i> debout tient une coiffe et une corne d'abondance. La providence debout tient une bourse et une corne d'abondance. Un globe est à ses pieds.
IMP C AVRELIANVS AVG IMP CAES L DOMITIANVS AVG	Empereur radié, drapé ; radié, cuirassé	VBERITAS AVG <i>RIC</i> , V, 1, n° 208	<i>Uberitas</i> debout tient une bourse et une corne d'abondance

Atelier de Mediolanum, émissions de 270/271

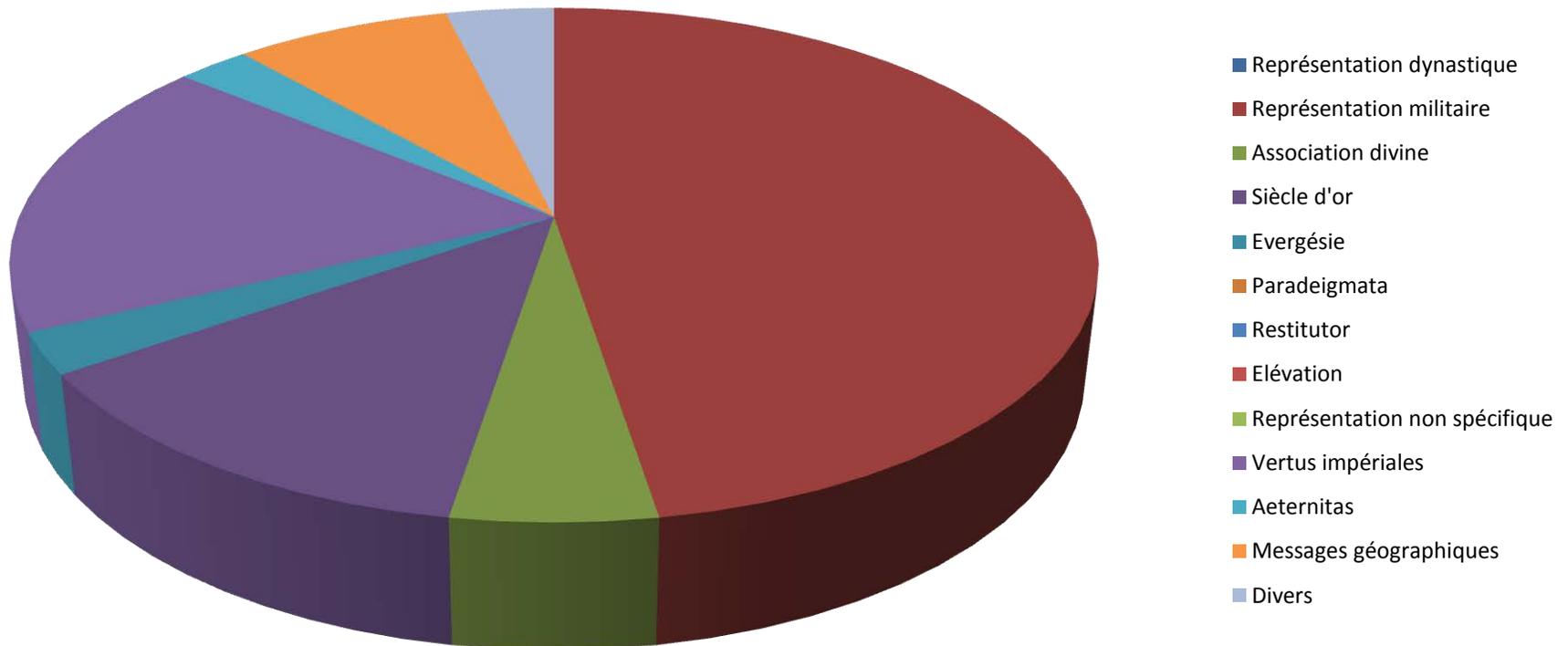
Droit		Revers	
IMP C AVRELIANVS AVG IMP AVRELIANVS AVG	Empereur lauré, drapé, cuirassé ; lauré, cuirassé ; radié, drapé ; radié, drapé, cuirassé ; radié, cuirassé	CONCORDI LEGI <i>RIC</i> , V, 1, n° 86, 102-105	La concorde tenant deux enseignes ou une enseigne et une corne d'abondance ou se tenant entre deux enseignes ou située près d'un autel et tenant une <i>patera</i> et une corne d'abondance.
IMP C D AVRELIANVS AVG IMP AVRELIANVS AVG	Empereur lauré, drapé, cuirassé ; radié, drapé ; radié, cuirassé	CONCORDIA MILIT <i>RIC</i> , V, 1, n° 87, 88, 106, 107	<i>Idem</i> Siscia n° 192 – 203.
IMP C AVRELIANVS AVG IMP AVRELIANVS AVG IMP C DOM AVRELIANVS AVG	Empereur lauré, drapé, cuirassé ; lauré, cuirassé ; radié, drapé	FIDES MILI ou MILITVM <i>RIC</i> , V, 1, n° 89 – 94, 109 VICTORIA AVG <i>RIC</i> , V, 1, n° 95, 96 VIRTVS AVG ou AVGVSTI <i>RIC</i> , V, 1, n° 97-99, 116 VIRTVS EQVIT ou AEQVIT <i>RIC</i> , V, 1, n° 100, 115	<i>Fides</i> tenant deux enseignes. La victoire s'avançant, tenant une couronne et une palme, un captif peut figurer à ses pieds. Mars s'avance en tenant une lance et un trophée ou trophée entre deux captifs ou empereur chevauchant tenant un sceptre ou une lance. L'empereur à cheval lève sa main droite et tient une lance ou un sceptre dans sa main gauche.

IMP AVRELIANVS AVG	Empereur radié, drapé ; radié, cuirassé ; radié, drapé, cuirassé	DACIA FELIX <i>RIC</i> , V, 1, n° 108 GENIVS ILLVR <i>RIC</i> , V, 1, n° 110, 111 PANNONIAE <i>RIC</i> , V, 1, n° 113 MARTI PACI <i>RIC</i> , V, 1, n° 112 PAX AETERNA <i>RIC</i> , V, 1, n° 114	La Dacie tient un bâton surmonté par une tête d'âne. <i>Genius</i> debout tient une <i>patera</i> et une corne d'abondance. Sur sa droite peut figurer une enseigne. La Pannonie debout et main droite levée tient un sceptre. Mars s'avance et tient une branche d'olivier et une lance. La paix tient une branche d'olivier et un sceptre.
--------------------	--	---	--

Les frappes issues de l'atelier de **Serdica** datent de la seconde période selon la classification établie par les auteurs du *RIC* (p. 294). Hormis un *aureus* portant la légende *Victoria Aug.* (*RIC*, V, 1, n° 323), l'atelier de **Cyzique** a d'abord émis des *antoniniani* P M TR P P COS ou P M TR P P (*RIC*, V, 1, n° 324 & 325) identiques à ceux de Siscia. Sans doute y-a-t-il eu d'autres types relevant de la première période mais ils ne sont pas identifiables (voir *RIC*, V, 1, p. 302-303). Comme à Mediolanum, la rhétorique militaire est omniprésente sur les monnaies frappées par l'atelier de **Rome**. On y retrouve les légendes *Concord. Legi* . (*RIC*, V, 1, n° 10 – 11), *Concordia Milit.* (*RIC*, V, 1, n° 25) ou *Fides Milit.* (*RIC*, V, 1, n° 28). En revanche, les légendes consacrées aux qualités de l'Auguste ou au thème du siècle d'or sont beaucoup plus variées : *Victoria Aug.* (*RIC*, V, 1, n° 12-14, 39), *Virtus Aug.* (*RIC*, V, 1, n° 15, 41), *Annona Aug.* (*RIC*, V, 1, n° 21), *Aeternit Aug.* (*RIC*, V, 1, n° 20), *Concordia Aug* (*RIC*, V, 1, n° 24), *Laetitia Aug* (*RIC*, V, 1, n° 32), *Providentia Aug* (*RIC*, V, 1, n° 36), *Securit Aug* (*RIC*, V, 1, n° 38), *Pax Augusti* (*RIC*, V, 1, n° 35), *Fortuna Redux* (*RIC*, V, 1, n° 29-30). Entre les références directes aux armées, au siècle d'or ou à l'empereur, les légendes *Apolloni Cons.* (*RIC*, V, 1, n° 22), *Consecratio* (*RIC*, V, 1, n° 26) et *Marti Pacif.* (*RIC*, V, 1, n° 33-34) font un peu figure d'exceptions.

Sur le monnayage d'Aurélien voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome VI, Paris, 1886, pp. 173-207 ; J.-P. Callu, *La politique monétaire des empereurs romains de 238 à 311*, Paris, 1969, pp. 230-237 ; 330-332 ; J. Lafaurie, "Réformes monétaires d'Aurélien et de Dioclétien", *RN*, 1975, pp.73-138 ; R. Göbl, *Die Münzprägung des Kaisers Aurelianus (270 – 275)*, Vienne, 1993 ; K.W. Harl, *Coinage in the Roman Economy, 300 B.C. to A.D. 700*, Baltimore & Londres, 1996, p. 146 ; S. Estiot, « La première émission d'or au nom d'Aurélien à Siscia », *Actes du XI^e Congrès International de Numismatique, Bruxelles* (Louvain-la-Neuve, 1993), p. 327-334 ; « Aurélien : numismatique et épigraphie », dans Ed. Frézouls et H. Jouffroy (éd.), *Les Empereurs Illyriens, Actes du colloque de Strasbourg* (11-13 octobre 1990), Strasbourg, 1998, pp. 97-117 ; *Catalogue des monnaies de l'empire romain. D'Aurélien à Florian (270 – 276 après J.-C.)*, Paris, 2004.

Aurélien, ateliers de Siscia, Milan et Rome, émissions de 270



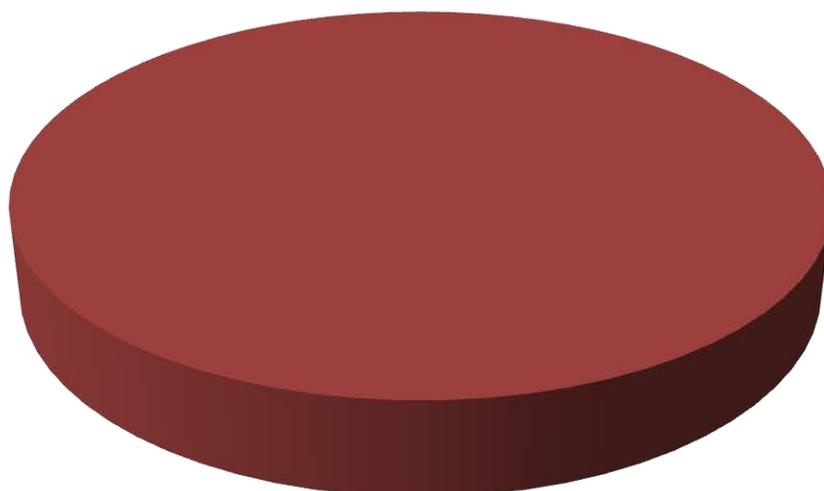
Monnayage de Domitianus, RIC, V, 2, atelier de Trèves-Cologne, p. 590.

Atelier de Trèves-Cologne, 271

Droit		Revers	
IMP C DOMITIANS P F AVG	Empereur radié, cuirassé	CONCORDIA MILITVM RIC, V, 2, n° 1	Concordia debout tient une <i>patera</i> et une corne d'abondance.

Domitianus n'est connu qu'au travers de deux monnayages portant tous les deux les mêmes légendes et les mêmes illustrations. Sur le monnayage de Domitianus, voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome VI, Paris, 1886, p. 12 ; S. Estiot, G. Salaün, « L'usurpateur Domitianus », *Revue Numismatique*, 6e série – Tome 160, 2004, pp. 201-218 ; R.A. Abdy, « The second-known specimen of a coin of Domitian II recorded in a hoard from Oxfordshire », *Revue numismatique*, 160, 2004 pp. 219-221 ; L. Morgan, "Domitian the second ?", *Genesis Raba*, 53, 2006, pp. 175-184; R.A. Abdy, "The Domitian II coin from Chalgrove : a Gallic emperor returns to history », *Antiquity*, 83, 2009, pp. 751-757.

Domitianus, atelier de Trèves - Cologne, émission de 271



- Représentation dynastique
- Représentation militaire
- Association divine
- Siècle d'or
- Evergésie
- Paradeigmata
- Restitutor
- Elévation
- Représentation non spécifique
- Vertus impériales
- Aeternitas
- Messages géographiques
- Divers

Monnayage de Zénobie, RIC, V, 2 ; Atelier d'Emèse (?), p. 584. La révolte de Zénobie s'est d'abord traduite dans les actes avec la conquête de l'Egypte avant de se traduire dans son monnayage qui montre clairement son usurpation à partir du début de 272 seulement.
Monnayage de Vabalath, RIC, V, 2, atelier d'Antioche (?), p. 585.

Atelier d'Emèse (?), émissions de 272

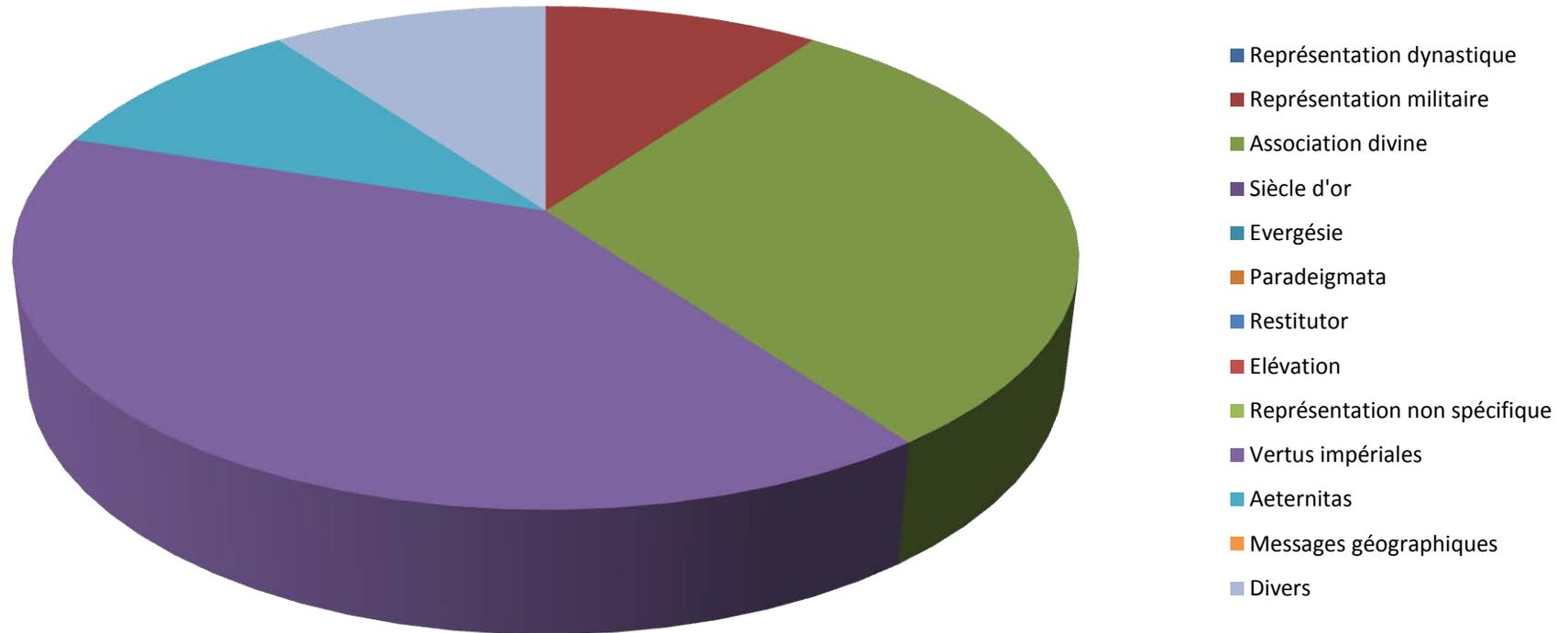
Droit		Revers	
ZENOBIA AVG	Buste de la reine drapée avec diadème	PIETAS AVGG RIC, V, 2, n° 1	<i>Pietas</i> assise tenant la main d'un enfant et appuyée sur une lance.
S ZENOBIA AVG	<i>Idem.</i>	IVNIO REGINA RIC, V, 2, n° 2	Junon debout tenant une <i>patera</i> et un sceptre, un paon est à ses pieds.

Atelier d'Antioche, émissions de 272

Droit		Revers	
IMP C VHABALATHVS AVG	Empereur radié, drapé	AEQVITAS AVG RIC, V, 2, n° 1 AETERNITAS AVG RIC, V, 2, n° 2 IOVI STATORI RIC, V, 2, n° 3 IVVENVS ou IVVENTVS AVG RIC, V, 2, n° 4 VENVS AVG RIC, V, 2, n° 5 VICTORIA AVG RIC, V, 2, n° 6 VIRTVS AVG RIC, V, 2, n° 7-8	<i>Aequitas</i> tient une balance et une corne d'abondance. Sol debout, levant la main droite et tenant un globe ou un disque. Jupiter tenant le globe et une lance ; un aigle est à ses pieds. Hercule, une peau de lion sur le bras est appuyé sur une massue et tient trois pommes. Venus tenant un casque et une lance est appuyée sur un bouclier. La victoire s'avance et tient une palme et une couronne. Motif Hercule (<i>idem</i> n° 4) ou <i>Virtus</i> tenant une lance et appuyée sur un bouclier.

Sur le monnayage de Zénobie et Vabalath voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome VI, Paris, 1886, pp. 214-218 ; U. Hartmann, *Das palmyrenische Teilreich*, Stuttgart, 201, p. 297.

Zénobie et Vabalath, atelier d'Emèse et d'Antioche, émissions de 272



Monnayage de Florianus, *RIC*, V, 1 ; atelier de Cyzique, pp. 360 ; atelier de Serdica, pp. 359-360 ; atelier de Siscia, pp. 358-359 ; atelier de Ticinum, pp. 355-358 ; atelier de Rome, 351-355 ; atelier de Lyon, pp. 350-355.

Atelier de Cyzique, émissions de 276

Droit		Revers	
IMP C M ANNIVS FLORIANVS AVG IMP C FLORIANVS AVG	Empereur lauré, drapé, cuirassé	CONSERVATOR AVG <i>RIC</i> , V, 1, n° 114-115	<i>Sol</i> galope dans un quadrigé. Il lève la main droite et tient un fouet.
IMP FLORIANVS AVG	Empereur radié, drapé ou radié, drapé, cuirassé	CONCORDIA MILITVM <i>RIC</i> , V, 1, n° 116 IOVI STATORI <i>RIC</i> , V, 1, n° 117	La victoire tient une palme et présente une couronne à l'empereur qui tient un sceptre. Jupiter tenant la foudre et un sceptre.

Atelier de Serdica, émissions de 276

Droit		Revers	
IMP C M ANN FLORIANVS P AVG	Empereur radié, drapé ou radié, drapé, cuirassé	PROVIDEN DEOR <i>RIC</i> , V, 1, n° 110-113	<i>Providentia</i> debout tient deux enseignes et fait face à <i>Sol</i> main droite levée, la main gauche tenant un globe.

Atelier de Siscia, émissions de 276

Droit		Revers	
IMP C M AN FLORIANVS P AVG	Empereur radié, cuirassé ; radié, drapé ; radié, drapé, cuirassé	CONCORDIA MILITVM <i>RIC</i> , V, 1, n° 97 FELICITAS AVG FELICITAS SAECVLI <i>RIC</i> , V, 1, n° 98-99 ; 100 FORTVNA REDVX <i>RIC</i> , V, 1, n° 101	La victoire tient une palme et présente une couronne à l'empereur qui tient un sceptre. <i>Felicitas</i> debout tenant caducée et corne d'abondance. Fortuna tient un gouvernail et une corne d'abondance.

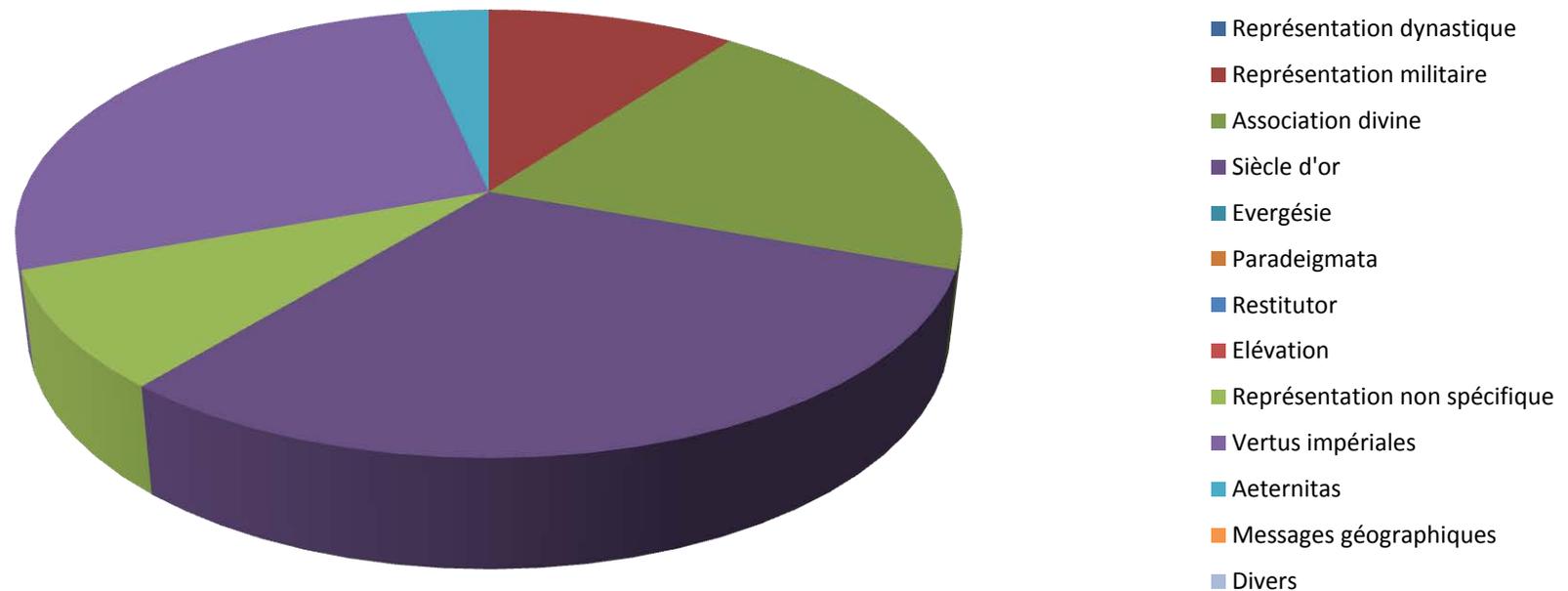
		PAX AVGVSTI <i>RIC</i> , V, 1, n° 102-103 PROVIDE AVG <i>RIC</i> , V, 1, n° 104 SECVRITAS SAECVLI <i>RIC</i> , V, 1, n° 105	La paix tient une branche d'olivier et un sceptre. <i>Providentia</i> tient un globe et un sceptre. <i>Securitas</i> tient un sceptre, appuyée sur une colonne.
IMP C M AN FLORIANVS AVG IMP C FLORIANVS AVG	Empereur radié, drapé ; radié, drapé, cuirassé	VIRTVS AVG <i>RIC</i> , V, 1, n° 106-109	L'empereur galopant tient une lance et un globe (ou un trophée) et terrasse un ennemi. Mars s'avancant en tenant une lance et un trophée.
Atelier de Ticinum, émissions de 276			
Droit		Revers	
IMP C M AN FLORIANVS AVG IMP M ANNIVS FLORIANVS AVG	Empereur radié, cuirassé ; radié drapé ; radié, drapé, cuirassé	INDVLGENTIA AVG <i>RIC</i> , V, 1, n° 65-67	<i>Spes</i> marchant en tenant une fleur et en brandissant un globe.
IMP C AN FLORIANVS AVG IMP ANNIVS FLORIANVS AVG	<i>Idem</i>	IOVI CONSERVATORI <i>RIC</i> , V, 1, n° 68-71	Jupiter tient la foudre et un sceptre.
IMP C M AN FLORIANVS P AVG	Empereur radié, drapé ; radié, cuirassé	MARTI PACIF <i>RIC</i> , V, 1, n° 72	Mars s'avancant en tenant une branche d'olivier, une lance et un bouclier.
IMP C M AN FLORIANVS AVG	Empereur radié drapé ; radié, drapé, cuirassé ; radié, cuirassé	PERPETVIT AVG <i>RIC</i> , V, 1, n° 76-77 PRINCIPI IVVENT <i>RIC</i> , V, 1, n° 79-81	<i>Securitas</i> tenant un globe et un sceptre est appuyée contre une colonne. L'empereur tient un globe et un sceptre.
IMP C AN FLORIANVS AVG IMP M ANN FLORIANVS AVG	Empereur radié, cuirassé	REDITVS AVG <i>RIC</i> , V, 1, n° 90-91 SALVS PVBLICA <i>RIC</i> , V, 1, n° 92	L'empereur tient un sceptre et reçoit un globe de la part de <i>Roma</i> assise à côté d'un bouclier et tenant une lance <i>Salus</i> nourrit un serpent.

Aux types monétaires que l'on vient de citer s'ajoutent des types déjà connus comme *Concordia Militum* ou *Concordia Exerciti* (RIC, V, 1, n° 57-59) ; *Felicitas Aug. Saec.* ou *Temp.* (RIC, V, 1, n° 60-63) ; *Fortuna Redux* (RIC, V, 1, n° 64) ; *Pax Augusti* (RIC, V, 1, n° 73-75) ; *Provid. Aug.* (RIC, V, n° 82-89) ; *Securitas Aug. Saec.* (RIC, V, 1, n° 94-95) ; *Victoria Aug.* (RIC, V, 1, n° 96)

Les types monétaires frappés à **Rome** reprennent des thèmes développés dans les ateliers précédents. On notera trois exceptions notables avec les légendes *Romae Aeternae* (RIC, V, 1, n° 22) ; *Victoria Perpetua* (RIC, V, 1, n° 23 & 42) et *Aequitas Aug.* (RIC, V, 1, n° 25). L'atelier de **Lyon** ne se démarque que par une frappe *Pacator Orbis* (RIC, V, 1, n° 7).

Sur le monnayage de Florian voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome VI, Paris, 1886, pp. 239-252 ; J.-P. Callu, *La politique monétaire des empereurs romains de 238 à 311*, Paris, 1969, pp. 333-334 ; S. Estiot, *Catalogue des monnaies de l'empire romain. D'Aurélien à Florian (270 – 276 après J.-C.)*, Paris, 2004

Florianus, ateliers de Cyzique, Serdica, Siscia et Ticinum, émissions de 276



Monnayage de Probus. A son avènement en 276, Probus ne contrôle que les ateliers d'Antioche (RIC, V, 2, pp. 118-120) et de Tripolis en Syrie-Phénicie (RIC, V, 2, pp. 120-121). Certains types monétaires fournis par le RIC sont difficilement datables. Aussi, les légendes inscrites ci-dessous doivent être considérées avec beaucoup de prudence.

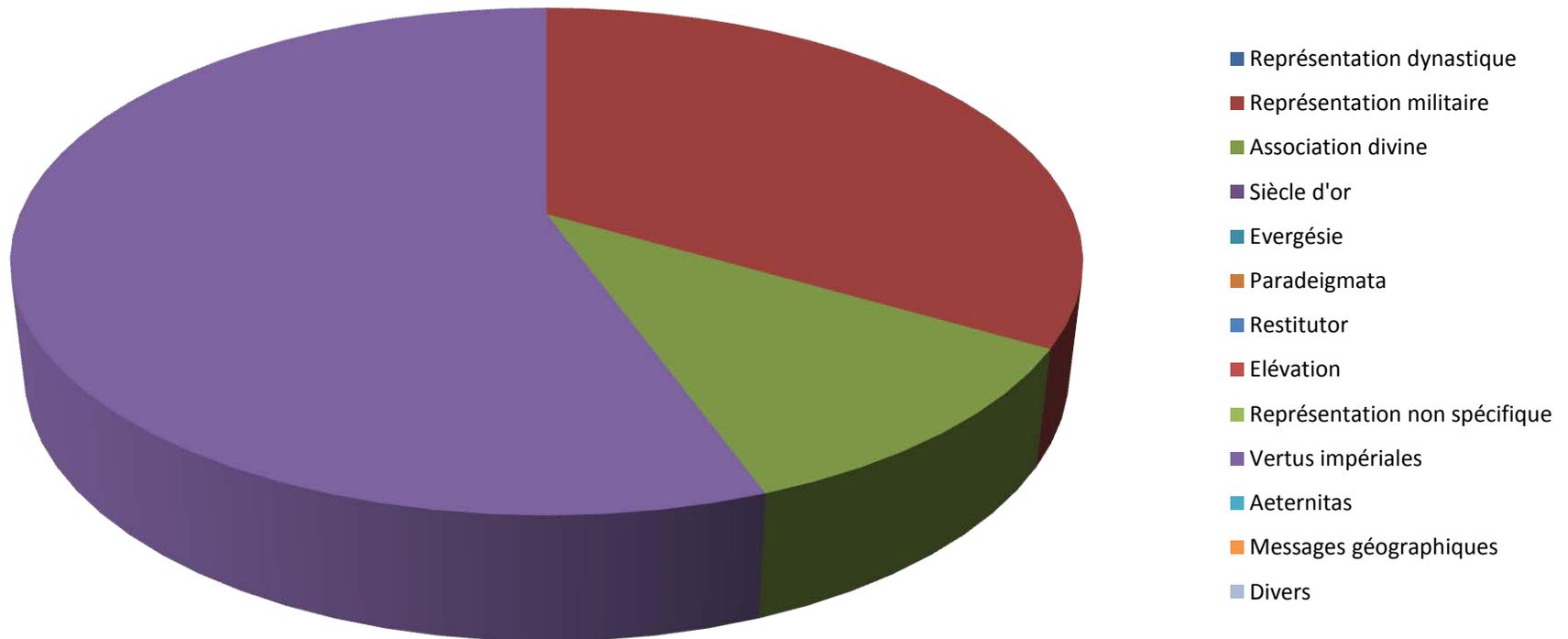
Atelier d'Antioche, date incertaine

Droit		Revers	
IMP C M AVR PROBVS AVG	Empereur lauré, drapé, cuirassé	CONSERVAT AVG RIC, V, 2, n° 915	Sol main droite levée et main gauche tenant un globe.
	Empereur lauré, drapé ; lauré, drapé, cuirassé ; casqué ou radié cuirassé avec lance et bouclier	VICTORIAE AVG RIC, V, 2, n° 916-918	La victoire dans un quadriges tient une couronne et une palme.
	Empereur radié, drapé cuirassé	CLEMENTIA TEMP RIC, V, 2, n° 920-923	L'empereur debout tenant un sceptre reçoit un globe (ou une victoire) de la part d'un Jupiter tenant un sceptre.

L'atelier de **Tripolis** développe un modèle *Clementia Temp(orum)* identique à celui d'Antioche (RIC, V, 2, n° 927-928)

Sur le monnayage de Probus voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome VI, Paris, 1886, pp. 253-348 ; K. Pink, "Der Aufbau der römischen Münzprägung in der Kaiserzeit, VI.1. Probus", *Numismatische Zeitschrift*, 73, 1949, pp. 13 – 74; J.-P. Callu, *La politique monétaire des empereurs romains de 238 à 311*, Paris, 1969, pp. 334-336; S. Estiot, *Catalogue des monnaies de l'empire romain. D'Aurélien à Florian (270 – 276 après J.-C.)*, Paris, 2004; « L'atelier de Rome au début du règne de Probus », *Revue Numismatique*, n° 162, 2006, pp. 231-257.

Probus, atelier d'Antioche et de Tripolis, émissions de 276 ?



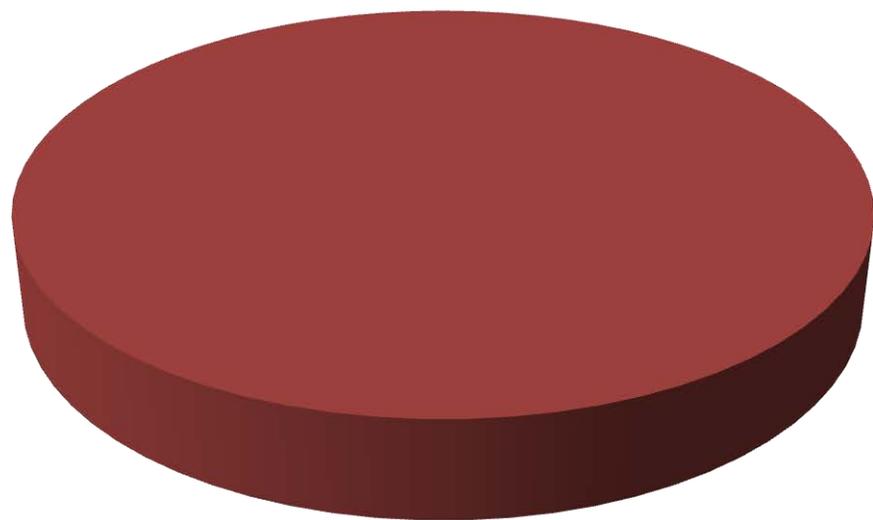
Monnayage de Iulius Saturninus, RIC, V, 2, atelier d'Antioche, p. 591.

Atelier d'Antioche, émission de 280 (?)

Droit		Revers	
IMP C M AVR PROBVS P F AVG	Empereur lauré, drapé	VICTORIAE AVGG RIC, V, 2, <i>Probus</i> , n° 919	La victoire galope sur un bige et tient un fouet.
IMP C IVL SATVRNINVS AVG	Empereur lauré, cuirassé	VICTORIAE AVG RIC, V, 2, n° 1	La victoire tient une couronne et une palme.

Sur le monnayage de Saturninus voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome VI, Paris, 1886, p. 348 ; S. Estiot, « Le tyran Saturninus : le dossier numismatique », *Historiae Augustae Colloquium Perusinum*, éd. G. Bonamente et F. Paschoud, Bari, 2002, pp. 209-241.

Saturninus, atelier d'Antioche, émissions de 280 ?



- Représentation dynastique
- Représentation militaire
- Association divine
- Siècle d'or
- Evergésie
- Paradeigmata
- Restitutor
- Elévation
- Représentation non spécifique
- Vertus impériales
- Aeternitas
- Messages géographiques
- Divers

Monnayage de Proculus et Bonosus, RIC, V, 2 ; ateliers indéterminés, p. 592.

Atelier indéterminé, émissions de 280/281

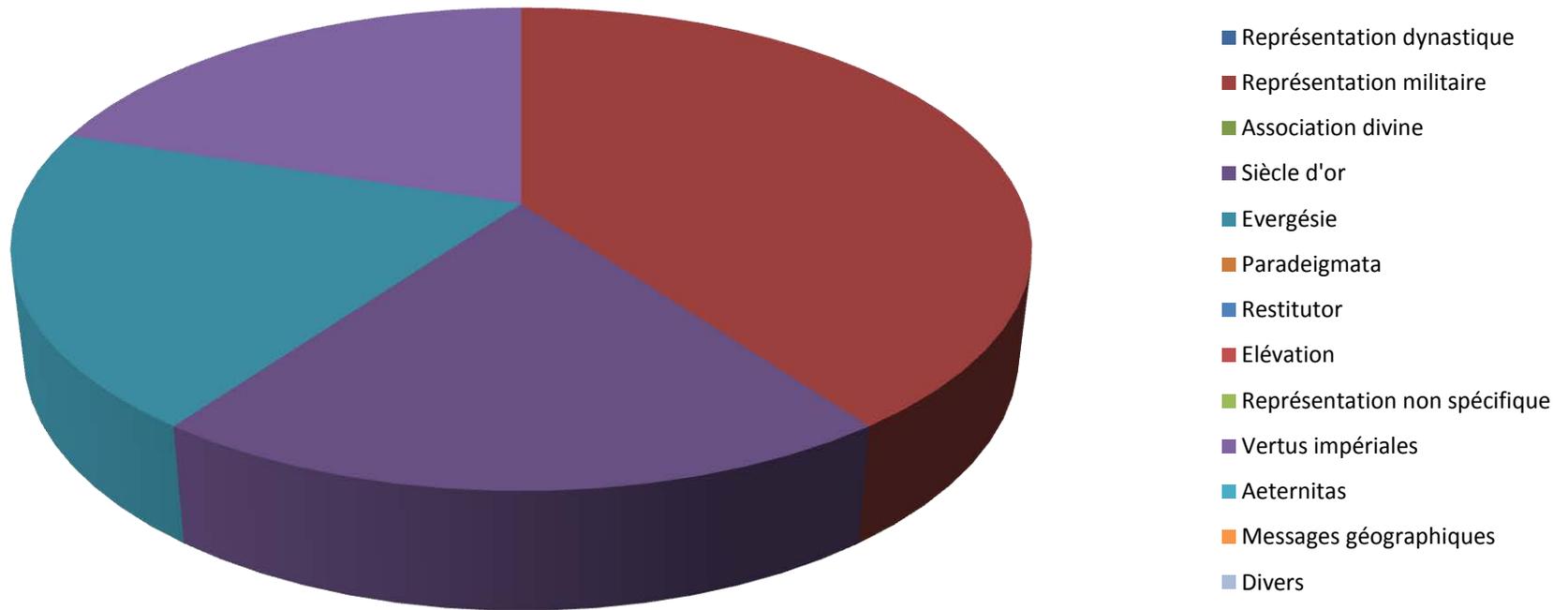
Droit		Revers	
[...] BONOSVS	Empereur radié	[P]AX AVG RIC, V, 2, n° 1	La paix avance et tient une branche d'olivier et un sceptre.
[M] C BONOSVS	<i>idem</i>	P[A]X [...(?)] RIC, V, 2, n° 2	<i>Aequitas</i> debout tient une balance et une corne d'abondance (?) ou divinité incertaine.
P M BONOSVS AVG	<i>idem</i>	MONETA AVG RIC, V, 2, n° 3	<i>Moneta</i> debout tient une balance et un sceptre.

Atelier indéterminé, émission de, 280/281

Droit		Revers	
IMP C PROCVLVS AVG	Empereur radié, cuirassé	VICTORIA AVG <i>UK Detector Finds Database, 39525</i>	Figure féminine tenant couronne et sceptre.

Seuls deux monnayages de Proculus sont connus. L'authenticité du second est encore sujette à caution. Les deux monnaies portent des droits et des revers identiques. Sur le monnayage de Proculus et de Bonosus voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome VI, Paris, 1886, p. 348 ; S. ESTIOT, « Probus et les « tyrans minuscules » Proculus et Bonosus : que dit la monnaie ? », *Actes du XIIIe colloque international de l'Histoire Auguste*, 2-4 juin 2011.

Bonosus et Proculus, ateliers indéterminés, émissions de 280/281 ?



Monnayage de Carus, 282, *RIC*, V, 2 ; ateliers de Ticinum, pp. 142-144 ; Rome, pp. 138-142 ; et Lyon, pp. 135-138. Les frappes de 282 ne sont pas facilement identifiables. Mais, compte tenu des circonstances de la proclamation de Carus et du fait qu'il associa rapidement ses fils à son pouvoir après la mort de Probus, nous pouvons restreindre le nombre de monnaies lui appartenant en propre ainsi que l'aire géographique de nos investigations aux trois ateliers mentionnés ci-dessous pour rassembler un monnayage de la révolte.

Atelier de Ticinum, émissions de 282 (?)

Droit		Revers	
IMP C M AVR CARVS P F AVG	Empereur lauré, drapé ; lauré, cuirassé ; lauré, drapé, cuirassé	PROVIDENT AVG <i>RIC</i> , V, 2, n° 62 SPES PVBLICA <i>RIC</i> , V, 2, n° 63	<i>Providentia</i> debout tient un globe et un sceptre. <i>Spes</i> marchant tient une fleur et un globe.

Atelier de Rome, émissions de 282 (?)

Droit		Revers	
IMP C M AVR CARVS P F AVG	Empereur lauré, cuirassé ; radié cuirassé	PAX AETERNA <i>RIC</i> , V, 2, n° 31, 59 AETERNIT IMPERI <i>RIC</i> , V, 2, n° 35-36 IOVI VICTORI <i>RIC</i> , V, 2, n° 38	La paix marchant et tenant une branche d'olivier et un sceptre. <i>Sol</i> marchant, main droite levée, main gauche tenant un fouet. Jupiter tient une victoire sur un globe et un sceptre ; un aigle est à ses pieds
IMP C M AVR CARVS P F AVG	Empereur lauré, cuirassé ; radié cuirassé	FELICITAS PVBLICA <i>RIC</i> , V, 2, n° 54	<i>Felicitas</i> debout et appuyée sur une colonne tient un caducée et un sceptre.

Sont également présents à Rome des types identiques à ceux de Ticinum : *Provident Aug* (*RIC*, V, 2, n° 32, 41, 55) ; *Spes Publica* (*RIC*, V, 2, n°33).

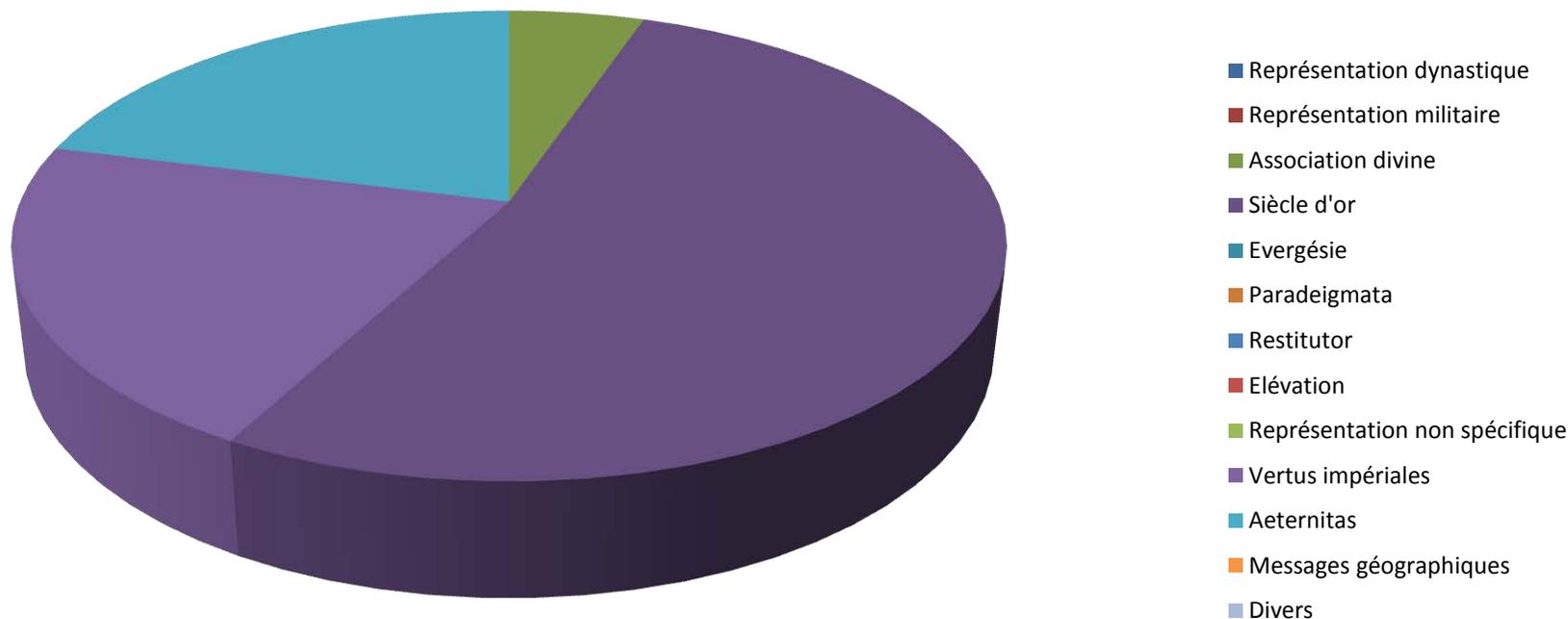
Atelier de Lyon, émissions de 282 (?)

Droit		Revers	
IMP CARVS P F AVG	Empereur lauré, cuirassé avec lance et bouclier	FORTVNA AVG <i>RIC</i> , V, 2, n° 1, 9, 15	<i>Fortuna</i> debout tenant un gouvernail et une corne d'abondance.

		PAX AVG <i>RIC</i> , V, 2, n° 2, 10, 11	La paix marchant et tenant une branche d'olivier et un sceptre.
VIRTVS CARI AVG	Empereur radié, drapé	SALVS AVG <i>RIC</i> , V, 2, n° 16 VICTORIA AVG <i>RIC</i> , V, 2, n° 20	<i>Salus</i> nourrissant un serpent . La victoire s'avance et tient une couronne et une palme.

Sur le monnayage de Carus voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome VI, Paris, 1886, pp. 350-363 ; K. Pink., "Der Aufbau der römischen Münzprägung in der Kaiserzeit, VI.2. Carus und Sohne", *Numismatische Zeitschrift*, 80, 1963, pp. 5 – 68; J.-P. Callu, *La politique monétaire des empereurs romains de 238 à 311*, Paris, 1969, pp.336-337.

Carus, ateliers de Ticinum, Rome et Lyon, émissions de 282



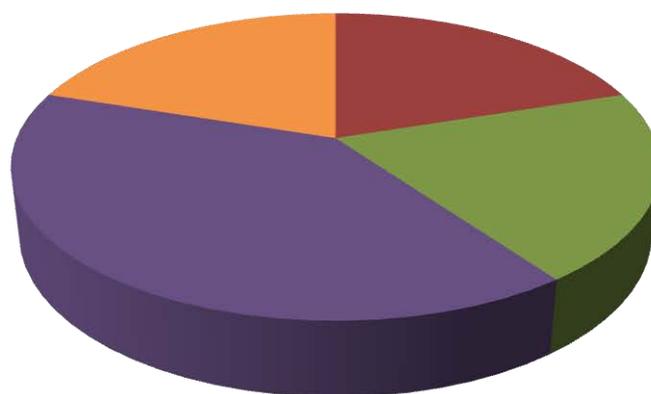
Monnayage de M. Aurelius Sabinus Iulianus, 284, RIC, V, 2 ; atelier de Siscia, pp. 593-594.

Atelier de Siscia, émissions de 284

Droit		Revers	
IMP C M AVR IVLIANVS P F AVG	Empereur lauré, drapé ; lauré, cuirassé ; lauré, drapé, cuirassé	LIBERTAS PVBLICA RIC, V, 2, n° 1	La liberté debout tient un <i>pileus</i> et une corne d'abondance.
IMP C IVLIANVS P F AVG	Empereur radié, drapé, cuirassé ; radié, cuirassé	FELICITAS TEMPORVM RIC, V, 2, n° 2 IOVI CONSERVATORI RIC, V, 2, n° 3 PANNONIAE AVG RIC, V, 2, n° 4 VICTORIA AVG RIC, V, 2, n° 5	<i>Felicitas</i> debout tient un caducée et un sceptre. Jupiter debout tient la foudre et un sceptre. Les deux Pannonies debout, mains droites tendues, la main gauche de celle de droite tient une enseigne militaire. La victoire debout ou marchant tient une couronne et une palme.

Sur le monnayage de Julianus voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome VI, Paris, 1886, p. 410.

Sabinus Iulianus, atelier de Siscia, émissions de 284



Monnayage de Dioclétien, 284, RIC, V, 2 ; Les monnayages datés de 284 sont peu fréquents. Seules des monnaies provenant des ateliers d'Antioche p. 256 et de Tripolis p. 257 sont datées avec certitude. Dans la mesure où certaines monnaies de l'atelier de Cyzique ne mentionnent qu'un seul Auguste, sans doute pouvons-nous attribuer celles-ci aux débuts de Dioclétien.

Atelier d'Antioche, émissions de 284

Droit	Revers	
IMP C C VAL DIOCLETIANVS P F Empereur radié, drapé, cuirassé AVG	IOVI CONSERVATORI AVG RIC, V, 2, n° 316 (?), 324, VICTORIA AVG RIC, V, 2, n° 320 (?), 326	Empereur debout recevant la victoire sur un globe de la part de Jupiter tenant un sceptre. La victoire tenant une palme présente une couronne à l'empereur debout qui tient un globe et un sceptre.

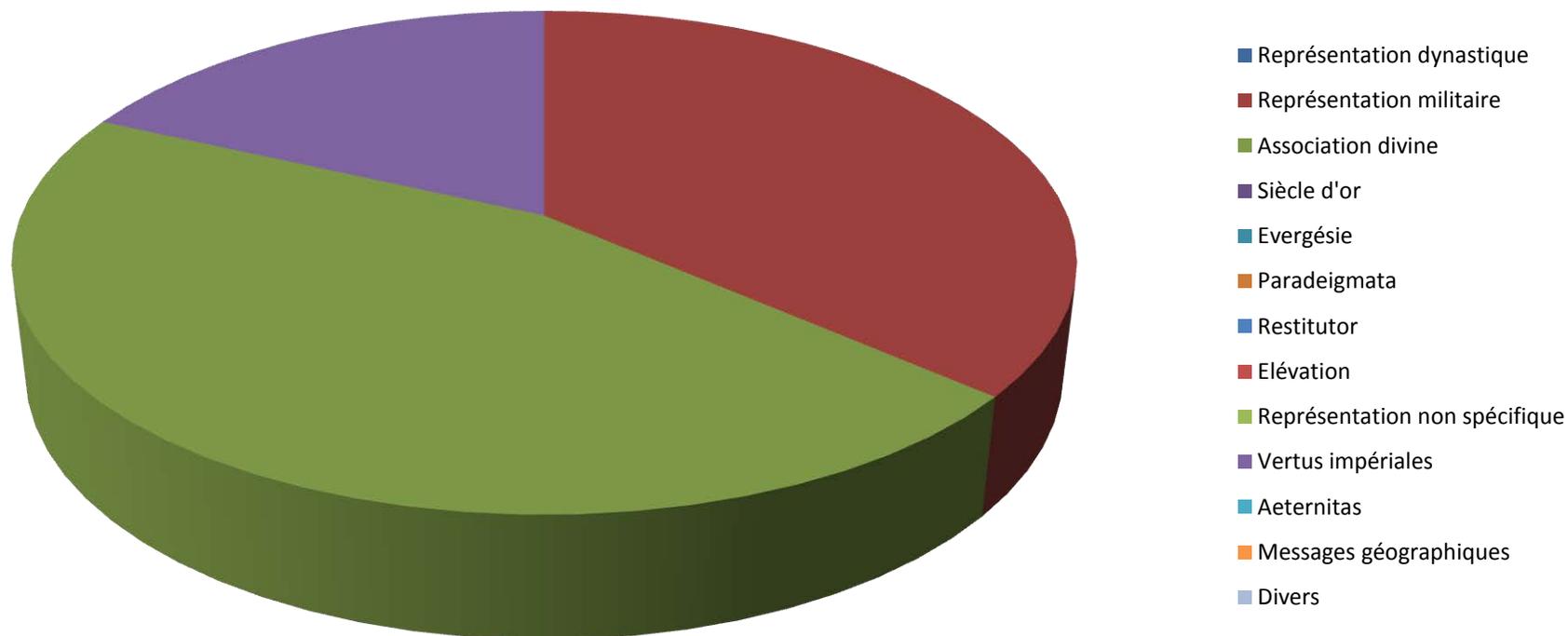
Atelier de Cyzique, 284 (?)

Droit	Revers	
DIOCLETIANVS AVGVSTVS Empereur lauré	IOVI CONSERVATORI AVG RIC, V, 2, n° 298	Jupiter tient la foudre et un sceptre.
IMP C C VAL DIOCLETIANVS P F Empereur radié, drapé, cuirassé AVG	VICTORI AVG RIC, V, 2, n° 303	La victoire galope sur un bige.
IMP C C VAL DIOCLETIANVS P F Empereur radié, drapé, cuirassé ou lauré, AVG drapé	VIRTVS AVG RIC, V, 2, n° 304-305	Un soldat debout, la main sur un bouclier, tient une lance Un soldat debout tient une lance et une branche, un bouclier est à ses pieds.

L'atelier de **Tripolis** présente les deux mêmes types que celui d'Antioche *Iovi Conservatori* (RIC, V, 2, n° 328, 330), *Victoria Aug* (RIC, V, 2, n°332).

Sur le monnayage de Dioclétien voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome VI, Paris, 1886, pp. 413-478 ; J.-P. Callu, *La politique monétaire des empereurs romains de 238 à 311*, Paris, 1969, pp. 337-340; 409-472 ; J. Lafaurie, "Réformes monétaires d'Aurélien et de Dioclétien", *RN*, 1975, pp.73-138 ; K.W. Harl, *Coinage in the Roman Economy, 300 B.C. to A.D. 700*, Baltimore & Londres, 1996, pp. 148-157 ; M. Corbier, « Coinage and Taxation : the State's point of view, A.D. 193-337 » dans *CAH*, Vol.XII, 2005, pp. 355-392.

Dioclétien, émissions de Cyzique, Tripolis et Antioche, émissions de 284



Monnayage de Carausius, 286 – 287, *RIC*, V, 2, ateliers de Londres pp. 463-480 ; Camulodunum, pp. 480-501 ; marque RSR, pp. 508-516 ; de Rotomagus, pp. 516-523.

Atelier de Londres, émissions de 287

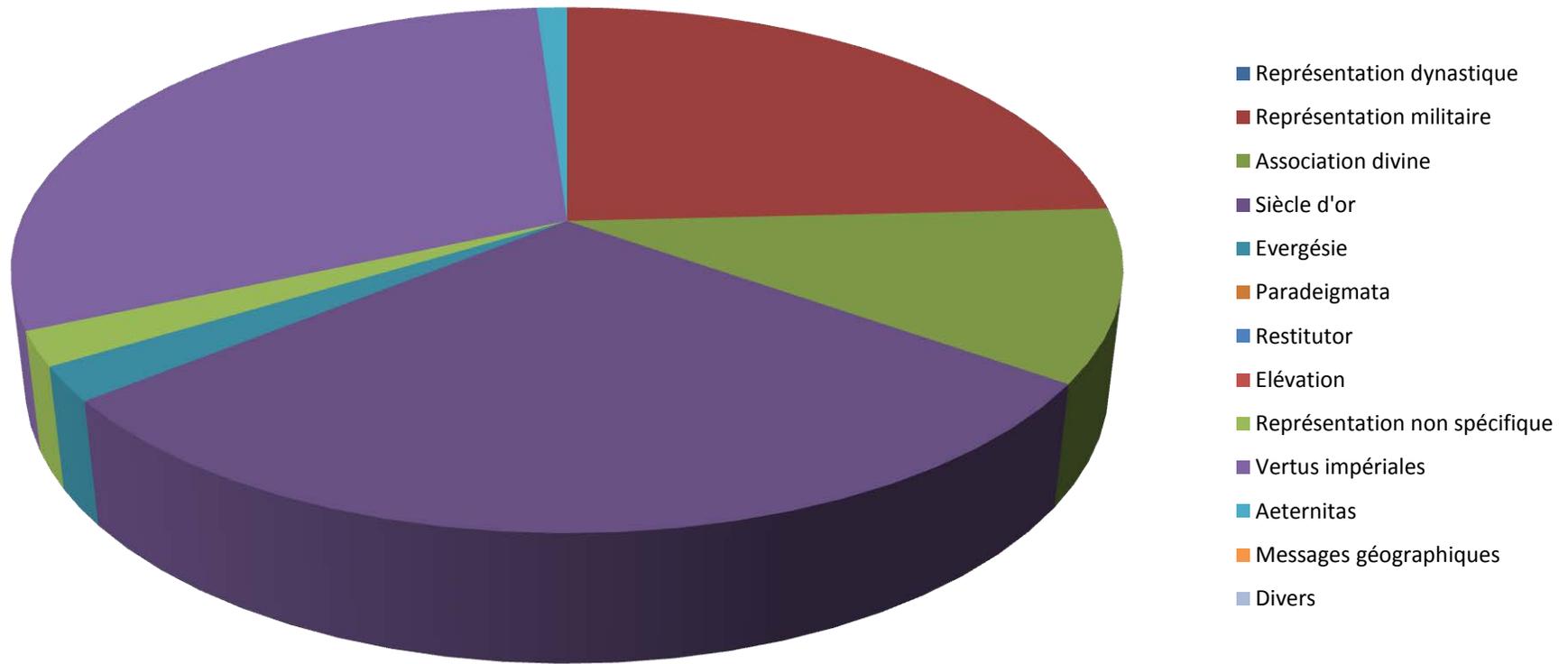
Droit		Revers	
CARAVSIVS P F AVG	Empereur lauré drapé ; lauré cuirassé ou lauré, drapé, cuirassé ; radié drapé cuirassé	PAX CARAVSI AVG <i>RIC</i> , V, 2, n° 5 SALVS AVG <i>RIC</i> , V, 2, n° 6 ADVENTVS AVG <i>RIC</i> , V, 2, n° 7, 10	La paix debout tenant une branche d'olivier et un sceptre. <i>Salus</i> debout nourrissant « serpent » en armes. Empereur chevauchant, main droite levée tenant un sceptre dans sa main gauche. Parfois, un captif est à ses pieds.
CARAVSIVS AVG	Empereur radié, drapé ; radié drapé cuirassé	CONCORDIA MILITVM <i>RIC</i> , V, 2, n°23 VICTORIA GERM <i>RIC</i> , V, 2, n° 178 VIRTVS AVG <i>RIC</i> , V, 2, n° 180	L'empereur tient une lance ou un sceptre et serre la main de la concorde. Trophée entre deux captifs. Mars s'avançant tenant trophée et bouclier.
IMP CAR AVG	Empereur radié, drapé ; radié drapé cuirassé	LEG MI (n° 56) ; LEG II PARTH (n° 62-65) ; LEG III FL (n° 69,70, 79) ; LEG V ... M AVG (n° 73) ; LEG VII CL (n° 76) ; LEG VIII AVG (n° 77) LEG VIII IN (n° 79) ; LEG IIXX PRIMIG (n° 80) ; LEG XX VV (n° 82, 83) ; LEG XXI ou XXX VLPIA (n° 84-86). LITIT AV (sic) <i>RIC</i> , V, 2, n° 87 MARS VICTOR <i>RIC</i> , V, 2, n° 88 MONETA AVG <i>RIC</i> , V, 2, n° 91 PACATOR ORBIS <i>RIC</i> , V, 2, n° 97	<i>Laetitia</i> tenant une branche d'olivier et un sceptre. Mars s'avançant tenant lance et trophée. <i>Moneta</i> tenant une balance et une corne d'abondance. Buste de <i>Sol</i> radié drapé.

VIRTVS CARAVSI AVG	Empereur radié, cuirassé tenant lance et bouclier	SAECVLI FELICIT <i>RIC</i> , V, 2, n° 153	Empereur debout tenant lance et globe.
Atelier de Camulodunum, émissions de 287			
INVICTO ET CARAVSIO AVG	Bustes conjoints de l'empereur et de <i>Sol</i> , radiés, cuirassés	IOVI CONSERVATORI <i>RIC</i> , V, 2, n° 245	Jupiter debout tenant foudre, sceptre ou caducée.
IM IMP CARAVSIVS AVG	Empereur radié, drapé	LEG IIII FLA <i>RIC</i> , V, 2, n° 272	Centaure marchant en tenant un sceptre, un javelot ou un étendard
Marques R(ationalis) S(ummae) R(ei), 287			
Droit		Revers	
IMP CARAVSIVS P F A	Empereur lauré Empereur lauré, drapé Empereur lauré, drapé, cuirassé	CLARIT CARAVSIAV <i>RIC</i> , V, 2, n° 542 FIDES MILITVM <i>RIC</i> , V, 2, n° 563 FORTVNA AVG <i>RIC</i> , V, 2, n° 565	Sol radié, drapé. <i>Moneta</i> tenant une balance et une corne d'abondance. Buste de <i>Fortuna</i> avec une couronne, tenant une branche d'olivier. Une fleur est derrière elle.
Atelier de Rotomagus, émissions de 286-287			
Droit		Revers	
IMP CARAVSIVS P F IMP C CARAVSIVS IVG IMP CARAVSIVS IVG	Empereur radié, drapé, cuirassé ; radié cuirassé	ECVITAS MVND <i>RIC</i> , V, 2, n° 627-633 CONCORD MILIT <i>RIC</i> , V, 2, n° 634	<i>Equitas</i> debout tient une balance et une corne d'abondance. L'empereur debout serre la main de la concorde
VRT CARAVSI AV IMP CARAVSIVS P F AVG	Empereur radié, drapé, cuirassé ; radié cuirassé ; radié, drapé	FIDES MILITVM <i>RIC</i> , V, 2, n° 637	L'empereur debout serre la main de <i>Fides</i>

<p>VRT CARAVSI AV IMP CARAVSIVS P F AVG</p>	<p>Empereur radié, drapé , cuirassé ; radié cuirassé ; radié, drapé</p>	<p>FORTVNA AVG <i>RIC</i>, V, 2, n° 638-640</p> <p>FORTVNA RED <i>RIC</i>, V, 2, n° 641-645</p> <p>LAETITIA <i>RIC</i>, V, 2, n° 648</p>	<p><i>Fortuna</i> debout tient un gouvernail ou un bâton et une corne d'abondance.</p> <p><i>Fortuna</i> debout tenant un gouvernail ou une roue et une corne d'abondance sacrifie sur un autel. Une galère sans mât avec des rameurs s'avance sur les vagues .</p>
<p>IMP CARAVSIVS AV(G) IMP CARAVSIVS F P AVG</p>	<p>Empereur radié, drapé , cuirassé ; radié cuirassé ; radié, drapé</p>	<p>PROV AVG <i>RIC</i>, V, 2, n° 651-659</p> <p>ROMAE AETER <i>RIC</i>, V, 2, n° 660</p> <p>SALVS AVG <i>RIC</i>, V, 2, n° 662-673</p> <p>TEMPORVM FELICIT <i>RIC</i>, V, 2, n° 678-680</p> <p>TVTELA AVG <i>RIC</i>, V, 2, n° 682-694</p>	<p><i>Providentia</i> tenant un globe, un sceptre, un bâton et/ou une corne d'abondance. Rome assise sur un bouclier tenant globe et sceptre. <i>Salus</i> tenant <i>patera</i> et corne d'abondance nourrissant un serpent surgissant de derrière un autel ou sacrifiant sur un autel. <i>Felicitas</i> tenant caducée et corne d'abondance. <i>Tutela</i> debout près d'un autel tenant une <i>patera</i>, une couronne ou une fleur ainsi qu'une corne d'abondance ou un sceptre.</p>
<p>IMP C CARAVSIVS P IVG</p>	<p>Empereur radié, drapé , cuirassé ; radié cuirassé ; radié, drapé</p>	<p>VIRTVS AVG <i>RIC</i>, V, 2, n° 695-700</p>	<p>Hercule, Mars ou Minerve avec un globe, une lance et un bouclier.</p>

Sur le monnayage de Carausius voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome VII, Paris, 1888, pp. 1-42 ; P.H. Webb, « The reign and coinage of Carausius », *Numismatic Chronicle*, 7, 1907, pp. 47-88; R. A. G. Carson, "The mints and coinage of Carausius and Allectus", *JBAA*, 22, 1959, pp. 33-40; C. E. King, "The unmarked coins of Carausius", *Studies in the coinages of Carausius and Allectus*, Londres, 1985, pp. 1-9; J.B. Giard, "La monnaie de Carausius à Rouen : une remise en question", *Revue Numismatique*, 150, 1995, pp. 264-266; H. Huvelin, « note sue sur le monnayage de Carausius à la marque RSR », *Institutions, société et vie politique dans l'empire romain au IVe siècle*, Rome, 1992, p ; 177 ; "Carausius et Allectus, usurpateurs britanniques. Apport de la numismatique », *JRA*, 9, 1996, pp. 505-514.

Carausius, ateliers de Rotomagus, Camulodunum et Londres, émissions de 286 - 287



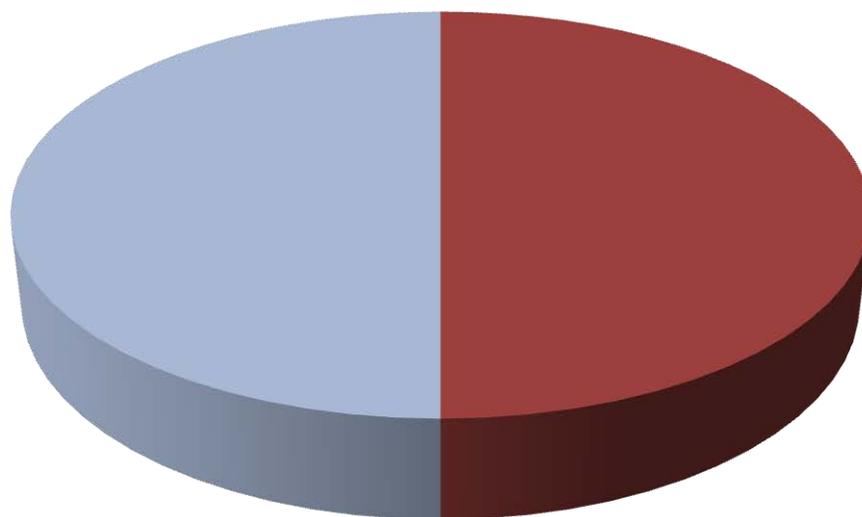
Monnayage de L. Domitius Domitianus, 297 – 298, RIC VI, atelier d'Alexandrie, p. 660-667.

Atelier d'Alexandrie, émissions de 297-298

Droit		Revers	
DOMITIANVS AVG	Empereur lauré, drapé	VICTORI AVG RIC VI, n° 5 & 6	Victoire s'avançant, tenant couronne et palme.
IMP C LVCIVS DOMITIANVS AVG	DOMITIVS Empereur radié, drapé ou lauré drapé	GENIO POPULI ROMANI RIC VI, n° 19 & 20	Génie debout nu avec <i>modius</i> sur la tête et chlamyde sur l'épaule, tenant <i>patera</i> et corne d'abondance, un aigle à ses pieds.

Sur le monnayage de Domitianus voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome VII, Paris, 1888, p. 53-54 ; J. Schwartz, *L. Domitius Domitianus. Etude numismatique et papyrologique*, Bruxelles, 1975 ; « L. Domitius Domitianus », *ZPE*, 25, 1977, pp. 217-220; J.D. Thomas, « The date of the revolt of L. Domitius Domitianus », *ZPE*, 22, 1976, pp. 253-279.

Domitius Domitianus, atelier d'Alexandrie, émissions de 297-298



- Représentation dynastique
- Représentation militaire
- Association divine
- Siècle d'or
- Evergésie
- Paradeigmata
- Restitutor
- Elévation
- Représentation non spécifique
- Vertus impériales
- Aeternitas
- Messages géographiques
- Divers

Monnayage de Constantin César, 306 – 307, RIC, VI, atelier de Londres, p. 126-130, Trèves, p. 202-214 ; Lyon, p. 254-259

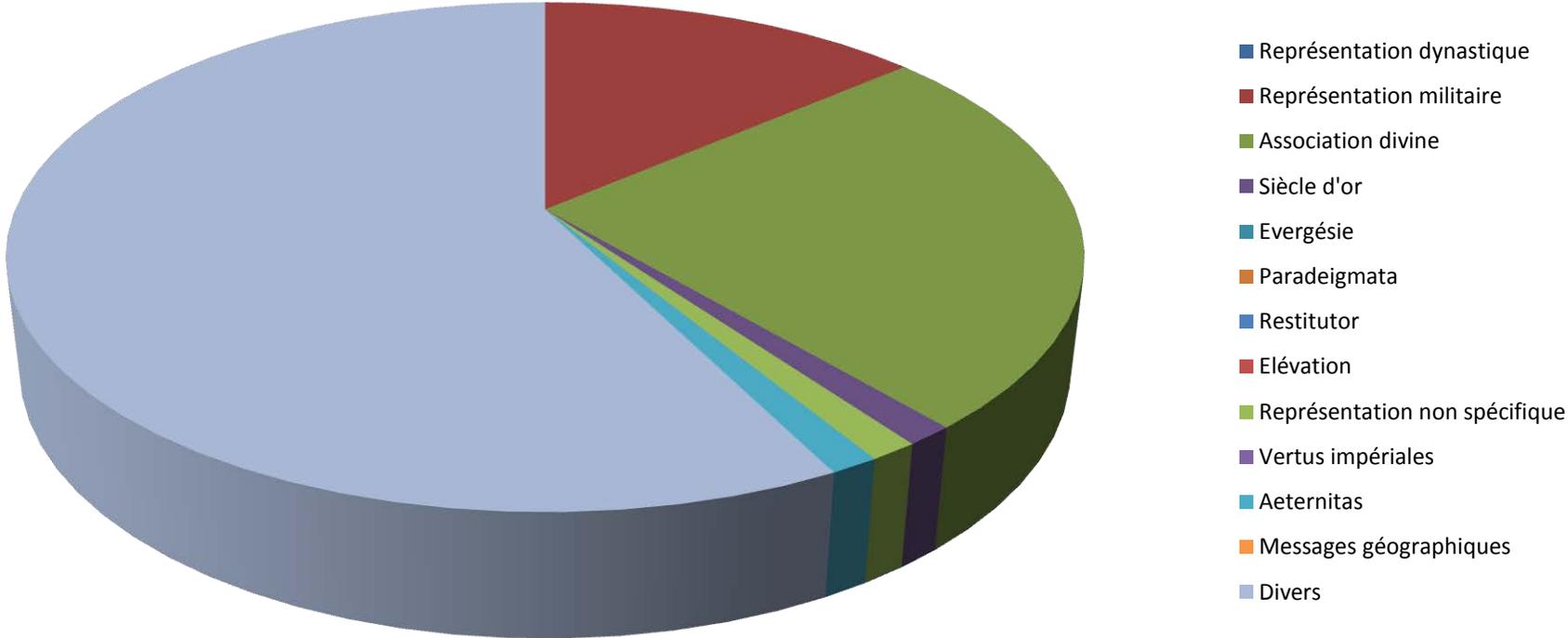
Atelier de Londres, émissions de 306 – 307

Droit	Revers
<p>CONSTANTINVS NOBILI C FL VAL CONSTANTINVS NOB C</p> <p>empereur lauré, lauré cuirassé ou lauré cuirassé avec lance et bouclier</p>	<p>GENIO POPVLI ROMANI RIC VI, n° 66-73</p> <p>ADVENTVS AVGG RIC VI, n° 82</p> <p>MARS VICTOR RIC VI, n° 92</p> <p>MARTI PACIF RIC VI, n° 94</p> <p>PRINCIPI IVVENTVTIS RIC VI, n° 97</p> <p>ROMAE AETER RIC VI, n° 99</p> <p>MARTI PATRI CONSERVATORI RIC VI, n° 95</p> <p>Génie avec <i>modius</i> sur la tête, nu avec chlamyde sur épaule gauche, tenant patère et corne d'abondance. Prince chevauchant un destrier piétinant un captif. Mars nu avec lance et trophée. Mars en tenue militaire tenant branche, lance et bouclier. Prince en tenue militaire tenant des étendards dans chaque main. Rome assise de face dans un temple hexastyle, appuyée sur un sceptre et tenant une victoire. Mars casqué appuyé sur lance et bouclier.</p>

Les **ateliers de Trèves et de Lyon**, situés au cœur du domaine de Constantin en 306-307 développent les mêmes thèmes que ceux qui sont indiqués ci-dessus. **Trèves** : *Principi Iuventutis* (n° 615, 627, 679, 680, 733b, 734, 735, 743) ; *Spes Publica* (n° 633) ; *Virtus Militum* (n° 636, 638) ; *Genio Populi Romani* (n° 691, 693b, 694, 695, 701, 703b, 707, 709, 716b, 717b, 718, 719b, 720b, 737) ; *Marti Patri Conservatori/Propugnatori* (n° 724-732, 739-742), *Mult/Natal/Fel* (n° 639, 640, 744, 745, 746) ; *Votis/X* (641, 748, 749, 750). **Lyon** : *Genio Populi Romani* (n° 189, 190b, 191, 194b, 195, 196, 198, 199c, 210b, 211, 212b, 213b, 214b, 220b, 221-223, 231, 233). D'autres ateliers dépendant des autres princes ont émis du monnayage à l'effigie de Constantin dès 306-307. Mais dans la mesure où ce dernier n'en a pas le contrôle et que ces monnaies, en fin de compte, traduisent l'acceptation, même de mauvaise grâce, du coup de force qui a eu lieu en Bretagne, nous ne pouvons pas en tenir compte dans le cadre de cette étude.

Sur le monnayage de Constantin voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome VII, Paris, 1888, pp. 225-319 ; J.-P. Callu, *La politique monétaire des empereurs romains de 238 à 311*, Paris, 1969, pp.409-472;

Constantin, ateliers de Londres, Trèves et Lyon, émissions de 306-307



Monnayage de Maxence, 306-307, RIC VI, ateliers de Rome, p. 367-371 ; Ticinum, p. 290-293 ; Aquilée, p. 324-325 ; et Carthage, p. 430-432.

Atelier de Rome, émissions de 306-307

Droit			Revers	
MAXENTIVS PRINC INVICT	Empereur drapé	radié,	CONSERVATOR VRBIS SVAE RIC VI, n° 135 MARTI CONSERV AVGG ET CAES NN RIC VI, n° 140 VIRTVS MILITVM RIC VI, n° 153	Rome assise sur un bouclier et appuyée sur un sceptre, tenant une victoire sur un globe. Mars avançant tenant une lance et un bouclier. Entrée à trois tourelles avec arche ouverte, sans porte.
D N MAXENTIVS PRINC	Empereur drapé	radié,	HERCVLI COMITI AVGG ET CAESS NN RIC VI, n° 137	Hercule debout, appuyé sur une massue, tenant un arc et portant une peau de lion.

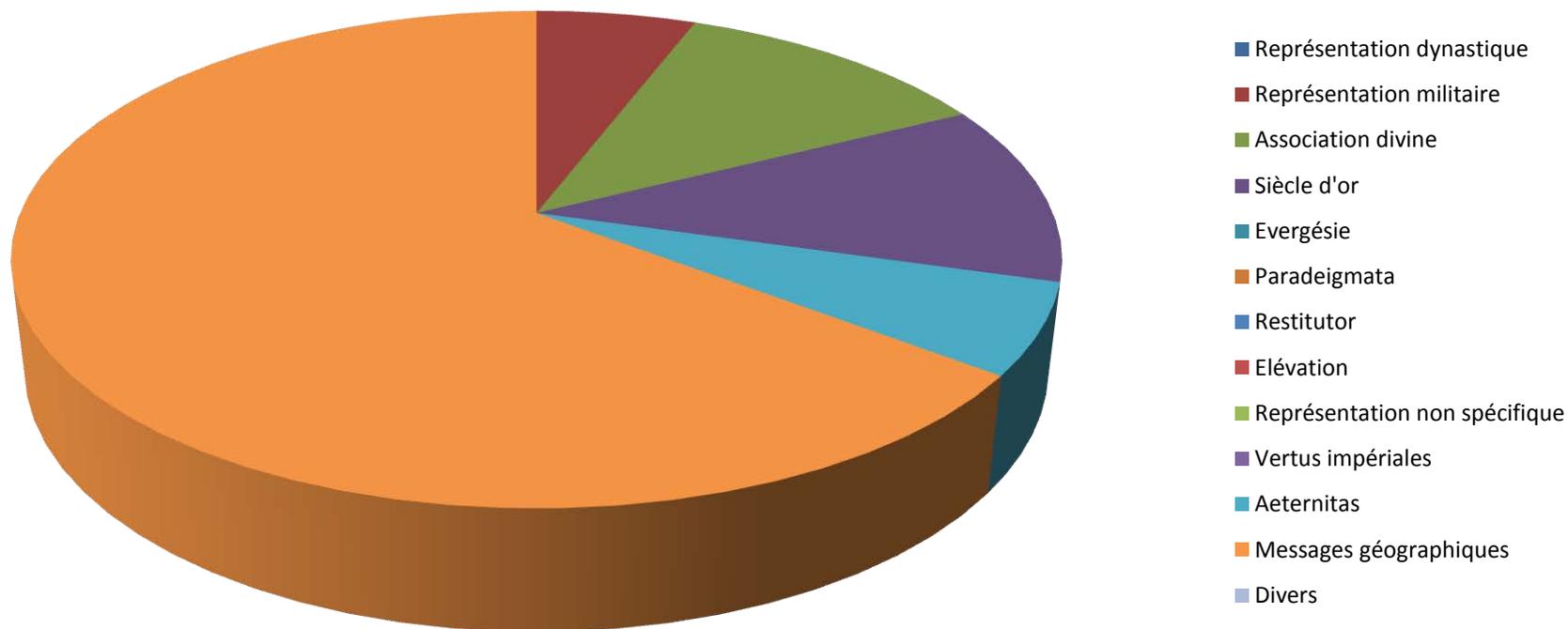
Atelier de Carthage, émissions entre novembre 306 et le milieu de 307

Droit			Revers	
MAXENTIVS NOB C	Empereur drapé	radié,	FELIX KARTHAGO RIC VI, n° 47 ROMA AETERNA RIC VI, n° 48a	Carthage debout dans une longue robe, tenant des fruits dans ses deux mains. Rome casquée, assise sur un bouclier décoré, tenant victoire sur un globe et un sceptre.
MAXENTIVS PRINC INVICT	Empereur drapé	radié,	CONSERVATOR AFRICAE SVAE RIC VI, n° 53	Afrique debout vêtue d'une longue draperie tenant un étendard, accompagnée d'un lion et d'un taureau.
M AVR MAXENTIVS NOB CAES	Empereur drapé	radié,	SALVIS AVGG ET CAESS FEL KARTH RIC VI, n° 51a	Carthage debout dans une longue robe tenant des fruits dans ses deux mains.

Après les tentatives infructueuses de Sévère et de Galère pour mettre fin au pouvoir de Maxence par la force, ce dernier revendiqua le titre d'Auguste qui apparaît sur les premiers monnayages émis par les **ateliers de Ticinum** (306-307) et d'**Aquilée** (mai-juin 307). Outre le titre d'Auguste, les monnaies de ces deux ateliers reprennent la légende *Conservator Urbis Suae* (RIC, VI, n° 84a, 85, 113 – 116, 118a) mais celui d'Aquilée ajoute *Felicitas Publica* (RIC, VI, n° 101 & 102) et *Fides Militum* (n° 103 & 104).

Sur le monnayage de Maxence voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome VII, Paris, 1888, pp. 165-181 ; J.-P. Callu, *La politique monétaire des empereurs romains de 238 à 311*, Paris, 1969, pp.409-472;

Maxence, ateliers de Rome, Ticinum, Aquilée et Carthage, émissions de 306-307



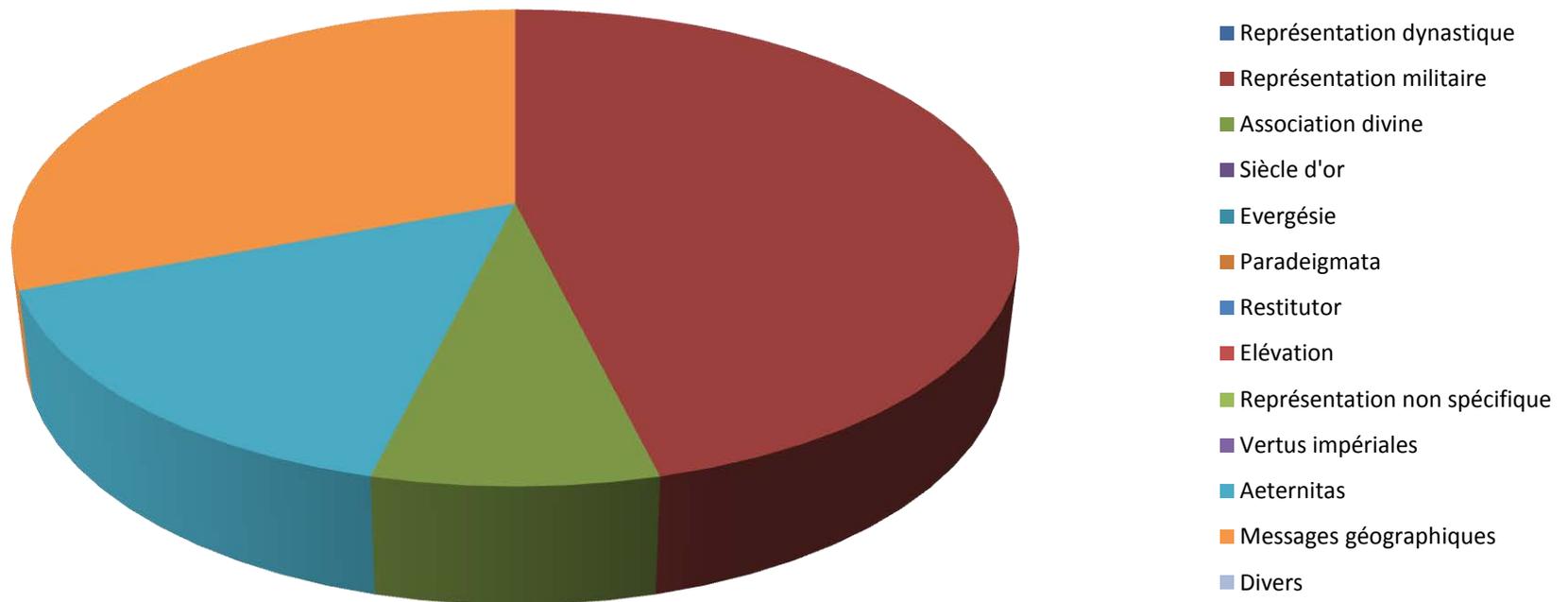
Monnayage de L. Domitius Alexander, 308-311, RIC VI, atelier de Carthage, p. 432-435

Atelier de Carthage, émissions de 308 – 311

Droit	Revers	
<p>IMP ALEXANDER Empereur radié, P F AVG drapé ; lauré, drapé</p>	<p>VICTORIA ALEXANDRI AVG N RIC VI, n° 73 & 74 AFRICA AVG N RIC VI, n° 64 GLORIA EXERCIT KART RIC VI, n° 65 & 66 GLORIA EXERCIT RIC VI, n° 67 IOVI CONSERVATORI RIC VI, n° 69 ROMAE AETERNAE RIC VI, n° 70 & 71</p>	<p>Victoire avançant et tenant une palme.</p> <p>Afrique debout vêtue d'une longue draperie, tenant un étendard dans sa main droite et une défense dans sa main gauche. Un lion et un taureau sont à ses pieds. Domitius Alexander à cheval.</p> <p>Empereur en tenue militaire tenant victoire sur un globe et appuyé sur un sceptre.</p> <p>Jupiter tenant un éclair appuyé sur un sceptre.</p> <p>Rome casquée assise dans un temple hexastyle tenant un globe et appuyée sur un sceptre ou une lance ; empereur casqué et en tenue militaire tenant une victoire sur globe et s'appuyant sur un sceptre.</p>
<p>IMP ALEXANDER Empereur radié, P F AVG drapé ; lauré, drapé</p>	<p>SPQR OPTIMO PRINCIPI RIC VI, n° 72 INVICTA ROMA FELIX KARTHAGO RIC VI, n° 62, 63 & 68</p>	<p>Aigle légionnaire entre deux <i>vexilla</i> surmontées par une main et une palme.</p> <p>Carthage debout dans une longue robe tenant des fruits dans ses deux mains ou Rome casquée assise sur un bouclier tenant une petite victoire sur un globe et appuyée sur un sceptre.</p>

Sur le monnayage de Domitius Alexander voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome VII, Paris, 1888, p. 184

Domitius Alexander, atelier de Carthage, émissions de 308-311



Monnayage de Maximin Daïa, RIC VI, émissions de 310-311 et 313, Atelier d'Antioche p. 634-644 ; atelier d'Alexandrie p. 676-685 ; atelier de Cyzique, p. 590-595 ; atelier de Nicomédie, p. 565-568 ; atelier d'Héraclée p. 539-542.

Au moment où Maximin Daïa usurpe le titre d'Auguste en 310, seuls les ateliers d'Antioche et d'Alexandrie font partie de son domaine. En revanche, lorsqu'il entre en guerre contre Licinius, tous les ateliers monétaires d'Asie Mineure sont passés sous son contrôle.

Atelier d'Antioche, émissions de mai 310-mai 311

Droit		Revers	
MAXIMINVS P F AVG	Empereur lauré, drapé	CONSVL P P PROCONSVL RIC VI, n° 127a	Empereur lauré en toge, tenant un globe et un bâton court à ses côtés.
IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG	Empereur lauré, drapé	SOLE INVICTO RIC VI, n° 141, 142, 154c GENIO EXERCITVS RIC VI, n° 147c GENIO IMPERATORIS RIC VI, n° 148c	Sol radié dans un vêtement long, main droite levée et main gauche tenant un globe, debout dans un quadriga au galop. Sol radié debout dans une longue robe et tenant tête de Sérapis. Génie debout coiffé d'un <i>modius</i> , nu avec chlamyde sur l'épaule, tenant une <i>patera</i> et une corne d'abondance. <i>idem</i>
IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG	Empereur lauré, drapé	HERCVLI VICTORI RIC VI, n° 152 VIRTVS EXERCITVS RIC VI, n° 155b	Hercule debout appuyé sur une massue. Virtus avançant et tenant une lance et un bouclier, un trophée au dessus de l'épaule.

Dans ses émissions de 310-311, l'**atelier d'Alexandrie** diffuse deux types monétaires identiques à l'atelier d'Antioche avec au revers les légendes de *Genio Imperatoris* (RIC, VI, n° 103, 105c, 107c) et *Virtus Exercitus* (116, 119b, 123b).

Atelier d'Antioche, émissions de 313

Droit		Revers	
MAXIMINVS P F AVG	Empereur lauré, drapé	IOVI CONSERVATORI RIC VI, n° 158, 166b	Jupiter debout tenant la foudre et appuyé sur un sceptre, un aigle est à ses pieds.

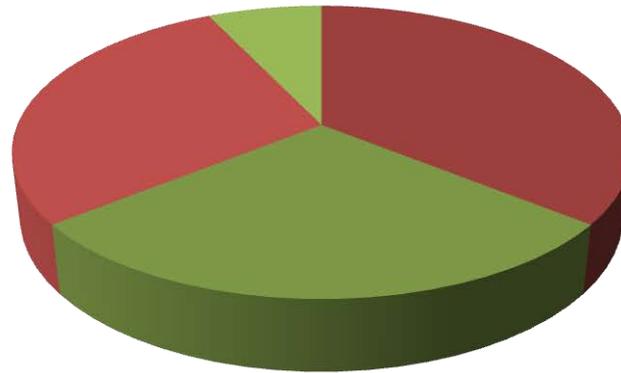
IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG	Empereur lauré, drapé	GENIO AVGVSTI RIC VI, n° 161, 162b, 164b,	Génie debout coiffé d'un <i>modius</i> , nu avec un chlamyde sur l'épaule, tenant une <i>patera</i> , une petite victoire, la tête de Sol ou de Sérapis ainsi qu'une corne d'abondance.
------------------------------------	--------------------------	---	---

Les autres types monétaires reprennent des légendes déjà présentes dans les émissions précédentes *Sole Invicto* (RIC VI, n° 159, 160), *Soli Invicto* (RIC VI, n° 167b), *Virtuti Exercitus* (RIC VI, n° 163b, 169b) ou *Herculi Victori* (RIC VI, n° 170b)

Les émissions de 313 de l'**atelier d'Alexandrie** ne laissent pas de trace apparente de l'entrée en guerre contre Licinius à l'exception peut-être des légendes *Virtus Exercitus* (RIC VI, n° 141, 147b) et *Genio Augusti* (RIC VI, n° 162b) dont le singulier peut laisser penser que Maximin Daïa s'estime être le seul Auguste légitime à cette date. Les monnaies émises par l'**atelier de Cyzique** au nom de Maximin Daïa pour la période 311-313 présentent des côtés droits identiques aux émissions précédentes d'Antioche. Les revers reprennent également les mêmes légendes : *Genio Augusti* (RIC VI, n° 77a, 84a, 86a, 88, 95) ; *Iovi Conservatori* (RIC VI, n° 79, 91a, 97, 105b, 109) ; *Herculi Victori* (RIC VI, n° 89a, 104) ; *Sole Invicto* (RIC VI, n° 92, 99, 106, 110) ; *Virtus Exercitus* (RIC VI, n° 93a). Le même constat peut être dressé pour l'**atelier de Nicomédie** : *Herculi Victori* (RIC VI, n° 68, 75) ; *Iovi Conservatori* (RIC VI, n° 69b, 76, 79) ; *Virtuti Exercitus* (RIC VI, n° 70b, 78b) ; *Genio Augusti* (RIC VI, n° 71b, 72b, 74b) ; *Soli Invicto* (RIC VI, n° 73b, 77b). L'**atelier d'Héraclée** se distingue par l'unique légende de *Iovi Conservatori* (RIC VI, n° 64, 66, 69, 70, 74) pour l'année 313.

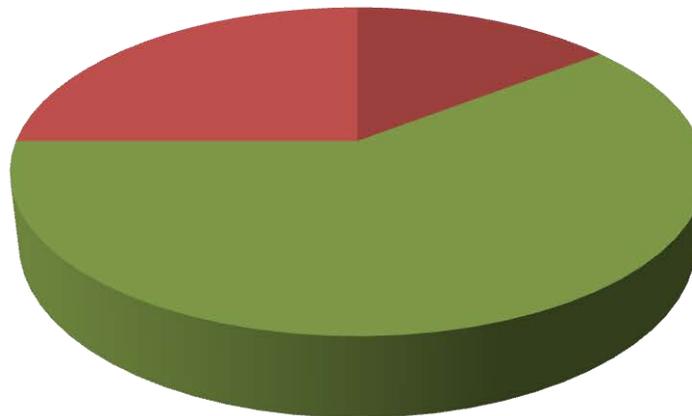
Sur le monnayage de Maximin Daïa voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome VII, Paris, 1888, pp. 141-164

Maximin Daïa, ateliers d'Antioche et d'Alexandrie, émissions de 310-311



- Représentation dynastique
- Représentation militaire
- Association divine
- Siècle d'or
- Evergésie
- Paradeigmata
- Restitutor
- Elévation
- Représentation non spécifique
- Vertus impériales
- Aeternitas
- Messages géographiques
- Divers

Maximin Daïa, ateliers d'Antioche, d'Alexandrie, de Cyzique, de Nicomédie et d'Héraclée, émissions de 313



- Représentation dynastique
- Représentation militaire
- Association divine
- Siècle d'or
- Evergésie
- Paradeigmata
- Restitutor
- Elévation
- Représentation non spécifique
- Vertus impériales
- Aeternitas
- Messages géographiques
- Divers

Monnayage de Constantin en 316, *RIC* VII, atelier de Londres p. 100-102 ; Lyon p. 125-126 ; Trèves 171-173 ; Arles p. 240-243 ; Rome 300-302 ; Ticinum p. 365-370 ; Aquilée p. 392.

Atelier de Rome, émissions de 316

Droit		Revers	
IMP CONSTANTINVS P F AVG	Empereur lauré, cuirassé ou lauré, drapé, cuirassé	VICTORIA CONSTANTINI AVG <i>RIC</i> VII, n° 44 SOLI INVICTO COMITI <i>RIC</i> VII, n° 45, 50, 61 SOLI INVICTO COMITI D N <i>RIC</i> VII, n° 46, 47, 48, 49	Victoire debout, un bouclier à ses côtés. Sol radié, levant la main droite et tenant un globe dans sa main gauche, parfois surmonté d'une victoire. Une chlamyde repose sur son épaule.

Atelier de Ticinum, émissions de 316

Droit		Revers	
CONSTANTINVS P F AVG ou I-N	Empereur lauré ou lauré, cuirassé ou casqué, drapé, cuirassé ou casqué avec lance et bouclier ou buste nimbé de face, drapé, cuirassé avec parfois main droite levé et main gauche tenant un globe.	FELICIA TEMPORA <i>RIC</i> VII, n° 41, 42 MARTI CONSERVATORI <i>RIC</i> VII, n° 47 ADLOCVTIO AVG <i>RIC</i> VII, n° 48 SECVRITAS PERPETVA <i>RIC</i> VII, n° 49	Quatre enfants debout tenant les attributs des quatre saisons. Mars en tenue militaire, une lance dans sa main droite, la main gauche appuyée sur un bouclier reposant sur le sol. Empereur debout sur une estrade, tenant la main droite levée, encadré par deux soldats et des captifs. A l'arrière, trois étendards. Empereur debout en tenue militaire, appuyé sur un sceptre, érigeant un trophée au pied duquel se trouvent une cuirasse et un bouclier.

		VICTORE AVG N VOTIS X <i>RIC VII, n° 50 & 58</i>	Victoire debout sur une cuirasse et un bouclier et tenant un bouclier avec l'inscription MVL/XX. Devant se trouve un trophée avec un captif sur chaque côté.
CONSTANTINVS P F AVG ou I-N	Empereur lauré ou lauré, cuirassé ou casqué, drapé, cuirassé ou casqué avec lance et bouclier ou buste nimbé de face, drapé, cuirassé avec parfois main droite levé et main gauche tenant un globe.	FORTVNAE REDVCI <i>RIC VII, n° 51</i> RECTOR TOTIVS ORBIS <i>RIC VII, n° 54</i> RESTITVTOR LIBERTATIS <i>RIC VII, n° 55</i> SOLI COMITI CONSTANTINI AVG <i>RIC VII, n° 56</i> VICTOR OMNIVM GENTIVM <i>RIC VII, n° 57</i> VICTORIOSO SEMPER <i>RIC VII, n° 59</i> VIRTVS AVGVSTI N <i>RIC VII, n° 60</i>	Fortuna assise sur un trône avec corne d'abondance et gouvernail. Empereur en tenue militaire debout sur une cuirasse et un bouclier, tenant un zodiac couronné par une victoire. Empereur en tenue militaire debout sur une cuirasse et un bouclier, tenant un zodiac. Sol radié présentant une victoire sur un globe à l'empereur en tenue militaire. Empereur en tenue militaire, appuyé sur une lance et tenant un globe. Il est couronné par une victoire se trouvant derrière lui. L'empereur en tunique est couronné par la victoire. Il fait face à une femme qui lui offre une palme. Mars nu et casqué, une lance à la main. Deux captifs sont à ses pieds.
CONSTANTINVS MAXIM AVG	Empereur casqué cuirassé avec lance et bouclier	VICTOR OMNIVM GENTIVM <i>RIC VII, n° 57a</i>	Idem <i>RIC VII, n° 57</i>

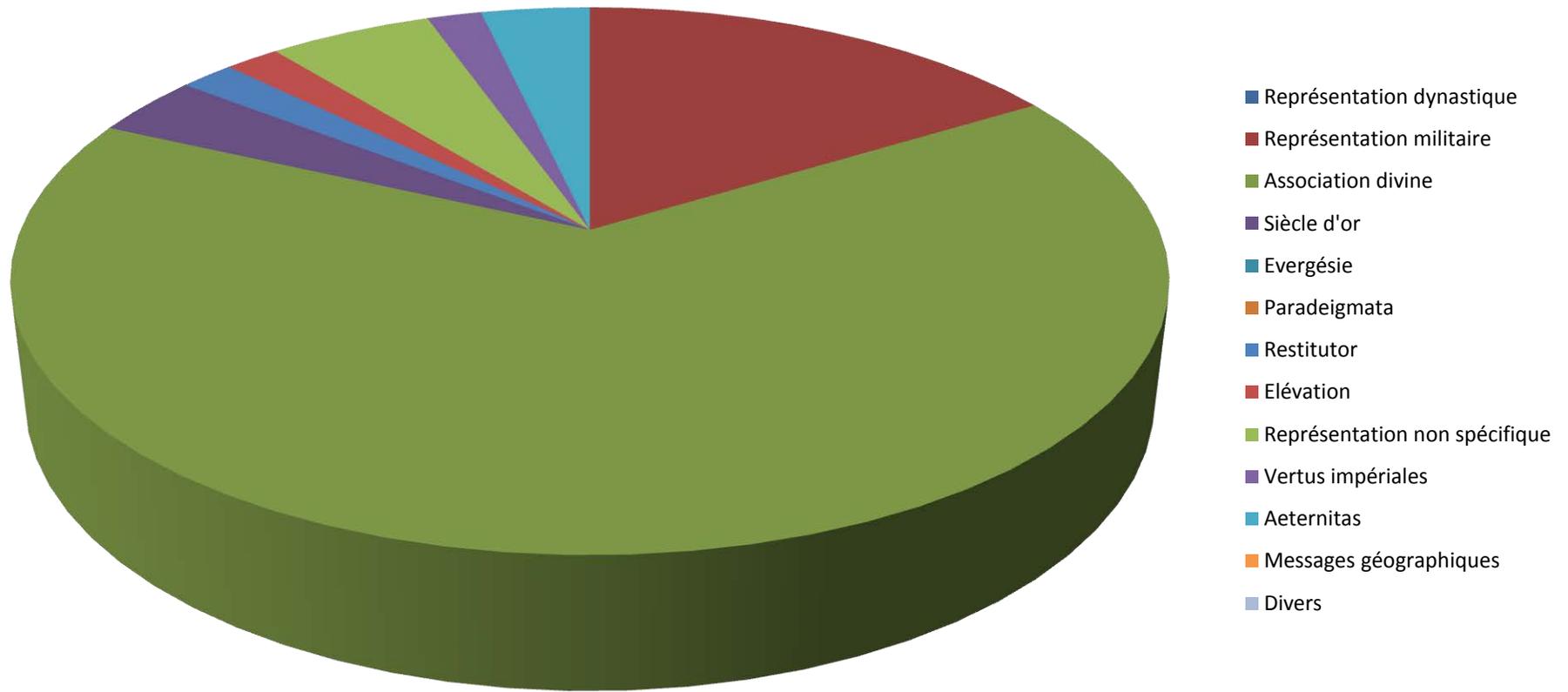
Atelier de Trèves, émissions de 316

Droit	Revers										
IMP CONSTANTINVS P F AVG IMP CONSTANTINVS P AVG IMP CONSTANTINVS AVG CONSTANTINVS P F AVG	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="1171 347 1615 475"> Empereur lauré ou lauré cuirassé ou lauré, drapé, cuirassé </td> <td data-bbox="1615 347 2051 745"> VOTA PVBLICA <i>RIC</i> VII, n° 89-91 VICTORE AVG N <i>RIC</i> VII, n° 86 VICTORE AVG N VOTIS <i>RIC</i> VII, n° 87-88 SOLI INVICTO COMITI <i>RIC</i> VII, n° 92-107 MARTI CONSERVATORI <i>RIC</i> VII, n° 108-118 </td> </tr> <tr> <td data-bbox="1171 347 1615 475"></td> <td data-bbox="1615 347 2051 475"> Empereur en tunique debout face à la République qui lui offre la Victoire sur un globe. <i>Pax</i> lui offre une palme. </td> </tr> <tr> <td data-bbox="1171 475 1615 592"></td> <td data-bbox="1615 475 2051 592"> <i>Idem</i> Ticinum </td> </tr> <tr> <td data-bbox="1171 592 1615 651"></td> <td data-bbox="1615 592 2051 651"> <i>Idem</i> Rome </td> </tr> <tr> <td data-bbox="1171 651 1615 745"></td> <td data-bbox="1615 651 2051 745"> <i>Idem</i> Ticinum </td> </tr> </table>	Empereur lauré ou lauré cuirassé ou lauré, drapé, cuirassé	VOTA PVBLICA <i>RIC</i> VII, n° 89-91 VICTORE AVG N <i>RIC</i> VII, n° 86 VICTORE AVG N VOTIS <i>RIC</i> VII, n° 87-88 SOLI INVICTO COMITI <i>RIC</i> VII, n° 92-107 MARTI CONSERVATORI <i>RIC</i> VII, n° 108-118		Empereur en tunique debout face à la République qui lui offre la Victoire sur un globe. <i>Pax</i> lui offre une palme.		<i>Idem</i> Ticinum		<i>Idem</i> Rome		<i>Idem</i> Ticinum
Empereur lauré ou lauré cuirassé ou lauré, drapé, cuirassé	VOTA PVBLICA <i>RIC</i> VII, n° 89-91 VICTORE AVG N <i>RIC</i> VII, n° 86 VICTORE AVG N VOTIS <i>RIC</i> VII, n° 87-88 SOLI INVICTO COMITI <i>RIC</i> VII, n° 92-107 MARTI CONSERVATORI <i>RIC</i> VII, n° 108-118										
	Empereur en tunique debout face à la République qui lui offre la Victoire sur un globe. <i>Pax</i> lui offre une palme.										
	<i>Idem</i> Ticinum										
	<i>Idem</i> Rome										
	<i>Idem</i> Ticinum										

L'atelier d'Aquilée frappe une monnaie *Soli Invicto Comiti* identique à celles de Rome (*RIC* VII, n° 1 & 2). Le même constat est valable pour l'atelier de Lyon (*RIC* VII, n° 51-62). L'atelier d'Arles, pourtant très prolifique, suit la même politique que celui d'Aquilée. Les côtés droits frappés au nom de *Imp Constantinus P F Aug* présentent invariablement le buste de l'empereur lauré ou lauré, drapé, cuirassé. Les revers font tous référence au *Soli Invicto Comiti* (*RIC* VII, n° 71-77 ; 79 – 103) à l'exception d'un seul dédié au *Genio Pop(uli) Rom(ani)* (*RIC* VII, n° 78). Les monnaies frappées à Londres présentent les mêmes thèmes à savoir *Soli Invicto Comiti* (*RIC*, VII, n° 53-59 ; 62-63 ; 68-84) et *Genio Populi Romani* qui sont un peu plus nombreuses (*RIC* VII, n° 36-40 ; 50-51 ; 64-66 ; 85-87).

Sur le monnayage de Constantin voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome VII, Paris, 1888, pp. 225-319

Constantin, ateliers de Trèves, Ticinum, et Rome, émissions de 316



Monnayage de Licinius en 316, RIC VII, atelier de Siscia 425-426 ; Thessalonique p. 498-499 ; Héraclée p. 542-544 ; Nicomédie p. 600 ; Cyzique p. 643-644 ; Antioche p. 677-678 ; Alexandrie p. 705-706.

Atelier de Siscia, émissions de 316

Droit		Revers	
LICINIVS P F AVG LICINVS AVGUSTVS IMP LIC LICINIVS P F AVG	Empereur lauré	IOVI CONSERVATORI RIC VII, n° 18 & 22 IOVI CONSERVATORI AVG RIC VII, n° 19-21	Jupiter debout, appuyé sur un sceptre, une chlamyde sur l'épaule gauche, tient une victoire sur un globe ou la foudre. Un aigle est à ses pieds.

Les monnaies frappées à **Thessalonique**, à **Héraclée**, à **Cyzique** et à **Nicomédie** présentent les mêmes caractéristiques qu'à Siscia. Les monnayages d'**Antioche** et d'**Alexandrie** où Licinius apparaît seul sont également dédiés à *Iovi Cons Licini Aug* ou *Iovi Conservatori Aug*

Sur le monnayage de Licinius voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome VII, Paris, 1888, pp. 187-211.

Monnayage de Valens en 316, RIC VII, atelier de Cyzique, p. 644 ; atelier d'Alexandrie, p. 706

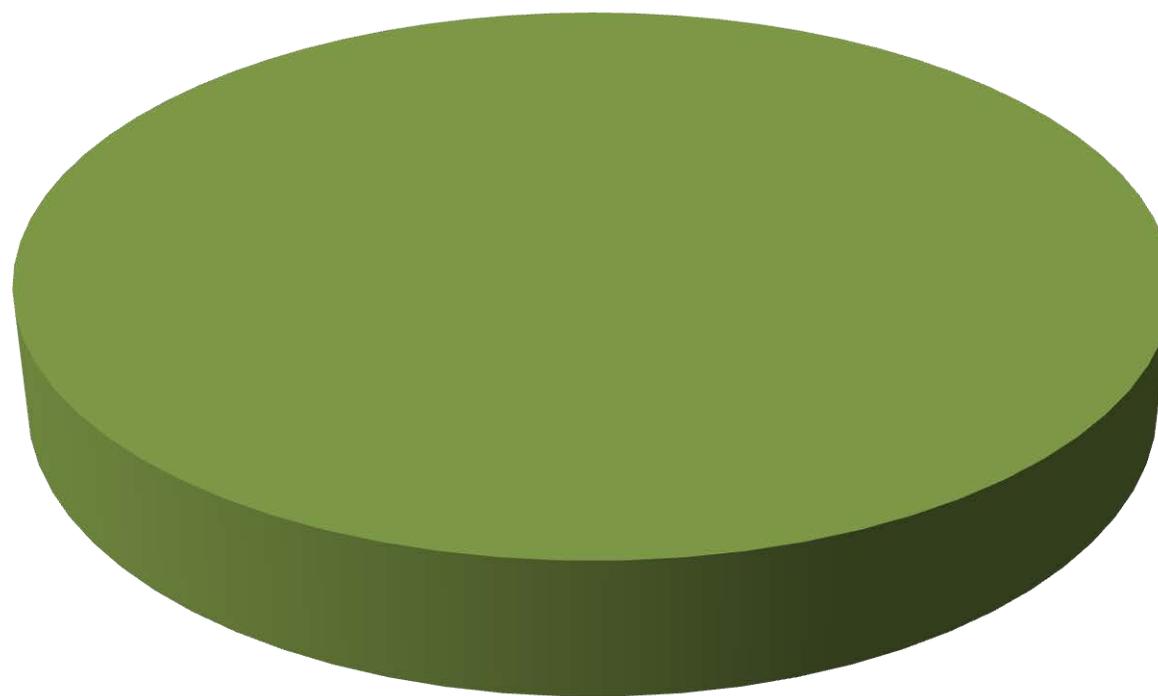
Atelier de Cyzique, émissions de 316

Droit		Revers	
IMP C AVR VAL VALENS P F AVG	Empereur lauré	IOVI CONSERVATORI RIC, VII, n° 7	Jupiter debout tient un sceptre ainsi qu'une victoire sur un globe. Un aigle serrant une couronne dans son bec se tient à ses pieds.

Atelier d'Alexandrie, émissions de 316

Droit		Revers	
IMP C AVR VAL VALENS P F AVG	Empereur lauré	IOVI CONSERVATORI RIC, VII, n° 19	Idem atelier de Cyzique.

Licinius et Valens, ateliers de Siscia, Cyzique et Alexandrie, émissions de 316



- Représentation dynastique
- Représentation militaire
- Association divine
- Siècle d'or
- Evergésie
- Paradeigmata
- Restitutor
- Elévation
- Représentation non spécifique
- Vertus impériales
- Aeternitas
- Messages géographiques
- Divers

Monnayage de Constantin en 324, *RIC* VII, atelier de Londres p. 113-116 ; atelier de Lyon p. 134-137 ; atelier de Trèves p. 203-206 ; atelier de Arles p. 262-264 ; atelier de Rome p. 322-326 ; atelier de Ticinum p. 381-384 ; atelier d'Aquilée p. 406. A ces ateliers, il convient d'ajouter celui de Siscia (p. 444-447) qui tombe entre les mains de Constantin après la première guerre civile de 316, celui de Sirmium qui ouvre en 320 (p. 473- 476) et celui de Thessalonique p. 513-515.

Atelier de Rome, émissions de 324-325

Droit		Revers	
IMP CONSTANTINVS P F AVG	Empereur lauré, drapé, cuirassé	VICTORIA AVGVSTI <i>RIC</i> , VII, n° 256, 257 VICTORIA CONSTANTINI AVG <i>RIC</i> , VII, n° 261	Victoire debout avec cuirasse et bouclier. <i>idem</i>
CONSTANTINVS P F AVG	Empereur lauré, drapé, cuirassé ou lauré, cuirassé	VIRTVS AVGVSTI <i>RIC</i> , VII, n° 262	Trophée encadré par deux captifs assis sur le sol.
CONSTANTINVS AVG	Empereur lauré	PROVIDENTIAE AVGG <i>RIC</i> VII, n° 264	Porte de camp avec deux tours surmontées d'une étoile et entourée de pierres.

Atelier de Ticinum, émissions de 324-325

Droit		Revers	
CONSTANTINVS AVG	Empereur lauré	DN CONSTANTINI MAX AVG <i>RIC</i> , VII, n° 167, 174,	Couronne de lauriers entourant l'inscription VOT/XX.
CONSTANTINVS P F AVG	Empereur lauré	PRINCIPI IVVENTVTIS <i>RIC</i> , VII, n° 180	Prince debout tenant un étendard avec un aigle dans sa main droite, un sceptre dans sa main gauche, derrière figurent deux étendards avec des aigles et des palmes.

Atelier de Sirmium, émissions de 324-325

Droit		Revers	
CONSTANTINVS P F AVG	Empereur lauré	GLORIA ROMANORVM <i>RIC</i> , VII, n° 44 SARMATIA DEVICTA <i>RIC</i> , VII, n° 48	Femme présentant une victoire sur un globe à l'empereur en tenue militaire et tenant un long sceptre. La victoire avance tenant un trophée et une palme. Un captif est à ses côtés.

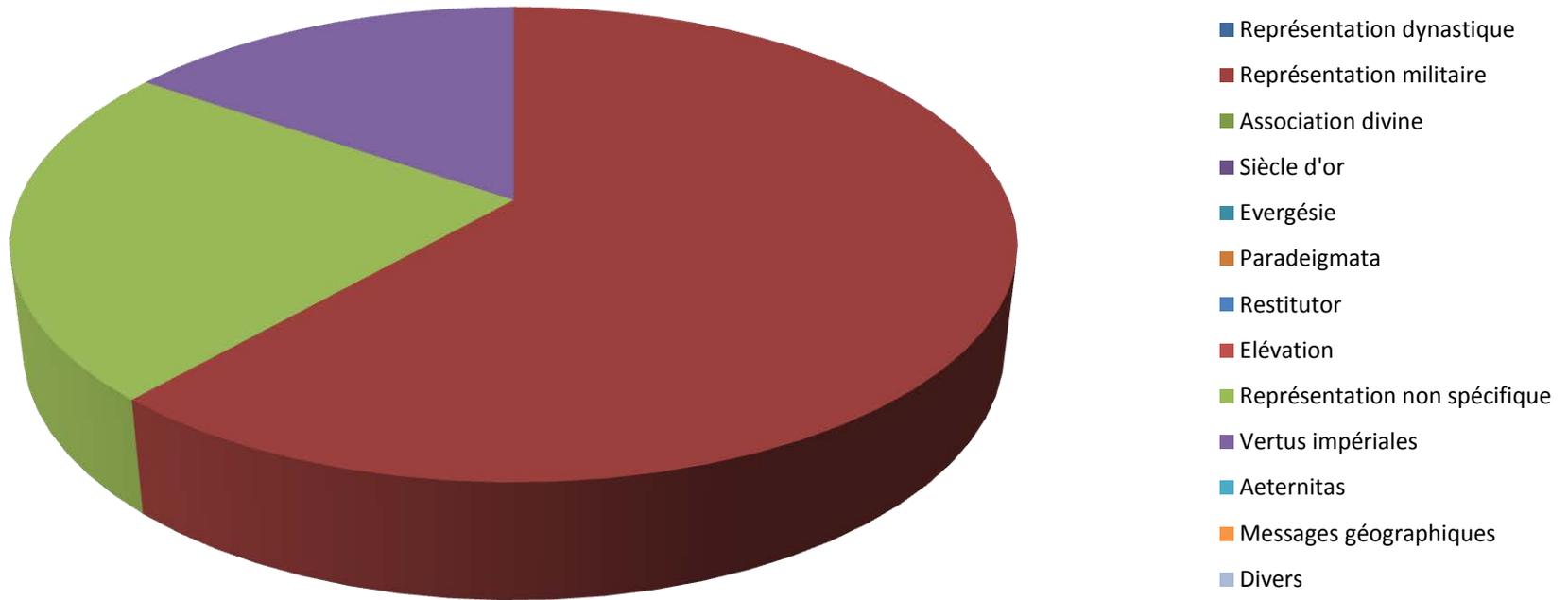
Atelier de Thessalonique, émissions de 324

Droit		Revers	
CONSTANTINVS AVG	Empereur lauré ou lauré, drapé, cuirassé	DN CONSTANTINI MAX AVG <i>RIC</i> , VII, n° 123	Idem Ticinum n° 167 & 174
Sans légende	Empereur avec diadème regardant vers le ciel	CONSTANTINVS AVG <i>RIC</i> , VII, n° 131	Victoire assise sur un trône tenant une victoire sur un globe avec une corne d'abondance ; derrière un bouclier.
CONSTANTINVS P F AVG	Empereur lauré	VICTOR OMNIVM GENTIVM <i>RIC</i> , VII, n° 135	Empereur lauré en tenue militaire, tenant un étendard, une main appuyée sur un bouclier ; devant lui deux suppliants, derrière lui un captif

Les monnaies frappées à **Arles** (*RIC*, VII, n° 264, 265, 280), à **Lyon** (*RIC* VII, n° 225) à **Siscia** (*RIC*, VII, n°183) et à **Trèves** (*RIC*, VII, n° 449) présentent des caractéristiques identiques à celles de Rome avec des droits *Constantinus Aug* et des revers *Providentiae augg*. A **Londres**, le modèle que l'on vient de citer s'ajoute à des monnaies présentant le même revers mais présentant la légende *Beat Tranquilitas* au revers (*RIC*, VII, n° 261-272). **Lyon** (*RIC*, VII, n° 209) présente le même type que Sirmium (*RIC*, VII, n° 48).

Sur le monnayage de Constantin voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome VII, Paris, 1888, pp. 225-319

Constantin, ateliers de Rome, Ticinum, Sirmium et Thessalonique, émissions de 324-325



Monnayage de Licinius en 324, RIC VII; atelier d'Héraclée p. 548 ; atelier de Nicomédie p. 607-608 ; atelier de Cyzique p. 645-647 ; atelier d'Alexandrie p. 707-708.

L'atelier de Sirmium ouvre en 320 mais aucun monnayage à l'effigie de Licinius n'apparaît. L'atelier de Serdica rouvre pendant une courte période après la guerre entre Licinius et Maximin Daïa (313-314). Ses émissions ne font état que de la coopération entre Licinius et Constantin. Elles ne nous intéresseront donc pas particulièrement ici. L'atelier d'Antioche ne présente pas de monnayage daté de 324 au nom de Licinius dans le RIC, VII.

Atelier d'Héraclée, émissions de 321-324

Droit	Revers	
IMP C VAL LICIN LICINIVS P F AVG Empereur radié, drapé, cuirassé	IOVI CONSERVATORI RIC, VII, n° 52	Jupiter debout appuyé sur un sceptre orné d'un aigle, tenant une victoire sur un globe dans la main droite ; sur le sol, un aigle avec une couronne dans le bec et un captif.

L'atelier de **Nicomédie** présente les mêmes revers que l'atelier d'**Héraclée** mais les droits sont au nom de Licinius (RIC, VII, n° 43, 44) ou de D N M MARTINIANVS P F AVG (RIC, VII, n° 45-47). Le même cas de figure se répète à **Cyzique** (RIC, VII, n° 16). L'atelier d'**Alexandrie** présente les mêmes types qu'à Héraclée (RIC, VII, n° 27, 28 & 32)

Sur le monnayage de Licinius voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome VII, Paris, 1888, pp. 187-211

Monnayage de Martinien en 324, RIC VII ; atelier de Nicomédie p. 607 ; atelier de Cyzique, p. 645 .

Atelier de Nicomédie, émissions de 324

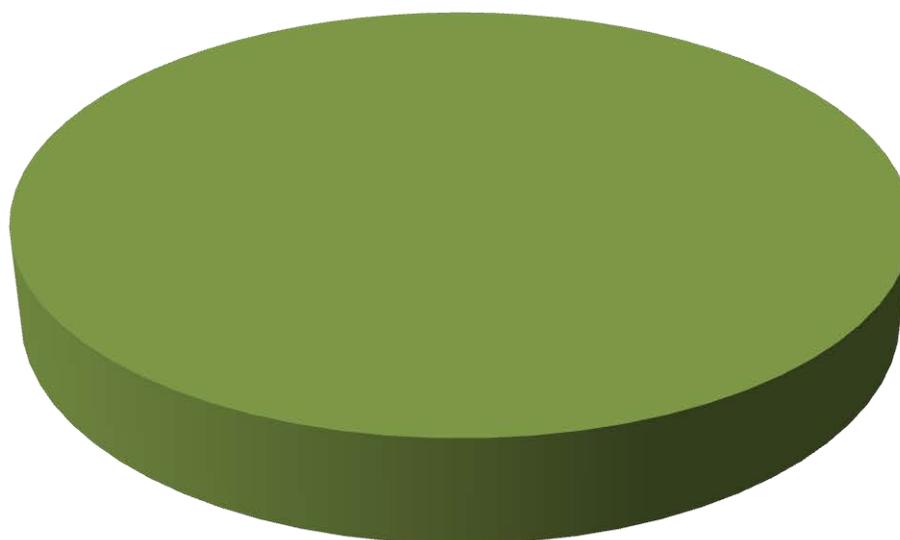
Droit	Revers	
D N M MARTINIANVS P F AVG Empereur radié, drapé, cuirassé D N M MARTINIANO P F AVG D N MARTINIANVS P F AVG	IOVI CONSERVATORI RIC, VII, n° 45-47	Jupiter debout appuyé sur un sceptre orné d'un aigle, tient une victoire sur un globe dans la main droite ; sur le sol, un aigle avec une couronne dans le bec et un captif.

Atelier de Cyzique, émissions de 324

Droit	Revers	
IM CS MAR MARTINIANVS P F AVG Empereur radié, drapé, cuirassé	IOVI CONSERVATORI <i>RIC</i> , VII, n° 16	<i>Idem</i> atelier de Nicomédie.

Sur le monnayage de Martinien voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Tome VII, Paris, 1888, pp. 224-225

Licinius et Martinien, ateliers d'Héraclée, Nicomédie et Cyzique, émissions de 324



Annexe V : Typologie de la révolte, tableau synoptique.

Révoltes fomentées par les élites ayant fait l'objet de préparatifs minutieux.

Les révoltes indiquées en rouge représentent des cas qui peuvent sans doute être rattachés à ce type de révolte.

Révoltes (15 + 1)	Principal catalyseur	Discours numismatique	De la forme initiale de la révolte à son aboutissement.
		<i>Les quatre premiers thèmes numismatiques sont exprimés en pourcentage des émissions monétaires par ordre décroissant.</i>	
Danube, S. Sévère, avril 193 Orient, Niger, 193 Bretagne, Albinus, fin 195 Orient, Macrin, avril 217 Orient, Elagabal, mai 218 Rome, Maesa, fin 221 Rome, Sév. Alexandre, mars 222 Rhin, Magnus, print. 235 Danube, Valérien, 253 Orient, Zénobie, 272 Gaule, Maximien, 309/310 Orient, Maximin Daïa, 313 Italie, Constantin, 316 Danube, Licinius, 316 Illyricum, Constantin, 324 Orient, Licinius, 324	Lutte pour le pouvoir <i>Id.</i> <i>Id.</i> Attitude du prince Lutte pour le pouvoir <i>Id.</i> , attitude du prince <i>Id.</i> , attitude du prince <i>Id.</i> <i>Id.</i> <i>Id.</i> <i>Id.</i> <i>Id.</i> <i>Id.</i> <i>Id.</i> <i>Id.</i> <i>Id.</i>	Rm (43); vi (14); ad (10); év (9) Rm (24); sdo (23); ad (21); vi (15) Sdo (34); vi (21); rm (18); ad (18) Sdo (67); ad (26); év (5); rm (2) Rm (42); aet (42); élev (13); vi (3) Pas de monnayage Sdo (46); ad(38); élev(13); nonsp(4) Pas de monnayage Sdo (33); vi (21); ad (20); rm (10) Sdo (40); ad (30); aet & rm (10) Pas de monnayage Ad (60); élev (25); rm (15) Ad (65); rm (16); nonsp (5); sdo & aet (4) Ad (100) Rm (62); nonsp (23); vi (15) Ad (100)	Vm > V Vr > D Vm > D Vr > V Vr > V Vr > V Vr > V Vr > D Vm > V Vm > D Vm > D Vm > D Vm > V Vm > V Vm > V Vm > V Vm > D
Repères chronologiques 8 (+ 1) révoltes entre 193 et 253 6 révoltes entre 309 et 324 8 révoltes pendant la crise de 193 (3) et le 1er cycle (5). 1 (+ 1) révoltes pendant le IIe cycle 6 révoltes pendant le IIIe cycle	Contextes fréquents Périodes de sécurité aux frontières. Défense de l'hérédité dynastique. Personnalité du prince. Ambition des chefs	Nombre d'occurrences A(ssociation) d(ivine) = 10 (+ 1) R(eprésentation) m(ilitaire) = 10 (+ 1) S(iècle) d'o(r) = 6 (+ 1) V(ertus) i(mpériales) = 6 (+ 1) Aet(ernitas) = 4 Elev(ation) = 3 (Représentation) non sp(écifique) = 3 Ev(ergésie) = 2	Totaux des formes initiales et de leurs aboutissements. V(iolence) de m(asse) = 9 + 1 V(iolence) r(estreinte) = 6 V(ictoire) = 8 + 1 D(éfaite) = 7

Des révoltes soudaines provoquées par les élites après des préparatifs sommaires. <i>Les révoltes indiquées en rouge représentent des cas qui peuvent sans doute être rattachés à ce type de révolte.</i>			
Révoltes (13 + 3)	Principal catalyseur	Discours numismatique <i>Les quatre premiers thèmes numismatiques sont exprimés en pourcentage des émissions monétaires par ordre décroissant</i>	De la forme initiale de la révolte à son aboutissement
Rome, Laetus, déb. Mars 193 Rome, Laetus, 21 mars 193 Bretagne, 209/210 Orient, Verus, été/aut. 218 Rome, Mamaea, 1 jan. 222 Danube, Ingenuus, 258 Orient, Macrien, 260 Rhin, Postumus, 260 Egypte, Aemilianus, 261 Italie, Auréolus, 267/268 Orient, Florianus, 276 Italie, Sab. Iulianus, 284 Gaule, Carausius, 286 Bretagne, Constantin, 306 Rome, Maxence, 306 Orient, Daïa, 310	Indiscipl, attitude du prince Indiscipl, attitude du prince Ambition, maladie du prince Ambition de chef (?) Attitude du prince Ambition (?), polit du prince Capture du prince <i>Id.</i> , Litige financier, ambition Eloignement du prince Politique du prince Mort du prince Attitude du prince Litige financier lutte pour le pouvoir Lutte pour le pouvoir Lutte pour le pouvoir	Pas de monnayage <i>Id.</i> <i>Id.</i> <i>Id.</i> <i>Id.</i> Ad (38) ; sdo (15) ; rm (15) ; vi (15) ; aet (15) Rm (50) ; divers (33) ; mess géogr (17) Pas de monnayage Rm (88), sdo (12) Sdo (31) ; vi (27) ; ad (20) ; rm (10) Sdo (40) ; ad (20) ; rm (20) ; mess géogr (20) Vi (31) ; sdo (29) ; rm (24) ; ad (11) Divers (58) ; ad (25) ; rm (14) ; sdo, aet & nonsp (1) Mess géogr (65) ; sdo & ad (12) ; rm & aet (6) Rm (36) ; ad & élev (29) ; nonsp (7)	Vr > D Vr > V Acclamation > D ? > D Vr > V Vm > D Vm > D Vm > V Acclamation > D Vm > D Vm > D Vm > D Vm > V Vm > V Vm > V Acclamation > V
Repères chronologiques 5 révoltes entre 193 et 222, deux pendant la crise de 193-195 et 3 pendant le Ier cycle. 8 révoltes entre 258 et 286 (IIe cycle) 3 révoltes entre 306 et 310 (IIIe cycle)	Contextes fréquents Insécurité aux frontières (8) Transition ou fragilisation du pouvoir (12) 2 litiges financiers	Nombre d'occurrences R(eprésentation) m(ilitaire) = 9 S(iècle) d'o(r) = 7 A(ssociation) d(ivine) = 7 Aet(ernitas) = 3 V(ertus) i(mpériales) = 2 Divers = 2 Messages géographiques = 2 (Représentation) non sp(écifique) = 2 ; Elév(ation) = 1	Totaux des formes initiales et de leurs aboutissements V(iolence) de m(asse) = 9 V(iolence) r(estreinte) = 3 Absence de violence ou inconnu = 4 V(ictoire) = 7 D(éfaite) = 9

Révoltes de la troupe sans chef connu ou dirigées par des hommes à l'identité ou au rôle très incertains			
Révoltes (8)	Principal catalyseur	Discours numismatique	De la forme initiale de la révolte à son aboutissement
Rome, Prétoriens, 3 jan 193 Rome, Urbaniciani, 211 Rome, Prétoriens, 222/223 Rome, Prétoriens, print 223 Mésopotamie, 229/230 Syrie, 232 Gaule, 234 (?) Rome, Prétoriens, mai/juin 238	Attitude du prince, indiscipl Attitude du prince Indiscipline Rétorsion discipl du pouvoir ? Rétorsion discipl du pouvoir Indiscipline (?) Crainte d'une éventuelle dissolution des cohortes prêt.	Pas de monnayage <i>Id.</i> <i>Id.</i> <i>Id.</i> <i>Id.</i> <i>Id.</i> <i>Id.</i> <i>Id.</i>	Vr > V Clameurs > D Vr > D Vr > V Vr > D ? > D ? > D Vr > V
Repères chronologiques 8 avant 238 1 révolte entre 193 et 195 7 révoltes pendant le 1er cycle	Contextes fréquents Menaces extérieures (3) Transmission récente du pouvoir (5)		Totaux des formes initiales et de leurs aboutissements. V(iolence) de m(asse) = 0 V(iolence) r(estreinte) = 5 Inconnu ou absence de violence = 3 V(ictoire) = 3 D(éfaite) = 5

Révoltes de la troupe dont la direction est confiée à des sénateurs ou des chevaliers <i>Les révoltes indiquées en rouge représentent des cas qui peuvent sans doute être rattachés à ce type de révolte.</i>			
Révoltes (13 + 8)	Principal catalyseur	Discours numismatique <i>Les quatre premiers thèmes numismatiques sont exprimés en pourcentage des émissions monétaires par ordre décroissant</i>	De la forme initiale de la révolte à son aboutissement
Rhin, Maximin, 235 Rhin, Quartinus, 235 Afrique, Gordien, 238 Danube, Pacatianus, 248 Danube, Dèce, 249 Danube, Emilien, 253 Syrie, U. Antoninus, 253 Danube, Regalianus, 260 Danube, Valens, 261 Rhin, Laelianus, 269 Rhin, Marius, 269 Danube, Aurélien, 270 Rhin, Domitianus, 271 Syrie, Probus, 276 Rhin, Proculus, 280/281 Syrie, Saturninus, 281 Danube, Carus, 282 Orient, Dioclétien, 284 Egypte, Domitianus, 297/298 Syrie, Eugène, 303/304 Egypte, D. Alexander, 308	Politique et attitude du prince Fidélité dynastique Politique fiscale du prince Tensions sociales Rétorsion disciplinaire (?) Politique du prince Eloignement du pouvoir (?) Capture du prince Capture du prince Jalousies d'armées (?) Refus de pillage Mort du prince ? Mort du prince Eloignement du pouvoir (?) ? Politique disciplinaire du prince Mort du prince Politique fiscale du prince Difficultés de la vie quotidienne Attitude du prince	Rm (35) ; vi (33) ; sdo & ad (15) Pas de monnayage Vi (31) ; nonsp (25) ; aet (19) ; rm & sdo (13) Rm (43) ; sdo (29) ; aet (29) Rm (45) ; mess géogr (20) ; vi (15) ; aet (10) Ad (36) ; sdo (27) ; vi (14) ; aet (11) Ad (38) ; sdo & rm (13) ; év, nonsp, divers (13) Sdo & vi (29) ; ad, rm & rd (14) Pas de monnayage Rm (73) ; sdo (18) ; vi (9) Rm (50) ; sdo (31) ; vi (19) Rm (47) ; vi (18) ; sdo (13) ; mess géogr (8) Rm (100) Vi (56) ; rm (33) ; ad (11) Rm (40) ; sdo, év & vi (20) Rm (100) Sdo (58) ; aet & vi (21) ; ad (5) Ad (45) ; rm (36) ; vi (18) Rm (50), divers (50) Pas de monnayage Rm (46) ; mess géogr (31) ; aet (15) ad (8)	Vr > V Vr > D Vm > V Vr > D Vm > V Vm > D Acclamation > D Vm > D Vr > D Vm > D Vr > D (Vm) > V ? > D Vm > V Vm > D Vm > D Vm > V Vm > V Vm > D Vm > D Vm > D
Repères chronologiques 18 révoltes entre 235 et 284 3 révoltes entre 297 et 308 3 révoltes pendant le Ier cycle 15 révoltes pendant le IIe cycle 3 révoltes pendant le IIIe cycle	Contextes fréquents Problèmes aux frontières (14) Eloignement ou vide du pouvoir Rétablissement de la discipline Contestation fiscale	Nombre d'occurrences R(eprésentation) m(ilitaire) = 9 + 7 V(ertus) i(mpériales) = 9 + 3 S(iècle) d'o(r) = 8 + 3 A(ssociation) d(ivine) = 7 + 1 Aet(ernitas) = 5 + 1 Mess(age) géogr(aphique) = 2 + 1 (Représentation) non sp(écifique) = 1+1 ; Ev(ergésie) = 0 + 2 Divers = 0 + 2	Totaux des formes initiales et de leurs aboutissements V(iolence) de m(asse) = 14 V(iolence) r(estreinte) = 5 Non violence ou inconnu = 2 V(ictoire) = 7 D(éfaite) = 14

Les révoltes militaires dans l'empire romain de 193 à 324.

Résumé

Entre 193 et 324, l'Empire, l'empereur et l'armée romaine ont traversé une période difficile couramment qualifiée de « crise du III^e siècle ». Mais si cette dernière a fait l'objet de nombreux débats et controverses, le phénomène de la révolte militaire, pourtant omniprésent, est resté inexploré. Or pendant cette période, l'empire romain n'a vraisemblablement jamais autant connu de révoltes militaires, ce qui signifie que jamais, sans doute, la construction politique impériale, reposant en grande partie sur un « pacte » implicite entre le prince et son armée, n'avait été à ce point contestée. Après avoir travaillé à la définition même de la notion de révolte et à la quantification réelle du phénomène, on s'attachera à l'étude des catalyseurs qui en ont favorisé l'apparition et des mécanismes qui sous-tendaient des enchaînements de faits pouvant rassembler d'importants effectifs et embraser des étendues géographiques considérables. On s'efforcera ensuite d'esquisser une « géopolitique » de la révolte militaire pour tenter de mieux identifier les rebelles, les meneurs, les mots d'ordre ou les programmes politiques volontiers dénigrés ou caricaturés par les auteurs anciens. Il s'agira enfin de voir comment le phénomène de la révolte a conduit le pouvoir impérial à réformer l'armée et à se réformer lui-même.

Mots clés : Empire romain – révolte militaire – crise du III^e siècle – relations empereur-armée.

Military Revolts in the Roman Empire. A.D. 193 – 324.

Abstract

From 193 to 324, the Empire, the Emperor and the Roman Army went through a difficult period usually qualified « Crises of the Third Century ». But if this latter has been the subject of many debate and controversies, the phenomenon of the military revolt, yet omnipresent, remains unexplored. But during this period, the Roman Empire has probably never known, so many military revolts, that means, that ever, without any doubt, the political process, based in a large part on an implicit « pact » between the Prince and his army, had never been so contested. After working on the very concept of the notion of revolt and on the real quantification of this phenomenon, we will study catalysts that have favored it and mechanisms underlying patterns of facts that could gather numbers and rise up large geographical areas. Then, we will seek to outline « geopolitics » of the military revolt in an attempt to better identify the rebels, the leaders, the wathwords or the political programs readily betittled or parodied by the Ancients. It will be finally seen how the phenomenon of the revolt led the imperial power to reconsider, or not, its relations with the army, or even to reform itself.

Keywords : Roman empire – military revolts – crises of the IIIrd century – relations emperor-army.

Discipline : Histoire

LAHM (Laboratoire Archéologie et Histoire Merlat)

CRéAAH, Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire. UMR 6566.

Université Rennes II, place du recteur Henri Le Moal, CS 24307, 35043 Rennes cedex.